

INDEX
VOLS

1711
1712



Aus dem Nachlaß
von
Peter Göring
† 27. August 1927.
Geschenk
seiner Kinder

+4038 456 01



59



170301



270
427

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG
ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT



TOME I^{er}

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

(Société Anonyme)
OSCAR SCHEPENS, DIRECTEUR
16, rue Treurenberg, 16

—
1898

Blank page with faint, illegible markings in the center.

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS







Fig. 1.



Fig. 2.

PL. I.

Fig. 1. Sceau de Gilles, dit *Rigaut*, chevalier, seigneur du Rœulx (1287).
Fig. 2. Sceau d'Othon, seigneur de Cuijk (1339).

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG

ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT



TOME I^{er}

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

(Société Anonyme)

OSCAR SCHEPENS, DIRECTEUR

16, rue Treurenberg, 16

—
1898

h. h. w. 1966 (4°): 1
2^{te}

LANDES-
UND STADT-
BIBLIOTHEK
DUSSELDORF

37. g. 833



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.	11
Observations importantes	27
Abréviations	29
Sources principales	31
INTRODUCTION	35
BUT DE CE LIVRE	"
MATIÈRES TRAITÉES	37
Combattants de la guerre de Cent ans	40
Combattants de la guerre de Flandre	41
Combattants de la bataille de Bastweiler	42
Combattants de diverses autres guerres	45
DE L'IMPORTANCE DES SCEAUX	46
OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES	55
De l'origine des armoiries	"
Personnes de la même famille portant des armoiries différentes.	
Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres	59
Personnages portant deux blasons et davantage	60
Changement d'armoiries	61
Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.	63
Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau	65
Armoiries dues à des fonctions	66
Armoiries jouant sur le prénom	67
Des brisures	"
Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée	"
Le moyen âge évite la double brisure	68
Brisures intéressantes	"
Brisures de bâtards	70
Le franc-quartier d'hermine	72
Le petit-gris ou vair au naturel	74
Ecus chargés de trois écussons aux armes	79
Du cimier	80

	Pages
Le dragon et l'écran en cimier	80
Dragons entourant l'écu	81
Deux fers de « Goedendag » (coutres) en cimier	82
Familles portant des cimiers différents	89
Tenants et supports	94
Du cri	95
Les sceaux des femmes	98
Suppression d'une moitié des meubles de l'écu	99
Personnes scellant du sceau d'un tiers	100
Sceaux datés	101
Des hachures et des émaux	104
L'armorial du héraut GELRE (ms. du XIV ^e s.)	105
<i>Le Miroir des nobles</i> , par HEMRICOURT	106
L'armorial dit de Saint-Trond	107
Les chroniques	"
Les romans de chevalerie	109
Familles portant les mêmes armoiries	"
Plain, au chef plain	111
Trois piles, ou un chef donché	"
Coupé-enclavé, au 1 ^{er} trois maillets	"
Parti-émanché	112
Gironné	"
Une fasce de cinq fusées	"
Une bande de cinq losanges	113
Ene fasce entée	"
Une fasce entre deux burelles	114
Une bande côtoyée de deux bâtons	"
Une fasce échiquetée	"
Une fasce frettée	115
Une fasce bretessée et contre-bretessé	"
Deux fasces bretessées et contre-bretessées	"
Trois jumelles	116
Trois tierces	"
De vair à la fasce	"
Une croix de vair	"
Trois pals	"
Trois pals et une fasce brochante	117
Trois pals; au chef plain	"
Plain; au chef chargé de trois pals	118
Trois pals retraits	"
Trois macles; au chef chargé de trois pals	119
Trois pals de vair; au chef plain	"
Une bande et un semé de billettes	"
Une bande et un orle de merlettes	120
Trois chevrons	"
Une croix accompagnée de merlettes	121
Une croix ancrée, recercelée, gringolée	"
Une croix nillée	"
Une croix engrélée	122
Un sautoir engrélé	"
Un sautoir échiqueté	123
Une fasce et un sautoir brochant	"

	Pages
Trois flanchis	123
Un fretté	124
Un fretté; au chef	"
Un fascé au lion brochant	"
Un lion et un semé de billettes	125
Trois lions	126
Trois lions naissants	"
Trois léopards ou lions léopardés, rangés en pal	"
Deux léopards ou lions léopardés, rangés en pal	127
Un lion naissant	"
Une fasce et un lion issant	"
Trois têtes de lion	128
Une ramure de cerf	"
Une aigle éployée	"
Plain; au chef chargé de trois merlettes	129
Une fasce surmontée de trois merlettes	"
Deux poissons adossés	130
Cinq coquilles en croix	"
Des roses, quintefeuilles et quartefeuilles	"
Des fleurs de lis en nombre ou en semé	131
Des fleurs de lis au pied coupé	"
Trois feuilles de tilleul ou de nénuphar, cœurs	133
Trois panelles	"
Trois hamaines	134
Des étoiles en nombre, ou en semé	"
Un croissant	"
Des manches	135
Trois lambels	137
Trois tours, ressemblant à des herses	"
Trois étriers	138
Trois forces renversées	"
Trois broyes	"
Trois losanges	139
Cinq losanges en croix	"
Dix losanges (3, 3, 3, 1)	"
De ... à un écusson plain	140
Des besants en nombre, ou en semé	"
Trois annelets	141
Cinq annelets	"
Deux épées en sautoir	"
Trois fers à cheval	142
Trois colonnes	"
Une roue	"
Trois fers de moulin	143
Héraldique bruxelloise	"
Les sept lignages de Louvain	153
Les prétendus lignages d'Anvers	"
RECUEIL	157



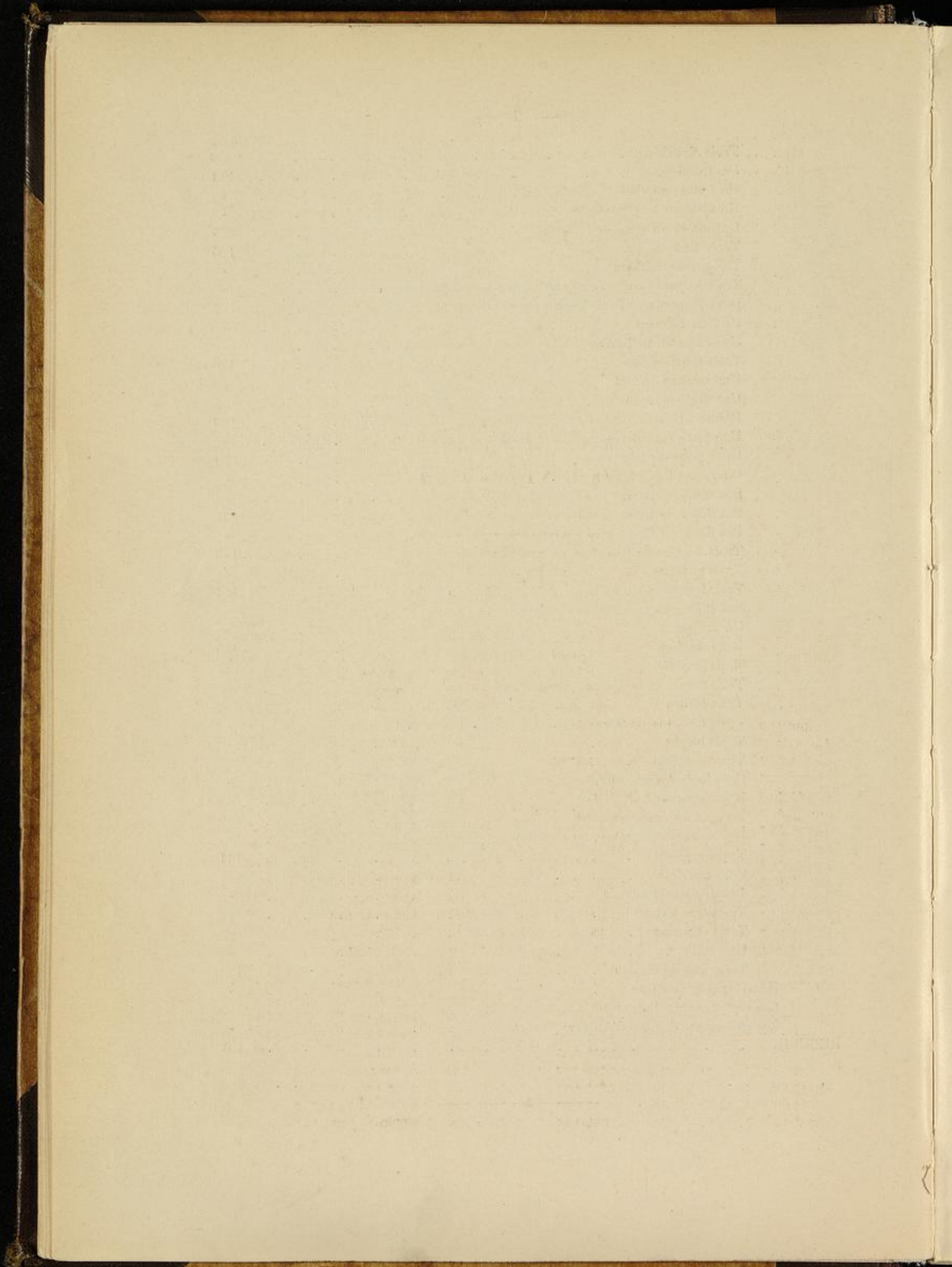


Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc.,
cités dans l'Introduction.

	Pages		Pages		Pages
Aa	43	Altena	60, 130, 134	Arkel	115, 119
Aarle	117	Amandeau	59, 129	Arken	151
Abeele	134	Amboise	80, 97	Arlambe	73
Abée	46	Ambresin	59, 113	Armoises	112
Abertijns	140	Amelsdorp	142	Artaise	141
Abioulle	134	Amersfoort	132	Asbeck	113
Abcoude	42, 43, 142	Amman	79	Aseche	150
Abraen	122	Ammerzoden	119	Asch	122
Absoloen	123	Amstel	123, 142	Asperen	115
Adeghem	117	Andel	123	Assendelft	89
Adelijen	117	Anderenhove	141	Assesse	40, 111, 140
Adriaens (sone)	130, 139	Andrimont	47	Assche	123, 8, 49 et suiv.
Aelbrechts	69, 129	Andrisse	122, 132	Assoele	140
Aelst	128, 133, 144	Angeren	110	Astenet	120
Aerlebout	69, 139	Angleterre	126	Atrive	122
Aerschot	48, 63, 65, 132	Ann que	141	Attenrode	117
Afscheijde	141	Ansial	82	Auberchicourt	134
Agimont	43, 104	Ansseau	59, 69	Aubigny	112
Aigremont	81	Ante	133	Audenaerde	60
Ays	114	Anthoine	139	Autel	42
Aische	114	Anthony	116	Autre-Eglise	40, 139
Acosse	138	Anthonis	116	Auvelais	47
Alderoyde	110	Anvaing	134	Avelgem	121
Aleijn[s]	114, 153	Apeldoorn	56	Averhoulte	73
Alfter	112, 125	Appeltern	42, 123	Avernas	40, 82
Aliche	126	Ardemboureq	130	Avezaath	127
Alkemade	125	Arenberg	81	Avesnes	81, 95, 139
Allemand	43	Arenboete	125	Avin	111, 113
Almelo	98	Argenteau	40, 68, 99	Avol(p? r ?)ech	48

	Pages		Pages		Pages
Awans	125	Beheim	128	Blabbenere	133
Awirs	50	Beyer	43	Bladelin	114
Baarle	110, 113	Belle	46, 120	Blâmont	130
Baarsdorp	123	Bellinghoven	42, 51	Blanden	117
Badrion	43	Belœil	80, 81, 89	Blancart	49, 59, 117
Baduel[l]e	138, 138	Belzele	114	Blanke	128
Baduic	129	Bemelen	128	Blankenheim	89
Baeck	46	<i>Benbure</i>	115	Blanckert	115
Baerdeghe	40, 111	Bensenrade	140	Blavier	125
Baerch	140	Bentheim	89	Blehen	46, 69, 89, 113
Baert	59, 129	Bérenger	128	Bleyche	42
Bailleul	46	Berg	74, 81, 89	Blijde	122
Bakaert	139	Bergh[e]	113, 115, 117, 125, 138, 141, 142, 150	Blieck	69, 82
Bake	40, 42	Berghen	40, 118, 119	Blitterswijk	42, 51, 111, 146
Bachenberg	127	Bergheim	110	Blois	61, 119
<i>Bachusen</i>	110	Berghes, voir Berghen		Bloc	64
<i>Balam</i>	134	Berchem	40, 46, 56, 61, 79, 94, 116, 117	<i>Blockerien</i>	72
Balen	114	Berkel	82	Blonde	42
Balct	110	Berkelaar	128	Blondel	138
Banesse	111	Berlaer	116, 117	Bode	114, 141, 153
<i>Banevalt</i>	115	Berlekem	120	Bodelschwingh	45
Baningen	142	Berlo	48	Boede	126
Banck	77, 111	Berneau	120	Boenen	85
Bar	43, 130	Bernsau	110	Boert	116
Baras	50	<i>Berntsberch</i>	42, 141	Boeseau	138
Barbençon	89, 126	Berthijns	117	Boesdael	120
Barbasalée	113	Berthout	56, 61, 63, 64, 73, 80, 81, 98, 116, 117, 122	Boetberg	129
Barbial	116	Bertinchamps	49, 140	Boetsaert	128
Bardouil	116	Bertrans	48	Boetzelaer	67, 81, 89, 115
Barker	73	Bertremoul	122	Bohème	97
Barse	114	Bertrix	114	<i>Boijegheem</i>	122
Bartholijns	116	Berwouts	129	Boiken	48
Bassenheim	128	Besainge	141	Boinsire	120
Batenburg	56	<i>Besselant</i>	99	Bois	48, 111, 138
Batiaus	114	Béthune	110	Boys	117
Battele	128	Beuzet (= <i>Buzée</i>)	48	Boisrouvray	73
Baudechon	82	Beusichem	142	Boitberg	111
Baudimont	40	Bevere	149	Boc	42, 111
Baudrenghien	134	Bie	142, 143	Bo[e]kel	117
Bauzele	40, 112	Bije	115	Bokial	82
Bautersem	43, 119, 128	<i>Biertheyn</i>	138	Bolen	42
Beaufaux	140	Biest	72, 120	Bolheim	40
Beaufort	70, 85, 140	Biévène	128	Bolle	50
Beaufremez	140	Bièvre	117	Bolleborne	117
Beaujeu	60, 81, 125	Bigard	110, 150	Bollenbeke	146
Beaumez	122	Bickelere	120	Bollis	122
Beaumont	75, 123, 130	Bickem	113	Bollo	117
Beaune	149	Bickenbach	113	<i>Bolongne</i>	48, 127
Beausart	140	Bijlandt	69	<i>Bolzental</i>	140
<i>Bedurwaen</i>	133	Bilsen	112	Bombaye	40, 47, 114, 128, 129
Beeck	120	Binkem	118	Bommershoven	112, 116
Beelaerts	131	Bioul	127	Bonant	111
Beer	139	Biourge	127	Boneffe	113
Beerst	120	Birgel	45, 126	Bonier	122
Beerte	110, 128	Bijsscopdoeme	118	Bonin	69, 121
Beesde	42			Bonlez	48, 140
Beest	119			Bonnant	111
Befferen	117				

	Pages		Pages		Pages
Bont[e]	110, 140, 143	Braine-l'Alleud	126	Buisseret	111
Boot[e]	40, 125, 140, 145	Brakel[e] 56, 89, 110, 130, 142		Buckele	141
et suiv.		Branchon	113	Bullecoven	82
Boppard	43, 89, 137	Brandenbourg	140	Bunde	48
Borgher.	126	Branscheit.	45	Bureal	50, 139
Borghet.	113	Brant	43, 132	Buren	115
Borgne	50, 61, 85	Brantin[s].	122	Bus	140
Borch	46, 48, 59, 72, 100, 118, 119, 120, 123	Brassart	121	Busbois	142
Borchgrave	130	Brau	119, 133, 152	Buschfeld	114
Borchoven.	128	Bréda	60, 63, 123	Busket	102, 110
Borlez	126, 132, 138	Brede	40	Butkens	101
Borne	117, 120	Brederode	43, 41, 96	Butschard	110
Börnefeld	129	Bremsoen	40	Celen	141, 143
Borneken	134	Bre[e]mpt	117	Celles	42, 114, 139
Bornival	110, 128	Brenner	45	Champigny	124
Borsere	69, 129	Bretagne	73	<i>Chantemerte</i>	132
Borssele[n]. 51, 59, 64, 81, 89, 142		Bretex	105	Chantraine (comman- deur de).	44
Boseclaes	64	Breux	117	Charneux	122
<i>Boshuse[n]</i>	49	Brialmont	112	Chastel	73
Bosch	118, 138	Briey	117	<i>Chasteleer</i>	73
Bo[e]smans	112, 143	Brielle	123	Chastre	140
Bossaert	117	Brien (Brijn)	43	Château	138, 139
Bossimé	51, 100, 129	Brienen.	42	Châteauvilain	125
Bossche. 48, 116, 116, 117, 129, 141, 146		Broekhuijzen. 42, 46, 69, 100, 110, 117, 119, 140		Châtelet	42
<i>Bossuijt</i>	140	Broeck[e] . 43, 51, 73, 113, 120, 122, 123, 140		Chatelineau	129
Bottaert	112	Broggart (Broingnart, Brougnart). 50, 122, 126, 134		Châtillon . 60, 78, 80, 81, 119, 152	
Bottier	50	Brohl	140	Chaussée	138
Bottlenberg	115	Broich	110, 140	Chauvency voir Looz	
Bouden	110	<i>Brousberg</i>	50	Chaversson	119
Boudet	126	<i>Bruden</i>	49	Chaves	140
Bouge	111	Bruele	114	Chavet	140
Bouchout	43, 46, 64, 81	Brugghen	110	Chenac	125
Boulaere	46, 122, 140	Bruheze	143	Chenard	114
Boulay	121	Bruiant	140	Chêne	138
Boulangé	117	Bruyère.	40, 73, 111	Chenois	111
Bounant	111	Bruijn[e]	129	Cheron	82
Bouquemont	137	Brune	120	Chier.	124
Bourbon	43	Bruninchs	126	Chiny	60, 61, 130
Bourguignon.	121	<i>Brustemme</i>	72	Cysoing.	46, 79, 81, 95
Boursin	124	Brusthem	112	Dab	124
Bourscheid	133	Bruxelles	90	Dadizeele	139
Bousart	140	<i>Bubais</i>	47	Daems	115
Bouviaus	79	Budel	42, 142	<i>Daems soen</i>	114
Bouvignes.	124	Büdesheim	48, 141	Daen	129
Bouw	119	Buekelair	130	Dachverlies	134
Boveaz	126	Bueckelere	143	Dalem	134
Bovier	119	Buffel	141	Dalhem	43, 122
Boxmeer	125	Buijle	117, 126	Damme . 59, 118, 121, 141	
Boxtel	48	Buillemont	140	Dammeroude.	138
Brabant. 52, 62, 65, 71, 98		Buymont	121	Dampierre.	75, 78
Brabeck	45	Buir	114	Daneels.	117, 149
Braem	97, 114, 128	Buijs.	123, 142, 143	Danneal.	138
Braffe	112	Buijsingen. 59, 126, 129, 145		Daun. . 40, 46, 51, 89, 124	
Bray	127	et suiv.		Dauvin	111
Braine	79, 112, 121			<i>Davanchis</i>	77
				Dave.	111

	Pages		Pages		Pages
<i>Davels</i>	86	Drake	67, 68, 116, 120	Elsig	137
Davensberg	85	Drachenfels	38	Elslaer	129
Dedelaer	49	Dréhance	49	Elsmeer	118
Deijnaert	112	Dreux	73	Elst	110, 120, 145
Decker	141	Driel	129	Elverfeld	50, 73, 89, 98
Delft	48, 129	Dries	133	Emines	110
Deftinge	126	Driessche	50, 118, 122	Emmechoven	130
Denis	113	Dringham	89	Emmerich	110
Dens	143	Drion	82	Empereur	138
Denville	126	Drolshagen	141	Ende	140
Derby	127	Drongelen	119	<i>Endelsdorp</i>	95, 128
Dhesius	120	Druvart	51	Engh	139
<i>Destille</i>	48	Duchewelx	51, 110	Engbertsz	129
Deurne	120	Dudzeele	122	Engelen	143
Deurwaerdere	126	Duffel	73, 75, 116, 117, 132	Enghien	56, 64, 65, 79, 81, 112
Deventer	119	Duytsche	110	<i>Enselthem</i>	69
Dhuy	111	Duiveland	112	Ensijnck	141
<i>Didderic Luben soen</i>	142	Duivenvoorde	89	<i>E[il]nbroeck</i>	112, 126
Diedenhoven	130	Duc	123, 126, 139	Eppeghem	128
Dieghem	40, 110, 145	Dungelen	42	<i>Eppenart</i>	48
Diepenbèek	40	Dunkering	140	Ere	79, 117
Diepenbroek	45, 141	Duras	132	Erembodegem	117
Dierckx	129, 140	Duren	48, 116	<i>Erkeley</i>	114
Diest	43, 89, 95, 96, 103, 112	Dussen	56, 110, 115, 115, 120, 123	Erp	46, 48, 89
Dietz	127	Edelhere	117, 123	Erpe	126
Dichier	142, 143	Ederen	49	Erpent	113
Dyck	139	Ee	93	Esbeemde	110
Dijke 112, 115, 129, 139, 140		Eegenhoven	139	Escamin	89
Dilbeek	113	<i>Eechout[e]</i>	105, 123	Es[s]ch[e]	42, 110, 137
Dilft	123	Eechove[u]	105	Eschweiler	130
Dinant	113	Eemeren	120	Escolle	64, 112
Dinther	131	Eerdbrugghen	129	Esnes	139
<i>Dircksz.</i>	82	<i>Eersten soen</i>	142	<i>E[s]peis.</i>	134
Dobbe	142	Eesbeeck	112	Espen	122
Doedins	129	Eggerscheidt	139	Essars	122
Doelvoet	129	Eggloy	40, 65, 123, 132, 146 et suiv.	Esselen	40, 59, 130, 146 et suiv.
Doenen	113	Egmond	73, 115, 123	<i>Esschesteijn</i>	142
Doenraad	122	Ehren	110	Est	115
Doern[e]. 40, 116, 119, 120, 123, 141, 143		Eij[c]k[e]	118, 143, 146 et suiv.	Estor	117
<i>Dofust</i>	49	Eijcken	42, 69, 100, 110, 112	Ethen	142
Dole	137	Eijcman	116, 143	Eu	60
Dollendorf	62, 97	Eijl	42, 89	Eupen	122
<i>Domaes soen.</i>	64	Eynatten	48, 121	Eure	110
Domborg	64	Eijnde	42, 48, 143	Euskirchen	42
Domesdach	117	Eyneburg	120	Eveloghe	117
Dommartin	105	Eijs	50	Ever	127
Dongeradè	128	Eisterbeke	48	Everart	117
Donc[t]	69, 115	Ecaussines	126	Everaerd.	110
Doncker	150	Eckelrade	51, 129	Everaerts	143
Doornik	42, 129	Elderen	112, 132	Evrart	122
<i>Dopuch.</i>	48	Elen	42	Evreux	80, 89
Dordrecht	143	Elle	42	Exaerde	131
Dormael	111, 129, 143	Eller	89, 98, 112	Faeijsen	134
Dorneburg	139	Elz	110	Fait	40
Douillet	101, 111	Elsbreock	117, 126	Falize	122, 126
Douve	120			Falkenstein	81, 110, 142
Douvrin	110				

	Pages		Pages		Pages
Falcon	48	François	90, 126	Giffarde	100
Fallais	120	Francq	114	Gilbert	121
Famelleux	111	Franquénée	69	Gillemans	133
Familleureux	111	Frei	116	Gilles (-ijs)	110, 114, 118
Fanson	70	Freiheit	110	Gilsen	122
Fantel	73	Frelenberg	117	Gymnich	42
Farchis	126	Friesheim	96	Ginderbuijten	118, 119
Faucompierre	117, 140	Frojere	100, 128	Gindertalen	139
Fauconnier	98	Froighen	110	Gijsberts	125
Fauquemont	42, 43, 61, 80, 97	Froitzheim	140	Ghijbsbrechts	143
Faus	50, 126	Frocourt	50	Gijsegem	121
Fauve	139	Fuchs	50	Ghiselin	111, 129
Feix	140	Fumal	135	Ghisen	142
Fecht	110	Furnes	113	Ghisels	64
Feluy	113	Fuschi	42	Ghistelles	89, 115
Fénétrange	42, 43, 89	Fust	140	Glennes	48
Ferme	134	Gaesbeek	43, 61, 94, 98	Glimbach	49, 128
Fernelmont	48, 111	Gaiffier	69, 110, 129	Glimes 40, 52, 119, 120, 138	
Férooz	48, 128	Gaillard	126	Glisuelle	110
Ferté	113	Gal	90	Goben	116
Fevre	129	Galamez	73	Gocheles	49
Fexhe	134	Galen	45, 67	Goddijn	145, 149
Fiennes	80	Galifort	64, 120	Godenard 42, 43, 53, 89, 122	
Fierabras	50	Gallon	120	Godevaerts	131, 142
Fikere	114	Galoppe	100, 122	Godevin	48
Fyck	133	Garet	46	Godgoels	82
Fiquelmont	117	Gargatte	132	Godijn	42
Fischbach	130	Garsilles	138	G[h]oey	120
Flandre 56, 60, 70, 80, 94, 126		Gastmolen	122	Goer	46, 48
Flecke	115	Gavre 46, 60, 81, 89, 94, 126		Goesnes	114
Flémalle	112	Geeraet	119	Goetghebuer	129
Fléron	125	Geeraerts	120, 133	Goirle	48, 115
Flokias	111, 139	Geerinx	141	Gommaers	143
Florin	121	Gheermis	134	Gootens	117
Florzée	139	Geertzin	48, 137	Ghore	48, 98
Foet	118	Geest	123	Gorins	61, 112
Folie	48, 100, 110	Geffen	131	Gorijs	66, 71, 143
Fontaine	104, 125	Geilenkirchen	117	Gorsemeroel	120, 143
Fonteniers	138	Gheijt	122	Gorssum	120
Fontoy	137	Gelinden	48, 50	Gorttere	120
Fooz	139	Ghellinck	120	Gossoncourt 40, 46, 123, 126	
Fordes	126	Gemert	133, 143	Ghote	72
Forst	112	Genappe	126	Gothem	110
Forstbach	61, 141	Genly	81	Goudacker	59, 111
Forvie	139	Gennep	96	Gouy	42
Fosseroulle	49	Gent	114, 121, 126, 142	Goulart	48, 124
Fosset	69	Gherensteyn	140	Gouvion	94, 128, 130
Fosseux	115	Gerimal	110	Grace	40
Fourneau	90	Gernoet	140	Gracht 42, 117, 119, 120, 145	
Fraijbaert	59, 149	Gerwen	143	Gradu	123
Frambalch	115	Gestel	40, 42, 117, 126	Grammene	59
Frameries	120	Gesves	42, 112	Grand	72, 113
France	65, 80	Gheten	111	Grandpré	125
Francia	119, 129	Geude	110	Grange	130
Franeau	59, 93	Gever	142	Graux	132, 138
Frankenberg 59, 122, 140		Gielis	102, 153	Gravenwesel	120
Franchomme	50, 53	Giesendorf	129	Grecht	145
		Giessen	46, 130	Grenler	137

	Pages		Pages		Pages
Greze	89	Halle[n].	48, 49, 111, 118	Heylarde	111, 120, 139
Greve	110, 117, 119	Hallet	40, 90, 138	Heile	121
Grieken	48, 118	Halling	126	<i>Heylegheborre</i>	121
Griene[n]berge	48	Hamaide	134, 140	Heime	122
Grimberg	98	Hamal	42, 64, 69, 112	Heymeric	110
Grimbergen	61, 116, 123	Hambroec	118	Heimersheim	110
149 et suiv.		Ham[me]	47, 68, 113, 119,	Heymslaken	132
Grimde	117, 122	123, 139, 140, 150		Heijdael	122
Grijmmaer	117	Han	126	Heinsberg	59, 80, 89, 96
Grimston-Hall	73	Hane	47	Heisselt	112
Grinsven	126	Haneffe	49, 59, 132	Heijssen	140
Grijpskerke	132	Haneman	47, 116, 122	Heijst	117
Grijsperre	120	Hangest.	122	Heijvaer[s]	82, 94, 141
Groesbeek	42, 113	Hannesche	111, 138	He'fault	73
Gronsveld	40, 43, 53	Hannièrè	73	Hellebeek	40, 67, 70, 89, 150
Groot	121, 121	Hannut	49, 138	Hellemmes	89
Grootloo	117	Hanoyse	134	Helu[wen]	49
Grosen	42	Hansbeke	142	<i>Hemaires</i>	42
Gross	114	Hanswijk	128	<i>Hemberch</i>	48, 100, 114
<i>Gruinsselt</i>	72	Happar	113	Hemert	119
Grumeau	94	Harduement	132	Hemptinne	138
Grutere	115, 117, 142	Haren	42, 47	Heneko	111
<i>Gruuthuse</i>	43	Harf	50, 110	Hennenberg	140
Gruwel	100, 117, 118	Harcourt	89, 104	Henotins	134
<i>Gudichusen</i>	129	Harnes	81, 100, 140	Heppignies	129
Gueldre	61, 98, 129	Harvengt	120	<i>Herans</i>	49
Guignies	110	Hasart	121	Herbais	40
Guijgoven	61	Hazebronck	112	Herde	120
Guillemot	94	<i>Hauchery</i>	113, 132	Herent	122
<i>Guistelle</i>	90	Haudion	139	<i>Herethem</i>	143
Gunter[e]	117	Haulchin	110	<i>Herewijnsaert</i>	121
Guttekoven	121	Haultepenpe	132	Hériacourt	109
Haafteu	89, 119	Hauroult	73	Hériamont	126
Haar	139	Hautart	113	Herinex	142
Haarlem	121	Hauteroel	132, 138	Hérissem	128
Habbeke	111, 150	Hautrage	139	Herck	131, 143
Habosch	151	Hauwaert	111, 128	Herckenrode	116, 117
<i>Haefsdonch</i>	139	Hauwel	132	Herlaer	40, 42, 69, 115, 128
Ha[e]g[h]e[n]	112, 121,	Havaine	134	Hermans	123
123, 129		Haverskerque	117	Hermée	48
Haecht	115	Havert	121	Hermeis	122
Haelen	129	Havannes	93	Héron	42
Haene	149	<i>Havrec</i>	138	Herotten	117, 118
Haesbaert	126	Hedikhuijzen	142	Hers	117, 122
Haesdonck	113, 128	Heede	89, 126, 128	Herzlieb	133
Hagedora	49	Heelen	112, 141	<i>Herssele</i>	110
Hahn	110	Heelt	117	Hert 111, 128, 141, 142, 149	
Haidekineck	45	Heenkenshoet 148 et suiv.		Herteken 121, 148 et suiv.	
Haye	50, 110, 140	Heer	116, 140, 142	Hertewijc	40, 42, 68, 133,
Haymanne	110	<i>Hej[er]sele</i>	68, 95, 113, 128	147 et suiv.	
Hainaut. 43, 60, 61, 64, 99		<i>Heerte</i>	116	Hertoghe 42, 110, 121, 123,	
<i>Haymin</i>	81, 122, 125	Hees	42, 82, 119, 120, 142	132, 141, 145 et suiv.	
Hacfort	56	Heesbeen	142	Hertwig	133
Hacke	119, 122	Heetvelde 42, 89, 145 et suiv.		Hezacker	116
Halewijn	50, 89, 126	Heffen	117	Hesse	47
Halfhuijs	42, 128, 148 et	Heffingen	110	<i>Hessels soen</i>	143
suiv.		Heijden	40, 43, 73, 112,	Hessen	45, 140
<i>Hallandas</i>	132	118, 119, 125, 128		Hetzerath	110, 130

	Pages		Pages		Pages
Heuke	127	Hortbeke	118	Jammaert	134
Heukelum	115	Hosden	113, 120	Jamotteel	138
Heule	118	Hougaerde	117	<i>Jan Aerts soens soen</i>	142
Heurne	140	Houcourt	43	<i>Jan Hugen zoon zoon</i>	127
Heusden	56, 63, 71, 142	Houlz	128	<i>Jandraco</i>	48
Heusdens	138	Houman	129	<i>Jans [soen]</i>	70, 111, 117, 127
Héverlé	94, 117	<i>Housdaing</i>	42, 139	Jardin	46
Heverlinc	117	Houtain	40, 69, 110, 119	Jaspar	138
<i>Hillenberghe</i>	42	Houtain-l'Evêque	101	Jauche	42, 50, 56, 85, 139
Hinckaert	66, 100, 125, 146 et suiv.	Houte	45, 117	<i>Jekere</i>	128
Hinnisdael	116, 129	Houthem	138	Jemeppé	113, 132
Hircelinus	128	Houve	129	Jode	129
<i>Hobanck</i>	141	<i>Hoveles</i>	40, 139	Jodion	82
Hoboken	89, 114, 153	Hovelwijk	42	Jodoigne	40
Hodion	114	Huerne	140	Joly	128
Hoede	100	Huffel	123	Jonart	69
Hoefft	129	<i>Hughen soen</i>	123, 126, 127	Jonghe	82
Hoeijlaert	121, 122	<i>Huijch Witte soen</i>	133	Joveneau	134
Hoeleden	118	Huijn	121	Judas	141
<i>Hoemen</i> (Heumen)	73, 89	Huijsman	134	Julémont	122
Hoeschen	142	Huijssen	140	Juliers	61, 88, 99
Ho[e]ve[n]	113, 115, 115, 118, 119, 122, 129	<i>Hukelhem</i>	45	Jünkerath	42
Hoewel	129	Hückelhoven	140	Jupille	50
Ho[e]fstat (— stad)	40, 140	<i>Huckelshoven</i>	110	Jupleux	50, 85, 86, 91, 139
Hofsteden (— staden)	110, 114	Hückeswagen	59	Jutphaas	140
Hoghenhuijs	123	Haldenberg	59, 111, 146 et suiv.	Cabelliau	130
Hogncul	50, 53	Hulin	94	Cache	42
Höhscheid	115	Hulsberg	48, 50	Cadzand	121
Hoije	112	Hulst	134	Cayeu	121
Hoirs	71	Humières	124	<i>Kaldenburg</i>	129
Hollain	135, 136	Hun	111	Cale	59, 62, 69, 117
Hollogne	125, 126	<i>Hunenberg</i>	110	<i>Kalenberg</i>	81
Holset	43, 120, 122	Hunolstein	42, 97	Calch.....	130
Holstein	50, 69	Hurwenen	42, 69	Calonne [Caloen]	69
Holte	115	Hustin	50	Calsteren	100, 102, 122, 153
Holtei	139	IJeuwen	120	Camart	48
Homière	134	Illias	42	Cambeke	12, 110
Hond	113	Immendorf	117	Camborne	130
Hondelange	121	Immerseel	40, 52	Cambrai	126
Hondeloese	125, 145 et suiv.	Impegem	153	Cammoussier	135
<i>Hongher</i>	42, 99, 100	<i>Indout</i>	100	Campenhout	62, 69, 110
Honcourt	89	Ingen	42	Camphuijsen	115
Honnet	110	Ingenhave	114	<i>Campsor</i>	148 et suiv.
Hönnepel	45, 120	Irnich	100	Canapt	143
Honniaal	126	Isegem	121	Canborne	113
Hon[n]oré	134	Isenburg	59, 64, 89	Canyot	62
Honselar	129	Ijzendoorn	51, 89, 119	Canis	119
Hons[s]em	112, 116, 121, 125	Ijzeren	112, 118, 119	Cannart	112
Hooch	115	Ijsselstein	65, 80	Canne	110
Horenberc	42, 81	Ijsselt	141	Cant	115, 120
Horn[es]	40, 43, 49, 60, 64, 65, 75, 77, 80, 89, 99, 100, 129, 130	Issum	97, 105	Canteman	69
Horst	42, 45, 821, 125, 129, 139	Itter	121	Canter	145
		Itteren	42, 120	<i>Capellaen</i>	129
		<i>IJwin IJwins</i>	119	Capel'e[n]	121, 128
		Jadou	112	Capelle-au-Bois	81
		Jacobs	64	Cappe	130
		Jamblinne	124	Cardinal	117
				Careep	139

	Pages		Pages		Pages
Karijs	47, 122	Clerc[h].	111, 118, 141	Corbais	140
<i>Carlewijch</i>	119	Clermont	81, 122, 130	Corbaut [Corbeau]	50
Carlier	142	Clervaux	129	Cordeken	52
Carloo	151	Clèves	64, 69, 99, 140	Coreman	129
Karpial.	40, 138	Clievère	42, 148	Corf	42, 50
Carsbergen	142	Cloet[e].	40, 130, 145	Coria.	114
Cassart	132, 146 et suiv.	Cloeters	120	Corneken	117
Casselaer	118	Clocman	134	Kornhorst	113
Casteele.	138	Clutinc 42, 43, 89, 100, 111, 143 et suiv.		<i>Corroit</i>	126, 134
Katreal.	140	Knebil	140	Corsbout	128
Kats	89	Knibbe	69	Corswarem	42
Catte[n]broeck 111,145,151		Cnoep	110	Kortenhorn	45
Catthem	122	Coague	73	Cortewille	140
Caumont	142	Cobbenbosch . 111, 133, 152		<i>Kosen</i>	110
Cauwe	120	Cobbere.	122	Cosselaer 40, 42, 48, 122, 129	
Cauwere	120	Coekelberg . 146 et suiv.		Koster	111
Cauwet	120	Koeker	122	Koterken	42
Keeken. 42, 45, 59, 109, 110		<i>Coechoven</i>	133	Cothem	89, 139, 151
<i>Keeldonc</i>	42	Coele.	111	Coucy	95
Keerbergen	51, 117	<i>Coelgrove</i>	40, 122	Coudenberg 42, 59, 66, 89, 128, 143 et suiv.	
Keerle	117	Coelputte	113, 117	Cour[t]	49
Keersmakere.	120, 122	Coels	133	Courtins	82
Keijenhoghe	117, 122	Coeman.	117, 122	Courtois	117
<i>Keildonck</i>	140	Coene	69, 129, 130	Courtraï	120
<i>Keynodtshoyven</i>	126	Coijghem	130	Cousbrouc.	82
Keijser	141	Coir	138	Cousin	124
Keyts	125	Coc[k] 42, 89, 110, 111, 119		Couture.	48
Kelbergen	42, 51, 118	Köckelsum	139	Coviers.	146 et suiv.
Kemmerline	123	<i>Colar</i>	116	Craechoven	122, 129
Kemper	116	Cole	61, 113, 140, 149	Craïje	40, 41
<i>Kerberc</i>	49	Colen	116, 143	Crainhem	40, 43
<i>Kerbix</i>	42	Colibrant	132	Crane	89, 111
<i>Kerk[eh]em</i>	40, 105, 118	Co[l]lin[s]	113, 129, 130	Cranendonck 43, 47, 49, 123, 130	
Kerchove[n]	112, 118	Collay	147 et suiv.	Craspournient	59
Kerman.	117	Collart	113, 123, 138	Kratz	110
Kersbeek	40	Colle.	48, 113, 138, 140	Crauwele	110
Kerssen	121	Collier	130	<i>Crawynckel</i>	100
<i>Kerstijnen</i>	141	Colpach.	140	Creeft	126
Kervenheim	140	Coltereel	128	Créhange	47, 51
Kessel	42, 139	Colvere	120	Créhen	138
Kesterbeek . 111, 128, 146 et suiv.		Coman	61	Krieckenbeck	42
Keteler	143	Comognes	69, 138	Criecsteen.	42, 117
Kets	81, 117	Condé	89	Crimpen	69, 126, 134
Kiekin	120	Conflans	125	Croy.	93
Kint	110, 132	Conijn	93	Croys	42
Kintea	82	Koningsloo	48, 139	Cromme	116
Kirskorf	115	Coninc 69, 130, 147 et suiv.		Cronenburg	43, 128
Clabot[s]	128	Koningxberg.	49	Cros	120
<i>Claesz</i>	119	Coninxheim	116	Crotte	111
<i>Claes Aertsz</i>	123	Cons	135, 136	Cruesen.	117
Claijs	121, 123	Contich	117	Cruijce	112, 121
Clarensone	62	Contrecoeur	44	Cruijdere	118
Cleeburg	61	<i>Coolhem</i>	40, 110	Kruiningen	117
Clef	121	Copeij	141	Cruit.	130
Clémency	130	Copin	138	Crummel	48
Clément	135	Coppijn	110	Crumfoet	121
Cleren	143	Coptiten. 110, 129, 131, 143			

	Pages		Pages		Pages
Crune	124	Leppevelde	59	Loyaucourt	140
Crupelant	42, 131	<i>Lespaut</i>	130	Loyers	127
Crupat	127	<i>Lete</i>	48, 139	Loix	110
Küdinghofen	133	Letmathe	64, 114	Lokhorst	122
Cuene	113	Letwerch	120	Lombaert	118, 128
Cugnon	130, 138	Leus	69	Lombeek	121, 126
Cuijk 40, 43, 56, 75, 81, 89, 96, 119, 121, 125, 142		Leuze	48	Loncin	122
Cuijpere	117	Leuth 42, 45, 62, 64, 69, 110, 129		Londerzeel	123
Kuijst	142, 143	Libeek	117	Longavesnes	121
Cuchenheim	42, 100	Libines	61	Longchamps 48, 95, 111, 138	
Culen	120	Lijbou	47	Loo	139
Culenborg 45, 48, 81, 142		Libressart	140	Loon. 112, 113, 116, 126, 143	
<i>Kunstat</i>	44	Liedekerke 46, 60, 89, 129		Looz 40, 42, 43, 60, 61, 81, 89, 96, 130	
<i>Curialis</i>	120	Liefkenrode	131	<i>Loqueron</i>	71
Custines	114, 132	Liège	110	Lor	94, 97
Labus	111, 149	Liernu	139	Lorraine	80, 89
Ladoen	112	Lierre 52, 63, 64, 117, 120, 132		Loze	111, 132
Laer	138	Liessem	126	Lösnich	137
<i>Laermont</i>	113	Liesveld	89	Loste	122
Laethem	40	<i>Liethen</i>	59, 89	Louchars	65, 132
Lake	122	<i>Lievendail[-dale]</i> 59, 97		Louvain	98, 125
Lalaing	110, 139	Ligne	81, 89	Loveit	48
Lambotins	138	Ligny	62, 70	Loven	118, 134
Lambrecht	135	Lichte	62	Loverich	114, 117
Lamens sone	123	Lichtervelde	110	Lowaije	110
Lamp	115	Limal	140	<i>Lowar</i>	112
Landas	111	Limbourg (burgrave de)	43	Löwenburg 59, 81, 96, 115, 125	
Landenne	48, 100	Limb[ou]rg 89, 99, 124		Lu[u]ll[w]	93, 143
Landres	117	Limminghen 42, 51, 102, 117, 122, 124, 153		Lude	49
Landsberg	114, 115	Limont	82	Lüdinghausen	125
Lang[he]	42, 130	Limpach	121	<i>Luesdonck</i>	115, 143
Lannoy	126	Limpas	114	<i>Luesvonck</i>	115, 143
Lahnstein	110	Linden 40, 48, 101, 118, 122, 123, 126, 130		<i>Lugene</i>	113
Lantmetere	125	Linkebeek 111, 146 et suiv.		<i>Luijricke</i>	45, 119
Lappe	134	Linschoten	59, 122	Lucke	113
Lardier	59, 127	<i>Liorchstraten</i> 64, 117, 123		Lülsdorf	115
Lathuy	138	Lipp[e]	65, 89, 90, 131	Lunens	118
Latteur	50	Lippeloo	120	Luthier	122
Launay	152	Lips	117	<i>Lutzinck</i>	110
Laurent	40, 69, 120	Liroux	111	<i>Luttelnoue</i>	122
Lawick	113, 119	Lijscap	143	Luxembourg 43, 81, 97, 98, 125	
Leeu[w] 42, 66, 90, 110, 129, 143 et suiv.		Lyskirchen	137	Luxembourg (dros- sard de)	44, 62
Leeden	115	Lison	59, 142	Maalstede	123
Leefdael	124, 131	Lissendorf	128	Machuray	113
Leeuwergem	125	List	42	Maechelini	126
<i>Lefvich</i>	42	Lit	110	Maertens	130
Leiden	42	Loddere	142	Maes	122
Leyen	137	Lodevoet	139	Maestricht (écoutète de)	43
<i>Leys</i>	48	Lodewijcx	122	Magherman	40, 48
Lecke	43	Lo[e]	117	Magnus	111, 149
Lecker	64, 99	Loenijs	40, 128, 148	<i>Magrey</i>	42, 116
Lembeek	69	Loeze	146 et suiv.	Mailfer	59, 113
Lennepe	110	Loet	113	Mailen	114, 139
Lenoncourt	122	Loets	143		
Lens	120, 129				
<i>Leopardo</i>	125				

	Pages		Pages		Pages
Maini	126	Meijlaens	111	Molenbeek.	130
Maire	134	<i>Meijnartshoven.</i>	132	Molenere	115, 143
Macler	111	<i>Meynrehouse</i> n	50	Moliaert	69
Malapert	132	Meirle	143	Molle	120
Malassuré	138	Meysembourg	129	Mom	114
Malberg	140	Meijsse	123	Momalle	40, 132
Malburg	62, 89, 125, 140	Mechelen	117	Mompelier.	126
Maldegnem	81, 89, 121	Meldert.	40, 81, 118	Monceau[x]	82, 113, 128
Male	118, 118, 132	Melen	125	Moncelle	141
<i>Malyan.</i>	73	<i>Melin</i>	40, 47, 51	<i>Monchy.</i>	51, 122
Malle	42	<i>Mellet</i>	99	<i>Mondeion Cutfet</i>	118, 141
<i>Maloes</i>	48	Melschede	45	Monenbach	73
Malsart.	117	Melun	60, 89, 90, 141	Monreal	42, 64
Mammeren	110	<i>Mengersruijt.</i>	89	Mons.	40, 89, 130, 140, 145
Manderscheid	89	Mennea.	89, 95, 110, 150	Mont.	73, 82, 130
<i>Many</i>	62, 116	Merfeld.	124	Montbray	81
Mannins	114	Merheim	137	<i>Montegnee.</i>	49
Marbais.	130	Merkiët.	139	<i>Montegny</i>	135
Marchant	48, 138	<i>Merlants soon</i>	119, 142	Montfo[or]t	42, 143
<i>Marchei</i>	140	Merle	126	Montignies	40, 43, 141
Marchin	42, 114	Merode	40, 41, 50, 51, 59, 67, 89, 97, 98, 99, 117, 118, 141	<i>Montis regalis</i>	129
<i>Marchinis.</i>	100	Mersen	40	Montjardin	43
Marl.	120	Mersch	51	Montjoie	122
<i>Mares</i>	48, 139	Mertens.	138	Montmorency	99
Maret	135	<i>Merwoeke</i>	118	Mopertingen	116
Marien	59, 82	<i>Merwijk</i>	110	Moranville	130, 141
Marilles	40, 139	Messancy	117	Morel.	42, 49, 50, 85, 86, 124
Mark.	60, 64, 69, 81, 114	<i>Messencourt</i>	127	Morialsart.	140
<i>Markele</i>	48, 139	Metz	128	Moriancourt.	110
Marneffe	138	Mettecoven	116	Morsaint	82
Marquette.	135	Metten Penninghen	130	Morshof	114
Marscalc	142	Metten Scachte	125, 133	Mortagne	80, 89
Marteau[-el]	132	Middachten	122	Mortier.	59, 66, 128
Martin	131	Middegaal.	48	Mote	49
Masen	142	Middelhere	72	Motte 42, 65, 134, 135, 139	
Masier	120	Miedem.	110	<i>Mouï.</i>	48
Masijn	135	Migrode.	130	Moulin[s]	94
Masmines	126	<i>Michielsz</i>	121	Mouzet	113
Masschereol	141	Milberg.	97, 121	Moustier	127
Masson.	48, 69, 113	Milburg.	97, 121	Mouwe	42, 113
Matheeus	118	Milheeze	143	Moxhe	113, 138
Mathieu.	111, 113	Millery	73	Muchars	40, 139
Mathijs	122	Millinck	129	Muds.	130
<i>Maucræux</i>	126	Minnemoen	118, 123	Müggenhausen	97, 114
Mausbach	73	Mijnschart.	134	Mulaert.	126
Medforden.	45	Mirabel.	73	Mule.	125
Meer	42, 82, 125	Mirlaer	97	Mulert	120
Meerbeek	130	Mispelken	131	Müllenark.	97, 114
Meerbeke	145	Mobbe	116	Münster	45, 110
Meere[n]	40, 47, 69, 89, 102, 118, 128, 129, 132	Moers 125, 129, 146 et suiv.		Musen	114
Meerte 59, 110, 146 et suiv.		Moerzeke	123	Museur	67
Meerwijk	42	Mol	139, 146 et suiv.	Musset	126
Meeus	118	Moleman	130	Nadons	112
Meeux	122	Molembais[x].	40, 138, 140	Naen	134
Megen	110	Molen	40, 115, 118, 129, 130, 134, 143	Naes.	126
Meijer[e]	114, 114, 128			Naives	117
Meijgem	131			Namèche	113
				Namelot	118

	Pages		Pages		Pages
Namen	151	Northampton.	101, 114	Oultremont	7, 124
Namur 43, 60, 71, 80, 90,	151	Nose	120	Oupeye . 43, 47, 54, 89,	132
Nancy	122	Not	133	Overbach . . . 42, 110,	128
Naninnes	50	Nuijst	40	Overbeke	112
Nassau . . . 42, 45, 89,	125	Nuz 60, 81,	140	Overbroeck	123
Nederheim	118	Of]brechts	125	Overdijle 70,	122
Nedermolen	143	Ochain	127	Overschie	129
Nederpoerten	110	Odilienberg	51, 118	Oversteijn.	124
Nederveen.	115	Oeden	120	Over-tolz	137
Nédonchel.	99	Oem . 40, 43, 44, 115,	118	Paddenbrouck	126
Neerlinter.	43	Oemen . . . 40, 69, 89,	128	Paesschen.	59
Neersen 45,	110	Oesterbant	113	Pagge	121
Neheim	45	Oyeters 111,	138	Paheau	138
Neyveldinghen	120	Oijen 48,	129	Paicia 122,	138
Neckertingen	48	Oijenbrugghe.	132	Païen	49
Nekoul	125	Oistgeest	121	Paifve	112
Nes	111	Oitscheit	121	Paignart	132
Nesles 97,	117	Ocken soen	95	Paijhuse	146
Nesse	143	Ockerzeel. 47,	128	Paijmakere	141
Nesselrode	115	Okton	73	Palefrial	47
Néthen. . . 59, 79, 128,	135	Olensberg	51	Palfrois. 47,	71
Neuburg 48,	133	Olgueres	139	Pallandt 69,	89
Neufchâteau 59, 122,	125, 132	Oliverus . . . 118,	126, 135	Pallaris.	129
Neufforge	139	Olsene	121	Panau	128
Neuhof	45	Ommeloop.	48	Pannekoek	59
Neuvice.	125	Ommeren	177	Pape 89, 111, 113, 114,	118,
Nevele	80	Ongheleghe	118, 139	121, 133, 151, 153	
Nevers	80	Onin	120	Papelet	49
Nidegkh	49	Oost	120	Papendonck	116, 143
Niel	45	Oostende	89	Papperel	120
Nijenbeek	125	Oosterwijk	119	Paridaens . . . 48,	100, 115
Nieubridik.	126	Oostrem	122	Paris.	73
Nieuwenhove . . . 118,	128,	Ophem . 89, 113, 139,	150	Parmentier	59
130, 145		Ophoven	42	Pasture.	139
Nieuwenhuijze	132, 146	Oploo	42	Pauw	119
Nieuw[en]steen.	117, 141	Oppendorp	118	Pauwels 129,	142
Nieu[w]land . . . 42,	48, 131	Orbais	49	Pauwen	143
Nijhuizen	128	Ordingen	71	Peborch	130
Nijs	82	Orey	132	Pede. 49, 59, 128, 145,	150
Nijsem.	116	Oreye	51	Peelden	42
Nijt	126	Orjo	51	Peeters	130
Nijvele	121	Orley	145	Peigrom	115
Nijversele	143	Ornes	141	Pellaines 49,	139
Noedlange.	121	Orp 40,	139	Peleymis 40,	138
Noelf.	122	Os	40	Pels	115
Noerhout	45	Oze	116	Pelsers	70
Noyers	141	Osen.	42	Penaville	90
Noirchin	125	Ossenheim	42	Pendre.	71
Noijts	120	Oten	112	Pensaert	123
Nokerboom (= boem). . .	69	Otreppe. 40,	126	Pentling	110
Nolten 111,	125	Otte	48	Peregrinus	94
Noordeloos	115	Ottensz.	48	Périlleux	132
Noot . 42, 59, 117, 118,	125,	Ouden 47,	115	Peron . . . 111, 118,	135
130, 146 et suiv.		Oudendijck	139	Persemart.	122
Noppe	122	Ouderogge.	118	Person.	139
Norderwijk.	101	Oudewater	71	Perwez	43
Normant	125	Oud-Heusden.	119	Pesser	89
Norrendijn	124	Ouera	118	Petersheim 40,	125

	Pages		Pages		Pages
Petit	82, 135	<i>Preis</i>	49	Rheydt	95, 97
Petitbon	70, 110	Prémenteaux	143	Reifferscheid	89, 96, 140
Petitjean	116	Prenthagen	72	Reigersvliet	122
Pettange	121	Prés	40, 122, 124, 140	<i>Reycthemme</i>	120
Phélypeaux	73	Presseux	139	Reyboldi	129
Philippeal	49	<i>Preupeden</i>	51, 111	Reijmbouts zoon	142
Piato	100	Prévot	125, 130	<i>Reijmesdale</i>	122
Pierre	121	Princel	110	Reimerswaal	64, 141
Pierres	113	Proet	142	Reinboud	70
Piers	134	Proper	71, 142	Reijnere	111, 142
Piétrain	138	Puelinchs	116	Rechede	124
Pickaert	115, 141	<i>Puelwoic</i>	110	Rechteren	120
Pijlijzer	128	<i>Puys</i>	117	Recke	120
Pijnappel	116	Pulle	110	Releghem	42, 44, 48
Pijnbroek	133	Puse	122	Remen	130
Pijnnoc	118, 122	Pussen	42	Renesse	80, 81, 89, 125
Pipenpoij 40, 42, 59, 89, 128, 132, 146 et suiv.		Puteanus	146	Renialme	142
Pitet	138	<i>Puteo</i>	72	Renneberg	59
Pitteurs	89	<i>Putezie (?)</i>	49	<i>Rencvelt</i>	117
<i>Pittevelde</i>	123	Putmans	114	Ressegem	81
Plaetman	146	Pütz	97, 98	Reutour	139
Plahier	117	Putzeijs	122	Rêves	110
Planche	125, 129	Putte	118, 122, 141	Richemont	73
Planchon	120	Puttelange	117	Ridder	117, 127, 138, 141
Plassche	118, 151	Quaderebbe 44, 89, 100, 110		Ridelet	50
<i>Platea</i>	130, 149	Quaderbrugghen	40, 41	Riebeeck	100
Platvoet	122, 128	Quadt	42, 81, 115	Riege	115
Plettenberg	82	Quatermart	137	Riemsdijk	129
Pluijgers	82	Quesne	59, 94	Riethoven	116
Pluckemese	111, 140	Quétin	121	Rieu	114
Poederoijen	45, 115, 128	Quiévrain	96, 110	Rifflart	113, 122
Poele	121, 123, 141	Quintin	82	Rignée	140
Poelgeest	42	Quisthoudt	122	Rike	44
<i>Poellnis</i>	49, 138	Rabode	42, 118, 123	Rijke 59, 118, 120, 128, 129	
Poelwijk	50	<i>Ra..sdonc</i>	48	Rijckel	125
Poisson	130	Radewaerd	117	Rillaer	118
Polanen	42	Raemdonck	82	Rijnestein	115
Pole	129	Raes	117	<i>Rînswoolde</i>	115
Poll	129	Raesson	115	<i>Ringhelden</i>	99, 100
Pollaer	49	Raets	131	Rijpelbant	112
<i>Pontdremy</i>	124	Rahier	138	Ristes	110
Pont	70, 113, 126, 127	Raitz	42	Rijswijk	130
Pontillas	40, 130, 138	Racour	40, 118, 122	Rijt	115, 117, 120
Po[o]rten	49, 122	Ramekeren	142	Rittersbach	128
Po[o]rter[e] 111, 146 et suiv.		Ramoneur	62, 126	Rivieren	43, 48
Porte	120	Rampaert	145	<i>Rivoechial (-as)</i> 111, 141	
Porter	73	Randerath 96, 97, 129, 143 et suiv.		Rixensart	50, 158
Post	114	Ranzières	81	Robert	115, 127
Pot	118	Ranst 44, 46, 81, 89, 116, 117		<i>Rocelle</i>	121
<i>Potte</i>	130	Rape	133	Rochefort 42, 44, 47, 49, 59 61, 132	
Pottes	42	Rapemont	42, 140	Rochette	121
Pottier	125	<i>Ravenecker</i>	115	Rode 40, 42, 50, 70, 110, 112, 117, 118, 122, 129, 132, 139, 143, 153	
Pottreel	110	Redinghen 42, 79, 128, 144 et suiv.		Rodeloo	127
Pouillet	135	Reek	112	Rodenbeke	143 et suiv.
Pousset	116	Rees	72	Roderborch	126
<i>Prayles</i>	130, 139	Refail	111		
Pré	70, 111, 126				

	Pages		Pages		Pages
Rodewelle	120	Zaamslag	121	Sempst	122
Rodichem	133	Saarwerden	129	Sennen	89
Roebosch	62	Sabel[s]	132	Sept-Fawes	132
Roelants	122	Saffenberg	89, 139	Septfontaines 42, 43, 47, 49,	
Roelofs	123	<i>Saewhi</i>	49	121	
Roene	42	Sayn	42, 62, 81, 89, 97	Seraerts (Serarnts) 89, 146	
Roes	128	Sains	110	et suiv.	
Roësbroeck	120	Saint-Albert	51	Seraing 40, 44, 47, 127, 132,	
Roest	139	Saint-Fontaine	50	138	
Rœux	126	Saint-Gargalphe 112, 120,		Serarijs	113, 128, 141
<i>Rogbroec</i>	59, 89, 117	141		Ser Hannoots	126
Rogghe	122	Saint-Genois	129	Serhenrix	71
Roy	100	Saint-Géry 49, 53, 89, 112,		Serhuyjgs	143 et suiv.
Rocour	132	133, 140, 145 et suiv.		Zerkingen	112
Roly	142	Saint-Germain	138, 139	Serclaes 101, 125, 145 et suiv.	
Rolibuc	128, 147 et suiv.	Saint-Gilles	127	Seron	120, 138
Rollée	132	Saint-Gor	141	Serroelofs	143 et suiv.
Rollencourt	81, 99	Saint-Martin	111, 113	Servranx	112
Rolman	45, 89, 110	Saint-Pol	44	Sestich	70, 126
Roloux	132, 138	Saint-Quentin	73	Zétrud	130
Rompen	118	Saint-Servais	113, 133	Setterich	97, 125
Rongeman	149	Saint-Trond	141	Zeuwart	110
Rooden	143	Sainte-Aldegonde	99	Zeuwelgyn	133
Rohr	110	Sainte-Hermine	73	Zevenaar	118
Ro[ø]sen 40, 59, 116, 149		Sainte-Catherine	141	Zevenbergen	123
Rosenauwe	140	Zack	50, 115	Sgroots	120
Rosenberg	131	<i>Salbruce</i>	140	Sidenhaer	42
Rosières 40, 126, 133, 138		Salm	42, 44, 61, 130	Zijde[wijn]	123
Rosmer	126	Salmon	138	<i>Zierenbeke</i>	132
Rosne	113	Saman (Zaman)	59	Zievel	42, 52, 124
<i>Rosoy</i>	60, 131	Sanden	42	Sigault	67
Rossum	89	Zandwijk	127	Zijmaer	114
Rost	51	<i>Sanse Savereutz</i>	130	Sijmons	121
Rotselaer 40, 44, 63, 89, 132		Sant	126	Sijmonsens	82
Rouchout	112	Sart	48, 113, 126, 138	Sinderen	140
Roulers	131	Sartiaux	49	Sinnich	40
Rousseau	129	Sas (Zass)	110, 119, 131	Zijpe[n]	128, 129
Roussy	85, 87, 130	Zasselt	110	Sizein	71
Routen	74	Zassen	100, 122	Sivry	113
Rover 42, 49, 50, 110, 143		Sausses	81	Six	73
Róvetasche	142	Sauvaige	110	<i>Scemens</i>	51
Rubempré	115	Sauveniére	51	<i>Schadelich</i>	139
Rüdesheim	50, 132	Zauwen	119	<i>Scaden</i>	48
<i>Ruekiste</i>	140	Savenial	140	Schaedbroeck 82, 85, 128	
Ruemswijnckel	45	<i>Scines</i>	120	Schalie	110, 146
Ruette	142	Sdeken	129	Schardenberg	42
Ruijsbroeck	123	Zeebroeck 123, 144 et suiv.		Scat	141
Ruijsschen	121	Zeelijns	118	Schaumburg	102
<i>Ruijsschenberg</i>	130	Zeghelere	145	Schavedries	102, 122
Ruckelingen	129	Seghers	49	Scaveij	125, 146 et suiv.
Rullingen	126	Seilles	120	Sceijfken	50
Rumale	141	Seinnart	49	Scheijvaert	50, 97
Rumpst	123	Sechtem	42, 114	Schelle	115, 117
Runkel	81, 89, 117	<i>Selenchy</i>	71	Scelve	111
Rupelmonde	117	Zelichs	115, 141	Schendelbeke	125
<i>Rusze</i>	59	Semal	50, 122	Schengen	141
<i>Ruusvort</i>	120	<i>Zemtinio</i>	94	Schenke	113
<i>Ruwe</i>	122	Semousies	110	Schenckel	118

DE RAADT



	Pages		Pages		Pages
Scep	116	Snackert	133	Stegen	128, 135
Schermer	130	Snidelanth	117	Stein	99, 124
Scherpenzeel	132	Snoec[k]	49, 114	Steinbüchel	115
Scheure	141	Sobbe	42, 45, 50	Steijne	113
Schiffelart	50, 122	Zoelen	142	Steke	119
Schilder	117, 143	Zoete	130	Stekelink	141
Schillinek	110	So[e]lij	122	Stecke	45
Schimper	42	Soiron	71	Stevens	117, 120, 128, 139
Schinman	70	Soijs	42	Stoise	93
Schinne[n]	49, 120, 133	Solms	125	Stockhem	112, 133
Schiplaeken	117	Sombrefte	114, 130	Stockman[s]	117
Schirick	120	Somergthem	118	Stommelin	70
Schirp	115	Sommereux	99	Stoppelere	70
Schleiden	89, 97, 100	Sompeke	49, 120	Storm	94, 130
Slye	125	Zon	143	Stoutenburg	132
Schliowitz	42	Sonmans	129	Straten	95, 114, 117, 128, 143, 149
Schoij	59	Zoppenbroich	126	Strée	138
Schoijte	115	Sorbon	126	Strecheis	122
Schönau	141	Sorey	112, 140	Strijen	123
Schönberg	140	Sormonne	117	Stromberg	129
Schönborn	120	Sot	113	Struveel	49
Schöneck	45	Sotteghem	81	Struver	50
Schönecken	89, 97, 140	Sottenghien	70, 124	Südholz	124
Schoonejans	89, 95	Spaen	139	Suerendoncq	118
Schoonhoven	40, 47, 132	Spanooghe	93	Zuerinx	82, 93, 111, 141
Schoonouwen	115	Spee	66	Zuersele	118
Schoonveld	62	Spee[c]ken	111	Suesdorne	42, 141
Schoonvorst	44, 140, 141	Speect	118, 123	Zuetinge	64, 123, 124
Schoor[er]	113, 117, 118, 128, 139, 141	Speelbroec	118	Zuijlen	59, 108, 142
Schooten	110	Spernagle	112	Suijthamen	111
Schot	101	Spes	42	Zulikem	110, 120
Schoutheete	141	Spiegel 42, 49, 59, 112, 130, 139, 141, 141		Sulper	116
Screije	118	Spiering(-inc)	129, 142	Surlet	59, 62, 113, 114
Schriek	117	Spiet	120	Surpele	116
Schrijver	100	Spijsken	89, 128	Zuweels	138
Schudermheim	122	Spilt	47	Zwaan	93
Schulen	122	Spoennem	137	Zwaef 52, 81, 123, 125, 145 et suiv.	
Schure	123	Sponheim	44, 81, 89	Zwalmen	110
Schürmann	45	Spontin	85, 97, 114, 130	Zwappenburch	42, 110
Schwansbell	138	Spreedt	113	Zwarte	48
Schwerte	141	Sprolant	121	Swertere	122
Selachiin	49, 114, 130	Squaden	129	Swerts	115
Soels	139	Stadeiken	117	Zwijveke	59
Soeive	124	Stade[n]	48, 112, 125	Taijbert	115
Slaterbec	139	Stael	42, 50, 110	Taje	59, 68, 81, 82, 87, 89, 125, 128, 133, 141 et suiv.
Slye	125	Staes	128	Taillefer	140
Slike	77	Stalle 67, 89, 147 et suiv.		Tacken	121
Slirp	141	Standart	123	Tamison	114
Sluc	122	Stapel 59, 111, 116, 141, 143		Teelmansz	121
Sluse	141	Starke	110, 130	Teldere	120
Smacht	118	Steelandt	114	Tempele r	143
smearsnidere 59, 111, 138, 141		Steen	102, 123, 128, 153	Tengnagel	42
Smeets	142	Steenbeckers	143	Thenis	138
Smeyc	133	Steenbrugghe	120	Tergnies	47
Smellinc	128	Steenhault	71	Termonde	64
Smet	70	Steenhuijs	119, 127		
		Steenweg 129, 143 et suiv.			

	Pages		Pages		Pages
Ternijne	139	<i>Tummeken</i>	125	<i>Vezin</i>	51
Textor	112, 138	Tursias	85	Vestarts	143
Tibault	111	Tutegem	42, 111, 117	Veves	135
Thiebegos	117	Tweenbergen	40, 114	<i>Via lapidea</i>	143
Tieg(h)eldeckere	116, 131	Udekem	52	<i>Viane</i>	75
Tieloy	49	Uden	42, 143	Vianen	142
Tielot	117	Uijthoek	124, 130	Vianden	123
Tichelen	126	Ulft	105	Vienne	125
<i>Thienes</i>	138	Ungebunden	42	Vierakker	121
Thienst	112	Unverzagt	129	Vierve	42, 126
Thier	50, 70, 138	Upigny	139	Vietinghoff	45, 89
Thieusies	100	<i>Upschote</i>	121	Vieux-Waleffe	135, 136
<i>Tilhiers</i>	49	Ursel	70, 129	Vigreus	141
<i>Thilliese</i>	132	Usele	121	Vichte	47, 89, 124
Thynes	124	Vachon	132	Vilain 47, 89, 110, 123, 124, 149	
Tinterey	122	Vaernewijk	126	Vilainmont	110
Tiptoft	122	Vaerste	110	Villaine	127
<i>Thiribut</i>	138	Vagevuer	122	Ville	136, 138
Tijt	129	Vailz (= <i>Veelst</i>)	110	<i>Villenfaigne</i>	117
Titz	42	Valke	125	Villeroux	126, 140
Toelinck	116, 128	Valois	132	Villers 47, 49, 114, 126, 132, 138, 139	
Tho[e]njs 51, 110, 141, 146 et suiv.		Valve	139	Villy	113
Tollenaere 60, 69, 120, 133		Vandrich	42	Villiers	135
Tollin	130	Varent	113, 123, 128	Vijltère	70
Tolmer	52, 118	Vasterarts	71	Vilvorde	40, 128
Tomburg	97, 114	Vauchairi	130	Vinalmont	49, 118
Thommen	128	<i>Vaul</i>	141	Vinke	42
Tongerren	118	Vau[l]x	127, 130, 137	<i>Virken</i>	105
Tongerloo (abbaye de) 63		Vederman	42, 112, 125	Virneburg	81, 89
Thonissen	142	<i>Veelst</i>	110	Virnich	97, 114
Torre	42, 49, 126, 145	Veen	119, 127, 142	Viron	136
Toten	82	Veer	52, 130	<i>Visin</i>	51, 137
Thouars	132	Veerze	115	Visch	89, 130
Tour	127, 137, 139	Véhir	124	Visscher[e]	49, 118, 123
<i>Thourines</i>	130	Veijlaerts	143	Visscherijen	114
Toussaint	110	Vecmont	47, 126	Vijt	114
Transnoit	59	<i>Vecquer</i>	143	Vivere	113
Trazegnies. 73, 81, 89, 108		<i>Velaer</i>	42	Vivien	59
<i>Triere</i> (Trèves)	50	Velaines	49	Vivier	52, 137
Trignéé	49, 140	Velde	101, 113, 138	Vladeken	118
Tricht	115	Velpe	118, 123	Vlaesche	120
Trisson	135	Velroux	48, 100	Vlaest	100, 117
Troesselmans	143	Velthem	118	Vlamine	82
Troest	49, 118	Venbosch	128	Vlatten	100, 105
Troet	138, 139	Vendegies	142	Vleeschauwer	73
Troijen	100	<i>Verange</i>	49	Vlec	114
Tromper	89	Verboom	129	Vlemincx	69, 112
Truijder	118	Veren	66	Vlodorp	133
Truwant	111	Verhaecht	115	Voecht	119, 122
Tsas	113	Vercauteran	82	Voeren	128
Tsenger	110	Verken	49	Voet	124
Tsulle	130	Verkoven	125	Volkaert[s]	114, 153
Tuijl	119	Verlaine	126, 127	Volkerich	122
Thuin	100, 121	Versaines	100, 124	<i>Vomei</i>	118
Tucbake	117	Vertain	50, 113	Vonderen	141
Tulden	116	Vertbois	113	Voocht	114
Tutelere	111, 120	Vertelaer	49	Voorst	56
		Verusalem	119, 153		

	Pages		Pages
Vo[ø]rde	68, 120, 143	Warlaing	112
Vorenbruden	81, 123	Warnant	44
Vorsselaer	44	Waroux	47, 49, 132
Vorsthuijs	70	Warrenberg	65
Vos[s]	42, 49, 71, 93, 118, 125, 141	Warsage	49, 128
Vossem	105	Warsberg	120
Voshole	71	Wartaing	111
Vranckenhoven	42, 81, 110	Was	89, 112, 146 et suiv.
Vranckaerts	82	Wassart	59, 151
Vredericks zoen	127	Wasseiges	113
Vrij	130	Waschensteyn	40, 142
Vries[e].	126, 143	Wassenhoven	118
Vroede	118, 122	Wateringe	71
Vrolo	129	Watermael	112
Waardenburg	67, 119	Watoule	49
Waardhuizen	140	Waudart	110
Waarle	116	Waudenberg	122
Waden	42	Wavre	130
Waelhem	117	Wavrin	80, 89, 140
Waelhoven	120	Webbecom	49, 141
Waelpoijt	128	Wecels	133
Waha	42	Weder	143
Wayaux	86, 130, 139	Wedergrate	44
Waijcop		Weeders	111
Waiite	101	Weerde	145
Wachelgem	113, 122	Weert 111, 122, 143 et suiv.	
Wachtendonk	89	Weidenau	104, 126
Waldeck	51, 89	Weiher	90, 130
Waldenberch	110	Weijns	62, 113, 120
Waleffe	132	Weis	50
Walhay	130	Weldighe	65
Walhain 40, 64, 81, 89, 140, 146		Welin	48, 127
Walincourt	80	Wellen	139
Walcourt	42, 89, 97	Wellen Rovers	50
Wall[e].	49, 72, 90	Wellens	120
Walleran	126	Welsborne	42
Walpode	112, 113	Wende	45
Walraven	50, 118	Wenmaer	110
Walzin	49	Werbrouc	135
Walschaertz	112	Werchin	125
Walsche	141	Weren	110, 142
Waltelmi	125	Wérimont	125
Waltem	40, 110	Werve	89, 120, 128, 143
Wambach	118, 118	Wez	52, 110
Wampach	110, 133	Wezel	49, 89, 120
Wanfercée	47, 125	Wesemael	63, 67, 81, 89, 103, 132
Wanis	110, 118	Wesembeek	132
Wanneghem-Lede	73	Wesenhaghe	123
Waniers	128	Wezeren	110, 136, 138
Wanniers	110, 128	Westhofen	45
War...	48	Wevelhoven	89
Warèt	49	Wevelinghofen(-hoven)	
Warfusée	49, 106, 132	59, 73	
Warghenwets	42	Widoije	48
Wargny	135	Wiele	142, 143
Warin	134	Wijer[e].	42, 52, 116
Warisoulx	111, 127	Wierde	124
		Wijgmael	118
		Wijhe	125, 127
		Wijck	50, 142
		Wickede	47
		Wijcop	123
		Wickrath	46
		Wicrode	97
		Wilde	100, 121, 123
		Wildenburg	140
		Wildenrath	116
		Willemaerts	93
		Willemsso[n] 121, 128, 142	
		Willem Nicolaes zoon 119	
		Wil[de]re 44, 49, 68, 85, 128	
		Willich	120
		Wilmaer[s]	114, 118, 153
		Wybre	114, 133
		Wiltrode	49
		Wiltz	110
		Wijman	42
		Winde	48, 110
		Wijneghem	59, 120, 126
		Wijngaerde	142
		Winghe	52, 118, 119
		Wijnhorst	64, 129
		Winckele	112
		Winnezele	139
		Winriex	117
		Winter[e] 89, 113, 118, 130, 143	
		Winxele	111
		Wijse	117
		Wiseppe	127
		Wisch	127
		Wissckerke	90
		Wisselere[-laer].	47, 115 et suiv.
		Wittherinc	129
		Witte	102, 118, 123, 129
		Wittem	41, 122, 126
		Witteman	110
		Wittenhorst	45
		Wijtvliet	70, 142
		Wodecq	121
		Woelmont	128
		Woeringen	142
		Woescic	124
		Wolf	49, 125, 128, 141
		Wolfshagen	40
		Woluwe	46, 49, 53, 133, 145 et suiv.
		Wonder	45
		Woude	42
		Woufrade	48
		Woumen	123
		Wouters	119
		Wrulhoven	114
		Wulfberg	122

OBSERVATIONS IMPORTANTES

POUR l'ordre alphabétique, nous suivons le système assez généralement adopté, de nos jours, dans les dictionnaires thiois de mots anciens — notamment le glossaire de CHARLES STALLAERT — dans les limites où ce système peut s'appliquer aux noms propres.

En conséquence, nous rangeons le *c* sous la lettre *k*, lorsqu'il se prononce comme celle-ci. Les mots commençant par un *S* et un *Z* sont entremêlés et portés à la lettre *S*.

Cette méthode offre, il est vrai, quelques inconvénients pour certains noms allemands, mais il n'est guère possible de faire une exception en leur faveur, et leur nombre est, du reste, insignifiant.

Nous assimilons l'*ij* ou l'*y* à l'*i*, ces lettres s'étant employées, jadis, indifféremment, et nous considérons comme inexistante la lettre *h* après certaines lettres, comme le *g* et le *t*, de sorte que, par exemple, les noms de *Gheerts*, *Ghijs*, *Thiant*, *Thienpont*, sont classés comme s'ils étaient orthographiés *Geerts*, *Gijs*, *Tiant*, *Tienpont*, etc.

On imprimera en *italiques* les noms propres empruntés à la toponymie, lorsque nous en conservons la forme originale, d'après les textes anciens; dans ce même cas, on les représentera en CAPITALES, et non en caractères gras, en tête des articles de notre recueil.

Dans la description des sceaux, nous nous abstenons d'indiquer le type quand il s'agit du type armorial, et, dans les blasonnements, nous négligeons de dire que les meubles figurent sur un écu. Toutefois, on trouvera une mention spéciale lorsque les emblèmes sont posés dans le champ du sceau, sans écu.

Sauf indication contraire, la forme du sceau est l'ordinaire, c'est-à-dire, il est rond.

Ainsi — pour préciser davantage — lorsqu'on lira : « Aa (*Leonius de*), 1251 : un sautoir », cela signifie : Léon d'Aa appose à un acte de 1251 un sceau rond, du type armorial, portant un écu au sautoir.

Les sceaux médiévaux ne permettant pas de constater les émaux des armoiries, force nous est de désigner les fourrures sous le nom qui leur est attribué lorsqu'elles se présentent dans les émaux réguliers. Cela revient à dire que ce que nous sommes obligé de blasonner : *de vair*, *d'hermine*, pourrait être, parfois : *un vairé de... et de...*, *de contre-hermine*, etc.

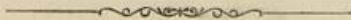
Les armoiries qui figurent dans ce livre sont dessinées dans le style du XIV^e siècle. L'ordre alphabétique ayant dû être adopté pour les planches, la reproduction des blasons dans le goût de leurs époques respectives eût, évidemment, nui à la symétrie des dessins. Ceux insérés dans le texte de l'*Introduction* sont l'œuvre de M. CHARLES DENS, notre excellent confrère de la Société d'archéologie de Bruxelles, qui s'est inspiré du travail du héraut d'armes GELRE, dont le précieux manuscrit, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, est l'armorial le plus complet pour le XIV^e siècle.

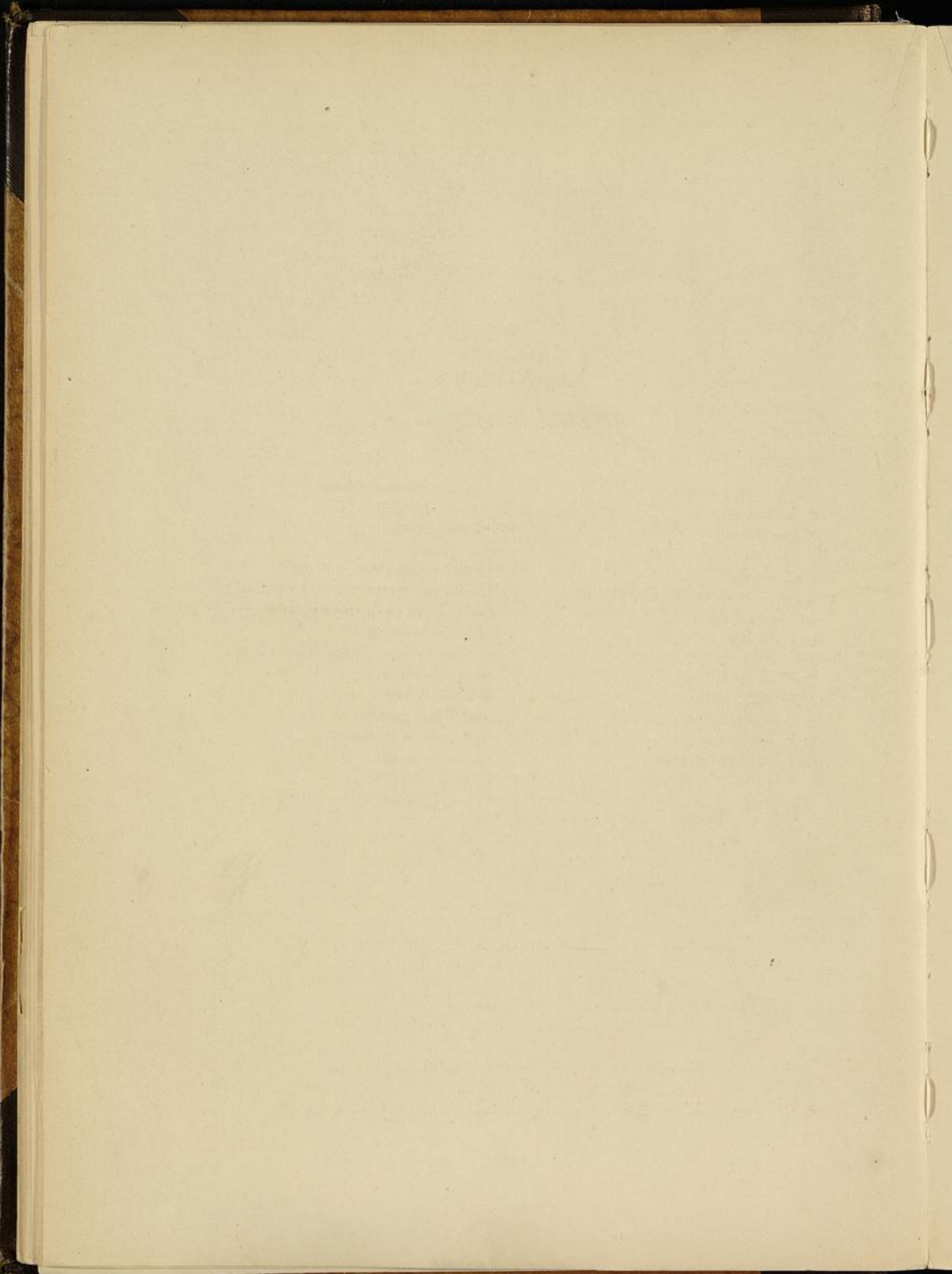
Nos plus vifs remerciements à M. Dens pour son obligeance.



ABRÉVIATIONS

broch. = brochant.	i. t. = indemnité totale.
C. = cimier.	iss. = issant[e].
c. = carton.	L. = légende.
c. - sc. = contre - scel.	l. = liasse.
chev. = chevalier.	mout. = moutons [monnaie].
cour. = couronne[s], ou couronné.	naiss. = naissant[e].
cq. = casque.	p. c. = au pied coupé (fleur de lis).
d. = dextre.	S. = support[s].
d ^{lle} = damoiselle.	s. = senestre.
décl. = déclare[nt].	sauv. = sauvage.
écuss. = écusson.	sc. = scelle[nt], scellé.
fr.-q. = franc-quartier.	sgr. = seigneur.
h. = homme.	sg ^{rie} = seigneurie.
inf. = inférieur[e].	T. = tenant[s].





SOURCES PRINCIPALES

- Abb. de W.-B. = Abbaye de Wauthier-Braine (A. G. B.).
Afflig. = abbaye d'Affligem (A. G. B.).
A. G. B. = Archives générales du Royaume, à Bruxelles.
Av. et dén. = Aveux et dénombrements de la Cour féodale de Brabant (A. G. B.).
Aywières = chartes des couvents d'Aywières, Florival, Val-Duchesse et Val-Virginal (A. G. B.).
Arlon = Archives de l'État, à Arlon.
B. = Chartes des ducs de Brabant (A. G. B.).
Baudeloo = abbaye de Baudeloo, Archives de l'État à Gand.
B. R., C. G. = Bibliothèque royale, à Bruxelles (fonds Goethals).
Brux. = Archives de la ville de Bruxelles.
Cambre = abbaye de la Cambre (A. G. B.).
C. C. B. = Chambre des Comptes de Brabant (A. G. B.).
C. de B. = M. LE CHEVALIER CAMILLE DE BORMAN, *Les Échevins de la souveraine justice de Liège*. Tome 1^{er} : *Moyen âge*. Liège, 1892.
C. D. d. = Chartes et documents divers (A. G. R.).
Deijnze = couvent de Deijnze; Archives de l'État à Gand.
Diest = Archives de la ville de Diest, à Diest.
Duss. = Archives de l'État à Dusseldorf :
 Bedbur = chapitre et couvent de Bedbur ;
 Clèves-Mark = fonds du duché de Clèves et du comté de la Mark ;
 Col. = archevêché (électorat) de Cologne ;
 Emmerich = chapitre d'Emmerich ;
 Essen = chapitre d'Essen ;
 Jul.-Berg = chartes des duchés de Juliers et de Berg ;
 Stavelot = abbaye de Stavelot ;
 Stav.-Malm. = abbayes de Stavelot et de Malmédy ;
 Werden = abbaye de Werden.
E. G. = Archives de l'église Ste-Gudule, à Bruxelles (à l'église même).

- Egm.* = abbaye d'Égmond; Arch. de l'État, à La Haye.
Els. = Archives du château d'Elseghem.
Enghien = Archives de la ville d'Enghien, à Enghien.
Fiefs = Chambre des Comptes de Brabant, fonds intitulé : *Fiefs*.
Fl. = Chartes des comtes de Flandre; Arch. de l'État à Gand.
Forest = abbaye de Forest (A. G. B.).
Frise = chartes de Frise; Arch. de l'État, à La Haye.
G. = église Ste-Gudule (A. G. B.)
Geld. = chartes de la Gueldre, fonds intitulé : *Gelderland*, provenant de feu le Baron van Spaen; Arch. de l'État, à La Haye.
Gr. scab. = Greffes scabinaux (A. G. B.).
Graaft. = fonds intitulé : *Graafstijtheid*; Arch. de l'État, à La Haye.
Guirsch = Arch. du château de Guirsch.
Helmond = Arch. de la ville de Helmond. Voir *Noordbrabantsche Almanak voor het jaar 1890 : Zes en negentig wapens*, par M. AUG. SASSEN.
Heijl. = abbaye de Heijlisse.
Holl. = chartes des comtes de Hollande; Arch. de l'État, à La Haye.
Hôp. S. Elis. = Hôpital Ste-Elisabeth; aux Hospices civils, à Anvers.
La Ramée = abbaye de La Ramée (A. G. B.).
Léau = chartes de la ville de Léau (A. G. B.).
Lorr. = chartes des ducs de Lorraine (divers fonds : *Arrancy, Blâmont, Briey, Etain, Neufchâteau*); Archives départementales à Nancy.
Lux. = chartes des ducs de Luxembourg (A. G. B.).
Mal. = Archives de la ville de Malines, à Malines.
Mél. = fonds intitulé : *Mélanges* (A. G. B.).
Mons = Archives de l'État à Mons :
 Abbaye de Soleilmont;
 Abbaye de Bonne-Espérance;
 Domaines de Hal;
 Chartes des comtes de Hainaut;
 H. de Fief = Hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons;
 H. de fief de Beaumont;
 H. de fief de Binche.
N.-D., Anvers = Archives de l'église N.-D., à Anvers (à l'église même).
Nam. = chartes des comtes de Namur (A. G. B.).
Nam. = Arch. de l'État, à Namur :
 Salz. = abbaye de Salzinne;
 Pauvres = Table des Pauvres, à Namur.
Naz. = abbaye de N.-D. de Nazareth, près de Lierre (A. G. B.).
Ninove = abbaye de Ninove; Arch. de l'État, à Gand.
Oost Eecloo = abbaye d'Oost-Eecloo, Arch. de l'État à Gand.
Ord. = archives du château d'Ordange.
P. = Commanderie de Pitsembourg, à Malines (A. G. B.).
P. D. = abbaye de Parc-les-Dames, près de Louvain (A. G. B.).
R. = abbaye de Roosendael (A. G. B.).
S.-B. = abbaye de St-Bernard-sur-l'Escaut (A. G. B.).
S. G. = église Ste-Gertrude, à Louvain (A. G. B.).
S.-M. = abbaye de St-Michel, à Anvers (A. G. B.).

- S.-T. = abbaye de St-Trond (A. G. B.).
St-Bavon = église St-Bavon, à Gand; Arch. de l'État, à Gand.
Ste-Agnès = couvent de Ste-Agnès, Arch. de l'État, à Gand.
Ste-Pharailde = chap. de Ste-Pharailde; Arch. de l'État, à Gand.
Zél. = chartes du comté de Zélande; Arch. de l'État, à La Haye.
Zwijveke = couvent de Zwijveke, près de Termonde (A. G. B.) (1).
Tournai = Arch. de l'État, resp. de la ville de Tournai :
 Chartrier = chartes de la ville de Tournai;
 Chartreux = couvent des Chartreux (2);
 Croisiers = couvent des Croisiers (2);
 Péronne = Assises de Péronne;
 Quitt. = pièces à l'appui des comptes.
U. = J. H. W. UNGER, *Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam. De Regeering van Rotterdam* (1892), ouvrage contenant 23 planches sphragistiques, dont 4 sont consacrées aux sceaux de la ville de Rotterdam.
Utrecht = deux fonds intitulés : *Oversticht* et *Nedersticht*; Arch. de l'État, à La Haye.
Wassenaer = Archives des familles van Wassenaer et van Wijhe; Arch. de l'État à La Haye.
114 lettres scab. = carton contenant 114 actes scabinaux d'Anvers (A. G. B.) (3).

Cette liste comprend les titres de trois travaux imprimés, de MM. le CHEVALIER CAM. DE BORMAN, AUG. SASSEN et J. H. W. UNGER, contenant un certain nombre de reproductions de sceaux. Nous croyons pouvoir décrire ceux-ci pour les faire connaître à ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas à leur disposition ces ouvrages, peut-être pas aussi répandus qu'ils devraient l'être. Vu le mérite scientifique de ces publications, nous avons, à leur égard, fait une exception à notre principe de ne puiser qu'aux documents originaux.

En renvoyant aux sources, dans le corps de notre travail, nous les indiquerons par les abréviations desquelles nous les faisons précéder dans l'énumération ci-dessus.

Outre les documents conservés dans des dépôts publics, il nous a été donné de consulter quelques archives et collections particulières. Les plus importantes sont celles des châteaux d'Elseghem et d'Ordange, déjà citées.

Voici les noms de ceux qui ont eu l'extrême obligeance de nous fournir des matériaux :

M. le vicomte Albert Desmaisières (Bruxelles et château de Heers);

M Fern. Donnet, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, secrétaire et bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique (Anvers);

(1) Les chartes de Zwijveke ont été publiées, en grande partie, par M. ALPH. DE VLAMINCK.

(2) Sur ces entrefaites, les fonds des Chartreux et des Croisiers, avec les autres archives de l'État, conservées, naguère encore, au dépôt de Tournai, ont été transférés à celui de Mons.

(3) Quelques-uns des fonds consultés sont classés : pour les chartes numérotées, nous indiquons les N^{os}; celles non numérotées peuvent se retrouver facilement à leurs dates. Quant aux fonds non classés, nous citons les layettes ou cartons, pour mettre les intéressés en mesure de recourir aux documents où nous avons puisé. Le fonds dont nous nous sommes le plus largement servi, les Chartes de Brabant, est en voie de classement. Il ne nous a été possible d'en voir qu'une partie. Peut-être y reviendrons-nous, si les circonstances nous permettent de publier une suite du présent travail.

M. Léon van der Elst, chef du Cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères, à Bruxelles;

M. A. de Fiennes (Bruxelles-Anderlecht);

M. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem (château d'Elseghem);

M. Fernand Hanon de Louvet (Braine-le-Comte);

M. le baron Théophile de Jamblinne de Meux, capitaine au régiment des Carabiniers, à Bruxelles;

M. Amaury de Latre du Bosqueau (Laeken);

M. le baron Alfred de Loë, secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bruxelles (Bruxelles);

Feu M. le comte Georges de Looz-Corswarem (Bruxelles et château d'Avin);

Feu M. le baron de Marches (Bruxelles et château de Guirsch);

M. Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien;

M. Louis Paris, attaché à la Bibliothèque royale (Bruxelles);

M. le baron Léon de Pitteurs-Hiegaerts (château d'Ordange);

M. le baron Hippolyte de Royer de Dour, Commissaire d'arrondissement (Bruxelles);

M. Rouffart, attaché au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Bruxelles);

M. Schuermans (Anvers);

M. Vannerus, étudiant (Bruxelles).

Nous nous faisons un devoir de leur en exprimer ici notre plus vive reconnaissance.

Nous remercions ensuite bien cordialement MM le capitaine-commandant Gaëtan Hecq, Jean van Malderghem, Edg. de Marnelke, Paul Sheridan, Alfr. d'Hoop, Harless, Redlich, Kùch et Aimé Mesdag du concours qu'ils nous ont prêté si obligeamment.



INTRODUCTION

But de ce livre.



LE livre que nous avons l'honneur de présenter au public n'est point un nobiliaire.

C'est un vaste recueil de notes historiques et héraldiques — presque toutes inédites et recueillies dans les archives des divers pays qu'il concerne — destiné à tous ceux qui s'occupent d'histoire, de généalogie et de blason.

Beaucoup d'armoriaux, quelques services qu'ils puissent rendre, ont le défaut de n'être que de simples compilations. Ils reproduisent, presque toujours, les erreurs des ouvrages, manuscrits ou imprimés qui leur ont servi de source. Autre défaut : les indications sur les familles dont ils donnent les armoiries ne sont guère précises. Elles se bornent à désigner le pays, parfois la province, plus rarement la ville, habités par les familles dont il s'agit.

De là, que de confusions et d'usurpations !

Au mérite — si mérite il y a — d'être le premier du genre publié aux Pays-Bas, dans l'acception ancienne du terme, le présent travail joint les avantages que voici :

I. A l'encontre de ce qui s'est fait généralement, nous n'avons recouru qu'aux documents d'une authenticité absolue, c'est-à-dire aux chartes et diplômes.

II. Nous désignons non la famille, mais la personne qui a porté les armoiries que nous blasonnons, en ajoutant sa qualité, sa résidence et l'année où elle figure dans les documents, ainsi que l'analyse de ces derniers, s'ils font connaître des détails intéressants pour l'histoire.

III. En indiquant soigneusement nos sources, nous mettons le lecteur à même de contrôler nos renseignements.

IV. Grâce à cette indication, les intéressés pourront se procurer, sans fastidieuses recherches, des moulages des sceaux et des copies des pièces.

Le but que nous poursuivons par cet ouvrage est essentiellement pratique. Effectivement, en arrachant à l'oubli des milliers de blasons, nous ne nous contentons pas de la satisfaction, quelque peu platonique, d'en avoir doté autant de familles dont plus d'une a regretté, peut-être, la perte des armoiries ancestrales ou caressé l'espoir d'en obtenir de toutes neuves par la grâce du souverain ; de cet amour-propre — qu'on nous en pardonne l'aveu — nous n'avons cure.

Le mobile principal qui nous a guidé est le désir de fournir à l'archéologue et à l'historien des documents nouveaux pour les aider dans leurs recherches tendant à restituer leur état civil aux œuvres d'art armoriées des temps passés ou à reconstituer le passé des communes, des seigneuries et des familles.

Longtemps abandonnées par les esprits sérieux, les études héraldiques ont fini par être appréciées à leur juste valeur et, remises en honneur par les archéologues, par être élevées au rang de science. Intéressantes par elles-mêmes, elles le deviennent davantage par les problèmes archéologiques et artistiques qu'elles contribuent à résoudre. De combien d'œuvres d'art, mentionnées, naguère, sans indication de provenance, n'a-t-on pas pu reconstituer l'historique, grâce à l'explication des armoiries qui les décorent, véritable certificat d'origine !

Pour être l'un des auxiliaires les plus précieux de l'archéologie, la science héraldique n'en est pas moins d'un puissant concours dans les travaux d'histoire. « La connaissance du blason, a dit Gérard de Nerval, est la clef de l'histoire. » La clef, non ; mais, à coup sûr, une des clefs de l'histoire. N'est-ce pas déjà beaucoup ?

Voilà le double point de vue auquel nous avons envisagé notre tâche, force nous ayant été, pour ne pas dépasser un cadre trop vaste déjà, de renoncer aux enseignements que nous pouvons dégager de l'examen des sceaux pour l'étude de l'architecture, du costume, des armes et de l'épigraphie.

Certes, nous eussions préféré suivre le système adopté par DEMAY et donner à ce travail un caractère plus sigillographique ; mais cela eût accru beaucoup le volume de cette publication, et la reproduction des légendes en caractères identiques à ceux des sceaux en eût compliqué sensiblement la composition. Qu'on veuille donc bien ne pas nous faire un grief de présenter un ouvrage plutôt *héraldique* que *sphragistique*. D'ailleurs — nous l'avons dit — celui qui voudrait en savoir plus long sur l'un ou l'autre des sceaux décrits par nous, pourra facilement retrouver les originaux.

Mais, tout en nous confinant dans le domaine héraldique, nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention des archéologues sur les sceaux comme la mine la plus

riche et les monuments les plus sûrs pour les études archéologiques, en ce qui concerne le moyen âge.

Est-il besoin de rappeler que c'est aux sceaux seuls que DEMAY a emprunté les matériaux de son magnifique livre sur l'histoire du costume et d'insister sur leur importance capitale pour les travaux numismatiques, etc. ? N'est-ce pas grâce aux documents sigillaires que M. CH. PIOT, d'abord, d'autres par la suite, ont pu attribuer, d'une façon péremptoire, à certaines villes des monnaies ornées d'emblèmes semblables à ceux dont elles avaient coutume de décorer les champs de leurs sceaux ?

*
**

Matières traitées.

Comme le dit le titre de ce livre, notre champ d'exploration est fort étendu : les Pays-Bas et les pays voisins, à savoir : le Luxembourg, la France et l'Allemagne. Par Pays-Bas, nous entendons, dans une acception vaste du mot, la Belgique et le royaume actuel des Pays-Bas. Ce sont ces deux pays qui occupent la plus large place dans notre recueil. Tout le duché de Luxembourg ayant été réuni, autrefois, à nos provinces, une part importante devait, évidemment, être réservée aux documents relatifs à ce territoire, tant morcelé, dont le noyau constitue, de nos jours, le grand-duché et dont d'autres parties appartiennent à la Belgique, à la France et à l'Allemagne.

Surpris, au cours de nos investigations, de la participation considérable prise par l'élément étranger, surtout allemand et français, dans les guerres du pays, au moyen âge, et vu les nombreuses relations de toute nature établies entre les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, nous décidâmes de compléter, par des recherches dans les archives de nos voisins, les renseignements puisés dans les dépôts de Belgique et de Hollande.

Nos peines ont été récompensées par d'opulentes moissons de documents non seulement sur des événements, familles, seigneuries, châteaux, etc., sur lesquels nous possédions déjà des détails, mais aussi de données entièrement nouvelles. Grâce à nos longues et fréquentes pérégrinations dans les archives du pays et de l'étranger, nous avons pu recueillir et grouper des particularités qui, à plus d'un point de vue, constituent des ensembles assez importants ; et si nous avons trouvé, en ce pays-ci, de nombreuses notes sur les familles françaises et allemandes, il nous a été donné, en Allemagne et en France, de les compléter et de glaner, en outre, biens des choses intéressantes pour l'histoire de nos provinces.

Les archives de Dusseldorf, notamment, nous ont fourni une longue série de chartes concernant le Brabant, le pays de Malines, les duchés de Luxembourg, de Clèves, de Gueldre, de Berg et de Juliers, le comté de la Mark, les archevêchés

de Cologne et de Trèves, etc. La richesse de ce dépôt nous a engagé à faire à Dusseldorf des séjours d'une durée totale de plusieurs mois.

Beaucoup des documents dont nous décrivons les sceaux étant imprimés dans le chartrier publié par LACOMBLET (1), nous avons remarqué que cet auteur, qui est censé reproduire les textes d'une façon complète, en supprime, parfois, des passages entiers, et en élague, souvent, des détails essentiels, tels que titres et prédicats des personnages, etc., comme, par exemple, le *dominus* devant le prénom, prédicat cependant important, puisqu'il indique la dignité de chevalier au moyen âge, à moins qu'il ne s'agisse de prêtres, auxquels il s'attribuait également. Il convient donc de ne pas se départir de quelque circonspection en consultant cet ouvrage et de recourir, au besoin, aux originaux qu'il reproduit, tous, ou à peu près, conservés aux archives gouvernementales de Dusseldorf.

En travaillant dans ce dépôt, nous eûmes l'occasion d'examiner un grand nombre de pièces utilisées, jadis, par FAHNE, pour son livre sur les familles des pays de Cologne, de Juliers et de Berg, et de constater, par nous-même, — chose, d'ailleurs, reconnue, depuis longtemps, en Allemagne, — que cet auteur, dont les publications jouissent encore de quelque crédit aux Pays-Bas, a procédé avec une véritable précipitation. Elle lui a fait commettre tant et de si singulières erreurs, qu'il faut se servir de son ouvrage, comme, d'ailleurs, de ses autres œuvres, avec la plus extrême prudence; on peut en dire qu'il est plus dangereux qu'utile. C'est surtout dans la description des sceaux que FAHNE pêche par une grande légèreté, et il arrive ainsi à voir dans les meubles héraldiques des choses qui ne ressemblent en rien à la réalité.

Un seul exemple — on en verra d'autres au cours de notre recueil — pour démontrer la légèreté de ce célèbre généalogiste : à propos des voués de Panau, — anciennement *Panauwe*, — il dit que l'un d'eux, *Goddert* (Godefroid), aurait scellé, en 1593, un acte féodal de l'archevêché de Cologne, d'un écu à trois urnes. Aggravant l'erreur, il représente, dans le texte, un écu ainsi blasonné. Or, la vérité est que le voué de Panau s'appelle Conrard, et que, en lui donnant le prénom de *Goddert*, FAHNE lui a attribué celui d'un autre témoin, *Godart*, seigneur de Drachenfels. Quant au sceau, bien que déjà un peu fruste, on y reconnaît parfaitement, non pas l'écu à trois urnes, mais un écu à trois têtes de lion couronnées!

*
**

Voici, dans les grandes lignes, les principaux éléments de notre travail.

Disons, d'abord, que, sans exclusion, en principe, aucune époque, nous avons recherché, de préférence, les documents des XIII^e et XIV^e siècles, ceux du XII^e étant d'une rareté excessive.

(1) *Urkundenbuch zur Geschichte des Niederrheins.*

Les quittances relatives aux guerres du Brabant, au *xiv^e* siècle, forment le premier et le plus important noyau. Elles nous ont permis d'établir la composition d'une fraction de la troupe réunie, en 1558-59, par Jean III, pour aider le roi d'Angleterre contre le roi de France, et, en très grande partie, de l'armée commandée, en 1571, par le duc Wenceslas, à Bastweiler, contre les ducs de Juliers et de Gueldre, et de signaler les noms de ses combattants dans la guerre de Flandre, en 1556.

Bon nombre de familles néerlandaises, allemandes et françaises verront, non sans surprise, qu'un des leurs a pris part à l'une et l'autre de ces sanglantes expéditions, dont l'histoire reste encore à écrire.

Nous allons revenir plus loin sur cette catégorie de sources.

A elle, sont venues se joindre des notes analogues sur d'autres chevauchées de Wenceslas et les guerres du comte de Clèves, au commencement du *xv^e* siècle, celles du duc de Juliers contre les Gueldrois au milieu du même siècle, etc.

Puis, nous avons réuni des milliers d'actes de toute nature concernant la chevalerie, tels que : inféodations, reliefs de fief, réconciliations, nominations d'officiers de justice, quittances, partages, etc.

L'élément bourgeois, lui aussi, est représenté par une foule de documents.

La description de plusieurs milliers de sceaux scabinaux complète les données sur ces deux dernières catégories.

Pour certaines villes, telles que Bruxelles, Anvers, Malines, Lierre, Rotterdam, Bois-le-Duc, Heusden, Maestricht, Cologne, etc., le nombre de sceaux de magistrats s'élève à un chiffre très considérable.

Dans un livre, resté inachevé, A. VAN DEN ELINDE (1) a reproduit une série de sceaux d'échevins malinois, sceaux dont les originaux ont presque tous passé entre nos mains. Malheureusement, ses dessins sont peu exacts. On serait tenté de prendre quelques-uns d'entre eux pour des restitutions, faites de mémoire, d'après un hâtif croquis du blason, tant les divergences sont grandes entre les reproductions et les originaux. Au point de vue héraldique, l'auteur — débutant encore — s'est trompé bien souvent. Le texte qui accompagne les planches sphragistiques ne mérite guère plus d'éloges.

Enfin, les sceaux des communes et seigneuries occupent une place importante dans notre travail; nous en décrivons plusieurs centaines. Les blasons communaux constituant l'objet d'une petite étude spéciale, présentée par nous au Congrès historique et archéologique de Bruxelles, en 1891, nous nous abstenons de commentaire à ce sujet (2).

*
**

(1) *Tableau chronologique des écoutètes, etc., de Malines.*

(2) Voir les publications de ce Congrès.

Combattants de la guerre de Cent Ans.

On a vu, plus haut, que notre recueil renferme un grand nombre de documents pour servir à l'histoire des guerres du Brabant au moyen âge et, en particulier, relativement à ceux, chevaliers, écuyers et simples hommes d'armes, qui y prirent part. La plupart de ces combattants se recrutèrent dans les domaines des ducs, mais il s'en enrôla aussi à l'étranger.

En 1358 et 1359, lorsque se préparait la guerre entre les rois de France et d'Angleterre, le duc Jean III, qui avait promis secours à ce dernier, engagea, à prix d'argent, des chevaliers et des écuyers pour le suivre dans son expédition. Pour diriger ce contingent et lui servir de maréchal, le duc désigna Jean Craije van der Hofstat, et, comme son lieutenant, Gauthier van der Quaderbrugghen, qui devaient lui amener vingt-trois écuyers.

Les quittances relatives aux indemnités payées de ce chef, pour autant qu'elles existent encore, sont munies, à quelques-unes près, des sceaux des combattants, et presque tous d'une conservation parfaite.

On trouvera de nombreux détails, à ce sujet, aux noms suivants :

Argenteau, Assesse, Autre Église, Avernas, Baerdeghem, Bake, Bauzele, Berghen, Berchem, Bolheim, Bombaye, Boot, Bremsoen, Bruyère, Daun, Dieghem, Diepenbeek, Doerne, Eggloij, Esselen, Fait, Gestel, Glimes, Gossoncourt, Grace, Gronsveld, Hallet, Heijden, Hellebeek, Herbais, Herlaer, Hertewijc, Hofstat, Horn, Houtain, HOVELES, Immerseel, Jodoigne, Carpial, Kerkem, Kersbeek, Cloet, Coelgrove, COOLHEM, COSSELAER, Crainhem, Cuijk, Laethem, Laurent, LIJNDEN, LOOZ, Magherman, Marilles, Meeren, Meldert, MELIN, Merode, Mersen, Molembais, Molen, Momalle, Mons, Montignies, Muchars, Nuijst, Oem, Oemen, Orp, Otreppe, PELEYMIS, Pellaines, Petersheim, Pipenpoij, Pontillas, Prés, Quaderbrugghen, Racour, Rode, Rosen, Rosières, Rotselaer, Seraing, Sinnich, Schoonhoven, TWEENBERGEN, Vilvorde, Walhain, WALTEM, WASCHENSTEYN, Wolfshagen (1).

(1) Nous ne citons que ceux dont nous décrivons les sceaux. Quant aux autres et pour plus de particularités sur les circonstances qui accompagnèrent la composition de cette armée brabançonne, voir A. WAUTERS. *La Formation d'une armée brabançonne du temps du duc Jean III, de 1338 à 1339* (*Comm. roy. d'hist.*, T. I, N° 4, 5^e série).

Voici le texte de la promesse du maréchal et de son lieutenant; nous en respectons scrupuleusement la rédaction, avec ses fautes de latin :

« Nos Johannes dictus Craye van der Hofstat miles notum facemus universis nos pro nostro corpore solo eo quod in mariscalcum exercitus hac vice sumus ordinatus, habuisse et levasse a domino nostro karissimo duce Braban[cie], a manibus domini Hermanni de Os et Johannis de Meldert, duodecim libras grossorum nec non etiam ab eisdem recepisse ad opus domini Walteri

Combattants de la guerre de Flandre.

Ni dans les chroniques du temps, ni dans les livres d'histoire des époques postérieures, on ne rencontre quelques renseignements sur la composition de l'armée du duc Wenceslas, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre son beau-frère, Louis de Male, comte de Flandre, et dont l'enjeu fut la succession de leur beau-père, le duc Jean III.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, parmi les chartes de Brabant, un grand nombre de quittances concernant les indemnités payées, en 1557 et 1558, du chef de cette campagne, à ceux qui y avaient combattu pour la défense du duché. Dans la plupart de ces documents, très laconiques malheureusement, la participation à cette guerre est déclarée en termes très formels; dans d'autres, celui qui reçoit l'indemnité dit tout uniment qu'il se tient pour satisfait en ce qui concerne ses pertes et dommages; mais l'identité des formules dans ces quittances, toutes des mêmes années, permet d'inférer que tous ces paiements ont trait à la guerre de Flandre (1).

dicti de Quaderbrugghen militis nostri socii et coadjutoris pro suo corpore solo septem libras grossorum veterum et eciam accepisse et habuisse ab eisdem domino nostro duce et Hermanno et Johanne predictis ad opus viginti trium armigerorum in nostris societate et adjutorio exeuntium pro quolibet eorundem quatuor libras grossorum veterum, de quibus armigeris summa ascendit in nonaginta duabus libris grossorum veterum, que quidem summa totalis nobis tam pro corpore nostro, quam pro domino Waltero et viginti tribus armigeris predictis soluta(*) ascendit in centum et undecim libras grossorum veterum, de quibus dictum dominum nostrum ducem penitus quitamus, pro quibus vero centum et undecim libris grossorum veterum mediantibus antedictis, nos promissimus et promittimus, bona fide et juramento nostro interposito venire et manere juxta dominum nostrum ducem predictum cum nos super hoc per ejus litteras requisiverit tanquam marscaleus, cum duobus militibus una nobiscum (**) et viginti tribus armigeris, probis viris et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, ejusque negotio extunc ituri cum eisdem ubicumque nos habere voluerit, promittentes eciam cum predictis viris armatis adjuvare dictum dominum nostrum contra omnes eius adversarios et inimicos presente guerra jam mota inter regem Anglie ex una parte et regem Francie ex altera totaliter duratura, presentium testimonio litterarum nostro sigillo sigillaturum.

Datum Antverpia die Jovis ante Exaltationem Sancte Crucis, anno Domini millesimo ccc^{mo} xxxvii^o. Approbamus superscriptionem soluta (**).

(Original sur parchemin, muni de deux sceaux, décrits, dans notre travail, aux noms de *Hofstat* et *Quaderbruggen*.)

(1) Dans notre travail, nous aurons, toutefois, soin d'indiquer s'il peut y avoir quelque doute sur le point de savoir si les indemnités ont été payées du chef de la guerre de Flandre.

(*) Ce mot *soluta* a été, après coup, intercalé dans l'interligne.

(**) Cette rédaction explique des passages analogues, quelque peu obscurs, dans les autres quittances du même genre lorsque, par exemple, Gérard (de Merode), sgr. de *Ringberghe* (Rimburg), et le prévôt de Saint-Georges, de Cologne, s'engagent, le 13 août 1338, à suivre le duc, avec 24 hommes, *una nobiscum ambobus*, dans la même guerre, cela signifie qu'ils lui amèneront 22 hommes, et qu'ils seront à 24, et non à 26.

(***) Cela veut dire : Nous approuvons le mot *soluta*, intercalé dans l'interligne.

Pour les détails, on peut voir aux noms suivants :

Abcoude, Appeltern, Autel, Badrion, Bake, Beesde, Bellinkhoven, BERENTSBERCH, Bleyche, Blitterswijk, Blonde, Boc, Bolen, Brienen, Broekhuizen (*passim*), Budel, Celles, Châtelet, DOORNIK, Dungelen, Eijcken, Eijl, Eijnde, Elen, Elle, Esch, Euskirchen, Fauquemont, Fénétrange, Fuschi, Gestel, Gesves, Gymnich, Godenard, Godijn, Gouy, Gracht, Groesbeek, Grosen, Halfhuijs, Hamal, Haren, Hees, Heetvelde, HEMAIRE, Herlaer, Héron, Hertewijc, Hertoghe, HILLENBERGHE, HONGHER, HORENBERG, Horst, HORWINNEN, HOUSDAING, Hovelwijk, Hunolstein, Illias, Ingen, ITTEREN, Jauche, Jünkerath, Cache, CAMBEKE, Keeken, KEELDONC, Kelbergen, KERBIX, Kessel, Clievère, Clutinc, Coc, Corf van MEYNREHOUSEN, Corswarem, COSSELAER, Koterken, Coudenberg, Kriekenbeck, Cricsteen, Croys, Crupelant, Cuchenheim, LANG, Leeuw, LEFVINICH, Leiden, Leuth, Limminghen, List, LOOZ, MAGREY, Malle, Marchin, MEER, Meerwijk, Monreal, Montfort, Morel, Motte, Mouwe, Nassau, Nieuwland, Noot, Ophoven, Oploo, Osen, Ossenheim, Overbach, Peelden, Pipenpoij, Poelgeest, Polanen, Pottes, Pussen, Quadt, Rabode, Raitz, RAPEMONT, Redinghen, Relegem, Rochefort, Rode, ROENE, Rover, Sayn, Salm, Sanden, Sechem, Septfontaines, Sidenhaer, Zievel, Schardenberg, Schimper, Schliewitz, Sobbe, Soijs, Spes, Spiegel, Stael, Suesdorne, ZWAPPENBURCH, Tengnagel, Titz, Torre, Tutegem, Uden, Ungebunden, Vandrigh, Vederman, VELAER, Vierve, Vinke, Vos, Vrankenhoven, Waden, Waha, Walcourt, WARGHENWETS, WELSBORNE, WIJER, Wijman, Woude.

*
**

Combattants de la bataille de Bastweiler.

Telle est l'abondance des quittances relatives aux indemnités payées par Wenceslas à ses infortunés compagnons, avec lui faits prisonniers à Bastweiler, au pays de Juliers, et aux héritiers de ceux qui y périrent, que vouloir dresser, ici, la liste de leurs noms, ainsi que nous venons de le faire pour ceux des combattants brabançons dans les guerres de Cent Ans et de Flandre, nous entrainerait trop loin.

Il n'est pas de page de notre recueil qui n'en cite.

Aussi réservons-nous à une étude spéciale sur cette célèbre bataille — dont, chose étonnante, la monographie reste à faire — la nomenclature, aussi complète que possible, subdivisée par *rottes*, des hommes qui y assistèrent. Grâce à l'indication des noms des chefs, au dos de la plupart des quittances, cette subdivision a été possible pour la presque totalité des combattants. Voici, dans l'ordre alphabétique, la liste de ces chefs :

Un de Looz d'Agimont (1);
Jean, dit Allemand, bâtard de Hainaut;
Pierre de Bar, écuyer, cousin du duc Wenceslas;
Gérard van der Heijden, sire de Boutersem;
Henri de Boutersem, sire de Berg-op-Zoom;
Henri Beyer de Boppard;
Jean, sire de Bouchout, burgrave de Bruxelles;
Jacques de Bourbon;
Jean Brant;
Guillaume de Brederode;
Jean Brien (Brijn) de *Craynhem*, écoutète de Bois-le-duc;
Franbach van den Broeke;
Le burgrave de Dalhem;
Henri, sire de Diest, châtelain d'Anvers;
Le drossard de Fauquemont;
Ulric, sire de Fénétrange;
Guillaume d'Abcoude, sire de Gaesbeek;
Jean Godenards, sénéchal de Brabant;
Henri, sire de Gronsveld;
Jean d'Aa, sire de *Gruuthuse* et de Grimberghe;
Thomas de Holset, drossard de Rolduc;
Guy de Houcourt;
Jean Clutinc, bailli du Brabant wallon;
Jean, sire de Cranendonck et de Septfontaines;
Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg;
Henri de Cuijck;
Jean de la *Lecke* (Lek);
Le burgrave de Limbourg;
Rasse van der Rivieren, sire de (Neer-) Linter;
Le drossard de Luxembourg;
L'écoutète de Maestricht;
Brigoen de Montignies;
Baudouin de Montjardin;
Louis de Namur, sire de Peteghem et de Bailleul;
Robert de Namur, sire de Beaufort et de Renaix;
Jean Oem;
Lambert, sire d'Oupeye et de Chaumont, maréchal de l'évêché de Liège;
Henri de Hornes, sire de Perwez, Duffel et Gheel;

(1) Jean d'Agimont, sire de Signy-le-Petit, etc., chevalier, amena à Wenceslas une troupe pour la guerre de Juliers. A son tour, Jean de Looz, sire d'Agimont et de Walhain, chevalier, semble y avoir assisté, bien que nous n'ayons pas découvert de document formel à ce sujet. Pour la plupart de ceux que nous renseignerons comme ayant combattu sous la « bannière d'Agimont », il est impossible d'établir lequel des deux parents ils ont suivi.

Henri de Quaderebbe ;
Costin de Ranst, margrave de Herenthals (Pays de Rijen);
Jean de Releghem, amman de Bruxelles ;
Gilles Rike, maieur de Louvain ;
Gauthier de Rochefort, sire de Haneffe ;
Jean, sire de Rotselaer ;
Guy de Luxembourg, comte de Saint-Pol ;
Henri, comte de Salm ;
Thierry, sire de Seraing et de Warfusée ;
Renier, sire de Schoonvorst ;
Godefroid, comte de Sponheim et de Vianden ;
Simon, comte de Sponheim et de Vianden, sire de Grimberghe ;
Le sire de Vorsselaer ;
Arnould de Warnant ;
Othon, sire de Wedergrate (Contrecœur) ;
Guillaume de *Wildere*, ou *Wilre* ;
Jean, sire de Wittem.

Outre les troupes placées sous les ordres des seigneurs et des officiers ducaux que nous venons d'énumérer, l'armée de Wenceslas comprenait encore un contingent envoyé par la commanderie de l'ordre de Saint-Jean à Chanteraine, sous Huppaye, la maisnie du souverain et, semble-t-il, une autre troupe spéciale. Les renseignements précis font défaut sur la composition de celle-ci ou, plutôt, sur la provenance de tous les éléments qui la constituèrent. Les quittances des combattants qui en firent partie portent, toutes, au dos, le mot *bede* ou *beede*, quelques-unes : *bede* sous Jean Oem, *bede* sous Guillaume de Brederode et *bede* sous *Iring de Kunstat*, ce qui paraît indiquer ceux-ci comme chefs de ce corps d'armée. Les contingents des sires de Berg-op-Zoom et de Wedergrate en faisaient partie également.

BUTKENS, dans ses *Trophées*, donne une liste des combattants brabançons de Bastweiler et des alliés du duc Wenceslas. Sur la foi de cet écrivain, ERNST, dans son *Histoire du Limbourg*, cite les Limbourgeois qui prirent part à cette journée.

A son tour, l'auteur anonyme (CHRISTLN) du *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciae lovanienses* (Leide, 1672) publie une nomenclature des Louvanistes qui y assistèrent.

Mais, puisés, sans doute, dans des chroniques ou manuscrits généalogiques des temps postérieurs, ces détails sont très incomplets et même quelque peu sujets à caution, tandis que les nôtres proviennent exclusivement de documents authentiques, conservés dans le fonds des chartes de Brabant.

A propos des combattants de Bastweiler, nous aurons soin d'indiquer les indemnités totales qu'ils touchèrent — la première quote-part, un sixième, leur fut payée le 21 décembre 1574 — et la rotte dans laquelle ils figurèrent à la bataille, sauf pour ceux — environ cent cinquante — sur les quittances desquels la désignation de la rotte a été omise. En ce qui concerne ces derniers, nous nous bornerons à dire qu'ils assistèrent à cette expédition dans l'armée brabançonne.

*
**

Les archives que nous avons pu voir nous ont appris peu de chose sur les combattants de l'armée adverse. Le dépôt de Dusseldorf ne renferme qu'un petit nombre de quittances relatives aux indemnités payées, par le duc de Juliers, à ses chevaliers et hommes d'armes, du chef de leur intervention à la bataille de Bastweiler. Des recherches à Arnhem amèneraient, sans doute, des documents analogues sur l'armée du duc de Gueldre.

Aux noms suivants, on trouvera une série de personnages qui combattirent sous les ordres du duc Guillaume :

Branscheid, Brenner, NOERHOUT (Gueldrois? voir Houte), LUYNRICKE, Nassau, Neersen, Rolmann, Schöneck (*passim*), Schürmann, Wonder (Gueldrois?).

*
**

Combattants de diverses autres guerres.

Notre recueil contient, ensuite, une série de notes :

Sur des chevaliers, écuyers et hommes d'armes qui prirent part aux guerres et chevauchées de Wenceslas à Rolduc, à Chaligny, à Chauny, à Wassenberg, etc. ;

Sur les combattants du comte Adolphe de Clèves et de la Mark, au commencement du xv^e siècle, d'après des quittances des années 1412-1416, voir :

Bodelschwingh, Brabeck, Diepenbrock, Galen (*passim*), Haidekinck, Hessen, Hönnepel, Horst, HUKELHEM, Keeken, Kortenhorn, Culenborg, Leuth, MEDFORDEN, Melschede, Münster, Neheim, Neuhof, NIEL, Poederroijen, Ruemswijnckel, Sobbe, Stecke, Wende, Wittenhorst ;

Sur ceux du duc de Juliers dans sa guerre contre les Gueldrois, d'après des quittances de 1446, voir :

Birgel, Bodelschwingh, Vietinghof, Westhofen, etc.

*
**

De l'importance des sceaux.

Comment a-t-on pu traiter si longtemps avec indifférence, dans la publication des cartulaires et des inventaires d'archives, la partie la plus importante des documents, les sceaux,

leur signature,

et qui, par les détails archéologiques et épigraphiques, offrent un criterium absolument certain de l'authenticité des pièces auxquelles ils se trouvent apposés !

Si, au point de vue archéologique, les sceaux présentent la mine de renseignements la plus sérieuse, la nature et le but de notre travail nous astreignent à ne traiter ici que du rôle qui leur est assigné dans les études historiques.

Ce rôle est très considérable.

Tâchons de l'établir brièvement.

A. Les sceaux complètent très fréquemment les données des actes au sujet des personnages.

Exemples :

Pierre *van Belle* (de Bailleul), en 1574, est caractérisé, par son sceau : comme maréchal de Flandre ;

Jean Baeck, en 1484-91 : comme fils de Jean (1) ;

Guillaume de Berchem, en 1299 : comme seigneur de Ranst ;

Godefroid de Blehen, en 1574 : comme sire d'Abée ;

Léon van der Borch (*de Castro*), 1558 : comme *Leonius de Wolve* (Woluwe?), *miles, dictus in Castro* ;

Daniel de Bouchout, en 1515-15 : comme sire de Sterrebeek et de Saventhem ;

Jean, sire de Wickrath, 1580 : comme Jean van Broekhuizen, sgr. de Wickrath ;

Hellin de Cysoing, 1291 : comme *ber* de Flandre ;

Richard, le maréchal, 1574 : comme Richard, maréchal (de Luxembourg), chevalier, seigneur de Daun ;

Wouter *Loenij*s (= fils de Léon), 1579 : comme Gauthier d'Erp ;

Richard, le lombard, bourgeois de Siegburg, 1508 : comme Richard Garet ;

Rasse, sire de Boulaere, fils de sire Rasse de Gavre, en 1289 : comme fils aîné du sgr. de Liedekerke ;

Une d^{lle} van Giessen, non citée par son prénom, dans un acte de 1564 : comme *Joffer Dierck v Ghiesse* ;

Daniel de Goer, 1567 : comme seigneur de ce lieu ;

Jean de Gossoncourt, en 1574 : comme châtelain de Louvain ;

(1) Un très grand nombre de sceaux établissent, de façon analogue, la filiation des personnages.

Jean van Hamme, en 1574 : comme seigneur d'Ockerzeel ;
Louis Hane, en 1541 : comme Hane de Wickede ;
Jean van den Hane, en 1533 : comme *de Gallo, dictus Vilein* ;
Un Haneman, sans prénom, dit le jeune (*Haneman de jonghe*), 1538 : comme Jean Haneman ;
Mgr. Ogier de Haren, en 1285 : comme chevalier et avoué de Maestricht ;
Henri, landgrave de Hesse, en 1559, se glorifie, dans la légende de son sceau, de sa descendance de la bienheureuse Elisabeth ;
Jean Karijs van *Lomsen*, en 1557 : comme *Johan Meier zu Luntzen* ;
Léon de Crainhem, en 1558 : comme seigneur de Wemmel ;
Jean de Créhange en 1574 : comme seigneur de Créhange ;
Feu Louis Lijbou, en 1574 : comme *Lybou de Willebringen* ;
Jean van der Meeren, en 1574 : comme seigneur de Sterrebeek ;
Arnould de *Melin*, en 1574 : comme burgrave de Tervueren ;
Guillaume van Ouden, 1576 : comme échevin de Bois-le-Duc (1) ;
Lambert, seigneur d'Oupeye (et de Chaumont), en 1574 : comme *major* de l'évêché de Liège ;
Certain *Palefrial*, tout court, en 1570 : comme *Jehan Palfrois* ;
Thierry de Rochefort, en 1570 : comme seigneur de Buzin ;
Jean, sgr. de Rochefort, en 1576 : comme seigneur de Rochefort et d'Agimont ;
Jean, sgr. Cranendonck, en 1574 : comme seigneur de Septfontaines et de Cranendonck ;
Thierry, seigneur de Seraing, en 1574 : comme seigneur de Seraing et de Warfusée ;
Jean, seigneur de Schoonhoven, en 1558 : comme *condominus* ;
Jean de Vecmont, en 1578 : comme seigneur de ce lieu ;
Jean van der Vichte, en 1574 : comme Jean van Spilt, sgr. de la Vichte ;
Hellin de Villers, en 1574 : comme Hellin, fils de Guillaume ;
Jean de Wanfercée, en 1574 : comme sire de Wanfercée ;
Rasse de Waroux, en 1574 : comme voué d'Amay ;
Marcel de Wisselere, en 1574 : comme *Aerst sone* (*Aerts?*).

B. Les sceaux nous apprennent, parfois, des alias, quand les actes donnent les noms de famille, et le contraire se présente également.

Exemples :

Les chartes portent :

Andrimont, les sceaux : *Bubais* (=Bombaye) ;
Auvélais, » *Tergnies* ;

(1) Dans quelques villes, les échevins avaient l'habitude d'indiquer leurs fonctions sur leur sceau, notamment à Aerschot, Bois-le-Duc, Landen, Léau, Louvain, St-Trond, Tirlemont, etc.

Boiken,	les sceaux : <i>de huse ;</i>
Bolongne,	» Welin ;
van der Borch,	» Magherman ;
Bossche,	» Oijen ;
Sart,	» <i>Bonleir (Bonlez) ;</i>
Delft,	» <i>Ottenz ;</i>
Duren,	» Widoye ;
Eynatten,	» Crummel ;
Eijnde,	» Eisterbeke ;
Falcon,	» Loveit ;
Fernelmont,	» Longchamps ;
Ferooz,	» <i>Buzee (= Beuzet) ;</i>
Folie,	» <i>War... (?) ;</i>
Galoppe,	» van der Halle ;
Geertzin,	» Budesheim ;
<i>Staden (Scaden?)</i> ,	» <i>Ghore (voir Goer) ;</i>
Goer,	» <i>Maloes ;</i>
<i>Woufrade</i> ,	» Goer (voir Goer) ;
Goulart,	» <i>de Moui ;</i>
Grieken,	» Griene(n)berge ;
<i>Hemberch</i> ,	» <i>. . arstorp (?) ;</i>
Hermée,	» Velroux ;
Hulsberg,	» Bunde ;
Bertrans,	» Colle (voir Colle) ;
Redelghem,	» Koningsloo ;
Rivieren,	» Aerschot ;
<i>Cosselaer</i> ,	» van <i>Ra . . sdonc ;</i>
Culenborch,	» <i>Avol(p?)rech ;</i>
Landenne,	» Berlo ;
<i>Leys</i> ,	» <i>Dopuch ;</i>
<i>Letē</i> ,	» <i>Mares ;</i>
Leuze,	» de le Couture ;
Linden, ✓	» Winde ;
Marchant,	» de Bois ;
<i>Markele</i> ,	» <i>de Jandraco ;</i>
Masson,	» Godevin ;
Middegaal,	» Erp ;
<i>Neckertinghen</i> ,	» <i>Glennes (= Gelinden) ;</i>
<i>Neuburg</i> ,	» <i>Eppenart ;</i>
Nieuwland,	» Boxtel ;
Ommeloep,	» du Bois ;
Ommeloep,	» <i>Destille ;</i>
Otte,	» Camart ;
Paridaens,	» <i>vanGhoerl (= Goirle) ;</i>

Pellaines,	les sceaux : del Cour ;
<i>Poellinis</i> ,	» <i>Herans</i> ;
Rochefort,	» Haneffe ;
Helu[wen],	» Roiever ;
<i>Saixchi</i> ,	» <i>Verange</i> ;
Sartiaux,	» <i>Paganus</i> (= Païen) ;
Seghers,	» <i>Kerberc</i> ;
Cranendonck,	» Septfontaines ;
Seraing,	» de Jardin ;
Schinne,	» <i>Boshuse(n) (?)</i> ;
Scachiin,	» d'Orbais ;
Snoec,	» Hagedorn ;
Sompeke,	» Wesele ;
Spiegel,	» Horne ;
Struveel,	» Seinnart van den Porten ;
Tieloy,	» de <i>Montegnee</i> ;
Torre,	» de <i>Preis</i> ;
Torre,	» de <i>Hanuto</i> ;
Trignée,	» de <i>Biertinchamp</i> (= Bertinchamps) ;
Troest,	» d' <i>Putecie</i> (?) ;
Velaines,	» Lude ;
Verken,	» de <i>Halle</i> ;
Vertelaer,	» Dedelaer ;
Philippeal,	» de <i>Viler</i> (= Villers) ;
Fosseroulle,	» de <i>Vileir</i> (= Villers) ;
Vinalmont,	» Gocheles ;
Visscher,	» Blancart ;
Vos,	» de Pollaer ;
Walle,	» Mote ;
Walzin,	» Dréhance ;
Warêt,	» <i>dofust</i> ;
Warfusée,	» <i>Tilhiers</i> ;
<i>Pede</i> ,	» Waroux ;
Warsage,	» Papelet de <i>Werst</i> ;
Watoule,	» de Court ;
Webbecom,	» <i>Bruden</i> ;
Koninxberg,	» Wiltrode ;
<i>Wildere</i> ,	» <i>Nidekgh</i> ;
<i>More[e]l</i> van Wilre,	» Guillaume van Wildre ;
Wolff van Glimbach,	» Wolf van Ederen ;
Woluwe,	» de <i>Sancto Gaugerico</i> .

C. Lorsque — chose très fréquente au moyen âge — les actes suppriment le prénom du personnage, du moment qu'il portait un sobriquet ou qu'il joignait au nom patronymique un nom terrien, les sceaux nous révèlent le prénom (1).

Exemples :

Bro(u)gnart de Weis (Jean);
Sceijfken van den Driessche (Jean);
Corbaut van Faus (Thomas);
Ridelet van Frocourt (Jean);
Fuchs van Rudesheim (Seybert);
Bolle van Gelinden (Jean);
Baras de le Haie (Guillaume);
Moreal van Halewijn (Gauthier);
Rover de Harf (Herman);
Franchomme de Hognoul (Eustache);
Struver van Hulsberg (Jean);
le Borgne de Jauche (Gérard);
Bureal de Jupleux (Baudouin);
Corf van Meynreousen (Herman);
Scheyvart van Merode (Jean);
Hustin de Naninnes (Jean);
Corbeau de Jupille (Hubert) (voir Polain);
Morel de Rixensart (Arnould);
Wellen Rovers (Gauthier);
Zack van Wijk (Jean);
Semal van Brousborg (Baudouin);
Ruecken (Rode) van Sinnich (Jean);
Schiffelart van Eijs (Renier);
Zobbe van Eltervelde (Thierry);
Stael van Holstein (Lothaire);
Fierabras, bâtard de Vertain (Gauthier);
Walraven van Triere (Jean).

Voici les deux seuls exemples à citer de sceaux qui, pas plus que les chartes, ne mentionnent le prénom des personnages :

Bottier de Centfonteynes (Saint-Fontaine), de 1574, qui porte : *S Botir de Cenfontene*;

(1) HEMRICOURT nous apprend que le chevalier Hughes d'Awirs « *fit faer Sour le Rivoir d'Awir trois Molins et pour cely cas fut il appelleit le Riche Moulnier d'Awier et perdit le nom de Huices* ». Ce fait, qui doit, d'ailleurs, n'être enregistré que sous bénéfice d'inventaire, — ce personnage ayant vécu longtemps avant Hemricourt, — établit à l'évidence que, du temps de cet auteur, la suppression du prénom, en faveur d'un sobriquet, n'offrait rien d'extraordinaire.

Scheyvart de Merode, de 1556-45, où on lit : † *S'Schevardi de Royde milit dni de Heymersbag.*

D. Lorsque — chose arrivée bien souvent — dans les chartes, le nom de famille faisait place à la désignation d'une charge ou d'un métier, les sceaux nous apprennent ce nom de famille.

Exemples :

- Louis, le fauconnier, 1574, était, d'après son sceau, *van Borssele* ;
Libert, le panetier, 1574 : un de Bossimé, famille qui exerçait les fonctions de panetier du comté de Namur ;
Richard, le maréchal, 1574, était, d'après son sceau, chevalier et seigneur de Daun ; sa famille tenait la charge de maréchal du duché de Luxembourg ;
Pierre, le maréchal de Marbais, 1574 : *Piret Druvert* ;
Rost, le maréchal de *Waldegke*, 1591 : *Em... Rost de Waldeck* ;
Thomas *die camerlenc*, 1574, jadis prisonnier à Bastweiler, sous Robert de Namur : *Toumas de Monchy* ;
Jean, le clerc de sire Robert de Namur, 1574 : un de Sauvenière ;
Baudouin, l'échevin (*li Scebens*), 1561 : *Bauduin Preupeden* ;
Antoine (*Thonijs*), le changeur (*die wesselere*), 1574 : un membre de la famille *Tho[e]nijs*, de Bruxelles ;
Jaquemin, le voué (*de vowet*), 1574 : voué de *Vizin* (Vezin?).

E. Dans bien des cas, les sceaux nous permettent de rétablir la véritable forme du nom, tronqué dans les actes.

Exemples :

Les documents transforment en :

- van Bellof*, un *van Bellinkhof* ;
van Blic, un *van Blitterswijk* ;
van Tseraelsbergen, un de Saint-Albert (Sint-Aelbrecht) (voir Broek) ;
Duijtsch ende Walsch, un *Duchewelx* ;
van Ankelrode, un *van Eckelrade* ;
Franchois van Holigoen, un Eustache Franchomme de Hognoul ;
van Ysendale, un *van Ijzendoorn* ;
van Keerberghe, un *van Kelbergen* ;
van Craychem, un de Créhange ;
Lieninc, un *uten Limmingen* ;
van Moelen, un de Melen ;
van Maresch, un de Mersch ;
van Alsenberch, un *van Odilienberg* (forme ancienne : *Olensberg*) ;
van Doralie, un d'Oreye ;
Dario, un d'Orjo ;

van *Tsevere*, un Zievel ;
Toelnere, un de Tolmer ;
Tudekem, pour Udekem ;
de *Voer*, un de Veer ;
van *Wesele*, un de Wez ;
van *Duwiere*, un van den Wijere, ou du Vivier ;
die *Winde*, un van Winghe, etc.

F. Les sceaux, par les blasons dont ils sont décorés, donnent de précieux détails généalogiques : les armoiries indiquent la famille à laquelle appartient le personnage ; les brisures et la combinaison du blason familial avec celui d'une autre famille, ou d'une terre, la filiation du propriétaire du sceau, et même, souvent, nous disent s'il est issu de la famille dont il porte le nom, par naissance légitime ou bien par bâtardise.

Dans notre *Notice historique sur la commune d'Itegem*, après avoir reconstitué l'histoire des Immerseel, qui, pendant environ trois siècles, possédèrent la juridiction de ce village, nous avons constaté que, seuls, deux documents, copies de deux inscriptions funéraires des xv^e et xvi^e siècles, indiquent la descendance des seigneurs d'Immerseel (à Wommelgem) de l'antique maison de Lierre, que la tradition assigne, du reste, comme souche à ceux-ci.

Après la publication de notre livre, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un acte de *Johannes de Ymmersele, miles*, s'engageant, moyennant 59 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec onze cavaliers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France. A cette pièce, datée du 50 août 1558, se trouve appendu le sceau du chevalier, portant un écu aux trois fleurs de lis, au pied coupé, et cette légende : † *S'Johis de Liere dni de Wommelghe*.

Ce sceau, à lui seul, prouve donc un fait que nous avons vainement cherché à établir par les documents.

D'après les généalogies, la famille de Glimes descendrait de Jean Cordeken, bâtard de Jean II, duc de Brabant, et qui aurait été légitimé, en 1544, par l'empereur Louis de Bavière (1). La sphragistique vient à l'appui de cette affirmation :

Jean, sire de Glimes, un des combattants brabançons dans la guerre de Cent Ans, porte, en effet, sur son sceau, appendu à un acte de 1558, l'écu de Brabant, brisé d'un bâton, chargé de trois losanges, et la légende : † *S'Johannis Cordeken militis*.

Tous les cartulaires et autres ouvrages imprimés appellent Jean *Godevaerts*, chevalier, le sénéchal de Brabant, qui jouait un certain rôle au xiv^e siècle et que nous voyons commander une troupe à la bataille de Bastweiler, sous le duc

(1) Voir BUTKENS, *Trophées*, éd. originale, p. 370 et 656

Wenceslas. Son sceau et ceux d'autres membres de sa famille prouvent que c'est *Godenaerts* qu'il faut lire.

Une véritable révélation nous est fournie par le charmant sceau de Sohier de Woluwe, des années 1568 à 1575, qui s'y appelle *Sigerus de Sancto Gaugerico*. Cette légende constate donc l'identité de souche des familles patriciennes bruxelloises de Woluwe et de Saint-Géry, portant, d'ailleurs, l'une et l'autre, trois feuilles de nénuphar.

*
**

A part quelques petits travaux, épars dans les revues, notre pays ne possède pas d'ouvrage sphragistique, tandis que les pays voisins en ont publié en grand nombre. La France notamment est dotée de monuments, tels que les œuvres de DOUET D'ARCQ et de DEMAY, que l'on ne consulte jamais sans fruit pour notre histoire.

Dans quelques rares cartulaires parus en Belgique, il est vrai, on a donné des descriptions sommaires des sceaux attachés aux actes dont ils fournissent la reproduction ; mais, malheureusement, ces descriptions contiennent beaucoup d'inexactitudes, comme celles-ci : un écu à un chevron devient : « un écu chevronné » ; un écu à la bande : « un écu bandé » ; quand il y a timbre, cela est exprimé simplement par : « écu suspendu à un heaume », sans autres détails.

Il ne suffit donc pas de décrire les sceaux, il faut encore le faire correctement, et, au besoin, avec le concours d'une personne bien au courant de la sigillographie et de ses sciences auxiliaires, sciences, d'ailleurs, tout à fait indispensables à l'archiviste et à tout éditeur de chartes.

Nous souhaitons de voir joindre, à l'avenir, aux textes, dans tous les cartulaires et inventaires d'archives, une description aussi minutieuse que possible et, si faire se peut, une reproduction en fac-simile de tous les sceaux attachés aux chartes et diplômes qu'ils contiennent, soit *in extenso*, soit en analyse.

En effet, est-il admissible de considérer comme deux objectifs absolument distincts l'édition des documents et la description des sceaux ? On veut publier des textes : or, les sceaux constituent partie intégrante des chartes, ils leur donnaient l'authenticité ; rien n'autorise à retrancher ceux-là dans la publication de celles-ci.

En procédant de la sorte, non seulement l'éditeur se trompe bien souvent lui-même, mais, qui pis est, il induit en erreur ses lecteurs.

Nous avons cité quelques exemples typiques de mutilations de noms dans les chartes. Comment savoir et comment apprendre au lecteur, en reproduisant, sans la description du sceau, l'acte de la Saint-Thomas 1574, par lequel « *Franchois van Holigoen* » reconnaît avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, une indemnité de ses pertes causées par la bataille de Bastweiler, — comment savoir, disons-nous, que ce personnage, aussi étrangement désigné par le scribe de la chancellerie brabançonne, est Eustache Franchomme de Hognoul ? Par l'examen de son sceau, qui porte : ✠ *S'Ystas li frans hons*, et l'étude de son blason : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets !

Des historiens très savants, belges, allemands et autres, croyant pouvoir se passer des enseignements sphragistiques, ont été victimes de pareilles fautes de scribe.

Parmi les chevaliers et écuyers qui s'engagèrent, en 1558, à suivre Jean III, duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, un auteur, très estimé à juste titre, cite Henri de *Vronsele* et Lambert, seigneur d'*Ophem*, en rendant les noms exactement tels qu'il les a trouvés dans les actes originaux. Eh bien! le premier, appelé *Vronsele*, porte sur son sceau un écu à trois tourteaux et la légende : ✠ *S'Henrici dni de Grōselt*. C'est donc le seigneur de Gronsveld! L'autre, dit seigneur d'*Ophem*, est le sire d'Oupeye, membre de cette illustre lignée de guerroyeurs dont HEMRICOURT nous a conservé le souvenir. Examinons son joli sceau, appendu à l'acte du 29 octobre 1558 : on y voit un écu à six (5, 2, 1) fleurs de lis, entouré de la légende : ✠ *S'Lamb'ti de Vpey milit'*.



OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES

Sans avoir la prétention de faire un traité du blason, nous allons consigner — en quelque sorte en guise de synthèse de notre travail — une série d'observations basées sur nos études sigillographiques.

Ces observations comprennent, un peu au hasard, les parties principales de la science héraldique. Etayées d'exemples, avec renvoi aux sources, elles pourront, un jour, espérons-nous, venir à point pour la confection d'un traité, dont l'auteur devrait, bien entendu, avoir à sa disposition une foule d'autres recueils analogues au nôtre, et, surtout, ... s'abstenir d'utiliser, pour cette tâche, les traités parus, en ces derniers temps, en Belgique, en Hollande et en France.

*
**

De l'origine des armoiries.

Il est un fait incontestable, c'est que les armoiries héréditaires de la haute noblesse datent de la seconde moitié du XII^e siècle. Un des premiers sceaux armoriés est celui de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce sceau, appendu à des chartes de 1161 à 1177, porte un lion (1). En Brabant, le premier prince

(1) « Le comte y est représenté coiffé d'un chapeau de fer cylindrique sur lequel le lion de l'écu est également figuré. Entre la date de 1161, mentionnée par VREDIUS, et celle de 1177, le comte Philippe a encore fait usage d'un autre sceau où on le voit armé d'un casque conique à timbre arrondi, sans ornement... Une photographie de ce dernier sceau a été donnée par M. DEMAY dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre*. » (JEAN VAN MALDERGHEM, *Les Fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Leur origine, leur nature, leur symbolisme*).

qui se servit d'un blason, c'est Henri I^{er}. Il l'appendit à un acte de 1195. Dix ans auparavant, son sceau était dépourvu du lion.

Les ducs de Brabant ont donc orné leur bouclier d'un emblème héraldique entre 1185 et 1195 (1).

Quel était le motif qui a amené l'invention des armoiries? Il paraît être d'ordre purement matériel. Le casque du chevalier, qui laissait visible la figure, fut complété, vers le xi^e siècle, par des parties garantissant le nez et le front, et remplacé, au xiii^e siècle, par un heaume fermé, couvrant la tête entière. Les traits disparaissent, alors, absolument. Qu'y avait-il de plus naturel, d'ailleurs, que de munir le bouclier, la partie la plus visible de l'armure, de certains signes de nature à faire mieux reconnaître le personnage, dont, déjà, le casque à nasal cachait en partie la figure, au point de le rendre presque méconnaissable? Les sceaux nous fournissent la preuve que c'est bien cette modification du casque qui a dû donner naissance aux armoiries.

Leur origine est donc exclusivement militaire et individuelle. Elles ne tardèrent pas à être adoptées comme marque caractéristique de la *gens*. Les cours de justice seigneuriales placèrent sur leurs sceaux le blason du maître. A une certaine époque, la croyance se répandit que les armoiries se rattachaient à la propriété elle-même, et il advint qu'un nouveau seigneur remplaça ses propres armoiries par celles qui étaient censées appartenir à la terre qu'il venait d'acquérir. Plus souvent, on combina les armes que l'on prenait pour celles de la seigneurie avec son blason familial, soit en écartelant, soit en les y plaçant en cœur, etc.

On peut citer quelques exemples : Berchem (Anvers), Cuijk, Dussen, Heusden, Jauche (Brabant), Apeldoorn, Batenburg, Brakel, Hacfort, Voorst (Gueldre), Enghien (Hainaut) ont conservé, jusqu'à nos jours, les armes de leurs anciennes familles seigneuriales. Louvain scelle encore de la fasce de la puissante maison dynastique qui en a emprunté le nom, et, abstraction faite de son écusson en cœur, Malines a porté, à travers le moyen âge, et porte encore aujourd'hui, le glorieux bouclier des Berthout, ses seigneurs dès l'aurore du blason.

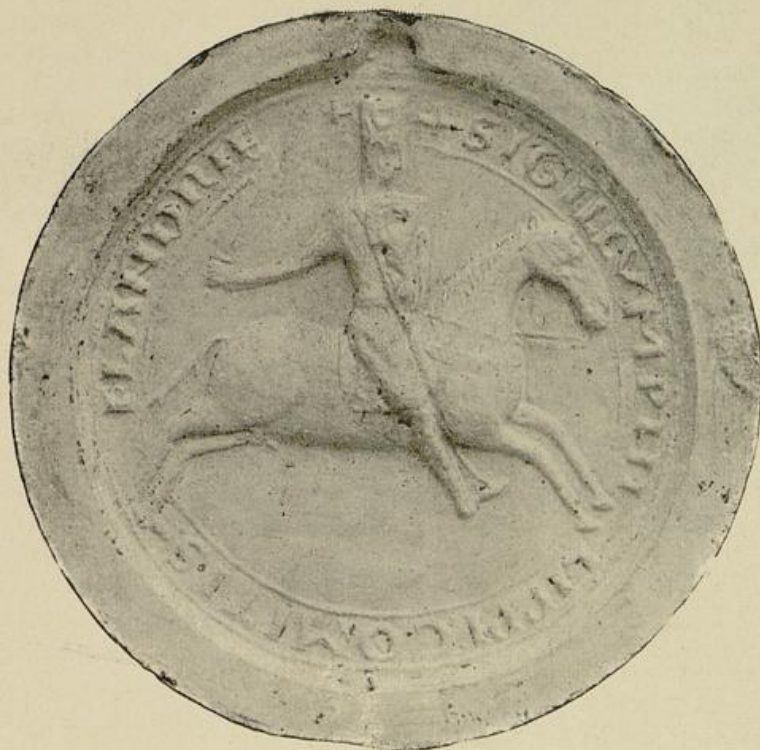
D'autres localités — et c'est là la règle générale — adoptèrent, tour à tour, les armes de leurs maîtres successifs.

Quant aux armoiries *communales* proprement dites, — nous entendons par là celles qui, au lieu de provenir d'une famille seigneuriale, sont ornées d'un emblème héraldique d'une origine purement communale, — elles sont bien plus rares et moins anciennes que celles d'origine individuelle; elles ne remontent guère au delà du milieu du xiv^e siècle.

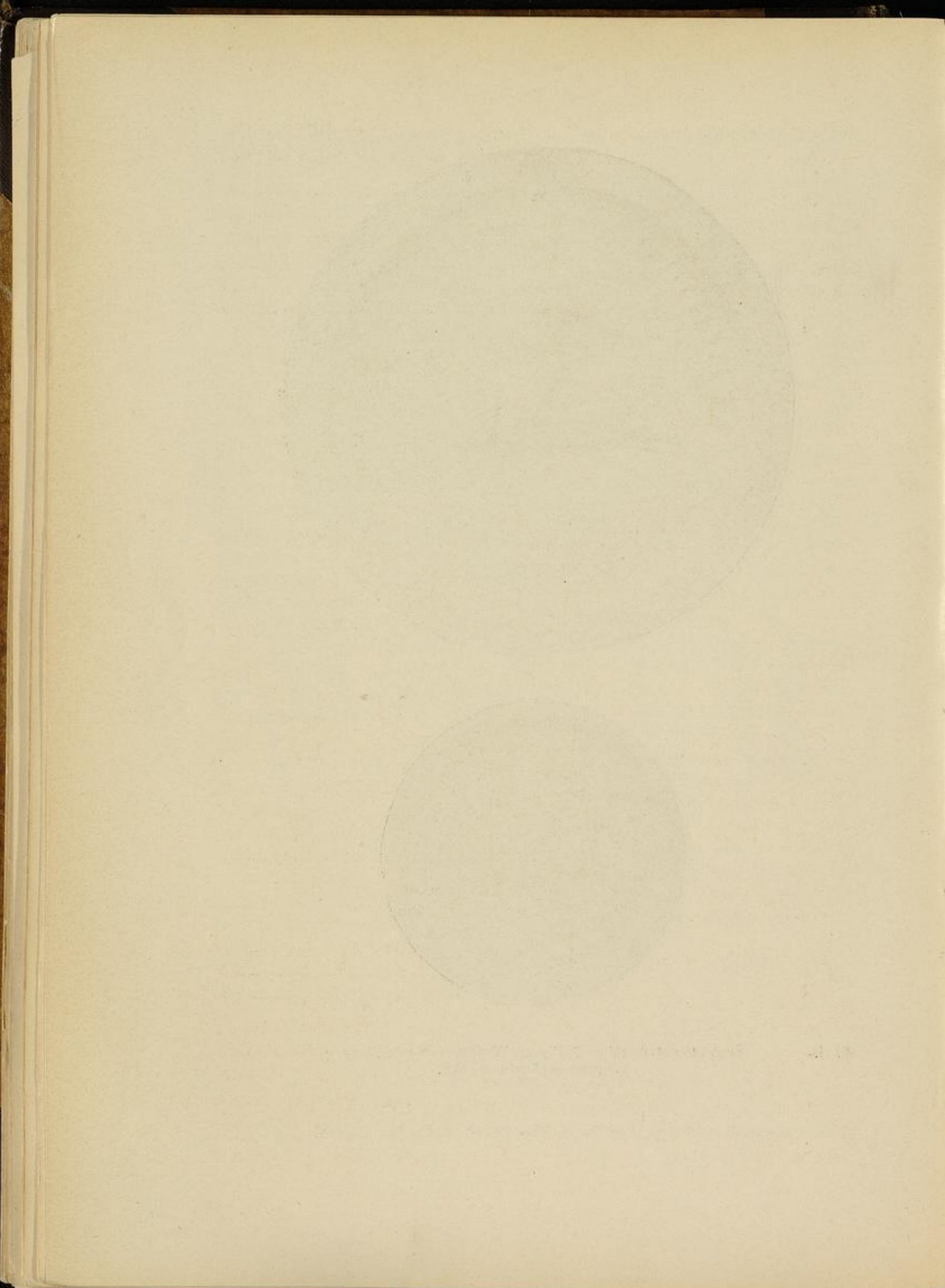
Mais, nous le répétons, dans le principe, le blason était exclusivement personnel, pour devenir, bientôt, le symbole distinctif de la race.

*
**

(1) DE RAM, *Notice sur les sceaux des ducs de Brabant*; Mém. de l'Académie royale de Belg. T. XXVI.



Pl. II. Sceau et contre-scel de Philippe d'Alsace, comte de Flandre
(d'après une charte de 1162).



Personnes de la même famille portant des armoiries différentes. Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres.

Il est intéressant de signaler des exemples de personnes de la même famille se servant d'armoiries tout à fait différentes et d'autres de seigneurs qui substituent à leurs emblèmes familiaux les armes qui passaient pour être celles de leurs terres.

Voici quelques cas qui méritent tous un examen attentif :

Thierry van Borssele, sgr. de Zuijlen, en 1407, scelle des armes pleines de Zuijlen ;

Henri et Francon de Hückeswagen, frères, portent, en 1260, deux blasons distincts ; le premier : quatre roses ; le second : deux chevrons ;

Anselme van Keeken, en 1567 : plain, au chef chargé de trois roses, alors que son neveu :

Georges van Keeken appose au même acte un sceau armorié d'une croix ;

André de Merode, chevalier, sgr. de Frankenberg, 1417 : porte les armes de Frankenberg (les besants) ;

Godefroid, sire du Mortier, en 1296 : d'hermine au lion ;

Henri du Mortier, fils dudit : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel ;

Renier de Neufchâteau, le vieux, en 1574 : six fleurs de lis ;

Renier de Neufchâteau, son neveu, ou cousin : un burelé au lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson à la croix engrêlée ;

Gauthier de Rochefort, sgr. de Hanefte et d'Ochain, en 1557 : les armes de Hanefte ;

Bernardus dictus Rusze, en 1260 : plain, à la bordure (simple) ;

Dominus Wilhelmus, père dudit : un chapel, avec mentonnière ;

Gauthier de Smeersnidere, jadis prisonnier à Bastweiler, dans la troupe de Chantraine, scelle, en 1574, d'un semé de besants, ou tourteaux ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier denché, chargé d'une coquille ;

Guillaume de Smeersnidere, ayant combattu, à Bastweiler, dans la même troupe, scelle, en 1574 : de trois étrières ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais ;

Frédéric et *Vell van Wevelkoven* scellant, ensemble, en 1401, un acte d'Hermann van *Lievendail* portent, le premier : deux fasces, le second : un échiqueté.

On rencontrera encore des exemples analogues aux noms suivants :

Amandeau, Ambresin, Anseau, Baert, Blancart, Borch, Buijsingen, Damme, Esselen, Fraijbaert, Franeau, Goudacker, Grammene, Heinsberg, Huldenberg, Isenburg, Cale (à Malines), Coudenberg, Craspournient, Lardier, Latteur, Leppevelde, Liesveld, LIETHEN, Linschoten, Lison, Löwenburg, Mailfer, Marien (à Graesen), Meerte, Nethen, Noot, Paesschen, Pannekoek, Parmentier, Pede, Pipenpoij, Quesne, Renneberg, Rijke, ROGBROEC, Rosen, Saint-Géry, Zaman, Schoij, Spiegel, Stapel, Surlet, Zwaef, Zwijveke, Taije, Thier, Transnoit (père et fils), Vivien, Wassart, Wijneghem, Woluwe.

Personnages portant deux blasons et davantage.

Dans le même ordre d'idées, citons des exemples de seigneurs qui portent sur leurs contre-scels d'autres armoiries que sur leurs sceaux mêmes, c'est-à-dire sur ceux-ci le blason familial, et sur ceux-là les emblèmes d'une seigneurie.

Tel est le cas des suivants :

Jean d'Audenarde porte, en 1277, sur son sceau équestre, le fascé, d'Audenarde, et, au contre-scel, l'écu du *Rosoy* ;

Louis de Beaujeu, chevalier en 1295, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un poisson recourbé ;

Jacques de Châtillon, sgr. de Leuze et de Condé, en 1295, sur son sceau équestre, ses armées familiales et, au contre-scel : un écu à la bande ;

Raoul, comte d'Eu et de Guines, en 1552, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un écu plain à la bordure engrêlée ;

Rasse de Gavre, sgr. de Liedekerke et de Bréda, en 1289 : sur son sceau équestre : trois lions, et, au contre-scel parti de Gavre et de Bréda ;

Gérard, sgr. de Hornes, de Perwez, etc., en 1524 : sur son sceau équestre : les trois huchets de Hornes, et, au contre-scel : les deux poissons d'Altena ;

Arnould, comte de Looz et de Chiny, en 1257 : sur son sceau équestre : l'écu de Looz (ici : un *fascé*, de 8 pièces) et au contre-scel : l'écu de Chiny ;

Jean, vicomte de Melun, en 1548 : sur son sceau équestre : les armes de Melun, et, au contre-scel : une croix tréflée resarcelée.

Philippe, marquis de Namur, en 1212 : sur son sceau équestre : un écu à deux *barres*, lequel écu, vu seulement à moitié, doit représenter le chevronné, ou les trois chevrons, de Hainaut ancien ; le même prince porte sur son contre-scel : l'écu de Flandre, brisé d'un bâton, qui est de Namur ;

On peut encore citer, à ce propos, le sceau d'Everard, comte de la Mark, de 1289, qui porte, à l'avant, simplement la fasce échiquetée, tandis que, au revers, celle-ci est sommée d'un lion issant.

Mais il ne convient évidemment pas de ranger dans cette même catégorie l'exemple de :

Lambiers li Tonliniers (Tollenaere), qui, en 1285, scelle d'un écu à trois châteaux, ou portes crénelées à trois tours, tandis que le contre-scel présente un écu à un seul meuble de cette espèce. Ici, c'est, sans aucun doute, l'exiguïté de cet écu du contre-scel qui a engagé le personnage à n'y faire graver qu'un seul meuble, la représentation de tous devant les rendre trop minuscules.

Relevons, enfin, le cas de *Alanus Nuz, legum professor*, qui, en 1292, scelle d'un écu au lion, ledit écu surmonté d'un autre écu, plus petit, à l'écusson plain, accompagné de six macles en orle.

Les détails manquent pour résoudre le problème héraldique que présente ce curieux sceau de savant.

*
**

Les sceaux de quelques princes et seigneurs réunissent les blasons de plusieurs possessions, comme, entre autres, ceux des suivants :

Arnould, duc de Gueldre et de Juliers, porte, en 1446, affrontées, les armes de Gueldre et de Juliers ;

Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, en 1405 : les armes de Juliers et de Gueldre ;

Jean de Looz, sgr. d'Agimont et de Walhain, en 1574 : les armes de Looz et parti ; au 1^{er}, indistinct ; au 2^d, un lion ; cimier de ce second blason : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé ;

Thierry de Rochefort, en 1577 : deux blasons timbrés, le 1^{er}, indistinct, le 2^d, Rochefort ;

Philippine de Fauquemont, femme de Jean, comte de Salm, en 1564, trois écus, à savoir : Salm, Chiny et Fauquemont ; etc.

Dès le xv^e siècle, cet usage se développa davantage, et nous voyons, alors, les princes grouper dans leurs sceaux, ordinairement autour de leur portrait, les écus de toutes leurs propriétés.

*
**

Changements d'armoiries.

Puisqu'il vient d'être question de seigneurs portant plusieurs blasons et d'autres qui remplacent celui de leur famille par les emblèmes d'une terre, nous croyons pouvoir citer, ici, quelques exemples de personnages qui changent d'armoiries, sur des sceaux successifs :

Rikart de Forstbach scelle, en 1577, d'un sautoir et d'un écusson en cœur à trois annelets ; deux ans après, il écartèle d'un sautoir et de trois annelets ;

Mathilde de Gueldre porte, en 1547 : parti de Gueldre et Berthout ; en 1572 : parti de Gueldre et d'un coupé de Gueldre et de Berthout ; en 1574 : parti d'un coupé de Blois et de Hainaut (brisé d'un lambel) et de Gueldre seul ;

Arnould van Guijgoven scelle, en 1574 : d'une fasce et d'un écusson en cœur à la bande, tandis que, en 1585, il écartèle d'une fasce et d'une bande ;

Gérard le Borgne de Jauche porte, en 1574 : un sautoir, chargé en chef d'un annelet et un écusson en cœur à la fasce et, en la même année, d'un écu semblable, sans l'annelet ;

Jean de Libinès, en 1540, 45 : une bande, chargée en chef d'une molette, et, en 1540 (n. st.), d'une étoile à cinq rais, à la place de celle-ci ;

Bourleus, bâtard de Ligny, en 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion ; en 1586 : un lion cour., à la queue fourchée et une cotice brochante ;

Godefroid de Sayn brise, en 1558, le léopard lionné, à la queue fourchée, d'un lambel et le porte couronné et sans lambel, en 1548,

tandis que sa fille Cunegonde, femme du sgr. de Dollendorf, porte, en 1558, parti de Sayn plein et de Dollendorf, et, en 1548, parti de Dollendorf et de Sayn, brisé, cette fois, d'un lambel, au rebours des pratiques paternelles ;

Gauthier Weijns porte, en 1574 : de . . . à l'écusson plein et à la bordure engrêlée, et brise, en 1579, d'un franc-quartier chargé de trois chevrons.

Pour d'autres exemples de modification d'armoiries par les mêmes personnes, on peut consulter les articles :

Brabant, Cale, Campenhout, Canyon, Clarensonne, Leuth, Luxembourg (*passim*), Malburg (deux cimiers différents), MANY, Ramoneur, Schoonveld, Sobbe, Surllet, etc.

Le fils aîné ou l'agnat, devenant chef de maison ou de branche, adopta naturellement les armes pleines de celle-ci, ce qui pourrait expliquer quelques-uns des changements signalés ci-dessus ; d'autres ont leur raison d'être dans de nouvelles alliances, dans l'acquisition d'une terre, ou simplement dans le caprice. A défaut de détails biographiques, on en est généralement réduit à l'hypothèse. HEMRICOURT cite une série d'exemples fort curieux de substitutions d'armoiries.

Mais toute l'importance de ses témoignages ne valant pas celui d'un acte authentique, nous nous empressons de reproduire ici un document, du commencement du xv^e siècle, très intéressant au point de vue héraldique. Un échevin d'Anvers y déclare, devant ses collègues, que, par suite de la suppression de la brisure dont il avait marqué son sceau jusqu'alors, il va en adopter un autre, mais que les actes munis de l'ancien resteront valables. Voici la teneur de cette pièce :

Int jaer xiiij^e ende een, xix dagen in December, soe toende Quinten Clarensonne, scepene tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen in den selven tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmids ghebreecs wille dat hire ane hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden (1).

La brisure dont Clarensonne annonce la disparition consiste en un écusson en cœur, chargé d'un oiseau (héron?).

(1) FERNAND DONNET, *Un Changement de sceau et d'armoiries, à Anvers, en 1401. La famille Clarensonne* (Bruxelles, 1894).

On trouve ci-dessous la reproduction des deux sceaux (1).



*
*
*

Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.

Au moyen âge, on ne l'ignore pas, il était permis à chacun d'adopter des armoiries, et ce droit, pour relatif qu'il fût, appartenait au roturier aussi bien qu'au patricien et au noble.

Les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers adoptèrent fréquemment l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, ou bien encore de leur ville.

C'est ainsi qu'on retrouve les trois chevrons des anciens burgraves d'Anvers dans les armoiries d'un grand nombre de familles de cette cité et de ses environs. La ville de Lierre et l'abbaye de Tongerlo, voisines d'Anvers, scellent de trois chevrons, de même que beaucoup de familles habitant Lierre ou dépendant de Tongerlo. La fleur de lis, au pied coupé, emblème des Rotselaer, Aerschot, Wesemael, Lierre, etc., se rencontre, seule ou en nombre, sur les écus de beaucoup de leurs vassaux.

Les trois pals de bien des armoiries malinoises et brabançonnaises indiquent des liens de vasselage avec la famille Berthout; on les rencontre, en franc-quartier ou sur un écusson, dans celles de plusieurs échevins de Malines.

Les trois flanchis de Bréda sont très fréquents dans les blasons de vassaux de cette baronnie et de familles de Berg-op-Zoom et des alentours. Beaucoup d'échevins de Heusden, en Brabant, scellent de la roue des puissants dynastes de Heusden.

Le chevron qui orne tant d'armoiries hennuyères ne serait-il pas une réminis-

(1) Comme ils n'offrent plus assez de relief pour que nous puissions espérer obtenir des clichés suffisamment nets, directement, sur des moulages, force nous est de les donner d'après des dessins, dont nous assurons la fidélité la plus absolue, sauf pour le trait abrégé au-dessus de l'y, sur le second sceau, trait que nous n'avons pas retrouvé sur l'original.

cence des trois chevrons ou du chevronné du bouclier primitif des comtes de Hainaut?

Les vassaux de Grimberghe et de Termonde se servent, avec une préférence marquée, de la fasce et du sautoir brochant de leurs seigneurs; tels, entre autres, Jean de Bloc, dit de Coman, feudataire à Opwijk, en 1450; Henri Zuetinge, homme de *Costen* de Grimberghe, sgr. d'Aa, etc., en 1429, et tant d'autres.

Voici encore quelques exemples analogues :

Nicolas Boseclaes, vassal de Monreal, 1545, porte : deux fasces, la première de quatre, la seconde de trois losanges, tout comme le seigneur de Monreal ;

Daniel van Bouchout, tenancier de Jean d'Hamal, en 1472 : une fasce de cinq fusées (Hamal); au franc-quartier chargé de deux fasces ;

Domaes Domaes zoen, scellant, en 1555, une charte de deux frères de Reimerswaal : une épée, en bande (accostée de deux étoiles), meuble qui se voit, deux fois, en sautoir, dans les armes de ceux-ci ;

Francon de Domborg, homme de Florent, sgr. de Borssele, en 1455 : un écu présentant une grande analogie avec celui de ce seigneur ;

Huart de l'Escolle, vassal d'Englebert d'Enghien, en 1456 : un écu d'Enghien, chargé en cœur d'une rose ;

Jean van Galifort, échevin du couvent de Tongerlo, en 1425 : trois chevrons (Tongerloo), accompagnés de trois étoiles ;

Jean Ghisels, dit *van Liere*, feudataire à Cranendonck, en 1497 : trois huchets (comme les Hornes, sgrs. de Cranendonck), accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée ;

Jean de Gorins, à Hal, en 1508 : un gironné (Enghien);

Josse Jacobs, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Gaesbeek, en 1574 : un lion (les sgrs. de Gaesbeek, issus de la maison de Brabant, scellèrent d'un lion couronné);

Louis de Kleeburg, vassal de Philippe d'Isenburg, en 1542 : deux fasces (comme Isenburg);

Jean Cole, homme du sgr. de Walhain, 1470 : de... à l'écusson plain et à la bande brochante;

Thierry Lecker, scellant, en 1548, un acte du comte de Clèves : un écu parti ; au 1^{er}, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (qui est Clèves); au 2^d, une fasce ;

Hunold de Letmathe, 1575 : d'hermine à la fasce échiquetée, sommée d'un lion issant, blason presque identique à celui du comte de la Mark, qui était probablement son suzerain ;

Jourdain de Leuth, échevin de Rheinberg, scelle, en 1589, un acte de Jean de Wijnhorst (son seigneur?), d'un écu plain, au chef chargé à dextre d'une merlette, tandis que d'autres membres de sa famille portaient au chef trois merlettes, comme Wijnhorst ;

Jean van der *Liorchstraten*, feudataire de Gilles de Berchem, en 1511 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir brochant (Berthout-Grimberghe); aux 2^e et 3^e, trois pals (Berthout, Berchem), armes qui, par parenthèses, offrent un des plus anciens exemples d'écu écartelé de deux blasons ;

Lambert, curé de *Lippe* (Lipp?), en 1365 : les mêmes armes que Henri, seigneur de *Lippe* : deux fasces ;

Jakemes Louchars, sergent du roi de France, en 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis ;

Jean de le Motte, homme du comte de Hainaut, en 1421 : plain, au chef d'Enghien ;

Guillaume die Weldighe, bourgeois d'IJsselstein, en 1416 : une fasce et une bande échiquetée brochante, accompagnées au canton senestre d'une étoile (comp. IJsselstein) ;

Thierry de Warrenberg, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Perwez (un Hornes), en 1574 : l'écu de Hornes, brisé d'une bordure engrêlée.

Les échevins d'Aerschot plaçaient, pour la plupart, leurs armoiries en franc-quartier sur celles de leur ville ou, mieux dit, des anciens maîtres de la terre d'Aerschot, les trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

*
**

Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau.

Beaucoup de sceaux présentent, dans leur champ, sans bouclier, des figures emblématiques qu'il importe de ne pas confondre avec des *armoiries*. Ne l'oublions pas : il ne peut être question de blason que lorsque l'emblème se trouve placé sur un écu, partie essentielle des *armoiries*. Toutefois, on remarque fréquemment que les figures, qui, plus tard, devinrent les meubles héraldiques d'une famille, avaient été employées longtemps avant l'adoption définitive des armoiries. L'examen des ouvrages sigillographiques nous permet de constater plus d'un exemple de ce genre concernant des personnages dynastiques des XII^e et XIII^e siècles.

Nous allons signaler ici quelques personnes ou familles qui portent, d'abord dans le champ de leur sceau, sans bouclier, des emblèmes que, peu après, nous voyons posés sur un écu comme armoiries.

Tel est le cas des suivants :

Jean de Brabant, échevin de Liège, se sert, en 1555 et 1555, de deux sceaux, dont l'un représente, dans le champ, sans bouclier : une escarboucle, au franc-quartier chargé d'un lion ; l'autre, le plus récent : un écu parti ; au 1^{er}, une demi-escarboucle mouvant du parti ; au 2^d, un lion ;

Renier Eggloy, échevin de Bruxelles, en 1295 et 1509, place dans le champ

(1) On peut trouver dans notre *Armorial brabançon. Recueil d'armoiries inédites* (Bruxelles, 1890), la description d'un grand nombre d'échevins de cette ville.

du sceau : un ange tenant une fleur de lis, au naturel, fleur qui, à quelques années de là, et, sous sa forme conventionnelle, figure un meuble héraldique sur le bouclier de cette famille, d'abord seule, puis au nombre de trois ;

Gerelmus Hinckaert, échevin de la même ville, de 1295 à 1501, porte dans le champ du sceau : un lion et un semé de billettes, que, peu après, sa famille porte en guise d'armoiries ;

Hughes de Coudenberg, en 1280, dans le champ du sceau : un château ou porte à trois tours crénelées, qui, en 1290, sur le sceau d'un autre (?) Hughes, se trouve placée sur un bouclier ;

Boniface de Coudenberg, en 1505, dans le champ du sceau : trois meubles semblables que nous voyons devenir, vers la même époque, les armoiries du lignage de Coudenberg ou de *Frigido Monte*, à Bruxelles ;

Michel de Leeuw (*Leo*), en 1280 à 1289, porte, dans le champ du sceau : un lion léopardé, qui, simple lion rampant, tantôt couronné, tantôt sans couronne, constituera, bientôt après, les armes du lignage bruxellois de Leeuw, ou 's *Leeus* ;

Jean Veren, fils de *Diedvien*, bourgeois à Dordrecht, en 1500, dans le champ du sceau : une tête d'enfant, meuble que, trois ans après, il porte placé sur un bouclier.

Mais, bien plus tard encore, on se complaisait, parfois, à placer dans le champ du sceau, sans bouclier, les emblèmes que des ancêtres avaient adoptés comme meubles héraldiques, par exemple sur le sceau de damoiseau Elbert Spee, de 1550, où le coq figure dans le champ sans écu.

*
**

Armoiries dues à des fonctions.

Un certain nombre d'armoiries trouvent leur origine dans des fonctions ; mais, pour la plupart des familles anciennes, il est impossible de constater les raisons qui les déterminèrent dans le choix de leurs emblèmes. Il est donc intéressant de signaler ceux qui semblent symboliser les fonctions de leurs propriétaires, puisque, par le fait même, on arrive à fixer, approximativement, l'époque de leur création.

A cette catégorie appartiennent, apparemment, les armoiries de :

Maitre Jean Gorijs, *molenslagher* juré de la ville de Bruxelles, en 1429, scelle d'un écu écartelé : aux 1^{er} et 4^e, un fer de moulin ; aux 2^e et 3^e, une cognée et celles de :

Guillaume du Mortier, *maistre carpentier* du Hainaut, en 1451 : de deux cognées.

*
**

Armoiries jouant sur le prénom.

Des armoiries jouant sur le prénom du propriétaire doivent, en bien des cas, leur origine à la fantaisie de celui-ci ; mais encore faudra-t-il se garder de trop rigoureuses conclusions, puisque ce prénom pourrait déjà avoir été porté par un ascendant du personnage en cause.

Antoine Museur, homme de fief de la seigneurie de Blicquy, en 1654, portant : une béquille de saint *Antoine* et un croissant, rangés en pal, et

Hubert Sigault, homme de fief du Hainaut, en 1592-9, scellant d'une tête et col de cerf, accompagnée en chef à dextre d'une étoile, allusion à saint *Hubert*, patron des chasseurs,

semblent, à première vue, avoir inventé eux-mêmes leurs blasons.

*
**

DES BRISURES.

Les brisures, dont l'emploi s'observait rigoureusement en France et dans la plupart des provinces méridionales des Pays-Bas, étaient peu en usage dans les provinces septentrionales de ceux-ci, en Allemagne et dans le Luxembourg. On les y rencontre dans quelques grandes familles, mais à titre d'exception.

Les manières de briser sont très nombreuses. Les traités les citent en partie.

Nous allons en signaler quelques-unes offrant un intérêt particulier.

Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée.

Empruntées aux armes d'une famille alliée, les brisures constituent, parfois, des indices très précieux quant à la filiation des personnages. En voici quelques exemples :

Guillaume Drake, brise, en 1574 : d'une bordure échiquetée de deux tires, devant probablement son origine à une alliance avec une des nombreuses familles anversoises qui portaient une fasce échiquetée ;

Guillaume de Merode, fils de Ricaud, en 1591 : de trois fleurs de lis (complètes), empruntées aux armes de sa mère, une Wesemael ;

Jean de Stalle, appelé aussi de Hellebeek, dit de Stalle, en 1574 : d'un maillet des armes de Hellebeek ;

Jean de Waardenburg, en 1419 : d'un crampon, des armes d'une famille alliée (Boetzelaer, Galen, etc. ?) ;

Jean de *Wilre*, en 1574 : d'une fleur de lis, au pied coupé, qui est l'emblème d'une famille alliée, à preuve qu'un de ses proches, Arnould de *Wilre*, écartèle, en la même année, les armes de *Wilre* de trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

Nous ne parlerons pas ici des brisures qui consistent à combiner avec le blason celui d'une autre famille, soit en écartelant, soit de quelque autre manière.

*
**

Le moyen âge évite la double brisure.

Le moyen âge avait pour principe d'éviter une double brisure. En brisant, par exemple, par un changement d'émaux, on conservait intacts les meubles de l'écu, ou bien une modification du cimier pouvait passer comme brisure suffisante. Il arriva qu'un personnage, qui marquait son état de cadet par un signe distinctif, supprimait ce signe dès qu'il écartelait des armes d'une autre famille. Les armoiries écartelées, composées de deux blasons, se brisèrent, en règle générale, soit en cœur, soit au premier quartier seul.

Exemples :

Jean Drake, 1574, écartelant de Drake et de trois chevrons, brise, au 2^e quartier, seul, d'un besant, ou tourteau ;

Jean van Hamme, 1574, brise le 1^{er} quartier, seul, d'une étoile ;

Guillaume de *Heersele*, 1411 : le 1^{er} quartier, seul, d'une tour ou porte crénelée ;

Henri Hertewijc, 1571 : le 1^{er} quartier, seul, d'un maillet ;

Jean Taije d'Elewijt, 1409 : le 1^{er} quartier, seul, d'un franc-quartier ;

Henri van der Vo[o]rde, 1574 : le 1^{er} quartier, seul, d'une étoile.

*
**

Brisures intéressantes.

Voici, ensuite, un choix de brisures, intéressantes à l'un ou l'autre titre :

Renaud d'Argenteau, châtelain de Limbourg, brise, en 1558-9, en ne cantonnant sa croix, chargée de cinq coquilles, que de quatre croisettes ;

(1) Voir des cas analogues sur les sceaux de Robert et Gérard d'Assche, de 1309 et de 1357.

Jean de Bijlandt, chev., brise, en 1597, d'un lambel, alors que son fils, Thierry, porte plein ;

Deux *Karsilis* de Pallandt, père et fils, en 1571, nous fournissent un exemple analogue : le fils porte plein, le père brise d'un annelet ;

Jean van Broekhuizen, en 1557, brise son champ plain de trois croisettes pattées, au pied fiché ;

Jean van der Meeren, en 1489, d'une façon analogue (trois croisettes recroisetées) ;

Thierry van Herlaer, sgr. *van der Ameijde*, en 1550 (n. st.), porte, aux 1^{er} et 4^e quartiers, une seule tête de lion, alors que sa famille en a trois pour emblèmes ;

Les frères Gauthier et Jean de Houtain, en 1265, se servent de deux blasons, apparemment tout différents ; le premier : d'une *feuille d'ortie*, chargée d'une divise ; le second : plain, au chef chargé d'un lion, issant du champ. Mais, en comparant ces armes à celles du seigneur de Houtain, en 1504 : plain, au chef plain et à la bordure engrêlée, on reconnaît que la feuille d'ortie n'est autre chose que l'effet d'une bordure engrêlée gravée en creux, et que la divise constitue tout uniment la ligne de séparation du chef, ligne à laquelle le graveur a donné trop d'épaisseur ; en un mot, que les écus de Gauthier, de 1265, et du seigneur de Houtain, de 1504, représentent les mêmes armoiries. La bordure étant déjà brisure, Jean, cadet, au lieu d'en introduire dans son blason une seconde, supprime la bordure et se contente du lion issant, pour marquer sa qualité de puiné (1) ;

Thierry de Clèves, 1592, et Gérard de Clèves, 1409, portent parti ; au 1^{er}, un demi-écusson, mouvant du parti ; au 2^e, la fasce de la Mark. Leurs sceaux permettent de constater que, dans les armes de Clèves, la partie essentielle est non pas l'escarboucle, mais bien cet écusson si fâcheusement dénaturé par les héraldistes des derniers siècles (2) ;

Henri des Comognes, vassal du comte de Namur, en 1584, et, en 1597, châtelain de Namur, porte : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel ; son parent et homonyme, échevin du Feix, en 1584, porte ces mêmes meubles sur champ de vair.

Pour d'autres brisures intéressantes, qu'on consulte les articles :

Aelbrechts, dit de Borsere, Aerleboud, Anseau, Blehen, Blicck, Bonin, DOND(t), Eijcken, FOSSET, Franqueneé, Gaiffier, HORWINEN, Jonart, Cale, Calonne (Caloen), Campenhout, Canteman, Knibbe, Coene, Coninc, Crimpen, Laurent, li Leus (= Loup), Leuth, Masson, Moliaert, Nokerboem, Oemen,

(1) Voir, plus loin, les sceaux des Holstein, Houtain, Lembeck, etc., et le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (Stuttgart, 1876), p. 48-50.

(2) L'escarboucle est une pierre précieuse placée au cœur de l'écu et représentée d'une façon conventionnelle. Comp. les sceaux d'Eustache d'Hamal (1281) et de Simon d'Enselthem (1357), les armes de Vlemincx, à Malines, etc.

Overdijle, Pelsers, Petitbon, Pont, Pré, Reinboud, Rode, Sestich, Schinman, Smet, Sottenghien, Stommelin, Stoppelere, Thier, Vijltere, Vorsthuijs, Wijtvliet.

Particulièrement intéressant est le cas de Henri d'Ursel (*van Nursene*), échevin de Termonde, en 1554, qui portait, d'après son sceau, l'*alias* Smet. Son blason représente : trois coquilles ; au chef chargé de trois merlettes. Les Ursel ayant généralement scellé d'un plain, au chef chargé de trois merlettes, il semble que des coquilles ne soient qu'une brisure de ces armes.

*
**

Brisures de bâtards.

Les bâtards brisèrent fréquemment les armes paternelles d'un bâton ou d'un filet, posé soit en bande, soit en barre. Cette dernière position est plus rare. Mais ces brisures s'employèrent tout aussi bien par les cadets de naissance légitime. La seule qui, à notre avis, fût réellement une marque caractéristique d'origine *naturelle*, consiste à placer en franc-quartier le blason du père, plein, sur un écu plain, d'un seul émail. Nous avons relevé un certain nombre d'exemples de cette nature.

Pour la plupart de ceux qui adoptent ce genre de brisure, la qualité de bâtard se trouve indiquée soit dans l'acte, soit dans la légende du sceau.

Les suivants portent un écu plain :

Jacques de Beaufort, en 1581 ; au franc-quartier à trois écussons ;

Hankin, *bâtard* de Fanson, en 1574 : au franc-quartier burelé, chargé d'une manche mal-taillée (1) et d'UN BATON BROCHANT ;

Haze van Vlaenderen et

Louis le Bâtard,

l'un et l'autre : au franc-quartier de Flandre (l'écu d'argent, c'est-à-dire non colorié) (Armorial de GELRE) ;

Jean de Hellebeek, en 1574 : au franc-quartier à la bande chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un lion ;

Arnt Jans soen, échevin de Bréda, en 1580 : au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier, chargé d'un sautoir ;

Bourleus, *bâtard* de Ligny, 1574 : au franc-quartier au lion, alors que, en 1586, il brise Ligny tout uniment d'une cotice ;

(1) Les Fanson portaient trois manches mal-taillées.

Pierre Gorijs, échevin de Tirlemont, 1444 : au franc-quartier, chargé d'une feuille de tilleul, la tige en haut ;

Alard, *bâtard* du *Locron* (*Loqueron*), 1574 : au franc-quartier à la croix ;

Amaury de Namur, en 1572 : au franc-quartier chargé d'un lion couronné ; un *bâton brochant* sur l'écu. Cette double brisure constitue une superfétation et est, probablement, le résultat d'une erreur du graveur : à preuve que, sur le sceau d'Amaury, de 1574, le bâton ne broche que sur le franc-quartier, lequel franc-quartier représente les armes *pleines* de Namur, à savoir : Flandre, brisé d'un bâton ;

Sire Philippe, *bâtard* de Namur, portait : d'azur plain, audit franc-quartier ;

Henri de Oudewater, échevin de Liège, 1414 : plain, au franc-quartier à quatre lions ;

Jehan Palfrois, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'une force renversée et d'un lambel brochant ;

Guillaume le *Pendre*, homme de *lief* d'Enghien, 1457 : plain ; au franc-quartier de Steenhault (?) ;

Jean Proper, échevin de Heusden (Brabant), 1549 : plain ; au franc-quartier de Heusden ;

Jehan li Hoirs de Selenchy, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'une croix fleuronée ;

Guillaume et Serhenrix, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et d'un autre franc-quartier brochant, à la fasce, surchargé de deux pals ;

Henri Sizein, 1561 : plain ; au franc-quartier, chargé d'une tête humaine ;

Jean de Soiron, *bâtard* de Namur, 1420 : plain ; au franc-quartier, chargé d'un lion (!) ;

Thierry Vasterarts, dit van Ordingen, 1488 : plain ; au franc-quartier chargé d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige ;

Pierre de Vos, descendant, par *bâtardise*, de la maison de Flandre, 1574 : plain ; au franc-quartier, chargé d'un lion *couronné* et d'un bâton brochant. Ce bâton a été conservé, sans doute, comme marque d'un cadet de Flandre, auteur du personnage ;

Arnould van *Voshole*, 1574 : plain ; au franc-quartier, chargé d'une étoile et d'une bordure ;

Jean, fils de Barthélemy, *bâtard* de Wateringen, 1575, porte un écu chargé d'une cotice ; au franc-quartier chargé de l'étoile des Wateringen. Cette cotice brise l'écu comme souvenir des armes du père, qui portait Wateringen brisé d'un bâton (1).

*
**

(1) Comp., dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 118, le sceau de Philippe (*bâtard*) de Brabant, sgr. de Crujbeke, sur lequel on peut consulter DE RAADT et STOCKMANS, *Gesch. der gem. Schelle*.

On peut se demander si les armoiries suivantes ne sont pas à ranger dans la même catégorie :

Tade van der Biest, échevin de Saint-Trond, en 1514 : écartelé ; au premier, un lion ; les autres quartiers plains ;

Taije van der Blockerien, échevin de la dite ville, en 1499 (le même personnage ?) : le même écu ;

Abraham de *Ghote*, échevin de cette ville, en 1540 : le même écu, au lambel brochant sur les deux premiers quartiers ;

Jean le Grand, vassal de Flandre, en 1529 : écartelé ; au 1^{er}, trois poissons, posés en bande, rangés en barre ; les autres quartiers plains ;

Oilart van Gruinssell, écuyer, en 1577 : écartelé ; au 1^{er}, une merlette ; les autres plains ;

Nicolas van *Middelhere*, qui, sur son sceau, s'appelle de *Puteo*, 1574 : écartelé ; au 1^{er}, un cerf passant ; les autres plains.

Il se peut, évidemment, que l'une ou l'autre de ces familles porte un écu écartelé de deux émaux plains, et que le meuble du premier quartier ne soit autre chose qu'une brisure, comme, par exemple, les van de Wall, de Gueldre, qui brisent d'une étoile au premier de leur écu, lequel fut, d'abord, simplement écartelé de sable et d'argent. Tel est le cas de Rasse de *Prentagen*, échevin de Saint-Trond, en 1549-51, qui brise son écu écartelé (d'or et de gueules), au 1^{er}, d'un écusson plain.

D'autre part, certaines familles avaient pour emblèmes un écu plain, au franc-quartier d'un seul émail aussi, comme, par exemple, les Rees, que GELRE mentionne parmi les vassaux du duc de Gueldre et dont nous décrirons plusieurs sceaux.

Daniel van der Borch, échevin de Saint-Trond, en 1443, et le chevalier Louis de *Brustemme*, en 1542, ornent également les leurs d'un écu plain, au franc-quartier plain.

*
**

Le franc-quartier d'hermine.

A propos de brisures, il importe d'examiner un emblème curieux qui figure dans les armes de nombreuses familles, dont quelques-unes, du chef de cet emblème, sont rattachées, par la fantaisie des généalogistes, à la maison ducale de Bretagne. Nous voulons parler du franc-quartier d'hermine plain (1) si fréquent au moyen âge et rappelant, en effet, l'écu d'hermine plain de celle-ci.

(1) « Plein » et « plain ». — Les deux adjectifs *plein* et *plain*, dont nous nous sommes servi

M. le COMTE FRANÇOIS VAN DER STRATEN PONTHOZ, dans *L'Ombre de lion des Trazegnies, leurs sceaux et contre-sceaux*, fait observer que quelques membres de cette maison, notamment Gilles, dit le Brun († en 1276), et ses descendants brisaient d'un franc-quartier d'hermine, dont l'origine et, partant, la signification lui sont restées inconnues.

Une branche des seigneurs de Malines, les Berthout de Duffel, adopta la même brisure.

Pour donner à ce franc-quartier d'hermine un fondement historique, on a voulu faire descendre les seigneurs de Duffel d'une Marguerite de Bretagne; mais ces efforts n'ont été corroborés par aucun semblant de preuve, et les généalogies des ducs de Bretagne ne révèlent aucune alliance avec les Berthout.

D'ailleurs, les Bretagne n'étaient pas seuls à porter d'hermine plain. D'Arlambe-Mirabel (en Vivarais), de la Bruyère, dit van der Heijden (Belg.), Paris de Boisrouvray, de Sainte-Hermine, Coague, Fantel-Millery et de Saint-Quentin se servaient du même emblème, ainsi que la commune de Wannegem-Lede, en Flandre, pays où l'hermine jouissait d'une préférence marquée.

A en croire certain manuscrit contenant les armes des ducs, comtes, vicomtes, bannerets et chevaliers qui assistèrent à la bataille de Kuinre, en 1596, sire Albert d'Egmont aurait porté un franc-quartier d'hermine sur l'écu chevronné de sa race.

Le seul armorial de GELRE, en dehors des Berthout-Duffel, nous fait connaître cinq familles qui scellaient du même franc-quartier, savoir : sire Arnould de *Hoemen* (Heumen), le sire de *Malyan*, le comte de Richemont (un Dreux, qui brise donc de Bretagne), le sire de *Chasteleer* et sire Conrard d'Elverfeld.

Ce franc-quartier se retrouve, ensuite, dans les blasons de personnes appartenant aux familles suivantes : d'Averhoul, de Helfault, de Six (Belg.), Porter, de Vleeschauwer (Bruges), Galamez, du Mont, seigneurs d'Audignies (Hainaut), Philipeaux (France), von Monenbach (Allem.), Barker de Grimston-Hall (franc-canton), Okton (Angl.) et Hauroult (1).

Outre des sceaux de Berthout-Duffel, d'Elverfeld et de *Hoemen*, nous allons encore en décrire d'autres : des van den Broek, Hannière, Mausbach, *Wevelinghofen* (— *hoven*), etc., sur lesquels figure également ce franc-quartier d'hermine.

à plusieurs reprises, sont généralement confondus dans le langage héraldique, même par le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Porter *plein*, ou les armes *pleines* d'une famille veut dire : porter le blason de celle-ci complet, intact, entier, sans brisure (*arma plena*); porter d'un émail *plain*, signifie : se servir d'un écu *uni*, d'un seul émail, sans aucun meuble (*arma plana*).

Les traités héraldiques citant un certain nombre de familles qui possèdent des armes plaines, renvoyons-y et bornons-nous à constater que — abstraction faite des écus de vair — les sceaux que nous avons rencontrés ne nous ont fait connaître qu'un seul exemple de ce genre, celui de Jean de Menin, qui scelle, en 1294, d'un écu plain, sans hachures, ni diapré.

(1) L'écu de Hauroult (fascé d'or et de sable, au franc-quartier d'hermine) figure sur la tombe de Nicolas du Chastel, vicomte d'Emmerin (*Messenger des sciences historiques*, 1857, p. 469).

Ayant ainsi constaté la présence de cet emblème dans un grand nombre de pays, nous croyons pouvoir émettre l'hypothèse que, dans la plupart des cas, sa signification est purement symbolique, c'est-à-dire qu'il constitue une allusion à la fidélité inébranlable, ou bien à l'honneur immaculé de la famille.

On employait aussi, quelquefois, le mot « hermine » pour désigner l'argent, ou le blanc, comme, par exemple, dans le *Tournoi de Nantes* (1); on remarque encore des mouchetures d'hermine sur des écus qui sont notoirement d'argent; entre autres, sur le sceau du comte Adolphe de Berg, de 1509. L'idée de brisure doit être exclue pour ce blason. Rapprocher les armes des frères de Routen, dans les lettres d'anoblissement, données à Vienne, le 9 mars 1654, où l'écu, que le texte blasonne d'argent (*gantz weiss*), est couvert de six mouchetures d'hermine, accompagnant les deux lions léopardés, à la queue fourchée (2).

*
**

Le petit-gris, ou vair au naturel.

Il existe, en héraldique, un certain nombre de choses que l'on voit figurées dans tous les traités et auxquelles on a donné des noms — souvent très savants — mais dont la signification reste encore à démontrer.

Il en est ainsi du *papelonné*, que l'on définit, d'une façon un peu vague, comme « une représentation d'*écailles* ou de *demi-cercles* que l'on pose sur l'écu, en guise de plusieurs rangées de tuiles ou d'ardoises sur une couverture » (5).

Les exemples anciens que nous avons rencontrés nous permettent de conclure que le *papelonné* n'est autre chose qu'une fourrure, le petit-gris au naturel, dont le *vair* est la représentation conventionnelle : ces prétendues écailles sont les ventres blancs de l'animal, qui se détachent du fond, gris ou noir, formé par les dessus des peaux.

La planche III ci-contre et les clichés ci-après (page 77, 1 à 6) offrent quelques types d'armoiries, où la fourrure est représentée de cette façon.

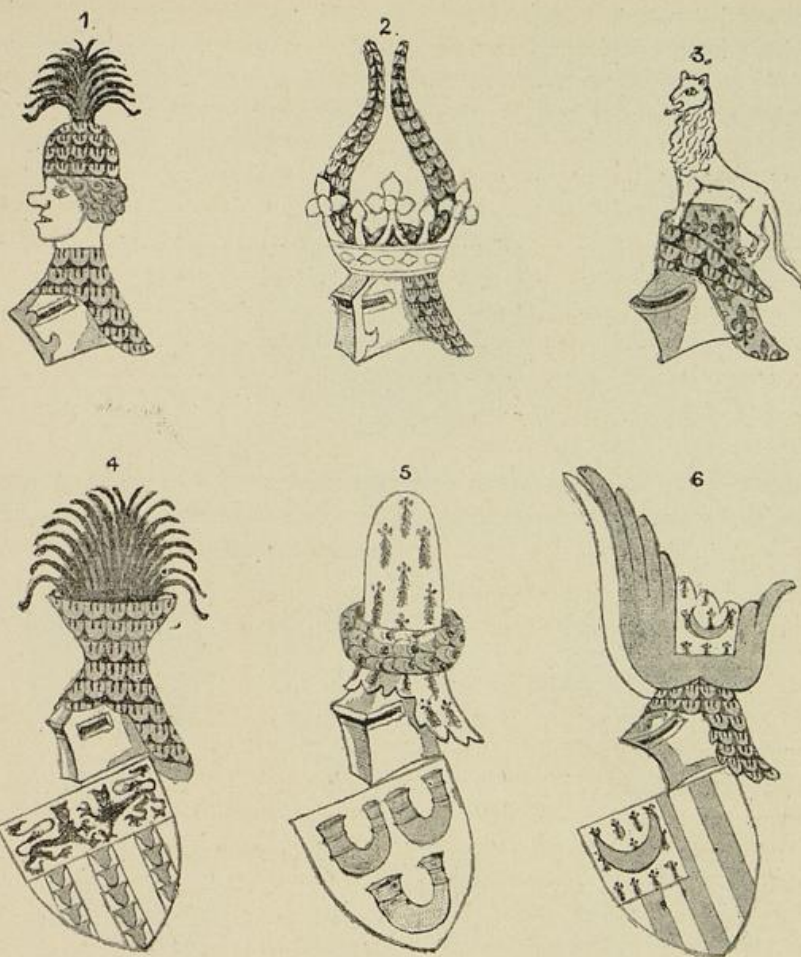
C'est le sceau du métier des fourreurs de Cologne, appendu à un acte de 1593, qui tranche la question (4). On y lit : [S FRNITATIS V]ARII OPER[IS] FTORVM [ET P]ELLIFIEVM (*sic*), légende qui doit se lire : *Sigillum fraternitatis varii operis factorum et pellificum*.

(1) *Ann. de la Soc. d'arch. de Brux.*, 1889, p. 365.

(2) *Ibid.* et *Monatsblatt der K.-K. herald. Ges. « ADLER »*, Vienne, 1892, p. 59.

(3) Voir, entre autres, le *Trévoux* (Paris, 1721).

(4) Collection sigillographique, A. G. B.



PL. III. CIMIERS ET BLASONS D'APRÈS L'ARMORIAL DE GELRE (XIV^e SIÈCLE).

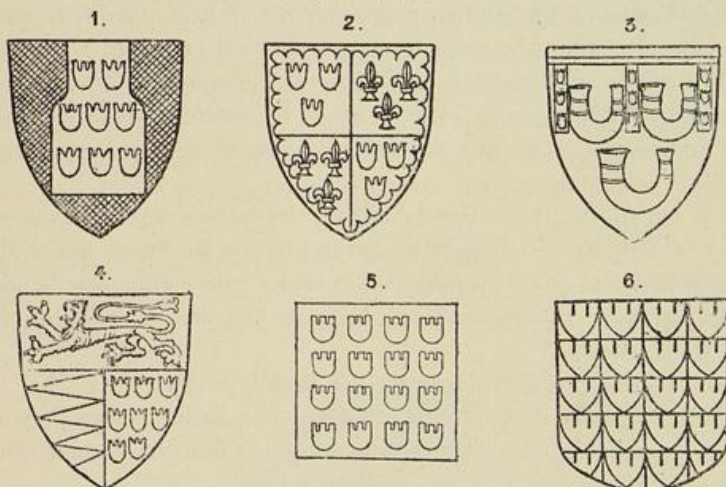
1. Cimier du sire Jacques de *Viane*, homme du roi de France.
2. Cimier du sire de Cuijk, homme du duc de Brabant.
3. Cimier du sire de Beaumont, homme du roi d'Angleterre.
4. Armes du comte de Dampierre, homme du roi de France.
5. Armes du sire de Hornes, homme du duc de Brabant.
6. Armes du sire Guillaume de Duffel, homme du duc de Brabant (1).

(1) Le petit-gris, qui se voit aux timbres de cinq de ces personnages, est au naturel, blanc et noir, tandis que, sur l'écu du comte de Dampierre, cette fourrure est représentée de la façon conventionnelle, blanc et bleu.

Ce sceau a été reproduit — d'une façon défectueuse — par le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, dans *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (p. 40). L'auteur ignorait à quelle ville appartient le métier des fourreurs en question. Un de ses correspondants, de qui il tenait une empreinte de ce sceau, avait supposé qu'il provenait des Pays-Bas.



HOHENLOHE constate, à juste titre, que nous avons ici la preuve évidente que les « clochettes » ou « fleurons » de ce curieux monument sphragistique constituent une fourrure très usitée au moyen âge.



1. Ecu de Jean de *Slike*, échevin de Malines (1321, 8, 36).
2. Ecu de Rodolphe Taije, écuyer, à Bruxelles (1338).
3. Ecu de Jean de Hornes, frère de Thierry, sire de Perwez (1348, 50).
4. Ecu de Jean Banck, dit de *Davanchis* (1416).
5. Partie d'une doublure de manteau, d'après une ancienne fresque dans l'église Saint-Jacques à Botzen.
6. Ecu des *Grauenwerkere* de Gand.

Pour se convaincre de l'exactitude de cette conclusion, il suffira d'examiner l'écu du métier gantois des *Grauenwerkere*, reproduit par F. DE VIGNE (1) et

(1) *Recherches hist. sur les costumes civils et milit. des gildes et des corpor. de métiers* (Pl. 8).

L. MINARD-VAN HOOREBEKE (1), et que ce dernier blasonne : « d'argent papelonné de sable, *imitant le vair* ». Comparer à cet écu celui des *Oudebondwerkere* de Bruxelles, que nous trouvons également dans DE VIGNE (pl. 25).

Ci-avant, nous donnons, d'après HOHENLOHE, une partie de la doublure d'un manteau qu'on aperçoit sur une fresque ancienne représentant saint Christophe, dans la tour de l'église Saint-Jacques, à Botzen. Le fond, brun, de cette doublure est garni de petites « clochettes » blanches — disposées en rangées et espacées régulièrement — de la même forme que celles contenues dans les armoiries que nous venons de décrire.

Sur une des pierres tombales du musée lapidaire de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand (xiii^e s.), le personnage, en grandeur naturelle, est coiffé d'un bonnet de fourrure, caractérisée comme telle par une rangée de petites « clochettes » ou « fleurons ». On la trouve indiquée de la même façon à la bordure du chapeau pyramidal d'un chevalier, qui se tient à la droite du roi Wenceslas II de Bohême, dans une miniature du codex Manesse (1288-1528), et au bonnet de Walter von der Vogelweide, dans un manuscrit du xiv^e siècle (2).

Le manuscrit n^{os} 9961-9962 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'un des plus beaux de l'ancien fonds de Bourgogne, montre de très nombreux spécimens de vair au naturel. Tantôt, les miniatures, qui sont extrêmement précieuses pour l'histoire du costume, présentent cette fourrure sous l'aspect de bonnets rebrassés, de ceintures, de pèlerines ou de couvertures de lit, tantôt, sous la forme de doublures. Ce manuscrit, qui est attribué au xiii^e siècle, ne remonte, en réalité, qu'à la fin du siècle suivant.

A tous ces exemples, il convient d'ajouter les armes de l'échevin malinois Jean de *Slike* (1521, 8, 56). Déjà, elles avaient frappé DE VIGNE, qui se demanda si elles n'appartenaient pas à un pelletier, et crut y voir « une peau de vair » (5).

Elles représentent, certainement, une pièce de fourrure. Mais qu'est-ce que ce meuble de forme étrange ?

Dans les armoiries de l'écuier bruxellois Rodolphe *Taij[e]* (1538), l'un des combattants de la guerre de Cent Ans, les 1^{er} et 4^e quartiers, ornés de trois petits « fleurons », représentent probablement une *taie* de fourrure comme allusion au nom de ce personnage.

Le blason de sire Guillaume de Duffel, qui nous a été transmis par le héraut d'armes GELRE (xiv^e s.), réunit ce genre de fourrure à l'hermine et, dans les armes du comte de Dampierre (un Châtillon), nous voyons la cuve du cimier en *petit-gris* et, sur l'écu, trois pals de *vair*, c'est-à-dire de la même fourrure, mais représentée de la façon conventionnelle.

Il est donc bien prouvé que ce que l'on a si souvent blasonné *fleurons*, *mugnets*, *clochettes*, ou *papelonné* est tout bonnement une sorte de fourrure, très recherchée au moyen âge et même encore de nos jours.

Elle a été représentée dans les émaux les plus divers.

(1) *Description de mœurs, etc., des gildes et corps de métiers, etc.*

(2) PRINCE DE HOHENLOHE, *op. cit.*, p. 17 et pl. II, fig. 30.

(3) DE VIGNE, *Mœurs et usages des corps de métiers*, p. 138, pl. II, fig. 30.

Écus chargés de trois écussons aux armes.

A la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e, on rencontre, quelquefois, sur les sceaux, des écus chargés de *trois* écussons, représentant, tous, les armoiries du personnage. Cette mode, qui coïncide avec le port des ailettes, a fourni de beaux types ; mais elle n'était pas une façon de briser, à preuve que certains chefs de maison la pratiquèrent.

En voici quelques exemples :

Gilbert Amman, coseigneur de 's Gravenwesel, porte, en 1292, sur un écu, trois écussons écartelés de... et de... ;

Gilles van Berchem, 1511 : un écu, à la bordure engrêlée, trois écussons de Berchem ; la présence de cette bordure permet d'inférer qu'un autre Berchem, peut-être le père, de Gilles, portait cet écu aux trois écussons plein ;

Jacques de Braine, 1290 : un écu à trois écussons d'Enghien (émaux?), alors que son frère, Sohier, sire de Seneffe, brise Enghien (émaux?) d'un lambel ;

Gauthier de Nethen, 1501, 1505, 1515 : un écu à trois écussons de Nethen (comme Redinghen), brisés, chacun, sur la fasce, de trois coquilles ;

Hellin, sire de Cysoing, *ber* de Flandre, 1289 : un écu à trois écussons de Cysoing ;

Jean, sire d'Ere, 1274 : un écu à trois écussons d'Ere.

Ces deux derniers, étant chefs de leur maison, avaient évidemment le droit de porter plein, comme tous les autres sires de Cysoing et ceux d'Ere.



Sceau de Jean, sire d'Ere, 1274 : de ... à trois écussons, chacun à trois pals et à la fasce d'hermine brochante.

Citons encore, dans le même ordre d'idées, l'exemple de Jean Bouviaus, bourgeois de Liège, 1295, qui pose, dans le *champ* de son sceau, trois écus, chargés, chacun, d'une fasce accompagnée de trois (2, 1) macles.

Du cimier.

Le cimier n'apparaît sur les sceaux qu'au XIII^e siècle ; mais, à cette époque, son emploi est assez irrégulier : les uns le portent, les autres n'en ont pas ou bien en changent selon leurs caprices. Ce n'est que dans le courant du XIV^e siècle qu'il s'établit plus de fixité à cet égard : le cimier commence à devenir héréditaire, mais encore voit-on, quelquefois, les fils, surtout les cadets, en prendre un autre que le chef de la famille.

Dans les sceaux équestres, le cimier se retrouve souvent sur le chanfrein du cheval ; mais, parfois, celui-ci est décoré d'un autre ornement que le heaume du cavalier.

Le dragon et l'écran en cimier.

Quant au cimier des Berthout de Malines, parmi les nombreux sceaux qui nous ont passé sous les yeux, il n'y en a que deux à cimier. Ils sont tous deux de Florent (1) : l'un de l'époque où il n'était encore que seigneur de Berlaer, l'autre de celle où il se trouvait déjà en possession de l'opulente succession de son neveu. Le premier, au franc-quartier de Brabant, est cimé d'un écran échancré, le second (de 1520), de Berthout plein, d'un dragon.

Le dragon et l'écran, ou éventail, figurent parmi les plus anciens cimiers. Ils sont tellement répandus, qu'ils constituent, en quelque sorte, partie intégrante du costume chevaleresque.

Ciment d'un dragon des membres des maisons suivantes :

Amboise, Belœil, Châtillon, Evreux, Fauquemont, Fiennes(2), Flandre(2), France (2), Heinsberg, Hornes, IJsselstein, Condé, Lorraine (2), Mortagne, Namur (2), Nevele, Nevers (voir Flandre), Renesse, Walincourt, Wavrin.

Les ducs de Brabant, ceux de Luxembourg et tant d'autres princes et seigneurs cimait aussi, parfois, d'un dragon.

L'écran, ou éventail, est, entre autres, le cimier de personnes de ces noms :

(1) Voir notre étude : *Les Armoiries des Berthout et de Malines*.

(2) Voir VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriae*.

Aigremont, Arenberg, Avesnes, Beaujeu, Belœil, Berg, Berthout, Borssele, Châtillon, Cysoing, Enghien, Evreux, Fauquemont, Fiennes, Flandre, Gavre, HAYNIN, Harnes, Heinsberg, HORENBERG, Hornes, Juliers, KALENBERG, Clermont, Clèves, Condé, Cuijck, Ligne, Looz, Lorraine, Luxembourg, Maldeghem, Mark, Renesse, Rollencourt, Runkel, Sayn, Sponheim, Trazegnies, Virneburg, Walhain, Wesemael.

Plusieurs familles portent même les deux : le dragon et l'écran, ou l'éventail, parfois sur le même sceau, et, alors, l'un comme cimier, l'autre comme ornement du chanfrein. Citons :

Châtillon, Condé, Fauquemont, Flandre, Heinsberg, Hornes, Renesse, etc.

La grande vogue dont jouissait le dragon s'explique facilement par la popularité qu'avaient faite à cet animal fantastique les romans de chevalerie et les chants des trouvères.

Dragons entourant l'écu.

Mais, à part son rôle de cimier, on le rencontre, souvent, dans le champ du sceau, à deux ou trois, et même davantage, rampant autour de l'écu.

Voir des exemples de ce genre à ces noms :

Bouchout, Enghien, Falkenstein, Gavre, Genly, Capelle-au-Bois (échevins), Kets, Kulenburg, Löwenburg, Meldert (échevins), Montbray, Nuz, Ranst, Ranzières, Ressegem, Sausses, Sotteghem (échevins), Voren Bruden, VRANCKENHOVEN.

Grand est le nombre des familles qui ciment d'un dragon issant ou d'une tête et col de dragon, et beaucoup ont conservé ces cimiers jusqu'à nos jours ; citons :

Boetzelaer, Luxembourg, Quadt, Steenhuijs, Taije, etc.

Le seul armorial de GELRE, si remarquable par ses superbes cimiers, en donne une bonne moisson (1).

*
**

(1) Un Zwaef cime, en 1331, d'un dragon entier. Son sceau est d'un type armorial.

Deux fers de « Goedendag » (coutres) en cimier.

Sur une série de sceaux, nous avons aperçu un cimier énigmatique, mais dont un travail récent nous a donné l'explication : deux coutres de charrue, adossés. Si les instruments aratoires ne sont pas précisément de grande rareté en héraldique (1), il n'en est pas moins vrai que la fréquence du coutre comme ornement du casque nous a paru étrange, jusqu'au moment où M. JEAN VAN MALDERGHEM (2) nous a révélé que le *Goedendag*, cette célèbre arme des insurgés flamands, aux XIII^e et XIV^e siècles, est simplement le coutre de charrue monté en arme de guerre. C'est donc comme fer de cette arme que le coutre eut l'honneur de cimier les heaumes chevaleresques. Cette constatation ne laisse pas que de constituer un puissant argument en faveur de la thèse dont nous venons de parler.

L'exemple le plus typique est le sceau de Rodolphe Taije, écuyer, qui, avec d'autres écuyers, tous Bruxellois, s'engage à suivre le duc Jean III de Brabant, dans la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. A l'acte de 1558, qui stipule cette convention, se trouve apposé le sceau armorié de Taije, montrant, comme cimier, deux coutres à l'état *normal*, à longue tige recourbée, tels qu'ils étaient en usage en Brabant et tel qu'il en apparaît un, attaché à sa charrue,



Le juge Samgar, armé du coutre de charrue

(Ms. de la fin du XIII^e siècle; Bibl. royale de Bruxelles, n° 15001, f° 90).

(1) Citons quelques exemples de sceaux, relevés par nous, où l'on voit la charrue, le soc et le coutre :

La charrue est l'emblème de personnes des noms suivants : **DIRCKSZ.**, **Godgoels**, **Marien**, **Morsaint**, **Nijs**, **Pluijghers**, **Schaedbroeck**, **Zuerinx**, **Toten**;

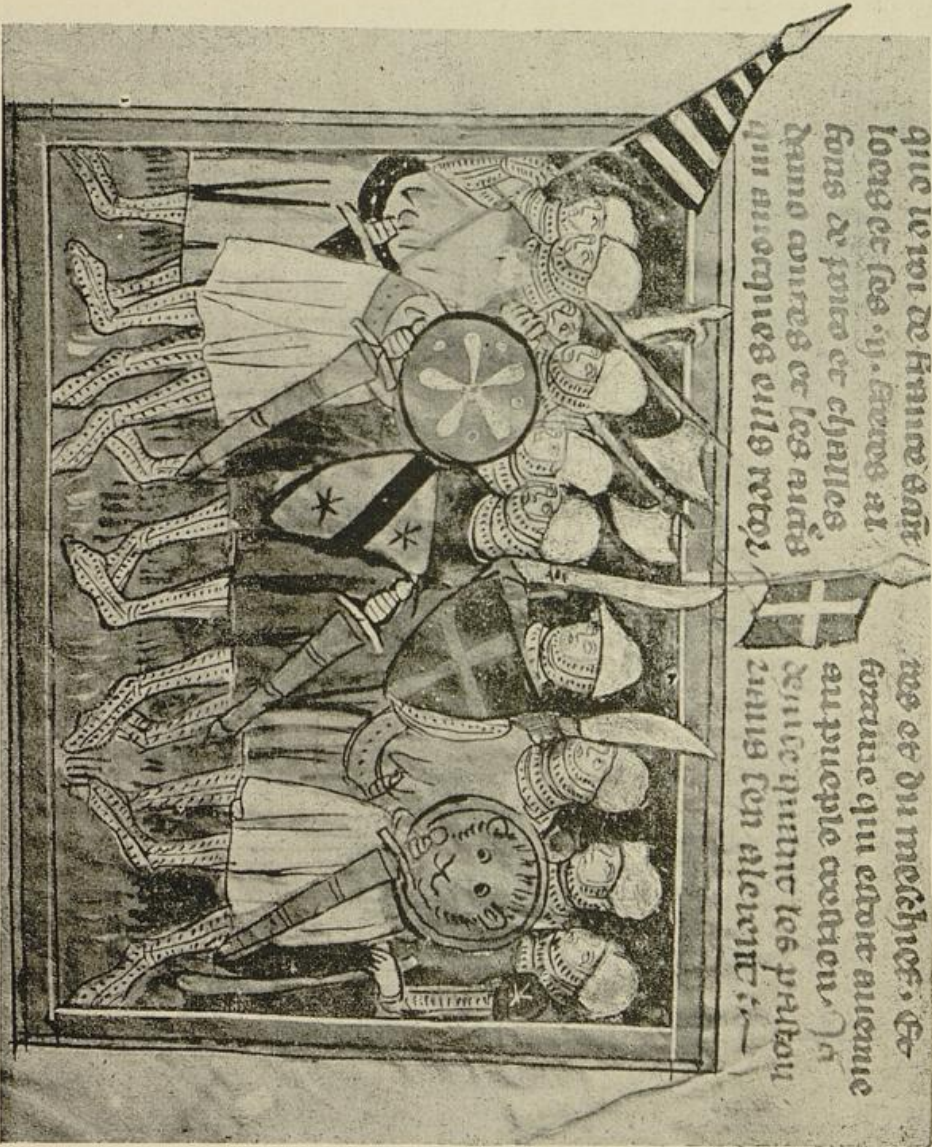
Pour le soc, voir à ces noms : **Ansial**, **Berkel** (?), **Blieck**, **Bokial**, **Cheron**, **Hees**, **Jodion**, **Cousbrouc**, **Plettenberg**, **Zuerinx**;

Le coutre, parfois seul, parfois au nombre de deux, se rencontre sur les sceaux de personnes de ces noms : **Avernas**, **Baudechon**, **Bullecoven**, **Drion**, **Heijvaerts**, **Jonghe**, **Kintea**, **Courtins**, **Limont**, **Mere**, **Monceaux**, **Mont**, **Petit**, **Quintin**, **Raemdonck**, **Sijmonsens**, **Vercauteren**, **Vlaminck**, **Vranckaerts**.

(2) *La Vérité sur le « Goedendag »*. (Bruxelles. 1895.) Voir aussi J.-TH. DE RAADT, *La Chevalerie s'est elle servie du « Goedendag »?* (Bruxelles, 1896.)

que le roi de France eant
lois et ses .ij. heres au
fons de foies et chailles
dains courtes et les aies
qui auerques eils retoi

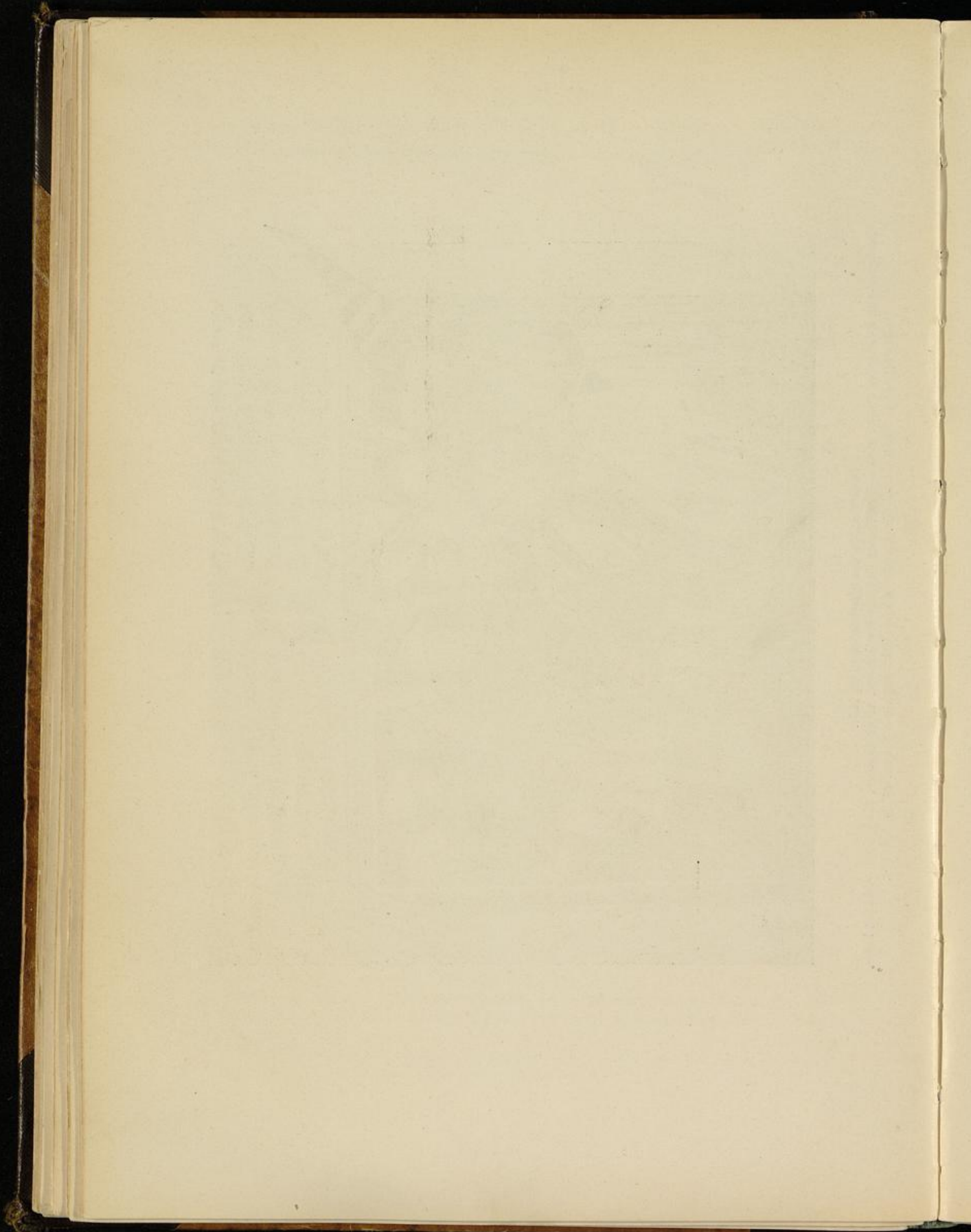
mes et du mechiez. Ce
foraine qui estoit auemie
au pieple occision. La
venue quante les paitou
zains sen eleverit :



Pl. IV.

Insurrection des Pastoureaux en 1251.

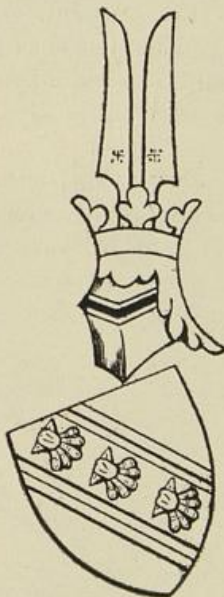
Quelques-uns d'entre eux sont munis d'un couteur fixé sur une hampe, arme appelée, plus tard, "Goedendag".
(Chroniques de Saint-Denis, ms. du XIV^e siècle; Bibl. royale à Bruxelles, N^o 5, f^o 311.)



sur le sceau de Gérard van Schaedbroeck, échevin ducal, à Overijssche, en 1497. Sur le sceau de cet écuyer, citadin, les coutres ne sont pas encore convertis en arme de guerre. Ils le sont sur ceux de Jean Tursias de Jauche (1551), de Louis de Jupleux (1555), de Guillaume de Spontin (1555, 1574), de Gilles, sire de Roussy, de Gérard le Borgne de Jauche (1574), tous chevaliers, qui, tous, portent en cimier deux coutres, à manche droit ou *redressé*, adossés.

Guillaume, dit *Morel de Wilre*, chevalier, qui fut fait prisonnier, à Bastweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer, différencie ses armes, sur son sceau, appendu à une quittance de 1574, de celles d'un autre Guillaume de *Wilre*, un des chefs de l'armée brabançonne à la même bataille, en substituant deux coutres *redressés* au vol, qui, avec une tête de lion, forme le cimier habituel de sa famille.

Les héraldistes des temps postérieurs ne comprirent pas cet étrange cimier. Aussi prirent-ils pour des *faux* les deux coutres des Spontin, et blasonne-t-on deux *faux* le cimier des Beaufort-Spontin, alors que cette famille cime de deux coutres — identiques à ceux attribués par l'armorial de GELRE (XIV^e siècle) à sire Gilles de *Spontyn* — et qu'en héraldique la faux se présente d'une façon caractéristique et toute différente.



Blason de Gilles de Spontin, d'après GELRE (XIV^e s.).

GELRE donne à Richard de Boenen (*Bueningen*), homme du comte de la Mark, pour cimier deux objets ressemblant fortement à des lames de coutre, sans tige, aux tranchants légèrement arrondis, posées sur un vol d'argent, et non pas les deux plumes, que nous voyons sur le sceau de Conrard de Boenen, bourgeois de Hamm, en 1419.

Un autre Westphalien, le chevalier Herman de Davensberg, porte en cimier deux coutres, sur son contre-scel appendu à un acte de 1298.

Au xvi^e siècle encore, alors que la tradition du *Goedendag* était complètement effacée, nous voyons deux fers de *Goedendag* en cimier sur le sceau d'un échevin



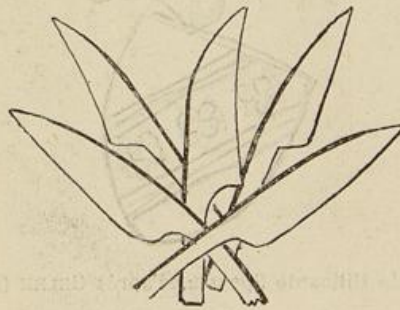
Sceau de Jean de *Davels*, écuyer, sgr. de *Ramlot*, homme de fief du château de Namur, 1513 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois losanges, accompagnées en cœur d'une étoile; aux 2^e et 3^e, une bande, côtoyée de deux bâtons. Cimier: deux coutres adossés.
L. : *S Jehan da... l. s de*



Sceau de Guillaume Moureau, d'après une matrice du xvi^e-xvii^e siècle, au musée de Tournai : parti; au 1^{er}, un coutre; au 2^d une fourche. L. : *S Guillame Moureau.*

de Namur, *Jehan des Wayaux* (1515), parent, ainsi que nous l'apprennent les armoiries, de cet Anseil de Wayaux qui tomba au pouvoir du duc de Juliers, en 1571, à Bastweiler, où il combattit sous les ordres du fameux Robert de Namur, époque à laquelle le *Goedendag* avait brillé sur le casque de maint chevalier brabançon.

Un autre Namurois, Jean de *Davels*, sgr. de *Ramlot*, cimait aussi, encore au commencement du xvi^e siècle, de deux coutres adossés. Rapprochement intéressant à faire : de même qu'Anseil et Jean de Wayaux, ce dernier personnage porte dans ses armes trois losanges, si bien que nous retrouvons, dans leurs blasons, tout entier, celui de Louis de Jupieux, reproduit sur notre planche VI.



Divers types de coutre.



Sceau, au double de la grandeur, de Gilles, sire de Roussy (1374) :
deux poissons adossés. Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés.
L. : ✚ *S Gyle sire de Rovsy.*



Pl. V. Sceau, au double de la grandeur, de *Rodulfus Taij[e] armiger* (1338) :
écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois ventres de petit-gris; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis,
au pied coupé. L'écu muni d'une bordure engrêlée.
Cimier : deux coutres, à l'état normal, adossés. L. : *S Radolphi dicti Taie.*



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Mêmes familles portant des cimiers différents.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, une certaine fantaisie a régné dans l'emploi du cimier. Purement individuel, d'abord, et variant selon les caprices du personnage, il devint héréditaire, par la suite, et, dans bien des familles, la diversité du cimier servait, dans les derniers siècles surtout, de seule marque distinctive entre les différentes branches.

Aux noms suivants, on trouvera des exemples de membres de la même maison portant des cimiers différents :

Assendelft, Barbençon, Belœil, Bentheim, Berg, Blankenheim, Blehen, Boetzelaer, Boppard, Borsselle, Brakel, Daun, Diest, Drincam, Duivenvoorde, Eijl, Eller, Elverfeld, Enghien, Erp, Escamin, Evreux, Fauquemont, Fénétrage, Gavre (Liedekerke), Ghistelles, Godenard, Grez, Haaften, Halewijn, Harcourt, Heede, Heetvelde, Heinsberg, Hellebeek, Hellemmes, Hoboken, HOEMEN, HONCOURT, Hornes, Isenburg, IJzendoorn, Jauche, Juliers, Kats, Clèves, Clutinc, Coc, Cothem, Coudenberg, Crane, Cuijk, Liedekerke, LIETHEN, Ligne, Limburg, Lippe, Looz, Lorraine, Luxembourg, Malburg, Maldeghem, Manderscheid, Mark, Meeren, Melun, MENGERSRUIJT, Mennen, Merode, Mons, Mortagne, Namur, Nassau, Oemen, Oostende, Ophem, Oupeye, Pallandt, Pape, Pesser, Pipenpoij, Pitteurs, Quaderebbe, Ranst, Renesse, Reifferscheid, ROGBROEC, Rolman, Rossum, Rotselaer, Runkel, Saffenberg, Sayn, St-Géry, Sennen, Serarnts, Schleiden, Schönecken, Schoonejans, Spijsken, Sponheim, Stalle, Swaef, Taije, Trazegnies, Tromper, Vietinghoff, Vichte, Vilain, Virneburg, Visch, Wachtendonck, Waldeck, Walhain, Walcourt, Was, Wavrin, Werve, Wezel, Wesemael, Winter (1).

*
**

Tenants et supports.

Les tenants et supports remontent au XIII^e siècle. En voici quelques exemples anciens :

(1) Voir, sur les cimiers, le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG. *Über den Gebrauch der heraldischen Helm-Zierden im Mittelalter* (Stuttgart. 1868).

Gillis van den Walle, surnommé le *Long Gilles*, vassal du comte de Flandre (1283), suspend son écu, au moyen d'une lanière, aux cols de deux lévriers ;

Jean Surlet, échevin de Liège, 1292, accoste son écu de deux lévriers sautillants, adossés ;

Rabodo de Piscina (Weiher), chevalier, en 1529, porte : deux lions ;

le sire de Lippe, en 1547 : deux hommes, l'un nu, l'autre vêtu ;

Michel de Leeu, patricien bruxellois, en 1557 : deux hommes sauvages ;

Jacques de *Guistelle*, chanoine de St-Aubain, à Namur, en 1559 : deux êtres chimériques ;

Benoît du Gal, marchand de Paris, en 1585 : deux léopards (1).

*
**

Les tenants et supports sont dépourvus de toute signification *héraldique* jusqu'au xvr^e siècle. Aux Pays-Bas espagnols, l'édit de 1616 leur attribua quelque importance.

Avant cette époque, on s'en servait un peu au hasard, au gré de sa fantaisie, et, en changeant de sceau, on changeait de tenants ou supports. Le fils en avait d'autres que le père, et des frères employèrent rarement les mêmes. Souvent, on semble s'en être rapporté au goût du graveur. Quoi qu'il en soit, certains supports, par exemple les deux léopards lionnés, assis, et, quelquefois, adossés, ne sont autre chose que des clichés excessivement répandus, surtout au xiv^e siècle. Quelques régions avaient une préférence marquée pour l'une ou l'autre catégorie de tenants et supports, comme, par exemple, le Hainaut pour le chevalier marin qui tient les écus des Fourneau, des François, des Hallet, des Penaville, etc.

En Allemagne, encore de nos jours, la plupart des anciennes familles ont dédaigné le **choix** de tenants ou de supports, bien que leurs aïeux en aient placé sur leurs sceaux, tout **comme** dans les autres pays.

Voici quelques exemples établissant que, jusqu'au xvr^e siècle, les tenants et supports jouèrent un rôle purement sphragistique :

Louis de Namur porte, en 1568, deux léopards lionnés, ailés, et, sur le sceau dont il se sert en 1574 et 1577, un homme sauvage et une femme, coiffée d'une sorte de béguin ;

Hugues de Melun, sire d'Antoing, etc., en 1571 et 1592 : deux hommes

(1) Dans sa monographie des fourrures du moyen âge, HOHENLOHE représente le sceau de Léon, fils de Godefroid, châtelain de Bruxelles, du commencement du xiii^e siècle, et estime que le lion dont l'épaule est chargée du bouclier (au sautoir) constitue une allusion au prénom de ce personnage. Il nous semble plus logique d'y voir le lion du Brabant. Des exemples d'autres feudataires posant leur écu sur un lion, emprunté aux armes de leur souverain, ne sont pas précisément rares. Tel est, entre autres, le cas de Henri, fils de sire Gilles de Wissekerke (1292), et le lion sur son sceau est celui de Hollande.



Sceau, au double de la grandeur, de Louis de Jupieux (1355) : trois losanges.
Cimier : deux coutres adossés. L. : ✠ S' Louit de Joplev chlr'.



Pl. VI. Sceau, au double de la grandeur, de Guillaume de Spontin (1355, 74) :
une bande, chargée de trois coquilles et côtoyée de deux bâtons.
Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés.
L. : S' Williame de Spontin chevalier (Le premier contre est fruste).

sauvages, et son fils Henri, en cette dernière année, deux griffons, supports qui réapparaissent, en 1525, sur le sceau de Jean de Melun, chevalier, feudataire du Vieux-Bourg, de Gand ;

Antoine, sgr. de Croy, comte de Porcien, etc., en 1440 : deux léopards lionnés, et en 1442 : deux hommes sauvages ;

Antoine de *Luu*, en 1502 : deux lions, et Jean de *Luc*, son fils, en 1554 : deux griffons ;

Jean de Havinnes, homme de fief du Hainaut, en 1560-1576 : un homme sauvage, et ses deux fils, Jean et Guillaume, en 1570, l'un un ange, l'autre un griffon.

*
**

Dès le xiv^e siècle, les tenants et supports constituent, par-ci, par-là, ou une allusion au nom ou un meuble des armoiries ; mais, au xv^e et, surtout, à partir du xvi^e siècle, une certaine connexité s'établit, parfois, entre celles-ci et ceux-là. Le rôle de ces derniers est, toutefois, encore simplement symbolique.

Exemples :

Winandus de Cigno, échevin de Maestricht, en 1565, accoste son écu de deux cygnes et le somme d'un troisième oiseau de cette espèce ;

Guillaume Stoise, bailli de Vermandois, en 1542, 55, qui porte, dans ses armes, une licorne assise, accoste son écu de deux licornes passantes, adossées ;

Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant, ayant, en 1459, pour support dextre une licorne, cime, en 1446, d'une licorne issante ;

Chrétien Willemaerts, dit *Conijn* (Lapin), en 1480, pour support senestre : un lapin assis ;

Pierre de Vos, feudataire de Termonde, en 1514, pour support senestre : un renard ravissant un coq ;

Gossuin Spanooghe, feudataire de Termonde, en 1515, pour support : un bœuf, à dextre d'un écu à la fasce, surmontée du chiffre VII, tandis que Romain Spanooghe porte, en la même année : un écu à un poisson, posé en fasce, et à un rencontre de bœuf, rangés en pal ;

Baudouin *Zuerinx*, 1555, pour support senestre : une licorne, alors que Jean *Zuerinx* porte, en 1574, pour cimier : une tête et col de licorne ;

Claude Franeau, seigneur de Gaillard, homme de fief du Hainaut, 1568-72, fait supporter son écu, au *frêne* terrassé, à senestre, par une licorne, animal que ses fils, dont quelques-uns, en qualité d'hommes de fief, scellent des actes avec leur dit père, adoptent comme *meuble* de leurs armes.

*
**

Au xvi^e, et même encore au xvii^e siècle, on choisissait quelquefois comme tenant le saint patron dont on portait le nom, et des personnages au prénom de Jacques faisaient tenir leur écu par un pèlerin, allusion aux pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle (1).

En voici quelques exemples :

André Gouvion, homme de fief du Hainaut, en 1570, porte pour tenant : un Saint-André ;

Jacques Grumeau, en 1570 : un pèlerin ;

Jean Guillemot, en 1620 : un Saint-Jean, suivi d'un agneau ;

Christophe Hulin, en 1561 : un Saint-Christophe ;

Michel des Moulins, en 1588 : un archange Michel ;

Jacques du Quesne, en 1602 : un pèlerin ;

Michel Storm, en 1502 : un Saint-Michel, terrassant le démon.

*
**

Du cri.

Le cri se rencontre rarement sur les sceaux du moyen âge. Le seul exemple que nous ayons à citer est offert par le sceau du chevalier Jean de Lor, de 1574, qui criait : *Jaey joye*.

On peut, semble-t-il, considérer comme initiales du mot constituant le cri de guerre les lettres **G A** (*Gavere*) qui se remarquent dans le champ du sceau de Rasse, sire de Gavre, appendu à un acte de 1294-95, les deux **S** qui accostent le casque du *Frater Stephanus de Zemlinio*, sur un sceau employé, en 1557, par un personnage qui se dit *Claus die Hongher* et qui était dépourvu d'un propre sceau, et le **b** dans le sceau du duc Jean de Brabant.

Parfois, le cimier est accosté d'objets allégoriques auxquels on a donné le nom de *cri de corps sans âme*. Ils symboliseraient le cri de guerre, mais il faut reconnaître que les exemples dont nous aurons à parler ne sont pas précisément d'une interprétation aisée dans cet ordre d'idées :

Jacques, sgr. de Gaesbeek, etc., accoste son heaume de deux bourrelets (1452, n. st.) ; Jean, sire d'Héverlé (1585), de deux **Y** ; Roland van Berchem (1524) et Florent van Berchem (xvii^e s.), échevins d'Anvers, entourent le leur : de deux paires de bésicles ; Guillaume de Flandre, comte de Namur, accompagne son timbre de cinq feuilles dentelées (houx?) (1592) (2) ; Gilles Heijvaert, feudataire

(1) *Peregrinus*, échevin d'Aerschot, en 1323 (n. st.), et *Peregrinus, filius quondam Peregrini de Arscot*, en 1329, portent dans le champ de leurs sceaux, sans écu, une coquille (S -G.).

(2) Voir deux autres sceaux avec cri de corps sans âme, dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 85.

du château de Termonde : de six mouchetures d'hermine (1555); Gérard de *Lonchamp* : d'une fleur de lis et d'une rose (1572); Renier van *Heerzele*, échevin de Bruxelles : de deux roses tigées (1410); Godefroid Mennen, échevin de la même ville : de six marguerites (1418); le Frison *Widsele, heren Ocken soen* : de deux couronnes (1598); Simon Schoonejans, échevin de Malines : de deux annelets (1585); Jean van Straten, sgr. de Bodeghem : de deux branches (1495).

Comment faut-il expliquer cette agglomération des lettres *ra* que nous voyons, chacune cinq fois, aux côtés du timbre de Guillaume van *Heersele*, échevin de Bruxelles, en 1411?

*
**

Les sceaux des femmes.

Bien que les sceaux des femmes présentent toutes les formes et tous les types sphragistiques (1), ils affectent, en général, jusqu'au xiv^e siècle, la forme ogivale. La dame debout que nous y voyons le plus fréquemment — tenant ou une fleur de lis, symbole de la puissance, ou un oiseau de chasse, reposant sur sa main — est, presque toujours, accostée de deux écus, à dextre, celui du mari, à senestre, celui de sa propre famille. Quelquefois, l'écu de la femme figure en premier lieu, soit que l'on ait voulu indiquer, de la sorte, l'origine supérieure de l'épouse, soit que cette interversion ait eu pour cause une simple erreur du graveur.

Dès le commencement du xiv^e siècle, parallèlement au type ogival, les dames adoptèrent le type rond, petit module. Les unes continuèrent à s'y faire représenter accostées de deux écus, les autres se contentèrent de n'y faire graver que les armoiries : parfois, deux écus, parfois un seul, *parti* des emblèmes des conjoints.

Les contre-scels montrent souvent les armes réunies de cette dernière façon :

Félicité, dame de Beaumont, femme de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, scelle, en 1288, d'un type ogival, dame debout, à dextre un écu bandé (Avesnes), à senestre cassé. Contre-scel : un écu parti; au 1^{er}, fascé de . . . et de vair, au bâton brochant (Coucy); au 2^d, d'Avesnes;

Alice de Diest, femme d'Hellin, sire de Cysoing, en 1282 : même type, à dextre : un écu de Cysoing, à senestre : un écu de Diest. Contre-scel : un écu parti de Diest et de Cysoing;

Agnès d'*Endelsdorp*, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1548 : sceau rond; écu parti de Rheydt et d'*Endelsdorp*;

(1) Voir le PRINCE CHARLES DE HOHENLOHE-WALDENBURG, *Sammlung interessanter mittelalterlicher Frauen-Siegel* (Stuttgart, 1861).

Agnès, femme de Herman, voué de Friesheim, en 1542 : même type ; écu parti de Friesheim et d'un lion couronné, à la queue fourchée, au lambel, à cinq pendants, brochant ;

Jeanne, dame de Gennep, femme de Renaud, sire de Brederode, en 1578 : même type ; deux écus accolés, le 1^{er} de Brederode, le 2^d de Gennep (parti de Bot?) ;

Mathilde de Looz, femme de Godefroid, sire de Heinsberg, en 1507 : même type, écu parti de LOOZ et de Heinsberg ;



Sceau de Julienne, jadis dame de Quiévrain
(1294).



Sceau de Marguerite, fille ainée de Renaud,
comte de Gueldre (1335).



Sceau de Mathilde de Randerath,
femme de Jean, sire de Reifferscheid (1341).

Marie de Looz, femme de Gérard, sire de Diest, en 1507 : type ogival, dame debout, accostée des écus de LOOZ et de Diest. Contre-scel : écu parti de LOOZ et de Diest ;

Agnès, femme d'Henri, sire de Löwenburg, en 1511 : même type, à DEXTRE : Cuijck, à SENESTRE : Löwenburg ;

Agnès de Löwenburg, dame de Dollendorf, en 1575 : type rond ; écu parti ; au 1^{er}, deux fascés bretessées et contre-bretessées ; au 2^d de Löwenburg ;

Béatrice, comtesse de Luxembourg, en 1291 : type ogival, dame debout, accostée de deux écus, à dextre : Luxembourg, à senestre : un bandé. Contrescel : un écu parti de Luxembourg et du bandé ;

Béatrice, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, en 1551 : type rond, écu parti ; au 1^{er}, coupé de Bohême et de Luxembourg ; au 2^d, de Bourbon. L'écu suspendu à un arbre, devant lequel est couché un lévrier, et accosté de deux sirènes, jouant, l'une de la harpe, l'autre de la viole ;

Marguerite, femme de Jean Scheyvart, chevalier, seigneur de Merode, en 1558 : même type ; écu parti de Merode et de deux fasces échiquetées (Müggenhausen, Müllenark, Tomburg, Virnich?) ;

Metze de Merode, femme de Cono de Pütz, burgrave de Lipp, en 1545 : même type ; écu parti de Pütz et de deux pals, QUI CONSTITUENT LA MOITIÉ DES ARMES DE MERODE ;

La même dame, remariée à Thierry de Milburg, en 1548 : type rond ; *dame debout*, tenant les écus de Milburg et de Merode (ici à cinq pals) ;

Mathilde de Mirlaer, femme d'Hermann de Lievendale, en 1570 : type rond ; écu parti de Lievendale et de Mirlaer ;

Marie, femme de Mgr. d'Amboise, de Neelles et de Tenremonde, en 1554 : même type ; écu parti de Nesles (ici, un palé de quatre pièces) et d'un lion (Flandre) ;

Marguerite, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1554 : même type ; écu écartelé de Rheydt et d'une aigle ; la légende du sceau la dit : *dame de Wicrode : (ce sceau présente l'exemple, rarissime au moyen âge, d'un écu écartelé des armes du mari et de celles de la femme) ;*

Cunégonde de Sayn, femme de Frédéric, sire de Dollendorf, en 1538 : même type ; écu parti de SAYN, plein (!) et de Dollendorf ; en 1541, 48 : même type ; écu parti de Dollendorf et de Sayn, brisé d'un lambel (!) ;

Hedvige, dame de Setterich, veuve d'Arnould, sire de Randerath, en 1551 : même type ; les écus *accotés* de Randerath et de . . . (un lion et un semé de billettes, au lambel brochant) (1) ;

Jeanne de Schleiden, femme de Frédéric, sire de Schleiden, en 1524 : même type ; suspendus à un arbre, deux écus aux armes de Schleiden ;

Béatrice, dame de Hunolstein, en 1577 (citée, en 1544, comme femme de Thierry de Schleiden, sire de Jünkerath) : même type, un arbre, accosté des écus de Schleiden, au lambel à cinq pendants, et de Hunolstein ;

Marguerite, femme de Hartrad, sire de Schönecken, en 1547 : même type, suspendus à un arbre, les écus de Schönecken et de Fauquemont, etc., etc. ;

Marguerite de Walcourt, dame de Braüt (Brais), en 1581, 2, 6, 9 : même type ; écu en losange, parti de Lor et de Walcourt (*seul exemple que nous ayons rencontré, AU MOYEN AGE, d'un écu de femme en losange*, forme qui, plus tard, fut adoptée pour les écus des jeunes filles, et employée aussi, parfois, pour ceux des femmes) (2) ;

(1) Comp. FAHNE, *Salm-Reifferscheid*, I, 2^{de} partie, p. 81.

(2) Mgr. Henri Braem, homme du comte de Flandre, en 1331, et Guillaume van Issum, jadis prisonnier à Bastweiler, en 1375, scellent d'un écu en losange.

*
**

Sur les sceaux des jeunes filles, on plaçait souvent les écus du père et de la mère. C'est ainsi que l'on remarque sur le sceau, reproduit page 96, de Marguerite, fille du comte Renaud de Gueldre (1555), les écus de Gueldre et de Berthout, et sur celui de Béatrice de Louvain, damoiselle de Gaesbeek, etc. (1540), les écus de Louvain et de Luxembourg, maison de laquelle était issue sa mère.

Suppression d'une moitié des meubles de l'écu.

Dans les œuvres d'art du moyen âge, l'artiste vise, avant tout, à faire ressortir les choses essentielles, les particularités caractéristiques, et n'hésite jamais à sacrifier des détails qui, loin d'être d'un effet utile, nuiraient plutôt à la netteté du sujet à représenter. A l'instar du miniaturiste du xiv^e siècle qui se contente de marquer par une unique fleur de lis, peinte sur l'ailette, le chevalier qu'il veut nous faire connaître comme roi de France, le graveur se borne, souvent, à n'indiquer sur les armoiries plus ou moins compliquées qu'une partie des meubles portés par la famille en cause, partie toujours suffisante pour désigner celle-ci. C'est en vertu de cet usage, très répandu, que sur le sceau de *Metze* de Merode, de 1545, décrit plus haut, et orné des armes de Pütz et de Merode, réunies sur un seul écu, deux des quatre pals de Merode ont été supprimés, et que, sur beaucoup d'autres sceaux, on ne représente que la moitié des armoiries combinées de la même manière.

Sur le sceau de Jean de Brabant, échevin de Liège, vers le milieu du xiv^e siècle (1), nous rencontrons un écu parti : au 1^{er}, une *demi*-escarboucle, mouvante du parti, au 2^d, un lion, et nous voyons les suivants porter des armoiries tronquées de la même façon :

Agnes, domicella in Almelo, 1558 : parti : au 1^{er}, un fascé de six pièces, les 1^{re}, 5^e et 5^e, chargées respectivement de 2 1/2, 2 et 1 1/2 losanges, les *demi*-losanges mouvante du parti ; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée ;

Agnès d'Eller, femme de Jean d'Elverfeld, en 1566 : parti d'Elverfeld et de *demi*-Eller ;

Jean le Fauconnier, en 1457 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, une anille en chef et une *demi*-anille, mouvante du parti, en pointe ;

Godefridus de Ghore, en 1558 : le même écu qu'Agnès d'Almelo ;

Egbert de Grimberg, en 1558 : parti ; au 1^{er}, comme le 1^{er} de ladite Agnès d'Almelo, sa proche parente ; au 2^d, une *demi*-rose, mouvante du parti ;

(1) Il se servit, peu avant, d'un autre sceau, montrant, dans le champ, sans bouclier, une escarboucle entière et un franc-quartier au lion.

Jeanne de Hainaut, en 1564 : parti de Juliers et de *demi-Hainaut* (deux lions, rangés en pal);

Ermgarde de Clèves, en 1550 : parti de *demi-Hornes* (en premier lieu!) et de *demi-Clèves*;

Adolphe de Clèves, en 1592 : parti de *demi-Clèves* et de la Mark;

Thierry Leckar, en 1548 : parti de *demi-Clèves* et d'une fasce (comp. la description du sceau);

Isabelle de Mellet, comtesse de Joigny, dame de Montpensier, en 1289 : parti; au 1^{er}, un demi-aigle, mouvante du parti; au 2^d, deux fascées, accompagnées de quatre (2, 1, 1) merlettes, rangées en orle;

Aleydis d'Argenteau, dame de Rengberch, en 1577 : parti de Merode, brisé d'un lambel, à cinq pendants, et de *demi-Argenteau*;

Jean Ringhelden van Besselant, jadis un des combattants luxembourgeois à Bastweiler, en 1574 : parti; au 1^{er}, un *demi-écusson* plain, mouvant du parti; au 2^d, un *demi-sautoir*, mouvant du parti, accosté de neuf croisettes recroisetées, au pied fiché (ce sceau semble avoir été emprunté à un autre);

Adelice de Sainte-Aldegonde, en 1405 : parti de Nédonchel et de *demi-Sainte-Aldegonde*;

Avisse de Sommereux, femme de Robert, sire de Rollencourt, en 1524 : parti de *demi-Rollencourt* et de *demi-Sommereux*;

Gertrude, dame de Limbourg, en 1572 : parti de *demi-Stein* et de trois chevrons (voir *ad vocem Stein*).

*
**

C'est probablement encore en vertu du principe constaté au commencement de ce chapitre que, sur les anciens sceaux des Montmorency, — dont quelques-uns ont été reproduits par VREDIUS (*Geneal. comit. Fl.*) — on n'a gravé que quatre alérions, au lieu de seize, et que le contre-scel de Lambiers li Tonliniers, de 1285, porte un écu à un seul château, ou porte crénelée à trois tours, alors que l'écu de la face est chargé de trois de ces meubles.

Personnes scellant du sceau d'un tiers.

En recueillant les blasons, nous avons procédé avec la plus grande circonspection. On n'ignore pas qu'à défaut d'un propre sceau, on se servait de celui d'un autre. Bien qu'en règle générale pareil emprunt se mentionnât dans les chartes, nous avons rencontré de nombreux exemples de l'omission de toute allusion à une substitution de sceau. Aussi, pour éviter de fausses attributions, n'avons-nous annoté les armoiries que lorsque la légende nous permettait de

constater l'identité de celui-ci. Une autre considération encore nous a déterminé à agir ainsi : c'est que, en scellant, les témoins intervertissaient, quelquefois, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités dans les chartes.

L'emploi d'un sceau d'autrui qu'on dit être le sien s'explique par des raisons d'ordre intime : on adopte provisoirement le sceau d'un parent dont on a hérité ; le fils prend le sceau du père, la veuve celui de son époux, et ainsi de suite ; mais, sans considérer qu'au sens strict de la loi les actes ainsi scellés devaient être nuls et sans valeur, on se servait aussi, assez fréquemment, du sceau d'un étranger quelconque.

Voir aux noms suivants les exemples de personnes qui disent sceller de leur propre sceau, mais qui se servent de celui d'un autre membre de leur famille :

Borch, Bossimé, Broekhuizen, Folie, Froijere, Galoppe, Gruwel, Harnes, Hériacourt, Hinckaert, Hoede, CORNU (voir Horn), Landenne, Paridaens, Piato, Zassen, Schleiden, Velroux, Vlaest, Vlatten.

Voir aux noms suivants des exemples de personnes déclarant sceller de leur propre sceau, mais qui emploient celui d'une autre famille :

Eijcken, Giffarde, HEMBERCH, HONGHER, INDOUT, Irnich, Clutinc, CRAYWINCKEL, Cuchenheim (un autre?), MARCHINIS, Quaderebbe, RINGHELDEN, Schrijver, Thieusies (échevins), Troijen, Thuin, Versaines, Wilde (voir Calsteren).

*

**

Sceaux datés.

A partir du XIII^e siècle, on rencontre de rares contre-scels comprenant en légende la date de leur confection. On a aussi pris soin, pour quelques sceaux qui avaient été brisés ou annullés, puis refaits à neuf, de marquer au bas l'année de leur renouvellement ; toutefois, de pareilles précautions n'ont été prises qu'exceptionnellement. A la Renaissance, il devient un peu plus de mode de dater les matrices. Mais, comme le fait remarquer, à juste titre, M. LECOY DE LA MARCHE (*Les Sceaux*, p. 282), à une époque aussi tardive, les indications de ce genre offrent moins d'importance.

Voici quelques-uns des rares exemples de sceaux datés que nous ayons à décrire :

Jean van Riebeeck appose, à un acte de 1564, un sceau au millésime 1564 ;

Jean le Roy, homme de fief de Flobecq, emploie, en 1585, un sceau avec cette légende : *S' Jehan le Roi. 16. avost 157.* (le dernier chiffre est illisible) ;

Guillaume van den Velde (*de Campo*), doyen de N.-D., à Saint-Trond, surmonte son écu du millésime 1555 ;

Michel le Waitte, homme de fief du Hainaut, scelle, en 1575, d'un sceau sur lequel on lit : *Seel Michiel le Waicte* 1566 ;

Paul Schot, homme de fief de la sgr^{ie} d'Aa, à Lembecq, etc., porte sur son sceau, appendu à des actes de 1597 et 1620, la légende : * *S Pavwels Schol* 1594 ;

François Douillet, homme de fief du Hainaut, etc., en 1605, a fait graver sur son sceau le chiffre 159. (1595?) ;

Enfin, les échevins de Houtain-l'Évêque, sur leur sceau, surmontent l'écu de Berghes du millésime 1558, et les fabriciens de l'église de Norderwijck, le blason des 't Serclaes — tenu par un saint Bavon — du millésime 1662.

Toutes ces dates sont en chiffres *gobâr*, dits arabes.

*
**

DES HACHURES ET DES ÉMAUX.

L'invention des hachures *conventionnelles*, en usage encore à l'heure qu'il est, est due, dit-on, au jésuite romain SILVESTER A PETRA SANTA, qui s'en servit le premier dans son ouvrage intitulé *Tessera gentilitia*, imprimé, à Rome, en 1658 ; mais, contrairement à une opinion répandue, l'existence des hachures est de beaucoup antérieure aux *Annales de la Maison de Lynden*, signées par CHRISTOPHE BUTKENS (1). Elle remonte, au moins, au XIII^e siècle, et, depuis lors, on s'en est servi dans tous les pays, mais non d'une façon uniforme.

(1) C'est à tort que BUTKENS passe pour être l'inventeur du système de hachures qui figure en tête de ce livre. Celui-ci, tout en étant signé par lui, n'est pas son œuvre. Cela résulte d'une lettre de BUTKENS, écrite, en 1642, à son ami Rietwijck, où il déclare que le véritable auteur de cet ouvrage est Ernest de Lijnden, comte de Reckhem, et que lui n'a fait que coordonner les documents recueillis par ce dernier. L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. le comte Thierry de Limburg Stirum. BUTKENS l'a écrite pour se laver du reproche d'avoir publié des documents falsifiés. Les *Annales* sont un véritable tissu de mensonges.

BUTKENS se charge, d'ailleurs, lui-même de nous prouver qu'il n'est pour rien dans l'invention d'un système raisonné de hachures : dans ses *Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, publiés après les *Annales*, il ne se souvient plus du tout du *schema* contenu dans « son » livre précédent ; il continue, à la façon de ses prédécesseurs, à marquer les armoiries de hachures, au hasard ; tantôt il en emploie, tantôt il n'en emploie pas. Et là où il s'en sert, il le fait sans aucun système : sur deux pages, en regard, il indique, dans quatre blasons différents, le gueules d'autant de façons diverses. Cela est bien aussi une preuve de plus que BUTKENS, qui, nous l'avons dit, est en aveu formel sur ce point, n'est pas l'auteur des *Annales*. Ce livre a fait un tort immense à la réputation de BUTKENS. Ses *Trophées* sont venus le réhabiliter, jusqu'à un certain point ; mais ce livre aussi contient pas mal de documents faux ou arrangés.

Si les anciens graveurs se servaient des hachures et du pointillé, c'était moins pour indiquer ainsi les émaux que pour différencier les partitions, rebattements, les meubles et le champ, etc. C'est ainsi, pour nous borner à un seul exemple, que, sur le sceau de Jean van der Meeren (1574), les pals du chef, qui sont de gueules, sont hachurés de la même manière que le champ plain, qui est d'azur, à savoir : par des diagonales croisées.

Le pointillé est assez rare au moyen âge. Nous n'en avons rencontré que peu d'exemples :

Le lombard *Milonus* Busket porte sur son sceau, de 1575 : plain ; au chef plain, pointillé, à la bande brochante, chargée de trois étoiles à huit rais ;

Le chevalier Jean van den Calsteren, de Louvain, scelle, en 1574, d'un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain, pointillé ; au chef de quartier, chargé de trois maillets penchés. Ce franc-quartier représente les armes des Gielis, patriciens de Louvain, mais, au témoignage de GELRE, aux émaux intervertis, le champ de l'écu étant de métal, d'or : le plain est de sable, le chef d'argent, les maillets sont de gueules. Le graveur a donc indiqué la couleur noire, le *sable*, par un pointillé : *des grains de sable* ;

Johannes dictus Albus (de Witte), échevin de Louvain, en 1402, porte un écu de Limmingen : trois pals, au chef plain, pointillé, brisé d'un franc-quartier de Steen : un sautoir échiqueté. Cette combinaison ayant, sans aucun doute, amené une modification — probablement une interversion — des émaux, on peut se demander si, ici encore, le pointillé ne doit pas indiquer le sable, emprunté au sautoir échiqueté des Steen (1).

Le damasquiné, ou diapré, lui aussi, n'avait d'abord — la question artistique réservée — d'autre raison d'être que de différencier le champ des meubles et, parfois, ceux-ci de celui-là. On est allé trop loin en affirmant que le diapré ne s'appliquait que sur un métal. On en ornait aussi les couleurs, à preuve, entre autres, le sceau de Jean van der Meeren, chevalier, seigneur de Sterrebeek, de 1454, où le champ est diapré. Et il ne s'agit pas ici d'armoiries brisées.

Dès le XIV^e siècle, on commença, semble-t-il, — était-ce en tâtonnant, à titre d'essai, ou bien selon des lois, peut-être régionales, encore à déterminer? — à caractériser les émaux, sur les sceaux, par un emblème qui les symbolisait. C'est ce qui conste de l'intéressant sceau d'Evrard de Schaumburg, de 1500, publié par le PRINCE DE HOHENLOHE, dans son *Album sphragistique* et reproduit, naguère, par GUST. A. SEYLER (2) : il montre un écu coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, une étoile à huit rais ; *b*, cinq roses en sautoir ; au 2^d, trois fleurs de lis. A nous en rapporter à l'autorité de ces auteurs, ces meubles ne constituent pas partie intégrante du blason et n'en sont pas davantage des brisures ; ils n'auraient d'autre but que d'indiquer les émaux, l'étoile : l'argent, les roses : le gueules, et les fleurs de lis : l'azur (!).

(1) Pour étayer cette hypothèse, que nous donnons pour ce qu'elle peut valoir, nous n'invoquerons aucun autre témoignage du moyen âge que le sceau de Jean van den Calsteren, en nous abstenant de consulter, à ce sujet, DIVÆUS, souvent sujet à caution.

(2) *Geschichte der Siegel*, Leipzig, sans date (1895), p. 281.

Du temps que Jean de Wesemael fut seigneur du pays de Malines, le sceau des échevins de Schrieck, un des villages de cette terre, nous montre l'écu de ce personnage, brisé au point du chef d'une étoile (1459). Comment interpréter cette brisure, Jean étant le chef de sa maison? Les seigneuries se servaient, cependant, toujours, en ce pays-ci, des armoiries pleines de leurs maîtres. Du temps des Berthout, notamment, les échevins de leurs terres, au pays de Malines, scellaient des trois pals, sans brisure.

Ne serait-on pas tenté de croire retrouver dans ce sceau de Schrieck le principe dont l'application a été constatée à propos du sceau d'E. de Schaumburg? L'étoile symboliserait-elle ici les gueules? Certes, ce serait étrange.

Le sceau scabinal de Vorst, du XIV^e siècle, aux armes de Diest, brisées en chef, à dextre, d'une fleur de lis, a été attribué à Thomas, seigneur de Diest (1). Mais Thomas était chef de sa maison, devait porter plein, et portait plein, sur les sceaux de 1595 et 1596 (n. st.) que nous avons rencontrés. On peut donc se demander si, sur celui de Vorst, la fleur de lis ne doit pas symboliser l'or du champ de l'écu, ce qui semblerait assez rationnel, à moins, toutefois, que la terre de Vorst n'ait été, antérieurement, l'apanage de quelque cadet de Diest, dont elle eût gardé la brisure, après retour au chef de la famille. Le sceau porte, en effet, la légende : † *S' scabinorum dni de Diest in villa de Worst.*

*
**

Nous avons rappelé que l'on croit PETRA SANTA l'inventeur des hachures conventionnelles dont l'usage a prévalu sur les divers autres systèmes adoptés par quelques héraldistes du XVII^e siècle. Cette priorité fut contestée par MARC DE WULSON, SIEUR DE LA COLOMBIÈRE, qui, dans la deuxième édition de son livre intitulé : *La Science héroïque*, parue en 1669, accusant de plagiat PETRA SANTA, revendique la paternité de l'invention, qu'il dit avoir appliquée « au premier livre de blazon » qu'il fit imprimer, « pour connoître les métaux et les couleurs par la taille douce ». « Auparavant, ajoute-t-il, l'on se servoit des lettres capitales des métaux, et des couleurs pour les dénoter; mais cela enlaidissoit l'armoirie, et apportoit de la confusion (2). »

Il n'en est pas moins vrai que les sceaux, antérieurs à son temps et même beaucoup de sceaux de la seconde moitié du XVII^e siècle, ne nous révèlent pas les émaux des armoiries.

Pour combler cette lacune, il faut donc avoir recours à d'autres éléments : les armoriaux, miniatures, manuscrits, chroniques et romans de chevalerie du moyen âge.

(1) *Notes sur les armoiries de Diest*, par M. l'abbé P. DANIELS (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. I, p. 97-103).

(2) Nous n'avons pas découvert d'ouvrage de WULSON, antérieur à celui de Petra Santa.

C'est ce que nous avons fait, dans une certaine mesure, car, à ce point de vue encore, il a fallu nous restreindre et ne nous en rapporter qu'à des témoignages non suspects.

*
**

L'armorial du héraut GELRE.

La source la plus précieuse et la plus riche, sinon la plus ancienne, nous a été l'armorial manuscrit du héraut d'armes GELRE, du XIV^e siècle, un des joyaux de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et dont M. V. BOUTON, à Paris, a commencé la publication. Les parties relatives aux Pays-Bas et aux pays germaniques, c'est-à-dire précisément celles qui intéressent nos investigations, sont restées inédites, à part quelques blasons, au nombre de sept, reproduites dans *La Bataille de Staveren* (26 septembre 1545), par M. JEAN VAN MALDERGHEM (Bruxelles, 1870).

Cet auteur est le premier, à notre connaissance, qui ait attiré l'attention sur ce précieux manuscrit; il en donne une description détaillée, accompagnée de fort judicieuses observations. Le plus ancien des poèmes contenus dans ce codice remonte à l'année 1554. Celui-ci fut-il commencé vers cette époque? Il est certain qu'un très grand nombre des armoiries peintes par GELRE se rapportent à des personnages vivant à la fin du même siècle. Ainsi qu'on l'a constaté, le roi d'armes BELJEREN changea et compléta dans ce manuscrit quelques dessins restés inachevés et en ajouta d'autres.

En ce qui concerne les Pays-Bas et quelques pays allemands, nous avons pu contrôler, par les sceaux, la plupart des blasons exécutés par GELRE lui-même. En décrivant ces sceaux, nous ajouterons, sous forme de notes, les émaux des armoiries, avec indication des cimiers, d'après le manuscrit, là même où les sceaux n'en sont pas décorés. On constatera avec nous, dans la plupart des cas, la concordance la plus rigoureuse entre les sceaux et les peintures. Notre héraut d'armes est donc incontestablement une autorité de tout premier rang pour le XIV^e siècle. Jamais il n'ajoute, de son propre chef, le moindre détail aux blasons qu'il dessine; par contre — nulle œuvre humaine n'étant d'une perfection absolue — il lui arrive quelquefois d'en oublier l'un ou l'autre (1).

(1) Sur l'écu de Baudouin de Fontaine, qu'il donne deux fois, il oublie, dans un des dessins, le lion de gueules, couronné d'or, qui broche sur le fascé d'argent et d'azur (Luxembourg?). Ne serait-ce pas aussi par inadvertance qu'il donne au sire d'Agimont les armes pleines des Looz, et qu'il donne *plaine* la bande du comte de Northampton, qui, sur le sceau de 1339, se trouve chargée de trois étoiles? Il est évident que, sur l'écu de *her Gerit van Wedenau* qu'il représente: burelé d'or et de gueules, il oublie les trois lions brochants, — que nous montre le sceau de Gérard *van Wedenauwe* (Weidenau), chevalier, appendu à des actes de 1391 et 1394 — et, sur la bordure du 3^e quartier de Louis de Harcourt, les besants, que nous voyons sur ses sceaux de 1375.

De plus, les noms ne sont pas toujours rendus très correctement, abstraction faite, bien entendu, des corruptions qu'infligent habituellement aux noms étrangers les contemporains de la langue de notre héraut d'armes, qui, tout naturellement, adaptent l'orthographe de ces noms à celle de leur propre idiome, transformant en *Waelkuert* le nom de Walcourt, en *Waelhem*, celui de Walhain, etc. Ces changements se comprennent, et il est facile de reconnaître les véritables formes des noms qu'ils recèlent. Mais il en est d'autres qui sont le résultat de mauvaises leçons, de fautes de copiste, et on éprouve souvent de grandes difficultés à les rectifier. En voici quelques exemples :

GELRE donne :

Au Brabançon Jean van den *Eechout* : de sable à trois croissants d'argent, qui est le blason des *Eechove*[n] ;

Au Gueldrois *Sander van Vossem* : de gueules au cerf d'argent ; ne serait-ce pas un Issum ? Il attribue à *Loef van Ysem* : d'or au cerf de gueules, et, à l'un et à l'autre, pour cimier : une tête et col de cerf ;

Il cite, parmi les Liégeois, *her Daem van Virken*, portant : d'argent à six fleurs de lis de gueules ; au franc-quartier brochant d'azur plain ; c'est, sans aucun doute, ce Mgr. Adam de *Kerkehem*, dont parle HEMRICOURT ;

Her Evert van Ulst, Gueldrois (d'or à la croix de gueules) est évidemment cet Everard van Ulft, chevalier (1567-1580), mentionné dans une étude sur cette famille, dans la *Heraldieke Bibliotheek* (La Haye, 1885, p. 54) ;

Enfin, *Her Willem van Blaeten*, vassal de Juliers, est Guillaume de Vlatten, chevalier, qui fut bailli du duc de Juliers, à Nörvenich, et vivait encore en 1594 (1).

*
**

Le Miroir des nobles, par HEMRICOURT.

Le Miroir des nobles de Hasbaye, par JACQUES DE HEMRICOURT, nous a donné les émaux des blasons d'un grand nombre de familles, liégeoises et autres. Nous nous sommes servi de l'édition DE SALBRAY, de 1675. Outre les blasons décrits par l'auteur, on a publié, dans son œuvre, si importante pour l'histoire et l'archéologie du XIV^e siècle, — c'est-à-dire contemporaine de l'auteur (2), — une foule d'autres écus, dont beaucoup sont apocryphes et contre lesquels il est donc bon de se mettre en garde. Inutile d'ajouter que nous n'avons tenu compte que du texte

(1) E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode* (Prague, 1877), I, p. 32.

(2) On fera, cependant, bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire ce qu'il dit des époques antérieures.

de HEMRICOURT, et encore non sans quelque réserve, en nous abstenant d'enregistrer des renseignements de ce genre : *A cely temps estoit uns Nobles Chevaliers nommeis Rasse alle barbe Freres al Conte de Domartien en Goyelle (Goelle), quy portoit en son escut on confanon à trois pendans & al desoir trois aneles. Des relations de cette nature sont des écueils qu'un peu d'expérience archéologique fait tourner sans difficulté; elles ne doivent en rien diminuer notre croyance à la bonne foi du chroniqueur liégeois, qui, d'ailleurs, ne se fait pas faute, parfois, en des circonstances où sa religion ne lui semble pas suffisamment éclairée, d'en avertir le lecteur par des phrases comme celle-ci, qu'il écrit précisément à propos des armes dudit Rasse à la Barbe, VIVANT A UNE ÉPOQUE ANTÉHÉRALDIQUE : *mais je ne say queiles les coleurs estoyent partant que je n'en suy nint bien informeis, nequident je ay veut en chire lenprinte del seal Monss : Otton jadis Saingnor de Warfesées dont il fut tayons (aïeul)..., en queil seal ilh at on confanon..., la queile chatre termine en la daute de l'an mil dois cens & quarante dois.**

Ce dernier renseignement, tenons-le hardiment pour absolument certain; il est vrai que, pour le moment, nous ne pourrions, à son appui, présenter ce sceau de 1242, mais une recherche aux Archives de l'État à Liège ne tardera pas, croyons-nous, à confirmer que cet Othon, sire de Warfusée, scellait bien d'un gonfanon.

Les éditions existantes de l'œuvre de HEMRICOURT n'étant pas en rapport avec les exigences de la science moderne, il serait à souhaiter qu'on en fit une nouvelle et qu'on l'annotât d'après les actes authentiques, tels que reliefs de fief, etc., etc. Notre recueil apporte un appoint assez considérable de renseignements qui pourraient être utilisés pour ce travail.

*
**

L'armorial dit de Saint-Trond.

Enfin, M. le baron Léon de Pitteurs Hiegaerts, d'Ordange, nous a communiqué, avec beaucoup d'obligeance, un armorial manuscrit du xvii^e (?) siècle, contenant un grand nombre de blasons de familles de Saint-Trond, Léau et des environs, et presque tous d'accord avec ceux que nous avons relevés sur les sceaux de beaucoup d'entre elles. En présence de cet ensemble important de données sur une seule région, nous avons emprunté les émaux d'un certain nombre d'armoiries à ce manuscrit, auquel nous appliquons la dénomination de : *armorial manuscrit de Saint-Trond*. Cette source est, toutefois, loin d'avoir l'authenticité des autres que nous venons d'énumérer.

*
**

Les chroniques.

Voici quelques chroniques où nous avons puisé des blasonnements :

JACQUES BRETEX, *Li tournois de Chauvenci* (1285);

JEAN VAN HEELU, *Rijmkronijk betreffende den slag van Woeringen* (fin du XIII^e siècle);

LES ŒUVRES DE FROISSART;

De Brabantsche Ijeesten, par JEAN VAN BOENDAEL (XIV^e siècle) (1).

*
**

Les romans de chevalerie.

Parmi les œuvres d'imagination, nous avons consulté :

RAIMBERT DE PARIS, *La Chevalerie Ogier de Danemarche* (XII^e siècle);

ADENET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2^{de} moitié du XIII^e siècle);

Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faiël.

Ce dernier poème avait été généralement attribué au commencement du XIII^e siècle. Il est anonyme; mais, ainsi que vient de le constater M. le capitaine-commandant GAËTAN HECQ (2), l'auteur a voulu laisser trace de son nom dans la strophe finale, par un acrostiche, coupé en deux d'un nombre de vers égal au nombre de ceux qui forme l'acrostiche lui-même. Ce nom est *Jacques*, et ce Jacques est probablement Jacques Bretex, auteur de *Li Tournois de Chauvenci*, attendu que, « dans les deux poèmes, on remarque la même manière de présenter les personnages, de blasonner, d'intercaler des chansons. Certaines expressions — non de celles qui s'emploient partout, mais, au contraire, de tournure très caractéristique — s'y rencontrent, presque identiques... »

Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faiël, si précieux au point de vue du blason, date donc, sans doute, aussi de la fin du XIII^e siècle, ce qui se confirme, d'ailleurs, par les détails archéologiques qu'il renferme.

De Grimbergsche oorlog, poème thiois d'environ le milieu du XIV^e siècle, nous a fourni pas mal de blasonnements. Ce roman, publié par les *Bibliophiles Gantois*, a été accompagné, dans chacun des deux volumes, d'un armorial où les éditeurs, MM. BLOMMAERT et SERRURE (3), ont représenté les armoiries des chevaliers cités

(1) La seconde partie de cette chronique est du XV^e siècle. Elle ne nous a pas donné de détails héraldiques.

(2) *Un Poète imaginaire* (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. X, p. 156-7). M. Hecq est occupé à préparer une nouvelle édition du *Tournois de Chauvenci*.

(3) D'après nos informations, c'est M. BLOMMAERT seul qui est l'auteur des armoriaux joints à ces deux volumes.

dans le texte. L'idée, heureuse en elle-même, n'a pas été réalisée avec succès, car, au lieu d'exécuter les dessins suivant les descriptions du poème, après une étude préalable des sceaux des familles, ils ont donné des blasons parfois assez fantaisistes. C'est ainsi que l'on voit dans celui du sire de Trazegnies une ombre de lion, non mentionnée dans le roman, et dans les armes du sire de Zuijlen, à la place des trois colonnes conventionnelles, rangées 2 et 1, trois grands piliers (*pilaren*) naturalistes, rangés en fasce, etc., etc.

De plus, quelques noms sont tronqués et d'une restitution peu aisée. On fera donc bien de ne pas recourir à ces deux armoriaux, mais de s'en tenir aux blasonnements du texte et aux observations présentées par nous à leur égard.

La guerre de Grimberghe, formant le sujet de cette œuvre, se déroule au milieu du XII^e siècle; mais le poète, entremêlant à quelques faits vrais des épisodes imaginaires, fait agir des personnages fictifs qu'il dote des noms et des armoiries des grandes familles de son temps. Abstraction faite de quelques-uns qui échappent au contrôle, les blasonnements sont très exacts.

Il en est de même des autres romans de chevalerie : tous, au point de vue héraldique et, en général, au point de vue archéologique, contiennent des matériaux de grande valeur pour l'histoire de l'époque de l'auteur lui-même, celui-ci incarnant ses personnages en ses propres contemporains, sans le moindre souci de la réalité historique, de l'anachronisme, n'hésitant pas à nous décrire minutieusement les armoiries de ses héros qui vécurent à des époques *antéheraldiques*.

Pour nous borner à un seul exemple de cette nature, voici, d'après ADENET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2^{de} moitié du XIII^e siècle), les armes de Charlemagne :

*Armes parties d'or et d'azur portoit,
Dedenz l'azur fleurs de lis d'or avoit
Et de mi aigle noire sor l'or seoit...*

et celles de Charlos, li fiex Charlon :

*Teles, dont j'ai fai la devision
Qu'ot li rois Charles.....
.....
Mais il y ot, pour des comparoison
Ourle de gueules endenté environ.*

L'auteur ajoute :

*L'aigle et les flours, que le celeroit on?
Sont aujourd'hui à grant confusion,
Si sont les armes de maint riche baron.*

*
**

Familles portant les mêmes armoiries.

On est assez tenté, en général, de croire issues d'une même souche les familles portant des armoiries semblables, surtout quand elles sont originaires de la même région. Cela peut être vrai dans bien des cas, mais souvent il n'en est rien.

De même que des membres d'une famille se servaient d'armoiries tout à fait distinctes, de même aussi beaucoup de familles d'une région avaient adopté des emblèmes identiques, ce qui a amené les généalogistes à les rattacher, d'une façon arbitraire, à un auteur commun, d'une existence parfois très problématique. En réalité, cette identité d'armoiries s'explique fréquemment par une préférence marquée, dans certains pays, pour l'un ou l'autre emblème figurant, peut-être, comme prototype sur le bouclier et la bannière de quelque grande famille. Au moyen âge, chacun choisissant ses armoiries à son gré, on s'inspirait souvent de celles d'un puissant voisin, et il advint ainsi que les officiers de justice, échevins, vassaux et tenanciers prirent l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain, seigneur, etc.

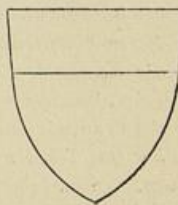
N'avons-nous pas constaté, plus haut, des exemples nombreux de ce genre? N'est-ce pas un fait acquis que presque tous les échevins d'Aerschot scellèrent des trois fleurs de lis, au pied coupé, des anciens seigneurs de cette terre? qu'un grand nombre d'échevins de Heusden et de Malines introduisirent dans leurs écus les meubles de leurs anciens maîtres et que beaucoup de vassaux se servirent, parfois même sans brisure apparente, des armes pleines des familles auxquelles elles obéissaient?

Avant donc de tirer une conclusion quelconque de l'identité des armoiries de deux familles, fussent-elles de la même région, il convient d'examiner de très près l'histoire de celles-ci, sous peine de commettre de graves erreurs.

Pour faciliter les recherches, nous allons grouper quelques familles portant les mêmes blasons, en énumérant, de préférence, des armoiries plus ou moins caractéristiques, ou étant considérées comme telles, dont les unes appartiennent d'une façon spéciale à des régions bien déterminées et dont d'autres, au contraire, se rencontrent un peu partout.

*
**

Plain, au chef plain. Le champ ou le chef — parfois tous deux — se trouve souvent chargé de l'un ou de l'autre meuble, qui, en bien des cas, n'est que brisure. C'est ainsi que *Chukinc* de Keeken, en 1557, brise d'un lambel brochant, tandis qu'Anselme de Keeken, et son frère Jean, en 1567, chargent le chef de trois roses.



Voir aux noms suivants :

ALDEROYDE, ANGEREN, BAUDIMONT, Balct, Beerte, Bergheim, Béthune, Bigard (1), Bont, Bornival, Bouden, Brakel, Broich, Busket, Dieghem, Douvrin, Duchewelx, Duytsche, Dussen, Ehren, Eijcken, Elz, Elst, Emines, Emmerich, Esbeemde, Esch, Eure, Everaerdt, Falkenstein, Fecht, Folie, Freiheit, Froighten, Gaiffier, Gerimal (ou Geude?), Gil[l]ijs, Glisuelle, Gothem, Greve, Guignies, Haye, Hahn, Haymanne, Harf, Haulchin, Heffingen, Heymeric, Heimersheim, HERSSELE (échevins), Hertoghe, Hetzerath, HOFSTEDEN, Honnef, Houtain, HUCKELSHOVEN, HUNENBERG, Cambeke, Campenhout, Canne, Keeken, Kint, Cnoep, Cock, COOLHEM, Coppijn, Coptiten, Kratz, Lahnstein, Lalaing, Leeuw, Lennep, Leuth, Liège, Lit, Loix, Lowaige, LUTZINCK, Mammeren, Meerte, Megen, Mennen, Miedem, Moriancourt, Münster, Nederpoerten, Neersen, Overbach, Pentling, Petitbon, PUELWIC (voir Poelwijk), Pottreel, Princel, Pulle, Quaderebbe, Quiévrain, Rêves, Ristes, RODE, Rohr, Rover, Sains, Zass, Zasselt, Sauvaige, Semousies, Seuwart, Schalie, Schillinck, Schooten, Stael, Starke, ZULEKEM, ZWAPPENBURCH, Thoenijs, Toussaint, Vaerste, VEELST, Vilain, Vilainmont, VRANKENHOVEN, WALDENBERCH, WALTEM, Wampach, Wanniers, Wanis, Waudart, Wenmar, Weren, Wez, Wezeren, Wiltz, Winde, Witteman (2).

*
**

Un certain nombre de familles portent plain, au chef d'hermine :

Baarle, Brede, Broekhuijzen, Butschard, Lichtervelde, MERWIJK (?), Rolmann (?), Swalmen.

*
**

(1) *D'or, au chef échiqueté d'argent et de sable*, est porté par beaucoup de familles bruxelloises.

(2) Empruntons encore à l'armorial de GELRE (xiv^e s.) les blasons suivants :

die Bachusen (comté de Berg) : d'argent, au chef de sable ;

Beresou (Bernsau) : d'or, au chef d'azur ;

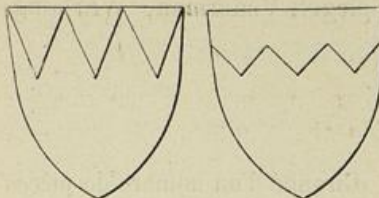
die Kosen (comté de Berg) : d'or ; au chef d'azur ; à la bande échiquetée d'argent et de gueules, brochante. Capeline d'or. C. : deux cornes de bélier d'azur ;

die Crauwele (comté de Berg) : d'or, au chef d'azur, chargé de trois boucles d'or, en losange ;

her Otte Tsenger (Hollande) : d'argent au chef de sable, chargé d'une tenaille d'or, posée en fasce. C. : un tube d'argent, chargé d'une fasce de gueules.

Trois piles, ou bien aussi : plain, au chef denché, et, parfois, émanché. Ces blasons se confondent fréquemment. Certaines familles portent tantôt l'un, tantôt l'autre. Ils sont très fréquents en Brabant, dans le pays de Namur, etc.

Voir aux noms suivants :

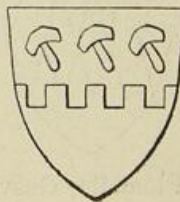


Assesse, Avin, Banesse, Blitterswijk, Boitberg, Bonant, Bonnant, Bossimé, Bouge, Bounant, Bruyère, Chenois, Dauvin, Dave, Dhuy, Dormael, Fernelmont, Flokias, Gheten, Ghiselin, Goudacker, Halle, Hannesche, Heylarde, Heneko (chef émanché), Hun, Clerch, Crotte, Liefkenrode, Liroux, Longchamps, Macler, Mathieu, Nes, Oyelers (?), Peron, Pré, PREUPEDEN, Refail, Reijnere, RIWECHIAL, S^t-Martin, SCELVE, Smeersnidere, Spee[c]ken, Stapel, Zuerinckx, Tibault, Truwant, Tutegem, Tutelere, Warisoulx, Wartaing, Weeders.

*
**

Coupé-enclavé, au 1^{er} chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2^d plain ; parfois aussi : plain, au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Plusieurs familles brabançonnnes, hennuyères, etc., ont scellé de cet écu.

Voir aux noms suivants :



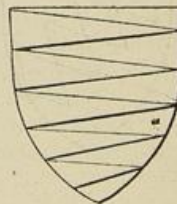
Bois, Boc, Buisseret, Famelleux, Familleureux, Huld-
denberg, Winxele.

*
**

Parti-émanché. Le nombre de pièces varie.

Blason très répandu en Brabant. Emblème, entre autres, du lignage de Weert à Bruxelles. La plupart des familles affiliées à celui-ci l'introduisirent dans leurs armes.

Voir, entre autres, aux noms suivants :

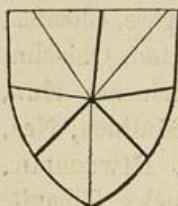


Baerdeghem, Banck, Douillet, Habbeke, Hauwaert, Hert, Huld-
denberg, Jans, Cattebroeck, Kesterbeek, Cluting, Cobbenbosch, Coele, Cock, Koster, Crane, Labus, Landas, Linkebeek, Loze (parti-enté), Magnus, Meijlaen[s], Nolten, Pape,

Pluckemese, Poorter, Rijpelbant, Rode, St-Gery, Servranx, Spernagle, Spiegel, Vederman, Warlaing, Was, Watermael, Winckele (1).

*
**

Gironné d'un nombre de pièces variant entre huit et douze.



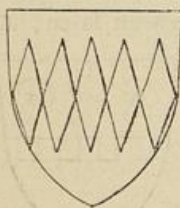
En Belgique, la principale maison qui ait porté un gironné est celle des sires d'Enghien. Quelques-uns de leurs vassaux l'adoptèrent.

Voir aux noms suivants :

Armoises, Bommershoven, Braffe, Braine, Eesbeeck, Eller, Enghien, Escolle, Forst, Gorins, Hagen, de Sancto-Gangulpho, Sorey, Walpode.

*
**

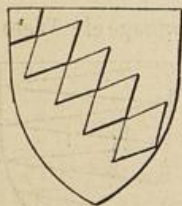
Une fasce de cinq fusées. Dans les Pays-Bas, la famille d'Hamal est la plus importante qui porte ces armes. Un certain nombre de ses vassaux les adoptèrent par la suite.



Voir aux noms suivants :

Alter, Aubigny (4 fusées), Bauzele, BLIZE, Bo[e]smans, Bottaert, Brialmont, Brusthem (*ville*), Deijnaert, Diest, Dijke (comp. Dillen), Eijcken, FINTBROECK, Elderen, Flémalle, Gesves, Hamal, Hazebrouck, Heelen, Heijsselt, Hoije (3 fusées), Honsem, IJzeren, Jadou, Cannart, Kerchoven, Crujce, Ladoen (3 fusées), Loon, LOWAR (3 fusées), Nadons, Oten, Overbeke, Paifve, Reek, Rouchout, Zerkingen, Stockhem, Staden, Textor, Thienst, Vlemincx (6 fusées), Walschaertz.

*
**



Une bande de cinq losanges. Blason très répandu en Brabant.

Voir aux noms suivants :

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE, le blason de (?) *van Duvelant* : parti-émanché de sable et d'argent. Le cq. d'or. C. : une cuve partie (!) d'argent et de sable, doublée de gueules, entourée d'un bourrelet de sable et d'argent.

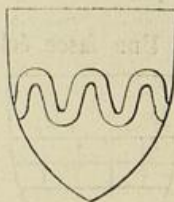
Asbeck (2 bandes) (1), Berghe, Bickem, Broeck, Denis, Dilbeek, Feluy, Ferté, Haesdonck, Hamme, He[e]rzele, Heyden, Hond, Hove, Canborne, Coelputte, Cole, Colins de Villy, Kornhorst, Cuene, Mailfer (de 3 losanges), Monceau, Mouwe, Ophem, Papé, Pierres, Riffart, Serarijs, Sivry, Schenke (barre de 3 losanges), Schoor[e], Sot, Spreedt, Steyne, Tsas, Varent, Velde, Vertain, Vertbois, Vivere, Wachelgem, Walpode, Weijns, Winter (2).

*
**

Une fasce entée. Appartient à un groupe de familles gueldroises.

Voir aux noms suivants :

Baarle, DOENEN, Groesbeek, Hautart, Lawick (3).

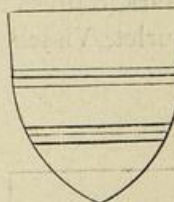


*
**

Une fasce entre deux burelles, blasonné par HEMRICOURT : une fasce germelle.

Voir aux noms suivants :

Ambresin, Avin, Barbesalée, Blehen, Boneffe, Borghet (?), Branchon, Dinant, Erpent, Grand, Happar, HAUCHERY, Hosden, Jemeppe, Collart, Colle, Loet, LOON, LUGENE, LUCKE, Machuray, Masson, Mathieu, Moxhe, Mouzet, Namèche, Pont, Rosne, Saint-Martin, Saint-Servais, Sart, Surlet, Wasseiges.



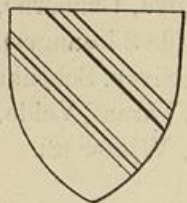
*
**

(1) GELRE donne au *here van Bickebach* (= Bickenbach), vassal de l'empereur : de gueules à deux bandes, celle de dextre formée de six losanges et demi, celle de senestre de quatre et de deux demi-losanges, le tout d'argent, les demi-losanges mouvant des bords. Cq. d'or. Capeline de gueules. C. : un vol de gueules, chargé de deux fasces de trois losanges d'argent.

(2) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE, les armes du burgrave de *Voorn* (Furnes) (en Flandre) : d'hermine à la bande de cinq losanges de gueules.

(3) Dans l'armorial ms. de GELRE, nous trouvons encore ces deux blasons gueldrois : 1° *Her Rutger van Laermont* (Laarman?) : d'or à la fasce entée de gueules ; 2° *Jan Oesterbant* : d'argent à la fasce entée de sable.

Une bande côtoyée de deux bâtons, ou filets. Blasonné aussi : une bande cotivée et, par HEMRICOURT : *une bende germelle* et : *une bande a dois germellés*.

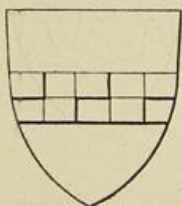


Voir aux noms suivants :

Aische (Ays), Barse (?), Bertrix, Bladelin, Celles, Chenard, ERKELEY, Goesnes, Gross, Coria, Custines, Maillen (?), MARCHIN, Northampton, Putmans, Rieu, Spoltin, Tamison, TWEENBERGEN, Villers, Vlec.

★

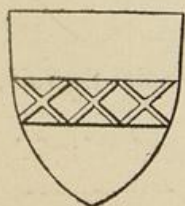
Une fasce échiquetée, généralement de deux tires, mais aussi, quelquefois, de trois tires. Sous cette première forme, elle est, entre autres applications, l'emblème de six des prétendus lignages patriciens d'Anvers (le septième lignage (?) porte une *bande* échiquetée), dits *Schaken*.



Voir aux noms suivants :

Aleijn, Balen, Belzeele, Bode, Bombaye, Braem, Bruele, Daems soen, Fikere, Gilles, Hoboken, Letmathe (3 tires), Limpias, Mark (3 tires), Meijere, Mom (3 tires), Pape, Zijmaer, Straten, SUIJKAMEN, Surlet, Visscherijen, Volkaert, Wilmaer, Wruhoven (1).

★



Une fasce frettée.

Voir aux noms suivants :

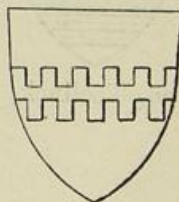
Batiaus, Buir, Buschfeld, Francq, Gent, HEMBERCH (?), Hofstaden, Ingenhave, Landsberg, Loverich, Mannins, Meijere, Morshof, MUSEN, Post, Sechtem, Scachiin, Snoeck, Sombreffe, STEELANDT, Voocht, WYLRE.

(1) Portent deux fascas échiquetées : Müggenhausen, Müllenark, Tomburg, Virnich. GELRE donne ainsi les armes de *Her Claes Vijt*, homme du comte de Flandre : d'or à deux fascas échiquetées d'azur et d'argent, au lambel de gueules, brochant sur la 1^{re}. Volet d'or. C. : un homme d'armes, la figure à découvert, lançant de la main droite une pierre et tenant de la gauche deux bâtons, ledit homme issant d'une tour d'or, chargée des deux fascas de l'écu (sans le lambel).

Une fasce bretessée et contre-bretessée. Blason assez fréquent au Bas-Rhin (Flecke, Hugenth, Lülldorf, Nesselrode, etc.).

Voir aux noms suivants :

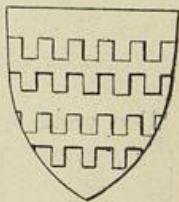
BANEWALT, BENSURE, Berge, Bije, Blanckert, Bottlenberg, Buren, Daems, Dussen, Egmond, Flecke, Frambalch, Ghistelles, Goirle, Haecht, Herlaer, Höhscheid, Hove, Camphuijzen, Cant, Kirskorf, Lamp, Landsberg, LUIJNRICKE, Lülldorf, Molenere, Nederveen, Nesselrode, Ouden, Paridaens, Pelgrom, Pels, Poederoijen, Raessen, Rijt, ROBERT, Schirp, Schoijte, Steinbüchel, Tajbert, Tricht, Veerze, Verhaecht.



Deux fascies bretessées et contre-bretessées. Quelques-unes des familles portant ces armes descendent de l'antique maison d'Arkel.

Voir aux noms suivants :

Arkel, Asperen, Boetzelaer, Dijcke, Donc, Dussen, Est, Heukelum, Holte, Hooch, Leeden, Löwenburg, Noordeloos, Oem, Pickaert, Quadt, Rieghe, Rijnestein, RIINSWOLDE, RIJESWIC, Zelichs, Schelle (échevins), WIsselaer.

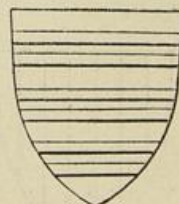


SCHOONOUWEN,

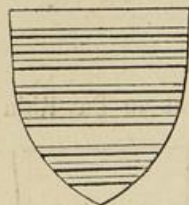
Trois jumelles.

Voir aux noms suivants :

Fosseux, Grutere, Hove, LUESDONCK ou LUESVONCK, Molen, RAVENECKER, Rubempré, Zack van Wijck, Swerts.



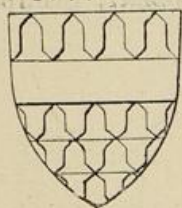
Trois tierces. Blason qui jouissait d'une certaine préférence dans le Brabant septentrional.



Voir aux noms suivants :

BOERT, Bossche, Doerne, Eijcman, Goben, Haneman, Hezacker, Coelen, Loon, Papendonk, Pijnappel, Riethoven, Toelinck, Tulden, Waarle.

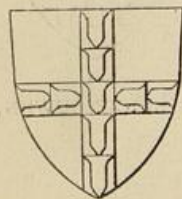
De vair à la fasce. Blason assez fréquent dans le Limbourg et au pays de Liège (1).



Voir aux noms suivants :

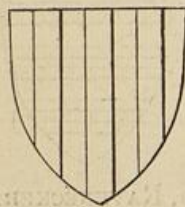
Barbial, Bartholéijns, Bommershoven, Bossche, Duren, Frei, Grimberghen, HEERTTE, Honsem (?), Cromme, MAGREY, MANY, Mopertingen, Oze, Petitjean, Pousset, Rosen, Surpele (Zulper), Wijer, Wildenrath.

Une croix de vair (1). Blason qui se rencontre souvent dans les mêmes régions que le précédent.



Voir aux noms suivants :

Anthony, Arthonis, Bardouil, Drake, Heer, Herckenrode, Hinnisdael, Kemper, COLAR...., Coninxheim, Mettecoven, Mobbe, NIJSEM, Puelinchs, Scep, Stapel, Tiegeldeckere.



Trois pals. Emblème, entre autres familles, des puissants dynastes de la maison des Berthout et des familles de Berchem, Berlaer, Duffel, Ranst, qui en forment des branches, de nombreux vassaux des seigneurs de Malines et d'échevins de cette ville.

(1) Nous groupons ici comme étant de *vair* des champs, des croix, sans avoir égard aux émaux de cette fourrure, et alors que, pour certains cas, il faudrait blasonner : *vairé de ... et de ...*

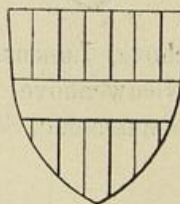
Voir aux noms suivants :

Aarle, Adeghem, Adelijen, Attenrode (Daneels), Befferen (cour), Blanden (échevins), Berchem, Berlaer, Berthout, Bièvre, Bossaert, Bossche, Boulange, Breux, Briey, Broekhuijzen, Buijle, Duffel, Elsbroeck, Estor, Everart, Fiquelmont, Frelenberg, Gestel, Gootens, Gracht, Greve, Grijmmaer, Grootloo (échevins), Haverskerque, Heelt, Heffen, Heijst, Herotten, Héverlé, Houte, Cale, Keerbergen (échevins), Keerle, Kerman, Kets, Coelputte, Contich (échevins), Courtois, Kruiningen, CUYPERE, Landres, Lierre, LIORCHSTRATEN, Malsart, Meeren, Mechelen, Messancy, Naives, Nesles, Nieuwe[n]steen, Noot, Plahier, PUYs, Puttelage, Radewaerd, Raes, Ranst, Ridder, Rijt, Rode, ROGBROEC, Runkel, Rupelmonde, Schelle (échevins), Schiplaken, Schoor[e], Schrieck (échevins), Snidelanth, Sormonne, Stadeiken, Stevens, Stockman[s], Straten, Tielot, Tutchake, Tutegem, VILLENFAIGNE, Vlaest, Waelhem, Winriex, Wyse, Wisselaer.

..

Trois pals (un palé) et une fasce brochante.

Voir aux noms suivants :

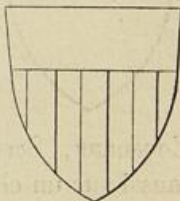


Bo[e]kel, Ere, Geilenkirchen, Lo[e], Loverich, RENCVELT, Schilder (fasce vivrée), Thiebegos.

..

Trois pals; au chef plain. Blason appartenant, par exemple, au lignage uten Limminghen, de Louvain, et adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et dont la plupart se trouvent énumérées par DIVÆUS et l'auteur de *S. P. Q. L. sive septem tribus patricia lovanienses*.

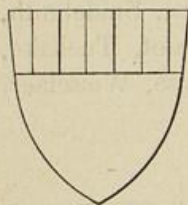
Voir aux noms suivants :



Berghe, Berthijns, Blancart, Boys, Bolleborne, Bollo, Borne, Bre[e]mpt, Domesdach, Edelhere, Erembodegem, Eveloghe, Faucompierre, Grimde, Grutere, Gruwel, Gunter[e], Herckenrode, Hers, Heverlinc, Hougaerde, Immendorf, Jans soen, Cardinal, Keijenhoghe, Coeman, Corneken, Cricsteen, Cruesen, Libeek, Limminghen, Lips,

Lombart, Loven, Merode, Minnemoen, Odilienberg, Oem, Oppendorp, Ouderogge, Pape, Peron, Pijnnoc, Pot, Rabode, Racour, Rijcke, Rillaer, Rode, Rompen, Schenckel, Schoor[e], Smacht, Speect, Zwarte, Velpe, Velthem, Vinalmont, Visscher, Vos, Vroede, Walraven, Wanis, Wassenhoven, Wijgmael, Wilmaer, Winter, Witte.

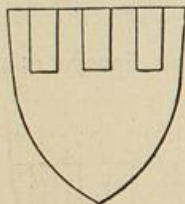
Plain; au chef chargé de trois pals. Armoiries portées par beaucoup de familles brabançonnnes, de même que les précédentes, qui peuvent leur servir de pendants.



Voir aux noms suivants :

Berghen, Binkem, Bijsscopdoeme, Damme, Driessche, Foet, Ginderbuijten, Gruwel, Halle[n], Heijden, Herotten (?), Heule, Hortbeke, Kelbergen (?), KERKEM, Kerchove, Lunens, Male, Matheeus, Meeren, Meldert, Molen, Nederheim, Nieuwenhove, Noot, Ongheleghe, Plassche, Putte, Zeelijns, Somergem, SPEELBROEC, Suerendoncq, ZUERSELE, Tolmer, Troest, Wambach, Winghe.

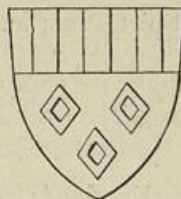
Trois pals retraits. Se trouvent aussi, parfois, dans la même famille, posées sur un chef.



Voir aux noms suivants :

Borch, Bosch, Eijck, Elsmeer, Gillis, Grieken, Hambroec, Hoeleden, Hove, IJzeren, Casselaer, Clerc, Cruijdere, Linden, MALE (aussi sur un chef), Meeus, Merode(?), MERWEKE, MONDEION CUTFET, Namelot, Oliverus, Ouera, Zevenaer, Sreije, Tongeren, Truijder, Vladèken, VOMEI, Wambach (aussi sur un chef).

Trois macles; au chef chargé de trois pals. Blason assez répandu dans le Brabant méridional. Les trois macles semblent n'être, parfois, qu'une brisure. Ne serait-on pas tenté de penser à ceux du lignage louvaniste des Verusalem? La plus célèbre des familles scellant de cet écu est celle des Bautersem, qui, devenus seigneurs de Berg-op-Zoom, s'appellent, plus tard, de Berghes (1).

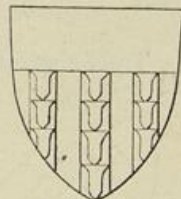


Voir aux noms suivants :

Bautersem, Berg[h]en, Borch, Ginderbuijten, Glimes, Gracht, Hoeven, Houtain, IJzeren (?), CARLEWIJCH, SCINES, Winghe.



Trois pals de vair; au chef plain. Armes de la célèbre maison de Châtillon, et très répandues dans les Pays-Bas septentrionaux, notamment en Gueldre. La fréquence de ce blason en cette dernière région pourra s'expliquer, en bien des cas, par des liens de vasselage avec les Blois.



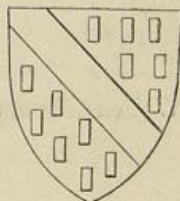
Voir à ces noms :

Ammerzoden, Arkel, Beest, Blois, Bouwe, Bovier, Brau, Broekhuijzen, Châtillon, Chaversson, Deventer, Doern, Drongelen, FRANCIA, Geeraet, Greve, Haaften, Hacke, Ham, Hees, Heijden, Hemert, IJzendoorn, IJwijn IJwijns, Kanis, CLAESZ (un seul pal), Cock, Kuijek, Lawick, Merlants soon, Oosterwijk, Oud-Heusden, Pauw, Sas, Steenhuijs, Steke, Tuijl, Veen, Voecht, Waardenburg, Willem Nicolaes zoon, Wouters.



Une bande (cotice, bâton) et un semé de billettes (Limbourg, Liège, Juliers, etc.).

Voir à ces noms :



(1) Henri, sire de *Berghe* (-op-Zoom), chevalier, jadis prisonnier à Bastweiler, scelle, toutefois, en 1374, de cet écu : plain; au chef chargé de trois pals.

Berneau, Boesdael, Boinsire, Eyneburg, Gallon, Glimes, Kulen, Laurent, Onin, Oost (bastogne), Porte, Schinnen, Schirick, Schönborn, Spiet, Voorde.

..

Une bande (cotice, bâton) et un orle de merlettes (canettes), de six ou davantage (Limbourg, Liège, Bas-Rhin, etc.).



Voir aux noms suivants :

Astenet (?), Frameries, Harvengt, Holset, Cauwet, Lens, NEYVELDINGHEN, REYCSTHEMME, Seilles, Seron, Waelhoven, Willich.

..

Trois chevrons. Emblème des anciens burgraves d'Anvers (issus de la famille van de Werve), de la ville de Lierre, de l'abbaye de Tongerlo et d'un grand nombre de familles de ces trois localités et de leurs environs.



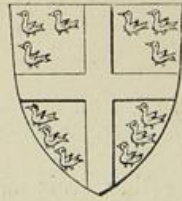
Voir à ces noms :

Beaumont, Beerst, Beke, Belle, Berlekem, Biest, Bickelere, Borch, Born, Broeke, Brune, DHESIUS, Deurne, DOERNE (Deurne), Douve, Drake, Dussen, Eemeren, Elst, Fallais, Galifort, Geeraert[s], Ghellinck, G[h]oey, Gorsemeroel, Gorssum, Gorttere, Gracht, Gravenwesel (échevins), Grijsperre, Hees, Heylarde, Herde, Hönnepel, Hosden, IJEUWEN, ITTEREN, Cant, Cauwe, Cauwere, Keersmaker, Kiekin, Cloeters, Collin, Colvere, Courtrai, Cros, CURIALIS, Letwerch, Lierre (ville), Lippeloo, MARD, Masier, Molle, Mulert, Noijts, Nose, Oeden, Papperel, Planchon, Recke, Rijcke, Rijt, RODEWELLE, Roesbroeck, RUUSVORT, Saint-Gangulphe, Zauwen, Sgroots, Sompeke, Steenbrugghe, Stevens, Teldere, Tollenaere, Tullere, Vlaesche, Warsberg, Weijns, Wellens, Werve, Wezel, Wijneghem (1).

..

(1) GELRE (XIV^e s.) donne à *Her Vrederic van Rechteren* : d'or à trois chevrons de guèules, au lambel de ... (non colorié).

Une croix, accompagnée de merlettes, généralement de douze — rangées, soit en orle, soit 2, 1, — mais aussi, parfois, de six, placées dans les seuls cantons supérieurs. Les familles qui en portent douze sont presque toutes issues de la grande maison de Maldeghem, en Flandre.



Voir aux noms suivants :

Bonin, Gijsegem, Groot, Haarlem, Heile, Hoeijlaert (2,1), Honsem (2.1), Isegem, Kadzand (2, 1; les 2 quartiers inf. plains), Maldeghem, OLSENE, Poele, Zaamslag, UPSCOTE, Wilde, etc.

..

Une croix ancrée, recerclée, ou bien gringolée. — On rencontre aussi, exceptionnellement, des têtes de dragon, au lieu de têtes de guivre. — Blason fréquent dans le Limbourg, le Luxembourg, etc.



Voir à ces noms :

Boulay, Bourguignon, Braine, Brassart, Buymont, Damme, Eynatten, Florin, Gent, Gilbert, Groot, Guttekoven, Haegen, Hasart, Havert, HEYLEGHEBORRE, Herteken, Hertoghe, HEREWIJNSAERT, Hondelange, Horst, Huijū, Itter, Cayeu, Capellen, Kerssen, Claijs, Clef, Cruijce, Crumfoet, Cuijek, Limpach, Lombeek, Longavesnes, Michielsz, Milburg, NIJVELE, Noedlange, OITSCHEIT, Pagge, Pape, Pettange, Pierre, Quétin, ROCELLE, Rechette, Ruijsschen, Septfontaines, Symonis, Sprolant, Tacken, Teelmansz, Thuin, Usele, Willemsso, Wodecq (échevins) (1).

..

Une croix nillée. Blason assez rare.

Voir aux noms suivants :

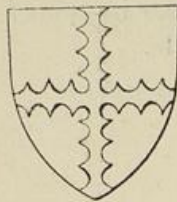


(1) Citons encore d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.) :
Avclgem (Flandre) : de gueules à la croix recerclée d'argent ;
Oistgeest (Hollande) : d'or à la croix recerclée de gueules ;
Rolof van Vieracker (Vierakker) (Gueldre) : de ... (le champ, non colorié, a été hachuré, probablement à une époque moderne, de lignes diagonales, en bandes) à la croix fourchetée d'or.

BOIJEGHEEM, Brantin[s], Hacke, Lodewijcx, Luthyer, Noelf, So[e]ij.

..

Une croix engrêlée, ou échanquée. Blason assez répandu dans le Limbourg, pays de Liège, etc.

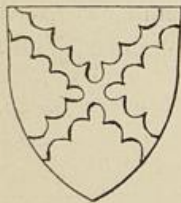


Voir aux noms suivants :

Asch, Atrive, BEAUMEZ, Bollis, Bonier, Boulaere, Broeck, Bro[in]gnart, Charneux, Dalhem, Doenraad, Driessche, Dudzeele, Eupen (?), Evrart, Falize, Frankenberg, Galoppe, Gastmolen, Gheyte, Gilsen, HAYNIN, Hangest, Heijndael, Hove, Holset, Julémont, Karijs, Clermont, COELGROVE, Lenoncourt, Linden (?), Loncin, LUTTELNOWE, Meeux, Middachten, MONCHY, MONIOUWE (Montjoie), Nancy, Neufchâteau, Prés, Putzeijs, Reigersvliet, REIJMESDALE, Rode, RUWE, Zassen, Selal, Scavedries, Schiffelart, SCHUDERMHEIM, STRECHEIS, Tinterey, Voecht, Volckerich, WAUDENBERG, Wittem, Wulfberg.

*.

Un sautoir engrêlé, ou échanqué. Armoiries du lignage louvaniste des Calsteren, et adoptées par d'innombrables familles affiliées à celui-ci, dont la plupart ont été énumérées dans DIVAEUS et dans *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciae lovanienses*.



Voir, ensuite, à ces noms :

Abraen, Andrisse, Bertremoul, Blijde, Espen, Essars, Godenard, Grimde, Haneman, Heine, Herent, Hermeis, Hers, Hoeijlaert, Hove, Calsteren, Catthem, Keersmaker, Keijenhoghe, Cobbere, Koeker, Coeman, COSSELAER, Craehoven, Lake, Limminghen, Linschoten, Loste, Maes, Mathijs, Oostrem, OVERDILE, Paicia, Persemart, Pijnnoc, Platvoet, Poorten, Puse, Putte, Quisthoudt, Racour, Riffart, Rode, Rogghe, Roelants, Sempst, Schulen, Sluc, Swertere, Tiptoft, Vagevuer, Vroede, Wachelghem, Weert (1).

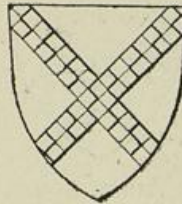
(1) GELRE (XIV^e s.) donne à *dite* (ou *dye* ?) van Lochorst (Lokhorst) (évêché d'Utrecht) : d'or au sautoir engrêlé de sable.

..

Un sautoir échiqueté. Emblème du lignage louvaniste de Steen et d'un grand nombre de familles admises dans ce dernier. (Voir les deux ouvrages cités à propos du blason précédent.)

Voir aussi aux noms suivants :

Absoloen, Amstel, Andel, Appeltern, Dussen, Edelhere, Egmond, Gossoncourt, GRADU, Huffel, Kemmerline, Claes Aertsz, Minnemoen, Noppe, Overbroeck, Poele, Rabode, Roelofs, SPECT, Steen, Velpe, Vorenbruderen, Wijcop, Wilde, Witte.

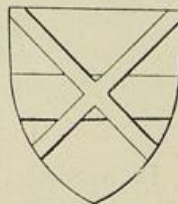


..

Une fasce et un sautoir brochant. Parfois, la fasce broche sur le sautoir. Armoiries des sires de Grimberghe, issus de la maison des Berthout, de quelques familles en descendant et de beaucoup de vassaux de Grimberghe, etc. Elles se rencontrent dans les blasons de beaucoup de patriciens bruxellois.

Voir encore aux noms suivants :

Assche, Borch, Briele, Broeck, Eechoute, Eggloij, Grimberghe, Haeghen, Hamme, Hertoghe, LIORCHSTRATEN, Londerzeel (échevins), Maalstede, Meijse (échevins), Moerzeke, PITTEVELDE, Ruijsbroeck (échevins), Rumpst (échevins), Zeebroeck, Schure, Suetinge, Swaef, Varent, Viauden, Vilain, Visschere, Wesenhaghe, Woumen.

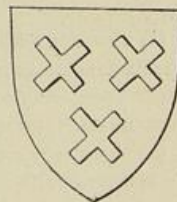


..

Trois flanchis. Emblème des sires de Bréda, de beaucoup de leurs vassaux, etc., etc.

Voir à ces noms :

Bonte, Bréda, Buijs, Dilt, Doerne, Duc, Geest, Hermans, Hessels soen, Hoghenhuijs, Hughen soen, Claijs sone, Collart, Cranendonck, Lamens sone, Linden,



Pensaert, Zevenbergen, Zijd[e]wijn, Standart, Strijen, Zuetinge, Uijthoeck, WISSELERE, WOESIC (1).

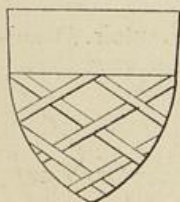
*
**



Un fretté.
Voir aux noms suivants :

AULE, Boursin, Dab, Daun, Goulart, Humières, Cousin, Crune, Leefdael, Limminghen, Morel, Norrendyn, Oversteijn, PONTDREMY, Prés, Rechede, Zievel, Sottenghien, Vichte, Voet (2).

*
**



Un fretté ; au chef plain, qui, parfois, pourrait n'être qu'une brisure. Blason fréquent au comté de Namur et au pays de Liège.

Voir à ces noms :

Bouvignes, Champigny, Chier, Jamblinne, Oultremont, Scoive, Stain, Thynes, Véhir, Versaines (?), Vilain, Wierde.

*
**



Un burelé, ou fascé, au lion (3) — parfois couronné — brochant. Le burelé, ou fascé, en quelques cas, n'est qu'une brisure : Luxembourg brise Limbourg de burelles d'azur,

Voir aux noms suivants :

(1) *Jan van Sueteholt* (Südholz) (évêché de Munster) porte, d'après GELRE (XIV^e s.) : d'argent à trois flanchis de gueules.

(2) Voici, d'après GELRE (XIV^e s.), le blason de *Herman van Meervelt* (Merfeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules fretté d'or.

(3) Nous nous conformons à l'usage de dire : un lion, tout court, quand le lion est rampant. Ce mot ne signifie pas *rapiens*, ainsi que d'aucuns le pensent, mais grim pant :

Alfter, ARENBOELE, Blavier, Chenac, Fléron, Fontaine, Gijsberts, Grandpré, Heyden, Hollogne, Horst, Keytz, Lantmetere, Louvain, Lüdinghausen, Luxembourg, MALBORCH, Melen, Neufchâteau, NEUVICE, Slye, Stade[n], Wolf.

♦♦

Un lion, léopard lionné, etc. — parfois couronné — et un semé de billettes. Armoiries, entre autres, de l'illustre maison de Nassau. Quelques familles, portant ce blason, ont prétendu descendre d'elle. Souvent les billettes ne sont que brisure. Dans les blasons de certaines familles bruxelloises, le lion représente l'emblème du lignage de Leeuw, et les billettes sont empruntées à l'écu des Serroelofs, bien que les émaux diffèrent quelquefois de ceux de ces familles.



Voir à ces noms :

Alkemade, Awans, Beaujeu, Berghe, Boot, Boxmeer, Châteauvilain, Hinckaert, Hondeloese, Honssem, Conflans, Cuijk, Leeuwerger, LEOPARDO, Löwenberg, MEER, Metten Scachte, Moers, Mule, Nassau, NEKOUT, Nijenbeek, Noirchain, Nolten, Noot, Normant, O[e]brechts, Petersheim, Planche, Pottier, Prévôt, Renesse, Rijckel, Serclaes, Setterich, Schaveij, Schendelbeke, Solms, Swaef, Taije, TUMMEKEN, Valke, Vederman, Verkoven, Vienne, Voss, Waltelmi, Wanfercée, Werchin, Wérimont, Wijhe.

♦♦

*Einsi s'en va Tybert devant,
Et Renart va après corant.
Tybert ne fu mie à aprendre,
Bien sot monter et bien descendre;
As ongles à la croiz se prent,
Si RAMPA sus moult vistement,
Dessus un des braz s'est assis.*

(*Le Roman du Renart*; auteur des deux premières branches : PIERRE ou PERROT DE SAINT-CLOUD, vers 1200; édition Méon, Paris 1826.)

L'adjectif *rampant* pourrait donc s'appliquer au chat et aux autres quadrupèdes aptes à grimper.

Trois lions, parfois couronnés. Armes très répandues, appartenant à quelques grandes familles féodales, comme aux Barbençon, Gavre, Halewijn, Lannoy, Vaernewijk, desquelles d'autres ont prétendu descendre, par suite de la similitude de leurs emblèmes.



On rencontre aussi des familles portant une fasce, accompagnée de trois lions.

Voir à ces noms :

Barbençon, Birgel, Boede, Borgher, Borlez, Boudet, Boveaz, Braine-l'Alleud, Brognart, Bruninchs, Buijle, Buijsinghen, Deftinghe, Denville, Deurwaerdere, Duc, Ecaussinnes, Elsbroeck, Entbroeck, Erpe, FAUS, Fordes, Gaillard, Gavre, Genappe (?), Gent, Gestel, Gossoncourt, Grinsven, Haesbaert (?), HAYNIN, Halewijn, Han, Heede, Hériamont, Hollogne, Honnial, Cambrai, KEYNOTSHOYVEN, CORROIT, Creeft, Crimpen, Lannoy, Leeu, Lens, Liedekerke, Liessem, Linden, Lombeek (?) Loon, Maechelini, Maini, Masmynes, MAUCRÈUX, Mompelier, Mulaert, Musset, Naes van der Hulst (?), Nieubridik, Nyt, Nokerboem, Oliverus, Paddenbrouck, Pont, Ramoneur, Roderborch, Rœux, Rosières, Rosmeer, Rullingen, Zant van Merle, Sart, Ser Hannoots, Sestich, Zoppenbroich, Sorbon, Tichelen, Torre, Vaernewijk, Vecmont, Verlaine, Vierre, Villeroux (?), Villers, Vries, Walleran, Weidenau, Wijneghem, Wittem.

*
* *



Trois lions naissants, couronnés ou non. Ces armes constituent, parfois, une brisure des précédentes.

Voir aux noms suivants :

Aliche, Falize, Farchis, François, Halling, Hughen soen, Crimpen, Otreppe, Pré.

∴



Trois léopards, ou lions léopardés, couronnés ou non, rangés en pal (1). Armoiries appartenant, entre autres, aux rois d'Angleterre. On a attribué à Guillaume le Conquérant un écu parti des trois léopards et de Flandre ancien (le gironné et l'écusson en cœur) (*sic!*).

On les rencontre fréquemment dans les Pays-Bas septentrionaux.

(1) Le rangés en fasce, en pal, en bande, en barre, en sautoir, indiquant d'une façon parfaite

Voir à ces noms :

Derby, Hugensoen, Jan Hugen zoon zoon, Ommeren, ROBERT, Steenhuijs, Veen, Verlaine.

∴

Deux léopards, ou lions léopardés — parfois couronnés — rangés en pal. Armes fréquentes au comté de Namur, au pays de Liège, etc.

Voir aux noms suivants :

Bachenberg, Bioul, Biourge, BOLONGNE (Welin), Bray, Dietz, Crupet, Lardier, Loyers, MESSENCOURT, Moustier, Ochain, Pont, Rodelo, St-Gilles, Vaux, Villaine (?), Warisoulx, Wiseppe, Wisch.



∴

Un lion naissant — parfois couronné. Emblème qui se rencontre assez souvent dans les Pays-Bas septentrionaux.

Voir à ces noms :

Avezaath, Ever, Heuke, Jans soen, Ridder, Zandwijk, Seraing, Tour, Vredericks zoen, Wijhe.



∴

Une fasce et un lion issant, tantôt sommant la fasce, tantôt brochant. Blason appartenant au lignage louvaniste des Redinghen, adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et aux Rolibuc, famille patricienne de Bruxelles. C'est sans doute comme descendants de cette dernière qu'un grand nombre de Bruxellois le choisirent à leur tour, ou le combinèrent avec leurs propres armes. Emblèmes fort répandus, notamment en Brabant.



la *direction* dans laquelle sont disposés les meubles, nous appliquons le *rangés en pal* aussi bien aux animaux qu'aux autres meubles quelconques.

Voir aux noms suivants :

Aelst, Assche, Battel, Bautersem, Beerte, Biévène, Blanke, Boetsaert, Bombaye, Borchoven, Bornival, Braem, ENDELSDORP, Epegghem, Ferooz, Froijere, Haesdonck, Halfhuijs, Hanswijk, Hauwaert, Heyden, Hérissem, Hersele, Hert (?), Houlz, Capelle, Kesterbeek, Coltereel, Corsbout, Coudenberg, Loenijs, Lombart, Meeren, Monceau, Mortier, Néthen, Nieuwenhove, Oemen, Ockerzeel, Overbach, Pede, Pijlijsen, Pipenpoij, Platvoet, Redinghen, Rijke, ROES, Rolibuc, Serarijs, Zijpe[n], Schoor[e], Spijsken, Staes, Stevens, Straten, Taije, Thommen, Varent, Vilvorde, Waelpoijt, Warsage, Werve, WILRE, Woelmont, Wolf von Glimbach.



Trois têtes de lion, couronnées ou non.
Voir aux noms suivants :

Dongerade, Herlaer, Panau, Poederoijen, Smellinc, Stegen, Toelinck, Venbosch.



Une ramure de cerf.
Voir aux noms suivants :

Bassenheim, Beheim, Bemelen, Bérenger, Berkelaar, Gouvion, Heede, Hircelinus, JEKERE, Joly, Clabot[s], Cronenburg, Lissendorf, Meyer, Metz, Nijhuizen, Rittersbach, Schaedbroeck, Steen, VOEREN, Wanniers, Willems sone.



Une aigle éployée.
Voir à ces noms :

Amandeau, Baduic, Baert, Bossimé, Buijsingen, Daen, Dijke, Doedins, Doelvoet, Driel, Engbertsz, Fevre, FRANCIA, Gaiffier, Ghiselin, Goetghebuer, Haelen (échevins), Hoevel, Jode, Coptiten, COREMAN, COSSELAER, Craehoven, Millinck, Moers, Molen, MONTIS REGALIS, Oijen, Overschie, Pallaris, Pauwels, Planche, Pole, Poll, Poorten, Randerath, Reymboldi, Riemsdijk, Rijke, Rode, Rousseau, Ruckelingen, Saarwerden, Saint-Genois, Sdeken, Sonmans, Spiering, Squaden, Steenweg, Stevens, Tijt, Unverzagt, Verboom, WITKERINC, Witte.

Plain ; au chef chargé de trois — aussi de deux — merlettes. Armes assez répandues dans les Pays-Bas septentrionaux et dans les pays du Rhin.

Voir aux noms suivants :

Aelbrechts, BOETBERG (comp. Dierckx), Gueldre (GELREN), Hagen, Hinnisdael, Honselar, Ho[e]rne, Houman, Clervaux, COENE (?), Leuth, Meere, Meysembourg, Zijpe[n], Stromberg, Ursel, Vrolo (2 merl.), Wijnhorst (1).



*
* *

Une fasce, surmontée de trois — parfois de deux — merlettes. Celles-ci ne sont, en quelques cas, comme dans les armes de *Doornik*, qu'une brisure. On rencontre fréquemment ce blason dans le pays de Termonde.

Voir à ces noms :

Aelbrecht[s], dit de Borsere, Beaune, Berwouts, Bombaye, Bossche, Bruijn[e], Chatelineau, Delft (2 merl.), DOORNIK (2 merl.), Dormael, Eerdbrugghen, Eckelrade, Elslaer, Giesendorf, Heppignies, Hoefft van der Horst, Hove, Houve, KALDENBURG, Capellaen(?).



(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.) :

Symon van Berntvelt (Börnefeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules ; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable ;

Gudichusen (comté de Mark) : de sable ; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules.

Cappe (?), Cloet, Coene, Collier, Cruit, Cugnon, Langhe, Linden (2 merl.), Marbais, Maertens, Meerbeek (fascé ondée), Metten Penninghen, Migrode, Moleman, Molen, Moranville, Muds (?), Nieuwenhove, Peborch, Pontillas, POTTE, PRAIELE, Remen, Ruisenberg, Zétrud, Sclachiin, Zoete, Sombreffe, Spontin, Tollin, THOURINES, Veer (2 merl.), Vrij, Wayaux, Walhay, Wavre, Weiher, Wintere.

*
**

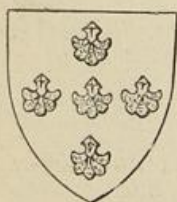
Deux poissons adossés, parfois parlants : *saumons* dans les armes de Salm, *bars* dans celles de Bar. Armes assez répandues, appartenant aussi aux sires d'Altena, dans les Pays-Bas septentrionaux. Il n'est pas de famille, portant cet emblème, qui n'ait prétendu se rattacher à l'une de ces trois grandes maisons féodales.



Voir à ces noms :

Adriaens, Altena, Ardembourg, Bar, Beaumont, Blâmont, Borchgrave, Brakel, Buekelair, Chiny, Diedenhoven, Emmechoven, Fischbach, Giessen, Ghouvion, Grange, Hetzerath, Hornes (Altena), Cabelliau, Calch....., Clémency, Clermont, Coijghem, Colin, Cranendonck, LESPAUT, LOOZ (Chiny), Mont, Poisson, Prévôt, Rijswijk, Roussy, Salm, SANSE SAVEREULZ, Schermer, Starke, ZULIKEM, Tsulle, Uijthoeck, Vauclairi, Vaux, Visch.

*
**



Cinq coquilles en croix. Armoiries appartenant, par exemple, au lignage bruxellois des Steenweg, ou *Via Lapidea*, et adopté par quelques familles alliées à celui-ci.

Voir aux noms suivants :

Eschweiler, Esselen, Hertoghe, Camborne, Coninc, Molenbeek, Mons, Noot, Peeters, PLATEA, Spiegel, Steenweg, Storm.

*
**

On distingue généralement entre la rose et la quintefeuille, qui sont, cependant, la même fleur, ainsi que nous l'avons prouvé dans nos *Mélanges héraldiques*

(Bruxelles, 1892) (1). La quintefeuille est la forme conventionnelle de la rose. C'est ainsi que les sires du *Rosoy*, parmi lesquels les seigneurs d'Audenarde, portèrent, dès la fin du XII^e siècle, tantôt des quintefeuilles, tantôt des roses, et que Gauthier Zas, échevin de Dordrecht, scelle, en 1575, d'une *quintefeuille*, enclose d'un chapel de *roses*. GELRE nous fournit les armes du sire de *Rosenberch*, vassal du roi de Bohême : une *quintefeuille*, et celle de *Roeselaer* (Roulers), en Flandre : trois *quintefeuilles*.

Ces exemples sont typiques, car il s'agit d'armoiries parlantes.

La maison souveraine de la Lippe, en Allemagne, on ne l'ignore pas, porte : d'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or. Voyez comment GELRE représente l'emblème du sire de la Lippe, un des chevaliers qui entourent l'évêque de Munster : une *quintefeuille*.

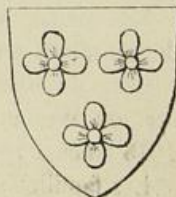
On a toujours blasonné *quintefeuilles* les fleurs dans le blason des seigneurs de Leeftael, en Brabant : GELRE nous les donne sous une forme identique à celle des roses de *Roeselaer*, des sires de *Rosenberch* et de la Lippe.

Il n'y a aucune raison pour voir dans la quintefeuille la fleur du néflier, — arbre rare et peu connu, qui n'a joué aucun rôle dans le symbolisme du moyen âge, — sauf quand on a affaire à des armes parlantes, comme, par exemple, celles du sceau de Renier *Mispelken*, échevin de Saint-Trond, en 1261, et dont le nom est le diminutif du mot flamand *mispel* = nêlle.

Au dire d'héraldistes modernes, on blasonne *quintefeuille* la fleur à cinq pétales dont on ignore la dénomination.

La vérité est que, sauf dans quelques armoiries parlantes, elle représente la rose, la reine des fleurs, dans le blason aussi bien que dans la nature.

Ce qui précède se rapporte aussi à la *quartefeuille*, que, sur certaines œuvres d'art du moyen âge, on voit alterner avec ces roses à cinq pétales. Elle est la rose, figurée à quatre feuilles, mais s'emploie plus rarement que la quintefeuille. Néanmoins, il y a lieu de remarquer que, en règle générale, les familles, l'ayant adoptée pour emblème, la conservèrent sous cette forme particulière.



Leur nombre est relativement restreint.

On peut voir aux noms suivants :

Beelaerts, Dinther, Geffen, Godevaerts, Herck, Coptiten (une seule), Crupelant, Martin, Meijgem, Nieu[w]land, Raets, Tiegheldeckere.

*
**

Les fleurs de lis en nombre — parfois un *semé*.

Le semé de fleurs de lis constitue des armoiries très caractéristiques pour le pays de Liège.

Voir aux noms suivants :



(1) On peut consulter aussi, à ce sujet, le beau travail de M. CHARLES JORET, *La Rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1892).

Amersfoort, Andries sone, Borloz, Bourbon, Brant, CHANTEMERLE, Duras, Elderen, Gargatte, Graux, Grijskerke, HALLANDAS, Harduemont, HAUCHERY, Haultepenne, Hauteroel, Heymslaken, Jemeppe, Kint de Rüdesheim, Custines, Louchars, Malapert, MALE(?), Momalle, Neufchâteau, Oijenbrugghe, Orey, Oupeye, Paignart, Périlleux, Rochefort (Haneffe), Rocour, Rollée, Roloux, Sept-Fawes, Seraing, Scherpenzeel, THILIESSE, Thouars, Vachon, Valois, Villers, Waleffe, Warfusée, Waroux (1).

*
**

Contrairement à la croyance universelle, la fleur de lis au pied *coupé* ou *nourri*, ne se rencontre pas exceptionnellement, comme signe caractéristique, ainsi qu'on l'a dit, dans les armes des grandes maisons de Lierre, d'Aerschot, de Wesemael, de Rotselaer, etc.; mais, en général, la fleur de lis est représentée, sous cette forme, dans les armoiries brabançonnnes, au point que la fleur de lis *complète* constitue l'exception à la règle.

Ce *ped coupé* — appellation d'ailleurs impropre — n'avait aucune signification spéciale, aucun symbolisme ne s'y rattachait, à preuve, entre autres, le sceau d'Henri Marteau, ou *Marteel*, chevalier brabançon, qui fut fait prisonnier à Bastweiler, dans la rotte du sire de Diest, et appartenant à la famille liégeoise bien connue, portant un semé de fleurs de lis, *complètes*, armoiries si répandues au pays de Liège. Ce sceau, exécuté, sans doute, par un graveur du Brabant, est orné d'un écu semé de fleurs de lis, *au pied coupé*.

Les sceaux mêmes des grandes familles brabançonnnes représentent les fleurs de lis, tantôt *complètes*, tantôt *au pied coupé*.

Ceux de Charles d'Aerschot, 1245, de Godefroid de Lierre, 1270, d'Arnould, sgr. de Wesemael, 1241, 1260, des échevins de l'avouerie de Duffel, 1408 et 1615 (ancien apanage des Wesemael), nous les montrent *au pied coupé*.

Les familles suivantes :

Egglouij, Hauwel, Hertoghe, Cassart, Colibrant, Loze, Meijnartshoven, Nieuwenhuijze, Pipenpoij, RODE (à Louvain), Sabel[s], ZIERENBEKE, Schoonhovenn, Wesembeek, etc., etc.,

portaient les fleurs de lis des deux façons.

*
**

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (xiv^e s.) : *Wouter van Stoutenberch* (Stoutenburg), homme de l'évêque de Munster : d'argent à six (3, 2, 1) fleurs de lis de gueules.

Trois feuilles de nénuphar, ou de tilleul, selon les circonstances. En tant que feuilles de tilleul, il est nécessaire d'indiquer qu'elles sont renversées et sans tige.

Dans une étude intitulée : *Die Linde in der Heraldik, in der Sphragistik und als Ornament (Jahrbuch des herald.-genealog. Vereines « ADLER » in Wien, V, 1878, p. 45-54)*, feu le PRINCE F.-K. ZU HOHENLOHE-WALDENBURG constate que, dans les armoiries allemandes, les feuilles de nénuphar sont bien plus rares que les feuilles de tilleul, et que, souvent, celles-ci ont été transformées en feuilles de nénuphar. Il en est de ce meuble héraldique comme de la *quintefeuille* qui prend différents noms selon les besoins des armoiries parlantes. Blasonné tantôt feuille de tilleul, tantôt cœur — peu important les variantes sous lesquelles il se présente — il n'est autre chose que la feuille de tilleul, — arbre qui joue un si grand rôle dans les traditions, notamment chez les peuples germaniques, — sauf dans certaines armoiries parlantes constituant une allusion au nom de la famille. C'est ainsi qu'il faut blasonner : à trois feuilles de nénuphar les armes des van der Meeren, des Saint-Géry (île dans Bruxelles), des Woluwe (nom d'un cours d'eau), famille, d'ailleurs, issue des Saint-Géry, etc., tandis que l'appellation cœur s'impose pour les armes de familles comme *Herzlieb, Hertwig, etc.*



Voir aux noms suivants :

Aelst, Ante, BEDURWAEN, Blabbenere, Bourscheid, Brau, Dries, Fyck, Geeraert[s], Gemert, Gillemans, Hertewijk, Huijch Witte soen, Cobbenbosch, Coels, Küdinghofen, Metten Scachte, Neuburg, Not, Pape, Pijnbroek, Rape RODICHEM, Rosières, Saint-Géry, Saint Servais, Zeuwelgyn, SCHINNE, Snackert. Stockhem, Taije, Tollenaere, Vlodorp, Wampach, WECELS, WIJLRE (1).

*
**

Trois feuilles de chêne, de houx, ou panelles, etc. La dénomination varie selon que la dentelure des feuilles est plus ou moins accentuée et suivant les besoins des armoiries parlantes.

Voir aux noms suivants :



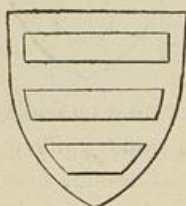
(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.), ces deux blasons :

Her Smeyc (sic !), homme du duc de Juliers : de gueules à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent; au chef d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'or, sommé d'un grelot renversé et garni d'un vol d'argent.

Her Sander Coehoven, homme du duc de Gueldre : d'or à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, de sinople (échancrées au haut, feuilles de nénuphar). C. : un buste de Midas, de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles d'âne gris, vêtu d'argent, la tête munie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de l'écu, en pal.

Altena, CORROIT, Lappe, Mijnschart, Zobbe, Warin.

*
**



Trois hamaines; armes blasonnées, souvent, à tort, *une* hamaide.

Voir aux noms suivants :

Abeele, Anvaing, BALAIN, Baudrenghien, Brognart, Hamaide, Clocman, Loven, Molen, Motte, Neuville, Piers (1).

*
**

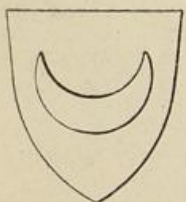


Des étoiles en nombre — parfois un semé d'étoiles (2).

Voir à ces noms :

Abeele, Borneken (6 comètes?), Dachverlies, Dalem, Exaerde, Faeijsen, Gheermis, Crimpen, Maire, Naen, Radewaerd, Sartiaux.

*
**



Un croissant. Blason assez répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas.

Voir aux noms suivants :

Abioulle, Douai. E[s]PEIS DE MARQUETTES, Ferme, Fexhe, Hanoyse, Havaine, Henotins, Homière, Honoré, Huijsman, Hulst, Jammaert, Jove-

(1) GELRE (XIV^e s.) donne aussi le blason de *Her Fransoys van Dobbiscoert* (Auberchicourt) : d'hermine à trois hamaines de gueules.

(2) Dans la plupart des régions — sauf celles à langue française — qui nous intéressent ici, les étoiles étant généralement représentées à six rais, nous n'indiquerons le nombre de ceux-ci que lorsqu'il y en a plus ou moins de six.

neau, Cammoussier, Clément, Lambrecht, Maret, Marquette, Masijn, MONTÉGNY, Motte, Nethen, Oliverus, Peron, Petit, Poul[1]et, Steghen, Trisson, Veves, Vieux-Waleffe, Wargny, Werbrouc.

*
**

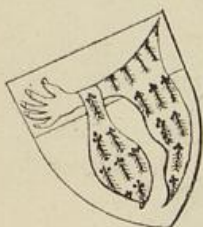
Trois manches *mal-taillées*, ou *manches*, tout court, comme HEMRICOURT blasonne les meubles de Blehen.

Ce meuble, assez étrange, a été figuré, plus tard, comme capuchon, et la plupart des auteurs modernes le dénomment capuchon, dans les armes des Fumal, Blehen, etc.



Voici, fac-similés d'après GELRE, deux blasons typiques :

Le premier, de sire Pierre de *Villeers* (Villiers de l'Isle-Adam), a un senestrochère, le second, du sire de Hastings, à une manche.



Cette sorte de manche, tantôt très serrante à sa partie supérieure, tantôt large pour se rétrécir à l'avant-bras, et munie d'un large sac flottant, attaché au-dessus de la main, fut adoptée par les femmes dès le XII^e siècle.

Nous reproduisons à la page suivante deux sceaux représentant des senestrochères ainsi parés, l'un, de Gilles de Cons, appendu à une charte de 1202 (1), l'autre de Gauthier de Hollain, d'après un acte de 1528 (2).

Ayant souvent été offertes comme prix aux vainqueurs dans les jeux chevaleresques, les manches de dame devaient occuper un rôle important dans les armoiries ; elles sont très fréquentes, notamment dans la partie romane des Pays-Bas.

(1) Dans sa monographie des fourrares (p. 34), HOHENLOHE a reproduit ce sceau, d'après un acte de 1199. Son dessin nous permet d'en rétablir ainsi la légende, peu distincte sur notre exemplaire : ✠ *Sigill' Egidij castellani de Cons*.

(2) Légende : ✠ *Sigillum Valleri de Holan*. Sur les deux sceaux en question, la main tient une rose.

Voir aux noms suivants :

Ambresin, ANDANA, Beyne, Blehen, Fanson, Gueux, Halle, Horn
(HOERNE), Thier, Vieux-Waleffe, Ville, Viron, Wezeren.



Sceau de Gilles de Cons (1202).



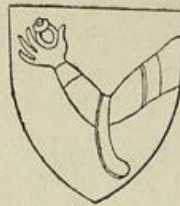
Sceau de Gauthier de Hollain (1328).

Ces familles portent une ou plusieurs manches.

Un senestrochère, paré d'une manche à sac et tenant une bague.

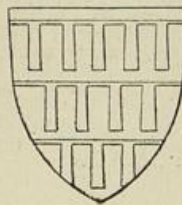
Voir à ces noms :

Boppart, Elsig, Geertzin, Grenier, Leyen, Löslich, Merheim, Spoennem.



*
**

Trois lambels. Le lambel, soit comme brisure, soit comme meuble, pour autant qu'il n'est pas en nombre, est toujours placé en chef. Primitivement, il repose sur le bord supérieur du bouclier, et ses pendants descendent sur celui-ci. Sur les sceaux anciens, et encore sur quelques sceaux du xv^e siècle, le lambel est mouvant des deux bords latéraux de l'écu (1). Plus tard, on le représente planant.

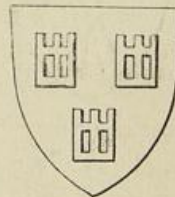


Voir aux noms suivants :

Essche, Lyskirchen, Overstolz, Quatermart.

*
**

Quelques familles, semblant toutes appartenir à des régions comprises dans la France actuelle, portent trois meubles affectant, plus ou moins, la forme de herses renversées (les pointes en haut), consistant en deux tiges horizontales et trois tiges verticales. Le double fait que ces meubles figurent dans les armes des LA TOUR et que, par la suite, ils ont été nettement représentés comme tours dans le blason des La Vaulx, prouve, à notre sens, qu'ils ne sont autre chose qu'une forme conventionnelle, et sans doute régionale, de la tour.



Voir aux noms suivants :

Bouquemont (mal ordonnées), Fontoy, Tour, Vaulx, VIZIN (2).

(1) Citons, comme exception à cette règle, le sceau de Jean de Vivier, de 1352. Le lambel étant, le plus souvent, à trois pendants, nous n'indiquons, dans notre armorial, le nombre de ceux-ci que lorsqu'il est supérieur à trois.

(2) Voir aussi au nom de *Dole*.

*
**

Trois étriers.



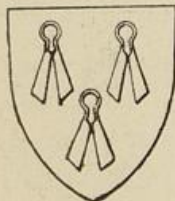
L'étrier est un meuble très fréquent au comté de Namur et au pays de Liège.

On le rencontre, entre autres, dans les armes des familles suivantes :

Acosse, Baduele, Blondel, Bois, Borlez, Chaussée, Chêne, Dammeroude, Empereur, Garsilles, Glimes, Graux, Hannesche, Hauteroel, Havrec, Hemptinne, Heusdens, Jaspar, Coir, Collart de Ville, Colle, Copin, Cugnon, Laer, Lambotins, Lathuy, Malas-suré, Marchant, Marneffe, Mertens, Molembaix, Moxhe, OYELERS (?), Paicia, Pitet, POELLINIS, Pontillas, Rixensart, Roloux, Rosières, Schwanbell (renversés), Smeersnidere, Strée, Zuweels, Textor, Thier, Troet, Velde, Ville, Villers.

*
**

Trois forces renversées. Meuble très répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas, tandis que, dans leurs parties septentrionales, on rencontre, plus souvent, la force de tondeur ; mais les deux s'y voient, parfois, employées indifféremment par les mêmes familles.



Voir aux noms suivants :

Baduele, Berghe, BIERTHEYN, Boeseau, Bosch, Castele, DAMMEROUDE, Danneal, Fonteniers (les pointes en haut), Hallet, Hannut, Houthem, Jamotteel, Carpial, Comognes, Créhen, Longchamps, Paheau, PELEYMIS, Piétrain, Rahier, Ridder, S^t-Germain, Salmon, Sart, Seraing, Seron, THENIS, THIENES, Thiribut, WEZEREN.

**
*



Trois broyes. La broye, seule, ou au nombre de trois, figure dans un certain nombre de blasons rhénans et westphaliens.

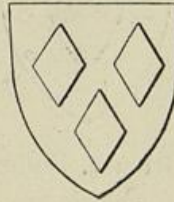
Voir à ces noms :

Avesnes, Dorneburg, Eggerscheidt, Holtei, Horst, Köckelsum, LIETHEN,
SCHADELICH.

*
**

Trois losanges. Blason fort usité dans les parties wallonnes des Pays-Bas.
Voir à ces noms :

ADRIAENS SONE, Aerleboud, Anthoine, Autre-Eglise, Bakaert, Beer, Bureal, Celles, Château, Dijck, Duc, Engh, Fauve, Flokias, Florzée, Fooz, Haar, HAEFSDONCH, Ham, Heylarde, Hoveles, Jauche, Jupleux, Careep, Cothem, LETÈ, Liernu, Lodevoet, Loo, Maillen, MARES, Marilles, MARKELE, MERKIET, Motten, Muchars, Neufforge, OLGUERES, ONGHELEGHE, Orp, Pasture, Pellaines, Persoen, PRAYLES, Presseux, Reutour, Roest, Saffenberg, S'-Germain, Scoels, Spaen, Ternijnc, Tour d'Upigny, Troet, Valve, Villers, Wayaux, WINNEZEELE.



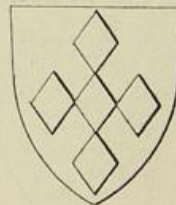
*
**

Une croix de cinq losanges, ou cinq losanges en croix — parfois aboutés et accolés.

Armes appartenant à la famille patricienne de Mol, à Bruxelles, et à d'autres familles brabançonnnes.

Voir aux noms suivants :

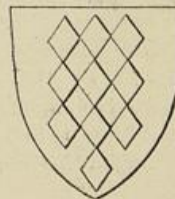
Eegenhoven, (échevins), Ghindertalen, Kessel, Coninxloo, Mol, Ophem, Rode, Schoor, Slaterbec, Spiegel, Wellen.



*
**

Dix losanges, 5, 5, 5, 1, aboutés, et, plus tard, généralement, accolés.
Voir à ces noms :

Dadizeele, Esnes, Forvie, Haudion, Hautrage (échevins), Housdaing, Lalaing, Oudendijck.



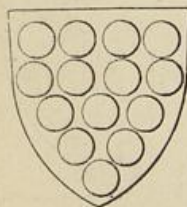
*
**

Un écusson. Blason très répandu dans les pays rhénans et aux Pays-Bas. Les familles les plus importantes qui le portent sont les Bonlez, les Boulaere, les Reifferscheid, les Walhain, les Wavrin, etc. Voir à ces noms :



Aseche, Baerch, Beaufaux, Beaufort, Beaufremez, Beusart, Bensenrade, Bertinchamps, Bonlez, Bossuyt, Boulaere, Bousart, Brandenbourg, Broich, Broekhuijzen, Bruiant, Buillemont, Bus, Chastre, Chaves, Chavet (comp. Dijke), Ende, Fauconpierre, Froitzheim, Fust, Harnes, Haye, Ham[me], Hamaide, Heer, Heijssen, Hennenberg, Hessen, Heurne, Hofstad, HUERNE (Horn), Huijssen, Hückelhoven, Katreal, KEILDONCK, Clèves, Knebil, Cole, Colle, Colpach, Corbais, Cortewille, Libressart, Limal, Loyaucourt, Malberg, Marchei, Molenbais, Mons, MORIALSART, Nuz, Prés, Rapemont, Reifferscheid, Rignée, Rosenauwe, RUEKISTE, Saint-Géry, SALBRUCGE, SAVENIAL, Schönberg, Schönecken, Schoonvorst, Sorcey, Taillefer, Trignée, Villeroux, Waardhuizen, Walhain, Wavrin, Wildenburg (1).

*
**



Des besants, ou tourteaux, en nombre, ou en semé. Armes fort fréquentes aux Pays-Bas méridionaux, surtout à Saint-Trond et aux alentours. Voir à ces noms :

Abertijns, Assole, Bevere, BOLZENDAL, Bont, Boot, Broeck, Brohl, Brugghen, Diercks, Dijke, Dunkering, Feix, Frankenberg, Gernoet,

(1) Voici encore quatre exemples, empruntés à l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.) :

Gherensteyn (pays de Juliers) : d'argent à l'écusson de gueules. Le cq. d'or. C. : un panache de sable, iss. d'une cuve de l'écu, doublée de gueules ;

Her Deric van Sinderen (Gueldre) : d'argent à l'écusson de gueules, chargé d'un écusson d'argent ;

Jan van Juutfaas (Jutphaas) (évêché d'Utrecht) : d'or à l'écusson de gueules, accompagné de huit fleurs de lis d'azur, rangées en orle ;

Loef van Kervenem (Kervenheim) : de gueules à l'écusson d'argent et au lambel d'azur brochant.

Heelen, IJsselt, Clerch, Copeij, Masschereel, Melun, Merode, Nieuwsteen, Pickaert, Poele, Ridder, Rumale, S^t-Gangulphe, S^t-Trond, S^{te}-Catherine, Zelichs, Scat, Schengen, Schönau, Schoonvorst, Schoor[e], Schoutheete, Sluse, Smeersnidere, Spiegel, Stapel, Zuerinx, VAUL, Walsche, Webbecom, Wolf.

*
**

Trois annelets. Blason porté par beaucoup de feudataires du château de Termonde, etc.

Voir à ces noms :

Anderenhove, Berghe, BERNTSBERCH, Bossche, Buffel, Buckele, Celen, Damme, Decker, Ensynck, Forstbach, Heijvaert, Hert, Hertoge, Judas, Keijser, MONDEION CUTFET, Montigny, dit Besaingne, Moranville, Putte, RIWECHIAS, Saint-Gor (?), Scheure, Vonderen, Vos.

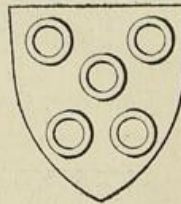


*
**

Cinq annelets.

Voir aux noms suivants :

Artaise, Büdesheim, Moncelle, Noyers, Ornes, Serarijs, Slirp, Suesdorne.

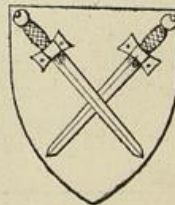


*
**

Deux épées, en sautoir, parfois les pointes en haut.

Voir à ces noms :

Afscheijde, Annoque, Bode, Diepenbroek, Doerne, Drolshagen, Geerincx, HOBANCK, KERSTIJNEN, Paijsmakere, Reimerswaal, Schwerte (échevins), Spiegel, Stekelink, Thoenijs, Vigreus.



*
**

Trois fers à cheval.

Voir à ces noms :



Amelsdorp, Ghisen, Hansbeke, Hees, Hert, Marscale, Masen, Reijnere, Roly, Smeets, WASCHENSTEYN.

*
**

Trois colonnes. Ce meuble est porté par une série de grandes familles, dont plusieurs semblent se rattacher à la même souche.

Voir aux noms suivants :



Abcoude, Amstel, Beusichem, Borssele, Brakele, Budel (comp. EERSTEN SOIN), ESSCHESTEIJN, Grutere, Culenborg, Rovetasche, Zoelen, Zuijlen, Vianen, Wijngaerde (1).

*
**

Une roue. Cet emblème, très répandu, appartient aux dynastes de Heusden et a été adopté par beaucoup d'échevins de la ville de ce nom.

Voir aux noms suivants :



Baningen, Berghe, Buijs, Busbois, Deventer, Didderic Luben soen, Dicbier, Dobbe, ETTEN (Ethen), Falkenstein, Gent, GEVER, Godevaerts, Hedikhuijsen, Heer, Herinex, Heusden, Hoeschen, Jan Aerts soens soen, Carlier, Caumont, Cuijck, Kuijst, Lison, Loddere, Merlants soon, Pauwels, Proet, Proper, Ramekieren, Reijmbouts zoon, Renialme, Ruette, Spierinc, Thonissen, Veen, Vendegies, Weren, Wiele, Wijck, Willems zoon, Wijtvliet, WOERINGEN (2).

(1) Citons encore, d'après l'armorial de GELRE (XIV^e s.) : *Her Jan van Kerberch* (Carsbergen), homme de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois colonnes de sable; au bâton d'or broch. Le cq. d'or. Cour. d'argent. C. : une tête et col d'âne de gueules, oreillé d'argent.

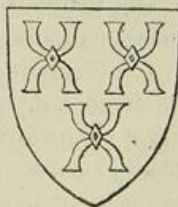
(2) *Die here van Haesbeen* (Heesbeen), homme du duc de Brabant, portait, d'après GELRE (XIV^e s.) : de gueules à la roue d'or. Volet de gueules. Chapeau de tournoi de gueules, sommé d'une roue d'or.

*
**

Trois fers de moulin. Meuble caractéristique pour la mairie de Bois-le-Duc en particulier et le Brabant septentrional en général.

Figure dans les armoiries des familles suivantes :

Bie, Bont, Bosmans, Bossche, Bruheze, Bueckelere, Buijs, Celen, Dens, Dicbier, Doerne, Dordrecht, Dormael, Eijke, Eijeman, Eijnde, Engelen, Everaerts, Gemert, Gerwen, Ghijsbrechts, Gommaers, Kanapt, Keteler, Colen, Gorijs, Gorsemeroel, HERETHEM, Herck, Cleren, Coptiten, Kuijst, Lijscap, Loets, Loon, Lu, LUESDONCK (ou LUESVONCK), Meirle, Milheeze, Molen, Molenere, Montfoort, Nedermoelen, Nesse, Nijversele, Papendonk, Pauwen, PRÉMENTEAUX, Rode, Rooden, Rover, Schilder, Zon, Stapel, Steenbeckers, Straten, Tempeler, Troesselmans, Uden, Veijlaerts, VECQUER, Vestarts, Voort, Vriese, Weder, Werve, Wiele, Winter.



*
**

Héraldique bruxelloise.

Par une charte du 12 juin 1506 (1), le duc Jean II de Brabant, aplanissant les difficultés qui avaient surgi entre les membres des sept lignages de la ville de Bruxelles et la commune, rétablit les lignages dans les droits et privilèges dont ils avaient joui sous son père, son grand-père et ses aïeux, et décida que les sept échevins éliraient, chaque année, huit jours avant la Saint-Jean-Baptiste, leurs successeurs, dans les sept lignages que l'acte désigne ainsi : *'s Huges 's Kints Geslachte* (lisez : *ser Huges 's kints?*), *des Weerts Geslachte*, *des Leus Geslachte*, *die van Rodenbeke*, *Seroloefs Geslachte*, *die uten Steenwege ende die van Coudenberge*.

Voici (2) les armoiries de ces familles patriciennes :

Ser Huges, appelée aussi Ser Huijgs et Clutinc : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent ;

de We[e]rt, ou 's Weerts : parti-émanché d'argent et de gueules ;

(1) Imprimée dans : *Den Luijster ende glorie van het hertogdom van Brabant*, p. 66.

(2) D'après les registres de Rodenbeke et de Weert (Arch. de la Ville).

de Leeuw, ou 's Le[e]u[w]s : de gueules au lion d'argent ;
van Rodenbeke : d'argent à la bande ondée de gueules ;
Ser Roelofs : de gueules à un nombre indéterminé (semé) de billettes d'or ;
uten Steenweg (*ex Via Lapidea*) : de gueules à cinq coquilles d'argent, en croix ;

van Coudenberg (*de Frigido Monte*) : de gueules à trois châteaux, portes crénelées ou tours, d'argent, ouverts d'azur (1).

Les Weert auraient porté primitivement : de gueules à l'aigle d'argent. Au siège de Randerath, un membre de cette famille étant monté le premier à l'assaut et ayant planté sa bannière sur les murs de la place conquise, substitua, dit-on, à ce blason celui de Randerath : parti-émanché d'argent et de gueules, pour perpétuer la mémoire de ce fait d'armes (sous Henri II, vers 1226). Comme presque toutes les traditions héraldiques, conservées, cependant, avec tant de soin par beaucoup de familles, ce récit est évidemment une pure fable. Les sires de Randerath blasonnaient d'ailleurs : échiqueté d'or et de gueules.

Pour être admis dans un lignage, il n'était point nécessaire d'en descendre en ligne droite et masculine ; il suffisait de s'y rattacher par l'ascendance féminine, à un degré quelconque.

Les couches nouvelles qui se formèrent, grâce à cette tolérance, eurent le désir très naturel de manifester, par leurs sceaux, leur affiliation aux lignages. Les familles en possession d'emblèmes héraldiques les combinèrent, de l'une ou de l'autre façon, avec ceux de la *gens* à laquelle elles appartenaient, mais quelques-unes d'entre elles ne tardèrent pas à abandonner complètement leurs propres armoiries, pour celles d'un lignage qu'elles portaient, tantôt pleines, tantôt brisées. D'autres, auxquelles nous ne connaissons pas d'armoiries spéciales, adoptèrent tout uniment celles d'un lignage et les combinaient même, très fréquemment, avec le blason d'un ou de plusieurs autres lignages, ou familles patriciennes.

*
**

Faute de données précises sur la filiation des magistrats bruxellois et leur affiliation aux lignages, il est, dans bien des cas, très difficile, sinon impossible, de se fixer sur le lignage qu'ils représentent. Les premières listes contenues dans les registres de lignages ne sont pas de beaucoup antérieures à la fin du xv^e siècle, et c'est seulement à partir de cette époque que l'histoire de ceux-ci pourrait se reconstituer sans interruption notable, sauf pour la période qui précède et celle qui suit de près le bombardement de la ville (2). Mais encore les renseignements

(1) Le gueules, couleur de la ville de Bruxelles, prédomine dans les armoiries des lignages, sauf dans celles de Clutinc.

(2) Voici les quinze membres du lignage de Leeuw, présents à l'élection de 1482 : Jean van Seebroek, Imbrecht van Aelst, maître Gilles van Seebroek, Gauthier van Redingen, Philippe

donnés par ces manuscrits ne fournissent-ils pas la preuve de l'authenticité des revendications généalogiques des récipiendaires. Est-il besoin d'ajouter que les généalogies nous inspirent trop de défiance, pour que nous osions les consulter? Et alors même qu'il en existerait de rigoureusement exactes, nous y trouverions tout au plus l'explication des combinaisons héraldiques présentées par les sceaux, c'est-à-dire que nous y verrions, d'une façon certaine, en souvenir de quelle alliance tel personnage brise de telle et telle façon ou porte, réunies avec les siennes, ou à la place de celles-ci, les armoiries d'une autre famille.

Les documents d'intérêt privé fournissent de précieuses indications sur la communauté de souche de familles que nous voyons posséder, ensemble, des biens dont la provenance remonte, généralement, à un ancêtre commun. C'est ainsi qu'un acte de 1546 permet de constater la proche parenté entre les Serclaes, les Swaef, les Clutinc, les Hondeloze et, peut-être aussi, les Saint-Géry (1). Or, les t Serclaes sont notoirement issus des Leeuw, et — détail significatif — les armes des quatre autres familles contiennent également — du moins quelquefois — l'emblème de ce lignage — la question des émaux naturellement réservée — en particulier en ce qui concerne les Hondeloze; mais nous croyons ne pas nous tromper en considérant comme blason spécial de ceux-ci l'échiqueté des 2^e et 5^e quartiers, et, d'autre part, les 1^{er} et 4^e comme une combinaison des insignes des Leeuw et des Serroelofs. Quant aux Clutinc, l'*Histoire de Bruxelles* leur assigne, entre autres, avec les trois fleurs de lis, au pied coupé, un écusson en cœur aux armes des Leeuw, et ce sont là les armes présentées par le sceau de Renier Clutinc, dit de Zegheleere, en 1561-81, avec cette nuance que le lion y est couronné, ainsi qu'il l'est souvent dans les armes d'autres familles affiliées aux Leeuw.

A dire vrai, si l'héraldique peut servir de guide pour déterminer le lignage d'un échevin bruxellois, il convient de ne point se départir, sous ce rapport, d'une certaine circonspection, à preuve quelques exemples que nous empruntons au registre du lignage de Weert (2). Ils ont trait à des personnages appartenant à celui-ci et portant, non pas les armoiries de Weert, ni aucune allusion à ces armoiries, mais les emblèmes d'un autre des sept lignages et, qui plus est, quelques-uns de ces personnages portent même le nom d'un de ces derniers.

Jean Goddijn, 1544, porte : Clutinc, à un franc-quartier de Leeuw (le lion

van den Nieuwenhove, Louis de Hertoghe, Jean van Orley, Jean de Canter, Corneille van *Diedeghem*, Jacques Rampaert, Jean Boote, Léon van den Torre, sire Jean van Mons, Arnould van Pede et maître Philippe van Meerbeke (reg. du lignage de Leeuw, aux Arch. de la Ville de Bruxelles).

En 1485, assistèrent à l'élection du lignage de Rodenbeke, les quatorze membres de celui-ci : *six* van den Heetvelde, Jean van Buijssegem, Arnould van Pede, Arnould van Elst, Henri van Cattenbroeck, Henri uijten Grecht, Antoine van Weerde, Jean Cloete (reg. du lignage de Rodenbeke; *ibid.*).

(1) Il se trouve imprimé dans la *Table chronologique des chartes et diplômes, etc.*, de M. A. WAUTERS, T. VIII, *Introduction*, p. xxx.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles.

couronné); *Willelmus ex Nova Domo*, chevalier, 1545 : Clutinc, avec, à la place de la 1^{re} fleur de lis, une feuille de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?); Michel de Leeuw, 1550 : trois lions couronnés; Jean van Coudenberg, dit van den Paijhuse, 1552 : Coudenberg plein; Jean Clutinc, fils de feu Jean, 1567 : Clutinc plein; Jean van Bollenbeke, membre du Conseil des Huit, 1416 : Rodenbeke, la bande onnée chargée de trois besants d'argent; Gilles van Eijcke, dit van den Bossche, échevin, 1452 : un sautoir, écartelé de Rodenbeke (1).

Nous le répétons : tous ces personnages étaient admis au lignage de Weert.

Lors de la réorganisation des lignages, en 1576, on obligea tous ceux qui, par leur naissance, avaient droit à faire partie du magistrat à faire un choix définitif du lignage dont eux-mêmes et leurs descendants devaient, désormais, faire partie, d'où nous pouvons conclure qu'antérieurement on se faisait inscrire tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, étant donné que les anciennes familles étaient apparentées entre elles par de nombreuses alliances. La liste des hommes bien-nés, aptes aux fonctions d'échevin et de doyen de gilde, liste qui fut dressée à cette occasion, comprend 243 noms, dont 74 qualifiés *sire* ou suivis du titre de chevalier (2). Elle nous

(1) Damoiseau Charles-Philippe van Blitterswijck, fils du chevalier Josse, admis au lignage de *Rodenbeke*, le 20 mars 1634. écartelait les armes de sa famille : d'argent, au chef denché de gueules, de *Coudenberg* (de gueules à trois tours d'argent, ouvertes d'azur). Un damoiseau Guillaume van Blitterswijck, fils de sire Josse et, par conséquent, frère du précédent, reçu au même lignage, le 13 juin 1631, portait pîlen. Dans le registre du lignage (Arch. de la Ville de Bruxelles), ses armes se trouvent accompagnées de ces vers, inédits, d'Erycius Puteanus :

*Inclita purpureo gens Blitterswyckia Scuto
Argentum triplici dente micante gerit
Dat galeae radios auro compacta Corona
Plumea Cesarios sanguine luce fluit
Surgit apex alis Ramumque virentis oliva
Erectus pedibus sustinet ore lepus
Martia sunt geminae qua stipant arma puellae
Sic Pacemque vides sic quoque bella vides
Bella vides atavumque genus priscosque Sicambros
Gloria bis gemina est, esse, fuisse viros
Erycius Puteanus.*

Le casque, couronné, est cimé d'un lièvre au naturel, issant, tenant un rameau d'olivier de sinople, entre un vol de gueules et d'argent. Tenants : deux pucelles, vêtues, la 1^{re} d'une robe d'argent, ornée de gueules et d'or, la 2^{de} d'une robe de gueules, ornée d'argent et d'or, et portant, l'une et l'autre, attaché au haut de la tête, un long voile flottant, le 1^{er} de gueules, le 2^d d'argent.

Les huit quartiers du personnage, sans légende, entourent ces armoiries.

(2) Le lignage de Clutinc comprenait, entre autres, les noms suivants : Eggloy, Huldberghe, Cassart, dit Plaetman, Clutinc, Coekelberg, Loeze, Meerte, **Noot**, Pipenpoy, **Steenweghe**, etc. ;

Le lignage de Leeuw : Buijsinghen, Hertoghe, Hinckaert, Linkenbeek, Saint-Géry, Scaveij, Schalie, Taije, Woluwe, etc. ;

Le lignage de Weert : Kesterbeek, **Clutinc**, Meerte, Pedé, Poertere, Walhain, Was, **Weert**, etc. ;

Le lignage de Steenweg : Buijsinghen, Esselen, Coviers, Moers, Mol, **Noot**, Saint-Géry, Seraernts, Thoenijs, etc. ;

apprend que certaines familles étaient représentées dans plusieurs lignages, que, par exemple, les Hertoghe figurent dans ceux de Leeuw, de Serroelofs et de Coudenberg; les Buijsinghen (ou Buijseghem) dans ceux de Leeuw, de Steenweg et de Coudenberg; les Collaj dans ceux de Serroelofs et de Coudenberg; les van der Noot dans ceux de Clutinc et de Steenweg; les Clutinc dans le lignage de leur propre nom et dans ceux de Weert et de Rodenbeke; qu'un Serhuijgs était inscrit au lignage de Coudenberg, etc., etc. (1).

La conclusion des observations que l'on vient de lire, c'est qu'en nous en rapportant exclusivement aux données héraldiques des sceaux médiévaux, pour constater le lignage représenté par un personnage, nous risquerions fort de nous mettre à côté de la vérité, puisque l'exception est aussi fréquente que l'observation de la règle, ou, mieux, que l'arbitraire le plus absolu régnait en maître dans le choix des lignages, jusqu'en 1576, et, peut-être, encore plus tard. Ne voyons-nous pas, pour nous en tenir à un seul exemple, longtemps après cette époque, les membres d'un lignage demander à ceux du lignage de Weert d'inscrire parmi les siens un van der Noot, sous prétexte que celui-ci n'a pas encore obtenu son admission dans un des sept lignages!

*
**

L'examen des sceaux bruxellois et des planches armoriées de l'*Histoire de la Ville de Bruxelles* nous fait connaître les principes qui régissaient, en cette ville, le port d'armoiries et les modifications qu'on y apportait à celles-ci.

Ces principes, les voici, dans leurs grandes lignes :

A. Les personnes appartenant au lignage de leur nom en portent les armoiries, pleines, s'ils sont chefs de famille, brisées, s'ils sont cadets. Les brisures sont souvent empruntées au blason d'un autre lignage, ou famille, allié, ou consistent en la combinaison des armes lignagères avec celles de cette autre famille.

C'est ainsi qu'un Clutinc brise les siennes, en cœur, d'un écusson de Leeuw; un Coudenberg : d'un franc-quartier de Leeuw, aux émaux intervertis; un autre Coudenberg écartèle de Rolibuc et de Coudenberg, semé des billettes de Serroelofs; un Leeuw porte un franc-quartier, chargé d'une tour, qui est, peut-être, empruntée aux armes de Coudenberg.

Le lignage de Serroelofs : Hertewijc, Hertoghe, Hondeloeze, Huldenberghe, Cassaert, Collaj, Coninc, Loeze, Mol, Serclaes, Stalle, Wassaert, etc. ;

Le lignage de Rodenbeke : Hertewijc, **Clutinc**, Meerte, Woluwe;

Le lignage de Coudenberg : Buijseghem, Estor, Hertoghe, Collaj, Coudenberg, Rolibuc, **Serhuijgs**, Servranx, Stalle, Taije, etc.

(1) La liste complète se trouve reproduite dans l'*Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 158-160.

B. Parmi les familles, non lignagères, possédant des armoiries à elles, les unes les conservent, du moins pendant quelque temps, en les réunissant, d'une façon quelconque, à celles du lignage.

Exemple :

Boot, portant des besants (semé), combinent avec Clutinc;

Eijck porte en cœur un écusson des Weert;

Heenkenshoot ('t Serarnts) écartèle de 't Serroelofs;

Herteken porte de Weert, brisé d'une croix ancrée, qui semble être son propre emblème;

Nicolas de Hertoghe scelle, en 1522 : d'un écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (Leeuw?); aux 2^e et 5^e, une croix ancrée, qui est de Hertoghe; Gossuin de Hertoghe, en 1545 : de Coudenberg, brisé en cœur de cette croix ancrée; au franc-quartier de Clutinc. A quelque temps de là, la croix ancrée disparaît des armes de la famille. Un Henri de Hertoghe porte, en 1558 : une étoile à cinq rais. Appartient-il à la même famille que celle à la croix ancrée? Quoi qu'il en soit, cette dernière ne tarde pas à cimier l'écu de Coudenberg, brisé d'un franc-quartier de Clutinc, d'une étoile à cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. N'y aurait-il là qu'une simple coïncidence?

Gossuin de Saint-Géry, 1524, scelle d'une feuille de nénuphar, accompagnée de dix billettes, en orle, des Serroelofs; d'autres Saint-Géry, de trois feuilles de nénuphar, à un franc-quartier de Leeuw, etc.

Les Rolibuc, qui, à partir d'une certaine époque, ajoutent, au leur, le nom de Coudenberg, joignent, depuis lors, à leurs armes, celles de ces derniers.

C. Parmi les familles, non lignagères, possédant leurs propres armoiries, quelques-unes substituent à celles-ci les emblèmes d'un lignage : des Hertoghe, ainsi qu'il a déjà été dit, ceux de Coudenberg, à un franc-quartier de Clutinc, etc.;

Un Meerte prend l'écu de Clutinc, qu'il sème des billettes de Serroelofs;

Un Mol adopte l'écu des Steenweg (aux émaux de Noot), qu'il brise d'un maillet; un autre Mol porte de Weert.

Pareilles substitutions furent même effectuées par des membres des lignages : un Leeuw scelle de l'écu des Weert plein.

D. Des familles, dépourvues, semble-t-il, de blasons, adoptent ceux d'un lignage, qu'elles brisent, parfois, de l'une ou de l'autre façon :

'Eggløj porte : Clutinc (aussi brisé d'un franc-quartier de Coudenberg), Half-huijs : Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); Campsor : Serroelofs; Cassart : Clutinc, au lambel, chargé, quelquefois, d'un ou de plusieurs maillets; Clievère : Leeuw, brisé aussi d'un ou de plusieurs maillets; Coninc : Steenweg, plein, et aussi Serroelofs, brisé, parfois, d'une ou de plusieurs coquilles de Steenweg; Loenijs : Rolibuc-Coudenberg; Loose (Loze) : Serroelofs et aussi d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules (Clutinc?) à la bordure composée d'or et de gueules, laquelle constitue évidemment, ici, une allusion aux

armes des Serroelofs (de gueules semé de billettes d'or); un autre Loze écartèle de Grimberghe-Assche et de Serrrelofs; Mons : Steenweg, aux émaux intervertis; Poortere : Weert, plein et brisé; Swaef : Leeuw, plein et brisé.

Sous cette rubrique, citons les van der Noot, issus — peut-être en ligne directe et masculine — des Steenweg et portant, depuis une certaine époque, les emblèmes de ceux-ci : les cinq coquilles en croix, avec changement d'émaux, de sable sur or. L'identité de souche des Noot et des Steenweg résulte d'un acte, de 1511, auquel *Johannes ex Via Lapidea* appose son sceau, orné d'un écu à une (seule) coquille et portant cette légende : ✠ *S' Iohannis dicti de Noet*.

Les Coninc, existant parallèlement aux Steenweg et appartenant, comme eux, au magistrat de Bruxelles, dès le ^{xiii}^e siècle, faisaient partie du lignage de ceux-ci et scellaient, nous l'avons dit, de cinq coquilles en croix. Leur nom primitif est de *Platea*, que nous tenons pour la forme latine du nom de van der Straten; *Johannes de Platea*, 1284, 89, porte, dans le champ de son sceau, sans écu, une coquille. *Willelmus dictus Rex, junior*, 1295, brise l'écu aux cinq coquilles d'un lambel. *Gerelmus de Platea, dictus Rex*, scelle, en 1525 (comme *Arnoldus Rex*, en 1516, 7), des mêmes armes, mais pleines, sans le lambel. Les Coninc ayant latinisé leur surnom par *de Platea*, nous sommes d'avis qu'ils constituent une famille spéciale, qui a été affiliée au lignage des Steenweg ou *Via Lapidea*, par suite d'une alliance avec celui-ci.

De Nova Domo porte Clutinc, brisé d'une ou de plusieurs feuilles de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?);

Pipenpoy : Clutinc;

Rongeman : Clutinc, brisé d'un lambel, chargé de trois maillets, etc., etc.

E. Des familles, apparemment dépourvues de blason et se combinant des armoiries par la réunion de celles de plusieurs lignages auxquels elles se trouvent apparentées.

Citons, hors les exemples énumérés sous la rubrique précédente, les cas suivants :

Daneels : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois (2, 1) coquilles (Steenweg?), au franc-quartier de Serroelofs; aux 2^e et 5^e, de Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); Esselen : Steenweg (les coquilles d'or); en franc-quartier de Serroelofs; Fraijbaert : Rodenbeke, semé de billettes de gueules (Serroelofs) (1); Goddijn : Clutinc, au franc-quartier de Leeuw; Haene, dit Vilain : Rodenbeke, la bande ondée chargée de trois tours d'argent (Coudenberg); Hert : Weert, au franc-quartier de Leeuw (aux émaux intervertis); Cole : Coudenberg, au franc-quartier de Weert; Collaij : Leeuw, le lion chargé d'une tour de Coudenberg, et, aussi, Leeuw, à la bordure d'argent, chargée de billettes d'or (Serroelofs); Labus : Leeuw, avec Weert en cœur; Magnus : Weert, au chef de Clutinc; Pluckmese : écartèle de Rodenbeke et de Weert; Mours porte : Rodenbeke, au franc-quartier de Leeuw, semé de billettes (Serroelofs); Roosen et Huldenberg : Clutinc (?), semé de

(1) Un autre Fraijbaert : Clutinc avec un écusson en cœur à trois maillets.

billettes d'or (Serroelofs) (1); au franc-quartier à trois maillets; Swaef sème l'écu de Leeuw de billettes (Serroelofs), ou bien écartèle de Leeuw et de Serroelofs.

*
**

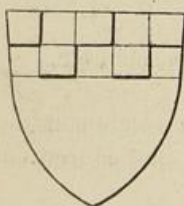
En parcourant l'armorial bruxellois, on est frappé de la grande faveur dont jouissent un certain nombre de blasons appartenant à des familles non lignagères, dont l'influence fut considérable au moyen âge. Mais constater quelles étaient les familles qui portaient ces emblèmes primitivement n'est pas toujours chose aisée.

Examinons quelques-unes de ces armoiries si répandues à Bruxelles.

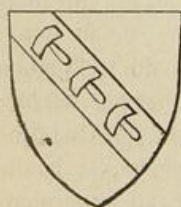


C'est, tout d'abord, la fascia et le lion brochant, issant du bord inférieur de celle-ci, ou : une fascia, sommée d'un lion issant. Le puissant lignage de Redinghen, de Louvain possédait ce blason, qui appartient aussi aux Rolibuc de Bruxelles. Ceux-ci constituent-ils une branche de ceux-là? Peut-être. Quoi qu'il en soit, les Rolibuc occupèrent à Bruxelles une haute situation.

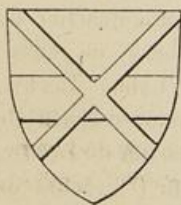
Alliés aux Coudenberg, ils joignirent, au leur, le nom de ce lignage, à moins, toutefois — chose moins probable — que ce ne soit une branche de celui-ci qui, en souvenir d'une ascendante, ait pris le nom de Rolibuc.



Plain, au chef échiqueté. La plus importante des familles bruxelloises qui portait ces armes est celle des seigneurs de Bigard. Les t' Serclaes, probablement par suite d'une alliance avec Bigard, chargèrent de cet écu le lion du leur. Les Doncker, Habbeke, Hertewijc, Meerte, Mennen, etc., l'avaient fait leur ou, du moins, le combinèrent avec leurs armoiries.



Une bande, chargée de trois maillets. Blason des Heetvelde, Hellebeek, Pede, etc.



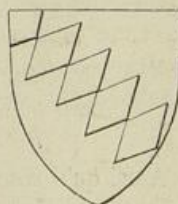
Une fascia et un sautoir brochant. Emblème de Grimberghe-Assche et de beaucoup de familles brabançonnnes (voir plus haut).

(1) Un autre Huldenberg : Weert, au chef de Clutinc, somé de maillets.

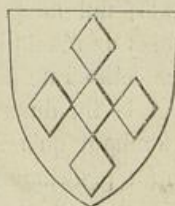
Trois feuilles de nénuphar. Les Saint-Géry et les Woluwe, issus de ceux-ci, les portèrent de gueules sur argent. Les Plassche les écartelaient d'un lion; Pape portait : d'azur à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier, chargé de deux faucilles dentelées; affrontées, accompagnées en cœur d'une billette; *Namen* (Namur) : de gueules à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier d'or, chargé d'un lion de sable.



Une bande de cinq losanges. A Bruxelles, les van den Berghe, les Hamme et les Ophem sont les familles les plus importantes qui avaient adopté ce blason.



De gueules à la croix de cinq losanges d'argent, ou cinq losanges, rangés en croix; ces armes procédant, peut-être des précédentes, — à moins que celles-ci ne soient dérivées de celles-là, — appartiennent à l'antique famille de Mol, qui brisait, presque toujours, d'une, ou de plusieurs billettes d'or (Serroelofs); un semé de billettes devint, par la suite, partie intégrante du blason des Mol.



Les Wassaert et les Habosch blasonnaient : de gueules à trois losanges d'argent, en pal, armoiries rappelant, probablement, leur descendance des Mol. Comme ces derniers, les Wassaert brisaient, parfois, d'un semé de billettes, évidemment pour marquer ainsi leur affiliation au lignage de Serroelofs, à preuve qu'un autre Wassaert scelle de l'écu de Serroelofs, brisé d'un franc-quartier au lion (Leeuw?).

Trois maillets penchés. Ces armoiries, très répandues en Brabant, en général, l'étaient à Bruxelles, en particulier. La famille la plus importante qui les avait faites siennes est celle des Huldenberg. Elles appartenaient aux Ophem, Carloo, Cotthem, Cattenbroek, etc.



*
**

Fort nombreuses sont les familles bruxelloises, lignagères et autres, qui écartelaient leur blason de l'un des huit énumérés ci-dessus, ou qui le combinaient d'une autre façon quelconque avec l'un de ces derniers.

En règle générale, les familles nouvellement établies à Bruxelles prirent à cœur de recevoir dans leurs armes celles d'un des lignages ou d'une des autres grandes familles de cette ville :

Pierre Brau, échevin, scelle, en 1485, de trois pals de vair; au chef plain. Sur son sceau de 1486, le même (?) Pierre Brau écartèle ces armes (1) de trois feuilles de nénuphar.

Henri van Cobbenbosch, jadis prisonnier à Bastweiler, sous l'amman de Bruxelles, scelle, en 1574, d'un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'un maillet penché.

Gilles van Cobbenbosch, échevin, en 1459, porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé; au 5^e, trois feuilles de nénuphar; au 4^e, un parti-émanché (Weert).

*

**

Ainsi qu'il résulte clairement de l'ordonnance de 1648, l'admission dans un des lignages, malgré leur caractère essentiellement aristocratique, ne suffisait pas pour conférer une situation nobiliaire. Rappelant que, suivant l'ordonnance du 10 juin 1605, nul ne peut être admis dans un lignage après avoir exécuté un métier, à moins de réhabilitation préalable par le prince, ce document constate formellement que celle-ci ne permet pas de prendre le titre de damoiseau, ou *jonkheer* (2).

A la fin du xvii^e siècle, les patriciens sollicitèrent du roi d'Espagne un décret ordonnant qu'à l'avenir personne ne pourrait plus entrer dans les lignages qu'il ne fût gentilhomme ou n'eût obtenu du monarque des lettres de reconnaissance de noblesse ou d'anoblissement. Ce fait, que nous croyons inédit, est puisé dans le registre du lignage de Leeuw; le 15 juin 1684, jour d'élection, ce dernier délégua deux de ses membres pour examiner les rétroactes des requêtes et des autres documents concernant cette affaire et la poursuivre avec l'intervention de sire Pierre de Launay, chevalier (5).

La solution ne fut pas favorable, puisque, jusqu'à la fin de l'ancien régime, nous voyons des noms roturiers — en petit nombre, il est vrai — figurer sur les listes des lignages.

*

**

(1) Elles permettent de le supposer originaire de la Gueldre, pays où ce blason (Châtillon) est très répandu.

(2) *Histoire de Bruxelles*, II, p. 509.

(3) Voir J.-TH. DE RAADT, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornée des portraits de ces deux rois d'armes*.

Les sept lignages de Louvain.

Ce qui a été dit, plus haut, sur les armoiries des patriciens bruxellois, peut se rapporter, en partie, à celles des patriciens d'autres localités dont l'administration fut l'apanage d'une oligarchie aristocratique, comme, par exemple, à Louvain.

De même que Bruxelles, Louvain avait ses lignages, et ils y étaient également au nombre de sept.

DIVAEUS, CHRISTIEN et d'autres s'en sont occupés dans leurs ouvrages, non sans commettre de multiples erreurs. Pour faciliter au lecteur la compréhension des nombreux sceaux louvanistes décrits dans notre travail, nous croyons bien faire en décrivant, ici, les armes des lignages de cette ville.

Les voici :

- uten Limmingen : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules;
- van Calsteren : d'or au sautoir engrêlé de gueules;
- van Redingen : d'argent à la fasce de gueules et au lion brochant d'azur, ou de sable, issant du bord inférieur de la fasce;
- van Steen : d'or au sautoir échiqueté d'argent et de sable;
- Verusalem : de gueules à trois macles d'argent;
- Gielis : de gueules; au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable;
- van Rode : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules.

*
**

Les prétendus lignages d'Anvers.

Voici les noms et les armes de sept familles anversoises, surnommées — par allusion à la fasce et à la bande échiquetées — *schakenfamiliën*, ou « *Schaken* », tout court :

- Volkaerts : de gueules à la face échiquetée d'argent et de sable;
- Wilmaers : de sable à la bande échiquetée d'argent et de gueules, accostée de deux roses d'argent;
- van Hoboken : de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
- Bode : d'argent à la fasce échiquetée d'or et de gueules;
- Aleijns : de gueules à la fasce échiquetée d'or et d'azur;
- de Pape : de sinople à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
- van Impegem : d'azur à la fasce échiquetée d'argent et de gueules.

On a voulu les faire passer pour les sept lignages d'Anvers. Il semble que cette idée n'ait pris naissance qu'au xvii^e siècle. D'après les historiens anversois modernes, la cité de l'Escaut ne posséda pas d'institution analogue aux lignages de Bruxelles et de Louvain.

A l'instar de ce qui se passa dans ces deux dernières villes, un certain nombre de familles d'Anvers adoptèrent — en les modifiant parfois — ces armes à la fasce ou à la bande échiquetée. On en trouvera des exemples au cours de notre recueil.



RECUEIL

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE



RECEUIL

HISTORIQUE ET HERALDIQUE



RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

A

Aa (*Leonius de*) décl. que, devant lui et ses hommes, *Juta*, fille de Guillaume, fils de Baudouin de Rode (*Rufus*), de Machelen (près de Vilvorde), a cédé à l'abbaye de la Cambre une terre à Machelen, entre la Senne et le lieu dit Hofstade, 1251 : un sautoir (*Cambre*).

GELRE donne ainsi le blason de *her Jan van Aa*, h. du duc de Brabant : de gueules au sautoir d'argent. Volet de sable. C. : deux cornes de bœuf d'argent. — *De Grimbergsche oorlog* (voir *Introduction*, p. 107) blasonne les armes du sire d'Aa : *Van keten met enen sautore* | *Van silvere gaende dore* (I, v. 4820-1).

— *Leonius de A*, miles, décl. que le couvent de Zwijveke tient un fief de lui, 1256; *Leonius dictus de Aa*, dominus de Poller (Pollaere), miles, et *Ymaina*, uxor mea, 1267; le mari : un sautoir. L'écu broch. sur un lion. L., 1256 : ✠ *S' Leonis de* C. - sc., 1256 même écu. L. : ✠ *Secretum meum* (*Zwijveke* et *Ninove*).

— (Gérard d'), sgr. de Grimberghe, 1298 (n. st.) : même écu, broch. sur un lion. L. : *S' Gerar da sire de Grenberghes* (B., n° 133).

— (Jean van), sire de *Gruijthuse* (*Gruuthuse*) et de Grimberghe, sénéchal du Brabant, jadis prisonnier à Basweiler, où il fut un des chefs de l'armée de Wenceslas, 1374; sc. les quittances de plusieurs

autres combattants, 1374, 5 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir; aux 2^e et 3^e, une croix. C. : une tête et col de bélier entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux griffons accroupis. L. : *S' Iohis doi d' Grethse e' d' Greberch* (B.).

Voici comment GELRE donne les armes du *here van Gruithusen*, h. dudit duc : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au sautoir d'argent; aux 2^e et 3^e, d'or à la croix de sable. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accorné d'or, terminé en volet de contre-hermine, entre un vol d'hermine. Plus loin, il le cite, avec l'écu seul, parmi les vassaux de la Flandre.

Aa (Jean van), chev., sire de Grimberghe et de *Gruijthuse*, conseiller de la duchesse de Brabant, sc., avec Nicolas *Chavere*, une quittance de 2000 francs, à compte payé par la princesse à Guillaume *van Tremoillen*, chev., leur cher ami, 1392 : même écu et C. T. d. : un chevalier, vêtu d'un tabbar de l'écu et tenant de la main droite une bannière de l'écu. L. : *S' Ioh de Aa domini de* (B.).

— (Geldolphe) van den *Gruithuse*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Gruijthuse*; i. t. : 2060 mont., 1374 : une croix; écus. en cœur au sautoir. C. comme le précédent. L. : *S' Ghildolfes de Grethse militis* (B.).

Aa. *Jacop van der A* et *Alfer van der A*, son fils, décl. que l'évêque d'Utrecht, pour une créance de 2900 vieux écus de France, leur a donné en gage *het huijs tot Vollenho, in den scoutampte van Vollenho* (Vollenhoven) *ende van Hasselt*, et l'emploi de receveur *illec*, 1379 : un fascé et un lambel broch. LL., 1° : *S Jacob van der A*; 2° : *S Alfer van der A* (Utrecht).

— (Louis) de Bruges, comte de Wincester, sgr. de *Gruijthuse*, chev., 1481 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir. C. : une tête de chèvre ou de bélier, sur un col allongé, entre un vol. T. d. : un h., vêtu d'un tabbar de l'écu; la tête est cassée (C. C. B., c. 108).

— (Les échevins d'), à Leeuw-Saint-Pierre, 1464, 81 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croisette pattée (C. D. d., 1).

— (Guillaume van der), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 4476 m., 1374, 8 : échiqueté; au fr.-q. chargé d'un oiseau. L. : *S her Willem van der A* (B.).

Her Gosen van der A, vassal du Brabant, portait, d'après GELRE : échiqueté d'or et de gueules; au fr.-q. d'argent chargé d'une merlette de sable.

— (*Wilhelmus de*), chev., échevin de Bois-le-Duc, 1389 : même écu. L. : . . . *ni Willi de Aa* *scabi b* (M. J. A. G. Juten, à Berg-op-Zoom).

— (*Gerardus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : même écu, brisé d'un lambel (Mal.).

— (Gérard van der), échevin de Malines, 1322, 9, 34 : échiqueté; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf (Mal.; S. T., 44).

— (Nicolas van der), 1305 : trois losanges. C. cassé. Jacques (fils de Nicolas), 1320 : même écu, brisé au point du chef d'un croissant. C. cassé; on voit, à s., un demi-vol. Adrien (fils de Nicolas), 1391 : même écu, sans brisure. C. : un chien braque assis, entre un vol. Corneille (fils d'Adrien), 1620 : mêmes écu et C. (U.).

Ces quatre personnages scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Guillaume van der), échevin de Rotterdam 1587 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol (U.) (voir **Au(we)**, **Au(e)**, **Bruxelles**, **Grimberghe**, **Jonckman**, **Monix**, **Polet**).

Aalberg, voir **Spierinc**.

Aalsvoort. Guillaume van der *Aelsfort* sc. pour les héritiers de feu Jean van Tuijl, jadis prisonnier de Basweiler sous la bannière de Cranendonck; i. t. : 360 mout., 1379 : une roue en cœur, entre deux

fascés. Le champ est hachuré entre les fascés. L. : *S Will . . . n der AIsvor'* (B.).

Aalsvoort. Vastrait van der *Ailsfort*, échevin d'Herpen, 1397 : une fasce entre deux burelles, surmontée d'un lévrier élané (Duss., *Cl.-Mark*, n° 609).

Aarle. Jean van *Ayrl*, juge à Cranenburg, 1360 : deux fascés; entre celles-ci un écu. à trois pals. L. : *S Iohannis de Arle* (Duss., chap. d'Essen, N° 42).

Abbaye. Charles de *l'Abeye*, dit de *Semoriers*, écuyer, bailli de Flobecq et de Lessines, décl. avoir reçu un dénombrement de fief, de Christophe de Lateur, fils de feu Jean, 1337 : un . . . (fruste) et une bordure engrêlée; au chef chargé d'une aigle. C. : . . . ; on voit une partie d'un vol (Fiefs, n° 40268) (voir **Hallet**).

Abbeke, voir **Habbeke**.

Abeele (Henri van den), chevalier, reçoit une rente du Brabant, 1366, 79 : trois hamaides. L. 1379 : *ici militis de Ab . eele* (B.).

— (Henri van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wedergrate; i. t. : 260 mout.; 1374 : trois hamaides, la 1^{re} chargée à d. d'un anelet (sans timbre) L. : *S Henric van den Abele*. Le même (*Abbeele*) sc., en 1386, un reçu relatif à une indemnité du chef de ladite bataille : même écu. C. : deux aiguières affrontées. L. : *S. Henric van den Abele* (B.) (comp. **HAMAIDE**).

— (Henri van), à Anvers, où il possède une maison, 1420 : trois hamaides. T. : un ange (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6 à 10).

— (Florent van den), chevalier, sc. le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, 1430 : trois hamaides, la 1^{re} chargée à d. d'une étoile. C. : deux bouteilles. S. : deux griffons (C. C. B., 465).

— (Jean van den), h. de fief d'Englebert d'Enghien, à Tubize, 1436 : trois hamaides. C. : deux aiguières affrontées. L. : *S Jan van den Abele* (abb. de W.-B., 4007).

— (Jean van den), échevin de Léau, 1618 : six (3, 3) étoiles; le bas de l'écu est cassé (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond attribue à la famille van den Abeele : d'azur à sept (3, 3, 1) étoiles d'or.

Abelijn (Philippe), écoutète, à Tronchiennes, de la dam^{le} de Tronchiennes et de Jean van Artevelde, son mari, 1547 : une fasce, surmontée d'un lambel (Els.).

Abels (Abel), échevin de Malines, 1387, 92, 3, 5, 6, 9, 1400, 3, 4, 8, 12, 3, 7, 20, 1, 8 : un coq; au chef chargé de trois annelets (Mal.).

Abertijns (Jean), échevin de Saint-Trond, 1433, 5 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants ou tourteaux ; au fr.-q. brochant, chargé d'un lion. C. : un écran échaneré, chacune des pointes garnie d'un besant, ou tourteau (Ord. ; S.-T., IX).

— (Gisbert), échevin de Saint-Trond, 1439 : même écu. C. : un écran échaneré de l'écu (Ord. ; S.-T., VI et VIII).

— (Paul), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1486 : même écu. S. s. : un griffon assis (Ord.).

— Adam *Abertijns*, échevin de Saint-Trond, 1408 : quatorze (4, 4, 4, 2) besants ou tourteaux, et une aigle éployée, en pointe, entre les deux derniers ; au fr.-q. ch. d'un lion. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (S.-T.) (Fig. 4).

Abioule (Jean), maire de l'église St-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Merdorp, 1533 : un croissant, surmonté d'une étoile. L. : *Jehan Abioule* (Heijl.).

Abcoude. *Ghijselbrecht van Abicoude, Sueder van Zulen* (Zuilen) (1^o loco), tous deux chev., et d'autres, promettent de servir le comte Jean de Hollande, contre tous, sauf l'évêque d'Utrecht, leur suzerain, etc., 1298 : trois colonnes (*Zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S' Ghiselberti de A . . . vde militis* (Graaf.).

— *Zueder*, sgr. d'*Abcoude*, chev., se un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : trois colonnes et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S'Zee'i de Abcoude milit' Utrecht*

— *Ghisebrecht*, sgr. d'*Apcoude*, chev., h. de l'évêque d'Utrecht, 1356 : dans le champ du sceau, un lion assis, coiffé d'un eq. cour., cimé d'un vol. Le eq. accosté de deux hérissons affrontés. L. : *S Ghisebti de Apcoude* (Ibid.).

— (Sweder van), chev., sire de Gaesbeek, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; sire de Gaesbeek et de Putte, 1360, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois colonnes ; aux 2^e et 3^e, un lion cour. (B. ; *Baudeloo*).

— (Guillaume van), sire de Gaesbeek, jadis prisonnier à Bâweiler, où il commenda une troupe, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 9982 mout., 1374 ; sc. pour son palefrenier et d'autres, prisonniers à la même bataille, 1374 : même écu. L. : *S' Willā van Apcoude rid'* (B.).

— Guillaume van *Apcoude*, sire de Gaesbeek, maréchal de Hainaut, et Zeger van den Heetvelde, chev., bailli de Gaesbeek, décl. avoir reçu de Nicolas de Froijere et de son frère (N. N.), changeurs, à Bru-

xelles, les 2912 mout. et 11 deniers que les sujets de Gaesbeek avaient déposés chez eux, 1378 : même sceau (B.).

Abcoude. Sweder, sire de Gaesbeek, Putten et Strijen reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 11200 francs (guerre de Gueldre ?) 1396 : écartelé ; au 1^{er}, trois colonnes ; au 2^d, un lion cour. ; au 3^e, un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de 4, 3, resp. 2 flanchis ; au 4^e diapré, à trois flanchis. T. d. : un h. d'armes, portant à la ceinture une dague et brandissant un fléau. S. s. : un griffon au col duquel est suspendu l'écu. L. : *Sigillum Svederi domi de Gaesbeke de Putte Z de Striene* (B.).

— Le même, 1398 : dans le champ du sceau, un casque cour., cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, chacun assis dans une niche (B.).

— Jacques, sgr. de Gaesbeek, d'*Apcoude*, de Putten, Strijen, chev., maréchal héréditaire du Hainaut, 1418 : même écu que Sweder, 1396, le 4^e non diapré. C. : un vol. T. d. : un chev.-portrait (cassé). L. : *S Jacob . . . coude van Putte van Strijen* (Duss., *Clèves-Mark*, N^o 770).

— Jacques, sgr. des quatre dits pays, caution de Gisbert van *Vijanen* van *Beverweerde* et tuteur de d^{lle} Elisabeth van Megen ; 1418, La Haye ; maréchal héréditaire de Hainaut, 1431 ; il sc. en 1432 (n. st.), 48 : dans le champ du sceau, un eq. cour., cimé d'un vol et accosté de deux bourrelets ou meules. L., 1418 : *S Jacob heer van Gaesbeec ende van Abcoude* ; 1431 : *S Jacob heer van Gaesbeec en van Obcoude* (!) (B. et P. D.) (voir *Culenborg*).

Jean, bâtard d'*Abbekoude*, promet, en 1372, de ne jamais se venger du duc de Juliers, dont il fut le prisonnier ; le sceau est fruste (B.).

Voici comment GELRE donne les armes du *here van Gaesbeke*, cité deux fois, parmi les Brabançons et les Hollandais : écartelé ; au 1^{er}, de gueules à trois colonnes d'argent ; au 2^e, de sable au lion d'argent, cour. d'or (Gaesbeek-Brabant) ; au 3^e, fascé d'azur et d'or de six pièces, les pièces d'azur chargées de neuf (4, 3, 2) flanchis d'argent (Putten) ; au 4^e, d'or à trois flanchis de gueules (Strijen). Volet d'or, doublé d'azur. Cq. cour. de sable. C. : un vol d'or.

Le même héraut d'armes cite ainsi le blason du *here van Abcoude*, h. de l'évêque d'Utrecht : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à trois colonnes d'argent ; aux 2^e et 3^e, de sable au lion d'argent, lamp. de gueules, cour. d'or. Volet d'or. Cour. de sable. C. : un vol d'or. Sire Guillaume van *Aptor* de relève la terre de Gaesbeek, par la résignation de son frère, *Zueder*, sgr. de Putten (compte Pâques 1374-Pâques 1375, v. st. ; C. C. B., N^o 17144, f^o 47 v^o).

Ableiges. Jacques *dableiges*, conseiller de la ville de Tournai, 1392 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une hure et col de sanglier. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Jaques dab . . . ges* (Tournai, Chartrier).

Voir ALB. ALLARD, *Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges* (Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, T. XXV).

Abolens. Jean d'Abolyn, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 118 mout., 1374; son compagnon d'armes, Henri van *Dongelberghe*, prisonnier à la même bataille, appose le scel dudit à un reçu, 1374 : un trêcheur fleuroné et contre-fleuronné et un sautoir brochant, chargé de cinq coquilles. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf. L. : *S. Jehan dabeleng* (B.).

Abonnel (Jean), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1441 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de more. C. : un buste de more. T. d. : un ange. L. : *Seel Jehan Abonnel* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 43).

Voir sur lui *La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi, etc.*, par JEAN DE SEUR, qui l'appelle : *Jean Abonnel, à Bonnel et à Bomiel*.

Abous, voir **Hontoir**.

Abraen (Pierre), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 304 1/2 mout., 1374 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écu. à trois fleurs de lis p. c. L. : *S' Petri dicti Abr.* en (B.).

Abraham (Gérard), h. de fief de Flandre, sc. un acte du bailli d'Ypres, 1284 : un chevron, accompagné de trois lions. L. : *S' Gherart Abraham* (Nam., Nos 171 et 173).

Abris, voir **Genappe** (?).

Absoloen (Henri), 1352, 3 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L. : *S' Henrici Absolonis scab lov'* (S.-G.).

— Josse *Absolons*, 1401, 2 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écu. chargé de trois fleurs de lis p. c. L. : *S' Ivdoci dei Absoloe* (Diest, l. « Échevinages et bancs divers », et S.-Pierre, A. G. B.).

— (Henri), 1408 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *S' Henrici Absa* *lovanien* (S.-G. et *Afflig*).

— (Henri), 1419 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un écu. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S' Henrici Absoloens scabi lov'* (S.-G. et *Afflig*).

— Josse *Absoloens*, 1420, 7, 36, 7, 40 (n. st.) : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S' Ivdoci Absloens scabi lov'* (*Afflig*, *Heijl*. et S.-G.).

Tous ces Absoloen(s) et Absolons sc. en qualité d'échevins de Louvain.

Adam (André), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1384 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe, à s., d'une étoile à cinq rais. Le côté d. de la pointe est cassé. S s. : un griffon (Mons; H. de fief).

Adeghem. *Egidius de A[e]denghem*, 1312, 5, 32 : une croix, les trois bras supérieurs alésés et recroisetés. L. : *S Egidü* (N. et Mal.).

A. VAN DEN BYNDE l'appelle, à tort, *de Edeghem*.

— Arnould van *Aedeghem*, 1382 : six (3, 2, 1) croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe, coiffée d'un turban, entre un vol (Mal.).

— Jean van *Aedeghem*, 1379, 81, 3, 4, 7, 8, 91, 2 : même écu; au fr.-q. broch. chargé d'une tête de femme chaperonnée; l'écu muni d'une bordure (simple) (Mal.).

— Gauthier van *Aedeghem*, 1398, 9, 1401, 6, 13, 4, 5, 8 : l'écu d'Arnould, 1382, brisé, en chef, à d., d'un écu. à trois pals, broch. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles. L. : *S' Walteri de Edegheem* (Mal. et B.).

— Etienne van *Aedeghem*, 1404, 5 : mêmes écu, C. et S. que Gauthier (Mal.).

Tous ces A[e]de[ng]hem sc. en qualité d'échevins de Malines.

Adelijen (Pierre), échevin de Nimègue, 1521 : une bande, chargée de trois écus., chacun à trois pals. C. : un vol de l'écu, la bande transformée en barre sur le demi-vol, visible. L. : *Peter Angelijen* (Geld.).

ADENDONC (Arnould van) — fils de sire Godefroid — écuyer, sc. un reçu de Henri van Wijnhorst, qui l'appelle *mijnen swager*, 1365 : un cœur renversé, en chef, à d., percé d'une flèche, le tout posé en bande, accompagné en chef, à s., d'une rose. L. : *Arnoldi de Ad* (B.).

Adin (Jean), bailli et semonceur du sire de Robaeijs (Roubaix), dans sa seigneurie de Ten-Ackere, à Courtrai, 1438 : trois roses et un trèfle en cœur (Els.).

— (Guillaume), fils de Pierre, vassal, à Rollegem, de Georges, seigneur de Halewijn, Rollegem (*Rodelghem*), etc. 1514 : même écu (Fiefs, N° 10634).

Adornes (damoiseau Jacques), seigneur de Ronsele, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, la seigneurie *'t Laetscip*, à Somerghem et à Ronsele, 1531 : une bande échiquetée, à trois tires. C. : une aigle iss. L. : *... qves Adornes signevr de Ronsele* (Fiefs, N° 3322).

Adriaens sone (Jean), sc., parmi les *keerslude*, une charte de Florent, sire de Borssele et de Souburg, 1435 : trois losanges (C. C. B., 113).

Adriaens (Antoine), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1532 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'un . . . (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).

Adriaens zone (Henri), *kuerscepen* de Westsouburg, 1539 : une arbalète (C. C. B., 80).

Adriaenssens, voir **Puers**.

Aecken (Corneille van), échevin de La Haye, 1353 : une marque de marchand. C. : un vol (S.-T., XII) (voir Fig. I).

Aelbrechs (Jean), échevin du duc à Overijssche, 1491 : une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses. T. : un ange. Le sceau porte : *Aelbrechts* (C. C. B., 107).

Aelbrechts soen (Martin), échevin de Heusden (Brab.), 14... (la date est déchirée) : trois poissons étetés et, au point du chef, une étoile à cinq rais (Mal.).

Aelbrecht, dit de Borsere (Ghiselin), tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : une fasce, chargée d'une étoile et accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'une rose (Fiefs, N° 4148).

Aelbrechts, dit de Bors[s]ere (Josse), échevin de Bruxelles, 1492, 3 : une rose ; au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Joes Aelbrechts* (E. G., 337, et Brux.).

Aelman(s) (Francon), échevin de Malines, 1361, 5, 7, 8, 9 : une étoile (Mal.).

Aelrixs soen (*Gherijt*), bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : une fasce, chargée de deux fers à cheval et accompagnée en chef d'un marteau et d'une pince et en pointe d'un crampon. L. : *S Gert Aul . . soen* (Holl.).

Aelst (Jean van), écuyer, changeur à Louvain, 1368 : une étoile et une bordure (simple) (B.).

— (Englebert van), échevin de Bruxelles, 1484, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar) ; aux 2^e et 3^e, une fasce sommée d'un lion iss. C. : une femme iss., entre un vol. T. d. : une damoiselle ; S. s. : une licorne (E. G., I., 356).

— (*Egidius de*), échevin de Bruxelles, 1491 : mêmes écu et C., la fasce des 2^e et 3^e abaissée et le lion iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S Gielis van Aelst* (E. G., I., 360 et Brux.).

Aer (Gauthier van der), h. du duc de Clèves, 1418 : une fasce. L. : *S Wolteri van de . . r* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

GELBE donne ainsi l'écu d'un *Gerairt van der Aer*, h. du comte de la Mark : d'argent plain ; à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

Aerde (*Mauricius de*), *canonicus ecclesie Sancti Martini Embricensis* (Emmerich), diocèse d'Utrecht,

1385 : une fasce, accompagnée en chef de deux têtes d'aigle, adossées, et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S Mauricii de Aerde canonici* (Duss., *Emmerich*, N° 75).

Aerdjans (Laurent et Jean), bourgeois d'Anvers, jurent fidélité à Louis de Male, 1358 ; tous deux : trois oiseaux ; au fr.-q. brochant, chargé d'un dragon (*Draeck*). L. du premier sceau : *. . igillum Lavrentii di Aerdi . .* (Fl.).

Pierre Aertjans prête aussi, en 1358, le serment de fidélité au comte de Flandre ; son sceau est tombé (Fl.).

— Laurent *Aert Jans*, échevin d'Anvers, 1381, 96, 9, 1424 : même écu ; les oiseaux aux becs recourbés (Hôp. S.-Elis. ; *Buiteng.* II).

Aerleboud (Laurent) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1405 : d'hermine à la flèche émoussée, renversée, posée en bande, accompagnée de trois losanges. S. s. : un aigle (Fiefs, N°s 887 et 915).

— Jean *Aerlebouds* tient, dudit château, un fief à Wulpen, 1403, 21 : même écu (Fiefs, N°s 1068, 75).

Aernts sone (Pieter), échevin de Middelbourg (Zél.), 1451 : deux fascées ondées, haussées, et, en pointe, trois (2, 1) losanges. L'écu posée sur une aigle éployée (C. C. B., 413) (Fig. 2) (comp. les armes de Cats).

Aerschot. *Karolus de Arscoth, miles*, cède à l'église de S^{te} Gertrude, à Louvain, le patronat de l'église de *Bethegeim* (Betecom), 13 août 1243 ; *Karolus, miles de Arscot*, se porte garant pour Arnould, fils aîné d'Arnould, sire de *Weinsemael* (Wesemael), *apud Wuram* (Tervueren), mars 1245-6 : type scutiforme ; trois fleurs de lis (complètes). L. : *✠ S Karoli militis de Arscot* (S.-G. et abb. d'Oplinter, A. G. B.) (voir **Biévène**, **Hauwel**, **Rivieren**, **Stalle**).

De Grimbergse oerlog (voir ci-dessus, p. 107) décrit ainsi la bannière du *here van Aerscot* : *Van selveren met drie telien diere | Van sable, daer in gevracht* (II, v. 1960-2).

— Jean van *Aerscot*, échevin d'Aerschot, 1387 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses, rangées en bande. L. : *. Arscot scab . . .* (S.-G.).

Aertsz (*Claes*), *heemraad* du pays d'Altena (Pays-Bas), 1503 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté, brochant, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Gand, *Baudeloo*).

Aert Rychoults zoon (*Henrick*) (Le sceau porte : *Richoults S'*), échevin de Heusden (Brab.), 1508 : trois écoreuils C. : un vol (Mal.).

Aerts zoen (*Adriaen*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1515 : une étoile à cinq rais et un cerf passant en chef et un lièvre accroupi en pointe (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).

Aerts zoon (*Henrick*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1519 : un coq. L'écu suspendu à une courroie, tenu par un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule gauche (N.-D., Anvers, *capsa rer. extraord.*).

Aertrijcke. Gilles d'Artricke, échevin de Bruges, 1330 : six (3, 2, 1) aiguères (Fl.).

— Jean van *Aertrike*, haut-reneur (*hoeft-redenaer*) du comte de Flandre, 1353 : même écu. C. : un ... entre une ramure de cerf (Fl.).

Afscheijde (*Johannes de*), échevin de Malines, 1435, 6, 9, 40 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en chef d'un cœur (Mal.).

Agimont, voir **Looz**.

Agone (*Raymundus de*), prior *Montis Arbedonis* (Montauberon) in *ecclesia Magalonensi* (Maguelone), *vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus* de l'évêque de Cambrai, relève de sa naissance illégitime Florent, fils de noble homme Florent Berthout de Malines, chevalier, 1309 : type ogival; dans le champ du sceau, la Vierge en pied, portant l'enfant Jésus, sous un dais; dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux écus, chacun à trois bandes. Le même écu sur le contre-scel (Duss.; *Jul.-Berg*, N° 489).

Ce bâtard ne serait-il pas ce dominus *Fleurkinus de Mechlinea*, dont le fils, *Henricus de M.*, releva, comme héritier de feu son père, certains biens sous Contich (compte de S^t-Jean 1382-1383; C. C. B., N° 17144, f° 140; comp. de RAADT et STOCKMANS, *Gesch. der gem. Schelle*) ?

Ahaus. *Bernardus nobilis miles dictus de Ahus*, de l'aveu de sa mère, de sa femme, de leurs héritiers et de leurs cohéritiers, donne, au couvent de Werden, leur *curtis de Lengerike* (Lengerich), *dotem, ecclesiam, liberos, venationes, piscationes, iudicia*, avec prairies, terres, etc., et reçoit, en échange, *curtim, dotem, ecclesiam et mansum que vocatur Tie* (Thie) in *Lere* (Leer), 1269 : type scutiforme; écartelé de ... (diapré) et de ... — L. : \star *Sigillum Berhardi (!) de Ahus* (Duss., *Werden*, N° 48) (voir **Borkelo**).

— *Dominus Bernhardus, vir nobilis dictus de Ahuys*, se, un acte de *Theodericus de Lymborch, miles, dictus Snycke*, et de son fils, *Theodericus*, qui, *supra arrestatione in nos facta, nomine spectabilis viri domini Adolphi, comitis de Monte, per Gobelinum dictum Schoke, officium eiusdem comitis apud Angehermunt* (Angermund), renoncent à tous leurs biens dans le pays de ce comte, 1327 : type scuti-

forme; même écu. L. : \star *S' ... nard* ... sc encore : *Th. de Lymborch* et ses fils, Jean et Thierry (Duss., *Jul.-Berg*, N° 322).

Ahaus. *Hermanus, domicellus in Ahus*, sa femme Agnès, et Bernard, Ludolphe et Agnès, leurs enfants, renoncent, en faveur de l'abbaye de Werden, à l'avouerie de la *curtis in Elwether* (Elfter), *dicta Monekinchof prope Aldenzele* (Oldenzaal), et de ses dépendances, 1338 : même écu. L. : \star *S' Hermannii de Ahus* (Duss., chap. de Werden, N° 107).

GELRE donne ainsi le blason de *Jonker Ludolf van den Nahuis*, nom retouché par une main moderne, homme de l'évêque de Munster : écartelé d'or et de gueules.

Ahin, voir **Dahijn**.

Aighechin (Jean), sergent du roi de France, au bailliage de Tournai, Tournais, etc., 1397 : une merlette en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (Tournai, Chartrier).

Aigremont (*Anseils et Ansiaus*, sire d'), avoué de Tournai, et *Sar[r]e*, sa femme, 1234 (2 chartes); le mari : un lion. L. : \star *Sigillum Anselmi de ... romonte*. La dame : type ogival; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis. Sans blasons. L. : *Sigillum Sarain de Nav.* (Ibid.).

Il était fils de *Gillon*, avoué de Tournai.

— *Reniers li Borgnes daigremont*, chev., avoué de Tournai, 1288 (2 actes) : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à une fasce d'hermine. C. : un éventail. L. : *S' Reneri le Borgne de Agremo avocati (!) de Tornaco*. L. du c.-sc. : \star *Secretum Reneri* (Ibid.).

L'armorial du XIV^e s., édité par DOUET DARCO, donne au sire d'Erquemont : de gueules à une fesse d'argent.

AIJLSHOVEN (*Stephanus de*) et *Jacobus de Hu-kelhoven, milites* (voir celui-ci), décl. que *Stephanus de Brakele, filius Godefridi de Brakele, militis*, a vendu au sire de Heinsberg, *hereditatem apud Brakele*, 1308 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants (Duss., *Jul.-Berg*, N° 187).

AISCHE, AYS. Jean *Daysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 458 mout., 1374 : une bande, entre deux bâtons, et un lambel brochant. L. : *S Johannes dais* (?) (B.).

— Jean d'Ays, châtelain de *Mirewart* (Mirwart), pour le comte de Namur, 1420 : même écu, sans le lambel. C. : un vol de l'écu; sur l'aile dextre la bande est transformée en barre, les bâtons y sont posés en barre (Nam., N° 1349).

Aivry. Gilles d'Avry, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 184 mout., 1374 : un chêne non englanté. C. : une tête et col de cygne. L. : *Gillet d'ivrey* (B.).

Aijwen, voir **Lierre**.

Aix (Gérard d'), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : un nœud (Fig. 3) (V^{ie} Des-maisières).

— Herman (nom?), doyen d'Aix-la-Chapelle et prévôt de Werden, sc. des actes de Paul de Huchghaven, chev., 1337, et de son parent Jean d'Isenburg, sire d'Arenfels, 1343 : une croix; écu. en cœur à quatre pals (Merode?). L'écu tenu par un Charlemagne en pied, cour., accosté des mots : *Magn' Karol*. L. : *S' Herman i ecce beate Marie aqvēsis* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 391 et 435) (voir **Bombaye, Esch**).

Achte (Jean van de), échevin de Vilvorde, 1307 : trois macles, renfermant chacun un tout petit macle; un bâton brochant (*Afflig.*, I).

Achterlinc (Jean), tenancier du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, 1428 : une marque de marchant, accostée en chef de deux roses (Mal.) (voir Fig. II).

ACHTERNAKEN, voir **Echternach**.

Ackere (Jean van den), échevin de Malines, 1369, 71 : trois oiseaux; au fr.-q. broch., chargé d'une plie, posée en bande (Mal.) (voir **Beghijns, Iseghem**).

A. VAN DEN EYNDE l'appelle de *Nackere*.

Ackere (Barthélemy van) tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1314 (n. st.) : un chou (Fiefs, N° 3791).

Ackooij, voir **Waardenburg**.

Acosse. Jean d'Achoce, h. du comte de Namur, 1331 (n. st.) : trois étriers (Nam., N° 326).

Alaerts (Gauthier), fils de Louis et mari de d^{lle} Anne Bloms (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, un fief à Oostwinkel, hérité de d^{lle} Anne Muuls, fille de Jean, sa parente (*nichte*), 1544 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles. C. : une aigle iss. L. : *Galtervs Alaerts* (Fiefs, n° 3241) (voir **Luijthen**).

Alard (Jean), bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, accompagné en chef de deux croisettes et en pointe d'une tête de lion. L. : *S Jan Heys sone* (Nam., N° 741).

Albert (Louis-Joseph, comte d'), prince de Grimbergh, chambellan, ministre et conseiller intime d'Etat de Bavière, etc., 1730 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, un lion cour.; aux 2^e et 3^e, de gueules à neuf (3, 3, 3) macles, accolés et aboutés. Manteau et bonnet de prince (M. Carly, à Florenville).

Aldemarct (Albert), drossard de Griethausen, 1417 : une coupe. L. : *Sigillum Alberti Aldem . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 743).

Aldenhoven, voir **Schinman**.

ALDEROYDE (*Bruno de*), armiger, vassal du comte de Looz, 1340 : plain; au chef chargé à d. d'une coquille. L. : *S Brenonis de Alderode* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 441).

— Renier van *Alderode* reçoit en fief, du duc de Juliers, *minen hoff zo Moerke* (Morken), avec 24 journaux de terre, *so binnen Moerken ind dar buyssen*, 1370 : plain; au chef chargé à d. d'une étoile à huit rais. L. : *. . . . naldi de Ald* (Ibid., N° 843) (voir **Harf**).

Aleijn (Pierre), échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée. L. : *Scogil Petri Allein* (Fl.).

ALFEN, voir **Alphen**.

Alfter, Alfteren. Conrard van *Alftere*, maréchal héréditaire et h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : un fascé et un lion cour., à la queue fourchée, broch. Cq. cour. C. : un pied de cerf (Duss., *Col.* N° 950) (voir **Bauwens, Bellens**).

— Conrard, maréchal d'Alfter, conseiller et ami dudit prélat, 1393 : un burelé (!) et un lion cour., à la queue fourchée, brochant. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf (Ibid., N° 1168).

— Thierry van *Alfteren*, sire de *Mousart, Moufart Mofort?*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1389, 90, 3 : même écu que Conrard, 1373 (fascé), le lion chargé d'un écu. à la fasce de cinq fusées (Hamal). L. : *S Dideric van Alfeen* (B.).

GELRE donne ainsi les armes du maréchal d'Alfter : fascé de gueules et d'or, au lion d'argent, à la queue fourchée, broch. Le eq. d'or, cour. de gueules. Volet d'hermine. C. : une demi-jambe de cheval d'hermine, le sabot de sable. *Theodericus de Alftere, dominus de Moufart (Monfort?)* relève, du Brabant, *per mortem domini Johannis, domini de Hammole, aci eius*, une rente sur Maestricht (compte S^t-Jean 1388-89; C. C. B., N° 17144, f° 244).

Algesheim. Pierre van *Algissem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 130 1/4 mout., 1374 : une fleur de lis. L. : *. . Peder d . . Algeishe . .* (B.).

Aliche (François), échevin de Namur, 1312 (n. st.) : un lion nais, et un huchet contourné en chef et un autre lion nais, en pointe (Nam., N° 381).

Alistoc (Bettin), h. de fief du comte de Flandre, sc. un charte du bailli d'Alost, 1363 : une jumelle, la 1^{re} burelle découpée et soutenant à chacune des deux extrémités intérieures une vergette retraitte, le tout accompagné en chef de deux annelets. L. : *S Benedicti Alistoc* (*Afflig.*) (Fig. 4).

Alost (Jean) tient du château d'Alost la *gruute* (1) de cette ville, 1456 : même écu, mais un 3^{me} anneau en pointe. T. : un ange (Fiefs, N° 4650).

(1) Redevance de 6 deniers parisis sur chaque brassin de bière, et de la même somme sur la bière importée, soit un tonneau, soit davantage. Voir aussi, pour la *gruut*, au nom de *Luijex*.

Alkemade. *Aleid*, dame d'*Almade*, et Henri, son fils, donnent en amodiation une terre dite *Blomevenne*, 1293 : dans le champ du petit sceau ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un lion, à la queue fourchée ; B, un lion. L. : ✠ *S Aleidis de Almade* (Holl.).

— Henri, ci-dessus, 1293 : un lion. L. : ✠ *S Heenric van Almade* (Ibid.).

— Florent van *Almade*, *godshuus berader in Warmonde* (Warmond), vend (avec 2 autres) une rente à l'abbé d'Egmont, 1326 : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Florenci de A* (Egmond).

GELRE donne ainsi les armes de Guillaume van *Almade*, h. du comte de Hollande : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules, cour. d'or.

Alken (Adam van), échevin de Saint-Trond, 1359 : coupé ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, trois oiseaux. C. cassé (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : coupé ; au 1^{er}, d'or au lion léopardé de gueules, accompagné de quatre billettes couchées, 3 rangées en chef, une en pointe, à dextre ; au 2^d, d'or à trois oiseaux de sable, becqués et membrés de gueules.

Allamont. Eugène-Albert, évêque de Gand, comte de Brandeville, Everghem, etc., 1671 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour. ; aux 2^e et 3^e, un croissant ; au chef de quartier, chargé d'un lambel. L'écu sommé d'un chapeau d'évêque. L. : ✠ *S Eugenii Alberti d'Allamont dei et ap s g episc gand com d'Ever* (Zwijveke).

Allauwe. Louis *Alauwe*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : trois pensées, sans tiges. S. s. : un singe assis. Le sceau l'appelle *Allauwe* (Fiefs, N° 10492).

Allemands = l'*Allemand* (Conrard), sergent de Binche, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montigny ; i. t. : 62 mout., 1374 : parti ; au 1^{er}, coupé ; a, deux maillets penchés ; b, plain ; au 2^d, une demi-aigle contournée, mouvant du parti. L. : ✠ *S Conrars li Ale.mans* (B.).

— (Colars), h. de fief du Hainaut, 1378 : même écu. L. : *S Collars li Alemans* (B.) (Fig. 5).

Almelo (*Agnes domicella in*¹, *relicta Egberti, quondam domicelli ibidem, Arnoldus, eius filius, Hadewigis et Coneghundis, filie eiusdem*, vendent à l'abbaye de Werden l'avouerie de la *curtis de Monekinchof in Elvether* (Elfter) *prope Aldenzele*

(Oldenzaal), 1338 : parti ; au 1^{er}, un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de 2 1/2, 2, respectivement 1 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti ; au 2^d, un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Werden*, N° 107).

Almelo. *Arnoldus*, précité : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de 4, 4, respectivement 3 losanges. L. : ✠ *S Arnoldi de Almelo* (Ibid.) (voir **Bevervoorde**, **Grimberg**).

Comp. les armes de *Goor* et de *Grijmberghe*.

Alpen. *Sueter van Alpheim*, 1283 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S Suederi de Alpheim* (Duss., *Col.*, N° 291).

— (Arnould van), chev., drossard de Clèves, 1363 ; A. van Alpen, sire de *Honepel* (Hönnepel), se porte caution envers Renaud, sire de Schoonvorst, 1370 : un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair. L. : . . *Arnoldi . e Alpen mil* (Duss., *Clèves Mark*, N° 400).

— et *Alpen* (Gumprecht van), voué de Cologne, chev., décl. que feu Englebert, comte de la Mark, et Adolphe, comte de Clèves, ont payé certaine somme à feu son père, sire Gumprecht, avoué de Cologne, et à feu sa mère, leur parente (*nichte*), 1376 ; sc. un acte de Roger van *Alpen*, 1389 : un burelé. L. (1376) : ✠ *S Gyp . . di advoca . . colon* (Ibid., N° 426, et Duss., *Col.*, N° 1128).

Le roi d'armes GELRE blasonne ainsi les armes de l'avoué de Cologne (*voecht van Cueten*) : burelé d'or et de gueules. Volet de l'écu. C. : deux cornes de bœuf de l'écu, garnies de plumes de paon.

— Arnould van *Alpen*, chev., sire de *Honpel*, Jean et Elbrecht, frères van Alpen, fils de sire Arnould, promettent de faire investir, par le duc de Gueldre, Jean van Wijnhorst, fils de sire Henri, de l'avouerie de *Meensele* (Menzelen), d'*Yshem* (Issum) et *yn den Boekholte* (Bockholt), au bailliage de *Berk* (Rheinberg), 1379 ; Arnould : de vair au lion cour. Jean : un lion (non cour.) et un semé de « clochettes » de vair. Elbrecht : comme Jean, mais le lion cour. (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Arnould van *Alpen* et Marguerite, sa femme, sire et dame de *Honapel*, de l'aveu de leurs fils Jean, écuyer, et Arnould, et de *Wessele* van den Boetelaer, femme dudit Jean, pour se dégrevier de nombreuses dettes, vendent à l'archevêque de Cologne l'avouerie de *Mensele*, au pays de *Berk*, dans l'archevêché de Cologne, 1388 ; Arnould : même écu qu'en 1379 ; Marguerite : parti ; au 1^{er}, les armes du mari ; au 2^d, une fleur de lis (Eijll ?) ; Jean, voir ci-dessous ; Arnould, le fils : un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (Ibid.).

Un Bernard van Eijll sc. le même acte (voir *Eijll*).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. VII

Fig. 1. Sceau de Godefroid, châtelain de Bruxelles (1215).
Fig. 2. Sceau d'Arnould, sire de la Rochette (1244).



Alpen. Jean van *Alpem*, cité, ci-dessus, en 1388; sc. comme parent de Wessel van den Boetzelaer, fils de sire Roger, 1397: de vair au lion cour. (Ibid. et Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Gérard van *Alpem* sc. un acte de Roger van *Alpem*, 1389; Gérard, sire d'*Alpem*, chev., sc. un acte du comte de Moers, 1392: un burelé et un lambel broch. C: deux cornes de bœuf burelées (Duss., *Col.*, N° 1128, et *Clèves-Mark*, N° 552).

— Roger van *Alpem* est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli d'Aspel, et chargé de la garde du château de cet endroit et de la ville de *Reys[s]* (Rees), 1389: un burelé, chargé en chef à d. d'une étoile broch. (Duss., *Col.*, N° 1128).

— (Jean van), sire de *Honepel*, 1414: de vair au lion cour. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— (Arnould van), *huysmarschalk*, écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410: même écu. L.: *S Arnolt van Alpen* (Ibid., N°s 687-8).

— *Gomprecht, vaiget toe Coelne, herre tot Alpem*, 1416: un burelé. L.: *advocat colo* (Ibid., N° 733) (voir **Boetzelaer, Reifferscheid, Wijnhorst**).

Voir sur cette famille HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hestaye*.

GELRE donne à Jean van Alpen, h. de l'« évêque » de Cologne: de vair au lion de gueules, et au *Voocht van Cuelen*: burelé d'or et de gueules. Capeline fascée d'or et de gueules. C.: deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de quatre burelles de gueules et garnies, chacune, de sept yeux de plume de paon. Il cite encore un *Jan van Alfen*, Gueldrois, avec cet écu: d'or au lion d'azur, armé et lamp. de gueules, et au semé de billottes d'azur.

Alphen. Florent van *Alfen* promet de rendre compte à la duchesse de Brabant des biens qui lui ont été délivrés, en 1373, par le receveur de la Hollande septentrionale, pour servir de douaire à cette princesse, 1376: une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. L.: ✠ *S Flor* *de A* *n* (B.).

Voyez *Gysbrechts* (Jacob), échevin de Rotterdam, 1475.

GELRE donne à *Deric van Alphen*, Hollandais: d'argent à l'étoile à huit rais de sable. Voir *Alpen*.

Alsace, voir **HAININ**.

Alsdorf, voir **Löwenburg, Mule**.

ALSINGHEN, voir **Heetvelde**.

Alt (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t.: 912 mout., 1374: une tour iss., entre deux crénaux, d'un mur alésé, chargée d'un écusson à la bande onnée (?). L.: ✱ *S Johis Helners* (B.).

Altena. *Th., dominus de Outhena* (Pays-Bas), écrit, à l'évêque de Cambrai, une lettre, sans date, au sujet

DE RAADT

des dimes de *Haverdonc* (Haasdonk), *Higen* (Hingene), *Bornehem* (Bornhem), etc.; *Theodericus, dominus de Outhena*, 1224: deux poissons accostés (*Afflig.*).

GELRE donne au *hère van Altena*, h. du « duc » de Hollande: d'or à deux poissons de gueules adossés.

Altena. *Zobbo, miles de Althena*, sc. l'acte d'Herman de Davensberg 1298: type scutiforme; trois feuilles de houx. L.: ✠ *S Sobbe m de Altena* (Duss., *Col.*, N° 365).

— (Ludolphe van) sc. un acte de son parent (*neire*) Englebert Zobbe, chev., 1372: trois panelles. L.: *S Lvdolphi de Alte* .. (Duss., *Col.*, N° 927).

— Pélerin van *Althena*, conseiller du comte de la Mark, 1393: une chaîne, posée en pal (Ibid., N° 1165).

— (Ludolphe van), chev., sc. un acte de Ide van *Heese*, 1393; conseiller du comte de la Mark, 1393: trois panelles. L.: *S Lvdolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 562, et *Col.*, 1165).

— (Ludolphe van), chev., sc. un acte relatif au mariage du duc Albert de Bavière avec Marguerite de Clèves, 1394: trois panelles, renversées (!). L.: *S Lvdolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 572, 579, 580) (voir **Hegenscheid, Horn, Sobbe**).

GELRE donne ainsi l'écu de cette famille, parmi les Munsterois: trois feuilles de houx (non colorié).

Altenbochum. *Johan van Aldenboichem*, drossard d'Unna (Mark), 1417: *Johan van den Grindberg*, dit *van Aldenboichem*, h. du comte de la Mark, 1418: un anneau (Duss., *Clèves Mark*, N°s 746, 765).

Altendorf, voir **Horst**.

Amand (Lancelot), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1563, 9, 71, 95: une bande, accostée de deux roses. C: une rose (Mons; Sainte-Waudru, c. I, II et fonds de Hal).

Amandeau (Jean), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1608, 11; échevin de ce lieu, 1621, 3, 31; sc. pour Maximilien Amandeau, h. de fief, 1634: une fasce chargée de trois étoiles et accompagnée de trois (2, 1) roses. L. (1634): *S Jehan Amandeau* (N.-D., Anvers, arch. concern. une fam. Theijs; abb. de W.-B., 4009).

— (Henri), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1631, 4; échevin forain de cette ville, 1650; sc. en 1678: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois croisettes recroisetées; aux 2^e et 3^e une aigle éployée. L.: *S He* *andear* (Ibid., *ibid.*) (Fig. 6).

Amannus (*Egidius dictus*), échevin d'Anvers, 1503; un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Hôp. S.-Elis. *Buileng.*, I).

Amboise. *Monsieur Demboise, de Neelles* (Nesle) et *Tenremonde* (Termonde) et *ma dame Marie, sa fame*, font un accord avec le comte de Flandre, 1334; le mari : un palé. La dame : parti; au 1^{er}, palé de quatre pièces; au 2^d, un lion (qui est de Flandre) (Fl.).

Le prénom du mari est Enguerrand. Sa femme est Marie de Flandre, *dame desdits lieux* (ALPH. L. DE VLAMINCK, *Ino. des arch. de la ville de Termonde* (Termonde, 1866), donne les analyses d'actes de ces époux, des années 1337 à 1353.

— *Her Ingergiet, here van Ambayse ende van Denremonde*, 1345 : type équestre; le bouclier et la housse à un palé. C. : un . . . entre une ramure de cerf (?). Ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : ✠ *Le seel Ingergiet d Ambaize ch'r.* C.-sc. : écu palé. Sans L. (Ville de Gand).

L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne au sire d'Ambaize : *paellé d'or et de gueules de VI pièces*,

Ambresin (Henris, Bones et Jehans d'), tous trois hommes de loi « manant en le baillerie de Wasseige » (Wasseiges), sc. un acte de 1331 (n. st.); Henris : une jumelle entre deux burelles, le tout surmonté de deux annelets. L. : ✠ *S' Henris danbresin*. Bones : un burelé; au fr.-q. chargé d'une manche mal-tailée. L. : *S' Bon . . . Ambresin de Ree*. Jehans : un burelé; au fr.-q. senestre, plain (Nam., N° 524).

Voir *Les hommes de loy et de lignage du comté de Namur*, par M. PAUL ROPS (Extrait du T. XX des Annales de la Société archéologique de Namur).

Ambresignaux. Johans d'Ambresinial, échevin de la cour de Saint-Laurent, près de Liège, en la ville de Wasseiges, 1362 : trois merlettes; au fr.-q. broch., chargé d'une force renversée. L. : . . . *Ioh de . . . esin . . .* (Nam., Salz.).

Amée. Jehan d'Améeue, échevin de la haute cour, ville et franchise de Floreffe, 1316 : un rosier, fleuri de trois pièces, posé sur une terrasse. Le sceau l'appelle *damee* (Nam., N° 1383).

L'inventaire imprimé l'appelle *Van Eeven!!*

Ameijden (Lambert van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter; i. t. : 141 mout. 1374 : un oiseau et une billette en chef et une autre billette en pointe. L. : . . . *Lambrecht van d'Ameid . . .* (B.).

Amel. Thierry d'Amel[le], chev., 1282; chev., sire d'Auvillers, 1292 : une croix cantonnée de quatre aigles (Lorr., Briey, B. 390, Nos 60 et 32).

— Hues d'Amelle, chev., sire d'Auvillers, assigne, comme caution, Henri, comte de Bar, à Jean Anceil (et Ancels), qui lui a prêté 500 livres de petits tournois, 1294 : même écu. L. : . . . *Hvez damelle chevallier* (Ibid., N° 21) (voir Billy).

Amelreex (Jean), allentier, sc. une charte du maieur de sire Englebert d'Engnien, sous la juridiction de Bogaerden, 1458 : une hache, posée en fasce, le tranchant en bas. L. : *S' Ian Amelreex* (abb. de W.-B., 4007) (Fig. 7).

Amelsdorp (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 40 mout., 1374 : trois (2, 1) fers à cheval et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S' Willem van Amelsdorp* (B.).

Dans l'acte le nom est tronqué en *van Hommelsdorp*.

Amersfoort. Sire Henri van Amersforde, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au lambel à cinq pendants broch., chaque pendant chargé de trois . . . L. : . . . *rici de Amerssforde mil* (Holl.).

Amman (Gilbertus dictus) et Walterus de Lippenlo, domini de Wesele ('s Gravenwesel), décl. que Godefridus, filius domini Godefridi, patru domini ducis Brabantie, et Elizabeth, uxor dicti Godefridi, ont transporté au couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth un bien *apud Winengheem* (Wijneghem), 1292; Amman : un écu à trois écus. écartelés de . . . et de . . . (N.).

Ammerzoden. Arnould van Ammelroey, juge du métier de Drimmelen, 1499 : trois pals de vair; au chef chargé d'un renard élané, contourné (N.-D., Auvers; *capell., capsu rer. extraord.*).

Amoury (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1420 : deux écuireuils affrontés, tenant chacun une noix (deux lions, tenant chacun un besant, ou tourteau?), en chef, et une tour, couverte d'un toit aigu et accostée de deux roses, en pointe (Mons, St^e Waudru, II).

— (Gilles), père et fils, hommes de fief du Hainaut etc., 1384 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

Ampen. Diderich van Andoppen, drossard de Mark, 1417 : trois losanges, rangés en fasce. L. : *S' Diderici de Andoppen* (Duss., Clèves-Mark, N° 746).

Amstel. Arnoldus de Amstelle, miles, sc. un acte de l'évêque d'Utrecht, 1277 : une fasce (!) et un sautoir échiqueté broch. : L. : ✠ *S' Arnoldi de Amstelle militis Utrecht*.

— Gisbert, sire d'Amstelle, chev., sc. un acte de Florent, comte de Hollande, 1293 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à un fascé, de huit pièces, et au sautoir échiqueté broch. L. : *ti militis de* (très endommagé) (Holl.).

GELRE donne au *here van Amstel*, figurant dans la suite de l'évêque d'Utrecht : fascé d'or et de sable de huit pièces, au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

Amstel. Jean van *Aemstel* reçoit du Brabant une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre?), 1357 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : † *S' Johan van Aemstel* (B.).

Amstel van Mijnden (sire Gauthier van), commandeur de l'Ordre Teutonique, témoin d'Ernest van IJzendoorn, au contrat de mariage de sa fille, 1535 : parti ; au 1^{er}, une croix (Ordre teutonique) ; au 2^d, coupé ; a, un fascé et un sautoir échiqueté, broch. ; b, trois colonnes (*zuilen*) C. : deux bras parés, soutenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de roses. S. : deux lions (*Geld.*).

— (*Melis van*), sire de *Croenenborch* (Kroonenburg), sc. avec ledit Gauthier, 1535 : un fascé et un sautoir échiqueté brochant. C. : comme le précédent.

— Antoine van *Aemstell van M.*, sire de *Croenenborch*, sc. le compromis d'Antoine van IJzendoorn et de son beau-frère, 1538 : mêmes armes que *Melis*, mais, faute de place, le graveur n'a représenté qu'une demi-couronne de feuillage, ornée de roses (*Ibid.*) (voir **Wisich**).

Anceels, voir **Heijneman**.

Anceil (et **Ancelz**), voir **Amel**.

Ancherin, et **Aincherin** (Colette), veuve de Henri d'Argier, fait, de concert avec Jean de Brouthières et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1459 : trois pals ; au chef parti ; au 1^{er} . . . (indistinct) ; au 2^d quatre (2, 2) losanges. T. : un ange. L. : *S Colet Ancherin* (Lorr., *Etain*, N° 43).

ANDANA (*Gerardus de*), *clericus, in curia leodiensi procurator*, reçoit une pension du duc de Brabant, 1366 : trois manches mal-taillées ; au fr.-q. broch. chargé d'un losange cantonné de quatre carreaux (B.).

Andel (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1362 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté broch. accompagné en chef d'une faucille (B.).

Andelghem (Baudouin van), h. de fief des époux *Jakemart Halven van Watrepont* et Mathilde van *Meijs*, d^{lle} héritière de ten Ackere (à Courtrai), 1368 : une croix, cantonnée de quatre mains, et un lambel broch. (Els.).

Andels (Jean van), h. du comte de Clèves, 1383 : deux fascés, accompagnées en cœur d'un écu. fruste. L. : † *S' Iohannis de Anle* (Duss, *Clèves-Mark*, 472).

Anderen Hove (Jean van den) sc., pour des tiers (entre autres : Marguerite van Langenhove, fille de Henri, et Anne van Praet, des dénombrements de fiefs sis à Denderbelle et relevant du château de Termonde, 1513, 4 : trois (2, 1) annelets et un

petit flanchis en cœur. T. s. : une damoiselle (Fiefs, N°s 3635, 7 : 3987, 4001, 7, 11 : 4259, 83, 4) (voir **Uffel**).

Andoppen, voir **Ampen**.

Andries. *Johannes Andrae*, échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, un éléphant, passant à senestre, portant sur le dos un château (donjon, entre deux tourelles). L. : *S' Ioh' f Andree scabini liern* (Els.).

— *Heinrick Andrisse*, cité parmi les marchands (*coop-liede*) de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1404, 5 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un annelet. L. : † *Slm Heinric ies* (B.).

— *Gillis Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1420 : six fleurs de lis, accompagnées en cœur d'un croissant (C. C. B., c. 180) (**Fig. 8**).

— *Gilles Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 : une étoile, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant (*Ibid.*, 465).

— Robin *Andries* et Gilles *Andries*, fils de Robert, tiennent, l'un et l'autre, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois (2, 1) roses et une étoile à cinq rais en cœur (Fiefs, n°s 3755 et 3760).

— Henri *Andries* dit *Smeets*, le jeune, échevin du banc et tribunal de Graesen, 1470, 5 : trois carreaux (S. T., c. 40).

— *Andries Andries* (?), conseiller du roi des Romains et de l'archiduc d'Autriche, etc., et leur receveur de *Bewesterschelde* (Zél.), 1507 : seigneur de Wacken, conseiller de l'empereur et son receveur de *Bewesterschelde*, tient, du château de Termonde, un fief *Grembergen*, 1514 : trois flanchis. C. : deux ailes de moulin à vent, en chevron renversé. S. d. : un griffon (C. C. B., c. 407, et Fiefs, N° 3710) (voir **Rivieren**).

Andrimont. *Henricus de Andrymont*, armiger, reçoit du Brabant une rente sur Maestricht, 1379 : Henri van *Andrymont*, h. de la duchesse de Brabant et témoin, lorsqu'elle investit son mari, Wenceslas, de la seigneurie et du château de *Boetgenbach*, 1380 : une bande, chargée en chef d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige, et un semé de billettes. L. : † *S' Henri Mathons* (B. et *Lux.*, c. I, liasse V).

— Henri van *Andrymont*, reçoit du Brabant une rente sur Maestricht, 1389 : même écu. L. : † *S' Henris Mathon*.

— (Henri d') sc. un reçu pour ladite rente, 1389 : même écu, mais un trèfle au lieu de la feuille de tilleul. L. : *S dandrimont* (B.) (voir **Bombaye, Presseux**).

Voir sur cette famille **HEMERICOURT**, *op. cit.*, ad vocem *Mathon*.

Andrion (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. l. : 870 m., 1374 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : * *S Wati-er Andrion* (B.).

La quittance porte : *Andrieten*.

Androy (maitre Baudouin), prêtre, chanoine de Nivelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : un lion. T. : un ange (*Afflig.*).

Ane. Jehan l'Asne, huissier du parlement de Paris, 1389 : trois ânes passants. C. : une tête et col d'âne. L. : . . . l' *Jehan lasne* (Tournai, Chartier).

Anets (**Avets**?), voir **Limminghen**.

Angelien, voir **Adelijen**.

Anghereel, voir **Walle**.

ANGEREN (Renier *vamme*), dit van *Brechtinchen*, sc. un acte de *Heyne van Loibech* (Löhbach), *Aylfs broder van Loibech bi Lyschotten* (Leuscheid), jurant de ne jamais rien entreprendre contre le comte Guillaume, ni sa mère Marguerite, comtesse de Berg, etc., 1368 : plain; au chef plain. L. : * *S Reynar en* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 817) (voir **Appeltern**).

Angermund, voir **Stromberg**.

Angy ou **Augy** (Guillaume d'), sire d'*Ymonville* (Immonville), en partie, tient divers fiefs du roi de Sicile, duc de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, 1462 : une fasce, accompagnée de trois merlettes. C. fruste. S. : deux griffons. L. : *S me da* (Lorr., *Briey*, B. 592, N° 243).

Anglais (l'). Guillaume d'*Inghelsche*, d'*Ingelsche*, dit de *Clercq*, et l'*Angele*, bailli, à Tubize, etc., d'Englebert d'Enghien, 1436, 42 : trois fascas et une aigle broch. T. d. : une dam^{le}. L. : *S Guillaume lang* (abb. de W.-B., c. 4007) (Fig. 9) (voir **Tibau**[1]t).

— *Jehan Langelet*, dit le *Clerq*, 1435; *Jehan Lengelet*, 1439, 40 n. st.), échevin du duc de Brabant, dans la franchise de Genappe; 1439, 40 : trois lions cour. ; au fr.-q. broch. de vair à trois pals. L. : *S Jehan le Engeliel* (C. C. B., c. 36 et 37).

Angle, voir **Onin**.

Angleterre (Eleanore d'), duchesse de Gueldre, 1339 : parti; au 1^{er}, un lion (non cour.; queue simple) et un semé de billettes; au 2^d, trois léopards, rangés en pal. L. : * *S Alianore filie regis Anglie isse ghelren et zutphanien* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 424).

ANGULO (*Johannes de*) (van den **Hoecke**?), échevin de Vilvorde, 1379 : trois macles (Brux.) (voir **Horicke**).

De cet écu au trois macles, scelle, en 1314, un autre échevin de Vilvorde : *Henricus S^m ceels*, ou *S^m coels*

(*Sereels*, *Sarceels*, *Serecoels*?). Son sceau porte cette L. : . . . *Henre . . . n der A . .* (Brux.).

Anixhe (Jean d'), échevin de Liège, 1268, 70, 9 : quatre membres de lion, deux mouvant du bord d. de l'écu, deux du bord s., accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : *S^m Iohais dei de Anis scabini leods* (C. de B.).

Anlier. Jean d'*Anly* et J.-F. de Monin (voir celui ci), écuyer, sgr. du Menil, décl. tenir, du roi de France, la sgr^{ie} du Menil, mouvant du marquisat d'Arion, 1682 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. C. : un chien braque iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Anne (Josse) sc. pour sa belle-mère, Elisabeth Dul-laert (fille de Michel), veuve, en dernières noccs, de Josse Anne, fils de Josse, et vassale du comte de Flandre, à Melsele, 1618 : une marque de marchand-monogramme. L. : *Ioos Anne fs Ioos* (Fiefs, l. 6961-7015) (voir **Elst**, **Zele**) (voir Fig. III).

Annen (Gilles), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} de Peteghem, 1468 : deux étoiles en chef et une rose, à six feuilles, en pointe (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 159).

Annethorn (Herman) cède une serve de sa terre de *Loerinch*, 1388 : trois ériers renversés. L. : * *S Henri nethoren* (Duss., *Werden*, N° 97 1/2).

Anneville (Jean d'), sgr. de *Keures* (Kœur) et d'*Esc-lance* (Eclance), sc. un aveu de fief de Balthasar de Housse, écuyer, feudataire du duc de Lorraine, 1521 : d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *Seil Jehan danneville* (Lorr., *Briey*, B. 593, N° 46).

Annoque (Pierre), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son receveur de Bewesterschelde, en Zélande, 1448 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes au bas, accompagnés de trois demi-vols, deux aux flancs, un en pointe. C. : un buste (?) entre un vol (C. C. B., c. N° 80).

Anoul. *Colar Hanouille*, échevin de Jodoigne, 1427 : une porte crénelée, sommée d'une tour, accostée en pointe de deux roses. L. : * *S Colar Anovl* (M. Vannerus).

Anouwe (*Impijn* van den), h. de la dame de Termonde, 1334 : une rose tigée, surmontée d'un lambel. L. : * *S^m Im a de Ano . . . meier v* . . (*Zwijveke*).

Ans[s]eau, voir **Ansial**.

ANSE **E** *Johannes de Anse . e* (1), h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : type scutiforme ; cinq cotices. L. : * *S^m Iohannis de Anse . e* (B. N° 131) (voir **Henricus**, **Crokegem**).

(1) Ce nom, non cité dans l'acte même, est l'*alias*, soit de *Johannes dictus Projecomme*, soit de *Johannes de Betteghem*, vassaux du sgr. d'Assche.



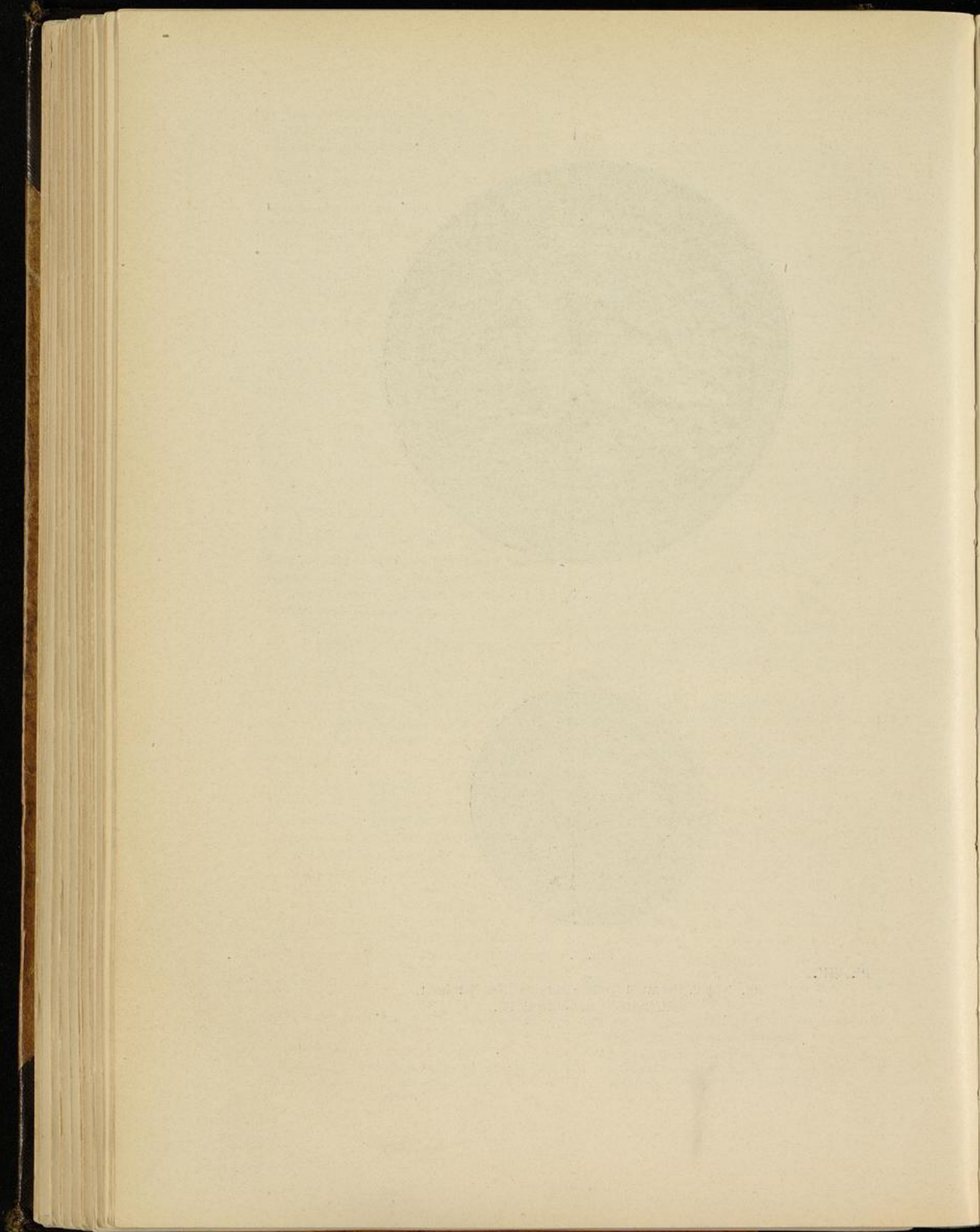
Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. VIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-sceau de Gilles Berthout,
châtelain d'Oudenburg (1217).



Anselino (*Johannes ab*), abbé de l'église Saint-Pierre de Lobbes, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Cambrai, 1459 : type ogival ; Saint-Pierre, assis sous un dais ; à d., un prélat en oraison, contourné. Dans le bas, un écu : au chevron, accompagné de trois étoiles ; à la crosse abbatiale, posé en pal, broch. sur le chevron. L. : *S Iohis abbis mostery sancti Petri lobiensis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

L'acte ne donne pas le nom de famille de cet abbé. Voir *Gallia christiana*, III, p. 88.

Ansem. *Henricus Ancem*, échevin de Bruxelles, 1281 : une fleur de lis florencée. L. : ★ *S He* *sem* (Brux.).

— (*Johannes dictus*), *filius Johannis dicti Ansems*, échevin *illeg*, 1355 : une fasce, chargée de trois portes crénelées (ou châteaux) et sommée d'un lion iss. L. : ✠ *S Iohannis dci An . em* (Ibid.).

Ansial. **Ansiau**, **Ansseau** : Jean *Ansial*, maître de la cour de Saint-Lambert, de Liège, jugeant à Flawinne, 1486 : un soc de charrue, accostée en chef de deux roses. L. : *S Iehan Ans* . . . (Nam., Pauvres, 1026).

— Jean *Anseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1493 : une gerbe. C. : un buste encapuchonné. L. : *S Iehan Anseau* (Mons, S^{te}-Waudru, cartons ; chartes 884-980).

— Jean *Ansiau*, dit *Robau*, échevin de la haute cour de Temploux, 1495 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, accostée de six croissants contournés, 3 (2, 1) à s., 3 (1, 2) à d. ; aux 2^e et 3^e, un lion naiss. C. : L. : *S Iehan Anci . . l* (Salz., c. 517).

— Nicolas *Ansseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1543, 4, 5, 7, 50-58 : un chevron, accompagnée de trois étoiles à cinq rais. S. d. : un griffon (Mons, S^{te}-Waudru, c. II et I).

— Nicolas *Ansseau*, même qualité, 1539, 60, 2, 3, 5, 7 : coupé ; au 1^{er}, trois arbres secs, rangés en fasce ; au 2^d, une rose (Ibid., I et II).

— Jehan *Ansseau*, même qualité, 1570 : même écu, la rose accostée de deux flammes (cour. à l'antique?) (Ibid., I).

— Jehan *Ansseau*, même qualité, 1566 : même écu, avec cette différence qu'il est coupé-ondé de façon à ce que la ligne du coupé forme trois élévations, dont chacune est sommée d'un arbre sec (Ibid., II) (Fig. 10).

— Michel *Ansseau*, même qualité, 1570, 3 : une bure de sanglier, surmontée d'une étoile qui est accostée de deux glands. C. : une tête et col de licorne (Ibid., I et lettre Q).

Ansseau : Jean *Ansseau*, même qualité, 1579, 80² 2, 4, 5, 7, 9, 90, 4, 5, 1601 : coupé ; au 1^{er} une gerbe ; au 2^d, une rose. C. : une gerbe. L. : *Seel Jean Ansseau* (Ibid., I et II).

L'acte de 1579 est donné par les frères Jean et Michel A. ; (le sceau de Michel tombé). Par l.-p. du 12 février 1630 furent anoblis Jean-Bapt. et Michel A., frères, au port de ces armes : d'azur à la fasce (1) d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or et en pointe d'une quintefeuille du même.

— Simon *Ansseau*, même qualité, sc. un acte donné à Beaumont, 1586 : un chevron accompagné de trois étoiles à cinq rais et une grande lettre S, broch. en cœur. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

Anssen (Corneille), échevin de Rotterdam, 1465 : trois grappes de raisin, non pamprées. S. : un aigle (U.).

Ante (*Colons li*), citain de Liège, 1307 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un semé de billettes. L. : ✠ *S Nicolai de Sci Serevacu* (B., N° 169) (voir **Saint-Servais**).

Anthisnes. Lambert d'*Anthinne* et Jacques Gerlache décl. tenir, du roi de France : *une court d'hommes jugeantes a Mave* (Maffe) *en Condroz*, relevant de Durbuy, 1683 ; ils disent sceller de « leurs » armes, mais il n'y a qu'un cachet, en-dessous de la signature de J. Gerlache : un échiqueté, au chef (de la largeur d'une tire) plain (C. C. B., 45713^b) (voir **Baré**).

Anthoine. *Jehan Anthonne dit des Loges*, h. de fief du Hainaut, 1480, 1506, 12, à Braine-le-Comte : trois pourceaux passants. T. : un ange. L. : *S Iehan Anthonne* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Jean), échevin du monastère de Géronsart, à Erpent, 1529 : coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, un lion ; *b*, un écu. plain, surmonté d'un lambel ; au 2^d, un monogramme, formé d'un A dont la barre transversale dépasse des deux côtés, et d'un I, broch., posé en barre (Mél., c. 156).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1544, 5, à Braine-le-Comte : un pourceau contourné, sur une terrasse, surmonté d'une clochette. S. d. : un griffon. L. : *i Anthonne d des Loges* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Michel), même qualité, *illeg*, 1529, 45 : trois clochettes. T. : un ange. L. : *S Michel Anton* (Ibid.).

— (Michel), même qualité, *illeg*, 1554 : trois clochettes, la 3^e accostée de deux étoiles à cinq rais. T. s. : un ange agenouillé. L. : . . . *Michiel Anthoine* (Ibid.).

— (Maître Michel), même qualité, *illeg*, 1565 : trois clochettes. T. : un saint Michel, brandissant l'épée.

L. : . . . l me *Michael Anthoine* (Mons, H. de fief, l. *Braine-le-Comte*).

M^{re} Michel A., fils de Vincent, devint conseiller au Grand Conseil de Malines et décéda le 7 juillet 1619. Il introduisit dans les armes le lion d'Antoing et portait alors : de gueules au lion d'or, accompagné de neuf clochettes d'argent, en orle. Ses descendants s'appelèrent *Anthoin*, puis *d'Antoing de Rochefort*.

Anthoine (Josse), bailli de la seigneurie de Steenhault, pour noble seigneur Louis de Celles, baron de ce lieu et seigneur de Steenhault, 1599 : deux béquilles de Saint-Antoine en chef, une ancre de maçonnerie, la tige du milieu défaillante à s., en cœur et une étoile en pointe. S. s. : un aigle (Enghien) (Fig. 11).

— (Philippe), h. de fief de ladite seigneurie, sc. le même acte : trois béquilles de Saint-Antoine et une ancre de maçonnerie (complète) en cœur (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1602, 8, à Braine-le-Comte : un chevron, accompagné de trois grelots. S. s. : un griffon. L. : *S Jean . . . hoine* (Mons, H. de fief à Braine-le-Comte, et M. Hanon de Louvet) (voir **Waitte**).

— (Jeanne), veuve de François Hartel Pasquier, sgr. d'*Amberloux* (Amberloup), décl. tenir, du roi de France, la sgrie d'Amberloup et de *Tilleu* (Tillet), relevant de la prévôté de Bastogne, 1681 : (écu en losange) parti ; au 1^{er}, trois losanges, surmontés, chacun, d'une merlette ; au 2^d, un cygne (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

Anthony (Jean), alleutier de la cour allodiale de l'abbé de Saint-Trond, à Mielen-sur-Aelst, 1601 : parti ; au 1^{er}, une croix de vair ; au chef chargé d'une béquille de Saint-Antoine ; au 2^d, deux crampons, passés en sautoir (Ord.) (Fig. 12).

Antonis (Henri), échevin de la dame de Millen et de Nonnemillen, en ce dernier lieu, 1587 : parti ; au 1^{er}, comme le 1^{er} du précédent ; au 2^d, un chevron (S. T., c. 11).

Antoing (Gilles d'), chev., h. du comte de Flandre, assiste à l'achat, par celui-ci, du château de Peteghem, 1286 : un lion et une cotice broch. L. : ✠ *S Gile dantoing* (Nam., N° 198).

— *Allars dantoinnez, chevaliers, sires de Brifuel* (Briffeuil) et de *Senéch*, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion et au lambel, à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S Alardi de . . thonio militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *contras Alardi militis* (Fl.).

Voir, sur lui, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS, N° 770.

— (Mgr. Henri d'), sgr. dou *Bughenot*, chev., h. du Hainaut, 1340 : un lion, Cq. cour. C. : un plumail, en pomme de pin. L. : *S Henri dantoig sign de Bughenos* (B., N° 566).

Antoing. Le même, 1344 : même écu. Cq. cour. C. : une queue de paon. L. : *S Héri daloing sires de Bughenoit* (B.).

Le sire d'*Antoingen*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent. Capeline de gueules. C. : deux cornes de bouf de gueules, garnies, chacune, à la pointe, d'une boule d'argent. Un sire d'*Antoenge* fut tué à Staveren (1345) ; GELRE dit de lui qu'il « *drooch den scilt van kele | een leeu dair in tot menigen spele | van ziltcer was hi . . .* »

Le [sire] *Dantoin* porte, d'après l'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCQ : de gueules à .I. d'argent rampant.

— Jean d'*Anthoing*, h. de Jean, sire de Calonne, 1403 ; Jean d'*Anthoing*, juge *cottier*, à Calonne, pour noble h. Roland de *Leuse*, sire de *Calonne*, 1453 ; tous deux : dans le champ du sceau, un maillet accosté de deux étoiles (Tournai, Chartreux IV, et Croisiers) (voir **Anthoine**).

Antweiler. *Henricus de Antcilre, miles*, se porte caution pour *Engelbertus dictus Nyth de Hytze, miles*, 1336 : plain ; au chef chargé de deux pals. L. : *S Henrici de An . . . militis* (Duss. Col., N° 1182).

— Thierry van *Antcilre* et *Greta*, sa femme, décl. que le margrave de Juliers leur a restitué leurs fiefs dont ils avaient été déchus, par suite de l'homicide commis par Thierry sur son frère Othon, sauf le patronat de l'église, qu'il tient de l'abbé de Saint-Maxime, à Trèves, l'eau coulante, relevant de l'archevêché de Cologne, et un fief mouvant de sire Winand de Rohr, 1345 : même écu, mais le 1^{er} pal chargé d'une étoile. L. : ✠ *S Theoderici de Antcilre armigi* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 484).

— Sire Geerlac van *Antcilre, persona* (prêtre) de l'église de Geleen, 1377, 8 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs) ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Gert* (B.).

Anvaing (Roland van) tient d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter-Donet, etc., du chef de sa sgrie de ten-Doorne, à Elseghem, le bien de ter-Beken, avec ferme (environ 15 bonniers), 1480 : trois hamaines et un lambel brochant. C. cassé (Els.).

— Florent van), h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Peteghem, 1542 : trois hamaines, surmontées d'un lambel ; au filet broch. C. : deux aiguères affrontées. L. : *S Floreiiis va Anvaing* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

— (Jean d'), h. de fief du Hainaut, 1560 : un contre de charrue, posé en fasce et incliné en bande, le tranchant en haut, la pointe à s., accompagné de cinq étoiles à cinq rais, 3 rangées en chef, 2 en pointe. T. : un h. sauv., brandissant sa massue. S. : *Seel Ihean . . vaing* (Mons, H. de fief).

Apeaux de Wispelare (Pertin), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Bergues (-Saint-Winnoc), 1435 : une fasce, accompagnée de deux coquilles en chef et d'un croissant, surmonté d'une étoile, en pointe. T. : un ange. L. : *S Perli Apiaus de Wispelare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

Apeldoorn, voir **Kessel**.

Apostole (Jean), tient, de Gui van *Blaersvelt*, du chef de sa sgr^{ie} de ten-Houte, un fief à Bellegem, 1502 : trois clefs et une étoile en cœur (Fiefs, N° 1285) (voir **Lapostole**).

Appeltern (Henri van), chev., a usé trois chevaux sous le duc Wencelas, dans la guerre de Flandre, 1357 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un anneau. C. : un bonnet arrondi, chargé d'un anneau et posé entre deux trompes, les pavillons en haut. L. : *S Heinrici dei de Appelteren militis* (B.).

— (Robert van), chev., caution du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : même écu, mais sans l'annelet (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

— (Henri van), chev., sc. un acte du duc de Gueldre, 1406 : même écu, mais au lambel brochant. Cq. cour. C. : deux trompes, les pavillons en haut (Ibid., N° 640).

— *Johan van Appeltern to Peersingen* (Persingen) donne en fief à Thierry van Angeren *dat halve veerstat te Loen* (Loenen), 1419 : même écu, mais, au lieu du lambel, un crampon en chef. C. : comme Henri, 1406. Le cq. tenu par deux d^{ies}, iss. de l'encadrement du champ du sceau (*Geld.*).

— (Henri van), sgr. de Persingen, investit Thierry van Angeren du même fief, 1440 : le même écu que Henri, 1406 (Ibid.).

— Charles d'*Apeltrie* (il signe : *C. d Apeltre*) grand-bailli de Vianden, sgr. d'Autel, décl. tenir, du roi de France, cette sgr^{ie}, avec château, etc., 1681 : un sautoir échiqueté. Cq. cour. C. : comme Henri (1406). S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière ; la 1^{re}, à trois pals, la 2^{de} cassée (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

Dans les chartes, les cinq premiers personnages de cette famille sont nommés : *van Appeltern*. D'après *GELDERHER Rubrecht van Appeltern*, Gueldrois, portait : d'or au sautoir échiqueté de gueules et d'argent. Capeline de gueules. C. : deux trompes d'argent, les pavillons en haut.

Apremont (forme ancienne, conservée par la famille : **Aspremont**) (*Goberz*, sire d'), tient, de Henri, comte de Bar, un fief à Briey et dans la *chastelerie*, 1235 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc. à la croix (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 8).

Les chartes à citer ici portent l'ancienne orthographe. *Le Roman du Châtelain de Coucy* (fin du xiv^e s.) dit

d'un Gobert d'Aspremont : *De geules à la blanche crois | Estoit ses escus painturés. — Le Tournoi de Chauveney* (1285) donne à *Joffrois d'Aspremont* : *Darmes vermoullés fu pares, | En lescu si com vos ores, | Ot une crois dargent asise; et, ailleurs : Cace fut dun samis vermoull, | A une crois dargent desus.*

Apremont (Gobert d'); Henri, comte de Bar, décl. *que je ne puis retenir nul des hommes Gobert d'Aspremont qui soient de chastelerie de Briey, ne dou ban de Moustiers* (Moutier), *qui est mes fiez, ne daileus en celle chastelerie*, 1239 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 591, N° 267).

— (Gobers, sire d'), donne un acte avec Jean, abbé de Châtillon, 1269 ; sc. une charte avec *Anries* d'Arguel, écuyer, 1269 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 590, Nos 48 et 45).

— (Noble homme *Joffroy*, sire d'), écuyer, sc. un acte d'Erard de Briey, chev., et de sa femme *Aelis*, 1281 : parti ; au 1^{er}, une demi-croix, mouvant du parti ; au 2^d, de ... à sept burelles. L. : *S Gefroi daspremont escvier* (Ibid., N° 59).

— (*Juyfrois*, chevaliers, sires d') fait savoir qu'*Alous, ki fu fuis Rogier deslemmes* (d'Elesmes), a déclaré, devant lui et ses hommes, n'avoir rien à réclamer du chef des acquisitions faites, par l'abbaye de Bonne-Espérance, envers ledit Rogier, son père ; mai 1282 : type équestre, le bouclier et la housse : à la croix. C. : un éventail. L. : *S . ofrid . dni montis milit.* C.-sc. : écu à la croix. L. : *S Gt s'dni asperis (!) montis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Jehan Dappremont* (*Dappermont*), *maistre du tonlieu a Bruges de ma dame la contesse de Ligney*, etc., receveur de sa sgr^{ie} de *Beaupré-lez-Bruges*, 1446 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour le comte de Saint-Pol, 1453, 4, 5, 63 (n. st.) : trois merlettes. L. : *S Ian dappermont* (C. C. B., Acquits de Lille, l., 22, 51, 52, 378).

— *Beatrice daprimont*, dame de *Rolleis* (Rollé), veuve de Jean de *Bollant*, reçoit une rente sur Bastogne, 1528, 30, 1 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, une croix, cantonnée de vingt croisettes ; B, une croix. L. : *S Bea daprmot* (C. C. B., Acquits de Brab., 2030^{bis}).

Aqua (*magister Jacobus de*), *clericus, legum professor*, 1296 (n. st.) : trois lions léopardés, rangés en pal. L. : *S Jacobi de Aqua le ssor . . (Fl)*.

Voir sur lui *l'Invent. analyt.*, par le BARON JULES DE SAINT-GENOIS, N° 802.

Aras (Jean d'), h. de fief du comte de Hainaut, 1393 : une bande frettée (*Nam.*, Nos 1241-2).



Fig. 1.

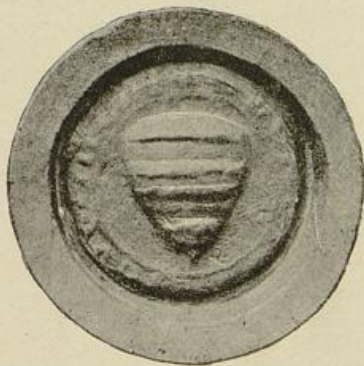
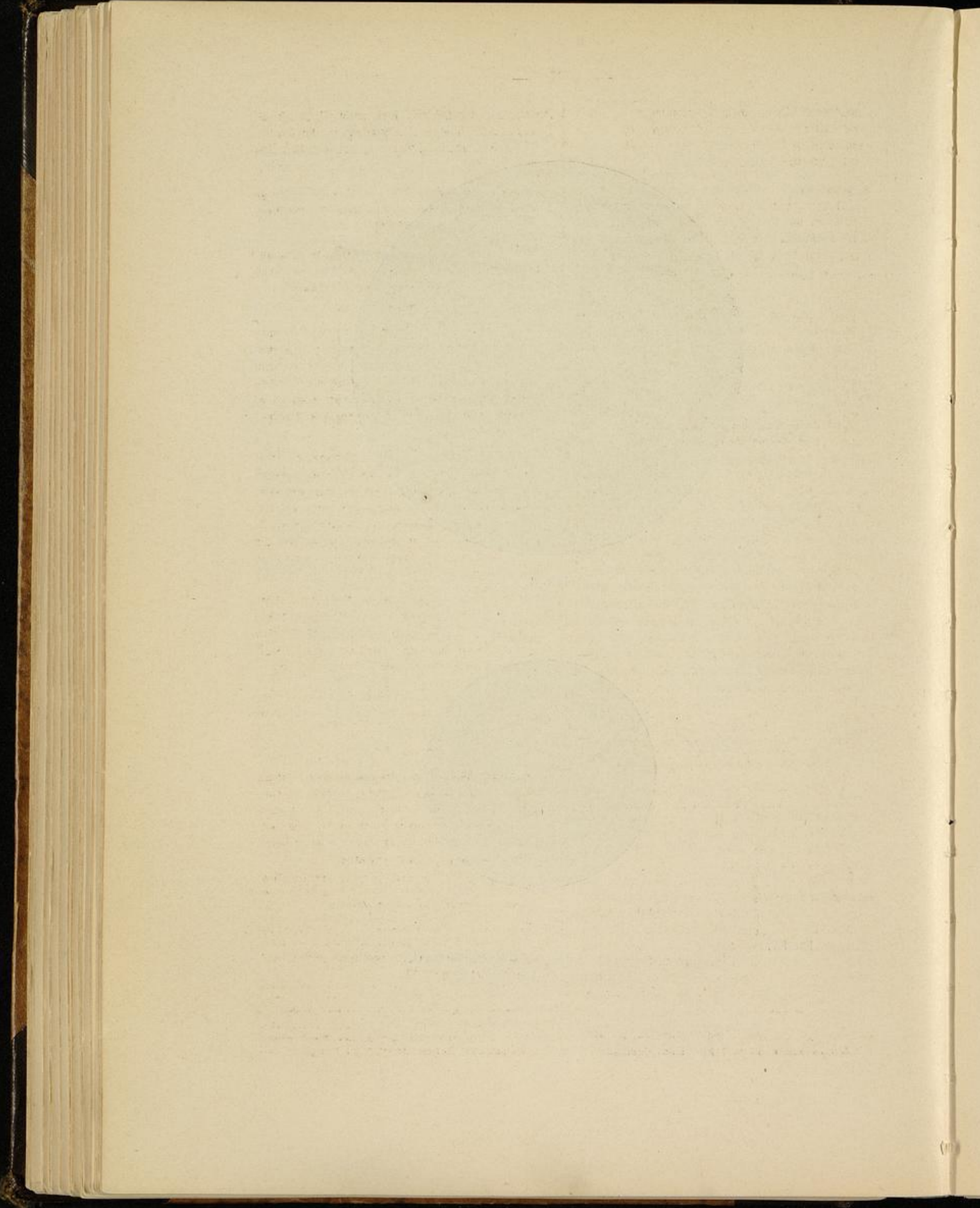


Fig. 2.

Pl. IX.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene,
chambellan de Flandre (1220).



une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de quatre croisettes tréflées, au pied fiché. L. : *S' Renardi de Argetea militis* (B., Nos 451 et 479) (Fig. 13) (voir **Merode**).

Argenteau. *Renardus de Argenteal, miles*, inféode à Thierry, comte de Looz, dix bonniers de terre in *territorio de Wintershoven*, 1347; une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : * *S' Renardi de Argeteail* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 503).

— *Renar, sire d'Argenteal*, sénéchal de Limbourg, 1348 : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, potencées. L. : * *S' Renardi de Argeteail mil* . . . (Duss., *Stavelot*, N° 89).

— (Jean, sire d') et Renier d'Argenteau, sire de Houffalize, frères, reçoivent du Brabant un acompte (guerre de Gueldre), 1387; Jean : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, pattées. L. : * *S' Johan d'argenteal*. Renier : un peu fruste; une croix, chargée de quatre coquilles et en cœur d'un fermail rond, ladite croix cantonnée de douze croisettes (simples). C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L. : *S' Renar de Hoffaldis* (B.).

— (Guillaume-François, comte d'), chev., etc., décl. tenir, du roi de France, la sgr^{ie} d'Ochain (au pays de Luxembourg, comté de Chiny), *pairerie* du comté de Montaigu, avec les villages d'Ochain, de Pair et de Clavier et les hameaux de Petit-Bois, de Ponthoz et de la Vault (Val)-Tibermont, avec château à donjon, etc., 1684 : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées. L'écu sommé d'une cour, à 9 perles. C. : un buste, vêtu de l'écu, coiffé d'un chapeau d'abbé. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues sur l'épau ext. (cachet) (C. C. B., 43713^b).

D'après GELRE, qui le cite parmi les Liégeois, le *here van Arkenteel* portait : d'azur à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules (les croisettes ont été oubliées). Le cq. d'or. C. : un buste barbu, vêtu d'azur, le dos marqué d'une croix d'or, terminé en volet et coiffé d'un chapeau, légèrement aplati, de gueules, garni de quatre boules de sable, soutenant, chacune, un petit plumail du même, deux au bord, deux sur la coiffe du chapeau.

Arguel, voir **Apremont**.

Ariaensz (Ariaen), échevin de Rotterdam, 1530 : deux glands, tigés et feuillés, mouvant de la pointe, accompagnés au point du chef d'une étoile. C. : un gland (?) entre un vol (U.).

Arkel. Jean, sgr. de *Arcke*, chev., 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *S' Iohannis dni de Arkel* (Holl.).

— (Jean, sgr. d'), chev., 1299 : même écu. L. : * *S' Iohannis militis dni de Arkel* (Mons. *Hainaut*).

Arkel sire Arnould van *Arcke*, chev., 1293 ; h. du comté de Hollande, sc. une lettre au roi d'Angleterre, 1297 : même écu, brisé en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L., 1297 : . . . *Ar* *is* (Holl.).

— (Le sgr. d'), banneret, sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : même écu que Jean. L. : *Sigillum Iohanni* *kel* (Ibid.).

— *Die here van Erkel*, 1361 : dans le champ du sseau, un lion assis, coiffé d'un casque cimé d'un vol chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *Sigillum secreti mei* (Ibid.).

— Jean, évêque de Liège, 1367, 8, 70 : sseau rond ; un évêque, tenant sa crosse de la main gauche, derrière un écu fruste, accosté de deux écus, chacun tenu par un homme (?), le 1^{er}, à deux fasces bretessées et contre-bretessées (Arkel); le 2^d, à sept (4, 3) losanges (non accolés) (S. T., c. 18 et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Othon, sgr. d'), promet, à son cher sgr. et parent (*neve*), sire Florent van *Wevelichoven*, évêque d'Utrecht, son aide contre tous, et de ne pas faire cause commune avec le sgr. de *Vijanen*, son fils, ses frères et sire Etienne van *Nijenveld* (Nijveld), sauf de l'aven dudit prélat, 1379 : même écu que Jean, 1293. L. : * *Sigillum Ottonis domini de* (*Utrecht*).

— (*Willem, soen tot*), appelle le duc Renaud de Juliers et de Gueldre *onse lieve herre ind oeme*, 1412 : même écu, les fasces surmontées d'un lambel. L'écu soutenu par un ange, assis derrière lui. L. : *S' Wilhelm de Arkel* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 705 1/2).

— Le même, 1412, 3 : même écu. Cq. cour. C. : un vol de l'écu, mais sans le lambel. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *Sigillum Willem soen tt Arkel* (Ibid., Nos 706, 708 1/2).

— Damoiseau Waleran van *Airckel, brueder tot Hoekulom* et sgr. de Waardenburg, échevin de Tuil, 1517. écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux fasces bretessées et contre-bretessées; au 2^e et 3^e, trois pals de vair; au chef de quartier plain (Waardenburg) (*Geld.*) (voir **Eijl**, **Oem**, **Schelle**).

Dans l'acte qu'il scelle, comparaissent : d^{me} Thierrette van *Ymmerseel*, veuve de Jean van *Hacfflen*, avec ses tuteurs Waleran et Othon van *Hacfflen*.

Voici, d'après GELRE, les armes du sire d'Arkel (Holl.) : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules. Volet de sable semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent (petit-gris au naturel). C. : un vol de l'écu.

De Grimbergche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) donne au *here van Ercke* : *Van silvere met caeschen twee | Van kelen, min no mer, | Gecasseleert rikelijc sijn* (II, 4703-5). Sire Othon, sgr. d'*Erckele*, relève, du Brabant : *cillam de Wezele supra Renum* (Wesel) (compte S^c-Jean 1384 - S^c-Jean 1385; C. C. B., N° 17144, P 177 v^o).

Arcken, *Henricus de Archa*, échevin de Bruxelles, 1304 : trois croissants. L. : ✠ S Hen
Arca (G., I, et Brux., voir **Boetsaert**).

Arckenbout (Corneille, fils de Louis), échevin de Rotterdam, 1636 : coupé; au 1^{er}, un croissant tourné; au 2^d, trois béquilles de Saint-Antoine. L'écu suspendu à une longue lanterne, tenue, par un h. sauv. imberbe, appuyant sa massue à terre, placé à s. de l'écu (U.).

Arcolay, voir **ERKELEY**.

Arlon. Arnould, prévôt d'Arlon, 1324; *Arnoldus de Arluno* sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : un léopard lionné. L. : ✠ S Ar *scabini arlunensis* (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N° 21) (voir **Colpach**).

Armoises (Philippe des), jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1068 m., 1374 : un gironné de douze pièces; écu. en cœur, parti de . . . et de . . . L. : *S P e des Armoises* (B.).

— (Robert des), chev., jadis prisonnier *illeg*; i. t. : 1007 1/4 mout., 1374 : même écu, mais l'écu. en cœur plain. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S messire Robert de . . . moises* (B.).

— (Richard des), chev., jadis prisonnier *illeg*; i. t. : 766 2/3 mout., 1374 : même écu (écu. plain). Sans timbre. L. : $\text{✠ Mors Richards chevalir}$ (B.); 1377 : même écu. C. : deux plumes d'autruche. Le cq. tenu par un léopard lionné et un renard. L. : . . . *Ri des Ermoise* c . . . (B.).

— (noble homme sire Philippe des), chev., sc. pour Gérard de *Hellesaint*, écuyer, jadis prisonnier à ladite bataille, 1378 : même écu que Philippe, 1374 (l'écu. parti). C. : deux boules, chacune sommée d'une plume (?). L. : $\text{✠ S Philippe de Ermoizes}$ (B.).

Les trois Armoises et Gérard de *Hellesaint* combattirent sous la bannière du comte de Saint-Pol.

— Philippe des *Hermoises*, écuyer, sgr. de la « forte-resse » de *Guixadville* (Gussainville), vassal du duc de Lorraine et de Bar, du chef de la ville, ban et sgr^{ie} d'*Auffladville* (Affléville), etc., 1487 : même écu que Robert, 1374 (l'écu. plain). C. : deux boules, chacune sommée d'une plume d'autruche. L. : *S Philippe von Sarmoy* (Lorr., B., 593, N° 12).

— (Christophe des), écuyer, sgr. de Hannoncelle, etc., tient du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de la prévôté de Briey, au nom de d^{lle} Yde des Armoises, sa belle-mère, veuve, une partie de la sgr^{ie} d'*Anffleville* (Affléville), etc., 1536 : même écu que Philippe, 1374 (l'écu. parti). C. : quatre plumes d'autruche. L. : *S Xpofe des Armoisse* (Ibid., N° 82).

— Claude des *Hermoyses*, écuyer, sgr. de Fléville et

de Lixières, en partie, tient du duc de Calabre, etc., des fiefs dans ladite prévôté, 1551 : même écu (l'écu. parti), timbré d'un chapeau d'ecclésiastique. L. : *Clavde des Armoises* (Ibid., N° 98) (voir **Custines, Orey**).

Arnemuiden. Dame Marie van *Aernemuden*, femme de Nicolas van *Borselen*, chev., sgr. de Brigdamme, 1401 : parti; au 1^{er}, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais (Borssele); au 2^d, plain; au chef chargé de trois aigles. S. : deux lions (C. C. B. N° 113).

— Gilles d'*Ernemuide*, écuyer, sgr. d'*Ingies* (Engis), feudataire du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut et de Hollande, 1421 : plain; au chef chargé de trois aigles. C. : une tête et col de bœuf (*Nam.*, N° 1354-6) (voir **Trazegnies, Wissekerke**).

GELRE donne ainsi le blason d'un sire Gilles : d'or, au chef de gueules, chargé de trois aigles d'or. Le cq. d'or. C. : une tête et col de taureau d'argent, langué et accorné de gueules, le col entouré d'un bourrelet d'argent.

Arnhem (*Henricus dictus van*), *judex in Duffia* (« de Duffel », en Gueldre), 1330 : dans le champ du sceau, une demi-aigle, défaillante à s., et une demi-fleur de lis, défaillante à d. L. : $\text{✠ S Henrici de Erne}$ (Duss., *Bedbur*, N° 21^{bis}).

— (La ville d'), 1371 : dans le champ du sceau, une aigle éployée (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— (Winant van) sc. un acte du comte de Gueldre, 1406 : une aigle (simple) (Ibid., N° 640).

— (Thierry van), écuyer, 1410 : même écu. L. : *Sigillum Dirick vā Aernem* (Ibid., N° 670).

— (Les échevins d'), 1509 : une aigle éployée (N.-D., Anvers; *capsa rer. extraord.*).

— *Officialis reverendi domini praepositi Arnhemensis ac archidiaconi in ecclesia traiectensi*, 1552 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un cheval passant (Assendelft); aux 2^e et 3^e, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**); un lambel broch. en chef sur l'écu (S. T., c. 13).

— (Zeger van), membre du corps équestre de la Veluwe, 1556 : une aigle (!). Cq. cour. C. : une aigle (entière) (*Geld.*).

Arnoldi (*Willelmus, filius*), échevin de Bruxelles, 1267 : dans le champ du sceau, trois coquilles. L. : $\text{✠ S Willielmi filii A}$ (Brux.).

Arnoldus, *villicus et advocatus et scabinus aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), *qui dicitur Parvus Arnoldus*, 1315 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à d. d'une étoile. L. : *S Arnoldi dicti Parvi Arnuldi* (S. T., c. 5^{bis}).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu à trois

fascies. » Voir : *Arnoldus Parcus, der Stammvater des Geschlechts von Palant (Zeitschrift des Aachener Geschichtvereins, 1894).*

Arnsberg. *Godefridus, comes de Arnsberg* (1), au nom de son fils, Henri, et de la femme de celui-ci, *Hadewigis*, renonce aux biens de *Barme* (Barmen), vendus, par le comte Louis de Ravensberg, à Henri de Limbourg, comte de Berg, 1244; sc. un acte de *Heidenricus de Thune*, 1251 : type ogival; dans le champ du sceau, une aigle. L. : *Sigillum dni Godefridi comitis de Arnsberch* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 22 et 32).

(1) Et non *Arnesberg*, lecture de LACOMBLET, *Urkundenbuch*. GELRE donne deux fois les armes du comte d'Arnsberg, parmi celles des Colonais. Les voici : de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, les ailes chargées, chacune, d'un bâton tréflé du même. Volet de l'écu, doublé d'azur. C. : un vol de sable, la partie inférieure semée de feuilles de tilleul d'or, renversées, et chargé d'un disque de l'écu, broch.

Aroud (Jean), tient du château de Furnes un fief à *Sinte Woubourgh*, 1405 : un arbre, posé sur une terrasse, accompagné à s. d'un croissant (Fiefs, 1 Nos 983-1009).

Arquennes. *Reniers, sires darcane, chevaliers*, arbitre entre l'abbaye de Bonne-Espérance, d'une part, et noble homme *Jehan, seigneur de Felluy* (Feluy) et la ville de Feluy, d'autre part, 1318, à Feluy : un lion. L. : *S Re Ar. en* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Arras. B., *Atrebatensis castellanus*, sc., *apud Rikevore*, février 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier vergeté, à deux burelles broch. L. : *Sigil astelani* C.-sc. : écu aux mêmes armes (le vergeté est ici de 14 pièces). L. : *S Balduvini castlani A* (1) (Fl.).

— (Guillaume, avoué d'), sc. avec le précédent, 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier à six cotices et à deux burelles broch. L. : *ad* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secrete Wil-t- advocati* (Fl.) (voir *Aras*).

D'après l'armorial du xiv^e s., publié par DOUET D'ARQ, Mgr. Baudouin d'Aras portait : *de gueules à un chief d'hermine*, et Mgr. Guillaume d'Aras : *semblablement*.

Arrentières (Jean d'), chev., reçoit pour lui-même, son frère Gauthier, Renardin de Robert-Espagne, Everard de Villemorien, Husson de Varney et d'autres une indemnité pour avoir été faits prisonniers à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 1374 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un écu. fruste, muni d'une bordure componée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux tubas, soutenant, chacune, un panache de plumes de coq. L. : *S Jehan de Arrentiere* (B.).

Artaise. Thomas d'Artois, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 373 1/3

mout., 1374 : cinq annelets. L. : *S Thomas darta* (B.). 1378 : même écu. L. : *Thomas dairt . . .* (B.).

Artaise. Jean d'Arthaise, jadis prisonnier à la même bataille, i. t. : 560 mout., 1374 : cinq annelets et, entre les deux premiers, un petit lambel G. : une tête et col de lion, garnie de deux annelets, entre un vol. L. : *S Jehan dartaise* (B.); il sc. pour Nicolas de Vienne, prisonnier à la même bataille, 1378 : même sceau (B.); à un reçu qu'il donne avec ledit Thomas, en 1378, il appose un autre sceau : cinq annelets, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Jehan dartaise* (B.).

Tous deux, ils avaient combattu sous la bannière du comte de Saint-Pol.

Sur les deux sceaux, peu artistiques, les lambels sont plutôt des pals retraités; d'ailleurs, en règle générale, les sceaux de la région en cause sont loin d'être des modèles de composition et de gravure.

Artet. J.-J.-J. *Dartet* cachète une lettre, sans date, du milieu du xviii^e s., d'un écu à trois flèches, posées en pal et rangées en fasce (M. G. d'Artet-Godin, à Liège).

— Frère Alexis Dartet, R. P. au Val-Benoît, porte dans le champ de son cachet, fermant une lettre de 1780 : (sans écu) trois flèches, non empennées, renversées, attachées à un lien, posé en chef (Ibid.).

— J.-J.-J. Dartet cachète une lettre, datée de Namur, 1792, de l'écu décrit ci-dessus. C. : un lion iss. (Ibid.).

Le héraut d'armes Constantin Bouheller décl., dans un acte, daté de Namur, 1691, que la famille d'Artet, originaire de la province de Namur, est fort ancienne et honorable, portant : « un escusson de gueules à trois fleches d'or, posées en pal, armées et empennées d'argent ». C. : « un lyon, armé et lampassé de gueules, cour. d'or ». Lambrequins : sable, argent et gueules.

Cette déclaration fut donnée à la réquisition de Jean d'Artet, sgr. de Pré-le-Comte (près Floreffe) et à la Grande-Herbatte (à Emines).

Un descendant de celui-ci, François d'Artey, maître des postes à Namur, époux de Marie de Wetz, avait relevé ces deux fiefs, le 25 avril 1609, en suite du décès de son beau-père, François de Wetz (STAN. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*).

Artevelde (*Woitins* d'), bourgeois de Gand, 1297 : dans le champ du sceau, une fleur de lis, sommée de deux oiseaux adossés, regardants. L. : *S Weiti elde* (Fl.).

— (Guillaume van), bourgeois de Gand, doit à Henri de Jaghere, à Louvain du chef de Jean, fils de sire Philippe van Herpe (Erpe), 38 écus de Flânde, et promet de lui céder un paiement dû à sa femme (à lui, Guillaume) *Zicane*, 1376 : trois chapeaux pointus, à large bord, garni de lanières, passées en sautoir. L. : *S Wilh . . . van Ar de* (B.) (Voir *Abelijn, Vos*).

Artus (Jehan), lieutenant de l'abbesse du *Repos Nostre-Dame de Marquette demplies la ville de Lille*, en toutes ses terres et sgr^{ies}, 1505 : trois couronnes, rangées en pal. C. : un vol (V^{te} Des-maisières).

— (Daniel), le jeune, h. de fief de la même, 1565 : mêmes écu et C. (Ibid.).

Arundel, Richard, comte d'*Arundel*, caution du roi d'Angleterre, envers le duc du Brabant ; Brux., 1339 : un lion. L. : *S Ricardi comitis d'Arundel* (B., N° 530).

GELRE donne ainsi l'écu du comte van *Arundel* : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au lion d'or ; aux 2^e et 3^e, échiqueté d'azur et d'or.

AS, voir **Walraven**.

Asbeck, Thierry van *Asbecke* et *Blydeken*, sa femme, tiennent, de l'abbaye de Werden, *dat qued to Bollenbecke, horende in den hoff to Helderinckhusen*, 1463 : une bande de six losanges, accompagnée à s. d'une bande de quatre losanges. L. : *... ich van Aisb ...* (Duss., *Werden*, n° 108) (Fig. 14).

— Godert van *Asbeck*, dit *Pinsquaet*, fait, avec ladite abbaye, un échange de serves, 1493 : même écu, mais les losanges non accolés. L. : *S Goert van Asbich* (Ibid., N° 97 c) (Fig. 15) (voir **Stratman**).

Asberg, *Theodericus de Asborch, scabinus in Moerse*, 1329 : dans le champ du sceau, un château. L. : *S Th de Asbry scabi de Morse* (Duss., *Orange-Moers*, N° 11).

— *Bernt van Asborch*, caution pour Hadevige, veuve de Jean *Baeke*, chev., et ses deux enfants, Henri et Marguerite, qui vendent, devant les échevins de Moers, à Jean Clopper et à sa femme, Aleyde van *Dongherade*, leur *hof tu Embrich* (Emmerich) et leur *hof tu Vrymersheym*, « *Heynen Elzben hof* » *gheheyten*, 1374 ; h. du comte de Moers, 1384 : une tour. L. : *S Bernardi de Aysbrch* (Duss., *Werden*, N° 147, et Duss., *Orange-Moers*, N° 43).

As[s]che[n]berg (Munster, porte, d'après GELRE : d'argent ; au chef de gueules chargé de trois besants d'or.

Azewijn, Gérard van *Asewijn*, chevalier, caution de Renaud, comte de Gueldre, 1349 : cinq cotices (*Wassenaer*).

— Renaud van *Aiswijn* (*Aijswijn*) a fait, avec le comte de Clèves, un accord au sujet de ses moulins près d'Emmerich, 1413 ; drossard d'Emmerich, 1417 ; h. dudit comte, 1418 : cinq cotices. Sans timbre, en 1415. C., en 1417, 8 : une tête et col d'ours, entre deux pattes d'ours. L. 1417, 8 : *S Reynalt vā Aeswijn* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 726, 46, 56).

Azewijn, Guillaume van *Aeswijn*, chev., *erffhaefmeister* de Gueldre, 1501 : même écu. Cq. cour. C. : un renard issant (*Geld.*).

— Renier van *Assewijn*, suzerain investit Gisbert van *IJzendoorn*, pour Catherine van *IJzendoorn*, femme de Hubert de *Kock*, de dimes sous *Deile* (Deil), 1537 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête et col d'animal (renard ?) entre deux membres d'aigle, posés en chevron renversé (Ibid.) (voir **Hees**).

D'après GELRE, *Jan van Aeswijn* portait d'argent à cinq cotices de gueules.

Asch (-en-Campine), Jean van *As*, et *Assche*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 1416 mont., 1374, 6 : une croix engrêlée, chargée en cœur une étoile à cinq rais. L. : *S Her Ian van As* (B.).

Ascheberg, voir **Asberg**.

Aspelaere (Olivier van) remet, pour noble seigneur Gabriel de Jauche, chev., sgr. de Mastaing, baron d'Eijne, sgr. d'*Aijschove*, *Welden*, etc., un dénombrement de fief relatif à la sgr^{ie} de *Welden*, relevant du château d'Alost et sise à Elst, 1549 : une croix pattée, alésée, cantonnée de quatre croissants. C. : un buste, coiffé d'un béret, garni d'une plume (Fiefs, N° 4860).

Dans l'acte, ce nom est tronqué en *van Haspere* ; le sceau porte : *van Haspelare*.

Asperen (Jean van), sgr. de *Voirst* (Voorst) et de *Keppel*, 1426 : parti ; au 1^{er}, trois croissants, le 1^{er} chargé d'un besant, ou tourteau ; au 2^d, trois chevrons (Voorst). C. : une tête casquée (*Geld.*).

— (Othon van) et van *Vueren*, échevin de *Tuijll* (Tuil), 1559 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : T. d. : une femme sauv. S. s. : un lion (Ibid.).

GELRE donne ainsi les armes du *here van Asperen*, dans la suite du « duc » de Hollande : d'argent à trois croissants de sable, le 1^{er} chargé d'un anneaulet d'or. C. : une tête barbue de sable, aux longs cheveux, en guise de volet, et coiffée d'un chapeau arrondi d'or. Un *heer van Asperen* fut tué à Stavoren, en 1345. GELRE lui donne : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées à d. d'une merlette de sable : *van zilver ... van keel toe baren getinneert*. | | *Een maerle int hoof van den scilde van sabel*

Aspremont, voir **Apremont**.

Assebroeck, *Vir nobilis Baldevinus de Arsebroec, miles*, 1287 : une cotice (chargée . . . ?), accompagnée de six roses, en orle. L. : *S Baldevin darssebroec chevalier* (Fl.).

— *Min here Boudene, here van Arsebroec, redder*, h. du comte de Flandre, 1309 : une bande, chargée



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. X.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene,
chevalier, chambellan de Flandre,
sire d'Oudenburg (et de Merckem) (1258).



1871



UNIVERSITÄT DÜSSELDORF

LANDESBIBLIOTHEK

11

11



de trois aigles. L'écu adossé de deux dragons rampants, adossés. L. : ✠ *S' Baldeuini de Arsebrove militis* (Fl.).

Voir l'*Invent. analyt.*, par le BARON J. de SAINT-GENOIS.

Asselin (Jean), prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, 1464 : dans le champ du sceau rond, un saint Pierre, assis ; au bas, un écu : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *Seel Jehan Asselin* (Lorr., Briey, B, 392, N° 249).

Assendelft (*Bertout, here tot*), chev., 1418 : un cheval passant. Cq. cour. C. : un bonnet pointu entre deux faucilles adossées. T. : deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. : *S' Bertouts hen va Assendelf ridder* (Duss., Clèves-Mark, N° 770).

— (Gérard van), chev., sgr. d'*Emskerck* (Heemskerck), premier conseiller du roi en Hollande, et Florent van Assendelft, chev., sgr. de Goudriaan, témoins au contrat de mariage de leur parent Gérard van Poelgeest, 1544 ; tous deux : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un cheval passant ; aux 2^e et 3^e, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**). Cq. cour. C. : un cheval iss. entre un vol (*Geld.*) (voir **Arnhem**).

Assenois. Jean d'*Asnoy*, écuyer, tient, du roi de France, une « maison franche » à Prouvy et dépendant de cette sgrie (qui appartient au comte d'Assel), 1681 : une fasce, chargée de trois merlettes et accompagnée en pointe d'une étoile à cinq rais. L'écu sommé d'une tête et col de héron et accosté de deux palmes (C. C. B., 45713^e).

Assesse. *Jehans d'Assesse*, h. du comte de Namur, 1353 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'un écu. à trois piles. L. : ✠ *S' Jehan dassetse* (Nam., N° 780) (Fig. 17).

— *Godefridus d'Assche*, armiger terre *Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, pour 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : de . . . à l'écu. plain ; surmonté d'un lambel, chacun des trois pendants chargés d'une rose (?) broch. L. : ✠ *S' Godefrin de Horbisv* (**Horbaïs**) (B. N° 507).

Assevent. *Nicholes dasueng* a vendu à l'église de Bonne-Espérance un fief qu'il tient, à *Asueng*, de Jean, sgr. de Barbençon, 1263 : un burelé et une fasce broch. L. : *lom (!) Nicholai de As* (Mons, abb. de Bonne Espérance).

Assche. *Johannes, dominus de Molnem* (Molhem), oncle et h. de fief de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : une fasce et un sautoir broch., chargé de cinq coquilles. L. : ✠ *S' Iohis de Ascha dni de Moelnem* (B., N° 431).

— *Robertus, cantor ecclesie beate Gudile bruxellensis,*

1309 : une fasce, chargée de deux fleurs de lis, p. c., un sautoir broch. sur la fasce et une 3^e fleur de lis, p. c., broch. en cœur sur le sautoir. L. : ✠ *S' Rob'ti de Asca can' brucell* (Duss., Jul.-Berg, N° 195) (Fig. 16).

Assche (Gérard van), chanoine de ladite église, 1337 : parti ; au 1^{er}, une fasce et un sautoir broch. ; au 2^d, trois fleurs de lis, p. c. (B.).

— (Robert van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 765 mout., 1374 : une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'un anneau. Le cq. recouvert de la peau d'une tête de cheval. L. : *S' Robr'ti de Ascha milit dni de . eer . . t* (B.).

— (Jean van den), prisonnier *illeg*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 269 mout., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, ledit lion chargé au bas d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Iohannis dci ua de Assche* (B.).

— (*Egidius dictus van den*), échevin de Vilvorde, 1409 : même écu, sans l'étoile. C. : la partie sup. d'une tête d'âne, entourée d'un bourrelet. L. : *S' Egidi . . an de Assche* (Brux.).

— (Jean van), sgr. de Merxhem et de Hamme, et sa femme, Cornélie van *Bergen*, dame desdits lieux, 1423 ; le mari : une fasce, un sautoir broch. et un lambel broch. C. : S. : deux chiens braques. La dame : parti ; au 1^{er}, les armes du mari ; au 2^d, fruste (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 3).

— (Les échevins de la *poirt* d'), 1442 : un lion. S. : un h. sauv. velu. L. : *Sigillum op Asca* (E. G., 212).

— Henri IV, abbé d'Affligem, 1451 : dans le champ du sceau rond, un saint Pierre ; dans le bas, un écu : à la fasce et au sautoir broch. (*Afflig.*).

— (Jean, sire d'), trésorier du Brabant, 1455 : même écu. C. : deux cuissards (ou grèves). S. : deux chiens braques. L. : *S' Iohis de Griberg dni de Asscha militis* (B.).

— *Adrianus de Ascha, magister communitatis*, à Bruxelles, 1489 : échevin, 1490 : même écu, brisé en cœur d'un anneau. C. : un vol (?) (E. G., I. 364) (voir **Breeden, Grimberghe, Horn, Sestich, Steen**).

GELRE attribué au *here van Assch*, cité parmi les Flamands : d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules broch. *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) dit, à propos du *here de Assche* : *Sijn tornekeel dat was van goude, | Ende van keelen, also hi woude, | Van . X. stucken, na sijn behoorte* (I, v. 4638-40). Ce nom d'*Assche* ne serait-il pas une mauvaise leçon ?

Assoele (Robin), échevin de Léau, 1341 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., à trois maillets (*Léau*, Nos 37 et 38).

L'inventaire imprimé blasonne : « écu besanté, au franc canton quatre maillets. »

Astenet. Thibaut van *Astenheyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 856 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais et accompagnée de six croissants (merlettes ?) en orle. L. : . . . *tie* . . . *an ops* . . . (B.).

Ath (Jean d') h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1623 : un griffon. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef., N° 2221).

ATHIN (Guillaume d'), échevin de Liège, vers 1390 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une aigle (1) et en pointe d'une aigle contournée. Ecuss. en cœur, au lion. L. : *me* *n* (C. de B.).

Atrive. *Clarembaus d'Auterive*, chev., 1294 (n. st.) : trois roses. L. : . . . *arebaldi de Alta ripa Nam.*, N° 260).

— D^{lle} Richarde d'*Auterive*, fille de feu *Clarenbault*, sire d'*Auterive*, chev., doit au comte de Namur, une redevance annuelle de 530 (1) muids d'épeautre, pour son assennement sous toute la pairie (2) d'*Auterive de le terre et de Briginley* (Bergilers), 1337 : parti ; au 1^{er}, trois roses ; au 2^d, une croix engrêlée. L. : *S' Richarde daterive* (Ibid., N° 583).

(1) L'inventaire imprimé porte, à tort, 150 muids.

(2) Et non : « prairie, » version de l'inventaire imprimé.

— (Noble h. messire Clarembaud, sire d'), vend au comte de N. une rente de 200 muids d'épeautre à *Altrive*, Avin, Hosden, Bergilers, etc., 1359, et une autre rente, en 1360 : trois roses. L. : *S' Clareboldi dni de Altaripa mil'* (Ibid., N° 840).

Atzerath. *Johan van Asenrode*, ridder, de l'aveu de son fils Jean, vend à Gérard, comte de Juliers, *unsen wilbant die gelegen is tuschen der Masen, der Svalmen ende der Netten*, 1322 : une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 277).

Attenhoven. Henri d'*Hottencurt*, 1233 : armorial ; un chevron et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : *Sigillum Henrici de Ottencvrt* (Heijl., N° 107) (voir **Cloet**).

Voir *Attenhoven*, par ALPH. WAUTERS (Bull. de la Soc. roy. belge de Géographie, 1884).

Attenrode. « Gillis » van *Aetrode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 97 mout., 1374 ; dit sceller de son propre sceau : une bande, chargée en chef d'un marteau et en cœur de . . . (autre marteau ?) et accompagnée de six coquilles en orle. L. : *S' Ghiselbertus de Aterode* (B.).

Attenrode (le baron d') tient, suivant partage de 1741, une rente sur la baronnie de Perwez, 1753 : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more (de Man). L'écu cour. S. : deux léopards lionnés, tenant chacun une bannière, la 1^{re} fruste ; la 2^{de}, à deux fascées et à la bande broch., chargée de trois écus.(1) (Daneels), ladite bannière munie d'une bordure (Av. et dén., N° 7311).

Ces trois écus., trop petits pour en pouvoir distinguer les meubles, représentent les armes des Berthout : d'or à trois pals de gueules.

Au[we]. *Paewyn van Aa*, écuyer, caution du sire de Schleiden, 1366 : un losangé. L. : . . . *S' Pauli* . . . *Au* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 785).

Au[e]. *Lodewicus de Auwe*, miles, h. du sgr. de Heinsberg, 1333 : un lion et une bande broch., chargée de trois feuilles de nénuphar (besants ?). L. : *S' Lodewici de Awe* (Ibid., N° 373).

Aubigny (Raoul, sire d') et Guillaume d'Aubigny, son oncle, chevalier, s'engagent à payer 4000 livres d'escalins que Gui, comte de Namur, a promis au comte de *Monref* (*Mouref* ?), à Patrice, comte de la *Marche*, chevaliers, et à Guillaume de Douglas, écuyer, pour eux-mêmes et *aucuns chevaliers et escuiers d'Engleterre*, sortis du château d'Edimbourg, 1335 ; Raoul : fruste ; Guillaume : une fascée de quatre fusées et une cotice broch. L. : . . . *Guil-lam d'abigni le* . . . (Nam., N° 566).

Aubremont. *Thery daubermont* reçoit, pour lui et son fils *Willemet*, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1444, 7 : une fleur de lis florencée, surmontée de deux annelets. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés, accroupis (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 391).

— (damoiseau Adrien d'), sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, Rokeghem, etc., 1590 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fleur de lis épanouie ; aux 2^e et 3^e, un rencontre de boeuf. C. cassé. S. : deux griffons (Els.) voir **Dierijns, Rijsselinck**.)

Aubry (*Gerars de*), provos de *Aymeries*, 1326 : trois croissants. L. : *art dav* . . . (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Audenarde. *Jehans*, dis sire d'*Audennarde*. sires de *Rosoi*, donne un extrait du testament de *me chiere fille Marie*, jadis dame de *Nineve*, . . . femme mon signor *Jehans de Neela*, chev., 1277 ; sc. en 1280, 93 : type équestre ; le bouclier et la housse, à un fascé. Dans le champ du sceau, des roses (quintefeilles). L. : *S' Iohis dei dni de Avdenarde dni d'Roseto*. C.-sc., 1277, 93 : écu à trois roses (Rosoy). L. : *clavis sigilli* (*Ninove* : Mons, Hainaut et Fl.).

— (*Ernous* d'), chev., 1282, 5 (n. st.), 92 : type

équestre; le bouclier et la housse à un fascé, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Arnulphi de Avdenarde* *tis*. C.-sc., 1285 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Arnulphi* *e Avdenarde* (Fl. et Tournai Chartrier).

Audenarde. *Mehaus*, femme dudit Jean, *vidamesse* d'Amiens et dame de *Pinkegni* (Picquigny), 1293 : type ogival; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un fascé, à la bordure (simple); B, un fascé (sans bordure). Chaque écu entre deux roses, 1 en haut, 1 en bas. L. : *S' Mathild vicednē Ambian dne Pinconū d'Avdenard' ∩ d'Ros* C.-sc. : un écu parti; au 1^{er}, une rose en chef et une demi-rose en pointe, mouvant du parti; au 2^d, un fascé. L. : ✠ *clavis sigilli Mathild' dne d'Avd'* (Fl.).

Sur les écus du sceau, les fascés sont de six pièces; sur le contre-scel, le fascé en compte huit.

— (*Ysabella de*), *domina de Dusenmeyr* (Dossemer), donne une obligation au sire de Heinsberg, 1315 : type ogival, dame debout, tenant sur le poing gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un fascé, brisé d'un lambel; B, une croix, chargée de cinq coquilles (Mortagne). L. : . . . *Isabellis de Avdenarde dne de Rvme* . . . (= Rumes) (Duss, *Jul.-Berg*, N° 232).

— *Jehan Doudenarde*, h. de fief du bourg de Bruges, 1396 : une croix, chargée de cinq hures de sanglier (l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38) (voir **Grammene, Lummen**).

Dans le *Viel rentier* d'Audenarde (xiii^e siècle), l'écu du seigneur est représenté : fascé de gueules et d'or (N° 16; comp. N° 158, 160 et 161). GELRE attribue au burgrave d'*Oudenaerd* : le même écu. Le cq. d'or. C. : une tête barbue sur un col allongé, cheveux et barbe d'or, coiffée d'un chapeau pointu de gueules, terminé en une petite boule, cannelé sur le devant, penchant en arrière, retroussé d'argent.

AUDENGYS (Hughes van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 646 mout., 1374 : trois roses. L. : ✠ *S H* *encignis* (B.).

Aufsess. Frédéric van *Opsetz*, et *Ofsets*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée du duc de Brabant; i. t. : 1016 mout., 1374; donne au fisc du duché quittance pour son frère Burchard, 1376; sc. des quittances, 1377 (n. st.), 79 : une fasce, chargée d'une rose. L. : *S Friderici daufsez* (B.).

— Burchard van *Opsetz*, jadis prisonnier à Bäsweiler sous le duc Wenceslas, 1376 : même écu. L. : ✠ *S' Borgart van Ovfsees* (B.) (voir **KUNSTAT**).

AULE (?), *Robin Daule*, écuyer, conseiller du duc de Brabant, ayant eu à réclamer du chef de rançon payée aux Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, où il combattit sous feu le père du duc, et du chef d'une créance de feu Pierre *Dorreville*

(Orville), son oncle, maître d'hôtel du duc, 2304 1/2 cour de France, sur lesquelles il a reçu 300 cour., se décl. satisfait par 1500 cour., dont 1000 sur la recette de *Pontieu* et 500 sur celle de *Mortaigne*; 8 novbr. 1426 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fretté; aux 2^e et 3^e, trois gerbes. C. cassé (tête barbue?). L. : *S Robin Daulle* (B.).

Aulent (Guillemot), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1325, 6, 7 : trois roses. S. : un aigle (Mons, *S^{te} Waudru*, I et II).

Aumosnier (Martin l'), h. de fief du Hainaut, sc. des actes relatifs au couvent du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1446, 9, 50 : un chêne arraché. L. : *S Martin Laumonier* (Tournai Chartreux, II et IX).

AUNOIT, voir **Daunoit**.

Aupaix (Pierre), habitant Mons, tient, à Binche, un fief de la sgr^{ie} de ce nom, 1537; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1593 : un soleil. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10480; Mons, H. de fief).

Aupatin (Georges), avocat de la cour de Mons, 1636 : une fasce ondée, chargée de trois merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C. fruste (E. G., l. 368).

Ausseloos. *Vrancke van Auseloe*, échevin de Léau, 1493 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et accompagné en pointe d'une étoile. L. : *nis de abi leuven* (*Heijl.*) (voir **Schrijnmakers**).

Autel. *Waleran van All[a]eren*, chev., reconnaît que Gauthier Pipenpoij et Michel de Leeuw ont payé dans son auberge « *in de Catte* », à Bruxelles, 1363 1/2 vieux écus, pour dépenses faites, par lui et ses compagnons, depuis son entrée au service du duc, jusqu'au 10 mai 1357 (guerre de Flandre ?); sc. d'autres reçus, 1357 : une croix, cantonnée de dix-huit billettes (5, 5, 4, 4); écu. en cœur, fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à d. d'une merlette. L. : *S' Wal . a . i de Altari* (B.).

Entre autres, pour *Hucet van Zeebornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit une indemnité pour ses dépenses faites à Malines, où il avait été prisonnier (1357).

— (Hues, sire d'), se porte garant pour Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché de Luxembourg, 1374; sc. un reçu de Jean *Dels*, écuyer, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le duc Wenceslas, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une rose et cantonnée de quatorze billettes (4, 4, 3, 3). L. : . . . v *de Altari* (B.) (voir **Elter, Lerzy, Rochefort**).

HEMICOURT parle d'un *Monss. Houwe Saignor d'Atey et Senissalle delle Dukeit de Luxenborch*.

Autre-Église. *Walterus d'Autreglise*, armiger terre *Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,

dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois losanges et une cotice broch. L. : *S Wtier datrgliese* (B., N° 507).

Autriche (Gérard d'), évêque de Liège, duc de Bouillon, etc., 1349 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce; aux 2^e et 3^e, un lion. Cq. cour. C. : un panache de plumes d'autriche. S. : un lion et un léopard lionné (S. T., c. 13).

Auvelais. *Gilchon d'Aveloes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 92 mout., 1378 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton de trois (2, 1) roses (besants, tourteaux?) et dans chacun des autres cantons d'un oiseau. L. : *S' Gille de Tergnies* (B.).

Auvergne. Guido, évêque de Cambrai, 1329 : type ogival; fruste et cassé; au bas, à s., un écu. au gonfanon (Duss., *Jul.-Berg*, N° 339).

Auwrijn (Thierry), arbitre pour Huijgman Tegnagel, dans un différend avec sa mère Elisabeth, veuve de Jacques Tegnagel, 1501 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un anneau; un fr.-q. broch., chargé d'un oiseau. S. s. : un aigle (*Geld.*).

Avelant (Gérard), chev., échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un fascé et un bâton broch. (S. V., c. 3^{bis}).

Le Cartulaire de Saint-Trond blasonne : « écu à trois fascés et bandé. »

Avelin. *Jaquemes Davelin*, échevin de Tournai, 1348 : un sautoir, chargé de cinq besants ou tourteaux. L. : *Sa.el Jakemon davelin* (Tournai, Chartrier).

AVELOES, voir **Walhain**.

Avennes (*Demiselle Maigne d'*), veuve de Jean Cauwelier, reçoit de la ville de Tournai une rente pour son fils Jacques Cauwelier, 1407, 8; trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas; au chef chargé de trois étoiles à six rais. L. : *Seel demis . . . da . en . . .* (Tournai; Quitt.).

— (Jacques d'), 1404. 8 : même écu, mais, les étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf. Un léopard lionné et un h. sauv., sans massue, tiennent le eq. L. : *S Ja . . mon dauennes* (Ibid.).

Avernas. *Arnoldus, dictus Verron* (1) *de Evernas, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : une aigle, un bâton broch. et une étoile (?) en cœur, broch. sur le tout. L. : *S' Ernov Wenron* (B., N° 510).

(1) Et non *Verrons*.

— Martin *Devernas*, héritier de Henri *Diskeren*, son frère, tué à Basweiler, sous la bannière de Gode-naerts, 1374 : un contre, posé en bande, la pointe en bas. L. : *Marle damgen . . .* (B.).

Avesnes. *Walterus de Avennis* sc. un acte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre; le bouclier à un bandé. L. : *Sigillum Wa esnis*. C.-sc. : un écu, pyriforme, bandé. L. : *S Walleri de Avennis* (Mons, Conseil de Hainaut).

— (*Walterus, dominus de*), vient de faire un accord avec la ville de Tournai, 1236 : type équestre; le bouclier et l'écu du e.-sc., à un bandé. L. de la face : *Sigillum Walleri d vesnis* (Tournai, Chartrier).

— *Bauduins davesnes, sires de Beaumont, et Felicitas, dame de Beaumont, sa feme* (citent : *nostre chiere cousine et nostre chiere nieche Marie, damoisele de Mortaigne*), 1288; le mari : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse, à un bandé. C. : un éventail. L. : *S' B de Avennis domini de Bellom* La femme : type ogival; dame debout; à d., un écu bandé; à s., cassé. L. : *. dni Baldvini de A* C.-sc. : un écu parti; au 1^{er}, fascé de . . . et de vair (8 pièces), au bâton broch. (Coucy); au 2^d, un bandé. L. : *S' Secretum meum* (Ibid.).

— (*le sauvaul as causes de le ville d'*), Hainaut, employé par *les manbours de le maison del ostelerie d'Avesnes*, 1361, et appendu, ensuite, à une charte de 1373 : un bandé (B.).

— Jean d'), h. de fief du comte de Namur, 1384 : trois broyes (Nam., N° 1466).

Avezaath. *Arnoldus de Avezoeth*, échevin de Tjfla (Tiel), 1439 : un lion cour., naiss. (*Geld.*).

Avets (**Anets**?), voir **Limminghen**.

Avilliers (Gérard d'), sire de Mars-la-Tour et de Commercy, tient du roi de Sicile divers fiefs au duché de Bar, 1506 : une croix, chargée en cœur d'une croisette pattée (?) et accompagnée au 1^{er} canton d'une fleur de lis (?). C. : une croisette entre un vol et à s. un . . . (?). L. : *S' Girart d'Avillier*. D'après une note, au verso de la charte, il était bailli de Saint-Mihiel (Lorr., *Briey*, B., 593, N^{os} 36-37).

Avin (*Gobins d'*), maire et échevin du Feix, 1453 : trois roses. L. : *Saiel . . bin d . . in* (Nam., Salz., 516).

— *Gobien*, et *Gobins d'Avin*, et *d'Aving*, h. de fief du comte de Namur, 1362; receveur des mortes-mains, 1362 : un losange et une rose en chef, et une autre rose en pointe. L. : *. . . obin daviin* (Nam., N^{os} 925-7).

— (Guillaume d'), échevin de la haute cour du Feix, 1493 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois piles; aux 2^e et 3^e, une fasce entre deux burelles. C. : un vol (Nam., *Pauvres*, 1022-3).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XI.

Fig. 1. Sceau de Jacques d'Enghien, chevalier (1267).
Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire d'Eltz (1268).
Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Nicolas de Condé,
chevalier, sire de Morialmé (1278).

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a title or header.



Avionpuits. Thomas d'Avilhonpuiche, écuyer, reçoit, du Luxembourg, une rente sur Durbuy, 1386 : trois macles, le 3^e sommé d'une fleur de lis. L. : ✠ *Temas davelonp'* (B.).

Henricus de Astenoir (ESNEUX) et Wilhelmus de Avilhonpuiche, fratres, armigeri, sont cités dans un acte du 13 novbr. 1297 (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de l'égl. Saint-Lambert de Liège*, p. 541.

AVRENDOREN (*Rixio, miles de*), échevin de Tirlemont, 1287 (n. st.) : trois pals retraits, chargés, chacun, de trois roses, ou coquilles (?). L. : ✠ *S' Rixonis mil. then* (S.-G.).

Awan (Everard d'), gentilhomme et h. jugeable en la salle de Sa Maj. à Bastogne, décl. tenir, du roi de France, une maison, etc., à Vaux, prévôté de Bastogne, 1681 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle ; aux 2^e et 3^e d'hermine, les mouchetures posées en bande. C. : une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^c).

Awans (Guillaume Wilkar d'), écuyer, échevin de

Liège, vers 1420 : de vair ; à l'écu. burelé, chargé d'un lion cour. (?), broch. L. : *ilhe . m esk . de Lige* (C. de B.) (voir **Hognoul, Crisnée, Wavreïs**).

GELRE donne ainsi les armes de *her Jan van den Awans* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur, et un semé de billettes. C. : uge tête et col de lion de l'écu, entre un vol de gueules.

Axel. *Philips van Axsele*, chev., 1309 : un chevron. L. : ✠ *S' Philippi de Axella mili* (Fl.).

— *Philips*, chev., fils dudit Philippe, 1309 : un chevron et un lambel broch. L. : ★ *pi de Axcele militis* (Fl.).

— *Woutre*, chev., frère du précédent, 1309 : un chevron, chargé de trois feuilles de tilleul. L. : ★ *S' Walteri de Axella milit* (Fl.).

Voir, sur ces personnages, *l'Invent analyt.*, par le BARON DE SAINT-GENOIS, N° 1200.

Axpoele, voir **Oste**.

B

Baal. *Henricus de Bala, miles*, vend, avec *Franko de Berke* et d'autres, certaines juridictions au comte G. de Juliers, 1311 : une fasce, accompagnée de trois (2. 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : *S' Henrici de Bale militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 203).

Baar. Frédéric, sire de *Baere*, décl. avoir vendu à Renaud, duc de Gueldre, *dat gherichte tot Velp (Velp) ende dat halve gherichte tot Oijsterbeke* (Oosterbeek), etc., 1342, 18 mars ; Frédéric, sire de *Bare*, conclut, avec le comte de Moers, Gérard van Herlaer, Gisbert, sire de Bronkhorst et de Batenburg et Jean van der Kemnaden, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : une bande. L., 1342 : *S Frederici domini de Baere* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 584, et *Geld.*).

— *Here Henric van Baere*, oncle du sire de Baar, 1342 : une bande, chargée en cœur d'un h. posé en barre. L. : ★ *S Henrici . . . are* (Arnhem, *loc. cit.*).

— *Here Arnd van Baere*, parent (*neve*) du sire de Baar, 1342 : une bande et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *Sigill Arnoldi de Bare mi . . . is* (Ibid.).

— Thierry van *Baer* sc. le traité d'union des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une bande. C. : une

tête et col de lévrier de l'écu. L. : *Sigillum Diric de Baer* (Arnhem, *Rekenk.*).

Baar. Frédéric van *Bair*, écoute de Moers, 1500 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une bande (Duss., *Orange-Moers*, N°s 106-7) (voir **Moers, Vos**).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Baer*. Gueuldrois : d'or à la bande de gueules. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'or, langué de gueules.

Baarle, Baerl, etc. *Wygerus de Barle* s'inféode à Godefroid, sire de Heinsberg, 1321 : plain ; au chef d'hermine et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Wiere de Barle* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 273).

— *Godevert van Barle*, écuyer, sc. les actes des frères *Godevert* et *Wouter van Delf*, ses parents, 1333 : une fasce ondoie-entée. L. : ✠ *S' Godefridi de Barle* (B., N°s 293 et 294).

— *Johan van Barle (cerbaer man)* sc. pour les fabriciens de *Barle* (Baerl), qui le disent : *onse naber ende medekerspelsman*, 1406 : une fasce, surmontée de trois lions (Duss., *Orange-Moers*, N° 51).

— Jean et Corneille van *Barll* (son sceau est tombé) sc. la convention entre les frères van Boholz et

leurs deux neveux, 1529; Jean : une fleur de lis. C. : une tête et col de lévrier (*Geld.*).

Baarle, Baerl, etc. Jean van *Barll*, oncle de Sophie van Bocholz, dont il sc. le contrat de mariage, 1535 : une fasce, surmontée de . . . (trois lions ?). L. : *S' Iohan van Baerle* (Ibid.) (Voir **Brant**).

Baarsdorp. Jan *Willems zone van Barsdorp* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir et une fasce broché. L. : *S' Ian f Willems vā Barstorbt* (Fl.).

— (Jean de), 1299 : même écu. L. : *S' Iohis de Barsdorp* (Mons, *Hainaut*).

D'après *GELRE. H' Gēs van Baerstorp*, h. du « duc » de Hollande, porte : de sable à la fasce d'argent et au sautoir de gueules broché.

Babbus (Jean), échevin d'Arlon, 1440 : un lion (Guirsch).

Bachant. Les échevins de la ville de *Bassehan*, 1592 et 1626 : un fascé de vair et de . . . L. : *Seel escheuinal de Baissehant* (Mons, Gr. scab. de Bachant).

Bachelier. Jean *Bacheleer*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une rose et une bordure engrêlée (Fl.).

— Gillon *Bacheleir*, clerc, caution du comte de Namur, 1358 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) encriers. L. : *S' Egidii Bacheleir* (Nam., N° 826). (Fig. 18).

— Jehan *Bachelor*, receveur du duc de Brabant, à Nivelles, 1446 : écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; au 3^e, un membre d'aigle, la serre en haut; au 4^e, une étoile. C. : un vol. L. : *S' Iehan . . cheler* (B.).

— Nicolas *Bachelor*, écuyer, conseiller, chambellan du roi de France et lieutenant général du bailli de Tournai, etc., 1506 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois trèfles. C. : une tête et col de licorne. S. : deux licornes. L. : . . . *las Bache . . .* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), et *Bagelier*, échevin forain de Braine-l'Alleud, 1594; *alloyer* de cette ville, 1607; h. de fief, 1608 : trois roses, mal ordonnées (N.-D., Anvers; pap. d'une fam. Theijs, de Braine-l'Alleud).

Badoche, voir **Baudoche**.

Badrion. Jean *Baudreon* reçoit, du Brabant, pour lui-même et son frère Baudouin, 100 écus Philippus, pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre ?), 1358 : un fretté; au chef, chargé d'une rose et d'un dais, accostés. L. : *S' Iohans Badrion* (B.) Fig. 19).

Baduele (Jean), échevin de Namur, 1427 : un écrier et une force en chef, une autre force en pointe, toutes deux renversées, et au point du chef une étoile (?) L. : . . . *Iohan Bavdoele* (Nam., Salz., c. 517).

— Jehan *Baduelle*, l'aîné, h. de fief du comte de Namur, 1450 : même écu, sans meuble au point du chef. C. : deux huchets affrontés, les pavillons en haut (C. C. B., c. 108).

BADUIC (Guillaume de), écuyer, lieutenant du gouverneur et sénéchal de *Boulenois*, 1393 : une aigle éployée (B.).

Baenst (Jehan le), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1396 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis (C. C. B., *Aquits de Lille*, l. 38).

— (Jehan le), même qualité, 1396, 7, 8, 9 : même écu, les merlettes non contournées, mais surmontées d'un lambel. L. : *S' Jan de Baenst* (Ibid., l. 38).

— (Jehan de) (fils de Colaert), échevin de Furnes 1435; h. de fief de la châtellenie de Furnes, 1442 : trois (2, 1) merlettes, accompagnées en cœur de . . . (étoile ?). S. s. : un griffon accroupi. L. : *S' Ian de Baenst* (Ibid., l. 93-4).

— (Jehan de), reçoit une rente sur l'épier de Bruges, 1453, 4, 6; J. le Baenst, bourgmestre de Bruges, 1460 : une fasce, accompagnée de trois merlette, rangées en chef, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de licorne. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Ians de Baenst* (Ibid., l. 378-9).

— (Jehan de), chev., sgr. de Saint-Georges et de Beernem, 1463; chev., sgr. de Saint-Georges, 1470, 1, reçoit une rente sur l'espier de Bruges : mêmes écu, C. et T. d. L. : *S' Ian de Baenst* (Ibid., l. 379).

— (Anne de), veuve de messire Philippe, bâtard de Brabant, chev., sgr. de Cruijbeke, 1480 : même écu, sans lambel. L. : *S' Anne de Baents* (!) (Ibid., l. 45).

— (Roland de), mari de Jossine 's Witten (fille d'André), qui tient du comte de Flandre un fief à Waerschoot, 1502 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. S. s. : un griffon. Le sceau est cassé à d. (Fiefs, N° 3392).

— (Jean de), chev., sgr. de Lembeke, etc., tient, de la sgrie de Wesseghem, des fiefs à Knesselaere et Ursel, 1502 : même écu, mais la fasce chargée de trois roses. Même C. (Ibid., Nos 10853-4).

— (Jean de), fils d'Adrien, tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1514 : même écu que Roland, mais la fasce chargée d'une étoile. C. : comme Roland. S. : deux griffons (Ibid., c. 887, l. 151-201).

Baenst (Jean de), fils de sire Roland, tient, pour sa femme, d^{lle} Jeanne 's Bosschers, fille de Gilles, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1515 : même écu que Roland. Même C. (Ibid., N° 7025) (voir **Damman, Laduese**).

Baerdeghem. *Liedekinus de Bardeghem, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus armigeris nobiscum, decenter armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : une bande, chargée de trois aigles. L. : $\text{✠ S Liedeken vā Bardegh'e}$ (B., N° 415).

— Baudouin van *Bartenghem*, h. de fief à Bruges (ou au métier de Bruges), 1351 : dans le champ du sceau, une clef, accostée de deux étoiles (Fl.).

— Jeanne van *Bardeghem, mire vrouwen naturelike sustere van Brabant* (sœur naturelle de la duchesse Jeanne), reçoit une rente viagère par l'amman de Bruxelles, 1376 : un lion et une bande engrêlée broch. L. : . . . *Ie Bardegh'e* ; 1379 : même même écu, mais la bande non engrêlée. L. : *S Iehanne van Bardeghem* (B.).

— Pierre van *Bardegeem*, échevin de Tirlemont, 1396 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Sur le tout, un écus fruste. L. : *S Petri de Ba m scab then* (B.).

— Pierre van *Bardegehem*, même qualité, 1436 : écartelé; au 1^{er}, un lion; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché; au 4^e, une grenouille (en pal). L. : ✠ S Bar thene (Couv. d'Oplinter; A. G. B.).

Robijn van *Bardeg[he]em*, même qualité, 1446, 9 : même écu. L. : . . . *Rob B scabi ten* (S.-G. et Heijl.).

— Rombaud van *Baerdegem*, échevin de Malines, 1467 : une bande, chargée de trois alérions (Mal).

BAERGIEN (Jean van der) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/2 fl., à lui dû par le duc, du chef de sa *hove*, englobée dans le parc de Bruxelles, 1432 : huit (3, 3, 2) trèfles, posés en barre. L. : *S Ian Baren . . .* (B.).

Johannes dictus van der Baergen, corrigiarius (corroyeur) (*filius naturalis Johannis dicti van der Baergen*) et *Aleydis de Monfort, eius uxor*, sont cités dans un acte du 2 mai 1432 (B.).

Baerch (Jacques de) tient, du comte de Flandre, un fief à Avecappelle, 1403 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande échiquetée broch., accompagnée au canton s. d'une feuille de tilleul, sans tige (Fiefs, c. 887, l. 113-124).

Baerl, voir **Baarle**.

Baers (Arnould) (voir **Clèves**), 1400 : un chevron, chargé d'une perche (poisson), posée en fasce, et accompagné de trois feuilles de nénuphar. L. : . . . *Aernt Baer* (Arnhem, *Rekenk*, N° 798).

Baers van Melden (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : six (3, 2, 1) perches (poissons = *baars*), posés en bande. L. : ✠ S Ihan Baers (Fl.).

Baers van Velaer (Thierry), échevin de Nimègue, 1435 : une perche (*baars*), posée en bande, recourbée à d. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (*Geld*).

— (Evrard), même qualité, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid.).

Baert. Pierre *Baerd*, échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, une étoile (Els.).

— Pierre *Baerd*, tuteur de Jacques *Baerd* (fils de Jean), qui tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 : un chevron composé, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— Jacques *Baerd*, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, pour le pays de Waes (Tamise, etc.), 1409 : une tête barbue, de face. L. : *S Iac rt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238).

— Jacques *Baerd*, au nom de sa femme, et *Morissis van Varssenaere*, bourgeois de Bruges, reçoivent une rente viagère sur la *gruit* de cette ville, 1458 : deux doloires, passées en sautoir, et une bordure endentée. T. : un ange. L. : *S Iacop* (Ibid., l. 379).

— (Jean) (fils d'Arnould), tuteur d'Adrien Baert (fils de Louis), qui tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Eijne, près d'Audenarde, 1512 ; une aigle éployée (Ibid., N° 10873).

— (Gilles), fils d'Adrien, tient, de la même sgrie, un fief à Eijne, 1546 : une fleur de lis. La pointe est cassée. S. s. : un griffon (Ibid., N° 10893).

— (Arnould), docteur en droit, échevin de Bruxelles, 1594, 5 : un chevron, accompagné de trois étoiles ; au chef chargé d'un lion léopardé. C. fruste (E. G., 367, et S.-T., c. 43).

— (damoiseau Paul), sgr. de Berentode, échevin de Bruxelles, 1626 : écartelé, au 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2^e et 3^e, une bande, accompagné au canton s. d'un écus. fruste. C. cassé L. : *ert d entro . . .* (Mal.) (voir **Calonne, Clockman**).

Baertier (Jean de) reçoit des paiements pour des travaux exécutés au moulin du duc de Bourgogne à Reninghelst, fournitures de clous, etc., 1414, 6.

21, 9 : un trèfle, enclos d'un chapel de roses, fleuri de trois pièces. L. : *S Ian de Baertier* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 41, 221 et 238).

Baertmakere (Jean de) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1430 : une clef contournée (Fiefs, N° 3900).

Baes. *Ludovicus Baets*, échevin de Louvain, 1310 (n. st.), 11, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écu. au sautoir engrêlé. L. : *S Ludovici Baes scabini louan* (S.-G.) (voir **Baets**).

Baesrode. Pierre de *Baesroec*, h. de fief, à Tubize, de Mgr. Englebert d'Enghien, sire de Ramerie, la Folie et Tubize, 1460 : un poisson, posé en bande. L. : *van Baes* . . . (abb. de W.-B., c. 4007).

— (Jérôme van), échevin de Malines, 1534 : trois colombes, tenant, chacune au bec un rameau ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Mal.).

— Gaspar van *Baesserode*, même qualité, 1610 : trois oiseaux ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Ibid.).

Baest (Nicolas de), chanoine de Liège, 1436 : deux fasces ; au chef chargé d'une étoile (coquille ?) (S.-T., c. 14).

Baets (Louis), h. de fief de Louis Roelants, sgr. de *Wiltsele* (Wilsle) 1470 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écu. au sautoir engrêlé. C. : une tête et col de loup. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Ludovici Baets* (S.-G.) (voir **Baes**)

Baexen. Gauthier van *Baexen* et sa femme (N. N.) dotent Thierry van Malburg à son mariage avec Anne van Bronkhorst, 1541 ; G. van *Baexen*, sgr. de Leeuwenborgh, sc. le contrat de mariage de Gérard van Poelgeest avec d^{lle} *Goijart* van Malburg, 1544 ; G. van *Baexen* et sa femme, *Peter* (!) van Echteid, doivent 2000 cour. de France ; la dame, survivant à son mari, les remboursera, sur ses biens sis entre la Meuse et le Wahal, dont les époux se sont mutuellement donné l'usufruit, 1547 : un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq (*Geld.*) (voir **Malburg**).

— (Jean-Werner a) décl. tenir, du roi de France, pour lui, Marie-Anne et Marie-Françoise, filles mineures de François a *Baexen*, un fief à Noville, des rentes *illec*, à Wibrin, Tillet, Bastogne, etc., 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713b).

Bagghe, voir **Berghen**.

Baghelard (Nicolas), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : une ancre, les becs en haut (Fl.).

BAYL, et **BAYLGHE** (*Ludovicus de*), échevin de Saint-Trond, 1595 : trois losanges (!). C. : un vol (S.-T., c. 41).

— *Loijck de Bailhe*, échevin *illec*, 1615, 20 : trois macles. C. : un vol (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, de *Baylge* porte : de sable à trois macles d'or.

Baillerie. Jean, le bâtard van *der Bailherien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 56 2/3 mout., 1374 ; Jean van *der Baillerien*, 1384 : trois coqs et un filet broch. L. : *Si Iehan del Balere* (B.).

Baillet (Jean-Bapt. de), écuyer, sgr. de la Tour, décl. tenir du roi de France, ladite sgrie, mouvant de l'évêché de Verdun, 1681, et comme curateur de Marg. — Gertr. de B., sa sœur mineure, la mairie de Reckingen, dans la *land-mairie* de Bettembourg, une partie de la sgrie de Bubange (mairie de Remich), du château, des hameaux de *Wies* et de *Weyler*, de la sgrie d'Ansembourg, etc., 1682 : d'azur à une voile, attachée à son antenne. C. : une tête et col biche (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713c) (voir **Fierens**).

— Jehans de *Baillet* (Bailly ?), h. de fief du duc de Brabant, assiste à une formalité à Tournai, 1357 : deux poissons *accostés*. L. : ✠ *S Iehan de Barler* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Bailleul. *Vir nobilis Sigerus de Balliolo*, miles, sc. à Male, 1287 : un sautoir de vair, de deux tires. L. : ✠ *S Sohtr de Bai* *lr* (Fl.).

— Sohier de *Bailleul*, chev., maréchal de Flandre, 1290 : même écu. L. : ✠ *S Sowier de Bailleul chr* (*Nam*, N° 224).

— *Willaymes*, sires de *Bailhuel* et de *Roinsoit* (Ronsoy), 1293 : une fasce. L. : ✠ *S* *aillet* *so . t* (Fl.).

Voir, sur lui et *Sigerus*, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

— Pierre van *Belle*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 2453 1/3 mout., 1374 ; sc. une quittance pour son varlet Henri Hüge, du chef de la même bataille, 1374 : un sautoir de vair, de deux tires. L. : ✠ *S P de Balieul ma* . . . *al de Flandres* (B.) (voir **Belle** et **Belœil**).

Il est, sans doute, *her Peter van Belle*, cité, par GELRE, parmi les Flamands, avec un écu de gueules au sautoir de vair, de deux tires.

GELRE donne au burgrave d'Ypres : de gueules à la croix de vair, de deux tires. Le cq. d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussée d'hermine, sommé d'un grand disque de vair.

L'armorial du XIV^e s., publié par Douet Darq donne à *M. Pierres de Bailleul* : de gueules à un sauteur *eschiquete* (!) d'argent et d'azur.



Fig. 1.



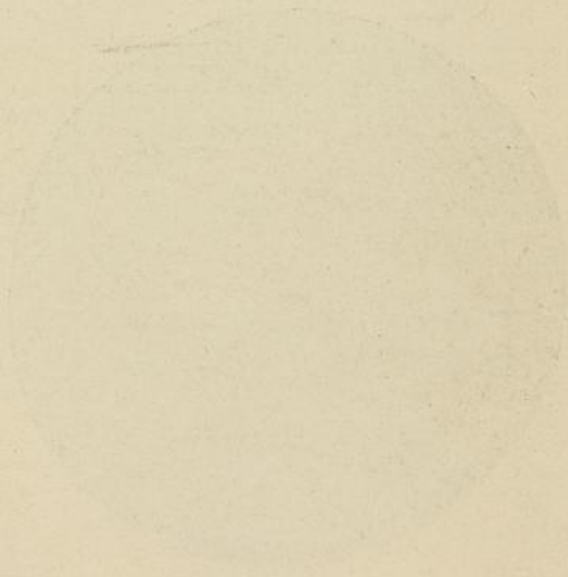
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XII.

Fig. 1. Sceau de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol (1282).
Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Waleran de Luxembourg, chevalier,
sire de Ligny (1285).



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is centered and appears to be a few lines of small print or a title.



Bayot, voir **Rousseau**.

Bais. Nicolas *delebaïs*, procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, 1477, 8, 80, 1, 2 : une fasce, chargée d'une croizette, surmontée de quatre besants, ou tourteaux, rangés en fasce, et soutenue de quatre pals. C. : une femme nue iss., aux longs cheveux flottants. L. : *Nicolas de lebaïs* (Tournai, Chartrier).

Baisy. *Colart de Baisier* (et *Baysyer*), échevin de la franchise de Genappe, 1454 : un semé de billettes ; écuss. en cœur, de vair à trois pals. T. : un ange. L. : *S Colart de Bai . . . y* (B.).

Bajenrioux (Maieur et échevins de), à Neufvilles-lez-Soignies, 1619 : un chevron, accompagné de deux têtes de léopard en chef et d'un membre d'aigle, la serre en bas, en pointe (Fourneau). L. :
... *Bagenry* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

BAISSY, voir **HURTEFALE**.

Bakaert (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 304 mout., 1374 : trois losanges ; au fr.-q. broch. plain. L. : ✠ *S Jan van Balt* (B.).

Bachem. *Arnolt van Bagheym*, *eyn ridder*, son *Hermans van Bagheym*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat bourghuys zu Bagheym*, 1326 : deux bandes. L. : ✠ *S' Arnoldi dni de Baigheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 316 1/2) (voir **Merode**, **Reede**, **Schavart**).

L'acte est scellé, c. a. a., par *Here Godart, der kamere van Bagheym*. D'après *FAHNE, Gesch. der coeln., etc. Geschl.*, le sire de Bachem était chambellan de l'archevêque de Cologne.

GELRE cite, parmi les vassaux de l'évêque de Mayence, un *Thonis van Bachem* : d'argent à deux bandes de gueules. Cq. couronné de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué d'azur, oreillé de gueules.

— Hermann et Arnould van *Bagheym*, chevaliers, oncles dudit Arnould, 1326 ; Hermann : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *Herman-ni de Bageym militis*. Arnould : deux bandes (gravées en creux ; changement d'émaux?) (Ibid.).

— Arnould van *Bacheym*, chev., sc. un acte de Godefroid *Wynter van Aldenroyde*, chev., 1339 : deux bandes. C. : un chien en arrêt (Ibid., N° 418).

— *Wernierus de Bachem*, *camerarius* de l'archevêque de Cologne, chev., sc. des actes de son cousin *Coyntzo de Fischenich*, 1371, et d'autres, 1371, 2, 93 (*erfkeimerer*) : deux bandes (Duss., *Col.*, Nos 914, 5, 22 et 1166).

— Neese van *Bachheym*, dame de *Palant* (Paland), reçoit du Brabant une rente à *Herle* (Heerlen), 1382 : au 1^{er}, un fascé ; au 2^d, deux bandes. L. : *S' Nese van Palant* (B.).

Bacharach, voir **Gross**.

Bachenberg. *Albero de Bagginberg*, miles, h. du comte de Berg, 1276 : deux léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, 70).

BACHGRACHT (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 63 2/3 mout., 1374 : une bande échiquetée, accompagnée à s. d'un lion. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Sprinheim* (B.).

Ba[c]k, **Bake**, **Baeck**, **Baeke**, **Baecks**, etc. Thierry *Bake*, de l'aveu de ses fils, Jean et Guillaume, cède à l'abbaye de Werden, des revenus à Uerdingen, Rumeln, etc., 1336 : trois étoiles, à cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S' hidiric . B . hc* (Duss., *Werden*, N° 104).

— Sire Jacques *Bake*, chancelier du duc de Brabant, sc. pour *Rutgherus de Mersen*, qui reçoit du fisc trois livres de vieux gros pour ses frais et pertes, 3 avril 1339 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois faucilles. L. : . . *Jacobi dicti . ak* (B., N° 492).

— Jacques *Bake*, curé de Wichelen, 1340 : deux faucilles, accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. : *Sigillum Jacobi Bake (Zwijveke)*

— Guillaume *Bake* reçoit du Brabant des indemnités pour ses frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tige. L. : ✠ *Sigill . . Willa* (B.) (Fig. 20).

— *Hadewich*, veuve de Jean *Baeke*, chev., et Henri *Baeke*, son fils, décl. que les sommes payées, par ledit Jean ou eux-mêmes, à Jean Clopper, constituent des restitutions, etc., 1371, 4 ; la mère : trois roses ; au chef, chargé d'un lion léopardé. L. : . . . *de* Le fils : même écu. L. : ✠ *S Henrici Baike* (Duss., *Werden*, N° 147) (voir **Asberg**, **Houtappel**).

L'acte de 1374, cite une sœur de Henri *Baeke*, Marguerite, Comp. les armes de Friemersheim, alliée aux *Bake*.

— Henri *Baex*, *Baix* et van *Baix*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cranendonck ; i. t. : 84 mout., 1374, 5, 6, 9 : un lion léopardé, l'épaule chargée d'un anneau. L. : ✠ *S Heinrici dei Baes* (B.).

— Henri *Bake* a reçu, de l'abbé de Werden, *to dyenstmansrecht ind to pacht lene, den hoff to Ordorp, . . . de gesplyeten is wyt dem have to Embrich* (Emmerich) *by Werthusen* (Werthhausen), 1398 : trois roses ; au chef chargé d'un lion léopardé, contourné. L. : *ake* (Duss., *Werden*, N° 147).

Ba[c]k, Bake, Baeck, Baeke, Baecs, etc. Othon *Bake*, échevin de Léau, 1403 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, trois roses (Léau, N° 65).

L'inventaire imprimé blasonne : *rosettes*.

— Jean *Baeck*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenen), 1484, 6 ; échevin du *bijvang* de Lierre, 1491 : une flèche et une pelle, passées en sautoir, accostés de deux panelles, la 1^{re} renversée. S. : un griffon. L. : *S Ian Baeck Ians sone* (Mal.) (Fig. 21).

— Jean *Back*, chev., écoutète de Bois-le-Duc, 1502 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé (S.-T., c. 12).

— Arnould *Bake*, échevin de Léau, 1515 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné ; aux 2^e et 3^e, trois roses. L. : ★ *S Arnoldi Bake scabi leuven* (Heijl.).

— Arnould *Bake*, même qualité, 1523 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion (non contourné) ; aux 2^e et 3^e, trois étoiles (ou roses à 6 feuilles). L. : *noldi Bake scabi leuven* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

— Adam *Bacx*, échevin du banc de *Velm* (Vellum), 1588 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, diapré. Le sceau porte : *Back* (S.-T., c. 13).

— Adam *Back*, tenancier de la cour de la mense du Saint-Esprit, à Saint-Trond, 1590 ; échevin du haut tribunal de *Verdt*, 1596 : même écu. Le sceau porte : *Backx* (Ibid., c. 41).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bacx* porte : coupé ; au 1^{er}, de gueules au lion léopardé d'or, cour. du même ; au 2^d, d'argent plain, et *Bacx* : parti ; au 1^{er} coupé ; a, d'azur au lion d'argent ; b, d'argent plain ; au 2^d, de vair.

— Jean *Bacck*, h. de fief d'Enghien, 1614 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, une demi-ramure de cerf, posée en bande. C. : un lion issant (M. E. Matthieu).

Bakel (Dirck Tijelman van), échevin de Helmond, 1424, 9, 34 : trois flèches, les pointes en bas, les tiges d'enchées, rangées en fasce (Helmond).

Baccart (Pierre), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée. C. cassé (B. R., C. G., portef. 1907).

— (Philippe), bourgeois de Lessines, tuteur de Jean Smet (fils de Jean et de Françoise de Tramasure), qui tient un fief du château de Flobecq, 1640 ; h. de fief de la sgrie de la Hamaide, 1644 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé, comme Pierre, 1596 ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : un panache de cinq plumes de coq. L. : *S. Philippe Baccart* (Fiefs, N° 10359 et M. A. De Meuldre, à Soignies) (Fig. 22).

Backere (Jean), échevin de Melines, 1340 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (P., c. II).

— Philippe *le Backere*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie *del Houlsche* (Flandre), 1401 : deux pelles de boulanger, passées en sautoir, accompagnées d'une merlette en chef et de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *s de Ba* (C. C. B. Acquits de Lille, l. 233).

— (*Jehan le*), receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près de Gand, 1401 : un oiseau, surmonté d'une étoile à huit rais ; au fr.-q. broch., chargé d'un écu, à cinq cotices ; ledit écu, au fr.-q. chargé d'une merlette. L'écu supporté au haut par le bec d'un aigle, dont, seule, la tête est visible. L. : *S' Ians* (Ibid., l. 177).

— *Johan le Bacquere*, receveur de ladite abbaye, pour le pays de Waes, 1403 : un oiseau ; au fr.-q. broch., chargé de cinq cotices ; ledit fr. q. au fr.-q. chargé d'une merlette. S. : un aigle. L. : *S Ian . . Backers* (Ibid., l. 238).

— (Jean de), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Haerlebeke, 1429, 34 : quatre cotices ; au fr.-q. chargé d'un corbeau. L. : *S Ihan de Backere* (Ibid., l. 391, 395).

— Guillaume *le Bacre*, franc alluetier au pays de Hainaut, 1483 : une tête et col de cerf (B. R., C. G., portef. 2220).

D'après la charte, les alleutiers sont : *hommes tenans et possessans heritaiges et revenus en franque aluet*.

— (Jean de), feudataire de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1495 : une herse de labour triangulaire, accostée en chef de deux trèfles (*Afflig.*).

— (Jean de) (fils d'Etienne), échevin de Cruibeke, 1501 : une pelle de boulanger couronnée, posée en pal, accostée en pointe de deux roses. L. : . . . *an de Backere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— (Jean de), prêtre, fils de Jean, tient un fief du sgr. de Pitthem, 1502, 14 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux (Fiefs, Nos 10731, 42).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, unef amille de *Bacher*, de cette ville(?) portait : d'argent plain ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Backhaus *Adolphus dictus van dem Backhuys*, échevin de Dusseldorf, 1350 : un chêne, accompagné au flanc d. d'une étoile. L. : . . *Adolp* *de* *io* (= *de Pistrino*) (Duss., chap. de Dusseldorf, N° 28).

— *Discretus vir Adolphus dictus van deym Bachuys*, 1351 ; *discretus vir Adolphus de Pistrino*, 1353, échevin de Dusseldorf ; sc. en 1364 : une ancre

renversée, accostée de deux étoiles. L. : 1364 : ✠ *Adolf de Baches* (Ibid., Nos 29, 30, 33).

Comp. F. Kücu, *Die älteren Düsseldorfer Schöffensiegel* (Jahrb. des Düsseld. Geschichts-Ver., 1895).

BACLEROD (Gilles dou), h. du marquis de Namur, 1290 : une bande de vair renversé, de deux tires. L. : ✠ *S' Gilon do Baclerot* (Nam., No 224).

Bacq (Martin le), h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : un panier de brasseur, percé du trident et de la fourche, passés en sautoir. L. : *S Mar . . . e Bacq* (Arch. des Hosp., à Soignies).

Bachterhalle (Gilles), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1413, 21, 3, 4, 8 : une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre et supporté par deux cerfs accroupis. L. : *S Gillis Bachterhalle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

BACHTERKISTE (Jean van) promet au comte de Flandre de l'aider loyalement, avec sa parenté (*maghen ende vrienden*), en cas de guerre, 1318 (n. st.) : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, une aigle ; b, une aigle ; au 2^d, une aigle (sic !). L. : *S' Ian Backterki, t* (sic !) (Fl., No 1338).

BALAIN (*Giffroit van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i, t. : 1300 mout., 1374 : trois hamaines, encloses d'un double trêcheur, dont la pièce extérieure, seule, est fleurommée. C. : deux cornes de bœuf, chacune ornée à l'extérieur de trois plumes. L. : . . . *offroy d lechelle* (B.).

BALDECH (*Marquet de*), chevalier, et *Hannus de Baldech*, frères, promettent de ne rien entreprendre contre messires Erard et Philibert du Chastellet, frères, ayant fait prisonnier ledit *Marquet*, qui a été mis en liberté, par l'intercession du duc de Calabre, fils et lieutenant du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, 1449 ; *Hannus* : un vol. C. cassé (Lorr., *Neufchâteau*, B, 833, No 61).

Balen (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1312, 4, 22 : une fleur de lis. Cq. cour. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 11, et Ord.).

— (*Franciscus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1538 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis (Mal.).

Balecourt, voir **Gibecourt**.

Balinghem (?). *Gerardus, dominus de Ballenghem* (voir **Wavrin**), 1236 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion. L. : *Si milit . . . C.-sc.* : un écu au lion. L. : ✠ *S' Gerardi de Basenghē* (!) *militis* (Bazinghen ?) (Mons, Hainaut).

Baliu, voir **Kinons**.

DE RAADT

Balk, Balct. Guillaume van der *Balk*, burgrave de Wittem, 1376 (n. st.) : un lion et un bâton broch. (B.).

— Gilles van der *Balct*, sc. pour *Ghijsken Stofreghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de la *Lecke* ; i. t. : 18 mout., 1378 ; ledit Gilles sc. comme h. de fief de la duchesse de Brabant, 1385 ; reçoit, du Brabant, des à comptes sur 70 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7 : un lion et un bâton componé, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, échevelée. L. : *Sigillum Egidii de Balk* (B.).

— *Gerardus dictus van der Balct*, échevin de Vilvorde, 1379 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé L. : *S' Gheraerdi dicti de* (Brux.).

— Othon van den *Balke*, h. de fief de Gérard van Bouchout (il s'agit d'une terre près Tirlemont), 1410 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *Sigi d . . Ba . . .* (Couv. d'Oplinter ; A. G. B.).

— Jean van der *Balct*, échevin de Bruxelles, 1313, 22, 4, 32, 7, 9 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau ; aux 2^e et 3^e, trois macles Cq. cour. C. une tête barbue encadrée (turbannée ?). L. : *S Ian van der Balct* (Brux., E. G., l. 360, et Ch. et doc. div., c. 1) (Fig. 22).

Balligand (Othon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un lion (Mons, H. de fief.)

Ballonfeaux (Georges de), écuyer, décl. tenir, du roi de France, le fief et terre de la Magdelaine, prévôté de Longwy, 1681 ; sc. le dénombrement de fief remis audit roi, par Emmanuel-Maximilien-Guillaume, comte de Schönburg, sgr. de Montigny, Mars-la-Tour, en partie, Rollé, Messancy, Bertrange, etc., gentilhomme de la Chambre de l'empereur, 1681 : une trangle, accompagnée en chef de deux hures de sanglier, rangées en pal, et en pointe d'un oiseau essorant (on le blasonne : pélican). Cq. cour. C. : un sanglier iss. S. : deux sangliers (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713^b et c).

Balveren (*Everardus de*), *Wilhelmi filius*, échevin de Zalt-Bommel, 1434 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S Eweirt van Balueren* (Geld.).

Bambeke (Robert de), receveur de la *fermerie du « Wijngaert »*, à Bruges, 1434, 3, 8, 60, 73 : d'hermine ; au fr.-q. chargé d'un croissant. T. : un ange. L. : *S Rueberecht van Bambeke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378-9).

Bampoele (Jean van den) tient, du château de Furnes, pour sa femme, Marguerite, fille de Jean Pous, un fief à Steenkerke, 1403 : d'hermine à la bande chargée de . . . (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Bampoele *Diederijc Bampoele* (?), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1410 : d'hermine à la bande (non chargée), côtoyée de deux bâtons. L. : *S Diederic van den Bampoele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89-90).

— Chrétien *Bampoele*, même qualité, 1470 : d'hermine à la bande, chargée d'une étoile et de deux merlettes. S. s. : un aigle (regardant?). L. : *Bampoele* (Ibid., l. 95-96).

— (Guillaume van den), *landhouder* de la commune de Furnes, 1542 : d'hermine à la bande, chargée de trois losanges et côtoyée de deux bâtons. C. : un vol d'hermine. L. : *S Wille va den Bampoele* (Ibid., l. 4).

Bampoels, voir **Eessen**.

Bande, voir **Harbonnières**.

Banesse (*Jehan*), maieur de la haute cour de Saint-Denis, appartenant à l'église collégiale de Saint-Pierre, et *scituee ou chasteal de Namur*, 1526 : trois piles (B^{on} de Jamblinne).

BANEWALT (*Gotschalvus de*), chev., sc. un acte de Wynemar van Bottlenberg, 1349 : d'hermine à la fasce bretéssée et contre-bretéssée. L. : *S' Gotschalci de Bodelinberg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 529).

Banghelijn (Jacques), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : cinq vergettes aiséées (Fl.).

Baningen (Herberen van), échevin de Heusden (Brab.), 1401 : une roue, accompagnée d'un croissant en chef à d. et de quatre billettes, 1 en chef à s., 3 en pointe (Mal.) (Fig. 24).

Banck (Jehan) se porte, avec quatorze autres (financiers ?), garant pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, de 7500 et 2500 cour. de France ; Bruxelles, 10 déc. 1416 : parti ; au 1^{er}, un parti-émanché ; au 2^d, de petit-gris au naturel (voir p. 77) ; au chef de l'écu, chargé d'un lion léopardé. T. : un ange. L. : *S Johā de Davanchis dei Banc* (B.).

— (Olivier van der) (et *de le Banc[k]*), 1421 : 4, 5, 32, 6 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. *S Olivier van der Banc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376-8).

— Simon van der et *de le Banc*, 1423, 4, 5, 33, 4, 6 : même écu, sans bordure. S. : un griffon accroupi. L. : *S Simoen van der Banc* (Ibid., l. 376-8).

— Agnès, veuve de feu Simon van der *Banc*, 1443, 6, 52, 3 : parti ; au 1^{er}, trois têtes de coq, surmontées d'un lambel ; au 2^d, un échiqueté. T. : un ange. L. :

S Anees vrovve Simoens van der Banc (Ibid., l. 43 et 378).

Banck. Olivier van der *Banc*, (fils de Simon), bourgeois de Bruges, 1443, 6, 52, 3, 60, 8 : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq entre un vol. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Olevier va der Banck* (Ibid., l. 378-9) (voir **Hond**).

— Antoine *de la Banc*, fils d'Olivier, 1453, 4 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. d. : une d^{lle}. L. : *is van der Banc* (Ibid., l. 378).

Ces sceaux sont très cassés. Il est possible qu'il y ait eu coq. et C.

— Jean, fils de Simon *de le Banc*, 1454, 6 (n. st.), 6, 59, 60, 62 ; un des tuteurs d'Antoine van der *Banc*, fils d'Antoine (l'autre c'est *Rijquaert Utenhove*), 1459 : trois têtes de coq, surmontées d'un lambel à cinq pendants. C. : un coq essorant, iss. S. d. : un léopard lionné. L. *S Ian van der Banck* (Ibid., l. 378, 9).

— D^{lle} Jacqueline *uten Hove*, veuve d'Antoine *de le Banc*, 1460, 4, 8, 71, 3, 78, 83, 5, 9 : parti ; au 1^{er}, trois têtes de coq ; au 2^d, trois jumelles et un lambel broch. sur la 1^{re}. L. : *S Iakomine Huttenh. we Anthonis van der Banc* (Ibid., l. 379-80).

Dans la quittance de 1471, elle cite *Thuenekin*, son enfant.

— Jehan *de le Banc*, fils de Simon, 1470 : trois têtes de coq ; écu en cœur fruste. C. : une tête et coq de coq. L. : *a der Banck* (Ibid., l. 379) (voir **Broeck**).

Tous ces personnages, de 1421 à 1470, scellent des quittances relatives à des rente sur *l'espier* de Bruges.

Bannoise, ou **Bauvoise** (Jean de), bailli de Vermandois, 1355 : deux faux adossées (Tournai ; *Péronne*) (Fig. 25).

BANSPAG. Courard van *Paynauce* (Panau), Harprecht van *Dusternauwe*, Gerlach *der Junche van dem Graven*, Jean van *Banspag*, Herman van *Wedirdorp* (Widdersdorf) et *Lyse*, veuve de Gérard van *Wedirdorp*, reçoivent, par l'archevêque de Cologne, 100 fl. de Florence, de la part de Jean, comte de Nassau, sire de *Hadinmeir* (Hademar), *als van den gevanchynnen wegin, de Johan Kulbag gevanchin hadde*, 1361 ; *Banspag* : d'hermine à deux pals (Duss., *Col.* N° 846 1/2).

Banthe (Martin), h. de fief du Hainaut, 1600, à Avesnes : un chevron, accompagné de trois roses. S. s. : un griffon. L. : . . . *Martin Bant* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

Bant[s] (Jean), échevin de Helmond, 1430, 2 : deux fascés (?) (fruste) ; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin (Helmond).



Fig. 1.



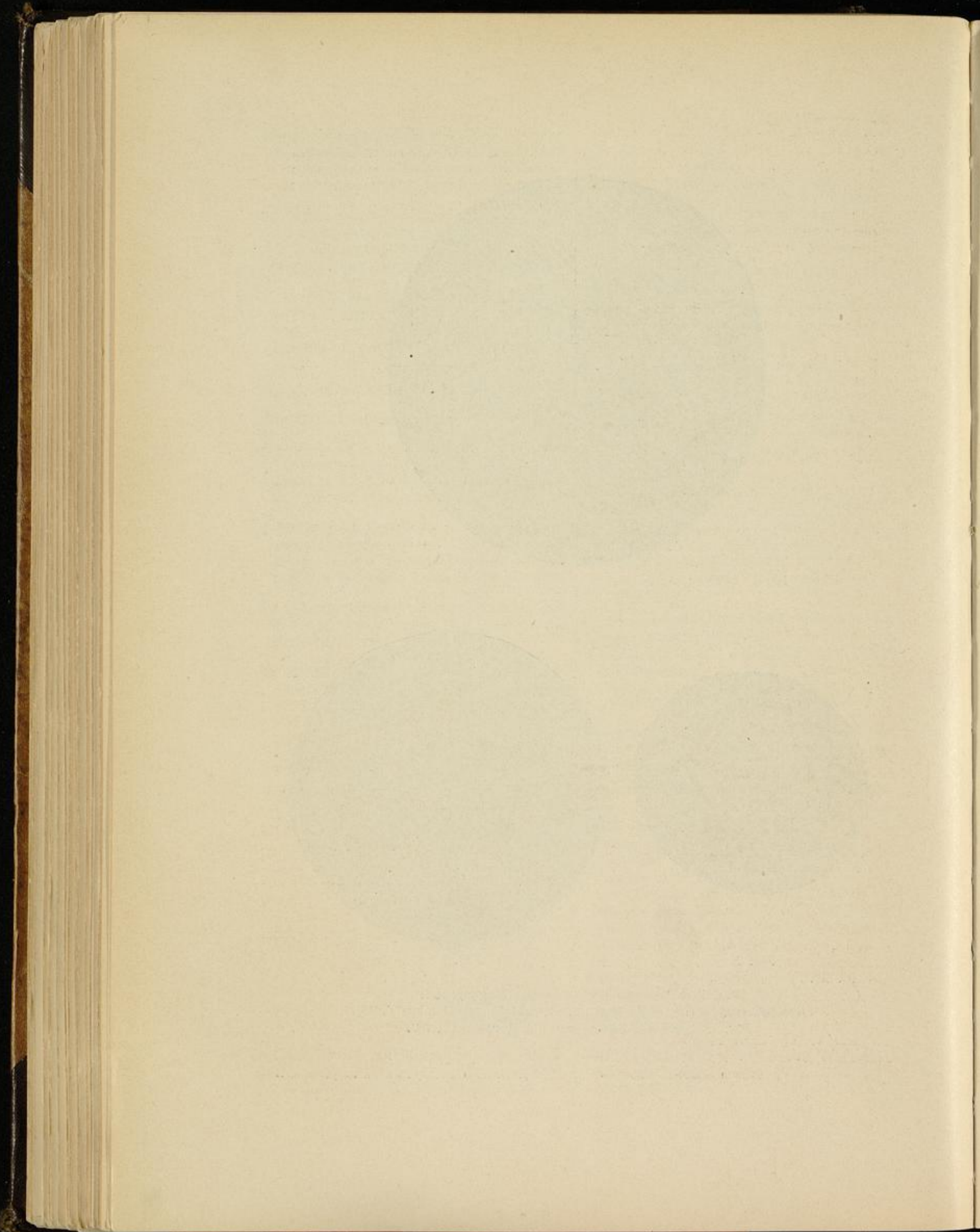
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Enguerrand,
sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai (1278).
Fig. 3. Sceau de Geoffroi, sire d'A[s]premont (1282).



Bar (Renaud de), chev., frère de Thiébaud, comte de Bar, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à deux bars adossés, à un semé de croisettes (!), au pied fiché, et au lambel broch. (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 156).

— (Thiébaud, comte de), 1270 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes, mais sans lambel. L. : . . . *heobald . . . militis Barri decus* (Ibid., B, 590).

— (Robert, duc de), et *m-chi du Pont*, sc. la transaction, relative au comté de Chiny, de ses cousins, Jean, comte de Salm, et Arnould, sire de Rummen, etc. 1363 : même écu, mais les croisettes simples. C. : un coussin, soutenant une boule, entre deux bars, les têtes en bas. S. un léopard lionné et . . . (cassé) (*Lux.*, c. I, liasse I).

— (Pierre de), écuyer, reçoit du Brabant une indemnité pour les services rendus, par lui avec ses compagnons, 1372 ; jadis prisonnier à Basweiler où il avait combattu, à la tête de sa *rotte* sous le duc Wenceslas, 1375. 6, 7 : même écu, mais les croisettes recroisetées et au pied fiché et brisé au point du chef d'une rose. Même cimier que le duc Robert, mais sans le coussin. S. du cq. : un léopard lionné et un aigle. L. : ✠ *Sigillum Petri de Barro* (B.) (voir **Blâmont**, **Quiévrain**).

En 1373, le duc Wenceslas donne à son *ame cousin* Pierre de Bar une obligation de 1500 francs de France, pour sa rançon et autres frais, occasionnés par la bataille de Basweiler (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du duc de Bar : d'azur à deux bars adossés d'or et à un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché d'or. C. : un bonnet pointu d'azur, semé de croisettes de l'écu, engoulé de deux bars d'or, les têtes en bas.

Baras (Barat), voir **Haye**.

Barbençon. *Egidius, dominus de Barbencon*, fait savoir que *Bernardus, miles de Melain* (Mellet ?), et ses frères ont donné à l'église Sainte-Marie de Bonne-Espérance toute leur dime à *Merbys le Castel* (Merbes-le-Château) qu'ils tenaient de lui, 1213 (sans autre date) : type équestre ; le bouclier à un (seul) lion. L. : *Sigillo arbencon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Nicholes, sires de Barbechon*, reçoit de ladite abbaye, en échange, *tos les hostes quelle a elle ville de Merbis le castial et le molin quelle a ens celle memmes ville*, des rentes illec et toutes ses possessions *elle ville de Bousetainnes* (Boustaine), etc., 1246 : type équestre, à dextre ; le bouclier à trois lions cour. L. : *son*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigilli clavis* (Ibid.).

— (Jean, sire de), fait savoir qu'un de ses vassaux, *Nicholes dassueng*, a vendu au couvent mentionné un fief à *Assueng* (Assevent), 1263 ; *Jehans, cheva-*

liers, sires de Barbenchon, décl. que *Nicholes dassueng* a vendu un fief à *Assevent* audit couvent, 1265, en juin ; *Jehans, sires de Barbenchon, chevaliers*, décl. que *Huars de le Glisuele*, qui tenait de lui un tiers de la dime d'*Erkelines*, le lui a rendu au profit de ladite abbaye et qu'il en a investi celle-ci, 1267 (n. st.) : type équestre, à dextre ; le bouclier et la housse à trois lions cour. L. : ✠ *S' Ioh'is de Bar . . . chon militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv I d' Barbenchon militis* (Ibid.).

Barbençon (Nicolas de), 1278 : *Nicholes de Barbenchon, chevaliers, sires de Vilers* (= Villers-Mes-sire-Nicole) décl. que, conformément à un acte de Mgr. *Jehan de Barbenchon*, fils aîné de Mgr. son frère, il s'en est rapporté à des arbitres pour aplanir le différend surgi entre lui et l'abbaye de Bonne-Espérance, au sujet de *le justice en lor maison de Sallemangne et des terres entours kil tiennent, et ki fu mes anchisseurs* ; 1300, le dimanche après la S^t Ghislain, en octbr. : de . . . à neuf burelles et à trois lions cour. broch. L. : ✠ *S Colart de Barbecho chrs sires de Viler* (Ibid.).

— *Jehans, sires de Barbenchon*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre, à dextre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois lions (fort endommagé) (*Nam.*, N° 272).

— *Nobles hommes et discrez mon signeur Mikiul de Barbenchon*, sc. un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1321 (n. st.) ; *Mikiuls de Barbenchon, sires dierkelinnes* (Erquelinnes), *chevaliers*, 1331 ; *Mikiels de Barbenchon, chevaliers, sires dierkelines*, sc. des actes relatifs à ladite abbaye, 1338-39) (en février) ; *Mikiel de Barbenchon*, chev., h. du comte de Hainaut, 1344 ; trois lions couronnés et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S' Mikiel de Barbecon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance, et B.).

— (Messire Jehan, sire de), 1368 : trois lions. C. cassé (Mons ; Sainte Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— Jehan, sgr. de Jeumont et *dou Casteler*, conseiller du duc de Brabant, etc., 1425 ; Jehan de *Barbenchon*, sire de Jeumont et du Chasteler, et d^{lle} Jeanne, sa sœur (son sceau tombé), sc. un acte de Jeanne, dame de Werchin, qui les appelle : *nos chiers et bien amez nepveu et niepce, . . . nos plus prochains et apparans hoirs qui a present puissent vivre et morir*, 1427 : trois lions. Cq. cour. C. : deux cuisards. T. d. : une d^{lle}. L., 1425 : *Jehan de Barbenchon seigr de Ivemont* (B. et Tournai, Chartreux, II) (voir **Assevent**, **Villers**).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Berbencon*, h. du «duc» de Hollande : d'argent à trois lions de gueules, armés et cour. d'or. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : deux tiges, sommées, chacune, d'une boule, accostées, la 1^{re} partie, de gueules et d'argent,

et sa boule, partie d'argent et de gueules, la 2^e et sa boule, parties, inversement, des mêmes émaux.

L'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne au sire de Brabemson : d'argent à .ij. lioncheaux de gueules rampans, et à Mgr. Alart de Barbenchom : semblablement à baston d'azur.

Barbesaen (Jean), bailli et receveur du prévôt de Saint-Donat à Bruges, 1462 : un fascé-nébulé. C. : une tête et col d'aigle (?). L. : *Sigillum Ian Barbesaen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Barbesalée (*Godefrors, fils Pirar*), h. du comte de Namur, 1397 : une fasce entre deux burelles, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe (*Nam.*, N° 1281).

— (Noble homme messire Godefroid), chev., h. du comte de Namur, 1334, 5 (n. st.), 5, 8 : même écu, mais des carreaux, au lieu de billettes. L. : *S' Godefrid Barbsale* (*Ibid.*, Nos 774, 84, 9, 830).

Barbet (Jean), juge *cottier*, à Calonne, de noble Roland de *Leuse*, sgr. de Calonne, 1433 : un croissant, surmonté de trois étoiles, rangées en chef. T. : un ange (Tournai, Croisiers).

Barbial (*Reijnken*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 134 mout., 1374 : de vair à la fasce. L. : *S' Renekin de Kemeke* (B.).

Barbiers (Jean), échevin de Helmond, 1433 : trois (2, 1) huchets, une étoile à huit rais en cœur et un filet, sur lequel brochent le 1^{er} et le 3^e huchets et l'étoile (Helmond).

Comp. les armes de Santvoert, Snoex et Terlinc.

Barbieur (Colart le), *caucheteur* (chausseteur), reçoit un paiement de la ville de Tournai, 1404 : trois (2, 1) rasoirs contournés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : *Seel Colart le . . . ievl* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), h. de fief du Hainaut. 1633, à Braine-le-Comte : trois barres. S. s. un griffon (B^m de Royer de Dour).

Barcenal[le], voir **Jamblinne**.

BARCH, voir **Barse**.

Barchon, voir **Sart**.

Bardin, voir **Chambellan**.

Bardone (Jean), h. du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : trois haches (doloires), les 2 premières adossées. L. : *Saiel Iehan Bardone* (*Nam.*, N° 383) (Fig. 26).

Bardoul. Barthélemy-Philippe de *Bardouil*, sgr. de Hodister et de Hermanne, sgr. haut-justicier de Houmart, pour les trois quarts, décl. tenir, du roi

de France, la sgrie de Hodister, relevant de la sgrie de Laroche, etc., 1681 : une croix de vair, de deux tires. L'écu sommé d'une cour. à 11 perles et accosté de deux palmes (C. C. B., 43713^b).

Il signe : de Bardoul de Hodister.

Bare (*Paulus*), échevin de Zalt-Bommel, 1341 : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Pav.* (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335-8).

Baré (Fastré), chev., échevin de Liège, 1332 : dans le champ du sceau, un léopard cour. L. : *S' evin de Lg* (C. de B.) voir **Pontillas**.)

Sy portoient d'argent a Lupar de geules (HEMICOURT, éd. SALBRAY, p. 304).

Baré d'Anthisnes (Jean) ; l'acte l'appelle : *Pareet d'Antines*, sans prénom ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 170 mout., 1374 : de vair au sautoir, chargé en cœur d'un léopard ; au fr.-q. fascé. L. : *S' Iohan Bareit* (B.).

Baren Pieter, *filius Jacop Baeren, dijscepen* du *Busen polder*, 1449, 51 : une fasce nébulée. L. : *S Pieter f Iacops Baren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Bärendorf, voir **Giesendorf**.

Barentsz (Thierry), échevin de Rotterdam, 1539 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (U.).

Barmakre (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : trois aigles éployées et une bande d'hermine broch. (Fl.).

Barnage[s], **Bernage**, de **BARONNAIGE**. Eustache *Barnage[s]*, h. du comte de Flandre, sc. 1309 et, à Ypres, 1312 (n. st.) : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e frettées, et un bâton broch. L. : *S' Wistasse Barnage* (Fl. et *Nam.*, N° 383).

— Jean *Barnage*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 536 2/3 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve d'hermine. L. : *S' Ioh Barnage militi dni de Movden* (B.).

— *Johannes dictus Bernage, dominus de Moude, etc. miles*, échevin de Bruxelles, 1432 : même écu. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve d'hermine. S. d. : un griffon accroupi. L. : *S' Ioh dci Barnag milit' dni d' Movde Ze* (B.).

— Damoiseau Englebert van *Barnaige*, sgr. de *Craijnhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 : même écu, la 2^{de} pièce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue. *S Yngeberti Barnage* (Brux.).

— Damoiseau René de *Baronnaige*, sgr. de Crainhem, échevin de Bruxelles, 1622 : même écu, sans l'étoile. C. cassé (Ch. et doc. div., c. 1).

Baron. *Claijs Baroen*, échevin de Poperinghe, 1543 : un huchet, posé en pal, contourné, le pavillon en haut. L. : *S' Claes Baron* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Barosse, voir **Pin**.

Barre. Tierchelet *van der Baren*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 1026 2/3 mout., 1374 : diapré à la bande de vair. C. : un faucon. L. : *S Tiercholet de la Bare chr* (B.).

La mayson de la Bare : de gueules, à la bende vair single (simple), et orge : Tournay! Tournay! et ont esté seigneurs de Mouscron, depuis l'an mil trois cens xxxiiij (L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres par le roi d'armes CORNEILLE GAILLIARD; édité par JEAN VAN MALDERGHEM; BRUX. 1866).

— Jean *van der Baren*, le jeune, jadis prisonnier illec, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 602 mout., 1374 : deux bandes ; au fr. q. chargé d'un lion et d'un bâton broch. L. : *✠ S Jehan de Chamont* (B.) (Fig. 27).

— (Tierchelet de la), sgr. de *Moscron*, beau-fils de Catherine, veuve de Louis de *Mourquerque*, chev., 1425; *Tierchelet de la Bare*, bailli de Courtrai, 1433 ; Tierchelet de la Barre, naguère bailli de Courtrai, donne quittance à son successeur, Gérard de Ghisteltes, chev., pour le soldé à lui dû, suivant son compte arrêté le 9 janvier 1436 (n. st.) ; sgr. de Mouscron, il se. une quittance semblable, 1438 : une bande de vair. C. : un faucon. S. : deux lions. L. : *S Oste de la Bare segn de Moscron* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53-58, 412).

— Jean *delle Bare*, écuyer, échevin de Liège, vers 1435 : parti ; au 1^{er}, un lion, chargé d'un écu. à trois besants, ou tourteaux ; au 2^d, une bande, chargée d'un maillet. T. : un h. sauv., agenouillé à s. derrière l'écu. L. : . . . an *Bare* (C. de B.).

— Jacques *Barre*, conseiller du duc de Bourgogne et receveur de ses deniers extraordinaires, « *venans de condempnations, confiscacions, d'avoirs de bastaerdz, drois seigneuriaux, reliefs, etc.*, en Flandre, Artois, Hainaut, Namur, etc., 1438 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col d'animal entre un vol (aigle issante?). S. : deux griffons. L. : *S Jaques Barre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71, 178).

— (Hughes de la), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 37 : trois chevrons abaissés, rangés en fasce, entrelacés (un fretté), soutenant une fasce, surmontée de deux molettes (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (François de la), même qualité, 1571, 2 : même écu, mais une étoile à six rais, au lieu des deux molettes, et la fasce chargée à d. d'un croissant. C. : trois plumes d'autruche (Mons, II. de fief) (Fig. 28).

Barre (Jérôme de la), licencié en lois, même qualité, 1624 : même écu. C. cassé (ou cq. sans C. ?). L. : *S Hierome . . la Barre* (M. Hanon de Louvet).

— (Jean de la), écuyer, sgr. de *Vieumaisnil*, fait dénombrement d'un fief, 1614 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de lion. C. : une tête et col de lion (?) (Mons, Cour féod. de Hainaut, Av. et dén.).

Barret (maître Jacques), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un château ; aux 2^e et 3^e, deux pals (Nam., Nos 1263-4.)

Barse (?) *Mgr. Watier, ladvoe de Huy*, h. du comte de Namur, 1330 : une bande entre deux filets L. : *e Barc mili* . . . (Nam., No 317).

ALPH. WAUTERS, *Table chronol.*, cite Walter, sgr. de *Barch*, avoué de Huy, en 1319.

Bart, voir **Waldecker**.

Bartholeijns (Jean), tenancier de l'église St-Lambert, à Liège, dans la cour dite *Vroenhoff*, à *Groot-Gelmen* (Grand-Jamine), 1608 : de vair à la fasce, chargée de trois fleurs de lis (Ordange).

L'armorial ms. de St-Trond donne à **Bartholeijns** : de vair à la fasce d'or (plaine).

— (Robert), même qualité se. le même acte, 1608 : un cœur, surmonté des lettres R et B, unies par un laes d'amour, iss. du cœur (Ord.).

Bartoltz (Gisbert), *gerichtzman*, se. un acte d'Arnould van der Lawick, juge d'Overbetuwe, 1497 : un lion contourné, posé en bande (!). L'écu bordé, au haut, par un ligne dentée.

C'est un sceau très mal gravé.

Bazelles (Jaquemin de), châtelain de Bouillon, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 594 mout., 1374, 6 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S Jaqemin de Bazele* (B.).

La quittance de 1376, donnée à Bastogne, et qui le nomme : *de Basaille*, constate que l'indemnité fut payée par Henri de *Rommaigne*, chanoine de Metz.

Basijn (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1349 : un échiqueté ; au chef chargé d'un fer de moulin et d'un meuble ressemblant à une ruche. L. : *S asijn scabini in Buscho* (Els.).

— Pierre *Basin*, chanoine à Saint-Donat, à Bruges, 1491, 3 : deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, accompagnés en chef à d. d'une coquille. T. : un ange (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Bazinghen (?), voir **Balinghem**.

Bascot (Baudouin), prévôt de Mons, 1344 : trois gerbes et un bâton broch. Cq. cour. C. : un coq. L. : *S' Bald' dei Baskot de Fog'i Bosc* . . (B.).

Bassenheim. Philippe van *Bassenen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cronenburg ;

i. t. : 120 mout., 1374 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une tête de léopard. L. : ✠ *S Flips van Basenheim* (B.) (voir **Juliers, Cronenburg, Walpode**).

Bas-Silly (Les échevins de la *tenance et seignourie* des chanoines de Soignies, à), 1540 : parti ; au 1^{er}, une croix ; au 2^d, trois chevrons (Enghien).

Bassoles (Guiart de), bailli de Coulommiers, pour le duc de Luxembourg, reçoit un salaire annuel de 20 livres tournois, 1384 : une fasce, surmontée de deux étoiles. L'écu sommé d'un oiseau et accosté de deux oiseaux affrontés. L. : *S Gvion de Bassoles* (B.) (voir **Saint-Elophe**).

Bast (Henri), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1401, 6 : un sautoir, cantonné de quatre molettes. L'écu suspendu au col d'un griffon. L. : *S Hen st* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 78-9, 80-1).

Bastogne (Ange de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 mout., 1374 : plain ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux merlettes. L. : *S' Angel de [F?]osse[i?]* (B.).

— (Henri de) ; les chartes disent : *van Bastenaken* ; jadis prisonnier à Basweiler, sous la même bannière ; i. t. : 276 mout., 1374 ; sc. des reçus pour plusieurs autres anciens prisonniers, de sa rotte : Conrad de Meysembourg, le grand Jean de Bastogne, Nicolas de Bastogne, etc., 1374 : un coticé (10 pièces). L. : ✠ *S' Henri de Bastogne* (B.).

Bastoules, voir **Horden**.

Basweiler. *Eyn eersame man Johan van Boestwylre (walne was Winrichs soen van Boestwylre), wopenture* (écuyer), sc. pour le magistrat de Basweiler, 1369 ; sc. un acte de *Johan van Boestwylre*, ci-dessous, 1369 : dix coquilles, rangées en croix. L. : *S Iohan van Boiste (sic)* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 69).

— *Johan, walne soen Johans van Boestwylre, wopenture*, a vendu à la maison de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, le privilège d'abattre tous les ans 50 *heysteren* dans la forêt de Basweiler, 1369 : dix besants, ou tourteaux, rangés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'une coquille. L. : *S' Iohan van Boistwil . .* (Ibid.).

Bataille (Gillet), *citain* de Metz, tient du roi de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, des fiefs en la prévôté de Briey, 1438 : un fascé ; au fr.-q. chargé d'une aigle. C. cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Gillet Baitaille* (Lorr., *Briey*, B, 592, N°s 211 et 215).

Batel, voir **Batiaux**.

Baten (Jean) — fils de Jean — tient, du château de Termonde, un fief à Hamme ; sc. pour Adrien van Hiele (fils de Pierre), feudataire à Hamme, 1549 : coupé ; au 1^{er}, une coquille et un flanchis, accostés en chef ; au 2^d, un flanchis et une coquille, accostés en pointe ; un 3^e flanchis broch. en cœur sur le coupé (Fiefs, N°s 3837 et 3848) (Fig. 29).

Batenburg (Gérard, sire de), chev., répond, envers Gui, comte de Flandre, Isabelle, sa femme, et Marguerite, leur fille, de l'exécution des engagements pris par Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, à l'occasion de son mariage avec ladite Marguerite, 1286 : un sautoir cantonné de quatre forces (!) renversées. L. : *S du Gerardi de Nam.*, N° 491.

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Batenborch* : de gueules au sautoir, cantonnés de quatre forces renversées, le tout d'or. Capeline d'argent. C. : deux pattes de lion d'argent, armées d'or, tenant, chacune, une boule de gueules (comp. le C. de Bronkhorst).

— *Hermann van Bathenborch*, femme de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, 1439 : parti ; au 1^{er}, un lion contourné ; au 2^e, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : *S' Hermanne de Julia z Batenborch* (Duss., *Clèves-Marck*, N° 549).

— Nicolas van Batenborch, *kokenmeester* (maître de la cuisine) du duc de Brabant, donne quittance au receveur de Diest, 1411 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chien braque assis ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tête et col de chien braque, iss. d'une cuve. L. : *de Hont* (Diest) ; l. *Cours diverses* (voir **Bronkhorst, Hond**).

Batenhorst (*Adolphus de*), miles, moyennant 300 livres tournois, devient h. du duc de Brabant et lui engage ses alleux : *domum dictam Hakelhem, sitam in parochia Velren* (Vellern), et *domum dictam Northolt, sitam in parochia Walstede* (Walstede), au diocèse de Munster, 1333 : type scutiforme ; un lion. L. : ✠ *S' A t militis* (B., N° 296).

— (Adolphe van), chev., sc. un acte de Hermann de Lüdinghausen, qui l'appelle *unsen swagher*, 1363 : type scutiforme ; un lion. L. ✠ *S' Adolfi de Batenhorst fa* (Duss., *Werden*, N° 411).

Abréviation de *fanuli* = écuyer.

Batiaux (Jean), sergent du roi de France, 1503, à Compiègne : une fasce frettée, surmontée à d. d'une molette à six rais. L. : ✠ *S' Iehan Baatel* (!) *escvier* (Fl.).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, à tort, *Battons*.

Batrial (Jean) (et **Batriel**), échevin d'odomont, 1460 : une charrue contournée. L. : *S Iehan de Battree* (C. C. B., c. 36).



Fig. 1.



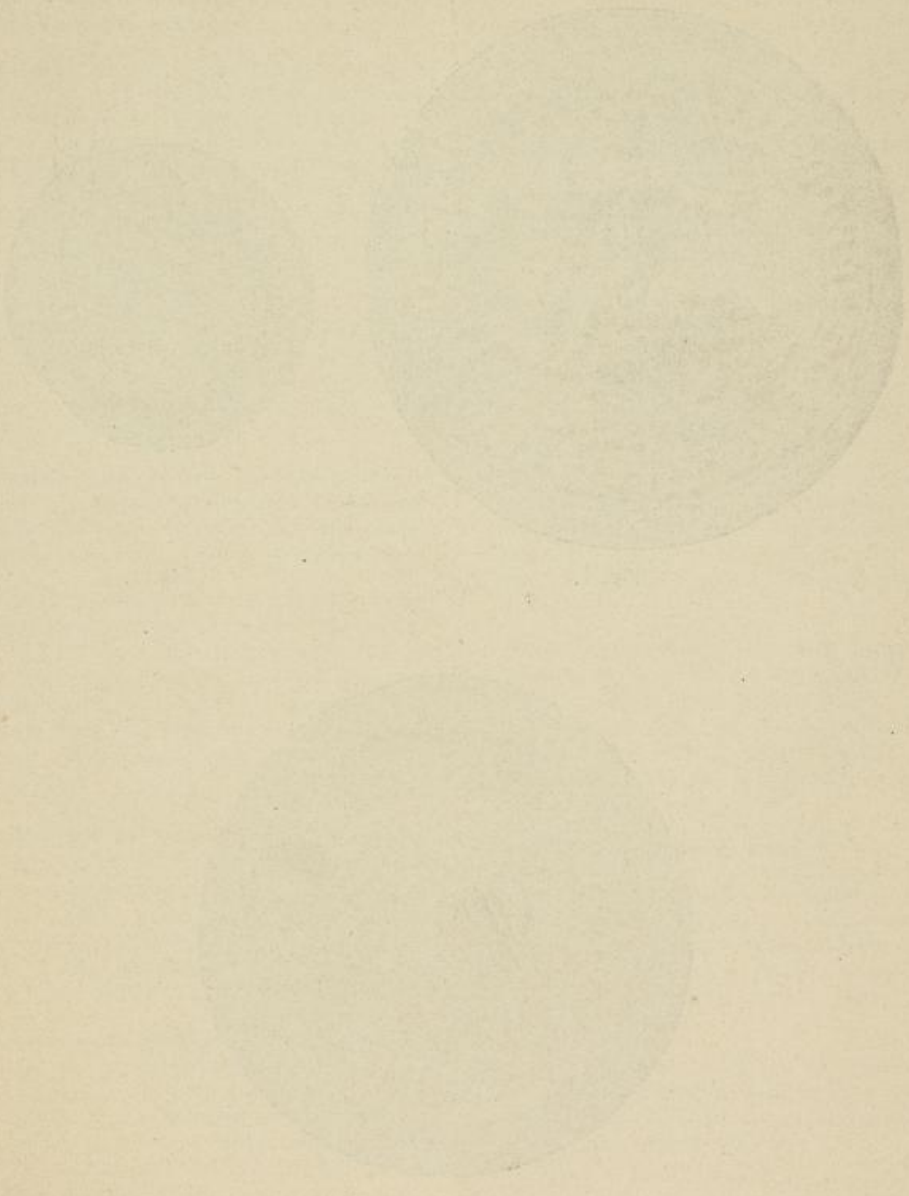
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIV.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Simon,
comte de Spouheim (1299).
Fig. 3. Sceau de Guillaume, « oncle du comte de Flandre
et de Hainaut » (1200).



Batseler (Gislebert), échevin du comte de Flandre, au métier d'Assenede, 1543 : une vergette, terminé au bas, en un étau, mouvant de la pointe, accosté en chef de deux roses. L. : *S Ghi . . . brec Batseler* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Battel (Bombaut de), 1371, 4 : une bordure engrêlée et une fasce broch. ; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss du bord inf. de la fasce (Mal.) (Fig. 30).

— (Pierre de), 1399, 1402 : diapré, à la fasce ; au fr.-q. comme le fr.-q. du précédent ; l'écu garni d'une bordure engrêlée (Ibid.).

— (Pierre de), 1405, 6, 7 : même écu ; suspendu à un arbre. S. : deux ours, colletés et bouclés. L. : *S' Petri de Battele* (Ibid.).

Les personnages du nom de Battel, dans les actes de *Battele*, sc. en qualité d'échevins de Malines.

Bau (Gauthier), échevin de Malines, 1304 : une bande, chargée de trois écuss., chacun à trois pals L. : . . *Wallers Ba . .* (Mal.).

— (Henri et Rombaut), bourgeois de Malines, 1356 ; tous deux : une bande, chargée de trois croisettes, et un lambel broch. (Fl.).

— (Gauthier), même qualité, 1356 : même écu, sans lambel (Fl.).

Voir le N° 1733 de *l'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

— (Rombaut), échevin de Malines, 1369, 71, 3, 4, 5, 9, 80, 3, 6, 7 : même écu et un lambel broch. (Mal.).

— (Gauthier), même qualité, 1375, 81, 5, 6, 8, 9 : même écu, sans lambel (Mal.).

— (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes (*beede*) du duc Wenceslas ; i. t. : 780 mout., 1374 : une bande, chargée de trois flanchis, le 2^e surchargé d'un croissant. L. : *✠ S Art Bav* (B.) (Fig. 31).

— (Jean), échevin de Malines, 1393, 5 : une bande, chargée de trois croisettes et accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

— (Arnould), même qualité ; 1402, 28, 31, 5, 6, 40 : même écu, qu'Arnould (1374). C. : une tête barbue tortillée. L. : *✠ S Aert Bav* (Ibid.).

— (Rombaut), même qualité, 1414 : mêmes écu et C., mais sans le croissant sur la bande (Ibid.).

— (Gauthier), même qualité, 1415, 8, 28, 9, 31, 5, 40 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, comme le précédent ; aux 2^e et 3^e, un chevron d'hermine, accompagné de trois coquilles. C. : une tête barbue entre un vol (Ibid.).

Bau (Jean), docteur en droit, prévôt de l'église Saint Georges, à Cologne, fils de feu Rombaut, de Malines, reçoit, du fisc du Brabant, pour lui-même et les autres enfants et héritiers de son père, le capital d'une rente, 1433 (n. st.) : même écu que Henri, 1356 (avec lambel) ; même C. que Gauthier, 1415 (B.).

— (Gauthier), chev., parent (*neve*) de Henri, comte de Nassau et de Vianden, 1442 : même écu, sans lambel, la 1^{re} croisette chargée d'une étoile, ou coquille. C. : une tête et col. barbue, cerclée (B.).

— (Henri), chev., 1496 : même écu, mais sans brisure. C. : une tête barbue. L. : *Bawc vā Wedenbg ridd'* (B.).

Bau van den Eechoven (Gauthier), mari de d^{lle} Elisabeth van Ranst, fille de Henri, sc. avec son beau-frère, Henri van Ranst, sgr. de Kessel, 1451 : même écu que Gauthier, 1356 (sans lambel). C. : une tête et col d'animal (B.).

Bauchigay, dit Luppard (Jean de), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403 : deux fascés ; au chef chargé d'un lion léopardé (2 chartes) (Tournai, Chartreux, c. IV).

Baudechon (Pierre), échevin de la baronnie de Jauche (non cité nominativement dans l'acte), 1514 : une fasce, accompagnée en chef d'un coudre, posé en fasce, la pointe à s. et en pointe d'une rose tigée et feuillée, posée en bande (Gr. scab. ; *Jauche*, 4363).

— Denis *Baudechon*, alleutier de l'empereur, sc. un acte du receveur de Jodoigne, 1561 : même écu, mais la pointe du coudre à d. et la rose posée en pal. L. : . . *Dionisivs* (Heijl.).

Baudet (Jean, h. de fief du Hainaut, 1420 : un âne, passant sur une terrasse, accompagné au canton s. d'une étoile (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Baudewijns, voir **Bauwens**.

BAUDIMONT (Jean de), chev. ; J., sire de *Baudumont*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1291 (n. st.) : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *✠ S' Ioh de B mont militis* (Nam., N° 231, Tournai, Chartrier).

Baudisson, voir **Houffalize**.

Baudoche (Jean), l'ainé, *citain* de Metz, tient, pour *Jehenne*, sa femme, auparavant femme de Simon Bonnefille, *citain* de Metz, et mère de Simon Bonnefille, son défunt fils majeur, du roi de Jérusalem, etc., un quart de la sgr^{ie} de *Salny* (Saulny), etc., 1436 : un chevronné (de 8 pièces) ; au chef chargé de deux besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de chien braque. L. : *hans Bavdoche* (Lorr., Brie, B, 592 N° 214).

Baudoche (Jean), l'aîné, *citain* de Metz, tient une rente du roi de Jérusalem, 1433 : même écu, mais sans lambel. Même C., mais colleté L. : *S Jehan Badoche* (Ibid., N° 227).

— (Jean), chev., a fait relever, du roi de Sicile, d'Aragon, duc de Bar, etc., par son fils, Pierre B., divers fiefs au duché de Bar et en la prévôté de Briey, tant à lui qu'à sa femme, *Biatrix de Vy* (ou *By*), et par le décès de Poince *Roucel* son cousin, à cause de feu dame Catherine Baudoche, sa mère, 1478 : même écu, mais le chef chargé de deux tours, au lieu des besants, ou tourteaux (sans lambel). C. : comme Jean, 1436 L. : *S Jehan Baudoche* (Ibid., B, 593, N° 2).

— Claude *Baudoiche*, chev., sgr. de *Mollin* (Moulin ?), remet au duc de Calabre, de Lorraine, etc., le dénombrement de fiefs, à Saulny, de dames Claude et Bonne, ses filles, procréées avec sa première femme, dame Philippine de Serrières, fille de Conrad, chev., et de Philippine d'Esch, sa femme, fille de Joffrois d'Esch, chev., 1536 : même écu, le chef chargé de deux tours (?). Même C. L. : *S' Claude Boudoche* (Ibid.) (voir **Roucel**).

Baudrenghien. Arnould van *Baddelghem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i t. : 636 mout., 1374 : trois hamaines, chargées de trois, deux, respectivement un besants, ou tourteaux. L. : *S' Ernois de Bavdre . . . en* (B.).

— (Henri de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Marie du Mortier, sa femme (auparavant mariée à Colart Croquevillain), et celle de *demiselle* Agnès *Weitine*, mère de celle-ci 1402, 4, 5, 8 : trois hamaines, chargées de quatre, trois, respectivement deux besants, ou tourteaux. L'écu suspendu à un arbre. L. : *S Hen . . . Baudrenghien* (Tournai, Quitt.).

— (Charles de), écuyer, sgr. de *Belle*, 1546 : même écu, brisé d'un lambel. C. cassé (M. L. Paris) (Fig. 32).

— (Jean de), écuyer, tient un fief de la sgr^{ie} de Flobecq, 1546 : même écu, sans lambel. C. : un panache de plumes d'autruche (Fiefs, N° 10289).

— (Jacques de), chev., sgr. de *Ghomanpont*, etc., 1548 ; tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, les fiefs de *Renartchamp* et de Baudrenghien, 1548 : même écu (sans lambel). C. : deux jambières, l'ouverture des pieds en haut (Ibid., N° 10318).

Baudricourt (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i t. : 880 mout., 1374 : un lion. C. cassé. L. : *S Jehan de Bav. ecor* (B.).

Bauer, voir **Waha**.

Baugnée. *Andrieus de Baivingnées en Condros* (voir **Loncin**), 1350 : un fascé. L. : . . *Andrier de Baigne*. (Nam., N° 762).

L'inventaire imprimé porte à tort *Bauringnées*.

Baulduin (Jacques), licencié-ès-lois, lieutenant de la franche forêt de Mormal, tient, du château de Binche, une rente sur la sgr^{ie} de *Rouvroit*, appartenant à Antoine de Briart, écuyer, 1545 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tête de cerf (de profil) ; aux 2^e et 3^e, une hure de sanglier. C. cassé (Fiefs, N° 10521).

Baulme, voir **Piers**.

Bauls (Guillaume de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois têtes d'animal (loup, lion ?) (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

Baumeister, voir **Boymeister**.

Baur (Sébastien de), sgr. d'Everlange, pour les deux tierces de la haute justice, basse et foncier dudit lieu (relevant du marquisat d'Arion), en remet au roi de France le dénombrement, 1682 : une étoile en chef et un lacs d'amour en pointe. Sans C. (ou cassé ?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

Bauzele (*Henricus de*), miles, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à quatre hommes, probes et honnêtes (*una nobiscum*), bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : cinq losanges, rangés en fasce, surmontés de deux coqs. L. : ✠ *S' Henrici de Bausele milit'* (B., N° 494) (Fig. 33).

Baut (Jacom, Pierre-Ignace et François-Louis), héritiers de Pedro Baut, tiennent, du Brabant, une rente sur la maison de plaisance « *d'oude Donck* », à Borsbeek, 1737 ; tous les trois : une fasce ondulée, accompagnée en chef de deux têtes de more et en pointe de deux flèches émoussées, passées en sautoir. C. : deux flèches émoussées, passées en sautoir (Av. et dén., N° 7821).

Bautersem (Henri, sire de), 1273 : trois macles ; au chef chargé de trois pals (*Ayvières*) (voir **Beynes, Heijden, Wittem, Lek**).

— (Henri van), sire de Berg-op-Zoom, 1362, 70 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigillum secretum* (B.).

— Henri van *Boutershem*, sire de Berg-op-Zoom, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais, *als wi ende gesellen in onss liefs ghenadigen heeren dienst van Brabant in den orloge van Vlanderen tot Denremonde ghehadt ende geleden hadden*, 13 . . : même écu que Henri, 1273. L. : *S' Henric van Boutersem heer van Berghe op de Soem* (B.).

Bautersem, Henri van *Boutershem* reçoit 3000 mout. d'or, du duc de Brabant, par la ville de Diest, 1367; Henri v. B. et Marie, sa femme, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wesel*, 1369; le mari: même écu; la femme: parti; au 1^{er}, les armes du mari; au 2^d, trois fleurs de lis (complètes) (Wesemael) (B. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III) (Fig. 34).

Un acte de 1372 appelle Marie: dame de Berg-op-Zoom, Schooten et Merxem (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van *Boutershem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijck; i. t.: 96 mout., 1376: même écu que Henri, 1273, mais chacun des trois pals chargé d'une étoile à cinq rais. L.: *Sigillum Jan dei Boctersem* (!) (B.).

— Henri van *Boutershem*, chev., reçoit du Brabant pour ses services, *van dien tiden dat wij laghen tot Eijndhoven, met vijf ghelaiiven vijftien daghe lanc, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijdsde*, 1388: un lion et un bâton broch. Cq. cour. C.: une tête et col d'âne. L.: *S' Heinrici de Witham* (B.).

Bauvoise, voir **Bannoise**.

Bauwaert (Colart), jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas; i. t. 152 mout., 1374; une hure et col de sanglier, mouvant du bord s. de l'écu. L.: *Colart B. . . vart* (B.).

BAUWEGNI (*Hienemans de*), chev., h. du comte de Namur, 1289 (n. st.): d'hermine à trois forces de tondeur (!), renversées. L.: *S' Henmani d' Ba . . . eis milit* (Nam., N° 203).

— *Bauduins de Bawigney*, h. du comte de Namur, 1327 (n. st.): trois forces de tondeur, renversées, et un bâton broch. L.: *S' Ba . . . n de . . . v . . .* (Ibid., N° 470).

— *Hinnemote de Bawigney*, même qualité, 1327 (n. st.): trois forces (!) renversées et un lambel broch. (Ibid.).

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Ede-ward, filius Boudens*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1323: le haut de l'écu est cassé; on ne voit qu'un petit chevron, ou le bas d'un sautoir, accompagné en pointe d'une coquille. L.: *S' Ede . . erd B . . den . .* (Sainte-Pharaïlde).

— *Jan Boudijn Huughis sone*, h. de l'église Saint-Bavon, à Gand, 1361: deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette en pointe (*Saint-Bavon*).

— *Loper Baudins sone*, h. du comte de Hollande, 1378: deux glaives, posés en barre et rangés en bande, accompagnés de trois flanchis, 2 en chef à d. et un en pointe. L.: *. ers Boudi . . .* (Holl.).

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Didderic Baudewijns soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1400, 7: une bordure engrêlée et deux fasces broch. (Mal.).

— *Michiel Boudens soene*, échevin de St-Geertruidenberg, 1408: une croix ancrée, cantonnée de quatre merlettes, la 1^{re} et la 3^e contournées (N.-D., Anvers; *capsa rer. extraord.*).

— Pierre *Boudins* et Jean Bortoen (son sceau est tombé), tuteurs de Guy, fils de messire Guy, qui fut fils de messire Guy, bâtard de Flandre, 1402 (n. st.), 4 (n. st.), 6: un chevron. C.: un vol. S.: deux griffons. L.: *Sigillum Petrus Boudins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Jacques *Boudins*, échevin du Franc de Bruges, 1449: un chevron; au fr.-q. chargé d'un lion. C.: un vol, chargé d'un fr.-q. au lion. L.: *Sigillum Iacob ins* (Ibid., l. 152).

— Jacques *Boudinssone*, h. du bourg de Bruges, 1453: un sautoir, cantonné de quatre étoiles. C. cassé (Ibid., l. 395).

— Jean *Bauduyn*, châtelain du duc de Bourgogne, pour son château de Gand, 1460, 1, 5, 6, 7: une étoile et une bordure (simple). L.: *S Jehan Bauduyn* (Ibid., l. 401-2).

— Hector *Boudins*, h. de fief dudit duc, au bourg de Bruges, 1461: trois besants, ou tourteaux; écu. en cœur au sautoir, cantonné de . . . (quatre étoiles? ou champ d'hermine?) C.: une tête et col de chien braque entre un vol. L.: *S Hector Boudins* (Ibid., l. 95-6).

— Pierre *Bauwin[s]*, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, 1470 (n. st.), 1: une étoile et une bordure endentée. C.: une tête imberbe (de more), tortillée, entre deux cornes de bœuf. L.: *S Petri Baldevini fili Baldevini* (Ibid., l. 116, 137).

— *Arndt Bauddijns, alias Hosdijns*, de Latinne (*Lattijns*), écoutele de la haute justice de Gorswarem, 1475: un tranché de . . . et d'hermine, à la bande broch., accosté de deux étrières. S. s.: un lion. (Très cassé) (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— Georges *Boudins*, h. de la châtellenie de Gand, 1477: une étoile et une bordure engrêlée. C.: une tête imberbe, entre deux cornes de bœuf. L.: *S Ioris Baudins f Piet . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— *Seger Buwens*, feudataire, à Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, etc., 1487: un chevron (S.-T., c. 18).

— *Ziegher Bauwens*, tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch,

dans celle de *van der Biest*, etc., 1496 : un chevron. L. : *Zegher Bauwens* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

Bauwens, Baudewijns, Bondens, etc. *Jan Bauwens*, mari d'Anne Samans, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Sinay et Belcele, 1315 : trois roses (Fiefs, c. 915bis, liasse 7129-91).

— *Jean Bauwens*, échevin d'Aerschot, 1541 : une serpette. L. : *S Iohis Bauwens scabi arscot* (S.-G.).

— *Jan Bauwens* (fils de Toussaint), prêtre, tient, du château de Peteghem, un fief *illeg*, 1523 : trois cloches (Fiefs, N° 10720).

— *Joos Boudins* tient, de damoiseau Martin Snouckaert — fils de sire Martin —, sgr. de Somergem, du chef de sa cour d'*Utkercke* (tenue de Mr de *Croyssylles*, du chef de sa cour de Nieuwmunster) un fief à *Utkercke*, 1369 : une double jumelle (!) accompagnée en chef d'un besant, ou tourteau, chargé d'une étoile, et en pointe d'une coquille. Cq. sans C. L. : *S Joos* (B^{on} W. Snouckaert van Schauburg, à La Haye).

Bavay (Les maieurs et échevins de), 1333 : un lion, l'épaulée chargée d'un écu, à l'aigle éployée. L. : *S eschevi . . . de la ville de Bavay* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1361, à Condé : un glaive, la pointe, en bas, fichée dans une boule, et accosté de deux molettes. S. s. : un griffon. L. : *S Jehan de Bavai* (Mons, Gr. scab. de Condé).

M. Gustave de Bavay, conseiller à la cour de cassation, à Bruxelles, porte : de gueules au chevron d'argent, chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois étoiles, à cinq rais, d'or. C. : une merlette de sable.

Bave, voir **Houplines**.

Bavendamme (Victor de), sous-bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1402 : une fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L'écu suspendu au col d'un aigle (C. C. B., Acquisits de Lille, l. 80-81).

— (Arnould van) tient, du château de Furnes, un fief à Woumen, 1405 : une fasce de trois losanges, surmontée à s. d'une merlette. Le bas de l'écu est cassé (Ibid., c. 889, liasse 1036-40).

Bavette (*Bertrunet del*), h. de fief du sgr. de Beerseel, en sa sgrie *gisant au lieu de Lymelette, touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : écartelé ; au 1^{er}, un anneau ; au 2^e, une croix ancrée ; au 3^e, une fasce ; au 4^e, un marteau (Gr. scab. de Nivelles, 4777).

Bavier, voir **Bovier**.

Bavière (Robert, l'aîné, et Robert le jeune, celui-ci fils de feu le duc Adolphe, par la grâce de Dieu comtes palatins du Rhin et ducs de), investissent Guillaume, margrave de Juliers, de la suzeraineté de Neuenahr, 1343 : types équestres, à dextre ; tous deux : le bouclier à un losangé en bande. La housse à deux lions. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie de cinq branches de tilleul. Les chevaliers tiennent une lance de la main droite. Les deux sceaux absolument identiques sauf pour la légende ; celle de l'aîné : *Rupert dei gra comes palatin' Reni dex Bawarie* ; celle du jeune : *Rupert a comes pala i dux Bawarie* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 406) (voir **IJzen-doorn**).

RAIMBERS DE PARIS, dans *La chevalerie Ogier de Danemarche* (XII^e siècle), dit, à propos de *Bertrands*, fils du duc de Bavière : *Ben le conut al elme a esquequier | Et as deux aigles qi furent d'argent chier.*

— (Le duc Albert de), comte palatin du Rhin, *ruwart* de Hainaut, de Hollande, etc., décl. que Jean van *Mirlair*, chev., a relâché tous les prisonniers que lui et les siens avaient faits *op onsen lieven neve den hertoge van Lucemborg ende van Brabant*, et qu'ils ne lui doivent plus de rançon, 1368 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, un losangé en bande (B.).

— (Robert, le vieux, comte palatin du Rhin, archisénéchal du S. E. R. et duc de), 1368 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour. ; aux 2^e et 3^e, un losangé en bande. C. : un lion cour., assis. L. : *Sectv Ducis Rvoti Senior'* (Duss., *Jul.-Berg.*, N°s 818 et 820).

— (Anne de), comtesse de Berg et de Ravensberg, femme du comte Guillaume, 1368 : écartelé ; au 1^{er}, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée ; au 4^e, un losangé en bande. L. *S' Anne de Bavaria coïssse de Monte et Ravensberg* (Ibid., N° 820).

— (Guillaume, palatin du Rhin, duc de), comte de Hainaut, de Hollande, etc., 1400 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un losangé en bande ; aux 2^e et 3^e, quatre lions. C. : une queue de paon sur un piédestal élançé (N.-D., Anvers ; chap., *capsa rer. extraord.*).

— *Elizabeth von Spanhem* (Sponheim), *hertzoginn in Beyern Witwe*, 1413 : parti ; au 1^{er}, un losangé en bande ; au 2^d, un échiqueté. L. : *S Elizabet de Spanh' ducissa bauarie vidva* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 717).

— (Jacqueline, duchesse de), dauphine de Vienne, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 22 février 1411 : écartelé ; au 1^{er}, trois fleurs de lis, au *piéd coupé* ; au 2^e, un losangé en bande ; au 3^e, un dauphin ; au 4^e, quatre lions. L. : *S Iaque ducisse Bauar dalphi . . Vien coïssse Hanonie Hollandie* ; le 24 du même mois : le même écu, entouré d'une haie (*hol-*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XV.

Fig. 1. Sceau de Nicolas de Condé (1213).
Fig. 2. Sceau de Gauthier, sire de Fontaine (1213).
Fig. 3. Sceau de Jacques, sire de Cons (1225).



landsche tuin). L. : ne ducisse bauar d'alphē
uēn cōitisse hanoie hollie zellie z dne
Dans le champ du c.-sc. : un eq. cimé d'un lion léop-
pardé assis. L. : *S Ians f' Helucici de Dornic* (B.).

BAWIGNEY, voir **BAUWEGNI**.

BEALANDE (Servais de), échevin de la cour de
Henri de Lonchampe, dite la cour de Brehen, à
Marilles, 1 . . . : une fasce. L. : *★ S Seruay . . . iau-
lande* (Heijl.).

Beau, Henri le *Beal*, chev., échevin de Liège, 1337 :
d'hermine à la fasce, chargée d'un membre de lion,
posé en fasce, et une bordure engrêlée (C. de B.).

Voici, d'après GELJKE, les armes de *her Jan die Beus* :
d'hermine à la fasce d'azur, chargée d'un membre de
lion d'or, posé en fasce. Cour. d'azur. C. : deux mem-
bres lion d'or, armés de gueules, adossés.

BEAUDEGNIES (Guillaume Hustin de) (ou *Biau-
degnes* = Baugnies), sergent de la cour de Mons
et h. de fief *illec*, 1421 : trois croissants, accom-
pagnés de treize (3, 3, 2, 1) billettes (*Nam.*, 1334-6)
(Fig. 35).

Beaufaux, Henri de *Biaufau*, h. du marquis de
Namur, 1294 : un burelé, chargé d'un écu. plain,
en cœur, et d'un lambel broch. L. : *✠ S' Henrici de
Biafav* (Ibid., N° 268) (Fig. 36).

Beaufort, *Jehans de Biaufort*, arbitre dans un dif-
férend entre l'abbaye de Bonne-Espérance et la ville
de *Lecignies*, 1309, le mercredi avant la Saint-
Marc-l'Évangéliste : trois écus. plains et une bor-
dure engrêlée. L. : *✠ de Bellof d . . de
Angle* (Mons, Bonne-Espérance).

— Gilles de *Biaufort*, h. du comte de Hainaut, sc.
l'arbitrage entre ladite abbaye et Jean, sgr. de
Feluy, etc., 1313 : trois écus. plains ; au bâton
broch., chargé de trois besants, ou tourteaux (?).
L. : *✠ S Egidii de Belloforti* (Ibid.).

— Jeanne, femme de Guillaume, sgr. de Wesemael
et de Fallais, 1335 : deux écus, sommés d'une tête
de femme, posée de face ; A, trois fleurs de lis (com-
plètes) ; B, une bande, cotoyée de deux bâtons. L. :
✠ S Iohanne domine de Wesemale (Arch. judi-
ciaires, A. G. B.).

— Baudouin de *Biaufort*, écuyer, prévôt de Binche,
1369 : de . . . à trois écus., le 1^{er} chargé d'une
rose, les autres plains. L. : *Seel Bavdrin de Biav-
fort* (B.).

— Gauthier *van Byaufort* reçoit du Brabant 108 vieux
écus pour services rendus, 1375 : plain ; au chef
chargé d'un lambel à trois (!) pendants. L. : *✠ S
Walteri de Beffort* (B.).

— *Jakemes de Biaufort* reçoit du Brabant un paie-

ment par le couvent de N.-D. de Bonne-Espérance,
1381 (n. st.) : plain, diapré ; au fr.-q. chargé de
trois écus. plains. L'écu sommé d'un oiseau passant
à s., ledit écu accosté de deux léopards assis, ados-
sés. L. : *S Iakmart de Biaifort* (B.) (Fig. 37) (voir
Celles, Goesnes, Spontin).

Beaufremez (Jean de), fils de Jacques, sgr. de
Bossuut-sur-Escout, tient, du château et Vieux-
Bourg de Gand, un fief à Gand, hérité de damoiseau
Gérard Damman, sgr. d'Oombergen, vers 1351 : de
. . . à l'écu. plain, accompagné de trois merlettes,
rangées en chef, et d'une étoile en pointe. C. : une
tête et col de licorne entre un vol (Fiefs, N° 2781).

*Le seigneur de Beaufremez : d'argent, à xj roses de
gueulle, au premier canton d'azur à l'escuson d'ar-
gent, mais à présent, il portent, d'azur à l'escuson
d'argent, et au chief du grandt escu troes merlettes
d'argent, et crije : Waeryn ! Waeryn ! (L'ancienne
noblesse de Flandre, par le roi d'armes GAILLIARD.)*

Beaufremont, Gauthier *van Biffermont*, chev.,
jadis prisonnier à Bâweiler, sous le comte de Saint-
Pol ; i. t. : 2350 m., 1374 : vairé à la bande. C. :
deux cornes de bœuf. L. : *S Vateri d de . vi . .
oi . o . . (?)* (B.).

— Jean de *Beffroyfont*, sire de Montfort, chev., fils
de sire Philibert, sire de Beaufremont et d'Agnès de
Jonvelle-sur-Saône, qui, de noble homme Jean de
Blanmont (Blâmont), ont acquis l'avouerie de Neuf-
château, à leur vie, a acheté lui-même cette avouerie
à perpétuité, 1405 : un vairé. C. cassé. S. d. : un
léopard lionné accroupi. L. : *ont sire
de Mon* (Lorr., Neufchâteau, B., 834-5,
N° 141) (voir **Blâmont, Chalons**).

JACQUES BRETEX, dans *Li tournois de Chauwenet* (1285),
blasonne les armes de *Perrars de Berfroimont* : *Dor
et de guelles fu vairiez | A un baston d'azur moult
cointe* (v. 2027).

Beaujeu, *Loys de Beausu, sires dou Broch, che-
valiers*, 1293, à Grammont : type équestre ; le bou-
clier et la housse à un lion et à un semé de bil-
lettes. C. : un éventail. Dans le champ du sceau, à
s. du bouclier, une fleur de lis. L. : *★ S' Lodovici
de Bello ioco milit dñi Mōtis di C.-sc.* : un
écu à un poisson recourbé, posé en bande. L. : *✠
S' Lodovici de Belloioco milit* (Fl.).

L'Invent. analyt., N° 766, l'appelle erronément : *Beauju*.
La légende du sceau doit se compléter : *dñi Mōtisfer-
randi* (comp. DOUET D'ARCO).

Beaulieu (Jean, sire de) ; son sceau se trouve ap-
pendu à une charte de 1278 (n. st.) (voir **Rœulx**) :
une fasce, accompagnée de treize macles, six (3, 3)
en chef, sept (3, 3, 1) en pointe. L. : *✠ S' Ioh'is
dni de Bello Loco* (Mons, Bonne-Espérance).

BEAUMEZ (et *Beaumeiz*) (Noble dame ma dame
Marguerite de), femme de Hugues de Lorraine, sire
de *Martengny*, et dame de ce lieu, 1335 : dans le

champ du sceau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, et accostée de deux écus; A, à la croix engrêlée; B, neuf (3, 3, 3) losanges, surmontés d'un lambel (Fl., N° 1691).

BEAUMEZ (Jacques de), fils de Godefroid, tient, du château de Termonde, un fief à *Vorst, in den Vaerneuwijk meersch*, provenant d'Adrien de Rudere, 1544 : une fasce ondulée, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : une sirène. Le haut est cassé. L. : *de Beavmez* (Fiefs, N° 4308).

Beaumont (Baudouin, châtelain de), chev., h. du comte de Hainaut, 1295 : deux poissons accostés. L. : . . . *S Baldevini castellani de Belm (Nam., N° 272)*.

— *Jehans de Biaumont*, chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, sc., à Bruxelles, 1339 : un lion et un semé de fleurs de lis; à la cotice componée, broch. L. : * *S hannis de monte* (B., N° 530).

GELRE donne au *here van Bemont*, h. du roi d'Angleterre: d'azur au lion d'or, lamp. de gueules, cour. d'or, et un semé de fleurs de lis du même. Volet d'azur, semé de fleurs de lis d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, semé de fleurs de lis d'or, retroussé de petit-gris au naturel (voir p. 74; Pl. III), sommé d'un lion léopardé d'or, lamp. de gueules.

— Sire Gérard, dit *Lanselos de Biaumont*, h. du comte de Hainaut, 1368 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, chargée d'un anneau; aux 2^e et 3^e, deux poissons, accostés. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, Q., liasse *Quévy*).

— (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 122 mout., 1374 : un sautoir et un lambel broch. L. : ✠ *S Vilavme de Bmon* (B.).

— *Jakemart de Biaumont*, reçoit un paiement du Brabant (il a un frère, *Jehan de Biaumont*), 1381 : trois chevrons et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Iacobi de Bellomonte* (B.).

— Jean, dit *van Beaumont*, reçoit de la duchesse de Brabant, au nom de Jean *Doyroye van Dornic* et pour compte de celui-ci et de Claus Staes, son *knaep*, un paiement pour des joyaux, 1386 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S' Ians van Haverlant* (B.).

— (*Jaquemart de Biamont*), h. de fief du comte de Hainaut, 1391 (n. st.) : diapré, au chevron (non chargé !). L'écu accosté de deux lions assis, adossés (*Nam., N° 1213*).

— *Jacquemart* de), clerc du bailli de Hainaut, 1397 : un chevron, chargé de trois roses. T. : une femme (?). Le sceau porte : *Biaumont* (Ibid., N° 1263) (voir **Broeder**).

Beaune (Henri de), sergent du roi de France, 1303, à Compiègne : une fasce, chargée de trois fermaux ronds et surmontée de trois merlettes; à la bordure (simple). L. : ✠ *S' Henri de Bivavne escvie* (Fl.).

Beausart. *Robers de Biaussart, chevaliers*, 1293 (n. st.), à Paris : de . . . à l'écuss. plain et à la cotice broch. (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 669.

— (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1390, 7 : un cœur. C. : une fleur de lis (Mons, H. de fief).

Beauvais (Guillaume de) (et *Beauvaes*), un des quatre « sergents à masse » du duc de Bourgogne, en sa ville de Gand, 1436, 9, 40, 1, 2 : une tête et col d'aigle, posée en bande. L. : *S Willem van den Perre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112-3).

Beauvarlet. *Jehan Bieuvarlet*, h. de fief de Mgr. Corneille de Gavre, sgr. de Lens, 1442 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile. L. : *Seel iehan. Biavvarlet* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Bebbeken, voir **Berthout**.

Bechet, voir **Lamock**.

Beddelet (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 333 1/3 mout., 1374 : trois têtes de léopard, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de léopard. entre un vol. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *Gri e Givd (B.)*.

Bedurwaen (Gauthier de), bailli de Gand, 1331 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Fl.).

Beed. *Engelbertus de Betha*, et van der *Bethe*, et Marguerite, sa femme, vendent, devant les échevins de Clèves, une rente à Kellen, 1324 : trois (2, 1) meubles, formés, chacun, de trois (2, 1) annelets, chacun des 2 premiers annelets attaché au 3^e par une tige. L. : ✠ *S' Ingelberti de Beil* (Duss., *Bedbur*, N° 19) (Fig. 38).

Beeck, Beke[n], etc. *Balduinus de Beka*, cité parmi les *virii discreti*, dans une charte donnée par l'Hôpital d'Anvers, 1264 : trois étoiles à cinq rais (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van der *Beke*, h. de fief de la Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : un ours passant, attaché à une corde, terminée en nœud et posée en chef en barre (Fl.).

— *Franco de Rivo*, échevin de Léau, 1342 : trois (2, 1) roses, surmontées de trois marteaux penchés, rangés en fasce (*Léau*, N° 37 et 38) (Fig. 39).

L'inventaire imprimé blasonne : écu à trois mailles (!) au chef et trois roses en champ.

- Beeck, Beke[n]**, etc. *Daem van Beijck*, chev., sc. un acte des échevins de Beeck, déclarant que Jean van *Beijk* (fils de feu Guillaume, chev.) inféode à Thierry, comte de Looz, un alleu de 13 journaux à Moorshoven, sous Beeck, 1343 : un sautoir, accompagné en chef d'une croisette, au pied fiché (?) L. : . . . e de *Becke mi'i* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 461).
- *Rutgerus de Beke, senescallus in Wassenberg*, a été remboursé, par Mathilde de Gueldre, dame d'Eijck, veuve de sire Godefroid de *Los* (Looz), pour toutes les pertes subies à son service, 1344 : un sautoir, accompagné en chef d'un chien braque, en arrêt, C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S' Retgeri de Beyke militis* (Ibid., N° 471).
- Jean van der *Beke*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton broch. L. : ✠ *S' Ian van der Beke* (F.).
- *Bele*, veuve de Barthélemy van *Beke*, tué à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 180 mout., 1374 (son fils Luc van *Beke* reçoit les indemnités) : trois chevrons. L. : *S' Belen Mevs wiif va Be* . . . (B.).
- Henri van der *Beek*, échevin de Heusden (Brab.), 1442, 9 : une bande, accostée de deux lions. S. s. : un aigle (Mal.).
- Jacques van der *Beek*, même qualité, 1472 : même écu, S. s. : un cygne (Mal.).
- Godefroid van *Beke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts ; i. t. : 40 mout., 1374 : trois triangles ondulés, abaissés, surmontés d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Godefrī de Bee* . . . e (B.). (Fig. 40).
- Pierre van den *Beken*, jadis prisonnier *illegitimus*, sous le sire de (Neer-) *Linter* ; i. t. : 568 mout., 1374 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'un oiseau, posé en bande. L. : *S' Petri de Rivo armig' i* (B.).
- Jean van der *Be[ij]ke* tient un fief du château de Furnes, 1398 : une aigle et une bordure échiquetée (Fiefs, c. 887, l. 1-78 ; c. 889, l. 1018-35 ; c. 913^{bis}, N° 7138).
- *Lisbette Delbeke*, veuve de Tassard *del Borne*, reçoit, pour son fils (N. N.), une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : une bande (simple), accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. L. : *Lisbette va* . . . *Beike* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 488).
- *Jehan de le Becque*, h. de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1406 : un lion et un lambel broch. en chef (!). L'écu sommé de . . . S. : deux léopards lionnés, assis (Ibid., l. 89-90).

Beeck, Beke[n], etc. Roger van der *Beke*, reçoit, du « fermier » de Menin, un paiement pour vente de bois, 1411, 2 : un chevron, accompagné de trois croissants (Ibid., l. 13-4).

- *Moralde van Beke*, femme de Gossuin van *Rossem*, 1417 : parti ; au 1^{er}, une fasce d'hermine ; au 2^d, un filet en croix, cantonné de vingt croisettes. L. : ✠ *S' Mara . de van Beke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 748).

D'après GELRE, les *van Beke*, Gueldrois, portaient : de sinople à la fasce d'hermine.

- Jean van der *Beke*, échevin de Zwijyeke, 1421 : un arbre arraché. L. : . . . *van der* . . . (Ibid., l. 53-6).
- Jean van der *Beke*, échevin de Menin, 1423 : une bande engrêlée, accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. C. cassé. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 13-4).
- *Sander van der Beken* sc. pour Jean Buijs qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 5 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : parti ; au 1^{er}, une fleur de lis, p. c. ; au 2^d, un parti émanché et un chef, chargé de trois maillets penchés. L. : *S* . . . *van der Beken* (B.).
- *Ernoul de le Beque* (et van der *Beke*), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1444, 60 : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords. S. s. : un griffon assis. L. : *S' Aernout van der Beke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43 et 44).
- Jacques van der *Beke*, clerc *van der wateringhe van dhaternissen*, donne quittance au receveur du comte de Flandre, à *Oostburch*, 1451 : une fasce ondulée, surmontée d'une merlette (Ibid., l. 152).
- *Jehan de le Beque*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1456 : d'hermine à la fasce de cinq losanges, surmontée d'un lambel. S. s. : un griffon. L. : *Ian van* . . . *Beke* (Ibid., l. 391).
- Guillaume van der *Beke*, échevin d'Aerschot, 1467 : trois pals ; au chef chargé d'une rose. L. : *S' Wim v Beke scab arscot* (S.-G.).
- Corneille van der *Beecken*, échevin de Caprijcke, 1501 : une fasce ondulée, accompagnée en chef de . . . L. : *S' Cornelis vā der Beke f Ingheltrās* (Ibid., l. 82-3).
- Jan van der *Beke*, même qualité, 1508 : une fasce ondulée, sommée d'un cygne nageant. L. : *S' Ian van der Beeke f [Willems ?]* (Ibid., l. 51-2).
- Maître Louis van der *Beken*, vassal du château comtal de Deijnze, 1539 : un canard (Ibid., c. 77).

Beeck, Beke[n], etc. Adrien van der *Beken*, h. servant de Marie van der Zwalmen, veuve, en dernier lieu, de maître Adrien Deijnaert (fils de Jacques), dont elle a hérité 't veer entre Wijnel (-Sainte-Croix) et Mendonck, 1604 : deux mouchetures d'hermine, encloses, chacune, d'un anneau, en chef, surmontées d'un lambel. La pointe de l'écu et le C. cassés. On voit une partie d'un vol en C. (Fiefs, N° 3448) (voir **Rossum, Vertegans**).

Beeckman (Edouard), h. de fief du château de Termonde, à Saint-Gilles, Denderbelle et Zwijske, 1596 : trois roses (non cour.), la 3^e, accostée des lettres C B.-L. : . . . c. ae . . . *Beeckman* (Els.).

Edouard Beeckman se sert du sceau d'un de ses proches parents.

— (C.-G. de), sgr. de Corroy-le-Grand et du Vieu-Sart, tient, du Brabant, lesdites sgr^{ies}, Oignies, etc.; daté du château de Vieu-Sart, 1754 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) roses cour. Cq. cour. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite et tenant de la main gauche un bouclier, chargé d'une aigle (Av. et dén., N° 7360).

Beelaerts. *Anthonijs Belarts*, échevin de Bois-le-Duc, 1528 : trois quartefeuilles. L. : *S Anthoni Be i Buscod* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— *Rutger Henrick Beelaerts zoon*, 1529 : même écu (Mal.).

— *Adriaen Rutger Beelaerts zoon*, 1548 : même écu (Ibid.).

— *Goeswijn Beelaerts, Rutghers zoon*, 1562 : même écu (Ibid.).

Ces derniers trois Beelaerts excellent en qualité d'échevins de Heusden (Brab. Sept.).

Beelen, dit **de Vleschouwere** (Jean), alleutier de Hainaut (acte relatif à une terre à *Haycruse* (Haute-Croix), 1459 : une croix ancrée, accompagnée au 2^e canton d'une étoile. L. : *S . . . de Vleschouwere* (Abb. de W.-B., c. 4008, N° 36).

Beels, voir **Beils**.

Beemde, Bemden, etc. Gilles van den *Beemde*, échevin de Bruxelles, 1480 : trois roses, une au canton s. et deux en pointe; au fr.-q. chargé de deux merlettes (E. G., 356).

— *Piatus de Prato*, échevin de Saint-Trond, 1542 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour; aux 2^e et 3^e, un massacre de taureau, accompagné en cœur d'une étoile à cinq rais. S. d. : un taureau assis (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van der Bemden* porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or au massacre de taureau de sable; aux 2^e et 3^e, de gueules à la tour d'argent, ouverte du champ.

BEEMMER (Guillaume de) donne quittance à la

duchesse de Brabant, 1386 : parti; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée; au 2^d, un grillage, formé par des tiges horizontales et verticales (plain, diapré ?) (B.) (voir **Leeuw**).

Been (Nicolas), suppôt (*knape*) (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une jambe humaine, accostée au bas de deux roses. L. : **✠ S' Clais B . . n** (Fl.).

Beer. Pierre de *Beere*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : dans le champ du sceau, un ours passant (Fl.).

— Jean de *Beere*, chev., jadis prisonnier à Basweiler sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 4140 mout., 1374 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S John dci Vrses militis* (B.).

— (Pierre de) et (*Berre*), échevin de Termonde, 14[27]; tient, du château de Termonde, un fief à Grembergen 1340 : une trangle, sommée d'un ours iss. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-1; Fiefs, N° 3685).

— (Martin de), mambour de Philippote van der Zickelen (fille de Jacques), qui tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1520 : trois (2, 1) losanges, chacun chargé d'une cloche, et une hure de sanglier en cœur. C. : une hure et col de sanglier (Fiefs, N° 2732).

— (Liévin de), époux de Marie Arendts, qui tient, du *Polder van Namen*, comme héritier de *Tanneken* Boogardts, fille de Gilles et femme d'Arnould Blomart un fief à Triniteit, 1552 : un ours, iss. de la pointe, accosté de deux coquilles (Fiefs, N° 10697).

— (Corneille de), échevin de Merxem-Dambrugge, 1636 : dans le champ du sceau, un ours passant (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Martin de), drossard et lieutenant des fiefs de la cour de Merxem, 1658 : un ours passant. Cq. sans C. (Ibid., I) (voir **Heede, Lierre**).

— Maître François de *Beere*, sgr. de Grammene, fils de maître Jean, 1524 : voir : **Coppenole, Meersch, Meijere, Sijmaeij, Tuutscavere**

De Grimbergsche oortog (voir ci-dessus, p. 107) décrit ainsi le tabbar d'un *heer Wouter de Beere* : *Van heelen root als een bloet, | Van selvere vijf ruten rene, | Daer in met enen palestene | Staende sijnde van lasuere* (l. v. 3706-18.)

Beerclau (Guillaume) (et *Be[e]rclau*) reçoit, du duc de Bourgogne, une rente sur l'espier de Furnes, 1409, 10 : une patte d'ours, contournée, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : **✠ V Villiam . . erclav** (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

Beerze. *Johannes de Berze*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'un croissant (S.-T., c. 8).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XVI.

- Fig. 1. Sceau de Léon, châtelain de Bruxelles (1234).
Fig. 2. Sceau de Jean, chevalier de *Juvin-court* (1243).
Fig. 3. Sceau de sire Nicolas du Bois (1247).


Beerze (*Nycollius de*), même qualité 1437 : même écu, sans le croissant, mais chargé en chef d'un écu. à l'ours en arrêt (Ibid.).

Beersel. Jean van *Bersele*, échevin d'Aerschot, 1448 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une scie de boulanger contournée. L. : *sele scab arscot* (S.-G.).

— (Les échevins de), 1630 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Étr., à Bruxelles) (voir **Hert**).

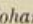
Beerst (Jean van der), un des héritiers de *mire vrawuven van der Heide*, vend, avec d'autres, une rente sur un bien dans la paroisse de Caprijcke-Lembeke, 1343 : trois chevrons et une bordure engrêlée ; au fr.-q. plain, broch. L. : *s van der B* (*Zwijveke*) (voir **Berghe, Hamme**).

D'après le roi d'armes Gailliard, le seigneur de *Le Beerst* portait : *d'asur, à trois chevrons, et crye : « Par Madame, vaillant ! »*

Beerte (*Johannes de*), et **Bierte**, le jeune, échevin de Bruxelles, 1361 : de vair ; au chef chargé d'un écu. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. :  *S' Iohannis des de Bert* (E. G., 344, et Brux.).

— (*Gerelmus de*), même qualité, 1388, 1425 : plain ; au chef plain ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : deux têtes et cols d'oie, adossés, liés, iss. d'une cuve. L. : *S' Gherem vā Beerte* (B. et Brux.) (Fig. 41).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1456 : de vair ; au chef chargé à d. d'un écu. (de vair ?) à la fasce (un peu fruste). L. : .. *Iohannis de Beert* s (S.-G.).

— *Johannes de Beert*, même qualité, 1494 : même écu. L. :  *S' Iohannis de Beert scab' lov* (Ibid.).

Beesde, Beest. Gérard van *Beesde* sc. pour Jean *Tinghenagel* (Tengnagel), d'Harderwijk, un reçu de 36 vieux écus, pour un cheval usé au service du Brabant, 1358 ; sc. pour Jean van *Risewijc* un reçu de 75 vieux écus pour un étalon perdu au service du Brabant (tous deux guerre de Flandre ?), 1358 : un bandé de six pièces, la 4^e (de dextre) chargée d'une rose. L. : *S' Gher . . t van Beesde*. (B.).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Trond, 1440 : sur le contre-scel, un écu à trois pals et au chef (plain ?). L'écu soutenu par un ange (S.-T., c. 6).

— Jean van *Beest*, tenancier de la cour censale de « Messieurs de Saint-Denis, » à Liège, au village de Velm, 1473 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis (S.-T., c. 9).

Beesde, Beest. Thierry van *Beesdt van Renoij*, témoin de Joachim van Eichen, à son contrat de mariage, 1539 : même écu. C. : une fleur de lis, accostée de deux crémaillères affrontées (*Geld.*).

— Jean van *Beest van Renoij*, témoin de la famille van Giessen, 1564 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— Adrien van *Beest van Reijnen*, échevin de Zuijlichem, 1592 : même écu. C. fruste. L. : *S' Adriaen van Beesdt* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 1592) (voir **Diepenbroek, Horst, Horwinnen**).

Befferen (Les échevins de la cour de), 1342, 59, 88, 1402, 1619 : trois pals (Mal.).

Beggendorf. *Rutgerus de Beggendorf*, et *Beggendorf, vir nobilis*, 1276 ; arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois flanchis. L. : *S' Rutgeri de dorp* (Duss., *Jul.-Berg*, 72 et 73).

Beghe (Guillaume le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1347, 50 et 68 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une gerbe. S. s. : un griffon (Mons, Saint-Waudru, c. I et II) (voir **Jupleux**).

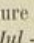
Beghijns (Segher), bailli et semonceur de d^{lle} Marie van den Ackere, dite van Croes, dans sa sgrie à Courtrai, 1354 : un buste de beguine, posé de face (Els.) (voir **Kint**).

Ce fief est appelé, dans les documents postérieurs, la sgr^{te} de *Ten Achere* et de *te Nachere* (Elseghem).

Bègue, voir **Beghe**.

Behault (David de), écuyer, h. de fief de Guillaume de *Proysy*, prévôt des églises de Mons, 1499 : un fascé ; au fr.-q. chargé de cinq fleurs de lis ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : un cygne essorant, iss. (Mons ; fonds de la prévôté) (Fig. 42).

Comp. A. DE BEHAULT DE DORNON, *Not. concern. un acte passé le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du précôt des églises de Mons* (1885).

BEHEIM (Hugues, dit von), déclare avoir juré fidélité, comme vassal des pays de Berg et de Ravensberg, 1367 : une ramure de cerf. L. :  *S' Hegonis de Behem* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 805).

BEICHE (Henri de), échevin de Fallais, 1458, 71 ; échevin de Wanze ; 1472, 73 : une bande, chargée en chef d'un écu. au lion et accostée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cq. cour. C. : un arbre. S. : deux lions (C. C. B., c. 108).

Beijer (Conrad) ; l'acte l'appelle : *Chonche le Beijer* ; chambellan, ou valet de chambre (*kamerlenc*) du duc de Brabant, reçoit, à Aymeries, 50 doubles moutons, pour un cheval que, sur un ordre du duc et de la duchesse, il avait donné à sire Jacques de

Bourbon, 1373 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut, accompagnée au point du chef d'une fleur de lis. L. : *Si Coenraet Beyer* (B.).

Beijer (Maitre Samuel), échevin de Rotterdam, 1636 : une croix ancrée. C. : une sorte de bonnet, ressemblant à celui des princes du S.-Empire (U.) (voir **Boppard**).

Beijers, ou **Beijersdr.** (Elisabeth), femme de Jean Spruijt, *heemraad* en Overbetuwe, échevin de Nymègue, etc., 1537 : trois bandes (*Geld.*) (voir **Vaek**).

Comp. les armes de *Hoeculum* (**Heukelum**).

Beils (*Pierre*) (et *Beels*), receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1441, 3, 4, 5, 6 : une bande, accompagnée au canton s. d'un croissant et à d. de deux étoiles, rangées en bande. T. un ange. L. : *S' Pieter Claes Beils* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 43 et 378).

BEIJMMERE, voir **BEEEMMER**.

Beyne. Jean de *Bayne*, et *Bene*, chev., sire de *Villers le-Tournut* (-le-Tourneur), 1374 : trois manches mal-taillées. C. : un chapeau de tournoi, garni au haut de deux boules. L. : *Jehan . . Bain . .* (B.).

— Godefroid de *Bayne*, chev., 1374 : mêmes écu et C., mais le chapeau pointu. L. : *S' Giefroi de Baine* (B.).

Les deux *Beyne* avaient été faits prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Montjardin ; leurs indemnités furent, pour Jean : 1333 mout., pour Godefroid : 880 mout., (B.).

— (Henri de), allentier du duc de Brabant, à Hannut, 1478 : un lion. S. s. : un griffon accroupi (C. C. B., c. 36).

Beijnen (Jean van) (fils de Jean), échevin de Heusden (Brah.), 14 . . : un fascé, la 1^{re} pièce chargée à d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

L'acte est déchiré à la place de la date.

Beinum. Jean van *Beijnhem* (fils de Gisbert), *borghman tot Huessen* (Huissen), a juré qu'après la mort de Jean, comte de Clèves, il aidera la femme de celui-ci, Mathilde de Gueldre, à se mettre en possession du château et de la ville (*stat*) de *Huessen*, faisant partie de son douaire, 1350 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : *S' Johan van Beinem* (Duss., *Jul.-Berg*. 534) (voir **Ooij**).

— Jean van *Beijnhem* (fils d'Alard) (seau tombé), *Jutt*, sa femme, et Gertrude *Hackfoirts*, mère de ladite, vendent à Jean van der Lawick (fils de Rodolphe) une terre à Elst, *in den Bredendale*, 1443 ; *Jutt* : une fasce accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. Gertrude *Hackfoirts*, née N. (?) : plain ; au chef chargé d'une étoile (*Geld.*).

Beinum. Gérard van *Beijnhem*, *heemraad* en Nedèrbetuwe, 1490 : une croix. T. s. : un h. sauv. (*Wassenaer*).

— Jean en Waleran van *Beijnem*, témoins d'Anne van Bronkhorst, à son contrat de mariage avec Thierry van Malburg, 1541 ; Jean : une croix. C. : un lévrier assis. Waleran : même écu, sans timbre (*Geld.*).

GELBE donne à *Henric van Bejnem* (sans indication de nationalité) : de sable à la croix d'argent. On trouve, dans le ms. du même héraut d'armes, les armes suivantes, parmi celles des *Gueldrois* : d'azur à la croix d'argent. Le eq. d'or. C. : une tête et col d'homme barbu d'azur, les cheveux et la barbe d'argent, couronné d'or, terminé en volet d'azur. Elles appartiennent à un *her Stecen*, qui pourrait être un *Bejnem*, bien que le nom de famille, retouché par une main plus moderne, soit *vā Dymnē*.

Beijs, voir **Kimpe**.

Beysel, voir **Brakel**.

Beijst (Jean), prêtre et *uppercostere* de Sainte-Pharalide, à Gand, 1461 : trois coquilles, rangées en bande. L. : *Iohes Beyst pbri* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 401).

Bejar (*Blaise de*), échevin d'Anvers, vers 1600 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix fleuronée ; aux 2^e et 3^e, un croissant versé. L'écu muni d'une bordure (non composée), chargée de quatre glaives et de quatre clefs, alternant. C. : une croix fleuronée. L. : *Blasies de Bejar* (N.-D., Anvers, Chap.).

Bec (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 76 mout., 1374 : un filet et une croix broch., accompagnée au 1^{er} canton d'un corbeau broch. L. : *★ S' Ian Bec* (B.).

Beck. *Reijnken Beck van Merkelbeke* (Merkelbeek) prêtre serment, au duc de Brabant et de Limbourg, en qualité de châtelain de Gangelt, 14 octobre 1417 : une croix gringolée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L. : *S' Rein . . . Bieck* (B.).

Becker, voir **Heusden**.

Beckere (*Henricus dictus*), échevin de Louvain, 1362, 5 : trois ancrés, les anneaux en haut ; au fr.-q. broch. chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. 1362 : *★ S' Henrici dci Becke scabini lon* ; 1363 : *✠ S' Henrici dci Becke scabini lovanie* (S.-G.).

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1381, 3, 5-7, 9-91, 3, 4, 7, 9 : trois animaux (belettes?) passants, rangés en pal, surmontés d'un lambel (Mal.).

— (*Petrus*), même qualité, 1404, 3 : même écu. S. d. : un léopard lionné, accroupi, surmonté d'une tête barbue, coiffée d'un turban, contournée. S. s. : un lion à la tête et à la poitrine de femme, orné d'un collier de perles (Ibid.).

Beckere (*Johannes, dictus*), même qualité, 1411, 2, 3, 7, 42, 3 : même écu (Ibid.).

A. VAN DEN EYNDE, qui l'appelle Jean de Beckere, reproduit de lui un sceau de 1441, mais y oublie le lambel.

— (Henri), échevin de Louvain, 1373 : trois aneres ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. (S.-G.).

— (Jean de), échevin du duc à Overijssche, 1559, 40 : une hache et un couteau pointu, fortement arrondi au bas, chargés, chacun, sur les parties en fer, d'un anneau (C. C. B., c. 107).

— (Jean de), échevin du sgr. fonceur à Overijssche, 1556 : même écu, mais le fer de la hache chargé d'une demi-fleur de lis, défaillante à s., la lame du couteau chargée d'un losange (Ibid.).

Beckervoort, Henri van Beckevort, échevin de Graesen, 1448, 37 : trois macles ; au chef chargé de trois pals ; à la bande broch, sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *S Henric de Beckervoort* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Jean van Beckevort, alleutier du duc de Brabant, au métier de Tirlenont, 1478 : plain (1) ; au chef chargé de deux (1) pals ; à la cotice broch, sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *Sigillum Iohannis de Beckevort* (S.-G.).

Belart (*Petit Jehan*), valet de chambre de sire Jacques de Bourbon, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière dudit ; i. t. : 32 mout., 1374 : trois faucilles (?). S. : deux léopards lionnés, accroupis. L'écu sommé d'un buste barbu. L. : *Petit Jehan Belart* (B.) (Fig. 43).

L'acte l'appelle : *Petit Jehan, her Jacops camerline van Borboen*.

Bellaerd (Jean), échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1394, 9, 1409 : trois cloches. L'écu suspendu au col d'un aigle, posé à s. L. : *Sigillum Ian Bellaerd* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Belsele, voir Schelfhout.

Belle (*Alexander dictus de*), bourgeois de Cologne, se. pour *Henricus de Buysheim* (Büschem ?) qui jure de ne plus rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 12 juillet 1288 : dans le champ du sceau rond, quatre burelles. L. : *S Alexandri d' Belle* (Ville de Cologne, N° 506).

— (Lambert) (sans particule), échevin d'Ypres, 1335 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. (Fl.).

La maison surnomé Belle : d'or à six closes d'azur (L'ancienne noblesse de la conté de Flandres, par le roi d'armes GAILLIARD).

— (Ghisbert van), échevin de Termonde, 1350 : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, un lion ; b, une cloche ; au 2^d, un

annelet. L. : *S Ghiselbrecht v. Belle* (Zwijveke).

Rectifier, en conséquence, le blasonnement dans ALPH.-L. DE VLAMINGK, *Cartul. de l'abb. de Zwijveke*, p. 147.

Belle (Josse van) donne au haut-bailli de Termonde, sire Simon Rijn, chev., déclaration relative aux biens laissés par des personnes décédées, 1397, 8 : un anneau. L. : *S Joe . . . Belle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Georges), chev., échevin d'Ypres, 1401, 3, 4, 9, 13 ; h. de la Salle d'Ypres, 1406 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. Le cq. accosté de deux lettres m m. L. : *S Ioris Belle* (Ibid., l. 189 et 417).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1402 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. C. : cassé (Ibid., l. 189).

— (Laurent), chev., échevin d'Ypres, 1410 : six (3, 2, 1) cloches et une bordure engrêlée. C. : un bonnet pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un plumail, entre deux poissons, renversés, recourbés (Ibid., l. 417).

— (François), reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1418, 22, 5, 6, 30, 2, 6 ; h. de la Salle d'Ypres, 1419 ; échevin de cette ville, 1425 ; bourgmestre illec, 1437 : même écu et C. que Georges, le cq. accosté des mêmes lettres. L. : *S Francois Belle* (Ibid., l. 190-1 et 417-8).

— Pierre van Bellen reçoit une rente du bailli du pays de Guines, 1419, 20 : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'une étoile. C. : deux têtes de . . . (chien braque ?), sur de longs cols, recourbés, adossés. S. : deux lions. L. : *S Petri de Bellen* (= Bailleul) (Ibid., l. 190).

— (Louis), h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Guines, 1420 : six (3, 2, 1) cloches, brisé en chef à d. d'un croissant. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. L. : *S Lodewyc Belle* (Ibid., l. 190).

— (Waleran), échevin d'Ypres, 1424 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'un écu. fruste. Même C. L. : *S Walrave Belle* (Ibid., l. 417).

— (Jean van), prêtre, curé de Cruijbeke, 1425, 6 : trois alérions contournés, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S domini Iohannis Belle* (sic!) (Ibid., l. 65-6).

— (Jean), sgr. de Boesinghe, chev., donne quittance au duc de Bourgogne, 1427 : six (3, 2, 1) cloches. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes et cols de cerf, affrontés (Ibid., l. 82-83).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1438 : même écu. C. : deux têtes et cols de cerf affrontés. L. : *S Jan Belle* (Ibid., l. 192).

Belle (André van) tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1439 : un anneaulet (Fiefs, N° 3587).

— (Danckaert), h. de la Salle d'Ypres, 1440 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquets de Lille, l. 192).

— (Georges) reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1440, 3, 6 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile (à six rais). C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés T. d. : une d^{lle}. L. : *Belle* (Ibid., l. 418)

— (Georges), chev., reçoit la moitié d'une rente sur l'espier d'Ypres, dont Marie 's Vroeden, veuve de *Vranke Belle*, tient l'autre moitié en usufruit, 1432 : même écu, sans l'étoile. C. cassé. T. s. : une d^{lle} (Ibid., l. 418).

— (Georges), sgr. de Boesinghe, reçoit une rente sur ledit espier, rente dont sa mère (N. N.) a l'usufruit, 1433 : même écu. C. : deux têtes et col de cerf, affrontés. T. s. : une d^{lle} (Ibid., l. 418).

— (Olivier), h. de la Salle d'Ypres, 1472 : même écu, brisé en cœur d'un écu, à deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : deux plumes. L. : . . *livier* . . . (Ibid., l. 194).

— (Colaert) reçoit pour l'église Saint-Jacques, à Bruges, une rente sur l'espier de cette dernière ville, 1483, 91 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une cloche. S. : un aigle. L. : *S Colaert Belle* (Ibid., l. 380).

— (Hector van) tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1503 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais. T. : un h. sauv. portant de la main droite une massue (fourche?) (Ibid., N° 3530) (voir **Bailleul, Burtscheid**).

Belledame, voir **Bielledame**.

Bellefroid, voir **Saulcy**.

Bellens (*Stas*), feudataire, à Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, avoué héréditaire de Russon, etc., 1487 : une navette de tisserand, posé en fasce, au fil attaché, formant un nœud, en pointe (S.-T., c. 18) (voir **Duffel**).

Bellinghen (Jean van), alleutier, sc. une charte du majeur de sire Englebert d'Enghien, sous la juridiction de Bogaerden, 1458 : dix (4, 3, 2, 1) écussons plains. L. : *nghen* (Abb. de W.-B., 4007).

Bellinkhoven. Thierry van *Bellinchoven*, chev., sc. pour Evrard van *Bingarden* qui, pour lui-même et ses compagnons, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1337 ; il reçoit lui-même un paiement de ce chef, 1358 (l'acte l'ap-

pelle van *Bellof*) : trois grelots. L. : *S He erich va Bellichave* (B.).

Bellinkhoven. Othon van *Bellichoven* et ses compagnons reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357 : même écu, au bâton en barre, broch. (B.).

— Othon et *Gherlac van Bellichoven*, frères, reçoivent, du Brabant, une indemnité du chef de la même guerre, 1358 ; *Gherlac* : même écu, mais, au lieu du bâton, brisé d'un filet en barre, broch. (B.).

— Etienne van *Bellinchoven*, reçoit un paiement du même chef (cheval perdu, etc.), 1358 : trois grelots et une fleur de lis en chef à d. L. : ✠ *S Steffani d . . . ellinhave* (B.).

— Thomas van *Bellichaven*, et *Bellinchoven*, promet au comte de Clèves de restituer l'acte d'investiture relatif au bien *tot Walbeke*, 1371 ; reçoit une rente du duc de Brabant, 1379 : trois grelots. L. (1379) : ✠ *S Maes van Bellinhave* (Duss., Clèves-Mark, N° 402, et B.).

— Othon van *Bellinchoven*, écuyer, et sa femme, Marguerite, vendent à Gisbert Hacke une rente à Buren, *bij 't Hellenwert*, rente provenant de Thierry Pieck et de Lutgarde, sa femme, père et mère de ladite Marguerite, 1399 : trois grelots (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 537 et 592).

— *Otte van Bellinhaven* (fils de sire Othon) et *Griete*, sa femme, ont cédé au comte Adolphe de Clèves leur droit sur la *Passchehoeve, gelegen toe der Capellen in den lande van Cleve*, 1414 : même écu, brisé en cœur d'un petit besant. L. : *S Otto de Bellinhaven* (Ibid., N° 720).

— *Derich van Bellinchaeven*, h. du duc de Clèves, 1418 : trois grelots (Ibid., N° 756) (voir **Eppinghofen**).

D'après GELRE, *Bellinchoven* porte : de gueules à trois grelots d'argent.

Belœil, Bailleul. Guillaume, sire de *Balluel*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à une fasce. C. : un dragon. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : ✠ *S' Willelmj de Condet dni de Bailvel* ∑ *de . . . soit militis* (Nam., N° 272).

— *Colard de Bailleul, sire de Ronsoit* (Ronsoy) et *de Boulter*, 1335 : de vair en chevron renversé, à deux chevrons et au lambel broch. L'écu dans une double rose gothique, renfermant huit lions cour., posés, chacun, sur un fond burelé. L. : ✠ *S' Colart de Bailvel sign' de Ro . . . t chr* (Fl.) (voir **Liedekerke, Looz**).

— Robert de *Bailluel*, sire de Strépy, frère de Jean de Condé, sire de *Bailluel* et de *Moriaumeis*, 1336 :



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XVII.

- Fig. 1. Sceau de Thierry de Schinnen (1256).
Fig. 2. Sceau d'Arnould, burgrave de Hammerstein (1268).
Fig. 3. Sceau de Guy de Châteauvillain, chevalier (1281).
Fig. 4. Sceau de sire Henri de Daun (1286).
Fig. 5. Sceau de Thomas de Mortagne, chevalier (1291, n. st.).
Fig. 6. Sceau de Jean, sire de Cons (1291).



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

de vair en chevron renversé à deux chevrons et à la bordure (simple). C. : une tête et col de sanglier. L. : ★ *S' Robert de Bailleul sire de Hierlie* (= Hierlies, ou Herly) (Mons, Hainaut).

VOIR LÉOP. DEVILLERS, *Monum. pour servir à l'hist. des prov. de Namur, etc.*, III, p. 451. GELRE donne au *herc van Muertamets*, h. du « duc » de Hollande : de vair en chevron renversé à deux chevrons de gueules. Cq. d'or. Volet d'hermine. C. : une tête et col de sanglier de sable défendu d'argent. L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCY, blasonne les armes du sire de *Bailleul* : contre vairé à deux chevrons de gueules.

Belloy (Olivier du), h. du Hainaut et de la cour de Mons, 1378 : un chevron, accompagné de trois (?) étoiles à cinq rais (molettes?) (la 3^e est douteuse). S. s. : un griffon. L. : *S Olivier de Belloie* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Belpetit (Jacques), chev., reçoit, du Brabant, une indemnité de 62 francs de France, pour les pertes de *Lambeles* Belpetit, son frère, et de Jean de *Mileny* (Méliny?), *mon devantrien*, tous deux tués à Basweiler, 1379 : une fasce frettée et une bordure engrêlée. C. : un h. barbu iss., tenant une crémaille (?). L. : *S Jaquemijn Bepetit* . . . (*dev?*) (B.).

Belzeele, Thierry van *Belsele*, bailli de Bruges, 1331, 3 ; h. de fief du comte de Flandre, 1335 : une fasce échiquetée (Fl.).

Le seigneur de Belzelle : d'or à la fesse esqueté d'or et de sable, de dix pièces, et crye : « Belzelle! Belzelle! » (*L'ancienne noblesse de la conté de Flandres*, par le roi d'armes GAILLIARD).

Belva (Thieryon de) ; l'acte l'appelle simplement *Thieryon de kamerlinc* (chambellan de qui?), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc Wenceslas ; i. t. : 214 mout., 1374 : une étoile, chargée de deux palmes, passées en sautoir. L. : ✠ *S Tiri de Belva* (B) (Fig. 44).

— (Marie-Antoinette de), veuve de Jean-Bernard de Linden, écuyer, sgr. de Berbourg, en partie, décl. tenir, du roi de France, la moitié de la sgrie de Berbourg, au comté de Chiny, 1681 : un crampon contourné, accosté de deux têtes et cols d'oiseau, affrontés (C. C. B., reg. 43713^a).

Belvaux. *Warnyr de Belvaux*, h. de fief de l'abbé Stavelot et de Malmédy, 1448 : trois macles, chacun des deux supérieurs sommé d'une merlette et une 3^e merlette en pointe. L. : . . . *arnir de* . . . (Duss., *Stav.-Malm.*, N^o 93) (Fig. 43).

Bemden, voir **Beemde**.

Bemelen (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht ; i. t. : 216 mout., 1374, 7 : un fascé (de 8 p.) et une ramure de cerf broch., accompagnée en chef, sur la 3^e pièce, d'une étoile. L. : ★ *Heinric van Hese* (B.).

Bemmel (Hille van), femme de Thierry van der La-

wick, 1461 : trois rocs d'échiquier et une étoile en cœur. L. : . . . *Hille van Bemmel* (Geld.).

Bemmel. Gossuin van *Bemmel* et Marguerite *Valckenar*, époux, dégagent Henri, sgr. de *Dairnick* (Doornik), et Bernard Hackfoirt, comme cautions, 1492 : même écu, sans l'étoile (Ibid.).

— (Gossuin van) a emprunté de sire Jacques van Munster, curé de Bemmel, et de ses frères, Etienne et Thierry van Munster, 325 fl. sur son château (*dat huijs to Bemmel*), 1494 : même écu. C. : un lévrier passant (Ibid.).

— (Evert van) et Elisabeth Rijcken, sa femme, dégagent Bernard Hackfoirt d'une obligation, 1496 : le mari : même écu (Ibid.).

— Aleijt van Bemmel, femme de Herman van Wijhe, 1512 : même écu (Ibid.).

— (Josse van), emphytéote en Overbetuwe, 1550 : même écu. C. : un lévrier assis (Ibid.).

— (Albert van) sc. un acte des époux van der Voort-van Bronkhorst, 1577 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Hackfort**).

Beneden, voir **Maes**.

Bengamin (Jean), l'un des *hommes delle cyese Dieu appeleis alluens*, jugant entre *Sainte-Marie et Saint-Lambert*, eglises de Liege, 1373 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., chargée d'une bande et d'une bordure. L. : . . . *oh . . . engamie* . . . (Duss., *Stav.-Malm.*, N^o 105).

Benoit (Jean), le père, h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1331 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir, cantonné de quatre étoiles ; aux 2^e et 3^e, trois coquilles. C. : . . . entre un vol. S. : deux ours (Tournai, Chartreux, iv).

BENROIDE, dit van **Scheven** (*Godert* van), Catherine, sa femme, et Jean van *Benroide*, dit van Scheven, frère dudit, font un accord avec le chapitre de Notre-Dame, à Dusseldorf, 1414 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'une étoile. L. : *S' Godda* . . . *Benrad* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N^o 114).

— (Jean van), ci-dessus, 1414 : même écu. L. : *S Johan van Benroyde* (Ibid.).

BENSBURE et **BAENSBUR**. etc. (**Bensberg**). *Weinmarus de Bensbure*, dictus *Franbalch*, miles, strenuus vir, témoin dans l'acte d'Evrard de Limburg, 1333 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Franbalch d' . . . bore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 370).

BENSBURE et **BAENSBUR**, etc. (**Bensberg**). *Huykin van Beysber*, chev., a vendu à Louis van Raede et *Styne*, sa femme, son *hoff*, *erve*

ind guyt zo Arde (Arder), hormis une rente, due par la dame de *Bilke* (Bilk), rente qui appartiendra, sa vie durant, à sa sœur Jeanne, religieuse à *Doynwalde* (Dünwald), puis passera au bien d'*Arde*, 1373 : même écu. L. : *S' Alo[n?]* *Hvenkin d' Bensborgh* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 48).

— *Metza van Baensburg* vend au duc de Berg : *den hof zo Arde, geleygen up dem Ryne* (Rhin), *uitgaen Nuyse* (Neuss), et qui avait appartenu à feu son frère, sire *Huntgin*, chev., 1385 : même écu. L. :

✠ *S Mecze van Bainsberch* (Ibid., N° 53).

GELRE donne ainsi le blason de *her Huenken* (Hunold?) *van Beensborch*, h. du comte de Berg : d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules. Le cq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, gris, vêtu de l'écu, terminé en volet, et coiffé d'un chapeau pyramidal d'argent, sommé d'une boule du même, soutenant un petit plumail de sable, le bord, retroussé, du chapeau sommé également de boules d'argent (on en voit quatre), soutenant, chacune, un petit plumail de sable.

— *Goebil van Baensbur* sc. pour Agnès van Menden, religieuse à *Doenwalde* (Dünwald), 1446 : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : un buste imberbe (more?) entre un vol. L. : *S Gobel va Bensb* . . . (Duss., *Jul-Berg*, N° 2365).

BENZELE (Gaspard a), prélat de Gembloux, 1649 : écartelé ; au 1^e, deux fascés ; aux 2^e et 3^e, un animal (cheval?) naiss. ; au 4^e, trois fascés (chartes dans la chässe de Saint-Guibert ; église d'Itegem).

Bensem (?), voir **Beusem**.

Bensenrade. Arnould van *Bensenroede* reçoit une rente sur le tonlieu de Galoppe, 1385 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de huit coquilles, rangés en orle. C. : une tête et col de bouc (B.).

— Conrad van *Bensenraide*, *knap van wapen*, caution de Renier van Hulsberg, 1415 : même écu. L. : *Bensenrode* (B.).

Bentheim. *Symon*, comes in *Bentheim*, donne un acte avec Renaud, comte de Gueldre, 1338 : un semé de besants. Volet de l'écu. C. : huit bannières, chacune chargée de trois besants, rangés en pal. L. : ✠ *S Symonis comitis de Bentheim*. Contre-scel : même écu. L. : *Secretv comitis de Bentheim* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Bernd*, *Greve to Bentheim*, 1411 : même écu. C. : une tête et col imberbe, coiffée d'une cour. ceignant un bonnet pointu, cannelé par devant et penchant en arrière. L. : *Secretvm comitis de Bentheim* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 704).

— Jean van *Bentheim*, sgr. de *Spaldorp* (Spoeldrop), écuier. sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : écartelé ; au 1^{er}, neuf besants ; aux

2^e et 3^e, un lion ; au 4^e, six (3, 2, 1) besants. Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque. L. : *Sigillum Ian van Bentheim* (Arnhem, *Rekenk*).

Bentheim. Jean van *Bentheem*, « procureur et receveur » du comte de Saint-Pol, donne des quittances pour une rente sur l'*espier* de Bruges, 1468 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants. T. : un ange. L. : *S' Ian van Bentheim* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 379-380).

GELRE donne deux fois l'écu du comte de *Bentem* : de gueules semé de besants d'or, une 1^{re} fois, à la suite du duc de Saxe, une 2^e, à la suite de l'évêque de Munster. Parmi les Gueldrois, il cite *Walraven van Bentem*, avec ces armes : écartelé ; aux 1^{re} et 4^e, de gueules semé de besants d'or ; aux 2^e et 3^e, d'argent au lion de sable, lamp. de gueules. Le cq. d'or, cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules. *Walramus de Bentheim*, fils du feu chev. Jean, relève, du Brabant, une rente de 30 livres, sur le tonlieu de Bois-le-Duc (compte S'-Jean 1381-82, C. C. B., N° 1744, p. 136).

Voici, d'après le même roi d'armes, le blason du *here van Steijnwoort* (Steinfurt), vassal dudit évêque : d'or au cygne de gueules, bequé et membré de sable. C. : une tête et col du cygne de l'écu entre un vol d'or.

Bentinck. Henri *Bentingh* sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une croix ancrée. L. : *S Henric Bentinc* (Arnhem, *Rekenk*).

Bérart (Alexandre), échevin de Liège, vers 1460 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce vivrée d'hermine ; aux 2^e et 3^e, un lion. Sur le tout : un écuss. à trois fleurs de lis. C. : une tête et col de bélier. T. d. : une sirène, tenant de la main droite une pomme. L. : *S Alexandri Ber* . . . (C. de B.).

Berbourg, ou **Beaurepère**. *Johannes*, dominus de *Berperch*, *Wiricus*, miles, et *Henricus* (ne scelle pas), eius liberi, possesseurs du château de *Stolzenberch* ; acte donné à Luxembourg, 1315 ; Jean : une croix ancrée et un bâton broch. L. : *his d. Be.* ; *Wiricus* : une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête d'animal (?), broch. L. : ✠ *S' Dni Wirici de . . . berech* (Lux., II, liasse VIII, N° 41-49).

— *Wiricus*, dominus de *Berperch*, armiger, sc. un acte d'*Ordulphus*, dictus *Scholere*, magister *scabinorum trevirensium*, 1337 : une croix ancrée (Ibid., I, liasse 3).

— *Wery van Bialrepair*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 2706 mout., 1374 : une croix ancrée. L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (B.).

— *Wiry*, sire de *Berperch*, chev., reçoit une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1376 : même écu. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie de six roses. L. : *S Wirici dui de Berperch* (B.) (voir **Leyen**).

Berch, voir **Berg**, etc.

Berchem, Berchgracht, etc., voir plus loin, le c étant rangé, dans ces noms, comme k.

Berenbrock, Steven van Berenbroicke, h. du duc de Clèves, 1418 : un ours, colleté et bouclé, rampant. L. : *S Steven van . . . brock* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

Bérenger, Pierre *Berenger* reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour son fils, *Collin*, 1399 : une ramure de cerf, accompagnée en chef à d. d'une rose (?). L. : *S Pierart Bierenghier* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquemart Bierenghier* reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur la vie de *Haquiet Bierenghier* et celles de Daniel, son frère, et de Marie, sa sœur, 1404, 5, 7, 8 : une ramure de cerf. T. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite; S. : deux griffons (!). L. : *S Jaqve Bierenghier* (Tournai, Quitt.) (voir **Harlebeke**).

BERENTZHEM (*Theusz von*), bailli de la sgrie de Pittange, 1533 : une escarboucle. C. : une demi-escarboucle (très cassé) (C. C. B., 2050^{bis}, Acquits de Brabant).

Berg (comtes de), issus de Limbourg. Adolphe, *primogenitus* de Marguerite, comtesse de Berg, 1265; Adolphe, comte de Berg, fait un accord avec Thierry, sire de Heinsberg, 1268; sc. en 1271 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants, broch. (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 50, 52).

— (Adolphe, comte de), sc. un acte de *Sibodo de Dultenstorp*, qui se réconcilie avec la ville de Cologne (son sceau est tombé), 1276 : type équestre; le bouclier et la housse à un lion cour., la queue fourchée, et au lambel (à trois pendants) broch. L. : *Sigillum Adolphi . . . Monte*, C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secretum comit. . . de Monte* (Ville de Cologne, N° 425).

— *Henricus, frater noster* (du comte Adolphe), *dominus de Windecke* (Windeck), 1286 : type équestre; le bouclier : d'HERMINE au lion cour., la queue fourchée. C. : un écran échancré. L. : *S Henrici de Monte dom. . . de Windecke*, C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secretum Henrici dni de Windecke* (Ibid., l. 483).

— *Nobilis vir Henricus de Monte, dominus de Windecke* (Windeck), 1289 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à un lion cour., à la queue fourchée. C. : un écran échancré. L. : *S Henrici de Monte domin. . . W. . . chge*, L. du c.-sc. : *Secretum Henrici dni de Windecke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 98).

— *Henricus de Monte, dominus de Windecken*, fait, avec la ville de Cologne, un accord : *propter dena-*

rios qui hominibus nostris de Eckenhave (Eckenhave) *ablatis fuerunt*; 23 juin 1291 : même écu que Henri, 1286. L. : *S Henri . . . Mote* (Ville de Cologne, N° 563).

Berg (Adolphe, comte de), 1292 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, au lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 114).

— *Dominus Adolfus de Windecgen, consanguineus* du comte *W[ilhelmus]* de Berg, 1303 : même écu que Henri, 1286. L. : *Sigillum Adolphi de Windecken* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 3).

— *Henricus, frater noster* (du comte Adolphe), chanoine de l'église de Cologne, 1308 : même écu. L. : *Sigi . . . deeken* (Ibid., N° 7).

— (Adolphe, comte de), 1309 : même écu (d'HERMINE au lion cour., à la queue fourchée). L. : *Sigillum Adolphi de Windec . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 191).

— (Adolphe, comte de), 1315 : un lion cour., à la queue fourchée. C. : un écran semi-circulaire de l'écu, orné de sept plumes de paon. L. : *Secretum Adolphi comitis de Monte* (Ibid., Nos 227 1/2 et 231).

— (Adolphe, comte de), 1329, 40 : type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. C et ornement du chanfrein : un écran semi-circulaire, chargé d'un lion (non cour.), à la queue fourchée, iss., contourné; ledit écran orné de plumes de paon. L. : *Sigillum Adolphi comitis de Monte* (Ibid., Nos 340, 431).

— (Marguerite, comtesse de) et de Ravensberg, 1365; mère de Guillaume de Juliers, comte de Berg, 1368; 1365 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, coupé; *a*, un lion, à la queue fourchée; *b*, un chevronné de six pièces (!); 1368 : même écu, mais, au 2^d, *b*, trois chevrons. L (1368) : *S Margarete comitisse de Monte et de Ravensberg* (Ibid., Nos 777 et 820) (voir **Bavière, Juliers, Tecklenburg**).

Voici, d'après GELRE, les armes du *herthoge van den Berghe* : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or au lion de sable, armé et lamp. de gueules (Juliers); aux 2^e et 3^e, d'argent au lion, à la queue fourchée, de gueules, armé et cour. d'or, lamp. d'azur (Limbourg). Sur le tout : chevronné d'argent et de gueules de six pièces (Ravensberg). Volet de l'écu, doublé d'or. Cour. de gueules. C. : une queue de paon (Juliers). Le comte de Berg et de Ravensberg, à l'ouverture des hostilités entre le Brabant et la Flandre, dénonce ses fiefs au comte de Flandre, en 1356 (*Brab. IJestten, Cod. dipl.*).

Berg (s Heerenberg), Adam, *here van den Berge*, 1348, 50, 2 : un lion cour. et une bordure, chargée de seize besants, ou tourteaux. L. : *Sigillum Ade de Berge* (Duss., *Emmerich*, Nos 59, 36 et 66).

— *Willem van den Berghe, here van Bijlant, ridder, Adam, here van den Berge, ende Frederic van*

den Berghe (ne sc. pas), *broedere, knapen*, 1352 ; Guillaume : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Ber* (Ibid., N° 66).

Berg (s Heerenberg). Guillaume, *heer van den Berghe ende van Bilant* (Bijlandt), chev., et Sophie, *dame van den Bilant ende van den Berghe*, donnent des actes concernant le chapitre d'Emmerich, 1356, 7 ; il sc. un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 ; le mari : un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu accompagné de trois écus, à la croix (Bijlandt), un au-dessus et deux, accostant, au bas. L. : ✠ *S' Wilhelmi dni de Monte et de* (Ibid., N° 65, 78, 82 ; Duss., Clèves-Mark, N° 401).

— Guillaume, *here ten Berge, ten Bilant ende tot Hedel* ; un mariage étant convenu entre son fils aîné, Oswald, et la noble Elisabeth, fille du comte Vincent de Moers et de Saarwerden, son parent (*neve*), suivant contrat, agréé de part et d'autre, promet d'exécuter ce contrat et de le remettre, scellé, au comte de Moers, avant la Chandeleur, sous peine d'une amende de 6000 fl. du Rhin, ainsi qu'il en a pris l'engagement, avec poignée de main, devant la duchesse de Gueldre et de Juliers ; 1436, le mardi, jour de Saint Clément-le-Pape : même écu (lion cour. et bordure chargée de onze besants). L. : *S' Willem her ten Berrich* (Duss., *Orange-Moers*, N° 75).

— Oswald, sgr. de *Berge* et de *Bijlandt*, 1484 : même écu. Cq. cour. C. : un vol. T. du cq. : deux femmes sauv., portant leur massue sur l'épaule. L. : *S' e vande Berge en van* t (Ibid., N° 87).

— *Luidolff van den Berghe, here zo Hedell*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. S. : deux griffons. L. : *S Ludolph vanden Berge heer tot Hedell*.

— Adam *van den Berge*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. T. : un h. et une femme sauvages, sans massues, tenant, tous deux, la main extérieure sur leur sexe. L. : *Sigillum Adams van den Barghe* (sic).

Luidolff et Adam, ci-dessus, sont frères du comte Oswald, qui les appelle : *die edell ind waltgeboeren onse lieve broedere*.

— Oswald, comte *van den Berghe*, sgr. de *Bijlandt*, 1490 : même écu. L. : *S' Oeswalc greve van den Berghe* (Ibid., N° 93).

— (Guillaume, comte de), sgr. de *Bijlandt, Hedel, Boxmeer*, etc., 1566 : même écu. C. : un vol. T. : un h. et une femme sauv., velus, brandissant l'un et l'autre un L. : *Willem grave van den Berge E ten Bilat* Wis (Duss., *Clèves-Mark*, N° 478).

— (Albert, comte de), marquis de *Berg-op-Zoom*, comte de *Walhain*, vicomte de *Sebourg*, baron de *Boxmeer, Bijlandt, Perwez, Wisch*, sgr. de *Haeps*,

Homoet, Millingen, Gendringen, Etten, Gheel, Beersel, Braine-l'Alleud, Wavre, banneret de la principauté de *Gueldre* et du comté de *Zutphen*, 1631 : même écu, mais seulement dix besants. L'écu sommé d'une cour. (Duss., *Bedbur*, N° 133).

Voici, d'après GELRE, le blason du *Jonker van den Berge*, *Gueldrois* : d'argent au lion de gueules, armé et cour. d'or ; à la bordure de sable, chargée de onze besants d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

Bergh (— Trips). Renier *van Bergen*, et de *Berges*, chev., se porte fort pour le duc de *Brabant*, 1371 : de même, envers Gérard, sire de *Heers*, 1383 : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e frettées. L. : *Sigillum Rein . . . de Berg . . . mili . . .* (B.).

Voici, sur cette famille, HEMRICOURT, *Le Miroir des nobles de Hasbaye*. Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Reiner van Bergen* : fascé d'argent et de gueules, de six pièces, les pièces d'argent frettées de sable.

— *Daem van Berge* et dame *Bela van der Haigen*, sa femme, font avec Godefroid de *Looz* et *Philippine de Juliers*, sgr. et dame de *Heinsberg*, un accord au sujet de biens provenant de feu *Thierry de Looz*, chev., 1373 : même écu. L. : *S' Adoem van Berge* (Duss., *Jul-Berg*, N° 890).

— *Thierry van Berghe* (fils de sire *Renier*), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Schoonvorst* ; i. t. : 340 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *S Her Dierec va Berge* (B.).

L'acte ne lui donne, toutefois, pas le qualificatif de chevalier.

Probablement ce *Thierry van Berge*, chev., qui, en 1372, sc. un acte de la famille de *Stegne*, et qui semble s'être servi, alors, du sseau de son père : même écu. L. : . . . *Reinhe* (Duss., *Jul-Berg*, N° 870).

— *Renier van Berge*, chev., reçoit, du *Brabant*, une rente, par le drossard de *Fauquemont*, 1374 : même écu. L. : *S' Reineri de Ber . . . scabi tiect* (= échevin de *Maestricht*) (B.).

— *Renier van Berghe* (fils de sire *Renier*), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le sire de *Rotselaer* ; i. t. : 86 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *S Reineer va Berge* (B.).

La quittance est datée de *Louvain*.

— *Daem van Berghe*, avoué du pays de *Millen*, reçoit, du *Brabant*, une rente, à *Fauquemont*, 1375, 6. : même écu (très fruste) (B.).

Adam *van Berghe* donne quittance au duc de *Brabant*, 1379, et au drossard de *Fauquemont*, pour une rente constituée par le duc à feu son père, 1379 ; sc. 1384 : même écu (B.).

— *Renier van Berghe*, chev., reçoit une rente à *Fauquemont*, 1380 : même écu (B.).

— *Renier van Bergen*, chev., sgr. de *Mertsena*, pos-

- sède une rente sur Dalhem, 1443 : même écu. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. T. : deux h. (frustes) (B.).
- Berg. Bergh, Berghe, Berch.** Guillaume de *Berghe*, chev., 1247 : un échiqueté, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Will' mi de B' gis militis* (Fl.).
Voir *Invent. analyt.*, N° 69.
- *Arnoldus de Monte*, échevin de Louvain, 1292 : trois fleurs de lis (complètes), surmontées d'un lambel (Saint-Pierre, c. 1, A. G. B.).
- *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1321 : trois pals; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Godef de Monte scab lov* (S.-G.).
- Henri van den *Berghe* (fils de feu sire Daniel), h. de la dame de Termonde, 1334 : fascé d'hermine et de . . . L. : ✠ *S' Henric vā der* (sic) *Berghe* (*Zwijveke*).
- *Johannes supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1335 : une ancre renversée (l'anneau en bas) et un croc de batelier, passés en sautoir. L. : ✠ *S' Iohannis . . . Berge* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 16).
- *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1335, 6 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes; au fr.-canton broch. sur la 1^{re}, chargé d'un lion. Sans timbre. L. : *Walleranni de Montib* . . (Brux.).
- *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1321. L. : . . *Godefridi de M . . te scab* lov (S.-G.).
- *Godefridus de Monte*, échevin illec, 1338 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S' Godef . . de M . . e scabi lov* (S.-G.).
- *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1340 : huit (3, 3, 2) billettes; au fr.-canton, broch. sur la 1^{re}, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi (Brux.).
- *Gauthier et Chasis van der Berghe*, héritiers de *mire vrawen van der Heide* (voir *Beerst*), 1343 : *Gauthier* : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une étoile. L. : . . . r *Berghe*. *Chasis* : même écu, mais une rose, au lieu de l'étoile. L. : . . . *casys van den B* (*Zwijveke*).
- *Johannes de-supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1348 : un croc de batelier, renversé, et une ancre renversée (l'anneau en bas), passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S' Iohannes de* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).
- *Gossuin van Bergh* doit, pour un cheval, 46 vieux écus à Jean Gyr van den *Toelne*, bourgeois de Co-

logne, 1350 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Goscini de Berge* (Duss., *Jul. Berg*, N° 537).

Berg. Bergh. Berghe. Berch. *Arnoldus dictus de Monte*, 1350, 4; *Arnolt van den Berghe*, 1357, 81, échevin d'Aix-la-Chapelle : une croix engrêlée; au fr.-q. plain. L. : *S' Arnoldide Monte scab' i aqvens* (Duss., Commanderie de Biesen, N°s 37 et 60).

— *Thierry van den Berghe*, écuyer, fait savoir que, dans le contrat de mariage à conclure entre lui et d^{lle} *Elizabet van Vrymershem*, sœur de sire *Bove*, sgr. de *Vrymershem* (Friemersheim), il est stipulé que ce dernier leur donnera 400 vieux écus, et *Henri van Vrymershem*, frère dudit *Bove*, 200 vieux écus; il s'engage à placer ces sommes *an quyt erflich quyt* au pays de Cologne ou au pays de Clèves, ou bien à constituer une rente sur ses propres biens, suivant arbitrage de quatre amis; qu'il a été convenu, ensuite, que, si *Elisabeth* meurt sans laisser de descendants, il en aura l'usufruit, ainsi que des autres biens de sa femme, au pays de Moers, d'une valeur de 850 vieux écus; 1363 : une roue. L. : *den Berghe* (Duss., *Orange-Moers*, N° 26).

Scellent cet acte : *Isebrant Proijt, Willam Ingeen Have, Otto van den Gruythuse*, chevaliers, et *Harman Stecke*, écuyer (le sceau de ce dernier est tombé).

— *Johannes dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 7 : trois pals; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée, l'épaule surchargée d'un macle. L. : ✠ *S' Iohannis de Monte scabini lovan* (S.-G.).

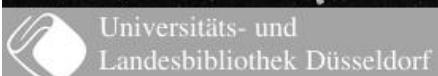
— *Catherine de Berg[h]e*, femme de Jean de Virey, écuyer, feudataire du Luxembourg, 1367 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus; A, cassé; B, une aigle et une bordure engrêlée. L. : *ne Katrin* (*Lux.*, c. III, liasse X, N° 10).

— *Herman up dem Berghe*, échevin de Dusseldorf, 1368, 71 : une ancre renversée (l'anneau en bas), en pal, et un croc de batelier, en fasce, légèrement inclinée à s., broch. L. : *S' Hermann . de Montte* (sic) (Duss., Chap. de Dusseldorf).

— *Pierre van den Berghe*, h. de fief des époux *Jakemart Halven van Watrepont* et d^{lle} *Mathilde van Meijs*, d^{lle} héritaire de Ten Ackere (à Courtrai), 1368 : un arbre sec (Els.).

— *Zegher van den Berghe*, bailli et semonceur desdits époux, 1368 : un mont (Ibid.).

— *Jean van Berge*, bon ami de Jean van Cronenberg, dit van *Bitsche*, 1369 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : . . *Iohis de . . rgh* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 834).



Berg, Bergh, Berghe, Berch. Henri *up den Berg*, écuyer, sc. un acte de Thierry van Broiche, 1369 : une broye, posée en bande. L. : *S' Henrici . . . Berghe* (Ibid., N° 822).

— *Andries de vorstmeister zo Monyoe* (Montjoie), h. du sire de Schoonvorst et cher ami de Jean Rummel, 1370 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) lions. L. : *And en Berge* (Ibid., N° 847).

— Francon van den *Berghe* sc. pour son fils, *Ghy*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous sire Jean van der Lecke ; i. t. : 41 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais, et un semé de billettes. L. : *S Franconis de e* (B.).

— *Ghij van den Berghe*, susmentionné, sc., lui-même, un reçu relatif à une indemnité du chef de ladite bataille, 1379 : un lion, à s., et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé à d. d'une fleur de lis, p. c., et à s. de deux maillets, penchés à s., rangés en pal. L. : *van den B e* (B.) (Fig. 46).

— Hughes van den *Berghe* (La Roche), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 98 1/3 mout., 1374 : une cotice vivrée, accompagnée au canton s. d'une rose. L. : *Hoghe van Beri . . .* (B.) (Fig. 47).

— *Colaert van den Berghe van Groot Halleer* (Grand-Hallet), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 136 mout., 1374 : trois forces renversées. L. : *Colar de Haler . .* (B.).

— Jean van den *Berghe van Halleer* (Hallet), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le même ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton broch. L. : *S Iehan de Mon* (B.) (Fig. 48).

— Arnould van den *Berghe*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 45 mout., 1375 : un vol, accompagné en cœur d'un petit besant, ou tourteau, L. : *Sig' Arnolds de Monte* (B.).

— Jean van den *Berghe*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 230 mout., 1374 : de vair ; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Ian van den Berghe* (B.).

— *Godefridus dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1379 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : *S' Godefridi de Monte scabi lou* (S.-G.).

— *Walramus de Monte*, et van den *Berge*, échevin de Bruxelles, 1381, 94, 9, 1400, 1406, 14 : une barre de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau de tournoi d'hermine. L. : *S' Walramus dci de Monte* (B. ; Cambre ; Mal. ; P. III, Brux.).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Thierry van den Berge sc. un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : une roue. L. : *S' Diere van den Berghe* (Duss., Clèves-Mark, N° 532).

Voici, d'après GELRE, l'écu de *Jan van Bergem*, h. du comte de la Mark : d'argent à la roue de gueules.

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1393, 9, 1403 (n. st.), 9, 1411 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : *S' Godefridi de Monte scabi lou* (S.-G.).

— Henri van *Berge*, échevin de Tervueren, 1397 (n. st.), 8 (n. st.), 9, 1411 (n. st.) : une fasce, accompagnée de deux croix de Lorraine, les deux traverses recroisetées, lesdites croix de Lorraine posées en bande, 1 en chef à d., 1 en pointe, d'un croissant en chef à s. et d'une jambe humaine en pointe, broch. sur la croix de Lorraine. L. : *S' Henric van Berghe* (S.-G.).

— Henri van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1398, 1400 : un lion. L. : *ici de Monte sc* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van den *Berghe*, bailli de Courtrai, 1404 : un sautoir, chargé de cinq annelets, et une bordure (simple). Cq. cour. C. cassé (tête et col d'animal?). Le cq. accosté des lettres *η* et *b*. L. : *den Berg . .* (C. C. B., Acquits de Lille, N°s 53-6).

— *Ghiselbertus de Monte*, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1406 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. S. : un griffon. L. : *S' Ghiselberti de Monte* (B.).

— *Gille du Mont*, échevin de Ninove, 1408 : un lion cour. et un semé de billettes. L. : *den Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Guillaume de le *Berge*, sgr. d'Orbay[s] (Orbais), rentier général de Brabant, 1416 : même écu que *Ghiselbertus*, 1406 (n. st.). Cq. cour. C. : une tête barbue, cour. L. : *S' Wilhelmi de Monte* (B.).

— Jean van den *Berghe*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} de Guines, 1420 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef à d. et de deux monts, 1 en chef à s., 1 en pointe ; au chef rétréci, plain. L. : *van den Ber . . e* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Jean de le *Berghe*, h. de fief du dug de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1424 : un sautoir, chargé de cinq annelets. C. cassé. S. : deux lions, ou léopards lionnés. L. : *den Berg . .* (Ibid., l. 41).

— Achilles de le *Berghe*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1424, 6, 38 ; jadis bailli de la ville de Furnes (*poortbailliu van Veurne*), 1443, 5 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sau-

toir, chargé de cinq annelets; aux 2^e et 3^e, un filet en barre et une devise vivrée, broch. (comp. les armes de Veijse). C. : une tête et col de chien braque ou de chèvre, d'hermine. T. d. : une d^{lle}. L. : S *Achille van den Berghe* (Ibid., l. 91-2, 93-4).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Francon van den *Berghe*, échevin de Tirlémont, 1427 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une coquille, et une bordure (simple). L. : ✠ S *Franconis de Monte scabini teneci* (sic!) (S.-G.).

— Jean de *Berge*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'un croissant (S.-T., c. 6).

— Jean van den *Berghe* sc. un acte de Gossuin van *Pijnboerch*, dit van Halle, prêtre, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens sur la ferme de Jean Couterman, récemment englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : S *Heinric van den Berge* (B.).

— Jean *op den Berch* sc. pour Henri Boijdens, dit « in den *Ketel* », qui reçoit, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens, dû par le duc de Brabant, du chef de sa maison « *den Ketel* », au Marché-au-bétail (*op de veemart*), récemment englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un maillet. L. : ✱ S *Ian op den Berch* (B.).

— Francon van den *Berghe*, alleutier au métier de Tirlémont, 1432 : même écu que Francon, 1427. L. : ✠ S *Franconvs (!) de Monte* (S.-G.).

— Jean van den *Berghe* (fils de Simon), tuteur de *Lijskin* (et *Alijse*) van *Coijjghem*, fille de Roland, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de Gauthier *Gilloen*, 1444, 8 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : S *Ian van den Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— Jean van den *Berghe*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : un sautoir composé et une fasce broch. (Ch. et doc. div., c. 1).

— Jacques *le Berch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1448 : une bande échiquetée et une bordure (simple). Le coin sup. s. de l'écu est cassé. Seul, l'écu subsiste et ce fragment de la L. : . *Jacob* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

— Jean van den *Bergue*, h. de fief du château de Haeltert, 1453 : un arbre (chêne?) terrassé. L. : S *Ian van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— Oste van den *Berghe*, bailli et receveur de d^{lle} Béatrice de Pouques, veuve de *Wulfaert van Coijjghem*,

pour ses biens et sgr^{ie} sis dans la châtellenie de Courtrai, 1454 ; Oste van den *Berghe* (fils de Jean), tuteur de d^{lle} *Alijse van Coijjghem* (fille de Roland), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, chargé d'un anneau et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : S *Oste van den Berghe* (Ibid., l. 284 et 391).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Oste van den *Berghe*, échevin de Josse van den Brande, dans sa sgr^{ie} de Te-Nackere (Ten Ackere) (à Courtrai), 1464 : un chevron, chargé d'un anneau et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon (Els.).

— *Petrus van den Berghe*, échevin de Louvain, 1466, 80 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (à la queue simple), accompagné à d. d'une étoile. L. : . . . *et van den Berghe, scab lou* . . (S.-G.).

— Pierre van den *Berghe*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke (*van buten*), 1469, 72 : un chevron, chargé d'un . . . (?) et accompagné de trois coquilles. L. : . *Pieter* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— Mathieu van den *Berghe*, échevin de Louvain 1482, 4 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion (à la queue simple), l'épaule surchargée d'une rose. L. : S *Mathie van de B'ghe scab louan* (S.-G.).

— *Godefridus van den Berghe*, échevin illec, 1487 : même écu, sans rose, la queue du lion fourchée. L. : S ✱ *Godefridi va de Bghe scab louan* (S.-G.).

— Guillaume *op ten Berch*, échevin du duc à Overijsche, 1491 : une fourche, à deux fourchons, posée en bande, l'extrémité du manche fortement recourbée à s., de façon à former presque un anneau, accompagnée au canton s. d'une rose. Le seau porte : *op de Berch* (C. C. B., c. 107).

— Félix van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke (*van buten*), 1499 : un chevron, accompagné de trois coquilles. T. : un ange L. : S *Felix va . . . er . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— *Ampluenis van den Berghe* sc. pour *Arekin*, son fils, qui tient, du château de Courtrai, un fief à Bellegem, 1501 ; sc. pour un autre, 1501 ; h. servant de Jean van den Walle, écuyer, sgr. de Walle, qui tient un fief de la cour de Coijghem, 1502 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné en en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille (Fiefs, c. 891, Nos 1269, 70 ; 1346).

— Josse van den *Berghe*, fils de Pierre, tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de *te Walle*, près de Courtrai, un fief à Bellegem, 1502 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'un oiseau contourné. La pointe est cassée (Ibid., No 1279).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Denis van den *Berghe*, lieutenant de noble homme Jean Co-treau, chev., sgr. d'Assche, dans sa cour de *Rumpsdorp* (Rumsdorp), 1505 : un lion. L. : *S Dionisi van de Berghe* (S.-G.).

— Denis van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1506, 24 : un lion, à la queue fourchée. L. : *S Dionisi vā dē Berghe scabi th* (S.-G. et Heijlissen).

— Godefroid van den *Berge*, échevin de Louvain, 1506, 8. 10 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (à la queue simple), accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : *S Godefridi vādē Berghe scabi louan* (S.-G.).

— Gérard van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa ville et espier d'Harlebeke, 1506, 8, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L. : *S Gheirart va d. . Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 412-3).

— Augustin van den *Berghe*, échevin de Louvain, 1509 (n. st.), 18, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : *S Augustini vādē Berghe scabi lou* (S.-G.).

— Jacques de le *Berghe*, h. de la chàtellenie de Cour-trai, 1531 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : *S Iacop* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 61).

— Jean van den *Berge*, le jeune, échevin d'Overijssche, 1556 : deux fleurs de lis en chef et trois (2, 1) annelets (C. C. B., c. 107) (Fig. 49).

— *Wijchman van den Berch*, bourgmestre de Ni-mègue, parent de maître Guillaume van Gent (voir **Rossum**), 1563 : une fleur de lis, cantonnée de quatre billetes. S. s. : un griffon. L. : *S Wichmā va de Berch* (S.-G.).

— Jean van den *Bergh*, échevin d'Arnhem, 1565 : une croix ancrée (N.-D., Anvers, *chap., capsā rer. extraord.*).

— Gérard van den *Berch*, échevin de Bois-le-Duc, 1606 : trois huchets (Mal.).

— Corneille van den *Bergh*, échevin de Rotterdam, 1653 : un lion, brandissant un cimenterre et entouré d'une haie circulaire, munie, au milieu, d'une barrière de prairie (*hollandsche tuin*). C. : le lion de l'écu iss. (U.) (voir **Laer, Leyen, Rognée, Septfontaines**).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). *Henricus de Berghen, villicus thenensis* (de Tirlemont), s'engage, moyennant 118 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à cinq hommes (*una nobiscum*), *probi et honesti*, dans la présente guerre entre l'Angle-terre et la France, 14 avril 1339 : trois maillets

penchés ; au chef chargé de trois pals. L. : *✠ S' Henrici de Berghen* (B., N° 509) (Fig. 50).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). (Gérard van) se porte fort pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chev., ran-çonné par Pierre van Steenberghe, qui l'avait fait prisonnier à Basweiler, d'une somme de 6000 vieux écus, 1372 : trois macles ; au chef à trois pals, celui du milieu chargé au bas d'une étoile, broch. sur le champ. L. : . . *Gerart van Berghe* (B.) (Fig. 51).

— Henri (*heer*) van *Bierghen*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, un des chef des hommes (*beede*) du duc Wenceslas ; i. t. : 798 2/3 mout., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : une tête et col de bouc, iss. d'une cuve. L. : *✠ S' Henrici dni de Ber-ghe* (B.) (Fig. 52).

— (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 700 mout., 1374 : trois losanges ; au chef à trois pals, celui du milieu chargé d'une étoile broch. L. : *✠ S' Gheert va Berghe* (B.) (Fig. 53).

— (Gérard van) se. un acte de son parent (*neve*), Jean, sire de Gronsveld, 1376 (n. st.) : trois macles ; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Gheerts van Berghen* (B.).

— (*Een edel man Gheraert van*), sgr. de Merxem et de Schooten, 1399 ; qualifié aussi *een eersaem man*, 1399 : même écu (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— Messire Henri de *Berghes*, sgr. de Grimberghe, h. et conseiller du duc de Brabant, 1411, à Ivoir et à Bastogne ; qualifié encore chev., seigneur de *Melijn* (Melin-sur-Gobertange), 1416 : même écu. C. : une tête et col d'âne. S. du cq. : deux griffons accroupis. L. : *S Henric va Berghen here va Gremberg* (Luc., c. V, l. XVIII, Nos 13-14, et B.).

— Messire Henri van *Bergen*, sire de Grimberghe et *Melijn*, drossard de Brabant, 1415 : mêmes écu, C. et S. L. : *S' Hejnriv van Berghen here van Grem-berg* (B.).

— Marguerite de *Berghes*, dame de Liedekerke, reçoit une rente du bailli de Cruijbeke, 1414 (n. st.) : parti ; au 1^{er}, un lion cour. et une bordure engrêlée ; au 2^d, trois macles ; au chef chargé de trois pals (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 65-6).

— Jean, sire de *Berghen opten Zoom*, de Glimes, Velp et Brecht, ratifie une quittance, de 1439, de son frère Philippe de Glimes, sgr. de Grimberghe, 9 juin 1444 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : une d^{he} et un lion. L. : *S' Iohāns dni de Berg . . s . . . a Z. ma . de Glim* (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



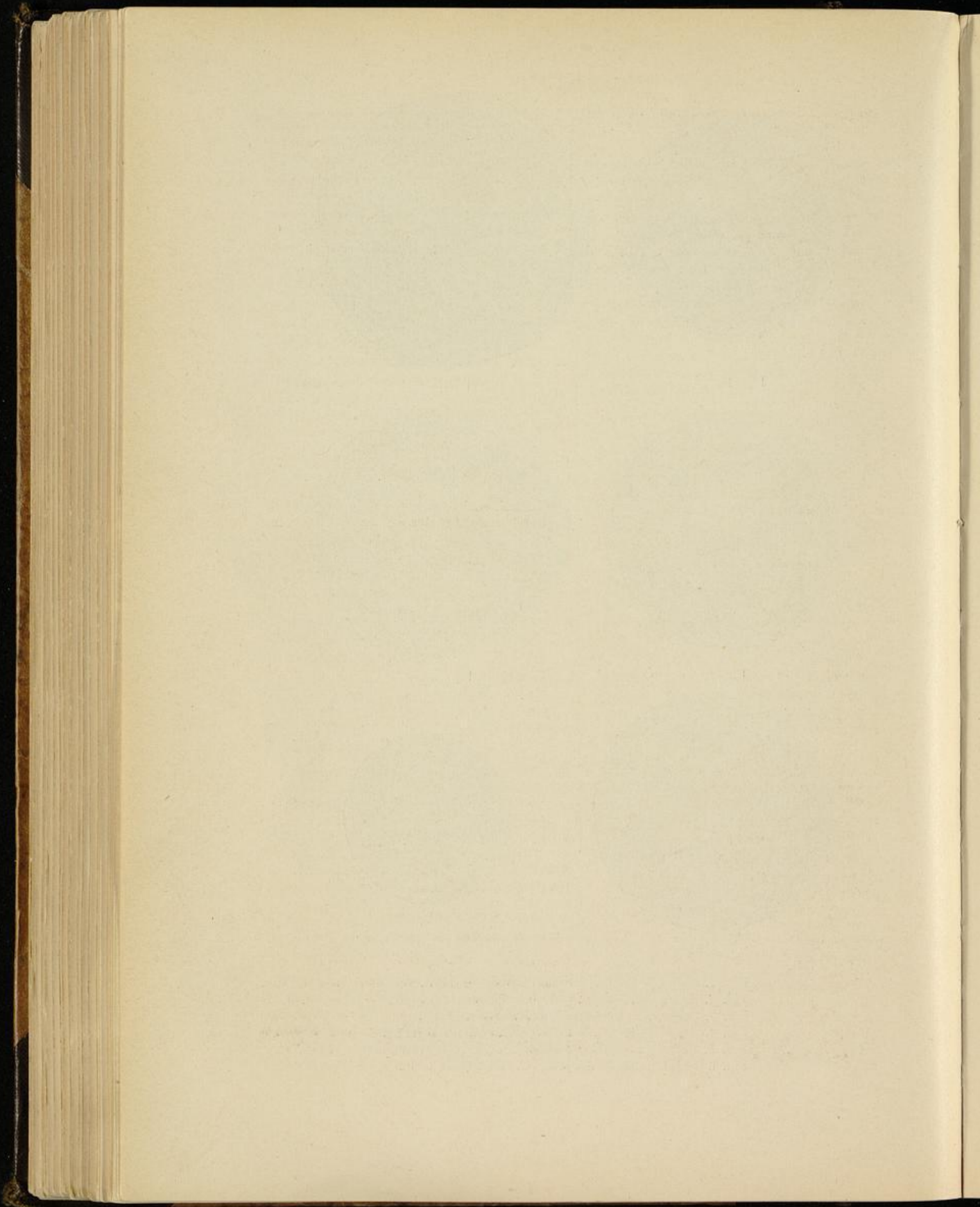
Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XVIII.

- Fig. 1. Sceau de Sohier, sire de Bourscheid (1297).
Fig. 2. Sceau de Herman, sire de Woerden (1297).
Fig. 3. Sceau de Nicolas de Kats, chevalier (1298).
Fig. 4. Sceau de Henri, burgrave de Drachenfels (1299).
Fig. 5. Sceau de Jean de Braunshorn, chevalier (1299).
Fig. 6. Sceau de H. de Zorpele, chevalier (vers 1300).



Berg[h]en (Berghes, Bergues). Antoine (de Berghes), abbé de St-Trond, 1487 : dans la partie sup. du champ du sceau, un Saint portant une église et une palme ; dans le bas : un écu coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2^d, trois macles (S.-T., c. 6).

— Corneille de *Berghes*, seigneur de Zevenbergen, chev. de l'ordre (sic), conseiller, chambellan de l'archiduc d'Autriche, etc., gouverneur et capitaine des ville et château de Grave, 1503, 4 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q., broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. Le cq. accosté de deux paires de bécicles. L. : *Sigillo Cornelii de Bergis supra Zoma* (B.).

— Antoine van *Bergen*, par la grâce de Dieu abbé du couvent de Saint-Trond, 1512 : type armorial ; coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, un lion ; *b*, quatre (!) pals ; au 2^d, trois macles. L'écu posé sur une crosse (S.-T., c. XI).

— (Sœur Elisabeth van), abbesse de N.-D. de la Cambre, 1515 : dans le champ du sceau rond, une abbesse assise sous un dais ogival ; dans le bas, un écu : parti ; au 1^{er}, coupé ; au 1^{er} parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2^d, trois macles et au point du chef un . . . ; au II^d, trois flanchis (C. C. B., c. 113).

— Alphonse de *Berghes*, archevêque de Malines, 1672 : coupé ; au 1^{er} parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2^d, trois macles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale, qui soutient le chapeau de cardinal. L. : *Alphonsus de Berghes archiepiscopi mechli* (Prieuré de Terban, A. G. B.). (voir **Bautersem, Brecht, Feluy, Glimes, Houtain-l'Évêque**).

Voici, d'après GELRE, le blason du *herc van Berghen*, Brabançon : de sinople à trois macles d'argent ; au chef d'or, chargé de trois pals de gueules. C. : une tête et col d'âne de sable, langué de gueules, oreillé d'argent.

— Marie-Françoise de Berghes tient, du roi de France, château et sgrie de Septfontaines, prévôté d'Arlon, 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (Deux actes et deux cachets différents) (C. C. B., reg. 45713°).

— Jean-François, vicomte de *Berghese*, sgr. de Reuland et Bellain, pour la moitié, ci-devant grand-chambellan héréditaire du Luxembourg, remet au roi de France l'aveu des dites sgries, avec justice foncière à Holler, Asselborn, Watermal, des droits à Reuland, Lommersweiler, Limerlé, etc., 1683 : un lion. L'écu sommé d'une cour. (Ibid.).

D'après l'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, le *chastelain de Bergues*, portait : de gueules à un lion d'or rampant. GELRE donne au vicomte de Bergues (-Saint-Winnoc, en Flandre : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur. C. : un lion de gueules (non armé et lamp.), assis sur une sorte de tube évasé de sable, garni d'un vol d'or.

Voici ce qu'en dit le roi d'armes GAILLIARD (XVI^e siècle) : *Le chastelain et seigneur de Berghes-St-Wynnocx : d'or, au lyon de gueulle, lampassé et armé d'azur, et crye : Berghes! Berghes de madame de Chasteau-Bruin!* D'après le même, *Berghes-Saint-Wynnocx*, ville fermée, porte : d'argent, au lyon de sable, lampassé et armé, tout d'or.

Berg[h]en (Jean van), le vieux, et Pierre van Berghen, bourgeois d'Anvers, jurent fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois monts ; au fr.-q. broch. chargé de deux glaives, les pointes en haut, passés en sautoir. L. du sceau de Pierre : *S' Potri de Berghen* (Fl.).

— (Guillaume van), échevin d'Anvers, 1373, 4 : trois tertres ; au fr.-q. broch., à deux pelles, passées en sautoir (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, et B.) (Fig. 54).

— (Jean van) ou *van den Berghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bergen (-op-den-Zoom) ; i. t. : 425 mout., 1374 ; sc. pour Jean Bagge, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 44 mout., 1374 : trois tertres, chacun chargé d'un flanchis, percé en rond. L. : *S' Johanni (!) de Monte* (B.). (Fig. 53).

— (Hughes van), fils de Gauthier, vend, devant les h. de fief de Zélande, à Adrien de Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, Duiveland et *Galmaerde* (Gammerages ?), un tiers de la haute et basse sgrie de Brouwershaven, 1466 : un lion, surmonté d'un lambel, et un bâton broch. C. cassé et fruste (C. C. B., c. 113).

— Gérard van *Bergen*, échevin de Rotterdam, 1642 : un mont, surmonté de quatre cors de chasse. C. : un cor de chasse (U.) (Fig. 56) (voir **Assche, Guttekoven**).

Bergheim. Sybelo, miles de Bergheym, inféode à Adolphe, comte de Berg, son château de *Bergheym*, 1287 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé de trois coquilles. L. : *S' Sibodoni em militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 82).

Berghs (Gérard), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 876 mout., 1374 : deux fascas, accompagnées de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col d'âne. L. : *Sigillum Gerardi Be s* (B.).

Bergerotte, voir **Haen**.

Bergman, voir **Berchman**.

BERGOIGNE, voir **Bourgogne**.

Bergues, voir **Berg[h]en**.

Beringhen, Beerighen. Henri van *Beringen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer ; i. t. : 54 mout., 1374 : trois coqs. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Herici de Berighe* (B.).

Beringhen, Beeringhen. Jean van *Beringhen*, jadis prisonnier illec, sous labannière de Godenaerts; i. t. : 171 mout., 1374 : même écu; écu en cœur à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés. L. : ★ *S' Ian van Beringhe* (B.).

— *Johannes de Beringen*, échevin de Vilvorde, 1409 : trois coqs. L. : *Iohas de Beringen* (Brux.).

— Jean van *Beringen* (voir **Thomas**), 1416 : trois coqs, accompagnés en pointe d'un fer de lance de tournoi (?). L. : *Iohis de Beringen* (B.).

— Henri van *Beringen*, receveur de la ville de Bruxelles, 1431 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier chargé d'une estacade à cinq *estaches*. T. s.; une d^{lle}. L. : . . . *... nric van Ber* (B.).

— Henri van *Beringhen*, échevin de Malines, 1440 : trois coqs. C. : une tête et col de coq entre un vol (Mal.).

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1449 : trois coqs. L. : *S' scabinatus Iohis de Beringhen* (Mal.).

— Arnould (*de Beeringen*), abbé de St-Trond, 1473 : sous un daïs ogival, un prélat, tenant devant lui un écu à trois pals; au chef chargé d'un coq. L. : *Sigillū abbatis sci tredonis ad cavsas* (S.-T., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van *Beringen* portait : coupé; au 1^{er}, d'argent au coq de sable, crêté et barbé de gueules; au 2^e, d'or à trois pals d'azur.

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1541, 50 : trois coqs. C. cassé et fruste (Mal.; S.-T., c. 10) (voir **Berthout, Bruele**).

Berk. *Franco de Berke et Henricus de Bala* (Baal), milites, *Johannes et Adam, filii dictorum militum, Henricus de Eckenrode, Adam de Dyke, Jacobus de Eylichoven, Henricus de Gerstorp, Wilhelmus de Holz et Hermannus dictus Broggere*, vendent au comte de Juliers leurs juridictions *in villis Kunynshoven* (Köningshoven), *Hoevermoirke* (Morken) et *in Elrehoven, superiores et inferiores*, 1311 : type scutiforme; trois pals; au chef plain; un bâton brochant sur l'écu. L. : ★ *S' Franconis militis de Berke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 203).

Voir **Baal**; les autres personnages cités ne scellent pas.

— Gérard van *Berka*, vicaire à la cathédrale de Cologne, 1375; recteur de l'autel des Trois-Rois, 1377; reçoit, du duc de Brabant, par le receveur de Rolduc, une rente de 10 marcs de Cologne. *van mynre vicarien wegen* : une bande accostée de deux lions léopardés, côtoyant la bande. L. : *S' Gerardi Meynar pbri* (B.).

Berck. *Henrich Berck*, échevin de Duisburg (sur le Rhin), 1415 : cinq feuilles de bouleau (*berk*), sans tiges, réunies en quintefeuille, garnies au haut d'un gland, accompagné d'un grand nombre de petits besants, ou tourteaux, rangés en orle. L. : . . . *Heynr* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 729) (comp. **Berken**; voir **Bercx, Onchout**).

Berkel (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cranendonck; i. t. : 249 mout., 1374, 6, 9 : trois étoiles. L., 1374 et 9 : *S' Gherardi de B'kel scabi i Bcscho*. L., 1376 : ★ *S' Gherardi de Berkel* (B.).

— (Gérard van), fils de Gérard, échevin de Bois-le-Duc, 1503 : trois étoiles, surmontées d'un lambel (S.-T., c. 11).

— (Gérard van), même qualité, 1519 : même écu (Mal.).

— (Gérard van), fils de Jean, même qualité, 1534 : trois étoiles et un soc de charrue (fer de pelle, bouteille?) en cœur (Helmond).

— (Adrien van), 1633, Jean, 1633, Embrecht, 1633, tous trois échevins de Rotterdam : trois étoiles et une rose en cœur. C. : trois plumes d'autruche (U.).

Berkelaer. Henri van *Birculer, Birschlor, eersamen man van wapenen*, sc. pour Marie van Strucht, qui reçoit une pension sur le tonlieu de Fauquemont, 1374, 3 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une ramure de cerf. L. : ★ *S' Henrici de Birschlor* (B.).

Berken (Arnould) sc. un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : cinq feuilles de bouleau, sans tiges, réunies en quintefeuille. L. : ★ *S' Arnoldi de Berch* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 497) (comp. **Berk**).

Berchem. *Mijn heer Willem van Bergheem, riddre*, sc. l'acte de donation qu'il fait, devant les échevins d'Anvers, à l'hôpital d'illec, d'un bois à *Mortensele* (Mortsel), *achter der beke*, 1299 : trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *Dni VVilmi de Ranst* (Hôp. S.-Elis., *Buileng.*, c. 11) (voir **Jodoigne, Wesemael**).

— (Gilles van) reçoit de *Valprecht Codde*, une redevance, du chef d'une terre à Wilrijck, 1311 : de . . . à trois écus., chacun chargé de trois pals; l'écu chargé d'une bordure engrêlée (Fig. 57). Contre-scel : écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2^e et 3^e, trois pals (ibid., c. III).

La matrice du contre-scel, sans légende, a été employée, aussi, pour sceller le même acte, par Jean van *der Liorchstraten*, homme dudit Gilles van Berchem.

— (*Johannes de*), miles, s'engage, moyennant 42 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à trois hommes (*cum tribus viris, una nobiscum*), probis

et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338 : trois pals et une bordure engrêlée. L. : ✠ S' Iohis dci de Berche milit (B., N° 460).

Berchem (*Walterus de*), miles, est institué exécuteur testamentaire par Guillaume van der *Meijnaerdshoven*, 1368 : trois pals et un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum Walteri de Berchem* (S.-G.).

— (Adam van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 2147 mont., 1374, 8 : trois pals. C. : une tête et col d'homme barbue, coiffé d'un bonnet pointu palé. L. : *S Adaem van Berchem* (B.).

— *Costijn*, die men heijt de groote *Costijn van Berghem*, touche une indemnité pour le ou les enfants (*van der gheboerts weggen*) de feu Gauthier van Berchem, chev., son frère, tué à Bäsweiler; i. t. : 272 mont., 1374 : même écu. C. : une tête d'âne, engoulant le casque. L. : *Sigillum Costini de Berchem* (B.).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de La Lecke; i. t. : 2139 2/3 mont., 1378; sc. en 1381 : trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'une étoile à cinq rais, broch. C. : comme Adam, 1374. L'écu posé sous un dais gothique et accosté de deux léopards lionnés, assis dans leurs niches, sommées de tours gothiques. L. : *S Wille vā Berchghē* (B.).

En 1374, jedit Guillaume sc. une quittance, relative à la bataille de Bäsweiler, d'un autre sceau, au même écu, mais sans C. L. : ✠ *S' Willem vā Berghē ridd'* (B.).

— (Guillaume van), chev., témoin d'un accord entre Jean de Schoonhoven et Jean de Duffel, au sujet d'une terre sous Aerschot, 1397 : même écu, mais sans l'étoile. Même C. (S. G.).

Le sceau d'Adam van *Berchghem*, ch.-v., témoin au même acte, est tombé.

— (Jean van) sc. pour Gilles van *Hemelrijc*, feudataire, à Opwijck, du château de Termonde, 1440 : il ne reste plus que les deux quartiers supérieurs d'un écu qui semble être écartelé; au 1^{er}, une rose; au 2^e, une merlette. T. : un ange (Fiefs, N° 4212).

— (Guillaume van) et ses frères, Jean et *Costin*, prennent, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une rente que feu leur père, Jean, avait héritée de sa sœur, Elisabeth; 1441, 10 août : trois pals et un lambel C. : un buste barbu, vêtu de trois pals et coiffé d'un bonnet pointu, palé. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Willem vā Berchem* (B.).

— (Jean van), frère de Guillaume, ci-dessus, 1441 : trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'une étoile à cinq rais. C et T d. : comme ledit Guillaume. L. : *S' Ians van Berchem* (B.).

Berchem (*Costin van*), frère des deux précédents, 1441 : trois pals, le 3^e chargé en chef d'un croissant. C. : comme ses frères. L. : *S Costen* (B.).

— (Jean van), chev., conseiller du duc de Bourgogne, châtelain de Saftingen, 1462, 6, 7 : trois pals. C. : une tête barbue, coiffée d'un bonnet pointu, de l'écu, terminé en gland. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Ians van Berch* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 31-32).

— (Guillaume van), chev., échevin d'Anvers, 1472 : trois pals. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu et coiffé d'un bonnet pointu de l'écu. T. : un h. et une femme sauv., velus (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— (*Costen van*), même qualité, 1494, 1507 : trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'un croissant. Même C., mais le bonnet garni d'un gland. (Ibid., c. III).

L'acte de 1494 le qualifie de chevalier, celui de 1507 pas. Deux personnages ?

— (Arnould van), même qualité, 1502 : trois pals; au fr.-q. s. chargé de trois flanchis (**Zevenbergen**). Même C. S. : deux griffons. (Ibid., c. II).

— (Henri van), bourgeois de Cologne, 1518 : une bande onnée, accostée de deux feuilles de nénuphar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont. L. : *Heinrich van Berchem* (Duss., *Schrein St-Gereon*, l. 42).

— (Roland van), même qualité, 1524, 3, 33 (n. st.) : trois pals; écus. en cœur à un arbre (de **Block-schoemaeker**). Même C. qu'Arnould. *Cri de corps sans âme* : deux paires de bésicles (Ibid., c. I et III; 114 lettres scab. d'Anvers).

Plusieurs Berchem accostaient leur cimier de ces deux paires de bésicles, entre autres : Florus, échevin d'Anvers, au xvii^e s., dont la matrice de sceau, en argent, est conservée au Musée communal d'Anvers.

Costin van Berchem, chev., relève, par suite du décès de Gauthier van Berchem, son oncle, le droit de celui-ci sur la *curia de Ranst* (compte Pâques 1376-Pâques 1377, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 55; voir plus de détails : Ibid., f° 162, 175, 176). *Costinus de Ranst, dictus de Berchem, miles*, relève, par la mort de *Magnus Costinus*, son oncle, la moitié de la *curtis de Ranst*, avec 42 bonniers (compte de la S^t-Jean 1384-la S^t-Jean 1385; Ibid., f° 176). Marguerite van Berchem, fille de *Costin* et femme de *Florentius de Bigardis*, chev., relève, par la mort de son frère Jean van B., *bona de Hocorst*, à Santhoven (compte de S^t-Jean 1387-88; Ibid., f° 224 v^o, 239).

— (Pierre von) (et *Berheim*[b], aussi sans von); *der edle, ehrveste und hochgelerte Herr* . . . ; échevin de Cologne, 1624, 27, 33, 4, 48 : une barre (!) onnée, accostée de deux feuilles de nénuphar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont. C. : un vol, chargé d'une fasce onnée. L. : *Petres Berchem I V Doctor scab*. C.-sc. : (petit cachet) mêmes écu et C., ce

dernier accosté des lettres : P VB D (Duss., Testaments de Cologne, Nos 17, 123, 141, 182, 359).

Berchgracht (Michel) sc. pour Josine Paridaens, qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : un cœur, surmonté d'une couronne (Fiefs, No 3636).

Berchman (Gérard), échevin de Zalt-Bommel, 1342 : un poisson, posé en bande, recourbé, accompagné au canton s. d'une coquille. L. : ✠ *S' Gerāt Bergman* (Arnhem, *Rekenk.*, I. 335-8, Nos 402 et 582).

— (Jean) tient, de Laurent van *Ghelabbeke* (Glabbeek), un fief à Glabais, 1470 : une paire de ciseaux ouverte (Av. et dén., No 1766).

Bercker (Josse de), échevin de Helmond, 1686 : un pal et une fasce broch., chargée d'un animal (castor?) passant et accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un arbre et aux 2^e et 3^e d'une ramure de cerf. C. un oiseau (Helmond).

Berckman (Gérard), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : une marque de marchand. L. : *S Gheert Berckman* (Brux.) (Fig. IV).

Berct (Jean van der), échevin de Malines, 1587 : une bande, chargée de ... et une bordure engrêlée. C. cassé (Mal.).

Bercx (*Henricus*), échevin de Louvain, 1519, 33 : une marque de marchand, formée d'un crampon contourné et d'une traverse. L. : *S Henrici de Espe als Berc scab i lou* (S.-G.).

Berlaer (Gielson van) reçoit du Brabant un paiement pour Arnould, sire de Rummen, 1364 : trois pals et une cotice broch., chargée de trois étoiles. L. : ✠ *Si Egidii de Berlare* (B.).

— (Jean de), sire de Helmond, reçoit une indemnité du chef de sire Henri van *Cuijct* (Cuijk), tué à Basweiler; i. t. : 330 mout., 1374 : trois pals. L. : ... *van Berlar he va Helmot en va Kerb* (Keerbergen) (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Helmmunt* : d'argent à trois pals de gueules. Le cq. d'or. C. (non colorié) : un vol iss. d'une cuve.

GELRE blasonne ainsi les armes de *her Gelis van Bartar*, Brabançon : d'argent à trois pals de gueules, au bâton broch. d'azur, chargé de trois losanges d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un écran arrondi, de l'écu, garni de sept plumails de sable.

— (Les échevins de), 1325 : trois pals. L. : ✠ *S scabinorum de Berlar*. 1595 : même écu. S. : un ours, placé derrière l'écu. L. : ✠ *S scabinorum de Berlaer* (Mal.). 1^{re} moitié du xvii^e s. : même écu. S. : deux ours. Milieu du xvii^e s. : deux écus ovales; A, trois fasces (**Croy**); B, une fasce d'hermine (**Oignies**); manteau, sommé d'un bonnet de prince

de l'Empire. L. : *Sigillum scabinorum in Ballart*. Fin du xviii^e s. : deux écus ovales; A, quatre pals et une bordure engrêlée (**Merode**); B, une fasce d'hermine (**Oignies**). Manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (3 matrices à la maison communale de Berlaer) (voir **Berthout, Héverlé**).

Berlaere. Jacques van *Berlaer* tient, du château de Termonde, un fief à Zele; sans date (1440?) : fascé d'hermine et de ... T. : un ange (Fiefs, No 4566).

— *Willem Joncvrouwen Marie sone* = Guillaume, fils de d^{lle} Marie (de Berlaere?), maieur et semonceur de Berlaere, 1333 : même écu. L. : *S' Willem v. . . . arien (Zwijcke)* (comp. les armes **Berghe**, 1334, et de **Rossum**).

Rectifier ainsi le blasonnement dans DE VLAMINCK, *Cartul. de Zwijcke*, p. 155.

Berlaimont *Jehans de Berlaimont*, alleutier du Hainaut, 1278 (n. st.) : fascé de vair et de . . . , de six pièces, les 2^e, 4^e et 6^e, chargées de cinq, respectivement de quatre et d'une coquille. L. : ✠ *S' Jehan de Berlaimont* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Gilles, sgr. de), chev., 1295 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à un fascé de vair et de . . . C. et ornement du chanfrein : un écran en losange, aux armes. L. : ✠ *S' Egidii domin lanomo litis* (Mons, Hainaut).

— Gérard, sgr. de Ville et de Matagne, chev., conseiller du duc de Brabant, 1425 : écu aux mêmes armes, la 2^e pièce chargée à d. d'un écus. plain. C. : un lion iss., tenant une banderole. T. : un h. sauv., sans massue, iss. du cadre, et une sirène (sans peigne, ni miroir). L. : *S Gerar seigneur de Ville Z de Matagne* (B.).

— (Gilles de), chev., bouteiller héréditaire du Hainaut, 1479 : un fascé de vair et de . . . Cq. cour. C. : un disque gironné, chargé en cœur d'un autre disque. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Gilles seigneur de Berlei . . et de Pierewes* (= Péruwelz) (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1394, 9 : même écu. T. s. : un saint Michel terrassant le démon. L. : *Seel escheuinal de Berlaimont* (Mons, Gr. scab. de Berlaimont).

— (Florent, comte de) et de Lalaing, sire du pays d'Escornaix, doyen des pairs du Hainaut, sénéchal de Flandre, baron de Hierges, Lens, Beauraing, Wavrin, sgr. de Hautpenne, Péruwelz, Saint-Albin-en-Douay, etc., chev. de la Toison d'Or, du Conseil d'Etat, colonel d'un régiment de Haut-Allemands au service des Archiducs, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et comté de Chiny, grand-bailli *portatif* du Hainaut, 1607 : fascé de vair et de . . . L'écu, entouré du collier de la Toi-



Fig. 1.



Fig. 2.

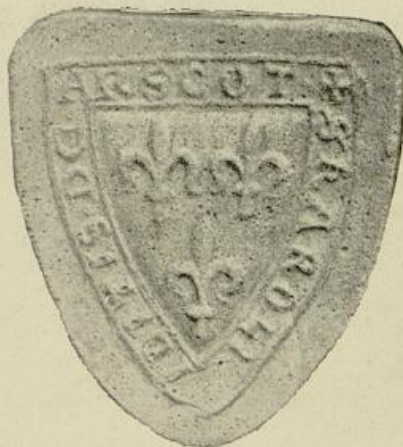


Fig. 3.

Pl. XIX.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Popuelles,
sire de Grand-Metz (XIII^e siècle).

Fig. 2. Sceau de Conon de Mussy (1228).

Fig. 3. Sceau de Charles d'Aerschot, chevalier (1243).

son d'Or. S. : deux griffons. Le haut du sceau cassé (M. E. Matthieu) (voir **Rocheafort**).

L'acte est donné à « *notre chateau de Herchies* ».

Berlaimont (Gérard de), chev., sgr. de Bomal-la-Grande, Rocourt, etc., rend au roi de France le dénombrement de la sgrie de Boumal (prévôté de Durbuy), 1681 : fascé de vair et de L'écu sommé d'une cour. et accostée de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713^b).

— Henri de *Berlaimont*, chev., sgr. de Jenneville et Petit-Avin, tient, du roi de France, la *grosse tour* au village de *Wenel* (Wenin?) (prévôté de Durbuy), etc., 1683 : même écu, sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (ibid., 45713^c).

— (Jean-Louis-Antoine-Bernard, comte de), de la Chapelle, tient, du Brabant, la sgrie de Bomelette, au village de Bomal ; donné au château de Jauche, 1734, Charles-Nicolas-Joseph de B., de la Ch. et du Saint-Empire, baron de Jauche, etc., mari de la comtesse de Berlaymont, née de Cotereau, baronne de Jauche, qui tient, du Brabant, la baronnie de Jauche et la sgrie de Foolz, 1734 ; tous deux : fascé de vair et de gueules. Ecu cour. C. : un lion iss., brandissant une bannière de l'écu. S. : deux léopards lionnés, tenant chacun une bannière de l'écu (Av. et dén. Nos 7331, 8 ; 7250).

Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Bertamont* ; vassal de « *duc* » de Hollande (de Hainaut, etc.) : fascé de vair et de gueules.

L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne au sire de *Berviermont* : *fessé de vair et de gueules*, et au sire de *Chus* (Iisex ; Chin) : *semblablement*.

Berler. Robert *Barlay*, et *Berlers*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* : i. t. : 192 mout., 1374, 8 : une fasce et un filet broch. L. : $\text{✠ S' Robbrecht Berler}$ (B.).

Berlicum. Simon de *Berlekem*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : parti ; au 1^{er}, trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'une étoile ; au 2^d, trois chevrons (E. G., I. 356).

Berlingen. Gauthier van *Berlinghen*, prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 700 mout., 1374 : un renard rampant, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : $\text{✠ S Walteri de Sci}$ (B.).

Berlo (Gauthier), échevin de l'abbé de Gembloux, dans sa cour de *Jandegnoul*, 1471 : trois étriers, accompagnés au flanc s. d'une merlette ; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. S. s. : un aigle. L. : *S Watie* (S.-G.).

Berlo (= **Berloz**). *Gerardus, dominus de Berle*, chev., vassal du comte de Looz, 1281 : deux fascés (S.-T., c. 1).

Voir sur les Berlo, HEMRICOURT, *Le Miroir des Nobles*

de *Hasbaye*. Dame Jeanne de *Berloes*, femme de sire Guillaume de *Garez*, dit de *Herimeis*, relève, par la mort de dame Marguerite de *Berloes*, femme de feu sire *Bureal de Juppeu*, sa tante, de biens, *apud Jaceam* (Jauche) (Compte S' Jean 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 176).

Berlo (= **Berloz**). Rasse van *Barloes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 780 mout., 1374 : deux fascés, accompagnés de neuf (3, 3, 3) fleurs de lis. L. : *S mesire Rase de Bierlo* (B.).

— Guillaume van *Berloes*, prisonnier *illec* ; i. t. : 4072 mout., 1374 : deux fascés, surmontées d'un lambel. L. : *S' Willem van Berle* ; 1379 : deux fascés et un lambel broch. L. : $\text{✠ S' Willem van Berlo}$ (B.).

Le 7 sept. 1372, Guillaume de Jullers, comte de Berg et de Ravensberg, reconnaît avoir reçu, de Guillaume de Berlo, 2000 vieux écus d'or, à titre de rançon, *dat hee onse gevangen was* (B.).

— Thierry van *Barloes, Berloys*, prisonnier *illec* ; i. t. : 326 mout., 1374, 82 ; échevin de Liège, 1384 : deux fascés, surmontées à d. d'une fleur de lis. L. : $\text{✠ S' Thiri de Berlos}$ (B. et C. de B.).

Rasse, Guillaume et Thierry de Berlo combattirent, dans l'armée brabançonne, sous la bannière du sire d'Oupeye.

— (Thierry de), écuyer, échevin de Liège, 1385 : deux fascés, la 1^{re} chargée à d. d'une fleur de lis. L. : *codici de Ber . . . scab* (C. de B.) (voir **Landenne**).

— (Jean-Paul de), chev., sgr. de Fontenoy, tient, du roi de France, la maison de *Preit*, sise au ban de Havelange (Condroz), et mouvant de la cour de Han-sur-Lesse, 1683 : deux fascés de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une cour. à 9 perles. S. : deux léopards lionnés (C. C. B., reg. 45713^c).

Bermeiren (*Arnoldus de*), échevin de la cour de la prieure de Millen, 1364 : dans le champ du sceau, une rose à six feuilles (S.-T., c. 5^{bis}).

BERMENTVELDE, voir **Cucke[n]**.

Bermerain. *Pierart de Bermeraing*, clerc, h. de la comtesse de Hainaut, 1334 : trois rencontres de bœuf. L. : $\text{✠ S' Petri de Bermereing}$ (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— *Pierart de Biermereng*, h. de fief du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : *S P* in (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Ysabel de*), veuve de *Willemme de Lym[m]age*, dit *Mabile sone*, reçoit une rente sur les domaines de Courtrai. 1444, 5, 7, 8 (n. st.) : parti ; au 1^{er}, un chêne englanté arraché ; au 2^d, trois (2, 1) rencontres de bœuf, accompagnés en cœur de trois petites molettes, mal ordonnées. L. : *S Ysabel de Bermerain* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

Bernaert (Jean), jadis prisonnier à Bâsweller, sous Louis de Namur; i. t. : 74 mout., 1374 : écartelé : aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé, dans chacun des quatre quartiers : un lion; aux 2^e et 3^e, de ... à l'écuss. plain, accompagné de huit étoiles à cinq rais, rangées en orle. L. : *S' Ian Bernaerd* (B.) (Fig. 58).

— Jacques *Bernaerd*, tuteur de Pierre de Valve (fils de Gilles), qui tient, du comte de Flandre, un fief à Middelkerke, 1403 (?) : quatre (1, 2, 1) trèfles; au chef chargé à d. d'une moucheture d'hermine. Le resté du chef est cassé (Fiefs, c. 887, liasse 1107-30).

Bernaerts (Jean), échevin de Malines, 1580, 93 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un arbre et un ours rampant. C. cassé (Mal.).

— (Josse), même qualité, 1607 : un ours rampant, lié à un arbre arraché, posé à s. (Mal.).

— (Jacques), même qualité, 1609 : même écu que Jean, 1580. C. : une aigle iss. (Mal.).

Bernage, voir **Barnage**.

Bernalmont. Jean de *B[il]ernamont*, etc., chev., reçoit du Brabant des rentes à Maestricht et à Dalhem, 1363, 9, 78; souverain maieur de Liège, 1379-88 : de vair plain. L. 1363 : *S dni Iohis de Biernamont militis* (B. et C. de B.).

— Hubert, fils du chev. Jean de *Bernamont*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : même écu, la 1^{re} tire chargée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Heber mon* (B.).

En 1374, Jean de *Berna[m]ont*, chevalier, reçoit pour lui-même et ses fils, *Corbele et Hombelet*, tous prisonniers à Bâsweller (1371), sous la bannière du sire d'Oupeye, un premier acompte sur une indemnité de 1924 moutons; le sceau est tombé (B.). Voir aussi HEMRICOURT, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Bernard (*Hughelin*), de la compagnie de *Peruche de Florence*, appose, en 1315, à un *vidimus* de deux actes de 1306 et 1307 (n. st.), les deux sceaux, en cire rouge, que voici : A, dans le champ du sceau, une poire, la tige en haut, feuillée de deux pièces (emblème parlant de ladite compagnie). L. : ✠ *Sigillum Vgholino B*; B, un écu à un pal échiqueté. L. : *S' Vgholino Bernar . .* (Fl.) (voir **Luthyer**).

Ils concernent *Jehans Villains*, de la même compagnie, qui n'est autre que l'historien florentin Giovanni Villani.

Cet acte est analysé dans *l'Incent. analyt.* du B^{re} JULES DE SAINT-GENOIS, N° 1142, mais cet auteur se trompe en citant : *Hughelin, Bernard et S. Luthier* (lisez Luthyer), comme étant trois personnages.

— *Pol Bernars, fils seigneur Pol, jadis demorans a Dam* (Damme), 1329 : trois alérions. L. : *li Bernardi* (Fl., N° 1473).

l'Incent. analyt. des chartes des comtes de Flandre l'appelle, à tort, tout bonnement : « Pol, fils du seigneur Pol », etc.

Bernard (Michel) reçoit, sur les domaines de Courtrai, une rente viagère inscrite aux noms de d^{lle} Agnès et de maître Jacques Savari, enfants de feu Tassart S., 1447 : une épée, la pointe en bas, accostée de deux étoiles, et une bordure (simple). T. : un ange. L. : . . . *chiel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Berndorf, voir **Weidenau**.

Berneau Renard de *Bernauc*, écuyer, échevin de Liège, vers 1330 : une bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle (C. de B.).

— Renier van *Berne* reçoit une rente sur Maestricht, 1368; écuyer, drossard de Fauquemont, 1371, 8 : une bande, chargée en chef d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes. L., 1368 : *S Reineri de Berne scabini traiecten* (échevin de Maestricht) (B.).

— Jean de *Bernauc*, jadis prisonnier à Bâsweller, dans l'armée brabançonne, 1374 : même écu, mais, au lieu du fermail, un alérion, posé dans le sens de la bande. L. : ✠ *S Johan de Bernavve* (B.).

— Gilles *Thorel van Berne*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous la bannière de Holset; i. t. : 624 mout., 1374 : même écu, mais, au lieu de l'alérion, une merlette, posée dans le sens de la bande. L. : ✠ *S' Gille Thoreil* (B.).

— Henri van *Berne*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur; i. t. : 52 mout., 1374 : même écu, mais la bande non chargée. L. : . . . *Heinrech van Berne* (B.).

— Renier *Toreyl de Bern[e]*, sénéchal de Fauquemont, se porte caution pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Gérard, sire de Heers, 1383 : même écu. L. : *S Reyneri Toreyl de B . . . scabi tiecten* (B.).

Bernier (Gilles), tourier du château de Gand, 1395, 6 : parti; au 1^{er}, un buste de femme nue, posé de face; au 2^d, une demi-aigle éployée, défaillante à d. (non mouvante). L. : *Gillis Bernier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109 et 111).

— (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. des chartes données à Beaumont, 1366, 81; la dernière le dit seigneur de Vir : trois macles. C. cassé (Mons, H. de fief de Beaumont).

Berninghausen. *Noldekyn van Bernynchusen*, nommé sous-bailli *zu dem Eversberg* et gardien du château *illegitimus*, par Heydenrich van Ore (Oer), drossard et bailli d'Arnsberg, jure d'obéir à l'archevêque de Cologne et de se tenir à sa disposition avec ledit

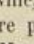
château *ind myt deme Grevensteyne* (Grevenstein), 1373; appelé aussi *Noldikin*, et *Nolken van Estinghusen* (Estinghausen), bailli *zu dem Eversberge*, 1373; prenant le même nom et qualifié écuyer, il sc. un acte dudit Oer, 1376 : trois maillets L. : *S Arnoldi de Berninchusem* (Duss., Col., Nos 948, 939 et 978).

BERNTSBERCH (Werner van), chev., combattant, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357 : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : . . . *erner van Berdesberch* (B.).

Bérot (Jacques), h. de fief de la sgrie de *Frasne[s]-sur-Escault*, appartenant à Jacques de Lille, chev., 1525 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles, à cinq rais, et en pointe de . . . (cassé). S. s. : un léopard lionné (B. R., C. G., portef. 2224).

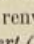
Berresheim. Nicolas van *Berentsheym*, échevin d'Andernach, 1395 : une escarboucle. L. : *ai de Bern . . . m sc . b* (Duss., Stav., N° 82) (voir **BERENTZHEM**).

Berrewyn (Jean), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1382 : une étoile à cinq rais, chargé d'un petit ours rampant. L. : *S Johan Berrewin* (B.).

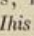
Berzée. *Gilon de Bersies*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 (n. st.) : une aigle et un lambel, à quatre pendants, broch. L. :  *S Egidii de Bersies* (Nam., N° 218).

Bersillies (Les échevins de la ville de), 1618 : une crosse de prélat, accostée de deux étoiles. L. : *Seel eschevinal de Berchill . . .* (Mons, Gr. scab. de Bersillies).

— Les mêmes, 1642 5, 6, 8 : même écu, mais les étoiles surmontées, chacune, d'une fleur de lis. L. : *Seel eschevinal de Beresillis* (Ibid.).

Berth (Godefroid), chev., se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : deux bourdons, passés en sautoir, cantonnés de quatre feuilles de tilleul, renversées sans tiges. L. :  *S Godefridi militis Bert* (Nam., N° 191).

— (Antoine), h. de fief du Hainaut, 1579 : une gerbe, accompagnée au flanc d. d'une rose (le flanc s. fruste). T. : un h. sauv. L. : *S Ant . . . ne Berthe 1579* (Mons, Ste-Waudru).

Berthem. *Johannes (dictus) de Bertheem*, 1343, 6, 60 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écu, à trois pals; ledit écu, au chef de . . . (plain?). L. :  *S' Ihs de B'them scab' lov'* (S.-G.).

— (*Hubertus de*), 1407 (n. st.), 14 : un maillet penché en cœur; au chef chargé de deux pals. L. : . . . *Hob . . . de Berthe . . . scabini lov . . .* (S.-G.).

Berthem. *Gauthier van Beerthem*, 1469 (n. st.) : une rose; au chef chargé de deux pals. L. : *S' Walteri de Berthem scabini lov* (S.-G.).

— (*Radulphus de*), 1472 (n. st.) : même écu que *Johannes*, le chef de l'écuss. plain. L. : *S Radulphi de Berthem scabini lou* (S.-G.).

Les quatre personnages ci-dessus excellent en qualité d'échevins de Louvain.

— Jean van *Beerthem*, le jeune, échevin de Bruxelles, 1502, 3, 7; h. de fief de Henri Estor, sgr. de Bigard, 1518 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une estacade; aux 2^e et 3^e, trois animaux (belettes?), rangés en pal. Sur le tout : un écu, chargé d'une tour, ou porte crénelée. C. : un animal de l'écu, en arrêt, entre un vol aux armes des 1^{er} et 4^e quartiers (E. G., 358 et Els.) (Fig. 59).

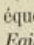
— Jean van *Beerthem*, échevin de Bruxelles, 1566 : mêmes écu et C. (Brux.).

— (M^{re} Jean van), lic. en droit, échevin *illeg*, 1590 : mêmes écu et C., mais sans l'écuss. en cœur. L. : . . . *van Berth . .* (Ibid.) (voir **Maes**).

— (Jean?) van; son sceau est employé, comme « propre sceau », par Denis van der Jeught, teneur juré héréditaire de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1619 : mêmes écu et C. que Jean 1502, l'animal du C. paraissant être un renard. L. : . . . *is van Berthem* (C. C. B., c. 47).

Un *Johannes de Beerthem, dictus de Moeulenslegere*, échevin de Bruxelles, 1469, sc. du même écu écartelé, mais l'écuss. en cœur est douteux, le sceau étant fruste au milieu. Même C. L. : *S Ians van Berthem* (Brux.).

Berthout (Guda, femme de Gauthier), 1202 : contrescel, écu en forme de poire, à trois pals (Bruges; abb. des Dunes).

— (Gilles), châtelain d'Oudenbourg, 1217 : type équestre; le bouclier à trois pals. L. :  *Sigillum Egidii Bertout*. C.-sc. : écu à trois pals. Même L. (P.).

— (Gauthier), sire de Malines, 1221 (n. st.) : type équestre; le bouclier à trois pals (P.).

— *Walterus Bertoldus et Henricus Bertoldus* vendent à l'abbaye de la Cambre six bonniers *terre combustibilis*, près d'*Espenlo*, 1243; Gauthier : type équestre, de chasse; Henri : type équestre, le bouclier et l'écu du contrescel, à trois pals et au fr.-q. d'hermine (*Cambre*).

— (Gauthier), sire de Malines, 1273 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contrescel, à trois pals (*Afflig.*).

— *Wautiers Berthaus*, fils aîné de mgr. de Malines, 1280 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu

du contre-scel, à trois pals; au fr.-q. chargé d'un lion (Brabant) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 74).

Berthout. *Franco dictus Bert[h]out*, échevin de Tirlemont, 1280, 3 : de vair; au chef chargé de trois bandes. L. : ✠ *S' Fra dei Berthovts scabi then* (Abb. d'Orient, A. G. B., et S.-G.).

— (Guillaume), *prepositus lovanensis et archidiaconus leodiensis*, 1286 : dans le champ du sceau ogival, une clef, accostée de deux écus à trois pals (S.-T., c. 3).

— (Henri), sire de Duffel et de Gheel, 1294, 6, 1301 : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals; au fr.-q. d'hermine. C. : un écran échancré, les pointes garnies de plumails. L. : *S Henrici Bertovt domini de Ghele* (R., c. 4).

— (Jean), sgr. de Neckerspoel, 1295 : trois pals; au fr.-q. chargé d'un cavalier, galopant à dextre, armé de son bouclier — orné d'une croix (Mortagne) — et son glaive de la main droite. L. : ✠ *S' Jehan Biertavt* (Mal. et P.).

— Henri *Bebbeken*, chev., 1304 (n. st.) : type scutiforme : trois pals; au fr.-q. chargé d'une molette. L. : *S Henri B'tavt sire dov Boskiel* (Bosqueau?) (R., c. 4).

— (Florent), sire de Berlaer, 1304 (n. st.) : trois pals; au fr.-q. au lion (Brabant). C. — comme Henri, 1294. L. : *Florentiū* (R., c. 4).

— (Jean), dit de Berlaer, chev., 1304 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals. L. : *S Ioannis Berthaut milit domini de Gramines* (Grammene) (Ibid.).

— (Gilles), sire de *Honebeke*, institue héritier de tous ses biens Florent Berthout, sire de *Barlaer* (Berlaer); donne à la maison de *Pitsenborch*, à Malines, un legs de mille livres tournois, *ad omnia bona nostra de Honebeke*; des legs aux couvents de Saint-Bernard, de Saint-Michel (à Anvers), de Rosendael (à Waelhem), de *Bigardis inferiori*; au Saint-Esprit de l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1305 : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais (Duss., *Jul.-Berg*, N° 164).

— *Jan Berthaut, die men heet van Berlaer*, donne quittance à noble homme Florent Berthout, sire de Malines, 1312 : trois pals. L. : ✠ *S' Iohannis Berthaut militis iunioris* (Ibid., N° 210).

— (Florent), sire de Malines, institué exécuteur testamentaire, par sa femme, Mathilde de la Mark, 1318 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois pals. C. et ornement du chanfrein : un dragon (Ibid., N° 231).

— (*Domicella Sophia*), instituée exécutrice testamen-

taire par sa mère, Mathilde de la Mark, 1318; dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accostée de deux écus; A, un lion (queue ord^{re}) et un semé de billettes (Gueldre); B, trois pals. L. : . . . *Saphie (!) de Machl' vxor aldi pmog comit ghehr* (= femme de Renaud, fils aîné du comte de Gueldre (Ibid., N° 231).

Berthout (Jean), sire de Helmond, reçoit du sire de Malines une rente viagère, 1323 : trois pals. C. : un panache de plumes de coq (Ibid., N° 288).

— (Florent), sgr. de Malines, 1328 : trois pals. L'écu surmonté d'une tête humaine, posée de face. L. : ✠ *S' Florenciū domini machlinensis* (Fl., N° 1437).

— (Gauthier), homme de fief du comte de Flandre, sc. une charte du bailli d'Alost, 1335 : trois croissettes ancrées (Fl.) (Fig. 60).

— (Gauthier), dit de *Duffel*, possède une rente à charge d'un fief à Boortmeerbeek, tenu, du Brabant, par Guillaume van Beringen, 1440 : trois pals. C. : un vol. S. : deux griffons (Av. et dén., reg. N° 560) (voir **Agone, Attenrode, Berlaer, Brabant, Gueldre, Craon, Looz, Mark, Rethij, Schelle**).

De Grimbergsche oorlog donne les trois blasons que voici. *Heer Arnout van Grimbergen : Van goude . . . met ere vaeschen blau* (I, 4658-9). *Wouter Berthout : Die was van gout ende diere, [Met ere vaesche van lasuere] Met drie coken goet ter cuere [Van sabel : twee bocen, een beneden* (I, 3415-20; II, 2738-9). *Geraert van Grimbergen : Hi droech een savoure van kelen* (broch. sur la fasce) (II, 2741).

Voici, d'après GELLE, les armes du sire de Duffel, Brabant : d'or à trois pals de gueules; au fr.-q. d'hermine. Volet d'argent. C. : un vol d'argent et de gueules, l'aile de gueules chargée au haut, au milieu, d'un fr.-q. resté en blanc.

Bertijn (Jacques) tient un fief du damoiseau Adrien van Rokeghem, sgr. de Ter Donet, du chef de sa sgrie de Ter Ruwen, à Berchem-lez-Andenaarde, 1502 : trois bandes. T. : un h. barbu, coiffé d'un turban, assis (Els.).

Bertinchamps. Guillaume de *Bertinchamp*, chev., h. du comte de Namur, 1346 : de . . . à l'écuss. plain et au lambel broch. C. : deux oreilles d'âne, présentant la partie intérieure, chacune chargée d'une fasce. L. : ✠ *S' Goil . . . i de iBertichap milit'* (Nam., N° 725).

— Godefroid de *Biertincamp*, écuyer, reçoit des paiements du fisc du Brabant, 1365 : même écu (B.).

— Guillaume, bâtard de *Bertinc[k]amp* (*Berthynchamp*), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 200 florins de Hollande (guerre de Gueldre), 1395, 6, 8 : même écu. L. : *S' Wilme b de Bertincan* (B.).

Les 2/3 de 200 fl. de Holl. = 83 vieux écus.

Berthijns (Antoine), échevin de Louvain, 1357, 74 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois pals et au chef de quartier plain. L. : *S Anthonii Berthyns sc lo* (S.-G. et S.-T., c. 12).

Bertolf. Johannes Bertolphi, 1331 : une licorne. L. : . . . *Jo pi scabi* (Duss. Commanderie de Biesen, N° 37)

— Werner *Bertolff*, 1375 : même écu. L. : *S Weneri Ber f scabini aqu* (Ibid., N° 72).

— Johan *Beirtholff*, 1496 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une licorne élançée. L. : *Bertolff scabi aqvensi* (Ibid., N° 64).

Ces trois personnages scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

Bertram (Pierre), au nom du maieur de *Baersele* (Basel), fait savoir à la Chambre des Comptes, à Lille, que Guillaume de Winter a donné à ferme, pour trois ans, à Zegher van *Raemdonc*, le tonlieu de Rupelmonde, 1468 : un ours passant. L. : *S Pieter Bertram* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 280).

Le fermier paiera 40 escalins pour la première année et 3 livres parisis pour chacune des deux autres.

Bertrange. Henri van *Bertringhen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 156 mout., 1375 : un lévrier élançé, accompagné de trois (2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *S Henrich von Berting* (B.).

Bertrans, voir *Biertrans*, *Colle*.

Bertrée. Gauthier van *Biertheijn*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Godenards ; i. t. : 66 mout., 1374 : trois forces et une étoile au point du chef. L. : ✠ *S Watier de Haley* (B.) (voir *Hallet*).

Bertremoul (Jean), bailli de Braine-l'Alleud, 1621, 31 : écartelé ; au 1^{er}, un sautoir engrelé ; au 3^e, trois roses ; aux 2^e et 4^e frustes. S. s. : un griffon (N.-D., Anvers, pap. de la fam. Theys).

Bertrix. Gérard de *Bertereys*, jadis prisonnier à Bäsweiler ; i. t. : 138 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis et côtoyée de deux bâtons. L. : . . . *Gerart de Bert* (B.).

— Jean de *Bertereys*, jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, mais, au lieu de la fleur de lis, une coquille, en cœur, posée dans le sens de la bande. L. : ✠ *S Theans de Berti* (B.).

Gérard et Jean de *Bertereys* combattirent, dans l'armée brabançonne, sous le drossard de Luxembourg.

Berwout (Thierry), 1394 ; Henri *Berwouts*, 1439, 40 ; tous deux échevins de Bois-le-Duc : un ours passant (Helmond et S.-T., c. X et IX).

— *Martinus, filius Arnoldi Beerwout*, échevin *illec*,

1455 : même écu, brisé au point du chef d'une lettre m. L. : *S Martini Bwout filii Arn* (S.-G.).

Berwouts (Gossuin), échevin de Tirlemont, 1467 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Goeswini B . . wouts scabi then* (S.-G.).

— (Gossuin), même qualité, 1512 : même écu. L. : *S' Goeswini Berwauts scabi thene* (S.-G.).

— (Jean) tient, du Brabant, un cens seigneurial, dit « la cour de Racourt », à Geest-Saint-Remy, etc., 1530 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C., S. ou T. : (cassé) (Av. et dén., N° 4195) (voir *Schrijmakers*).

Besange, voir *Roucel*.

Besemer (Adrien) (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1620 : un lion. C. : un lion iss. (U.).

Besoijen. *Willem van Bisoiën, ambochtsheer*, sc. un acte relatif à la délimitation du Brabant et de la Hollande, 1388 : trois flanchis (*Holl.*).

BESON (Simon de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois (2, 1) oiseaux et une étoile à cinq rais en cœur ; bordure engrêlée (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

Besse (de). Nicolas, cardinal-diacre du titre de S^{te}-Marie in *Via lata*, *ordinarius protector* des Frères-Mineurs et des Sœurs de l'Ordre de Sainte-Claire, 1367 : dans le champ du sceau ogival, la Vierge, sous un dais ; au bas, un prélat priant, accosté de deux écus ; tous deux : parti ; au 1^{er}, une bande, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle ; au 2^d, un chevron (B.).

Nicolas de Besse, dit de Bellefaye, évêque de Limoges, en 1369 (MORET). L'acte ne donne pas son nom de famille.

Best (*Adriaen Anthonis zoon die*), échevin de Heusden (Brab.), 1538, 48 : un animal passant, tenant dans la gueule un bâton (Mal.).

Beste (Josse de), h. de la chàtellenie de Gand, 1442 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau (perroquet?). C. : une aiguière (?) entre deux cornes de bœuf. S. : deux griffons. L. : *S Joes* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 116).

Beth (*Jan*), *Willems soen*, échevin d'Amsterdam, 1437 : une fasce, surmontée d'une fleur de lis, p. c. S. s. : un lion accroupi. Le sceau porte : *Bet* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligher haven*) (voir *Doe dins*).

Béthune. *Robertus, miles de Bethunia et dominus de Teneramunda* (Termonde), 1223, 7 : type équestre ; l'écu plain ; au chef chargé de quatre bandes.

L. : ✠ Sig *Betvne*. C.-sc. :
même écu. L. : ✠ *Secretvm Rob . . . ti de Betvnia*
(*Zwijveke*).

Béthune. *Robertus, attrebatensis advocatus* (d'Ar-
ras), *Bethunie et Tenremunde dominus*, 1229 (n.
st.) : type équestre; fort endommagé; l'écu : à la
fascé. C.-sc. : même écu. L. : ✠ *S . . . retm* (Ibid.).

A un acte du même, de 1231, et dont le sceau est disparu,
il a été attaché, après coup, le sceau de Robert de
Béthune (fils aîné de Guy de Dampierre), comte de
Flandre de 1305 à 1322 : type équestre; l'écu, l'alette
et la housse : au lion et au lambel broch. C. : un dragon
(fort endommagé). C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :
✠ *9 S Rob'ti pgeniti ndrie* (Ibid.).

— *Robertus, divina providentia attrebatensis advo-*
catus, Bethunie et Tenremonde dominus, 1243 :
type équestre; l'écu et la housse à la fascé. L. :
. *atr advocati Beth* C.-sc. : même
écu. L. : *Secretum advoc attreba* (Ibid.).

— *Scabini totaque communitas ville Bethunie*, 1271,
2 : de . . . à cinq jumelles en bande. L. : ✠ *Sigillum*
scabinorum de Betunia. C.-sc. : une intaille antique,
ovale, représentant un dragon ailé, à tête de lion.
L. : ✠ *S scabinis de Betvm* (Fl.).

— (Robert de), vicomte de Meaux, 1382 : écartelé;
aux 1^{er} et 4^e, une fascé; aux 2^e et 3^e, fascé de vair
et de . . . (**Coucy**). C. : un héron essorant. T. :
deux h, sauv., agenouillés, sans massues. L. :
. *sire de Rompst* (Tournai, Char-
trier) (voir **Ghistelles, Coucy**).

GELRE donne ainsi les armes du vicomte de Meux, h.
du roi de France : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à la
fascé de gueules (Béthune); aux 2^e et 3^e, fascé de vair
et de gueules. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un héron
d'argent essorant, becqué de gueules.

Bets (*Pietre le*), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1428,
35 : un *Agnus Dei* regardant, passant, accompagné
en pointe d'un fer à cheval. L. : *S Peter de Be . .*
(C. C. B., Acquits de Lille, l. 191-2).

Betsbrugge (Michel van), échevin de Peteghem,
1522 : deux fourches, passées en sautoir, chacune
aux fourchons reliés par deux tiges transversales,
lesdites fourches accompagnées de deux étoiles, 1 en
chef, 1 en pointe. S. s. : un griffon (Gand, *Deijnze*,
K.).

Bettegem, voir **Anse . e.**

Bettembourg. Richard de *Bettinb*, chev., sc. un
acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : un griffon
et un bâton broch. L. : *de Prt . . . enges*
militis (Lux., c. II, l. VII, No 26).

— Jean *Voes* (Fuss), jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Cronenburg; i. t. : 309 mout., 1374 :
un griffon. L. : *S Io Vs de Betentenberch* (!) (B.).

Bettembourg. Jean *Vus van Bettenberch*, prison-
nier illec, sous le drossard de Luxembourg; i. t. :
340 mout., 1374; reçoit, du chef de feu son père,
Tielman de Bettenberch, chev., prisonnier illec,
sous ledit drossard, un acompte sur une i. t. de
929 1/3 mout., 1374 : un griffon. L. : *S Jehan VVos*
filz de VVos (B.).

— Barthélemy *Vus van Bettenberch*, fils de feu *Tiel-*
man Vus van Bettenberch, chev., sc. avec son frère
Jean, ci-dessus, une quittance du chef de Basweiler,
1377 : un griffon, chargé d'un trèfle. L. : . . . *S*
B es van Betenb (B.).

Betten (Léonard), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1588,
90, 96 : type armorial; trois fascés; au chef chargé
de trois canettes (S.-T., c. 11, 12, 13).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Betten porte :
d'or à trois fascés d'azur; au chef cousu du premier,
chargé de trois merlettes (!) de sable.

Bettendorf. *Dominus Rutgerus, nobilis vir de*
Bedendorp, sc. un acte de *Gerlacus de Nuenkyrchen*,
1259 : trois flanchis. L. : ✠ *S . vtgeri de . eden . orf*
(Duss., Commanderie de Biesen, No 9).

Bettgenhausen. *Diderich van Betgenhuysen*, beau-
frère (*swager*) de Conrad van *Ruysschenberg* et
ami du comte Guillaume de Limburg, 1448 : coupé;
au 1^{er}, d'hermine au lambel; au 2^d, plain. L. : *S*
Derich va . . tgehsen (Duss., S^t Pantaléon, à Cologne,
No 332).

Bueghem (Jean van), tenancier juré héréditaire du
roi dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1633,
7, 40 : un bandé et une bordure, chargée de huit
roses. C. : un buste imberbe, coiffé d'un chapeau
rond. L. : *Ian van Bevghe* (C. C. B., c. 47).

En 1653, Jean van Bueghem, sgr. d'Ottignies, sc. en la
même qualité. Le sceau est tombé (Ibid.) (voir
BUEDEGHEM).

Beugnies. Elie de *Buignies*, avocat à la cour de
Mons et h. de fief du Hainaut, 1607; h. du comté de
Berlaimont. 1627 : trois anilles; au fr.-q. broch.
bandé de six pièces, la 4^e chargée au haut d'une
étoile à cinq rais, à l'ombre de lion et à la bordure
engrêlée (Trazegnies). C. : un buste (?). L. : *Seel*
Elye . . Beignies (MM. Matthieu et de Lattre).

— Gilles de *Buignies*, h. de fief du comté de Berlai-
mont. 1627 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme le pré-
cédent, mais sans l'étoile; aux 2^e et 3^e, une bande,
chargée de trois bourses (?). C. : un buste (?). L. :
Seel Gilles de Buignies 1617 (M. A. de Latre).

Beurze. *Jehan de le Buerse*, h. du bourg de Bruges,
vers 1444 : une bande, chargée de trois bourses.
Cq. cour. C. : un vol (?). T. du eq. : cassé à d.; un
h. sauv., sans massue, à s. (C. C. B., Acquits de
Lille, l. 43).

Beurthe, voir **Waldecker**.

BEUSEM, ou **BENSEM** (*Jacquemin Gherart* ! van), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les hommes (*beede*) du duc Wenceslas; i. t. : 120 mout., 1374 : une aigle. L. : *Jaikemin Geraert* o (B.).

Beuzet, voir **Ferooz**.

Beusinchem (Sweder van), non cité nominativement, sc., parmi les *welghebornere dienstlude*, un acte de Jean, évêque d'Utrecht, 1281 (n. st.) : grand module; écu, à trois colonnes (*zuilen*), accosté au bas de deux petits écus, tous deux bandés (de six pièces). L. : *S Suederi de Bvoensche* tis (Holl.).

D'après GELRE, un *Jan van Bosinchem* portait : bandé de gueules et d'or.

— *Hupertus de Bosinchem*, miles, figure, comme *fideussor*, dans un acte de Sohler de Voorst, 1295; sur la queue, portant son nom, est appendu ce sceau : type scutiforme; trois aigles, la 3^e contournée (la tête de la 2^e est cassée). L. : [efe i] de *Covordia* (= Coevorden) (Arnhem, *Rekenk.*, N° 50).

— *Splinter van Boesinghem*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : trois colonnes et un lambel à cinq pendents, broch., chargés, chacun, de trois L. : *S Splent* de *Bosinchem* (Holl.).

— Alard van *Boesinghem* sc. le même acte, 1298 : même écu, mais les pendents non chargés (Ibid.).

— (Hubert de) (?); le nom ne se lit pas dans l'acte qui est fort déchiré, 1323 : parti; au 1^{er}, une colonne en chef et une demi-colonne, défaillante à s., mouvant du parti, en pointe; au 2^d, une force, les pointes en haut, posée en bande. L. : *S Heb-ti pin . mil che* (Utrecht).

Beutel, voir **Wijnhorst**.

Beveren, voir **Dixmude**.

BEVERE (Renier van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 224 mout., 1374 : onze (4, 4, 2, 1) besants ou tourteaux; au fr.-q. broch., à deux merlettes, rangées en barre. L. : *S Reiner de Beveren* (B.) (Fig. 61).

Beveren. *Jehans de Bevre*, escoliers à Paris, écrit une lettre à son chier frere *Grart de Beuvre*, seigneur de *Walleries* (départ. du Nord), et à sa chiere suer le demisele de *Walleries*, 1279 : un fascé et un sautoir broch., chargé en chef à d. d'un besant, ou tourteau. L. : *S Iohis de Bevre clici* (Fl., N° 254).

— *Johannes, divina gratia quondam episcopus potentinus* (Potenza) et dominus de *Beverne*, 1310 : dans le champ du sceau rond, sous un dais, la Vierge avec l'Enfant; à s., un évêque agenouillé; le tout entre deux petits écus, indistincts, le 2^d surmonté d'un écu fascé, au sautoir broch. L. : *S*

fri's Iohis olim episcopi potetini dni de Beverna. C.-sc. : un écu fascé, au sautoir broch. L. : *S secreti domini Io de Bevna* (Fl., N° 1217).

Les légendes de ces deux sceaux ont été reproduites inexactement par l'*Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

Beveren (Jean van) reçoit une rente, du comte et de la comtesse de Clèves, par le receveur du pays de Malines, 1367, 8 : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel. L. : *S Ian van Beveren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 808, 821).

— Thierry van *Bevre*, sgr. de Dixmude, reçoit un paiement du bailli de Bruges, 1392 : un fascé et un sautoir broch. Fort cassé (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— Thierry de *Bevere*, sgr. de *Dicqmue* et de *Bavelinghem*, 1405 : même écu. Cq. cour. C. : une aigle iss. S. : deux griffons. Le C. accosté de deux dragons, la tête en bas, le 2^d contourné. L. : tot *Dicm* . . . (Ibid., l. 39).

GELRE donne à *Beveren*, en Flandre : fascé d'argent et d'azur; au sautoir de gueules broch., et au burgrave de *Dicmueden* (un *Beveren*) : le même écu, mais d'or au lieu d'argent, et pour C. : une tête et col de chien braque de gueules, tenant dans la gueule un os d'argent, entre un vol d'hermine.

D'après l'*Armorial* du xiv^e siècle, publié par DOUET D'ARCO, « le sire de *Liquenine* (?) » (sic!) (lisez : *Dixmude*) portait : *fessé d'or et d'azur de pièces* (sic!) *à un sauteur de guerles*.

Beverhout (Baudouin de), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} *del Houdsche*, 1402, 3 : une croix, chargée de cinq aigles et accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *Beverhort* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 125).

— (Baudouin de), h. du bourg de Bruges, 1404 : même écu. T. : un h. sauv., sans massue. L. : *van B* (Ibid., l. 39).

Bevervoorde. *Everhardus de Bevervorde*, vir *honestus*, miles, coheres de *Agnes*, domicella in *Almelo*, et de ses enfants, 1338 : un castor grim pant. L. : *S Domini Aceardi (!) de Bevervoorde* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Johannes de Bevervorde* se porte caution pour ladite dame, 1338 : même écu. L. : *S Iohannis d' Bervorde (!)* (Ibid.).

Beverweerd, voir **Vianen**.

By, voir **Baudoche**.

Bias, voir **Cronenburg**.

Bibon (Lambert), échevin de Liège, vers 1450 : parti; au 1^{er}, un coq; au 2^d, un lion, l'épaule chargée

d'un écu. à la fasce. S. s. : un griffon. L. : *S' Lambie* (C. de B.).

Quoique le cliché de ce sceau soit gravé fort distinctement, il faut tenir compte de ce que M. DE BORMAN dit (p. 345) à ce propos : « Sceau . . . trop peu développé, pour permettre de rétablir avec certitude les meubles de l'écu ».

Biche (Roch de la), écuyer, résidant à Rossart (prévôté de Neufchâteau), y tient, du roi de France, une *maison platte*, avec jardins, bois, etc., 1681 : une fasce, chargée de trois oiseaux essorants et accompagnée de quatre étoiles à cinq rais, 2 en chef, 2 en pointe. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713^c).

Bidart (Dom Lambert), fondé de pouvoir de l'abbaye de Waulsort, remet, au roi de France, un dénombrement de fief, 1681 : trois grappes de raisin. L'écu, posé sur une crosse, est accosté de deux palmes (Cachet) (Ibid., reg. 43713^c).

Ce cachet appartient-il à Dom L. Bidart? Voir aussi **Pottelet**.

Bije (Arnould die), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 137 mout.; 1374, 8 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S' Aert de Bier* (!) (B.).

— (Jean die), jadis prisonnier sous la bannière de Brijn de Crainhem; i. t. : 336 mout., 1374, 3 : coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, une abeille. L. : *S' Iā die Bie vā Westilb* (B.).

— Jean *die Bie*, *Rovers sone*, jadis prisonnier à Basweiler, jure de ne jamais se venger du duc de Juliers, de ses pays, de ses gens, ni de ses alliés, 1372; reçoit, à Bréda, du Brabant une indemnité de ce chef (total : 134 mout.), 1375 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce bretessée et contre-bretessée; aux 2^e et 3^e, trois fers de moulin. Un lambel à cinq pendants broch. sur l'écu. L. : *S' Ian de Bye* (B.).

— *Emond de Bie*, bailli de la ville de Damme (Flandre), 1396 : une fasce bretessée et contre-bretessée. S. : deux léopards lionnés, accroupis (Fort cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Jean die), fils d'Etienne, échevin de Gilles Buttoer[s], dans sa sgrie de Merxem et de Schooten, 1472 : même écu. C. : un vol (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Jean de), échevin d'Anvers, 1480, 1, 2 : parti; au 1^{er}, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'un croissant; au 2^d, coupé; *a*, un échiqueté; *b*, plain. S. s. : un aigle (Ibid.) (Fig. 62).

— (Gauthier de), échevin de l'empereur dans sa cour à Landen, 1529 : dit sceller de son propre sceau :

un oiseau contourné. L. : *S' Ian Snyders* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

BIECHT (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht; i. t. : 520 mout., 1374 : de . . . à trois fasces et à trois (2, 1) merlettes broch. L. : *S' Johan van Bieght* (B.) (Fig. 63).

BIECQUE (Jehans de le), écuyer, décl. que Catherine *Vinchande*, fille de feu *Willaume Vinchand* et veuve de *Jehan le Preudoume*, a vendu une terre, relevant de *me justice et signourie que jou ay en le paroche de Blandaing*, 1364 : une bande, accostée de six étoiles, rangées en orle (Tournai, Chartrier).

Bielledame (*Maigne*), veuve de *Te[r]ry Platoul*, reçoit une rente de la ville de Tournai, 1403, 3, 7, 8 : un chevron, accompagné en pointe d'un buste de femme, posé de face. L. : *S' Maingne Bielledame* (Tournai, Quitt.).

— (Marguerite), veuve de Gilles Thiebaut[1]t, 1402, 7, ou G. Thiebault, dit Passentarte, 1408, idem : même écu. L. : *S' Margherite Beldame* (Ibid.).

— Guillaume *Belledame*, prêtre et chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1437 : une fasce vivrée (d'une pièce et de deux demi-pièces), accompagnée de trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de face. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule gauche, assis derrière l'écu. L. : *S' Guilli Belle dame* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

BIEN[S] (Pierre de), lieutenant du prévôt de Bastogne, 1496, 1503 : un croissant tourné, accompagné entre les pointes d'une étoile. L'écu sommé d'un aigle essorant (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049^{bis}).

Bien (Pierre du) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1560 : trois trèfles. C. : un trèfle entre un vol (U.).

Bienaimé. *Jehans Bin ameis*, échevin de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour de Villers-lez-Heest, 1359 : une rose. L. : *S' Iehan : le : Bien : ame* (*Nam.*, N° 838).

Bienne. *Pieres de Bievne*, chev., h. du Hainaut, 1271, à Valenciennes : une fasce et un lion (entier) broch. L. : *S' Pieron Hapart sing . . . e Bievne . . . r* (= seigneur de *Bievne*, chevalier (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Ce sceau, qui nous a été signalé par M. Poncelet, archiviste-adjoint aux Arch. de l'Etat à Mons, permet donc de trancher définitivement la question, tant controversée, de l'étymologie du nom de Bienne-lez-Hapart, autrefois Bienne-le-Hapart.

— *Watiers Happers de Bievne, chevaliers*, 1271 (n. st.) : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S' Watier Hapart ier* (Fl., N° 143) (voir **BIEVENE**).

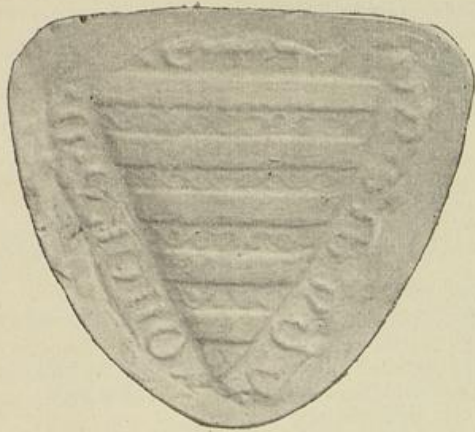


Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XX.

Fig. 1. Sceau de Robert d'Esch (1244).
Fig. 2. Sceau d'Alexandre, sire de Soleuvre,
avoué de Luxembourg (vers 1240).

Bierbeek. *Scabini ville de Birbaco*, 1366, 76, 8 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, une fasce. L. : *S' scabinorum de Birbeke* (S.-G. et M. Rouffart).

De Grimbergsche oortog cite : die here van Bierbeke, « Met sijn baniere van silverijn | Met een vaesschen van kele sijn (II, v. 1828-31). D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *van Bierbeek* portait : de sable au lion d'or, lampassé de gueules, l'épaule chargée d'un écu. d'arg. à la fasce de gueules.

— Thierry de *Bierbais*, 1260 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel, à la fasce (*Heijl.*) (voir **Croy**).

— Hubert van *Birbeke*, échevin d'Aerschot, 1520 : un lion. L. : *S Huberti de Bierbeke scabi aerschot* (S.-G.).

— Hubert van *Bierbeke*, échevin de Louvain, 1534 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. . . . (une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce?). L. : *S Hebrcht van Bierbeke scaoi lo* (S.-G.).

Bierlo (Jean), échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1444 : trois oiseaux ; au fr.-q. broch., chargé d'un bâton noueux. L. : *S Jehan Bierlot* (M. F. Donnet).

Sans particule !

Bierman (Pierre), h. de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois étoiles. T. : un ange. L. : *Bie* (C. C. B., Aquits de Lille, I. 116).

Bierset (Jean de), échevin de Liège, vers 1385 : un burelé ; au chef chargé de deux annelets entrelacés. L. : . . *Iohans de Biers de* (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illeg.*, vers 1385 : un burelé ; au chef chargé à d. d'une rose. L. : *S Wilham de eskevin de Lige* (Ibid.).

— (Renier de), échevin de Liège, vers 1430 : un burelé ; au chef chargé à d. d'une étoile à cinq rais. T. : un h. sauv., sans massue, assis derrière l'écu. L. : *S Reynkyn de . . erses esch de Lie* (Ibid.) (voir **NEUVICE**).

Biert. *Engherrans de Bieres*, h. du comte de Flandre, marquis de Namur, 1294 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion naiss. et dans chacun des autres cantons d'une merlette. L. : ✠ *S Engram de Bieres* (Nam., N° 259).

Biertrans (*Jehans*), h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : trois hauts chapeaux, arrondis, au bord retroussé. L. : . . . *an . . . tra . .* (Mons, Chap. de Saint-Vincent de Soignies).

— (*Jehans*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1402 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois chapeaux arrondis, à bord remontant, aplati sur le devant (a

d.) ; aux 2^e et 3^e, un lion, au chevron broch. (Gillard?). S. : deux aigles regardants. L. : *Biertrant* (Mons S^{te}-Waudru, Généralité).

Biervliet (Bourgestre et échevins de), 1416, 35, 99 : parti ; au 1^{er}, une croix, cantonnée de vingt besants ; au 2^d, un lion. L'écu sommé d'une aigle et accosté de deux dragons rampants. L. : *Sigillum ad causas ville de Bieruliet* (C. C. B., Aquits de Lille, I. 1, 35 et 37).

D'après le roi d'armes GAILLIARD, voici les émaux de cet écu ; le champ du 1^{er} : de gueules ; la croix et les besants : d'or ; le champ du 2^d : d'or ; le lion : de sable. Selon le même auteur, Biervliet aurait porté, anciennement : de sable, à la fesse ondé d'argent.

Bierwart. Noble homme, sire Jean, sire de *Beirewart*, chev., cousin de Jean, sire de *Rodemachern*, 1339 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de trois étoiles. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune chargée de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut, et garnie à l'extérieur d'une bordure plate, ornée de plumes. L. : . . *anni ni de Belre w* (Namur, N° 856).

Un Jean, sire de *Biarewart*, chev., sénéchal du comte de Luxembourg, sc. un acte de Jean l'Aveugle, 1324 ; le sceau est tombé (Lux., c. IV, liasse XVI, N° 73).

— Arnould, sgr. de *Berwart*, 1392 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. C. : deux cornes de bœuf, ornées de plumes. L. : *S Arnoldi de Beirowart* (Arch. commun. à Lux.).

BIJERWIJSCH, voir **Meekeren**.

Biese (Jacques), l'aîné, reçoit un paiement du receveur de l'espier de Bruges, pour le doyen de N.-D. à Courtrai, 1436, 7, 8 : d'hermine à la bande de trois losanges. C. : un buste barbu, tortillé, vêtu d'hermine. T. d. : une d^{lle}. L. : *Jacob Biese* (C. C. B., Aquits de Lille, I. 42).

Biesen. Paul van den *Bijessen*, échevin de Maestricht, 1414 ; échevin de la cour de *Lenculen*, 1432 : une croix engrêlée ; au fr.-q. chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : *S Pouwels . . . den Biesen cepe* (sic) *Triecht* (B.).

— Guillaume van den *Biessen*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) à Montenaeken, 1465 : même écu. S. : *S Willem van den Biesen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Biesme. Jehan de *Bieme*, feudataire du comte de Namur, 1410 : une bande, chargée de deux oiseaux et accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, N° 1329).

L'inventaire imprimé nomme ce personnage, abusivement, Jean de *Brienne* et supprime les noms de six témoins, cités dans la charte en question.

BYESSEN, voir **Eyneburg**.

Biest (*Cristianus de*), et de *Bijest*, échevin de Saint-Trond, 1367, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, cinq besants ou tourteaux (S.-T., c. 5^{bis}, 7 et 18) (Comp. les armes de **Gernoet**).

— (Chrétien van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 446 mout. ; 1374 : une aigle, accompagnée de onze besants ou tourteaux, rangés en orle. L. : ✠ *S' Cristiaen van der Byest* (B.) Fig. 64).

— (Gilles de le) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 60 livres, sur le tonlieu de Termonde, 1389, 90 : une bande, chargée de trois coquilles, accompagnée au canton s. d'une molette, et une bordure engrêlée. T. : un h. sauv. sans massue. S. : deux léopards lionnés, assis. L. : *S' Gillis van der Biest* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Gisbert van der) tient, du Brabant, un fief à Berchem, près de Bruxelles, 1440 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une étoile à cinq rais, et un bâton broch. (Av. et dén., reg. 560).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1480 (n. st.) : trois chevrons. S. s. : un griffon. L. : *S Ian van der Biest* (B.).

— (Tade van der), échevin de Saint-Trond, 1514 : écartelé ; au 1^{er}, un lion ; les trois autres q. plains. Cq. cour. C. cassé (Ord.) (voir Taije van der **Blockerien**).

— (Etienne van der), échevin de maître François de Beere, fils de maître Jean, dans sa sgr^{ie} de Grammene, 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (*Deijnze*, c. L.).

BIEVENE. *Robiers de Bievone* (Bienne), chev., h. du comte de Namur, 1294 : une fasce d'hermine et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, le ventre chargé d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, 262 et 266).

— (Gilles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547, 53 : d'hermine au lion. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10510, 6).

— (Les échevins de la ville de), *a la seigneurie de Madame la duchesse douaigiere d'Arschot*, 1564 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fascés (**Croy**) ; aux 2^e et 3^e, trois doloires, les deux supérieures adossées (**Renty**) (Mons) (voir aussi **Bienne**).

— (Les maieurs et échevins de), *a la seigneurie de damme Marie de Rubempré*, 1596 : trois jumelles. C. : un . . . entre un vol. S. : deux lions (**Rubempré**) (B. R., C. G., portef. 1949).

Biever. Jean-Jacques de Bievre (il signe J. J. Biever), écuyer, sgr. de Brandebourg, remet au roi de France le dénombrement de : un tiers du château et de la sgr^{ie} citée, du fief de *Neurbourg*, avec

maison franche et noble, etc., le tout au comté de Chiny, 1681 : un castor rampant. C. : un castor iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

Bièvre (*Perotins de*), écuyer et h. du duc de Brabant, reçoit, dudit, un paiement pour son maître, Gérard de Looz, sire de Chauvency, 1358 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : ✠ *S Perotin de Bievre* (B.).

Biffe (David le), licencié *es droix et loix*, h. de fief du Hainaut, 1385 : une fasce, chargée de trois feuilles et accompagnée de trois (2, 1) éperons, les molettes en haut. C. cassé (un éperon?). L. : *S David le* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Les feuilles sont découpées et dentelées presque comme des feuilles d'ancolie.

Bigard. *Florentius, dominus de Bigardis, miles*, échevin de Bruxelles, 1391, 2, 8 : plain ; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et col de paon, adossés. L. : *S Florentii dñi de Bigarde militis* (Brux.) (voir **Berchem**).

— (Guillaume, sgr. de), échevin de Bruxelles, 1418 : plain ; au chef échiqueté. L. : deux têtes de coq, adossées, aux cols allongés et fortement recourbés. T. d. : un h. sauv., sans massue. S. s. : un griffon. L. : *S Wilhelmi dñi de Bygarde* (E. G., 368, et Brux.).

— Guillaume, sgr. de *Bigarden*, chev., *zweer* et et caution de Jean van Ranst, le jeune, 1440 : mêmes écu. C., T. et S., le C. iss. d'une cuve. L. : *S Wilhelmi dñi de Bygardē milit'* (B.).

D'après GELRE, *Bigarden*, en Brabant, porte : d'or, au chef échiqueté d'argent et de gueules.

Byginchoff (*Tayken*), bourgeois de Hamm (Mark), 1491 : une fasce, chargée de trois pals. L. : . . . *Go . . . rt Bi of* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775) (comme **Gemen**, **Recke**) (voir **Binkhof**).

Bickelere (Jean), échevin de Lierre, 1317 : trois chevrons ; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 243).

— (Jean), le jeune, même qualité, 1327 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une merlette, et un bâton broch. L. : . . . *Ian Bick* (N.).

BICKEN (*Robyn van*), écuyer, décl. n'avoir plus rien à réclamer au comte de Berg, 1366 : une bande de trois losanges. L. : ✠ *S Rabini (!) d . . . cken* (Ibid., N° 789).

Les sceaux de son père, *Aüberen van Bicken*, chev., et de son parent (*neve*) Arnould van *Wermencroyde*, ayant scellé le même acte, sont tombés.

Bijl (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à *Lebbeke*, 1430 : une hache (Fiefs, N° 3898).

Bijl (André) tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1313 : trois roses et une étoile (?) en cœur (Ibid., N° 3633) (voir **Vos**).

Bijlandt. *Th. de Bilant, miles*, 1295 : une croix. L. : ✠ *S Th'ni de Bilat militis* (Duss., *Emmerich*, N° 19).

— Sophie, dame de Berg (*van den Berghe*) et de *Bijlant*, femme de Guillaume, sgr. de ces lieux, 1357 : parti ; au 1^{er}, un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants ; au 2^d, une croix. L. : ✠ *S Sophie dne d nt et . Monte* (Ibid., N° 78).

— Thierry van *Bijlant*, chev., sc. avec Guillaume, sire de Berg et de *Bijlant*, un acte de Gérard van Rossum, 1360 : une croix, chargée en cœur d'un coq. L. : ✠ *S Teoderici de Bilant mis* (Ibid., N° 95) (Fig. 65).

— Thierry van *Billant*, sc. un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves, etc., 1374 : une croix L. : . . . e . . . rici de Bilant (Duss., *Clèves-Mark*, N° 403).

— Othon van *Bijlant* sc. un acte de son frère Gérard, qui a pris en fermage, du comte de Clèves, *sinen Kijfwert . . . op tgene zide des Waels beneden sinen have deen Heijn van den Dike plach to bouwen*, 1373 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. deux léopards lionnés cour., accroupis. L. : *S Ottonis de Bylant* (Ibid., N° 413).

— Henri van *Bijlant*, chanoine de Cambrai, 1393 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. (Ibid., N° 581).

— Othon van *Bijlant*, chev., se porte garant, pour le duc de Gueldre et de Juliers, envers le comte de Clèves, 1395 : une croix (Ibid., N° 580).

— Jean van *Bilant*, chev., sc. des actes dudit duc, 1395, et de Wessel van den Boetzelaer, comme parent du côté de la mère de celui-ci, 1397 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. : deux léopards lionnés, accroupis (Ibid., Nos 580 et 596).

— Thierry, chev., fils dudit Jean, sc. aussi l'acte de 1397 : même écu, mais sans lambel. Cq. cour. C. : un coq. Deux léopards lionnés supportent le timbre (Ibid., N° 596).

Voir *Introduction*, p. 69.

— Othon van *Bilant*, dit van Lunen, chev., Othon (sic!) van *Bilant*, écuyer, son frère (son sceau est tombé), Jean van *Bilant*, écuyer, sc., comme parents maternels, ledit acte de 1397 : Othon : une croix. Jean : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Ibid., N° 596).

— Sire Othon van *Bijlant*, chev., et dame Marguerite, sa femme, vendent à Arnould van Hessen, chev., le

karentol à *Huessen* (Huissen), 1405 : une croix. L. : *S Ot van Bilant* (Ibid., N° 638).

Bijlandt. *Aleit, wilnere echte wijff Ott Basterts* (van *Bijlant*), Guillaume, Jean et Jean (!), le jeune, (son sceau est tombé), frères, fils desdits époux, s'arrangent avec le chapitre de Bedbur, au sujet d'un champ à *Nyell* (Niel), 1447 : Jean (l'aîné) : une croix. Scellent encore, pour *Aleit* et son fils Guillaume : Jean et Henri van *Bijlant*, frères, tous deux, du même sceau (emprunté) : une croix, chargée en cœur d'un huchet contourné et accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un huchet contourné. L. : *S Iohan va de Bilant Ot bast* (Duss., *Bedbur*, N° 85) (Fig. 66) (voir **Berg, Culenborg**).

Voici, d'après GELRE, les armes de her *Otte van Bylant*, Gueldrois : d'or à la croix de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un coq d'argent, becqué et membré d'or, crêté et barbé de gueules. N.B. : Il y avait, d'abord une simple capeline, qui a été transformée en chapeau de tournoi, par un coup de pinceau de couleur rouge, en constituant le *retroussé*.

Bijenburch (Cornelle) (fils de Josse), échevin de Rotterdam, 1555 : un senestrochère brandissant une hache. C. : un oiseau (héron ?) essorant, iss. (U.).

Bijlewerff (*Jan Melisz. van*), même qualité, 1572 : une hache, en barre, le tranchant posé sur une terrasse fleurie. C. : un vol (U.).

Billen (Guillaume van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 437 mout., 1374 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un anneau en cœur. L. : ✠ *S' Wilhelmvs de Blisia B.*

Billy. *Jehans de Billey*, chev., et Agnès, sa femme, ont pris et *amoisenei*, des chanoines de St-Georges, à Briey, de fiefs en la ville de Moranges, 1341 : trois billettes. C. : un chapeau, garni de deux panaches. L. : . . *Jehan de Billi ch . . .*

— Ladite dame : parti ; au 1^{er} une demi-croix, mouvant du parti, cantonnée de deux aigles (comme **Amel**) ; au 2^d, trois billettes. L. : . . *Agnes d . . . w . . .* (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 133).

— (*Utry de*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Monjardin ; i. t. : 1120 mout., 1374 : mêmes écu et C. que Jehan, 1341. L. : *Oriet de Billey* (B.).

— (*Habrans de*), écuyer, jadis prisonnier à Bäsweiler, avec ses compagnons (même bannière ?) ; 1374, 5 ; Michel de Saint-Mihiel, demeurant à *Billey*, qui l'appelle *mon tres cher maistre*, appose le sceau d'*Habrans* à sa propre quittance, 1378 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S A de Bellei* (B.).

Billocquier, voir **Pouilly**.

Bilsen (Les échevins de), 1468 : parti ; au 1^{er}, coupé ;
a, un saint, tenant un glaive, à cheval, passant à
d. ; b, un arbre terrassé ; au 2^d, un burelé. L. : . . .
. *illvm opidi sev libertatis blisiensis* (B.) (voir **Bil-**
len, **Blize**, **Blisia**).

Biltere (Pierre de), échevin d'Ypres, 1429 : une
fascé, chargée de trois chevrons accolés et accompa-
gnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' P . . . er de . il-*
tere (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

Binche. *Jehan de Binch*, clerc et homme de fief du
comte de Hainaut, 1393 : diapré, à la bande,
chargée de trois besants, ou tourteaux (*Nam.*,
Nos 1241-2).

— *Jehan de Binch*, h. de fief du chapitre de Sainte-
Waudru, à Mons, 1411 : une bande, chargée de
trois besants, ou tourteaux. T. : un angle. L. : . . .
. . *n de Binch* (Mons, Sainte-Waudru, fonds : *Hal*).

— (Les échevins de l'alleu de), 1638 : un lion cour.
L. : ✠ *Seel eschevinal de lalluet de Binch . 1605*
(Mons, H. de fief de Binche).

Bindere (Jean die), suppôt (*knape*) à Bruges (voir
Handzaeme), 1324 (n. st.) : une fascé, chargée
de trois mouchetures d'hermine et accompagnée de
trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S Ian de*
Bindere (Fl.).

Binderen, voir **Eerp**.

Bingerden, voir **Bellinkhoven**, **Budel**.

Binkhof. *Theodoricus de Byinchove* et *Wychemodis*,
sa sœur germaine, vendent des serfs à l'abbé de
Werden, 1392 : une fascé, chargée de trois pals.
L. : *er . . . de Byinchove* (Duss., *Werden*,
N° 97 1/2) (voir **Byginchoff**).

Binckom. *Gerardus, miles de Binckem, dominus*
de Lintere superiori (Oplinter), pour cesser toute
discorde avec le couvent de Maegdendael (*Vallis*
Virginum), le confirme dans la possession de tous
les biens, féodaux, allodiaux ou censaux, qu'il tenait
de feu sire Arnould, son père, de feu sire Gérard,
son grand-père, ou de ses hommes, 1272 (n. st.) :
une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau.
L. : ✠ *S tis de Lintere* (Abb.
d'Oplinter, A. G. B.).

— Olivier van *Binchem*, jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Diest ; i. t. : 137 mout., 1374 : plain ;
au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S Olivier van*
Binke (B.).

— Olivier van *Binckem* reçoit, du Brabant, des
acomptes sur une créance de 880 vieux écus (guerre
de Gueldre), 1396, 7, 8 : même écu. L. : *Sigilly*
Oliveri de Binkeem (B.).

Binckom. Gauthier van *Binckem*, échevin de Tir-
lemont, 1444, 53 : même écu. L. : *S Walteri de*
B . . kee scabi t (Abb. d'Orient, A. G. B., et S.-G.).

— Olivier van *Binke[e]m*, échevin de Tirlemont,
1463, 70 : même écu. L. 1470 : . . . *ueri de Bi . . .*
. . *scabi then* (*Heijl.* et S.-G.).

Bijnnen (*Johannes de*), échevin de Malines, 1413, 4,
7, 8, 25, 6, 8, 34 : trois têtes humaines ; au fr.-q.
broch., chargé d'un poisson, posé en bande. S. :
deux aigles regardants (B. et Mal.).

Binsfeld. *Jordanus, dictus Mule de Binzvelt*, miles,
assigne à Godefroid, sire de Heinsberg, un cens sur
une terre près de *Binzvelt*, 1313 : une crémaillère
contournée. L. : . . *Iordani Mo . . . Binzvelt mil*
. . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 218).

— *Jordanus dictus Moul*, miles, h. de Jean, roi de
Bohême, comte de Luxembourg, 1328 : un lion et
une cotice broch., chargée de cinq besants, ou tour-
teaux. L. : ✠ *S' Iordani Mole de Binsvelt mil*
(Lux., c. III, liasse XI, N° 18).

— *Gerhardus dictus Rosch de Binzvelt, miles*,
strenuus vir, sc. un acte de Chrétien de *Durffen-*
dayle, 1339 : un lion. C. : une tête et col de lion.
L. : *S' Gerardi de Bince* (Duss., *Jul.-Berg*,
419).

— Guillaume van *Binzvelt*, chev., sc. avec Gérard
Rost van *Wilre* (voir celui-ci), etc., 1349 : un lion
(cour. ?), à la queue fourchée. L. : *S Uuithelmi*
militis de Binsvelt (*Ibid.*, N° 524).

— Thierry van *Binsvelt*, chev., sc. un acte de Guil-
laume de Hanstaden, 1362 : il reçoit une rente sur
Maestricht, 1363, 5 : même écu. C. : une tête et col
de lion. L. : *S Ded'rici d'Besvelt* (Lux., c. III,
liasse X, N° 7 ; B.).

Le lion n'est pas couronné.

— Renier van *Bynsvelt*, chev., reçoit une rente sur
Rolduc, 1363 : dans le champ du sceau (de tout
petit module), un lion cour., à la queue fourchée,
accosté des lettres R et E. Sans autre légende (B.).

— Renier van *Binzvelt*, chev., et Jean van Boden-
heim, *knecht van den wapen*, attestent au duc de
Luxembourg, avoir examiné le bien sur lequel sire
Othon de *Wachendorp* lui a assigné une rente de
20 *swair gulden* et qu'au témoignage des échevins
de *Wachendorp*, ce bien est un alleu, libre d'autre
charge, 1377 : un lion cour. L. : ✠ *S' Reinardi*
de Binzevelt myltis, (Lux., c. IV, liasse XVI, N° 32).

Voici, d'après GELRE, les blasons de trois vassaux du
duc de Juliers : 1^o, de *heer Muul van Bynsvelt*, h. : de
sable au lion d'argent, lamp. de gueules (à la queue
simple). Capeline d'argent. C. : un écran semi-circu-
laire de l'écu ; 2^o, *her Koos van Binsvelt* : de sable au
lion d'or, armé de gueules et d'argent, lamp. de gueules ;



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sire de Löwenburg (1268).

Fig. 2. Sceau de Frédéric, noble homme, sire de Schleiden, appendu, par Conrard, sire de Schleiden, à un acte de 1270.

Fig. 3. Sceau de Bernard Wolf de Lüdinghausen, chevalier (1270).

Fig. 4. Sceau de Kraft de Greifenstein, chevalier (1299).

3^e, *her Reyner van Binscelt* : de sable au lion d'or, à la queue fourchée, armé et lamp. de gueules. C. : un lion d'or iss., lamp. de gueules, cour. d'or (?), terminé en volet (sans queue).

Bioul, *Egidius, dominus de Biuel et de Hierges, miles*, fils de *vir nobilis Gobertus, dominus de Biuel, miles*, donne un acte concernant l'abbaye de Salzinne, 1261 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : à deux léopards, rangés en pal. L. : . . . *Egidii m mini de Hirge* (Salz.) (voir **Fischenich**).

Biourge (Alexandre de), écuyer, reçoit, du Brabant, pour lui-même et Jean d'Artaise, un paiement, par le receveur d'Ivoix. 1374 : deux léopards, rangés en pal. L. : *S' Alixandre d Biourge* (B.).

Birgel (*Nyt de*), *miles*, sc. avec *Wernerus de Gusten* (voir celui-ci), 1341 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions (Lux., c. III, liasse XI, N° 30).

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, chev., caution du sire de Schleiden, 1366 ; sc. des actes de son duc, 1361, 74, 6 : même écu, les lions cour. L. : *S' Frābag van Birghil ritter marzale* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 783 ; *Col.*, N° 846 ; *Jul.-Berg*, N° 899, 921).

— (*Wijnmaer Frammel van*), maréchal héréditaire de Juliers, reçoit une rente du Brabant, 1381 : même écu, les lions non cour. L. : *S' Wyrmer vā Birgel erfmarzchal zu Gulge* (B.).

— (Englebert, chevalier de), même qualité, bon ami de Conrard, sire de Schleiden, et de Jean, sire de Neuenstein, fils aîné du sire de Schleiden, 1406 : même écu. L. : . . . *Engelbret va Birgel ritt marzchalk zu G* (Lux., c. 10, liasse XVI, N° 69).

— (Englebert Nydt van), chev., même qualité, perd un cheval dans la guerre contre les Gueldrois, 1446 : une burelle, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. L. : *va Birgel . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364).

— (Damoiseau Baudouin van) fait un accord avec les chanoines réguliers d'Aix-la-Chapelle, au sujet d'une ferme à *Oirssberch*, sur laquelle Jean van *Moirssuyt* (*Möderscheidt*?) lui avait cédé ses prétentions, 1448 : même écu. Cq. cour. C. cassé. L. : *S Ba van Birgel* (Duss., *Regulierherrn*, à Aix-la-Chapelle, N° 9).

J. v. M. tenait ces droits du chef de son beau-frère feu sire Jean Fyck.

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, vend, pour 3000 *peters* d'or, de Louvain, au duc de Bourgogne, *mijn slot van Cheve* (Saive?), *gelegen bij Ludick over Maze, mit sinen bergen ende tymmere, also dat bijnnen sinen graven ende vesten gelegen is*, et le reçoit de lui en fief, 1431, en octobre :

même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. (sans pattes, ni queue). L. : . . . *rābac . . . Birgel . . . marschal* (B.) (voir **Buffel, Nyt** ; comp. aussi **Berghe**, 1370 ; *Andries, de vorstmeister*, serait-il un *Birgel*?).

Voici, d'après GELRE, les armes du *maerscale van Birgel* (Juliers) : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1) lions de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : une tête et col de lion d'argent, lamp. de gueules.

Birkelyn et Berkelyn, *Emundus Birkelinus, miles, civis colonienis*, sc. un acte de *Bliza, relicta quondam Henrici Hildegeri, militis, civis colonienis*, qui donne quittance à Florent Berthout de Malines, 1307 : un ours rampant, colleté et enchainé, la chaîne relevée au canton s. L. : *S' Emondi dei Bercln militis* (Ibid., N° 182).

— Edmond *Berkelyn*, et *Emondus dictus Birclyn*, reçoit, du Brabant, une rente à Fauquemont, 1371, 2 : un ours rampant, colleté. L. : *Sigillum Edmondii d. Berkelyn* (B.).

Die Birkelin : d'argent à l'ours de sable, colleté et bouclé d'or (GELRE).

BIRKELE (*Lodowicus, dominus de*), inféode au duc de Lorraine un alleu qu'il possède, en commun avec son frère Jean, *in villa et curte de Synoide*, 1301 : une fasce vivrée. L. : *S vici e* (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 7).

Au dos de la charte et sur la chemise de celle-ci, on le nomme : *sgr. de Kirckel* ; il m'est impossible de lire autrement que *Birkele*, nom de lieu que je n'ai pas réussi à identifier.

BIRSINICH (Arnould van) (*Borschemich*?), chev., sc. un acte de son parent Cono van Pütz, burgrave de Lipp, 1343 : une fleur de lis. L. : *S' Arnoldi de Birseneych* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

Bischof, *Wilhem Buysschoff*, lieutenant du juge à Aix-la-Chapelle, 1371 : un fer à cheval. L'écu posé sur une crosse épiscopale. L. : *S Wil des . . sschopz* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 71).

Bischofshausen, voir **Westerburg**.

Bischofsstab, *Geertruijt, werdijne in den biscuits staff t'Aken* (Aix-la-Chapelle), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 124 florins du Rhin (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : parti ; au 1^{er}, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; au 2^d, un anneau, surmonté d'un lambel. L. : *S' Drvd van den Bischofsstf* (B.).

— Gilles van den *Busschoffstaijfe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : trois macles (!). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol. L. : *S Gillys van den Besscofstaf scbiny aqv* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 61).

Bisschop (Florent), échevin de Rotterdam, 1495 : six besants, ou tourteaux, trois en chef, trois (2, 1 en pointe, réunis au moyen de tiges, de façon à former une sorte d'escarboucle, accostée de deux panelles. T. d. : un h. sauv. assis, tenant sa massue de la main droite (U.) (Fig. 67).

— Simon *Bisscop*, tuteur de par l'église de Marie Steemaers, qui tient, du comte de Flandre, des fiefs à Haesdonck et à Sinaj, 1315 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6474 etc., 915^{bis}, liasse N°s 7129-91) (Fig. V.).

— (Henri), échevin de Rotterdam, 1641 : coupé ; au 1^{er}, un oiseau essorant, accompagné en pointe de deux oiseaux ; au 2^d, un éléphant. C. : un oiseau essorant (entier) (U.).

BIJSSCOPDOEME (*Johannes dictus van den*), miles, échevin de Bruxelles, 1383, 4 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : *S' Ioanes de Biscobdoe mlt* (Brux. et B.).

Bitere, voir **Rechede**.

Bitche (Scel du tabellionage de la sgrie de), 1615 : une bande, chargée de trois alérions. L'écu surmonté du millésime 1600. L. : *Seel de tabellionage de la seig de Biche* (Lorr., *Bitche*, B. 750, N° 47).

Bivels, voir **Salm**.

Bijvoorde. Gauthier van *Bivoirden*, échevin de Tirlemont, 1436 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un anneau. L. : *de Bivoirde scabi t* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Blabbenere (Jean de), échevin d'Anvers, 1420 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et une étoile à cinq rais en cœur (Hôp. Sainte-Elis., *Buiteng.*, III).

Bladelin. *Stacins Bladelins*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif à un fief à Hooghlede, 1284 : une bande, côtoyée de deux cotices. L. : *S . . . tass . . . Bladelin* (Nam., N° 173).

— (Pierre), conseiller et gouverneur général de toutes les finances du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1445 : d'hermine . . . (cassé). C. : un vol. L. : *Sigillum Bladelin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 378).

— (Pierre), fils d'Antoine, tient, par succession de d^{ne} Marie, fille d'IJdrop Bladelin, sa mère, un fief du château de Furnes, 1502 : d'hermine à une bande. C. : un vol (Fiefs, c. 887, liasse N°s 1-77).

— (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1 . . . : même écu (Ibid., N°s 79-112).

Blaeu (Georges), fils de Guillaume, échevin de Rotterdam, 1620 : un bœuf en arrêt. C. cassé (U.).

Blaesveld (Les échevins de), 1410, 49 : petit module ; trois (2, 1) poissons. L. : *S scabinorum de Blaersvelt* ; 1447, 53, 4, 1501, 18 : petit module ; même écu, brisé au point du chef d'un petit lion. L. : *Seghel van den scepenen van Blaersvelt* (Mal.) (com. **Wijtvliet** ; voir aussi **Apostole**).

Blaiel (Thomas), sergent de roi de France, écrit au bailli du Tournais, 1403 : une bande, accostée de deux trèfles. L. : *Seel Tomas* (Tournai, corps religieux, c. 1).

Blaireau, voir **Blareau**

Blaise (Jacques), h. de fief du Hainaut, 1661, à Mons : divisé en chevron ; au 1^{er}, trois trèfles, rangés en chevron ; au 2^d, une roue. Sur l'écu, incliné à d., perche un grand aigle. L. : *S Jacques Blaise* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Blâmont. Henri, sire de *Blamont*, a promis à noble home mon tres chier signor et coisin Henri, conte de Bar, de l'aider contre le roi de France, moyennant 2000 livres de tournois qu'il a reçues, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. : à deux bars adossés (Lorr., *Blâmont*, B. 574, N° 29).

JACQUES BRETEX, dans *Li tournois de Chauvenci* (1285) blasonne : *Parez dunes armes vermoilles, | Et bien li sient a mervoilles, | Li deux saumont d'argent batu | A son escu sont enbastu.*

— *Thiebaut* et *Thiebaus*, sire de *Blamont*, et *Blamont* reçoit par son châtelain de *Deneuvre* (Denèvre), un paiement du Brabant, 1361, 6 : écu aux mêmes armes. Cq. cour. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq, ledit chapeau accosté de deux bars, les têtes en bas (B.).

— Henri, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. Cq. cour. C. : un bonnet pointu, sommé d'un panache de plumes de coq et accosté de deux bars, les têtes en bas. L. : *S Henri sire de Blamont* (B.).

— Ferry, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1401 : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S Ferri sire de Blamont* (B.).

— (Jean de), écuyer, sgr. de *Waires* et de *Villeson* (Vellexon), donne, à son frère, sire *Philibert* ; sgr. de *Beffraymont* (Beaufremont) et à sire Jean de *Beffraymont*, son fils, chevaliers, quittance de 500 francs, solde du prix d'achat de la vouerie de Neufchâteau, 1405 : même écu, brisé au point du chef d'une fleur de lis. Cq. cour. Même C. que Henri, 1378. L. : *Seel Johan de Blamont* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, N° 142-3).

Blâmont. Jehan de *Blâmont*, chev., sgr. de *Veillexon*, reçoit, du duc de Brabant, en rachat d'une rente de 300 livres de petits noirs tournois, héritée de son père, la terre de *Wanferchîez* (Wanfercée), *empres Lingny* (Ligny), ou *Romans pais de Brabant*, avec juridiction, terres de culture, prés, moulins, caves, bois, rentes, etc.; en cas de vente de Wanfercée, il promet de réemployer les fonds en terres ou rentes en la comté de *Blâmont* ou dans ses terres et seigneuries; Lierre, 5 octbr. 1425: deux bars adossés, accompagnés au point du chef d'une coquille. Cq. cour. Même C. L.: . . . *han de Blâmont* (B.) (voir **Beaufremont**, **Chalon**, **Looz**).

Blanchart (Jean-Ferdinand), écuyer, sgr. féodal de Clémency, sgr. foncier de Belva et sgr. engagiste d'une partie de *Merenbettefelt*, tient, du roi de France, pour lui et d^{lle} Marie Zorne, la sgrie de Clémency (comté de Chiny), 1681: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un palé. C.: une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713a).

— (Gaspard-Antoine), écuyer, tient, du roi de France, le fief de *Chastellet-lez-Habay* (comté de Chiny), etc., 1682: même écu, mais trois pals, au lieu d'un palé. C.: une aigle iss. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Blanden. Les échevins de *Belandene*, 1378: parti; au 1^{er} à trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois pals et d'un fr.-q. de quartier à cinq billettes (hermine!); au 2^d, une fasce. L.: *S s ro de Byal . . den Came Birbace*. (S.-G.).

Blancars (*Jaquemars*), bâtard de feu *Jaquemont Blancars*, bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie, celles de Georges de *Quarouble*, de Marguerite *Bouviere*, sa femme (à lui, *Jaquemars*), de d^{lle} Marguerite de Sommaing, à présent femme de *Rikart* de Saint-Aubin, 1407, 8: six (3, 2, 1) lions et un bâton broch. L.: *S lakemart Blankart . . . tart* (Tournai, Quitt.).

Blancart (Francon), échevin de Louvain, 1252, 5: burelé; au franc-canton chargé d'une étoile à huit rais. L.: *S Franconis scabini lovan* (S.-G.).

— Jean *Blanchkard*, échevin de Malines, 1300: trois pals; au chef chargé de deux étoiles, à cinq rais. L.: *S Iohais Blanchka* (Mal).

— (Francon), échevin de Louvain, 1365, 6, 75: écartelé; au 1^{er}, trois pals; au chef de quartier plain; aux 2^e et 3^e, plains; aux 4^e, un anneau. L.: 1365-6: *S Fraconis Blacart scabi lov* (S.-G.) (Fig. 68, (voir **Dour**)).

— Jean *Blancaert*, échevin de West-Eccloo, 1410: une fleur de lis, accompagnée de trois étoiles. L.: *lankart Ians so . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 33-36).

Blancart. Guillaume *Blancaerd*, échevin de Wette-
ren, 1425: une branche de chêne, feuillée de trois
pièces, mouvant de la pointe. L.: *S Willem
Blancaert* (Ibid., l. 70-71).

— Renier *Blancart*, échevin de Léau, 1459: trois
pals; au chef chargé de trois roses (Abb. d'Oplinter,
A. G. B.).

— Jean *Blancart*, échevin de Louvain, 1469: trois
pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L.: *S
Iohis Blancart scabini lovan* (S.-G.).

— Jean *Blanca[e]rt*, même qualité, 1497, 1513, 8:
même écu. L.: *S Iohānis Blancart scabi lou*
(S.-G. et St-Pierre, A. G. B.).

Blanke (Jean), 1382, 3, 6, 7, 90, 9, 1400: trois
poings (Mal).

— (Simon), 1372-4, 7, 8, 80, 1, 3, 4, 6, 9, 90, 1, 3,
4, 6, 7, 1400-2, 4, 5, 10, 12, 6-8: même écu, brisé
en cœur d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Rombaut), 1407: trois poings; au fr.-q. broch.,
chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss.
du bord inf. de la fasce. C. cassé. T.: deux d^{lles}
(Ibid.).

— (Rombaut) 1418: trois poings, surmontés d'un
lambel. S.: un aigle (Ibid.).

Ces personnages du nom de *Blanke* excellent en qualité
d'échevins de Malines.

Blankenberg (?). *Rikardus, famulus domini comi-
tis Clevensis* (sans nom de famille), sc. pour *Henri-
cus dictus Deweken de Isender*, lequel jure de ne plus
rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont
fait prisonnier à la bataille de Worringen, ni contre
le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers
et de la Mark, 1289, 19 janvier (n. st.); dans le
champ du sceau: un lion. L.: *S Ricardi de
Blankenber* [*Isender* (Ville de Cologne, N° 534).

L'inventaire imprimé contient des détails erronés sur ce
personnage.

Blankenberghe (Bourgmestre et échevins de),
1542; dans le champ du sceau: une mer, sommée
d'un mont, couvert d'herbe, accompagné en chef de
deux étoiles. L.: *Sigillum scabino Blan-
ckeberg . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 1).

Blanqueberghe: de sable, à la fesse d'argent, et au pied
de l'escu une montaigne à trois montelettes d'argent
(*L'ancienne noblesse de la comté de Flandres*, par
CORN. GAILLIARD). Sur le sceau de 1542, le mont est à
six « montelettes ».

BLANKENBERCH, voir **Rheinbach**.

Blankenheim (*Fredericus de*), miles, devient vassal
de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, du
chef de 5000 livres de petits tournois, donnant lieu
à une rente de 500 l., 1314: un lion et un lambel
(à trois pendants) broch. (*Lux.*, c. IV, liasse XVI,
N° 53).

- Blankenheim.** *Fierris*, sire de *Blankineym*, reçoit un paiement du Luxembourg, 1319 : même écu, le lambel à cinq pendants, C. : un écran échancré, les pointes garnies de fleurs de lis (Ibid., N° 18).
- *Nobilis vir dominus Gerardus, dominus de Blankenheim*, sc. un acte des frères de Schmidtheim, 1325 : même écu. L. : ✠ S' . . . rdi de *Blankenheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 303).
- Arnould, sire de *Blanckenheim*, sc. un acte de Courard, sire de Schleiden, 1326 : même écu. L. : ✠ S' *Arnoldi dni de Blankenheim* (*Lux.*, loc. cit., N° 28).
- Gérard, sire de *Blanckenheim*, sc. un acte de son parent, Jean d'Isenburg, sire d'Ahrenfels, 1343 : même écu, chacun des 5 pendants du lambel chargé de trois billettes, C. : un lion, iss. entre un vol. L. : S' *secretum i de Blankeh'* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 433) (Fig. 69).
- Arnould *von Blankenheim*, sire de *Gerarzsteyne* (Gerolstein), décl. avoir reçu pleine et entière satisfaction de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1357 : un lion et un lambel, à trois pendants, broch. L. : S' *Ar de Blackehym* (*Lux.*, loc. cit., N°s 37 et 44).
- Arnould, sire de *Blanckenheim*, reçoit une rente du péager de Kaiserswerth, 1365 : même écu, le lambel à 5 pendants, C. : un écran échancré de l'écu, chaque pointe garnie d'un rameau, feuillé de cinq pièces, ledit écran entre un vol. L. : S' *Arnoldi . . . ni . . . Blanckenheim*. Qualifié chev., sire de Bl., il sc. un acte de l'abbé de Prüm, 1368 : mêmes écu et C., mais les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 809 et 781).
- Gérard *van Blanckenheim*, sire de *Castelberg* (Casselburg), promet de dégager son bien *tzo Brederen* (Briedern) *ind zo Poilsterstorp* (Poltersdorf), fief de Juliers, qu'il avait engagé de l'aveu du duc, 1367; 68 : même écu, le lambel à 3 pendants, C. : une tête et col de lion cour., entre un vol. L. : S' de *Blankenheim* (Ibid., N°s 798 et 809).
- Gérard *van Blanckenheim*, sire de *Castelberch* et de *Gerarzstein*, donne un *vidimus* d'un acte de feu son frère, Arnould, sire de Gerolstein, et de sa femme, *Jennete* (et *Johennete*) *van Rodemachern*, lequel Arnould décl. que ses châteaux de *Gerarzstein* et de *Kele* (Kell?), *mit der halver stat* — que son père avait inféodés à Jean, roi de Bohême, — sont *offen hūisen* du comté de Luxembourg, 1374 : même écu, le lambel à cinq pendants, C. : un lion, iss. entre un vol.
 Scellent les trois fils dudit Gérard :
 Jean : même écu. L. : *Iohis de Blankehe* ;
 Gérard : même écu. L. : . . *Gerardi de Blank* ;
 Arnould : même écu (*Lux.*, loc. cit., N° 34).
- Blankenheim** (Sire Arnould, sire de), sc. un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : même écu (*Lux.*, c. 1, l. IV).
- (Arnould, comte de), et sire Gérard de Bl., sire de *Castelberg* et de *Gerarzstein*, proches parents de Renier et de Jean, sires de Reifferscheid, 1385; tous deux : même écu. Le comte cime d'un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échancré, chacune des pointes garnie d'une fleur de lis, ledit chapeau garni d'un vol (*Lux.*, c. 1, liasse IV).
- Frédéric, évêque d'Utrecht, 1402 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, sous un dais ogival, accosté de deux anges agenouillés, affrontés; dans le bas, deux écus : A, une croix (Utrecht, évêché); B, un lion et un lambel broch. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 608) (voir **Born**, **Rodemack**).
- Voici, d'après GELUE, le blason du comte de *Blankenheim*, h. de l'« évêque » de Trèves : d'or au lion de sable, armé et lamp. de gueules, au lambel, à cinq pendants, de gueules, broch. Volet d'or au lion de sable. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, sommé d'un écran échancré de l'écu, les pointes garnies de plumails de sable, ledit écran entre deux touffes de plumes de paon.
- Blankenstein.** Henri *van Blankensteyn*, juge à Werden (sur la Ruhr), 1365 : un gironné de huit pièces; au chef chargé d'une paire de ceps (!) L. : S' *Henrici dci (!) Bl* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 780) (Fig. 70) (voir **Vietinghof**).
- (Henri van), dit *an der Heggen*, échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1422 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile, à cinq rais, ou bien : un fascé-contre-fascé de trois pièces, chargé en chef à d. d'une étoile à cinq rais (endommagé) (Duss., *Werden*, N° 97, b).
- Blanckart**, voir **Blancart**.
- Blanckelaer** (Jean van), échevin des *damoiselles de Mons* (chapitre de Sainte-Waudru), à Hérenthals, 1313, 7; échevin de Hérenthals, 1317, 20 : un cygne, surmonté de deux fleurs de lis (Mons, Sainte-Waudru, c. II).
- Blanckenberg** (Waleran), docteur en droit, échevin de Cologne, 1634 : un arbre, posé sur un mont, et une trangle ondée, broch. C. : un vol, chargé d'une trangle ondée, L. : *Walram Blanckinbg licen scabi*. C -sc. : mêmes écu et C., ce dernier accosté des lettres WB — L (Duss., Testaments de Cologne, N° 182).
- Blanckert** (Pierre), 1647 : écartelé; au 1^{er}, une étoile; au 2^e, trois fleurs de lis; au 3^e, un lion; au 4^e, une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol (U.).
- Thierry), 1652 : même écu, mais l'étoile à huit rais, C. : l'étoile de l'écu entre un vol (U.).

Blanckert (Ewout), 1664 : même écu que Thierry.
C. : deux cornes de bœuf (U.).

Ces trois *Blanckert* excellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Blancpain, voir **Broye**.

Blancq, dit de Naviers (Jehan le), juge à noble h. mgr. de *Croix*, chev., bailli de Lille, 1416 : un marteau, accompagné à s. d'une étoile (V^e Desmairières).

Blantsoen, voir **Rognée**.

Blare (Pierre de) (et *le Blare*), bailli et receveur d'Adrien de Claerhout, chev., pour sa sgr^e d'Assebrouck, 1438; receveur d'Assebrouck, 1439 : un chevron, accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Pieter de Blare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Blareau (Etienne), alleutier à Jodoigne, 1641 : un chevron, accompagné de deux étoiles, à cinq rais, en chef, et d'un blaireau, en arrêt, en pointe. L. : *Este* (C. C. B., c. 37).

Blaton, voir **Loherains**.

BLAUVILLE (Etienne de), écuyer, résidant à Mussot-lez-Briey, tient, du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de sa femme, *Jenon de Hault*, la moitié d'un jardin, dit « le Jardin à la Chaulcie », à Saucy, bailliage de Saint-Mihiel, etc., etc., 1331 : un filet en sautoir, cantonné de quatre merlettes, contournées. Cq. sans C. L. : *E de Blaville* (Lorr., Briey, B, 593, N° 96) (voir **Hault**).

Blavier (Henri le), échevin de Liège, 1323, 8 : une bande vivrée, accompagnée au canton s. d'une étoile. L. : . . . *Hen . e Bla . . . r scabi . . .* (C de B.).

— Jean-Antoine Blavier, *Dei gratia episcopus dyonensis*, vicaire de Maximilien-Henri, duc de Bavière, évêque de Liège, 1664 : trois fascés et un lion broché. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Blavier* porte : d'argent à trois fascés de sinople et au lion de gueules brochant.

Blé (Huguenin du), *escuyer descuierie* du duc de Bourgogne 1423, 4, 5 : trois chevrons. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Huguenin du Ble* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116 et 112).

Bleeckere (Jacques de), h. du comte de Flandre, du chef du château de Peteghem, 1342 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes; aux 2^e et 3^e, une fasce, chargée de trois roses, à six feuilles. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iacop de Bleeckere* (Ibid., l. 159).

BLEESBEECK, voir **Bongart**.

DE RAADT

Blehen. Baudouin de *Blehaing*, chev., bailli du comté de Namur, 1352, 4, 5, 62 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S de Blehain* (Nam., Nos 774, 784, 9, 923).

— Godefroid de *Blehaing*, fils dudit bailli Baudouin, 1334 : même écu, mais la merlette chargée d'un anneau (ou rose?). L. : *frin de Blehain* (Ibid., N° 784).

— Jean de *Blehain*, chev., jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1156 mout., 1374 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées; écu, en cœur, à la croix, cantonnée de quatre croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S Iohans de Blehens* (B.) (Fig. 71).

— *Anseaul van Blehayn*, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 830 mout., 1374 : même écu, mais l'écuss. ne broché pas sur les burelles. L. : ✠ *S Ancio de Blehen* (B.).

— Gérard *van Blehain*, jadis prisonnier à Basweiler; sous Robert de Namur; i. t. : 760 mout., 1374 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : ✠ *S Gerat de Blehens* (B.).

— Godefroid de *Blehain*, et *Blehayn*, chev., prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1390 mout., 1374, 5, 7 : même écu, mais sans la merlette. C. : une boule, sommée d'un panache de plumes de coq, entre deux bras. L., 1374 : *Godefroe d' Bl . . e . chr*; 1377 : *Godefroe d' Bl . . n sire d Abee* (B.).

— Gérard de *Blahain*, écuyer, reçoit le solde dû sur son indemnité du chef de ladite bataille, où il avait été fait prisonnier, le 22 août 1371, 1380 : même écu, brisé au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque d'hermine, colleté. L. : *Seiel Gierar de Ville* (B.).

Cette quittance de 1380 est le seul document authentique, à ma connaissance, qui mentionne la date de la bataille de Basweiler. Voir HEMRICOURT, éd. citée, p. 130.

— Gérard de *Blehain*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1384 : même écu, mais brisé au canton s. d'un oiseau. C. cassé (Nam., N° 1166).

— Jean de *Blehe[i]n*, écuyer, châtelain de Fallais, 1471; maire de la haute cour et justice de Fallais, 1471; h. de fief de mgr. Wolfart de Borsselle, comte de *Bochain*, sire de Hemsrode et de Fallais, 1473, 7 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iohannis de Blehen* (C. C. B., c. 108).
L'acte de 1477 porte : comte de Grandpré et de *Bochain*, sgr. de la Vère, Fallais, etc.

17

Blehen (Adrien de), écuyer, sgr. de *Scaetbroeck* (Schaedbroeck), voué de Lens, maieur de Louvain, tient, du Brabant, par la mort de son frère, Jean, un fief à Lens-Saint-Remy, 1331 : même écu. G. : une tête et col de lévrier, colleté (Av. et dén., N° 4236) (voir **Ville**).

Voir sur la famille de *Blehen*, HEMRICOURT, *Le Miroir des nobles de Hasbaye*, et, en particulier, sur l'alliance avec Bolland, ou *Boulant*, l'édition de SALBRAY, p. 126-7.

Les *Blehen* portèrent, d'abord, au témoignage de HEMRICOURT, les armes de *Harezees* : de gueules à trois manches d'or; ils les chargèrent, par la suite, d'un *shouchet* (écusson) de Hemricourt : argent à une bande de gueules; puis, l'un d'eux prit : d'argent à une bande de gueules de part sa mère (Hemricourt) et brisat ly bende de trois manches d'or de part son peire.

Bleyche (Jean) reçoit, du duc de Brabant, 30 vieux écus, pour un cheval perdu à son service, 1357; Jean *Bleych van Nuereberch* et Jacques van Meerhem (ne sc. pas) reçoivent, du même prince, un acompte sur leur solde, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : trois aigles. L. : ✠ *S Iohannis Bleyche* (B., N°s 1138, 1190).

BLEKE, voir **Crupelant**.

Bleudeman (Pierre), échevin de la *vierschare* de Kemseke, Stekene et Saint-Paul, 1497 : une hache contournée, accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *S Pieter Bleudman f Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

BLIAGIJS, voir **Gilles**.

Blide (Gauthier), échevin de Saint-Trond, 1313 : un losangé (S.-T., c. 3^{bis} et 7).

Blijde (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1337, 8 (n. st.) : un sautoir engrêlé et une bordure (simple). L. : ✠ *S' Walteri de Blide scabini* (S.-G.).

— (*Franco dictus*), échevin à Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un losange, chargé de ... (?). L. : ✠ *S Franconis . . . e scab' lov* (S.-G.).

— (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1344 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé de trois pals; au chef de quartier plain. L. : *S' Wal' dei' Blide scabini lov* (M. Rouffart).

— (*Simon die*), échevin d'Aerschot, 1421 : un sautoir engrêlé et un lambel broch. L. : *Sim Blid abi ar'* (S.-G.).

— (Simon die), échevin d'Aerschot, 1425, 30 : même écu. L., 1425 : *S Simoen die Blide scab aerschot*; 1430 : ✠ *S Symon Blyde scab aers* (S.-G.).

Bliden (Herman), échevin de Dusseldorf, 1409, 12 : une marque de marchand, représentant un 4 gothique

(◇), mouvant de la pointe. L. : *S' Herman Blide* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 109 et 101).

Blijdenstein. *Adolphus de Blidenstein*, miles, sc. pour *Thilmannus dictus Vos de Stumbele* (Stommel), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne qui l'ont fait prisonnier (à Worringen), ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 11 août : un lion. L. : ✠ *S' Adolphi de Blid ilii* (Ville de Cologne, N° 520).

Blieck, etc. *Arnoldus dictus Blieck*, échevin de Malines, 1318, 22 : dans le champ du sceau, un toureau passant, accompagné de deux poissons, posés en fasce, l'un en chef, l'autre en pointe, et à d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

AUG. VAN DEN EYNDE, op. cit., représente un bœuf.

— Henri *Blieck*, même qualité, 1367, 9, 71, 3-5, 7, 9 : un poisson, posé en bande, en chef à d., et deux têtes de bœuf, de profil, 1 en chef à s., 1 en pointe (Ibid.).

— Jean *Blieck*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rotselaer; i. t. : 912 mout., 1374 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. C. : une tête et col d'animal (chien?) L. : *S Iohannis dei Blieck* (B.).

— Jean de *Blick*, feudataire de *Costen van Grembergen*, sgr. d'Aa, etc., 1429 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef et dans chacun de trois autres cantons d'une étoile (Ch. et doc. et div., c. 1).

— Adrien le *Blieck*, échevin de Furnes, 1436 : un poisson, posé en fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Adriaen de Blieck* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-94).

— *Henricus Blieck*, échevin de Malines, 1455 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. L. : *S' scabinatus Henrici Blieck* (Mal.).

— Goffart le *Blyck*, tient, du Brabant, un fief à Limelette, 1331 : un soc de charrue, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Gofaer le* (Av. et dén., N° 4238).

— François *Blieck*, échevin de Malines, 1610, 4, 9, 20, 4, 34 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Mal.).

Blioff (Gilles), bourgmestre de Neuss, 1446 : une coquille. T. : un ange. L. : *Sigillv Egidii Blif scabini nessen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

Bloul (Jean du), échevin de Bruxelles, 1536 : un chevron, accompagné de trois roses (Brux.).

BLIZE (mgr. Daniel de), h. du comte Namur, 1330 : d'hermine à la fasce de cinq fusées. Volet d'hermine. Cq. cour. C. : un bonnet d'hermine L. :
... lise militis (Nam., N° 517.)

Voici, d'après GELRE, les armes de *her Donyel van Bilsen* : d'hermine à la fasce de cinq fusées de gueules. C. : un bonnet d'hermine, terminé en volet, entouré d'une cour. d'or.

— *Jehans Espaignars de Blyse*, écuyer, feudataire namurois, 1345 (n. st.) : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S Iohannis Spaniardi de Bilsen* (Ibid., N° 705).

Blisia (Marie-Catherine-Isabella de), décl. tenir, du Brabant, la sgrie de Russon, 1750 : trois (2, 1) huchets et une touffe de trois fleurs en cœur. L'écu sommé d'une cour. à cinq fleurons (Av. et dén., N° 7878) (voir **BILLEN**, **Halmale**).

BLYTTERS WICH (*Brun van*), échevin de Cologne, 1518 : un léopard cour. Cq. cour. C. cassé (une queue de paon?). L. : . . . *rvyn van Blit* (Duss., *Schrein Sanct Gereon*, l. 12).

Blitterswijk. *Henri van Blitterswijk* et *Jean Coc* (*1° loco*) sc. pour *Henri van Brienen* qui reçoit, du Brabant, un acompte sur sa créance (guerre de Flandre?), 1357 : coupé-denché; au 1^{er} parti; a, plain; b, une cotice vivrée; au 2^d, plain. L. : *S H de Blitterswic* (B.).

— *Henri van Blie* (sans aucun doute corruption de *Blitterswijk-k*) et *Thierry van Mameren* (*1° loco*) reçoivent un acompte sur 70 mout. du chef dudit *Thierry*, jadis prisonnier, et de maître *Herman van Langhel*, chirurgien, tué à *Bäsweiler*, 1374 : même écu. L. : (B.) (Fig. 72).

— *Othon van Blitterswick* se un acte avec *Thierry et Rodolphe van der Hautart*, 1436 : coupé-denché, au 1^{er}, charge à d. d'une étoile; au 2^d, plain (*Geld.*).

— *Jean van Blitterswijk*, échevin de Bruxelles, 1453, 60 : même écu, mais un losange, au lieu de l'étoile. Cq. cour. C. : un ours (?) iss. L. : *S Ian va Blitterswijk* (Brux. et *Afflig.*).

— *Guillaume van Blitterswijk*, même qualité, 1490, 5 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de sanglier (?). L. : *S Willem va Blitterswic* (Brux. et Mal.) (voir **Hessen**).

Bloeme (*Jean*), échevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1471 : diapré, à deux roses en chef et à un pied humain, chaussé, en pointe. L. : *S Ian* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 137) (voir **Blomme**, **Malschaert**).

Bloemken, voir **Bloumkin**, **Born**.

Bloijere (*Henri de*), h. de fief de *Jean de Serclaes*, sgr. de *Nederockerzeel*, etc., dans sa sgrie à *Bode-*

ghem, 1598 : trois rencontres de boeuf. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Helias de Bloyer* (sic!) (M. de Fiennes).

Blois (*Jean de*), duc de Gueldre, comte de Zutphen, 1372 : écartelé; au 1^{er}, trois pals de vair; au chef de quartier plain; aux 2^e et 3^e, quatre lions (Hainaut). Un lambel broch. sur l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 410).

— *Guys de Bloys, sires de Baulmont* (Beaumont) et de *Chimay*, 1379 : même écu, avec le lambel (*Nam.*, N° 1129) (voir **Bouchout**, **Feluy**, **Godenard**, **Gueldre**).

— (*Jean de*), h. de fief du Hainaut, 1593 (à Ath, Maffle?) : une rose, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, et une bordure. T. s. : un saint Jean. L. : *S Jean de le . orgnerie dit de Blois* (M. G. Hulín, à Gand).

Voit G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, passim, e. a. p. 161. Voici, d'après GELRE, le blason du comte de *Bloys*, h. du roi de France : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un cygne essorant, iss., d'argent, becqué de gueules.

Bloc, dit Coman (*Jean de*), tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijk*, 1430; sc. pour *Güsel van der Hofstad*, feudataire à *Lebbeke*, 1430 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'une bague chatonnée d'une brillant; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) croissants et en cœur une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 4192 et 3929) (Fig. 73) (voir **Moerzeke**).

L'étoile n'est pas à six rais, comme sur notre dessin.

Bloke (*Guillaume van den*), échevin de la ville et du *bijvang* de *Lierre*, 1429 : un coq (Mal.).

Blokhoven. *Willaem van Blochove*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : deux fascées crénelées. L. : . . . *domini Wilhelmi de* (Holl.).

Block (*Louis de*), échevin du duc à *Overijssche*, 1492 : une hache rectangulaire (doloire) (C. C. B., c. 107) (Fig. 74).

Blockschoemaecker, voir **Berchem**.

Blocq (*Antoine de*, fils d'*André*), tient, du comte de Flandre, par achat de *Jean Braem*, qui l'avait hérité de *Corneille Braem*, son oncle, un fief à *Saint-Nicolas* (Waes), 1626 : dans le champ du sceau, une croix potencée, alésée, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 7087).

Blocquery. *Taije van der Blockerien*, échevin de *Saint-Trond*, 1499 : écartelé; au 1^{er}, un lion; aux 2^e, 3^e et 4^e plains. Cq. cour. C. : un lion iss. (S.-T., c. 10) (voir *Tade van der Biest*).

Blocquery. *Egidius van der Blockerijen, utriusque juris licentiatus, canonicus et officialis leodiensis*, 1318 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. T. : un prélat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *S Egidius vader Blockerie ca... off... leod.* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Christophe van der *Blocquerien*, abbé et sgr. de Saint-Trond, 1379, 83 : écartelé ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes ; au 2^e, un dragon, non ailé, regardant ; au 3^e, un dragon ailé ; au 4^e, un h. sauv., tenant de la main droite une rondache et de la main gauche une massue, et un semé de billettes. L'écu posé sur une crosse et surmonté des lettres S T, sans autre légende (S. T., c. 11, et Ord.).

Le sceau du damoiseau Jan van der *Blocquerien*, écoute-tête dudit abbé, à Saint-Trond, qui s'était trouvé apposé au même acte, est tombé.

— Philippe van der *Bloqueryen*, juge dans la cour du prévôt de Saint-Trond, 1580 ; échevin de ladite ville, 1594 : écartelé ; au 1^{er}, (de gueules) au lion (d'or) ; au 2^d, (d'argent) à un basilic regardant (d'azur) ; au 3^e, (d'argent) à un oiseau échassier (d'azur) ; au 4^e, (de gueules) à un homme sauv., tenant de la main droite une rondache (d'or) et de la gauche un bâton (au nat. ?). Cq. cour. C. : un lion iss. (Ord., S.-T., c. 11 et 13).

Les émaux de ce blason ont été indiqués d'après l'armorial ms. de Saint-Trond. Ce recueil contient encore ces armes attribuées à *de Blocquerie* : coupé ; au 1^{er}, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable ; au 2^d, à trois losanges d'or, accolés en fasce.

— Jean van der *Blocquerye*, écoute-tête de Saint-Trond, 1587-90, 1594 : mêmes armes (Ibid.).

Blomma[er]t, voir Beer.

Blomme (Pierre), à Menin, *reewart* et gouverneur des ouvrages à exécuter, dans la sgrie de Menin, pour le duc de Bourgogne, 1421 : un sautoir engrêlé. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Pieter Blomme* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14).

— Nicolas *Bloeme*, fils de Michel, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijek, 1513 : trois (2, 1) fleurs de chardon, accompagnées en chef de deux merlettes et en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S Claes Blomme* (Fiefs, N° 4278).

— (Jean), tuteur des orphelins de Pierre Laureijs, qui tiennent, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1549 : trois roses (Fiefs, N° 4033) (voir **Alaerts, Damme, Rolin** ; comp. **Bloumkin**).

Blommerstein. *Jan van Bloemensteine*, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S Ia... m... stei... ridder* (Holl.).

Blon (Michel le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1594 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe. C. cassé. S. : deux animaux (lévriers, licornes ?) (B^{on} de Royer de Dour).

— (Jean le), même qualité, 1597 : trois trèfles. C. : un trèfle (?) (B. R., C. G., portef. 1907).

Blonde (Gauthier de) reçoit du Brabant un paiement (guerre de Flandre ?), 1357 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *Le seel Gautier le Blonde* (B.) (voir **Cole**).

Blondel. Henri *Blondiël* sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : un chevron, accompagné de trois cœurs, chargés, chacun, d'un croissant. L. : ✠ *S Henri Blo...* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), bailli de Vermandois, 1329, 30, 1 : un (!) aigle contourné, essorant, et une bordure, chargée de onze fleurs de lis (Tournai, *Péronne*).

— (Guillaume), même qualité, 1357 : une (!) aigle et une bordure, chargée de onze fleurs de lis. L'écu sommé d'un lion léopardé (Ibid.).

— (Jean), sire de *Longville*, écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1393 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *S Ieh... el seigneur de Neri* (B.).

— (Guillaume), écuyer, conseiller et chambellan du duc de Limbourg, prête serment comme châtelain d'Anvers, 5 nov. 1405 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Gvil... Blondel* (B.).

— (Guillaume), sgr. de Grévillers, chambellan du duc de Brabant, prête serment comme châtelain et capitaine du *chastel et forteresse de Bohaing* (Bohain), ayant été nommé à ce poste par le duc et son frère Philippe ; 27 déc. 1415 : mêmes écu et C. S. : un lion et... (cassé, à s.). L. : *dni de Greuiller* (B.).

— (Jean), échevin de Namur, 1468 : trois étriers ; au fr.-q. broch., chargé d'une croix cantonnée de quatre merlettes. C. cassé. L. : *S Iehan Bl...* (Nam., *Pauvres*, 1026).

Bloumkin (Nicolas) ; en vertu des lettres de rémission du duc de Bourgogne, le bailli de Courtrai lui a fait grâce de 40 livres parisis sur une amende de 60 livres à laquelle l'avaient condamné les échevins de Courtrai, *a cause dun appelle Robbekin le Keij, cacheur de la lieue du moulin de Menin*, 1397 : un sautoir engrêlé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53-56) (comp. **Blomme**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

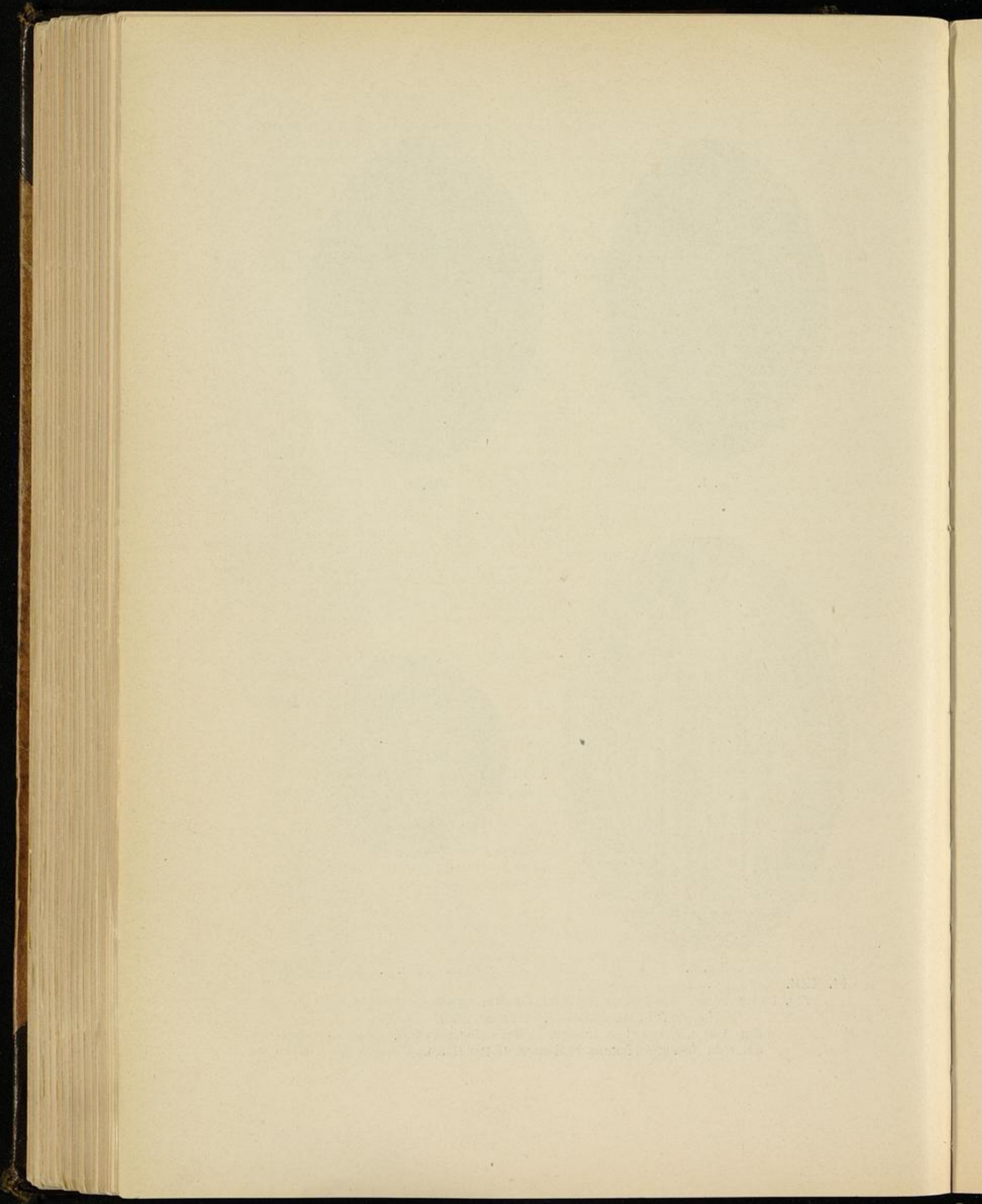


Fig. 4.

Pl. XXII.

Fig. 1 et 2. Sceaux des demoiselles Jeanne et Marguerite de Semeries, filles de feu Jean de Roisin, chevalier (1278).

Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Marie de Quiévrain, dame de *Noerville*, femme de Renaud de Bar (1283).



Blueminc (Henri), échevin de Tirlemont, 1405, 6, 22 : parti ; au 1^{er}, plain ; au lambel à cinq pendants ; au 2^d, un lion. L. : *S' Henrici Blvem . . . scabini t . . .* (S.-G. et Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Blughen (Nicolas), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une croix. L. : *S Clais Blu* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 23).

Bocheux (*Bauduins li*) (voir **Jardin**), 1416 (n. st.) : un croissant, chacune des deux pointes sommée d'une étoile. L. : *S Bavdovins le* (B.).

Bochon (Jacques), h. de fief de Flobecq et de Les-sines, 1531 : une coquille. T d. : un pèlerin, coiffé d'un chapeau rond et portant son bourdon de la main droite (Fiefs, N° 10460).

Bode (*Johannes*), senior, cité parmi des *virii discreti*, à Anvers, 1264 ; dans le champ du sceau. une femme, vêtue d'une courte robe et coiffée d'un bonnet pointu (casque ?), tenant de la main gauche une lance et de la droite un . . . (bâton ?) et portant, à la ceinture, un objet affectant la forme d'un écu. triangulaire (carquois ?) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— (*Johannes*), senior, échevin d'Anvers, 1277 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Ibid., II).

— (*Johannes*), junior, *ammanus antwerpiensis*, 1277 (même charte) : une fasce échiquetée (Ibid., II).

— (Jean), échevin d'Anvers, 1295 : même écu. L. : *Johann* (B.).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1328, 37, 52 ; receveur d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) crois-sants. L., 1337 : ✠ *S' Iohannis Bo* (N.-D., Anvers, *Chap.*, I à V ; *Naz.*, Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II ; Fl.).

Deux personnages distincts ?

— (Jacques), bourgeois *illegitimus*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef de deux épées, passées en sautoir, et en pointe d'un arbre (Fl.).

— (Arnould), le vieux, même qualité, prête le même serment, 1358 : même écu, mais sans l'arbre (Fl.).

— (*Nobiles ac discreti virii, dominus Petrus, miles, Willelmus et Egidius Bode, armigeri*), tous les trois frères, 1410 ; Pierre : une fasce échiquetée. C. : un sanglier iss. d'une cuve, chargée de la fasce échiquetée. S. : deux griffons. Guillaume : même écu, brisé d'une bordure engrêlée. Même C. Gilles : même écu, mais sans bordure et brisé d'un lambel. Même C. (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* VI à X).

Pierre Bode, chev., échevin d'Anvers, 1409, 21 : même sceau que Pierre ci-dessus (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I, et N.-D., *loc. cit.*, VI-X).

Bode (Gilles), échevin d'Anvers, 1423, 6, 30 : même écu, avec lambel. Même C. S. : un griffon et un ours (Ibid., XI-XV, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I et III).

— (*Jehan le*), h. de la châtellenie de Courtrai, 1440 : deux merlettes en chef et une étoile en pointe. S. : un aigle (?) (très cassé) (C. C. B., Acquis de Lille, I, 37-58).

Bodeghem, voir **BOEDEGHEM, BOIJEGHEM.**

Bodelschwingh. *Ernst van Bodelswynghe* a été indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange. L. : ✠ *S' Ernesti dei Spek* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 722).

— Adolphe van *Bodelswynghe* a aidé Gérard, duc de Juliers et de Berg contre les Gueldrois et séjourné à Titz, 1446 : même écu. L. : *S Aleff van Bodelswige* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364) (comp. **Westhausen**).

Bodenheim. Jean van *Bodinheym, knecht van den wapen*, 1377 : un demi-vol renversé. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S' Iohis de Vissenich* (Fische-nich) (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N° 32) (voir **Binsfeld**).

BODOIR. *Anthonis de meier van Budoir* (le maître de Bodeux ?), jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire de Montjardin ; i. t. : 78 mout., 1374, 85 : trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'un macle. L. : ✠ *S' Anthone de Bodoir* (B.).

Le sceau de la quittance de 1385 est tombé.

Boebroec, voir **Meldert**.

Boede (Georges van der), conseiller et secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, sc. une dona-tion en faveur des chartreux de Lierde-Saint-Martin, 1427 : d'hermine à trois lions. S. : un aigle (Els.).

BOEDEGHEM (Jean van), tenancier de sire Guil-laume van den Heetvelde, chev., 1413 : une croix ancrée ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (E. G., 349) (voir **BOIJEGHEM**).

Boegge (*Wenmar van*), *Geerlochs soen*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, en pal. L. : *S We* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775).

Boeijaert (Michel), h. de Pierre de Coninc, dans sa cour de Melsele, 1508 : une hache, posée en fasce (P., c. III).

Boeije, Boëyé. Guy de *Boeije*, secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et receveur *des gaiges de messeigneurs du conseil de mon dit seigneur le duc et autres suppoz, residents en sa chambre du conseil a Gand*, 1420, 1, 8 ; Guy *Boeije* (sans de) touche une rente sur l'espier de Bruges, 1424 : trois

chevrons, le 1^{er} écimé; au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Gaidonis de Boeye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222, 238, 376).

M. Josse Boëyé, à Alost, possède quelques documents relatifs à lui. L'un d'eux, de 1414, cite : *Gaiot de Boeije, notaris in de camere van den rade te Ghend.*

Boeijé. Joseph-Jean-Bernard Boëyé, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, chev. du Saint Sépulcre, † à Gand, en 1835 (époux de Marie-Thérèse-Xavière de Pascal); Emmanuel-Ferdinand-Antoine B., bourgmestre de St-Nicolas (Waes), chev. du Lion Néerlandais, † à St-Nicolas, 1829 (marié à Marie-Jeanne-Caroline Volckerick et à Françoise-Jeanne van Gothem), et Pierre-Antoine B., échevin de St-Nicolas et bourgmestre de Belcele, † 1850 (marié à Sophie-Cécile Volckerick), frères : d'argent à trois fasces ondées d'azur, surmontées d'un fer de prisonnier (ou ceps = *boeije*) de sable. Cq. cour. G. : un vol (Arch. de la famille Boëyé).

Voici la filiation directe, inédite, de cette famille patricienne : Guillaume Boeijje épousa, à Hasselt, le 14 févr. 1624, Madeleine Smeets. Leur fils : Nicolas, baptisé, à Hasselt, le 8 déc. 1631, y épousa, le 1^{er} nov. 1667, Marie van der Engelen. Ils eurent, e. a. : Michel, baptisé à H., le 22 mai 1670, † à Middelbourg (Zél.), en juin 1711, où il avait épousé, le 15 août 1702, Marie Geleins, de Westkapelle. Leur fils : Jacques, baptisé à Wemmel (Brabant méridion.), épousa, à Middelbourg, le 4 oct. 1723, Catherine van Dors[s]elaer, de Bruxelles, fille de Jean-Bapt. et de Reine van Zeebroeck. Jacques s'établit, en 1737, chirurgien, à St-Nicolas (Waes) et y mourut le 11 juin 1739. Son fils : Pierre-Antoine, père des trois frères ci-dessus, naquit, dans ladite ville, le 22 févr. 1738, y fut échevin du « Beversche » et haut-échevin du pays de Waes, et s'allia, le 25 sept. 1759, à Pétronille-Joséphine de Cauwer.

Cette filiation a été dressée d'après les états-civils de Hasselt, de Middelbourg, de St-Nicolas, etc.

Boeijken (Nicolas), et *Boeijkens sone*, échevin de Bréda, 1376, 7 : une fleur de lis. L. : *S Nicolai Boiken* (B.).

Boeikop. Arnould *ten Boicope*, écuyer, se porte garant pour le duc de Gueldre, envers le comte de Clèves, 1395 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagnée de neuf billettes, dont 4 dans les coins de la croix, 2 en chef et 3 (2, 1) en pointe (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Boekel. Georges van *Boeckele*, échevin de Hérenthals, 1517 : deux fasces haussées et en pointe trois plantes, chacune fleurie de trois pièces, sur une terrasse. S. s. : un griffon (Mons, S^{te}-Waudru, c. II).

BOEKENAU (Cracht van) (Buchenu?), le jeune, h. de fief du comte de Clèves, 1353, 4 (n. st.) : trois (2, 1) gerbes; au chef plain. L. : *S' Kracht d' Bochenow* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 366 et 437).

— Herman van *Bokinowe*, et *Boghenaue*, chev. constitué à Thierry, comte de Looz, etc., moyennant

120 livres de deniers, une rente de 12 l. sur son alleu *zu Muysbach* (Mausbach) *ind zu Meysinbach*, 1340 : un bouc (?). L. : *S Hmanni de Bo* *ove* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 429).

Boekstele, voir **Winxele**.

Boelaert, voir **Veen**.

Boele (Jean), échevin du métier d'Assenede, 1398 (n. st.), 98 : un oiseau (échassier) posé sur une branche, recourbée au-dessus de sa tête. L. : *S' Ja* *oe* . . . (C. C. B. Acquits de Lille, l. 16 et 88).

— (Jean), h. servant de Marguerite Woutertiins, femme de Michel Boele, pour un fief, à Denderbelle, relevant du château de Termonde, 1430 : un marteau penché (?) en chef à d. et deux maillets, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N° 3602).

— (Simon) reçoit, avec Jean Papal, une rente du receveur de la sgrie d'Eijne, 1443 : un cor de chasse; au chef . . . (plain?). T. : un ange. L. : *Boele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

Boelin (Laurent), échevin du métier d'Assenede, 1361 : une rose (Gand, Saint-Bavon; fonds van Lokeren).

BOELZ, voir **Wreden**.

BOELSBEKE, voir **Bombaye**.

Boem (Jean), échevin de Malines, 1321, 9, 30, 9 : un arbre, soutenant deux merlettes adossées, chargé en cœur d'une étoile, à cinq rais, broch., et accosté en pointe de deux autres étoiles à cinq rais. L. : *S' Iohis dicti Boem* (Mal. et P. c. III).

— (Martin), même qualité, 1367, 71, 4 : un arbre, accosté en pointe de deux étoiles; au fr.-q. chargé d'un renard rampant (Mal.).

— (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 182 mout., 1374 : une couronne de feuillage, ornée de sept roses et en cœur une fleur de lis. L. : *S' Iohannes Boem* (B.).

Boenen (Conrard van), bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, posée en pal. C. : deux plumes. L. : *S Ko* *van B. nen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775).

GELBE donne ainsi le blason d'un *Ricard van Buëningen*, h. du comte de la Mark; d'argent à une chaîne de gueules. C. : deux coutres (?) d'argent et de gueules, posés sur un vol d'argent. RIETSTAP donne à Boenen pour C. : deux plumes d'autruche de gueules et d'argent.

— *Goert Boenen*, h. de Jean Cotreau, chev., sgr. d'Assche, dans sa cour de Rumsdorp, 1505 : un chevron abaissé, accompagne en chef à d. d'une étoile à cinq rais, et un lambel à cinq pendants, broch. (S.-G.).

Boenbeken (Jean van der), h. de fief de Flandre, sc. une charte du bailli d'Alost, 1365 : trois besants, ou tourteaux (*Afflig.*).

Boendael, voir **Daneels**.

BOERT (*Jordanus de*) (Boort), échevin de Bois-le-Duc, 1527 : trois tierces, surmontées de deux fers de moulin (Helmond).

Boeseau (Jean), échevin de Léau, 1539 : d'hermine à trois forces renversées ; au fr.-q. broch. chargé de trois bandes. L. : S' *lewe* (*Heijl.*).

Boesdael. Jean *Sceijvart van Boesdale* reçoit une rente à Rolduc, 1366 : une bande et un semé de billettes, accompagnés au canton s. d'un lambel (B.).

Boeshoven. *Willelmus dictus de Boenssoven*, échevin de Saint-Trond, 1336 : trois roses à six feuilles. Le sceau porte : *de Bushove* (S.-T., c. 5^{bis}).

Boessins (Josse), échevin de Peteghem, 1522 : d'hermine à la bande, chargée de trois rocs d'échiquier (?). C. : une fleur, tigée et feuillée (*Deijnze*, c. K.).

Boet, voir **Boot**.

BOETBERG, voir **Budberg**.

Boeter (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Sint-Geertuidenberg, 1457 : un poisson, posé en fasce voûtée, accompagné de quatre flanchis, 3 rangés en chef, 1 en pointe (N.-D., Anvers, *Chap., capsar. extraord.*) (Comp. *Mijld*).

Boetsaert (Paul), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Brant ; i. t. : 150 mout., 1374 : une fasce, un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, et un bâton broch. L. : S' *Pauwels van der Aerken* (B.).

— (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 1008 mout., 1374 : trois (2, 1) chiens braques en arrêt. L. : S' *Henri . . . ha . . . t . . .* (B.).

Boetzelaer. Roger van den *Butzlar*, chev., et Wessel, son fils aîné, cèdent à Gérard, comte de Juliers, leur alleu, dit *ten Rouwenhave, dat gelegen is ten Boutzlar vor der borg*, 1327 ; le père : trois crampons. L. : *eri de Botzl . . . militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 323) (voir **Bijlandt, Galen**).

— Wessel van den *Buetselaer* et Othon van den *Buetzlar*, chevaliers, sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 ; Wessel : trois crampons. L. : S' *Wesse Butzlar milit.* Othon : son sceau est tombé (Ibid., N° 509).

— Sweder van den *Buetselar* reçoit, du Brabant, une pension viagère, à Maestricht, 1366 : même écu. L. : S' *Swederi de Bot* (B.).

Boetzelaer. Roger van den *Boetseler*, chev., ayant reçu en gage, de Mathilde de Gueldre, comtesse de Blois, etc., et de Renaud de Brederode, sire de Genep, *den tolle tot Huessen* (Huissen) *ende den Sonderlanxwert*, pour une somme de 3200 vieux écus, *ende dat hantgelt daer af*, promet de délivrer un décompte, dans le mois, si l'un des deux lui remboursait cette somme et, éventuellement, d'établir les frais qu'il pourrait avoir faits au château de *Huessen*, 1373 ; décl. avoir assisté à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, dame de *Borne* et de *Sittard*, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant le mariage de celle-ci avec sire Renaud de Fauquemont, sire desdits lieux, 1393 : trois crampons contournés. Cq. cour. C. : une tête de dragon sur un col, courbé en volute (Duss., *Jul.-Berg*, N° 889, et *Clèves-Mark*, N° 570).

— Roger van den *Boetzloe*, et *Boetselair*, reçoit une rente du Brabant, 1379, 86 : trois crampons. L. : S' *Rtger van den Bvtzla . .* (B.).

— *Wessela* van den *Boitzlere*, femme de Jean van *Alpem*, écuyer, fils d'Arnould, sire de *Honapel* (Hönnepel) et de Marguerite, 1388 : parti ; au 1^{er}, un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (gravées sous forme de billettes) ; au 2^d, trois crampons contournés. L. : S' *Wessel van Alpen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— *Wessel* van *Boytzlar*, fils du chev. Roger, reçoit du comte Adolphe de Clèves, sa vie durant et sous certaines conditions, le château de Boetzelaer, que ledit comte et ses amis avaient pris à son père, 1397 : écu cassé. Cq. cour. C. : comme Roger, 1379, 93 (Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Othon van den *Boitzlar*, h. du duc de Clèves, 1418 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile (?). C. : une tête et col de loup. L. : S' *Otto va de Butzeler* (Ibid., N° 756).

— Roger van den *Boitzlar* tient, du duc de Clèves, *tot enen . . . apenen huys . . . die borch ten Boitzlar, mit allen poirten, toirnen, hofsteden ind vestenisse . . . beheltlick Sweder ind Johan van den Boitzlar, synen bruederen, ilker eyn hofstede, bynnen den utersten voirborchte ten Boitzlar*, 1439 : trois crampons. Cq. cour. Même C. que Roger, 1379. L. : S' *Rvtg . . va . den Boetzeler* (Ibid., N° 596).

— *Sweder*, susmentionné, 1439 : même écu. Le cq. cour., cimé comme ci-dessus, coiffant un lion acroupi, supportant l'écu à s. (Ibid.).

— Thierry van den *Boitzlar*, se décl. vassal du comte de Clèves, 1439 : trois crampons contournés et un annelet en cœur (Ibid., N° 596).

— Jean van den *Boitzler* se dit vassal du duc Adolphe de Clèves qui, en suite du partage fait avec ses frères

et sœurs (à lui, Jean), l'a investi *myt eenre hofstat in de uysterste voirborch ten Boitzler*, etc., 1439 : trois crampons, le 1^{er} accompagné en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ioha . . van den Boitzeler* (Ibid., N° 596).

— (Roger), sgr d'Asperen, de Langerak, etc., 1545 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois crampons; aux 2^e et 3^e, un lion et un lambel broch. Sur le tout : un écu. à deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : comme Roger 1373, 93 (Mal.).

— Théodore, baron de *Botzeler*, tient, du roi de France, un trentième de la sgrie de Villers-devant-Orval, avec haute, moyenne et basse juridiction, pêche, chasse, etc., la cense « au Lion », *illec*, etc., 1682 : trois crampons. Ecu, en cartouche, sommé d'une cour, des barons aux Pays-Bas autrich. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c) (voir **Alpen, Lembeck, Rees**).

Voici, d'après GELRE, les armes de *her Rutger van den Buetseler*, h. du comte de Clèves : de gueules à trois crampons d'or. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête de dragon, sur un col courbé en volute, d'or, lamp. de gueules. *Her Jan van Langerak*, h. du « duc » de Hollande, portait : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, au lambel d'azur broch. Volet de gueules, C. : une tête barbus, au naturel, aux longs cheveux noirs, coiffée d'une capeline blanche.

Boeve (Jean), échevin d'Aerschot, 1436 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses. L. : *S Ioh^m Boeve scab^m arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1441 : même écu, mais les roses à quatre feuilles. L. : *S Io^m de Boeve scab^m arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1447 : même écu. L. : *S Io de Boeve scab arscot* (S.-G.).

Bogaerden, voir **Bongart**.

Bogaerts, voir **Bongart**.

Boghemakere (Daniel *le*), bourgeois de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1398 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une rose en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Bogghe (Jan), *Claijs zoen*, cède une rente, devant l'écoutète du métier *van der Wateringe*, 1391 : trois anguilles (bagues?), posées en fasce, rangées en pal. L. : *S^m Jan Bogh Clais zoen* (Holl.).

Bohême, voir **Grancey, Luxembourg**.

Boijdens, voir **Berghe** (1432) et **Hellebeek**.

Boids. Jacques *Boijds*, h. du duc de Bourgogne, dans son Franc de Bruges, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : *S Iacop Boids* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40).

— (Fierabras), membre de la Chambre des Comptes à

Lille, 1442 : d'hermine à la bande. T. s. : un h. (moine, saint?), tenant devant lui une ancre (?). L. : *S Fierabras Boids* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43) (voir **Boijte**).

BOIJEGHEM (Jean van), h. du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1434, 69 : une croix nillée. S. s. : un lion assis. L. : *S Ioh^m de Boy . . . m* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42-44).

— Jean van *Boijegheem*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : une croix nillée. C. : une tête et col de chèvre (C. C. B., N° 80) (Fig. 75) (voir **BOEDEGHEM**).

Boien (Nicolas le), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 340 mout., 1374 : trois roses, deux à s., dont 1 en chef et 1 au flanc, la 3^e en pointe; au fr.-q. chargé d'un cygne. L. : *S^m Nicolai le Boien* (B.).

La charte l'appelle *van Bouwē*.

Boijen, voir **Overschie**.

Boiken. *Godefridus Bolken* (?), échevin de Bruxelles, 1286 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : *S^m Godefridi de . . . huse* (Brux.).

— *Franco dictus Boijken*, échevin *illec*, 1300 : même écu. L. : *S^m Franke Boicken* (Ibid.).

Boileau. Jean *Boileau de Mons*, chev., échevin de Liège, vers 1340 : un sautoir, chargé de quatre (?) coquilles et accompagné d'un semé de billettes (« clochettes » de vair) (C. de B.).

— Jean *Boleuwe*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 380 mout., 1374 : de vair au sautoir; écu. en cœur fruste (plain, au chef plain?). C. : un buste barbu, coiffé d'une sorte de turban. L. : *S Iohans . . . e . v . . .* (B.).

— Jean *Boleucus*, fils de feu sire Jean, chev., reçoit, à cause de son père, un acompte sur une i. t. de 360 mout., du chef de la bataille Bäsweiler, où celui-ci avait combattu sous Robert de Namur, 1374 : de vair au sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *S^m Iohans Boilaive de Mos (=Mons)* (B.) (voir **Briffœuil, Hemricourt, Herbais**).

Il semble être ce *Jehans Berlaive*, écuyer, qui reçoit, en 1381, une rente du duc de Brabant, par le rentier de Jodoigne; sceau très fruste : de vair (?) au sautoir chargé de . . . (B.). D'après HEMRICOURT, *Damoiss. Johane filhe ly jocene Monss. Johan Boyleuwe de Mons Chevalier*, veuve d'Othon de Waroux, mort sans hoir, *soy remariat a Gilhe fils de moy Jaqueme de Hemricourt compositeur de ce Traittez . . .* (le *Miroir des Nobles*).

BOYMBURCH (Else, rhingravine de), vouée et dame de Hunolstein, reçoit, du Brabant, un paie-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

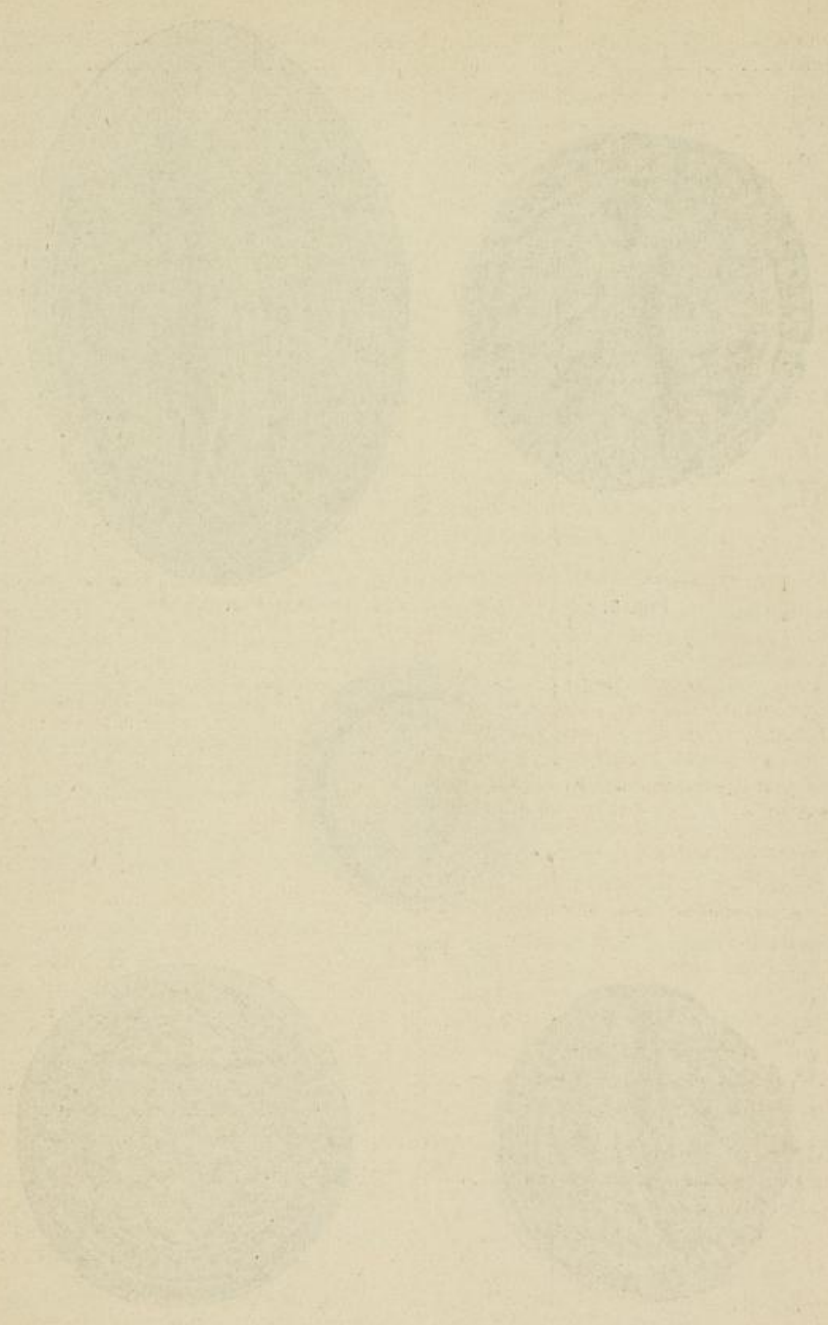
Pl. XXIII.

Fig. 1. Sceau d'Helvige, dame de Schirick (1285).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel d'Isabelle de *Mellet*, comtesse de Joigny, dame de Montpensier (1289).

Fig. 4. Sceau de dame Ermentrude de *Kalenberch* (1299).

Fig. 5. Sceau de Béatrice de Louvain, dame de Gaesbeek et de Herstal (1335).



Faint, illegible text visible at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.

ment à Maestricht, 1388 : dans le champ du sceau, en quadrilobe, quatre écus, dont deux, au milieu, posés l'un sur l'autre, aux armes de Hunolstein ; les deux autres, les accostant : parti de . . . et de . . . L. : ★ S E einby' vo vdy . . hoeltstey (B.).

Dans FAHNE, *Salm-Reifferscheid*, II, p. 175, un acte du 19 août 1391 l'appelle : *Else van der Nuwer Bomburg*.

Boymeister (*Arnoilf der*), échevin de Zulpich, 1375 : trois coupes couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile (Duss., *Col.*, N° 939).

Boinebroque (Jean), échevin de Douai, 1341 : d'hermine au lion, garni d'un collier fretté (Tournai, Chartrier).

Boyneburg, voir **Reuschenberg**.

Boins, dis Bonnes (*Pierars li*), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour lui et sa femme, Jeanne de *Hargny* (Hargnies), 1402 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. L. : S' *Pierat Bonnet* (Tournai, Quitt.).

Boinsire (Renier) et *Goedehere*, prêtre, receveur du Brabant, 1395 ; *personne de Halle*, conseiller du duc de Brabant, 1400 ; prévôt de Maubeuge, 1402 : une bande, accompagnée au canton s. d'un étrier, et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'une cotice broch. L. : 1395 : *Sigillum Rheineri Goedehere* ; 1400, 2 : ✠ *Sigillum Reneri Goedehere* (B.) (voir **Brabant**).

BOIRLE (Renier van) (Buurlo?), chev., tient, du Brabant, une rente viagère de 30 vieux écus, que lui a donnée la duchesse Jeanne, 1406 (n. st.) : une fasce (de vair?), surmontée à d. d'un trèfle (?). L. : *S Reinardi d Bv . . .* (B.).

Bois, Nicholes, chevaliers, sire del Bos (Bois-Seigneur-Jsaac), décl. que son frère, Gilles, a vendu une terre à l'abbaye de *Braine Notre Dame*, de l'ordre de Cîteaux, 1245 ; sc. en 1247 ; coupé-enclavé ; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2^d, plain. L. 1247 : ✠ *S' domini Nicholai del Bos* (Abb. de W.-B., chartes, et Abb. d'Aywières) (voir **Bosch, Familleureux, Huldenberg**).

Voir TARBLET et WALTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, ad vocem Bornival et Ophain.

— (*Henris dou*), h. de loi, manant en la baillerie de *Waseige* (Wasseiges) 1331 (n. st.) : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe ; un bâton broch. (*Nam.*, N° 524).

— Henri, sire *de Bos*, s'inféode à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant 500 livres de petits tournois, 1339 : un arbre sec, mouvant de la pointe. C. : un vol de l'écu, sans légende (*Lux.*, c. III, l. IX, N° 4).

Bois. (Tristan du), sire de *Faumenchon* (Famechon) et de Raincheval, conseiller du Roy, bailli de Vermandois, 1369-73, 5 : un lion, un semé de billettes et un lambel broch. G. : une tête barbue, tortillée. S. : un aigle et un lion, tous deux à figures humaines (Tournai, Chartrier).

— *Colart Doubos*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 86 mout., 1374 : coupé-enclavé ; au 1^{er}, à trois marteaux penchés, rangés en fasce ; au 2^d, plain. L. : ✠ *S Colars do . bov .* (B.).

— (Louis du), h. de fief du duc de Bourgogne (au bourg de Bruges?), 1404, 22, 3 : trois moutons paissants. Derrière l'écu émerge un h. sauv., sans massue ; l'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *S Loy . van den . . ssche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39, 41).

— *Tristan du Bos*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de France, 1405 : un lion et un semé de billettes, surmontés d'un lambel à cinq pendants. G. : une tête et col de . . . S. : deux griffons. L. : *do . . .* (Tournai, Chartrier).

— Denis *Boijs*, échevin de Louvain, 1426, 29 (n. st.), 30, 2, 3 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en fasce. L. : . . *Dyonisii Boys scabini lovanien* (S.-G., C. C. B., c. 113, et *Heijl.*).

— Roland *du Bos*, maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1423, 4, 5, 7 : trois (2, 1) arbres. T. un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés assis. L. : *S Rolant debox* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92, 191).

— (*Boudechon dou*), échevin de l'évêque de Liège, dans sa cour à Spy, 1428 : un chêne, sommé d'un coq. L. : . . *odek* (*Nam.*, *Salz.*, 517).

— (Julien du) tient, de la châtellenie de Flobecq et de Lessines, le fief dit de *Lyauwe* et un arrière-fief de la sgrie de Lossignol, sous Flobecq, 1543 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux trèfles. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, N°s 10273-4).

— (Pierre du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte à Beaumont, 1586 : un arbre terrassé. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

— (François du), même qualité, 1624, à Braine-le-Comte, 1624 : un arbre. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *S Franchois de Bois* (M. Hanon de Louvet).

— (Hughes du) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1625 : un lion, accompagné à s. de trois arbres, le tout posé sur une terrasse. C. fruste (U.).

Bois (Vincent du), h. de fief du Hainaut, 1644. 3, 8 : à Soignies : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. : un grand saint Vincent, tenant le sceptre, accompagné à d. d'un petit saint Dentelin, derrière l'écu, et à s. d'un petit saint Landry, avec la mitre, la chape et la crosse. L. : *S Vincent de Bois 1641* (Mons, Hosp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, à Soignies).

— (Pierre du), même qualité, 1663 : même écu que Hughes (1625). C. : un lion, iss. d'une cuve (U.).

— (Maitre Francon du), même qualité, 1665 : même écu. C. cassé (U.).

— J. Dubois, médecin à Dalem, 1736 : trois arbres, posés sur une terrasse. C. : deux arbres (?) (cachet) (Conseil privé, c. 248, A. G. B.) (voir **Marchant, Ommeloop, Wotremant**).

Voici, d'après l'Armorial du XIV^e s., édité par DOUET DARCO, l'écu de *Mgr. Bocquet du Bos : eschiqueté d'or et de gueules*.

Bois-le Duc (la ville de), 1355 : dans le champ du sceau, trois arbres, celui du milieu du double de la taille des deux autres. Contre-scel : écu au lion (*Léau*, N° 42).

Boisot (Adrien), échevin de Malines, 1787 : trois annelets; au chef chargé de trois pals. C. : un arbre. L. : *Sig sca Adriani de Boiso*. (Mal.).

Boisschot. *Arnoldus de Boesc[h]ot*, échevin d'Aerschot, 1365 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : *S Ar de Boesscot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1396, 7 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c., mal ordonnées, la 1^{re} accompagnée à d. d'une panelle (croissant tourné?). L. : *S Wouteri d . . . ot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1430 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois (2, 1) fleurs de lis, p. c. L. : *S Wovt van Boescot scab arsc* (S.-G.).

BOIJST (Jean van), maieur de Graesen, 1457 : trois fleurs de lis, p. c.; écu en cœur fruste (trois pals?; au chef chargé de trois . . .) (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Boijstale, voir **Veen**.

Boijtac. Corneille *Buejtac*, h. du bourg de Bruges, 1465 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un . . . en chef à s. et une étoile en pointe; au fr.-q. chargé d'un coudre, posé en bande, la pointe en bas, le tranchant à d. (?); aux 2^e et 3^e, un échiqueté; au chef de quartier chargé de trois merlettes. T. s. : un h. sauv. agenouillé. L. : *S Cornelis Boytac* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44).

Boijte (Jacques), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : *ite* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189) (voir **Boids**).

Boc, Buc, Bocq, etc. Gilles de *Buc*, échevin, à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un bouc passant (Els.).

— Francon de *Boc* reçoit, du Brabant, un acompte (guerre de Flandre?), 1357 : deux fleurs de lis, l'une au canton s., l'autre en pointe, chacune surmontée de deux maillets penchés; au fr.-q. chargé d'un bouc saillant. L. : *Sigil Franke de Boch* (B.).

— Jean de *Buc*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un bouc saillant (Fl.).

— Winand *Boc*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 214 mout., 1374, 5 : un fascé; écu en cœur au sautoir. L. : *S' Winandes Bvc* (B.).

— Gérard de *Boc van Heleshem* (Elixem), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 614 1/2 mout., 1374 : coupé-enclavé; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en fasce; au 2^d plain. C. : une tête et col de bouc, chargé au bas d'une fasce crénelée, surmontée de trois maillets penchés, rangés en bande. L. : *S Gerard Boc mil d Eylis* (B.).

Gerardus de Boc van Helechem, miles, héritier de sa mère, dame Marie's *Bois van Helechem*, relève *quendam bona apud Waesmont* (compte Pâques 1377-78, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 63). *Arnoldus Boc de Helenchines*, héritier de son père, le chev. Gérard, est investi de trois fiefs : deux à Neerwinden, un entre Houtain-l'Évêque et Waesmont (compte S^t-Jean 1386-87; *ibid.*, f° 207 v°).

— Gérard *Boc*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Holset; i. t. : 110 mout., 1374 : une fasce, surmontée à d. d'une coquille; la pointe de l'écu cassée. L. : *S' Gerart . . .* (B.).

— Jean de *Boc*, échevin d'Anvers, 1377 : un bouc saillant (N.-D., Anvers, Chap., *capsae* XI-XV).

— Jacques de *Boc*, tenancier de Jean van *Wesenbeke*, dans sa cour de Pulle, 1449 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Iacop de Boc* (N.).

— Othon de *Bock*, échevin de Bruxelles, 1453 : une bande, chargée de trois alérions, et une bordure engrêlée. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Oste de Boc (Afflig.)*.

— Pierre de *Bock*, tuteur de Gilles van *Hoese* (fils de Gilles), qui tient deux fiefs de la cour d'Alost, 1515 : un bouc, saillant contre une branche, accompagné en chef s. d'un trèfle et d'une rose (?), rangés en pal (Fiefs, N° 4722).

Boc, Buc, Bocq, etc. *Casin de Buc* terminé un litige avec le couvent de Sainte-Marguerite, dit de Bétléhem, à Deijnze, 1517 : un bouc passant, surmonté à s. d'une étoile (*Deijnze*, c. K).

— Maître François de *Bucq*, échevin de Louvain, 1570 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. au sautoir échiqueté (un peu fruste; il se peut qu'il y ait eu un fr.-q. sur l'écu. (M. Delacre).

— Jean de *Bocq*, h. de fief de Termonde, sc. pour Liévin van *Vossele* (fils de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1603 : parti; au 1^{er}, un lion cour. et un semé de billettes; au 2^d, coupé; a, en chef à d. un croissant, surmonté d'une billette couchée, et en pointe un autre croissant (le coin sup. s. cassé); b, un écu. fruste, accompagné de trois (2, 1) besants ou tourteaux. C. : un bouc iss. (Fiefs, N° 3860) (voir **Harf, MEER, Reel**).

Bokel (Florent), frère de sire Thierry, juré de la ville de Rotterdam, 1535 : une fasce et un bâton broch. (U.).

— Gérard *Boekel*, bourgeois de *Reyde*, sc. pour le magistrat de *Reyde* qui reçoit du Brabant 17 mout. 4 sols, *als van den lene ind karrgelde* que la duchesse lui doit par an, 1383 : un palé de six pièces, la 2^e chargée en chef d'une merlette, et une fasce broch. L. : ✠ *S Iohan van [S?]eistorp* (!) (B.) (Fig. 76).

BOCHAGEN (Pierre van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1412 : dans le champ du sceau, un bouc élané (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 65-66).

Bocholz, Bucholz, etc. Werner van *Boichoiltz*, h. du sire de Malberg, 1390 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets et au point du chef d'une merlette. L. : ✠ *S Werner van Ulenbusch* (Duss., *Bedbur*, N° 23).

— *Goedart van Boichoultz*, écuyer, sc. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois têtes de léopard. L. : *S Godart van Bocholt* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 688).

— *Goedert van Boickholt* et *Janna van Goier* (Goer), sa femme, de l'avis de leurs parents : Arnould van Wachtendonck, Henri van *Krekenbe[ic]k* (Kriekenbeck) et Henri van Wachtendonck — qu'eux et leurs enfants appellent : *onse neven, swegerling, oemen ende goede vrunde* — partagent leurs biens entre leurs treize enfants, 1430; le mari : trois têtes de léopard. L. : *Sigill Gaert . . . Boe . . . helt*; la femme : trois huchets contournés. L. : *S Iohanna van Go[er]*.

Voici ces enfants :

1^o *Harman*, l'aîné; il reçoit : *denen haff to Lobbroick* (Lobberich), avec 124 journaux, etc., *denen hof tot*

Slübeck (Schlibeck) (fief gueldrois), *denen haff ten Ooverenboickholt*, relevant de Sibrecht van Kessel;

2^o sire Guillaume, sgr. de *Glabbach* (Glabach);

3^o Gérard;

4^o Jeanne, 5^o Marguerite, toutes deux religieuses à *Daelhelm*;

6^o *Dijne*, religieuse à Heinsberg;

7^o Arnould, reçoit des biens à *Lobbroick*, *Greveraed* (Grefrath) et *Boeshem* (Büschchen);

8^o Gertrude, 9^o Elisabeth, toutes deux religieuses à *Dieckirchen* (Dietkirchen);

9^o *Gaert* (aussi *Goert*), reçoit : *eenen haff tot Illem*, mouvant du prévôt de Saint-Géron et situé à *Viraschen* (Viersen), les tenanciers (*laeten*) *op ter Donck* (Donk), etc.;

10^o *Aelcid*, 11^o Catherine, toutes deux religieuses à *Keijserbosch*;

12^o Pierre et 13^o *Fija*; ces deux derniers reçoivent *denen haff to Broick* (90 journaux), fief dont une partie échoit audit Guillaume et qui relève du duc de Gueldre et de Juliers.

Il y a aussi des biens à Maestricht.

De ces enfants, cinq ont scellé cet acte, à savoir *Harman*, Guillaume, Arnould, Pierre et *Fija*. Les sceaux de Pierre et de *Fija* sont tombés.

Bocholz, Bucholz, etc. *Harman*, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnés en cœur d'un huchet (emprunté aux armes de sa mère). L. : *Harmen van Boeckholt*.

— Guillaume, ci-dessus : trois têtes de léopard la 3^e accompagnée à d. de . . . L. : . . . m van *Boichholt* (il scelle avant son aîné, *Harman*).

— Arnould, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnées en cœur d'une coquille (besant?). L. : *S Aert van Bo . kholt* (Collection de M. le D^r van den Corput, sénateur, à Bruxelles).

Voir *FAHNE, Bocholz*, I, p. 321.

— *Wilhelmus van Boicholtz*, abbé de S^t-Pantoléon, à Cologne, 1484 : dans le champ du sceau ogival, un prélat, debout, tenant de la main droite la crosse et de la gauche un livre; dans le bas, un écu à trois têtes de léopard (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— Jean et Arnould van *Boeckholt*, oncles de Jean et Guillaume van *Horum*, dits *Schraem*, avec lesquels ils s'arrangent au sujet de la fortune de la mère de ceux-ci, 1529; tous deux : même écu. C. : une tête et col de cygne (*Geld*).

— Edouard van *Boickholt* sc. le contrat de mariage de sa cousine, Sophie, avec Guillaume van *Eijll*, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— Arnould van *Boickholt*, frère de ladite Sophie, 1535; sc. un acte de ses neveux van *Eell*, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Baarle, Eyll, Hackfort, Spee, Vaek**).

Bokial (Johan), échevin de la haute cour et franchise de Florifloux, 1417 : un soc de charrue (*Nam*., N° 1342).

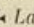
C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Kokial*.

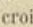
Bockevet (Henri) reçoit du Brabant une rente sur les moulins de Millen, 1380 : deux bandes et une bordure endentée (fort cassé; l'écu seul subsiste) (B.).

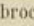
BOCKHORST (François van, Boekhorst), caution des époux *Goirt Pannenkoick* et *Evert N.*, 1519 : parti; au 1^{er}, un bouc saillant, contourné; au 2^d, une bande chargée de trois croisettes (*Geld.*) (voir **BUCKHORST**).

GELRE donne à *Willem van der Boechorst* : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules. Violet brun. Cour. de gueules. C. : une tête et col de lion brun, lamp. de gueules. Le même donne à *Claijs van der Boichorst* : le même écu, au lambel de gueules broch., le pendant du milieu chargé d'un besant d'or. Cq. d'or. Cour. de gueules. C. : le lion de l'écu, iss. d'une cuve d'argent, terminée en violet. Tous deux figurent dans la suite du « duc » de Hollande.

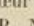
Bocquet (Charles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1373 : un écreuil. T. d. : un h., ou femme, sauv. (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q, liasse *Qua regnon*).

BOCSBERGHE (Lambert van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht; i. t. : 26 mout., 1374 : une croix et un lambel à cinq pendants, broch. L. :  *Lanber de Bocsberge* (B.).

Bolen (*Gille*), de *Comblin* (Comblain), et *Gilkin Bolen, dou Sart*, reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs débours, frais et dommages (guerre de Flandre ?), 1358; *Gille B.*, de *Comblin* : une croix L. :  *S^e Gielkin Boii* . . (B.).

Bolgerij. Jean van *Bolgrije*, juge à *Lexmond* (Leksmond), sc. un acte de transport de *Gisbert*, sgr. de *Vianen*, son seigneur, 1388 : trois colonnes (*zuilen*) et un flet broch. L. :  *S^e Ian van Bolgherie* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 604).

Bolgersteijn (*Doe van*) (fils d'Arnould), échevin de Rotterdam, 1536 : un chevron abaissé, accompagné de trois tours et surmonté d'une étoile à cinq rais. C. : une tour entre un vol (U.).

Bolheim. *Godefridus de Boelhem, miles*, reçoit du Brabant 25 livres de vieux gros, pour lui et ses *aidants*, pour tous dommages du chef de captivité et de l'incendie de leurs maisons, granges et fermes, 10 avril 1339; s'engage, moyennant 24 livres, à servir ce prince, à quatre hommes, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France; même jour; *Godefridus de Boylheyem, miles, strenuus vir*, sc. un acte de *Christianus de Dursfendayle*, 1339 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. :  *S^e Godefridi de Bolheim* (B., N°s 495-6; Duss., *Jul.-Berg*, N° 419) (voir **Bongart**).

Bollaert (Paul), h. de la Salle d'Ypres, 1418, 20 : trois boules, sommées, chacune, d'une merlette.

L. : *S Pauwels Bollaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).

Bollaert (Roger), même qualité, 1442, 9, 52 : un chevron, accompagné en chef à d. de trois (2, 1) billettes et en pointe d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S Roeger Bollaert* (Ibid., l. 192, 193).
Le canton senestre est plain.

— (Daniel), h. de fief du pays de Nevele, 1406 : un chevron, accompagné de trois (?) fleurs de lis (la 1^{re} est douteuse). L. : *S Dan laert* (Ibid., l. 57-58).

Bolland. Ernoul, seigneur de Boulant, chev., h. du Hainaut, 1339, à Valenciennes : une croix, cantonnée de douze croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête et col d'aigle, entre deux plumes (?). L. : *S Arnoult de Boilant ch* (B., N° 535).

— La « dame de *Bolant* » reçoit un acompte du Brabant, 1372 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, accostée de deux écus; A, une croix cantonnée de douze croisettes, mal ordonnées dans les cantons sup. B, un burelé et un lambel broch. (**Looz d'Agimont**) (B.).

— *Hiernous de Bolant* reçoit du Brabant un paiement par le *rentier* de Jodoigne, 1392 : une croix cantonnée de vingt croisettes. L. : *Ernoult de Boulant* (B.).

— Jacques de *Boulant*, sire de *Stolsenberch* (*Stolzenberg*), moyennant une somme de 1000 florins du Rhin, décl. avoir été entièrement satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef des prétentions provenant de feu *messire Jaque dagemont, men grant sire, et messire Ernoul de Boulant, men pere*, sauf quant à ses rentes sur Jodoigne et Binche, 1401 : une croix et un semé de croisettes. C. : une tête et col de lion, iss. d'une cuve de l'écu. S. : deux aigles. L. : *S Iacobus de Bo t dn* (B.).

— Jacques de *Boulant*, écuyer, sire de *Stolsberch*, et de *Chastel Thierry sur Meuse* (Château-Thierry) décl. que le château de *Boulant* sera « *forteresse ouverte et rendable* » aux ducs de Brabant, 28 janvier 1401 (date de l'acte!) : mêmes écus, C. et S. L. : *S Iaqu eur de Stolt . enb* (B.).

Voici encore des détails contenus dans cet acte.

Pour certaines offenses commises et perpétrées contre lui par feu Ernoul de Boulant, escuier, frère dudit Jacques, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., avait confisqué le château et la terre de Boulant qui relevait de lui du chef du château d'Anvers. Il les avait rendus à Jacques, grâce à l'intercession du comte de Namur.

— Cunegonde, veuve de Thierry de Brandebourg, 1406 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, de . . . à l'écuss, plain; B, une

croix et un semé de croisettes. L. : *S' Kongent van Bolant vrouwe zv Stolzenbg* (B.).

Bolland. Jean de *Bolant*, sgr. de Rollé, prévôt de Bastogne, 1506 : une croix et un semé de croisettes, C. : un lion iss. d'une cuve de l'écu (ou comme Jacques?) (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquits de Brabant, N° 2049^{bis}) (voir **Apremont, Blehen, Bongart, Drolshagen, Duijst, Gesves, Comognes, Looz, Proost, Reifferscheid**).

Bolan, portait : *dazur a une crois d'or semenchiez l'es-cut de croisettes recroisetées d'or et croioit Houffalize* (HENRICOURT, éd. de *Sabray*, p. 127).

BOLLANDE (*Warnerus de*), sc., à Mayence, le 6 mai 1221 : type scutiforme ; dans le champ du sceau, une roue, accompagnée en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigillo Wernheri* *i . . isav ori* (Fl., N° 14).

Voir le **BARON DE SAINT-GENOIS**, *Inv. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

Bollebeek. Pierre van *Bolenbeke* et Henri Meeus (*1^o loco*) reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens dû, par le duc de Brabant, du chef d'un vignoble récemment englobé dans son parc, 1432 : une doloire, le fer chargé d'une petite croisettes. L. : *van Bolēbeke* (B.).

Bolle[n]. Jean *Bollen*, échevin du chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de tenanciers à Gingelom, 1401 : un lion, chargé sur l'épaule d'un écu. fruste (S.-T., c. 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollen* porte : d'argent au lion d'azur, lampassé de gueules et couronné d'or.

— Jean *Bolle de Cortijs* (Corthijs), échevin de Saint-Trond, 1412 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. au lion (Ibid., c. 10).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1447, 8, 9 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois roses. L. : *S Reneri Bollen scabi lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B., et *Heijlisse*m).

— Pierre *Bolle* (fils de Simon), échevin de Kieldrecht, 1454 : une tête et col d'homme barbu ; au chef diapré, plain. L. : *S' Pieter Bolle f Symoens* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1433 : même écu qu'en 1447-9. L. : *S Reyneri Bollen scabini lewen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Jean *Bollen*, échevin d'Alken, 1478 : deux roses en chef ; la pointe est cassée. T. : un ange (Ibid., c. 9).

— Pierre *Bolle*, échevin de Bouchaute et du métier de Bouchaute, 1494 : une ancre, l'anneau en haut (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

DE RAADT

Bolle[n]. Pierre de *Bolle*, fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1514 ; sc. pour André van *Cousbrouc*, feudataire à Lebbecke, 1549 : une rose (Fiefs, N°s 4288 et 4036) (voir **Gelinden**).

— Baudouin *Bollen*, échevin de Léau, 1589 : même écu que Renier 1447-9. L. : *duwyn Bollen* (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

— Libert *Bollen*, même qualité, 1650 : un chevron, accompagné de trois roses à six feuilles. Sans L. (*Heijlisse*m).

— Maître Renier *Bollen*, 1503 : un chevron, accompagné de trois roses (S.-G.).

Renier *Bollen* et les deux suivants, Libert et Laurent, sc. en qualité d'échevins de Léau.

— Maître Libert *Bollen*, 1594 : même écu, les roses à six feuilles (Ord.).

— Laurent *Bollen*, 1670 : même écu (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, ces *Bollen* portent : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois roses à quatre feuilles, boutonnées d'or et barbées de sinople.

Bolle[n]borne (*Salomo dictus de*), échevin de Louvain, 1369 (n. st.), 78 : trois pals ; au chef chargé de trois billettes. L. : ✠ *S' Salomonis de Bolleborne scabi lov* (S.-G.).

Bollis (Lambert), échevin de Gorssum, 1427, 39, 48 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : ✠ *S Lambrecht Bollis* (Abb. d'Oriente, c. 2).

— (Jean), échevin des enfants de feu Rasse van *Guijgoven*, chev., dans leur sgr^{ie} de Gorssum, 1493 ; échevin de Saint-Trond, 1497, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée. T. : un ange (S.-T., c. 6 et 9).

— (Nicolas), vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1584 ; alleutier dudit abbé à Mielen-sur-Aelst, 1601 ; tenancier de Guillaume de Cortenbach, commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de *Schelliff Heijde* (Schelfheijde), à Gorssum, etc., 1613 : un filet en croix engrêlée, accompagné aux 1^{er} et 4^e, d'une croix (simple) ; aux 2^e et 3^e, d'un lion contourné (Ibid., c. 13 et 16).

— (Mathieu), tenancier dudit commandeur, à Schelfheijde, 1613 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e, d'une croix et aux 2^e et 3^e, d'un lion (Ibid., c. 16).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollis* porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à la croix bretessée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, le tout de sable ; aux 2^e et 3^e, de sable au lion d'or.

18

Bollo (Henri van), prêtre, reçoit deux rentes de la ville de Malines, 1476 : une burelle, surmontée de deux fleurs de lis et soutenue de trois pals faillis. T. s. : un homme . . . (?) (Sceau mal gravé ; probablement à interpréter ainsi : trois pals ; au chef chargé de deux fleurs de lis) (B.).

BOLONGNE (*Gobeles de*), h. du comte de Namur, 1354 : deux lions léopardés, rangés en pal, et une bande brochante, chargée en chef d'une billette, posée dans le sens de la bande. L. : ★ *S' Gobelet de Welin* (Nam., N° 784).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, de *Fologne*.

BOLRE. *Staesken van Bole*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 61 mout., 1374 : un arbre (pommier ?) fruité de six pièces, accompagné en chef à d. d'une croisettes. L. : ✠ *Stasse van Bolre* (B.).

BOLSBEKE, voir **Bombaye**.

Bolsele (Jean) sc. pour sa fille, Elisabeth, qui tient un fief du damoiseau Jean van *Mengersrewt*, sgr. de Weijns, à Haesdonck, 1523 ; sc. pour son fils, Pierre qui tient, à Haesdonck, un fief de Guillaume van *Roeije*, 1527 : trois roses et une étoile en cœur (Fiefs, N°s 6478 et 6594).

BOLZENDAL (*Arnoldus de*), échevin d'Andernach, 1337 : type scutiforme ; six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au chef diapré, chargé d'un lambel. L. : ✠ *S' Arnoldi cendal* (Duss, *Stavelot*, N° 82).

BOLSCHÉ (?), voir **Ee**.

Bombaye. *Arnoldus de Boelsbeke*, armiger (voir **Argenteau**), 1339 ; reçoit une rente sur Maestricht, 1364 : une fasce échiquetée (1). L. : ★ *S' Arnoldi de Bv . . . s* (B., N° 479 et passim).

— Jean de *Boubais*, et *van Boubay*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 223 2/3 mout., 1374 ; sc. pour son parent (*neve*), Guillaume d'Aix, jadis prisonnier sous ledit ; i. t. : 60 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Joh de Bvbais* (B.).

— Renier van *Boelbeke*, jadis prisonnier sous le châtelain de Dalhem ; i. t. : 46 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion cour. iss., accosté de quatre étoiles, 2 à d. et 2 à s., rangées en pal ; la fasce accompagnée en pointe de six (3, 2, 1) étoiles. L. : ★ *S' Renechon de Bvbais* (B.) (Fig. 77).

— Paul *Mudken van Boelsbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 222 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une coquille et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Muelkin van Boelsbek* (B.).

Bombaye. Jean *Fregon van Boelsbeke*, jadis prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 161 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une rose et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *Johan va n* (B.).

— Gilles d'*Andrimont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 450 mout., 1374 : une fasce, surmontée d'un marteau penché. L. : ★ *S' Gîles de Bvbeis* (B.) (voir **Argenteau**, **Malgherappe**, **Presseux**).

Bommel (Godefroid van), échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois fers de moulin. S. s. : un griffon (*Geld.*, liasse : na 1600).

Bommershoven (Renier van), échevin de Saint-Trond, 1432 : gironné ; écu. en cœur de vair à la fasce (S.-T., c. c. 6).

— (Jean van), échevin du couvent de Nonnen-Milen, 1461 ; échevin de Saint-Trond, 1469 : même écu. T. d. : un h. sauv. velu, assis, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bommershoven* porte : gironné de sable et d'argent, de douze pièces ; écu. en cœur vairé d'argent et de gueules, à la fasce de sable.

Bonant (Thierry), échevin de la haute cour du Feix, 1439 : plain ; au chef denché, chargé à d. d'un lion naiss. C. cassé (Nam., *Salz.*, c. 517).

— Thierry *Bonnant*, h. du comté de Namur, 1450 : même écu. C. : un lion iss. d'une cuve (?). L. : *S' Thiri* (C. C. B., c. 108).

Bone (*Arnoldus*), échevin de Louvain, 1417, 20, 1, 34 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un arbre. L. : *S' Arnoldi Bone scabini lova* (S.-G., ad annos 1417 et 1419).

— Jean *Boene*, échevin de Tirlémont, 1430 : de menu vair ; au fr.-q. chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Iohis Faba scabini tenecis* (S.-G.) (comp. **Wauwelbone**).

Boneffe. *Gossuins de Bonneffe*, homme de loi, « manant en la baillerie de Waseige » (Wasseiges), 1331 (n. st.) : deux losanges, posés en barre et rangés en barre. L. : ✠ *S' Iv anseelv* (Nam., N° 524).

— *Johans de Fons de Bonneffe*, échevin de la cour d'*Errar de Jupléu*, seigneur de *casteal de Bonneffe*, *jugante a dit lieu*, 1409 : une fasce, entre deux burelles, le tout surmonté d'un losange et d'un anellet (*Afflig.*) (Fig. 79) (voir **Zwarte**).

Bonem. *Clais de Boenem*, h. du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1398 : un chevron et un lambel broch. S. : un aigle, à d. ; cassé, à sen. L. : *S' Clais* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

Bonem Jehan de *Bone*[e]m, même qualité, 1404, 5 (n. st.), 7, 8 : un chevron, accompagné de deux molettes et d'une rose. L. : *S Ian de Boneem* (Ibid., l. 39, 189, 35-37, 40).

— *Inghel van Boenem*, même qualité, 1408, 12 : un chevron, accompagné en chef à s d'une molette et un lambel broch. E. *S Ingletram* (sic!) *van Boenem* (Ibid., l. 40).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1410, 12, 20 : un chevron, accompagné de trois molettes. T. : un ange. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 35-37, 40, 41).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1420, 6, 7 : lieutenant et receveur de Jacques de Viesville, *dunherdere des Oostdunes* de Flandre, 1422, 8 : un chevron, accompagné de trois molettes à six rais. T. : un ange assis. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boenem*, h. du bourg de Bruges, 1424 : un chevron (rien de plus). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 41).

— Jehan de *Boenem* (fils de Jehan), *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1426, 7 : un chevron, accompagné de trois molettes (à cinq rais), et un lambel à cinq pendants, broch. T. : un ange. L. : *S Ian van Bonem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boneem*, h. de fief du duc de Bourgogne à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1429, 34, 9 : un chevron. Même C. que Jehan, 1424. L. : *S Ian van Bonem* (Ibid., l. 80-83, 192).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1435 : un chevron, accompagné de trois molettes, et un petit lambel alésé, broch. sur la cime du chevron. T. : un ange. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 42).

— Jehan de *Boenem*, *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1441 ; qualifié « le josne », 1442 : un chevron et un lambel broch. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 42, 93-4).

— Antoine de *Boenem*, lieutenant de Jehan de *Boenem*, garde des *Oostdunes* de Flandre, 1443, 6, 53 : un chevron, chargé d'un écu. au sautoir, ledit écu. à la bordure (simple). Même C. L. : *S Anthonis va Boneem* (Ibid., l. 43).

— Jehan de *Boneem*, *garrennier des Oostdunes* de Flandre, 1448 ; échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron et une bordure (simple). Même C. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 93-94, 152).

Bonem (Adrien de), *fermier de la clergie de la vierscharre* du Franc de Bruges, 1432 : un chevron et une bordure engrêlée. Même C. L. : *S Adriaen van Boneem* (Ibid., l. 43).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1433 : un chevron (!). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S Ian van B . . . m* (Ibid., l. 43).

— Corneille de *Boenem*, *fermier de la clergie de la vierschare* du Franc de Bruges, 1434 ; clerc de la *vierschare*, 1460 : un chevron et une bordure composée. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S Cornelis va Boneem* (Ibid., l. 43-44).

Bönen, voir **Boenen**.

Bonet (Jacques), fils de Jacques, tient de Romain van Claerhout, écuyer, sgr. de *te Ron*[u?]*cevaelsche*, un fief à Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné de trois glands. C. : un gland (?) entre un vol (Fiefs, N° 10733).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. *Jacobus, miles, dictus de Pomerio, providus vir*, témoin à un acte du chevalier *Wernerus Princel* et de sa femme, 1315 : une fasce, chargée d'un oiseau et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : . . . *Jacobi . . Pomerio militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 225).

— *Gerardus de Pomerio, miles*, constitue, moyennant 60 mares, à Godefroid, sire de Heinsberg, une rente de 6 mares, sur sa *curia*, 1315 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval, le tout surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Gera omerio militis* (Ibid., N° 234).

— *Arnoldus de Bongaerden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1318, 21, 2, 32 : un bâton ondé, accompagné de trois châteaux (portes), deux en chef et une en pointe. L. : ✠ *S' Arnoldi de Boegarden* (Ibid., N° 264 et Brux.).

— *Godefridus dictus Schelart de Bungarde, miles*, transporte à Godefroid de Juliers, sire de Bergheim, *bona mea allodialia* : la moitié de sa *curtis zer Balen*, achetée de *Johannes de Glymbach*, et douze journaux, près de ce bien, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval (Duss., *Jul.-Berg*, N° 346).

— Laurent van den *Boengarde*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : dans le champ du sceau, un arbre accosté de deux roses (Fl.).

— Gérard van dem *Bonghart*, chev., échange, avec la commanderie de Siersdorf, 17 journaux et 23 verges de terre dans le *Sersdorper welde* (Siers-

dorf) contre des terres, de même étendue, sises dans le *Setterighe welde* (Setterich) et dans le *Loverhighe welde* (Loverich), 1344, le dimanche après le 13^e jour : un chevron. L. : *S Ge* (Duss., Commanderie de Biesen, N^o 53).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Jacques *van deme Bungart*, chev., sc. un acte de Paul van Hächelhoven, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1330. L. : *✠ S' Jacobi de Pomerio militis* (Duss., *Jul-Berg*, N^o 391).

— *Reynart et Statze van dem Bonghart*, fils dudit Gérard, 1344; *Reynart* : un chevron et un lambel broch. L. : . . *Renardi de Pomerio, Statze*, disant se servir de son propre sceau ; même écu, mais les trois pendants du lambel chargés, chacun, de trois annelets. L. : *S' Rena . . . de Pomerio* (ibid.).

— Baudouin van den *Boomgaerde*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, une étoile, percée d'une flèche, posée en bande, la pointe en bas (Fl.).

— Gilles van den *Boengarde*, h. de fief des châtelaines de Gand et de Courtrai, 1358 : une aigle cour. (Fl.).

— Renier et Godefroid van den *Bungarden*, chevaliers, sc. un acte du duc de Juliers, 1361; Renier : un chevron. Godefroid : un chevron et un lambel broch. (Sans timbres) (Duss., *Col.*, N^o 846).

— Godefroid van den *Bongaert*, chev., sc. un acte des frères de Schoonvorst, 1369; reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes de cheval, etc., du chef de l'expédition à *Salengy*, en Alsace (Chaligny), à Nivelles et ailleurs, 1377; reçoit une rente sur Rolduc, 1379 : un chevron et un lambel broch. C. : une tête barbue, tortillée (B.).

— Eustache van den *Bongarde*, chev., drossard de Dalhem, 1371 : même écu que Godefroid, 1361. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : *S' Eustacii de Pomerio militis* (B.).

Her Staes van den Bogerd, h. du duc de Juliers(?) portait, d'après GELRE : de gueules au chevron d'argent (sans lambel). C. : un buste barbu, la figure de carnation, cheveux et barbe de sable, tortillé d'argent, vêtu de gueules.

— *Arnoldus de Bo[e]g[h]arden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1378, 87, 88 (n. st.) : trois tours (portes) et une aigle en cœur. C. : une porte à trois tourelles, iss. d'une cuve. L. : *✠ Si Aert van Boegaerden* (B. et Brux.) (Fig. 78).

— Guillaume van den *Bungarde*, demeurant à *Berghenhusen*, Werner van *Boetbergh*, Arnould van *Goedelsheim* (Gödersheim) (son sceau est tombé) et *Emmerich* van *Kessenich* (il ne reste qu'un fragment

de son sceau), *knapen van waypenen*, décl. que dame *Metza van Eyl*, jadis femme de *Reymar Malerben*, chev., de l'aveu de ses deux gendres, *Costyn van Merrekenich* (Merkenich) et Michel van *Boelenheym* (Bolheim), et de *Costyn van Merrekenich*, fils majeur dudit *Costyn*, a vendu à la Maison Teutonique à Siersdorf, ses biens à *Seirdorp* (Siersdorf), ayant appartenu, autrefois, à Arnould van *Eyl*, et que Michel van *Boelenheym* fera ratifier cette aliénation par ses deux fils, dès qu'ils seront majeurs; 1379, *up unser vrawen avent Conceptio* : coupé de . . . et de . . . (plains). L. : . . *Willem va . . . n Bonga* . . (Duss., Commanderie de Biesen, N^o 75).

Les quatre comparants agissent en qualité de parents et de tuteurs des deux mineurs.

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Godefroid van den *Bungart*, reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1380 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. Même C. (B.).

— Jean van den *Bongard*, chev., reçoit 400 fl. de Holl. du duc de Luxembourg, etc. 1391 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de chien braque, aux armes de l'écu. L. : *S loh vame Bunchard rit'* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Jan van den Bogaerd*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, chargée d'une étoile à cinq rais d'or. Cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules, le col chargé de la fasce de l'écu et terminé en voilet.

— Jean van den *Bumgarde*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1397 : une fasce. C. : une tête et col de chien braque (Duss., *Col.*, N^o 1213).

— Guillaume van den *Boegaerde*, tenancier d'Arnould van *Bleesbeek*, sgr. foncier de biens sis *opten Liefkenrodeberch*, sur lesquels la mense du Saint-Esprit van *drie berderin l' Onser Vrouwen ter Cappellen van Dyeste* achète un cens, 1408 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, une rose broch. en cœur et une étoile à cinq rais au canton s. Diest, l. : *Cours diverses* (voir *Bonghenere*).

— *Godert van den Bongarde*, chev., Gérard et *Stas* van den *Bongarde*, tous frères, ayant à réclamer du duc de Brabant 1000 doubles moutons, du chef de rançon payée par feu leur père, sire *Godert*, jadis fait prisonnier au service du duc Wenceslas (chiffre qui ne comprend pas ses pertes de chevaux, de harnais, etc.), et 500 florins du Rhin, prêtés par leur père à la duchesse, décl. avoir reçu du duc une obligation, pour solde, 6 déabr. 1410 : un chevron. L. : *evart van de' Bongart* (B.).

— Gérard, ci-dessus, 1410 : même écu. L. : *van den Bongart* (B.).



Fig. 1.

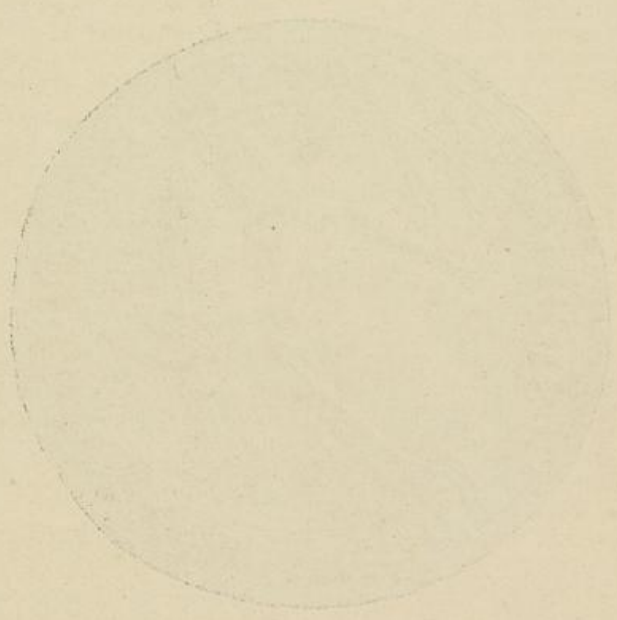


Fig. 2.

Pl. XXIV.

Fig. 1. Sceau de Baudouin, sire d'Iseghem (1238).

Fig. 2. Sceau de Jean, dit sire d'Audenarde, sire du Rosoy (1277).



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly a library stamp or page number.

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. *Stas* (Eustache), ci-dessus, 1410 : même écu. C. : un buste barbu, turbanné. L. : *S...rt van den Bongart* (B.).

— Wenmaer van den *Bongert*, h. du comte de Clèves, 1414 : deux pals. L. : *Win Bonger*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

— Alard in den *Bomgarde*, h. du duc de Clèves, 1418 : deux pals. L. : *S in . . . Bongar . .* (ibid., N° 756).

— Mathieu de *Bongaerde*, receveur de l'avoie de *Zalichem*, pour l'abbaye de Tronchiennes, 1425 : trois hamades et un lambel broch. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum Mathie de Gardin* (C. C. B., *Aquits de Lille*, t. 239).

— Jean van den *Bongaerde*, dégage le duc de Brabant, le comte de Virneburg et d'autres, de certaine promesse, 1440 ; décl., avec d'autres (voir **Broeke, Walhorn, Krieckenbeck**, etc.), que le duc de Brabant leur a fait payer, par un marchand de Cologne, 200 *saluts* d'or, pour frais et dépenses des Anglais dans le Limbourg, et ce en vertu de la convention faite, naguère, à Cologne, au sujet de la mise en liberté des sires de *Willeby* et de *Lawayre* et d'autres Anglais, faits prisonniers par Théodore de Brandebourg, sgr. de *Stoltenberg* et de *Bollant*, alors burgrave de Limbourg, et eux-mêmes, et que Jean le jeune, damoiseau de *Bollant*, fils dudit Théodore, et leurs autres compagnons les avaient autorisés à relaxer ces prisonniers ; 1440-41 (n. st.), 8 janvier : un chevron. C. : une tête et col d'homme barbu, tortillé. L. : *S Ian van de Bogaert* (B.).

— Godefroid van *deme Bongart*, bon ami de Bernard, sire de *Burtscheid*, chev., bailli *zu der Hart* (Haardt), 1444 : même écu (Duss., *Col.*, N° 831).

— Jean *Begaerts Becker* (boulangier ?), juge des héritiers d'Arnould van *Zelcke*, dans leur cour censale à *Wilderen*, 1475 ; Jean *Bogaerts*, juge de Gilles *Voelmans*, dans sa cour censale, sise *onder den Oelboom*, à *Halmael*, 1493 : fascé de quatre pièces, la 1^{re} chargée de trois merlettes. S. s. : un aigle (S.-T., c. 10 et 9).

— *Lambertus Bogart*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : coupé ; au 1^{er}, trois mouchetures d'hermine, rangées en fasce ; au 2^d, une lettre b. L. : *art scab in Buscod*. (S.-G.).

— Maître Roland *Bogaert*, prêtre, sc. pour Jacques van *Leeuwe*, procureur postulant au Grand Conseil de Malines, qui tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1514 : plain ; au chef chargé de trois maillets

penchés. T. : un ange. Le sceau porte : *van der Hocaer*. (1?) (Fiels, N° 4848).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Georges *Boghaert*, fils d'André, tient, de la sgr^{ie} de Wesseghem, un fief à Ursel, 1515 : un arbre fruitier terrassé (ibid., N° 10876).

— Médard *Bogaert*, fils de Mathieu, tient, de la même sgr^{ie}, un fief à Ursel, 1515 : un oiseau ; au chef chargé de trois étoiles (ibid., N° 10877).

— Sœur *Alijdt Bogaerts*, vrowce des *godshuijs van den ziekerlieden buijten Antwerpen gestaen*, 1520 (n. st.) : un chêne terrassé. T. : un ange, la tête sommée d'une croix (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III) (voir **Beer, Coninc, Malgherappe**).

Bonghenere (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 108 mout., 1374 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagnée au canton s. d'un anneau. L. : *Ian de Bonghare* (B.) (voir **Bongart**, 1408).

Bonheijden, voir **Wavre-Notre-Dame**.

Bonier (Pierre, Jean et Arnould), tous trois jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Maestricht, 1374 ; Pierre : i. t. : 50 mout., une croix engrêlée ; au fr.-q. d'hermine à la bande ; L. : *S' Petri de Heyr*. Jean : même indemnité ; même écu, la croix chargée en cœur d'un « j ». L. : *Johannes de Heyr*. Arnould : i. t. : 500 mout. ; même écu, sans le « j ». L. : *S Arnoldi de Heyr* (B.) (voir **Heer**).

Comme ces trois personnages donnent quittance séparément, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités ici est absolument dû au hasard.

Bonin (Gauthier), échevin de Bruges, 1310 : une gerbe. L. : *S' Woeter Bonin* (Fl.).

— Jean *Bonin van den Gapere* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses *maghen ende vrienden*, 1318 (n. st.) : un fretté, dans chacun des interstices une gerbe (semé). L. : *S' Iehan Bon livein* (fils de Liévin ?) (Fl., N° 1347).

— *Lambrecht Bonin van Calvekete*, 1325 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une gerbe et dans chacun des autres cantons de trois merlettes, celles-ci rangées en orle. L. : *S Lambrecht Bonin* (Fl., N° 1417).

— (Jean), et *Boinin* (fils du sgr. *Watier*), échevin de Bruges, 1329, 30 : trois gerbes. L. : *S' Iohis Bonin d'Walteri* (Fl.).

— Nicolas *Boinin*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 (n. st.) : un lion cour. et une bande broch., chargée de trois gerbes (Fl.).

Bonin (Lambert) (fils de Gheerwin), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : même écu que Jean, 1318. L. : ✠ *S Lamberti Bonins filii Ghewincint* (Fl.) (Fig. 80).

— (Jean) (fils du chev. Louis), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 8, 21, 5, 8, 34, 7, 8, 9, 43-46, 55, 60, 2, 5, 8 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre gerbes. Cq. cour. C. : deux plumes, ou bien la partie sup. d'un roc d'échiquier (?). L. : *S Ian Bonin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 376, 378, 379).

Le seigneur de Molenbeque (Meulenbeke), près la ville de Thielt : d'or au sautoir dentelé d'asur, et quatre botes de fèves d'asur ; leur surnom fut Boonyn, très ancien, noble et puissant (Corn. Gailliard, L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).

BONYNGEN (*Wyer van*) (Bönnig?) et Gisbert, son frère, hommes du duc de Clèves, 1418 ; tous deux : un fascé. L. L., 1° : *S Wier van Bvenninen* ; 2° : . . . *seberti . . B. ninghen* (Duss., Clèves-Mark, N° 736).

Bonlez, voir **Boulaere, Rivieren, Sart.**

BONLEUSE (Pierre van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 282 2/3 mout., 1374 : de . . . à sept burelles ; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : un chapeau pyramidal, sommé de trois plumes de coq. L. : ✠ *Piere de Bonleuse* (B.).

Bonn (Les échevins de), 1374 : type ogival ; un léopard ; au chef chargé d'une croix. L. : *Di. is der sc. . . . segil van Benne* (Duss., Col., N° 962).

D'après G. A. SEYLER, *Geschichte der Siegel* (p. 87), ce sceau apparaît, pour la première fois, en 1343, et porterait la légende : *Dit is der Scheffen Siegel (!) van Bunne* ; à moins qu'il ne s'agisse de deux matrices différentes.

— *Johan van Bonne*, bourgeois de Cologne, 1518 : une fourche à deux dents, posée en fasce, en chef, et un croissant en pointe. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Johan v^m Vleethem* (Duss., *Schrein St Gereon*, l. 12).

Bonnant (Thierry), h. de fief du comte de Namur, 1450 : trois piles, la 1^{re} chargée d'un lion naiss. C. : un lion iss. d'une cuve (C. C. B., c. 108).

Bonnechose. *Amaris, dit Amarion Bonnechouse*, h. du comte de Namur, 1336 : un croissant, chargé d'une merlette et accompagné de cinq trèfles, deux en chef et trois (2, 1) en pointe. L. : ★ *S Amari* : *Bone* : *Chose* (Nam., N° 814).

Bonnefille, voir **Baudoche**.

Bonnes, voir **Boins**.

Bonnevaux, voir **Sainte-Livière**.

Bonnhaus. *Dominus Henricus de Bunrehusen, plebanus in Gerishem* (Gerresheim), 1367 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. T. d. : une sainte cour. L. : ✠ *S^r Hen . . B^rehuse pastor' i Gerishe* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 47).

Bont. Pierre *die Bonte*, prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 324 mout. ; quittance datée de Bréda, 1375 : trois flanchis, deux en chef à s., accostés, une en pointe ; au fr.-q., chargé d'une burelle abaissée, soutenue de deux pals (pont) et sommée d'un arbre. L. : *S Pe . . . Bonte* (B.).

— (Jacques de) reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1386 : parti ; au 1^{er}, une croix, cantonnée de quatre croissants ; au 2^d, un semé de besants, ou tourteaux. L. : *S Coppen de Bonte* (B.) (Fig. 81).

— (*Johannes*), *utriusque iuris doctor*, chancelier du duc de Bourgogne, etc., 1432 ; *thesaurarius cameracensis ac cantor et canonicus ecclesie Sancte Gudile bruxellensis*, 1451 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. T. : un ange. L. : *S Iohannis Bont* (B. et E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres*).

Voir J.-Th. DE RAADT, *La Maison des Douze-Apôtres, à Bruxelles*.

Bonvarlet. Jean *Bainvarlet, et Goetknecht*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; i. t. : 26 mout., 1374, 81 (n. st.) : trois tours ; au fr.-q. broch., chargé d'une patte d'ours, mouvant du bord s. L. : ✠ *S Johan Bonvarles* (B.).

— (Jean), écuyer, échevin de Liège, vers 1390 : cinq (2, 2, 1) lions ; au fr.-q. broch. fruste (on voit dans sa partie sup. deux membres de lion). C. : un bourrelet (?). L. : . . . *han et ecv* (C. de B.).

BONVELRE (Mathieu van), lieutenant et substitut de Gérard Stragiers, lequel a « commission » de Jean van *Hemste*, conseiller du roi de Castille, etc., *watergrave et moermeestere* de Flandre, 1516 : parti ; au 1^{er}, trois (2, 1) glands, sommés, chacun, d'une merlette contournée ; au 2^d, une croix alésée, cantonnée de quatre glands. L. : *S^r Matis van Bonvelre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 236).

Boon (Liévin *le*), receveur pour Jacques Clozman, *ou lieu de damoiselle Trude del Ackere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : un arbre arraché, accosté de deux étoiles. L. : *Seghel Lieven de Boom* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— (Hughes) (fils de Jacques), échevin de Zierikzee, 1430 : une branche d'arbre à d. et une marque de marchand à s. (C. C. B., c. 465) (Fig. VI).

Sans la ligne de partition, indiquée par erreur sur le dessin.

Boomen (Pierre van den), échevin de Helmond, mort le 9 septembre 1690 : un arbre. C. : un arbre (Helmond).

Boon (Maitre Adrien), échevin de Rotterdam, 1633 : une fève, tigée et feuillée. C. : le meuble de l'écu (U.).

Boone, voir **Bone**.

Boonen (Jacques), archevêque de Malines, entre 1620 et 1633 : parti ; au 1^{er}, un lion, enclos d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné ; au 2^d, deux clefs, passées en sautoir et une épée broch., la pointe en bas. Sur le tout, un écu, au sautoir, cotoyé d'un sautoir *empresté* (1), accompagnés en chef d'une aigle. Ecu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange, derrière laquelle émerge une croix tressée, soutenant un chapeau de cardinal. L. : ✠ *S ad causas Iacobi Boonen archiepi mechl prelati afflig* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

(1) Comp. *Le Blason des Armes*, par le roi d'armes CORN. GAILLIARD, édition JEAN VAN MALDERGHEM, p. 44.

Boort, voir **Boert**.

Boortmeerbeek (Les échevins de), 1493, 1509 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. A l'écu se trouve adossé, à d., un petit écu à la fleur de lis. L. : ✠ *Sigillum scabinorum de Merbeke* (Mal.).

Boos. *Johannes, miles, et Philippus dicti Boeszen, fratres de Waltecken, milites, Theodericus Boesze de Waltecke, dictus Templeir, armiger, Hermanus et Wynandus Boesze de Waltecke, armigeri, Johannes Boesze junior, armiger, Johannes et Herteynus de Wynningen, fratres, armigeri, . . . omnes inhabitantes castrum Waltecke (up dem Hundsrucke) et vulgiter dicti « gemeynere » ibidem*, viennent d'être, à nouveau, du chef de ce château, inféodés à l'archevêque de Cologne, 1398 ; Jean : trois fermaux en losange, aboutés en bande, touchant les coins de l'écu. Philippe : les mêmes meubles, mais chargeant une bande. C. : un vol (1). Thierry : comme Jean. Hermann : même écu. C. : un vol, chargé d'un disque aux armes de l'écu. Wynand : même écu ; sans timbre. Jean, le jeune : écu et C. comme Herman (Duss., *Col.*, N° 1219).

— *Herman Boesse von Waldecke, uff deme Hundsrucke, eidel knecht*, possède la moitié du château de *Waldecke mit allen synen turnen, huyseren*, dont l'archevêque de Cologne possède l'autre moitié, 1398 : son sceau décrit ci-dessus. Sc. cet acte : Jean *Boesse von W.*, le jeune, *edelknecht*, mêmes écu et C. (Ibid.).

D'après GELBE, *Her Boes van Waldec*, h. de l'« évêque » de Trèves, aurait porté : de gueules à trois annelets (1) d'argent, rangés en bande.

Boot, Boet, Boete, Bote. *Henri dit Bote*, bourgeois de Bruxelles, 1292 : dans le champ du sceau, un lion rampant, contourné, et un lion rampant à d., broch., les deux lions n'ayant ensemble que deux pattes de derrière. L. : ✠ *Sigillum Henrici Boete* (Fl., N° 636).

— *Godefridus dictus Boete*, échevin de Bruxelles, 1305 ; h. du duc de Brabant, 1321 (n. st.) : trois molettes. L. : ✠ *S' Godefridi Bote* (Brux. et B., N° 205).

Et non des étoiles.

— *Everardus dictus Bote*, reçoit, du Brabant, pour des marchands allemands, 51 livres de vieux gros, prix de 3 destriers et 3 chevaux (*caballi*), 1338 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois portes crénelées, ou tours ; au 2^e, cinq besants ; aux 3^e, trois besants, 1 en chef à s., 1 au flanc d., 1 en pointe à s. L. : *S Everardi* (B., N° 400).

— *Henricus Bote, opidanus bruxellensis*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, p. c. ; aux 2^e et 3^e, neuf besants (rangés 3, 3, 2, 1 au 4^e quartier). L. : ✠ *Sigillum Henrici dci Boete* (B., N° 438).

— Le même reçoit du Brabant une indemnité du chef de ladite guerre, 1338 : même écu, avec cette différence qu'il n'y a que huit besants, rangés, au 2^e : 3, 2, 3, et au 3^e : 3, 2, 2, 1. L. : *Sigilv . . . rici dci Boet* (Ibid.).

— *Evercinus Boete junior*, échevin de Bruxelles, 1342 ; sans *junior*, 1354 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, cinq besants ; aux 2^e et 3^e, un lion. Sur le tout : un petit écu, à la croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. Cq. cour. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Euerraardi dicti Boete*.

— *Johannes Boete, filius quondam Johannis Boete iuxta domum bladi*, échevin illec, 1345 : un lion cour. et un semé de billettes, au lambel broch. L. : ✠ *Sig' Johannis dicti Boete* (Brux.).

— *Everard Boete*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Bruxelles ; i. t. : 2101 mout., 1374 : un lion et un semé de besants ; ledit lion chargé d'un écu, à la croix, accompagné au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *Seghel Everaert Boets* (B.).

— *Francon Boete* reçoit du Brabant une récompense pour un service rendu, 1378 (?) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch. chargé d'un maillet penché et de deux besants, en chef et de cinq autres besants, rangés 2, 3. L. : *S Vranke Boete* (B.).

L'acte est déchiré à l'endroit de la date. D'après GELRE, *Vranc Boot*, Brabançon, portait : d'azur à trois fleurs de lis, p. c., d'argent ; au fr.-q. broch. de gueules, chargé d'un maillet penché et de sept besants, le tout d'or et rangé 3, 2, 3. C. : une tête et col de chien braque d'argent, colleté et bouclé d'or, tenant de la gueule un grand plumail de sable.

Boot, Boet, Boete, Bote. Amaury *Bo[e]te* prend, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une contribution de 10,000 mout., qui lui a été imposée, 1382 ; bourgeois de Bruxelles, reçoit de la duchesse un acompte sur sa créance, 1382 ; arbitre entre le couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Jean, sire d'Héverlé, chambellan du Brabant, 1385 ; reçoit du fisc du Brabant le remboursement de 300 francs, prêtés par lui, 1386 ; h. de fief de la duchesse, 1393 : trois fleurs de lis p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de neuf besants. L. (1382 et 93) : *Sigillum Amelrici dicti Boete* (B. et S.-G.).

— *Evercoy Bote*, bourgeois et aubergiste (*weert*) à Bruxelles, atteste que les marchands anglais, descendus chez lui, lorsqu'ils poursuivaient la duchesse en paiement de 1395 1/2 nobles d'Angleterre, pour fourniture de laine, et de 200 francs, pour frais et dommages, ont été indemnisés, 1390 : un lion, l'épaulé chargée d'un écu. fruste. L. : . . . *verar* e (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason d'un *Her Everait Boot*, Brabançon : de gueules au lion d'argent, chargé d'un écu. d'or à la croix de gueules (sic !). Le eq. d'or. C. : une tête et col de coq de sable, becqué, barbé et crété de gueules, l'orbite du même, iss. d'une cuve d'argent, terminée en volet.

— Jean *Boet*, bourgeois de Bruxelles, reçoit du Brabant des acomptes sur 155 francs et 240 fl. du Rhin (guerre de Gueldre?) 1395, 6, 7 : six (3, 2, 1) besants. L. : *Sigillum Ian Boete* (B.).

— Everard *Boete*, chev., sgr. de Pamele, 1397 : l'écu cassé à d.; on n'aperçoit plus que, au bas, six (3, 2, 1) besants. C. : une tête et col de coq (*Ninove*).

— Everard *Boete*, sire de *Savelthines* (et *Zavelthem* = *Saventhem*) et de *Steertbeke* (*Sterrebeek*), h. de fief de la duchesse de Brabant, 1397 (2 actes) : dix (4, 3, 2, 1) besants. Même C. L. : *Sig' Everardi Boete militis* (B.).

— Louis *Boete*, *gecommitteert ten ontfange generail van Brabant*, donne quittance au receveur de Hal, 1419 : trois fleurs de lis p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de sept (3, 2, 2) besants (Mons, Domaines de Hal, I).

— Maître Jérôme *Boete*, sgr. de *Wesembeek*, échevin de Bruxelles, 1588, 94 : même écu, mais huit (3, 2, 3) besants. C. fruste (E. G., I, 366-7).

Boot, Boet, Boete, Bote. Michel *Boot*, échevin d'Anvers, 1609 : un cerf élané ; au chef chargé de trois étoiles. C. fruste (114 lettres scab. d'Anvers).

— Les tenanciers de sire Gaspard-Joseph *Boot* de *Sombeek*, sgr. de la cour d'*Ursene-Oste-Asscherijen*, etc., sous *Londerzeel*, 1758 : d'or au cerf élané ; au chef d'azur chargé de trois étoiles. L'écu muni d'une bordure dentée. C. : une sirène (M. van der Elst) (voir *Bouchout, Herwijnen, Schoonhoven, WATERLOES*).

Boppard (Simon dit *Beyer* de), chev., 1342 : un lion cour. L. : ✠ *S' Simonis Bavri de Bopardia mili* (Duss., *Col.*, N° 634).

— *Eyn wal geborin knecht Kolfe van Boparde*, homme du comte de Luxembourg, assiste à l'inféodation de Frédéric de *Rynberch*, chev., au même comte, du chef de 100 écus d'or, pour lesquels il constitue à ce prince une rente de 10 écus, sur son vignoble allodial à *Brubach*, 1346 : un lion, l'épaulé chargée d'un macle. L. : . . *ollevev de Voperde* (*Lux.*, c. III, liasse IX, N° 11).

Le sceau de *Her Johan Winant, eyn ritter van Bopard*, qui avait scellé le même acte, est tombé.

— Henri *Beyer van Bobarden*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, où il avait commandé une rotte, sous le duc *Wenceslas* ; i. t. : 5639 mout., 1374 ; sc. la quittance de Henri van *Staelhoven*, prisonnier sous la bannière de *Boppard* ; i. t. : 702 mout. ; 1374 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. S. : deux cygnes. L. : ✠ *S' Heinrici Beyer de Bopardia militis* (B.).

— Conrad *Beyer van Bobarden*, reçoit du chef de son père (N. N.) une indemnité à cause de la bataille de *Bäsweiler*, 1375 : mêmes écu et C. S. : deux h. sauv. sans massues, iss. de l'encadrement du champ rond du sceau. L. : *S' Conradi Beyer de Bopardia militis* (B.).

— Conrad et Henri *Beyer, bruder von Boparten*, chevaliers, ont assigné à *Wenceslas*, roi des Romains et de Bohême, duc de Luxembourg, 3000 petits florins *uff die halbe stat und halbe burg zu Howinburg* qu'ils tiennent en gage de l'évêché de Metz, pour 6000 fl., et reçoivent dudit monarque 3000 fl. sur la moitié de la ville d'*Alben*, qu'il tient en gage de Jean, comte de *Salm*, pour 6000 fl. ; 1386, à Luxembourg ; Conrad : même sceau qu'en 1375. Henri : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion (!) ; aux 2^e et 3^e, un senestrochère, mouvant du bord, paré d'une manche à sac, la main tenant une bague ; le champ semé de croissettes recroisetées au pied fiché. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. T. : deux h. sauv. agenouillés. L. : *S' Herici Beier d' Bop' dia milit'* (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, Nos 33 et 34).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXV.

Fig. 1. Sceau de Henri, sire de Petersheim (1282).
Fig. 2. Sceau de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont (1288).

Boppard. Conrad. évêque de Metz, 1433 : sceau rond ; même écu (écartelé). Soutien : un saint. T. : deux anges, sous des édifices (Lorr., Neufchâteau, B., 834-5, N° 145).

GELRE donne ainsi le blason des *Beyer van Boebaerd*, vassaux de Trèves : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de sable ; aux 2^e et 3^e, de gueules au senestro-chère, paré d'argent, aux broderies d'or, mouvant du bord, la main tenant une bague d'or, chatonnée d'azur, le champ semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, d'or. Le eq. d'or. Volet d'hermine, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'hermine (!), garni de deux touffes de plumes de paon.

Borch, Borchgrave, Borchoven, voir plus loin, le **c** étant rangé, dans ces noms, comme **k**.

Bordeau. Gérard van *Bordeel*, héritier de sire Godefroid van *Bordeel*, tué à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluetinck ; i. t. : 160 mout., 1374 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette ; écu. en cœur au lion. L. : ✠ *Si Girat de Borval* (B.).

Boreel (Jacques), receveur de Peteghem-lez-Audenarde, 1480 : un chevron, chargé de deux fouets et, sur la cime, d'un besant, ou tourteau, ledit chevron accompagné de trois cors-de-chasse contournés. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iaco . B* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

Borewalle (Jehan de le), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1404 : un triangle, accompagné en chef de deux roses. L. : . . . *ohan van de* (ibid., l. 182).

Borgh, voir **Borch**.

Borgher. Herman *Borghere*, échevin de St-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : trois lions (S.-T., c. 5^{bis}).

— (Henri), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 892 mout., 1374 : trois (2, 1) lions cour. et en cœur une aigle, chargée d'une étoile, ou fleur de lis. L. : ✠ *S Henric Borghes* (B.).

Borghet (Huwaert), échevin du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, 1474 : une tierce, accompagnée en pointe d'un étrier. T. : un ange. L. : *S Hovvair* (C. C. B., c. 108).

Cette tierce doit probablement représenter une fasce entre deux burelles.

Borgne, voir **Aigremont, Jauche**.

Borgtlombeke. Les échevins de *Burchgraven Lombeke*, 164. : de . . . à trois écu. chargés, chacun, de trois lions. L. : *Ihm scabinorem de . . . beca castell . . .* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Borkelo. *Henricus, dominus de Borclo, miles.* caution de Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Domini Henrici mi o* (Nam., N° 191).

— *Henricus, dominus de Borclo*, qualifié *avunculus noster diligendus* par les époux Hermann d'Ahaus et Agnès, 1338 : même écu. L. : ✠ *S Henr . . . d lo militi* (!) (Duss., *Werden*, N° 107).

Her Henric van Brukeloe, tué à Worringen, sous le comte de Gueldre, portait : . . . *ene baniere van goude*, | *Daer waren in drie coken root* (VAN HEELU, v. 6532-3). GELRE blasonne ainsi les armes de Borkelo (Gueldre) : d'or à trois tourteaux de gueules. Capeline d'or chargée, au haut, sur le devant, d'un tourteau de l'écu. C. : un vol d'or, chaque aile chargée d'un tourteau de l'écu.

Borch, Borgh, Burch, Burch. Robert de le *Borgh*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif à un fief à Hooghlede, 1284 : dans le champ du sceau, un château. L. : ✠ *S Robe Bvryt* (Nam., N° 173).

— *Daneaus de le Borch*, chev., 1293 : trois aigles. ✠ *S' Dan . el de le [M?]ote chr* (Fl.).

VOIR, SUR LUI, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

— *Leonius de Castro, miles.* s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Leonii de Wolve millitis de in Castro* (sic) (B., N° 467) (comp. **Woluwe**).

— Gilles van der *Borch*, chev., échevin d'Anvers 1347 ; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois chevrons. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, l.).

D'après GELRE, *her Gelis van der Borch*, Brabançon, portait : de sable à la bande d'argent, chargée de trois chevrons de gueules.

— Nicolas van der *Borch*, échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 ; échevin, 1370 : même écu. Sans timbre (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, c. III).

— Jean van der *Burch* reçoit un acompte du Brabant, 1370 : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Ian van der Borch* (B.).

— Gérard van der *Borgh*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de *Wilre* ; i. t. : 554 mout., 1374 : trois macles, surmontés de trois pals retraités, chacun chargé d'un marteau penché. L. : . . . *art van der Borch* (B.) (Fig. 82).

— Jean van der *Borgh*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Bruxelles ; i. t. : 58 mout.,

1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois croissants; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) estacades, chacune à trois estaches. L. : ★ *S' Ian van der Borch* (B.).

Borch, Borgh, Bouch, Burch. Guillaume van der *Borch*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la même bannière; i. t. : 36 mout., 1374 : une estacade à cinq estaches, touchant les bords de l'écu. L. : ✠ *S Wilhelmi dei de Borch* (B.).

— Segher et Jean van der *Bouch*, bourgeois de Bruxelles, fils de Gilles, reçoivent de la duchesse de Brabant des acomptes par sixièmes, sur une indemnité de 1643 vieux écus et 20 gros de Flandre, ayant été fait prisonniers, au service de ladite princesse, par Olivier van den Dorpe et Jean van den Driessche, dit van Thienen, et détenus *tot Gulpen aen den Berch* (1), 1393, 6, 7, 8; Segher : une croix latine, enlacé par un serpent, à d., et un *e* à s. L. : ✠ *S Seghere van der Borch*. Jean sc. du sceau de son père : un sautoir et une fasce broch., accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L. : *S Gielis Maghermans* (B.).

(1) A moins qu'ils ne fussent faits prisonniers à cet endroit; le texte porte : ... *van onser gevanckenissen tot Gulpen aen den Berch gedaen*.

— Michel van der *Borch*, caution pour le duc de Brabant (voir **Thomas**), 1416 : trois chevrons. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Machiel van der Borch* (B.).

— Jan van der *Borch*, échevin de Tervueren, 1417 (n. st.), 19 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. : *S' Ians van der Borch*, (S.-G.).

— Gérard van der *Borch*, bouteiller du Brabant, ayant été, par l.-p. du duc Jean et de la duchesse Jacqueline de Brabant, données à Bruxelles, 17 janvier 1420 (n. st.), créé châtelain de leur *huijse van Vlijeringen*, sa vie durant, comme successeur de leur cousin (*neve*) et conseiller Jacques, sgr. de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen, drossard de Brabant (déchargé de ladite fonction de châtelain), prête serment de ce chef, Bruxelles, 18 janvier 1420 (n. st.); *Gerard de le Borch, escuier*, prête, au duc de Brabant, serment comme *capitaine et garde de ses chastel, ville et forteresse de Hal*, 5 décembre 1423 : une bande, Cq. cour. C. : un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue vers le bas. L. : *S Ghe-rüts vā der Borch* (B.).

— *Riquart* van der *Borch*, et *Buerch*, tient, du château de Furnes, un fief à Alveringham, 1421; h. de fief du comte de Flandre, 1421 : d'hermine à trois étrilles et en cœur à une étoile. L. : *S Riqu...* ... *r Borch* (Fiefs, N° 86; c. 889, N°s 1041-1106).

Borch Borgh, Bouch, Burch. Daniel van der *Borch*, échevin de Saint-Trond, 1443, 5 : plain; au fr.-q. plain. C. : une tour à deux étages, T. d. : une dam. Le sceau porte : *de, ou a Castro* (S.-T., c. 6 et 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Goyvaet van der Borch* portait : d'argent plain; au fr.-q. d'azur à l'étoile d'argent.

— Georges van der *Buerch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1443; *G. de le Bourg* et van der *Burch*, écuyer, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1460, 1; *G. de le Bourg*, écuyer, ancien bailli de Furnes, reçoit de son successeur, de la part dudit duc, le solde à lui dû sur son dernier compte, 4 juin 1468 : d'hermine à trois étrilles. C. : un vol. L. : *S Ioriis van der Bouch* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 93-4, 395; 1. 95-96).

— Gommaire van der *Borch*, échevin de Lierre, 1467, 71 : une bande, chargée de trois chevrons, et accompagnée au canton s. d'un croissant, Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque (Mal.) (Fig. 83).

— Georges van der *Burch*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : d'hermine à trois étrilles (C. C. B., c. 80).

— *Arcelles de le Bourg*, échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : d'hermine à trois étrilles. C. : ... (cassé. Seuls, l'écu et le cq. restent visibles sur ce sceau, fort endommagé) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 95-96).

— Jean van der *Borch*, échevin de Louvain, 1472, 3 : trois maillets penchés. L. : *S Iohannis vander Borch scabini lova* (S.-G.).

— Jacques van der *Burch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1483 : trois étrilles, accompagnées en cœur d'une étoile (le champ n'est pas d'hermine). S. : un aigle. L. : *S Jacob van der Burch* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 95-96).

— Henri van der *Borch*, échevin de Louvain, 1493 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une bande de cinq losanges. L. : *S' Hérici vā Borch scabi- louaniē* (S.-G.).

— Henri van der *Borch*, même qualité, 1502 : même écu. L. : *S He... vā d Borch scabini louan...* (St-Pierre, à Louvain, c. 2, A. G. B.).

— Jean van der *Borch*, même qualité, 1521, 33 : trois maillets penchés. L. : ... *van de Borch scabini louan* (S.-G.).

— François van der *Burch*, archevêque de Cambrai, 1617 : d'hermine à trois étrilles; au chef chargé d'une aigle (E. G., 1. 368).

Borch, Borgh, Bouch, Burch. Bernard van der *Borch*, maieur et échevin de Wellen, 1625 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tour (Ord.).

Le seigneur de le Bourg : d'argent, à trois estrylles de gueulle; maeys depuis l'an 1370, il ont porté, d'ermynes à trois estrylles de gueulle, et crye : Le lyber vaillant de le Bourg! Le lyber vaillant de le Bourg! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres.*)

— Henri van der *Borch*, échevin de Malines, 1643 : trois maillets penchés; à la bordure engrêlée. C. cassé (Mal.) (voir **Borssele, Bouchout, Herman, Loix, Waenrode, Woluwe**).

Borchgrave. Guillaume de *Burchgrave*, échevin de Heusden (Brab.), 1436 : deux poissons adossés (Mal.) (voir **Schooten**).

— Jean de *Borchgrave*, échevin du roi dans son espier d'Harlebeke, 1362 : deux lettres j, soutenues d'un lac d'amour. L. : *Borghrave* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 413).

— (Jean de), même qualité, 1377 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : *ch-grave* (Ibid., t. 413).

— Damoiseau Jean de *Borghreef*, échevin de Louvain, 1639 : deux poissons en pal, accostés. C. : les deux poissons, renversés. L. : *S Ian de Borchreef scab lova 1621* (S.-G.).

Borchoven. *Henricus de Borchove*, échevin de Louvain, 1373 (n. st.) : écartelé; au 1^{er}, trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés; au 4^e, trois macles (sans l'étoile). L. : ✠ *S' Henrici de Borchove scabini lova* (S.-G.).

— (Henri van *den*) reçoit, du chef de feu son père, Henri, jadis prisonnier à Bâzweiler, sous Rike, un acompte sur une i. t. de 248 mout., 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. L. : ✠ *S Heri . . . Borchoven Everte* (B.).

— Gauthier van den *Borghoven*, jadis prisonnier à Bâzweiler, sous la même bannière; i. t. : 83 mout., 1374 : même écu, mais des marteaux, au lieu des maillets, et une couronne, au lieu de l'étoile. L. : ★ *S Walteri de Borchove* (B.) (Fig. 84).

— *Johannes dictus de Borchove*, échevin de Louvain, 1378, 79 (n. st.), 80 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés. Un lambel broch. sur l'écu. L. : ✠ *S Iohis uan de Borchove scabini louai* (S.-G.).

— (*Henricus de*), échevin *illegitimus*, 1393, 1401, 2, 7, 9, 12, 4, 8, 9, 20, 21 : même écu que Henri, 1374, mais

sans l'étoile. L., 1393 : *S' Henrici de Borchove scabini lovan*. L. : 1401-21 : *S' Henrici de Borchove scabi lovani* (M. Rouffart, *Afflig.* et S.-G.).

Borchoven (Jean van [den]), même qualité, 1401, 10, 13, 16, 22, 23 (n. st.), 29 : même écu, mais sur le tout un écu. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *S' Iohis de Borchove scabini lovanien* (*Afflig.* et S.-G.).

— *Johannes de Borchoven*, même qualité, 1428 : même écu, mais sur le tout : un écu. au lion. L. : . . *Iohis de Borchoven scab lov* (S.-G.).

— *Johannes de Borchoven junior*, même qualité, 1430 (n. st.) : même écu. L. : *S Ioh' de Borchove iwnior' scab. lov* (Ibid.).

— *Henricus de Borchoven*, même qualité, 1436. 8 : même écu. L. : *rici de Borchoven scab lov* (S.-G.).

— (Guillaume van den), fils de feu Henri, tient, du Brabant, un fief à Pellenberg, 1440 : même écu, mais sans l'écu. sur le tout. C. : une hure et col de sanglier (Av. et dén., reg. 538).

— (*Raso de*), échevin de Louvain, 1433, 8 (n. st.) : même écu; mais sur le tout : un écu. au lion. L. : . . *asonis de Borchoven scabini louan* . . . (S.-G.).

— (Jean van), *als voecht Philips van Borchoven, mijns zoens zoene, here tot Ethen* (Ethen) *ende tot Meduwen* (Meeuwen), donne en fief une terre à *Meduwen, in den Oestinck*, 1467 : même écu; mais l'écu. en cœur fruste. Même C. que Guillaume (Mal.).

Borcht. voir **Borch**.

Borlant. voir **Koterken, Malle**.

Borlez Jean de *Borlé*, échevin de Liège, 1396 : un losangé; au chef plain et au fr.-q. chargé d'un semé de fleurs de lis. L. : *hans Bo de L . . .* (C. de B.).

— Guillaume de *Borlé*, échevin *illegitimus*, vers 1410 : un losangé; au chef coté en barre (hachuré?); au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S Wil . . . Bo . . . v de Liege* (Ibid.).

— *Johan de Borley, le joesne*, échevin de la haute cour de Fallais, 1458 : un étrier en chef à s. et quatre fleurs de lis, rangées 3 et 1, en pointe; au fr.-q. au lion. L. : *S' Iohan de Borlei* (C. C. B., c. 108) (Fig. 85).

— Jean de *Borlee*, échevin de Wanze, 1472 : parti; au 1^{er}, coupé; a, un étrier; b, une étoile; au 2^d, un lion (cour.?). L. : . . *han de . . rle* . (Ibid.).

— Jean de *Borlee*, même qualité, 1474 : un étrier

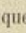
et une rose, rangés en pal à d., et un lion, à s. L. :
... han le (Ibid.).

Borluut (*Gherom*), fils de *Gherom*, tient, du château de Gand, une dime à Ruijsselede, 1302 : deux cerfs élanés en chef, surmontés d'un lambel. Le bas de l'écu et le C. cassés (Fiefs, N° 3263).

— (Simon), fils de *Gheerem*, tient, de la Flandre, des dimes dans le polder de Nieuw- et Oud-Otene, dans le métier d'Axel, 1313, 5 : trois cerfs passants (!). Cassé à d. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Ibid., N°s 3477 et 3481).

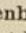
— (*Gherem*), fils de *Gherem*, tient, du château d'Alost, un fief dit 't Hof t' Hijssche (56 bonniers), à Erem-bodegem, 1314 : trois cerfs élanés et une bordure (simple). C. : un cerf en arrêt entre un vol (Fiefs, N° 4897).

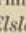
— (Gilles), chev., h. servant de Quentine, sa fille, qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale sur des biens à *Ghendt, daer men 't heet over Schelde, buiten de Brabant poorte, in 't Keijserijcke*, etc., 1606 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois cerfs élanés; aux 2^e et 3^e, une tour. C. : un cerf iss. (Fiefs, N° 3679).

Born, Gossuin, sire de *Borne*[s], chev., h. de fief de Waleran, sire de Fauquemont, 1283 (n. st.), 86 : trois chevrons. L. :  *Sigillum Gosvini . . Borne* (*Nam.*, N°s 161 et 191).

L'acte de 1283 l'appelle tout bonnement : *Mon seigneur Gossuin de Bornes*. En 1285, *Goswinus, dominus de Burne*, sc. un acte de son consanguineus, *Henricus, dominus de Schinna* : trois chevrons (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

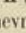
— *Oste de Burne* sc. un acte de *Henricus, dominus de Schinna*, 1285 : même écu, brisé d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

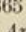
— *Oist, here van Elslo* (Elsloo), de l'aveu de sa femme, Catherine, reçoit en fief, de Guillaume, comte de Juliers, *dat vurboge (!) van unser Burch zo Elslo ind dat dorp alda dar zo, so wei id uns zo behurt, oven ind undin dat husse der warden, dat dorp zo Brugele* (Brogel), *dat dorp zo Erpekeim* (Erpecom) *und gereichten, ho ind neder . . sunder Boichhoiltz* (Bocholz) *ind dat man van mere greven van Loene* (Looz) *zo lene held*, 1329 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois chevrons; aux 2^e et 3^e, d'hermine à l'écuss. plain (**Wildenburg**). L. :  *S' Oestonis de Borne dni d Elslo et Wildech* (Ibid., N° 341).


— Catherine, femme dudit, 1329 : parti; au 1^{er}, trois chevrons; au 2^d, d'hermine à l'écuss. plain. L. :  *S' Katherine dne de Elslo et Wildech* (Ibid.).

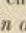
— Catherine de *Wildenberg* et son mari, le sire d'Elsloo et de *Wildenburg*, sc. un acte de Jeanne, dame de *Wildenburg*, cédant à Guillaume de Juliers,

son oncle, une rente à *Hyllesheim*, 1332; *Oyst, here van Elslo*, et sa dite femme troquent avec Guillaume, comte de Juliers, *unse burch, unse lant van Wildenberch, Hillisheim ind Amöle ind unse goed van Oessenning ind gereichten, ho ind neidder, . . up dis siden der Mosellen*, et ce qu'ils pourront hériter d'Irmegarde, dame de *Blankenheim* (*anghe* = tante, de Catherine et de sa mère, ladite Jeanne, dame de *Wildenburg*), en deça de ce fleuve, contre *dat goid van Kessenich ind van Bicht, also as id unse here der greve . . gald widder heren Henrigen van Riferscheid, heren van Beidburen, ind sin elich wif*, 1335 : les deux sceaux décrits ci-dessus (Ibid., N° 381).

Born (Othon de), h. du duc de Brabant, 1337 : trois chevrons. L. :  *S' Oyston de Borne dni d Elslo et Kessenig* (B., N° 380).

— Arnould van *Elslo*, chev., reçoit, du comte de Berg, une rente par le péager de Kaiserswerth, 1365 : trois chevrons et un lambel broch. L. :  *S' Arnoldi de Elcilo militis* (Ibid., N° 781).

— *Oste*, sire d'*Elsloe*, chev., sc. un acte de la famille de *Steyne*, 1372 : trois chevrons. L. :  *S' Oes esse . .* (Ibid., N° 870).

— Guillaume van den *Borne* sc. pour Everard Bloemen, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Godenaerts; i. t. : 270 mout., 1374 : trois pals; au chef plain (? il est cassé à d.). L. :  *S Willem van d* (B.).

GELRE cite : *die here van Borne* (sans indication de nationalité) : écu resté en blanc. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'hermine, langué de gueules. *Wildenberch*, vassaux de l'«évêque» de Trèves : d'hermine à l'écuss. de gueules; *her Arnt van Elslo*, Brabançon : de gueules à trois chevrons d'or (sans lambel). Violet de gueules. C. : deux faucilles dentelées d'argent, emmanchées d'or.

— Daniel van den *Bornne*, alias van *Carlewijch*, alleutier du métier de Tirlemont, 1438 : une rose à six feuilles. L. : *S Daniele de . . . te* (*Fonte ?*) (S.-G.) (voir **Beeck**).

Borneken (*Johannes*), *fidelis* du duc de Brabant, sc. un acte d'*Oger* (van Haren), chev., avoué de Maastricht, 1291 : six (3, 2, 1) étoiles à six rais, le rais sup. subdivisé en trois rais (comètes?). L. : *. . . ohis* (B., N° 121).

Bornecolve (Paul), échevin d'Anvers, 1276 : trois crosses renversées, rangées en fasce et touchant aux bords sup. et inf. de l'écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Paul), échevin d'Anvers, 1282, 99, 1307, 11 : (2, 1) crosses (Ibid., I, II, III) (Fig. 86).

Du jeu de crosse. *Crosses*, en flamand *koleen*, meubles portés aussi par les *Balcoeren*.

Bornival. Bernard, sire de *Borneval*, *Borgneval*, chev., sc. pour Waleran van *Seijn* (Sayn), qui reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 7 juillet 1337; sc. le 20 du même mois (voir **Buisseret**); sc. pour Renier Cache, le jeune, qui reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour frais et pertes (même guerre), 22 octobre 1357 : de vair; au chef plain. L. : ✠ S' *Biernart de Borneuale cheualier*; conseiller du duc de Brabant, 1361; drossard de Brabant, 1362, 6, 72; reçoit des souverains un acompte sur 400 mout. d'or de Vilvorde, *van onsen wedden, als wij in haren dienste ghereeden ende gheveest hebben als haer ract*, 1364 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal L. : S' *Bernaerdi dni Bornivaal milit'* (!) (B., Nos 1189, 1272, 1485, etc.).

Voici, d'après GELBE, le blason du *here van Buergevel*, Brabançon : de vair, au chef de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau pyramidal blanc, sommé d'une tête barbue brune, coiffée d'un chapeau pyramidal blanc (voir sur Bornival C. C. B., N° 2359, *passim*, et N° 17144, f° 117, 150, et TALLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, ad vocem Bornival, p. 19).

— Jean van *Borgnevaal*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 386 mout., 1374 : de vair; au chef chargé à d. d'un losange. Même C. L. : S' *Iohis de Borgniwaal milit'* (B.).

— Roland van *Bourgnivail*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluettinck; i. t. : 1880 mout., 1374 : de vair; au chef chargé de deux macles. Même C. L. : S' *Rolād de Segmau (?) mies do. ls de roch. (?)* (B.) (Fig. 87).

— Jean, sire de *Bourgneval*, chev., sc. un acte de la duchesse de Brabant, 1393 : mêmes écu et C. que Bernard, 1362-72 (*Nam.*, N° 1248).

— Roland van *Bourgnevaal*, chev., reçoit, de ladite duchesse, des acomptes sur une indemnité de 736 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1395 : de vair; au chef chargé à d. d'un losange (surchargé d'une croix?). L. : S' *Rolandi de Borgeval militis*; 1396. 7 : de vair; au chef chargé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T. : deux d^{lles}. L. : S' *Roelandi de Borgeval miles* (B.).

— Philippe, sire de *Bourgnevaal*, 1396, 8 : même écu et C. que Bernard, 1362-72. T. : deux anges. L. : S' *Philips domini de Borgeval*.

— (Roland de), 1396 (v. ci-dessus).

— Jean de *Bourgnevaal*, parent (*neve*) des deux précédents, 1396; fils d'Henri, d'après un acte de 1397 : de vair; au chef chargé d'un fr.-q. à la fasce abaissée et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L'écu

sommé d'une aigle éployée. Ces trois personnages (Philippe, Roland et Jean), Francon van den Dale, époux de dame Marie de *Bourgnevaal*, et Barthélemy et Serarnts, époux d'Elisabeth de *Bourgnevaal*, donnent, en qualité de plus proches héritiers de sire Jean, sgr. de *Bourgnevaal*, à la duchesse de Brabant, des quittances pour des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 8214 1/2 vieux écus (guerre de Gueldres?) (B.).

Bornival. Roland, sgr. de *Bourgevale*, chev., promet de se soumettre à la décision commune de quelques conseillers du duc de Brabant et des échevins de Bruxelles, au sujet de la récente confiscation, par ce prince, de ses château et biens de *Bourgevale* et de l'amende qui pourrait lui être infligée : *van al-sulken brueken als ic, mijn wijf ende knechte mes daen of ghebruct moghen hebben*, 12 juin 1409 : de vair, au chef plain. C. comme Bernard, 1362-72. T. : deux d^{lles}. L. : S' *Roelandi dni de Borgheval* (B.) (voir **Buisseret**, **Woluwe-Saint-Lambert**).

Borre van LAERSUM (Nicolas), échevin de Rotterdam, 1511 : coupé-enclavé; au 1^{er}, un croissant au canton; au 2^d, plain (U.).

— Florent (fils de Nicolas), même qualité, 1511 : même écu. C. : un vol (U.).

Borreman (Adrien), bailli et semonceur du damoiseau Gérard de Vos, sgr. de Laerne, à Laerne, 1461, 2 : deux feuilles de tilleul, renversées, sans tige, en chef, et un trèfle en pointe (*Sainte-Pharailde*).

Borsoi. *Jaquemin de Boursoit*, h. du comte de Namur, 1334 : une aigle. L. : ✠ S' *Iakemin de Borsoit* (*Nam.*, N° 560).

Borssele. *Florens van Bersel* promet au comte de Hollande de le rendre indemne du chef de son fief qu'il a assigné en garantie du douaire de sa femme, 1282 : une fasce. L. : ✠ S' m Flor rrssele (*Zélande*) (voir **Arnemuiden**, **Brabant**, **Brugdamme**, **Kruiningen**, **Maalstede**, **NIJEUWERVE**, **Poele**).

— (Florent van), chev. (voir **Gavre**), 1299 : une fasce. L. : S' *Florencii de Bars militis* (*Ibid.*).

— (Sire Rasse van), chev. (voir **Gavre**), 1298, 9 : une fasce (diaprée), accompagnée en chef de trois molettes, surmontées d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum Rasonis de Barsalia militis* (*Ibid.* et *Fl.*).

Dans *l'Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, il est appelé, à tort : « Rase, seigneur de Kerssele. »

— (Wolfard de), chev., sgr. de Souburg, 1292, 98, 9 : type équestre; le bouclier, Paillette et la housse à la fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. C. et

ornement du chanfrein : un éventail, les pointes garnies d'une fleur de lis. L. : *Isted sigilum est Wlfardi de Barsalia militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secret Wlfardi de Barsalia milit* (Fl. et Mons, Hainaut).

Her Wulfard van Berssele, here van Zaudenborch, chev., vassal du comte de Hollande, 1298 ; se ligue, en 1292, avec le comte de Flandre, contre son maître, le comte de Hollande, qui a manqué à ses serments.

Borssele. Rase van Berselen (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais et d'un lambel broch. sur les étoiles. L. : ✠ *S' Rasonis de Bersalea* (Fl.).

— Jean van *Berselen* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; même écu, mais sans lambel, au bâton broch. L. : ✠ *S' Iohis Melart de Wissekerke* (Fl.).

— (Jean van), chev., 1298, 9 : une fasce, surmontée de trois molettes, et un bâton broch. L. : ✠ *Sigilem Iohannis de Bersalia militis* (Ibid.).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, abusivement : Jean de *Kersele*.

— Louis de *valkenare* (= le fauconnier), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 100 mout., 1374, 8 ; 1374 : trois têtes de bœuf, de profil. L. : *S Lodewyc van B. . sele* ; 1378 : trois rencontres de bœuf. L. : *S Louic van Borssele* (B.).

Les deux quittances ne citent pas son nom de famille.

— (Nicolas van), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (*beede*) ; i. t. : 3260 mout., 1374, 3, 9 : une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de bœuf. L. : *S' Nichi de Bsalia milit'* (B.).

Un Henri van *Borseel*, ayant combattu à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un premier acompte sur une i. t. de 692 mout. Son sceau est tombé (B.).

Un Louis van *Borsele* se dit, en 1378, satisfait du chef de ses pertes faites à la bataille de Bäsweiler. Le sceau est tombé (B.).

— Nicolas van *Borselen*, chev., sire de Brigdamme, 1395, 1401 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. Même C. S. : deux lions (C. C. B., c. 80 et 113).

L'acte de 1395 le qualifie receveur de *Bevesterschelde*, en Zélande.

— Nicolas van *Borselen*, sire de Brigdamme, receveur de *Bevesterschelde*, en Zélande (son sceau est tombé), et Thierry van Borssele décl. posséder en commun, chacun par moitié, la dime héritée de leurs parents (*ouders*) à Zantdijk, à Gapingen et dans la paroisse de Sainte-Catherine, à Borssele, et la dime à Brigdamme, qu'ils ont reçue de sire Simon de Brigdamme, 1395 ; Thierry : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, trois colonnes (*zuijlen*) (C. C. B., c. 80).

Borssele (Thierry van), sgr. de *Zulen* (Zuijlen), décl. avoir vendu à Nicolas van B., sgr. de Brigdamme, sa part dans les dimes à Walcheren et à Borssele, qu'ils avaient héritées de leurs parents, 1407 : trois colonnes (!). Cq. cour. C. : une colonne entre un vol, chaque demi-vol, chargé d'une colonne. L. cassé (Ibid.).

— (Philippe van), chev., sgr. de Borssele et de *Cortkine* (Kortgene), tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Vroendijc, 1420 : une fasce, surmontée d'un lambel, dont le 1^{er} pendant est chargé d'un besant, ou tourteau. C. : une tête et col de bœuf. S. : deux lions (Fiefs, N° 3377).

— (Francon van), sgr. de Zuijlen et de Sint-Maartensdijk, 1430, 1 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée d'un lambel ; aux 2^e et 3^e, trois colonnes. Cq. cour. Même C. T. : deux d^les (C. C. B., c. 80).

En 1431, Francon et les deux suivants, Philippe et Florent, reconnaissent devoir, conjointement, à Jean van der Borch, *hondert nje hollandse scilde*, du chef d'argent emprunté. Francon, qualifié chevalier, et Florent (sans qualificatif) scellent, en 1430, le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie de Borssele (Ibid., c. 465).

— (Philippe, sgr. de) et de *Cortkine* (Kortgene), chev., 1431 : une fasce. Cq. cour. Même C. S. : deux aigles (Ibid.).

— (Florent van), gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise, 1431 : une fasce, surmontée à d. d'une molette. Même C. (Ibid.).

— (Henri van), sgr. de la *Vère* (Veere) et de *Zaudenborch* (Souburg), chev., sc. le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : une fasce. C. : un panache de plumes de coq, soutenu par un manche (Ibid., N° 465).

— (Baudouin van) sc. le même contrat, 1430 : même écu. C. : un panache de plumes de coq (Ibid.).

— (Florent, sgr. de) et de Souburg, 1432, 5 : même écu et C. que Florent, 1431 (Ibid., c. 80 et 113)

L'acte de 1432 le dit receveur de *Bevesterschelde* et de *Beoosterschelde*, en Zélande.

— (Adrien van), sgr. de Brigdamme, sc. son contrat de mariage avec Marie van *Zubburch* (Souburg), fille de Jean van Cats, 1450 : une fasce. Même C., d'hermine. T. d. : une d^le. S. s. : une licorne (C. C. B., c. 465).

Un autre acte de 1450 le qualifie sgr. de Brigdamme et de Du[li]veland (Ibid., c. 465).

— (Dame *Haedwyc van*), dame de la *Vère*, tante dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée à s. d'une étoile à cinq rais. S. : deux lions (Ibid.).

— (D^le Béatrice van), dame de *Hongersdijc*, cousine dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée à d. d'une molette. T. : un ange (Ibid.).

Borssele. Adrien van *Borssellen*, chev., sgr de Brigdamme, vend au comte de Charolais deux tiers du village et de la sgrie de Brouwershaven, dont il avait acquis un tiers du duc de Bourgogne et un autre tiers de Hughes van Bergen, 1466 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. C., T. et S. s. comme Adrien, 1450 (*Ibid.*, c. 113).

— (*Edele ende mogende heere, mijn heere Wolfart van*), comte de Grandpré, et de *Bochem* (Bouchain?), sgr. de Veere, etc., 1481 : une fasce. C. : un panache de plumes d'autruche, iss. d'une cuve (ou panier). T. : deux h. marins, armés de toutes pièces, brandissant un glaive de la main extérieure, posés sur une mer (*Ibid.*, c. 108).

— (Jacques van), chev., dijkgraaf, à Duiveland, pour Adolphe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., et de sa femme Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijndaele, Duiveland, etc., 1484 : une fasce diaprée, surmontée à d. d'une fleur de lis, et un bâton broch. C. cassé (*Ibid.*, c. 113).

Voici, d'après GELRE, les blasons de quatre membres de cette famille, tous vassaux du « duc » de Hollande :

Her Clays van Borsel : de sable à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, de l'écu, terminée en volet de sable, doublé de gueules.

Her Vranc van Borsel : même écu, brisé en chef de trois étoiles à cinq rais d'argent. Le cq. d'or. Volet d'hermine. Bourrelet de sable et de gueules. C. : une tête et col de taureau d'argent, langué de gueules, accorné d'or.

Her . . . es van Borsel : de sable à la fasce d'argent, surmontée d'un lambel de gueules. Le cq. d'or, cour. d'hermine. Volet brun. C. : une tête et col de taureau brun, accorné et langué de gueules.

Die here van der Veir (Veere) : de sable à la fasce d'argent. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, coupée de sable et d'argent.

Bors[s]ere, voir Aelbrecht.

Borste (Jean) jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : de . . . au heaume, garni de son volet et cimé de deux cornes de taureau adossés. L. : ✠ *S Iohannis Borste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 867).

Bortel (Grégoire van), échevin de Lierre, 1626 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres G B (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (Fig. VIII).

Bortoen (Jean), tuteur de Guy, fils de sire Guy, qui fut fils de sire Guy, bâtard de Flandre, 1404 (n. st.) (avec Pierre Boudins) : trois bassinets. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux petits léopards lionnés, acroupis. L. : . . . *Bortoen* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 222).

Boseal[z] (Arnould) de *Axysen*, chev., lieutenant du bailli de Namur, 1362 ; maire de Namur, 1362 :

une bande, chargée de trois . . . (aigles?). L. : *S Ernoul Boseal* (*Nam.*, N° 926-7).

Boseal[z]. *Yernold Bosseal*, échevin de Jodoigne, 1435 : une bande (!). L. : *S Arnoldi Boscelle de* (B.).

— *Ernoul Bozeal*, alleutier du duc à Jodoigne, 1461 : parti ; au 1^{er}, trois filets, au centre du champ ; au 2^d, coupé ; a, un lion ; b, un macle. L. : *S Erno Boesia* (C. C. B., c. 36).

— *Ernoul Bozeal*, échevin de Jodoigne, 1469, 74 : parti ; au 1^{er}, les trois filets ; au 2^d, de . . . à l'écuss. plain, accompagné en pointe d'une rose, et au lambel broch. sur l'écuss. L. : *S E . . . Bosia* (*Ibid.*).

Ces trois filets représentent probablement une bande cotivée.

Boseclaes (*Claes, genant*), *burchman zu Monrean* (Monreal), constitue au margrave de Juliers 10 florins *of minen halven hof zu Distilberch* (Distelberg), laquelle moitié il tiendra de lui en fief, 1345 : deux fascas, la 1^{re} de quatre, la 2^{de} de trois losanges. L. : ✠ *S eclas von* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 493) (comp. *Monreal*).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche Giselbert van den *Bossche*, 1297 : un fascé (8 pièces), une cotice échiquetée et un lambel broch. L. : ✠ *S' Giselb de Bosch* (Mons, *Hainaut*).

— *Gerlacus de Buscho, miles*, sc. avec Roger de Leefdael, chev., etc., 1321 : trois huchets, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes. L. : ✠ *S Gherl decis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 264) (Fig. 88).

— Henri van den *Bussche*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : un chêne, non englanté. Le sceau porte : *van den Boesche* (Fl.).

— *Guillermus de Bosco, miles*, décl. que le duc de Brabant lui a engagé, *titulo pignoris, suam villam de Erpe* (Erp), et que lui ou ses successeurs pourront en faire le retrait, moyennant 48 livres de vieux gros ; Bruxelles, 1334 : trois huchets et un lambel broch. L. : ✠ *S' Willelmi de Buscho militis* (B., N° 344).

— *Henricus de Busco*, échevin de Léau, 1342 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., à trois pals retraités (Léau, N°s 37 et 38).

— *Franco de Busco*, même qualité, 1359 : même écu. L. : *S' Francois de Busco scab'i leuve* (*Ibid.*, N° 49).

L'inventaire imprimé blasonne ainsi les armes de ces deux échevins de Léau : a, celles de Henri : écu à deux ciseaux de tondeur et au franc-canton trois billettes au chef ; b, celles de Franco : écu chargé de deux ciseaux de tondeur et au franc-quartier billeté.

Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Bernard van den *Bossche*, bailli d'*Odinghen*, 1369 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *S' Berna . . . ls . . . de Bosco* (B.).

— Jean van den *Bussche* (fils de Pierre), h. du comte de Namur (dans sa cour de Winendaele ?), 1373 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis et accompagné de trois rencontres de bœuf. L. : *✠ Signum Ian van den Busche* (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

— Jean van den *Bossche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 220 mout., 1374 : trois coquilles et au point du chef une étoile à cinq rais. L. : *S Iannes van den Hov* (B.).

Il peut y avoir eu : *Hove* ou *Hoet*.

— Laurent van den *Bosche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de *Wilre*, i. t. : 30 mout., 1374 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : *. . . gillom Laurenti (!) de Busco* (B.).

— Arnould van den *Bossche*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 1053 mout., 1374 : une fasce, chargée de trois étoiles, à cinq rais, et surmontée de trois merlettes. L. : *✠ Si Arnould dov Bos* (B.).

— Guillaume van den *Bossche*, jadis prisonnier sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 114 mout., 1374 : trois aigles, accompagnées en chef à s. d'une étoile à cinq rais ; au fr.-q. broch. chargé de trois oiseaux. L. : *S' Willi de Busco* (B.) (Fig. 89).

— Herman van den *Bossche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1020 mout., 1374 : une rose à quatre feuilles. L. : *✠ S Hermanni de Oyen* (B.).

— *Willemet* van den *Bossche* reçoit, du chef de la bataille de Bäsweiler, où il combattit sous le sire de Diest, un acompte sur une i. t. de 147 mout., 1380 (n. st.) : de vair à la fasce ; chargée de trois fleurs de lis et d'une étoile à cinq rais, en haut, entre les deux 1^{res}. L. : *✠ S Willi de Busco* (B.) (Fig. 90).

— Gauthier van den *Bossche*, h. de fief de Rodolphe uten *Lijeminghen*, bourgeois de Louvain, 1395 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. L. : *S' Walle . . . Busco* (B.).

— Gilles van den *Bussche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1421 : un chevron, chargé de trois . . . ; au chef chargé de trois . . . (trèfles ?). L. : *S Gillis . . . e Bussche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Louis van de *Bussche*, h. de fief du bourg de Bruges, 1421 : trois loups passants (Fiefs, N° 11174).

— Josse van den *Bossche*, échevin de Lebbeke, 1428 ; serviteur, ou h. servant (*dienare*), de Guillaume van

Montenaken, sgr. de Graesen et Wilderen, qui tient, du château de Termonde, la *meijerie* de Lebbeke et quatre autres fiefs, 1430 ; tient lui même deux fiefs à Lebbeke, 1430 : trois annelets. L. : *. . . s van den Bos . . . (Zwijveke; Fiefs, Nos 3933 et 3920)*.

Bosch, Bossche, Busch, Bussche Jean van den *Bossche* tient un fief *illeg*, 1430 : trois annelets et un filet, les 1^{er} et 3^e annelets broch. (Ibid., N° 3903).

— *Colaert de dessuslebois*, sous-bailli de Gand, 1429 : trois têtes de lion arrachées. C. : nne tête et col de l'écu (?). Le cq. accosté de deux lettres m. L. : *S Coelaert van vp den Bos . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— Gilles van den *Bossche* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens d'un demi-florin, à lui dû par le duc de Brabant, du chef de sa ferme, récemment englobé dans le parc (*van mijnen hove in de warande gelegen*), 13 mai 1432 ; dit sceller de son propre sceau : une lettre *A* en cœur, surmontée d'une cour, et accompagnée de six roses, en orle. L. : *S Gerardi dei' Gherot* (B.).

— Georges van den *Bossche*, maieur et semonceur de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : trois annelets, celui de la pointe sommé d'une fleur de lis iss. L. : *Goe-ris van den Bossche (Zwijveke)*.

— Philippe van den *Bossche*, échevin de Malines, 1442 : coupé ; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé ; au 2^d, un arbre arraché. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Mal.).

— Antoine van den *Bosche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8 : une fasce, chargée de trois étoiles et surmontée de trois merlettes. C. : un plumail. T. d. : un h. sauv. Le sceau porte : *de Busco* (E. G., l. 358 et 364).

— Henri van den *Bossche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1431 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'un chevron. L. : *S va . de . Bosce . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— Arnould van den *Bossche*, écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1432, 60, 62 : trois barres, chargées de deux, trois, respectivement de deux glands ; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S.-T., c. VI et IX, et Ord.) (Fig. 91).

— Gérard van den *Bosce* sc., pour un tiers, une quittance relative à une rente sur l'espier d'Alost, 1434 : coupé ; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé ; au 2^d, une branche de chêne. L. : *S Ghert n Bos . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).



Fig. 1.



Fig. 2.

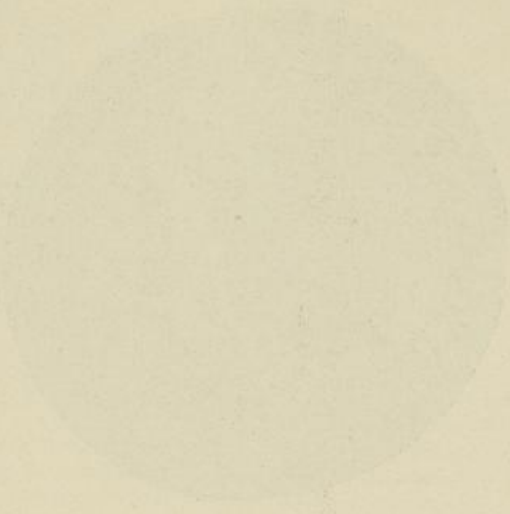


Fig. 3.

Pl. XXVI.

Fig. 1. Sceau de Thierry de Walcourt, sire de Rochefort,
voué de Dinant (1264).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Jean de Renesse, chevalier (1289).



Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Jan van (!) *Bossche*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Crujbeke, 1437 : trois pals; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : *S Ian van Bo* (Ibid., l. 67-8).

— Gilles du Bois, receveur du duc, pour Ypres, Bailleur, Cassel, Lille, Courtrai, etc., 1468 : un chevron; au chef chargé de trois trèfles et d'un lambel broch. C. : un buste (barbu?). L. : *S Gilles van de Bussche* (Ibid., l. 412).

— Gilles du Bois, conseiller du duc et son receveur d'Ypres, 1469, 71; receveur d'Ypres et de Lille, 1470, 3 : un chevron; au chef chargé de trois trèfles. C. : un buste barbu. L. : *S Gillis van de Bussche*, (Ibid., 51, 52, 57-8).

— Willemus de Busco, échevin de Bois-le-Duc, 1487 : trois tierces; au chef chargé d'un fr.-q. à trois fers de moulin (Mal.).

— Jean van den *Bossche*, tuteur de d^{lle} Jeanne van der Eecke, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Oostwinkel, 1503 : trois coquerelles (simples, et non en grappes de trois pièces, comme d'ordinaire) (Fiefs, N° 3233).

— Pierre van den *Bossche*, marie d'Anne's *Parmen-tiers*, qui tient du château de Termonde, trois fiefs à Opwijk, 1514 : trois annelets. S. s. : un griffon (Ibid., N° 4287).

— Gérard du *Bosch* (fils de Gislebert), tuteur de d^{lle} Antoinette Heijmans, sa mère (*mijnder Joncvr. moedere*), qui tient, du château d'Alost, trois bonniers, au lieu dit *te Muelescette*, près de ladite ville, avec des arrière-fiefs; son oncle, Adrien du *Bosch*, scelle pour lui, 1515 : trois tourteaux. C. : un vol. T. d. : une d^{lle} (Ibid., N° 4720).

— Jacques-Philippe du *Bosch* (fils de sire Adrien, chev.), tient, dudit château, le fief dit *Muelenscheten*, de trois bonniers, avec 18 arrière-fiefs, 1603. et, du château de Termonde, par la mort du damoiseau Gisbert, fils de sire Gérard, son oncle, un fief à Schellebelle; sans date : même écu. Même C. (Ibid., Nos 4819 et 4438).

La mayson surnomé Bousch : d'argent, à troes tourteaux de gueulle (L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

— Pierre *Busch* (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1594 : un cerf saillant, accompagné à d. d'un arbre mouvant du bord, le tout posé sur une terrasse. C. : une tête et col de cerf entre un vol (U.).

— Léonard *Busch* (fils de Pierre), même qualité, 1625 : même écu, mais, au lieu d'un arbre à d., deux arbres à s. C. : un cerf iss. entre un vol (U.).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Anne-Barbe *Bosch*, fille majeure, dame engagiste de Hesperange, etc., tient, du roi de France, ladite sgrie, relevant de Rodemack, 1681 : écu en losange : deux flèches, passées en sautoir, et un arbre arraché, broch., le fût entouré d'une couronne. L'écu entouré d'une cordelière (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

— Ludoine-Pétronille *Bosch*, femme autorisée de Sébastien-François de Stassin, sgr. de Brandebourg (qui, « a cause de son indisposition continuelle », ne peut vaquer à ses affaires), décl. tenir du roi de France, la moitié de la sgrie de Mont-Saint-Jean, avec les dix villages et hameaux qui en dépendent, 1681 : le même cachet (mais en cire noire) (Ibid.) (voir **Bois, Brakel, Ee, Erp, Hellebeek, Coene, Melin, Mellet, Sas[se]**).

Le seigneur de le Bousche : d'argent, au léopaert de gueulle, lampassé et armé d'or, et crge : Van den Bousche! de le Bousche l'ardy! (L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

Bosman (Antoine), alleutier du Hainaut, 1443 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une tête d'animal (hure?), à s. de . . . (fruste; hure?) et en pointe d'une hache, posée en fasce, le tranchant en bas (1). T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite et une femme (sauv.?) (M. E. Matthieu).

(1) Et non de trois haches; voir J. BOSMANS, *Traité d'héraldique belge*, p. 251, N° 260, figure qui semble représenter un sceau de la même matrice (1446).

Bosmans (Jacques), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1548, 55; échevin de Binderveld, 1552 : une anille. L. : *S Iacop van O* (Ord. et abb. d'Orient, A. G. B.).

— Henri *Boesmans*, tenancier de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour censale à *Sainte-Joris-Jueck* (Goyer), 1594 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e, de deux oiseaux, aux 2^e et 3^e, de deux roses en chef et de deux fleurs de lis en pointe (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond donne ainsi le blason de *Boesmans* : écartelé; au 1^{er}, d'or à deux merlettes; au 2^e, d'argent à deux roses à quatre feuilles, boutonnées d'or, rangées en pal; au 3^e, d'argent à deux fleurs de lis de sable; au 4^e, d'or à la fasce de cinq fusées de sable.

— (Zacharie), 1610; tenancier de la cour censale de *Schellifheyden* (Schelheijde, à Gorssum), appartenant au commandeur de Bernissem, 1613 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (S.-T., c. 15, 16).

Son sceau figure à une charte des tenanciers de la cour dite *des Graeven hoff*, à Duras, laquelle ne mentionne, toutefois, pas Zacharie Bosmans, pas plus que l'emprunt de son sceau (1610).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *Bosmans* porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, tranché d'azur et de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent à deux écots, chacun muni au haut d'une feuille, le tout de sable.

Bosquet (Jean), h. de fief du Hainaut, à Binche, 1473, 4, 5; reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme Marie Goutdor, 1474, 6; receveur des hôpitaux de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, à Binche, 1481, 4; Jean *Bosque* (!) reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour sœur *Quinte Narette*, 1493; un écureuil (*bo[s]quet*), grim pant sur un chêne englanté, le tout posé sur une terrasse. S. d. : un écureuil. L. : *S Jehan Bosket* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683, 7, 8).

— (Simon), prêtre, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1531, 62, 5 : une croix de quatre noisettes (coquerelles simples) (anglais : *cross avellane*). T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— (Jean), h. de fief du Hainaut etc., 1586 : un écureuil contourné, accompagné à s. d'un noisetier. L'écu, attaché à une lanterne, accompagné à s. d'un saint Jean, portant, sur la main gauche, un agneau pascal. L. : *Bosq* . . . (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Bosquiel (Jehan du) reçoit, sur les domaines de Courtrai, des rentes viagères au nom de *Sanderinet* et *Mainon* du B., ses enfants, et pour Jehan *Vrediere*, d^les Marguerite et Jeanne, sœurs de celui-ci, 1448 : plain; au fr.-q. plain. L'écu suspendu à un arbre et accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Seel Jehan* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Boudet**).

Bossaert (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans la châtellenie d'Ypres, 1421; receveur de l'espier d'Ypres, 1421, 2, 6 : deux chevrons, accompagnés de trois étoiles. S. s. : un griffon (aigle?). L. : *S Iohis Bossaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Charles *Bossart*, h. dudit duc, dans ladite châtellenie, 1453 : un (seul) chevron, accompagné de trois étoiles. L. : *Bossa* . . . (Ibid., l. 193).

— (Pierre) (fils d'Olivier), échevin du métier de Hulst (Fl. zél.), 1454 : deux renards passants, rangés en pal. T. : un ange. L. : *S Pieter Bossaert Oliuier sone* (Ibid., l. 235).

— (Jean), vassal de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1478 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois pals; au fr.-q. fruste. Sur le tout : un écu, à trois (2, 1) fleurs de lis, p. e., entre deux faucilles dentelées, affrontées (*Afflig.*).

— (Roland), échevin de la Salle et châtellenie d'Ypres, 1542 : deux chevrons, accompagnés de trois étoiles. C. : une aigle iss. L. : *S Roeland Bossaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Bossières. *Balduinus, advocatus de Bossires*, sc. un acte de Gilles, sire de Bioul, 1261 (n. st.) : trois fleurs à quatre feuilles. L. : ✠ *S' Baldvini avocati de Bosires* (Nam., *Salz.*).

Bossimé. *Jaquemins de Bossimeit*, panetier et h. du comte de Namur, 1338 : une aigle éployée, chargée d'un écu, burelé, à trois piles broch. L. : ✠ *S' Iakemin de B* *pa* (!) (Nam., N^o 591) (Fig. 92).

— Libert de *Bossimeir*, panetier du comte de Namur, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Robert de Namur; i. t. : 205 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *Libi* . . . *de Bossimeir*. En 1380, il appose à une quittance, relative à ladite bataille, le sceau d'un parent, sceau qu'il dit être le sien : même écu. L. : ✠ *S' Iacmard panet 'a cote de Namvr* (B.).

Les actes l'appellent tout bonnement *Libert de pantier* et *le panetier*.

— Jacquemar de *Bossimey*, li panetier, et de *Bossimeil*, le panetier, 1389; échevin de Namur, 1399 : même écu (Nam., N^{os} 1211 et 1291).

L'inventaire imprimé, supprimant prénom et particule, l'appelle **ROSSINALE POTIER** (!).

— *Willaume de Bossimer* (frère de *Jehan de Bossimer*, nostre pannetier heretable), vassal du comte de Namur, 1420 : une aigle éployée, surmontée d'un croissant et chargée d'un écu, fruste. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (Nam., N^o 1349) (Comp. **Ghiselin**).

Bossin (Josse) tient deux fiefs, l'un de Romain van Claerhout, du chef de sa seigneurie de *ten Ron(u) ? sevalschen*, s'étendant à Pitthem, Coolscamp et *Heedeghem* (Eeghem), l'autre du sgr. de Wijnghe, 1502 : trois besants, ou tourteaux; écu, en cœur, coupé; au 1^{er}, deux étoiles à cinq rais; au 2^d, plain. T. : un ange. Le sceau porte : *Bossins* (Fiefs, N^{os} 10366 et 10762).

Bosschere. *Busschere*. *Willem de Busscere*, marguillier de l'église de Reninghelst, reçoit, du comte de Flandre, 3 livres parisis, comme gages d'une année, 1419 (n. st.) : un houx arraché. L. : *de Bussch* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— Jean *die Busschere*, échevin d'Overijssche, 1433 : trois fers à cheval renversés et en cœur une fleur de lis, p. e. (C. C. B.).

— Jean de *Bosschere*, fils de Gilles, tient un fief, d'Arnould Sturm, du chef de sa sgr^{ie} dite *'t Hamervelt*, à Saint-Nicolas (Waes), 1527 : dans le champ du sceau, un arbre, accosté de deux étoiles (Fiefs, N^o 7054).

— Pierre de *Boschere*, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1549 : un arbre terrassé, accompagné en pointe à s. d'une étoile. S. s. : une aigle (Ibid., N^o 3846) (voir **Baenst**, **Martins**).

Bossut. Jacques van *Bossuyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Godenaerts; i. t. : 269 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain, à la bande broch., chargée de trois annelets et accompagnée au canton s. d'un lambel alésé, broch. sur l'écuss. L. : ★ *S Jakemien de Bossvit* (B.).

— (*Goetscale van*), jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 606 mout., 1374 : même écu, mais la bande chargée de deux fermaux ronds et le lambel broch. sur le tout. L. : *S' Godessa . de Bovsvt* (B.) (Fig. 93).

— Jean van *Bossuyt* reçoit, du duc de Brabant, des comptes, par sixièmes, sur une indemnité de 33 vieux écus (du chef de la guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : de . . . à un écus. plain et au bâton broch., chargé de trois besants ou tourteaux. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, de trois viroles. L. : *S Iohanis de Bossvit* (B.).

— Jean de *Bossut* (et *Boissuyt*), chev., bailli du Roman Pays du Brabant, 1416 : même écu, mais les trois besants ou tourteaux, sur une cotice, au lieu du bâton. Même C. T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Iohannis de Bossvit militis* (B.) (voir **BOUSSUT, Saint-Paul**).

Ces personnages doivent leur nom à Bossut-sur-Dyle. Voir WAUTERS et TARLIER, *La Belg. anc. et mod.*, Canton de Wavre.

Bost Moulin (Philippe-Alexis du), écuyer, *seigneur chef de la franchise et terre d'Esch sur la Saur* (Sure), tient, du roi de France, en qualité d'exécuteur testamentaire de la maison mortuaire d'*Enchringen* (Enscheringe) de Bitburg, le château de Bitburg, etc., 1683 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, un arbre terrassé, accompagné en pointe à d. d'une hure de sanglier (tête de loup?); aux 2^e et 3^e, un burelé. L'écu sommé d'une cour. à 9 perles. S. : deux lions (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^a).

Bot (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre. 1358 : une plie (poisson), posé en pal. L. : ★ *S Iohannis dicti Bot* (Fl.) (voir **Gennep**).

— (*Willem die*) van der *Marwede* (Merwede) décl. décl. être marié à d^{lle} *Nelle*, fille de sire Gisbert, *Ko'e'c van Nederijnen* (Neerijnen) 1358 : une fasce, chargée d'une plie, posée en fasce; ladite fasce accompagnée de quinze besants, ou tourteaux, 9 (3, 4) en chef et 6 (3, 2, 1) en pointe (*Geld*).

En lui survivant, elle reprendra, qu'il y ait, ou non, des enfants, son apport et ses héritages. Le mari promet de lui constituer, dans l'année, une rente de 200 livres *zwarter tornoijsse*, dont elle aura l'usufruit, mais qui sera réduite à 150, s'il y a des enfants. Bot s'engage à céder, à la première réquisition de son dit beau-père, les biens en Gueldre et dans le pays de Buren que *Nelle* a hérités de sa mère, dame *Oede*.

Bot (Jean de) (tout court), écuyer, fils de Henri, se

porte caution pour *Willem die Bot van der Marwede*, 1358 : trois plies, les deux supérieures broch. sur une cotice, et au point du chef une étoile (Ibid.).

L'acte l'appelle : *Jan Heinric Bots soen knape*. Voici, d'après GELRE, l'écu des *Bot van der Eme* (Em), vassaux de Hollande : de gueules à trois plies d'argent.

Bot. André *Buth*, échevin de Brèda et tenancier du sgr. de Brèda, 1406 : un arbre arraché. L. : ✠ *Sigillum Andries Bot* (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

Bote, voir **Boot**.

Botoul (Mathieu), écuyer, sgr. *descarnes* (Carne, à Hérinnes?), reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, pour sa femme Catherine *davennes*, 1 . . . : d'hermine au croissant et à la bordure engrêlée. C. : un croissant entre un vol. S. : deux lions. L. : *S M . . . eu Bot . . . l* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 391).

Bottaert (Tielman), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem, i. t. : 243 mout., 1374 : un lion et un semé de billettes; l'épaule du lion chargée d'un écus. à la fasce de cinq fusées. L. : ★ *S' Tilmani Bot (!) scabi Tegr* (échevin de Tongres?) (B.) (Fig. 94).

Botterman (*Bellken*), décl. avoir perçu, pour le comte Adolphe de Clèves et de la Mark, 549 muids et 2 boisseaux de seigle, qu'il reçoit à valoir sur ce que le comte lui doit, 1412 : une flèche, posée en en pal; au chef chargée de deux étoiles. L. : *Sigillum Bellken ottermā* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 708) (voir **Waardhuizen**).

Bottier. *Bottier de Centfonteynes* (Saint-Fontaine) (sans prénom), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rochefort; i. t. : 180 mout., 1374 : une bande de vair, de deux tires (*OHAY*, ou *OHEY*), accompagnée au canton s. d'un écus. à la croix (**Bottier**). L. : *S Botir de Cenfontene* (B.) (Fig. 95).

HENRICOURT cite : *Johan Botier saing. de Hour et de Centfontaines*, et son frère Olivier, *manant à Ohay qui a present est Chevalier*, fils d'Olivier Dohay, *Saingnor de Cent Fontaines, bon Escuier et riche*, et d'une fille de *Johan Botir Daaz Chevalier* (édition SALBRAY, p. 131, 285).

Bottlenberg. *Wynnemar van Boedelenberch* doit une redevance viagère à noble dame Agnès, dame d'Angermund, jadis comtesse de Berg, *van yreme hove uf deme Berghe . . . den si mir und mynen reychten erven us hail verdain*, et lui donne en gage *mynen halven hof zu Sermede* (Serm), *de geheyssen is Benrade*, 1349 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une étoile. L. : ✠ *S Wilmar van Bvelbergo* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 329).

Voici, d'après GELRE, l'écu des *van Bodelenberch*, vassaux des ducs de Berg : d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable.

Bottlenberg. *Weynmar van Bodelenberch* fait un accord avec le chapitre de Dusseldorf, 1361 : même écu, sans l'étoile. L. : ✠ S' V *Vilmar van Bodelbergo* (Duss., Chap. de *Dusseldorf*, N° 33) (voir **BANEWALT, Schirp**).

Botton de THOURINNEZ (Tourinne) (*Libiert*), 1470 ; *Libiert Botton de Thurine*, 1458 ; échevin de la haute cour de Fallais, 1458, 71 ; h. de fief du monastère de St-Corneille d'Inde (Cornelis Münster), dans sa sgric de *Hosden*, 1470, 4 : une bande, accompagnée au canton s. d'un lion. Cq. cour. C. : un vol. L., 1458 : *Seel Libier Bouton* ; 1470 : *Seel Libier Botton* ; 1471, 4 : *Seel Liber Botton* (C. C. B., c. 108).

BOUBAIS, voir **Bombaye**.

Bouchart (Martin), prévôt de Quiévrain, « en ce cas » bailli des fiefs tenus du château de ce lieu, appartenant à la duchesse d'Arenberg, princesse-douairière de Chimay, 1631 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une fleur de lis. C. cassé (B^{on} de Loë).

Boucher (Martin le), religieux et prévôt de l'abbaye de Saint-Corneille-lez-Nièveve (Ninove), 1440, 1 (n. st.) : un oiseau, tenant du bec une plante, en cœur, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : ti *arnifici*. (= *Carnificis*) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Boudelot (Nicaise), échevin de l'Ecluse (Fl. zél.), 1399 : une église (Ibid., l. 78-79).

Bouden. *Cholaert Boddant*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 160 mout., 1374 : coupé ; au 1^{er}, un léopard à d. ; au 2^d, plain. C. : un vol. T. du cq. : deux h. sauv., sans massue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Colart Bouden* (B.).

— Gilles *Boddant*, jadis prisonnier, sous la même bannière ; i. t. : 344 mout., 1374 : plain ; au chef chargé à d. d'un léopard. Mêmes C. et T. L. : *S' Gilvinni Boddenni* (B.).

Boudet (Pierre) sc. un acte de sa cousine *Mehault* de Prevost, veuve de Gilles du Bosquiel, 1437 : trois lions. C. : un cygne, essorant, iss. S. : deux lévriers colletés (Tournai, Chartreux, c. X).

Boudins, voir **Bauwens**.

Boudt (Gérard den) (fils de Nicolas), échevin de Rotterdam, 1589 : un cheval effrayé. C. : un cheval iss. (U.).

Boue, voir **Bouwe**.

Bouge. *Ouriars de Burges*, échevin de Namur, 1359 : trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., plain ;

au chef de quartier denché. L. : . . *ovri de . . ote* (*Crote* = *Crotte*) (*Nam.*, N° 847).

Bougiers (Pierre), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour sa femme, Agnès *Casteloize*, 1407, 8 : six (3, 2, 1) casques. L'écu est porté par un h. sauv., sans massue. L. : *S Pierart Bovgier* (Tournai, Quitt.) (voir **Castelois**).

Bouchout. *Daniel de Boechout*, h. du duc de Brabant, 1296 ; *Daniel dictus de Rouhaut*, miles, donne des chartes avec *Ivanus de Meldert*, miles (sceaux tombés ou frustes), Thierry de Hornes, sire de Perwez, etc., 1303 : une croix. L., 1296 : ✠ *S' Daie! de Bechi* (!) *dapifr braban* (B. et S.-T., c. 5 et 7).

— Mgr. Daniel de Bouchout, chev., *chier et foiable* du duc de Brabant, 1315 ; *Daniel de Bochout*, miles, sc. une charte de Gérard, sire de Diest, châtelain d'Anvers, et de sa femme Marie de Looz, 1315 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L'écu accosté d'un chien saillant et d'un . . . (cassé) et surmonté d'un dragon (1315). L. (1313) : . . *Daniel de Bocht dni de Stbek. Savetm* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 214, 230 et 230 ; Diest, N° 20).

Id est : Sterrebeek et Saventhem.

— Gilles van *Boechout*, chev., décl. que, devant lui et ses hommes, Gossuin van der Borch, de Saventhem, a vendu à Henri van *Nossenghen*, maieur du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, une rente sur un *stijpmolen* à *Nedercolue*, 1330 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une corneille. L. : *S Egidii de Bochovt milit* . . (Brux.).

— Daniel van *Boechoute*, sire de *Hoeneke* (Humbeek) et de *Loenhout*, reçoit de Jean van Polanen, sire de la *Lecke* et de Bréda, 34 moutons de Vilvorde, pour frais faits, en 1363, avec lui dans l'expédition du duc de Brabant, en Lorraine, 1364, 4 avril ; Daniel van B., sire de *Loenhout*, et Gérard Rolibuc, chevaliers, reçoivent du Brabant 320 mout., pour services rendus *ten Grave, ligghende acht daghe met vierdech glavien*, 13 . 4 (date déchirée) : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais. Cq. cour. C. : un bonnet d'hermine entre un vol. L. : *S Danel de Bou militis* (B.).

— (Jean, sire de), vicomte de Bruxelles, chev., 1367, 83, 6, 8 ; jadis prisonnier à Basweiler, où il commanda un corps d'armée ; i. t. : 7000 mout., 1374 ; conseiller de la duchesse de Brabant, 1388 : une croix. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un h. barbu, iss. de flammes, tenant de la main droite une banderole de l'écu. L. : *S dni Ioh'is de Boechovt militis* (B., S.-G.).

En 1367 (n. st.), le chev. Jean, sire de Bouchout, Jean *Goindenards*, Jean *Brijn van Crainhem* et *Godefroid van den Torn* (Torre) se portent cautions pour le duc



Fig. 1.

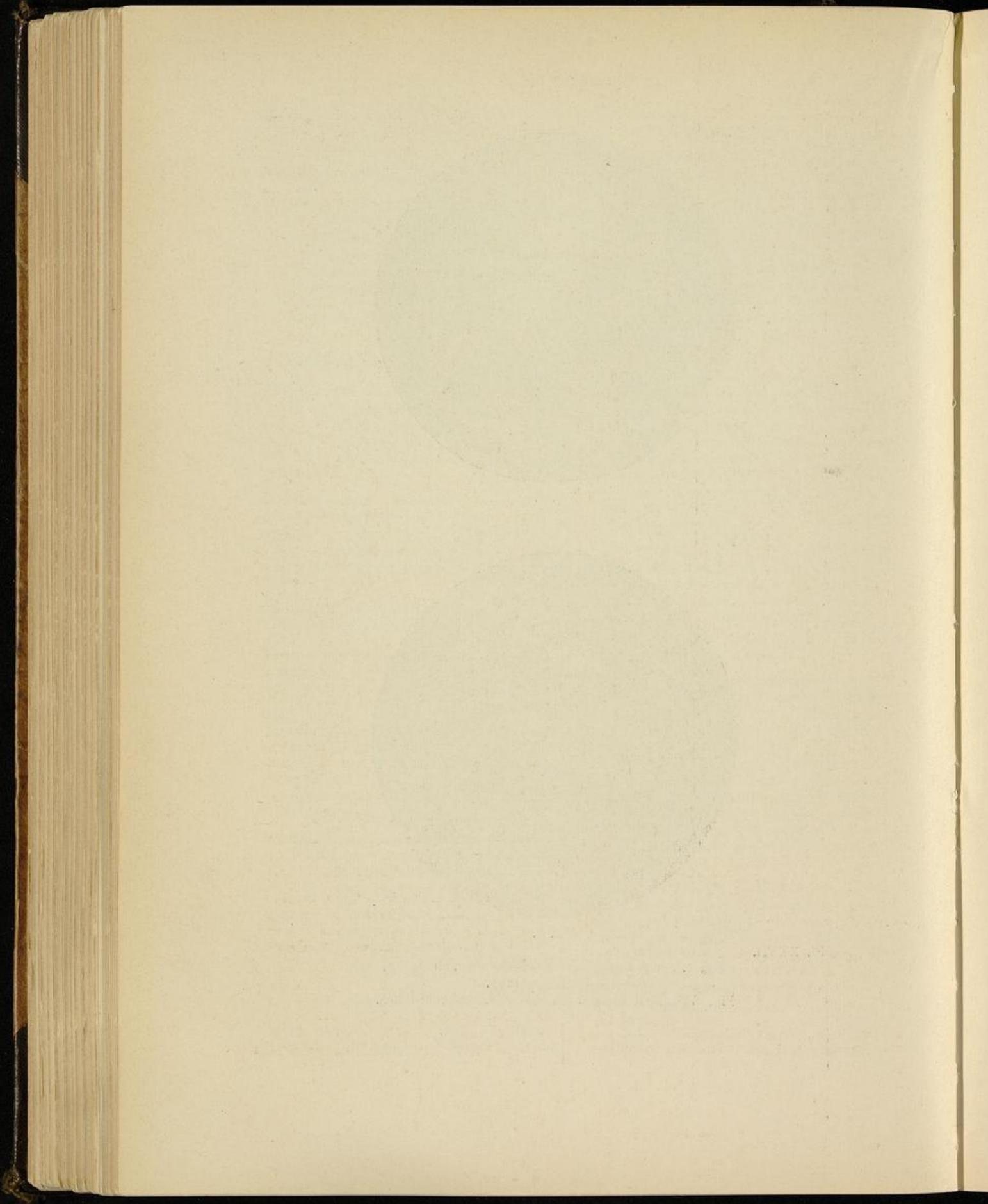


Fig. 2.

Pl. XXVII.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Mortagne, chevalier,
sire de Rumes (1290).

Fig. 2. Sceau d'Arnould d'Audenarde, chevalier (1292).



- de Brabant, envers le *cousin* de celui-ci, Jean van *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de la *Goude*, du chef de 3635 moutons d'or, dus pour nourriture, voyages à Bois-le-Duc, pertes de chevaux, etc. (B.).
- D'après l'*Armorial* de son contemporain GELRE, Jean portait : d'argent à la croix de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un h. barbu de carnation, vêtu de l'écu, brandissant des deux mains une banderole de l'écu, la hampe d'argent, ledit homme iss. de flammes au naturel. *Luenis van Boechout*, Brabançon, portait, d'après GELRE : d'argent à la croix de gueules, et au bâton de sinople, chargé au haut d'un losange d'or. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, sommé d'un loup de sable, lamp. de gueules, en arrêt, ledit chapeau garni d'un vol d'argent.
- Magister Laurentius de Bouchout*, chanoine de Sainte-Gudule, fils de feu Jean, sgr. de B., châtelain de Bruxelles, donne à son église une rente, le 18 juin 1408 (Brux.).
- Bouchout.** Daniel van *Boechout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 1163 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'un écus, à l'aigle. L. : *S' Danieli dci de Boechout* (B.).
- Jean, le bâtard de *Boechout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 40 mout., 1374 : une croix et un filet broch. L. : *S' Ian van Boechhovt* (B.).
- Henri van *Bouchout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Linter; i. t. : 482 mout., 1374 : une fasce de cinq fusées, surmontée à d. d'une étoile. L. : *S' Henric van Bovchovt* (B.).
- *Lonijs van Boechout* reçoit du Brabant des paiements pour ses services, 1388; écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1393, 94 (n. st.) : une croix et un bâton broch., chargé au haut d'un losange. L. : *S' Loevis (!) va Boechovt* (B.).
- Une des quittances de 1388 concerne aussi Guillaume van Ophem, pour services rendus au duché.
- (*Lonijs de*), écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : une croix et un filet (!) broch., chargé, au 1^{er} canton, d'un losange broch., posé en bande. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : *S' Lonis van B* (B.).
- (*Loenis van*), écuyer, bouteiller de la duchesse de Brabant, héritier de feu Amäury Boot, père de sa femme, donne quittance au duc de Limbourg, comte de Rethel, gouverneur du Brabant, pour 1000 francs, dus, par la duchesse Jeanne, audit Amaury, et pour lesquels elle lui avait engagé la haute, moyenne et basse justice et les revenus du village de *Rode bi Cortelke* (Rhode-St-Pierre), 1403-6 (n. st.), 3 mars : une croix et un filet broch. Même C. S. : un griffon et un lion. L. : *S' Lonis chout* (B.).
- (Hughes de), dit *Lauvereis*, et *Huvars Lauvereis*, ou *Lauvereis*, tout court, h. de fief du Hai-

naut, à Hal, 1429, 34, 5, 6; *massart* de Hal, 1431 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux losanges couchés, accolés en pal; aux 2^e et 3^e, une aigle. L. : *S' Hvghe va Boechovt* (Mons, Domaines de Hal, 1) (Fig. 96).

Bouchout. Daniel van *Boechout*, sgr. de Diepenstein et de *Cucelgeem*, reçoit, pour sa femme, Marguerite van *Poeke* (Pouques), une rente sur le tonlieu de Rupelmonde, 1434 : une croix. C. : un h. barbu, brandissant une banderole. S. : deux lions (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 377).

Cucelgeem semble être Cutsegem, dépendance de Bergh.

- (Jean van), seigneur de *Beversweerde* et suzerain d'un fief à Grimberghe, 1440 : une croix et un lambel broch. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : un léopard lionné et un griffon (Mal.).
- (Daniel, sgr. de), de Humbeek et de Loenhout, burgrave de Bruxelles, donne pour sa femme, Marguerite van *Poeke*, quittance relative à une rente de 370 livres parisis qu'elle tient, à titre de douaire, sur les revenus de *Werveke* (Wervicq), sgrie appartenant au duc de Bourgogne, 1456 : une croix. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. S. : deux griffons. L. : *hē te Bovchov* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).
- Gauthier van *Bouchoute*, échevin du métier de Somergem, 1470, 1 : trois feuilles de tilleul, renversees, sans tiges (ménuphar) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 409, 457).
- Daniel van *Boechout*, tenancier, de Jean d'Hamal, à Mielen-sur-Aelst, chev., 1472 : une fasce de cinq fusées; au fr.-q. chargé de deux fascées. C. cassé (S.-T., c. XI).
- (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1492, 9 (n. st.), 1501 : une croix, accompagnée au 2^e canton d'une étoile. L. : *S' Iohā de Boechout scabi louan* (*Afflig.* et S.-G.).
- (Jean) (tout court!) (fils de Jean), feudataire de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chev., sgr. de Caster, Rumbek, Claerhout, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quartefeuille (?) (Fiefs, N^o 10768).
- (Balthasar van), échevin de Lierre, 1635 : un sanglier effrayé, accompagné en chef à s. d'une étoile. C. : le sanglier effrayé (entier) entre un vol (Mal.) (voir *Braembosch*, *Eggloij*, *Humbeek*, *Oemen*).
- Bouconville**, voir **Briey**.
- BOUCOURT.** Jean van *Boucoert*, sgr. d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comté d'Alost, 1434 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un plain; aux 2^e et 3^e, trois

alérions. Une cotice engrêlée, broch. sur l'écu. C. : une tête et col d'animal. S. du cq. : deux léopards lionnés, accroupis sur l'écu. L. : *S Johan de Boucovert si[gr] dainne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

Le grand seigneur de Heyn, ber de Flandres : d'argent à la bordure de gueulle, et crye son nom (L'Anchiene Noblesse de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

Boulaere, Bonlez. *Williame de Bouleir, mam-bour de le terre de Bouleir, 1293* : de . . . à l'écuss. et à la bande broch. (*Afflig.*).

— Guillaume, sire de *Boulers*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 322 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. et au bâton broch. L. : . . . *iamvs sire de Bovle . . .* (B.).

GELRE blasonne ainsi *Boelaer* (Flandre) : d'or à l'écuss. de gueules. Volet : d'or, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bouf du même.

Il est à remarquer que les familles de Boulaere, en Flandre, et de Bonlez, en Brabant, portaient dans leurs armes un « écusson ». Les noms des deux terres, étaient, d'ailleurs, identiques au moyen âge : comme Boulaere, Bonlez — qui relevait de Walhain (dont les seigneurs avaient le même emblème) — s'appelaient, jadis, *Bondeir, Bouleir, Boulers*, etc. (A. WAUTERS, *La Belg. anc. et mod., canton de Wavre, ad vocem Bonlez*). « *Le seigneur de Boulers (Boulaere), ber de Flandres, d'or à l'escuson de gueulle, et crye son nom* » (*L'Anchiene Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD*).

— Jean van der *Sart* reçoit du Brabant des acomptes sur 250 vieux écus et 8 florins (guerre de Gueldre?, 1395, 6, 7 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande broch., chargée de trois étoiles. L. : *★ S' Iohan de Bonleir* (B.).

— *Lowy*, seigneur de *Boulers*, chev., sc. la promesse faite, en 1402, par Robert le Rouc, au comte de Namur, de faire un pèlerinage à Jérusalem : une croix engrêlée. C. : deux crosses adossées, à chacune desquelles est suspendue une boule (*Reigersvliet.*) (*Nam.*, N° 1303).

Du jeu de crosses; voir *Bornecolve*.

— Isabelle van *Boelaer*, « damoiselle » à Mons, (à Sainte-Waudru), tient une rente du château d'Alost, 1456 : même écu, entouré d'une couronne de feuillage (Fiefs, N° 4829).

— *Pieroene van Boelaer*, damoiselle de la *Nuefruwe*, tient une rente du château d'Alost, 1456 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, une croix engrêlée (*Neuverue*) (*Ibid.*, N° 4830).

Boulay. Godefroid, sire de *Bollay*, chev., devient vassal du comte de Luxembourg, 1305 : une croix ancrée et un bâton broch. L. : *✠ S' Iofridi de Bola . militis* (*Lux.*, c. III, liasse X, N° 29).

Boulange. Henri de *Boulenge*, écuyer, jadis prison-

nier à Basweiler, avec sire Pierre de *Monssels* (Moncelle), sous le comte de Saint-Pol, 1377 : trois pals et une barre de cinq losanges, broch. L. : *✠ S' Hanri de B . . . ange* (B.) (Fig. 97).

Boulanger. *Lambillos fils jadis Lambert le Bolenger*, échevin de Wavre, 1377 : une scie de boulanger, contournée, accompagnée à d. de deux étoiles à cinq rais, rangées en pal, et à s. d'une rose (Afflig.).

— Adam le *Boulenquier*, h. de fief de Jean, sgr. de Wancourt, du *Pont de Remy* et de *Noyelles-sur-l'Escaut*, 1416 : un corbeau contourné, perchant sur une branche. L. : *S Adan Bolengier* (Tournai, Chartier).

— Jean *Boulenghier*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : coupé; au 1^{er}, un oiseau (dragon?); au 2^d, trois étoiles à cinq rais. C. cassé (V^{te} Desmaisières).

Boule. *Robiers, fils Watier Boulhe*, échevin de Jodoigne, 1367 : trois portes crénelées (ou châteaux). L. : *S Rob'ti Walt'i Boiwlh (Heijl.)*.

— *Jehan Boule de Joudoigne* reçoit un paiement du rentier de Jodoigne, du chef de la part que *Jehan le Familheur* et lui possédaient dans un moulin, 1433 (15 mai) : écartelé, aux 1^{er} et 4^e, un lion et un filet broch.; aux 2^e et 3^e, un bâton et un semé de billettes (*Glimes*). Une porte crénelée, ou château, broch. en cœur sur l'écu. C. : deux cuissards affrontés. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Iohannis Bovl . . e* (B.).

Boulet (Gilles), h. du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1450 : un fascé et un lambel broch. C. cassé. S. : à d. un lion; à s. : . . . (cassé). L. : . . . *Boul . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53).

Bouly (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1593, 1617, à Condé : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois boutons de roses, ou feuilles. T. s. : une d^{lle}. L. : *S' Nicolas Bovlit* (Mons, Gr. scab. de Condé).

Boulligny. Thieband de *Boulligny* et ses deux frères, Robert de Housse et Pierre de Housse, remettent au duc d'Anjou, etc., un aveu de fief, 1455 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. C. fruste. S. : deux lions. L. : *S Thiebau de Boul* (Lorr., Etain, N° 55) (voir *Housse*).

Bounant (*Waltiers*), un des *plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis*, 1399 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois piles; aux 2^e et 3^e, trois étoiles à cinq rais. L. : *S Vatiev Bov . a . t* (*Nam*, N° 1292).

L'inventaire l'appelle, à tort : *DE Bounant*.

BOUNE (Guy de), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1434 : une croix,

chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. S. s. : un griffon. L. : *S Guy de . . . ne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

Bouquemont (Jean de), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens du duc de Brabant, 1374 : trois tours, mal ordonnées. L. : *S Jehan Boqvemot* (1) (B.) (Fig 98).

La quittance porte *van Bocmont*. Comp. les armes de *Dole, Fontoy, Tour, La Vaulx*, Vizis, (voir Introduction, p. 137).

Bouquet (sire Jean) (fils de Jean). curé à Hamme, tient, *illec*, un fief du château de Termonde, 1605 : trois épis, attachés à une seule tige (Fiefs N° 3863).

L'acte l'appelle, *Broquet*, mais il signe lui-même *Bouquet*.

Bourbon (Jaques de), chevalier, un des chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Bâsweiler, où il fut fait prisonnier ; i. t. : 9600 mout., 1374 : un semé de fleurs de lis et une bande broch., chargée de trois lions. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Iaqe de Bourbon chlr* (B.).

— (Jacques de), sgr. de Dargies, *Preaulx* (Préaux), Dangu et *Thuey*, donne procuration à messire *Jehan de Saint Moris*, chev., sgr. de *Neufville le Feriere* (Neufville-Ferrière), et Guillaume de *Cuillers*, écuyer, pour traiter avec le duc de Limbourg, gouverneur de Brabant, au sujet de la somme à lui due par la duchesse et de la rente viagère sur la ville de Nivelles, 24 mai 1405 : même écu. Cq. cour. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Jacques de Bourbon* (B.).

— (Louis de), élu de Liège, 1459 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, tenant sa crosse de la main gauche ; au bas : un écu à trois fleurs de lis et une cotice (non broch.) ; 1462 : armorial ; même écu. C. : une fleur de lis. T. d. une d^{lle} (très cassés) (S.-G.).

— (Antoine de), duc de Vendôme, pair de France, etc., tient, du château d'Alost, les terres d'*Acrene* et de *Grimmingen*, héritées de sa grand'mère, Marie de Luxembourg, 1549 : trois fleurs de lis et un bâton brochant. Ecu cour. et entouré d'un collier d'ordre (Fiefs, N° 4739) (voir **Grancey, Luxembourg, Huffleleere, Meerschaute**).

Bourdiau (Allart), franc-alleutier du Hainaut, sc. un acte en faveur du couvent des Croisiers, à Tournai, 1500 : trois fasces et un bâton broch. C. cassé (Tournai, Chartaux. X) (voir **Marchin**).

Bourdon (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1524 : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q, liasse Quévy, N°s 41-50).

Bourdon (Nicolas), même qualité, sc. un acte, à Binche, 1611 : trois bourdons, deux passés en sautoir, le 3^e en pal, broch., et une coquille broch. en cœur. S. : deux lions (Mons ; H. de fief de Binche) (voir **Descamps**).

Bourges (Bertrand de), h. du comte de Namur, 1362 : un lion. L. : *ram dele Brin* (Nam., N° 927).

Bourghelles. Philippe de *Bourghielle*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour sa femme, Marie Tustap, 1402, 5, 7, 8 : une fasce d'hermine, accompagnée de six glands, 3 en chef et 3 (2, 1) en pointe. En 1402, l'écu est sommé d'un aigle, regardant ; il est accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Philippe de Bourghielle*. En 1403-8, l'écu est tenu par un ange, émergeant derrière lui, et il est accosté des deux dits léopards lionnés. L. : *S Philippe de Bourghielle* (Tournai, Quitt.).

Bourgeois (Maitre *Lienart*), licencié-ès-lois, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et dame Jeanne du Mortier, religieuse à l'abbaye de *Weulenghien* (Ghislenghien) t, 1402, 3, 4 : trois chapels de roses et une bordure engrêlée. C. : deux pattes, ou membres d'aigle (le graveur n'a indiqué ni des griffes, ni des serres), tenant, ensemble, un chapel de roses. S. : deux ours. L. : *S Lienart Bourgeois* (Ibid.).

— Jeanne *Bourgoise*, veuve de Jean de Cordes, écuyer, reçoit une rente de ladite ville, 1404 : même écu, sans bordure. L. : *S Iehanne Bovrgoise* (Ibid.).

— Paul *Bourgoys*, échevin d'Ypres, 1439 : une aigle. S. s. : un cerf sautillant. L. : *Pauwels Bour* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— Jean *Bourgeois*, bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, pour lui, Amelberge, sa fille, Ysabeau Rousseau, sa femme, et Annelette, sa fille, procréée avec ladite Ysabeau, 1473, 4 ; h. de fief du Hainaut, 1473 : un léopard, entouré d'une ramure de cerf. T. : une d^{lle}. L. : *S Iehan . . urgo* . . . (Ibid., l. 1683).

Amelberge semble être née d'un lit antérieur.

— (Charles), conseiller de l'empereur, h. de fief de la cour de Mons, 1524 : trois roses. T. s. : une d^{lle} (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q, liasse *Quévy*, 41-50).

— (Pierre le), h. de fief de la cour de Mons, 1533 : cinq trècles. T. s. : une d^{lle} (V^{te} Desmaisnières).

— (Guillaume), laboureur à Anderlues, tient, *illec*, un fief, de la sgr^{ie} de Binche, 1546 : une herse de labour triangulaire (Fiefs, N° 10462).

— (Jean), échevin de Vilvorde, 1618 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. L. : *Bovrgois* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Bourgogne. *Yolendis, comitissa nivernensis*, femme du comte Robert de Nevers, 1275 : dans le champ du sceau ogival, sous un dais, dame debout, tenant de la main droite une rose, non tigée, une autre rose à s. dans le champ, à la même hauteur, ladite dame accostée de quatre fleurs de lis, L. : ✠ *S' Yolendis com ensis*, C.-sc. : écu bandé, à la bordure engrelée. Sans L. (Fl.).

— Jehan de *Bergoingne*, frere au comte de *Bergoingne*, se porte caution pour Henri, sire de Blâmont, envers Henri, comte de Bar, 1295 : une aigle et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S de* (Lorr., *Blâmont*, B, 574, Nos 29 et 31).

— (Cornelle, bâtard de), lieutenant et gouverneur général des pays de Luxembourg et de Chiny, 1446 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fleur de lis et une bordure componée; aux 2^e et 3^e, parti; a, un bandé et une bordure (simple); b, un lion (qui a la queue fourchée au 3^e). Sur le tout : un écu. au lion. Un filet broch, sur le tout. L. : ✠ *S Cornille bastart de Bourgne* (!) C. C. B, Aquits, I, 2130.

— Englebert van *Bourgondie*, échevin de la ville et banlieue de Lierre, 1636 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un semé de fleurs de lis et une bordure componée; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et e, trois bandes et une bordure; b et d, un lion. Sur le tout, un écu. au lion (Mal.) (voir **Brabant, Gracht, Hessen**).

Bourguignon (Louis le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1585, 90 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée; aux 2^e et 3^e, trois roses. C. : un dragon aiglé (Mons, h. de fief) (voir **Waitte**).

BOURLARMONT (*Reniers de*), noble homme, sc. un arbitrage des frères Etienne et Jean d'Ittre, 1300; chev., sire delle *Bruviere*, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et la commune de Braine-le-Château, 1309 : type équestre; petit module, le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. : de vair; au chef chargé d'un lion, iss. du champ. C. : un éventail. L. : . . . *Regnier d' Bovrlamon chl*. L. du c.-sc. : ✠ *S' Regnier de Bovrlamon chl* (Abb. de W.-B., chartes).

Renier tenait en fief du Brabant la « Tour de Bourlarmont, » à Wauthier-Braine. Voir TARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, *ad vocem* Wauthier-Braine. Rectifier et compléter, comme ci-dessus, la description du sceau de Renier (!), contenue dans ce livre.

Bourlon (Jean de) prête serment comme châtelain du *chastel et forteresse delincourt* (Élincourt), naguère échu aux enfants du duc de Brabant par la mort du comte de Ligny et de S^l-Pol; 7 juin 1415, au *chastel delincourt* : un coq. L. : *Seel Jehan de le Tour* (B.).

Bournonville (Jean de), chev., prête serment comme châtelain des *chastel, terre et chastellenie de Bohaing* (Bohain), naguère échus aux enfants du duc de Brabant, par la mort du comte de Ligny et de Sain-Pol, pour qui il avait été auparavant châtelain dudit Bohain, 6 mai 1415 : un lion et un lambel broch. C. : un lion, assis entre deux cornes de bœuf. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S I de Bournonuille* (B.).

— (Robert de), écuyer, prête serment au duc de Brabant, comme capitaine de sa forteresse de Fiennes et bailli de ses terres et seignies de Fiennes et de Belle, 6 nov. 1429 : un lion. C. : une tête et col d'aigle (?) entre un vol. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *S Robert de Bournonville* (B.).

Bours (Guillaume de), dit *Witart*, mari de Catherine de *Pouques* (Pouques), fille et héritière unique de feu messire Jean, 1402; Marguerite le *Tolmare*, dame de *Molimont* et d'Amougies, veuve de mgr. *Jehan de Pouques*, sgr. desdits lieux, et Guillaume, sgr. de Bours et desdits lieux, « comme héritier, » et Catherine de *Pouques*, sa femme, fille dudit messire *Jehan*, reçoivent une rente du *fermier* de Menin, 1403; Guillaume : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé et un écu. fruste, broch. en chef à d. ; aux 2^e et 3^e, une bande de vair. C. : un écran rond, ajouré de petites ouvertures rondes (tamis?) L. : *S Witart de Bovrs* (C. C. B., Aquits de Lille, I, 13-14 et 222).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, châtelain de Lille, reçoit une rente à Menin, 1404; et, non qualifié châtelain, une autre sur les *briefs* d'Assenede, 1405 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande de vair; aux 2^e et 3^e, un fascé et un écu. fruste, broch. en chef à d. C. cassé. L. : *Bovrs* (Ibid.).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, reçoit lesdites rentes à Menin, 1408, 9, 10, 2, 3, 5 : même écu, mais sans l'écuss. aux 2^e et 3^e. C. : un grand écran rond, ajouré en guise de roue (tamis?). S. : un griffon et un lion. L. : *Guille sire de Bovrs dit Witart* (Ibid.).

Voici, d'après l'Armorial du XIV^e s., publié par DOUTER DARCQ, l'écu de mgr. Guillaume de Bours : *de gueules à une bande de vair*.

— Catherine de *Pouques*, dame de Bours, de *Molimont* et d'Amougies, reçoit des rentes sur Menin et sur les *briefs* d'Assenede, 1418, 9, 21, 2, 5, 7 (n. st.), 8 : dans le champ du sceau, deux écus : A, une bande de vair (**Bours**); B, un léopard (**Pouques**). T. : une sainte Catherine. Les écus accostés de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Catheline de Pou . . . dame de Bovrs* (Ibid.).

— (Hotton de), écuyer, maître d'hôtel du duc de Brabant, 1408; dit sceller de son propre scel : une

croix, accompagnée au 1^{er} canton de . . . C. : une tête et col de . . . (chien?). S. : deux griffons. L. : *S Wautier de Bours* (B.) (voir **Pouques**).

Boursier (Jean le), chev., sgr. de *Sternay* (Ester-nay?), général des finances, conseiller du roi de France, 1437 : un fascé, la 1^{re} pièce chargée de trois aigles. C. : une coupe, sans couvercle (Tournai, Chartrier).

Boursin (Gérard), échevin de Namur, 1371 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fretté; aux 2^e et 3^e, trois maillets. C. : un panaché de plumes d'autruche. L. : *S Gerard* (Nam., *Pauvres*, N° 1025).

Bourscheid (Sohier, sgr. de), justicier des nobles de Luxembourg, 1297 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (ou de nénuphar). L. : ✠ *S Sogeri domini de Burscheit* (Coll. sigillogr., A G. B.).

— *Ferris*, sires de *Bourscheit*, et *Soyers*, son fils, conviennent avec Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg, que, s'ils lui faisaient outrage, *dont nos ne verisseins venir ne a jour ne a droit*, leurs châteaux de *Bourscheit* et de *Bredenes* (Bredimus) écherraient à ce monarque, 1317, *le vendredi apres l'assumption Notre Dame* : même écu. L. : . . . *ri-derici de B. rse* . . . (Lux., c. II, l. VII, N° 26).

— *Marsilius*, sgr. de *Bortscheid*, juge des nobles (*edeler lude*) du duché de Luxembourg, 1371, 9, 80 : même écu. L. : ✠ *S Marcil . . de Burscheit* (Ibid., l. VI, N° 40 et 16).

— *Merchier* (*Marsilius*) *van Bourschet*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 433 1/4 mout., 1374 : même sceau (B.) (voir **Salm**).

Bousart (*Buevon*) sc. une charte de Sohier de Braine, chev., sire de Seneffe, 1290 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de six roses, rangées en orle (*Ninove*).

Bousies, voir **Feluy, Sauch, Vertain**.

Bousquiel, voir **Prévôt**.

Boussart (Mathieu), h. de hief, à Aix-en-Pevèle, de Lyon du Chastel, chev. (voir **Havaine**), 1482 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S Maheu Boussar* (Tournai, Chartrier) (voir **Fevre**).

Bousse Jean *Bous[s]e*, h. du duc de Bourgogne, au bourg de Furnes, 1400, 6, 24 : d'hermine à la bande, chargée de trois rocs d'échiquier. L. : *Seel Ieh . . Bousse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88, 9, 90, 1, 2).

— (Jean), même qualité, 1425 : même écu, mais brisé d'une étoile entre les 2 rocs sup. L. : *Bousse* (Ibid., l. 112).

DE RAADT

Bousse. Jean *Bouce*, tuteur de *Belote*, fille de maître David *Bouce*, sa nièce, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1425 : même écu qu'en 1400-24. L. : ✠ *Seel Ieha* (Ibid., l. 394).

— (Jean), échevin et *cuerheer* de Furnes, 1432 : même écu. C cassé. T., à d. : un h. sauv., la massue appuyée sur le sol; à s. : . . . (cassé). L. : *Iohis* (Ibid. l. 93, 4) (voir **Grave, Hallinc.**)

BOUSSUT. *Gielis van Bossut* décl. *dat ic oirveede gedaen hebbe* au duc de Brabant, et jure *dat ic nimmermere doen en sal, noch raden, noch werven jegen hem, noch jegen sijn oir, . . . stede, lande . . .*, 1414-15 (n. st.), 10 mars : trois pals, formés de petits macles; à la fasce broch., chargée d'une étoile; au fr.-q., broch., sur les deux premiers pals, chargé d'un sautoir alésé, enclos d'un trêcheur (simple), fleuroné et contre-fleuronné. L. : ★ *Gille de Bovssut* (B.).

Boutalle. Francon *Bottalque*, 1374; *Franques Boutelle de Lonwy* (Longwy?), écuyer, 1378; jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 72 mout. : une fasce, accompagnée de six croisettes pattées, au pied fiché, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : ✠ *S Franke Bottalle* (B.).

Boutellier (Arnould le), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 253 1/3 mout., 1374 : deux haches d'arme adossées. L. : *S Eir* (B.) (Fig. 99).

GELRE donne à un *Her Willem Bottelgier*, Français : écartelé d'or et de gueules; au lambel d'azur broch. sur l'écu.

Boutepois (André), bourgeois de Tournai, reçoit, de cette ville, une rente, inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle, fille de Jean à le Pliche, 1402 : une couronne de feuillage, garnie de cinq cosses de pois. T. d. : un h. sauv. assis, tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Andrieu Boutep* . . . (Tournai, Quitt.).

— (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1447, 8, 61, 2 : une tête et col d'aigle, enclose d'une couronne de feuillage, garnie de cosses de pois. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Iohannis Boutepois* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Boutevilain. Jean *Bottevilayn*, reçoit du Brabant un acompte pour son sgr. et maître, mgr. Raoul de *Raynevaul*, 1369 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et cantonnée de quatre lions. L. : ✠ *S Iehan Bouttevilain* (B.).

Boutin (Daniel), h. de la Salle d'Ypres, 1408 : diapré à la fasce, surmontée des trois roses. L. : *S Daniel Bou* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

20

Bouveau (Jean), prévôt de la ville et terre de Binche, 1481, 2, 5; bailli des fiefs de Binche, 1481, 5 : une tête d'âne, posée de face. C. : une étoile à cinq rais, surmontée d'une boule, entre deux cornes de bœuf. L. : *Seel Iehan Bovviav* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

Bouviaux (*Oudars con dist*), sergent du roi de France, donne un *vidimus* de lettres du bailli de Vermandois, 1289 : type scutiforme; une fleur de lis. L. : *S. vda vve . .* (Tournai, Chartrier).

— (*Jehans*), bourgeois de Liège, 1293 : dans le champ du sceau rond, trois écus, posés en paire renversé, les pointes au centre, chaque écu : à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : *S Iohannis dicti* (Fl.) (voir **Boveaz**).

Voir *Incent. analyt.*, N° 692.

Bouvier, voir **Blancars**, **Bovier**, **Patoul**.

Bouvignes. *Libiers de Bouvigne*, h. du comte de Namur, 1294; *Libiers*, châtelain de Fanson, 1294; *Libiers, chastelains de Goulesines* (Golzinne), 1289 : une bande ondée, accompagnée de six roses (?), 3 (2, 1) à s., 3 à d. rangées en bande. L. : *S Liebert castelai de Golesin* (Nam., N°s 266, 262, 211).

— *Jehans de Bovingne*, prévôt de Saint-Aubain, à Namur, 1338 : une porte hersée, munie de deux tours. L. : *S ig : dyac (!)*; 1333 (n. st.), 62 : même écu. L. (1333) : *. de Bovig ti sci Alba . .* (Nam., N°s 393, 6, 8; 789, 925).

— Jean de *Bovingne*, h. du comte de Namur, 1362 : un fretté; au chef chargé à s. d'une anille. C. : une anille. L. : *S Iohan o* (Ibid., N° 927).

Bouvigny. Jacques de *Bouvigner*, chev., reçoit une rente de *haus princes et poussans messire de Bar*, 1327 : quatre pals et un bâton broch. L. : *. . . aqve de Bovigne* (Lorr., Briey, B., 390, N° 22).

BOUWE (*Gobbeert de le*), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montjardin; i. t. : 646 2/3 mout., 1374 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lambel. L. : *S' Gobert de la Bove chevalier* (B.).

Gobert de *le Boue*, chev., sgr. d'*Elze*, sc., le 18 avril 1379, comme bailli de Vermandois : même écu (mais le lambel à cinq pendants) (Tournai, Chartrier).

Bouxières. Jean de *Bouxiere*, écuyer, bailli de Nancy, 1386 : un losangé. C. : un lévrier assis. L. : *. . . . n de Boxiere* (Lorr., Briey, B., 391, N° 126).

Henri de *Bouxiere*, sire de *Sorcey* (Sorcy), écuyer, a été indemnisé, par le Brabant, de toutes ses pertes, du chef de la bataille de Basweiler, 1375 (n. st.); le sceau est tombé (B.).

BOVA. *Robertus de Bova*, miles, sc. un acte de réconciliation de la commune de Tournai, 1237 : type équestre; bouclier indistinct (très cassé). L. : *. . . . llem Roberti de Bova*. C.-sc. : un écu fascé de vair et de . . . , de six pièces; au fr.-q. chargé de quatre têtes d'aigle contournées (?), encloses, chacune, d'un annelet. L. : *S' Roberti de Bova* (Tournai, Chartrier).

Boveaz (Pierre), échevin de Liège, 1268, 79 : trois lions. L. : *S' Petri Bovea scabini leodiensis* (C. de B.).

— Pierre *Boveas* (*Boveal*), échevin illec, 1312-21 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles (Ibid.) (voir **Bouviaux**).

Bovekerke, voir **Clerc**.

Bovier (Maitre Gérard) reçoit, du Brabant, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 262 mout., du chef de la bataille de Basweiler, 1375 : trois pals de vair; au chef chargé d'un paon, à la queue fermée. Un filet broch. sur l'écu. L. : *S' Ghere . . . avecer* (B.).

— (Henri), reçoit, du duc de Brabant, 13 vieux écus, 3 s., 10 d. et 1 esterl., *als voir dat zeven gesellen die registers van den besuecke copieerden, om die bede in elc stad ende dorpe mede t'ontfaen*, 31 mai 1396 : coupé; au 1^{er}, parti; a, une fougère; b, un canard; au 2^d, trois trangles. L. : *Sigill' Henrici Bovier* (B.).

— Henri *Bovijer*, échevin de la cour de *Lenculen*, 1432 : une croix engrêlée; au fr.-q. chargé d'une bande. L. : *S' Henrici Bavier (!) ple* (ou bien : *. . . yle*) (B.).

Des autres échevins de ladite cour, *Bijessen*, Clut et *Warwelle*, figurent, dans d'autres actes, comme échevins de Maestricht.

— (Jean), échevin de l'abbé de Corbie, dans son *vroenhoff* à Montenaeken, 1465 : même écu, mais la bande du fr.-q. accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S Iohan Bavier (!) sceppe* (Abb. d'Orient, c. 2; A. G. B.).

Boville (Charles de), chev., chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné et de Viennois, 1383 : une fasce, chargée de trois annelets. C. : une chouette (grand-duc = *bubo*). L. : *S Charles segn de Boville chlr* (Tournai, Chartrier) (Fig. 100).

Die here van Bovile, vassal du roi de France, portait, d'après *GELRE* : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois annelets d'or.

L'*Armorial de France* du XIV^e s., publié par *DOUET D'ARCO*, donne ainsi l'écu du sire de *Bouville* : d'argent à une fesse de gueules à trois aigleules d'or sur la fesse.

Boxhoren (Godefroid), échevin de Louvain, 1393, 8, 9 : un sautoir, accompagné en chef d'un macle et dans chacun des trois autres cantons d'un besant, ou tourteau. L., 1398-9 : *Sigil . . . Godefridi Boxhorens scabini lovaniens* (S.-G.).

Boxhoren (Gérard), religieux à Adlighem, 1438 : parti ; au 1^{er}, coupé de . . . et de . . . (plains) ; à la bordure engrêlée ; au 2^d, parti-émanché, au lambel. T. : un ange. L. : . . . *Gerardi Boxore mo* (= *monachi*) (C. C. B., Acquits de Lille, I, 371).

— Daniel *Boxhosren*, le jeune, échevin de Louvain, 1484 : de . . . à l'écuss. : *plain, au chef plain* ; au fr.-q., broch. sur cet écu. et chargé d'un écu. plain et d'une bande broch., surchargée de trois maillets. L. : *S Danielis Box . . . i . nioris scabini lo*. (S. G.)

— (Hector), échevin de 1343, 6 ; *magister*, 1336, 7 : même écu. L. : *S Hectoris Boxhore scabi lo* (S. G.)

Boxmeer (Hubert van), échevin de *Deijll* (Deil), 1546 : un lion et un semé de billettes Cq. cour. C. : une tête et col de bouc. L. : *S Hvet va Boxmer (Geld.)* (voir **Bruinichs**, **Loix**, **Puelinchs**).

Boxtel *Mgr. Willame, sgr. de Boucstelle*, chev., *chier et foible* du duc de Brabant, 1313 : deux fascées, accompagnées de huit (3, 21, 2, 4) merlettes. L. : *✠ Sigilom sekrete* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214) (voir **Drongelen**, **Nieuwland**, **Steke**).

— (Guillaume, sgr. de), chev., 1318 : L. : *s viri W dn . . . Boestele milit* . . (C. C. B.)
= *nobilis viri*.

— Henri van *Bucstelle*, chev., se porte garant pour son parent (*neve*) Godefroid de Heinsberg, sire de *Dalenbroke*, chev., envers le duc Jean de Brabant, *als van der momborie van Dijest der kinderen heren Thomaes, heren van Dijest, mijns lifs oems wilneer was*, 1331 : même écu, mais une étoile en cœur et les merlettes rangées en orle. C. : un bonnet, chargé au bas de trois . . . , rangés en fasce. L. : *✠ S Henrici de Boestele militis* (Duss., *Jul.-Berg*), N° 340).

— Guillaume van *Boestele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 633 mout., 1374 : même écu que *Willame*, 1313. L. : *✠ S Wilhelmi de Boexstel militis* (B.).

— Jean *Proestken van Boestele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brijn van Grainhem ; i. t. : 668 mout., 1374, 5, 6 : même écu, mais les merlettes rangées en orle et un filet broch. L. : *S Iohis dei Proest d Boexstel* (B.).

— Gérard van *Boestele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 131 mout., 1374 : même écu, avec filet (!). L. : *S Gerardi de Boestel* (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Bucstel*, en Brabant : de gueules, à deux fascées, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le tout d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cygne de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent, bequé du même.

Braam, voir **Braem**.

Brabandere, voir **Brabantere**.

Brabant. Blanche de *Brebant*, femme de Jean de Thouars, sire de Mennetou-sur-Cher, et dame de ce lieu, *feme jadis de feu Jehain Bertaut, jadis seigneur de Malines*, font un accord avec *Giles Bertaut, frere et hier dou dit feu Jehan Bertaut*, au sujet du douaire de Blanche, 1307 : parti ; au 1^{er}, un semé de fleurs de lis ; au fr.-q. au lion (**Thouars**) ; au 2^d, un lion. L'écu surmonté d'un petit écu au lion et accosté de deux autres petits écus, chacun écartelé de . . . et de . . . (plains) (**Vierzon**). L. : . . . *ankie de Brebant dame de M. net* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 178).

À la fin du xiv^e, ou au commencement du siècle suivant, les descendants illégitimes des ducs de Brabant, pour resserrer les liens qui les unissaient, résolurent de conclure un traité d'alliance. Sur la convocation du sire de Rotselaer, du sire de Wittem, de sire Jean van den *Vene* et d'autres, une réunion des agnats eut lieu à Tervueren. On y institua un conseil de six personnes ayant pour mission de défendre les intérêts communs et de faire rapport de leur gestion dans des réunions périodiques. Furent désignés membres de ce conseil : le sire de Rotselaer, le sire de Wittem, sire Jean van den *Vene*, le sire de *Longsomp*, sire Segher van den Heetvelde et sire Renier Goedeheere, alors receveur de Brabant.

Quatre de ces *hoetsiede* (= *hoofdmannen*) et *berichters*, à savoir : les sires de Wittem et de *Longsomp*, Jean van den *Vene* et Seger van den Heetvelde, étant venus à mourir avant que cette convention ne fût consacrée par une charte, une nouvelle assemblée se tint, à Tervueren, en 1403.

Outre les descendants naturels de la maison de Brabant, y assista Guillaume de *Zeijn* (Sayn), sire de Rhode-Sainte-Agathe, parent légitime des ducs. On reconstitua le conseil par la nomination des suivants : ledit Guillaume de Sayn, Jean, sire de Rotselaer, sire Henri de la *Leek*, drossard de Brabant, sire Jean, sire de Wittem, le sire de Wavre (1), sire Renier *Goedeheere*, actuellement prévôt de Maubeuge, sire Guillaume van den Heetvelde et Jean de Ranst, en stipulant qu'en cas de décès de l'un d'eux les survivants pourvoiraient à son remplacement.

Le pacte rédigé, en cette circonstance, fut scellé par ces huit personnages et quatre autres, à savoir : Gauthier de Ranst, prévôt de Nivelles, Henri de Wittem, sire de Beersel, Arnould de Jodoigne et sire Gérard de Waenrode, sire de Binckom et de Glabbeek (cet acte, daté de Tervueren, 1403, se trouve imprimé dans le *Codex diplom.*, joint, par WILLEMS, aux *Brabantsche IJestten*, T. II, p. 707).

Voici comment HEELU (xiii^e s.) blasonne les armes du duc Jean 1^{er} : « *At dat die hertoge hadde an, | Wapenroc, helm, ende britsieren* (ailettes?), | *Dat hadde al teken van sire banieren, | . . . Van sabele, metten leeuwce van goude. | Dit teken voerde hi al geheel : Sijn broeder daer op dat palesteel, | Ende die bare sijn oem bastaert* (v. 4486-91). — D'après *Les Enfances Ogier*, voici les armes de Thierry d'Ardenne : *Blanches estoient, s'ot d'or . i. lion. | Li premiers dux de Bra-*

(1) Probablement Robert de Spontin, fils de Guillaume et de Marguerite, dame de Wavre, à moins que ce ne fût son père, ledit Guillaume (comp. FARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Wavre, p. 23).

ban, ce dist on, | Qui Godefrois à la Barbe et a non | Porta tes armes, de droite estracion (2^e moitié du XIII^e s.). — GELRE donne ainsi les armes du duc de Brabant (Jean III) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de sable au lion d'or, armé et lamp. de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, lamp. d'azur, armé et cour. d'or. Le eq. d'or. Volet d'hermine. C. : un vol, coupé d'hermine et d'yeux de plumes de paon, sommé d'une queue de paon.

Le continuateur de GELRE cite encore, sans nom, un bâtard de Brabant (voir Prusse) : de sable au lion d'or, armé et lamp. de gueules, au bâton d'argent broch., chargé en chef d'un losange (non colorié). Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col du lion de l'écu entre un vol de sable.

Brabant (Marie de), comtesse de Juliers, dame d'Aerschot et de Virson, 1313 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant de la main droite un lis, accostée de deux écus : A, un lion (**Juliers**); B, un lion et un lambel à cinq pendants broch. L. : *... igillum Marie . . . isse . . . iacensis*. C.-sc. : un écu au lion; ledit écu entouré de quatre petits écus, les pointes vers le bord du sceau, tous à un écartelé de . . . et de . . . (**Vierzon**). L. : *Secre Marie* (N.).

— (Jean de), échevin de Liège, 1333-53 : deux sceaux; A, dans le champ du sceau, une escarboucle; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *S Io reban . . .*; B, parti; au 1^{er}, une demi-escarboucle, mouvant du parti; au 2^d, un lion. L. : *Jonis d b* . . . (C. de B.).

— (Henri, noustres chier et ameis fuis, damoisias de), 1345 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (**Brabant**); aux 2^e et 3^e, un lion, à la queue fourchée (**Limbourg**); un lambel broch. sur l'écu (*Afflig.*).

Fils de Jean, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, marquis du Saint-Empire.

— (Godefroid de), sire de Malines, sc. avec son père, le duc Jean (III), 1331 : même écu (B.).

— (Marie de), femme de Renaud, duc de Gueldre, comte de Zutphen, 1336 : parti; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée (**Gueldre**); B, écartelé de **Brabant** et de **Limbourg** (le lion cour.) (B.); duchesse de Gueldre, etc., 1369 : même écu, mais sans les lignes de partitions. L. (1369) : *S Marie de Brabant ducisse gelrensis* (B.).

— (Andriot van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 132 mout., 1374 : trois triangles, surmontées d'un lambel. L. : *S Overt . . . de . her . .* (B.).

— Pierre Clignet (ou Clugnes, Clognet, etc.) de *Bre-bant*, ou Brabant, chev., sire de Landreville (1374), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 893 mout., 1372, 4, 8; 1372, 4 : de . . . à six burelles et à la bande broch., chargée de trois coquilles. L. : *S Clignet de Breban*; 1378 : un burelé et une bande broch., chargée de trois coquilles. L. : *S Pierre Clignet* (B.).

En 1374, il appose son sceau à un reçu de *Renauldins Ma[un]quareis de Clarey* (Clary), jadis prisonnier à Basweiler.

Brabant (Guillaume van) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension sur la ville de Termonde, 1385, 90 : une fleur de lis, p. c., en cœur, entre deux faucilles afrontées, le tout accompagné de six billettes, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L. : *S Willelmi de Brabant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 70, 71).

— (Antoine, duc de Lothier, de) et de Limbourg, etc., 1415 : type équestre; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, à trois fleurs de lis (sans bordure!); au 2^e, un lion; au 3^e, un lion, à la queue fourchée. Contre-scel : même écu; C. : une fleur de lis, p. c. S. : deux lions (Diest, N° 80).

— (Jean, duc de Lothier, de), etc., 1418 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis et une bordure composée; au 2^e, un lion; au 3^e, un lion cour., à la queue fourchée. C. : une fleur de lis, accostée, au haut, de deux petites fleurs de lis et accompagnée à s. d'un b. S. : deux léopards lionnés; 1419 : même écu, mais le lion du 3^e quartier non cour. C. : une fleur de lis, à cinq pétales, chacun des trois du milieu sommé d'une boule (C. C. B., c. 80).

Plusieurs sceaux de 1418 et 1419 portent un petit contre-scel, dans le champ duquel se trouve un eq. cour., cimé d'une tête et col de bouf. L. : *S Florus va Borssele . . .*

— Philippe, comte de *Liney* (Ligny) et de Saint-Pol, sgr. de Fiennes, châtelain de Lille, 1423, 6 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis et une bordure engrêlée; au 2^e, un lion, au 3^e, un lion à la queue fourchée. C. : une fleur de lis, les pétales sommés, chacun, d'une boule. T. : deux d^{ies}. Le C. accosté des lettres r et b. L. : *Seel Philippe de Breban conte de Saint Poul*. C.-sc. : un eq. cimé d'une fleur de lis florencée, supporté par deux aigles, le 2^d regardant. L. : *S Philippe de Brebant conte de Liney* Σ *de S Poul* (B.).

— (Antoine, bâtard de), chev., sgr. de Crujbeke, donne quittance à Jean de Zwaef, son bailli d'*illec*, 1483 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné et un bâton broch.; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis et une bordure (simple). C. : un . . . entre un vol. L. : *S Anthone de Brabant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 67, 68).

— Pierre de *Braibant*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590 : une fasce, accompagnée de deux corbeaux (aigles?) passants, 1 en chef, 1 en pointe. C. : une tête et col d'aigle. L. : *de Brabant* (B^{on} de Royer de Dour).

— (Julien de), h. de fief du Hainaut, 1641, à Ath : une marque de marchand. T. s. : un personnage



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXVIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Wolphard de Borssele, chevalier
(1292, 1299).



armé, tenant de la main droite la lanière de l'écu et de la gauche une épée basse. L. : . . . *lie* . . . *Brabant* (M. Hulin, à Gand).

Brabant (Etienne de), h. de fief des cours de Mons et du comté de Berlaimont, 1630, 7 : une bande, accostée de deux têtes et cols de lion. C. : une tête et col de lion. L. : *Estienne de Brabant* (M. de Latre) (voir **Amman, Baenst, Baerdeghe, Es-selen, Guillemoix, Haamstede, Juliers, Lerzy, Limburg, Lisy, Thouars, Veen**).

Brabantere. Jean de *Brabandere*, échevin de la *vierschae*re de Kemseke, 1434 : une merlette, posée en pal. L. : *S Jan de Brabantre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

— (Jean de) (fils de Jean), tenancier juré du comte de Flandre, dans sa sgrie de Wesseghem, 1484 : trois roses, à six pétales, tigées et feuilles, les tiges recourbées à s. L. : *Brabantre* (Ibid., l. 224).

— (Pierre de), échevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1486, 7, 94 : un sautoir écoté, mouvant. L. : *S Pieter de Brabantere f lans* (Ibid., l. 116, 224).

— (Jean de), fils de Jacques, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1302 : trois coquilles (Fiefs, N° 10847).

La famille de *Brabandere*, qui obtint, en 1848, concession de noblesse et du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture, porte : d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Brabeck. *Wolter van Bradbeck* a été indemnisé par le comte de Clèves, du chef de sa rançon, de pertes de chevaux, etc., 1413; h. du *duc* de Clèves, 1418; trois crampons. L. : *Sig Wolteri de Bradbeke* (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 719, 756).

Brachy, voir **Sainte-Livière**.

Braderic (Henri), h. de fief du comte de Flandre, 1335 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Fl., Invent. imprimé, N° 1723).

— (Georges) décl. que, en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, Jean de *Vaerneuyc*, sgr. d'Exaerde, bailli du pays de Waes, lui a fait grâce du dixième denier et des droits seigneuriaux dus, par lui, du chef de rentes viagères qu'il avait vendues, à Olivier et Antoine *del Banc*, frères, bourgeois de Bruges, à Jean *le Hont* et à Pierre *le Hont*, à charge de son fief de *Bevrebrouc*, mouvant de la cour de Vracene, 1420, le 26 décembre : même écu, mais, en cœur, à l'écuss. coupé de . . . et de . . . (plains); la partie sup. de cet écus. chargée à d. d'un autre écus. : d'hermine au sautoir (**Vilain**). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un poisson, la tête en

bas, engoulant, entre un vol. T. : deux d^{bles}. L. : *S Ioris Braderic* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Braem (*Monseigneur Henri*), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : (écu en losange!) une fasce échiquetée (Fl.).

— *Mathijs Hugen Braems sone*, échevin de Middelbourg (*Zél.*), 1392 : un carreau échiqueté, ou échiquier de seize cases, et une bordure engrêlée (C. C. B., N° 80) (voir Pl. 5, fig. 101).

— *Watier Braem*, jadis *copier* (géolier) de la Salle d'Ypres, 1435 (n. st.) : un chevron, accompagné en pointe d'un arbre dans lequel perche un oiseau contourné. L. : . . . *ter Br.* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Godefroid), tuteur de *Copkin Braem* (fils de Baudouin), feudataire du Vieux-Bourg de Gand, 1502 : coupé; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé, surmonté d'un lambel; au 2^d, plain. C. cassé (Fiefs, N° 2716).

— (Jean), tuteur de messire Gilles de Hondt, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1335 : une trangle, sommée d'un lion iss. C. : une tête et col de lion (assez fruste) (Ibid., N° 7059) (voir **Blocq**).

La mayson surnomé Braem : de sable, au chief, d'argent au demy lyon de gueulle, lampassé et armé d'asur, et crye Vilayen à Gandt (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*; comp. DUCHESNE, *Hist. des Vilain*).

La famille *van Braam*, faisant partie de la noblesse officielle du royaume des Pays-Bas, porte ce même écu.

Braembosch (Gilles), chanoine de l'église de Sainte-Croix en Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, une rente qui à sa mort, passera à son neveu, sire Jean de *Bochout*, prêtre, 1402, 6 : un rameau en volute, garni de quatre trèfles, 1 en cœur, 2 dans les coins supérieurs, 1 au flanc s. L. : *S Egidi Braembos* . . (Tournai, Quitt.).

Braem[d]t (Jean van der), échevin de Termonde, 1400; tient, du château de Termonde, le fief de *ter Meeren*, hors les murs de Termonde, 1430 (même personnage?) : trois besants, ou tourteaux (*Zwijveke*; Fiefs, N° 4443).

Braffe (*Lotars de*) sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : un gironné de dix pièces; écus. en cœur à trois étoiles. L. : *S Gillion de Braffe* (Tournai, Chartrier).

Lotars, Gillotars, etc., diminutifs de Gilles.

Bray (Jean de), lieutenant du bailli de Vermandois, 1387 : deux léopards, rangés en pal, et un bâton broch. L. : *han de Bra* . . (Tournai, Chartrier).

Bray (Jean du) reçoit une rente viagère sur la ville de Binche, pour sa femme, *Amalberge* de Thiennes, 1493; h. de fief du Hainaut, 1493: une bande accompagnée de six merlettes, rangées en orle. C.: une touffe de plumes de coq, iss. d'une cuve. L.: *Seel Jehan du Bray* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

Braynart (Melchior), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1683: de... aux lettres M B (M. E. Matthieu).

Braine. *Antonius de Brania* donne à l'église de Forest *duos manipulos decime quinque bonariorum terre... in confinio divisionis duarum parochiarum scilicet Galmardie (Gamerages) et Herne* (Hérinnes); sans date (fin du xiii^e, commencement du xiv^e s.); un lion cour. L.: **Braine** (Forest) (voir **Bruxelles, Enghien, Héron**).

Un Antoine de Braine scelle, en 1219, un acte, *apud Steenkirke* (Steenkerque) (A. WAUTERS, *Table des chartes et dipl. impr.*, III, p. 514).

— **Wautier de Braine**, châtelain de Binche, 1245: type équestre; cassé. C.-sc.: un écu au lion. L.: *a. vvalte* (*Wautier-Braine*, chartes).

— **Watiens, apieles de Brainne**, chev., et ses frères. *Sohiers et Jakemes*, vendent à l'abbaye de Wautier-Braine, leur alleu illec, 1281 (n. st.); plusieurs autres chartes de 1281; dans l'une d'elles, il se dit sire de *Gamarege* (Gammerage) et cite: *demisele Marien, me sereur, fille le noble home mon signeur Jehan de Gavre*: un gironné de dix pièces, les 2^e, 4^e, 6^e, 8^e et 10^e semées de croisettes. L.: ✠ S' *Watiens de Braine chevalier*. Contre-scel: même écu. L.: ✠ *Cles de saiel* (Ibid.)

Ces deux frères n'ont pas de sceau.

— **Watiens de Brainne**, chev., sire de Senefle, 1287: même écu (*Ninove*).

— **Sohiers dis de Brainne**, chev., sire de Senefle, 1290: même écu brisé d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

— **Jakemin**, que ledit *Sohiers* appelle *notre frere*, 1290: de... à trois écus, aux armes du précédent, mais sans lambel (Ibid.) (Pl 3, fig. 102).

Voie sur les *Braine*, *Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, T. II, p. 425 etc.: *Notice historique sur la commune de Deux-Acres*, par V.-J. GUIGNIES, et TARDIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod., ad vocem Wauthier-Braine*.

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610: écartelé; au 1^{er}, une plume; aux 2^e et 3^e, une étoile; au 4^e, une croix ancrée (Mons, H. de fief).

Braine-l'Alleud. Les échevins de la franchise de *Braine l'Aluet*, 1338: un burelé et trois lions

broch. (Ch. et doc. div., c. 1); 1394, 1633, 46: même écu. L. (1646): ✠ *S Scabinorv de Brania Allody* (E. G., 367; N.-D., Anvers, doc. de la fam. Thijs, de Braine-l'Alleud, et Abb. de W.-B., 4006).

Braine-le-Château (Le maieur et les échevins de), 1315: parti; au 1^{er}, une aigle et un bâton broch. (*Housdaing*); au 2^d, un bandé. L.: *de Brania* (Abb. de W.-B., chartes).

Braine-Je-Comte (Les échevins de), 1609, 91: de... à la tour, chargée d'un écu, à l'aigle éployée, ladite tour accostée des chiffres 8 et 0. L.: *S les eschevins de Breine le Conte* (M. Hanon de Louvet et B. R., C. G., portef. 1949).

Brakel (*Wilhelm van*), *genant Beyzel*, chev., et Catherine, sa femme, inféodent au margrave de Juliers, *unse huys ze Bure, mit hoifstat ind vurburge*, et en font son *offen huts, los ind ledich*, 1337; *Wilhelmus dictus Beysil, miles*, témoin à l'acte d'Arnould de Buschfeld, 1338: plain; au chef chargé à d. d'un besant, ou tourteau, surchargé d'une merlette. L.: ✠ *S' Gvilielmi* *B* *broche* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 394 et 402).

— (Staes van), chev., donne en partage à sire Jean van Brakel, son oncle, *den coren tijende ende den smalen tijende tot Deijl* (Deil), dont le chapitre de Sainte-Marie, à Utrecht, possède l'autre moitié, et deux *hoeven land*, à 'ts Hertoghenmalsen: « *heeren Steeskinshoeven* » et un ilot (*weert*) sous Brakel, dit « *Kedden weert* » *ende* « *Snaertsart* », 1369: deux poissons adossés (sans croisettes!) (*Geld.*).

Gérard, bâtard van Brakel, est un des hommes de fief, devant lesquels est passé cet acte.

— **Bernard de Brakele**, h. du comte de Flandre, du chef du château de *Bevre* (Beveren), 1421, 31: quatre chevrons. T.: un h. sauv., portant sa massue de la main droite. L.: *S Bernaert va* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238-9).

— (Thierry van), témoin de Guillaume van IJzendoorn, à son contrat de mariage, 1431: parti; au 1^{er}, deux poissons adossés et un semé de croisettes; au 2^d, trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. C.: une aigle iss. S.: deux lions (*Geld.*).

— **Baudouin de Brakele**, prévôt de l'abbaye d'Eename, 1437; prévôt et receveur de cette abbaye, 1440, 4, 5, 6: quatre chevrons. T.: un ange. L.: *S' Balduini de Brakele mon* (= *monachi*) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 377-8).

— Jean van *Brakell*, *heemraad* en Nederbetuwe, 1490: deux poissons adossés et un semé de croisettes. Même C. que Thierry (*Wassenaer*).

— Gilles van *Bracle*, dit van den Bossche, tient du château de Courtrai, *'t goed van Morslede*, à

Autrijve, 1504 : quatre chevrons. C. : une tête d'animal (lévrier?) sur un col allongé (Fiefs, N° 1249).

Brakel. Josse van *Braickell*, père de *Marij*, qui fait un contrat de mariage avec Joachim van Eichen, 1539 : deux poissons adossés, accompagnés de trois croisettes, 1 au point du chef, 1 en cœur, 1 en pointe. C. : deux poissons renversés, posés en pal renversés (*Geld.*).

— Josse van *Bracle*, écuyer, sgr. de Willecom, *Varenbeke* (Vaerbeke), etc., tient, du comte de Flandre, par achat des tuteurs des enfants de Jean de Rij[c]ke, la sgrie dite 't *Hamervelt* (18 bonniers), à Saint-Nicolas (Waes), 1620 : quatre chevrons. C. : une tête et col de chien colleté (Fiefs, N° 7085) (voir **ALIJSHOVEN, Galen, Giessen, IJzen-doorn, Laer, Puijffijk**).

Le seigneur de BRAQUELE d'argent à cinq (?) chevrons de queue, le premier coupé, et orge : Courtraeyseyn! Courtraeyseyn (sic)! (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres).

Bracquignies (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1644, 5, 7, à Soignies : trois cors de chasse ; au chef chargé d'une étoile à cinq rais. L'écu posé sur un cartouche. L. : *S Jacques d Bracquignies 1622* (B. R. C. G., portef. 2229, et Mons, Hôp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, à Soignies.)

Bramhorn (Thierry), écuyer, cher ami et conseiller du comte de Tecklenburg, 1571 : deux huchets adossés, les pavillons en haut. L. : *S i dei . . amhoren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 856).

Branchon (Enguerrand de), bailli du comté de Namur, 1530 : *homme de loy, manant en le bail-lerie de Wasseige* (Wasseiges) 1531 (n. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée de deux annelets. L. : *de Branchon* (Nam., Nos 517 et 524) (voir **PRAIELE**).

Brande (Jean van den), h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1596 : un chien braque passant, surmonté d'une étoile à cinq rais. L. : . . *an van den Bran . .* (B.).

— (Jean van den) tient, du château de Termonde, un fief à Zele ; sans date (1440?) : trois (2, 1) roses et un besant, ou tourteau, en cœur (Fiefs, N° 4564).

— (Marie van den) (fille d'*Oste*), béguine, reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1444, 5, 7, 62 ; dit sceller de son propre sceau : trois bandes, accompagnées au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Oste van den Brande* (C. C. B., *Aquits de Lille*, 1, 391).

La maison surnomé DE LE BRANDE : d'argent, à trois bandes de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres).

Brande (Pierre van!), fils de Daniel, tient, dudit château, un fief de Zele, 1549 : deux roses en chef et une fleur de lis en cœur. La pointe est cassée (*ibid.*, N° 4595). (voir **Berg, Iseghem, Puppe**).

Brandenburg. Thierry, sire de *Brandeberch*, écuyer, sc. un acte de Philippe, fils aîné du comte de Vianden, 1306 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande d'hermine brochante (*Lux.*, c. I. liasse V).

— Herman, sire de *Brandenberg*, chev., sc. des actes de Ferry de Cronenburg, 1332 ; du sire de Cronenburg, 1344 ; de ses parents, Thierry de Milburg et de sa femme, *Metze* de Merode, 1348 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : *S H' mani m d'ni de Bradiberch* (*Lux.*, c. IV, t. XVI, N° 67 ; Duss., *Jul.-Berg*, Nos 477 et 510).

— Herman van *Brandenberch*, chev., sc. un acte de Jean, sire de Reifferscheid, 1341 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à senestre d'une coquille, posée en barre (*Lux.*, c. I, l. IV).

— Herman van *Brandenberch* reçoit, du Brabant, 150 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 22 août : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une coquille. L. : *berch* (B., N° 1349).

— Jean, sire de *Brandenborch*, jadis prisonnier à Bäsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1328 2/3 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une merlette (?). L. : *S Ioh d. Brandinberg* (B.).

Sire Herman van *Brandenborch* garantit l'authenticité du sceau.

— Herman van *Brandenborch*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 1224 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une coquille. L. : *S Hmani d Bradebg milit* (B.).

— Jean van *Brandenberch*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Sponheim, i. t. : 411 2/3 mout., 1374 : d'hermine à l'écuss., chargé d'une cotice! L. : *S I . . van Branden . . r . .* (B.).

— (Jean, sgr. de), 1 . . . : de . . . à l'écuss. plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes d'ours, ou de lion (?). L. : *S Iohis de Bra . . . b'* (Arch. commun. de Lux.).

— Ferry de *Brandenbergh*, écuyer, sgr. de *Boulant* (Bolland), donne décharge à la duchesse de Brabant, du chef de réclamations faites en son nom, ainsi qu'à cause de feu sire Jacques d'Agimont, de Jacques de *Boulant* et de sire Arnould de *Boulant*, *des quelz je suy heritier*, 1404 : même écu. C. : les deux pattes d'ours (?). L. : *S Friderici von Brandenb* (B.).

Brandenburg. Thierry van *Brandenborch*, sgr. de *Stoltenberch*, (Stolzenburg) et de *Bollant* (Bolland); le duc de Bourgogne l'ayant nommé, par l.-p. du 1^{er} du même mois, châtelain, burgrave et drossard de son château et pays de Limbourg et semonceur de ses vassaux *illec*, Thierry promet de lui restituer ce château, etc., à la première réquisition; 5 mai 1439 : mêmes écu et C. L. : *S Diederich von Brandenbg* (B.).

— Thierry de *Brandebuerch*, sgr. de *Boulant*, promet de payer au duc de Bourgogne 4500 fl. du Rhin, en deux années, *commenchans au jour de ma delivrance du chastel de Riplemonde* (Rupelmonde), . . . *sans pouvoir chargier, vendre, ne aliener mesdicts biens et seignorie, . . . avant ladite parpaye*; 9 mai 1444; il consent, par un autre acte du même jour, à ce que le duc conserve les sommes perçues sur les revenus de *Boulant* et d'autres terres, *depuis que je fu prins jusques a ma dicte delivrance* : même écu. C. : deux pattes de lion (?), soutenant, chacune, entre les deux griffes visibles trois feuilles allongées (?) (serait-ce une main?). L. : *Siel Tiery de Brandeberg* (B.) (voir **Bolland, Bongart** (1440), **Kriekenbeck, Montmorency**).

Tous les cimiers des sceaux décrits ci-dessus sont assez mal gravés. D'après les amoriaux, les Brandenburg cimeraient de deux mains, ou de deux bras.

Brandenburg. Herman van *Brandenburch*, bourgeois de Cologne, 1518 : trois (2, 1) (?) roses, surmontées de trois piles. C. cassé (Duss., *Schrein St-Gereon*, l. 12).

La rose de la pointe est fruste.

Brandin (Jean), échevin de la ville de Loo (Fl.), 1438 : d'hermine à deux étais alésés, l'un renversé, entrelacés. L. : *Ihan Brandin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 239).

Branscheid. Jean van *Brantscheit*, le jeune, chev., reçoit, du duc de JULIERS, 250 *sware gulden*, pour les pertes subies par lui et ses compagnons à la bataille de Basweiler, 1371 : trois crampons contournés, accompagnés en chef à d. d'une étoile. L. : *S' Johan de Br* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 865).

Brant (Jean), chev., sire d'*Asay* (Aiseau) et d'*Ochans* (Ochain), reçoit des paiements du Brabant, par le receveur du *Roman pays*, 1362, par Renard, sire de *Schoonvorst*, 1364; sc. aussi en 1363 : un lion et une bande broch., chargée de . . . L. : *S. Io Brant dni de Asa militis* (B.).

Les actes de 1363 et 4 ne le qualifient pas sire d'*Ochans*. DE SALBRAY, dans son édition de HENRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbays*, blasonne *Brant* : de sable au lion d'or, à la bande d'argent broch., chargée de trois lions de gueules.

— *van Baerle* (Jean) et d'autres déclarent s'être inféodés au comte de Berg et de Ravensberg, 1369 :

une fasce, surmontée de trois lions. L. : . . . *Iohan n de Baerl . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837).

Brant van Baerle, (Jean) le jeune, caution, à la place de son père, du même nom, pour Hedvige, veuve du chev. Jean Ba[e]ke, 1374 : même écu. L. : . . . *Iohannis Brant* (Duss., *Werden*, N° 147).

— (Catherine, veuve de Jean), chev., et Jean, son fils, reçoivent, du chef de la bataille de Basweiler, à laquelle le défunt avait commandé une *rotte*, un acompte sur une i. t. : de 254 mout., 1374 : parti; au 1^{er}, un lion et un bâton broch.; au 2^d, six (2, 2, 2) fleurs de lis. L. : . . . *arine van Osia trovve van As . . .* (B.).

— (Jean) et Guillaume l'Ardenois, sire de Spontin et de Wavre (*1^o loco*), reçoivent, du Brabant, un acompte pour leurs services *van dien tijde dat wij laghen tot Eijndoven, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijdsje*, 1388; sc. pour Imbrecht van *Hermal[e]*, chev., qui reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services : *dat wi ghesonden hadden twee ghelavien, ale met twee perden, sestien daghe lanc tot Eijndhoven*, 1388 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un filet broch.; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. L. : *S Iohis Bra* (B.) (voir **Baerl, HERTBOSCHE**).

Les Brant d'Aiseau ont pour auteur un fils naturel de Jean III, duc de Brabant.

— *Willelmus Brant Rover*, échevin de Bois-le-Duc, 1421 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une croixette. L. : *S Willi Brant in Bvscod . . .* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 57).

— (Simon), échevin de la ville de Loo (Flandre occ.), 1438 : un dextrochère, mouvant du bord de l'écu, tenant un glaive. L. : *Br . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 239).

— (Guillaume) *van Asau*, conseiller de Philippe le Bon, 1446 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et une bande broch., chargée de . . . ; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis. C. : un h., iss. de flammes, tenant de la main droite une banderole. S. d. : un griffon. L. : *S Willelmi de Aysa* (B.).

Branteghem (Robert van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour une chapellenie, *legghende voer Onser Vrouwen te Doijnze* (Deijnze), *daer Hanneken, mün zone, nu ter tüt possesseur af es*, 1448 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile, et une bordure engrêlée. T. : un h. sauv. sans massue, agenouillé derrière l'écu. L. : . . . *Rubb a Branteghe* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 401).

— (Jean van) (fils de Robert), chapelain de la chapellenie de N.-D., en l'église de Deijnze, 1454; ancien chapelain de ladite chapellenie, 1455 : même écu,



Fig. 1.

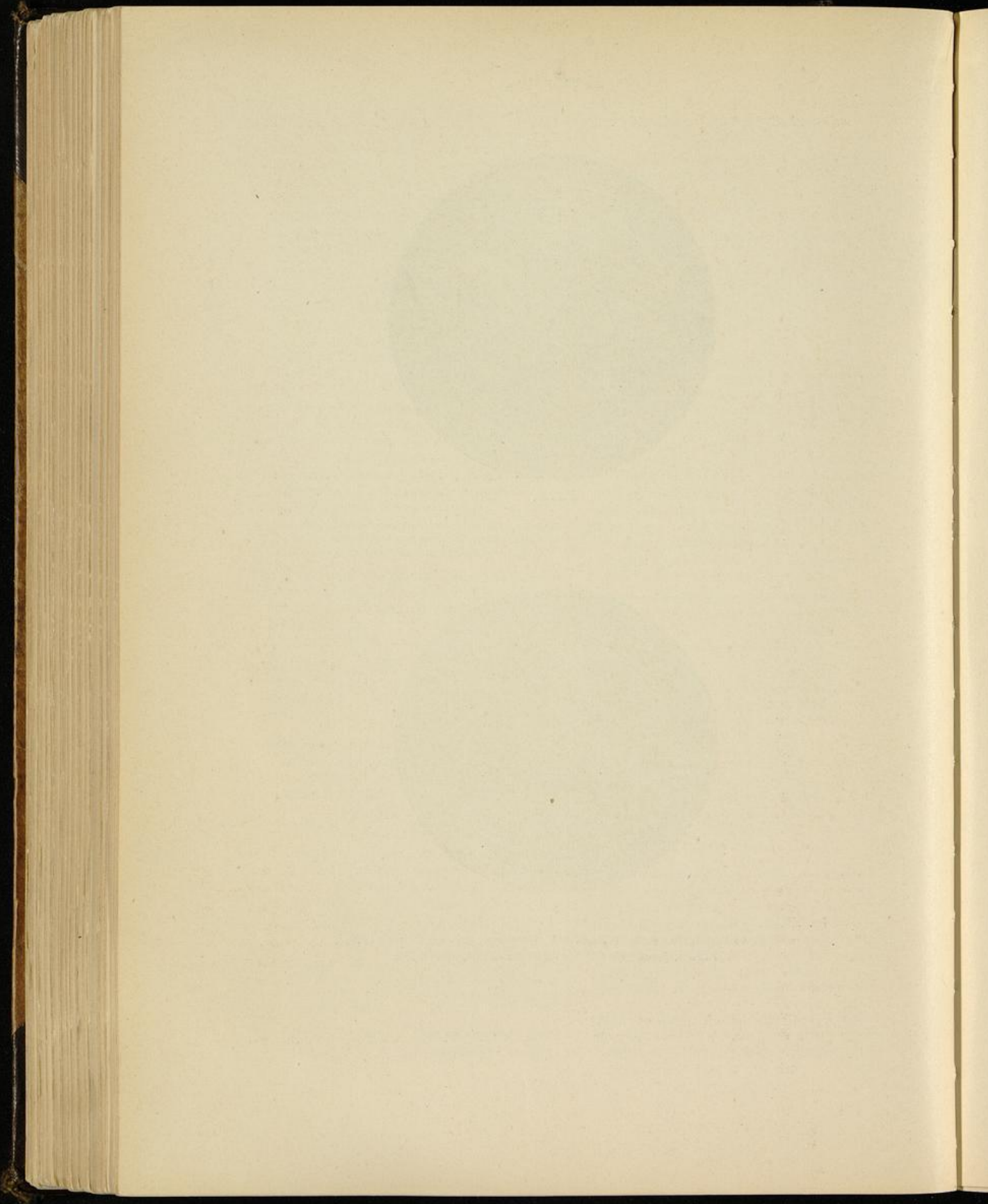


Fig. 2.

Pl. XXIX.

Fig. 1. Sceau de Louis de Beaujeu, chevalier, sgr. de *Bruccq* (1295).

Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Berlaimont (1295).



mais un croissant, au lieu de l'étoile. Même T. L. : *S Ian van Branteghem* (Ibid., l. 401).

Branteghem (Adrien van), bailli et receveur de Jean van den Walle, dans sa sgr^{ie} de *Monnebrouc*, 1463 : un corbeau essorant, accompagné en pointe, à s., d'une étoile. L. : *hem* (Ibid., l. 371).

— (Barthélemy van), prêtre, *costere van de uppercosterie* de Sainte-Parailde, à Gand, 1475, 8 : trois meubles formés, chacun, d'une tige, pointue en bas, terminée, au haut, par une pointe en losange, rangés en fasce. L. : . . . *tholomei de Brateghe*. (Ibid., l. 402, 416).

BRANTELGET (*Adolphus de*) se porte fort pour *Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : type scutiforme ; une crémaillère posée en bande. L. : ★ *S Adolphi de Brantelget* (Duss., *Werden*, N° 30).

Brantin (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1396, 8 : une croix nillée, surmontée d'un lambel. L. : *S Ian Brantin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— (*Ernol*), même qualité, 1397, 1405 : une croix ancrée (!). S. s. : un griffon accroupi (Ibid., l. 38).

— *Pauwels Pieter Brantins sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1392 : à d. une demi-croix nillée, défaillante à s., à s. une tour, surmontée d'une étoile et en pointe une fleur de lis (C. C. B., c. 80) (Pl 5, fig. 103).

Brants (Jean), le vieux, maieur et tenancier de la cour de Waenrode et d'*Amors hoff*, 1589, 92, 3 : de . . . au pentalpha, sommé d'un nœud, ou lacs d'amour. Le sceau porte *Braents* (S.-T., c. 13).

— (Jean), le jeune, tenancier de la cour de Waenrode, 1592, 3 : dans le champ du sceau, deux triangles, vidés, le 2^d renversés, entrelacés, formant une étoile, entourant une fleur de lis et accostés des lettres J B et de quatre besants, ou tourteaux, chacun chargé d'un petit besant ou tourteaux, 2 en chef, 2 en pointe (Ibid.).

Brassars (Nicolas), prêtre, chanoine de l'église Saint-Géry en Cambrai, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et *Regnaut*, son fils, 1407, 8 : un chevron, accompagné de deux coquilles, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une anille, en chef à s. L. : *Brassardi pbr* (Tournai, Quitt.).

Brassart (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1506 : écartelé ; au 1^{er}, une coquille ; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée ; au 4^e, deux chevrons, le 2^d renversé, entrelacés. S. s. : une licorne (B. R., C. G., Portef. 1949).

Brau, Pierre *Braeu*, échevin de Bruxelles, 1485 : trois pals de vair ; au chef plain. T. : un ange. L. : *S P . ter Braev* (Brux.).

— (Pierre), échevin *illeg*, 1486, 91 : écartelé, aux 1^{er} et 4^e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de nénuphar ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri Brav* (Ibid., et E. G., l. 357).

Braun de Schmitburg (Lothaire), grand-commandeur de l'Ordre Teutonique, tient, du roi de France, les sgr^{ies} foncières de Temmels et de Wehlen (diocèse de Trèves, comté de Chiny), 1682 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix pattée (l'Ordre) ; aux 2^e et 3^e : un crampon et un semé de billettes. L'écu sommé d'un cour, à 7 perles, surmontées des lettres L B V S (C. C. B., reg. 43713c).

Au 2^e quartier, les billettes sont rangées par 5 (2, 1, 2) de chaque côté du crampon, au 3^e, leur disposition est irrégulière. Il n'est pas exact de blasonner : neuf billettes.

Braunsberg, *Bruno, dominus de Brunsberg, fideiusor* dans un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 : deux fasces. L. : ✠ *Sigillum Br . . . nis senbere* (Duss., *Jul -Berg*, N° 52).

— *Johan van Brunsperch*, dit *Winnenberch*, constitue, au margrave de Juliers, moyennant 50 petits florins, une rente de 5 fl., sur tous ses biens in *Meytscheyder kirspel*, 1338 : une fasce de trois macles, surmontée d'un lambel, à quatre pendants. L. : ✠ *S Iohis de Pronisberg* (Ibid., N° 413) (Fig. 104).

— *Juncker Wilhelm, here van Bruinsberg ind van Ysenbourgh*, sc. des actes d'Everard Rudel van *Hedesdorp*, 1338, de Philippe d'Isenburg, sire de Greutzau, 1338, et de son parent (*maigh*), Gilles, sire de Daun, 1339 : deux fasces (Ibid., Nos 399, 411, 7).

— *Willelmus de Brunsbergh* s'inféode au duc de Brabant, du chef d'une rente de 70 livres tournois qu'il lui assigne sur ses alleux, 1339 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ *S Wilhelmi de Brvnysberch* (B., N° 533) (voir **Wied**).

Braunshorn, Jean de *Brunshorne*, chev., 1299 : trois huchets. L. : ✠ *S Iohannis domini de Brvnishorno* (C. C. B.).

— *Gerlacus, dominus de Brunshorn*, ratifie l'inféodations *meorum nepotum de Winnenberg*, 1361 : même écu (Duss., *Col.*, N° 845) (voir **Broeck**, **Winnenberg**).

Brauw (Maitre Jean de), échevin de Rotterdam, 1648 : une roue, surmontée à d. d'un écu. à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants. Cq. cour. C. : une tête et col de cerf (U.).

Brauwere, voir **Brouwere**.

Brauweiler. *Rycwyn van Bruucilre*, h. de fief du Brabant, 1397; R. van *Bruucilre*, *Bruucildere*, *Brouucilre*, *Bruucire*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 100 vieux écus (guerre de Gueldre); 1396, 7, 8 : un crampon contourné, muni d'une traverse. L. : $\text{✠ S Rucwin van Bruucilre}$ (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609, et B.) (Fig. VIII).

— Herman, abbé de *Bruucilre*, sc. un acte de l'archevêque de Cologne, 1393 : type ogival; dans le champ du sceau, un prélat agenouillé; dans le bas, un écu à la fasce, surmonté à d. d'une croisette pattée (Duss., *Col.*, N° 1170).

Brebant, voir **Brabant**.

Bréda (*Ysabella, domina terre de*), fait de l'aveu de son mari, *dominus Arnoldus de Lovanio, dominus de Breda*, une donation à l'hôpital d'Anvers, 1280 : type équestre, à dextre; fort endommagé. Contrescel : écu parti; au 1^{er}, un lion et un lambel broch.; au 2^d, trois flanchis (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

Dans *De Grimbergische oortog*, on lit, à propos du sire de Bréda : *Twee dusent mannen haddi fere | Onder sijn rode banierre. | Van selvere drie sautoren daerin* (II, v. 2355-7).

— (Les échevins de), 1353 : dans le champ du sceau, une tour, chargé d'un écu à trois flanchis (*Léau*, N° 42).

— (Godefroid van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité à Louis de Male, 1358 : un buste de femme, posé de face, accompagné de trois coquilles. L. : *Sigillum Godefridi dei de* (Fl.) (voir **Gavre**, **Craon**).

Brede, et **Breide** (*Zeds et Zeits van*) reçoit, avec Jean van Eijk[e], du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1337 et vers 1357; sc. pour *Zethe van Karich*, qui reçoit, du Brabant, 47 vieux écus, pour ses services (même guerre), 1357 : plain; au chef d'hermine; au fr.-q. à l'aigle éployée (?). L. : *S Seits van Bride* (B., N°s 1193, 1228, etc.) (voir **Eijk**).

Bredeken (Guillaume), échevin de Saint-Trond, 1364 : un oiseau, surmonté à s. d'une étoile (S.-T., N° 3bis).

Brederode (Thierry, sire de), reçoit du Brabant, un acompte sur sa créance, 13 . 7 : un lion et un lambel broch. C. : deux pieds de cheval adossés (B.) (voir **Boetzelaer**, **Flandre**, **Leiden**, **Polanen**, **Renesse**).

L'endroit de la date est déchiré.

— (Thierry, sire de), et Renaud, chev., son fils, donnent au duc de Brabant quittance pour une rente

de 900 vieux écus, en se portant fort pour Guillaume et Waleran, leurs fils et frères respectifs; le sceau de Thierry est très endommagé. Renaud : un lion chargé d'un écus. fruste et un lambel broch. sur l'écu (B.).

Brederode (Renaud van), chev., reçoit de son parent (*neve*), Jean van *Pollanen*, sire de la *Lecke* et de Bréda, 160 mout., pour deux chevaux usés avec lui, au service du duc de Brabant, dans l'expédition de *Chalancy* (Salency), 1363 : un lion et un lambel broch. (fort endommagé).

— (Renaud van), sire de Gennepe, tient, du duc de Juliers, du chef de sa femme, Jeanne van *Ghennip, den hof ende des hoefts ghedinghe te Linse* (Linz) *ende te Katzbach*, et un vignoble à Linz, 1370; sc. en 1372; lesdits époux constituent à Jean Sarys van Erpe, pour 300 vieux écus, une rente de 30 vieux écus, sur leur moulin de Gennepe, 1378 : même écu. L. (1378) : $\text{✠ Sig Reyno domini de Brederode et de Ghennip}$ (Duss., *Jul-Berg*, N°s 850 et 873; *Clèves-Mark*, N° 438).

L'acte de 1378 appelle les époux : Renaud, sgr. de Brederode et de *Genp*, et Jeanne, dame de ces lieux.

— Renaud van *Brederode*, sire de Gennepe, promet de tenir compte, au duc et à la duchesse de Gueldre, des sommes qu'il recevrait de Thierry van *Hoedenpijle, die gevangen waert bi heren Willem van Brederode, onsen bruedere, in den stride tot Baeswijlre, die aen des heren hant van Vijanen steet*, 1373 : même écu, mais le lambel broch. en chef; le lion chargé d'un écus. au lion à la queue fourchée. L. : *S' Reyn de Brederode militis* (Duss., *Jul-Berg*, N° 896).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, où il commanda un corps d'armée (*rot bij hem selven*); i. t. : 2450 mout., 1374 : même écu, mais sans l'écus., et le lambel broch. sur l'épaule du lion. L. : $\text{✠ S Wilhelmi de roede militis}$ (B.).

(Renaud, sgr. de), et de *Genp*, 1387 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un lambel broch.; aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée (*Holl.*).

— (Guillaume van), sgr. de *Steijn* et de la *Merweide*, frère de sire Waleran van B., décl., à *Gorchem*, le 17 janvier 1419 (st. d'Utrecht), avoir reçu du duc de Brabant, en récompense des fidèles services de guerre, rendus à la duchesse de Brabant, femme dudit prince, par ledit Waleran, lequel *dairom in groten last van schulden ende cost gecomen was*, 700 nobles d'or d'Angleterre, prélevés sur la part des princes dans la rançon des prisonniers faits à la bataille de *Goerchem* (Gorinchem), le jour de la Saint-Louis, il y a un an, et détenus à Utrecht : même écu. C. : deux pieds de cheval. S. du cq. :

deux léopards lionnés. L. : *Sigillv Willems van Brederoed* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de son contemporain, *die here van Brederoede*, vassal de Hollande : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, et au lambel du même, broch. Capeline de sable. C. : deux pieds de cheval d'argent, virolés de sable, les sabots du même, ferrés d'argent.

Bree (Renier van), prévôt de l'abbaye de Saint-Trond, 1443 : de . . . à neuf triangles ; au fr.-q. chargé d'un coq (S.-T., c. 9).

Breeden. Gilles de le *Breede*, échevin d'Opwijk, 1425 : une étoile à cinq rais et deux besants, ou tourteaux (2, 1), surmontés d'un lambel. L. : *lis de B* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 63-6).

— Gilles de le *Breede*, même qualité, 1427 ; G. van den *Breeden*, mari d'Elisabeth van den Damme, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1430 ; sc. pour son bon ami, Francon van Assche, feudataire à Opwijk, 1430, et d'autres, 1430 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à six rais (Ibid., l. 70, 71, et Fiefs, Nos 3928, 4130, 8, 9, 63).

— *Amelrec van den Breen* sc. pour Josse van den *Breeden* (et *Breen*) (fils de Daniel) qui tient, dudit château, un fief à Opwijk, 1513 ; sc. pour un autre, 1513 : deux roses en chef et un anneau en pointe (Ibid., Nos 4251, 60).

— Pierre van den *Breen*, échevin d'Opwijk, 1539 : même écu. L. : . . . *eter vande . . . en f* (Greffes scab., Mélanges, A. G. B.).

— (Pierre van den), fils de Josse, tient des fiefs *illeg*, 1576 : même écu (Ibid., Nos 4322-3).

Breide, voir **Brede**.

Breijdel (*Jan filius Jans filius Michiels*), échevin de Bruges, 1355 : une (1) tête et col de cheval bridé (C. C. B., c. 107).

— Jacques *Breijdele*, mari de Claire (fille de feu Antoine) Ghijselin, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460, 2 : trois têtes et cols de cheval, bridés. C. : un meuble de l'écu. L. : *S Iacop Breid* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

— (Corneille) reçoit, pour Bernardin Breijdel, *f. sch Jacobs* (fils de sire? Jacques), une rente sur ledit espier, 1481 : mêmes écu et C. (la partie inf. de l'écu est cassée). L. : . *Cornelis* (Ibid., l. 380) (voir **Ghiselin**, **Hecke**).

Breiderbach, voir **Monfin**.

Breit, voir **Walraven**.

Breitenbend. Werner van *Breidenbeint*, et *Breydenbeendt*, et trois autres, tous chevaliers, arbitres entre le duc de Juliers et Godefroid, sire *zu der*

Heiden, déclarent que celui-ci doit transporter à celui-là son château de Heiden à titre d'*Offenhaus*, 1369 ; ami et conseiller de la duchesse de Juliers, 1371 ; sc. en 1373 et 6 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi fascé, garni d'un vol. Violet fascé. L. : ✠ *S' W'neri de Bredebet mil* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 835, 864, 912-3, 921) (voir **Arnoldus**, **Pa-**
land).

Brecht (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts ; i. t. : 2188 mout., 1374, 5, 6 : un lion et une cotice échiquetée, broch. L. : ✠ *S' Iohannis de Brecht* (B.).

— Gauthier *Brecht* (?), échevin du métier d'Assenede, 1402 : une fasce frettée, accompagnée en chef à d. d'un cœur, ou écu, fruste. T. : un h. sauv., sans massue. L'écu accosté de deux têtes et col de léopard. L. : *Brecht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 161).

— (Les échevins de), 1426 : dans le champ du sceau, un ange, accosté de deux écus : A, trois macles ; au chef chargé de trois pals (**Berghes**) ; B, deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) merlettes (**Cuijk**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).

— Jean van *Brechte*, échevin de Lierre, 1467 : un étai abaissé et alésé, sommé d'une fleur de lis, et un étai abaissé et alésé, renversé, entrelacés. S. s. : un aigle (Mal.).

— (Jacques de), échevin de Bruxelles, 1494 : un lion et une bande échiquetée, broch. Cq. cour. C. : un lion iss. (E. G., l. 337).

Bremsoen (1) (*Johannes dictus*), miles, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, probis et honestis, . . . cum galeis armatis et . . . equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 11 avril 1339 : un lion. L. : ✠ *S Ioh'ns Braso de Winde milit* (B., No 506).

(1) Sic! Et non *Utensoen*.

— Lambert *Bremsoens*, chev., *alse gersfhere te Buding[h]en*, 1358 : un lion (*Léau*, No 46).

L'inventaire imprimé blasonne, à tort : « écu au lion rampant à gauche »!

Brempt. *Thilmannus dictus de Breynt*, miles, sc., à Cologne, un acte de Gertrude, veuve de Herman, écoute de Deutz, chev., 1292 (n. st.) : un fascé et un sautoir broch. L. : *S Th militis de Bre is c . .* (Arch. de la ville de Cologne).

— *Theodericus de Brempt, fidelis domini de He[i]nsberg*, sc. un acte de *Rabodo* de Brempt, 1321 : un fascé, un bâton en barre broch. et une coquille broch. en cœur sur le tout l'écu seul reste) (Duss., *Jul.-Berg*, No 269).

Brempt. *Johannes de Brent, dictus Scadvinke*, de l'aveu de sa femme, *Aleydis*, inféode, à Godefroid, sire de Heinsberg, ses alleux *apud Brent*, 1321 : un fascé et un bâton broch. (Ibid., N° 272).

— (*Rabado de*), *armiger*, inféode audit sire de Heinsberg, moyennant 30 marcs de deniers de Brabant, ses alleux *apud Brempt*, savoir : 18 iugera terre *arabilis*, dont 3 se trouvent *penes domum de Brempt*, 1321 ; sc. l'acte de *Johannes* précité, 1321 : même écu. L. : ✠ *S' Robodonis de Brema* (Ibid., N° 269).

— *Thierry van Breemt* sc. un acte de *Thierry van Ophoven*, 1373 : un fascé (Duss., Col., N° 943).

— *Tilman van Breempt* reçoit, par le receveur de Limbourg, une rente sur le tonlieu de Rolduc, 1378, 9, 84 : trois pals ; au chef plain. L. : . . . *Tilmanni de Ire* . . . (B.).

— *Arnould van Breempte*, bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. L. : *S'Arnolt van Brent* (Duss., Orange-Moers, N° 53).

— *Tylgen van Breempt*, sc. un acte de *Jean*, voué de Neersen, bailli de Kempen et d'Oedt, 1459 : coupé ; au 1^{er}, plain ; au 2^d, trois pals C : une boule, sommée de quatre épis (Duss., Col., N° 938) (voir **Freialdenhoven**).

Comp. FAHNE, *Coeln. Geschl.*, I, 50, ad vocem Brent.

Brenken (*Volmar von*) donne *eynen alden unversegeden hantfredre Ludeken Westudde to hant mines heren des greven von den Berge, vier dage kuntlichen vor up to segende to Bilevelde* (Bielefeld), *vor Frederiche von Patberg van deme Inghenhus und vor alle sine hulpere, und wert dat dusse fredre fredre irgen midde verbroken werde von Frederiche vorgeschreven . . . so sal ich und wil inriden to Paderborne in de stad und nicht dar wyt, de fredrebrake en sy gerichtet*, 1372 : six (3, 2, 1) roses ; au chef chargé de trois pals. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de cinq dents de roue de moulin. L. : *S Volmari de Brenken* (Duss., *Jul-Berg*, N° 874).

FAHNE, II, 18, blasonne mal les armes de Brenken.

Brenner (*Jean*) et *Henri van Helfensteyn* (son sceau est tombé), reçoivent du duc de Juliers, pour eux-mêmes, pour *Jean van Rupach*, *Guillaume van Helfensteyn*, *Hilger van Langenauce*, tous chevaliers, et pour *Frédéric Brenner*, écuyer, 1200 *suaer gulden*, pour leurs pertes subies par la bataille de Bäsweiler, 1371 : une bande, chargée de huit besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohis Brener militis* (Ibid., N° 863) (Pl. 5, fig. 103).

Bressers (*Jean*), échevin de *Bieldervelt* (Binderveld), 1531 : un rateau et un fléau, passés en sautoir. L. : *S Ian Iracser* (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

Breux. *Henri de Breuz*, écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : une croix ; au fr.-q. chargé de trois pals. L. : *S' Henri de Breuz* (*Lux.*, c. IV, l. XVII, N° 9).

Brialmont. *Gillot van Briamont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 350 mout., 1374 ; une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un semé de besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Giles de Briamon* (B.).

— *Werotte van Briamont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la même bannière ; i. t. : 256 mout., 1374 : se sert du sceau du précédent ; 1381 : une fasce de cinq fusées, celle du milieu chargée de deux fleurs de lis, rangées en pal. L. : *S' Werot de Briamont* (B.).

— *Giley de Bryamont* sc., avec *Johan de Fyes*, cousin de *Libyers*, fus *Johan d'Oteye*, manans à *Dolhem* (Dalhem), une quittance pour une rente reçue du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de cinq fusées . . . (assez fruste, mais sans fr.-q.) (B.).

Briart, voir **Bauduin**.

Brijde (*Baudouin*), échevin d'Ypres, 1425 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Cq. cour. C. : un tourne-sol (?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Bo de* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 191).

— *Josse Brijde*, « naguère » bailli d'Ypres, 1432 : même écu, mais le chevron chargé d'une moucheture d'hermine. Cq. cour. C. : deux léopards lionnés. L. : *S Ioos* (Ibid., l. 191).

Briey (*Erard de*), chev., et sa femme, *Aelis*, échangent des biens avec *Asselin de Bo[u]conville*, bailli de Saint-Mihiel, 1281 : trois pals. L. : ✠ *S' Erart de Brie chevalier* (Lorr., *Briey*, B., 390, N° 59) (voir **Apremont**).

— (*La prévôté de*), 1389, 1405 : dans le champ du sceau rond, un personnage (prévôt) assis sur un banc, accompagné à d. d'un écu à deux bars adossés, accompagnés de trois croisettes au pied fiché, 1 au point du chef, les 2 autres aux flancs. Ledit personnage accompagné à s. d'une croisette potencée, au pied fiché. L. : ✠ *Le seel de la provostei de Bry* (Ibid., N° 42, et passim).

— (*François de*), chev., baron de Landres, sgr. de Ruelle-la-Grande, etc., remet au roi de France le dénombrement de cette sgr^{ie}, 1681 : trois pals alésés, au pied fiché. C. : deux épis de blé, les tiges passées à travers le bord d'un chapeau cylindrique et soutenant celui-ci. S. : deux lions cour. L. : *B D F Andre de Landre* (sceau plaqué de cire rouge). Il dit sceller de son propre sceau (C. C. B., 43713e).

Briey. Le même, chev., baron de Landres, et Gillon de *Trassignier*, chev., baron de Silly, assisté de Charles Malicorne, son tuteur, décl. tenir, du roi de France, le château et sgrie de Villemont, avec ces huit villages et hameaux : Tintigny, Han, Poncel, La Haye, Bellefontaine, St-Vincent, *Ansay* (Ansart) et Breu-vanne, 1682 : même écu, sommé d'une cour, à 8 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid.).

JACQUES PRETEX, dans *Li Tournois de Chauvenci* (1285), donne à Henri de Briey : *L'escu d'or à trois pies (pieux) de guelle* (v. 854), et, plus loin : *palé d'or et de guelles* (v. 1072). — Dans les armes de Briey, Ficquelmont, Landres, etc., les pals se représentent, mais pas toujours, au pied fiché.

Brielle (Pierre van den) (et **Bruele**) sc. pour Henri van den *Nuvenhove* (fils de Josse), vassal du château de Termonde, à Opwijk, 1430, et pour Henri *Cruuplandt*, mari d'Elisabeth van den *Brouke*, qui tient, dudit château, un fief à Merchtem, 1440 : un sautoir et une fasce broch., chargée d'une coquille et accompagnée de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. S. : un aigle (Fiefs, Nos 4174 et 4108).

Brielle. Jean de *Bryelle*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1554 : une étrille, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe . . . (fruste). S. s. : un griffon (Ibid., c. 933).

Brien, et **Brijn van Crainhem** (*Craijnhem*, etc.). *Brijn van Craijenem* (sans prénom) reçoit, du Brabant, 255 vieux écus, pour parfaire 283 vieux écus, à lui dus (guerre de Flandre), 30 octobre 1358 : un lion, chargé d'un écu, à la fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Iois Bri ain . m militis* (B., N° 1682).

— (Jean), chev., se porte caution pour le duc de Brabant, envers Jean de *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de *la Goude*, 1367 ; écoutète de Bois-le-Duc, 1368 ; jadis prisonnier à Basweiler, où il commanda un corps d'armée ; i. t. : 3020 mout., 1374 ; h. de fief de la duchesse de Brabant, 1384, 3 ; il se sert, depuis 1374, de ce sceau : un lion, chargé d'un écu, à la fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Iohs Brien de Kreinē militis* (B.) (voir *Eijs, Cuijk, Rat*).

Sur la liste des ammans de Bruxelles, figure Jean, dit *Bruyn* (?) de *Crainhem*, en 1324 et 1356 (un seul personnage ?) (HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*). *Her Brien van Craijne[m]*, Brabançon, portait, d'après GELRE : d'azur eu lion d'argent, armé et lamp. de gueules, chargé d'un écu, d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cheval d'argent, langué de gueules, bridé de sable.

Brienen (Henri van) reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 2 août ; sc. pour Jean van *Amstele*, qui reçoit un acompte de 120 écus, pour ses services dans la même guerre ; même jour : une licorne saillante. L. : *S Henrici d Brinen* (B., N° 1320, etc.).

DE RAADT

Brienen (Henri van) reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 4 juin 1358 : une licorne saillante. L. : . . . *nruc van Brenen* (B., N° 1629).

— Henri van *Brijenen*, fils de sire Thierry, écuyer, Arnould et Henri van *Brijenen*, frères et écuyers, promettent de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., 1372 ; Henri, fils de Thierry : une licorne saillante (fort endommagé). Arnould : une licorne saillante, surmontée d'un lambel. Henri, son frère : une licorne saillante (fort endommagé) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 873).

— (Henri van), échevin de *Deijll* (Deil), 1558 : une licorne saillante. C. cassé (*Geld., ad annum 1546*) (voir *Blitterswijk*)

Brienne, voir **Enghien, Luxembourg**.

Brievonck (Adrien), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1473 : une croix latine, potencée à sa base et étayée au bas par un petit chevron alésé, accostée de deux oiseaux, le tout en chef ; la pointe, assez fruste, semble n'être pas chargée de meuble (N.-D., Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Briffault, voir **Croix**.

Briffœuil. Gillot van *Briffolth*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 310 mout., 1374 : de vair au sautoir, accompagné en chef à s. (1^{er} canton) d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Giloti a Briffo*.

D'après HEMRICOURT, « *ly Briffouz* » sont issus des Boleau (voir ceux-ci). — Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Briffœul*, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : de gueules au lion d'argent et au lambel d'azur broch.

Brigdamme, voir **BRUGDAMME**.

BRICKON (Huwet de) (Bricon ?), écuyer, prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 240 mout., 1378 : trois roses et un bâton broch. C. : un vol, accosté des lettres m et h. L. : *S ✠ Huet de Brecon* (B.).

Bricquet (Gilles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête et col de cerf, surmontée d'une étoile à cinq rais. C. : on ne voit qu'une partie de l'aile d. d'un vol (Mons, H. de fief).

Brimeux. Guy de *Brimeu*, sgr. de Humbercourt, comte de Megen, 1475 : trois aigles. Cq. cour. C. : une aigle iss. S. : deux lions léopardés. L. : *Brimeu e . . . de Humbercourt* (Abb. de Postel).

— (Charles de), écuyer, gouverneur et bailli d'Enghien, 1614 : trois aigles. Cq. cour. C. cassé (M. E. Matthieu) (voir *Hersel*).

Die here van Brimuer, h. du roi de France, blasonnait, d'après GELRE : d'argent à trois aigles de gueules becquées et membrées d'azur.

Brymtzer van ROEDESHEIM, et **Bryms-ser van Rudesheim** (*der feste Knecht Johan*) sc. des actes du comte de Falkenstein et de *Mintzenberg*, 1395, et du duc de Berg, 1395 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au chef plain. L. : *S' Johan Brymtzer* (Duss., Col., N° 1179).

Brynard (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête de cerf, posée de face, le nez percé d'un anneau, accompagnée de trois étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs. L. : *Seel Nicolas Brynard filz* (Ord.).

Brine, voir **Diest**.

Brisart (*Jaquemart*), *sergent des mortemains en la terre et prevoste de Bins* (Binche) 1484; *sergent des mortemains es meltes et cache de la terre et prevoste de Bins*, 1484 : une tête et col de bœuf. T. : un ange. L. : *S Iaques Brisart* C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

BRISENUE, et *Brusenhouwe* (Jean van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le comte de Saint-Pol, 1374 : une cotice (B.).

Brisepot, voir **Chastre**.

Brisetête, voir **Limelette**.

Brisse (Tassart), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre, 1432, 33 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une rose; aux 2^e et 3^e, une fasce. T. : un moine assis, tenant l'écu devant lui. L. : *S Tassart Brisse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14, 53-6).

— Le même, 1434, 5 : même écu. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Seel Tassart Brisse* (Ibid., l. 42, 80-1).

Brix (Paul) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452 : une fleur de lis. L'écu sommé d'une croix, à laquelle flotte un ruban. L. : *S' Pavicels Bryx* (Ibid., l. 378).

Brixis (Jean), échevin de l'Ecluse (Fl. zéland.), 1401, 5, 6 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : *ixis* (Ibid., l. 78-9).

Brodouls (et **Brodoulx**) (Rogier), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie et celles de son frère *Thomas Brodoul* (!) et de Catherine de *Havraincourt*, jadis *ma femme*, 1402, 4 : un « R », surmontée d'une couronne, accostée de deux annelets. L. : *S Rogier Brodoul* (Tournai, Quitt.).

Broeder (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1403 : une croix recroisetée, toutes les 12 extrémités terminées en boule, broch. sur une couronne. L. : . . *il-*

helmus *bv* (Duss., Comman-derie de *Biesen*, N° 37).

Broeder. Guillaume *Brueder* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû par le duc, du chef d'une maison avec jardin, sise rue du Parc, à Bruxelles, 1432; dit sceller de son propre sceau : trois (2, 1) rateaux. L. : *S' Ieh . . de Biavmont* (B.).

Un autre acte, de 1432, cite : Guillaume *Brueders* et sa femme, *Yda de Mechlinia*.

Broeder Aerds sone (*Aernout*), échevin d'Eeckeren, sous sire Francon de Borssele, 1372 : un arbre, mouvant de la pointe, sommé de deux merlettes adossées. L. : *S Aert Broed' Aerts son* (S.-G.).

Broechem (Libert van), tenancier juré du prévôt de St-Lambert, dans sa cour de Gelinden, 1442; maieur du prévôt de St-Trond, dans sa cour censale à Engelmanshoven, 1448 : un lion cour. (S.-T., c. 9).

— (Renier van), tenancier dans cette dernière cour, 1448 : un lion, surmonté d'un croissant (ou huchet) (Ibid.).

— (Les échevins de), etc., vers 1650 : les armes complètes de Phil. le Roy, chev., sgr. *illec*, etc., (voir plus loin), tenues par deux *Suisses*, portant chacun une bannière, la 1^{re} aux 1^{er} et 3^e, la 2^{de} aux 2^e et 3^e quartiers de l'écu. L. : *S Phil le Roy eq de Broechem et Oelegem et scab ibid* (= *scabinorum ibidem*) (B^{on} de Royer de Dour).

— (Les échevins de), près d'Anvers, 1685 : écu cassé. Cq. cour. C. : un ange, en pied, tenant de la main droite un bourdon (**Colen**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

Les *Colen* portent : coupé; au 1^{er}, de gueules à deux bourdons d'or, passés en sautoir; au 2^d, d'azur à deux grelots d'or (ou plutôt un *chef*, au lieu d'un coupé, ce qui est conforme aux lettres-patentes de 1683) (Voir J.-TH. DE RAADT, *Not. histor. sur Broechem et ses seigneurs*).

— (Les échevins de), depuis 1786 : une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses. Cour. de vicomte. S. : deux lions (**Fraula**) (B^{on} Hipp. de Royer de Dour).

Broecheven, voir **Lijscap**.

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. *Dominus Nicolaus de Broche, miles*, sc. pour *Johannes de Liverlo* (Lierlo), qui jure de ne rien entreprendre contre la ville de Cologne, qui l'avait fait prisonnier à Worrigen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark, 1288, 14 août : type scutiforme; un lion cour., l'épaule chargée d'une fleur de lis. L. : *Sigillum Nicolai de Brochge milit* (Ville de Cologne).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Mgr. Thierry, sire de *Brosch*, sc. un acte de Jehan de *Brunesor* (Braunshorn), sire de *Bilsteyn*, 1299; sc. pour Jean Vinkelin, chev., qui assigne à Henri, comte de Luxembourg, des redevances sur les vignobles allodiaux in *Clussirche*; cet acte l'appelle *nobilis vir dominus Theodericus de Bruche*, . . . *sub cuius iurisdictione . . . assignatio reddituum existit*, 1307: type scutiforme; un bandé. L.: ✠ S' *Dederici de Broke* (*Lux.*, c. I l. III; c. III, l. IX, N° 21).

— Guillaume van den *Broecke*, h. de Jean Berthout, sgr, de Malines, 1304 (n. st.): une fasce (R., c. 4).

— *Henricus de Palude*, échevin de Saint-Trond, 1307: quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. d'hermine plain (Abb. d'Orient; A. G. B.).

— *Walterus de Broke*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1316, 8, 30; *Walterus dictus van den Bro[e]ke*, alleutier (un des actes à trait à une terre à *Vijrcele* — *Viersel*), 1328, 32: trois chevrons, accompagnés en chef à d. d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L.: ✠ S' *Walteri de Broeke* (Duss., *Jul-Berg*, N° 240, et N.).

— *Willames du Bruech*, h. du comte de Flandre; celui-ci ayant fait *ardoir*, par son bailli de Cassel, *mes maisons que jou avoie en men manoir du Bruech deles Cassel*, il renonce à toute revendication de ce chef; Cassel, 21 oct. 1318: une aigle. L.: ✠ S' *Willame de Bre . c* (Fl., N° 1360).

Le seigneur de BROUCQUE: d'argent, à l'aigle de gueulle, membrez d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchéenne Noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de BRUECQ: fesses d'azur et d'ermynes de six pièces (Ibid.).

— Jean *Utenbruke, vir discretus*, échevin de Saint-Trond, 1326: quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. fruste (S.-T., c. 3^{bis}).

— *Meis van Broeghe, burgman* du margrave de Juliers (*up sine huise zu Broeghe*) (Broich), 1345: plain; au chef chargé d'une étoile. L.: . . . *evvs . . . oy . . . va* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 490).

— *Burghart, here van Bruke*, chev., parent (*mage*) du comte Frédéric de Moers, 1346: de . . . à l'écuss. plain. L.: . . . *er . ha . . i de Br . . .* (Duss., *Orange-Moers*, N° 19).

— Gauthier van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1352: trois croissants, surmontés d'un lambel (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— *Goessuijn, Jan Goessuijns soene van den Broeke*, reçoit, du Brabant, 45 vieux écus, pour un cheval perdu dans la guerre de Flandre, 1357, 27 septembre: une bande, chargée d'une force renversée. L.: ✠ *Goss filii Ioh de Palude* (B., N° 1411).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. *Willem von dem Brūiche, her Jordains soen*, sc. un acte de *Jacob van Welts* (Welz), *knape van wapen*, déclarant avoir vendu, de l'aveu de *Goiswin van Dieppendale* (Diepenthal), son *swieger herre*, et dudit *Willem*, des prairies à *Illartzhaeven* (Eliashoven) à la Maison Teutonique d'Aix-la-Chapelle, 1362: trois macles. L.: ✠ S' *Willem van den Wier* (pour *Wier?*) (Duss., *Commanerie de Biësen*, N° 63).

— *Henricus ex Palude, senior, scabinus curie . . . conventus monasterii de Milen*, 1364: comme Jean, 1326. le fr.-q. chargé de deux maillets, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une rose en chef à s. (S.-T., c. 3^{bis} et 7).

— *Borgart van Brouke*, écuyer, sc. un acte du sire de Friemersheim, 1366: de . . . à l'écuss. plain. L.: ✠ S' *Berchard de Broke* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— *Dideric van Brouke*, écuyer, fils de ce dernier *Borgart*, 1366: même écu. L.: S' *Thiterici de Brueke* (Ibid.).

— Thierry van *Broiche* et sa femme, Catherine, inféodent au comte de Berg *unse huys ind sloz zo Broiche, mit alle dem buuce ind getsymmerde ind vestinge*, 1369; le mari: de . . . à l'écuss. plain. L.: . . . *iterici de Broch* . . . La dame: dans le champ du petit sceau rond, dame debout, accostée de deux écus; A, de . . . à l'écuss. plain; B, un cygne. L.: S' *Catrina an Broich* (Duss., *Jul-Berg*, N° 822).

D'après GELRE, *die here van den Bruyc*, vassal du duc de Berg, portait: de gueules à l'écuss. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. Cour. d'or. C.: un vol de gueules.

— Simon van den *Bruijch*, voué de *Sint-Ailbrecht*, reçoit une rente à Rolduc, 1371: une croix engrêlée. C. fruste. L.: ✠ S' *Nimonti (!) de Broch* (B.).

— *Reymer* (et *Reynere*) van *Sint-A[i]lbrecht* (et *Olbrecht*), sc. pour un autre une quittance pour le fisc du Brabant, 1368; reçoit un paiement du receveur de Limbourg, 1370; jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t.: 118 mout., 1374: une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L.: S' *Reymer va . Sent Ailb . . .* (B.).

La quittance de 1374 tronque son nom en *Reijnere van Tseraelsberghen!* D'après HEMRICOURT (SALBRAY, p. 58), une fille de sire Jean de Schoonvorst épousa « une Chevalier quy demoroit al Brouk deles Ays (Aix), quy astoit de lynage de Ghimegnis (Gymnich): d'argent a une croix dentee d'azure » . . .

— Jean van den *Bruijche* se porte fort pour le duc de Brabant envers Renier de Schoonvorst, chev., le jeune (voir *Bergen*), 1372: une croix échancrée; écus, en cœur à la fasce (?) L.: . . . *ohan van . . . roiche* (B.).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Jean van den *Broeke*, prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 196 mout., 1374 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton de . . . (écuss. à la fasce?). L. : ✠ *S Iohannis de Brv . . .* (B.).

— Jean van den *Broeke*, prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorskelaer, i. t. : 102 mout., 1374 : une étoile en chef à d. et deux croissants, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S' Ian van de Broeke* (B.).

— Renaud van den *Broeke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gronsveld; i. t. : 4040 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigill Renaldus de Bruch* (B.).

— Jean van den *Broeke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 236 mout., 1374; 9 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. d'hermine, chargé d'une couronne de feuillage, ornée de quatre roses. L. : *Sigillum Iohannes ude (Palude)* (B.); 1379 : un semé de besants, ou tourteaux; au fr.-q. comme sur son sceau de 1374. L. : ✠ *S Iohan van den ch* (B.).

— Gilles *uten Broke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 446 mout., 1374 : un semé de besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine, chargé d'une coquille. L. : *S' Ghielis wt den Broeke* (B.).

— Guillaume van den *Broeke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 78 mout., 1374, 8 : un fascé; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *S Willi de Breke de Halle* (B.).

— Arnould van den *Broek*, l'un des *comannen* (marchands), sc., à Louvain, une charte du receveur de Brabant, 1377 : trois (2, 1) billettes et une étoile à cinq rais en cœur. Le sceau porte : *de Palude* (B.).

— Franbach van den *Broeke*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, où il semble avoir commandé une rotte; i. t. : 1128 mout., 1374; a reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, un moulin à *Haest* (Hassé), au pays de Sprimont, 1378 (n. st.) : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S' Franbach van den Broke ritter* (B.).

— *Walterus dictus de Palude*, échevin de Louvain, 1390, 1402 : même écu qu'Arnould, 1377. L. : ✠ *S' Walteri de Palude scabini lovaï* (S.-G.).

— Gérard van *deme Brucgh* vend son *hoff zu dem Brughe*, près de Bedbur, aux Augustins de ce lieu, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile (Duss., Couv. de *Bedbur*, No 22).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Henri van den *Broeke*, h. de fief de Rodolphe *uten Lijemingenhen*, bourgeois de Louvain, 1393 : de vair au bâton (B.).

— Pierre van den *Broeke*, échevin de Tervueren, 1399 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; à la cotice, broch. sur la 1^{re}, chargée de trois maillets. L. : . . . *Peter ua e* (S.-G.).

— Jehan *de le Brouc*, et van den *Bruoucke*, h. de fief du comte de Flandre, 1422, 3 : un chevron, chargé d'une étoile (?) et accompagné de trois cygnes. S. s. : un griffon assis. L. : ✠ *S Ian van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— Guillaume van den *Broeke*, de Pulle, h. de la cour ducale à Santhoven, 1423 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois étoiles; un lambel broch. sur le tout. L. : *S' Willem va den Broeke (Nazareth)*.

— Guillaume van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1435 : trois étoiles à cinq rais. C. : une tête et col d'animal (Anvers, N.-D., Chapell., *capsae* 6-10, et M. Schuermans).

— Gilles van den *Broke*, h. et *wijser* dans ladite cour, 1436 : trois chevrons; au fr.-q. fascé. L. : *S Gielis van den Broeke* (B.).

— *Ingelbrecht van den Broeke*, échevin de Bruxelles, 1439 : une croix (simple), accompagnée au 1^{er} canton d'un lion. C. : une femme iss.; le haut cassé (Mal.).

— Jean van den *Broeke* (voir **Bongart**), 1441 (n. st.) : une croix engrêlée (B.).

— Antoine *Brouc* donne, avec Antoine Losschaerd, une quittance relative à une rente sur l'espier de Bruges, pour Antoine, fils d'Olivier *de le Banc* (bourgeois de Bruges), dont ils sont les tuteurs, 1446, 53 : une fasce, chargée de trois têtes de lion et accompagnée de trois (2, 1) coquilles, le tout surmonté d'un lambel. T. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ. L. : *S' Anthonis Broeck* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— *Jehane du Broeucq*, veuve de Watier Hellin (à Tournai?), reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1445, 7, 8 : une tête de bélier, posée de face. L. : ✠ *Seel Jehanne du Bruec* (Ibid., l. 391).

— Renier van den *Broeck*, échevin de Graesen, 1448 : trois cotices, accompagnées au canton s. d'une étoile (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— *Imbrecht van den Broeke*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : même écu qu'Ingelbrecht (1439) (Ch. et doc. div., c. 1).



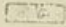
Fig. 1. 

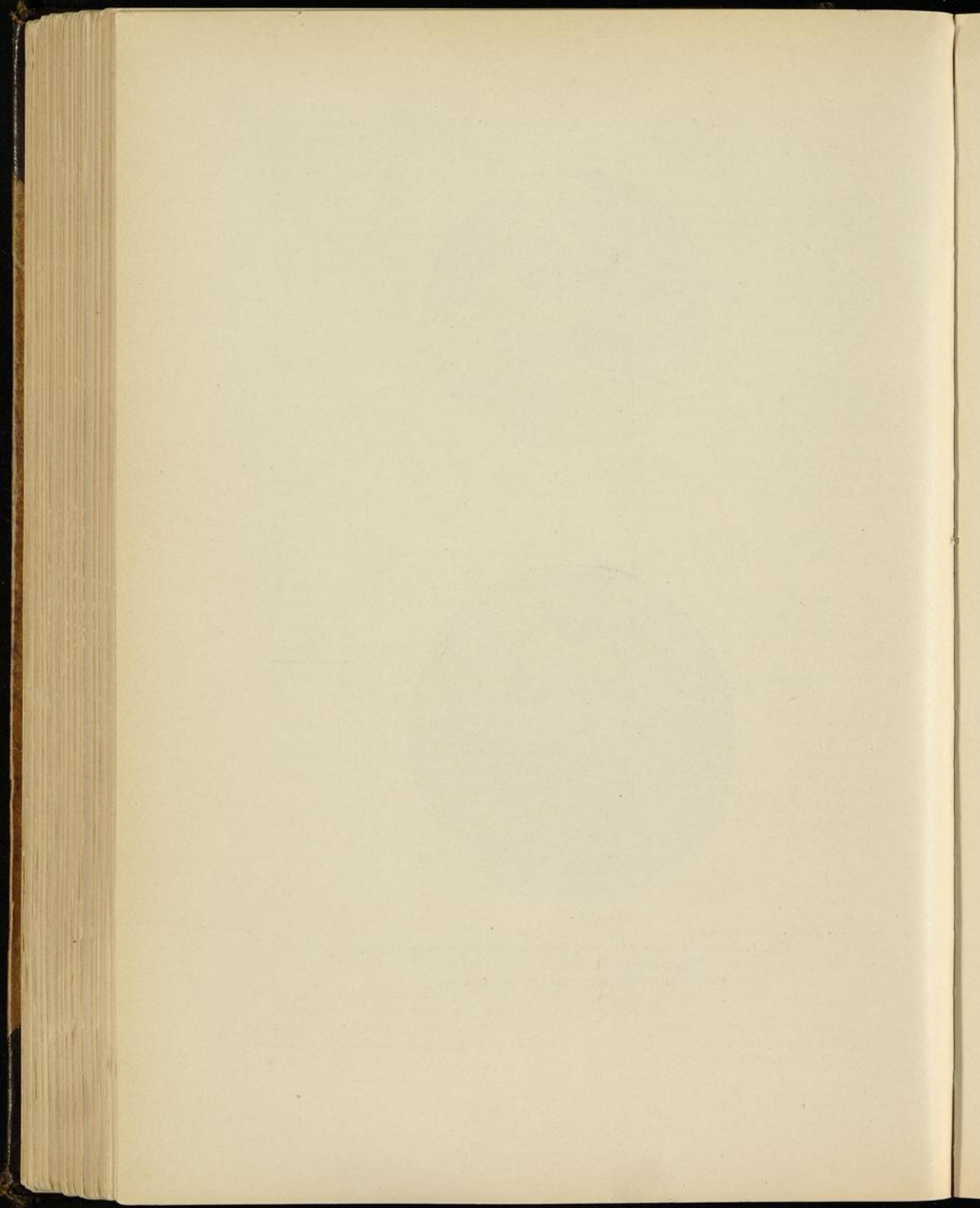


Fig. 2.

Pl. XXX.

Fig. 1. Sceau de Jean de Hennin, chevalier, sire de Boussu (1298).

Fig. 2. Sceau de Henri, comte de Salm
(fin du XIII^e siècle ou commencement du XIV^e).



Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. (Antoine van den), h. de la cour de Sauthoven, 1434 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois roses (ou étoiles?); un lambel broch. sur le tout (Mal.).

— *Gerardus ex Palude*, vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1435 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine chargé en chef d'un croissant. Le sceau porte : *van den Broecke* (S.-T., c. IX).

— Gérard van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1436 : ... (cassé); au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'âne (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 11-15).

— Jean *dou Bruecq* (et *Bruecque*), coutelier, bourgeois de Binche, reçoit, pour lui et sa fille, *Massette*, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1473, 6, 7 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iehan dou Breuc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— Jean van den *Broeck*, receveur de Bruxelles, 1488 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux (E. G., l. 336).

— Henri van den *Broeke*, tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 3627).

— Jean van den *Broucke* tient, de Guillaume van *Clærhout*, sgr. de Pitthem, un fief *illec*, 1514 : un *Agnus Dei* (Fiefs, N° 10772).

— Jean van den *Broucke*, fils de Corneille, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chev., sgr. de Caster, Rumbek, *Clærhout*, souverain bailli de Flandre, du chef de la sgrie de *Clærhout*, un fief à Pitthem, 1514 : trois oiseaux (Ibid., N° 10762).

— Rasse van den *Broeke*, écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1518 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine plain (Ord.).

— Rasse *uitten Brouck*, écoutète de Saint-Trond, 1519, 22 : quatorze (4, 4, 3, 3) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine plain. C. : une tête et col d'animal (loup?) (S.-T., c. XI et XIII).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une (autre?) famille *van den Broeck* porte : coupé; au 1^{er}, d'or, à la fleur de lis de gueules; au 2^e, d'argent à l'étoile de sable.

— Jean van den *Broecke*, h. de l'empereur à Peteghem, 1539 : une rose entre deux branches sèches, les bouts inférieurs passés en sautoir. L. : *S Ian oecke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 139).

— Maître Antoine *du Bruec*, prêtre, à Gand, tient,

des châtellenies de Flobecq et de Lessines, un fief, près du *courtill* de Guillemotte *du Bruecq*, à Flobecq, 1546 : trois aigles. T. s. : un chevalier marin, cimé d'un panache et brandissant un glaive de la main droite. Le sceau porte : *du Bruecq*. Signature du personnage : *A. de Palude* (Fiefs, N° 10312).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Corneille van den *Broke*, fils de Josse, sc. pour ses frères, Jean et Gilles qui tiennent, du château de Termonde, des fiefs à Opwijk, 1549 : une lame de couteau, renversé, touchant le chef et la pointe de l'écu et accostée de deux maillets, aux flancs (Ibid., Nos 4303 et 4300).

— Paul van den *Broucke*, fils de Josse, tuteur, de par l'église, de Pierrine 's Clercx (fille de Gérard), qui tient, du sgr. de Laerne, de Masnuy-St-Pierre, etc., du chef de la sgrie de Rokeghem, un fief à Berchem-lez-Audenaerde, 1553; il tient du damoiseau Georges de Maulde, une rente, arrière-fief de Jeanne de Gavere, douairière de *Ribecourt*, 1574 : trois moutons (Els.).

— Nicolas *du Bruecq*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un trèfle. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef. 2220).

— Alexandre van den *Broeck*, échevin d'Anvers, 1637 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2^e et 3^e, quatre annelets et en cœur une étoile à cinq rais. C. cassé (Anvers; Arch. commun., *Goedenisbrieven der huizen de Groot Fortuin*, etc.) (voir *Bongart* (1440), **BRIELE**, **Holset**, **COSELLAER**, **Loze**, **Lourdo**, **Ringoet**, **Zonnebeke**).

Broekhuizen, Bruchausen, etc. *Willelmus, miles de Brughusen*, inféode au comte de Juliers son dit alleu, près de *Venela* (Venlo), 1270; *Willelmus de Bruchusen, miles*, caution de Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : plain; au chef d'hermine. L. : *S' Willemi de Brvches militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53; *Nam.*, N° 191).

— *Sygerus de Bruchusen* inféode au sire de Heinsberg, moyennant 50 marcs, *mansionem meam, dictam Ther Gonne*, et 20 journaux de terre arable, 1321 : sc. des actes de *Wygerus de Barle*, 1321, et de Jacques de *Mierlaer*, 1324 : même écu, le chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : *S' Zegher van Broechusen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 271, 3, 297).

— *Johannes, dominus de Bruchusen*, sc. des actes de son dit frère (*germanus*), *Sygerus*, et de *Wygerus de Barle*, 1321 : plain; au chef d'hermine. L. : *S' Iohis de Brvchusen*, (Ibid., Nos 271, 3).

— Guillaume van *Broichusen*, chev., et sa femme, *Alfrade*, fille de sire Gérard van *Eyndelsdorp*,

chev., reçoivent de Renaud, comte, et *Alianora* d'Angleterre, comtesse de Gueldre, *die borgh tot Wickerade . . . mitter veste ende mitten wonincgen*, etc., 1338 : plain; au chef d'hermine, chargé à d. d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Broechusen militis* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

Broekhuizen, Bruchausen, etc. Ladite *Alfrade*. 1338 : parti : au 1^{er}, comme son dit mari; au 2^d, une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L. : . . . *omine Alveradis de Broechusen* (Ibid.).

— *Rutgher van Brouchusen* sc. pour Herman van *Wetselair*, ayant combattu, jadis, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Flandre, lequel Herman l'appelle *min geselle*, 1357; reçoit, du Brabant, lui-même, avec Othon van *Eeuwijc* (Ewijk), 169 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la même guerre, 1357 : de . . . à l'écuss. plain, surmonté de trois merlettes. L. : . . . *vtgh van Broechv's* (B., N° 1004, 1278).

— Sire Jean van *Broechusen* reçoit avec Jean, sire de *Mere*, un acompte sur leurs services (guerre de Flandre), 1357; sc. pour Zegher van *Broechusen* qui reçoit (du même chef) un paiement du Brabant, 1357; pour Gérard de Vet (ou Bet?) van *Oploe* (Oploo), Henri Scuddemuwe, Gérard van der Mazen et *Brune van Lanc* (ou *Lant*), 1357 : trois (2. 1) croisettes pattées, au pied fiché; au chef d'hermine, chargé à d. d'un anneau. L. : ✠ *S' Ioh'ns de Broechvse miles*(1) (B., N° 1455, 9, 1464, 6).

— Jean van *Broechusen*, chev., fils de sire Guillaume, et Jean, sire de Meer, reçoivent, du Brabant, un paiement pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1356, 7. 8; sc. pour Arnould van *Pellant* (Peelland?), Zegher van *Broechusen*, *Bruen van Landt*, Rogier (van) Haren, Jean van *Groesbeke*, *Helmine van Cambeke*, Henri de Hertoghe (qui a perdu un cheval), Jean *Botke* (lisez : *Bocke*). sgr. de *Mere*, Henri van *Stevic* et Gauthier van Delft (ces deux derniers ont, chacun, perdu un cheval) (tous combattants de la même guerre) 1357; reçoit pour lui-même et ses compagnons, faits prisonniers à Malines, 949 vieux écus, 1357; reçoit, avec le chev. Jean van *Mere*, un acompte, pour eux et leurs compagnons, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1358; il reçoit, du comte de Berg, 77 vieux écus, pour un étalon, 1369 : neuf (4, 3, 2) croisettes; au chef d'hermine, chargé à d. d'un anneau. L. : ✠ *S' Iohannis de Broechusen* (B., Nos 1179, 80, 4, 96, 1216, 25, 32, 82, 89, 1598, 1627, et Duss., *Jul-Berg*, N° 832) (Pl. 5, fig. 106).

Broechusen et Jean de Bock, sgr. de Meer, ont dû fournir à Wenceslas une troupe importante, les acomptes sur leur indemnité étant très élevés : ils reçoivent, entre autres, le 26 avril 1357, 700 vieux écus, le 10 juillet, 1500 vieux écus, et, le 4 juin 1358, 3880 vieux écus.

Broekhuizen, Bruchausen, etc. Zegher van *Broechuse*, bâtard, et *Brune van Lang* reçoivent, du Brabant, 270 1/2 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : plain; au chef d'hermine. Un bâton broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Segeri de Broechvse bastart* (B.).

— Guillaume van *Bruechusen*, dit *Hutschart*, ou *Hutschart* (*Hutzart*) van *Broighusen*, *Bruichusen*, et van *Bruchusen*, tout court, reçoit une rente sur Rolduc, 1360, 70, 4, 5, 9 : trois pals et un croissant broch. en cœur (B.).

— Jean, sire de *Broichusen*, caution de Jean van *Moerse* et de Thierry, sire de Broich, envers le sire de Schoonvorst, 1370; sc. avec Werner Ingenhave (voir celui-ci) un acte de Frédéric, sire de Moers, 1375 : plain; au chef d'hermine. C. : un bonnet entre un vol (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 400, 421).

— Jean, sire de *Wickrade* (Wickrath), reconnaît être payé, par le Brabant, pour lui-même et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 : huit (4, 3, 1) croisettes pattées; au chef d'hermine. L. : ✠ *S' Ian van Broechvse d'ns* (!) de *Wicrod* (B.).

— Sire Guillaume van *Broichusen*, acte de même teneur que le précédent, 30 avril 1380; Guillaume, sire de *Bruichusen*, reçoit, du Brabant, une rente, à Bois-le-Duc, 1384 : plain; au chef d'hermine. L. : ✠ *S' Wilh' d' Broechusen militis* (B.).

— Jean van *Bruchusen*, *knape van wapen*, reçoit, du Brabant, une rente à Rolduc, 1384; dit sceller de son propre seel : trois pals et un croissant broch. en cœur. L. : ✠ *S' Sanderi de Broechvse* (B.).

— Gisbert van *Broechuusen*, écuyer, sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une bande. L. : *S' Ghisebert va Brochw . . n* (Arnhem, *Rekenk.*).

— *Johan van Broichusen*, sgr. de Waardenburg et d'Ammerzoden, investit *Fije*, femme de Gisbert Coc van Neerijnen, de l'usufruit de terres à *Hier*, 1422; sc. en 1439 : de vair à trois pals de . . . (sic!) ; au chef plain. C. : un vol (**Waardenburg**). T. d. : un ange; s. : cassé (*Geld.*).

— François van *Broeckhuijsen*, échevin de Rotterdam, 1646 : une croix échiquetée. C. : une tête et col d'aigle (?) (U.).

— Wilt van *Broeckhuijsen*, juge, bourgmestre de *Tijelle* (Tiel), député du quartier de Nimègue, commissaire ordinaire des montres, sgr. d'Eck, et Thierry v. B., sgr. de Wiel, partagent, 1669; tous deux : d'hermine; à la champagne plaine (!). C. : un vol de l'écu. Le 1^{er} se sert, comme contre-seel, d'une empreinte de bague : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme à la face; aux 2^e et 3^e, trois pals de vair;

au chef de quartier chargé d'un lion iss. L'écu couronné (*Wassenaer*) (voir **MEER, Renesse**).

Le sceau de Herman-Guillaume van *Broeckhuysen*, sgr. tot den *Lackmaer*, témoin à cet acte, est tombé. Voici, d'après **GELNE**, les blasons de quatre vassaux du duc de Geldre :

- 1° *Willem van Bruchusen* : de sinople, au chef d'hermine. Le eq. d'or. Capeline de sinople. C. : un vol coupé d'argent (blanc) et de sinople ;
- 2° *Her Jan van der Donc* : même écu. Le eq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi du même, retroussé d'argent (blanc), soutenant un demi-vol d'hermine, sommé, au haut, d'une plume d'argent.
- 3° *Her Werner Volken* : même écu, brisé d'un lambel de gueules, à quatre pendants. Le eq. d'or. C. : un haut bonnet d'hermine, terminé en volet, doublé d'azur.
- 4° *Henric van Wierede* : même écu, sans lambel (sans timbre).

Broekstraet (Henri van), échevin de Malines, 1301, 8 : trois pals ; au chef chargé de trois . . . (probablement des gerbes). L. : *S' Henrici de Broecstrat* . . . (Mal.).

Mais non des tours, comme dans A. VAN DEN EIJNDE.

Brogere, voir **Berk**.

Brognart. *Jehan Brognart de Weis*, h. de fief de Renaix, 1294 : trois hamaiides. L. : *Jehan Brognart de Wov* . . . (Nam., N° 263).

L'acte ne lui donne pas de prénom.

— Pierre, dit *Broing[n]art*, chev., sgr. de *Haynin* (Hainin) et de *Louwegnies* (Louvignies), h. de fief du Hainaut, 1421 (à Valenciennes) : une croix engrêlée. Cq. cour. C. : deux pattes de lion. S. : deux griffons. L. : *Seel Piere de Hainnin chlr* (Nam., 1354-6).

— Gracien *Brongnart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1316, 24 : un chevron, accompagné de trois têtes de lion, ou de chien braque. S. s. : un lion (Mons, S^{te}-Waudru, c. II et Q., liasse *Quévy*).

— *Arthus Braingnaert* tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illec*, paroisse S^{te}-Pharailde, 1358 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fascé ; aux 2^e et 3^e, trois lions contournés. L. : . . . vs *Broingnard* (Fiefs, N° 2798).

— Philippe *Brongnart*, h. de fief du Hainaut, etc., 1374 : même écu que Gracien, avec cette différence que le chevron et les têtes sont surmontées de cinq piles (Mons, H. de fief).

BRONGNON (Jehan du) (ou *Brougnon*), h. de fief du Hainaut, 1484, à Binche : un oiseau essorant, le coin sup. à d. est cassé. L. : *S' Ieh gnou* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

Brohl. *Coinraid und Coinraid, heren zu Broele, die wilne sune waren heren Coinraids ind heren Syvarts, der edelre luden. heren van Broele*, inféodent à Guillaume, margrave de Juliers, *unse huys zu Broele, turn und porse ind vurburge, mit deme*

gerychte imme daile ind umme die burgh, 1338 ; Conrard I : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *✠ Conradi de Brole*. Conrard II : même écu, brisé d'un lambel (ne brochant pas). L. : *✠ S' Joni . oris Conradi de Brol* (Duss., *Jul-Berg*, N° 396).

Brohl. Conrard van *Broile*, ayant assisté, à la demande de l'archevêque, à une séance du conseil à l'Hôtel de ville de Cologne, donne, avec d'autres un *vidimus* d'un acte de Charles, empereur des Romains, 1375 : même écu, sans lambel, mais une étoile à cinq rais à d. entre les deux rangées sup. de besants, ou tourteaux (Duss., *Col.*, N° 961).

— Sire Thierry et sire Conrard, seigneurs de *Brole*, 1405 ; Thierry : même blason, mais plein. C. : une tête et col d'âne. Conrard : le sceau est tombé (Ibid., N° 1123).

Broye (Henri de la), et *Broie*, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour lui et sa femme, Catherine Blancpain, 1445, 8 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. L. : *Seel Henry de la Broie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Broigne. Jean, abbé de l'église de *Broing*, 1386 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat sous un dais ; au bas, un écu, à trois macles et à un B en cœur (B.) (voir **Lambotins**).

Broich, voir **Broek**.

Brocquette (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1396 : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. s. : un cheval (panthère ?) assis (B. R., C. G., portef. N° 1907).

Bronkhorst. *Willelmus, dominus de Brunchorst, miles*, caution pour Renaud, comte de Gueldre, etc., 1286 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *✠ Willelmi t* (Nam., N° 191) (voir **Arndts, Baar, Baexen, Buren, Remen, Spruijt, Voort**).

— (Guillaume de), sgr. de Batenburg, 1317 : un sautoir, accompagné en chef d'un lion et d'un lambel, ne brochant que sur le lion, et dans chacun des trois autres cantons d'une force de tondeur, renversée. L. : *mi de Bro . . . orst dni de Batebo* . . . (Liège, chap. de S^{te}-Lambert).

— Sire Gisbert van *Brunchorst*, oncle du sire de Baar, 1342 : un lion et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : *✠ S' Gyselberti de Brunchorst* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 584).

— Sire Gisbert, sgr. de *Brunchorst*, parent (*neve*) du sire de Baar, 1342 : un lion cour. L. : *✠ S' domini Giseberti de Brochorst militis* (Ibid.).

Bronchorst (Gisbert, sire de) *Bronchorst*, chev., se porte caution pour Renaud, comte de Gueldre, envers *Hille*, fille de Jourdain van *Rijneren* (Reenderen), femme de Jean van Wij[h]e, le jeune, chev., 1349 : un lion cour. (*Wassenaer*).

L'acte, ainsi que les suivants de 1377-1517, donne l'orthographe : *Bronchorst*, celui de 1541 : *Bronckhorst*. *Die here van Bronchorst*, Gueldrois, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent, armé et cour. d'or. Le eq. d'or. Capeline d'argent. C. : deux membres de lion, d'argent, armés d'or, adossés, tenant, chacun, une boule de gueules (comme *Batenburg*).

- (Guillaume, sgr. de), caution de Jean de Moers, chev., envers le sgr. de Friemersheim, 1366 : un lion cour. L. : *S Wilhel dni de Bronchorst* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).
- (Guillaume, sire de) reçoit une rente du Brabant, 1377, 83 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne. L. (1377) : *✠ S' Wilhelmi domini de Bronchorst* (B.).
- (Sire Roger van), *keppeler* et chanoine de la cathédrale de Cologne, 1396 : un lion cour. et un lambel broch. (Duss., *Col.*, N° 1192).
- (Guillaume, sire de), échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1397 ; donne un *vidimus* d'un acte d'Adolphe van den Spiegelberghe, abbé de Werden, 1402 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne et accompagné, au bas, d'un dragon. L. : *S' Wilhelmi domini de Bronckorst* (Duss., *Werden*, Nos 97 1/2 et 73).
- (Guillaume, sire de), et Othon van *Bronchorst*, sire de *Borclo* (Borkelo), sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; Guillaume : un lion cour. C. : deux pattes de lion, tenant chacune une boule. L. : *Sigillu Willem hē van Bronchorst* ; Othon : un lion cour., l'épaule chargée d'un écu. fruste. Même C. L. : *S Otto van Bronchorst he to Borkelo* (Arnhem, *Rekenk.*).
- (Thierry van) et Gislebert van *Bronchorst* (ne scelle pas), frères, donnent à Philippe, duc de Bourgogne, qu'ils sont désireux de servir, *een goede, vaste, stede, alde ende volcomene zoene* au sujet de l'imitié où ils se sont trouvés, eux et leur valet, Ruelken Ghijben, envers le duc Jean de Brabant, s'étant engagés, autrefois, par lettres scellées, vis-à-vis de leur *lieve Joncher ende neve*, feu Jean van *Bueren*, prévôt d'Aix-la-Chapelle, à l'aider contre ce prince, mais n'ayant, toutefois, commis aucun acte préjudiciable à celui-ci, ni au Brabant ; 28 septembre 1429 : un lion. L. : *S Dirx van Bronkorts* (sic!) (B.).
- (Elisabeth et Jean van), fils de *Marcelijs*, vendent une rente, 1442 ; Jean : un lion cour. (*Geld.*).
- (Thierry van), échevin de Nimègue, 1503 : un lion (cour?). C. : deux pattes de lion (S.-T., c. 12).

Bronchorst (Henriette van), femme de Guillaume Inghenulant, 1517 : un lion . . . (fruste) (*Geld.*).

— (Jean van) dote Anne van *Bronckhorst*, à son mariage avec Thierry van Malburg, à Zalt-Bommel, 1541 : un lion cour. C. : deux pattes de lion (ibid.).

Broodsnijder (?). *Egbertus Paniscida*, échevin de Nimègue, 1294 : une étoile. L. : *✠ Sigillum Egberti* (sans autre nom) (Arnhem, *Rekenk.*, N° 397).

Broquet. Jean *Broket*, h. de fief de l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : une fasce, accompagnée de six merlettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : *✠ S' J. han Brok . .* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal) (voir **BRUECQUET**).

— Aubert du *Broecquet*, h. de fief du Hainaut, 1524 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande frettée ; aux 2^e et 3^e, un échiqueté. C. fruste. L. : *du Broecquet* (Mons, Cour féod., reg. II).

BROQUIERE (*Bertram* de la), sgr. de *Viefchastel* et *darquesnes* (Arquennes), conseiller du duc de Bourgogne et *haut guerrenier des Oostdunes* de Flandre, reçoit, par le bailli de Furnes, ses gages annuels, soit 24 livres parisis, 1455, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine ; au chef chargé de quatre . . . (brochets, posés en pal ?), rangés en fasce ; aux 2^e et 3^e, un animal rampant (chat, chien, renard ?). C. : une tête et col de loup (?) entre un vol. L. : *Se . . Bertrant de la Broqu . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 93-6).

BROUGNON, voir **BRONGNON**.

Broseken (Everard), fils de Béatrice, *die Diderics wief van der Dunc was*, vendent, au chapitre d'Emmerich, leur bien *op Scocken werde*, 1363 : trois étoiles. L. : *✠ S' Everardi Brosekini* (Duss., *Emmerich*, N° 49).

Brouckere. Baudouin *die Broekere*, chev., h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : un échiqueté ; au fr.-q. plain, ou fruste. L. : *✠ . . Baldecini Brokere militis* (Nam., 176).

— Baudouin *die Broekere*, échevin du Franc de Bruges, 1295 : un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une étoile (*Oost-Eecloo*).

— *Boidins le Brouckere*, h. du comte de Flandre, 1329, à Bruges : un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : *S Bavdin de Brouckere* (Fl., N° 1489).

— Jacques *de Broucker*, échevin d'Ypres, 1417 : un chevron, accompagné de trois trefles. L'écu sommé de . . . L. : *S Iacob de Brouckere* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 417).

— (Jacques de), h. du comte de Flandre, reçoit, du bailli de la Salle d'Ypres, une indemnité pour deux



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sgr. de Walincourt, etc. (1311).

Fig. 2. Sceau de Sohier de Ringenberg (1247).

Fig. 3. Sceau de Léon, fils du châtelain de Bruxelles (1247).

journées passées, avec lui, à Courtrai, pour assister *daer mijn gheduchte heere van Bourgoingne, grave van Vlaendren, gheeruet was in Belle ende in Belle hambocht* (Bailleul et le métier de Bailleul), 1421, 12^e jour du *wuedemaend* (août?) : un chevron, accompagné de trois croisettes pommelées (chaque bras terminé en boule). Cq. cour. C. cassé. L. : *S Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 491).

Brouckere. Agnes *Brouckers*, veuve de Simon van der Banck, Banck, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1473 : parti ; au 1^{er}, . . . ; au 2^d, un échiqueté (assez fruste). T. : un ange (Ibid., l. 240).

Brousaert (Thierry) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 350 moutons (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : coupé ; au 1^{er}, deux roses, surmontées d'un lambel ; au 2^d, une rose, toutes à six feuilles (trois roses de l'un en l'autre?). L. : *S Thiri Brovsar* (B.).

BROUSBERG, voir **Semal**.

Broustin (Jacques), alleutier du Hainaut, 1463 : une rose à six feuilles (Tournai, Croisiers).

Brouthières. Jean de *Brouthieres*, mari d'Agnès de *Fraisne*, fait, de concert avec Robert de Housse et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1459 : quatre burelles. C. fruste. L. : *Jehan de Broutte* (Lorr., *Etain*, N° 45) (voir **Ancherin**).

Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere. *Gerardus dictus Breuwere*, échevin d'Aerschot, 1329 : dans le champ du sceau (sans écu), une fleur de lis, p. c., et un bâton alésé, broch. L. : *S Ge de Breuwere scabi arscot* (S.-G.).

— *Paulus Bruere*, échevin d'Oesterwijk (Brab. sept.), 1334 : trois roses à six feuilles et une cotice broch., chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : *wels de Br. v . . .* (S.-G.).

— Hughes de *Brucere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1387, 97, 1400, 1, 6 : deux renards sautillants, affrontés. L. : *S H . . . e de Brovvere* (Fiefs, N° 2672, et Acquits de Lille, l. 411, 405).

— Pierre de *Broucere*, h. de fief de Sotteghem, 1414 : une bande, accompagnée au canton s. d'une étoile (Els.).

— *Jehan le Bruwere*, religieux et piteancier de l'abbaye de Saint-Corneille, près Ninove, 1439 : un chevron, chargé de trois étoiles (à six rais) et accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais (le coin sup. de s. et la pointe plains) ; l'écu muni d'une bordure dentée. T. : un ange. L. : *S fris Iohannis de Bruwer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere. Jean de *Breuwere*, dit de Hac, tient un fief du damoiseau Adrien van Rokeghem, du chef de sa sgrie de ter Donct, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. Le sceau porte : *de Breuwere* (Els.).

— Henri de *Braucere*, échevin du comte de Flandre à *s Gravenlivenare*, 1519, 21 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile, surmontée d'une petite boule (*Deijnze*, K.).

— *Isbrant Arentsz Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1583 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1^{er} essorant. C. : un vol (U.).

— *Adriaen Reijbrantsz Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1598 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois (2, 1) oiseaux ; aux 2^e et 3^e, trois trèfles. C. : un trèfle, surmonté (!) d'une merlette, entre un vol (U.).

Broux (Jacques de), mari de Catherine del Hutte (fille de Jean), qui tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Ottignies, 1531 : un fer à cheval (Av. et dén., N° 4276).

— (Guillaume de), h. de fief de Jauche, 1613, 4 : une demi-burelle, défaillante à d., accompagnée de trois losanges, 2 en chef, 1 en pointe à s. (Gr. scab., *Jauche*, c. 4363).

Brouxelles, voir **Bruxelles**.

Bruchausen, voir **Broekhuizen**.

Brudeghoem (Jean de), sacristain (*costre*) de Sainte-Pharalide, 1393 : une fasce ondulée, accompagnée de trois (2, 1) coquilles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Bruden, voir **Webbecom**.

Brueder, voir **Broeder**.

Brukem (Gilles van), prisonnier à Basweiler, dans maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 35 mout., 1374 : un chêne (non englanté), surmonté d'un lambel. L. : *S' Gillis va d . . . orrie* (B.).

BRUECQUET (Aubert du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1510 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande fretlée ; aux 2^e et 3^e, un échiqueté. C. cassé (Mons, Sainte-Wandru, c. 1) (voir **Broquet**).

Bruel. *Arnoldus de Brolio*, échevin de Malines, 1304 : une croix, chargée de cinq . . . , et une bordure engrêlée. L. : . . . *Arnoldi d . . . de* (Mal.).

D'après A. VAN DEN EIJNDE, la croix serait chargée de cinq fianchis. Les *de Brolio* seraient-ils une branche des *Elewijt* ? Voir à ce nom.

BRUELE (*Philippus de*), échevin d'Anvers, 1270 : une fasce échiquetée et un bâton en barre, broch. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 1).

— (Gisbert van den) reçoit, du Brabant, un acompte sur une i. t. de 40 mout., pour la descendance (*ghebuerte*) de Josse van Beringhen, son frère, tué à Basweiler, sous le sire de Bouchout, 1374 : une fasce échiquetée. L. : . . . *ūsberti de Brv.* . . . (B.).

— (Guillaume van den), échevin du duc à Overijssche, 1384 : une croix latine, le bras inférieur terminé à s. par une petite tige, posée en barre (C. C. B., c. 107) (voir **Briele**).

Bruëlis. Jean van *Bruelis*, chev., bailli de Medemblik, 1337 : coupé ; au 1^{er}, quatre lions (Hainaut) ; au 2^d, trois oiseaux. L. : *han de Brv.* (Holl.).

BRUESBEKE, voir **Veen**.

Brufaut, voir **WAESBERGHE**.

BRUGDAMME. *Bouden van Brigdamme* (voir **Poele**), 1292 : une fasce de trois fusées et une triangle broch. (estacade de trois *estaches*). L. : ✠ *S.* *ini de Breggedamme* (Fl.).

— (Simon van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wedergrate ; i. t. : 1000 mont., 1374 : (de sable) à la fasce (d'argent) dentée (de gueules), surmontée à d. d'une étoile (d'argent) (Volet d'argent, doublé d'azur), Cq. cour. (la cour. de sable). C. : deux têtes et cols d'oiseau (d'argent, becquées d'or), adossés. S. : deux aigles. L. : *S' Simoen van Bruggedame* (B.) (voir **Borssele**).

Les émaux de ces armes ont été empruntés à l'armorial de son contemporain GELRE qui cite *Her Symon van Brugdam* parmi les Flamands. Toutefois, sur le sceau, l'étoile est à six rais et le cimier est constitué par des têtes et cols de cygne, tandis que le ms. donne deux têtes et cols d'aigle et représente l'étoile à cinq rais.

— (Elisabeth van), veuve de *mer* (sire) *Lonis Scaec*, chev., sgr. *van den Hamme* et de *Scardau* (Schar-dau), reçoit une rente viagère, par le *watergrave* de Flandre, 1438, 9, 33 : parti ; au 1^{er}, un échiqueté (**Schaec**) ; au 2^d, une fasce, chargée d'une triangle vivrée et surmontée à senestre d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *S Lisbette van . . . dame* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 235).

L'acte de 1438 la dit : *dame van den Hamme* et appartenances.

Le seigneur de BRUGDAMME : de sable à la fesse émenée (émanchée) d'argent, à cinq pointz de gueulle, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bruges (*Lotins de*), sergent du comte de Flandre, 1286 (n. st.) : trois coquilles. L. : *illem Lotini de Brvgis* (Fl., N° 395).

Bruges (Gérard de), h. de fief de Renaix, assiste à l'acte de six parents de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), déclarant que, pour acquitter ses dettes, il a vendu et cédé (à Peteghem), *se tiere de Rosnays*, avec la sgrie, à Guy, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur, 1294 : dans le champ du sceau, une poule, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Gierart de Breges* (Nam., N° 265) (voir **Aa**).

— (Maitre Guillaume de), conseiller de la duchesse de Brabant, témoin à l'acte par lequel Henri Pipenpoij, bourgeois de Bruxelles, décl. se soumettre à un arbitrage pour terminer la discorde surgie entre lui et les siens, d'une part, et Daniel de *Masmines* (Massemen), chev., d'autre part ; 1^{er} janvier 1396 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois croissants et un semé de billettes ; aux 2^e et 3^e, un lion et un semé de billettes. T. : un ange. L. : *S' G' d Wescsore in legib' licen* (B.).

Brugg[h]e[n]. Henri van der *Bruggen*, h. de Gilles van Bouchout, chev., 1330 : dans le champ du sceau, sur une eau d'où émergent trois têtes de poisson, un pont à trois arches, sommé d'un dragon. L. : . . . *Henrici de Ponte campsor . .* (Brux.).

— Nicolas van der *Bruggen* et Jean van *Nederhem* reçoivent, du Brabant, 517 vieux écus qu'ils avaient dû payer à sire *Aernt van Simper* (Schimper), *die ons ghevanghen hadde, voer ghelt dat men hem sculdich was van dienst ende verliese van den orloghe jeghen Vlaendren, daer hi onder den greve van Loen (Looz) mede was*, et à déduire de la somme due au dit comte, 1358, 9 juin : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois cotices ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de nénuphar. L. : ✠ *S' Nicholaus de Ponte* (B.) (comp. les armes de **Nederheim**).

— Jean van der *Bruggen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; 58 mout., 1374 : écarté ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis (complètes) ; aux 2^e et 3^e, six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Ian van der Brugen* (B.).

— Renier *op de Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1380 : un pont (une fasce voûtée, soutenue par des arches ogivales). L. : ✠ *S' Ren'i supra pōte scabi arscō'* (S.-G.).

— *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1389, 92, 8, 9 (n. st.), 1404, 5, 8, 12 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ *S' Iohannis de Ponte scabini lovaniē* (S.-G., B. R., C. G., portef. 1875).

— Jean van der *Bruggen*, échevin de Bruxelles, 1416, 7 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel. Cq. cour. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L., 1416 : *S Ian va' d . . . gghen* ; 1417 : . . . *han van der Bruggen* (E. G., l. 349, et Brux.).

Brugg[h]e[n]. *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1419, 20 : une scie de boulanger, posée en bande, accostée de deux roses. L. : ✠ *S' Iohis de Ponte scab lov* (S.-G.).

— Henri *op die Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1421 : trois fleurs de lis, p. c. (Mal.).

— Henri *op die Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1426 : trois fleurs de lis, p. c.; écu, en cœur à trois pals; ledit écu au chef chargé à d. d'un écu. (?) (fruste) L. : ✠ *S' Heinric op de Brve (!) scab aerscot* (S.-G.).

— Henri van der *Bruggen*, dit *metten Ghelde*, vassal de Jean, sgr. de Merode, etc., 1474 : une marque de marchand (*Afflig.*) (Fig. IX) (voir **Schimper**).

— Gérard van der *Bruggen*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : un lévrier passant, accompagné en cœur d'une petite boule et surmonté d'un lambel. L. : *Gerard van d Bru . . . e scabi' in Bu . . .* (S.-G.).

Bruggeneyen (*Johan van der*), dit *Hasenkamp*, h. du comte de la Mark, 1418 : trois triangles, posées au centre de l'écu. C. : un vol. L. : *S' Iohan Brvggenoeuy* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 763) (voir **Hasenkamp**).

Brugman (Jean), jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 49 mout., 1374, 9 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : *S' Ian Brvgman* (B.).

— Herman *Brugman*, échevin de Dusseldorf, 1391 : dans le champ du sceau une marque de marchand, formée de deux crochets, passés en sautoir, reliés au bas par une traverse. L. : *S' Herman Brucman* (Duss., Chapitre de Dusseldorf, N° 61).

Bruheze (Jean van), et *Bruhese*, etc., jadis prisonnier à Bâweiler, sous Brien van Crainhem; i. t. : 450 mout., 1374, 9; échevin de Bois-le-Duc, 1376 : trois huchets contournés, accompagnés en cœur d'un fer de moulin versé. L. 1374 : *S' Iohannis de Brvhees . . .* 1376 : ✠ *S' Iohis de Brvhes scabi in Besco* (B.).

Bruiant (Jernoul), h. du marquis de Namur, 1294 : de . . . à l'écu, plain et au lambel broch. Le bouclier accosté, à d., des lettres V I C, gravées de bas en haut, et à s. des lettres L O, gravées de haut en bas. L. : ✠ *S' Hernes de Rines balhs de (!) (= de Rhisne, bailli de Lovic (?), on de Viclo (?))* (Nam., N° 268).

Bruyère. *Helemannus de la Bruyre de Gestgorelpont* (Geest-Gérompont), *armiger terre Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, la 1^{re} chargée d'un losange. L. : ✠ *S' Heinnot de Gest* (B., N° 507).

Et non : *Gestgerospont*.

Bruyère. *Henemans*, et *Hynemans de Gest*, échevin de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour à Villers-lez-Heest, 1359; maire et échevin du Feix, 1360 : plain; au chef denché, chargé à d. d'un losange. L. : ✠ *S' Heleman . . . est (Nam, Nos 838 et 863)*.

— Charles-Albert de *Bruière*, h. de fief du Hainaut et de *Crespin* (Crepin), nommé par le parlement de Tournai, 1696 : trois aiguères, sans anses et un besant, ou tourteau, en cœur (M. L. Paris).

Bruijn[e]. *Egidius, plebanus ecclesie beate Gudile bruzcellensis*, 1385; Gilles *Bruijn*, curé de ladite église, 1395, 6 : dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais; au bas, un écu au sautoir, chargé en cœur d'une étoile et cantonné de quatre fleurs de lis. L. : *S' Egidii Brune plebani ecce ble Gudile bruxellen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71, et B.).

— Michel de *Bruijne*, mari de Marguerite van den Weerde, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une fasce, chargée de trois rocs d'échiquier et surmontée de trois oiseaux (Fiefs, N° 3924) (Pl. 5, fig. 107).

— Philippe de *Bruijne*, h. de fief de Termonde, sc. pour Jean de Jonghe (fils de Mathieu) et Pierre de Bruijne (fils de Jean), feudataires, dudit château, à Hamme, 1549 : un sautoir (Fiefs, Nos 3832 et 3850).

— Thomas de *Bruijne*, tenancier juré héréditaire du Roi, dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : un buste imberbe, posé, en pointe, de face, coiffé d'un turban, à quatre rubans flottants, surmonté de trois roses, rangées en chef. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S' Thomas de Brvyne* (C. C. B., c. 47, 48).

— Thomas de *Bruijne*, même qualité, 1637 : même écu. L'écu dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., l. 47).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Thomas cité, ci-dessus, en 1616. N'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les rois d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 14 décembre 1616.

Voir des exemples analogues, aux noms de *Hauten*, *Mire*, *Polspoel*.

— François de *Bruijne*, même qualité, 1640, 2 : même écu. L. : ✠ *S' Fransois de Brvyne* (Ibid.).

— Martin le *Bruijn*, alleutier du Hainaut, 1678 : deux fourches, passées en sautoir et un panier ovale, sans anses, renversé, broch. en cœur, surmonté d'un besant, on tourteau (Enghien) (voir **Brun[e]**, **Laer**).

Bruецq, voir **Broek**.

Bruchausen, voir **Broekhuizen**.

Bruleet (Jean), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 138 mout., 1374 : un lion. L. : ✠ *S' Iehans Brvleit* (B.).

Brumières. *Kaerle van Bruneueres*, chev., commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Brabant, dit seigneur de Chantraine, 1507 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lambel, à cinq pendants, enclos d'un orle (simple); aux 2^e et 3^e, une croix ancrée (!). L. : *S F Charles de* (S.-G.).

Nous empruntons, sous réserve, la forme *Brumières* à *La Belg. anc. et mod. (ad vocem Huppaye)*, par TALLIER et WAUTERS.

Brun[e]. Nicolas de *Brune*, échevin de Rotterdam, 1375 : une aiguère, accompagnée en pointe d'un gobelet (U.) (voir **Trazegnies**).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 142 mout., 1374, 8 : trois chevrons; le 1^{er} chargé de trois roses broch. L. : **✠ Seghel Ians Brennen** (B.).

— Jean *le Brune*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1409 : un chevron, chargé de trois roses, accompagné en chef à d. d'un écu. fruste (le coin sup. de s. et la pointe plains). C. : un renard en arrêt entre un vol. T. : deux h. sauv., sans massues. L. : *de Brune* (C. C. B., Acquits de Lille).

La mayson surnomé de Brune : de sable, au chevron d'argent sargé de troes quinte fueilles de queuelles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres*).

— (Jourdain), époux de d^{lle} Marie N., qui tient, du château de Furnes, un fief à Stavele, 1421 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une merlette; aux 2^e et 3^e, un échiqueté (Fiefs, c. 889, l. 862-81).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1442, 7 : deux fascés. T. : un ange. L. : *S Ian de* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).

— Pierre de *Brune*, père de Jean, sc. une quittance par laquelle ce dernier et Guillaume de *Brune* décl. être payés, par le bailli d'Oudenbourg, pour avoir conduit celui-ci et d'autres personnes de Gand à Lille, 1444 : une pelle, le manche garni au haut d'une traverse, le fer en bas, en pal. L. : *Pieter d ne* (Ibid., l. 157).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1453 : deux fascés, surmontées d'une rose, molette ou étoile, à cinq rais, et une bordure (simple). T. : un ange. L. : *S Ian de Brune* (Ibid., l. 401).

— Jehan *le Brune*, même qualité, 1456 : deux burelles, T. : un personnage. L. : *S I Brune* (Ibid., l. 113).

— *Eloys le Brune*, chev., échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, chargé de . . . ; aux 2^e et 3^e, un sautoir de vair, de deux tires. Sur le tout, un écu. à la croix. C. cassé (Ibid., l. 95-6).

Brun (Jehan le), lic. en droit, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1477, 8 : un chevron, accompagné de trois meubles affectant la forme de battants de cloche (brunissoirs?). L. : *Seel Ricarsele (?) Jehā le Brun* (Tournai, Chartrier).

Scel de Richard et de Jean †

— (Gilles le), h. de fief d'Enghien, 1500 : parti; au 1^{er}, un renard sautillant; au 2^d, une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. T. : un ange (Abb. de W.-B., c. 4008).

— (Gaspard le), *clerc aux enquestes de la cour de Mons*, 1524 : une couronne; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru, c. Q., l. *Quévy*, 41-50).

— (Antoine le), h. de fief de la sgr^{ie} de Binche, 1549; du Hainaut et de la cour de Mons, 1579, 81, 2 : un cygne et une bordure engrêlée. Cq. sans C. (1) (Ibid., c. II et I) (voir **Patoul**).

L'acte de 1579 le qualifie aussi de *conseiller ordinaire du Roy*.

(1) Sur le sceau de 1549; sur les autres (1579, 81, 2), le haut est cassé.

BRUNE, voir **Diepenbroek**.

Bruneau (Eustache), h. de fief et avocat en la cour de Mons, 1524 : une hure de sanglier, surmontée d'une étoile à cinq rais et d'un gland (panelle?). T. s. : un ange, portant de la main droite un rameau (Ibid., c. Q., l. *Quévy*, 41-50).

— (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1616 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : une aigle iss. (?) L. : *Seel Jean Bruneav* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— (Jacques), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois étoiles; au chef coupé; au 1^{er}, plain; au 2^d, trois roses, rangées en fasce (B. R., C. G., portef. 2221) (voir **Piret**).

Bruneel (Jean), échevin de *Sgravenlivenare*, 1519 : un arbre (créquier) (Deijnze, c. K.).

Bruninc (Jacques), échevin du comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} de *ter Cruce*, à Wervicq, 1467 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : *S Ia . . . B . . . inc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 31-2).

— *Anceel Brunijnc*, h. de la cour de *Belle* (Bailleul), 1474 : même écu, mais une coquille, au lieu du trèfle. L. : *S Anc* (Ibid., l. 391).

Bruninchs (Gilles), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale du couvent de *S^{te}-Marie-ten-Trone*, 1441 ; tenancier (*illeg*) du damoiseau Jean van Box-

meer, 1441 : deux fasces ; au fr.-q. fruste (au lion ?).
C. : un lion iss., appuyant ses pattes de devant sur
le casque, entre un vol. T. : deux d^les (S.-T., c. 9
et 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, cette famille
porte : d'or à deux fasces de gueules ; au fr.-q. d'argent
à trois lions de sable.

Brunincks (Jean), échevin, à Zeperren, pour l'église
St-Servais, de Maestricht, 1433 : un marteau, sur-
monté d'une couronne (S.-T., c. 9).

Bruninx (Jean), tenancier de l'église Saint-Jean-
l'Evangeliste, de Liège, à Goyer, 1594 : un nœud
(Ord.) (voir **Hoets**).

Brunken (Robert), jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Linter ; i. t. : 145 mout., 1374 :
d'hermine à la fasce. L. : $\text{✠ S' Robier Brvnis de}$
Tis (B.).

Brunchorst, voir **Eyckel**.

Brunkin (Jean), fils d'Etienne, tient, de la sgr^{ie} de
Nevele, un fief à Aersele, et, de Jacques de Thiennes,
dit de Lombise, sgr. de Claerhout, un fief à Pitthem,
1502 : trois roses, accompagnées en cœur d'un
trèfle (Fiefs, Nos 1243 et 10810).

Bruse. *Heinrijc Bruus zone* (voir **Poele**), 1292 :
une croix, cantonnée de quatre étoiles. L. : ✠ S'
Heïne Bruse (Fl.).

BRUSENHOUWE, voir **BRISENUE**.

BRUSENOGHE (Jean de) reçoit, du Brabant,
40 vieux écus, sur une indemnité de 181 1/2 vieux
écus (guerre de Flandre) 1357, 7 sept. : une aigle.
L. : $\text{✠ S' Iehan . . . vch. . . t. . .}$ (B., 1380).

Brusnel (Jacques), h. de Philippe de Clèves et de la
Mark, sgr. de Ravenstein, Enghien, Aulnoy-lez-
Valenciennes, etc., dans sa sgr^{ie} d'Aulnoy, 1501 :
trois roses (fort endommagé) (V^{ie} Desmaisnières).

BRUSTEMME (Louis de), chev., et Marie, sa
femme, reçoivent ce qui est dû à celle-ci, par Guil-
laume, comte de Namur, du chef de feu Henri Zoete-
minne, dit de Tret, échevin de Liège, jadis époux de
ladite, 1342 : plain ; au fr.-q. plain. L. : ✠ S'
Lodovici de Castro militis (Nam., N° 639).

Brusthem (Franchise de la ville de), 1341 : parti ;
au 1^{er}, une fasce échiquetée, de trois tires ; au 2^d,
sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : *S'*
scabinorum . . . Brustem (S.-T., c. 5^{bis} et 7).

Le Cartulaire de Saint-Trond blasonne : « écu mi-parti
de la March et mi-parti losange. »

— *Sigillum commune ville seu libertatis de Brusteme*,
1349 : parti ; au 1^{er}, une fasce échiquetée, de trois
tires ; au 2^d, un lion (Ibid.).

Les échevins de Brusthem sont dépourvus de sceaux
personnels : *sigillis propriis carentes*.

DE RAADT

Brusthem (Les échevins de), 1460 : parti ; au 1^{er},
trois fleurs de lis et un bâton broch. ; au 2^d, écar-
telé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion, celui du 4^e contourné ;
aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées (Ibid., c. 10).

— (Les échevins de l'évêque de Liège à), 1485 : parti ;
au 1^{er}, trois huchets ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e,
un lion, à la queue fourchée, celui du 4^e contourné ;
aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées. Derrière
l'écu, émerge un Saint Laurent, patron de Br.,
appuyant son gril sur l'épaule droite ; le tout dans
une rose gothique à huit feuilles. L. : *Sigillū scabi-*
norm et libertatis bruythemensis (S.-T., c. 10).

— (Les échevins de), 1512 : parti ; au 1^{er}, une fasce
échiquetée, de trois tires, sommée d'un lion con-
tourné iss. ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion
cour. ; aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées. L. :
Sigillū scabinorum et (Abb.
d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— (Les échevins de), 1527 : parti ; au 1^{er}, une fasce
échiquetée de trois tires, sommée d'un lion contourné
iss. ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets ;
aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées (S.-T., c. 13).

Bruusch, François *Bruus* reçoit une rente sur l'es-
pier de Gand, 1439, 47, 54, 53 : une fasce échiquetée
(de deux tires). S. s. : un griffon accroupi, au bec
duquel est suspendu l'écu. L. : *S' François Bruusch*
(C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Pierre), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1399 :
une fasce vivrée. T. : un ange (Ibid.).

Bruxelles (Godefroid, châtelain de), 1215 : type
équestre, à d. ; le bouclier à un sautoir. L. : ✠ S'
Godefridi castellan de Bruxelles (Abb. d'Aywières,
A. G. B.).

— (Léon, châtelain, de), 1234 : dans le champ du
sceau, un lion contourné, l'épaule chargée d'un écu
pyriforme, au sautoir. L. : $\text{✠ S' Lionü castellani}$
de Bruceella (Ibid.).

— (Léon, fils de Léon, châtelain de), 1247 : un sau-
toir et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ S'
Sigillum Leonü filii castellani bruxellensis (Ibid.).

— (*dame Mahaut, castellaine de*), et noble damoi-
sial *Gerart de Marbais, fil a le dite castellaine*,
desquels Sohier de *Brainne*, chev., tient son fief
de Seneffe, sc. un acte de celui-ci, 1290 : Mahaut :
dans le champ du sceau ogival, dame debout, accostée
de deux écus, chacun au sautoir. Le sceau du fils est
tombé (*Ninove*).

— Guillaume de *Brexelles*, h. de fief du Hainaut,
1420 : un poisson, posé en bande. S., à d. : un
griffon ; à s. : Très cassé (Mons, Abb. de
Bonne-Espérance).

Bruxelles. Gérard de *Brouxelles*, h. de fief du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut, etc., 1440 ; un poisson, posé en bande, accompagné au canton s. d'une rose (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

— Paul de *Brouxelles*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1489 : même écu, sans la rose. S. : un griffon et un léopard lionné (Ibid., c. II).

Sur Raoul de *Brouxelles*, bourgeois de Mons, feudataire du Hainaut, 1410, voir Archives de Mons, *Cour féodale de Hainaut*, reg. de 1410, f^o 174 et 182.

Bruksen (Gérard van), tenancier, à Brusthem, dans la cour du damoiseau Rasse van der Borch et dans celle de *van der Bist*, 1496 : trois fusées, rangées en fasce (non accolées), accompagnées en pointe d'un anneau. L. : *S Geert van Bruksen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Il existe un hameau de ce nom à Brusthem et, à Strijthem, un *hof van Bruzkene*.

Bubbelart voir, **Wilre**.

Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg, etc. — *Henricus de Boitberg, miles*, 1288 : plain ; au chef denché (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 92).

— *Leo de Boitberg* promet de ne plus jamais commettre d'acte hostile contre les bourgeois de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark ; 10 juillet 1288 : type équestre ; le bouclier de . . . à un écu. plain, accompagné de huit étoiles, en orle. Sur la housse du cheval se voient deux écus aux mêmes armes (très endommagé). C.-scel : un écu aux mêmes armes. L. : . . . *ill' dñi Luyf de B . . .* . . . (Ville de Cologne, N^o 503).

— *Henricus de Boitberg, miles*, sc. pour *Godefridus de Hulse, miles*, qui, fait prisonnier à Worringen par les bourgeois de Cologne, fait une promesse analogue ; 9 août 1288 : type scutiforme ; un coupé-émanché de . . . et de . . . (plains). L. : ✠ *S' enrici de Botberg militis* (Ibid., N^o 519).

— *Gobelinus de Boitberg, gener Gertrudis, relicte quondam domini Hermanni, sculteti tiuciensis*, (de Deutz), *militis* 1292 (n. st.) : plain ; au chef denché. L. : ★ *S' Godefridi de Bodberg* (Ibid., l. 567).

— *Gobelinus ac Alveradis, coniuges de Botbergen*, font, avec l'abbé de Werden, un compromis, au sujet d'arrérages de rentes dus du chef de leur *curtis* de *Budberg*, 1321 : un sautoir, cantonné de douze croisettes potencées. L. : ✠ *S' Gobelini . e Bo . . . ge* (Duss., *Werden*, N^o 58).

— *Godefridus de Botbergen* sc. l'acte dudit *Gobelinus*, 1821 : plain ; au chef denché. L. : ✠ *S' Godefridi de Bodberg* (Ibid.).

Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg, etc. — *Werner van Boetbergh, knape van waypene* (voir **Bongart**), 1379 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Werne . . . Boidberg* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N^o 75).

— *Hermann van Boetbergh*, bailli du pays de Clèves, 1392 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de loup (?) (Duss., N^o 1146).

— *Maria van Boytbergh*, femme de Gérard van *Yssem*, 1406 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N^{os} 666-7).

— *Jean van Boedberg*, écuyer, fils de sire Herman, sc. le traité d'alliance des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : une tête et col de loup. L. : *S Iohanni . de* (Arnhem, *Rekenk.*).

— *Lubbert Boedberch*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, posée en pal. L. : *S' Lbert Bodberch* (Ibid., N^o 775).

— *Henri van Buetberg*, curé de Wankum, 1492 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (*Geld.*).

L'acte qu'il scelle est très important pour l'histoire des Spee.

— *De veste ind froemme Adryaen van Boedberg*, sc. un acte du comte de Moers, 1501 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de loup. L. : *Bodberg* (Duss., *Orange-Moers*, N^o 108 1/2).

— *Adrien van Buedberg*, maréchal héréditaire, etc., parent (*neve*) des frères et sœurs van Eyll, 1355 : coupé ; au 1^{er}, trois merlettes, rangées en fasce ; au 2^d, plain. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (cassé) (Ibid.).

Budel (Guillaume) reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons un acompte de 88 1/2 vieux écus (guerre de Flandre) 1357 ; reçoit un nouvel acompte de 100 vieux écus, sur 137 1/2 à lui dus et sur 60 vieux écus dus à lui et à Bernard van *Wischele*, 1357 : sc. pour Jacques de Vere, qui reçoit, du Brabant, 30 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1357 : sc. pour Bernard van *Wisschel*, jadis combattant, avec ses compagnons, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357 : trois colonnes (*zulen*), surmontées d'un lambel. L. : *S' Wilhemi Budel* (B., N^{os} 992, 1414, 1416, etc.) (voir **Wijnhorst**).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 80 vieux écus (guerre de Flandre), 29 sept. 1357 : trois colonnes, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : . . *heo- [deri]ci Bud . .* (B., N^o 1423).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 50 vieux écus, sur 80, pour ses frais et dommages

(guerre de Flandre), 1358; *Pastoer Budel* et *Bernard van Wisschel* reçoivent 97 1/2 vieux écus, à compte sur 137 1/2, pour frais et pertes, 1358; sc. une quittance analogue pour *Everard van Bingen-garden*, 1358 : trois colonnes, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S Derich Bvdel* (B., Nos 1654-6).

Ces deux derniers actes l'appellent *Pastoer Budel*, à moins que ce ne soit un autre personnage qui ait employé le sceau de Thierry. Le sceau est mal gravé.

Budel (*Johannes de*), chanoine de Saint-Martin, à Emmerich (dioc. d'Utrecht), 1389 : dans le champ du sceau, trois (2, 1) cloches. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Budel presbit.* (Duss., *Emmerich*, N° 75).

Büderich. *Daneel van Boederijc*, *Maes van Egghere*, *Zegher van Bruechusen*, *Arnould van Egghere*, *Guillaume Hoem* et *Thierry van Peelden* (Pelden) reçoivent, du Brabant, 376 1/2 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 27 juillet 1357 : une quartefeuille. L. : *S Da . . . ini de Bvdricke* (B., N° 1280).

— *Deneken van Buderich* décl. avoir payé au comte de Moers 700 vieux écus, pour défendre et protéger les sgrie et pays de Friemersheim, *ind roeff ind brant ind alle onrecht daer uyt weren ind keren*, 1379, le jour de la Saint-Martin, en hiver : une quartefeuille, non boutonnée. L. : *S Denekini de Bvdek* (Duss., *Orange-Moers*, N° 43) (voir **Volmarstein**).

— *Bernt van Buerick* (ne scelle pas) et *Henri*, son frère, reçoivent, du duc et de la duchesse de Brabant, pour les pertes et dommages subis, à leur service, un capital de 200 écus de Holl. et une rente de 200 fl. de Holl., du chef de laquelle ils deviennent vassaux de ces princes; 8 février 1418-19, à Woudrichem; *Henri* : une quartefeuille (B.).

L'acte est daté en style de Brabant.

Büdesheim *Rodolph van Budisheim*, écuyer, vassal de l'abbaye de *Prüm*, 1368 : cinq annelets et un filet abaissé, broch. sur le 3^e. L. : ✠ *S Rolf van Boddeseim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

Büdingen (*Conrard von*), chev., sc. un acte de *Henri*, sire d'Isenburg, et de sa femme, 1342 : un bouc passant. L. : ✠ *S Conradi militis de Beding. n* (Ibid., N° 430).

BUEBELINGHEN (*Robert van*) la charte porte : *va Buevelinghen*, jadis prisonnier à *Basweiler*, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 136 mont., 1374 : un ours naissant. L. : . . . *de g' erres de Bobelingen* (B.).

BUEDEGHEM (=Beugem) (*Arnould van*), h. de la dame de Termonde, 1334 : deux faucilles affrontées, accompagnées de trois annelets, 1 dans chaque coin. L. : *S Arnd van Biege*. (*Zwijveke*).

Buedins, voir **Christiaens**.

Buekelair (*Maitre Arnould*), échevin de Heusden (Brab.), 1490 : deux poissons (harengs) adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. Le sceau porte : **Bokeler** (Mal.).

Bueckelere (*Jean de*), échevin d'Anvers, 1478 : un fer de moulin en chef à d. et deux miroirs ronds, 1 en chef à s., 1 en pointe. T. : un ange (Hôp. S.-Eliss., *Buileng.*, c. I).

— (*Arnould de*), même qualité, 1494, 1507 : deux miroirs ronds en chef et un fer de moulin en pointe. C. : un chev. iss., armé de toutes pièces, coiffé d'un bassinet et brandissant son glaive de la main droite (Ibid., I et III).

BUECKEMARE, voir **Halewijn**.

Buele (*Lugier de*) échevin de l'abbesse de *Zwijveke*, à Appels, 1374 : trois besants, ou tourteaux. L. : *Zeghel van Lvgier de Buele* (*Zwijveke*).

BUELSTORP, voir **Wijer**.

Buenelet, ou **Buevelet** (*Wantelet*), h. de fief du Hainaut, 1473 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile. S. s. : un griffon (M. E. Matthieu).

Buesdal, voir **Eijs**.

Buevelet, voir **Buenelet**.

BUEVEMONT (*Jehans de*), h. de fief de Renaix, 1254 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant. L. : *S Iehan de Buevemont* (Nam., N° 265).

Buffel. *Henri Buffele*, chev., h. du comte de Hollande, de Zélande, etc., 1298 : une croix fleurdelisée. L. : ✠ *S Henrici dci Bvffels militis dñi de Toelne* (Tholen?) (Fl.).

— *Wernerus de Gusten*, miles, et *Nyt de Birgel* sc. un acte de *Giselbertus de Bunde*, qui devient vassal du comte de Luxembourg et, en garantie, assigne à ce prince des alleux dans le marquisat de Juliers, 1341 : d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile. C. : un vol. L. : . . . *W militis de Gusten* (*Lux.*, c. III, l. XI, N° 30).

— (*Werner*), chev., ami de la duchesse de Juliers, 1371 : trois annelets. L. : ✠ *S Her Werner Buffel vā Geste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 864).

— (*Werner*), chev., voué de *Güsten*, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1401 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois annelets; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la fasce (Duss., *Col.*, N° 1211).

Buggenhout *Jean van Buchenhout* tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijck*, 1430 : un massacre de bœuf, accompagné de trois (2, 1) étoiles (Fiefs, N° 4197).

Buggenhout (Les échevins de), dans le banc du sire de Grimberghe, 1562, 5 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir (**Aa**). L. : *„Sigillo scabinor' de Bvg (Mal. et M. de Fiennes).*

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVI^e s.) donne au seigneur de Buggenhout : *d'argent à la fesse de gueulle à deux cotyses recotisez, en forme de sautoir, sur le tout, d'asur, et crye son nom.*

BUHANGES, voir **Waldackre**.

Buydens (Pierre), notaire au conseil de Hainaut, 1622 : un cœur, surmonté de deux roses (besants, tourteaux?). S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6708).

Buic (Jean), échevin de l'Ecluse (Stuijs, Flandre zéland.), 1323 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux croissants, aux flancs. L. : *S' Iacop Beyc* (S^{te} Pharaïlde) (voir **Buux**).

Buijck (*Zijbrant*), *Jacobs zoon*, échevin d'Amsterdam, 1542, 4 : un contre-fascé de quatre pièces. Cq. cour. C. : une aigle iss. (N.-D., Anvers, Couv. des Chartreux de Saint-André *ter Saligherhaven*, 653-8).

Buijle (Charles de), échevin de Malines, 1628, 30 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois lions; aux 2^e et 3^e, trois pals et un fr.-q. d'hermine (**Berthout-Duffel**). Sur le tout : un écu. à trois . . . (*Mal.*) (voir **Buele**).

BUILLEMONT (Rogier de), écuyer, alleutier du Hainaut, 1398, 1400 : de . . . à l'écuss. plain et une cotice broch., chargée en chef d'une étoile à cinq rais. Cq. cour. C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons. L. : *S Rogier de Buillemont* (Tournai, Chartrier).

L'acte qu'il scelle a trait à une terre à Beclers.

— (Arnould de), h. de fief du Hainaut, 1606, à La Hamaide : un chevron, accompagné en chef de deux pignates affrontées et en pointe d'un renard passant. S. s. : un griffon. L. : . . . *Arnoul . . . Buillemont* (M. Hulin, à Gand).

BUYMONT (Guillaume de), huissier du parlement de Paris, 1395 : une croix ancrée et une bordure dentée (Tournai, *Péronne*).

— Guillaume de *Buimont*, huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1403 : une croix ancrée et une bordure engrêlée. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons. L. : *S Uillaume de Bymont* (Tournai, Chartrier).

Buir. Ludekyn van *Buyrre* et *Fye*, sa femme, ayant reçu de Guill. de Juliers et d'Anne de Bavière, comte et comtesse de Berg et de Ravensberg, le bien dit *Eitzbeick*, renoncent à tous les biens laissés par

Albert Ruter et tombés en le pouvoir desdits, 1376 ; le mari : une fasce frettée (*Duss., Jul.-Berg*, N° 924).

Buijs[se], Bus, Buse, Buus. Jean *Buse*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1350, 1, 3 : trois buses (oiseaux). L. : *S' Ian Buse* (*Zwijveke*).

— *Heijne die Bus*, reçoit, du Brabant, par sire Thierry van Hodenpijl, une rente pour d^{lle} Jeanne van *Musen*, 1366 : un lion, accompagné de trois (2, 1) croissants (B.).

— Gisbert *Buus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 108 mout., 1374 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : *S Ghüsbrecht va Bvsgie* (= Buijsingen, franc. : *Bu-signy*, etc.) (B.).

Le cartulaire ms. de Septfontaines contient un acte de 1498, où est citée *Domicella Maria de Buijsingen, dicta Buijs*, fille de *Michel de Buijsingen, dictus Buijs* (Arch. génér. du roy., Bruxelles, *Cart. et mss.*, N° 139, r° 23).

— Arnould Buijs, 1402, 22 : *Reijmbout Jans Buijs zoon*, 1508, tous deux échevins de Heusden (Brab.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'un fer de moulin (*Mal.*).

— Thomas *Buse*, h. du comte de Namur, sgr. de Béthune, aux Quatre-Métiers, en Flandre, 1403 : un bateau à voile (*Nam.*, N° 1512-3).

— Thomas *Buze*, échevin du métier de Hulst, 1409 : un bateau, muni aux deux extrémités d'une tour. L. : *S' To* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Thierry Buijsse, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1413 : une fasce frettée, accompagnée de dix billettes, 5 (3, 2) en chef à s., 5 (3, 2) en pointe; au fr.-q. chargé d'un bateau (N.-D., Anvers, *Chap., capsar. rer. extraord.*).

— Jean *Beuijs*, h. de fief du château de *Bevre* (Beverre[n]), appartenant au comte de Flandre, 1421 : une épée, la pointe en bas, accostée de quatre merlettes, 2 à d., 2 à s., rangées en pal. L. : *S Ian Byes filii* (*Ibid.*, l. 238).

— Arnould *Buze*, tuteur de Catherine *'ts Vriesen, Matheus Graeuwen wijf was*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : trois buses (oiseaux). Le sceau porte *Buse* (Fiefs, N° 4379).

— *Claes Buijs Willems soen, welghoboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : trois flanchis, accompagnés en cœur d'un croissant contourné (*Mal.*).

— *Claes Buijs Henricx zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1529, 40, 8, 52, 3 : trois roses, accompagnées en cœur d'un r (Bandeloo, N° 6, et *Mal.*).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

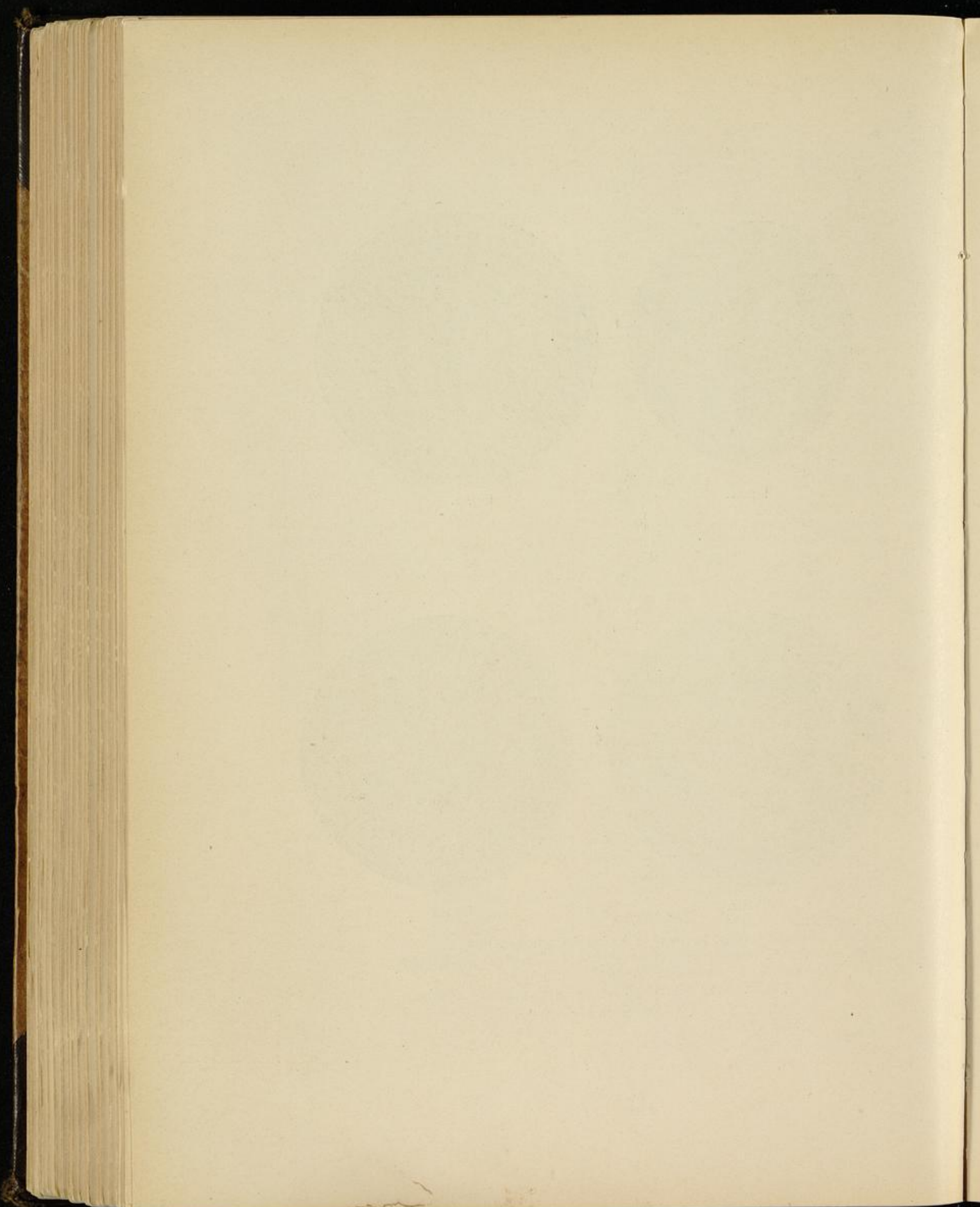
Pl. XXXII.

Fig. 1. Sceau de Richard de Straten (1226).

Fig. 2. Sceau de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre (1235).

Fig. 3. Sceau de Gauthier de Sijssesele (1237).

Fig. 4. Sceau d'Arnould, sire de Cysoing, *ber* de Flandre
(1^{re} moitié du XIII^e siècle).



Buijs[se], Bus, Buse, Buus. François *Buijs van Woeringen*, même qualité, 1360 : une roue, accompagnée de cinq billettes, rangées en orle (*Mal.*) (voir **Beeck, Keijser**).

BUISY, voir **Rochefort**.

Buijsingen. Guillaume van *Buseghem*, 1303 : une aigle éployée (E. G., I. 338).

Tous ces personnages du nom de *Buijsingen* sc. en qualité d'échevins de Bruxelles.

— *Johannes de Buisseghem*, 1332 : trois lions cour., accompagnés de quatre tours (portes), 1 au point du chef, 1 en cœur et 2 aux flancs. L. : $\text{✠ S Io} \dots \text{is de Bv} \dots \text{ghē}$ (Brux.).

— *Johannes de Buseghem*, 1348 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une coquille. L. : $\text{✠ S Iohannis de Buseghē}$ (Ibid.).

— *Giselbertus de Buseg[h]em*, 1390, 9, 1400 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une étoile (?). L. : *S Ghiselberti de Buseghem* (Ibid. et Ch. et doc. div., c. I).

— Jean van *Buseghem*, 1448 : une aigle éployée (E. G., I. 342).

— *Johannes de Buijsseg[h]em*, ou *Buijsingen*, 1480, 6, 92, 7 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée ; aux 2^e et 3^e, trois pals. Sur le tout : un écu. fruste. C. : un vol. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Ian van Buseghem* (E. G., I. 336, et Brux.).

— Jacques van *Buijssegem*, 1519 : même écu, mais sans l'écu, en cœur. Même C. (Brux.) (voir **Buijs**).

Buisseret (*Franques Gibons de*), chevalier, et *Hustins Helins* (de Buisseret), de concert avec Bernard, sire de Bornival, chevalier (*1^o loco*), se portent fort pour dam^{ne} Julienne de Saint-Germain, veuve de Thierry de le Haye, envers le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., et s'obligent à leur rembourser ce qu'elle recevrait en trop sur 400 vieux écus et 9 livres de vieux gros, assignés sur les *maletoses* ou *assises* de Nivelles, 1357 ; *Franques* : trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. coupé enclavé ; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en face ; au 2^d, plain. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Fra[k]es Gibō de Bvsre' chl' . Hustins Helins* : même écu, brisé d'une bordure engrêlée. L. : $\text{✠ S Hellein Hvein de Bois}$ (B., N^o 1272).

— (Quentin) (sans de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 27, 30, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 41 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. S. s. : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. I, II).

— (Georges), même qualité, 1538 : un chevron, accompagné de trois têtes de more ; au chef chargé

d'un saule, accosté de deux étoiles à cinq rais (**Saulx**). S. : un griffon. L. : *S G Buisseret* (Mons, Sainte-Waudru, Généralité).

Georges était frère consanguin de Quentin et issu du deuxième mariage de Colart, son père, avec Jacqueline de le Saulx. Il fut père de l'archevêque de Cambrai.

Buisset (Julien), bourgeois d'Ath, tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, la sgr^{ie} de Lossignot, 1548 : un arbre arraché et une fasce broch., chargée de trois étoiles. T. cassé ; la main droite tient un glaive (Fiefs, N^o 10315).

Buisson (*Collart dou*), de *Pitey* (Pitet), écuyer, h. de fief de Jean, sire de Wesemael, dans sa sgr^{ie} de Fallais, 1595 : un lion cour. L. : *S Colar. d son* (C. C. B., c. 108).

— Jacques *Bouisson*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une coquille ; aux 2^e et 3^e, une étoile. T. : un ange (?). Le sceau porte *Brisson* (V^{ie} Desmaisières).

— (Claude du), même qualité, 1589, à Feignies : un buisson, sur une terrasse, surmonté de deux fourches à trois dents, celles-ci reliées d'une tige transversale, lesdites fourches passées en sautoir. S. s. : un griffon. L. : *S Clavde dv Brisson* (Mons, Gr. scab. de Feignies).

Buchenau, voir **BOEKENAU**.

Buc, voir **Boc**.

Buchnas, voir **Colen**.

Buckele (*Emundus dictus up den*), échevin de Neuss, 1294 : trois annelets (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 118).

BUCKHORST (Guillaume et Antoine van) et Frédéric *Muijert* (Mulert), agissant pour lui-même et pour sa mère, *Alijt van Buckhorst*, et Henri van *Poelwick*, le vieux, font un accord au sujet des digues appartenant à leurs biens sis près du Wahal, 1531 ; Antoine : un lion cour. C. : un bouc en arrêt (*Geld.*) (voir **BOCKHORST**).

Buckinc (Nicolas), jadis prisonnier à Basweiler, reçoit un acompte sur une i. t. de 224 mout., à Bréda, 1375 ; une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée en pointe d'une étoile (?). L. : *S' Nicolai dicti Bvc . inch* (B.).

Il combattit dans l'armée du duc Wenceslas, mais la quittance n'indique pas dans quelle rotte.

Bulen (*Gerungus*), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau ogival, une fleur de lis florencée (Els.).

BULLEGHEM (Colard de) décl., avec le curé de Menin, sire Jean Jors, que le *fermier* de Menin a vendu des meules appartenant à la sgr^{ie} de Menin,

1409; naguère *fermier de l'avoir* de Menin. 1419 : d'hermine au sautoir. C. : un chêne (non englanté). L. : *S Colaerd va Bullegheem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13, 14).

Bullecoven (Jean van), échevin de l'abbé d'Heijlsem, dans sa cour à Libertange, 1525 : un *Agnus Dei*, passant à s., regardant, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *ohis de Bullek[uee ?]* (*Heijl.*).

— (Gérard van), même qualité, 1525 : un contre, posé en barre, la pointe en bas, le tranchant à d. L. : *S Gerard de Bullekoue* (*Ibid.*).

Büllesheim, voir **Isaack**.

BULLESTRATE (Henri van), h. de fief de Jean Lobbe, sgr. d'un fief à Haren, sous Evère, 1404 : un burelé et une bande broch. (E. G., l. 348).

Bulloe (Gossuin), échevin du *Nijenbroeck*, sc. le traité des nobles de Namur de Gueldre, 1418 : une feuille de tilleul (nénuphar), renversée, sans tige. L. : . . . *Gosen B* (Arnhem, *Rekenk.*).

Bulte (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 5, 8, 73, 4 : un lion et une bordure semée de besants, ou tourteaux. C. : une femme, ou un h. iss., tenant un bâton de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. I, Q. II).

Sur quelques-uns de ces sceaux, le lion semble être couronné.

— (Laurent), même qualité. 1601 : mêmes écu (le lion non cour.) et C. (*Ibid.*, II).

Bulteel (Martin), échevin d'Ypres, 1593 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande et un semé de billettes ; au 2^e, un chevron, soutenant une divise, surmontée de trois . . . (merlettes ?) ; au 3^e, . . . (cassé). L'écu dans un cartouche (M. Hulin, à Gand).

Bunde, voir **Hulsberg**.

Bungart, voir **Bongart**.

Bunsbeek (Les échevins de), 1512 : de vair ; au fr.-q. chargé de trois maillets (**Hautem**) (Gr. scab., *Louvain*, c. 4835).

BUNSENDORP (Albert van), jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne, 1374 : un cygne. L. : ✠ *S Albr . . . Bvnsendorp armig* (B. (voir **Kunstat**)).

BUNSTORP, voir **Wolf**.

Buntincx (Léon), échevin de Saint-Trond, 1571, 5, 9, 80 : une croix resarcelée, accompagnée aux 1^{er}, 2^e et 3^e cantons d'un oiseau et au 4^e d'une étoile à cinq rais. C. : un oiseau (Ord. et S.-T., c. 11) (Fig. 108).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Buntincx* porte : d'argent à la croix (simple) de sable, accompagnée aux 1^{er}, 2^e et 3^e cantons d'une merlette du même et au 4^e d'une étoile (à 6 rais) de gueules.

Le même ms. cite encore deux autres blasons *Buntincx* : I, coupé ; au 1^{er} d'argent à trois merlettes, rangées en fasce, posées sur le coupé ; au 2^e, d'argent à six piles flamboyantes, la 1^{re} et la 6^e mouvantes des bords de l'écu. II, coupé ; au 1^{er} d'argent à trois merlettes de sable, rangées en fasce, en pointe ; au 2^e, d'or à cinq pointes (!) flamboyantes de sable.

BUNTVELT. *Creijt van Buttfelt* sc. pour *Scelken Hovenacke*, qui reçoit, du Brabant, un acompte final de 12 vieux écus (guerre de Flandre), 5 juillet 1337, à Bruxelles : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Crense de Buntuelt* (B., N° 1170).

Burbach, voir **Gleuel**.

Burch, voir **Borch**.

Bureal, **Burial**, etc. *Baduins Birriaus de Noville*, h. du marquis de Namur, 1290 : trois (2, 1) losanges et six croisettes, 3 rangées en chef, 2 aux flancs et 1 en pointe. L. : . . . *Badvin Burial* (*Nam.*, N° 223) (voir **Jupleux**, **Neuville**).

— Baudouin *Bureal*, sire du château de Boneffe, 1352 : trois losanges et une bande broch., chargée de . . . L. : ✠ *B* (*Ibid.*, N° 774).

— *Messire Bauduin Bureal de Noville*, chev., h. du comte de Namur, 1355 (n. st.), 59 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Badvins Beriavs chevalier* (*Ibid.*, N° 789).

VOIR TABLIER ET WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, carton de Perwez, ad vocem Noville-sur-Méhaigne, p. 176.

Bureau (Eustache), *licentiez es droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1598 : un chevron, accompagné de . . . (fruste) et d'une rose (?), en chef, et d'une étoile à huit rais en pointe. L. : *S Eustache Bureav* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Buren, **Büren** (Alard, sire de), et son fils, Othon, promettent de rendre indemne le sire de Malines, du chef de la garantie scellée, avec eux, à l'intention de Jean van *Mirabele* et de ses compagnons, 1315 ; Alard : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . *di domini de Buren*. Othon : un léopard lionné et une fasce bretessée et contre-bretessée broch. L. : *S Ottonis de Buren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 235) (voir **Bronkhorst**, **Druten**, **Egmond**, **Heuke**, **Reuschenberg**, **Ruijter**).

— Bertold, sire de Büren, sc. un acte de Hermann de Lüdinghausen, qui l'appelle *unsen oem*, 1365 : un léopard lionné, cour. L. : ✠ *S' Bertoldi nobilis dni de B . . en* (Duss., *Werden*, N° 111).

— Alart, sgr. de *Bueren* (Buren) et de *Businchem* (Beusichem), et Elisabeth van Bronkhorst, dame des

dits lieux, promettent, *waert dat sake dat heren Walraven van Valkenborch, here van Borne, enige stoet oft crotte aen den dorpe van Diechden met sinen toebehoeren geviel, des wij heren Walraven vors. verrichten mochten met maningen der brieve die wij hem opgedragen hebben*, de lui prêter toujours aide et appui, 1373; *Alart* : une fascé bretescée et contre-bretescée (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 414 et 417).

Par un autre acte de 1373, ils déchargent les officiers et les habitants de *Diechden* de leurs serments, pour qu'ils obéissent, à l'avenir, à sire Waleran de Fauquemont, ci-dessus mentionné (Ibid., N° 417).

Buren, Büren. Bertolt van Buren, prévôt du monastère de Werden, 1382 : un lion cour. L. : ✠ *Secretvm Bertoldi de Buren* (Duss., *Orange-Moers*, N° 44).

— (Othon van), écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu qu'*Alart*, brisé en chef à d. d'une merlette. L. : S' *Otte* *Buiren* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

— (Othon van), h. du duc de Clèves, 1418 : même écu (avec merl.). L. : S' *Otte van* n (Ibid., N° 756).

— Gisbert van Bueren, fils d'*Alart*, fait, au sujet des dettes laissées par Renier van Wijhe, un accord avec Jeanne van Wijhe, sa sœur, tous deux enfants de d^{lle} *Ijde van Bueren*, 1482 : même écu, sans la merlette. S. s. : un aigle (*Wassenaer*).

— Ladite *Ijde* : un bouc (Ibid.).

— Sire Barthélemy van Bueren, curé de Buurmalsen, se l'acte cité de Gisbert, 1482 : même écu que celui-ci, mais à la bordure engrêlée (Ibid.).

— Gisbert van Bueren, arbitre entre ses parents, Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, 1509 : mêmes écu et S. que Gisbert en 1482. S. s. : un aigle (*Geld.*).

— Jacques van Bueren, échevin d'Anvers, 1650 : trois crémaillères. C. : une tête de cheval (licorne?) entre un vol (Anvers, Arch. commun., *Bescheiden van eigendommen binnen Antw.*, I).

Dans *De Grimbergsche oorlog*, on lit ainsi le blasonnement des armes de sire Conrard, sgr. de Buren : *Van helen, verstaet wel dit, | Met ere vaeschen van selcere icit, | D'een in d'ander gecasseleert* | (Voir p. 108).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Buren*, Gueldrois : de gueules à la fascé bretescée et contre-bretescée d'argent. Capeline de sable. C. : deux trompes de gueules, accostées, les pavillons en haut, remplis de touffes de plumes grises.

Burgau. Louis van *Burchauwe*, chev., devient vassal de l'archevêque de Cologne, du chef d'un fief de 200 fl., 1391 : un lion (Duss., *Col.*, N° 1143).

BURGE. Nicolas van *Borij*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 91 1/4

mout., 1374 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux. L. : S' *Nicolai de Berge* (B.).

BURHEYM, voir **Buschfeld**.

Bury. Jehans, chevaliers, sires de Buri, et sa femme, *Beatrix*, ayant eu un différend avec l'abbaye de Bonne-Espérance qu'ils voulaient obliger de fournir un *clerc siervant al autel de le capiele de Hancieules*, fait avec ce couvent un accord en ce sens que ce clerc sera fourni, durant la vie desdits époux, moyennant le paiement d'un demi-muid de blé, par an ; 1290, en mai ; le mari : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *mi* *onio* La femme : type ogival, ayant, sans doute, représenté une dame debout, accostée de deux écus, desquels il ne reste que le second : à la fasce (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Hancieules est Ansuelle, dépendance d'Anderlues.

Buridan (Christophe), conseiller du duc de Bourgogne, et son receveur pour Bruges et le Franc, 1466, 8, 74, 5 : un chevron, accompagné de trois écrevisses. C. : deux pinces d'écrevisses. L. : S' *Xpofle Buridan* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 33, 37, 44, 51, 52, 109, etc.).

Buriel (et **Buruet**) (Gérard), échevin de l'abbé d'Heijlissem, en sa cour de Pellaines, 1523, 7 : une truelle en barre, le fer à d. L. : ✠ *S Gera Boruet* (*Heijl.*).

Burillon (Quentin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. T. s. : un h. sauv., portant sa massue de la main gauche (Mons, *Sainte-Waudru*, c. II).

Burch, voir **Borgh**.

Bursere (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1319, 20, 6, 38 : un parti-émanché ; au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S'Henrisi* (!) *Bersere* (Brux.).

Burtscheid. *Johannes de Burtzit*, miles, ayant été détenu, à Cologne, par les parents d'Othon de Belle qui, lui, avait été détenu par le sgr. de Fauquemont, se réconcilie avec la ville de Cologne et les parents dudit O. de Belle, 1273, *in vigilia beati Nicolai* : une croix engrêlée et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Ioh'is de Porcheto militis* (Ville de Cologne, N° 414) (voir **Frenz**).

Bus (du). *Robbeer de Buijs*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 176 mout., 1374 : de . . . à l'écuss. plain et à huit fleurs de lis, rangées en orle. L. : ✠ *Seel Robert dov Bus* (B.).

Busbois (Gilles), échevin de la haute cour de *Train-gne* (!), 1588 : une roue (B^{on} de Jamblinne).

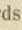
Buse, voir **Buijs**.

BUZEGNIES (Gilles de) tient, de la sgrie de Binche, la sgrie de Hauchin, 1332 : une bande bastillée. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10478).

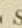
— (Nicolas de), h. de fief du Hainaut, 1569 : même écu, brisé d'un lambel. C. : un buste (Mons, Cour féod., reg. 5).

— (Philippe de), même qualité, 1572, à Mons : même écu (au lambel; il semble y avoir eu une seconde brisure au flanc s. : une étoile?). C. : . . . L. : *S Philippe* (sic) *de Buzegnies* (M. Hulin, Gand).

Busch, voir **Bosch**.

Busket (*Amilijis*), lombard, donne, au duc et à la duchesse de Brabant quittance pour 609 *petits moutons* qu'ils lui devaient, à lui et aux autres lombards de la maison de Bruxelles, sur une somme de 5302 *petits moutons* qu'ils avaient empruntée aux lombards de Bois-le-Duc, Herenthals, Lierre, Bruxelles, Incourt, Halen, Maestricht, Hougaerde, Tirlémont et Wavre, 1373 : plain; au chef plain (pointillé) à la bande broch., chargée de trois étoiles à huit rais. L'écu sommé d'une tête d'enfant ou de femme. Supports deux léopards lionnés. L. :  *Sig . . . vm Miloni . Buscheli* (B.).

Büschem (?), voir **Belle**.

Buschfeld, *Arnoldus de Buschveld, miles*, h. du duc de Brabant, 1337; inféode au comte de Gueldre ses alleux *ante et retro castrum in Kunrisheym* (Conradshelm) . . . *et in via que ducit de Kunrisheym versus Dirmirtzheym* (Dirmertzhelm), 1338 : une fasce frettée, surmontée à d. d'une fleur de lis. L. :  *S Arnoldi de Bvrheym milli* (!) (B., N° 375; Duss., *Jul.-Berg*, N° 402; comp. N° 394).

L'acte de 1338 l'appelle : *Arnoldus de Buschvelt, miles*.

— Jean van *Buschvelt*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : une fasce frettée, surmontée à d. d'une étoile (Duss., *Col.*, N° 950).

— Guillaume van *Buschvelt*, chev., sc. un acte de Jean Zobbe, écuyer, qui décl. tenir Elberfeld en fief de l'archevêque de Cologne, 1414 : une fasce frettée. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon (Ibid., N° 875 1/2).

Et non : une tête et col de chien (voir *FAHNE*, *Coeln. Geschlechter*, I, p. 59).

Buslar (Gobel Loyf van), h. du comte de Looz, sgr. de Heinsberg, 1338 : une fasce et une bande engrêlée broch. L. : . . *Lvfonis de (M?)e . . c. hvs . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 414).

Busleyden (Jérôme de), prévôt d'Albe, protonotaire apostolique, camérier du pape, 1556 : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose. L'écu, dans un

cartouché, surmonté d'un chapeau de prêtre. L. : *Ieronimus Besluides prothonotarius ap* (Arlon, Reliefs et dén. de fiefs).

Busleyden (M^{re} Guillaume van, sgr. de *Glüjersch* (Guirsch), lie. en droits, échevin de Bruxelles, 1566 : même écu, brisé d'une bordure componée. C. : une tête et col de licorne, iss. d'une cuve. L. : *Willem van Besleiden* (Brux.) (voir **Kempt**).

Busschere, voir **Bosschere**.

BUSSUL (Jacques, sgr. de), conseiller et maître d'hôtel du comte de Charolais, énumère les « *lots de tourbes* », fournis, en 1417, par Jean uten Hove, *mourmaistre* de Flandre, pour les hôtels dudit comte et de la comtesse, à savoir *lostel de le Walle*, à Gand, et l'hôtel à Bruges, 1418 : un fascé. C. : une aigle iss. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *Seel Jaques* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 113).

But (Barthélemy de) (fils de Gauthier), récemment encore bailli et receveur du pays de Saftingen, reçoit le remboursement d'un prêt. 1439 : une plie (poisson), en pal. T. : un ange L. : *S . . . helm . . s de Bo .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 51-52).

Buterne (Nicaise), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1585, 1607 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux étoiles en chef et une coquille en pointe; aux 2^e et 3^e, un lion. S. s. : un lion. L. : *S Ni . . ise Bterne* (M. Hanon de Louvet).

— (André), même qualité, *illeg*, 1587 : une sirène, tenant de la main droite un miroir (?) et de la gauche un chapel de roses. S. s. : un lion. L. : *S Andrieu Bterne* (Ibid.) (voir **Douillet**).

Le sceau de Jean Buterne, père dudit André, et qui avait été apposé au même acte, du 15 sept. 1587, est tombé. Thomas Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, au lieu dit *La Croix*, y décl. avoir vendu à Philippe le Prinche, « *hostelain du logis portant enseigna du Miroir*, » *illeg*, des terres héritées de sa nièce, Marie Hanon, fille unique de feu Géry H., son frère, et de Jeanne Hulin. M. l'abbé CROQUET, dans son *Épithaphier de Braine-le-Comte*, attribue aux Buterne : de sable à la fasce, accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe de deux coquilles, le tout d'argent (p. 30). Comp. (Ibid., p. 42) les armes de Barbe Druet, femme de Jean Buterne.

— (Marc), même qualité, 1598, 1601, 7 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux étoiles en chef et un croissant en pointe; aux 2^e et 3^e, un lion. S. s. : un lion. L. : *S Mar . . . terne* (Arch. des Hosp. à Soignies; Mons, H. de fief, et Mons, Hosp. de *Soignies*).

— (Maître Michel), licencié-ès-lois, même qualité, 1607 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. (Mons, H. de fief).

Marc B. et M^{re} Michel B. étaient frères.



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXIII.

Fig. 1. Gauthier de Heppignies, chevalier (1251).
Fig. 2. Sébastien de Heppignies, chevalier (1251).



Faint, illegible text or markings are visible at the bottom center of the page, possibly a library stamp or a date.

Buterne (François), licencié-ès-lois, même qualité, 1640, 4, 8, à Soignies : une fasce, chargée de trois lions, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant. C. : une coquille. L. : *S. Franchois Be . . . e* (Mons, H. de fief à Soignies, Hosp. de Soignies, et, à Soignies même, Arch. de l'Hosp.).

Butkens (Henri), échevin d'Anvers, 1506 : une plie (poisson), posée en bande. C. : un buste de more. L. : *S. Hinrici Botkin* (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 42).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1531 (le même!) : une bande, chargée de trois plies. Même C. L. : *S. Henrici Butkens* (Ibid., *capsae* 11-15).

— (Henri), religieux, 1642 : même écu, brisé en chef à s. d'un croissant (sceau plaqué sur la général. de Helmond; chez M. le Baron Const. de Borrekens, à Anvers) (voir **Edelkind**).

Butoir (Jean), h. du duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} de Guines, 1420 : deux étoiles, rangées en pal, au canton s., et un butor (oiseau), en pointe; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190) (voir **Bie**, **Haverskerque**, **Hoirion**, **Quaderebbe**).

Butsel *Johannes de Buet[s]sel*, échevin de Louvain, 1481, 90, 1 (n. st.), 1, 9 (n. st.) : un sautoir; au chef chargé de deux étoiles. L. : * *S. Iohannis de Buetsel scab lou* (S.-G.).

Butzschard de Andernaco (*Johannes dictus*),

miles et Mechtildis, sa femme, donnent au couvent de *comitis valle* (Gräfenthal), sous ratification de leurs enfants : Jean, chevalier, Pierre, François et *Jutta, rivum seu fluxum per pratum nostrum iuxta W-busch, infra districtum opidi Synzege* (Sinzig), 1330 : plain; au chef d'hermine. L. : de *And . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 343).

Buttinge (Renier van der) (fils de Guillaume), h. du duc de Bourgogne, en Zélande, 1453 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. (C. C. B., c. N° 413).

Buurlo (?), voir **BOIRLE**.

Buusterman, voir **Haesbaert**.

Buux (Catherine), veuve de messire Jehan de le Poele, chevalier, reçoit, pour son fils, Jehan de le Poele, une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : parti; au 1^{er}, une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze merlettes, rangées en pal; au 2^d, un sautoir, accompagné de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux merlettes, aux flancs. L. : *Cateline vrove van Poele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376) (voir **Buic**).

Buxières (Frère Pierre de), chanoine et religieux de la maison et hôpital de Saint-Antoine de Bar, de Toul, 1390 : une bande, chargée de trois (?) croissettes pattées et accompagnée au canton s. d'un tau, ou béquille de Saint-Antoine. L. : *S. Fris Petri de Bucerius can s Anthonii* (Lorr., *Briey*, B., 591, N° 180).

La première croissette pattée est douteuse.

C

Ainsi qu'il a été dit à la p. 27, nous rangeons le C sous la lettre K, lorsqu'il se prononce comme celle-ci, ces deux lettres se confondant constamment dans les textes anciens, tant dans les documents français que dans ceux rédigés dans les langues germaniques.

Ca . . ., voir tous les noms commençant ainsi sous la lettre **K**.

Celen (Arnould), *Govertssoenssoen*, échevin de Helmond, 1401, 18, 20 : trois fers de moulin; au fr.-q. chargé d'un coq (Helmond).

— (Gérard), même qualité, 1403 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un petit annelet (Ibid.).

Celis (Thierry) tient de Martin van der Gracht, écuyer, sgr. de *Hoogh-Mosschere* et de *Moscherambacht*, du chef de cette dernière sgr^{ie}, une rente seigneuriale, à Aelbeke, etc., 1502 : trois étoiles à cinq

rais, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau (?) (Fiefs, N° 1235).

Celkens, voir **Hersel**.

Celles, *Clairembaut de Seilh*, h. du comte de Namur, 1346 : trois losanges (*Nam.*, N° 733).

— (Rasse de), chev., *Lambiers de Rochefort* et *Gierlart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Waremme (ne scelle pas) déclare que la ville de Nivelles leur a payé 342 *vies florens ascut de franche*, pour dépenses faites, par eux et leurs rottes, durant un mois qu'ils y ont été en garnison, au service du duc

de Brabant, dans la guerre de Flandre, 1356, dimanche avant la Saint-André; il reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour ses frais, pertes et dommages, *horsmis de le somme de sys vins (120) escus . . . por un coursier et un autre cheval, . . . et trente vies escus*, pour lesquels il possède une obligation, en commun avec Lambert de Rochefort, 1360, 8 octobre: d'hermine à la bande, chargée en chef d'un écu à trois coquilles, posé dans le sens de la bande, et côtoyée de deux filets. L.: * *Rasekin* . . . *Chile* (B., Nos 840, 1720) (Fig. 109).

D'après HEMRICOURT, les *Challes* (Celles) portaient: *d'germine alle bende germelle et vermelle et criaient: Beator*. Ils sont de la même souche que les *Goesnes*, Fallais et Beaufort (sur Meuse). Les *Loyers* descendent des *Celles* (HEMRICOURT).

Celles (Jacques, sire de) (et de *Chelles*), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 180 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), et décl. n'avoir plus rien à leur demander, *hors mis de le plegerie dont ie suy obligies pour yaus envers mess. Jaquē daugimont* (d'Agimont) et *ce dont ie suy hons a yaus et tous cous et frais que deuevement ai eut pour ce ou avoir poray*, 1360, 8 octobre, à Bruxelles; chevalier, il reçoit une pension sur les revenus de Raïsmes, 1362: même écu, sans l'écu. L.: * *S Jacobi dni de Cle millit'* (B., Nos 1723, etc.).

— *Gille de Chailes, castellain de Goulesines* (Golzinne), h. du comte de Namur, 1384: trois losanges (*Nam.*, 1168).

— (Jehan de), sire de *Libin[e]ez* (Libines), vassal dudit comte, 1420: même écu; au fr.-q. broch., chargé d'un chevron (*Ibid.*, 1349, 1351) (voir **Anthoine**).

Cens. Lambert de *Cheijns*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Brant; i. t.: 117 mout., 1374: un lion. L.: *S'i Lanbiert d Cens* (B.).

— Lambert van *Chens* reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 600 francs (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8: un lion, l'épaule chargée d'une rose. L.: * *S' Lambeirs de Cheyn* (B.).

En 1397, il donne quittance pour la moitié de cette indemnité, soit 247 1/2 vieux écus (= à 300 francs).

Centfonteynes, voir **Saint-Fontaine** (**Bottier**).

Centurion. André *Senturion*, bourgeois de Damme, tient, de la Flandre, un fief à Boitshoucke, ammanie de Wulpen, 1440: une bande échiquetée, de trois tires. C.: une tête et col d'animal entre un vol (Fiefs, c. 889, Nos 1041-1106).

Chabirant (Jean), bourgeois de Bruges, mari de Catherine (fille de Jacques) van den Vagheviere, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1443: un

lion (un peu fruste). C.: un h. sauv. (renard?), iss. entre un vol (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113).

Chabot (Jacques), échevin de Liège, vers 1360: un losangé; au chef chargé à d. d'un écu. à la bande, surchargée d'un poisson. L.: . . . *acobi Chabot scbi leo* . . . (C. de B.).

— (Gilles), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t.: 3613 moutons, 1374; sc. pour Hubin *Tsabol*, prisonnier sous le même, i. t.: 248 mout., 1374: sept (3, 3, 1) losanges, aboutés, mais non accolés (losangé!); au chef chargé à d. d'un écu. à la bande. C.: une tête et col de lévrier colleté. L.: *S Egidii cabos militis scabini leod* (échevin de Liège) (B.).

— (Jacques), chev., souverain maieur de Liège, 1410-7: un losangé; au chef plain; au fr.-q. fascé de vair et de . . . (**Floyon**?). Cq. cour. C.: une tête et col de lévrier colleté. T.: deux d^{ues}, celle de d. accompagnée des lettres *u n*, rangées en pal, celle de s., des lettres *m n*, disposées de même. L.: *S . acque Chabot* (C. de B.).

— (Eustache), sgr. d'Omezée, souverain maieur de Liège, ver. 1440: un losangé; au chef chargé à d. d'un écu. fruste. C.: un vol. L.: *Sigillum Stassin Chabot* (C. de B.).

SALBRAY, dans son édition d'HEMRICOURT, donne ainsi ces armes: losangé d'argent et d'azur; au chef de gueules, chargé à d. d'un écu. d'argent, à la bande de gueules, chargée d'un poisson d'argent. L'écu, sans l'écusson, représente les armes de *Noevis* (ou *Nouvice*), qui est des *Prez*, au chef de gueules. Sur Gilles Chabot, voir SALBRAY, *Hemricourt*, p. 211 et 307.

Chaligot (Charles-René de), bailli du comté de Berlaumont, commis par Philippe, comte d'Egmont et de Berlaumont, etc., 1664, 7: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une mouche, ou abeille; aux 2^e et 3^e, un lion; au chef de quartier, chargé de trois étoiles à cinq rais. C.: une tête de bœuf engoulant le cq. (?). L.: *S Charles Rene de Chaligot* (M. de Latre de Bosqueau).

Chalon (Jean de), sire d'Arlay et prince d'Orange, ratifie l'achat fait par son cousin Jean de *Boiffremont* (Beaufremont), chev., fils aîné de sire Philibert, envers son cousin Jean de *Blantmont*, de l'avouerie de *Neufchastel* (Neufchâteau), mouvant de Montfaucon, appartenant à sa belle-fille Jeanne de Montbéliard, dame de Montfaucon, femme de Louis de *Chalon*, 1405: une bande, chargée en chef d'une rose. Un h. barbu iss. derrière l'écu. S.: deux léopards lionnés. L.: . . . *oh d' Ca . . . one d'ni d'Arlo p'ncip' Avraice* . . (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, No 152).

— (Louis de), sgr. d'Arguel et de Montfaucon, décl. que son cousin, sire Jean de *Boiffremont*, lui a fait l'hommage de l'avouerie de Neufchâteau, 1410: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée en chef

d'une rose; aux 2^e et 3^e, un cor de chasse, muni au bas de deux glands. Un h. barbu iss. derrière l'écu. Mêmes S. L. : *S Loys de Chalon . . . d Argul* (Ibid., N° 135).

Chamart (Baudouin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, chargé de cinq besants, ou tourteaux; aux 2^e et 3^e, trois têtes de lion. C. : un chêne (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, liasse *Quévy*).

Chambellan. Quentin le *Cambellen*, h. du roi de France, sc. des lettres de *Wis dis li Moin[n]es*, prévôt de Saint-Quentin, à Gauthier Bardin, bailli de Vermandois, 1281, 3 : dans le champ du sceau, une aigle contournée. L. : ✠ *S Quentin le Canberlain* (Tournai, Chartrier).

Wis dis li Moines = Guy le Moine.

Chambre, voir **Camere**.

Chamisso. Louis de *Chamisos* (il signe : *De Chamisots*), sire de *Boullain*, décl. tenir, du roi de France, une cense à Houdrigny (diocèse de Trèves), 1681 : cinq (2, 1, 2) trèfles en chef et deux mains renversées en pointe, brisé au point du chef d'un croissant. L'écu cour., accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

CHAMONT (Jacques van), chev., reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une créance de 500 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8; 1396, 7 : parti; au 1^{er}, un lion, un filet broch. et un maillet penché, broch. sur le filet et l'épaule du lion; au 2^d, deux bandes. Sans cq. L. : *S Iacobi va Chamot ridre*; 1398 : même écu, mais le maillet penché, au lieu de se trouver sur l'épaule du lion, posé au haut sur la bande sup. du 2^d. C. : une tête et col d'h. barbu, coiffé d'un chapeau légèrement pointu, muni d'une sorte de grand camail. L. : *S Iacobi de Chamont militis* (B.) (voir **Barre**).

— (Jehan de), maieur de l'abbé d'Heijlsem, en sa cour de Pellaines, 1526 : une hache d'armes, contournée. L. : . . . *Iehan* (*Heijl.*).

Champigny. *Henris de Champigny*, chev. au roi de France, 1303, à Compiègne : un fretté; au chef chargé de trois molettes. L. : ✠ *S Henri Tritran chevalier* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 1092.

Champis (*Peressons*, et *Pyrchaut* du), et *Champy*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 258 mout., 1374, 5 : un lion chargé d'un écu. fruste; l'écu muni d'une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Pier . . . d . . . a . i.* (B.).

Champs. *Cholart des Chans*, frère de feu Jean des *Cans* (!) qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Seraing, sc. une quittance de sa

belle-sœur, Ide, veuve dudit, 1374 : un coupé et un lion cour., broch., l'épaule chargée d'une coquille. L. : ✠ *S Colar Morel de Cham* (B.).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles* (éd^{es} SALBRAY, p. 154, 5, 175) qui dit : *del Champ et del Champ de Vellerous*.

Champs. Ide, veuve dudit Jean des *Cans*; i. t. du chef de la bataille de Basweiler : 309 mout., 1374 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus; A, un lion cour., l'épaule chargée d'un fleur de lis. B, un lion et un semé de marteaux. L. : *S Ide damoiselle de Champ* (B.).

Comp. les armes de Clievère et Hailloy.

— (*Noble homme et saige messire le bailli de Chaumont, Huguenin des*), sergent du Roy en la prévôté de Chaumont, 1371 : trois feuilles de houx (ou panelles); Cq. cour. C. : un arbre (?) issant d'une cuve. S. : deux léopards lionnés (Ch. de Lorr., Neufchâteau, B., 833, N° 38) (voir **Velde**).

Chance (**Chauce**?), voir **Revigny**.

Changes. Gérard des *Canges*, de *Kanges* ou de *Cambiüs*, échevin de Liège, 1261 : trois étoiles. L. : ✠ *S Gerardi de Cambiüs* (C. de B. et Duss., *Ballei Attenbiesen*, N° 12) (voir **Cange**).

CHANTEMERLE (Jean) (sans *de*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 120 mout., 1374 : un semé de fleurs de lis; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *S Jehans de Ca . . . elle* (B.).

HEMRICOURT dit : *de Chantemierte* (= Chantemelle?). Voir éd^{es} SALBRAY, p. 22-3).

Chapelle (Martin de la), chevalier, reçoit, pour sa fille, d^{lle} Jacqueline, une rente sur l'espier de Bruges, 1440, 1 : deux poissons adossés et un semé de croissettes recroisetées, au pied fiché, brisé au point du chef d'un écu. fruste Cq. cour. C. : deux poissons renversés, engoulant le cq. S. : deux griffons. L. : *Sigill . . Mar* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378) (voir **Visch**).

Chardelle, voir **EUMIRINGEN**.

Charlart (Jacques, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1371, à Condé : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois têtes d'aigle; aux 2^e et 3^e, une tête et col de cerf. L. : *Seel Jacques* (Mons, Greffes scab. de Condé).

— (Jacques), même qualité, 1585, à Enghien : même écu, mais l'écartelure inverse. C. cassé (Baron de Royer de Dour).

Charles (Gaspard), échevin de Malines, 1599 : une fasce, chargée d'une rose à six feuilles, et une bordure dentée. C. : la rose de l'écu entre un vol. L. : *S sca Gaspar Charles* (Mal.) (voir **Streijngaert**, **Wavre-Notre-Dame**).

Charles (Balthasar), même qualité, 1612, 3, 7, 21-4 : même écu, mais sans la bordure. Même C. (Ibid.).

— (Jean-Marie), échevin d'Anvers, 1637 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois merlettes ; aux 2^e et 3^e, trois tours. C. : une merlette (Anvers, Arch. commun., *Goedenisbrieven der huiszen de Groote Fortuin*, etc.).

Charlier, et **Carlier** (Colin le), échevin de la franche ville de Jauche, 1500, 8 : une roue. L. : . . . *Collin le* (Bl.).

Charliers (Guillaume-Joseph), sgr. de Borggravenbroeck, tient, du Brabant, par le décès de son frère, Lambert, la rente d'un capital de 28.800 fl. de change (12.000 écus), sur la sgrie de Trazegnies, 1753 : de sable au lion de . . . C. : un lion iss. (Av. et dén., N° 7339).

Charneux. *Ernol de Charnoir*, chev., reçoit, du Brabant, 500 écus d'Anvers et 120 *royaul dor*, pour toutes choses, *coust, frais et damages* (guerre de Flandre), 6 juillet 1338 ; *Arnuls de Charnoir*, châtelain de Franchimont, chev., échevin de Liège, reçoit, du prieur de Bertrée, près de Hannut, 160 écus d'Anvers, sur 609 écus qui lui avaient été assignés sur ce prieuré, par le duc de Brabant, les villes de Louvain et de Bruxelles, 1360, 25 février (style de Liège?) ; *Arnoldus de Charnoir*, miles, reçoit une rente sur Maestricht, 1363 : une croix échancrée ; au fr.-q. burelé, chargé d'un lion broch. L. : . . . *Ernv* (B., Nos 1663, 1716, etc.).

Il est à remarquer que le franc-quartier est gravé en creux. Voir HEMRICOURT, éd^m *Salbray, passim* surtout p. 192, 215.

M. le chev. de Borman reproduit un sceau de cet échevin, de vers 1360, à l'écu décrit. L. : ✠ *S' Arnol de Charnoir eschevi de Lige* (voir, sur *Charnoir*, C. C. B., N° 17144, f° 66 v°).

— Henri van Charnoir, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 46 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *S Henrici* *arnoe* (B.).

— Gilles van Charnoir, chev., jadis prisonnier à B., sous la bannière de Montjardin ; i. t. : 1400 mout., 1374, 5, 6 ; trois sceaux, 1374, 6 : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion cour. L. : ✠ *S' Giles de Charnoir* ; 1373 : une croix échancrée ; au fr.-q. burelé, chargé d'un lion broch. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S Egidii de Charnoir militis* ; 1374 : même écu ; sans timbre. L. : *S Mestre Gile dov Carnoi* (B.).

— (Adolphe de), chev., échevin de Liège, vers 1375 : une croix engrêlée ; au fr.-q. burelé, au lion broch. L. : ✠ *S' A . est (?) de Charnoir* (C. de B.).

— *Henricus de Charnoir (Zarnoïr)*, chanoine de Saint-Servais, à Maestricht, 1378 : même écu. L. :

✠ *S' Henrici de Charnoe* (B.) ; 1384. 90 : même écu. L. : ✠ *S' Henrici de Charnor* (B.) (voir NEUVICE).

Charny (Robert de), bailli de Vermandois, 1336 : un lion et un sautoir broch. (Tournai, *Chartrier, Péronne*).

Charolles, voir **Saint-Léger**.

CHAZERON (Oudard, sire de), chambellan du roi et de mgr. le duc de Bourgogne, 1392 : trois piles, la 2^e chargée de . . . (besant, ou tourteau ?). C. : un dragon ailé, iss. L. : *Ovdinet si de . . . seron* (B.).

Chassepierre, voir **Rodemack**.

Chastel, voir **Château**.

CHASTELET, voir **BALDECH**.

Chastre. *Bryspot van Chaerstres*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 176 mout., 1374 : de . . . à l'écuss., chargé en cœur d'un maillet penché et accompagné de six roses, rangées en orle. L. : *S' Willmi dei de Cha . tre* (B.) (Fig. 110).

— *Rasses de Chastres*, h. du Roman Pays du duché de Brabant, 1391 ; reçoit du duché des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 126 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 9 : de . . . à l'écuss., chargé d'une merlette et accompagné de six roses, rangées en orle. L. : ✠ *S' Rase de Chastre* (B.).

VOIR TARLIER ET WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Perwez, *ad vocem* : Chastre-Dame-Alerne (p. 57).

Château, Castele, Chastel. Guiart du *Chestial*, h. du comte de Namur, 1346 : trois clefs, les panetons en haut. L. : ✠ *S G Cast'lo* (Nam., N° 733).

— Arnould van den Castele, héritier d'Enguerrand van den Vivere, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 34 mout., 1374 : une force renversée en chef à d. et deux losanges, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *des de Castro* (B.).

— *Reijntsoen van den Castele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le même ; i. t. : 68 mout., 1374 : trois losanges. L. : ✠ *Renier dv Chetio de Hopen* (= Huppaye) (B.).

— *Jaquemes dou Castiel* (= du Chastel), sires de le *Hovarderie*, franc échevin des alleux du Tournésis, 1377 (n. st.) : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol (Tournai, *Chartreux*, X).

— *Oudart du Castiel*, h. de fief, à Aix-en-Pevèle, de *Lyon du Chastiel*, chev. (voir **Havaine**), 1482 : un sautoir resarcelé, alésé. L. : *S Odart du Castiel* (Tournai, *Chartrier*).

Château, Castele, Chastel. Olivier du *Château*, h. de fief du Hainaut, 1571, à Condé : un château, le donjon couvert d'une haute toiture. L. : *Seel Oliéier du Chasteau* (Mons, Gr. scab. de Condé).

— Henri du *Chasteau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1577 : un château, le donjon couvert d'une haute toiture, ledit château surmonté de deux étoiles (V^{te} Desmaisières).

— Hughes du *Chasteau*, h. de fief de la sgr^{ie} de *Huncheignes* (Husseignes), 1... : un château, girouetté de trois pièces. S. s. : un griffon. L. : *S Hvghe de Chasteav* (B^{on} de Royer de Dour) (voir **BRU-STEMME**).

Au lieu de blasonner *girouette*, il serait plus juste de dire *bannière* ou *banderole*, etc.

Châteauvillain (Gui, chev., fils de la dame de) et de *Luzy*, 1281 : un lion, un semé de billettes et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *S' Gvidonis militis filii dni Castri Villani* (Fl.).

Volet, d'après l'Armorial du xiv^e s., édité par DOUET DARCQ, l'écu du sire de *Châteauvillain* : de gueules à un lion d'or rampant, billetté d'or.

— *Symon, miles, filius nobilis viri domini Johannis, domini Castri Villani et de Luveis, militis*, 1282 : parti ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes ; au 2^d, un bandé. L. : *imon de Chatav... lain* (Fl.).

— *Thomas dictus Cornutus de Castrovillano, sc.*, 1283, *apud Barrum* : un lion et un semé de billettes. L. : *S Thome Cornuti d Castro Villan.* (Fl.).

Cette légende a été mal reproduite dans *l'Invent. onalytique* (N^o 333).

Chatelet. Jean van *Chastellet* reçoit, du Brabant, 20 écus d'Anvers, sur une indemnité de 50 écus, 1357, 3 août ; il reçoit un acompte final de 30 écus d'Anvers, pour ses services dans la guerre de Flandre 1357, 7 septembre : une aigle. L. : *S Iehan dov Challe* (B., Nos 1371, 1377).

Chatelineau. Messire Michel, sires de *Chestelinial*, chev., h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *S' Secreti mei* (Nam., N^o 470).

Châtillon. Guido de *Castellione*, mai 1223 : type équestre ; l'écu à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel (?). L. : *S' Gvidonis... iti filii comitis S... avli.* C.-sc. : écu aux mêmes armes (chef indistinct). L. : *Gvido de Castellione* (Fl., N^o 16) (voir **Rollencourt**).

Il cite sa mère : *comitissa Elisabeth Sancti Pauli*.

— Marie, comtesse de Blois et de Saint-Pol, femme de *Hues de Castellion*, comte de Saint-Pol et de Blois (son sceau est tombé), 1238 : type ogival ; dame

debout, portant un faucon sur le poing gauche ; sans armoiries. L. : *Marie*... *Pav*... C.-sc. : un écu à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S Marie*... *lesie* (Mons, Chartes de Hainaut).

Châtillon (Gui de), comte de Saint-Pol, 1282 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Gvidonis de Castellione comitis Sci Pavli* (Tournai, St-Martin).

— Gauthier de *Chateglon, sires de Creci* (Crécy), chev., écrit une lettre au duc de Lorraine, 1286 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. à trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une merlette. C. : un éventail (Lorr., *Neufchâteau*, B., 83 4/5, N^o 159).

— *Jakemes de Chastillon*, sire de Leuze et de Condé, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis, iss. du champ. L. : *stellione dominu de*... C.-sc. : à un écu à la bande (!). L. : *Stras Iacobi de Castellione* (Nam., N^o 272).

— *Gauchiers de Chastillon, cuens de Porciens et connestables de France*, 1315, 22, 3, 8 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'ailette à trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une merlette. C. et ornement du chanfrein : un dragon. Dans le champ du sceau : quatre fleurs de lis. L. : *S Galchi de Castellioe coitis Porcien costablaru Francie.* C.-sc. : écu, aux mêmes armes, accosté de deux fleurs de lis. L. : *Secret Galch'i coitis Porcien* (Tournai, Chartrier).

— *Jehans de Castillon*, comte de Saint-Pol, fils de Marie, comtesse de Saint-Pol, 1317 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *oh'is de Cas, ellion. comi*... (Ibid.).

— *Jehans de Castellon, escuyers, sires de Dompierre, fus de noble home monsieur Gauchier de Castellon*, 1322 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux lions léopardés, affrontés. L. : *S Iehan de Chatef' escuier* (Ibid.).

Le Roman du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel (xiii^e s.) blasonne ainsi les armes de *Gautier de Châtillon* : *Ses escus avoit le chief d'or, | Et sachies qu'il avoit encor | El chief une merle de sable, | | Et de gueules estoit li fons, | Si ot trois vaironnés bastons.*

Voici, d'après *De Grimbergsche oorlog*, l'écu de *heer Jacob van Casteljoen* : *Van kelen, met arie staken, wit | ende blau ghevarieert scone, | Met enen hode, al sonder hone, | Van goude, ene meerle daer in | Van sable*... (II, v. 3757-61).

GELRE donne à *Her Huye van Teausteljoen* : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or, chargé à d. d'une

merlette de sable, et au *greve van Portsain*, tous deux hommes du roi de France : le même écu, mais, à la place de la merlette, un lion léopardé de sable, également à d.

Ghauce (*Chance?*), voir **Revigny**.

Chaudron, voir **Chestruvin**.

Chaumontel (Nicolas de), chev. au roi de France, 1303, à Compiègne : écartelé de ... et de ... (plains). L. : $\text{✠ S Colart de Chamotel cheval}$ (Fl., N° 1092).

Chaussée. Lambert *van der Caetsieden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek; i. t. : 110 mout., 1374 : un étrier. L. : $\star S Lambert del Cacie$ (B.).

Chauvency, voir **Looz**.

Chav[e]re, voir **Giavre**.

Chaversson (*Jehanne*), *vesve de feu seigneur Jehan Roucel, escuyer, que fut citainne de Metz* (Metz), *comme douairire et tutresse de Livyer, mon filz*, tient divers fiefs du duc de Calabre, de Lorraine, etc., 1536 : de vair à trois pals de ... ; au chef chargé d'une étoile (!), accostée de deux besants, ou tourteaux. C. : deux cornes. L. : *S d* *Roucel* (Lorr., Brie, B., 392, N° 278).

Chaves (Philippiaux), échevin de Namur, 1326 : de ... à l'écuss, plain et au lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois coquilles (*Nam.*, N° 469).

Chavet (Jean), h. de fief du comte de Namur, 1360, 2 : d'hermine à l'écuss, plain et au lambel broch. L. : *S Jehan .. avet* (Ibid., N° 925).

C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Chanet*.

Chavigny, voir **Watronville**.

Chavre, voir **Giavre**.

Chenac (Guillaume de), chanoine de Paris, 1310 : un fascé et un lion broch. L. : *Chana* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 1215.

Chenard (Jean), chev., décl. tenir, du roi de France, deux tiers de la sgrie de Sohier, relevant de la cour de Laroche (comté de Chinny), 1683 : une bande, côtoyée de deux bâtons. C. : une tête et col de lévrier (?) (cachet plaqué sur hostie) (C. C. B., reg. 43713c).

Chêne. *Wallerans do Chainé*, h. du comte de Namur, 1340 : trois merlettes. C. : un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve, chargée de trois merlettes. L. : *S Wallerant dou Chainé* (*Nam.*, N° 621).

Chêne. Corneille du *Kaisne*, h. de fief, à Saintes, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, Saintes, 1450 : de vair; au chef chargé de deux faucilles affrontées et au point d'un étrier. L. : *S Cornielle* (!) (Abb. de W.-B., 4007) (comp. *Zuweels*).

— Jacques *de*, et du *Chesne*, échevin des franchises de la ville de Jodoigne, 1630; alleutier du roi, *illec*, 1633 : un arbre (chêne) arraché, accompagné de trois (2, 1) cœurs. Deux sceaux différents. L., 1630 : *Iacques dv Ch* ; 1633 : *S Iacques dv Cheise* (!) (*Heijl.* et C. C. B., c. 37).

— Jean-Othon du *Chesne* remet au roi de France un aveu de fief, au nom des maieur, justiciers, etc. de la baronnie de Jamoigne, 1681 : de vair au sautoir; écus. en cœur à une merlette (?). Sans eq. ni cour. (C. C. B., 43713b).

Chenois. *Reniers dou Caisnoit*, h. du comte de Namur, 1294 : plain; au chef denché, chargé à d. de ... L. : *S Ri de Chano* .. (*Nam.*, N° 262).

— *Reniers do Chainoit*, h. du marquis de Namur, 1290 : plain; au chef denché, chargé à d. d'un lion naiss. L. : .. *Renier Railhiev de S(?) ori* .. (*Nam.*, N° 223).

Sorines! Un Chenois est dépendance de Sorinnes, province de Namur.

— Henri de *Chenoit*, échevin du Rév. Père, Mgr. l'évêque de Liège, en la ville de Spy, 1396 : un filet en croix, chargé en cœur d'une rose brochant et accompagné aux 1^{er} et 4^e cantons d'une merlette, et aux 2^e et 3^e, d'un rencontre de bœuf. L. : ... *Cheynevit* (*Nam.*, Salz. c., 516).

Cheron (Jehan le), échevin de Temploux, 1498 : un soc de charrue L. : *S Jehan* (Ibid., c. 517).

Chestruvin. *Jehans de Chestrevin*, h. de fief de Namur, 1289 (n. st.) : trois chaudrons. L. : $\text{✠ S Ioh'is milit de Chestrevin}$ (*Nam.*, N° 203).

— *Jehan Chadron*, et *Chadrons*, chev., et *Lambiert*, son frère, hommes de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 (n. st.); *Jehan* est le même personnage que *Jehans de Chestrevin* : même sceau. Lambert : même écu (Ibid., N° 218).

Cheval (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : une tête et col de cheval. A s. de l'écu, un saint Jean, tenant, sur un plat, un agneau pascal. L. : *S Jean Chevalle* (Mons, Grefles scab. de La Flamengrie).

Chichart, voir **Roucel**.

Chier (*Mgr. Gillion dou*), chev., h. du comte de Namur, 1339 : un fretté; au chef plain (fort endomagé) (Ibid., N° 613).

Chiercocq (Jehan), *escuier descuierie* du duc de Bourgogne et capitaine de son château de Namur, reçoit une rente viagère sur l'espier de Bergues (-Saint-Winnoc), 1445 : trois coqs, surmontés d'un lambel. C. cassé (C. C. B., Aquits de Lille, l. 373).

Chimay. *Alardus de Cimaco* sc. une charte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre; le bouclier à trois roses. L. : *Sigillum Alardi de Cimaco* (Mons, Conseil de Hainaut).

Vu de côté, le bouclier ne présente que deux des trois roses : une en chef une en pointe.

Chynoixe (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief dans l'ammannie de Wulpen, 1514 : une bande, accompagnée au canton s. d'une coquille. Le côté dextre de l'écu cassé (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

Chisaires (*Wibiars*) reçoit, du Brabant, un paiement, par le couvent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1381 (n. st.) : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une étoile entre une ramure de cerf. L. : *S' Wibiart Chisoire* (B.).

— *Jakemars Cisaires*, h. de fief du Hainaut, 1393 : une tête barbue, le front orné d'une ramure de cerf, accompagnée d'une coquille entre les pointes de la ramure (Mons, H. de fief à Binche, reg.).

— *Pierars Cisaires*, même qualité, 1394, à Binche : une tête barbue, le front orné d'une ramure de cerf, accompagnée en chef de deux roses (Ibid.).

— *Jehan Cisaire*, même qualité, 1514, à Soignies : une ramure de cerf. T. : un saint Michel, portant de la main droite une lance, terminée par une croix, la pointe plongée dans la tête d'un dragon, placé au bas de l'écu (Arch. de l'égl. St-Vincent, à Soignies) (voir **Daval**).

Choisel (*Johannes dictus*), *miles*, 1293; *Jehans Choyssiaus*, chev. au roi de France, 1293 : une bande, accompagnée de six fleurs de lis, rangées en orle. L. : ✠ *Contras' Iohis Choisel* (Fl.).

Celui avec qui il donne le premier acte, n'est pas Enguerrand du Trieu, chevalier, mais : *magister Ingerrannus de Trabuto, canonicus noviomen*, que le second acte de 1293 appelle : *maître Ingerrans de Treu*, écolâtre d'Amiens (Comp. l'Invent. analyt.).

Choiseul. *Renars de Choiseul* chev., bailli et gouverneur de Lille, Douai, du Tournaisis et des frontières de Flandre, 1328; *Regnars de Choiseul*, chev., commissaire député, de par le roi, *a parfaire son chastel de Lille*, 1330 : une croix et un bâton broch., ; au 1^{er} et 4^e cantons, deux billettes, 1 en chef à s., 1 en pointe à d.; au 2^e, cinq billettes; au 3^e, quatre billettes, 1 en chef à s., les 3 autres côtoyant le bord de l'écu. L. : *ar* *mil* (Tournai, Chartier).

Choiseul, *Renier de Coisiel*, sgr. de Prouvy, h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1366 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et cantonnée de seize (5, 3, 3, 3) billettes. L. : *nier* *rov* . . . (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

— François de *Choiseu*, sgr. de *Clemont* (Clefmont?), chev., sc. un acte de son cousin Louis de Lenoncourt, chev., sgr. de Gondrecourt-en-Woëvre, 1539 (n. st.) : une croix, cantonnée de dix-huit billettes, cinq dans chacun des cantons supérieurs et quatre dans chacun des deux autres. C. : une femme iss. d'une cuve. T. : deux h. sauv., sans massues. Contrescel : une empreinte de bague, à l'écu de la face (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 123).

Chonar (*Reinchon*), échevin de Jodoigne, 1428 : trois forces renversées; au fr.-q. broch., chargé d'une étoile à cinq rais (B.).

Chos (Marie de), veuve de Charles Mathelin, sgr. de Gommery, décl. tenir, avec ses enfants mineurs, du roi de France, ladite sgrie, mouvant des châtellenies de Virton et de Saint-Mard, 1681 : (écu en losange) trois épis feuillés, terrassés (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Les armoriaux blasonnent, évidemment à tort : trois *peupliers*.

— (Nicolas de), officier de la sgrie de Soy, remet au roi de France, pour Octave *Vingz*. d'Arenberg, prince de Barbençon, comte d'Aigremont et de Laroche, chev. de la Toison d'Or, grand-fauconnier des Pays-Bas, gouverneur et capitaine général du comté de Namur, le dénombrement des sgries de Soy et de *Riantwey* (Rianwez), du comté de Laroche, etc., 1683 : même écu. C. : un épi feuillé (cachet en cire noire) (Ibid., 43713^c).

CHRIMONT (*Linars de*), échevin de Wavre, 1357 : une semelle pointue, posée en pal (Afflig.).

Chukant (Nicaise), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : une rose, surmontée d'une couronne. T. : un ange (*Nam.*, N° 1263-4).

Ciavre. Nicolas *Cha'u'v[e]re*, chambellan du duc et maître de ses monnaies, 1381 (n. st.); maître des monnaies de Brabant, se porte fort pour le duc, envers Barthélemy de Goutsmet, 1383 ; sans qualificatif, il se. un acte avec Jean van Aa, sire de Grimberghe et de *Gruijthuse*, 1392 ; écuyer, 1395 : une chèvre saillante. L. : *Sigillum Nicolai Ciavre* (B.).

M. GEORGES CUMONT a reconstitué la biographie de ce personnage, dans une étude intitulée *Un officier monétaire au XIV^e siècle* (*Gazette numismatique française*, Paris, 1897).

Ciply (*Johan de*) (et *Cipley*), alleutier du comté de Namur ; 1474 ; échevin *delle court que vailhant et*

honoreit Johan de Hoeden, sengneur dudit Hoeden, tient heritablement de religieux pere de Dieu, sengneur mgr. l'abbé Saint-Cornet dente (Saint-Corneille d'Inde) et son couvent, jugant a Ville (-en-Hesbaye), 1475; alleutier du duc de Bourgogne, il sc. un acte du maire de Ville-en-Hesbaye, 1499 : trois forces renversées. C. : un h., ou femme, iss., tenant de la main drolte un bâton. L. : *S Iohan de Cyppele* (C. C. B. c. 108).

Cijs. Rasse *Sijs*, échevin de Tervueren, 1403 (n. st.) : trois (2, 1) chiens braques assis, accompagnés, au point du chef, d'une molette. L. : *S Race Cüs* (S.-G.).

Cysoing (Arnould de), ber de Flandre, 1^{re} moitié du xiii^e s. : un bandé et un lambel à cinq pendants. L. : *S Ernoul sengievr de Cisoing* \simeq ber de Flandres (Arch. Nationales, à Paris).

— *Hellinus, dominus de Cysonio* (voir **Wavrin**), 1236 : un bandé. L. : *S Hellini dni de Cisonio* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

— (*Jehans de*), chev., assiste à la vente faite par *Ernous, sires de Cysoing*, chev., ber de Flandre, du château de Peteghem, au comte de Flandre et à sa femme Isabelle, comtesse de Namur, pour leur fils, Guiot de Namur, 1286 : un bandé et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S Ioh . . is de Chisoing militis* (Nam., N° 198).

— (Hellin de), h. du marquis de Namur, 1291 (n. st.) :

un bandé. L. : *S Hellins de Chisoing bers de Flandres* (Ibid., N° 228).

Cysoing (*Hellins, sires de*), ber[s] de Flandres, 1275, 82 (le second des deux actes donné a Toufflers (Toufflers) en no manoir par devant no porte) : type équestre; le bouclier, la housse, l'ailette et l'écu du c.-sc. à un bandé. C. : un éventail. L. : *S Hellin . . . ni de Cisonio militis et baronis Flandr'*. C.-s. : *Secretvm Hellini dni de Cisonio* (Tournai, Chartrier).

— (*Hellins, sires de*) et bers de Flandres, écrit une lettre au roi de France, 1289 : de . . . à trois écuss. chacun bandé de six pièces. L. : *S Hellin de Chisoing* (Ibid.).

— (*Hellin, signeur de*), baron de Flandres, 1291 : un bandé (de 6 p.). L. : *S Hellins . . . bers de Flandres* (Ibid.) (voir **Diest, Escamin, Werchin**).

Le seigneur du pays de SYSOEYN, ber de Flandres, porte : bandé d'or et d'asur de six pièces, et crye son nom : Sysoeing (1) (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Cl . . .

Cn . . .

Co . . .

Cr . . .

Cu . . .

Voir tous les mots commençant ainsi sous la lettre **K**.

D

Daasdonck. Henri et Pierre van *Daesdonc*, frères, jadis prisonniers à Basweiler, dans l'armée brabançonne, touchent, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 584 mout., 1375; Henri : d'hermine au sautoir. L. : *S Henric van Daesdonch*. Pierre brise d'un lambel (broch). L. : *S Peter va Daesdonch* (B.).

Dabben (Thierry van), échevin de Heusden (Brab.), 1415 : trois (2, 1) crémaillères, surmontées de deux . . . et d'une étoile (Mal.).

Dadizeele. Pierre van *Dadizelle*, bailli et semonceur de d^{lle} Marie, dame de *Dadizelle*, 1507 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite (Fiefs, N° 10599) (voir **Pattijn**).

Le seigneur de Dadyselle : de synople, à dix losanges d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Daelberghe (Jacques van), fils de Jean, tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, sgr. de Pitthem, Assebrouck, etc., un fief de la sgr^{ie} de Pitthem, 1514 : une étoile, accompagnée de trois (2, 1) autres étoiles (Ibid., N° 10820).

Daelem. Les échevins de *Daethem*, 1355 : un château, le donjon pavoisé de deux bannières, chacune au lion, le 1^{er} contourné (Léau, N° 42) (voir **Dalhem**).

Daelman (Nicolas), h. de fief de la sgr^{ie} de Steenhault, appartenant à Louis de Celles, baron de ce lieu, 1599 : une fasce, accompagnée de deux étoiles à huit rais et d'un croissant, rangés en chef, et d'une rose en pointe. C. : un enfant (t) iss. (Engnien).

— (Louis) sc., en la même qualité, le même acte, 1599 : une bande, accompagnée au canton s. d'une



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

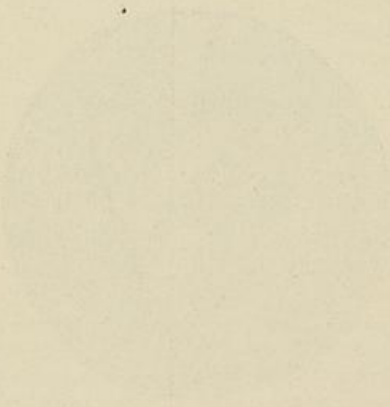
Pl. XXXIV.

- Fig. 1. Sceau de Gilles le Brun, sire de Trazegnies,
connétable de France (1256).
Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Watripont, chevalier (1268).
Fig. 3. Sceau de Gauthier de Hondschoote, chevalier (1275).



Faint text or markings below the left circular stamp.

Faint text or markings below the right circular stamp.



Faint text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

étoile à huit rais. Le côté dextre de l'écu cassé. T. : un ange (Ibid.).

Daelman (François), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Enghien, 1638 : écartelé; au 1^{er}, un chevron, accompagné d'un croissant et d'une étoile en chef et d'une rose en pointe; aux 2^e, 3^e et 4^e, (fruste). C. : une étoile (Ibid.).

Un Pierre Daelman, h. de fief du Hainaut, etc., sc., en 1605, d'un écu écartelé, devenu très fruste, mais dont les meubles ne ressemblent en rien à ceux des trois blasons décrits ci-dessus. C. : trois plumes d'autruche.

Daems (Jean), tenancier juré du prince dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1467 : trois marmites. T. : un ange (C. C. B., c. 107).

— Corneille **Daems**, échevin d'Anvers, 1385 : très fruste; on aperçoit une fasce bretessée et contrebretessée (114 lettres scabin.).

— *Sijmon Daems soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1434 : une fasce échiquetée, accompagnée en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Mal.) (Fig. 111).

Daen (Pierre), échevin d'Anvers, 1259 : dans le champ du sceau, une aigle éployée. L. : ✠ *Sigillum Petri Daen* (B.).

— (Jean), fils de Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Lokeren, 1635 : deux oiseaux en chef. La pointe est cassé. C. : un oiseau essorant (Fiefs, c. 915, l. 6784-6825).

Daengels (Arnould), échevin de Wezeren, 1452 : un lion cour., accompagné de trois (2, 1) . . . (petits cônes renversés; « clochettes » de vair?), l'épaule du lion chargée d'un écus. au lion. C. : un lion (cour.?), iss. d'une cuve. L. : *S d . e pers* (?) (Abb. d'Orient; A. G. B.).

Daet (Martin le), « proviseur » des biens appartenant à la mense du Saint-Esprit, à Ninove, 1441 (n. st.) : une aigle, posée en bande (!). L. : *ast* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Dagghe (*Walterus dictus*), échevin d'Aerschot, 1316 : dans le champ du sceau, une scie de boulanger, posée en fasce, les dents en bas, l'anneau à s., accompagnée de deux fleurs de lis (complètes), 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . *Walleri Daghe s* (S.-G.).

DAHIJN (Jean van) (!) (d'Ahin), chanoine de Saint-Martin, à Liège, 1393 : un losangé; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *Sigill Iohan dahin* (B.).

Dahlenbroeck, voir **Heinsberg**.

Dahlhausen. Conrad van *Dalhusen*, caution de Rasoir van der Dorneborgh, dit Quaedart, 1375 : une fasce, chargée de trois merlettes (?) L. : ✠ *S' Conradi de Dalhusen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 915).

Dahlhausen. Jean van *Daylhusen*, caution de Hughes van der Horst, envers le chapitre d'Essen, 1384 : une fasce (Duss., *Essen*, N° 148) (voir **Starke**).

Dach (Guillaume de), gouverneur de la maladrerie de Courtrai, 1404 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : *S ch* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-6).

Dachverlies (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1487 : sept (3, 3, 1) étoiles (Mal.).

Dale. *Henricus de Valle*, échevin de Malines 1263, 72, 99, 1300 : trois croissants. L. : 1263 : ✠ *S' Henrici de Valle scabi machlinen* (Mal. et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 132 et 139) (voir **Hofstaden**).

Un seul personnage ?

— *Hillebrandus de Dale* et d'autres Gueldrois sc. une obligation de *Godescalcus*, de Recklinghausen, à *Hanne*, sa fille, à Louis, de Munster, à *Godescalcus* et à sa sœur, *Hanne*, de Werden, et à *Rosa*, de *Berc*, (Rheinberg), juifs, 1347 : un pal retrait, soutenu par une fasce alésée, potencée, et une bordure, le pal faisant corps avec celle-ci. L. : ✠ *S' Hillebrandi de Dale* (*Geld.*) (fig. 112).

— *Johannes de Valle*, échevin de Malines, 1372, 5-7, 80, 1, 7, 92 : une bande, chargée de trois croissants (Mal.).

— (Francon van den), époux de dame (!) Marie de Bornival, un des plus proches héritiers de sire Jean, sire de Bornival, leur frère et oncle respectif, 1396 (n. st.), 7 : trois aigles, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S Franke delle V Val* (B.).

— (Zoertart van den), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke, 1416 : un fretté, brisé, dans l'interstice placé au point du chef, de quatre petits besants, ou tourteaux (?). L. : *t va den* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— (Guillaume van den), même qualité, 1436, 7, 8 : même écu, mais brisé d'une croisette (simple), à la place des quatre besants, ou tourteaux (?). L. : *Willem van den Dale* (Ibid., l. 412).

— (Michel van den), h. de la châtellenie de Courtrai, 1437 : même écu, mais une étoile, à la place de la croisette. L. : *S M . . chiel van d e* (Ibid., l. 37-8).

— (Pierre van den) tient, du château de Courtrai, un fief à Pitthem, 1502 : un fretté. T. s. : une delle (Fiefs, N° 10741).

— (Paul van), échevin d'Anvers, au milieu du x^{ve} siècle : coupé; au 1^{er}, un h. sauv., iss. du coupé, la tête ceinte de feuillage, tenant de la main droite une

rondache et de la gauche sa massue; au 2^d, trois étoiles à huit rais. C. : l'homme iss. de l'écu. L. : *S Pavwels van Dale* (N.-D., Anvers, Chap.)

Dale (Pierre van den), échevin de Malines, 1540, 3, 5, 8 : une bande, chargée de trois croissants. Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 13, et Mal.).

Dalhem, Daelem, etc. Jean van *Dailhem*, otage pour le duc de Brabant, 1370; reçoit du fisc du Brabant, une indemnité du dommage *as ic geleden mach hebben . . . om Adaems wille van Honsen, die doot bleef om mijns heren ende vruwe des hertogen ende der hertoghinnen voirs . strate ende geleids wille te behouden ende te vrijen tusschen Aken* (Aix-la-chapelle) *ende Tricht* (Maastricht), et d'autres pertes, 1376 : une croix échancrée; au franc-quartier plain. L. : *S Iohan de Dailheim* (B.).

— *Johannes de Dalem*, échevin de Bruxelles, 1413 : une bande, accostée de six coquilles, rangées en orle. Cq. cour. C. : une tête et col de griffon. L. : *S' Iohannis de Daelem* (Ch. et doc. div., c. 1, et B.).

— Henri van *Dalem*, échevin de Léau, 1525 : six (3, 2, 1) étoiles. L. : *S Henrici de Dalim (!) scabini leucensis* (Abb. d'Orient, c. 2; A. G. B.).

— Renier van *Dalem* (*Dalum*), même qualité, 1536 : même écu. L. : *S Reiner m scab leevic* (S.-G., et Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Léonard van *Dalem* même qualité, 1594 : même écu (Ordange).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van Daelem* porte : de sable à six (3, 2, 1) étoiles d'or.

Dam (Jean van), *escuyer, capitaine entretenu du Roy catholicq et de ses Altezes serenissimes*, bailli du comté de Berlaumont, constitué par Louis, comte d'Egmont et de Berlaumont, duc de Gueldre, etc., 1627 : coupé; au 1^{er}, deux tours à trois étages; au 2^d, une tour à trois étages. C. : une tour de l'écu entre un vol. L. : . . . *av de Iehan van Dam* (M. de Latre du Bosqueau).

— (Florent van), écuyer, sgr. d'*Audegnies et Moreau-sar[t]*, bailli dudit comté, 1637 (deux actes, l'un daté de Mons), se sert du sc. dudit Jean, qu'il appelle « mon seel » (Ibid.).

— (Cornille van), échevin de Rotterdam, 1637 : une étoile à huit rais en chef à d. et un croissant en pointe à s. C. : un vol, l'aile dextre chargée des meubles de l'écu, rangés en bande (U.) (voir **Walraven**).

Damaes (Gilles), échevin d'Anvers, 1425 : trois roses à six feuilles. C. : un renard assis. T. d. : une d^{lle} (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).

Damas (Damoiseau Claude) décl. que son frère,

damoiseau Pierre, tient, du château de Termonde, comme héritier de leur mère, d^{lle} Adrienne van *Catz*, une rente sur la sgrie de *Muelebeke et 't hof ter Borch*, 1606 : une bande bretessée, alésée. C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu (Fiefs, N° 4131).

Dambrine, voir **Rullingen**.

DAMERIES (Christophe), h. de fief de mgr. Cornille de Gavre, sgr. de Lens, 1442 : une étoile. L. : *Seel Crestofle Davmer . . .* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Damesart (Jean), échevin de Liège, vers 1450 : une bande, chargée en chef d'une rose. T. s. : une h. sauv., agenouillé derrière l'écu, élevant sa massue de la droite. L. : *S' Iohan Damsaer* (C. de B.).

Damhoudere (Thierry de), tuteur de *Claikin* (!) van *Hallewinne* (fils de Guillaume, bailli de Middelbourg, en Flandre), qui tient un fief du comte de Flandre, 1439 : écu assez fruste : un échiqueté, ou bien : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un échiqueté; aux 2^e et 3^e, frustes. T. : un ange (?) (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Dammaerd. Baudouin *Damaerd*, échevin de L'Elcluse (Flandre zéland.), 1324 : un chevron, accompagné de trois croissants. L. : *S mardss* (S^{te}-Pharailde).

— (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1424 : même écu (?); on ne voit que le chevron et le croissant s. du chef; le reste de l'écu est cassé. Cq. cour. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Damman (Daniel), échevin de Termonde, 1337 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un grillage, formé de trois barreaux horizontaux et de trois barreaux verticaux, touchant tous les bords des quartiers (une herse, ou un échiqueté, mal gravé ?); aux 2^e et 3^e, une étoile. L. : . . . *nielis dicti Amman . . (Zwijveke)*.

— (Pierre), h. de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai 1358 : trois roses et un bâton broch. sur la 1^{re} (Fl.).

— (Henin), h. de fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : une porte crénelée, accostée de deux chapels de fer, garnis de leurs lanières, passées en sautoir (Fiefs, N° 2672) (Fig. 113).

— (Jean), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1406 : plain; au chef plain. Sur le tout, un écusson au lion léopardé. Un bâton broch. sur le tout. L. : . . . *Damman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— (Liévin), tient, du château de Termonde, un fief à *Huesdene* (Heusden), 1430 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une porte crénelée; aux 2^e et 3^e, trois roses. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 3883).

Damman (*Zeghere*), tient, du château de Termonde, une *hofstat*, *illec*, *té Craijenem gheleghen jeghen de kerke ter Nuverborch*, 1430 : une porte crénelée, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. : un aigle (Ibid., N° 4140).

— (Gislebert), h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1436. 7, 46 : même écu que Jean, 1406. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : *S Ghiselbrecht Damman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113, 229).

— (Liévin) (fils de Zegher), tuteur de *Zeghere den Amman* (!), son frère, tient, du château de Termonde, ledit fief de *Craijenem*, s'étendant jusqu'à *Zwijveke*, 1440 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une porte crénelée; aux 2^e et 3^e, . . . C. : cassé. S. : deux lions (Fiefs, N° 4141).

— (Simon), h. de la châtellenie de Gand, 1477 : une porte crénelée, hersée. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Symon . . . m . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Heusden, 1514 (n. st.) : une porte crénelée. C. fruste (Fiefs, N° 3881).

— (Nicolas) et sa femme, Barbe 's Vos, décl. avoir fait certain achat de biens pour le couvent de Sainte-Agnès, à Gand, 1516 : une porte crénelée, accostée de deux . . . (étoiles?). C. : cassé (Sainte-Agnès).

— (Jean) (fils de Liévin), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1531 : une porte crénelée. S. s. : un griffon. L. : *Ian Daman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— (Jean), h. de fief du château de Gand, sc. pour son ami, sire Gilles Heijndriex, fils d'Olivier, curé (*eerfprochjaen*) de Lokeren, 1535 : une porte crénelée. S. s. : un griffon (Ibid., N° 2748).

— (Jean), fils de Jean, sgr. d'Oombergen, tuteur, de par l'église, de d^{lle} Elisabeth de Baenst (fille de sire Antoine), qui tient, du château de Termonde, deux dimes à Zaamslag, 1554 : une porte crénelée, hersée. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 4335) (voir **Beaufremez**, **Hooft**, **Melun**, **STOPPELEERE**, **Valleijen**).

La mayson surnomé Damman : de sable, au chevron d'argent semez, sur le sable, de croes crosez, pomelez, à pointes fyoés d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Damme (Bourgmestre, échevins et conseillers de), 1324 : une terrasse (légèrement bombée au milieu : digue), surmontée (!) d'un chien braque passant. L. : *S . . . l' comvn . tatis* (Fl.).

Anciennement, le nom de la commune de Damme, en Flandre, était : *Hontsdam*.

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVI^e siècle) blasonne ainsi l'écu de la ville de DAM : *de gueulle, à la fesse d'argent, sargé de ung liérier courant de gueulle, collané d'or*.

Damme (Simon van den), h. de fief du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : une bande (Fl.).

— (Gilles van den), h. de fief d'Isabelle, dame d'Ingelmunster, et de noble sgr. Jean van *Ghistele*, dans leur bien de Vive, 1342 : une étoile à cinq rais; au chef chargé de trois pals (Els.).

— (Borre van den), écuyer, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile broch. L. : *S' Willem d . . . van deme* (!) (Wassenaer).

D'après GELRE, *her Henric van Damme*, Gueldrois, portait : d'or à la croix fourchetée de gueules. C. : une tête et col de cheval bridé (non colorié).

— (Pierre van den), échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke-Waes, 1377 : dans le champ du sceau, une ancre renversée. L. : . . . *Pieter va . . . Dam . .* (*Zwijveke*).

— (Roger van den), écoutète de sire Jean van *Halewine*, dans sa *vierecare van Hoghelede ende van den Zwinlande in 't Oost Ijper ambocht*, 1388 : un semé de losanges; au fr.-q. chargé de trois merlettes. Un personnage émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards lionnés assis, adossés. L. : . . . *Roe . . . van den Dam . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Gérard van den), h. de fief du sgr. de Termonde, 1410 : trois annelets. L. : *rt van de Dam . .* (Ibid., l. 70-71).

— (*Roelof* van den), bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : deux fasces, la 1^{re} chargée de trois losanges, la 2^e de deux, et un lambel à quatre pendans, broch. sur la 1^{re}. L. : *S Roelof van den Damme* (Holl.).

— (Jacques van den), bourgeois *illec*, 1416 : une fasce (!), accompagnée de cinq losanges, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L. : *S Iaco . van den Dam . .* (Ibid.).

— (Gilles van den), échevin de Lebbeke, 1428; tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1430; sc. pour Catherine Comaas, veuve de Nicolas Blomme, vassale à Lebbeke, 1430 : trois annelets, accompagnés en pointe d'une petite étoile à cinq rais. L. : *S Gilles van den Damme* (*Zwijveke*; Fiefs, N°s 3937 et 3897).

— (Adam van den) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : une fleur de lis, accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais et une bande engrêlée broch. (Fiefs, N° 4373).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1547 : trois annelets (Fiefs, N° 4020).

D'après le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVI^e siècle), *la mayson surnomé van DEN DAMME*, portait : *coupé en*

fesses d'argent et de sable, à l'escusson, sur le tout, d'or, au lyon léopard de sable, lampassé et armé de gueulle.

Aussy : à une bende de gueulle, sur le tout, sargé de troes aneaux d'argent, et crye : *Le noble Vilaeyn de Gand!*

Damme (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Opwijk, 1549 : parti ; au 1^{er}, une croix, accompagnée au 2^e canton d'une rose ; au 2^d, trois annelets (Ibid., N° 4306).

— (Pierre van), bourgmestre de la ville et métier d'Assenede, 1614 : trois besants, ou tourteaux. C. cassé. L. : *S Pieter van Damme* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37) (voir **Breedem**).

Dammeroude (Thierry), h. de fief de l'abbé de Saint-Corneille-d'Inde, dans sa sgrie de Hosden, 1474 ; échevin de la haute cour de Ville-en-Hesbaye, 1474, 5 : une force renversée en chef à s. et un étrier en pointe ; au fr.-q. chargé d'une fasce. L. : *Thuri Dam* (C. C. B., c. 108).

Dammiseel, voir **Honnecourt**.

Damosial (Gilles le), alleutier à Jodoigne, 1461 : une force renversée, posé à s. ; au fr.-q. chargé de trois merlettes. L. : *damie* (C. C. B., c. 36).

Dampierre. *Jehans de Dantpiere, sires de Saint Disier* (Saint-Dizier), oncle du comte Guy de Flandre, 1281 ; *J., sires de Dampiere et de Saint Disier*, 1284, 92, 4 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion cour. et au lambel à cinq pendants broch. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iohannis domini de Dompna Petra*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secreto mevni michi* (Fl. et Nam., N° 170).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 146 2/3 mout., 1374 : une fasce et une bordure (simple). L. : *S Iehan de Dapierre* (B.).

Daneels. Jean *Daneelse*, échevin de Léau, 1375 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets, les deux inférieurs penchés l'un vers l'autre. L. : *S' Iohis Daniel scab lew* (B.).

— (Jean) reçoit, de la duchesse de Brabant, le remboursement de l'argent *dat si mi schuldiich was op die meijerie van Leeuwe* (Léau), *di si mi bevolen hadde, ende van allen anderen saken*, 1390 : un chevron, chargé de trois maillets. L. : *S Iohis Daniel* (B.).

— (Jean), clerc de la ville de Bruxelles, reçoit, du duc de Brabant, 40 *peters* d'or, pour cession d'un bonnier de bois dans la forêt de Watermael, 1432 : trois coquilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un arbre arraché (chêne, non englanté). Un étroile broch. en

cœur sur l'écu. Un ange, agenouillé derrière l'écu, tient celui-ci à d. L. : *S Ioh'is Daneels de Boendale* (B.).

Daneels (Jean) sc. un acte de Jean de Vos, sgr. de Lovendeghem, son bon ami, 1456 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile, et un lambel de cinq pendants, broch. (Fiefs, N° 3307).

— (Damoiseau Dominique), échevin de Louvain, 1624 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux fascés et une bande broch., chargée de trois écus. (frustes) ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. Sur le tout, un écu. à trois pals ; ledit écu. au chef chargé d'un sautoir engrêlé. C. : un écu. à trois pals, entre un vol. L. : *S doc (?) Dom* s (S.-G.) (voir **Attenrode, Daengels**).

Danemark, voir **Rousel**.

Dango (*Colars*), h. de fief de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1366 : trois rencontres de bouf ; au fr.-q. broch. chargé d'une anille. L. : *S' Cholart Danio* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance et Abb. d'Epinlieu).

Daniaul (*Very*), alleutier du duc de Bourgogne, etc., à Hannut, 1478, 1484 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, deux forces renversées, rangées en pal. L. : *S Weravt Dennea* (C. C. B., c. 36) (voir **Danneal**).

Daniel (Sohier), h. de fief de Renaix, 1294 : trois croisettes potencées, au pied fiché. L. : *S' Soi Danieel* (Nam., N° 263) (Fig. 114).

— (Laurent), h. de fief de la salle d'Ypres, 1400, 3, 4 (n. st.) : un croissant, accompagné en pointe de deux étoiles, à cinq rais, et surmonté d'un lambel. S. s. : un aigle. L. : *Laurentius* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

Danielsz (*Meester Jacob*), échevin de Rotterdam, 1306 : une marque de marchand (U.) (Fig. X).

Danins (Vincent), échevin de la priere et *graefnede* du grand hôpital de Lille, dans sa sgrie de Petegem, 1324 : un dragon contourné, accompagné à d. de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe (*Deijnse*, c. L.).

Danio, voir **Dango**.

Dankaert (*Maes*), « hostelier » à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *S' Maes Dankaert* (Fl.).

L'Invent. analyt. l'appelle, à tort : *Dakaert*.

— Jean *Dankaert*, échevin de Caprijcke, 1500, 8 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *S Ian Dancart / Iacop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 81-2, 82-3).



Fig. 1.

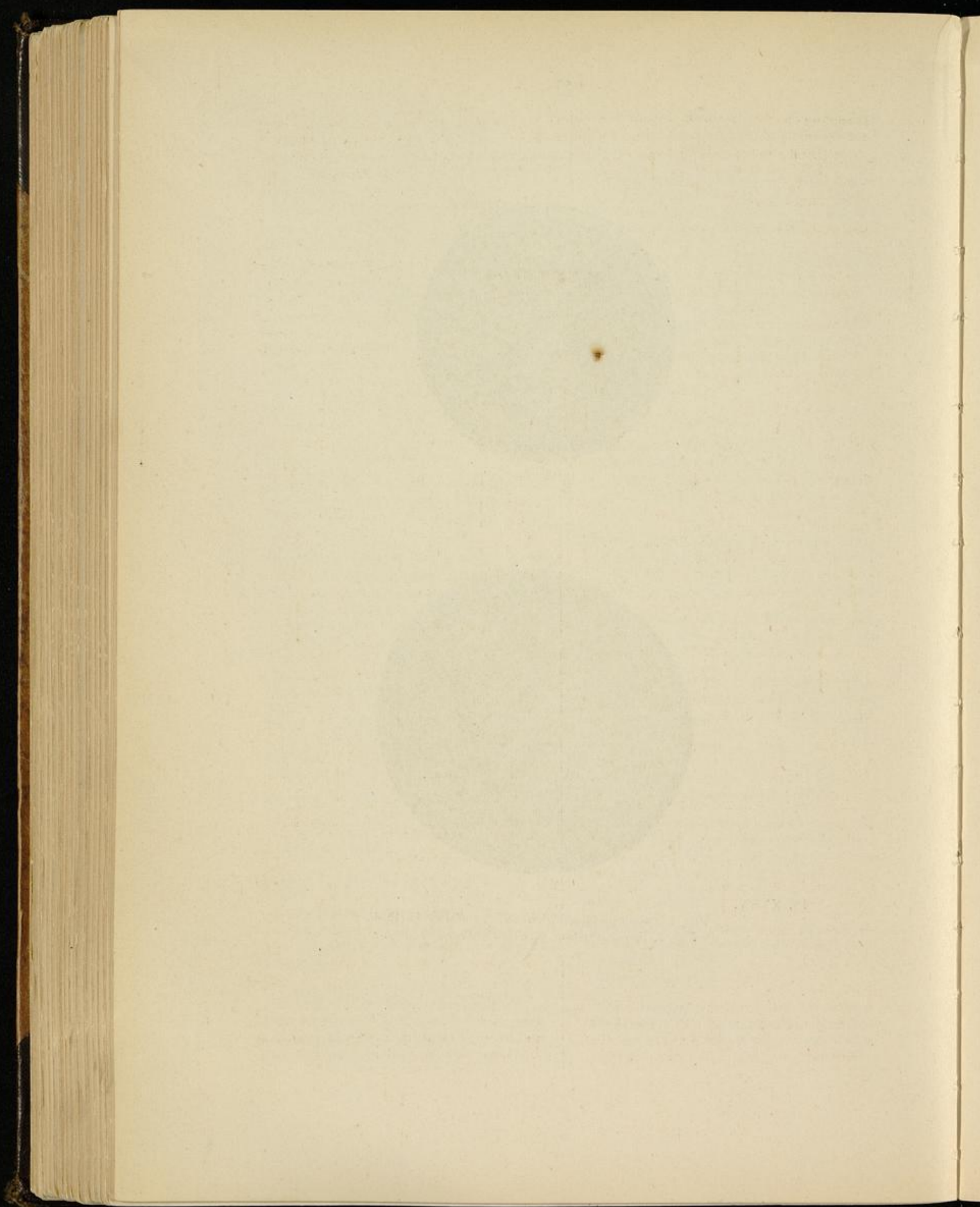


Fig. 2.

Pl. XXXV.

Fig. 1. Sceau de Robert, chevalier de Maulde (1256).

Fig. 2. Sceau d'Othon, sire de Contrecœur (1264).



Danckerts (*Colin*), un des *werclieden van ons gheduchten heeren dike, etc., van zinen casteele van Saeflingen* (Saeflingen, château du comte de Flandre), 14... : un mouton passant, accompagné en chef à s. d'une étoile. L. : *an* (Ibid., l. 113) (voir **Tavernier**).

Danneal (*Werart*), *alluers de la renterie de Hannu* (Hannut) et de *Lingnet* (Ligney), 1474 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, deux forces renversées, rangées en pal. L. : ... *eravt* ... *nea*. (C. C. B., N° 108) (voir **Daniaul**).

Dansaert (Jacques) déclare que noble seigneur Antoine de Grenet, seigneur de *Werp, Pitgam*, etc., gouverneur et capitaine de Maestricht, la femme de celui-ci, Charlotte de Zoete, dame de *Hautain* (fille héritière de feu Denis, sgr. de *Hautain*, et de dame Catherine de *Hanin*), et son frère, le damoiseau Denis de Zoete, tiennent un fief sous la *vierschaer* de Melsele, 1604 : un chevron, accompagné de trois étoiles, à cinq rais (Fiefs, c. 915, l. 6901-66).

Dappermont, voir **Apremont**.

Darchier, voir **Cock**.

Darsschere (Henry le) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour sa femme, Catherine, fille de Jacques Moens, 1415, 6 : d'hermine au sautoir ; le côté d. et le bas de l'écu sont cassés. L. : S de *Dar* *ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Das (Arnould), échevin de Louvain, 1458 : un blaireau rampant. L. : S *scabini lo . anien'* (S.-G.).

Dat (*Loy*), amman du métier de Somergem, 1444 : un sautoir (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157).

Dattenberg, voir **Rolmann**.

DAULE, voir **AULE**.

DAULES, voir **Dave**.

DAUMERIES, voir **DAMERIES**.

Daun, *Henricus de Dune*, reconnaît avoir reçu de W[aleran], duc de Limbourg, comte de Luxembourg, et de sa femme, Erm[esinde], à titre de fief héréditaire, le maréchalat (*marscalceiam*) du comté de Luxembourg, 1223 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum Henrici de Dune* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 14).

— *Henricus dictus de Dune*, chev., 1286 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum domini Henrici de Dune* (Duss. Col., N° 307).

— (Frédéric de), sgr. de *Domey* (?), constituée à Thierry de *Wishersheym*, pour 30 marcs, une rente de 18 sols, 1315 : type scutiforme ; un fretté et un lambel. L. : *rici de Dena militis* (Lux., fonds Reinach).

Daun, *Ferris, sires de Done*, sc. un acte de réconciliation entre l'abbé de Stavelot et les églises de Stavelot et de Malmédy, d'une part, et Simon *Scavedreit*, les enfants de feu Renier de *Weymes* (Weismes) et leurs amis, d'autre part, 1313 : type scutiforme ; un fretté. L. : *ici de Dena* (Duss., *Stavelot*, N° 75).

— *Johannes de Duna, comes silvestris*, se déclare vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. L. : ✠ *S Ioh silvest comitis de Dn* (Lux., c. III, l. IX, N° 52).

— *Gerardus de Duna, monachus stabulensis* (de Stavelot), *avunculus* de Gilles, sire de Daun, 1325 : type ogival, amorial ; un fretté. L. : S' *Gerardi de D* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 305).

— *Egidius, dominus in Duna*, inféode à Gérard, comte de Juliers, moyennant 400 marcs, *domum nostram in Duna, que domus de Nannesteyn nominatur, de expresso consensu domine Coenegundis de Vyrnembourg, legitime nostre conthoralis, ad cuius dotalitium ipsa domus spectat, et octo cairatas vini, de nostro meliori cremeto apud Pumere, supra Mosellam, annui et hereditarii redditus*, 1325 ; Gilles, sire de *Dune*, promet à Guillaume, margrave de Juliers, de tenir les engagements de ses ancêtres, d'être son *bourghman* de *Hillisheym* (Hillesheim), du chef de 200 marcs, — pour lesquels il lui paiera annuellement 20 marcs — et de renoncer *up dat huis inde heirheyt ze Vreentze* (Frens, ou Frenz?) 1339 : un fretté. G. : un eygne essorant, iss. L. : S' *Egidii militis domini de Dune* (Ibid., N°s 305 et 417).

Le sceau de *domina Lucia, domina de Dune*, mère de Gilles, apposé à cet acte de 1325, est disparu.

— *Joannes, comes silvestris*, moyennant 151 livres de vieux gros, s'engage à suivre le duc de Brabant, avec 16 chevaliers et 24 écuyers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 1338, 28 mai : un lion cour. L. : ✠ *S' Iohannis comitis de Dvnen* (B., N°s 394 et 395).

— *Henricus de Duno* (!), *marschalcus de Dynspurg* (Densborn), sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : mêmes écu et G. que *Egidius* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 21).

— *Johan, wilde greve* (comte Sauvage) *van Dune*, inféode, moyennant 600 petits florins d'or, à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, *unser huis halbiz, genant Grünenbach*, 1345 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête et col de lion entre un vol. L. : ✠ *S' S(!) Dni Ioh* *t silvest de Dn* . (Ibid., c. III, l. IX, N° 52).

— Pierre *Loye*, et *Loyen*, chev., appelé aussi *Loyhen van Dune*, h. du duc de Luxembourg, 1362 : un fretté (Ibid., l. X, N° 2).

Daun. Richard, le maréchal, sire de *Duyme*, h. de l'abbé de Prüm, 1368 : un fretté. Même C. que Gilles, 1325, 39. L. : ✠ S' R marschalci d'Done (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

— Richard van *Duyn*, maréchal, chev., caution pour le duc et la duchesse de Brabant, 1372 : un fretté. Sans timbre. L. : ✠ S' R' Richard van Ten (B.).

— Thierry van *Duyn*, sire de *Bruche*, chev., caution des mêmes princes, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, 1372; Thierry van *Dun*, sire de *Brouch*, tient du duc de Luxembourg, le château de *Riettersdorf* (Rittersdorf), 1374 : un fretté et un lambel broch. L. : ✕ S' Theoderici de de (!) Dv. n (B., et *Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 23).

— Richard, le maréchal, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 402 mout., qualifié de chevalier, il sc. une quittance de Guillaume, sire de Malburg, relative à des indemnités payées, du chef de ladite bataille, à Arnould d'Er-dorf, Gérard de *Gruenendale*, Henri de *Gaffenbergh*, Nicolas Walt de *Wildere*, Louis de *Wych*, 1374; sire Richard, le maréchal, sire de *Dune*, il sc. un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : un fretté. C. : un cygne essorant iss. L. (1374) : S R' marschalci militis dni in Dvna (B., et *Lux.*, c. I, liasse IV).

— Philippe van *Dune*, sire d'*Obersteyne*, est investi, par l'archevêque de Cologne, d'une rente de 40 fl., sur le péage de *Lyns* (Linz), 1400 : un fretté. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq (Duss., *Col.*, N° 1244).

— Thierry, sire de *Dune* et de *Broich*, 1405; il cite, en 1406, *Edellen here Huwart, here zu Elter, mynnen liben heren und vader, dem Got gnade* : un fretté. C. : un cygne essorant, iss. T. : deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. : S Theodici dni de Dvna e d Brvche (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 72) (voir **Braunsberg**, **Limburg**, **Virneburg**).

D'après GELRE, le *here van Don* portait : d'or fretté de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, bequé d'or, — terminé en volet, — entre un vol de sable; die *mārschal van Deynberch* (Densborn), h. de l'évêque de Trèves : de gueules fretté d'argent. Le ca. d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, bequé d'or, — terminé en volet, — entre un vol d'argent.

Daunoit, dis Grignars (*Jehans*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui, *Pieret*, son fils, procréé avec Marie *Soeline* (*Soelive*, *Soelnie* ?), Marie et *Catron*, ses filles, 1407, 8 : un bandé et une bordure engrêlée. L. : *Seel Jehan vnoit dit Grignart* (Tournai, Quitt.).

Dauvin (Jean), évêque de Namur, 1617 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fasces; aux 2^e et 3^e, plain; au

chef de quartier endenté. Sur le tout : un écu à la croix de Lorraine. L'écu sommé d'un chapeau ecclésiastique (E. G., fonds *Reliques*, N° 111).

Daval (Jean), bourgeois de Binche, reçoit, pour *Hanette*, sa fille, procréée avec sa femme, Jeanne Chisaire, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6, 7; h. de fief du Hainaut, 1481 : une bande, chargée de trois croissants versés. T. s. : un ange agenouillé. L. : S *Jehan Daval* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687).

— (Guillaume) (et *Davaul*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6; Guillaume *Davaul* reçoit deux pensions, sur ledit domaine, inscrites sur la vie d'*Ysabeaul* Mahuart, sa femme, Marguerite Mahuart, sœur de celle-ci, veuve de Jean Chisaire, sur la vie de *Hannette* Goumeau, fille de Guillaume et de *Pasque Davaul*, nièce dudit Guillaume *Davaul*, 1481 : un buste d'homme barbu, posé de face, coiffé d'un turban, à deux rubans flottants à d., ledit buste en chef, et une rose en pointe. T. : une d^{lle}. L. : S *Willavne Davav* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

Davanchis, voir **Banck**.

Dave. *Messire Warniers*, sires de *Daules*, chev., h. du comte de Namur, 1329 : une bande et un lambel broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons. L. : . . . *arnier sire de D* (*Nam.*, N° 495-7).

— *Messire Thibaus de Daules*, chev., même qualité, 1327 (n. st.), 1339; sire d'*Erlesees* (Elzée), 1346 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ S *Thibavs de Davles chevalier* (Ibid., N°s 470, 613, 725).

— Godefroid, sire de *Daules*, h. du comte de Namur, 1358 : même écu que *Warniers*, 1329. L. : ✠ S' *Godefrois de Davles* (Ibid., N° 830).

— *Warniers*, seigneur de *Daules*, un des plus prochains amis de *Agnez*, fille légitime de Robert de *Heymtinez*, escuier jadis, 1399 : même écu (Ibid., N° 1292).

Un *Warnier*, sire de *Dave*, prit les armes de son oncle, le sire de *Hemricourt*, de gueules à une bande d'argent (à on labeal à trois pendans d'azure), et mist jus (abandonna) les armes de *Elzées* (Elzée) que seis peir es et si freires de promerain mariage portoyent assacoir d'argent à on comble (chef) endenteit de gueules . . . et crie *Daveles* (lisez : *Daveles*) quy n'at ne cry ne armes, sy qu'il at az armes ei a touts le linage fait grant tort (HEMERICOURT, éd. SALBRAY, p. 15 et 125).

— Robert de *Dave*, écuyer, sgr. de *Bodange* et de *Wisembach* (prévôté d'Arion), tient du roi de France, les deux tiers de ces sgr^{ies}, 1681 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois losanges; aux 2^e et 3^e, trois cotices.

- C. : deux oreilles d'âne (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713^a).
- Ces trois cotices doivent représenter : une bande, cotoyée de deux bâtons.
- Comp. un sceau reproduit à la p. 86. Les oreilles d'âne, très nettes, du sceau de 1681, sont, apparemment, une corruption des deux cotures.
- Davensberg.** *Hermannus de Daverenberg*, chev., reçoit de l'archevêque de Cologne cent marcs de deniers de Münster et lui ouvre son *castrum* de *Davereberg*, le 2 octobre 1298 : type scutiforme; plain; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Hermanni de . . . verenberch*. C.-sc. : même écu. C. : deux cotures adossés. Dans le champ du c.-sc., cinq roses, 1 au-dessus du cq., 2 de chaque côté. L. : *S' Hermanni de Daverebergh* (Duss., *Col.*, N° 382).
- David** (Rogier) (et **Davit**), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1400, 1, 3 : une aigle (!). L. : . . . *gier Da . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80-1).
- Rogier *Davijt*, h. de fief du duc de Bourgogne, à L'Ecluse, 1429, 34 : une aigle éployée (!) et une bande broch., chargée de trois roses. T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *Sigill' Daviit* (Ibid., l. 78-9, 82-3).
- (Simon), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke (*van buten*), 1453, 69, 76, 85 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S' Simoen Davyt* (Ibid., l. 412, 418 et 371).
- Davids.** *Mathias Davijds*, échevin de Louvain, 1410 : trois . . . (frustes); au fr.-q. broch., chargé d'une harpe. L. : *S' Mathie Davids scabini lov . . .* (S.-G.).
- Davipont** (Ulric de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 85 mout., 1374 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. L. : ✠ *S' Iehan Davipont* (!) (B.).
- Debbaut** (Jean) (fils de Zegher), échevin du roi, au métier d'Assenede, 1535 : une croix pattée, alésée. L. : *S' Ian Debbaut f' Seghers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 236).
- Decker**, voir **Dek** . . . —
- Delaelaer** (Jean van), tenancier de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, à Lierre, 1367 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, et un semé de billettes. L. : *S' Ian va . . . delaer* (N.) (voir **Vertelaer**).
- Deerlijk.** Olivier van *Deerlicq*, h. de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1523 : parti de . . . et de . . . , au chevron, parti de . . . et d'hermine, broch., accompagné de dix billettes, six en chef, 3 (2, 1) de chaque côté, et quatre (1, 2, 1) en pointe, de ces dernières, deux, le 1^{er} et le 4^e, parties de . . . et de . . . C. : un buste (?) entre un vol. L. : *S' Oliu . e . . de Ter . lick* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).
- Le seigneur de DEERLYCQUE : d'asur, à troes pals chargé d'or et de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*, XVI^e siècle).
- Deelen**, voir **Gestelen**.
- Deest** (Gisbert van), échevin d'Arnhem, 1482 : trois cors de chasse (N.-D., Anvers; Chap., *capsa rer. extraord.*).
- Deftinge.** Liévin *Deftinghes* (sans particule !), bailli de la terre de *Boulers* (Boulaere) et de *Schendelbeke*, 1335 : deux lions, 1 en chef à s., 1 en pointe. Le chef cassé à d. L. : . . . *cie . . de De . . .* (Fl.).
- Deijmaer**, voir **Gavre**.
- Deijn.** Jean de *Diin*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 152 mout., 1374, 8 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S' Iohanes de Diin* (B.).
- Henri de *Diin*, jadis prisonnier *illec*; i. t. : 120 mout., 1374, 8 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. L. : *S' Heinrec de Diin* (B.) (Fig. 115) (voir **Gavre**).
- Deijnaert** (Jacques), tuteur d'*Adriaenkin Deijnaert*, son fils, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, *'t veer* entre *Wijnkel* (-Sainte-Croix) et *Mendonck*, 1550 : coupé d'hermine et de . . . (plain), à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, broch. sur le coupé. C. cassé. L. : *Deinae . .* (Fiefs, N° 3445) (voir **Beeck**; comp. les armes de **Vaenken**).
- Deijnse.** *Eulars, fiesu Willame Gheilart de Deunse*, 1297 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : ✠ *S' Oylarert* (!) *de Devnse* (Fl., N° 915).
- Voir sur lui l'*Incent. analyt.*, par le Baron J. DE SAINT-GENOIS.
- Jehan de et van *Doijnse*, bailli de *Rupelmonde*, 1453, 6 : neuf (4, 2, 2, 1) billettes, accompagnées en cœur d'une rose. S. s. : un aigle. L. : *S' Ian van oers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).
- [La ville de] *DEYNSE : d'argent, à l'aigle à deux testes de sable et troes roses, l'ung entres les testes, l'autre deux desous les ales, de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de Flandres*, XVI^e siècle).
- Deijs** (*Jakemart* de), échevin et *cuerheer* de *Furnes*, 1427 : trois têtes et cols de bœuf. L'écu posé sur une aigle (Tournai, Chartreux, 1).
- Deken**, voir **Sdeken**.
- Decker** (Martin de), h. de fief du château de *Termonde*, à Saint-Gilles, (Dender-)Belle, *Zwijveke*, 1596 : deux roses en chef et un anelet en pointe (Els.) (Fig. 116) (voir **Walhorn**).

Deckere (Jean de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin, sis dans la rue du Parc, qui avait été englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : une échelle de couvreur, muni au haut d'un crochet (B.).

— (Josse de), fils de Jacques, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1484, 6 : un chevron accompagné en pointe d'une fleur (?) (glaieul, lis au naturel?). C. : un . . . entre un vol. L. : *S Ios de Deckere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Jean de), bourgeois de Bruges, 1488 : un chevron, accompagné de deux molettes en chef et de . . . en pointe (cassé). T. : un ange. L. : *Deckere* (Ibid., l. 379).

— (Cornelis) (sans de), h. du château de Termonde, 1507 : une marque de marchand, représentant une croix latine, à double traverse, ladite croix terminée au bas en un petit chevron. S. s. : un griffon accroupi. L. : *nelis* (Ibid., l. 73).

— (Pierre-Pascal de), chev., sgr. de (la baronnie) de *Monteleone*, amman d'Anvers (nommé en 1674), fin du XVII^e siècle : d'argent au cerf élané ; au chef d'azur, chargé de deux croissants. C. : un cerf iss. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Hr Pr Pasl de Deckere riddr amptman* (BRUX.).

Il mourut en 1691. Voir sur lui J.-Th. DE RAADT, *Jacques le Roy, . . . historien brabançon et sa famille*.

Delft. *Godevert van Delf* transporte à Wenemaer (!), juge à *Tijle* (Tiel), au profit du duc de Brabant, une terre dans le *Wamelre broec*, sous Wamel, 1333 : une fasce, surmontée de deux losanges, ou macles (frustes). L. : *S' Gadefride (!) de Delf* (B., N^o 293).

Son frère, *Wouter van Delf*, cède une terre, au profit du même duc, 1333 ; le sceau est tombé (B., N^o 294).

— (*Jehans de le*), receveur du comté de Flandre, 1356 : une fasce, surmontée de deux merlettes (!). L. : *S Jehan . . . e le Dilve* (Fl.).

— (Adrien van), échevin d'Anvers, 1474, 81, 96 : une fasce, surmontée de deux macles. Cq. cour. C. : un buste, coiffé de . . . (M. Donnet ; Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, III).

— (Jean van) tient, du comte de Flandre, un fief à Melsele, 1515, 27 : même écu. C. fruste (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— *Joest Ottensz* (sans nom de famille), échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois losanges, le 2^e chargé de . . . L. : *S Joest Ottenson va Delft* (*Geld.*, liasse : na 1600) (voir **Baarle**, **Broekhuizen**, **Doornik**, **Knuts**, **Somergem**)

Le seigneur de BERTENE : d'argent, à la fesse de gueulle, au chief deux merlettes de sable, et sont surnomé VAN DER DELFT (CORN. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la conté de Flandres*, XVI^e siècle).

Delien (Frère Jean), de l'ordre de Cîteaux, reçoit, du receveur de Termonde, une rente pour l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escout, 1424 : trois huchets. L. : *Delien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

Delloye, voir **TROYEN**.

Delz, voir **Autel**.

Delwijnen, voir **Cock**.

Denain, en Ostrevant (La sgrie de), 1764 : une croix engrêlée. L'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur une crosse. L. : *Scel de la seigrie de Denain* (cachet en cire rouge) (M. A. de Latre du Bosqueau).

Denderhautem. *Francho dictus Rattier de Hout-hem Tenere et Maghtildis, eius uxor*, font don, à l'abbaye de Ninove, de 5 journaux et 19 verges de maris, *apud Lebeke*, 1282 : le mari porte : trois rats (Ninove).

DENICOURT (Robert de), *seigneur de loys* (h. de loi), a reçu, du comte de Flandre, 20 livres parisis, *pour ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : une fasce, accompagnée de trois coquilles, rangées en chef, surmontées d'un lambel. L. : *Robertes (!)* (Fl., N^o 1273).

Denis (Wautier), h. de fief du comte de Hainaut, etc., 1384, à Enghien : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une coquille (*Nam.*, N^o 1173) (voir **Halewijn**).

— (Gauthier), h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1466 : un chevron, chargé de . . . (une étoile ?) et accompagné d'un croissant en pointe (fort endomagé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-8).

Le coin sup. à s. est cassé.

— Guillaume *Denijs*, vassal de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1486 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux faucilles affrontées, accompagnées de trois étoiles, mal ordonnées ; aux 2^e et 3^e, de vair. T. : un ange. L. : *S Guillam Denis* (Abb. de W.-Br., c. 4007).

DENISI, voir **DEVISI**.

DENISSEN (*Henneken van*), veuve de Jean van *Stepraide* (Steprath), fait un contrat de mariage avec Wijnand Pannekoeck, 1560 : une poêle (*Geld.*).

Dennea, voir **Daniaul**.

Denremonde (Termonde), voir **Slabbaerd**.

Dens. Gauthier *Deens*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1448 : trois étoiles. S. s. : un aigle. L. : *Sigillv Wotter Dens* (N.) (voir **Dijns**).

Dens à Bruxelles, porte : coupé ; au 1^{er}, d'azur à un fer de moulin et une fleur de lis, le tout d'or ; au 2^e, de gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or, feuillée de sinople.

Denterghem (Josse de) (et *Dentrighem*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1388, 91, 3, 3 : trois fascées et une bande broch., chargée de ... (?). (C. C. B., Aquits de Lille, 1. 188).

Le seigneur de DENTELGHEM : de synople, à trois testes de Lyons, à pleyne face d'or, lampassé de gûeulle (Zipe) (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandre, xvi^e siècle).

Denville (Everard de) ; i. t. : 224 mout., 1374, 80 : trois lions cour. ; écus. en cœur au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Evar de Denvilhe* (B.).

— (Jean van), i. t. : 1378 mout., 1374, 7 : même écu, mais sans l'étoile. L. : ✠ *S^r Iohan de Denvilh* (B.).

— (Gérard de), i. t. : 380 mout., 1374, 80 : même écu, mais les lions non cour. L. : *S^r Ierar de Denville* (B.).

— (Guillaume de), i. t. : 436 mout., 1374 : même écu que Gérard, mais le sautoir chargé en cœur d'une étoile. L. : *S Vilha D . . vil . .* (B.).

Ces quatre *Denville* reçoivent, du Brabant, des indemnités, du chef de la bataille de Bäsweiler, où ils avaient été faits prisonniers, sous Robert de Namur. Voir sur cette famille, e. a., HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

Derbaix, voir **Herbaix**.

Derby (Henri, comte de), garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : trois léopards, rangées en pal, et un bâton broch. L. : ✠ *S Henrici de Lancastria comitis Derbye* (B., N° 530).

Derneden (J.-Frédéric), prêtre et desservant de l'église de Berle (Perlé), au chapitre de Bastogne, 1787 : un lion, posé sur un mont pointu. Cq. sans C. (C. C. B., reg. 46384).

Deschamps (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1624, à Braine-le-Comte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fascées ; aux 2^e, un arbre arraché ; au 3^e, un lion (B^{on} de Royer de Dour).

DEZE (Deest ?), Lambert van *Deze*, *gherechts man*, sc. Facte du bailli de Zalland (voir **Krieckenbeck**). 1388 : une croix recercelée. L. : *S^r Lamberti . . Dese* (Utrecht).

Descamps (Jean), avocat à la cour de Mons, 1475 : un chevron, accompagné en chef à s. d'un croissant. Le côté d. et la pointe cassés (Tournai, Chartrier).

— (Guiot), fils de Marguerite Bourdon, veuve de Jehan Descamps, avocat en la cour de Mons, 1481 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois croissants ; aux 2^e et 3^e, trois bourdons, posés en bande et rangés en barre (**Bourdon**). T. s. : un

personnage (femme ?) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Descamps (Tassin), h. de fief du Hainaut, 1484 : un chevron, chargé d'un rose et accompagné en chef de deux trèfles. T. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru, c. II).

— (*Hainin*), même qualité, 1489 : une gerbe ; au chef chargé de ... (cassé) (Mons, S^{te}-Waudru, c. II).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : écartelé ; au 1^{er}, un chevron, accompagné de trois fleurs de lis, p. c. Le reste cassé. T. : (*Afflig.*).

— (Jean), même qualité, 1505 : une gerbe ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (Jean), même qual., 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une étoile (?). T. : une femme (un peu fruste) (Ibid., c. Q, liasse *Quévy*).

— (Guillaume), même qual., 1546, 50, 60, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une gerbe. T. s. : une femme nue (Ibid. c. II, et I).

— (Florent), h. de fief de la sgrie de Binche, 1548 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois trèfles ; au 2^e, une hure de sanglier ; au 3^e, un lion cour. T. : un ange (Fiefs, N° 10625).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1581 : même écu que Guillaume, 1546-65, les étoiles à cinq rais. C. : un panache de cinq plumes d'autruche ou épis (Mons, S^{te}-Waudru, c. II).

DESCOHARIES (Simon), receveur de l'abbaye « *del honneire Nostre Dame* », près de Flines 1399 : un lion, posé à s., accompagné au flanc d. d'un croissant ; au fr.-q. chargé de trois hamaines, surmontées de deux croissants. L. : *Seel Simon des* (C. C. B., Aquits de Lille, 1. 394).

Le croissant du champ fait, à n'en pas douter, partie des armes posées en franc-quartier ; il aura été placé dans le champ, faute d'espace dans ce quartier.

Deslers (*Jehan*), h. de fief du comté de Hainaut et de Hollande, 1398 : une tête et col de licorne (?) ; au chef chargé de trois roses (B. R., C. G., portef. 2220).

Desmaisières (Jean), bailli de la sgrie de *Frasnesur-Escout* (Fresnes), appartenant à noble homme Jacques de Lille, chev., etc., 1528 : un lion (non cour.). C. : trois rameaux (Ibid., 2224).

— (Antoine), *licentié ès droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : un lion. C. cassé (V^{ie} Desmaisières).

Desmaisières (Jacques-François), chev., sgr. de Trith, de Maing, du Vassal, 1673 : un lion cour. C. : un arbre S. : deux lions (Ibid.) (voir **Maisières**).

Terres du Hainaut, les deux premières près de Valenciennes, la 3^e près de Mons.

Desmazures (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1622, à Ath : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une coquille. C. : une étoile à cinq rais. L. : *Nicolas Desmas* . . . es (M. Hulin, à Gand).

Desmoulins (Michel), h. de fief du Hainaut, 1560, à Binche : un moulin à vent. T. : un ange (Mons, Cour féod., reg. IV).

Desplanques (Gauthier), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif à un fief de Flobecq-Lessines, 1458 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) poissons étêtés, posés en pal. T. s. : une sirène. Le haut du sceau est cassé (Fiefs, N° 10373).

Despomereaux (Luc), échevin d'Anvers, 1591 : parti ; au 1^{er}, trois étrilles ; au chef chargé de trois oranges, ou pommes, tigées et feuillées, les tiges en haut ; au 2^d, une fasce, accompagnée en chef de deux fers de moulin, et en pointe d'un lion. C. : un lion iss. (Hôp. S.-Elis., *Varia*).

Desprez (Henrion), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1516 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un poisson, posé en fasce. Le reste du sceau est cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. II) (voir **Prés**).

— (Philippe), écuyer, sgr. de Beaumont-en-Cambrésis, de le Courbe, etc., même qualité, 1533-6, 8 : coupé ; au 1^{er}, trois bandes ; au 2^d, plain. C. : un meuble ressemblant vaguement à une mitre (fruste). S. : deux lions (Ibid., c. I et Q.) (voir **Prés**).

Desteldonck, *Sijmon van Desteldone*, chev., 1309 : un chevron, chargé de trois molettes. L. : ✠ S *Simonis de Desseldonc militis* (Fl., N° 1200).

Voir, sur lui, *l'Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

Le seigneur de DISTELDONC : d'or, au chevron de gueulle, sargé de troes estoles d'argent. La maison van der Couwerbourg pareilles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*, XVI^e siècle).

Destenoy (Jehan) (d'Assenois ?) sc. un acte de Colla de Villette, lieutenant du prévôt de Longuion (Longuion) à Estaille (Etalle), acte qui le dit homme dudit lieu, 1480 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle iss. L. : *S Jehan destenoy* (C. C. B., c. 107) (voir **Assenois**).

Destroen, voir **Dour**.

Deswez, voir **Fervesti**.

Deule (Jacques de le), ayant été institué, de nouveau, par le duc de Brabant et de Limbourg, châtelain et gardien du *chastel et forteresse de Sereïn* (Serain), naguère échu aux enfants dudit prince, par le trépas du comte de Ligny et de Saint-Pol, jure de le garder loyalement et de le rendre à la première réquisition ; 1415, 23 juin : un croissant. L. : *S Iaqves de le D . . lle* (B.).

Deurne. Les échevins de *Doerne*, 1515, 50 : trois chevrons ; écus. en cœur à l'arbre arraché (**Elst**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (voir **Doerne**).

Deusinck (Jacques), curé de Saint-Nicolas et doyen rural de Luxembourg, 1665 (cachet en cire rouge) : coupé ; au 1^{er}, un calice, accosté de deux roses (sans tiges) ; au 2^d, un calice, accosté de deux roses tigées, les tiges, recourbées, iss. du calice. L'écu sommé d'une fleur de lis, accostée des lettres I et D (Conseil d'Etat, c. 239 ; A. G. B.).

Deutz. Elger van *Duytze*, prévôt de Saint-Séverin, à Cologne, 1392 : type ogival ; dans le champ du sceau un Saint-Séverin, accompagné à d. d'un prêtre agenouillé ; dans le bas, un écus. à la porte crénelée. L. : *S' Elgeri de Troycio ppti ec . e sti severini colon* (Duss., *Col.*, N° 1146).

Deux-Ponts. Waleran, comte de *Douz Pons*, sc. un acte de Godefroid, sire de *Bollay* (Boulay), chev., 1305 : type scutiforme ; un lion, à la queue fourchée, et un lambel à quatre pendants broch. L. : ✠ S *VV . . . anni co . . . s Gemini Pontis* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 29).

— *Friderich, grafe von Zweinbrücken und herre zu Bitsche* (Bitche), 1376 : même écu, le lambel à trois pendants. L. : *S F comitis de Swe* (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 58).

— *Hanneman und Fryderich, gebrudere, greven von Zweinbrucken und herren zu Bytschen*, 1399 : Hanneman : un lion, à la queue fourchée. L. : *S Iohis comiti (!) d Gemi pote et dmi Bitsche*. Frédéric : même écu, au lambel broch. L. : *S' Friderici comet (!) de Zweibrcke* (Ibid., N° 12).

— *Friderich, greve von Zweinbrücken, custos des hohen stift zu Strassburg*, 1418 : même écu (avec lambel). L. : *. ch de Bitz Sehs . iv (?) . . .* (Ibid., N° 13).

— *Friderich, Graff von Zweinbrucken und here zu Bitsche*, 1441, 71 : même écu, sans lambel. C. : un lion assis entre deux queues de paon. L. : *S Fridrich grove (!) von Zweinbr herre zu Bitz* (Ibid., N° 16).

— *Reynhart, graff von Zweynbrucken und herre zu Bitsche*, 1500, 6, 10 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion, à la queue fourchée ; au 2^e et 3^e, un lion et une

bordure. Même C. L. : *S Reinhart grove zv Zweinbrucken herre zv Bitsche vn zv Liechtenberg* (Ibid., Nos 18, 20-1).

Deux-Ponts. *Symon. Wecker, grave zu Zweynbrücken, hern zu Bitsche und zu Lichtenberg*, 1532 : un triple filet en croix, cantonné de quatre lions, à la queue fourchée. Même C. L. : *S Siman (!) Weck vn Iacob gebrider grō zvo Zvce Brvc her z Bū v Liecht* (Ibid., N° 23) (voir **Lichtenberg, Sultz**).

Deventer (Gérard van), 1415 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux roues.

— (Godert van), 1442 : même écu. C. : un vol ; 1448 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. Même C.

— (Hack van), 1448 : même écu (avec billette).

Ces personnages du nom de *van Deventer* se. en qualité d'échevins de Heusden (Brab.) (Arch. de Malines).

DEVISI (*Ferris de*) (*Denisi* ?), chev., commissaire député, de par le roi de France, a *parfaire son chastel de Lille*, 1339 : trois bandes et une bordure (simple). L. : *l Fe d* (Tournai, Chartrier).

Devonshire. *Hues, contes de Deuenschir*, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : un lion. L. : *Sigillvm itis Devo e* (B., N° 330).

GELRE donne ainsi l'écu d'un comte *van Deuenschir* : d'or à trois tourteaux de gueules, surmontés d'un lambel d'azur.

Deweken, voir **Blankenberg**.

Dhesius (Damoiseau Octavio), sgr. d'Appelsvoorde, etc., conseiller du roi, auditeur de la Flandre Orientale, mari de . . . Schoorman, tient, du comté de Flandre, sadite sgrie d'A., 1631 : trois chevrons. C. : un lion rampant (entier !) (Fiefs, N° 7260).

Marie-Charlotte. Elle était fille de Charles Schoorman et de Marie de Ghisteltes. Née à Gand, le 22 juin 1607, elle épousa Octave de Hese, dit Hesus, qui succéda à son beau-père Sch. dans sa charge d'auditeur et fut aussi haut-échevin du pays de Waes (serment 13 mars 1654). Il mourut le 7 mars 1663. Elle lui survécut jusqu'au 29 avril 1676. Leur épitaphe se trouve à Thielro le (Waes). Le testament d'Octave H. est conservé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, fonds *Jésuites*, collège de Bruxelles N° 1882 et suiv.

Dhuy. *Noble home mon signiour Libert Dus*, conseiller du duc de Brabant, 1273 : de . . . à six burelles et à trois piles broch. L. : *S' Liberti de Dves* (B.).

— *Mon signiour Jehan de Dus*, chev., 1287 : de . . . à cinq burelles et à trois piles broch. L. : *S Domini Iohanis de Dvs* (Léau, N° 18).

L'inventaire imprimé donne, de cet écu, le blasonnement

étrange que voici : « écu burelé (!) à dix fasces (!) et édenté au chef de trois pièces ».

Dhuy. Mgr. Godefroid, sire de *Duys*, h. du comte de Namur, 1329 (n. st.), 30 : un burelé et trois piles broch. L. : *S' Godefroi de Dovis* (Nam., Nos 497 et 514). 1333, 4 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule. L. : *S' Godefridi dni de Dvi . milit* (Ibid., Nos 552 et 560).

— *La court de Duis*, 1333 : même écu (Nam., *Salz.*).

— Le commun *seaul* de la haute cour de *Duys*, 1422 : un lion cour. S. : deux griffons (Ibid., c. 517).

Diable, voir **Issum**.

Dibbout (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Courtrai, 1404, 3, 6 : deux pattes de lion, passées en sautoir. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. L. : *S Jan Dibbout* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 55-6, 280).

Didden (Jean), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : un échiqueté ; au chef chargé de trois merlettes. T. s. : une d^{lle}. L. : *S Iohannis Didden* (Brux.).

Diedenhofen. Nicolas van *Diedenhove*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 224 1/3 mout., 1374 : diapré, à deux poissons adossés. L. : *Niclas her u (d?) ino (ld?) . . .* (B.).

Diedolf (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Guines, 1420 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Pieter Diedolf f Ian* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

Dieghem. *Johannes de Diedeghem*, miles, s'engage, moyennant 27 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis . . . armatis et equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France ; 15 août 1338 : plain, diapré ; au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S' Iohis de Diedeghe mil* (B., N° 440).

Le continuateur de GELRE donne ainsi les armes de Dieghem, mais sans indication de nom : de sinople, au chef d'argent, Capeline de sinople. C. : deux grèves d'argent (voir **Prusse**). Jean, sgr. de *Didighem*, dénonça ses fiefs, au comte de Flandre, en 1357 (*Brab. IJeesten, Cod. dipl.*).

— Jehan de *Diedeghem* (voir **Pipenpoij**), 1396 (n. st.) : plain ; au chef plain, diapré. C. : une tête et col de chèvre, iss. d'une cuve. L. : *S Iohis de Diedeghem* (B.).

— *Johannes de Diedeghem*, échevin de Bruxelles, 1425 : plain ; au chef plain. Même C. L. : *S Ian van Diedeghem* (B.).

Diepenbeek. Louis van *Diepenbeke* désigne sire Renier *Eggloije*, chev., comme arbitre dans son différend avec *Joufrouwen (Margriete) wilen wijf Jhans sone mijns heren Jhans was van Raedshoven*, qui, elle, choisit Gauthier van *Kockelberghe*, 1335; il sc. en 1337; *Ludovicus, dominus de Diepenbeke*, s'engage, moyennement 99 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, *cum tribus militibus una nobiscum et viginti septem armigeris*, 13 sept. 1338: un autre acte de 1338 le dit: *miles, fidelis* du duc Jean: sept losanges (3, 3, 1) (*non accolés, ni aboutés*) et un lambel broch. L.: ✠ *S Loduici dñi de Diepenbeke* (B., Nos 339 et 463, et S.-T. c. 3^{bis}) (Pl. 3, fig. 117).

Chis Mess. Lowys Sires de Dypenbeyte (le même) fut a son temps réputés ly plus sage Chevalier de Braibant, ilh portoit lozengiat d'or et de gueules et crioit Steyne... (HEMERICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, édit. SALBRAY, p. 280).

GELRE attribue au sgr. de *Dipenbee*, h. de l'évêque de Liège: de gueules à sept (3, 3, 1) losanges d'or, accolés et aboutés, touchant les bords de l'écu (un losangé).

— Henri, sire de *Diepenbeke*, avoué de Liège, tuteur de sa femme, dame Marie van *Quaderebbe*, fille de feu sire Henri, chev., qui avait été fait prisonnier à *Basweiler*; i. t.: 1355 mout., 1374: sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. Cq. cour., la cour. ornée d'annelets, en guise de fleurons. C.: une tête et col de chien braque colleté. L.: *S Henrici dñi de Dipenbeke* (B.).

— Jacques van *Diepenbeke*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous sire Brien van *Crainhem*; i. t.: 120 mout., 1374: une fasce bretessée, surmontée d'un lambel, chargé de trois besants, ou tourteaux. L.: *S Iacop van Diepenbke* (B.) (Pl. 3, fig. 118) (voir **Stein**).

Diepenbroek. Henri van *Diepenbroijck* sc. un acte de Thierry de la Mark, sire d'*Arenberg*, etc., 1394: deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L.: ✠ *S Hinrici de Dipenbroke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 379).

— Gérard van *Depenbroke* cet Gérard van *Welschelo* décl. qu'*Elzebe*, veuve de Gérard van *Brune*, a vendu, à son frère, Jean van *Wijsschel* (Wissel), sa part dans les biens *up Wijsscheler Werde*, 1396: même écu. L.: *S Gerardi de Depenbroc* (Ibid., N° 392).

— *Jordan van Dijpenbroicke* sc. l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Clèves et de la Mark, 1414; maréchal du comte Adolphe de Clèves, sc. pour Herman *Tonneken*, se déclarant indemnisé, par le comte, du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; sc. pour Johan van *Beste*, dit Paep, 1414: même écu. L.: *S Iordē vā Diepenbroch* (Ibid., Nos 713, 19, 22).

Diepenbroek. Herman van *Dijepenbroke* fait un contrat de mariage avec *Ide*, fille de *Lubbert van Remen*, laquelle reçoit, comme dot, un capital de 600 fl. du Rhin, pour la moitié duquel son dit père lui cède le bien de *Berchusen*, à *Riede*, in *der burschap Oldenriede*, 1438, *ipsa die dominica qua cantatur ad missam letare Jherusalem*: même écu (*Geld.*).

— Roger van *Dijepenbroke* sc. ledit contrat, 1438: même écu (Ibid.) (voir **Haghe, Tenckinch**).

Diepenthal, voir **Broeck**.

Dierijns (Josse) (fils de Jean), vassal de la sgrie de *ten-Doorne*, à *Elsegem*, appartenant à *Adrien d'Aubremont*, sgr. de *Masnuy, Elseghem*, etc., 1603: une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe de... (cassé, C.: un vol (Els.).

Diercks, Die[de]rix, Dircx, etc. *Jan Diederijc zone* (voir **Poele**), 1292: quinze (3, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L.: ✠ *S' Ioh'is filii Theoderici* (Fl.).

— *Eccardus, filius Theoderici*, échevin de *Zalt-Bommel*, 1341: un lion et une bordure engrêlée. L.: ✠ *S' Ev'ardi Dericksō scabi ī Savtbomel* (Arnhem, *Rekenk*, Nos 402, 701).

— *Bertholdus, filius Theoderici*, échevin de *Bois-le-Duc*, 1349: un échiqueté; au chef chargé de trois merlettes. L.:... *Bertold fi*... (Els.).

— *Jan Diercks soen*, échevin de *Rotterdam*, 1366: trois clefs, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Comp. H. **Wolfaerts sone**) (U.).

— *Jan Diederix*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Wilre*; i. t.: 72 mout., 1374: une fleur de lis. L.: *S Jan Diederix vabes* (van Bus?) (B.).

— *Ghodert Dūderic Luben soen*, échevin de *Heusden* (Brab.), 1380: une roue, accompagnée d'une étoile à cinq rais en chef à d. et de cinq billettes, 1 en chef à s., 2 aux flancs et 3 (2, 1) en pointe (Mal.).

— *Leijmken Derix soijn*, échevin de *Velop* (Velp, Brab. Sept.), 1397: une étoile à cinq rais, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L.:... *L... en Deric s...* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Jean Dierkin, de Bruccere* (le brasseur), tuteur de *Johannekine Roegiers Joes dochter*, reçoit une rente sur la sgrie de *Crujibeke*, 1418: parti; au 4^{er}, un fascé (de 8 pièces); au 2^d, plain. Un filet en barre, potencé au haut à d., de quatre pièces. L.: *S Jan Dier*... (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 63-6).

Cet écu représente évidemment les armes des brasseurs de Gand (comp. FÉLIX DE VIGNE, *Recherches histor. sur les costumes civils et militaires* etc.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

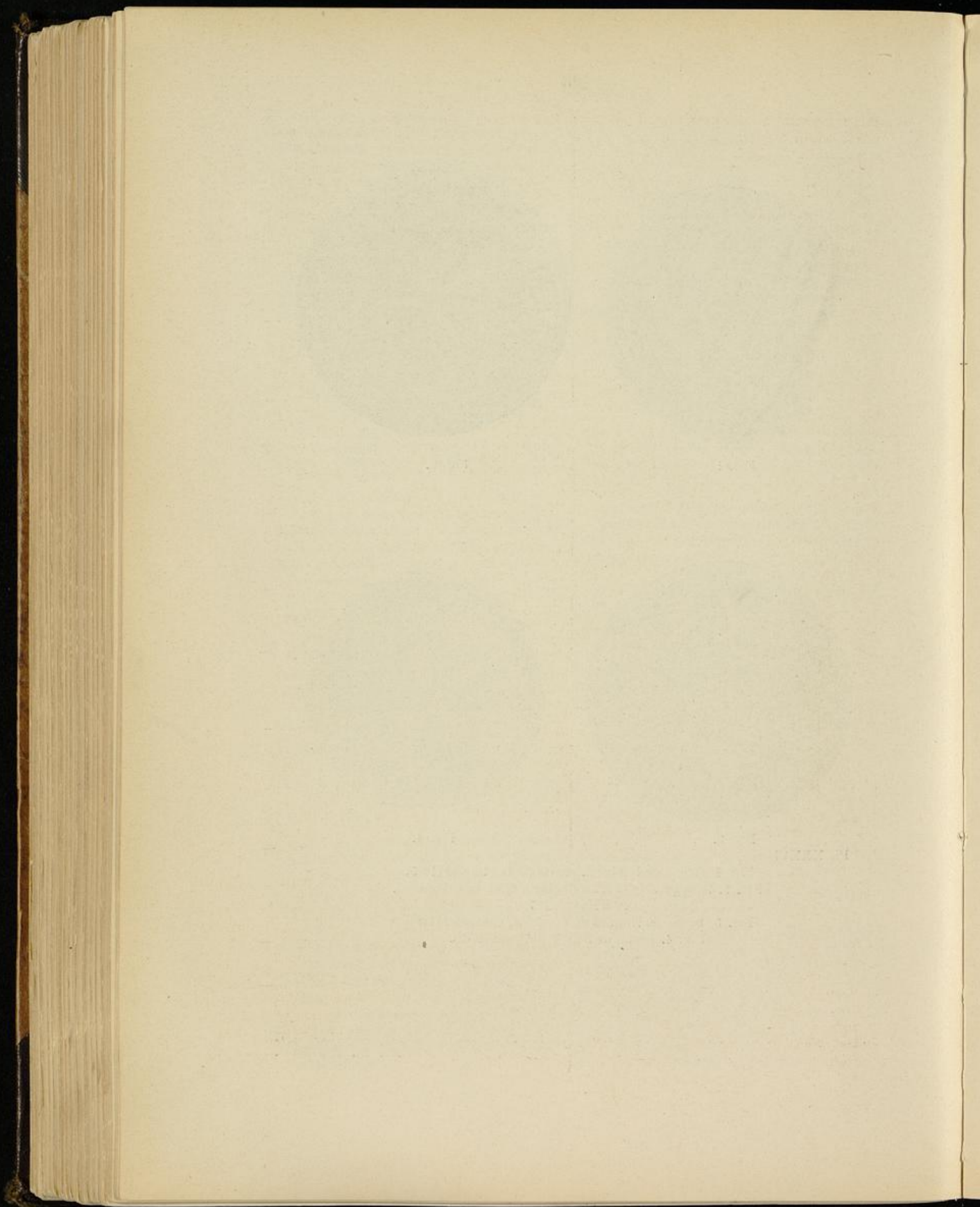
Pl. XXXVI.

Fig. 1. Sceau de Herbord, comte de Dortmund (1265).

Fig. 2. Sceau d'Englebert d'Enghien, châtelain de Mons, sire d'Havré (1270).

Fig. 3. Sceau de Hugues de Conflans, chevalier (1281).

Fig. 4. Sceau de Solier d'Alpem (1283).



Diercks, Die[de]rix, Dircx, etc. Jacques *Diericx*, bourgeois de Gand, reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1439, 43 : trois trèfles. S. : un léopard lionné, émergeant derrière l'écu et deux autres léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Iacop Diederix* (Ibid., l. 63-6).

— Jacques *Dieric*, prêtre, tuteur de *Meerkene Dieric*, reçoit une rente sur ladite sgrie, 1439 (n. st.) : même écu, brisé en cœur d'une rose (?). T. : un ange. L. : *S her Iacop Dyede* . . . (Ibid., l. 67-8).

— *Henric Dircxsoen*, échevin d'Amsterdam, 1438 : une marque de marchand. S. sen. : un aigle (N.-D., Anvers, doc. du couv. des Chartreux de St-André ter Saligherhaven, 653-8) (Fig. XII).

— Pierre *Diericx*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1496, 1513, coupé; au 1^{er}, un lion, iss. du coupé; au 2^d, une étoile. L., 1496 : *S Pie . . . Diericx*; 1513 : *S. I P . . . Diericx* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 137, 229).

— *Dirck Dircksz*, échevin de Rotterdam, 1557 : une charrue, surmontée d'une étoile. C. : une étoile entre un vol (U.).

— *Justaes Dierkijns sone*, bailli et sermonneur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la cour de *Wevelswale*, 1361 : une marque de marchand, accompagnée en pointe d'un huchet (Saint-Bavon) (Fig. XII).

Diest *Arnoldus, dominus de Distha*, 1232, 5 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à deux fasces (*Heijlisse*m).

Il scelle, en 1232, avec Jean *Brine* de Diest, une charte de Gérard de Diest, fils de Gérard.

D'après *De Grimbergse oorlog*, le sgr. de Diest portait : *Van gouden, twee vaeschen daer in | Van sable, meer noch min; | Alsoe was sine wapen al* (l. v. 4308-10); et, d'après *GELRE* : d'or à deux fasces de sable. Volet de sable. C. : une tête barbue brune, entre un vol d'or (à la suite du duc de Brabant).

— (Jean, dit *Brine* de), frère dudit Gérard de Diest, tous deux fils de Gérard, 1232 : type équestre; le bouclier à deux fasces (un peu fruste; aucune brisure perceptible). L. : *Sigillum Iohis Bri . . . de Distha* (Ibid.).

— *Johannes, vir nobilis, dictus Briene, dominus de Nederlintre*, de l'aveu de sa mère, donne en présence du duc de Brabant et de ses hommes de fief, à l'abbesse du Val-des-Vierges (*Vallis Virginum*) la dime. *tam minutam quam grossam*, de Neerlinter — laquelle il tient dudit duc — et le patronat de l'église *illec*, 1236 : type équestre, à droite; le bouclier et la housse à deux fasces. L. : *Sigillum Iohis Brine de Distha*. C.-sc. : un écu, gravé en creux, à deux fasces. Sans L. (Cachet sur un pommeau d'épée?) (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Diest. *Nobilis vir Johannes dictus Brien, dominus de Inferiori Lintere*, sc. un acte de *Gerardus de Binckem* (Binckom), *dominus de Lintere superiori*, 1272 (n. st.) : type scutiforme : deux fasces (Ibid.).

— *Aelis de Diestre, dame de Cysoing*, femme d'Hellin, sire de Cysoing, ber de Flandre, 1282 : dans le champ du sceau ogival, femme debout, tenant un faucon sur la main droite, accostée de deux écus : A, une bande; B, deux fasces. L. : *S' Aelis de Diestre dame de Cisoïn*. C.-sc. : écu parti; au 1^{er}, deux fasces; au 2^d, un bandé. L. : *S' secretovm meom* (!) (Tournai, Chartrier).

— (Arnould, sire de), 1286 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces (S.-T., c. 3).

— Elisabeth, femme dudit Arnould, 1286 : fruste; le contre-scel à un écu à deux fasces (Ibid.).

— (*Gerardus* de), *filius nobilis viri Arnoldi, domini de Diest, castellani antverpiensis, et nobilis materne Elyzabeth, uxoris sue*, 1286, 9 : deux fasces et un lambel à cinq pendants (S.-T., c. 3 et 2).

— (Elisabeth, dame de), 1296 : type équestre; dame à cheval, passant à d., portant sur la main gauche un faucon. Sans armoiries. L. : *Sigill' Elisabeth domine de Diestre* (Diest).

Elisabeth était une Mortagne. Son origine française explique la forme romane : *Diestre*, que l'on rencontre sur son sceau.

— (Arnould de), dit *de Westphalie*, frères des chevaliers Thomas et Arnould de Diest, 1307 : deux fasces et un bâton broch. L. : *S' Arnoldi de Dyst* (Diest, N° 9).

— (Gérard, sire de), chev., 1313; vicomte d'Anvers, 1320 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces. Jean de Diest, prévôt de Cambrai : deux fasces et une bordure engrêlée (1). Thomas de Diest, sire de *Woudeberghe* (Wauberg) : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S' Thome de Dist militis* (2). Arnould de Diest, sire de Rumes : deux fasces et une bordure componée (3). Arnould de Diest, *die men heijt van Westfalen* : deux fasces, surmontées à s. d'une étoile à cinq rais. Ces cinq personnages, tous frères, scellent une charte en 1320 (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214, et Diest, N°s 21-30) (4).

(1) En 1307, ce Jean est chanoine de Cambrai : même écu (Diest, N° 9).

(2) En 1335, Thomas de Diest, sgr. de Zeelhem, chev., sc. un acte de son frère Jean, évêque d'Utrecht, sire de Diest et burgrave d'Anvers (Diest).

(3) Un acte de 1315 le qualifie *miles*. La seigneurie de Rumes est située près de Tournai.

(4) En 1315, ces frères, sauf Jean, figurent comme *fideiussores* d'Isabelle d'Audenarde, dame de *Dossemer*. L'acte ne donne pas à Arnould, le jeune, le surnom de *Westphalie* (*Arnoldus ac Arnoldus*) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 232).

Diest (Jean de), évêque d'Utrecht, 1322 : dans le champ du sceau ogival, Saint-Martin, à cheval, fendant son manteau et se retournant vers un pauvre. Dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux écus : A, une croix (**Utrecht**) ; B, deux fasces et une bordure engrêlée. L. : *S' Iohis dei gracia electi traicten* (Diest, N° 21-30).

— (Henri, sgr. de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 3 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, enserré dans un anneau (Ibid., 31-40).

— Gauthier van *Dijste*, h. de Rasse van der Rivieren, sgr. de Neerlinter, 1361 : écartelé ; au 1^{er}, deux billettes en chef et un oiseau en pointe ; aux 2^e, 3^e et 4^e, à cinq (2, 2, 1) billettes (*Heijl.*) (Pl. 5, fig. 119).

— (Henri, sire de), jadis prisonnier à Basweiler, où il avait commandé une rotte ; i. t. : 3350 mout., 1374 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête barbue, coiffée d'un turban, entre un vol. L. : *S' Hici dni d Dyest. d Zel. . castelai antwpien* (châtelain d'Anvers) (B.).

— (Arnould de), chev., jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 4268 mout., 1374 : deux fasces et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *S' Arnoldi de Dyest militis* (B.).

— (Thomas, sire de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1393, 6 (n. st.) ; Thomas, sire de *Diestre et de Zichenes*, conseiller du duc de Brabant, 1400, à Bruxelles : deux fasces. C. : une tête barbue entre un vol. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Thomé dni de Dyest de Zeelem Z castelani antwpien* (B.).

HEMICOURT l'appelle : *tres beal et tres grâtieuz Chevalier de noble Sans et de grande poissance.*

— (Sire Arnould de), oncle de Thomas, sire de D., 1393 : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. (Diest).

— (Jean de), frère de Thomas, sire de D., 1393 ; chev., 1393 : deux fasces, surmontées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Thomas, sgr. de) et de *Zichene*, conseiller du duc de Brabant, 1416 : dans le champ du sceau, un cq. ; C. : une tête barbue entre un vol. De chaque côté du cq. une lettre s et en-dessous du cq., les lettres i i r. L. : *S' Thomas domini diest* (!) (B.).

— *Scepenen buten in den lande van Dyeste*, 1434 : deux fasces (Ch. et doc. div., c. 1).

— (Jeanne van), femme de Jean de Heinsberg, dame et sgr de Diest, Sichein, Zeelhem, 1437, 3 février (st. de Liège) : parti ; A, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, un burelé ; b, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée. Un

lambel à quatre pendants broch. sur les deux quartiers sup. Sur le tout : un écu, au lion. B, deux fasces. L. : *S Iohann . . . a Diest va Zi . . e . . .* (B.).

Diest, La même, 1437, 15 mars (st. de Liège) : même écu, mais les deux poissons accompagnés de deux croisettes, 1 au point du chef, 1 en pointe. L. : *S Iohanna van Diest ioff zu Hensbgh* (B.).

— Arnould van *Dijest*, échevin de Malines, 1492 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de cinq fusées ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois étoiles (P., c. III).

— (Arnould van), échevin de Malines, 1501 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de cinq fusées ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête barbue (?) entre un vol (?). L. : *S scabinal Aert va Diest* (B.) (voir **Boxtel, Horn, Looz, Lummen, Mark, Rotselaer, Schoonhoven, Waenrode**).

Dietz, *Gerardus, comes de Dyse*, 1289 : type équestre ; le bouclier à deux lions léopardés, ou léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, N° 97).

Differdange, Guillaume van *Diefterdinghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 720 1/2 mout., 1374 ; sc. pour Conrad van *Gheerlinghe* (Guerlange), prisonnier sous le même ; i. t. : 49 mout., 1374 : un lion. L. : *Wille va Diferdinghen* (B.).

Diebier, *Margriete Moedel Diebiers wijf wilen was*, lequel avait été tué à Basweiler ; i. t. : 90 mout. ; Bois-le-Duc, 1379 : un lion et une bordure dentée. L. : *S Mergr . . . Moedels* (B.).

— (Henri) sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van *Rossem*, 1397 : trois fers de moulin. C. : un mouton à piloter (S.-T., c. 48).

— (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'une roue (Mal.).

— (*Henricus*), *filius Godefridi*, même qualité, 1421 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'un petit ours passant (Duss., Commanderie de Biesen, N° 57).

— (*Wilhelmus*) (*filius Henrici*), même qualité, 1437 : même écu, sans l'ours, fort endommagé ; cassé à d. en chef (S.-T., c. 6).

— (Henri), même qualité, 1440 : trois fers de moulin et un lambel (Ibid., c. 9).

Dijck, Dijke, Dyck, etc. *Gerardus, dominus de Dicka* (Dyck), jure de ne plus jamais rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark; 1288, le 8 octobre; donne un acte analogue, 1289, 15 mars (n. st.): type scutiforme; trois losanges. L.: ✠ *Sigillum Gerardi de Dicke* (Ville de Cologne, Nos 528 et 542).

— *Henricus, dictus de Dike, mansionarius curie Sancti Trudonis* et échevin de Saint-Trond, 1320: quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées (S.-T., c. 5^{bis} et 7) (Pl. 5, fig. 120).

— Jean van den *Dike*, et *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brijn van Grainhem; i. t.: 150 mout., 1374, 9: de ... à l'écuss., chargé d'une aigle éployée. C.: une aigle iss. L.: *S' Iohannis de Aggere* (B.).

Arnould van den *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t.: 480 mout., 1374: une fasce de cinq fusées, surmontée de quatre besants, ou tourteaux. C.: une tête et col de bélier. L.: *S Arnoldi va de Dike scabi sci Tdis* (= *scabini Sancti Trudonis*, Saint-Trond) (B.) (Pl. 6, fig. 121).

— *Johannes de Aggere*, échevin de Bois-le-Duc, 1388: de ... à l'écuss. chargé d'une aigle éployée. L.: *S Iohis de scab* (S.-G.).

— Gérard, sgr. *zu der Dicken* (Dyck), sc. un acte de son frère. Arnould, sire de *Wachtendunck*, 1390; sgr. *zer Dicke*, est redevable audit Arnould, *mynen lieven bruder*, de 12,000 vieux écus, qu'il avait reçus du père de celui-ci, feu Arnould, sire de W., *mynen lieven oemen*, et lui vend, pour cette somme, son héritage futur du chef de dame Aleyd van *Schoonvorst*, dame *zer Dicke* et de *Wachtendonck*, sa mère, à savoir, les biens dotaux que celle-ci a reçus, à son mariage avec sire Conrad, sgr. *zer Dicke*, son père, 1392, sc. un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392: trois losanges. L.: *S' Gerart here zer Dick'* (Duss., *Col.*, N° 1439, et *Clèves-Mark*, Nos 549 et 552).

Arnould, sire de *Wachtendonck*, frère de Gérard, sire de Dyck, aura à payer des rentes viagères à dame Isabelle van *Endelstorpe*, dame *zer Dicke* et de *Wickroide* (Wiekraath), et à la sœur de Gérard, Catherine van der *Dicke*, dame d'*Alpen*.

Voici, d'après GELÆ, les armes de *Gerart van der Dick*, h. du duc de Juliers: d'argent à trois losanges de gueules. Le cq. d'or. C.: une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules, entre un vol de sable.

— Les échevins de *Dicke* (Dyck), 1392: même écu. T.: un ange. L.: *Dei (!) Scheffen van der Dik'* (Ibid., N° 549).

Dijck, Dijke, Dyck, etc. *Arnoldus de Dike* échevin de Saint-Trond, 1428: mêmes écu et C. qu'Arnould 1374 (S.-T. c. 18).

— Bernard van den *Dijke* tient, comme hoir de d^he Annette van den *Dijke*, sa parente (*nichte*) des fiefs du « Polder van Namen », à Triniteit, dans le métier d'Axel, etc., 1547: de ... à l'écuss. à la bande, ledit écus. accompagné de treize coquilles, rangées en orle. C.: une tête et col de chien braque entre un vol (Fiefs, Nos 10685, 7, 8) (voir **Schoonvorst, Struvinc, Wachtendonck**).

DIJCSTRATE (Gilles), bourgeois d'Anvers, jure obéissance au comte de Flandre, 1358: une tête humaine, posée de profil (Fl.).

DICT (sire Thierry van der), prêtre, tient du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430: un lion (très fruste) (Fiefs N° 3748).

— (Jean van der) tient une rente féodale à Elversele, 1527; sc. pour Laurent Verhaghe (fils de Gilles), vassal de Catherine van der Dict, dans sa sgrie de *Vivere*, à Elversele, 1527: trois étoiles, accompagnées en cœur d'un petit besant, ou tourteau (Ibid., Nos 6435 et 6444) (voir **Berke, Henricx**).

Dilbeek. Gauthier van *Dielbeke*, chev., sgr. de *Zanten*, 1374; prévôt de Lierre, 1376; sc. des quitances pour son fils bâtard Jean, jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maïnie* du duc Wenceslas; i. t.: 98 mout.; trois fleurs de lis. p. c.: au fr.-q. broch., à la bande de cinq losanges. C.: deux lièvres assis, accostés. L.: *S Wotre ua Dilbeke here ua Zante* (B.).

— Gisbert van *Dielbeke*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1424: même écu, mais la bande de quatre losanges. C.: un animal (lièvre), assis sur ses pattes de derrière (Mal.).

— Damoiseau Antoine-Frédéric van *Dilbeke*, sgr. d'Attenhoven, échevin de Louvain, 1639: même écu que Gauthier (S.-G.).

Dilft. Godefroid van der *Delf*, fils de sire Godefroid, reçoit, de sire Jean van *Pollanen*, sgr. de la *Lecke* et de Bréda, 80 mout., *van enen swaren henxte dien ic bi hem afreet ende ic mijns liefs heren marscale van Brabant leverde in der reisen . . . voer den huse te Chalengi* (Chaliguy), 1363, 5 novembre: trois flanchis, surmontés d'un lambel. L.: ✠ *Sigillum Godefridi dicti de Dulf* (B., N° 1851).

— (Godefroid van der), chev., h. et conseiller de Henrⁱ de Boutersem, et de sa femme, Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom, etc., 1369: trois flanchis. Cq. cour. C.: une hure et col de sanglier (Hôp. S.-Eliis., *Buitong*. III).

Dilft. Sire Pierre van der *Dilft*, chevalier, déclare, devant les échevins d'Anvers, avoir composé « *van sulken gheschille alse gheveest heeft omme 't paeijment te nemen van sinen zamencoep die hi tsinen live heeft binnen Antwerpen, alse van huijden, van boteren, van case ende van anderen coemansepen, daer hi brieve af heeft, bezeghelt metter stat zeghele dat hi out ghelt sculdich ware te heffene ende de coeplide niet anders ghegheven hebben dan vlaensch ghelt . . .* 1388 : trois flanchis, surmontés d'un lambel. L. : *S Petri de Dilft militis* (B. c. 11) (voir **HORWINNEN**, **Steen[e]**).

— Waleran van der *Delft*, sgr. de *Borchvliet* (Burgvliet), sc. avec Ivain van Cortenbach, commandeur de la Maison Teutonique, 1428 ; l'écu est très cassé ; on ne voit plus qu'un flanchis en chef, à s. Cq. cour. C. : un sanglier iss. L. : *Wal van der Dilft* (B.).

— (Jean van der), fils d'Erasmus, tient, du perron d'Alost, un fief à Erembodegem, 1338 : trois flanchis. C. cassé (Fiefs, N° 4919).

Dilct, voir **Godevaerts**.

Dillen (Jean), échevin de la haute justice, 1365 : parti ; au 1^{er}, une marque de marchand ; au 2^d, un lion (Ord.) (Fig. XIII).

Sans autre indication. Il s'agit probablement d'une localité aux alentours de Saint-Trond. L'acte a trait à une prairie sise *aen die Laerstephe*.

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Dillen* porte : parti ; au 1^{er}, d'argent à la fasce de trois fusées, en chef ; au 2^d, d'azur à trois roses d'or, boutonnées d'argent, mal ordonnées (Pl. 6, fig. 122).

Dijlsem (Pierre van), échevin de Nimègue, 1584 : deux roses en chef et un trèfle en pointe. S. s. : un griffon (*Geld.*).

Dinant. Baudouin de *Dynant*, échevin de Liège, 1307 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, ladite fasce entre deux burelles. L. : *S Badven de Dinat eschevin de Liege* (C. de B. et B., N° 169).

— *Gobers de Dynant*, citain de Liège, 1307 (n. st.) : même écu, la fasce non chargée, mais surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gober de Dynant* (B., N° 169).

Diniing (André), h. de fief du duc de Bourgogne, dans la Salle d'Ypres, 1432, 5 : trois coquilles. L. : *S Andries Dyeninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 2).

Dijns. *Zegerus Gherardi Diins* (et *Dijns*), échevin de Zalt-Bommel, 1341, 2 : trois étoiles. L. : *S Segi 7 Geardi nis (sic!) scabi 7 Zaltbomel* (Arnhem, C. C., Nos 335-8, 582 et 721) (voir **Dens**).

Dinlaken (*Heijnric van*), *Vredrix soen*, échevin de Dordrecht, 1375 : une Vierge, portant l'Enfant,

du bras gauche, coatournée, accompagnée de trois (2. 1) fleurs de lis. L. : *S Heinric lak Vredrixn (Holl.)*.

La Vierge et les fleurs de lis se trouvent sur un écu.

Dint (Thierry de), mari de Jacqueline Pauwels, qui tient un fief du château de Furnes, 1405 : d'hermine à trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : *S Diederic de* (Fiefs, N° 24).

— (Georges de) tient, dudit château, un fief à Steenkerke, 1405 : d'hermine à deux fleurs de lis en chef. La pointe est cassée (Ibid., c. 889, l. 897-969).

Dinther. *Theodricus dictus Flours de Dynter*, armiger, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à cheval, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 22 avril 1339 : trois quartefeilles et une bande broch., chargée de cinq chevrons renversés. L. : *S Diederich Floers* (B., N° 516) (Pl. 6, fig. 123).

Et non pas *Flaurs*.

— Rodolphe van *Dinter*, et *Dentere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 378 mout., 1374, 5, 6 : trois quartefeilles, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Roelof van Dinter* (B.).

— *Johannes de Dijnther*, échevin de Bois-le-Duc, 1382 : même écu, mais une merlette en cœur. L. : *S Iohannis de Dinter scabini buscoducis* (S.-G.).

— Ambroise van *Dijnter*, h. de fief du duc de Brabant, 1437 : maître A. van D., secrétaire de Philippe le Bon. 1446 : trois quartefeilles ; au fr.-q. broch., chargé de deux fascés surmontées de trois merlettes. C. : une tête et col de dragon entre un vol. T. d. : une femme sauv. L. : *S Ambrossii de Dynter* (*Heijlisse* et B.).

Dirckx, voir **Dierckx**.

DISKEREN, voir **Avernas**.

Disternich, voir **Verken**.

DITEREN (*Goyswinus de*) donne au sgr. de Heinsberg, *pro aliis bonis propriis*, les biens que *Tilmanus de Bremt* « *de domo de Diteren servavit ratione omagii ex silva de Elmt* » (Elmpt), 1320 : un lion. L. : *S Gosvini de Diteren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 260).

Dixmude (François van), échevin d'Ypres, 1412 : un fascé (de 6 pièces) et un bâton bretessé broch. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Francois* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Jean van), même qualité, 1422 : même écu. C. fruste. L. : *Dixmude* (Ibid., l. 417).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXVII.

Fig. 1. Sceau de *Henricus Karle de Ghelre*
(le sceau porte : *de Gelren*), chevalier (1286).
Fig. 2. Sceau de Thierry, sire de Keppel (1286).

Dixmude (Olivier van), même qualité, 1437 : un fascé (de 8 pièces); au fr.-q. chargé d'un lion léopardé. C. cassé. S. : deux lions. L. : *va Dixmv* . . (Ibid., l. 418).

— (Olivier van), même qualité, 1524 : un fascé (de 8 pièces); au fr.-q. chargé d'un léopard, ou lion léopardé (?) (**Knibbe**?) Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Ibid., l. 191) (voir **Beveren**).

La ville de Dixmude : *fesses d'or et d'azur de huit pièces, à deux cotisses, recotisez en forme de sautoir de gueulle, sur le tout.*

Le chastelaeyn, viconte et seigneur de DYXMUDE porte : *fesses d'or et d'azur de huit pièces, à deux cotisses, ou fletz, recotisé en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle; leur surnom et crye fut : Bevres! Bevres!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*, XVII^e siècle).

Dobbe (Helmich) *zum Vogelsangh*, 1580; qualifié *der Edle Ehrentveste*, sc. un acte d'Othon-Philippe von Westrumb *zum Guttacker*, fils aîné de feu Thierry et de Marguerite von der Hesse, vassal de l'abbé de Werden, 1584 : une roue. C. : un chapeau, sommé d'une roue. L. : *S Helmich Dobbe* (Werden, N^o 108).

Dobbelaer (Gaspard de), échevin du comte de Flandre, à Somergem, 1530 : une hache contournée. L. : *obel : re f Ioes* (= fils de Josse) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 118).

Dobbelare (Jean), échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un dé qui présente la face du six (Els.).

La famille de [von] Dobbeler, originaire de Belgique, et établie en Allemagne, porte : d'argent à la bande onnée d'azur, accompagnée de quatre glands de sinople, mouvant de la bande, 1 à d., 3 à s.

Dodrimont (R.), curé d'Amel (Amblève), *decanus Ostlingiae*, 1788 : un fascé de quatre pièces (?) (indistinct); au chef chargé de trois merlettes, mal ordonnées (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46380).

Il se peut aussi qu'il faille blasonner : coupé; au 1^{er}, trois merlettes, mal ordonnées; au 2^e, un fascé de quatre pièces (?).

Doedins, Doedijn, etc. Pierre *Doedins*, procureur de *Jehan Escuier*, sgr. *desquerdes*; on vend devant lui et les h. dudit *Jehan*, père de d^{lle} *Ysabiaus*, femme d'*Yeble de Beth*, la dime de *Louvinghē*, 1313 : une aigle éployée, surmontée d'un lambel (Els.).

— Jean *Doedijn*, arbitre entre les chartreux de Sint-Geertruidenberg et le chapitre de cette ville, 1322 : trois roses tigées et feuillées. Le reste du sceau cassé (N.-D., Anvers, *Chap., capsar. extraord.*).

— *Frans Dudijn Jans zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1369 : trois roses (héraldiques). C. : une rose entre un vol (Mal.).

Doedins, Doedijn, etc. *Anthonis Adriaen Doijdens zoon*, même qualité, 1530, 41, 52 : deux glaives, passés en sautoir, les poignées en haut, accompagnées en pointe d'une étoile (Mal.).

Doellart (Michel) tient un fief de la cour de *ten Berye*, à Haesdonck, appartenant à Jean van Ex[s]aerde, fils de Martin, 1527 : un *Agnus Dei*, regardant (Fiefs, N^o 6373).

Doelvoet (Henri), témoin de Gisbert Kock, au contrat de mariage de sa fille, Adrienne, 1431 : une aigle éployée (*Geld.*).

— (Henri) (fils de Jean), échevin de *Tuel* (Tuil), 1439 : même écu L. : *Sigillum Henrici Doelvoet* (*Geld.*).

DOEMSDAEL, voir **Mangelman**.

DOENEN (*Wilhelmus de*), échevin de Nimègue, 1424 : une burelle entée; au fr.-q. chargé de trois roses. T. d. : une d^{lle} (*Geld.*).

Doenraad. Gossuin van *Donroede*, et *Duijnrade*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; 1374 : une croix échancrée, chargée en cœur d'un écu. fascé. L. : *S Goeswin van . . . ro . .* (B.) (Pl. 6, fig. 124).

— Gilles van *Doenrade* tient, de la sgrie de Fauquemont, la cour de tenanciers de *Reijmerstale* (Limbourg), 1537 : une croix engrêlée (Av. et dén., N^o 5423).

Doerne, Dorne, Doorn, etc. *Ghevardus de Dorne, miles*, s'engage, moyennant 36 (et non 30!) livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France. 31 mars 1339 (après Pâques) : trois tierces; au chef chargé de trois flanchis. L. : *S Ghevardi de Dorne militis* (B., N^o 491).

— *Ghiselbertus de Spina*, échevin de Bois-le-Duc, 1353 : un rosier, boutoné de cinq pièces. L. : *S' Ghisel'bi de Spin . . . bi i Bescho* (S.-G.).

— Jean van *Doerne*, chev., décl. que certaine terre près de l'église de *Doerne* (Deurne) est un alleu de l'hôpital d'Anvers et qu'il a renoncé à l'usufruit de ce bien, 1354; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II et III, et Fl.).

— Gérard van *Doerne*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 52 mout., 1374 : trois tierces abaissées, surmontées de trois flanchis, et un bâton broch. L. : *S Gheirkien de Dorne* (B.).

— *Robbrecht van Doern, Spierings soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1432, 3 : trois pals de vair; au au chef chargé d'un lambel (Mal.).

Doerne, Dorne, Doorn, etc. Guillaume van *Doerne*, dit van *Sompeken*, échevin d'Anvers, 1469, 70, 5, 6 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : un vol chargé d'un écran carré, aux armes de l'écu. T. : deux d^{lles} (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— Jean van *Duerne*, échevin de Tervueren, 1476 : trois (2, 1) macles, accompagnés d'un trèfle, sans tige, en cœur, et de deux roses aux flancs. L. : S ★ *Ian van Doerne* (S.-G.).

— Corneille van *Doorne* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : l'écu est cassé. C. : une aigle iss. L. : . *Cornelis* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 380).

— Charles van *Doerne*, dit van *Sompeken*, échevin d'Anvers, 1526 : trois chevrons. C. cassé (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— Adrien van *Doren*, échevin d'Anvers, 1550 : trois fers de moulin. C. cassé (114 lettres scab.).

— Frédéric van *Doern* sc. un acte de son parent Thierry van Malburg, 1552 ; *dijkgraaf* du Bommerwaard, 1560 : un bandé. Cq. cour. C. : un oiseau (*Geld.*).

— Thierry van *Doern* sc. un acte de Jeanne van *Meerwijk* (Meerwijk), veuve de Thierry *Viegh* (Vijgh), qui engage à Gossuin van *Straelen*, bourgeois de Nimègue, une maison, *illec, in die Ridderstraat*, 1575 : deux (!) tierces ; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque. L. : S *Direk van Doere* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— Thierry van *Daern* et Henrica van Hagenbeeck (le seau de celle-ci est tombé), époux, vendent une rente devant les emphytéotes du quartier de Nimègue, 1575 : deux (!) tierces ; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque (*Geld.*) (voir **Sompeke, Telders**).

Does (Hughes van der) (voir **Zijl**), 1341 : deux fascés de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'une croix. L. : S *Hvghe va der Does* (Holl.).

D'après GELRE, *her Deric van Ruyden* portait d'argent à deux fascés, la 1^{re} de cinq losanges, la 2^{de} de quatre, de gueules ; et *Dousbrugghen* (au comté de Clèves), le même écu, aux émaux intervertis.

— (*Meeus van der*), *welgheboren man in Zuithollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuithollant tot Dordrecht*, 1454 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (Mal.).

Doetinghen (Messire Pierre-Melchior de), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1773 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : une demi-croix ancrée, posée en chevron renversé. S. : deux léopards lionnés (Ord.).

Doijers (?), voir **Knibbe**.

Doijman (Jacques), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Redelgem ; i. t. : 24 mout., 1374 : de . . . à cinq burelles et au chevron broch., la 1^{re} burelle chargée à d. d'une étoile la 2^{de}, à d., d'une coquille et au milieu d'une autre coquille, et les trois autres, chargées, chacune, entre le chevron, d'une coquille. L. : ✠ S' *Iacop Doiman* (B.).

Doingt. Pierres, sires de Doing, chev., 1315 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux, et accompagné en chef d'une merlette. L. : ★ *Siere* (!) (Tournai, Chartrier).

— *Pieres, sires de Doing*, chev., député du bailli de Vermandois aux assises de Péronne, 1326 : même écu, sans merlette (Ibid.).

Doyroye, voir **Beaumont**.

Doijs. Willem Deus, Bastart sone Henric Deus, jure de ne plus rien entreprendre contre le duc de Gueldre, 1392 : une croix et un bâton broch. L. : S *Willem Dows* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 447).

D'après GELRE, *Steven Doys*, vassal du duc de Gueldre, portait : de sinople à la croix d'or.

Dole (Jean), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 70 2/3 mout., 1374 : une tour, posée en pointe, sommée d'un lion. L. : S *John Dole* (B.) (Pl. 6, fig. 125).

Comp. les armes de *Bouquemont, Fontois, Tour, Vaux*, etc.

DOLGUERES, voir **OLGUERES**.

Dollairt (Henri), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé ; au 1^{er}, une aigle, iss. du coupé ; au 2^d, trois (2, 1) losanges. C. : une aigle iss. L. : S *Hinrici Dolhab* (!) *scabi aqve* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

Dollendorf (*Gerlacus, dominus de*) et **Cronenberch** (Cronenburg), fait, en 1281, hommage au comte de Luxembourg, ainsi que feu son père, *Gerlacus*, l'avait fait, en 1253 : une aigle. L. : S *Gerla . . . e Dollendor*. (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 58) (voir **Cronenburg, Löwenburg**).

— *Gerlas, sires de Dollendorp*, tient de Henri, comte de Luxembourg, *la maison de Cronenberch . . . sauf ce que se li archevesques de Coloingne a lettres de nos ancesseurs de la dite maison, elles lui vailent, si avant que elles doivent valoir par droit*, 1293 ; G. de *Dollendorp*, chev., se. en 1299 ; *Gerlacus de Dollendorp, dominus de Cronemberch*, sc. un acte de Jean, sgr. de Reifferscheid, et de Jean, sgr. de Wildenberg, 1306 : une aigle contournée. L. : ✠ S' *Gerlaci domini de Dolledorp* (Ibid., N° 58, C. C. B. et *Lux.*, c. I, l. IV).

Dollendorf. *Henricus de Dollendorp, miles, frater et amicus dilectus* de Henri, sire de Löwenburg, dont il sc. un acte, 1330 : un échiqueté et un lambel à cinq pendants broch. ; au fr.-q. burelé, broch. sur le tout. L. : . . . *Henrici d' Leuwenber (!) milit.* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 344).

— Frédéric, sire de *Dollendorp*, et *Kunegunde van Seyne* (Sayn), sa femme, inféodent au margrave de Juliers leur *huys zu Dollendorp, mit deme vurburgh*, en en faisant son *offen huys*, pour l'aider contre quiconque, hormis l'archevêque de Cologne, 1338 : une aigle et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . *der . . . dnus de Dollind . . .* (Ibid., N° 407). Il engage au même prince son château de Dollendorf (et ordonne à tous ses hommes, vassaux, échevins, etc., de rendre foi et hommage à celui-ci ; 2 actes), 1344 ; et, moyennant 100 écus d'or, *alle die man Daelheim* (Dahlem) *inde van Linzvelt, die zu der burch van Dollendorp gehoerent, usgescheden Tytkins van Hillesheim*, en stipulant qu'ils ne pourront être dégagés sans ledit château, ni que celui ne pourra l'être sans ceux-là, 1346 : une aigle (sans lambel). L. : *S' Frederici de Dollendorpo* (Ibid., Nos 463 et 498).

Dolrechies (Nicolas), conseiller de l'empereur et h. de fief du Hainaut, 1524 : une marque de marchand ; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : . . . (Mons, *St^e-Waudru*, C. Q, Quévy, l. 41-50) (Fig. XIV).

Domaes zoen (*Domaes*) (!), échevin du comte de Hollande, sc. l'acte par lequel Guillaume et Wolphart van *Reijmerswale* vendent à leur frère Bauduin un bien à Lodijk, 1353 : une épée, posée en bande, accostée de deux étoiles (*Ninove*).

Domborg. Guillaume van *Domburgh* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; un château. L. : ★ *S' Willem van Domborch* (Fl.).

— Baudouin van *Domborch* (fils de Jean), échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 : une fasce, dentelée de . . . et de . . ., surmontée d'une tour, accompagnée à s. d'un croissant contourné (ou poisson recourbé ?). C. : une tête et col d'animal (C. C. B., c. 463).

— Vrancke van *Domburgh*, l'un des *keerslude*, sc. un acte de Florent, sgr. de Borssele et de Souburg, 1433 : une fasce, dentée de . . . et de . . ., surmontée d'un cor-de-chasse (?), accompagné à d. d'un flanchis (Ibid., c. 113).

DOMESDACH (Jean), échevin à Middelbourg (Zél.), 1392 : trois pals ; au chef chargé de trois fleurs de lis, accompagnées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid., c. 80).

Domis, voir **Lennick-Saint-Quentin**.

Dommartin. *Pasqueal de Domp martin, rentier de Hannut et de Ligny*, 1463 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (C. C. B., c. 108).

— Jehan de *Domp martin*, même qualité, 1474 : même écu (Ibid., c. 108).

— Jehan de *Domp martin*, lieutenant du rentier de Hannut, 1478 : même écu. C. : un lion iss. (?) L. : *S Jehan . . . Domp martin* (Ibid., c. 36) (voir **Neuf-château, Seraing, Thiliesse, Warfusée, Wihogne**).

Dommessent (Jacques), bailli de mgr. Guillaume, sgr. de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque*, chev., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, 1438 : une aigle (De ce sceau, il ne reste plus que l'écu) (V^{te} Desmaisières).

— (Louis), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1436, 9, 60, 1, 3 : une fasce, chargée de trois tringles onnées et surmontée de trois merlettes. C. : une merlette entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S Loys Domessent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 44).

— (Guillaume), même qualité, 1480, 1, 4, 6 : même écu, sans les tringles. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Guillaume Domessent* (Ibid., l. 45 et 134).

DOMMO (Watelet), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 93 mout., 1374 : une bande et un lambel alésé au canton s. ; au fr.-q. à la porte crénelée. L. : ✠ *S Watelet de Fronvilhe* (B.) (Pl. 6, fig. 126).

Dongelberg. Henri de *Dongelbert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 220 mout., 1378 : un lion et un bâton broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S' Henrici de Donglebiert* (B.).

— Louis van *Dongelberghe*, chev., jadis prisonnier illec, sous la même bannière ; i. t. : 1232 mout., 1374 : un lion et une cotice broch. Cq. cour. Même C. L. : *S' Ludovici de Donglebiert* (B.).

De Grimbergsehe oorlog dit, à propos de *heer Jan van Dongelbergen* : *Den scilt voerde hij ongheloghen | Van sable ende van siloere wit, | Wel geoescht, verstaet mij dit, | Met enen leuwe rampant van goude, | Gekroent van kelen, also hi woude* (N° 5088-92) (Voir p. 108). Cet écu *fascé* est quelque peu suspect. Voir aussi TARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Jodoigne, *ad vocem* Dongelberg.

— Germain van *Dongelberghe*, échevin de Tirlemont, 1348 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *S' Germani Dogelberch (!) scabi then* (Heijl.).

— Jacques-Philippe van *Dongelberge*, sgr. de *Schauenberg* (Schauberg?), échevin de Bruxelles, 1615 : même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Brux.).

— François van *Dongelberghe*, chev., sgr. de Herlaer, Zillebeke, etc., échevin de Bruxelles, 1647 : écartelé ;

aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; *a* et *d*, un semé de fleurs de lis et une bordure composée; *b* et *c*, un bandé et une bordure (simple) (Bourgogne); sur le tout des 2^e et 3^e, un écus. au lion (Flandre). Un lambel broch. sur l'écu et un bâton broch. sur le tout. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions. L. :
. *elbergh dni Zilbeca* (sic) (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.) (voir **Abolens, Gronsveld**).

Dongelbert, voir **Haghe**.

DONGROEDE, DONGHERODE, etc. (Jean van) reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre avec le sire de Heinsberg, où il fut vaincu (fait prisonnier), avec les gens du Duc, *op die Rure*, entre Wassenberg et Heinsberg, 1378; donne quittance à l'écoute de Bois-le-Duc, 1381 : trois têtes de lion cour. L. : *S' Iohan van D. . . gherade* (B.) (voir **Asberg**).

— Thierry *Loeff van Donggerade*, juge, du comte de Clèves, à Millingen, *in der Hetter* (Hettergau), 1394 : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 573).

Pour les armes, comp. *Smellinc, Varik, Herlaer, etc. Johannes de Dongenrode, miles*, achète de *Ricoldus den Koc* : *mansionem cum domuis* de Kessel (compte S^t-Jean 1386-87; C. C. B., N° 17144, f° 207).

Donin, voir **Longpré**.

Donck, Donct. Henri van der *Donc*, échevin de Malines, 1305 : une rose. L. : * *S' Ian van de Doenc* (Mal.).

— Jean van der *Donct*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 2200 mout., 1374 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un filet broch. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis dans des niches, soutenant un dais. L. : *S' Iohannis de Donc militis* (B.).

— Damoiseau Jean van der *Donc* reçoit un acompte sur l'indemnité due, à son dit père, du chef de ladite bataille, 1386 : une fasce bretessée, broch. sur un bâton. L. : *S' Ian van der Donc* (B.) (Pl. 6, fig. 127).

— Jean van der *Donc*, échevin du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1429, 44 : une croix nillée. L. : *S' Ia . va der* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112 et 137).

— Pierre van der *Donct* tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux roses tigées (effeuillées) en chef et une rose, non tigée, en pointe, accompagnées en cœur d'un p (Fiefs, N° 3468-9).

— Paul van der *Donct*, receveur de Jean de Vos, sgr. de *Zomerghem* (Somergem), 1453, 4; receveur du sgr. de *Zomerghem*, 1466, 70 : une croix ancrée (!), accompagnée dans les deux coins sup. d'une étoile.

L. : *S Pauwels van der Donc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401, 402).

Donck, Donct. Olivier van der *Donct* (fils de Jean), h. servant de Troylus de Crijts (fils d'Olivier), qui tient du sgr. Laerne, ter-Ruwen, etc., un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1566 : deux fasces et un sautoir broch. (Els.) (voir **Broseken, Ghellinck, Heede**).

Le seigneur de LE DONC : fesses de gueulle et d'or, de six pièces, au sautoir d'argent sur le tout (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la comté de Flandres*, xv^e siècle).

Donckel (Nicolas) et Jean van *Moelem, wopenturer* (écuyers), et *Beelgen van Hugewist*, chev. (*1. loco*), reçoivent, du Brabant, 30 fr. d'or, par le drossard de Fauquemont, 1373 : un poisson, posé en bande. L. : * *S Nicola el* (B.).

Doncker (Jean de), à Bruxelles, possède un bien sis près du ruisseau dit Schaerbeck, 1414 : une anille. L. : *Doncker* (Cambre).

— Olivier de *Donckere*, échevin de Bruxelles, 1483, 90 : écartelé; au 1^{er}, un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes; au 2^e, un lion; au 3^e, un sautoir engrêlé (sans billettes); au 4^e, plain; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de coq entre un vol. L. : *S' Olivier de Donckere* (E. G., 336-T et Brux.).

— (Jean de), le vieux, lieutenant des fiefs du sgr. de Goijck, 1621 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes. C. : une aigle iss. (M. Donnet).

— (Balthasar) (sans l'article *de*), *gesworen van de dijkagie van Austruweel, Merxem, Eeckeren, Steenborgerweert, Wilmersdonck ende Oorderen*, 1631 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois feuilles de tilleul, ou choux, les tiges en haut; aux 2^e et 3^e, une tour, sommée d'un h. iss., posée sur une eau (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

Donckere (Jean), échevin du duc de Bourgogne, au métier de Bouchaute, aux Quatre-Métiers, 1403 : un oiseau. L. : *hel Ian Don* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 461).

Donckerwolcke, voir **Gouy, Snavel**.

Donct, voir **Donck**.

Donse. Jacques *Donsse*, échevin et *cuerhaer* de la châtellenie de Furnes, 1434 : une étrille, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur un aigle regardant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

— (Jacques), secrétaire de la ville de Gand, 1454; h. de la châtellenie de Gand, 1457; conseiller du duc de Bourgogne et son receveur pour Gand, 1469, 70, 1, 2 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. Deux dragons, le second contourné, l'un posé sur le bord sup. de l'écu, incliné à d., l'autre sur le haut du bord s. L. : *S Iacop Do .che* (Ibid., l. 401, 113, 51 et 52).

Donse (Roland), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : même écu, mais les étoiles à six rais, le manche de l'étrille accosté, au bas, de deux croissants. S. s. : un aigle. L. : *S Roe . . . Do . se* (Ibid., I, 97-8).

— Jacques *Donche*, et *Donsse* fils de Louis, tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1502 : une étrille, surmontée de deux étoiles à cinq rais et accostée en pointe de deux coquilles. S. s. : un aigle. L. : *S Jacob Do . . .* (Fiefs, N° 103).

Le même acte orthographe le nom de ces deux manières.

Doodenderg. Henri van *Duedenbergh* sc. un acte de Henri Vaek, 1387 : une fleur de lis et un semé de billettes (Duss., *Bedbur*, N° 63).

Doorn, voir **Doerne**.

Doornik, **Dornick**. *Wouter van Dornijc*, chev., parent des frères van *Delf*, 1333 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais; au lambel broch. sur la fasce. L. : *✠ S' Wolteri de Dornic mi* (B., N° 294).

— Jean van *Doernic*, juge à Clèves, donne un *vidimus* de trois chartes de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, de 1336 et 1337 (n. st.), qui promettent, par la 1^{re}, à Gauthier Smullinc, 200 vieux écus, pour ses services et pertes de chevaux dans la guerre de Flandre, 1363 : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : *✠ S . . . nnis de Dornic* (B.) (voir **Bavière**, **Beaumont**).

C'est, peut-être, le même sceau que celui qui va être décrit, plus loin, sous l'année 1366.

— Thierry van *Dornee* reçoit du Brabant 115 vieux écus pour deux chevaux, perdus dans la guerre de Flandre, 1357, 22 juillet; Thierry et Herman van *Dorneke*, frères, reçoivent du Brabant un acompte, de 130 vieux écus sur 762 1/2 qui leur sont dus, 1357, 13 octobre; ils reçoivent un nouvel acompte de 327 vieux écus, le 6 juillet 1358; Thierry : une fasce, surmontée de deux merlettes contournées. S. : *S Dideric va Darni* (!) (B., N°s 1279, 1463, 1664).

Herman ne scelle pas.

— *Gerlacus de Doernic, canonicus ecclesie reyssensis* (Rees), *coloniensis diocesis*, fait des testaments, le 3 février 1339 et le 8 avril 1360 (v. st.) : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : *S' Gerlaci de Dorn . . .* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

Il appelle *Gyselbertus Veer*, bourgeois d'Emmerich, son *frater carnalis* (voir **Hennenberg**).

— Walter, chev., et Jean van *Dornick*, juge à Clèves, sc. un acte de Nicolas Haever, bailli d'Orsoy, 1366; Walter : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais. C. : un chien assis. L. : *. illvm Wolteri de lit . . .* Jean : une fasce, chargée d'une

étoile à cinq rais et surmontée de deux merlettes. L. : *✠ S' Iohannis de Dornic* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 784).

Comp. le blason de Nicolas Haever avec celui de Jean van *Dornick*.

Doornik, **Dornick**. Bernard van *Doernic*, écuyer, promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, comte de Clèves, son répondant, 1372 : une fasce, chargée d'un écu. fruste (Ibid., N° 873).

— Roger van *Doernick* (*Dajrnick*), tenant, du comte de Clèves, *sijnen wijnt toe Cleve*, sera aussi son feudataire du chef d'un moulin à vent à y établir, 1383; négocie, pour le comte de Clèves, le mariage de Marguerite de Clèves avec le duc de Bavière, comte de Hainaut, 1394 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un chien assis. T. : deux h. sauv., iss. d'édicules qui supportent un dais (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 472, 379-80).

Voici, d'après GELRE, le blason d'un *Rutger van Doernic*, Gueldrois : d'argent à la fasce de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un lévrier d'argent, en arrêt.

— Jean van *Dajrnick*, fils de sire Gauthier, sc. un acte de Henri van *Waardhuizen*, 1394; h. du comte de Clèves, 1394 : une fasce (!). L. : *S' Johan van Daernick* (Ibid., N°s 457 et 576).

— Gauthier van *Doernick*, fils de Gertrude van *Zevenaar*, et époux de Marie N., 1417 : une fasce (!) (Duss., *Bedbur*, N° 73).

— Guillaume van *Doirnick*, échevin d'Arnhem, 1448 : une fasce (!). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. T. : deux h. sauv., sans massues (N.-D., Anvers, *Chap., capsas rer. extraord.*).

— Wijnant van *Doornijnek*, même qualité, 1543 : mêmes écu et C. (*Geld.*).

Doorwerth. Bernard van den *Dorenceerde*, chev., promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., son répondant, 1372 : une fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef et 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Brn Dore* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 873).

— Robert van *Doirweerd*, écuyer, caution de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, 1393 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Rubbert van Deurwarden, Gueldrois, portait, d'après GELRE : d'or à la fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe, le tout d'azur. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé d'azur, garni de deux cornes de bouf d'or, chargées, chacune, d'une fasce d'azur et garnie de trois boules, deux d'or, une, celle du milieu, d'azur.

Dop (Gilles), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1404, 16, 7, 21, 3, 4, 5, 8, 9, 34; bourgeois de

- Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, pour son fils *Hannequin*, par le trépas de d^{lle} Elisabeth *Sciths* (de Witte?), 1416 : une croix, cantonnée de seize billettes, 5 dans les cantons sup., et 4 (2, 1, 1) dans les cantons inf. T. : un h. sauv. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum Gi. lis Dop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 65-6, 376-8, 394).
- Dop** (Pierre) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour son père Gilles, 1435, 7; sc. en 1438 : même écu, mais, dans chacun des cantons inf., trois billettes, en orle; écus. en cœur à la bande de deux macles. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Pieter Dop f Gi . . .* (Ibid., l. 42, 377).
- (Pierre), reçoit une rente sur ledit espier, 1440 : même écu que Gilles. S. : deux griffons. L. : *S Peter Dop* (Ibid., l. 378).
- *Gille, filz Pieter Dob* (Dop), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1443, 6, 53, 6 : même écu, mais les quatre billettes des cantons inf. rangées 2, 2. Cimier : une femme (entière), accostée de deux lions assis, sur les têtes desquels elle pose les mains. L. : *S Gillis Do .* (Ibid., l. 378, 379).
- La quittance de 1456 le dit : fils de feu Pierre. Elle est scellée par sa mère, ci-dessous.
- (Barbe), fille de feu Jehan le Vos, veuve de Pierre Dop et mère de Gilles Dop, reçoit une rente sur ledit espier, 1456, 62; reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, à titre d'usufruit, rente dont Guillaume de *Vleuten* (Vloetem?) a la nu-propriété, 1458 : parti; au 1^{er}, une croix cantonnée de seize billettes, cinq dans les cantons sup. et trois dans les cantons inf.; au 2^d, un lion. T. : un ange. L. : *S Barber* (Ibid., l. 51-2, 379).
- Dordrecht** (Jean van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 486 mout., 1374, 9; échevin de Bois-le-Duc, 1388 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux fascés, surmontées de trois merlettes; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) fers de moulin, posés en pal. L. : *S Iohis de Dordrecht scb in busco* (B. et S.-G.).
- Dorll zum Dorll** (Conrard vom), *der Edell und Erentveste*, sc. un acte d'Antoine von Westerholt (fils de Hermann), qui, pour lui-même et ses frères et sœurs, tient un fief de l'abbé de Werden, 1376 : cinq (3, 2) roses. La pointe est cassée. C. fruste. L. : . . . *g Cordt van D . . .* (Duss., *Werden*, N° 108).
- Dormael** (*Mon signour Libert de*), chev., 1287 : un chevron. L. : . . *Liberti militis de* (Léau, N° 18).
- L'inventaire imprimé blasonne, à tort : «*écu chevronné*».
- *Godefridus de Dormale*, échevin de Louvain, 1325, 7 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un croissant. L. : *S Godef de Dormale scab' lov* (S.-G.).
- Dormael**. *Radulphus de Dormale*, échevin illec, 1329 (n. st.) : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, à d. et d'une feuille de tilleul renversée, sans tige, à s. L. : ✠ *S' Radolphi de Dormale scab' lov* (S.-G.).
- (Les échevins de), 1335 : dans le champ du sceau, un arbre, sommé d'un oiseau contourné (Leau, N° 42).
- *Nicholaus, dictus de Dormale*, même qualité, 1363 (n. st.), 67, 9 : un sautoir engrêlé; écus. en cœur à trois pals et au chef plain. ✠ *S' Nicolai de Dormale scabini lova* (S.-G.) (Pl. 6, fig. 128).
- Jean van *Dormale*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 68 mout., 1374 : un chevron. L. : ✠ *S' Iohan Har[o?] e* (B.).
- Gauthier van *Dormale* sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois pals; au chef chargé à d. d'un écus. au sautoir engrêlé (B.).
- Gossuin van *Dormale*, *coman*, sc. la même charte, 1377 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée.
- *Nicholaus de Dormale*, échevin de Louvain, 1444 : même écu que *Radulphus* (1329, n. st.) (Mal.).
- *Augustinus de Dormale*, échevin illec, 1471 : même écu que Gossuin. L. : *S Augustini de Dormale scabini louanien* (Saint-Pierre, à Louvain; A. G. B.).
- (Nicolas van), échevin de la haute justice de Velm, 1529 : une anille, accostée de deux étoiles. L. : *S Claes van Dormale* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).
- *Nicolaus van Dormale*, échevin de Louvain, 1570 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Nicol a Dormale scab lov* (M. Delacre).
- (Nicolas van), échevin de Saint-Trond, 1587, 1601 : coupé; au 1^{er}, trois piles; au 2^d, une rose. T. : un h. sauv. (S.-T., c. 16).
- (Raphael van), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1608, 21 : trois fers de moulin, surmontés de trois piles flamboyantes. C. (un peu fruste) : une (?) pile (Ord.) (voir **WILRE**).
- D'après l'armorial ms. de S.-Trond, *Dormael* (!) porte : d'argent à trois anilles de sable, surmontées de trois piles flamboyantes de gueules.
- Dorne**, voir **Doerne**.
- Dorneburg**. *Rasoir van der Dorneborgh*, dit *Quaedart*, jure de ne rien entreprendre contre le comte de Berg, 1375; sc. en 1376 : trois roses; au

chef chargé d'une broye couchée, les pointes à s.
L. : ✠ *S' Rosir d' Dorne* . . . (Duss., *Jul.-Berg*,
Nos 915, 8).

Dorneburg. Conrard van den *Dorneborgh* sc.,
comme caution, l'acte dudit *Rasoir*, 1376 : même
écu (assez fruste).

— Jean van der *Dorneborgh*, dit *Asschebruch*, et
Asschebroik (Asschenbruch), caution dudit *Rasoir*,
1376; conseiller du comte de la Mark, 1393 : même
écu, mais, en 1393, les pointes de la broye à d. L.
(1375) : ✠ *S Iohannis d' Dorneborg* (Ibid. et
Duss., *Col.*, N° 1165).

— Henri van der *Dorneborgh*, conseiller dudit comte,
1393 : même écu (Ibid.).

Dornick, voir **Doornik**.

Dorp, voir **Borch**.

Dorpe (Arnould van den), échevin d'Aerschot, 1468 :
une fasce, surmontée d'une étoile. L. : *S Art van*
den Dorpe scab arscot (S.-G.).

Dors[s]elaer, voir **Boëyé**.

Dorssel (Jean van), échevin du *bijvang* de Lierre,
1503 : un chevron, accompagné en pointe d'un coq
(Mal.).

Dorste (Louis van) tient, du château d'Alost, un fief
à Erembodegem, 1565 : trois étoiles, accompagnées
en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C.
cassé (Fiefs, N° 4926).

Dorth. *Dirc van Durrete* et *Seijne van Durrete*, son
fils, écuyers, scellent le traité des nobles et des villes de
Gueldre, 1418; un seul seau : (d'hermine? à)
trois chevrons. L. fruste (Arnhem, *Rekenk.*) (voir
Verstegen).

Dortmund. *Herbordus, comes de Tremonia et cas-*
trensis in Ahusin (Ahausen), cède à l'archevêque de
Cologne : *medietatem monete tremoniensis, medie-*
tatem fermenti ibidem et medietatem denariorum
cervisialium infra Tremoniam provenientium, 1265 :
de . . . à six cotices. L. : *S Herbordi comitis de*
D. (Duss., *Col.*, N° 214).

Douay (*Jakemars de*), *panetiers a me dame de*
Flandres, 1289 (n. st.) : un croissant. L. : ✠ *S'*
Iakemon ele (Fl.).

JACQUES BRETEX, dans *Li Tournois de Chauwenchi*,
donne à Baudouin del Richecourt, qui crée *Douay* : de
sinople, au chef d'hermine et à l'orie (bordure) en-
denté.

— André de *Douay*, receveur général de Flandre et
d'Artois, 1407, 8 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois
têtes imberbes (de more), avec cols, de profil, et une
bordure engrêlée; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. C. :

une tête et col de more, tortillée. Le cq. accosté de
deux fragments de chaîne, à deux chaînons, en pal.
L. : *S Andrieu de Douay* (C. C. B., *Acquits de*
Lille, l. 13-14, 51-2, 55-6).

Doublet (*Maistre Jehan*), licencié en lois, prévôt de
Saint-Aubin, à Namur, et h. de fief du comte, 1384 :
un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trèfles (*Nam.*,
N° 1166).

Douce, voir **Hacourt**.

Doudelet (Jean), échevin de la franchise de Genappe,
1454 : trois roses, 1 en chef à s., 2 en pointe,
accompagnées en cœur d'une étoile; au fr.-q., broch.
sur l'étoile, chargé de trois lions. T. : un ange. L. :
S Jehan Doudelet (B.).

Douglas, voir **Aubigny**.

Douillet (Pierre), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-
Comte, 1582 : un parti-émanché; au chef chargé
d'un chevron, accompagné de trois roses. T. d. : un
h. sauv., la massue vers le bas. L. : *Seel Piere*
Dovillet (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte de 1582, François de Namur, tisserand de toile,
décl. avoir cédé à Michel Hanon, à Braine-le-Comte,
une terre, *empres de la chapelle le Pot*, entre Braine
et Soignies.

— (Pierre), même qualité, *illec*, 1587 : mêmes écu
(mais le chef moins haut) et T. L. : . . . *irre Dovil-*
let (Ibid.).

— (François), même qualité, *illec*, 1603; h. de fief de
Charles, baron de Trazegnies et de Silly, pair de
Hainaut, à cause de la *principauté des francqs fiefs*
de Rougnons, 1609 : écartelé; au 1^{er}, un chevron
(compas?), accompagné de trois étoiles; aux 2^e et
3^e, un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul,
renversées, sans tiges; au 4^e, un parti-émanché.
C. : deux plumes d'autruche. L. : *S Franchois*
Dovillet 159 (1593?) (Ibid.).

Par cet acte, du 28 décbr. 1603, *demiselle* Agnès Nopces,
veuve de Jean Buterne, partage un bien, sis à Braine,
au lieu-dit *La Tieullerie*, avec Gilles le Fossier, *clap-*
teur, au même lieu-dit.

— Jean *Douillé*, h. de fief du Hainaut, à Braine-le-
Comte, 1624 : mêmes écu (mais les roses, un peu
frustes, douteuses) et T. que Pierre. L. : . . . *an*
Dovillet (Ibid.).

Dour, dit de **Wargny** (*Pierart de*), sc. pour
Ysabiaus Destroen, darainement vesce de Lotart
Blankart, et qui reçoit une rente de la ville de
Tournai, 1407 : trois clefs. L. : *S Pierart*
(Tournai, *Quitt.*).

DOUSBRUGGHEN, voir **Does**.

Douve (*Jehans de le*), h. du marquis de Namur,
1290 : quatre chevrons et une bande broch., chargée

de trois coquilles. L. : ✠ S' . . . an de le Douve (Nam., N° 224).

Douve. Robert *del Douve* reçoit une rente viagère sur l'espier d'Ypres, en cause de ma fame, fille au chastelain dyppere, 1399; Robert *de le Douve* (et, plus rarement, *Dowie*) donne des quittances, pour cette rente, pour lui et sa femme, Marie d'Oultre, fille de feu messire Jean, jadis châtelain d'Ypres, 1401, 4, 7, 8, 9, 16, 9, 22 : quatre chevrons; écus. en cœur au chevron et (ledit écus.) à la bordure engrêlée. Cq. cour. C. : un vase contenant une fleur de lis, ledit vase entre deux cornes de bœuf. L. : *Robrecht va der Dowie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188, 417).

— *Victors de le Douve, dit de Rabieque* (Rabecque), chevalier, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente, par le receveur et fremier de le gorge et de l'aleuwe (sur les portes et molins de le gorge), 1409, 10 : quatre chevrons; écus. en cœur fruste. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés. S. : deux léopards lionnés. L. : *Victoer de le Dowie* (Ibid., l. 417).

Le seigneur de LE DOUVRE : d'or à quatre chevrons, le premier coupé, de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*).

Douvrin (Jean de), h. de fief de la salle d'Ypres, 1442 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé, surmonté d'un lambel. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ian van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Les tenanciers de Hughes de), à Capelle-Saint-Ulric, 1482 : plain; au chef chargé d'un léopard. L'écu posé sur une crosse. T. : un évêque. L. : *S' mansionar de Capella Sancti Ulrici* (Els.).

— Adolphe van *Douwrijn*, échevin de Bruxelles, 1357 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé. C. : un buste(?) (Brux.) (voir **Noyelles, Wachelg[h]em**).

Douwe (Guillaume), échevin d'Anvers, 1448, 53 : trois fleurs (marguerites?) (non tigées). Cq. cour. C. : une tête et col de coq. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Willem Douwe* (M. Schuermans et 114 lettres scab.).

Doux. *Jehan le Douch*, h. de fief du Hainaut, 1344 : un lion léopardé cour. L. : . . . el *Jehan li Dous* (B.).

— *Jehan le Douch*, et *li Douls*, h. de fief du Hainaut, 1354, 66; à Mons, 1368; bourgeois *illec*, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1374, 5 : une étoile à cinq rais en pointe; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : $\text{✠ S Jehan le Douch}$ (Mons, Abb. d'Epiniel; Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*, et B.) (Pl. 6, fig. 129).

— (Jean le), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456, 9, 60, 4, 70, 80, 4, 6 : écartelé; aux

1^{er} et 4^e, trois pignates; aux 2^e et 3^e, trois rencontres de taureau. C. : une tête et col de taureau. T. d. : une d^{lle}. L. : *Seel Jehan le Dowlz* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44, 95-6 et 134).

Doveren (*Guldart van*), échevin de Zülpich, 1369, 70 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Godefridi de Dover* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 68).

Dox (Georges), tenancier de Sa Majesté dans sa cour de *Gestile* (Gestel), 1354 : une charrue. L. : *S Joris Doex* (B.).

Draeck, voir **Drake**.

Draijere (Gilles de), échevin du duc à Overijssche, 1496 : un chaînon rond, ouvert au haut, ou fer à cheval renversé (C. C. B., c. 107).

Drake (Guillaume), échevin d'Anvers, 1335, 60, 80 : un dragon ailé (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et II).

— (Guillaume), fils de Simon, à Anvers, 1358 : même écu. L. : $\text{✠ Sig' Willelms Drak}$ (Fl.).

Les six personnages du nom de *Drake*, mentionnés en 1358, rendent le serment d'obéissance et de fidélité à Louis de Male, comte de Flandre, devenu maître du marquisat d'Anvers (voir l'*Inventaire du B^{re} de SAINT-GENOIS*).

— (Pierre), fils de Guillaume, 1358 : même écu, mais à la bordure engrêlée (Fl.).

— (Jean), fils de Simon, 1358 : un dragon ailé. L. : $\text{✠ S Iohannis Drake}$ (Fl.).

(Guillaume) (fils de feu Guillaume), échevin d'Anvers, 1358 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un dragon ailé; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. L. : $\text{✠ Sigillum Willelmi dei Drake}$ (Fl.).

— (Simon), bourgeois d'Anvers, 1358 : un dragon ailé (Fl.).

— (Gauthier), bourgeois *illec*, 1358 : même écu : écus. en cœur fruste (Fl.).

— (*Godefridus*), *filius quondam Petri Drake, oppidanus antverpiensis* 1364 : un dragon ailé; écus. en cœur fruste (S.-T., c. 5^{bis} et 7).

Godefrid possède un frère aîné, Gérard, qui a scellé les deux mêmes actes; ses sceaux sont disparus.

— (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maisnie* du duc de Brabant; i. t. : 265 mout., 1374 : un dragon ailé et une bordure échiquetée de deux tires. L. : *Sigille' Willelmi Drake* (B.).

— (Jean), jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Ranst; i. t. : 515 mout., 1374 : même écu que Guillaume, fils de feu Guillaume, 1358, mais au 2^e (!) q. les trois chevrons sont accompagnés en chef à d. d'un besant, ou tourteau. L. : *S Iohannis Draconis* (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



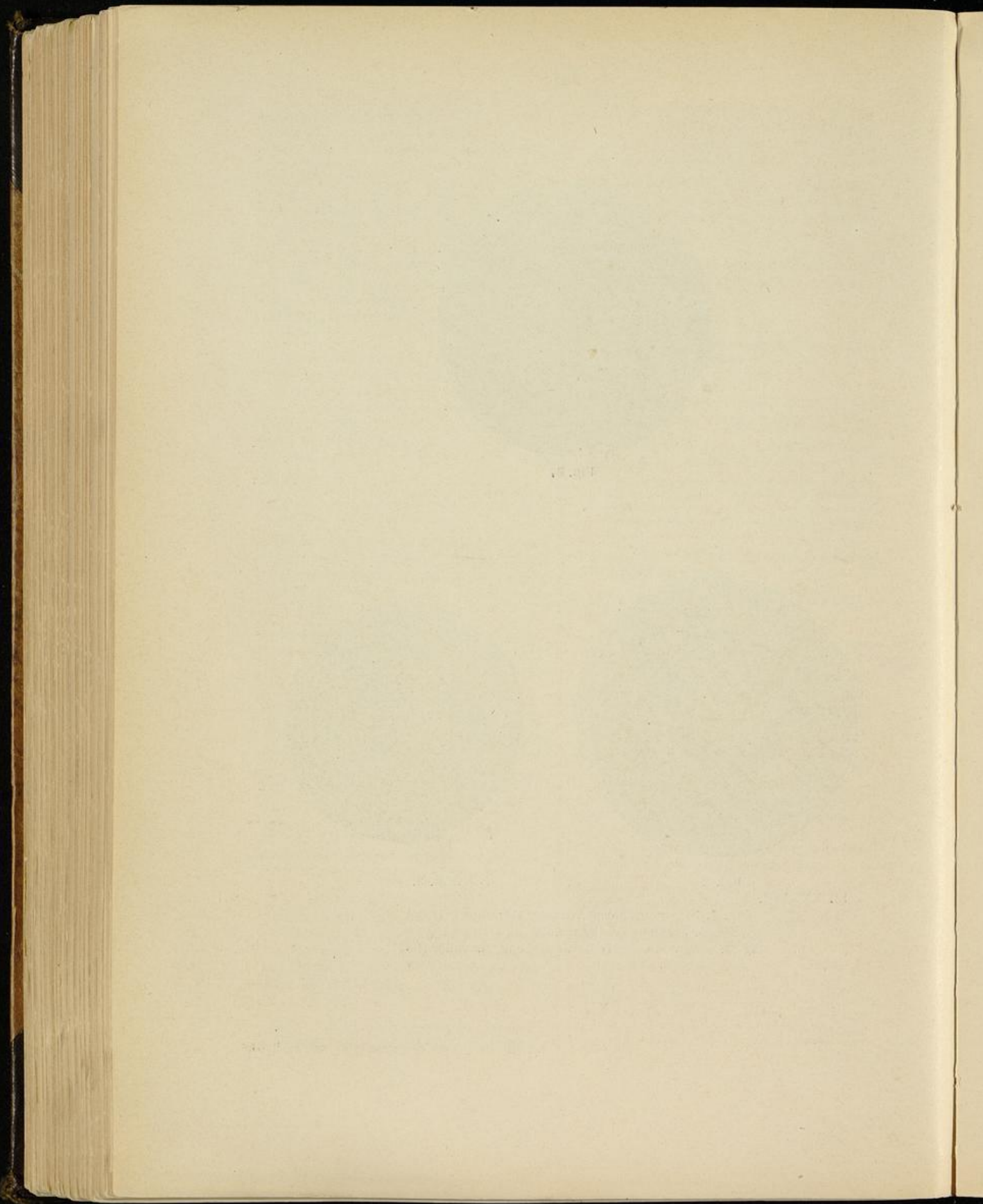
Fig. 3.

Pl. XXXVIII.

Fig. 1. Sceau de Thierry, voué de Ruremonde (1286).

Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire de Strijen (1299).

Fig. 3. Sceau de Conrard de Rudesheim, chevalier (1321).



Drake (Jean), mari d'Agnès van *Eldert*, veuve de Florent van *Hassel* van der *Nuwerkerken*, lequel Fl. avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 392 mout., 1378 : une croix de vair, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un écu, fruste. L. : ✠ *S Iohan . . aken* (B.).

Le 1^{er} écu, semble être semé de fleurs de lis : on n'en voit que trois (2, 1) en pointe; sur le 2^d, je crois remarquer, en chef, un lambel. Voir, ci-dessous, le seau de Jean, 1447.

— (Simon) sc., comme tuteur de Marguerite, fille de Zegher van Lille, 1440; échevin d'Anvers, 1462 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : un éphèbe, vêtu d'une toge, et une d^{lle} (*Av. et dén.*, N° 76, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et II).

— Arnould *Draeck*, échevin du banc de Sluse, 1447 : une croix de vair (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— Jean *Draeck*, écoutète dudit banc, 1447 : une croix de vair, accompagnée dans chacun des cantons sup. d'un écu, à trois fleurs de lis, p. c., ou croisettes, surmontées de trois piles. T. : une d^{lle}. L. : *S Iohan Draken* (Ibid.).

— (Guillaume), échevin d'Anvers, 1491, 3 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un dragon ailé; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. C. : une tête et col de dragon. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Willem Drake* (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— (Guillaume), échevin *illegitimus*, 1307 : mêmes écu, C. et T., avec, pour S. s., un dragon (Ibid., c. II).

Guillaume Drake, non qualifié de chevalier, sc., en 1527, comme échevin d'Anvers, des mêmes armes complètes (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

— Guillaume *Draeck*, échevin *illegitimus*, 1514, 31 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : deux d^{lles}. L. : *Will* (M. Hulin, à Gand, et N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 11-13).

— (Jean), échevin *illegitimus*, vers 1540 : mêmes écu écartelé et C. que Guillaume, 1307. L. : *S Iohannis Draeck* (Ibid.) (voir *Cothén, Ranst*).

Drachenfels. *Godefridus in Drachenvelz* et *Johannes in Wolkyburg*, burgraves, promettent à la dame de Heinsberg de ne plus autoriser personne à construire à *Hunphe* (Honnef); sans date (1232?) : type scutiforme; un dragon ailé. L. : *fridi Bv Drage* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 34).

— *Henricus de Draggenvels, burgravius, miles*, constituée à Guillaume, comte de Berg, pour 100 marcs, une rente de 10 marcs, *in curte mea de Beyenrode . . . ac decima mea ibidem . . . in parrochia de Winterscheit (-scheid)*, 1299 : même écu. L. : ✠ *S Henrici burgravi de Dragevels* (Ibid., N° 133).

Drachenfels. *Rutgerus, burgravius de Draggenvels*, 1308, 15 : même écu. L. : *S Rutgeri burgravi d Drackivelz* (Ibid., N°s 185 et 233).

— Henri, burgrave de *Drachenveltz*, constitué au margrave de Juliers, une rente de 30 fl. *in myn guet zu Koggenbach* (Kochenbach) . . . *ind yn eynen wingarden, dee under Drachenveltz gelegen is, ind die heist der « Hildensteyn »*, 1351 : même écu. C. cassé. L. : *rav de Draginvels* (Ibid., N° 549).

— Henri, burgrave *in Drachenveltz*, sc. des actes de l'archevêque de Cologne, son suzerain, 1364, 73 : même écu (Duss., *Col.*, N°s 859, 950).

— *Goidart*, burgrave de *Drachenveltz*, chev., conseiller et ami de l'archevêque de Cologne, 1393 : même écu (Ibid., N° 1168).

— *Goedart*, sgr. de *Drachenveltz*, chev., bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. C. cassé (Duss., *Orange-Moers*, N° 53).

— Jean, sgr. de *Drachenveltz*, 1434 : même écu. C. : un dragon ailé iss. (Duss., *Col.*, N° 1182).

D'après GELRE, le burgrave de Drachenfels portait : de gueules au dragon ailé d'argent, la queue d'or, membré et lamp. du même. Le cq. d'or. C. : une tête et col de dragon de l'écu, entre un vol de gueules.

Drelijnc (Jean) (fils de *Boudery*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1410 : un croissant; au chef chargé de trois coquilles. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *Dre . . . linc* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

Drelijnc (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} du « Houtsche » (Flandre), 1402 : un chevron engrêlé, accompagné de trois grelots. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : *S Io. an . . Dreline* (Ibid., l. 125).

Driel. *Alart van Driell*, chev., sc. un acte du duc de Gueldre, 1371 : coupé; au 1^{er}, un fascé de quatre pièces; au 2^d plain. C. : un bonnet entre deux trompes (?). Le haut est cassé. L. : *Driel miti . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

D'après GELRE, *Her Alart van Driel*, Gueldrois, portait : d'or; au chef fascé d'argent et de gueules de quatre pièces. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux trompes de gueules, les pavillons en haut, accostées.

— Henri van *Drijell* (fils de Jean), échevin de *Drijell* (Driel), 1301 : une aigle éployée (*Geld.*).

— *Arnt van Triell*, beau-frère d'Othon van Stade et de Josse van Randwijk, 1330 : une aigle (simple!) (Ibid.).

— (Nicolas van) (fils de Corneille), échevin de Rotter-

- dam, 1568 : un poisson, posé en pal, accosté de deux grandes crémaillères, la 1^{re} contournée. C. : un vol (U.).
- Driel** (Maitre Jean van), échevin *illeg*, 1642; parti; au 1^{er}, trois poissons, posés en fasce, rangés en pal; au 2^d, trois oiseaux (cour. ?). C. : une sonnette, contenant trois poissons, le manche en bas (U.).
- (Aldert van), échevin *illeg*, 1662 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. C. : un poisson, en pal, entre un vol (U.) (voir **Poelgeest**, **Randwijk**).
- Driepond** (Pierre), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Harlebeke (*van buten*), 1437 : un pentalpha, accompagné en pointe d'une étoile. L. : ont (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).
- Dries, Driessche**, etc. *Yvanus de Tresco*, échevin de Tirlemont, 1334 : trois macles; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ S' Yvani de . . sco (S.-G.).
- Jean van den *Driesce*, bourgeois de Malines, 1356 : trois maillets penchés; au chef chargé de trois pals. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Fl.).
- *Jacobus de Tresco*, échevin de Tirlemont, 1363 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande de vair; aux 2^e et 3^e, plains; au chef de quartier chargé de trois pals (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).
- *Jan Sceijfen van den Driessche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 60 mout., 1374 : une croix engrêlée. L. : ✠ S' Ian Sceijfen va de Dreis (B.).
- La charte l'appelle *Sceijfen van den Driessche*, sans prénom.
- *Robijn van den Driessche*, échevin de Tirlemont, 1391 : plain; au chef chargé de trois pals. L'écu chargé d'une bordure engrêlée (*Gr. scab.*, c. 5643).
- Guillaume *Dries*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1424 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut; au fr.-q. broch. à trois molettes (Mal.).
- Hildewart van den *Driessche* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430; sc. pour Jean van Wachelghem, fils de Jean, *mijnen zwagher ende broeder*, vassal dudit château, à Saint-Gilles, 1430 : six fermaux ronds, rangés en orle; écuiss. en cœur, au lion. C. : deux pieds de cerf. S. d. : un griffon (Fiefs, Nos 3742 et 4371).
- Henri van den *Driessche* tient une rente du perron d'Alost, 1430 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile et au point du chef d'une merlette (très fruste) (Fiefs, N° 4638).
- Jean *Dries*, et *Drijes* (les deux orthographes dans le même acte), tient une rente, dudit perron, 1430 : un oiseau (grue?), posé sur une branche sèche, côtoyant le bord d. de l'écu (Ibid., N° 4640).
- Dries, Driessche**, etc. *De eerbaere Lambrecht van den Driessche*, lieutenant des fiefs de Fauquemont, 1448 : un fascé; au fr.-q., chargé d'une fleur de lis (C. C. B., c. 111).
- *Jehan de le Driessche*, docteur en decret et en lois, conseiller du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, comme époux de Marguerite de Messem et comme administrateur des biens de Louis, fils de feu Daniel de *Theimsche* (Themseke), 1452, 3, 4 : deux lions cour. en chef et un lion léopardé cour. en pointe; écuiss. en cœur à la croix. C. : un . . . entre un vol d'hermine, iss. d'une cuve du même. L. : *S Iohis Driessche vtrivsq' iv do* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).
- Henri van den *Driessche*, échevin de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, burgrave de Méau, etc., dans son banc de Melle, 1466 : une rose. L. : . . *Heideric va de Dries . . .* (M. Alph. de Vla-minck).
- Josse van den *Driessche*, receveur du couvent de Sainte-Claire, à Peteghem (près d'Audenarde), 1483 : cinq losanges, posés en barre et rangés en bande (non accolés), accompagnés au canton s. d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'animal. L. : *van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).
- Marc *Dries*, échevin de Malines, 1539 : un arbre terrassé, à deux cimes, l'une à d., l'autre à s., accosté de deux étoiles (Mal.) (voir **Borch**, **Herkenrode**, **Kimpe**, **Cusere**).
- Drimborn**. *Johannes de Drinburn*, miles, sc. un acte du duc de Juliers, 1367 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ S' *is de Driboirn mylit'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 796).
- Drimmelen**. *Willem van Driemilen*, *ambochtshere van Driemilen ende van Almonde* (voir **Besoijen**), 1388 : trois flanchis. L. : ✠ S *Willo Drie* (Holl.).
- Dringham**. Jacques de *Drincam*, h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiqueté, à la bordure componée. L. : ✠ S' *Iakemes de Drincam* (Nam., N° 383).
- Jacques van *Drincam* tient, du château domanial de Furnes, un fief à Bulscamp, 1502 : écu cassé. C. : un cygne essorant, iss. (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (voir **Esnes**).
- D'après GELRE, *Drinchem*, en Flandre, porte : échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules (plain). Le cq. d'or. Volet de sable. C. : un chapeau de sable, retroussé de gueules, sommé de deux aiguères d'argent renversées, posées en chevron renversé, les deux couvercles pendants et attachés au chapeau.
- Le seigneur de DRYNCHAM : d'argent à l'essequier d'azur de douze pièces, à la bordure de gueulle, et crye : Houdenboury (Oudenbourg)!*

La mayson de Dryncham : de gueulle, au chevron d'ermynes (Ghistelles), au premier canton, d'or au lyon de sable (Flandre), au canton senestre, sur le gueulle, l'escuson de Luxembourg, fassé d'argent et d'asur de dix, au lyon de gueulle, à la queue mys en sautoir sur le tout, coroné, lampassé et armé d'or (COÛN. GAILLIARD, L'Anchiène Noblesse de la conté de Flandres).

Drion (Jean), h. de fief à noble signeur signeur monsigneur de Bersle (Beersel), en sa terre et signory gisant au lieu de Lymelette (Limelette), touchant sa signory de Braye (Braine), 1512 : un coudre (Gr. scab., arr. de Nivelles, c. 4777) (Pl. 6, fig. 130).

— (Philippe-Etienne-J.), bailli et admodiateur de la sgrie de Farciennes et de Tergnée, 1793 : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 2 en chef, 2 en pointe. C. : un arbre. S. : deux lévriers, regardants, tenant chacun une bannière (Arch. comm. de Farciennes).

Adolphe-François-Camille Drion, à Gosselles, ancien membre de la Chambre des représentants, obtint, le 9 octobre 1886, du roi des Belges, concession de noblesse et le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, avec ces armoiries : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, à cinq rais, et accompagnée de trois (2, 1) besants d'or. C. : un griffon d'or iss. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Il reprit, depuis, l'écu et le cimier anciens de sa famille, tels que nous venons de les décrire d'après le cachet de 1793, et fut autorisé, à les porter, par arrêté royal du 23 août 1897.

D'après un manuscrit du chanoine Kerekof (xvii^e siècle), en possession de M. Gilliodts van Severen, furent enterrés, en l'église Saint-Sauveur, à Bruges : noble et vaillant homme Toussain Drifon écuyer, mort, dans cette ville, au service de Sa Majesté Catholique, le 31 mars 1571, à l'âge de 61 ans, et sa femme, Jossine le Franc, fille de Colard, écuyer, du Cambresis, morte le 5 mai 1572.

Leur tombe fut ornée de ces armoiries : A : une aigle en chef, accompagnée en pointe de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle issante; B : parti, de Drifon et de le Franc : un lion.

Ces époux laissèrent trois filles : Anne, Cornelle et Marie.

Driscart (Simon), h. de fief d'Enghien, 1692 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une fleur (?), tigée et feuillée, à s. d'un gland, tigé et feuillé, et en pointe d'une rose, ou feuille (M. Matthieu).

Driverre (Jehan le) (fils de Henri), « proviseur » des biens de la mense du Saint-Esprit à Ninove, 1432 : un rencontre de bœuf, accompagné au point du chef d'une rose. L'écu posé sur une aigle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— (Ydier le), receveur de l'espier et du tonlieu de Grammont, 1437 : trois merlettes; écuiss. en cœur au sautoir. C. : deux cornes de bœuf. T. d. : un h. sauv. (sans massue). L. : S' Ydier de Driverre (Ibid., l. 70-71).

Droegenbroeck (Jacques van), sous-amman de

Bruxelles, auparavant maître d'Assche, reçoit de son successeur en ces dernières fonctions, Henri Loenijs, une somme qui était restée due à feu son père, Jean van D., sur son compte de la mairie d'Assche, clôturé en 1423; vers 1453; sc. 1456, 9, comme lieutenant de l'amman de Bruxelles : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. Tenant : un ange. L. : S' Iacop va Droegenbroec (B. et Brux.).

Henri Loenijs exerça les fonctions de maître d'Assche du 18 avril 1455 (après Pâques) jusqu'au 23 janvier 1457-58 (voir ses comptes aux Arch. génér. du roy., Chambre des Comptes, reg. N° 12692).

Droeve (Jean die), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une anille; aux 2^e et 3^e, une rose. L. : de Droee . . e (B.).

DROYVE (Etienne van) (Drove) sc. un acte de son parent, Thierry Schymman (comp. les armes de celui-ci), chev., bailli zu der Hart (Haardt), 1351 : une fasce, surmontée à d. d'un lion rampant (Duss., Col., N° 851).

GELRE donne ainsi les armes de Peter van Druveen, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à d. d'un lion de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi de sable, retroussé de gueules, sommé d'un soulier à tige, d'argent.

Drolijns (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk; sc. pour un vassal à Berlaere, 1513 : deux alérions, ou merlettes essorantes, en chef, une merlette en pointe et un maillet en cœur. S. s. : un griffon. L. : S' Ian Drolijns (Piefs, Nos 3337 et 4269).

Drolshagen. Henri van Drolshaighen reçoit une rente du comte de Berg et de Ravensberg, 1372 : une bande de trois losanges et une bordure engrêlée. L. : de .rolshagen (Duss., Jul.-Berg, N° 882).

— Louis van Drolshaghen reçoit, du Brabant, une indemnité, van dien dat ic bij den here van Bollant tot Wasseberge neder lach ende gevangen wert, 1377, 7 avril : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : S' Lodevic va' Dronshag' (B.).

Dromer (Eloy le), échevin de Nieuport, 1403 : un poisson, posé en fasce, broch. sur un bâton, accompagné au canton s. d'une coquille. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : . . . illi . de (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

Drongelen (Hessel van), vassal de Guillaume van Buxstel (Boxtel), chev., 1373 : trois pals de vair; au chef plain (S.-T., c. 18).

— Jan Drongelen (!) heere tot Eten (Eethen) ende tot Medewen (Meeuwen), chev., 1416 : écartelé; dans chaque quartier une roue. C. : une roue. L. : Ioh . . e Drongelen militi dni de Eten Σ Mevee' (Holl.).

Drongelen (Catherine van), dame de *Cronenborch*, débitrice de Thierry van Waardenburg, 1423 : une roue, posée à s. ; au fr.-q. chargé de quatre lions (*Geld.*).

Droom (Jean), h. du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 99 : un cor de chasse (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Drove, voir **DROYVE**.

Druetz (Jean), échevin de l'église collégiale de Notre-Dame de Huy, en sa cour de Lustin, 1471 : un soc de charrue, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais et d'un croissant. L. : *Jehan Dru* (!) (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Druet (*Hanin*), h. de fief du Hainaut, 1458, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. T. : un h. marin armé, heaume fermé, tourné à d., brandissant de la main droite une épée, la gauche, appuyée sur la hanche, portant l'écu. L. : *S Ie . . . uet* (Mons, Cour féod., reg. I; Trésor. des chart. des comtes de Hainaut, *ad annum* 1260).

— (Nicaise), bailli, à Saintes, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1437 : une sirène, accompagnée de trois étoiles, 2 en chef, 1 en pointe à d. ; au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. cassé. L. : *aise* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Salomon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1397 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois étoiles. S. s. : un griffon (V^{te} Desmaisières) (voir **Buterne**).

Drueten. *Heijmerick van Drueten*, écuyer, drossard, du pays de Juliers, reçoit, du Brabant, les arrérages de rentes, pendant treize années, sur les tonlieux de Fauquemont et de Rolduc, 1407 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Heymerich van Drueten* (B.).

— *Arnoldus de Drueten, filius Nicholay*, échevin de Tyla (Tiel) 1419 : *Arnt van Drueten, Claes soen*, parent d'Othon van Wijhe, 1420 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier de l'écu (*Geld.* et *Wasse-naer*).

— Robert van *Drueten*, ayant été ennemi du duc de Brabant, dans le parti de Jean de Buren, prévôt d'Aix-la-Chapelle, décl. donner au duc Philippe de Brabant, *een ganse, stede soijn, voir mij ende mijn knecht, als mijt namen Peeter van Buren, Goedert van Mekerem (Meeckeren), Johans soen, Gaedert van Mekerem, Gaederts soen, ende Gerit dije Man* ; 1428, *up unser lijeveer Vrouwen avond nativitas* : une fasce, chargée d'un écu. à la bande. C. cassé. S. : deux griffons. L. : *S Robbert . . . ructen* (B.).

Drueten. *Hermann van Drueten*, femme de Herman van Wijhe, fils de Thierry, 1313 : une fasce (*Geld.*) (voir **Galen**, **IJzendoorn**).

D'après **GELRE**, *her Willem van Drueten*, Gueldrois, portait : d'argent à la fasce de sinople, chargé d'un écu. de sable à la bande d'or. Le cq. d'or. Volet d'argents. C. : un haut chapeau arrondi d'argent, au bord relevé de sinople (comp. le C. de Hornes).

Dru|v|art. *Pieret de Marscalc van Marbaix*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 30 mout., 1374 ; un marteau penché et un fer en cheval, rangés en pal. L. : † *S' Pieret Drvart Marscal* (B.).

En 1384, *Pierre de Mairscale* (!) reçoit un acompte du chef de ladite bataille, avec *Jean van der Baiellerien* et *Jean van der Fossen*, qui y avaient été faits également prisonniers : même écu. L. : . . . *iret Drvart* (B.).

Duchewelx (Jean), jadis prisonnier *illegitimus*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 192 mout., 1374 : plain ; au chef chargé à d. d'une étoile. C. : un vol, aux armes de l'écu (!). L. : . . . *Jeh Duchewelx* (B.) (voir **Rodemack**).

L'acte l'appelle : *Jan Duytsch ende Walsch*. Gilles, sire de Rodemack, sc. pour lui, en 1396, une quittance qui l'appelle : *Jehan Duytswelsch le jocene, Jehans Duytsch inde Weltsch* est échevin d'Arion, en 1390 (B.).

Dudeldorf. *Jacobus, dominus de Dudillindorf, miles*, sc. un acte d'*Ordulphus, dictus Scholere, magister scabinorum trevirensium*, 1337 : un lion cour. (LUX., c. I, l. III).

Duden, voir **Westerholt**.

Dudzele. Jean van *Dudzele*, échevin de Bruges, 1291 : trois clefs, les pannetons en haut. L. : † *S' Johannis de Dvdzele* (Fl.).

— Paul van *Dudzele*, h. du comte de Flandre, 1318 ; sc. un acte du bailli de Bruges, en 1333 : une croix échancrée. L., 1318 : † *S P Dvdzele* (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis et Fl.) (voir **Ghistelles**).

GELRE donne au *here van Dudzele*, en Flandre : d'argent au chevron de gueules. L'Armorial du XIV^e s., publié par **DOUET DARCOQ**, blasonne ainsi l'écu du sire de *Dugelle* (!) d'argent à un chevron de gueules ; le roi d'armes **CORN. GAILLIARD** (XVI^e siècle), l'écu du seigneur de **DUDZELLE** : d'argent au chevron de gueulle.

Duerwaerdere (Guillaume de), échevin, à Denterghem, du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1323 : trois lions ; écu. en cœur fruste. T. s. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite (*Deijnze*, c. L.).

Duest, voir **Duijst**.

Duffel. *Henricus dictus Bertout, dominus de Duffelle et de Gele* (Gheel), s'engage, moyennant 78 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XXXIX.

- Fig. 1. Henri de Bautersem, sire de Berg-op Zoom
- Fig. 2. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles
- Fig. 3. Jean Brien de *Crainhem*.
- Fig. 4. Ulric, sire de Fénétrange.
- Fig. 5. Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg
- Fig. 6. *Iring von Kunstat*

Tous chefs de rotte à
la bataille de Bäs-
weiler (1371), dans
l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

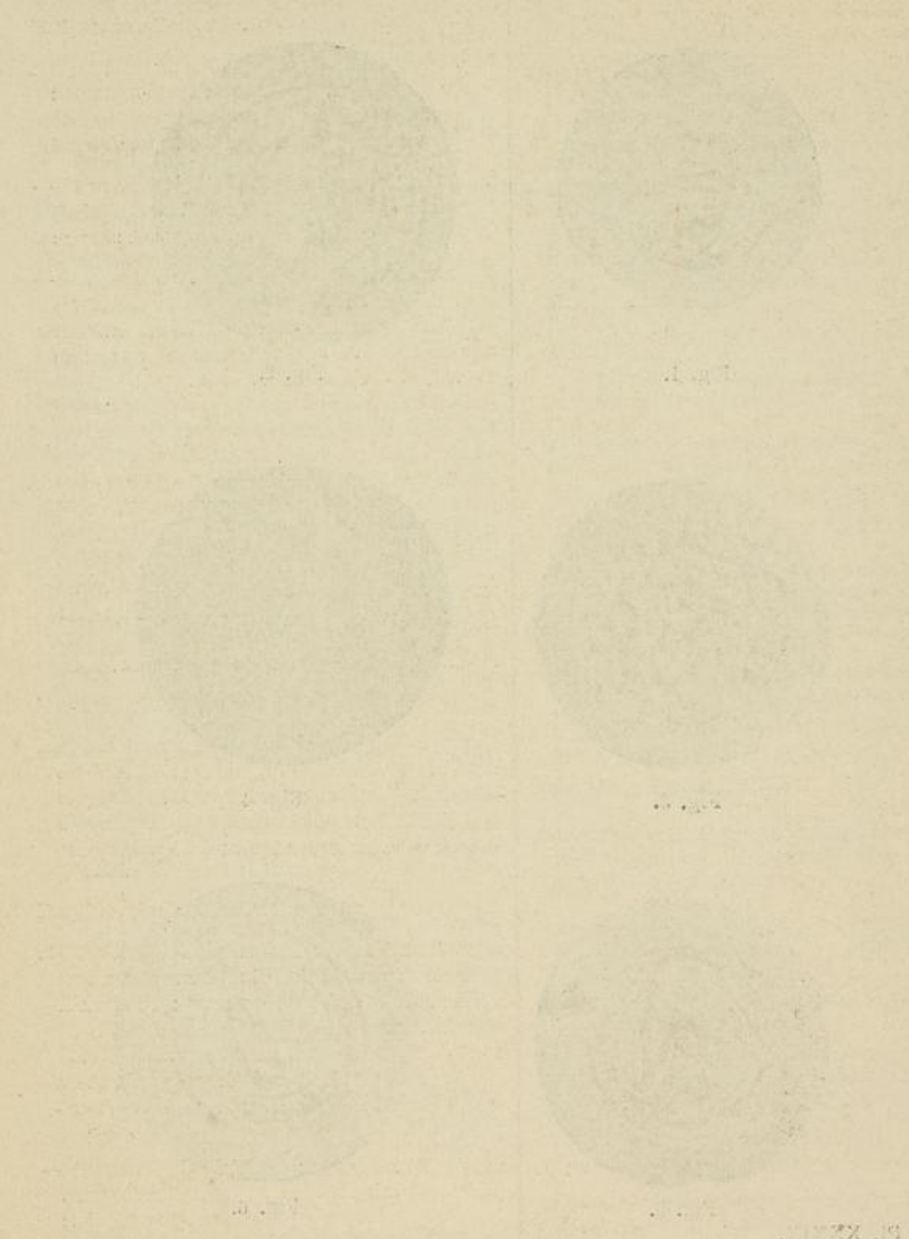


PLATE XXIX
The first figure shows the position of the stars in the sky at the time of the observation. The second figure shows the position of the stars in the sky at the time of the observation. The third figure shows the position of the stars in the sky at the time of the observation. The fourth figure shows the position of the stars in the sky at the time of the observation. The fifth figure shows the position of the stars in the sky at the time of the observation. The sixth figure shows the position of the stars in the sky at the time of the observation.

militibus, una nobiscum, et viginti armigeris, decenter armatis et equitatis, . . . dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France; 13 août 1338; *Henricus, dominus de Duffelle et de Ghele*, s'engage, moyennant 35 livres, à servir le duc de Brabant, dans ladite guerre, 15 mars 1339 (n. st.): trois pals; au fr.-q. d'hermine. L. : *S' Hnri dñi de Duffle et de Gele* (B., Nos 419 et 483).

Duffel. Sire Henri de Duffel et de Gheel se porte garant, avec Gérard van der Heiden, sgr. de Boutersem, et Gérard, sire de Vosselaer, vicomte de Jodoigne, envers Jean de Polanen, sgr. de la *Lecke* et de Bréda, pour le duc et la duchesse de Brabant, du chef d'une dette de 1000 vieux écus, 1355 : même écu (B.).

— *Heinrijc van Duffle, riddre*, vend, de l'aveu de ses père et mère, *her Jan van Duffle, riddere*, et *crouwe Beatris*, à l'hôpital d'Anvers, un bien à Schooten, 1362; ils ont scellé tous les trois, mais il ne reste plus qu'un seul sceau, probablement celui du père : même écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, c. III).

Les mouchetures d'hermine affectent la forme de billettes (voir RALF VON RETBERG-WETTBERGEN, *Gesch. der deutschen Wappenb.*). D'après GELRE, voici les armes de *her Willem van Duffel*, Brabançon : d'or à trois pals de gueules; au fr.-q. d'hermine, chargé d'un croissant de sable. Capeline de petit gris au naturel. C. : un vol d'argent et de gueules, celui de gueules, présentant seul le flanc, chargé au milieu, en haut, du fr.-q. de l'écu (voir p. 75).

— Jacques van *Duffele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 800 mout., 1374 : trois pals; au fr.-q. d'hermine; brisé d'un lambel broch. sur le tout. C. : un vol. Deux corbeaux supportent le casque. L. : *S Iacobi d Duffel militis* (B.).

— Henri van *Duffele*, chev., jadis prisonnier illec, sous le sire de Vosselaer; i. t. : 950 mout., 1374 : trois pals, et une bordure échancrée; au fr.-q. d'hermine broch. L. : *S Her Heinderich van Duffele riddere* (B.) (Pl. 6, fig. 131).

Par erreur, sur notre dessin, la bordure a été représentée « engrêlée ».

— (Jean van) fait un accord, avec Jean van Schoonhoven, au sujet d'une terre, sous Aerschot, 1397 : même écu, sans bordure. C. : un vol, au fr.-q. d'hermine (S.-G., c. II, Nos 318-22).

— Guillaume de *Duffele*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, . . . sgr. de Malines, 1401 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois pals; au fr.-q. d'hermine; aux 2^e et 3^e trois fleurs de lis (complètes) (*Wesemael*). C. : un vol, chargé au milieu, au haut, d'un fr.-q. aux armes de l'écu. S. : deux aigles. L. : *illemi de Duffele militis* (B.).

— (Les échevins de l'avouerie de), 1408, 1615 : type ogival; trois fleurs de lis (complètes!) (*Wesemael*). L'écu posé sur une crose épiscopale (Mal.).

Duffel (Les échevins de la seigneurie de), 1428 : trois pals; au fr.-q. d'hermine. L'écu accosté de deux arbres (Mal.).

— *Egidius de Duffle*, échevin de Louvain, 1479, 80, 91 : trois pals, au fr.-q. senestre d'hermine, chargé d'un écu. à deux fasces. L. : *S Egidii de Duffle scabini lou* (S.-G.).

— Gauthier van *Duffle*, échevin de Malines, 1507, 19 : trois pals (!). C. : un vol. Deux matrices différentes. L., 1507. *S scabin . . . Wa Duffle*; 1519 : *S scabinat'* (B.).

— *Jacobus de Duffle*, échevin de Louvain, 1510 : trois pals; au fr.-q. (dextre) d'hermine, chargé d'un écu. à deux fasces. L. : *S Iacobi de Duffle scabini louan* (S.-G.).

— *Cornelius de Duffle*, même qualité, 1533 : trois pals; au fr.-q. d'hermine, chargé d'un écu. au sautoir (échiqueté? = *Steen?*). L. : *S Cornely de Duffle scabini louan* (S.-G.) (voir *Berthout, Buijle*).

Dugué (*Dreux Louis*) (sic!), chev., sgr. de Bagnols, conseiller d'Etat, maître des requêtes honoraire, intendant de justice, police, finances et des armées du roi en Flandre et surintendant des monts-de-piété à établir dans les villes conquises et cédées par les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, 1692 : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, la 3^e surmontée d'une cour. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (cachet en cire rouge). Il signe : *Dugue de Bagnols*, sans prénom (M. A. de Latre du Bosqueau).

Duijfhuijse (Jacques van den) (et *Duyfhuijse*), doyen et chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1397 : dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais; dans le bas, un écu à trois colombes et au semé de trèfles. Le sceau porte : *de Colombario* (B.).

Duijn (Florent van der), 1397 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. (U.).

Tous les personnages des noms den *van der Duijn* et *Duijn* scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van der), fils d'*Evert*, 1528 : même écu; le lambel à trois pendants (N.).

— (Jacques) (sans particule), fils de Nicolas, 1613 : trois croissants, le 3^e accosté de deux besants, ou tourteaux, et accompagné en pointe d'un 3^e besant, ou tourteau. C. : un croissant, surmonté d'un besant, ou tourteau, entre un vol (U.).

— (Jean van der), fils d'*Allert*, 1613 : coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, trois roses. C. : un lion iss. (U.).

Duirzant, voir **Dürsant**.

Duijse, voir **Latteur**.

Duijst (Jean van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) hures de sanglier (Fl.) (voir **Stevens**).

— (Jean van) reçoit du Brabant un paiement pour Gerlache van *Bollant*, 1359 : dans le champ du sceau, un losange (B.).

— (Lambert van), Gossuin *die Dulsche*, Gisbert Feij (et *Feije*), Arnould de Ghijer, curé de Haaften, Boniface *Maurissen zoen* et Pierre uten Werde (son sceau est tombé) promettent que Jean uter Maet se trouvera, le dimanche après le jour de l'apôtre Saint-Jacques, vivant ou mort, à *Werdenberch* (Waardenburg) *op ten oversten luijs*, à la disposition du sgr. de Waardenburg ou de ses héritiers, et ne s'en ira pas, *hi en is ijrst besmeedt met hout ende met ijser*, faute de quoi ils paieraient, audit château, dans les 28 jours, à partir dudit dimanche, 300 vieux écus, à Alard van *Werdenberch*, Gauthier van *Overrijn* et Thierry de Roever, 1376 : trois vautours cour., accompagnés en cœur d'un croissant tourné (?) (*Geld.*).

Comp. les armes à celles de *Ghijer* et *Maurissen zoen*.

Duysschebraeke, voir **Neheim**.

Duytsche van der Culen (*Godart*) sc. un acte de Gérard Nagel, burgrave d'Odenkirchen, 1502 : coupé de . . . et de . . . C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau pyramidal (Duss., *Col.*, N° 1223).

FAHSE, *Coeln. Geschlecht.*, I, p. 77, blasonne : buste de more.

Duytswelsch, voir **Duchewelx**.

DUYVEN (Etienne van) et Jean, son fils, ont vendu un champ, devant les échevins d'Orsoy, à Marg. de *Nuicennar*, prieure du couvent de Ste-Barbe, à *Berck* (Rheinberg), 1502 ; le père : une croix, chargée d'un lion. Cq. cour. C. : une colombe. L. : *S Steven van Duiven* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 676).

Le lion occupe le milieu et la partie inférieure de la croix.

— (Jean van), le fils, 1502 : une croix, chargée, *en cœur*, d'un lion. L. : *S Jean van Duiven* (!) (voir **Duven**).

Duivenvoorde. Philippe van *Duvenvorde*, h. du comte de Hollande, 1303 : trois croissants. L. : *S van Dvevorde* (Holl.).

— Guillaume van *Duvenvorde*, chambellan du comte de Hollande, 1327 : même écu, brisé d'un bâton. C. : un plumail iss. d'une cuve. L. : *nworde* (Ibid.) (voir **Voocht**).

Voici, d'après GELRE, le blason de sire Guillaume van Duivenvoorde, h. du « duc » de Hollande : d'argent à trois croissants de sable ; au bâton de gueules broch. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un plumail de sable, iss. d'une cuve d'argent.

Deric van Duvencoirden, h. dudit « duc » portait : d'or à trois croissants de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux ailes de moulin à vent de gueules, accostées (GELRE).

Duc (Philippe le), et *Duck*, h. de fief du Hainaut, 1344, 54 : trois (2, 1) flèches émoussées, renversées, et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'un oiseau passant et accosté de deux autres oiseaux passants, montant sur les bords ; en-dessous de l'écu, une coquille. L. : *S' Philippi le Duc clericus* (B. et Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Phelippes li Dus* reçoit, du duc de Brabant, une pension annuelle de 30 écus *Philippus*, par Jean de *Raing*, châtelain de Raismes et d'Aymeries, 1363 : trois flèches (!) renversées, posées en bande et rangées en bar.e, et une bordure engrêlée. L'écu est accosté de deux oiseaux passants, montant sur les bords ; un 3^e oiseau, essorant, perche sur l'écu. L. : *S' Philipi Bovgier dti Dveis clici* (B., N° 1836).

— (Jean le), tisserand, masuir de la cour de Daniel de Gesves, chev., jadis sgr. de Gosne, 1463 (?) : écartelé ; au 1^{er}, trois étoiles à cinq rais ; au 2^e une hache ; au 3^e, trois losanges ; au 4^e, une charrue (!) (Nam., *Salz.*, c. 517).

— (Jean le) tient, de Gilles Moriau, sgr. d'Héripont, un fief à Ronquières, 1470 : trois lions, le 3^e accosté de deux besants, ou tourteaux (?) (*Av. et dén.*, 1878).

— (Nicolas le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1569, 74 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2^e et 3^e, trois flanchis. T. s. : un chev. marin, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la main libre, le casque cimé de trois plumes d'autruche (Mons, *Sainte-Waudru*, et H. de fief).

— Jacques *le Ducq*, même qualité, 1620 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2^e et 3^e, trois anilles. C. : une merlette entre un vol (Ibid.).

— (Gilles le), même qualité, 1642 : une marque de marchand. S. s. : un lion (M. Paris) (Fig. XV) (voir **Craspournient**).

Dücker. *Ceries der Dükere* et Roger *der Dükere in der Beke* sc. un acte de Henri van *Munkenbeke*, 1373 ; *Ceries* : un burelé. Roger : même écu L. : *r Dükere* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 888 1/2).

Comp. les armes de *Munkenbeke* et de *Regger*.

— *Wynemer[e] Dukere*, caution pour Englebert, comte de la Marck, 1389 ; conseiller du comte, 1393 :

même écu. L. : *S' Wenemari Dukere* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 523, et *Col.*, N° 1165).

De nos jours, on blasonne : d'argent à cinq triangles d'azur.

Dullaert (Jacques) tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1327 : coupé ; au 1^{er}, à d. un écu., chargé d'un chevron, et à s. une étoile à cinq rais ; au 2^d, un croissant et une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve (Fiefs, N° 7211) (voir **Anne, LEPPEVELDE**).

Dullaerts (Gérard), échevin de la cour censale dite *van der Biest*, à Brusthem, 1623 : trois merlettes, surmontées d'un peigne à un seul rang de dents, sur dents en bas. C. cassé (S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne ainsi : coupé ; au 1^{er}, de gueules au peigne, à un rang de dents, d'or, les dents en bas ; au 2^d, d'argent à trois merlettes de sable.

Dulle (Pierre), échevin du métier de Bouchaute, 1520 : trois merlettes (*Deijnze*, c. K).

— (Jean), h. de fief de la sgrie du *Polder de Namen*, à Triniteit, 1543 : même écu (Fiefs, N° 10679).

Dullen (Guillaume), fils de Pierre, promet, à *Wouter Jans sone*, *tien jaer lanc up die hure te houdene als van een ghemete lants drie roeden*, 13 mars 1415 : une marque de marchand, formée d'une mince croix alésée, recroisetée, et d'un anneau, entourant la partie centrale. L. : *S Willem Petri f* (B.).

L'acte ne renseigne pas l'endroit où est située cette pièce de terre. La date indiquée, ci-dessus, est celle de l'acte ; nous ignorons le style employé dans ce document.

Dulsch. *Goeswijn die Dulsche* (voir **Duijst**) 1376 : deux fasces, surmontées à d. d'une ramure de cerf (?) (*Geld*).

— (*Herman*), *Gheraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1403, 21. 7 : deux fasces (assez frustes) (Mal.).

— *Adrien Duls[ch] Gerijts zoon*, échevin illec, 1469, 73, 96 : deux fasces, surmontées d'une étoile (Mal.).

Dungelen (Hanneman van) sc. un acte relatif à l'abbaye de Werden, 1343 : une bande, chargée de trois losanges. L. : *Dvngelen* (Duss., *Werden*, N° 118).

Sur les sceaux de 1343 et 1349, les losanges sont posés dans le sens de la bande ; sur ceux de 1357, ils sont debout. Sur aucun de ces sceaux, ils ne sont aboutés (Comp. les armes d'*Byckel* et d'*Essen*).

D'après **GELRE**, *Jan van Dungelen*, h. du comte de la Mark, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de trois losanges d'or, aboutés. Le cq. d'or. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, sommé d'un vol de l'écu.

— **Bernard van Duncgele**, un des plus proches parents des enfants de Roger van der Horst in dem Bruche,

1349 : diapré, à la bande, chargée de trois losanges. L. : *S' Bnhardi de Dvghelē fly Arnoldi mil* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 525).

Dungelen. Jean van *Dunghelen* (*Donghelen*), dit *Molsenberg* et *van Malsenberch* (Malsberg ?), reçoit, du Brabant, un acompte de 215 vieux écus, pour les services rendus, avec ses compagnons, dans la guerre de Flandre, 1337, 24 avril, à Bruxelles ; reçoit, avec Henri van den *Knippenborch*, un acompte de 115 vieux écus, sur 215, 10 septembre 1337 ; Jean van *Dunghelen*, dit *Molsenberch*, et Henri van (*!*) *Knippenborch*, donnent, au Brabant, quittance pour 215 vieux écus, pour leurs services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 21 novembre 1337 : une bande, chargée de trois losanges. L. : *S Iohannis de Dvngelen* (B.).

Dunkering (*Jutte*), *des hovesschen dochter*, agrée l'investiture de son mari, Rodolphe van *Ostenwalde*, du fief qu'elle et sa famille avaient tenu du comte de Clèves, 1372 : neuf besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef à s., 6 (3, 2, 1) en pointe ; au fr.-q. chargé de trois épis, rangés en fasce. L. : *S' Jette Dvnrinc* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411) (voir **Halle**).

Durant (Huart), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui, sa femme, *Quinte de le Thour*, sa fille, Jeanne, femme de *Colart Hallet*, demeurant à Mons, et son autre fille, *Marghinon* Durant, 1481 : coupé-enclavé ; au 1^{er}, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2^d, une rose. T. : un ange assis. L. : *Hu . . . t Durant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 1688).

— (*Pierot*), h. de fief du Hainaut, 1481, à Binche : même écu. T. : un ange debout. L. : *Seel Pierart Durant* (Ibid.).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1605, à Soignies : une fasce, surmontée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *Seel Jean Dvrant* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Duras (Jean de), chev., 1367 : sept (3, 3, 1) fleurs de lis. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S' Iohannis de Dvras militis* (S.-T., c. 5^{bis}).

Comme toujours, le *Cartulaire de Saint-Trond* a oublié le cimier.

— (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1463 mout. 1376 : même écu, au lambel broch. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. L. : *S Villelmi de Duras milit* (B.).

— **Jean de Duras**, échevin de la cour d'*Evarar de Jupleu*, *escucvier*, *seigneur de casteal de Bonneffe*, *jugante a dit lieu*, 1409 : une fleur de lis (*Afflig.*).

Le z final du nom de Jean est douteux.

Duras (*Edele ende wel gheboren heer, her Willem van*), *anders gheheijten van Ordinghen*, propriétaire du *laethof op die tieghelrije, staende boven der nouwer kercken ende aldaer omtrent*, 1562 : un semé de fleurs de lis. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 13) (voir **Neufchâteau, Oijenbrughe**).

Duren. *Jan van Duren, diemen heet Waermont, Mathijs van Duren et Henken van Duren* reçoivent, du Brabant, 292 vieux écus, pour leurs services *in den orloghe jeghen Vlaenderen, daer wij ghesceempt ende ghebrant waren in Willems gheselschap van Salmen (Salm), daer hi brieve af hadde dat men heme ende sinen ghesellen met sestiene glavien uut den soute nijet scriven en soude, si en waren betaelt*; 30 juillet 1337 : trois annelets. L. : ✠ S Iohan Wormvnt (B., N° 1310).

Ladite somme comprend 24 vieux écus, perdus par Jean van Duren, *dat ghebrant was*.

— (*Bruze van*) reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de ses services et pertes dans la guerre contre la Flandre (voir **LOMARE**), 1357 : un renard passant, accompagné de trois (2, 1) feuilles de nénuphar. L. : ✠ S' Brusso de Duren (B., N° 1361).

— (Herman van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 222 mout., 1374 : de vair à la fasce, chargée d'un lion rampant. L. : ✠ S Hermanni de Widoye (B.) (voir **Leeuw**).

Notons, pour la curiosité, que, sur le sceau, la fasce, que les armoriaux blasonnent d'or, est hachurée de diagonales croisées.

Durendal. *Jean Durendael*, jadis prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 170 mout., 1374 ; trois fascées ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : ✠ S' Iehan Durendal.

Dürfenthal. *Christianus de Durfendail, armiger, fidelis domini de Heinsberg*, 1334 : un lion et un bâton broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 375).

— *Christianus de Durfendayle*, de l'aveu de ses fils, Jean et Chrétien, constitue au comte de Looz, sgr. de Heinsberg, une rente sur son alleu de sept journaux de terre *apud pontem in territorio ville de Loysheym (Losheim)*, 1339 : un lion (Ibid., N° 419).

— Chrétien van *Durfendaile*, chev., sc. un acte du duc de Juliers, 1361 : un lion, l'épaule chargée d'un maillet (Duss., *Col.*, N° 846).

DUS, voir **Dhuy**.

DURMEZ (Jacques de), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur de Flandre, ès parties de Gand, 1471, 2 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et un lambel broch. T. : un ange. L. : *Sigillv Ia Durmes* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 224, 109).

DURMEZ. Le même, 1475 : même écu. C. cassé (Ibid., l. 109).

— Le même, 1476, 7, 9 : même écu, mais sans l'étoile. T. : un ange. L. : *S Jacobi de Croix als Durmez* (Ibid., l. 116, 224).

Dürsant. Herman *Dürsant*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 : une licorne saillante, accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. : *rmani Ders nsis (= scabini aquensis)* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

Düsseldorf. *Rutgerus, filius quondam Roperti*, échevin de Dusseldorf, 1348 : une ancre, l'anneau en haut. L. : ✠ S' Rv . . . *ercs de Dusseldorp* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).

L'acte ne lui donne pas de nom de famille.

— *Der Eyrbare Ailff van Duyseldorp, wapensticker* et bourgeois de Cologne, sc. l'acte d'Everard van Middachten, 1446 : une marque de marchand. L. : *S Aylff van Dusseld . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2365) (voir **Sonntag**) (Fig. XVI).

Dussen (Arnould van der), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler ; i. t. : 2725 1/3 mout., 1374 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté, broch. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et cols de dragon, affrontés. L. : *S Arnoldi de Dessen militis* (B.) (Pl. 6, fig. 132).

Sous la bannière de Brederode (?). Ce nom a été inscrit, au dos de l'acte, par une main moderne. Voici, d'après GELNE, l'écu de *her Arnt van [der] Dussen*, h. du « duc » de Hollande : de sable au chef d'or ; au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

— *Jehan de le Dusche, escuier descuierie* du duc de Brabant, prête serment, comme châtelain de Vilvorde, 29 oct. 1407 ; J. van der Dussen, châtelain de V., reconnaît avoir reçu, du receveur de Vilvorde, le mobilier, armes à feu, arbalètes et munition du château *illec*, 12 février 1407-8 : un sautoir échiqueté et un lambel broch. (!). L. : *S Ian van der Dessen Ians zoen* (B.).

— (*Lijbrecht van der*), tenancier juré héréditaire en la chambre des tonlieux du roi, à Bruxelles, 1577 : coupé de . . . et de . . . ; au sautoir échiqueté broch. C. : un vol. L. : ✠ S *Liberti vander Dussen* (C. C. B., c. 47).

— (Adrien van der), échevin de Rotterdam 1632 : écartelé ; au 1^{er}, un chien braque passant ; au 2^d, deux fascées bretessées et contre-bretessées ; au 3^e, trois chevrons, accompagnés de trois besants, ou tourteaux ; au 4^e, un sautoir et une fasce entée, ou bretessée et contre-bretessée, broch. C. : un chien braque passant, entre un vol (U.).

DUSTERNAUWE (Harprecht van) (voir **BANS-PAG**), 1361 : deux fascées (Duss., *Col.*, N° 846 1/2).

DUSTERNAUWE. Henri van *Dusternaub* jure de ne jamais rien entreprendre contre Gérard de Clèves et de la Mark, 1417 : même écu. L. : *S Heynrich van . . . er. au* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 751).

DUTTENSTORP, voir **Berg** (comtes).

DUUZENKOVEN (Winand van), chev., s'inféode au comte de Luxembourg et, moyennant 200 petits florins, lui assigne une rente sur son allen de 60 journaux, à *Duitzenkoven*, 1344 : deux fasces échiquetées, surmontées de trois étoiles. L. : . . . *nandi de Duizinhovin milit'* (*Lux.*, c. III, l. IX, N° 9).

Duvel, voir **Issum**.

DUVEN (Henri van der) et Rolf van der *Honsburch* (et *Hondsborch*?) (ne scelle pas) reçoivent, du Brabant, un acompte de 86 vieux écus, pour leurs services de guerre (contre la Flandre), 8 juillet 1357, et un autre, de la même somme, par la ville de Hérenthals, le 13 du même mois : trois oiseaux (colombes), accompagnés au flanc s. d'une lettre h. L. : ✠ *S' Henrici de Deven* (B., N°s 1211, 1244).

Duven zoon (Jan), échevin d'Amsterdam, 1547 : une marque de marchand. L'écu suspendu à un cheval galopant à d. (N.-D., Anvers, fonds *ter Sali-gherhaven*) (Fig. XVII).

E

Edam. La ville d'*Edamme* sc. une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : dans le champ du sceau, un bœuf en arrêt, surmonté de trois étoiles, rangées en bande. L. : ✠ *Sigil . . . pidi de Edam* (Holl.).

Edelbamt. Maître Philippe van der *Eelbamt*, échevin de Saint-Trond, 1587 : une fasce. C. : une tête et col de bœuf (Ord.) (voir **Vilters**).

— (Jean van der), échevin *illeg*, 1622, 7, 37 : mêmes écu et C., celui-ci chargé d'une fasce (Ord. et S.-T., c. 2).

— (Philippe van der), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1635, 53 : une fasce. C. : une tête et col de bœuf (Ord. et S.-T., c. 13).

— (Georges van der), échevin *illeg*, 1638, 53, 8 : mêmes écu et C. (Ord., et S.-T. c. 43).

— (Jean van der), échevin *illeg*, 1653 : mêmes écu et C. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial de Saint-Trond, l'écu est d'argent, la fasce de sable. C'est à tort que SALDRAY (HENRICOURT, *Miroir des Nobles*, p. 65) attribue à Edelbamt : de gueules, semé de fleurs de lis d'or. C'est le blason des *Wotrenge*, auxquels il donne, par contre, l'écu des Edelbamt.

Edelhere (Jean), échevin de Louvain, 1316, 8, 20 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S' Iohis Edelhere scab loe* (M. Rouffart; S.-Pierre. A. G. B., et Mal.)

— *Franco dictus Edelhere*, échevin de Louvain, 1338 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., plain. L. : . . . *Franconis Ede* (S.-G.).

— (Francon), le jeune, échevin *illeg*, 1354 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de

trois pals ; au chef de quartier plain. L. : ✠ *S' Franconis Edelhe' iunior lovani'* (S.-G.).

Edelhere (Francon), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 350 2/3 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q., coupé ; au 1^{er}, un sautoir engrêlé (!), accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée ; au 2^d, trois pals. L. : ✠ *S' Franconis Edeleere* (B.) (Pl. 6, fig. 133) (voir **Putte**).

Edelkind. Jean *Edelkint*, échevin de Cologne, sc. le testament de *Mettelgyn Butgens* (Butkens), 1498 : une fasce, chargée d'une tête tortillée, posée de face, ladite fasce accompagnée de trois (2, 1) annelets. C. : un buste d'enfant (Duss., *Testam. de Col.*, N° 1139).

— Jean *Edelkymndt*, greve de Cologne, 1513 : même écu, mais la tête de profil (Duss., *Col.*, 938).

Ederen (Adam van), chev., sc. des actes de Jean van *Eylo*, 1349, et du duc de Juliers, 1361 : trois triangles G. : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un chapeau de tournoi, iss. d'une cuve, terminée en volet aux armes de l'écu. L., 1349 : *S . . . de Ederen milit* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 55, et *Col.*, N° 846).

Edwards, dit Trevor (Thomas-Evrard), sgr de Santbergen et *Rennegelst* (Reninghelst ?), échevin de Bruxelles, 1699 : taillé ; au lion broch. Cq. cour. C. fruste (M. Léon van der Elst).

Ee (Adrien van der) et Jean, sgr. de *Wiltham* (*1^o loco*), décl. qu'un mariage a été *ondersproeken ende gesloten* entre Jean Meeux van Overijsche et Marguerite van der Ee, parente (*nichte*) dudit

Adrien, 1439; maître Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant et conservateur de ses chartes et privilèges, 1439: un chevron, accompagné de trois lettres E et un lambel broch. S. et T.: une licorne et une d^{lle}. (J. C. B., c. 111); secrétaire dudit duc, 1446: même écu, sans lambel. C.: une licorne iss. T. d.: une d^{lle}. L.: *S' Adriani van der Ee* (B.) (voir **WITTEM**).

Ee (Georges *de*) reçoit des rentes sur l'espier de Bruges, pour Jacques de *Winghene* (Wijngene), sgr. de Coolscamp et d'Assebrouck, 1452, puis pour *Eulaert de Clarout* (Claerhout), sgr. des mêmes lieux, 1454, 6: une bande oncée. L.: *S' Iooris van der Ee* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 278 et 379).

L'acte de 1456 porte cette orthographe: *Eulaerd de Claeroudt*.

Eede (Jehan *de le*) et Nicolas van Bonem, commis par Thomas van *Soenvelt*, bailli de Bruges, font l'inventaire des tonneaux de vin de Poitou, etc., jetés à la côté de l'île de Cadzand et provenant du naufrage d'une *barge*, appartenant à Lopez Fernandez, maître *marinier* espagnol, 1398; dit sceller de son propre scel: trois (2, 1) moutons, en arrêt, et une bordure engrêlée. L.: *van den Bolsche* (*Bos-sche*?) (Ibid., l. 38) (voir **HEEDE**, **CRAIJEN-BROUCK**).

EEDWALLE (Georges van), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1481: un chevron, accompagné d'une étoile, à cinq rais, à d., d'une fleur de lis renversée, posée en barre, mouvant du coin s., en chef, et d'un trèfle en pointe (Ibid., l. 193).

EEGHENE (Marguerite *de*), abbesse de *Spermailgen* (Spermalie), 1441: type ogival; fort endommagé, au bas, un écu chargé de trois merlettes, rangées en chef; le reste de l'écu est cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

Eegenhoven. Les échevins d'*Eijghenhoven*, 1358: parti; au 1^{er}, un sautoir; au 2^d, trois lions en chef et en cœur un écus. fruste. L.: ✠ *S' scabinorum de Eghenhoven* (S.-G.).

— Les échevins d'*Eghenhove*, 1376: parti; au 1^{er}, un sautoir; au 2^d, cinq losanges, rangés en croix, les 3 rangés en fasce accolés, et un semé de croisettes. L.: *Sscabinorum de Eghenhoven* (S.-G.).

EEGER[EN], voir **EGER[EN]**.

Eechoute. Corneille van *Eechout*, député de Poperinghe, 1344: une bande, chargée de trois merlettes, et un semé de billettes. L.: ✠ *S Cornelii dicti de Echoute* (Arch. commun. d'Ypres) (voir l'*Inventaire*, par DIEGERICK, II, 134).

— Pierre *Eechout*, échevin de Termonde, 1439 ? trois (?) glands (la pointe est cassé); au fr.-q. broch.,

chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

Eechoute (Corneille van), vicomte de Roulers, époux de Catherine van Halewijn, reconnaît, envers Jean van Halewijn, une dette, hypothéquée sur le vicomté de Roulers, 1460: une bande, chargée de trois merlettes, et un semé de billettes. C.: un oiseau entre un vol. T. d. du eq.: une d^{lle}. L.: *neliis va de* (Gand, Fonds d'Hane de Steenhuijze).

— (Daniel uten), h. de Jacques de Glimes, sgr. de Grimberghe, 1482; échevin de Termonde, 1486: trois glands; au fr.-q. broch., à la fasce et au sautoir broch. T. s.: un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite. L.: *S Daneel uten Eecoute* (*Zwijveke* et Gand, *Varia* du pays de Termonde).

— (Daniel uten), échevin de Termonde, 1486 (le même que le précédent?): écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) . . . (roses, étoiles?); aux 2^e et 3^e, un lion. C.: une aigle iss. (?). L.: *S Daneel ut* (Gand, *Varia* du pays de Termonde).

— (Liévin uten), échevin de Termonde, 1499: trois glands; au fr.-q. chargé d'un sautoir et d'une fasce broch. (!). T. s.: un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

— (Gilles van den) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illeg*, 1502: un sautoir. C.: deux cornes de bœuf. S. d.: un griffon (Fiefs, N° 2701).

— (Jacques van den), fils de Gilles, tient, de la sgr^{ie} de Wesseghe, un fief *illeg*, 1502: un sautoir, chargé en cœur d'un besant, ou tourteau. C. cassé. S. d.: un griffon (Ibid., N° 10849).

— Englebert *Eechout*, échevin et feudataire de Termonde, 1521: un sautoir et une fasce broch., accompagnés de deux glands, 1 en chef, 1 en pointe. C.: un écot, englanté d'une pièce (ou un personnage iss.) entre un vol. L.: *S Inghelbrecht vte Eechavte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

— (Corneille uten) sc. pour son beau-père, Gilles de Clerck, mari d'Elisabeth Caliers, qui tient, du château de Termonde, un fief *buuten der Steenpoorte, illeg*, 1540: une fasce et un sautoir broch.; au chef chargé d'une rose, accostée de deux glands, le 1^{er} posé en bande, le 2^d en barre. T.: même que Daniel (Ibid., N° 4474).

— (Alaerd van den), receveur de Corneille van den Eechoute, dans la paroisse de Reninghelst, 1 . . . : l'écu est cassé. C.: un chien en arrêt, entre un vol, semé de billettes. L.: *Alaerd vā de* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

La maison surnom de HIECHAUTE : d'argent, au sautoir de gueulle (!) et crye : Gramsberghe!
(Serait-ce : Grimberghe ?)

Le seigneur de HEECHAUTE : d'azur, à la bende et dix-sept billettes d'or, ladite bende sargé de trois merlettes de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la conté de Flandres).

Eeckman, voir **Eijeman**.

EELE, voir **ELE**, **NEELE**.

Eecke, voir **Bosch**.

Eeckeren. Jean van *Ekeren*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Quaderebbe; i. t. : 156 mout., 1374 : sc. pour Arnould Neels, prisonnier sous le même; i. t. : 34 mout., 1374 : trois têtes de femme, chaperonnées; au fr.-q. broch. chargé d'un chêne terrassé. L. : *S' Iohannis dei de Ekeren* (B.).

Il est ce *Johannes de Ekeren*, maieur de *Capella* (-au-Bois) cité dans le compte de la S'-Jean-B. 1370-1371 (C. C. B., N° 2357).

Eem, voir **Bot**, **Strijen**.

Eemeren. *Johannes dictus van den Emmere*, alleutier (l'acte a trait à une terre à *Vijrcel* = Viersel, canton de Santhoven), 1332 : trois chevrons, accompagnés de trois croisettes, rangées en pal. L. : \star *S Ian . . . den Emme . . .* (N.).

— *Johannes dictus van den Emmere, censualis seu mansionarius* de l'abbes de Nazareth, 1348 : trois chevrons (!). L. : \star *S' Ian van den Emmere* (N.).

— Gauthier van den *Nemere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorskelaer; i. t. : 159 mout., 1374, 8 : trois fascés; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *Wouter van de . Eemer* (B.).

— Jean van den *Nemere[n]*, prisonnier *illegitimus*, sous le même; i. t. : 86 mout., 1374, 8 : même écu, les trois chevrons accompagnés en chef à d. de . . . L. : *. . Ian van den Eemer . .* (B.).

— Gauthier van den *Eemere*, h. de la cour de Santhoven et tenancier de l'abbé de Saint-Bernard (-sur-l'Escaut), 1399 : trois fascés; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : \star *Wouter van den Emer* (N.).

— (Gauthier van den), h. et tenancier du duc de Brabant, à Santhoven, 1446 : trois fascés; au chef chargé à s. d'un oiseau; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *S Wauter* (N.).

— (Jean van) (!), h. de la cour de Santhoven, 1454 : trois fascés; au chef chargé à s. d'une merlette; au fr.-q. chargé de trois chevrons (Mal.).

EEMSKERK (Georges van), bailli de la Hollande méridionale, 1454 : un poisson, posé en fasce, en chef, et un marteau en pointe. S. s. : un aigle (Mal.) (voir **Heemskerk**).

Eerdbrugghen. Jean van der *Erbrugghen*, échevin d'Anvers, 1374 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 1).

— (Gérard van der), fils de Guillaume, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : une fasce, chargée d'un croissant, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Fiefs, N° 4181) (voir **Crude**, **Loze**).

Eerneghem. Gilles van *Ernegheem*, échevin du Franc de Bruges, 1292 : parti; au 1^{er}, une aigle; au 2^d, un lion (*Oost-Eecloo*).

Eersten soin (*Willem*), échevin de *Tuel* (Tuil), 1471 : une colonne (*zuil*), posée en bande. L'écu appuyé contre une licorne, accroupie à d., qui le supporte de la gueule (*Geld.*).

Eertrijck. Gilles van *Ertrijke*, prêtre, allentier au quartier de Tirlemont, 1443 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une lettre *t*. L. : *S Egidii . . Ertryke pbri* (S.-G.).

— Renier van *Ertrijke*, alleutier audit métier, 1443 : trois billettes, accompagnées en cœur de . . . (étoile, besant, tourteau ?) (S.-G.).

— *Goert van Eertrijke*, lieutenant du receveur audit métier (ou quartier), 1446 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (*Heijl.*).

— (Maitre Gérard van), échevin de Léau, 1623 : trois billettes, accompagnées au point du chef d'un besant, ou tourteau (*Heijl.*).

Eesbeke, dit van der Hagen (Antoine van), tenancier héréditaire du damoiseau Jean van *Loqueghem*, dans sa cour de *Cockelberghe* (Koekelberg), 1540 : un gironné de huit pièces, les 2^e, 4^e, 6^e et 8^e chargées, chacune, de trois mouchetures d'hermine. S. s. : un griffon. L. : *S Anthonis va Eesbeke* (Aff. Etrangères, à Bruxelles, Conseil héraldique).

— Marc-Etienne van *Eesbeeck*, curé de Kerckken, remet, en 1787, un état des biens de sa cure, en vertu de l'édit de l'empereur du 4 janv. 1787; gironné de sable et d'argent, de huit pièces, chaque giron de sable chargé de trois mouchetures d'hermine (C. C. B., reg. 46610) (voir **Haeghen**).

EESSENS. Bernard van *Esis*, emphytéote en Overbetuwe, 1549, 37 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes d'âne, les deux supérieures, posées en pal, les oreilles en bas. L. : *S' Bernt van Eesens* (*Geld.*).

Eessen. Jean van *Esene*, h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : type scutiforme; un chevron et un lambel à cinq pendants, broch. L. : \star *S' Ian van Esene* (*Nam.*, N° 476).

Eessen. Pierre van *Essine*, tuteur de *Hannekin Bampeels*, tient un fief, du château de Furnes, 1424 : une bande et un lambel à quatre pendants, broch. (Fiefs, c. 887, l. 219-254).

Effern. *Johan* (son sceau est tombé) et *Sander van Efferen*, frères, amis du comte Guillaume de Limbourg, sc. un acte de *Conrard van Ruyschenberg*, 1448 : deux burelles en pointe, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Sand eren* (Duss., Saint-Pantaléon, N° 332).

EGER[EN]. *Henricus de Eger* (2° loco), *Gerhardus Proyt*, curé à *Bodberg* (Budberg) et à *Uerdingen*, et *Johannes Hasenrugh* scellent un acte de vente, relatif à des biens à *Birten* et passé devant les échevins de *Birten*, 1342, *ipso die beati Gregorii pape* : une bande, chargée d'un lion léopardé. L. : *✠ S' Henrici de Eger* (Duss., Abbaye de Camp, N° 437).

— *Henri van den Eger*, chevalier, fait, devant les échevins de *Rheinberg*, une convention, avec l'abbé de *Camp*, au sujet de la menue dime près de son bien de *Mekeldunc*, 1350, *des neesten daghes na sente Lucien daghe* : une bande, chargée d'un lion léopardé. L. : *✠ S Henrici de Egher militis* (Ibid., N° 496).

— *Henricus de Egher*, échevin de *Wesel*, 1355 : trois pinces d'écrevisse. L. : *✠ S' Henrici de Egher scabini* (Duss., *Stadt Wesel, Vicarien, caps.* 43).

— *Henricus de Egher*, échevin de *Wesel*, 1364; *Henricus de Egher* et sa femme *Hildegardis*, dotent, devant les échevins de *Wesel*, les pauvres lépreux de *Wesel*, d'un terrain sis vis-à-vis de la maison desdits pauvres; 1386, *die beati Laurentii martiris* : trois pinces d'écrevisse. L. : *. . . Henrici de Egher (!)* (Duss., *Stadt Wesel, Spiritusarmen, caps.* 27; Duss., *Stadt Wesel, Leprosen, caps.* 19).

— *Arnould van den Egher* et d'autres décl. s'être faits hommes du comte de *Berg* et de *Ravensberg*, 1369 : une bande, chargée d'un lion léopardé. Cq. cour. C. : une tête et col de lion. L. : *. . . Arnoldi de Egh . . .* (Duss., *Jul.-Berg, N°* 837).

Comp. les armes de *Glinde, Gruter et Steghen*.

— *Bertold van den Eger*, reçoit, du *Brabant*, par l'écoutète de *Bois-le-Duc*, une indemnité pour un cheval, perdu à *Louvain*, 1383 : une chauve-souris. L. : *. t van den Eghe . (B.)*.

— *Elbert van den Egher* et sa femme, *Jutta*, vendent au comte *Adolphe* de *Clèves* leur *hof d'Egher*; *Etienne van den Egher* vend audit comte une rente annuelle de vingt muids d'orge qu'il possède à charge du même bien, 1393, *des manendaeges na andaege des heijligen pinxdaeges* : une chauve-souris.

L. : *✠ S . . bert va* (Duss., *Clèves-Mark, N°* 467).

Un *Elbrecht van den Egere* inféode au comte *Jean* de *Clèves* sa maison (château) *d'Egere*, près *d'Apelderen* (*Appeldorn*), avec ses fossés, *vorburg* et appartenances; 1366, *op den dinxdag na den sondagh in der vasten als men sijnht Oculi mei*. Le sceau est tombé (Ibid., N° 361).

EGER[EN]. *Jutta*, susmentionnée, 1395 : parti; au 1^{er}, une chauve-souris; au 2^d, une croix échiquetée. L. : *★ S' Iv . . van de Egher* (Ibid., N° 467).

Sur ce sceau, la chauve-souris se trouve représentée sous une forme qui la fait ressembler à une aigle.

— *Etienne van den Egher*, susmentionné, 1395 : une chauve-souris. C. : un lévrier iss., terminée en volet, les deux pattes posées sur le casque. L. : *S' Steven van den Egher* (Ibid., l. 467).

— *Sander van den Egher* et *Gossuin van Hoenslaer* (*Honselar*) promettent de restituer à *Adolphe*, duc de *Clèves*, dans les dix ans, les fiefs qu'ils ont reçus de lui, pour qu'il puisse les donner à des vassaux de naissance, ledit *Gossuin* n'étant pas né vassal du duc, 1421, *des saterdaghes nae sunte Agaten dach; Stijn van den Egere* (elle scelle d'un cerf; *Issum* ?) et son fils, *Sander van den Egere*, fondent, devant le juge et les échevins de *Pont*, une messe au couvent des *Carmes*, à *Geldern*, pour *Etienne van den Egere*, leur mari et père respectif, 1421, *sdinsdags na quasimodo geniti* : une chauve-souris. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Sander vā de Eger* (Duss., Ibid., *Suppl.*, N° 133; Duss., *Carmes de Geldern, N°* 79).

— *Sander van den Eger*, s'oblige à dégrever, dans les quatre ans, de toutes charges, les huit journaux de terre, sous la juridiction de *Wischelreuarde* (*Wisselward*), que lui et *Gossuin van Hoenselar*, fils de *Loef*, ont vendus à *Henri Haen*, et qui son fief de *Clèves*, 1428, *op den godesdach na dem heiligen Paischdach* : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *Sigill Sander van [Y?]egher* (Duss., *Clèves-Mark, N°* 906).

— *Sander van den Eger*, en qualité de suzerain, vend au couvent de femmes de *Nazareth*, à *Geldern*, le bien *opp der Buckstegen*, 1447, 26 juin : une chauve-souris. Cq. cour. C. : un chien braque iss. L. : *S Sander van Eeger* (Duss., *Couvent de Nazareth, N°* 15).

— *Ghiso van Egher*, échevin de *Büderich*, 1450 : trois pinces d'écrevisse. L. : *S' Gisebert van Eger* (Duss., *Stadt Wesel, Susterconvent, caps.* 7).

— *Sander van den Eger*, avoué et juge, donne un acte avec les échevins de l'avouerie de la *Gueldre*, 1452 : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *S Sander Egher* (Duss., *Carmes de Gueldern*).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

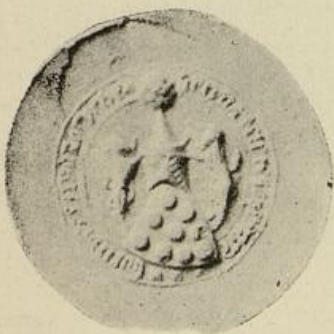


Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XL.

Fig. 1. Guillaume de Namur

Fig. 2. Jean Oem

Fig. 3. Lambert, sire d'Oupeye

Fig. 4. Jean, sire de Septfontaines et de Cranendonck

Fig. 5. Renier, fils aîné du sire de Schoonvorst

Fig. 6. Othon, sire de Contrecoeur

Tous chefs de rotte,
à la bataille de
Bäsweiler (1371), dans
l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

EGGER[EN]. *Clais van den Egher* décl. ne pas avoir de droits sur les biens que le duc Jean de Clèves a confisqués à son père, *Sander*, 1472. 18 décembre : une chauve-souris. L. : *S Claes van Egheren* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 1519).

— *Elbert van den Egher* reçoit, du couvent de Gaesdonk, le prix d'achat pour son *hof d'Veervelt*, paroisse de Wetten (Weeze), 1493, *op sunte Lucien dach virginis et martiris* : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *S' Elbert va Egher* (Duss., Couvent de Gaesdonk, N° 2).

— *Loeff van Egeren*, fils du feu drossard de Gueldre, décl. avoir été investi, par l'abbé de Siegburg, du *Kelremanshof*, sis dans la *Reckendonck*, 1353 : une chauve-souris. L. : . . . *Lvif van Egeren* (Duss., Abb. de Siegburg, N° 338).

Loeff van Egeren, drossard de Gueldre, sc. le 8 avril 1529, un acte des frères Jean et Guillaume van *Horrum*, dits *Sraem* : même écu. C. : une tête et col d'animal. (FAHNE, *Boeholz*, III, p. 99).

— *Reinard von Egeren zu Magerhorst*, colonel espagnol et gouverneur de la ville de Stralen, est investi du *Kellermanshof*, sis dans la *Reckendonck*, 1637, 29 août : une chauve-souris. Cq. cour. C. : un chien braque iss. (cachet). Sans L. (Ibid., N° 338) (voir **Büderich, Harscheidt**).

Eggerscheidt. *Theodericus de Echerscheyt, frater et amicus dilectus* de Henri, sgr. de Löwenburg, 1330; Th. van *Eckerscheit*, chev., sc. un acte du même et de sa femme, Agnès, 1336 : un échiquet et un lambel à quatre pendants; au fr.-q. broch., chargé de trois broyes. L. : $\text{✠ S' Theoderici de Echerscheyt}$ (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 344, 384).

Egghelin (Jean), échevin de la châtellenie de Furnes, 1400 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine, cotoyée de deux filets en bande, le tout accompagné en pointe d'une étoile. L'écu posé sur une aigle contournée. L. : *S Ihan liin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 88).

— (Chrétien) tient, de la châtellenie de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 : une merlette en chef et deux coquilles en pointe (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

FAHNE (*Coeln. Geschlechter*), qui reproduit ce sceau donne, au lieu des trois broyes, un fer de moulin! Le même blason et celui de Jean de Merheim ont été mal reproduits par ANDR. LAMEY, *Akadem. Beiträge zur Gültch.-Berg. Gesch.*, III, 1781, Pl. I.

Egglöij. *Reinerus Egglöij*, 1293; *Renerus Egglöij*, 1309, échevin de Bruxelles : dans le champ du sceau rond, un ange debout, posé de face, aux ailes déployées, tenant, devant lui, une fleur de lis tigée. L. : *S' Reineri . . . ei* (Brux.) (voir **Diepenbeek, Grimberghe**).

Elisabeth *Egglöijs*, fille de Gauthier et femme de Daniel van Bouchout, relève des fiefs à Bruxelles (compte Paques 1375-76, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 47 v°).

Egglöij. *Renerus Egglöij*, échevin illec, 1313, 5, 21, 3, 9 : une fleur de lis, p. c., accostée de deux tours (portes). L. : *Sigill' Reneri Egloy* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 289, et Brux.).

— (*Franco*), échevin illec, 1323, 8 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois tours (portes). L. : $\text{✠ S' Franconis dicti Egloy}$ (Brux.).

— (*Walterus*), échevin illec, 1326, 35 : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. chargé de trois tours (portes). L. : $\text{✠ S' Walteri dicti Egloi}$ (Brux.).

— Renier *Egloij*, chev., délégué de la ville de Bruxelles, 1335 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c., et un lambel broch. L. : *Sig' Reineri Eggeloy militis* (B., N° 342).

— *Reijnerus Egloij, Willelmus Pipenpoij, Walterus Pipenpoij, Ghiselbertus* (son sceau est tombé), *Rodulfus Taij, fratres, Godefridus Rode et Willelmus, dictus Pipenpoij, filius quondam Reijneri Pipenpoij, armigeri, opidani brucellenses*, s'engagent, moyennant 48 livres, à servir le duc de Brabant, *cum sedecim armigeris, una nobiscum septem*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 18 août 1338 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. L. : *in neri dicti . . . loy* (B., N° 435).

Ce *Walterus Pipenpoij* a été omis dans *La formation d'une armée brabançonne du duc Jean III*.

— *Renerus dictus Egloij, miles*, échevin de Bruxelles, 1331 : trois fleurs de lis (complètes); au fr.-q. chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. Cq. cour. C. : une fleur de lis, sans pied. L. : *Sigillum Reineri Egglöij militis* (Brux.).

— (Renier), chev., reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 22 vieux écus, pour dépenses de bouche, faites par lui-même et Gisbert Taije, à Bruxelles, *in de vroente, daer wij in laghen voer scout die wij sculdich waren van haren wegghen met scepenen brieven van Bruesele*; 13 septembre 1337; sire Renier *Egghelöij*, h. de fief de *Zweder van Abcoude*, sgr. de Gaesbeek, 1360 : même sceau (B., N° 1390^{bis}, et *Ninove*).

— (*Walterus*), *miles*, échevin de Bruxelles, 1404, 12, 21 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé de trois tours, ou portes crénelées, accompagnées au point du chef d'un maillet penché. C. : une tête et col de héron entre un vol. S. : un griffon et un lion. E. : *S' Walteri dci Egloy mil'is* (B. et Brux.).

Egmond. *Wilhelmus de Egmunda* sc. un acte de l'évêque d'Utrecht : accord entre le couvent d'Egmond et les paroissiens illec, 1264 (n. st.) : un chevronné. L. : $\text{✠ S' Wilhelmi de Egmunda}$ (*Egmond*).

Egmond. *Willem van Egmonde*, chev., sc. un acte de la comtesse Béatrice de Hollande, 1291; h. du comte de Hollande, 1299 : même écu. L. : S *lelmi de Egmonda militis* (Holl. et Ste-Pharalld).

— (Jean, sgr. d'), non cité dans l'acte, 1361 : même écu. L. : *S' Iohannis domini de Egmenda* (Holl.).

— *Aernout, here van Egmonde ende van IJsselsteijne*, décl. que, devant lui et ses hommes (e. a. sire *Willem van Egmonde* et *Gheriit van Egmonde*) à comparu *Wouter van Merensteijne, onze neve*, et, devant d'autres hommes, *Joufrou Alcerait, onse nichte*, femme dudit *Wouter*, 1377 : même écu. L. : *S II gmond* (Ibid.).

— Gérard van *Egmonde*, chev., 1407 : même écu, brisé d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Gerardi de Egmnd . mili*. (Ibid.).

— Jean van *Egmonde* permet à un vassal de vendre une terre à *Bordijc* (Boerdijk), 1413 : même écu (avec lambel). T. : un ange. L. : . . . *Ian va Egmnd' en va d' W (M?)* (Ibid.).

— *Willem, bastert van Egmonde*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : un chevronné et un bâton broch. L. : . . . *illam van Egmonde bas* (Ibid.).

— *Gherijt, bastert van Egmonde*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : même écu (avec bâton) surbrisé d'un lambel. L. : *S Gheriit Gheriit (!) baster tea Egmnd* (Ibid.).

D'après GELBE, *die here van Egmont*, h. du « duc » de Hollande, portait : chevronné d'or et de gueules (de 12 pièces). Volet de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent, doublé d'azur. Cour. d'or : un plumail, en forme de pomme de pin, de sable. Le chevronné est toujours de douze pièces, sur les sceaux du XIII^e au XV^e s., que nous avons vus.

— (Florent d'), comte de Buren, sc., comme tuteur de Philippe de Montmorency, sgr. de *Nevele*, *Burcht*, *Zwijndrecht*, etc., l'aveu relatif à ses fiefs à *Zwijndrecht*, *Vliet*, etc., 1536 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, six chevrons; aux 2^e et 3^e, une fasce bretéssée et contre-bretéssée (**Buren**). Cq. cour. Sur le tout : un écu, à la fasce et au sautoir, formé de quatre ailes de moulin à vent (!) broch. (**IJsselstein**). C. : un panache de plumes de coq, en forme de pomme de pin. S. : deux lions (Fiefs, N° 6902).

— (Maximilien d'), comte de Buren et de Leerdam, sgr. d'IJsselstein, *Cranendonck*, *Sint-Martensdijk*, *Scherpenisse*, etc., gouverneur de Frise, d'Overijssel, de Groningen, etc., Bois-le-Duc, 12 févr. 1542-3 : même écu, mais cinq chevrons, au lieu de six, et un sautoir échiqueté, au lieu des ailes de moulin. Cq. cour. Même C. (C. C. B., c. 107) (voir **Ennetières**).

Egnoije, voir **Herotten**.

Egrix (Cólars), receveur du sgr. d'Enghien, reçoit pour celui-ci une rente sur le tonlieu de Termonde, 1391 : de vair, au sautoir, chargé en cœur d'une merlette. L. : . *Nicholai Eg* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-1).

— (Nicolas), receveur de *me dame de Hours*; veuve de Henri de *Labiell*, chev., 1428, 9 : de vair au sautoir, chargé en cœur d'une rose brochante. L. : ✠ *S' Claus Egrix* (Mons, *Domaines de Hal*, l).

Ivette, dame de *Hours*, veuve de messire Henry de *Labiaul*, chev., tient un fief ample, à Hal (Mons, *Cour féod. du Hainaut*, Cartulaire de l'année 1410, p 170). Un *Claus Eggric* est homme de fief d'Enghien, 1387 (Abb. de W.-B., c. 4008).

Ehren. *Strenuus vir Henricus de Honore, miles, civis coloniensis*, sc. un acte de Constantin de *Lisekirchen*, *vice-comes* de Cologne, qui le dit *meus sororius*, 1349 : plain; au chef chargé de trois annelets. C. : une corne de bœuf, garnie à s. de plumes de paon et de trois annelets, broch. sur les plumes. L. : *S Heinrichi de Onore milit* (B.).

— *Gobel van der Eren*, chev., h. de l'abbé de Saint-Pantaléon, *illec*, 1410 : plain; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux, chacun enclos d'un annelet, les deux 1^{ers} annelets surmontés d'un tau. L. : *an der Eren* (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Johan van (!) Eren*, juge, h. dudit abbé, 1442 : plain; au chef chargé de trois miroirs ronds. C. cassé (Ibid.).

GELBE donne ainsi l'écu de *Henric van der Eren*, vassal de l'« évêque » de Cologne : palé d'or et de gueules (8 pièces); au chef d'azur, chargé de trois miroirs ronds d'argent, cerclés d'or.

EYDEL (Arnould van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol, i. t. 160 mout., 1374 : trois lévriers élançés, rangés en pal. L. : ✠ *S Arnolt van Eydel* (B.).

— (Guillaume), prisonnier sous le même; i. t. : 353 mout., 1374 : même écu. L. : *S Willem van Eydel* (B.).

L'acte ne lui donne pas la particule.

Eijk, voir **Eijck**.

EIJKELHOVEN, voir **EKELHOVEN**.

Eijken, voir **Eijcken**.

EYCH (Sire Paul van) sc. un acte de Conrard, sire d'Esch, 1340 : un chêne, non englanté, feuillé de cinq pièces, mouvant de la pointe. L. : ✠ *S' Pavh militis de Hevch* (pour *Heych*?) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

— (Thierry van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cronenburg; i. t. : 918 mout., 1374 : écu fruste. C. : une écrevisse entre deux cornes de taureau. L. : *S Theodorici de Aeichhen* (!) (B.).

EYCH (Henri van), sire d'*Oylbrucgen* (Olbrück), décl. que, comme ci-devant, son château de *Bettingen* (Bettange) sera *offenhuis* de l'archevêque de Cologne, 1398 : un chêne, non englanté, mouvant de la pointe (Duss., *Col.*, N° 1218 1/2).

Le roi d'armes GELRE donne à son contemporain *her Peter van Eyck*, vassal de l'évêque de Trèves : d'argent au chêne de sable, feuillé de cinq pièces, non englanté, mouvant de la pointe. Le eq. d'or. C. : une tête et col de loup d'argent, lamp. de gueules, colleté de sable ; le collet affecte la forme d'une cour. d'épines.

Eichen (Joachim van) fait un contrat de mariage avec *Marij van Braickell* (Brakel), fille de Josse ; il reçoit de son père, Josse van *Eijchen*, une terre sous *Braickell*, 1339 : le sceau est tombé (*Geld.*) (voir **Brakel**).

Eychorn[e] (Conrard van den), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1337, 70 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. L. : *radi de Eychhorn scabi aqn* . . (Duss., Commanderie de Biesen, N°s 23 et 60).

Eijck, Eijke. *Arnoldus de Eijcke, dictus van den Bossche, junior*, échevin de Bruxelles, 1432 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir composé ; aux 2^e et 3^e, une fasce et un lion broch. iss. du bord inf. de la fasce. C. : une tête et col de coq d'hermine, iss. d'une cuve du même, terminée en volet. L. : *S' Aert vā Eyke dicti vā den Bossche* (B.).

— Jean van *Eijke* reçoit, avec *Zeeds (Zeits) van Brede (Breide)*, du fisc du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1337 et vers 1357 (sans date) : une fleur de lis p. c., accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Iohannes de Eyke* (B., N°s 1228, 1474, 1505, 1560).

— Gérard van *Eijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 324 mout. 1374 : trois pals retraits et, en pointe, un fer de moulin. L. : *S' Gherardus de Eike* (B.).

— (Gérard van), h. d'armes, 1407 : un huchet, surmonté de trois pals retraits (Helmond).

— (Gérard van), échevin de Bois-le-Duc, 1471 : trois pals retraits (Ibid.).

— (Gérard van), échevin d'Anvers, 1474 : même écu. C. : un lévrier issant entre un vol (M. Donnet).

— (Gérard van) tient, du Brabant, un fief à Rosmalen, 1495 : même écu. C. cassé (*Av. et dén.*, N° 2626).

— *Adriaen Crijnen van Eijck*, échevin de Rotterdam, 1616 : un arbre terrassé, accosté de deux trèfles. C. : un arbre (U.) (voir **Brede, Eijk, Eijcken, Mechelen**).

Eyckel. Jean et Thierry van *Eyklo*, frères, cautions de *Rasoir van der Dorneburg*, dit *Quaedart*, 1375 :

tous deux : une bande, chargée de trois losanges, posés dans le sens de la bande (Duss., *Jul.-Berg*, N° 915).

Comp. les armes de *Dungelen* et d'*Essen*.

Eyckel. *Rasoir van Eyklo* sc. le même acte. 1375 : même écu. L. : *S' Ras . ri de Ecklo* (Ibid.).

— Thierry van *Ekele* sc. un acte de Jean van *Ekele*, propriétaire du *hoiff to Ekele*, qui fait un échange de serfs avec Hermann *Brunchorst* (!), à Essen, 1389 : une barre (!), chargée de trois losanges, posés dans le sens de la barre (Duss., *Werden*, N° 97^d) (voir **Wernere**).

— Jean van *Eykel*, fils de Thierry et fermier du chapitre d'Essen, 1428 : même écu que Jean et Thierry, 1375 (Duss., *Essen*, N° 148).

— Thierry van *Eyckell thom Krarighe* tient des fermes, dudit chapitre, 1534 : même écu. Cq. cour. C. : la bande de l'écu entre deux cornes de bœuf (Ibid.).

Eijcken. Henri van der *Eijken*, échevin de Tervueren, 1344, 32 : un chêne arraché (non englanté) ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. L. : *S' Henrici de Eike . scabini de Fvra* (S.-G.).

— *Loenis van der Eijken*, bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, une indemnité de 90 vieux écus pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1338, 13 décembre : une coquille ; au chef chargé de deux autres coquilles. L. : *S' Loenis van der Eiken* (B., N° 1687).

— Gauthier van der *Eijken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts, i. t. : 200 mout., 1374, 9 ; 1374 : une tringle, surmontée de trois maillets penchés, contournés. L. : *S' Vovtere van der Eiken* : 1379. disant employer son propre sceau : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés (a. d.). L. : *Sig Frowice Lisebet va Qvaderebbe* (B.).

Au verso de l'acte de 1379, il est appelé : *Wouter van der Eijken van Campenhout*.

— Jacques van der *Eken* reçoit un paiement par le clerc de la duchesse de Brabant, 1386 : un gland ; accompagné en chef de deux étoiles. L. : *S' Iacop van der Eeke* (B.).

— Jean van der *Eijken*, échevin de Malines, 1411, 2, 4, 3, 8-20, 2-4 : trois glands et au point du chef une étoile à cinq rais ; au chef chargé de trois maillets penchés. S. : deux griffons. L. (1411) : *S' Iohannis va der Eyken* (Mal. et B.).

— Eustache van der *Eijken*, écoutète ou maieur (!) de Gorssum, 1411 : un lion et un semé de billettes ; au lambel broch. (S.-T., c. 10).

Eijcken. Renier van der *Eijken*, échevin libre (*vri-scepen*) du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une coquille en pointe. L. : ✠ *S Reineri van der Eiken* (S.-G.).

— Jean van der *Eeken*, fils de Jacques, tient, du château de Courtrai, le fief *ten Hoghen hove*, à Aerseele, 1430 : une fasce de cinq fusées. T. : un ange (Fiefs, N° 1238).

— Simon van der *Eeken*, receveur et bon ami de Henri van Rotselaer, sgr. *van der Roest*, lequel tient, du chef de sa femme, Catherine Sersanders, du château de Termonde, un fief à Nieuw-Otene, au métier d'Axel, 1430 : un chêne (Ibid., N° 4134).

— Henri van der *Eeken*, prêtre, curé de *Grammine* (Grammene) et *stedehouwere* de la paroisse de Deijnze, 1434, 5 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et en pointe d'un gland, feuillé de deux pièces. L. : *S He* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— Godefroid van der *Eijken*, échevin de Tirlemont, 1469 : une marque de marchand (Gr. scab., arrond. de Louvain, c. 3645) (Fig. XVIII).

— Jean van der *Eijken*, échevin de Malines, 1484 : trois glands, feuillés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : *S scabnat' Iohis vā d' Eik* . . (Mal., S.-G., B.).

— (François van der), échevin de Tirlemont, 1533 : un chêne, accosté des lettres F et E (Ord.).

— (Claude van der), échevin de Bruxelles, 1623 : plain; au chef chargé de trois macles. C. cassé. L. : . . . *avdi van der Eycken* (Brux.) (voir **Eijcman, Louvain**).

Eijcman (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois feuilles de chêne, chacune attachée à une petite branche. L. : ✠ *S' Iohēs dcī vā dē Eyken* (Fl.).

— Jean *Eijcman*[s], échevin de Helmond, 1413, 4, 8 : trois tierces, accompagnées d'un fer de moulin et de deux annelets, rangés en chef (Helmond).

— Herman *Eycmans*, échevin illec, 1435, 40 : trois tierces; au chef chargé d'un fer de moulin accosté de deux meules (Ibid.).

Eyll. *Dominus Thelemannus de Eijle, miles*, sc. un acte d'*Isbrandus dictus Proyt*, 1345 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. d'une lettre *ɔ*, suivie d'un apostrophe. L. : . . . *il* *Eyle mil* . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 18).

— *Eijlbrecht van Eijle*, chev., sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348; Elbert van *Eijle*, chev.,

reçoit de Jean van Arkel, évêque d'Utrecht, 750 *marke van ghuldenen scilden* (à 21 groot), *die hi mi sculdich was van den huse te Lagche, met sinen toebehoren*, 1349; sc. en 1350 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Eylberti de Eyle militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509; *Utrecht et Duss.*, *Emmerich*, N° 36).

Eyll. Jean van *Eijle*, chev., reçoit, du Brabant un acompte de 430 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 24 avril 1337 : une fleur de lis, accompagnée au canton senestre (!) d'un I. L. : . . . *Ioh* *d. Eyl* (B., N° 987).

— Jean van *Eijle*, chev., sc. pour *Reinnechaen van Wouschem* (Wörchem?), chev., qui reçoit du Brabant, 150 vieux écus, pour ses services, frais, et pertes dans la guerre de Flandre, 13 août 1357; reçoit du Brabant, pour lui-même et Thierry van den Berghe, deux indemnités, à titre d'acompte, l'une de 9, l'autre de 50 vieux écus, (guerre de Flandre), 13 août 1357 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. (!) d'une lettre I. L. : ✠ *Iohannis de Eil* . (B., N°s 1338, 1339, 1344).

— (Herman van) tient, du comte de Clèves, *tot enen Zutphenschen leene, dat hues toe Zeelem (Zelhem), mijt den oversten hues ende mijt den voerborchte*, 1377 : une fleur de lis et un lambel broch. en chef. C. : deux cornes, garnies, chacune, de trois boules. L. : ✠ *S' Hermanni de Eyl* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— Bernard van *Eijle*, écuyer, sc. avec les échevins de Rheinberg et de Menzelen, un vidimus de l'acte d'Arnould van Alpem, sgr. de Hönnepel, et de sa femme, 1388 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de . . . (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Guillaume van *Eijle*, chev., sc. un acte de Frédéric, comte de Moers, 1392 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 552).

— (Herman van), h. du comte de Clèves, 1394 : une fleur de lis. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Ibid., N° 576).

Voici d'après GELBE, les armes de deux de ses contemporains (xiv^e s.) :

1° *Herman van Eyl*, h. du duc de Gueldre : d'azur à la fleur de lis d'or. C. : une tête et col de cerf de gueules, ramé d'argent, terminé en volet.

2° *Her Deric van Eyl*, h. du comte de Clèves : même écu. Capeline d'azur. C. : deux cornes de bœuf d'azur, garnies, chacune, de trois boules d'argent.

— Elbert van *Eijle, Elberts soen*, a acheté, du comte de Clèves, un bien *op der Boicholt*, 1406 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. d'un croissant tourné. L. : . . . *lbert va Eil* (Duss., *Clèves-Mark.*, N° 667).

— Elbert, fils du précédent, 1406 : même écu (Ibid.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLI.

- Fig. 1. Guillaume van der Aa, chevalier
- Fig. 2. Jean van den Assche
- Fig. 3. Pierre de Bailleul, maréchal de Flandre
- Fig. 4. Henri de Bastogne
- Fig. 5. Colaert van den Berghs de Grand-Hallet

} Combattant, tous, à
 Bäsweiler, dans
 l'armée brabançonne
 (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Faint text at the top of the page, possibly a title or header.



Faint text below the first circular illustration.



Faint text below the second circular illustration.



Faint text below the central circular illustration.



Faint text below the fourth circular illustration.



Faint text below the fifth circular illustration.

Pl. XII.
Faint text at the bottom of the page, possibly a legend or description.

Eyll (Sybert van), chev., h. du comte de Moers, 1416 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. : ✠ S Sibert va E. l. . . t. . . (= ritter) (Ibid., N° 738).

— Guillaume van *Eijll*, écoutète de Wetten, fait un contrat de mariage avec Sophie van *Boickholt*, fille de feu Arnould et de Marguerite (van Hackfort?), 1535 : même écu. C. : une tête et col de cerf (*Geld.*).

— Gaspard van *Eijll*, cousin dudit Guillaume, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Alpen**, **Bocholz**, **Budberg**, **EYLO**, **Friemersheim**, **Hackfort**, **ISTEN**, **Linden**).

Arnould, Vincentia et Cornélie van *Eell*, enfants de Guillaume et de Sophie van *Buecholt*, sont cités dans un acte de 1555 (*Geld.*).

EYLA, voir **Bongart**.

EYLO (*Johan van*) décl. que la commanderie de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, pourra conserver tous les biens qu'elle tient de lui *illec* (à *Seyrstorp*) *ind velde*, comme par le passé, *zo eyne karmudin ind alsulghin reitte assi iairlichs mir ind minin erfoen schuldich synt*, 1349 : quatre pals ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de lion. L. : ✠ S Iohannis d'Illo (Duss., Commanderie de Biesen, N° 55).

EYLRICHOVEN, voir **Berk**.

EIJLSWICK (Jean van), h. du comte de Clèves, 1401, 5, 11 : un poisson, posé en bande, recourbé à d. L. : ★ S Jan . . . Isloh (Duss., Clèves-Mark, N° 638).

Eynatten (Pierre van), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 80 mout., 1374 : une croix gringolée, chargée en cœur d'une rose. L. : . . . Peter . rvinmel (B.).

Un Jean van Eynatten, prisonnier, sous la même bannière ; i. t. : 247 mout., 1374 ; son sceau est tombé. Voir, sur les Crummel d'Eynatten, *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du doc. de Liège*, 1895.

— *Johan van Eynotten* (?), *knaepe van wapen*, caution de Renier de Hulsberg, 1415 : une cotice, accompagnée de six merlettes, rangées en orle ; un peu fruste. L. : S Iohan van Ennatte (B.).

Eijnde (Hebbeken van den), reçoit, du Brabant, une indemnité de 25 vieux écus pour ses frais et pertes, etc. (guerre de Flandre), 10 novembre 1357 : trois anilles, surmontées d'un lambel. L. : ★ S' Heinrici de Eisterbeke (**Heisterbach**?) (B., N° 1499).

— (IJsbrant van den), échevin d'Anvers, 1533 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux croissants, surmontées d'une étoile à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, deux fleurs de lis. C. : un animal iss. entre deux cornes de toureau (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— (Gérard van den), échevin de Malines, 1537, 60 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fer de moulin ; aux 2^e et 3^e, un oiseau (canard) (Mal.).

Eijnde (Urbain van den), tenancier de la sgrie de Muijselwijck, sous *Hombeke* (Hombeek), dans le Petit Brabant, 1539 : trois merlettes (Ibid.).

— (Jean van den), échevin de Malines, 1587, 8, 1603 : même écu (Ibid.).

EIJNDHOUTS (Guillaume van) (fils de Herman), échevin de Helmond, 1414, 6, 7, 21, 4, 32, 4, 5, 9 : deux oiseaux, 1 en chef à d., 1 en pointe, et une quatrefeuille en chef à s. (Helmond).

— (*Adrianus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1534 : trois oiseaux (canards?) (Ibid.).

— *Henricus de Eijnthouts*, échevin *illec*, 1538 : même écu, brisé en cœur d'un croissant, ou huchet (Mal.).

Ludovicus de Enthout, *filius Henrici Kelremans*, et son frère relèvent un fief à Someren (compte Pâques 1374-75 ; C. C. B., N° 17144, p. 41).

Eyneburg, *Hermannus de Eynenberg*, *consanguineus* de Henri, sgr. de *Schinna*, 1285 : une bande et un semé de billettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Hermannus de Eynenberg* [h], *miles*, 1363 (n. st.), 4, 6 ; *Hermannus, dominus de Eynenberg*, 1365, reçoit, une rente, du receveur de Maestricht, de la part du duc de Brabant : une bande et un semé de billettes (les billettes posées en barre). L. : S H-manni milit' de Eynnberch (B., Nos 1803, 1879, 1971, 2050).

— Daniel van *Eynenberghe*, jadis prisonnier à Bâweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant : i. t. : 600 mout., 1374 : même écu, la bande chargée en chef d'un anneau. L. : ✠ S' Danielis . . . enbergh (B.).

— Guillaume van *Eynenberch*, chev., jadis prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 326 mout., 1374 ; sc. pour Pierre van *Bijessen*, prisonnier sous le même ; i. t. : 28 mout., 1374 : même écu, mais une étoile à cinq rais, au lieu de l'annelet. L. : . . . Willi de Eyneber' militis (B.).

— Jean van *Eynenberch* reçoit une rente à Maestricht, 1384 : même écu, sans brisure (B.).

— Gérard van *Eynenberg*, sire de *Landscroenen*, sc. un acte de Conrad van Schoeneck[e], dit *den Swartzen*, chev., qui décl. avoir reçu, de l'archevêque de Cologne, une rente viagère à laquelle sa femme, Lorette von Ulmen, et ses enfants n'auront aucun droit, 1389 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, comme Jean, 1384 ; aux 2^e et 3^e, une couronne (Duss., *Col.*, N° 1127 1/2).

— Jeanne van *Eynenberch*, veuve d'Henri *Voys* van Lechenich et femme de Thierry van *Ginnich*, chev., 1389, 94 : comme Jean, 1384 (Ibid., Nos 1129 et 1175).

Eyneburg. Gérard van *Eynenberg*, sire de *Lands-crone*, chev., sc. un acte de son parent, *Rickalt*, sire de *Merode* et de *Frentz*, 1437 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une couronne; aux 2^e et 3^e, comme Jean, 1384. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq (Ibid., N° 1143) (voir **Gymnich, Landescron**).

Eijnouds zone (Pieter) (voir **Poele**), 1292 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : ★ *S' Pieter f Einovds* (Fl.).

Le Baron J. DE SAINT-GENOIS (*Inv. analyt.*) l'appelle, à tort : *Pierre, fils d'Eynoud Raweljn*. Raweljn, sans nom de famille, est un nouveau personnage, qui déclare n'avoir pas de seel.

EINTBROECK (Jean van), échevin juré de la franchise de *Brusthem*, 1334 : une fasce de cinq fusées, chargée d'un bâton abaissé et surmontée de trois merlettes mal ordonnées (Ord.) (Pl. 6, fig. 134).

— Jean van *Ientbroeck*, échevin de la cour censale de Liège, à *Brusthem*, 1335 : même écu, sans le bâton (Ibid.) (voir **Entbroeck**).

Eijnthout. *Walterus de Endout*, échevin de *Malines*, 1344 : trois croissants et une cotice broch. (Mal.).

Eijs. Gilles van *Eijs* reçoit une rente du Brabant, 1361 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un chapeau de fer, garni de sa mentonnière. L. : ✠ *S Gillis* (B.).

— Jean van der *Eese*, reçoit un paiement de sire *Brijn van Craynem* écoute de *Bois-le-Duc*, 1368 : une croix (assez fruste). S. : deux léopards (B.).

— Arnould van *Heijse*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le sire de *Witthem*; i. t. : 439 mout., 1374 : même écu que Gilles, 1361, mais sans la mentonnière. L. : *S' Arnolt van* . . . s. (B.).

La terre d'Eijs est située près de *Wittem*, dans la province de *Limbourg néerlandaise*.

— Jean van *Eise*, jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 440 mout., 1374 : même écu qu'Arnould, le chapeau de fer étant fort aplati, au point de ressembler à un couvercle, muni, au haut, d'une pointe. L. : *S' Iohan van Eise* (B.).

— *Herebrecht van Eijse*, dit *Buesdal*, sgr. de *Brusthem*, 1332 : une croix. C. : un . . . entre deux cornes de bœuf (S.-T., c. 13) (voir **Schiffelart**).

Eijsden. Simon van *Eisde*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous l'écoute de *Maestricht*; i. t. : 100 mout., 1377 : une fleur à quatre feuilles, tigée et feuillée. L. : *S' Simon . . . van Esden* (B.).

Eisenbach. Henri van *Eysinbach* (*Esenbach* et *Eysenbach*) doit au comte de *Looz* une rente de 20 marcs de Col., *de curia mea sita in nemoribus dictus « des Erbe », prope villam Visporn* (Fisch-

born), 1340; sc. des actes d'*Hermann van Bokinhove* et de *Thierry van Elbene*, 1340 : un château. L. : ✠ *S' Heynrici de Eysinbach* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 429, 32, 3).

Eyschen (Nicolas), sgr. de *Niederpallen*, tient, du roi de France, ladite sgrie et la mairie de *Redange* (comté de *Chiny*), 1681 : une croix, dont la traverse est posée en bande (ou : un sautoir, posé en bande), accompagnée, aux 1^{er} et 4^e cantons, d'une étoile, au 2^e, d'un anneau, au 3^e, de cinq besants ou tourteaux. C. : une étoile (cachet en cire rouge) (C. C. B., N° 43713^b).

EISTERBEKE, voir **Eijnde**.

Ecaussines. *Gerars de Ecaussines*, baillifs des *bos ens le conte de Haynau*, 1339, à *Valenciennes* : trois lions, au lambel broch. L. : ✠ *S Gerart decaussines* (B., N° 535).

— *Aelman van Scauchinis* (*Scachinez*), chev., reçoit, du Brabant, des indemnités, par sixièmes, sur une créance de 52 1/2 vieux écus (guerre de *Gueldre*), 1397, 8 : trois lions. C. : un buste de femme, garni d'un long voile. L. : *S Iehan decaussines* (B.).

SALBRAY, dans son édition du *Miroir des nobles* d'**HERRICOURT** (p. 72), intervertit les armes d'*Ecaussines* et de *Spontien*.

— *Meurans decaussines*, dis de *Mignaul*, h. du comte de *Hainaut*, 1398 : une bande, chargée de trois marteaux. T. : un ange (Nam., N° 1281).

— *Jehans decaussines*, dis de *Mignaul*, même qualité, 1398 : même écu, brisé en chef à s. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— *Otte decaussines* et *Gherart decaussines*, chevaliers, ce dernier marié à *Jehanne de Gavre* (1), déclarent avoir pris un arrangement avec le duc Jean IV de Brabant, qui, à cause du feu duc Antoine, son père, devait à feu messire *Allemand decaussines*, chev., leur frère, son maître d'hôtel, 353 livres, 4 sols, 11 den. (de 40 gros de Brabant) et 100 couronnes, pour chevaux perdus au service du défunt prince et pour prêt d'argent, et si perdy le dessus nomme mess. *Alemant* (!), nostre frere, tout quantes il avoit sur lui a la douloureuse journee nagaires tenue par les francois et les englois a *Aizincourt* . . . , et en oultre fut prins ay celle journee *Jehan decaussines*, bâtard dudit *Otte*, et qui fit, de ce chef, une perte de plus de 100 cour. de France, pour harnais, rançon, etc., et pour lequel ils se font fort; *Louvain*, 29 avril 1417; *Otte* : trois lions. C. : un buste imberbe (de femme), tortillé, aux longs rubans flottants. L. : ✠ *S' Ostes de nes* (B.).

(1) Il résulte encore, de cet acte, que ces époux tiennent, de l'abbaye de *Bonne-Espérance*, la maison de *Courrières* (*Courrière*), à ferme ou à cense, leur vie durant.

Ecaussines. *Gherart descaussines*, ci-dessus, 1417 : trois lions, accompagnés en cœur d'une roue. C. : un buste de femme encapuchonnée, au long voile flottant. L. : *S Gerart descaussines seigneur de Tassugnières* (Tachenière).

— Maire et échevin d'Ecaussine-Saint-Rémi, 1641 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois burelles et un lion broch.; aux 2^e et 3^e, deux pals. Sur le tout, un écu, gironné de dix pièces. L. : *S eschal de la s^orie de la Folie en . caus . .* (M. Hanon de Louvet).

EKELHOVEN (*Johannes de*), échevin d'Aerschot, 1374 : trois fleurs de lis. p. c.; au fr.-q. broch. chargé de cinq (3, 2) glands. L'écu entouré de trois glands feuillés. L. : *S Ioh'is de Ekelho* (S.-G.).

ECHOVE. *Walterus de Eihove*, 1278; échevin de Malines, 1283; *Walterus de Echove*, miles, et *Beatrix, eius uxor*, sc. une donation de biens, tenus de ladite dame, en faveur de l'hôpital d'Anvers, 1287; le mari : trois croissants. L., 1283 : *S Walleri de Niecove milit* (Hôp. S.-Elis., II, I, et Mal).

— Gérard van den *Echove*, bourgeois de Malines, 1336 : même écu (Fl.).

GELRE s'est trompé probablement en attribuant à Jan van den *Echout*, Brabançon : de sable à trois croissants d'argent. Nul doute qu'il ne faille lire : *Echoue*.

Echteld, voir **Baexen, Malburg**.

Echternach (?). Gauthier van *Achternaken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Saint-Pol; i. t. : 220 mout., 1374 : un crampon potencé, contourné, accompagné en chef à d. d'une étoile à sept rais. L. : *Waltheri Dvr . . .* (B.) (Pl. 6, fig. 133).

Eck, voir **Weelderen**.

Eckelrade. Ulric van *Ankelrode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 310 mout., 1378 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. L. : *S Oylrich van Eckelr . . e* (B.).

ECKENRODE, voir **BERK**.

ECKIN, voir **Juliers**.

Ecluse (Sceau de la uille de l'), 1332 (n. st.) : deux fascas ondées, S. : deux léopards lionnés, tournant le dos à l'écu, qui est sommé d'un dragon. Contrescel : même écu (Fl.).

Ecouviez. Jacques (son sceau est cassé) et Jean *descouvies*, chevaliers, h. du duc de Luxembourg, 1366 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, plain. L. : *Iohan de . ovveiles* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 9).

RIETSTAP blasonne *Escouviers* (!) : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, une étoile au point du chef.

ELBENE (*Theodericus de*), miles, doit au comte de Looz une rente de 20 marcs de Cologne, de *mea maiore curia in villa dicta Obirvorschutz* (Obervorschtütz), *prope Gudensberg sita*, 1340 : type scutiforme; une demi-ramure de cerf, à quatre cors, chacun terminé en fleur de lis, ladite demi-ramure posée en bande (ou bien une branche sèche, fleurie de quatre fleurs de lis, posée en bande) L. : . . . *oder . . . de Elb . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 433).

Elberfeld, voir **Elverfeld**.

Elburg (Les échevins d'), 1418 : un lion cour., à la queue fourchée, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *Sigillum opidi elburgensis* (Arnhem, *Rekenk.*).

Elderen. Jean van *Eldert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 760 mout., 1374 : cinq losanges en chef, accolés en fasce (alésée). L. : *S' Ians van Eldre* (B.) (Pl. 6, fig. 136).

— Guillaume van *Eldert*, chev., sc. pour sa sœur naturelle Agnès, femme de Jean Drake et auparavant veuve de Florent van *Hassel van der Nuwerkerken*, 1378 : une fasce de cinq fusées. C. : une tête et col de bélier (d'hermine?) (B.).

D'après GELRE, *die here van Eldren*, h. de l'évêque de Liège, portait : de gueules à la fasce de cinq fusées d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre de sable, accornée d'or.

— (Arnould van), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch et dans celle de *van der Biest*, 1496 : de vair à la fasce, chargée d'un écu., à la fasce de cinq fusées. L. : *Sigillum Aert van Elderen* (Abb. d'Orienté, A. G. B.).

— (Anne van), femme de Gauthier van Honselar, 1338 : écartelé; au 1^{er}, une fasce de cinq fusées; au 2^e et 3^e, trois bandes. Sur le tout, un écu., à huit (3, 3, 2) fleurs de lis (*Geld.*) (voir **Drake, Honselar, Koris**).

ELDINGHE (Baudouin van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : un chevron, accompagné de trois roses. Sans L. Cachet, plaqué (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 380).

ELE (*Johannes de*), échevin d'Oisterwijk (Brab. sept.), 1353 : une rencontre de cerf. L. : *S Iohis de Ele scabi* (S.-G.) (voir **Elen**).

Ele . . ., ou **Elc . . .** (*Jehan de*); son sceau figure parmi ceux d'hommes de fief de Flandre, à une charte du bailli de Bruges, laquelle ne le cite pas, 1284 : échiqueté de . . . et d'hermine (*Namur.*, N° 171).

Elegem (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 103 mout., 1374 : un sautoir, chargé en cœur d'un maillet

penché. C. : une tête barbue, coiffée d'un béret. L. : *S Iohis dei d Ellgheem* (B.).

Elen. Jean van *Ele* reçoit, du Brabant, un acompte de 73 vieux écus, pour ses services (guerre de Flandre), 1337, 4 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'un écu, à la croix engrêlée. L. : ✠ *S Jan van Nelen* (B., N° 1163).

— Jean van *Nelen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 20 écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars : un lion cour. (sans l'écu). L. : . . *Ian van Neellen* (B., N° 1387).

— (Arnould van) jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 50 mout., 1374 : un lion. L. : *Si Arvt . . . elen* (B.).

Elesmes. *Alovs, fus et hoers Rogier deslemmes*, ratifie toutes les convenances et tous les marches que Rogiers, mes peres, fist et fait a le glize de Bonnesperanche, . . . soit en dymes, en terres, en manoirs, etc., et promet de ne rien réclamer à cette église, 1282, en mai : un croissant et un semé de billettes. L. : ✠ *S Alovs fus Rogier es* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Les échevins d'). 1386, 1605, 21 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois piles ; aux 2^e et 3^e, d'hermine plain. L. : *S esche . . nalle Elesme* (Mons, Gr. scab. d'Elesmes) (voir **Apremont**).

Elewijt. *Wilhelmus de Helewite*, échevin de Malines, 1300, 1 : une croix, chargée de cinq sautoirs potencés. L. : ✠ *S Will i de . ewite* (Mal.) (voir **Bruel**).

A. VAN DEN ELINDE l'appelle à tort : *de Helwige*.

Elfringbausem. Evrard van *Elverinchusen*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une crémaillère, posée en bande (Duss., *Jul.-Berg*, N° 1163).

Elias, voir **Illias**.

ELLE (Jean van den), chev., reçoit, du Brabant, 50 vieux écus pour ses débours à Malines, ou il avait été prisonnier, 1357, 2 juillet : une croix, cantonnée de dix-huit billettes, 3 aux 1^{er} et 2^e cantons, 4 aux 3^e et 4^e. Ecu, en cœur, au lion. L. : *S Iohannis de Elle* (B.) (Pl. 6, fig. 137).

Ellenbande (*Leonhart van den*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : une fasce, accompagnée de trois molettes à six rais, rangées en chef. C. : une tête et col de bœuf (Duss., Commanderie de Biesen N° 72).

Eller. *Theodericus senior et Theodericus junior de Elnere, milites*, font, avec le comte de Berg, un accord au sujet du patronat de l'église de Dusseldorf, 1303 ; tous deux seutiformes ; l'aîné : un

gironné de douze pièces ; à l'écu, plain broch. et un lambel à quatre pendants, broch. sur le tout. L. : ✠ *S Theoderici m e* ; le cadet : le même écu, sans lambel, et l'écu, en cœur chargé de . . . (une étoile?) L. : ✠ *S . . . ode-rici . . . Inere m . . . tis* (Duss., Chap. de Dusseldorf).

Eller. Arnould van *Elnere*, chev., figure avec Godefroid, sire de Heinsberg et de Blankenberg (1^o loco), comme, *gekorin overmeystere over aylude*, 1320-30 (sans date) ; *Arnoldus de Elnere, miles*, tient, dudit sire de H., 20 journaux, sis *iuxta villam de Mirkinstein* (Merkstein) et 10 autres, *juxta curiam nostram de Strefele* (Streifeld), 1321 : un gironné de douze pièces, chargé d'un écu, plain. L. 1321 : ✠ *S Arnoldi de Elnē milit'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 348 et 273).

— *Cecilia, quondam relicta Henrici militis de Elnere*, 1349 : même écu, mais l'écu, chargé d'une demi-étoile, défaillante à s. L. : ✠ *S d ilie de Elnere* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 24).

Ces mots : *quondam relicta* indiquent que cette dame était remariée.

— Conrard van *Elnar*, écuyer de bouche (*kuggenmeister*) du comte de Berg et de Ravensberg, se porte garant pour Gossuin van Bergh, 1350 : même écu, mais, au lieu d'une demi-étoile, l'écu, chargé d'une merlette (?) L. : ✠ *S Conra Elnar* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— Conrard van *Ellener*, chev., caution de Jean van Elverfeld et de sa femme *Neyse* (van Eller), 1366 ; h. du comte de Berg, 1368 : même écu ; l'écu, plain. L. : *Sigillum Coenradi de Elnare* (Ibid., Nos 786 et 820).

— *Neyse* (van *Ellener*), femme de Jean van Elverfeld, 1366 : parti ; au 1^{er}, un burelé ; au fr.-q. d'hermine ; au 2^d, un gironné de six pièces et un demi-écu, plain (ou fruste), mouvant du parti. L. : ✠ *S Agneti de Elvervelde* (Ibid., N° 786).

— Conrard van *Ellenner*, écuyer, caution desdits époux, 1366 : même écu qu'Arnould, 1321. L. : . . *onr e Elnar* (Ibid.).

— *Gumpert* (et *Gumprecht*) van *Ellenner* (et *Elnar*), écuyer, même qualité, 1366 ; sc. l'acte de soumission de Pierre van Hulte, 1370 : même écu ; l'écu, en cœur au lion. L. (1370) : *Sigillum Gv . . . rt de Elnar* (Ibid. et N° 848).

Sur le sceau de 1366, l'écu, en cœur, est fruste. Dans l'éloge de *Her Diederich van Elnar*, GELRE lui donne : gironné d'or et d'azur, de douze pièces, à l'écu, de gueules, chargé d'un croissant tourné d'or. Volet de gueules. C. : un vol de l'écu. D'après GELRE, *her Deric van Neller*, h. du comte de Berg, portait le même écu, sans le croissant. C. : un buste barbu de gueules (?), coiffé d'un chapeau pyramidal, palé d'or et d'azur, retroussé d'argent, sommé d'une boule du même.

Thierry van *Elnar*, chev., et Conrard van E., écuyer, dénoncèrent au comte de Flandre leurs fiefs, en 1357 (*Brab. IJesteen, Cod. dipl.*).

Eller. Conrard van *Elnar*, chev., et *Greta*, sa femme, donnent à ferme *den hoff, erve ind gūyt genant Nienyum* (Nievenheim), 1378; il sc. un acte de *Huykin van Bensberg*, 1373: même écu, l'écuss. plain. L.: *Sig. . . . m Conradi de Elnere* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 51 et 48).

— Roger van *Elnar* (*Elnar*), chev., sc. un acte d'Adolphe van *deme Vorste*, 1392, et un autre de l'abbaye de Gerresheim, 1393; Roger van *Elnar*, chev., Catherine, sa femme, Thierry, Henri, Roger, *Borchart*, Guillaume et Robert, frères dudit Roger, vendent à des bourgeois de Dusseldorf leur dime allodiale de Flingeren, 1404; Roger van *Elnar*, chev., qualité parent (*neve*) de Conrard van *Elnar*, 1402: même écu. L.: *S' Rety va Elnar ritter* (Ibid., N°s 66, 74, 101, 105).

— Thierry, Roger et Henri van *Elnar*, frères, ci-dessus, 1401; Thierry: même écu, brisé d'un lambel broch. L.: . . . *derich van Ellene*. Roger: même écu, sans lambel, l'écuss. chargé d'un croissant. L.: . . . *vtgher van Ellene*. Henri: même écu, mais une étoile, à la place du croissant. L.: . . . *nrich van Ellana*. (Ibid., N° 101).

— Conrard van *Elnar* — fils de sire Arnould, chev. — a vendu des terres au chapitre de Dusseldorf, 1402: même écu, l'écuss. chargé de . . . L.: *S Con . . . van Ellenere* (Ibid., N° 105).

— Conrard van *Elnar*, *wapener* (écuyer), a vendu *myn holtgewalt ind eyn vyrdely van eyner gewalt in bilker marke* (Bilk), *vry Ritter gūyd*, 1402; Conrard et Johan van *Elnar*, frères, vendent *den hoff van Nynhem* (Nievenheim), *gelegen in dem Hamme*, 1401; ces deux frères vendent des rentes, en 1399 et 1401; Conrard: même écu, l'écuss. chargé d'un croissant tourné. L.: *S Conrat van Elnar* (Ibid., N° 102).

— Johan van *Elnar*, ci-dessus, 1399, 1401: même écu, mais une merlette, à la place du croissant tourné. L.: *S Johan von Elnar* (Ibid.) (voir **Elverfeld**).

Dans l'un des deux actes de 1401, Johan figure en premier lieu, dans l'autre, et dans celui de 1399, son frère Conrard est cité avant lui.

Ellevot (Francon), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t.: 106 2/3 mout., 1374: un sautoir, chargé en cœur d'une coquille broch. et accompagné en chef d'une étoile. L'écu sommé d'une tête d'homme sauvage et accosté de deux têtes et cols de léopard, iss. du cadre du champ du sceau. L.: *S Francisci Ellevot* (1) (B.).

DE RAADT

Elmpt. *Theodericus de Helmpt, fidelis domini de Heijnsberg*, sc. des actes de *Rabodo de Brempt* et de *Johannes de Bremt, dictus Scadvinke*, 1321: une fleur de lis, sommée de deux oiseaux et surmontée d'un lambel à cinq pendants. L.: *lme*. (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 269 et 272) (Pl. 6, fig. 138).

— (Jean van), chev., et Guillaume van Elmpt sc. un acte de Thierry van Ophoven, 1373: une fleur de lis, sommée de deux corbeaux (Duss., *Col.*, N° 943) (comp. **Ophoven**).

ELPENSTEIN (*Wilhelmus, dominus de*) (Heldenstein?) sc. un acte de la ville de Cologne, 1278: type scutiforme; deux fasces vivrées. L.: ✠ *Sigill Wil lpe in* (Ville de Cologne, N° 437).

Elreborn. Gérard *Elreboirn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496: une fasce, accompagnée de douze billettes couchées, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C.: une tête et col de more (non tortillé) entre un vol. L.: *S Geradi Elrebo scabi aqve* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

— (Jean), même qualité, 1526: écu cassé. C.: un buste de more entre un vol (Ibid., N° 72).

Elroyde, voir **Harf**.

Elz. *Wilhelmus de Elze*, de l'aveu de son frère Thierry et des fils de celui-ci, inféode à Guillaume, comte de Juliers, son tiers du château d'*Elze*, 1268: type équestre, à d., module moyen; le bouclier et la housse à ces armes: plain; au chef chargé d'un lion iss. du champ. C.: un vol. L.: ✠ *Sigillum Willehelmi de Elze* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— Thierry, susmentionné, 1268: type armorial; même écu; le champ diapré. L.: ✠ *S' oderici*. (Ibid.) (voir **Autel**).

Elsbroek. *Johannes de Elsbroec*, échevin d'Aerschot, 1365: un lion (!). L.: ✠ *S' Io de Elsbroec scabini arsc* (S.-G.).

— *Johannes de Elsbroec*, échevin d'Aerschot, 1370: trois lions; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L.: *S Iohs de Elsbroec scab arscot* (S.-G.).

— (Jean van) reçoit des acomptes de la duchesse de Brabant, 1396, 7, 8 (guerre de Gueldre); h. de fief de la sgr^{ie} de Malines, 1401: un fascé; au fr.-q. chargé de trois pals. L., 1396-8: *S Ian van Elsbroeck* (B.).

Son indemnité totale s'élève à 200 vieux écus.

Elzé. *Rans dyelezees*, h. du comte de Namur, 1352: une bande, chargée en chef d'une étoile et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L.: . . *Rasse de leseic* (Nam., N° 774) (voir **Dave**).

27

Elzée. Thibaut van *Helyzeyes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1371 mout.; 1374, 3 : une bande et un lambel broch. L. : *S' Tibaut delessie cheval* (B.).

Elsig. Godefroid *Moir van Eylsich*, chev., inféodé à Gérard de Juliers, comte de Berg, etc., *son hoif zoc Eylsich*, avec 100 journaux de terre, comprenant des vignobles, etc., 1351 : deux pals; au fr.-q. chargé d'un senestrochère (non mouvant du bord), paré d'une manche à sac, tenant une bague. L. : *S' dni Goecolis de Elzich* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 341).

Comp. les armes de *Geertzin*.

Elslaer (Jean) (sans *van*), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, du chef de sa cour de Tubize, 1464 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. S. s. : un griffon (aigle?). L. : *S' lean van* (Abb. de *W.-B.*, c. 4007).

ELSLoo (*Jan Vrederic van*), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1388 : un fascé; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : . . *Iohan v . . Elss . o* (B.) (voir **Born**).

Elsmeer. Gauthier van *Elsmere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 80 mout., 1374 : trois pals retraités, alésés, accompagnés entre les 1^{er} et 2^e d'une étoile. L. : ✠ *S' Wovter van d' Elsmere* (B.).

Elspe (Guillaume, Conrard et Godefroid, voués d'), reçoivent un paiement de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 1446; tous trois : parti de . . . et de . . . (plains). Conrard : C. cassé; les deux autres : sans timbre. L. 1^o : *S' Willem woget*; 2^o : . . . *Conra* ; 3^o : *Sigillu Gort d . . .* (Duss. *Jul.-Berg*, N° 2363).

Elsrack (Arnould van), échevin de Duras, 1590, 1601; échevin de Gorssum, 1601 : deux chevrons; au fr.-q. chargé d'un cygne. Cq. cour. C. : un cygne (entier) (Ord. et S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : d'argent à deux chevrons de gueules; au fr.-q. d'azur chargé d'un cygne d'argent, cour. d'or.

Elst. Guillaume van der *Helst*, h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1330 : dans le champ du sceau, un rameau, feuillé de trois pièces (Fl.)

— (Guillaume van der *Helst*), h. de fief de Flandre, sc. des actes du bailli du pays de Waes, etc., 1330, 2; appelé *del Aunoy*, 1333 : trois fleurs d'aune. L. : ✠ *S Willem vā d Helst* (Fl.) (Pl. 6, fig. 139).

Els = aune; *aunoy* = aunale.

— (Jean van der), délégué de la ville d'Anvers, 1335 (n. st.) : trois chevrons. L. : *Sigillvm Iohanis de Elst* (B., N° 342).

Elst (Gérard van der), d'Anvers, reçoit du Brabant, 999 1/2 vieux écus, pour argent prêté, pertes et frais faits par lui, dans la guerre de Flandre, *in den tide dat ic scoutheit was tandwerpen*, 1337, 10 septembre : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de cerf. L. : *Sigillum Ger e Elst* (B., N° 1383).

— (Guillaume van der), reçoit, du sire de la *Lec* et de Bréda, 90 moutons d'or, pour chevaux usés, en sa compagnie, au service du duc de Brabant, dans l'expédition en Lorraine (*in der reisen van Loreijn*), 1364, 23 novembre : deux arbres arrachés en chef et . . . en pointe (cassée). L. : . . . *l El . .* (B., N° 1928).

— (Jean van der), h. du comte de Flandre, sc. des actes du bailli d'Alost, 1354, 63 : plain; au chef chargé de trois maillets penchés (*Ninove et Afflighem*).

— (Jean van der), échevin du pays de Nevele, 1373 : une fasce, chargée de trois feuilles d'aune. L. : *S' Ian van der Elst* (Ville de Gand).

— (Jean van der), héritier de feu son père, sire Gérard, chev., qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 273 mout., 1374; sc. pour *Cole Claes* (i. t. : 23 mout.) et Arnould Scinkel (i. t. : 94 mout.), prisonniers *illeg*, sous la même bannière, 1374 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Iohannis de Elst* (B.).

— (Renier et Gérard van der), frères, héritiers dudit sire Gérard, leur père, reçoivent un acompte du chef de ladite bataille, en vertu du serment prêté par leur frère Jean, 1379; Renier : même écu, au lambel broch. sur l'écu. L. : *ere van der Elst*. Gérard : même écu, que Jean, mais un anneau en cœur, broch. sur le fr.-q. L. : *S Ghert van der Elst* (B.).

Sire Jean, Renier, Philippe et Gérard, fils de feu sire Gérard van der Elst, recevaient du duché de Brabant une rente viagère, d'après un acte de 1384 (B.).

— (Renier van der) chev., échevin d'Anvers, 1388 : même écu que Renier 1379 (au lambel). C. : une tête et col de cerf, iss. de flammes. L. : *Sigillum Reineri de Elst* (B.).

— (Philippe van der) sc., pour les maîtres de la messe du Saint-Esprit, à Schelle, une quittance pour une rente sur le tonlieu de Rupelmonde, 1388 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. Une étoile à cinq rais, en cœur, broch. sur le fr.-q. C. : une tête et col de cerf, iss. de flammes. L. : *Sigil* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 401).

— (Philippe van der), chev., fils de feu Philippe, Jean,

- Renier, chevaliers, Gérard, écuyer, tous trois frères dudit feu Philippe, et Henri van *Coelhem*, chev., leur parent (*neve*), décl. que, à la demande de la duchesse de Luxembourg, etc., ils se soumettront à un arbitrage de cette princesse et de quatre de ses conseillers, au sujet de la discorde surgie du chef de l'homicide commis sur la personne dudit feu Philippe, leur père, frère et oncle respectif, 20 décembre 1402 : mêmes écu et C. que Philippe (1388). L. : *Sigillum Philippi de Elst* (B).
- Elst** (Jean van der), chev., ci-dessus, 1402 : même écu, mais sans l'étoile. Même C., mais sans les flammes. L. : *S Iohannis de Elst* (B).
- (Renier van der), chev., ci-dessus, 1402 : même écu, brisé d'un lambel. C. : une tête et col de cerf, iss. d'une cuve. L. : *Sigillum Reineri de Elst* (B).
- (Gérard van der), écuyer, ci-dessus, 1402 : même écu, sans lambel, brisé d'un anneau en cœur, broch. sur le fr.-q. C. : même C., sans la cuve. L. : *S Gherth van der Elst* (B).
- Voir J.-Th. DE RAADT, Une « Paix du sang » relative au meurtre de Philippe van der Elst (1402) (Mallines, 1897).
- (Jean van der), maieur et semonceur de l'abbesse de Zwijske, à Appels, 1403 : trois arbres (aunes) ; au fr.-q. broch., chargé d'une aigle. L. : *Ians van der Elst* (Zwijske).
- (Nicolas van der), échevin d'Anvers, 1406, 17, 24 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un arbre terrassé ; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. : deux d^les. (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 6-10, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).
- (Jean van der), receveur du duc de Brabant, à Bruxelles, 1414, 6 : les lettres I O, surmontées d'un trait d'abréviation ; au chef chargé de trois maillets penchés. S. : un aigle. L. : *S Iohannis van der Elst* (Cambre et B.).
- (Jean de le), h. de la cour de Termonde, 1427 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle ; aux 2^e et 3^e, trois . . . (?). C. : un arbre entre deux cornes de bœuf. L. : deux griffons. L. : *S Iohannis van der Elst* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).
- Jean van der *Helst* tient, du château d'Alost, un fief dans la paroisse *van der Alff* (Half, dépend. d'Aspelaere?), grevé d'une rente en faveur de Jean van der Elst (!), fils de Francon, 1430 : plain (hachuré) ; au chef chargé de trois maillets. C. : un vol (Fiefs, N° 4820).
- (Mathieu van der), échevin d'Anvers, 1435 : même écu (écartelé) que Nicolas, 1406. C. : un écuiss. (!) de l'écu (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 6-10).
- (Thomas van der), échevin *illegitimus*, 1441 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. d. : une d^le. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I, II).
- Elst** (Nicolas van der), échevin *illegitimus*, 1443, 8, 52 : même écu, au lambel broch. C. : un vol de l'écu (!). T. d. : une d^le (Ibid., c. II ; N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 1-3, et M. Schuermans).
- (Jean van der), échevin *illegitimus*, 1492, 1514 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. d. : une d^le (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I, II).
- (Martin van der), « proviseur » des biens du Saint-Esprit, à Ninove, 1443 ; Martin van der *Helst*, gouverneur de l'église paroissiale *illegitimus*, 1454 : une marque de marchand, composée d'une croix latine, la traverse légèrement oblique (dans le sens de la bande), et d'un anneau fixé à la branche inf., laquelle le dépasse jusqu'à son centre, lequel anneau enclose une toute petite boule, ladite marque de marchand accompagnée au flanc d. d'une rose et en chef à s. d'un besant, ou tourteau. T. : un ange. L. : *S Martin van der Elst* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).
- (Jacques van der), bailli et semonceur dans la cour de Jean van *Siccle*, à Vracene, 1517 : un arbre arraché. T. : un ange (*Ste-Agnès*).
- (André van der) tient, du château d'Alost, un fief à Erembodeghem, 1546 : deux écots, passés en sautoir, cantonnés de quatre roses. Le sceau porte : *van der Helst* (Fiefs, N° 4913).
- (Jean van der) (et *Helst*), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1549 ; sc. pour Antoine 't Kint (fils d'Arnould), mari de Jossine van der *Helst* (fille de Jean), feudataire de Termonde, et pour un autre, 1549 : un arbuste, mouvant de la pointe (Ibid., N°s 4026, 3644 et 4477).
- (Jacques van der), h. du comte de Flandre, dans la cour de Waes, sc. l'aveu de Philippe de Latteur, tuteur de Servais de Latteur, fils de Jean, lequel Servais tient la cour de Cooleghem, à Sinaj, 1605 ; greffier de la cour de Waes, sc. pour Josse Anne (fille de Josse), qui tient un fief à Kemseke 1606 ; sc. en 1607 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné en pointe d'un arbre arraché. C. : un arbre. Il y a des sceaux sans C. (Ibid., c. 915^{bis}, N° 7079 ; l. 7129-91 ; N° 7240 ; c. 914, N° 6700) (voir **Deurne, Creeminck**).
- Le seigneur de LE HEELST : d'azur à trois aigles d'argent, membrez de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène noblesse de la conté de Flandres*).

ELTER, voir **Autel, Daun**.

ELVENICH, voir **LEFVINICH**.

Elverfeld (Sire Thierry van), beau-frère de Jean et oncle d'Arnould van *Hescheyde* (Höhscheid), 1352 : un burelé et un lambel à cinq pendants. C. : deux cornes de bœuf affrontées, chacune garnie de huit plumes de paon, sans tiges. L. : *S Theoderici de Evervelde* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 534).

Dans les actes que j'ai eus sous les yeux, le nom de cette famille est orthographié *van Elvervelde*. GELBRE attribue à *her Coenraet van Elvervelde*, h. du comte de Berg : un burelé d'or et de gueules ; au fr.-q. d'hermine. Le cq. d'or. C. : une tête et col de more (non tortillé), terminé en volet, entre deux cornes de bœuf d'hermine ; et à *her Coenraet van Elvervelde*, h. de l'évêque de Munster : le même écu, sans le fr.-q. Volet non coloré. C. : un chapeau de tournoi (non coloré), soutenant une courte tige, terminée en boule, de sable, sommée d'un plumail (non coloré).

Elverfeld (Jean van), chev., du consentement de *Neyse* (van Eller), sa femme, et de Thierry et Henri, leur fils, et de tous leurs hoirs, vendent à Englebert Zobbe, chev., la sgrie d'Elberfeld, 1366 ; le même Jean et *Neyse*, sa femme, décl. avoir reçu dudit E. Zobbe, chev., 2500 vieux écus d'or, prix d'achat de ladite sgrie, 1366 : un burelé ; au fr.-q. d'hermine. L. : ✠ *S' Iohannis de Elvervelde milit* (Ibid., N° 786).

— (Thierry van), fils aîné de Jean ci-dessus, 1366 : six burelles ; au franc-canton chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Dederici de Oelvervelde* (Ibid.).

Un autre acte de 1366 le dit : *nu aldeste son*. Il avait donc eu un frère aîné.

— (Henri van), fils dudit Jean, 1366 : un burelé ; au franc-canton chargé d'une merlette. L. : *S' Henrici de Elvervelde* (Ibid.).

— (Henri van), écuyer, caution dudit Jean et de sa femme, envers E. Zobbe, 1366 ; sc. pour Guillaume van den Hulsen, qui vend un bien *izo den Hulsen*, à *Heylden* (Hilden), 1369 : un burelé et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Henrici de Elvervelt* (Ibid., Nos 786 et 828).

— (Craft van), écuyer, est investi, en suite de la mort de son père, Thierry, chev., de biens à *Hajn* (Hahn) et à *Hilden*, 1372 ; le même, écuyer, doit à l'archevêque de Cologne des arrérages de rente et de ferme *as van synre hoeve ind gude weigen tzu Heilden ind tzu Haen* (Hahn), 1395 : un burelé et un lambel à six (!) pendants (Duss., *Col.*, Nos 933 et 1181).

— (Conrard van), conseiller du comte de la Mark, 1393 : un burelé (Ibid., N° 1163).

— *Dye eyrsame lude, her Gerard Kracht van Elvervelde, ritter, ind Aleff van dem Vorste, knecht*, sc. pour Borchart, Guillaume et Robert d'Eller, dépourvus de sceaux, 1401 : un burelé (de dix pièces) ; au chef plain, chargé d'un lambel à six pendants, broch. sur le champ. L. : . . . *rardi de . . . rvel . .* (Duss., Chap. de Dusseldorf, 101) (voir **Eller**, **Höhscheid**, **Quade**, **Sobbe**).

ELWITE (=Elewijt) (Guillaume van), échevin de Malines, 1384 : un sautoir (Mal.).

A. VAN DEN ELINDE représente le sautoir, à tort, alésé.

Emines (*Jaquemes d'*), chev., h. de fief de Namur, 1289 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un lion, iss. du champ. L. : ✠ *S' Iacobi dee litis* (Nam., N° 203).

— (Guillaume d'), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : même écu, mais le lion iss. au milieu du chef. L. : ✠ *S' Wilhame demines* (Ibid., N° 470).

EMME (*Meis van*) se fait *burgman* du margrave de Juliers, *up sine huise zu Broeghe* (Broich), 1345 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . *Mev mme* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 490).

Emmerich (Sceau secret de la ville d'), 1344, 50, 3, 96 : un seau, l'anse dressée. S. : *Sigillv secreto in Emrica* (Duss., *Emmerich*, N° 36, et *Clèves-Mark*, N° 590).

— *Henric, praest van Embric*, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1342 : un poisson, posé en bande, recourbé à d., accompagné au canton senestre d'une lettre h contournée (!) L. : *Secretv Henrici prepositi embricensis* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 436).

— *Conradus de Embrica, rector ecclesie de Netterden*, est nommé exécuteur testamentaire par Gerlach van *Doernic*, 1359 : un seau, l'anse dressée. L. : ✠ *S' Conradi d Embrica* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

— Thierry *Emerick*, drossard de Ravenstein, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1443 : plain, diapré ; au chef chargé de trois roses (S.-T., c. 8) (voir **Hennenberg**).

Emmikhoven. Adrien van *Emmechoven*, chev., récemment encore maieur de Tirlémont, donne quittance au duc de Bourgogne, *van allen alsulken dienste als ic mijnen voirs . lieven genedigen heere in den lande van Vlaenderen ende elswair gedaen mach hebben ende oic van alsulken hondert franc-rijcsche croenen van wedden als ic in den selven dienste ende orlogen van Vlaenderen mach verdient hebben*, 8 janvier 1459-60 : deux poissons adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. S. d. : un lion, ou chien braque. L. : *S van Emm e* (B.) (voir **Gronsveld**).

Emont (Henri) reçoit, du bailli du Brabant wallon, 261 mout., *van der feesten van vastelavont, die nu naest voere leden es*, 1378 : trois étoiles ; au fr.-q. broch. fruste (B).

Empel, voir **Hönnepel**.

Empereur. *Johans Lenpereire de Huy*, h. de fief du château de Fallais, 1418 : trois étrières, accompagnés en cœur d'un petit lion. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés assis. L. : . . *chan lenpereur* (C. C. B., c. 108).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XLII.

Fig. 1. Gérard de Berkel

Fig. 2. Jean Bernage, chevalier, sire de *Mouden*

Fig. 3. Chrétien van der Biest

Fig. 4. Jean de Bouquemont

Fig. 5. Francon Boutalle

Fig. 6. Gillot de Briffœuil

} Combattant, tous,
à Bäsweiler, dans
l'armée brabançonne
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Ende (Thierry *Anghen*), écuyer, de l'aveu de sa femme, *Belie*, inféodé à l'archevêque de Cologne, *myn huys Buyssen, an Xancten (Xanten) gelegen, mit allen synen vestenynge*, 1389 : de . . . à l'écuss. plain et au lambel broch. (Duss., *Col.*, N° 1127).

ENDELSDORP (probablement **Engelsdorf**) (Sire Gérard van) sc. un acte de Guillaume van Brakel, dit Beyzel, 1337; *Gerardus de Endelsdorp, strenuus miles*, témoin d'Arnould de Buschfeld, 1338; qualifié de sire de *Gripenhoven* (Gripekoven), h. du comte de Looz, sire de Heinsberg, 1338; *Gerardus de Endelsdorpe, baro*, reçoit, du duc de Brabant 25 livres de vieux gros, à valoir sur 125 livres, du chef desquelles ce prince s'est obligé envers lui pour le margrave de Juliers, 1338; se disant *dominus de Gripenhoven*, il inféode à Thierry, comte de Looz, etc., 50 journaux de terre arable *agri nosti, penes Endelsdorp siti, dicti « Up Wilre »*, 1339 : une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L. : $\text{✠ S' dñi Gerardi de Endelsdorp}$ (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 394, 402, 14, 21, et B., N° 472).

— *Nese van Endelstorp*, dame de Rheydt, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1348 : parti; au 1^{er}, un burelé et un lambel à cinq pendants; au 2^d, une fasce, sommée d'un lion, à la queue fourchée, iss. L. : *S' domine Nese de Reide* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 511).

— (*Emont van*), chev., un acte des frères de Kintzweiler, 1370 : même écu que Gérard, 1337-9, mais le lion à la queue fourchée. L. : $\text{✠ Sigillvm ndelsdorp}$ (*ibid.*, N° 849) (voir **Broekhuizen**, **Dyck**, **Rheydt**).

Le roi d'armes GELRE blasonne ainsi les armes de son contemporain, *her Emont van Endelsdorp*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, sommée d'un lion de gueules, à la queue fourchée, iss. Le cq. d'or, Capeline coupée de sable et d'argent. C. : une boule d'argent, garnie d'un vol de gueules. Comp. les armes de Wolff van *Ghelymbach*.

Eng. Aeff uijten Enghe, femme de Thierry van der Lawick, 1511 : trois losanges (*Geld.*) (voir **Lawick**).

GELRE donne ainsi les armes de *Melis uten Enge*, h. de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois losanges de gueules et au lambel broch. d'azur. Haute capeline blanche, garnie d'un vol d'azur, chaque demi-vol iss. d'une boule de gueules.

Engbertsz (Jan), *gerichtzman*, sc. un acte du juge d'Overbetuwe, 1497 : une aigle éployée. L. : *S' Ioh Engbersoen (Geld.)*.

Engelen, Jean van *Enghelen*, et *Inghelen*, prisonnier Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 534 mout., 1374, 9 : trois fer de moulin; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L. : *S' Ian van Enghelen (B.)* (voir **Boëyé**).

Engelsdorf, voir **ENDELSDORP**.

Engherant (Hoste), h. de fief du Hainaut, 1475, à Binche : un chevron, accompagné de trois têtes et cols d'aigle. T. : un ange. L. : *Seel Hoste Engherant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 1685).

Engiel, voir **Lam**.

Enghien. *Engillebertus, dominus de Aingien*, décl. que Henri, fils de sire Gilles, chev. de Braine, a reconnu n'avoir pas de droit sur la dime de Wauthier-Braine qui appartient à l'église de Cambron, 19 janvier 1230-31, *apud Resbeche* (Rebecq) : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à un gironné de huit pièces et à l'écuss. plain, broch. L. : *Sigill Engelb Aiengen*. L. du contre-scel : $\text{✠ Secretvm Engelberti}$ (Abb. de W.-B., chartes) (Pl. 6, fig. 140).

Sans croisettes. Voilà donc, probablement, les armes primitives des sires d'Enghien. Le roi d'armes GELRE donne pour blason au *here van Adingen* : gironné d'argent et de sable, de dix pièces, les pièces de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (au pied non fiché) d'or, de position irrégulière (donc un semé). Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, garni d'un vol d'argent, chaque demi-vol iss. d'une boule de sable.

Voici, d'après l'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, les armes du sire d'Angien et du comte de Conversen : *gueronné d'or (!) et de noir à croizetes d'argent sur le noir, recroizetes au pié long*.

De Grimbergsche oorlog (voir p. 107) blasonne ainsi la bannière, le tabbar et le bouclier du *here van Edinghen* : *Van selvere, van sabels stucken tien; | In elc stuc van sabels waren t' sien | Van goude gesait cruykine* (II, v. 2103-8).

Dans le *Viel Rentier* d'Audenarde (ms. du XIII^e s., à la Bibl. royale de Bruxelles), l'écu d'Enghien est : gironné de sable et d'argent, de huit pièces, celles de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées d'argent.

— (Jacques d'), chev., approuve en mars 1268, un accord intervenu entre son père Sohier et le couvent de St-Corneille-Inde, en avril 1231 : type équestre; le bouclier et la housse à un gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces, chargées, chacune, d'un semé de croisettes. L. : $\text{✠ Sigillv Iacobi de Aingien militis (Nam.)}$.

— (Englebert d'), châtelain de Mons, sgr. d'Havré, 1270 : même gironné, mais au lieu d'un semé de croisettes simples, deux croisettes recroisetées (!), et brisé d'un lambel. L. : $\text{✠ S Engle . . . rt de (An?)}$ (Mons, Abb. d'Epinlieu).

GELRE donne au *here van Hacerets*, h. du « duc » de Hollande, (de Hainaut, etc.) : gironné d'or et de gueules, de dix pièces, les pièces de gueules chargées, chacune, d'un semé de croisettes recroisetées d'argent. Capeline d'hermine. C. : deux cornes de bouf, la 1^{re} de gueules, garnie de trois boules d'argent, la 2^e d'argent, garnie de trois boules de gueules (voir, ci-dessous, 1339 et 1421). L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, bla-

sonne l'écu du sire de *Hameresch* (!) : *guéronné d'or et de gueules à croisettes d'argent sur les gueules recroisetées*.

Enghien. *Watiers, sires daenghien*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces dont chacune est chargée d'une croisette (simple) au pied fiché. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré, chaque pointe garnie d'une boule. L. : ✠ S m *Walteri domini de Anghien* (*Nam.*, N° 272).

— *Sohiers, castellains de Havrech* (Havré), h. du comte de Hainaut, 1295 : même écu, mais, au lieu d'une croisette, au pied fiché, trois croisettes, non au pied fiché, et au lambel à quatre pendants broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons, contournés. L. : ✠ S So r daingien as de Mons (châtelain de Mons) (*Ibid.*).

— *Ernous daenghien*, sire de Blaton, h. dudit comte, 1295 : même écu (avec le même lambel). L. : ✠ S lernovl daingien chevalier si on (*Ibid.*).

— *Gerars denghien, sires de Havrech* (Havré) et *chastellains de Mons*, 1339, à Valenciennes : type équestre, petit module ; le bouclier à un gironné de dix pièces, cinq pièces plaines alternant avec cinq pièces dont chacune est chargée de deux croisettes. La housse aux mêmes armes, mais les croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : un chapeau de tournoi, soutenant deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. Le volet semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : S Gerardi de castelani d Motib' dni d Havrehc (B., N° 535 et 532).

— *Sohiers, sires dainghien*, donne un ordre à *no maieur et a nos eskievins de le ville de Castres* (Castre), 1345 : même écu que *Sohiers*, 1295, mais sans lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant un vol. L. : . . Sigher (Abb. de W.-B., chartes).

— (Jean d') comte de *Liche*, reçoit les arrérages de 18 aimes de vin du Rhin que lui doivent, annuellement, le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., pour le ville de *Goy*, comme *mambours de Wattier dainghien*, *no neveut*, 1366, 31 mai ; reçoit, des mêmes, pour *no fief de le dessus Goy*, 108 flor. d'or au mouton ; à Enghien, 1367 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'Enghien (croisettes simples) ; aux 2^e et 3^e, un lion et un semé de billetes. L. : ✠ Secre nis comitis Licii. C.-sc., 1366 : dans le champ du sceau : un cq. cimé d'un haut chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *Comes Licii* (bague) (B.).

Enghien (Gauthier, sgr. d'), comte de Brienne, 1377 : gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces, chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *Sigill' VValteri domini de Anghien* (Mons, Hainaut).

— Englebert d'*Ainghien*, sire de *Ramerut, dele Follie* et de *Tubize*, reçoit, du Brabant, pour ses frais devant *Louwaing*, une assignation de 400 francs sur les biens brabançons du couvent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1387 : mêmes écu et C. que *Sohiers*, 1345, mais les croisettes recroisetées (!). L. : S Engleber ngbi gnievcr d' Ramerut d le Folie Z d Thvbise (B.).

— (Mgr. Gérard d'), chev., sire de *Havrech* et de *Bievenc*, châtelain de Mons, 1421 (à Valenciennes) : même écu (les croisettes recroisetées) C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie de trois boules. L. : S Gerat danghien (Nam., 1334-6).

— (*Vailhant homme Guillame, bastard d'*), sc. pour *Henriet del Fosse, Pieret del Court et Hannelet le Faute* (voir **Hordin**), 1428 : même écu, mais, les croisettes simples, et brisé d'un filet en barre. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : S Willaume le basstart denghien (B.).

— *Jean van Edinghen*, dit *van Kestergate*, amman de Bruxelles, 1444 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. d'Enghien. C. : un vol. T. d. : une d^{lle} (E. G., I. 352).

— (Louis d'), sgr. de *Rameru, Morialmez* (-mé), la *Folie*, *Tubize*, etc., 1486 : même écu que Gérard (1421) : C. : un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux points équipollés (un échiqueté?) ; la 2^{de}, au lion (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Antoine d'), sgr. de *Saintes* et du *Pont*, 1487 : même écu que *Sohiers*, 1295, mais sans lambel. C. : un vol. L. : deux lions. L. : *Seel Anth . . . denghien* (*Ibid.*).

— *Hercules van Edingen*, sgr. de *Kestergathe*, échevin de Bruxelles, 1547 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'Enghien (croisettes simples) ; aux 2^e et 3^e, un croissant (**Oisy**). C. : un vol. L. : S Hercules denghē sy de Kestergate (C. C. B. c. 37) (voir **Braine, Hordin, Rijswijk, Sottegem**)

Enghuizen. *Egghebrecht (Egbert) van Engehuzen* reçoit, du Brabant, des acomptes de 105 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 24 avril, et de 194 vieux écus, 1357, 5 août ; il scelle, pour *Ihvaen van Vandericke* (Vandrich), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 325 vieux écus, pour ses

services dans la même guerre, 1337, 46 juillet : quatre losanges, rangés en fasce (non accolés), surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Ecberti de Ighesen* (B., Nos 1007, 1265, 1330).

Enghuizen. Herman van *Enghuijsen* sc. l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Clèves et de la Mark, 1414 : une fasce de quatre losanges. L. : *Enghesen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 713).

GELRE donne à *Herman van Enghusen*, Gueldrois : d'argent à la fasce de quatre fusées (!) de gueules.

ENGLEMARES (*Charons d'*), chev., et franc-échevin des alleux tournaisiens, 1291 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. L. : ✠ *S'.....m Karon de Engle...es militis* (Nam., N° 231).

L'inventaire imprimé dit à tort : *Englemarcs*.

Enhebert (Louis), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux Chartreux de Tournai, 1313 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une rose ; aux 2^e et 3^e, une bande (Tournai, Chartreux, II).

Enckevoirt (Godefroid van), chev., échevin d'Anvers, 1348 : trois aigles. Cq. cour. C. : une aigle (114 lettres scab.).

Ennetières. Jérôme *Dennetieres*, prévôt de Tournai, 1506 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois écus., chargés, chacun, d'une étoile à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, trois coqs. C. : une étoile à cinq rais entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Ierome.....res* (Tournai, Chartrier).

— (Messire Charles-Philippe d'), chev., sgr. de Croix-au-Mont, bailli des terres et sgrs de la Hamaide, confisquées, au profit de Sa Majesté, par le Grand Conseil de Malines, sur Louis, comte d'Egmont, 1644, à Lessines : de... à trois écus., chargés, chacun, d'une étoile à six rais. C. : un léopard lionné, iss. entre un vol. S. s. : un léopard lionné. L. : *Phle Dennetieres s d.....* (M. Amé De Meuldre, à Soignies).

ENSE (Antoine van), 1298 : type scutiforme ; une broye, posée en bande. L. : ✠ *Sigillum Anthonii de Enze* (Duss., *Col.*, N° 365).

ENSELTHEM (Simon von), écuyer, 1337 : une fasce et une escarboeule broch. L. : ✠ *S' Simen (!) von Einseltheim* (Ibid., N° 794).

Ensijnck (Thierry), emphytéote à Groesbeek 1534 : trois annelets (*Geld.*).

Enscherange, voir **Bost Moulin**.

ENTBROECK (Lambert van), échevin de Saint-Trond, 1447 : trois lions. C. : une tête et col d'animal (S.-T., c. 9).

ENTBROECK (Thierry van), échevin de Sépperen, 1490 : une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé de trois coqs. T. : un ar.ge. (Ibid., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'argent, la fasce de fusées de gueules, le fr.-q. d'or ; les coqs sont de gueules.

— (Thomas van), échevin de Saint-Trond, 1341 : une marque de marchand. T. : un ange (Ibid., c. 13) (Fig. XIX).

E[s]peis de MARQUETTES (*Jehan dit d'*) (**Marquette**) sergent de la cour de Mons, h. de fief du comte de Hainaut, 1421 : un croissant, accompagné de neuf bilettes, 5 (4, 1) en chef de 4 en pointe, celles-ci rangées en orle. C. : une tête et col de lévrier. S. : deux léopards lionnés (Nam., Nos 1354-6) (voir **Marquette**).

Eppe, voir **Hameide**.

Eppeghem. *Johannes de Eppe[n]ghe[er]m*, échevin de Malines, 1367, 8, 78 91 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, sommée d'un lion iss. et accompagnée en pointe de trois (2, 1) roses (Mal.).

— (Jacques van), même qualité, 1426, 30-2, 5, 9 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce, l'épaule chargée d'un écu. à trois pals (?). Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. T. s. : une d^{lle}. L. : *S Iacop van Eppeghem* (Mal.).

A. VAN DEN EIJNDE donne de ce Jacques van Eppeghem un sceau sans C., ni T.

EPPENART, voir **Neuburg**.

Eppinghofen. Herman van *Ebbinchaven* sc. pour Marguerite Pieck, femme d'Othon van Bellinkhoven, 1399 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' Henrici de Ep...hove* (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 537 et 592).

ERDENBORCH (*Godefridus dictus de*), échevin de Sichein (*sichensis*), 1367 : un rencontre de cerf, soutenant une petite bannière, contournée. L. : ✠ *S' Go de Erdenborch scabi siche* (St-Pierre, à Louvain, c. I. A. G. B.).

Erdorf, voir **Daun**.

Ere (Gilles d') chev., promet d'indemniser les échevins de Bruille, à Tournai, de la dette assumée par eux, pour sire Arnould, sire de Mortagne et châtelain de Tournai, envers Jean Verdier, bourgeois d'Arras, 1265 : trois pals et une fasce d'hermine broch. (Tournai, Chartrier).

— *Jehans, sires dere*, 1274 : de... à trois écus., chacun à trois pals et à la fasce d'hermine broch. L. : ✠ *Seiel Jehan dere* (Ibid.) (Pl. 6., fig. 141).

— Mgr. *Jehans dere*, chev., sc. un acte de Marie, dame de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne, cas-*

telaine de Tournai, 1289 (n. st.); donne un acte avec les doyen etc. de N.-D., à Tournai, 1292 : même écu que Gilles (1265). L. : ✠ *S Iehan seigneur dere chevalier* (Ibid.) (voir **Haverskerque**).

Erembodegem. *Gerardus de Erenbaldinghen* sc., avec les échevins de ce lieu, un acte de vente, 1282 : un lion et une cotice broch. (*Ninove*).

— Daniel van *Erenbodeghem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Gilles Rike; i. t. : 112 mout., 1374 : trois pals; au chef coupé; au 1^{er}, deux étoiles à cinq rais; au 2^d, plain. L. : ✠ *S Danielis de Erenbodeghem* (B.).

Le seigneur et eyconte de HERBOEYEGHEM : d'argent, à deux fesses d'asur, à deux cotyses recotysez, en forme de sautoir de queue, sur le tout, et crye : Herboeyeghem! Herboeyeghem!

Eren, voir **Ehren**.

Erenbout (Guillaume), h. du comte de Flandre, à l'Ecluse, 1464 : deux glaives, accostés, les pointes en bas. S. s. : un aigle (griffon?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

ERKE (Jean van) tient, du château de Termonde, un fief à Hamme; sc. comme tuteur de Marguerite Laurent (fille de Daniel), feudataire illec, 1314 (n. st.) : une étoile (Fiefs, Nos 3801-2).

ERKELEY (*Girar d'*) (Arcolay ?), feudataire du comte de Namur, 1397 : une bande, côtoyée de deux cotices, et un lambel broch., le 1^{er} pendant chargé d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, N° 1267).

Erkenswick (Jean), juge de la ville de *Dursten* (Dorsten), décl. que sa fille, Claire, tient, par succession de Mathilde Erkenswick, mère dudit Jean, un fief de l'abbé de Werden, 1364 : un cor de chasse contourné. L. : *S Johan Erkenswick* (Duss., *Werden*, N° 108).

ERMEGEM. *Anthonius van Ermbeghem*, échevin de Louvain, 1341, 5 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Antho vā Ermege scabi lou* (S.-G.).

Ernault (Paul), licencié-ès-médecine, bailli *portatif* de la cour féodale d'Enghien, 1662 : une chèvre saillante, posée sur une terrasse (?) (le bas est assez fruste). C. : une chèvre iss. (M. Matthieu).

Erp (Gauthier van), chev., sc. un acte de Renier Muelstroe van Erp (ci-dessous), 1347 : une cotice ondée. L. : *S . . . al Erpe militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 499).

— (Renier *Muelstroe van*) inféode à sire Jean de Montjoie, de Fauquemont et de Berg-op-Zoom, 10 journaux de terre *in den acker van Erp* (près d'Euskirchen), 1347 : un lion cour. L. : ✠ *S Reinardi de Erpe* (Ibid.).

Erp. *Gherlijc van Erpe* (Brabant), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brien van Crainhem; i. t. : 509 mout., 1374, 9 : un sautoir composé, chargé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S Gherleec vā Erp* (B.).

— *Wouter Loenijc* (sans nom de famille), mari de Marguerite van *Heluce*, héritière de son mari antérieur, Herman van den Bossche, qui fut jadis fait prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 1020 mout., 1379 : un sautoir composé, accompagné en chef d'un huchet. L. : ✠ *S Wolteri de Erp* (B.).

— (Jean van), échevin de Bois-le-Duc, 1377 : un sautoir composé et un lambel broch. (Helmond).

— *Leonus de Erpe*, échevin de Bois-le-Duc, 1386 : un sautoir composé; écus. en cœur à trois huchets (Helmond).

— Jean van *Erpe*, fils de Luc, sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van Rossem, 1397 : même écu que Jean, 1377 (S.-T., c. 18).

— *Theodericus de Erpe, investitus parochialis ecclesie de Nederdormael*, 1420 : un sautoir composé. L. : *S Theoderici de Erpe pbri* (S.-G.).

— (*Godart van*), *bastaert wilen Aerts soen van Middegael*, jure de ne jamais rien entreprendre contre le damoiseau Jean van Schoonvorst, burgrave de Montjoie, sgr. de Cranendonck et de Diepenbeek, ni contre ses terres, ni ses sujets, et promet d'obtenir de son cousin Baudouin van *Bijnderen* la cessation de ses hostilités contre ledit damoiseau et les habitants de Woensel et d'Eindhoven, 20 déchbr. 1423 : un sautoir composé. L. : *S Goeiaert van Erpe Aerts soen* (S.-G.).

— (Luc van), fils de *Gheerlijc*, 1423 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de loup (dragon?).

— (Henri van), fils de Roger, 1423 : même écu, brisé en chef d'un fer de moulin. L. : *ric van Erp*.

— *Godart, Aert et Lonijc, gebrueders, Jans kijnder van Middegael*, 1423, scellent tous d'un sautoir composé, blason qu'ils brisent en chef ainsi : *Godart* : d'une coquille. L. : *vert Ians son van Erpe*; *Aert* : d'une merlette; L. : *v . . . Middegael*; *Lonijc* : d'une manchette d'hermine. L. : *S Lonis van Erp Ians soen*.

Ces cinq personnages : Luc et Henri van Erp, *Godart, Aert et Lonijc van Middegael*, ou van Erp, apposent leurs sceaux à l'acte, ci-dessus analysé, de *Godart van Erp*, qui les appelle *mijn neven*.

— *Johannes de Erpe*, fils de *Leonius*, sc. avec Ivain de Cortenbach, commandeur du bailliage d'Altenbiesen, 1428 : un sautoir composé, accompagné en chef d'une fleur de lis, p. c. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Ian van Erpe Loenis soen* (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XLIII.

Fig. 1. Renier van *Sint-Aelbrecht*

Fig. 2. Guillaume van den Broeke

Fig. 3. Gisbert van den Bruete

Fig. 4. Richard, sire de Daun, chevalier

Fig. 5. Guillaume Drake

Fig. 6. Laurent de Fikere

} Combattant, tous,
à Bäsweiler, dans
l'armée brabançonne
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Erp. Johannes de Erpe, échevin de Bois-le-Duc, 1319 : un sautoir composé (Mal.).

— (Robert van), témoin de Joachim van Eichen, à son contrat anténuptial, 1339 ; échevin de *Deijll* (Deil), 1346 : même écu. Cq. cour. C. : deux soufflets, posés en chevron renversé, les tubes en bas (*Geld.*).

— (Godefroid van), témoin dudit Joachim, 1339 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon (*Ibid.*) (voir **Brederode**, **Keldonk**, **Middegaal**).

Erpe (Flandre). *Gozuinus, dominus de Erpa*, fait un accord avec l'abbé d'Afflighem, 1226 : trois lions, à la queue fourchée ; au fr.-q. broch., chargé d'un anneau (*Afflig.*). (Pl. 6, fig. 142).

— (Philippe, sire d'), chev., sc. un acte du bailli d'Alost, 1363 : un lion et une bordure engrêlée (*Ibid.*).

— (Philippe, sire d'), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 4175 mout., 1374 ; qualifié chevalier, il sc. pour Jean van der *Novil[le]*, prisonnier *illegitimus*, sous sire Oste van Wedergrate ; i. t. : 30 mout., 1374 : un lion cour. et une bordure engrêlée. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (non cour.) entre un vol. L. L., sur le 1^{er} sceau de 1374 : ✠ *S Philips here van Erpe* ; sur le 2^d : ✠ *S Philips van Erpe* (B.) (voir **Artevelde**, **Couderborch**, **Wespelaer**).

GELRE donne au *here van Arp*, en Flandre : d'argent au lion de gueules, cour. d'azur, à la bordure échancrée de sable. Le cq. d'or. C. : une tête et col de lion de l'écu, lamp. d'azur, entre un vol (ou deux grandes plumes) d'argent, à la bordure engrêlée de sable.

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD blasonne ainsi l'écu du seigneur de HERPE : d'argent, au lion de gueulle, coroné, lampassé et armé, tout d'azur, à la bordure dentelée de sable, et erpe son nom.

Erpent. Pirechon d'Yerpens, h. du comte de Namur, 1356 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées au point du chef d'un besant, ou tourteau, et une bordure ; écu. en cœur à la fasce entre deux burelles. L. : ✠✠ *S Pi... ech... en* (*Nam.*, N° 814) Pl. 6, fig. 143) (voir **Naninnes**).

Erps. Johannes de Erpse, échevin de Louvain, 1328 : trois pals ; au chef chargé d'un croissant, accosté de deux étoiles. L. : ✠ *S Iohis de E... scab lov* (Saint-Pierre, c. 1 ; A. G. B.).

— *Franco de Erpse*, même qualité, 1330, 3 (n. st.), 43,4 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S Francois de Erpse scab lov* (S.-G.).

Erps et Querhs (Les échevins des archiducs dans les villages d'), 1614 : écartelé ; dans chaque quartier un lion (E. G. l. 368).

ERRENBERGHE (Jean van), allentier au métier

de Tirlemont, 1432 ; échevin de Tirlemont, 1444 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L., 1432 : *S Ian... berghe* (S.-G. ; Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Ertborch (Johannes de), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341. 3 : une croix engrêlée ; au fr.-q. chargé d'un demi-vol versé. L. : *S Ioh de Ertberg scab' i aq...* (Duss., Commanderie de Biesen, Nos 49 et 37).

Esbeemde (Michel van), échevin d'Anvers, 1311 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, plain. Cq. sans C. (114 lettres scab.).

Eze (Frédéric van der), chev., sc. un acte de Béatrice, dame de Keppel, 1334 : une croix (*Geld.*).

Esel (Arnould der) chev., reçoit une rente du comte de Berg, par le péager de Kaiserswerth, 1365 : un fascé (Duss., *Jut.-Berg*. N° 781).

ESERE (Renetus de), échevin d'Aerschot, 1368 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de... (gerbe, pot, ...?). L. : ✠ *S Reneri de Esere scabini arse* (S.-G.).

Escaille, voir **Hannequart**.

Escammellot (Jean), h. du fief du sire d'*Escamaing* (Escamin), à Baisieux, 1431 : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe (Tournai, Chartreux, c. 10).

Escamin. Bietrix descamaing reçoit une rente viagère sur la ville de Tournai, 1398 : trois cors de chasse contournés. T. : un ange. L. : ✠ *Bietris descamaing* (Tournai, Chartrier).

— Gilles *descamaing*, bailli, à Calonne, de Jean, sgr. de ce lieu, chev., 1403 : trois cors de chasse ; écu. en cœur au léopard (**Calonne**). C. et le reste du sceau cassés (*Ibid.*, Chartreux, c. 1).

— Jean, sgr. *descamaing*, bailli, pour la sgrie de Templemars, de la sénéchale de Hainaut. *baronesse* de Flandre, dame de Cyssoing, etc., 1418 ; Jean, sgr. d'E., sc. un acte de Jean de Noyelle, son feudataire, 1432 ; sc. comme seigneur, 1441 ; h. de fief du Hainaut, 1443 : trois cors de chasse, contournés. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. T. : deux h. sauv., sans massues (*Ibid.*, c. 1 et 2, et Tournai, Chartrier).

— Rogier *descamaing* sc. un acte de Jean Maret, bailli du monastère de St-André-lez-Tournai, 1434 : même écu, à l'écuss. en cœur... (fruste). C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 3).

VOIR LE COMTE DU CHASTEL DE LA H., *Essai de filiation sur la famille des seigneurs de Calonne-lès-Tournai et sur quelques-unes de ses branches* (1895).

Escausinne, voir **Escaussinnes**.

Esch (Robert d'), 1244 : type scutiforme ; un burelé de 10 pièces, les 2^e, 4^e, 6^e, 8^e et 10^e diaprées. L. : ✠ *S' mon signov Robert d...e* (Lux., Arch. commun.).

Ermesinde, comtesse de Luxembourg confirme à l'abbaye de Hemmerode des droits accordés à celle-ci par Robin d'Esch et sa femme, Ermengarde, 1235 (BERTHOLET, *Hist. du duché de Lux.*, IV, preuves), BRETEX, *Li tournois de Chauency* (XIII^e s.) dit, à propos de Geoffroi d'Aixre (Esch), en 1285 : *Dargent de gueules burelés. | Sen avoit cueorechiez et cote. | Creste sur hiaume assez mignote. | Houce, escu et alerons (aliettes). | Autretex fa ses auquetons. | Garlandarache tout contrevail. | Et couvertures a son cheval* (v. 3205 etc.).

— (Conrard, sire d') chev., constitué au margrave de Juliers, moyennant 300 petits flor. de France, une rente de 30 fl. sur son alleu à *Melche* (Mellich), *so wie der hoyf gelegen is, unde einen halven hoyf zu Bengele* (Bengel. 1340 : de vair ; au chef chargé d'un lion iss. du champ. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S' Coradi dni* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 433).

— (Thierry van), chev., sc. une quittance d'Ulric, sgr. de Fénétrange, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 323 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, et qui l'appelle *onse ridder*, 1358 (n. st.), 7 mars : même écu. C. : un vol (?). L. : *S' dni Theoderici dns i Esch* (B., N° 1377).

— (Sire Thierry van), bon ami de Conrard van Lusenich, 1362 : même écu. Cq. cour. C. : deux touffes de plumes de paon. L. : *S' h Dyed* *Esch* (Lux., c. III, l. X, N° 2).

D'après GELRE, *her Coenrat van Esch*, h. de l'évêque de Trèves, portait : de vair ; au chef de gueules, chargé d'un lion d'or, iss. du champ. Volet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, sommé d'une boule d'argent, soutenant un plumail de sable.

— (Joachim van), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional) 1336 : deux étoiles en chef et une rose en pointe. L. : ✠ *S' Iochem v* (S.-G.) (voir **Baudouche**).

Esche. Renier van den *Ysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 3236 mout., 1374 : un sautoir, chargé en cœur d'une lettre r. L. : *Sigillum Reyneri de Esche* (B.) (voir **Essche**).

Escholay, voir **Iscolay**.

Eschweiler. Marguerite van *Eschwilre*, femme de Paul van Hüchelhoven, chev., 1337 : dans le champ du sceau, dame debout, accostée de deux écus ; A, une fasce, surmontée à d. d'une tête humaine (?); B, cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . *greta* (!) *de Eiszwil* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 391) (voir **Hüchelhoven**).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Henric van Es-*

mielre, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée d'une tête de more (non tortillée). Le cq. d'or. C. : une tête et col de more de l'écu, terminé en volet d'argent, entre deux banderoles d'argent, aux hampes du même.

Escolle (Huart de l') h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, etc., 1456, 60 : un gironné de huit pièces de . . et d'hermine, chargé en cœur d'une rose (?). T. s. : une d^{lle}. L. : *S' Hvart de lescolle* (Abb. de W.-Br., c. 4007).

Escornaix. Robert van *Scoers* (flam. — Schoorisse), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 834 mout., 1374 : un trêcheur, fleuroné et contre-fleuronné, et un chevron broch., chargé en chef de . . et au bâton broch. sur le tout, chargé de trois . . . L. : ✠ *S' van Scoer* . . se (B.).

D'après GELRE, *die here van Scoors*, vassal de Flandre, portait : d'or au double trêcheur fleuroné de sinople et au chevron de gueules broch. Volet d'argent. C. : deux oreilles d'âne, la 1^{re} à l'ext. de sable et à l'int. de gueules, la 2^e, à l'ext. d'argent et à l'int. de gueules. Voici, d'après l'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, l'écu du sire *descornez* : *d'or a l. chevron de gueules à l. double trancheour vert florey*.

Enfin, le roi d'armes GAILLIARD (XV^e siècle) donne au *seigneur du pays d'ESCORNAEY* : *d'or au double trêsoer de synople, et chevron de gueulle sur le tout et cry : Gavere*.

— Marguerite *descornay*, abbesse de Nivelles, 1443 : parti ; au 1^{er}, un double trêcheur, fleuroné et contre-fleuronné, et un chevron broch. ; au 2^d, un chevron d'hermine (**Ghistelles**), accompagné en chef à d. d'un écus. au lion (peu distinct ; **Luxembourg** ?). T. : deux anges. L. : *Sigillo Margarete descornay abbatisse niullen* (B.) (voir **Fierens**).

Escuyer (l'). *Lambiers li skuiers de Weilhin* (Weillen), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : deux avant-bras, mouvant de la pointe, les mains jointes, accostés de six besants, ou tourteaux, 3 de chaque côté, rangés en pals. L. : *S' Labier li Scui* . . (Nam., N° 666) (voir **Doedins**, **Gorcy**).

Esnes. *Gerart dit Sausset daysne*, h. de fief du Hainaut, 1340 : dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés ; au lambel à quatre pendants, broch., chaque pendant chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Seiel Savsait dainnes* (B., N° 566).

— *Ameyd d'Esne*, écuyer, mari de d^{lle} Françoise van *Vlaendre*, dite *van Drincham*, qui tient, du comte de Flandre, à Steenkerke, 1513 : dix losanges (3, 3, 3, 1) (ni accolés, ni aboutés). C. cassé (Fiefs, c. 889, l. 897-969) (voir **Dringham**).

Esneux, voir **Avionpuits**

Espaigne (Jean-Bapt. d'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte de Martin Bouchart, prévôt de Quiévrain, 1631 : une fasce, accompagnée

en chef d'une rose et d'une étoile et en pointe d'un dauphin. S. s. : un griffon (Baron de Loë) (voir **Melun**).

Espaignars, voir **BLIZE**.

Espen (Jacques van) sc. pour *Thibault de Marischal*, d'Abolens, qui tient, du Brabant, un fief *illeg*, 1531 : un sautoir engrêlé. S. s. : un griffon (Av. et dén., N° 4168) (voir **Bercx**, **Cole**).

ESPESE (*Jehan del*) (Espierres?) et d'autres décl. que la comtesse de Namur et son fils, Guillaume, ont payé à *Jehan de le Pile*, bourgeois d'Audenarde, en la grant cambre en bas du castel de Vieffville, la somme qu'ils lui devaient, 1339 (n. st.) : une croix, chargée en cœur d'une rose à huit feuilles (*Nam.*, N° 600).

Espiennes (*Jehan d'*) (**Spiennes**), écuyer, bailli et châtelain de la baronnie de Leuze, 1379 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois roses. C. cassé (B^{on} de Royer de Dour) (voir **Spiennes**).

Espierres. *Roelandt despierre*, religieux de Corbie prévôt *Dusse* (d'Us?), reçoit, pour l'abbaye de Corbie, une rente sur l'espier de Bruges, 1434 : plain, diapré ; au fr.-q. chargé une croix. L. : *S Iohannis* *despierre* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 378).

— Denis de *lespiere*, h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1463 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette et au 2^d de trois (2, 1) roses. Les deux cantons inf. plains. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Denys* *espieren* (Ibid., l. 57-58) (voir **ESPESE**).

D'après GELRE, *die here van Espiers*, en Flandre, portait : de gueules à la croix d'argent.

Le seigneur d'ESPIERE : de gueulle à la croies d'argent, et erie : *Mortaeingne* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Espine (Guillaume de l'), huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1403 : un lion accompagné . . . (?) indistinct. C. : un arbre. S. : un chien braque et un léopard lionné (Tournai, Chartrier).

Espinois. *Hues sires despinoit et dantoing*, 1280 : type équestre, petit module ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. à un lion et un semé de croisettes potencées. L. : *S' Hvo* *an* L. du c.-sc. : *S' creti* (Tournai, Chartrier).

Le seigneur d'ESPINOY : d'asur à l'aigle d'argent membré d'or. *Ceste baronye est eryygé en conté* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Espoix (Ursmer l'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Binche, 1619 : un chevron,

accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. L'écu suspendu à un arbre arraché, posé à s. et accompagné à s. d'un oiseau (canard?). Son frère, Jean sc. le même acte ; écu fort endommagé ; on n'aperçoit que le haut du chevron et à d. une étoile (Mons, H. de fief de Binche).

ESQUELIN (*Thomas de*), h. de fief du roi de Bohême, sc. un acte du prévôt d'Aymeries, 1326 : une gerbe. L. : . . . *Thoma* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Aubry**).

Essars. Martin des *Eschars*, conseiller du roi de France, 1332 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croissants. L. : *S' Seel* . . . *artin des Essars* (*Nam.*, N° 534) (Pl. 6, fig. 144).

Esselen (*Ludovicus*), échevin de Bruxelles, 1335 : un lion et un semé de coquilles. L. : *Sigillum Lodovic Essellen* (Brux.).

— *Johannes, prepositus ecclesie beati Petri Iovaniensis* (sans nom de famille) s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France ; 14 août 1338 : un lion et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. : *Sigillum Iohan* *selyn* (B., N° 422).

En 1326, le duc Jean de Brabant donne *praeposituram, vacantem per mortem Johannis de Cuye, Joanni Esselen, fratri nostro naturali* (DE RAM, *Johannis Molani . . . historiae Iovaniensium libri XIV*, T. I, p. 129 ; 1861). Sa mère était probablement une Esselen. Comp. les armes des membres de cette famille.

— *Ludovicus Esslen*, échevin de Bruxelles 1345 : un lion et un semé de coquilles. L. : *S dovici dci Esselen* (Brux.).

— (*Henricus*), échevin *illeg*, 1346 : cinq coquilles, rangées en croix ; au fr.-q. broch., chargé de huit (3, 2, 3) billettes. L. : *S' Herici dci Esselen* (Brux.).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1363, 4 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 748 mout., 1374 : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton s. d'une rose ; au fr.-q. broch. chargé de onze (4, 3, 4) billettes. L. 1374 : *S Iohannis dicti Esselens* (Brux., E. G., l. 132 et B.).

— (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1373, 9, 83 : même écu (avec la rose), mois dix (3, 4, 3) billettes. L. : *S Iohannis dicti Esselens* (Brux. et B.).

— (Jean), échevin *illeg*, 1406, 7 : même écu, mais au canton s., au lieu de la rose, un huchet, et au fr.-q. huit (3, 2, 3) billettes. L. : *S Iohannis Essellen* (E. G., l. 190, P., c. 3, et Brux.).

Esselen (Jean), échevin *illegitimus*, 1439 : même écu, mais sans le huchet. C. : un plumail rond (?), iss. d'une cuve. S. d. : un aigle. L. : *Sig' Iohannis Esselens* (Brux.).

— (Jean), apothicaire à Trèves, tient, du roi de France, une rente sur les dîmes de Mettendorf, 1683 : deux roses en chef et une marque de marchand en pointe, à d., marque affectant la forme d'un X, fermé au haut et au bas, posé en bande, la traverse inf. et la diagonale placées en bande allongées, de façon à former un angle aigu. C. : une rose (?) (cachet) (C. C. B., 45713b).

Essen (*Henricus de*), miles, fait, avec d'autres Gueldrois, une obligation à des juifs, 1347 : une bande, chargée de trois losanges, posés dans le sens de la bande (*Geld.*).

Comp. les armes de Dungenen, Eyckel.

— (Gérard van) sc. le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : même écu, les losanges aboutés. L. : *Sigill ardi de Essen* (Arnhem. *Rekenk.*).

Essenstein, voir **Esschesteijn**.

Essche (Jean van den), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1444, 3 : une arbre (frêne, stylisé comme le créquier des Créquy). L. : *van den Essche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Jean van), conseiller de l'archiduc Philippe, au Conseil de Hollande, tient, du Brabant, la *gruïte* de *Druïjnen* (Drunen), 1500 : trois lambels à cinq pendants, rangés en pal. C. cassé (Av. et dén., N° 2561^{bis}) (voir **Esche**).

Esschericx (Adrien), échevin de Malines, 1581 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une pie essorante ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois carreaux (!). L. : *Si sca Adriani Esschericx* (Mal.).

ESSCHESTEIJN (**Essenstein**) (Zweder van), arbitre entre Gisbert die Kock, le vieux, et Gisbert die Kock, le jeune, ses parents, 1509 : aux 1^{er} et 4^e, trois colonnes (*zuilen*) ; aux 2^e et 3^e, un lion, à la queue fourchée. L'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : une tête et col d'âne (*Geld.*).

Est (Henri van), écuyer, et Gisbert de Koc, prévôt de la cathédrale d'Utrecht (*1^o loco*), décl. que, s'ils venaient à mourir avant Marie de Brabant, duchesse de Gueldre, etc., l'hypothèque de 8000 vieux écus qu'elle leur avait constituée sur le château et sgrie d'*Oijen* et de *Gornick* (*Goruick?*), serait annulée, 1383 (n. st.) : deux fasces bretessées et contre-bretessées, accompagnées au point du chef d'une roue. L. : *Sigillum Henri . . . de Est* (B.).

Estassart (Julien), h. de fief de Flobeeq et de Les-

sines, 1551 : trois croissants. C. : une tête et col de cerf (Fiefs, N° 10450).

ESTATIERE (*Willame del*), receveur de Hainaut, 1356 : trois coquilles. L. : *S' Willame de le Statie . .* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

Sur le bord de la charte, près de la queue de parchemin portant le sceau, se lit : *Wille delestatiere*.

Estienne (Constant), h. de fief du sire de Beersel, *en sa terre et signory gisant au lieu de Lymelette* (Limelette), *touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : une hache (Gr. scab., *Nivelles*, c. 4777).

Estievenars, dis dou Cange (*Willames*), receveur du Hainaut, 1412 (n. st.), 21 : une mouette volante ; à la champagne fascée-ondée de quatre pièces. L. : . . . *Willame Est* (Mons, *Domaines de Hal*, I, et *Bailliage de Hal*).

Estievenart (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : un lévrier, passant sur une terrasse. S. s. : un griffon. L. : *Seel Iehan Estievenart* (Mons, Gr. scab. de la Flamengrie).

— (Amand), même qualité, sc. une charte du bailli de Sotteville, 1672 : une rose (peut-être tigée et feuillée ; le bas de l'écu et le reste du sceau sont cassés) (Baron de Loë).

Estinghausen, voir **Berninghausen**.

Estor (*Henricus dictus*) (et *Esdoren*), miles, échevin Bruxelles, 1362, 75 ; a racheté des bourgeois de de Tournai, envoyés par cette ville, en Angleterre, comme otages, pour feu le roi de France, moyennant la somme de 660 fl., dits nobles d'or, 1372 : trois châteaux, ou portes à trois tourelles ; au fr.-q. broch. chargé d'un maillet en chef à d. et de deux fleurs de lis, p. c., 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *✱ S' Henrici dicti Estore ms.* (Brux. et Tournai, Chartrier).

Her Henric Esdoern, Brabançon, portait, d'après GELBE : d'or à trois portes crénelées, sommées d'une tourelle, de gueules, ouvertes d'azur ; au fr.-q. broch. d'azur (nachevé).

— (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1477 : trois pals. C. : un vol, iss. d'une cuve. T. d. : une d^{lle}. S. s. : un griffon. L. : *S Henrici* (Brux.).

— (Henri), sgr. de Bigard, 1518 : trois pals. C. : un vol. T. d. : une d^{lle}. S. s. : un griffon (Els.).

— (Gilles), bâtard, h. de fief dudit Henri, 1518 : trois pals et un bâton broch. C. et le reste du sceau sont cassés (Els.).

Estrix, voir **Esschericx**.

Estuve (Guillaume del), échevin de Bruges, 1330 (n. st.) : un maillet et un bâton broch. (Fl.).

Estuvenin. *Maistre Nicolle lestuvenin*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère pour lui et sa femme, *Jehanne le Carliere*, 1474, 7 : une bande, chargée de trois roses à six feuilles. T. s. : une dlie. L. : *lestuuen* . . (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 1685).

Etalle. *Henriquel destaule* (la queue du sceau porte *Destaule*), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : une bande (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 9).

— Jean *des Tauels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de S'-Pol, i. t. : 242 mout., sans date (1374) : une bande. L. : ✠ S' *Iehan destalle* (B.).

— Henri *van Tauels*, jadis prisonnier *illec*, sous le même; i. t. : 208 mout., 1374 : une bande, chargée d'une grande fleur de lis, posée dans le sens de la bande. C. : un buste imberbe, aux cheveux flottants. L. : S *Henri detavle* (B.) (voir **Salm**).

Jean et Henri *destaul* , frères, écuyer, sc., en 1378 (n. st.), à Arlon, une quittance relative à un acompte sur leur indemnité du chef de la bataille de B. Le sceau de Jean comme ci-dessus, celui de Henri, indistinct.

Etten, et Eethen Jean *van Ethen* partage des terres avec l'abbé de Saint-Trond, 1373 : une roue (S.-T., c. 18).

— *Robbrecht van Ethen*, sœur dudit Jean (*zuster Jans voirsch.*), 1373 : une roue, surmontée d'un lambel (Ibid.).

— Henri *van Etten*, échevin d'Anvers, 1564, 1614 : trois tours. C. fruste (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).

Probablement deux personnages. Le sceau de 1614 est fort endommagé.

Ettendorf. *Joetha, domina de Etendorf*, sa sœur, *Suzanna, domina de Petra*, et ses frères, *Hugo et Symon, fratres, domini Parve Petre* (Petite-Pierre, ou, en allemand, Lützelstein), vendent à Henri, sire de Blâmont, leurs biens *in villa de Amenoncourt* (Amenoncourt), 1264 : type triangulaire; une aigle. L. : ✠ S *Iette vxor' ienioris de Elcedorf* (Lorr., Blâmont, B, 374, N° 28).

Eu (Raoul, comte d') et de Guines, connétable de France, 1332 : type équestre; le bouclier, paillette et la housse, au lion et au semé de billettes. L. : *France* (fort endommagé). Contre-scel : un écu plain, à la bordure engrêlée. L. : ✠ *Otreseel Raoul conte deu Onestable d' France* (*Nam.*, N° 535).

EUMIRINGEN (Jean) (tout court; il signe : *J. von Eumringen*), grand-père de Jean-Ferry de Chardelle, sgr. de Frisange, remet, pour ce dernier, au roi de France, le dénombrement de Frisange, mouvant de Puttelange, 1681 : un cerf (couché?). C. : un cerf iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

DE RAADT

Eupen. Jean *van Oijpen*, jadis prisonnier de Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 500 mout., 1374 : une croix échancrée et un lambel broch. L. : ✠ S' *Iohan vron* (!) *Oipien* (B.).

Eure (*Renars de*), *vestis de Welien*, sc. un acte avec le doyen de l'église Saint-Remacle, à Stavelot, 1326 : trois roses. L. : ✠ S' R' *investi d Vei* (Duss., *Stavelot*, N° 80).

— (Maitre Guillaume d'), (chanoine) h. du comte de Namur, 1329 : de ... au chef de ...; au sautoir broch. et à la bordure engrêlée. L. : *de Ebre can* \sum *scol* (*Nam.*, N°s 493, 7) (Pl. 6, fig. 145).

Euskirchen. *Aelbrecht* (!) *van Oeskerke*, reçoit, du Brabant, 67 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1337; sc. pour *Symon Wulveshê* et Jean *van Palmister*, qui reçoivent, du Brabant, 134 vieux écus, du chef de la même guerre, *daer wij af ghescompt ende ghebrant waren in der gheselschap Willems ende Coenrarts van Salmen*, 1357 : trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : ✠ S' *Abel van Eeskerkgen* (B., N°s 1303-4).

Eve (Jacques d'), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 156 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une rose. L. S' *Iakemins deve* (B.) (voir **MARCHIN**).

Eveloghe. *Walterus dictus Eveloghe*, échevin de Louvain, 1309 : trois pals; au chef chargé de trois losanges (!). L. : ✠ S' *Walteri Eveloghe scab lov* (S.-G.).

— *Franco dictus Eveloghe*, même qualité, 1339 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un macle. L. : ✠ S' *Franconis* ... *loghe scab' i lov* (Saint-Pierre, c. I, A. G. B).

— *Walterus dictus Eveloghe*, même qualité, 1345 (n. st.), 45 : trois pals; au chef chargé de trois macles (!). L. : S' *Walteri Eveloghe scab lov* . . (S.-G.).

— (*Walterus dictus*), même qualité, 1351, 2, 5, 8, 9, 64, 6 : même écu. L. : ✠ S' *Walteri dei Eveloghe scabin lovan'* (S.-G. et M. Rouffart).

— (Gérard), h. de fief de Rodolphe *uten Lijemingen*, bourgeois de Louvain, 1395 : trois pals; au chef plain; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : *Eveloeg* . . (B.).

— Francon *Oeveloeghe* (!), marchand du duc dans sa chambre des tonlieux de Louvain, 1416, 7 (n. st.) : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un anneau (macle?). L. : ✠ S' *Franconis Eveloge* (B.).

Even, voir **IJEUWEN**.

.28

EVER (Renier de), chev., jadis prisonnier à Basweiler sous la bannière de Brederode; i. t. : 1832 mont., 1374 : un lion naiss. L. : *S Reiner de Eve* (B.).

Everaerdt (Jean), conseiller et homme en la chambre de Flandre, 1521 : plain; au chef chargé de trois roses (molettes?), chacune enclose d'un macle, les trois macles accolés en fasce, touchant à tous les bords du chef. C. : un buste turbanné. L. : *Johannis Everard* (Duss., Clèves-Mark, N° 679).

Everaerts (Guillaume), échevin d'Aerschot, 1432, 6 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé d'une anille. L., 1436 : *S Willem Eueraert scab arscot* (Diest, liasse : *Echevinages et bancs divers*, N° 1; S.-G.).

Ev[e]rart, Ev[e]rard, Gilles *Evrard*, échevin de Bruges, 1329 : un poisson, posé en fasce, et un sanglier passant, rangés en pal (Fl.).

— Ferry *Evrart*, sergent d'armes du roi de France, reçoit, du duc de Brabant, des paiements, par le receveur de sa terre de Vailly, 1375, 6 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre annelets. L. : *S Ferri Ever* (B.).

— Maître Jean *Evrart*, fils d'Etienne, tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1541, 9 : coupé; au 1^{er}, trois pals; au 2^d, un trèfle, posé sur une terrasse. C. : une tête et col d'aigle (Fiefs, Nos 3544, 3553).

— Frédéric *Evrard*, h. de fief de Mons, 1612 : deux branches, passées en sautoir et surmontées des lettres F E. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

— André *Evrard*, h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : une fasce, chargée de trois roues, accompagnée en chef d'une tête et col de cerf et en pointe d'une rose à six feuilles, accostée de deux étoiles. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Andre Evrard* (Mons, Hosp. de Soignies).

Everboud (Pierre), échevin de Caprijcke, 1446 : plain; au chef chargé à s. d'une étoile à cinq rais; une cotice broch. sur l'écu. L. : *Euerbout* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82-83).

Everbouc (Josse), h. de fief du bourg de Bruges, 1513 : un sanglier passant. L. : *S Ioes Everbovc* (Fiefs, N° 11225).

Everdeij (Jean), h. de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1423, 4 : un sanglier élané, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *Sigillv Ian Heverdei* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112, 394, 401).

— (Laurent), fils de Jean, tient du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Gand, 1347 : deux

étoiles à cinq rais en chef et une hure de sanglier en pointe. C. : une hure et col de sanglier entre un vol (Ibid., N° 2769).

Everden (Pierre), échevin de Termonde et feudataire du château *illeg*, 1529 : sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un glaive, posé en fasce, la pointe à d. S. s. : un griffon. L. : *S Pieter . . e . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

Everdingen, Sire Hubert van *Everdinghen*, chev., 1287; sc. un acte du comte de Hollande, 1293; promet de servir le comte de Hollande (voir **Abcoude**), 1298 : un bandé. L. : *S' Heberti d'Evedinge militis* (Mons, Hainaut, et Holl.).

D'après GELRE, *Henric van Eeverdingen* portait : un bandé de sable et d'or.

— (Herman van) sc. pour Elisabeth van Bronkhorst, 1442 : une bande; au fr.-q. chargé de trois aigles. S. s. : un lion (*Geld.*).

Evergem, voir **Koekelberg**.

Le seigneur de HEEVERGHEM : d'or, au sanglier de soie passant, denté d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'ancienne noblesse de la comté de Flandres*).

La mayson surnomé d'EVERGHEM : d'or, à troes fesses de gueulle (Ibid.).

Everlange (Salomon d'), écuyer, tient, du roi de France, la moitié de la sgr^{ie} foncière de Hollange et la moitié du fief d'Obange, à Bercheux (tous deux dans la prévôté de Bastogne), 1681 : une fasce, accompagnée de deux étoiles à huit rais, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un h. iss., les bras retranchés au milieu, le ventre chargé d'une étoile à six rais (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

— (Ferdinand d'), écuyer, tient, du roi de France, un quart de la sgr^{ie} du Chêne, sauf 1/12; la moitié du fief d'Obange, à Bercheux, la moitié du fief de Vauxlez-Chêne, etc., 1681 : mêmes écu et C. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (Jean-Bernard d'), écuyer, tient, du roi de France, la sgr^{ie} de Witry, au comté de Chiny, 1681 : même écu. Cq. cour. C. : un h. iss., les bras retranchés au milieu, accosté des lettres J. B. (cachet en cire rouge) (Ibid. 45713e).

— (Nicolas d'), écuyer, sgr. de *Falkestain*, tient, du roi de France, les château et sgr^{ie} de Falkenstein, au comté de Chiny, 1683 : une fasce, accompagnée de six étoiles à huit rais, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. C. : deux tiges accostées, à chacune desquelles se trouvent attachés trois croissants (2 fleurs tigées?) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713a) (voir **Veider**).

EVERSBERGHE, voir **Louvain**.

Everwijn (*Seghere*), h. dé fief de la châtellenie de Gand, 1400 : une hure de sanglier, accostée de deux demi-ramures de cerf, la 1^{re} renversée. L. : S... her *Everwijn* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 111).

— (Rogier), même qualité, 1470 (n. st.) : une hure de sanglier entre une ramure de cerf (accompagnée au canton s. d'une étoile). S. s. : un sanglier debout (Ibid., t. 116).

Evesque (Eustache l'), écuyer, sgr. de Thieusies, prévôt de la baronnie de Quiévrain, commis par le prince Charles-Eugène, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, prince de *Porcéan* et de Rebecq, ... baron de Quiévrain, 1682 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Baron de Loë) (voir **MONSTRY**).

Evrard, Evrart, voir **Everart**.

Evreux. *Homme noble et poissans, fil de roy de Franche, comte de Evreus*, qualifié par le duc Jean de Brabant : *nostre chier seigneur et pere*, 1313 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel, à un semé de fleurs de lis et à la bande componée broch. C. : un dragon. Sur le chanfrein, un écran échancré, chacune des sept pointes garnie d'une rose (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214).

L'auteur d'un article intitulé : *Bibliographie héraldique. Armorial unioersel du XVI^e siècle* (Bibliophile Belge, 1883), s'efforce de prouver cette chose impossible qu'un roi de France aurait brisé, au moyen âge, France ancien (d'azur semé de fleurs de lis d'or) d'un lambel de gueules. L'armorial qui forme l'objet de cette étude donnerait ce blason, avec la légende : *Regnum Ceallie*. L'auteur, y voyant, sans doute, le *Royaume de la Gaule*, a traduit par France ce nom latin, si singulière-

ment tronqué et qu'il faut lire *Regnum Ceallie* : Le Royaume de Sicile. Les armes en question sont celles de la maison d'Anjou.

Ewijk. Guillaume van *Ewick*, témoin au contrat de mariage de Chr. van Rossum ; 1363 : une panelle. C. : une tête et col de cygne. L. : *S VVillem van Ewick* (S-G) (voir **Broekhuizen**).

Exaerde (Jean van), échevin de Saint-Nicolas (Waes). 1421 : plain ; au fr.-q. chargé d'une bande, accompagnée d'un semé de losanges, ceux du chef posée dans le sens de la barre, ceux de la pointe dans le sens de la bande. L. : *an Ecsarde* (B^{on} de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean van), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, la cour de ten Berghe, avec 40 bonniers de terre, à Haesdonck, Melsele, Waesmunster, 1530 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, six (2, 1, 2, 1) losanges ; aux 2^e et 3^e, cinq (2, 1, 2) étoiles. C. cassé (Fiefs, N° 6606).

— (Servais van), griffier de Sinaj et de Belcele, sc. pour Paul Saman, fils de Baudouin, n'ayant pas encore de sceau, et qui tient du comte un fief sous Sinaj, qu'il a hérité de son dit père, fils de Jean, 1604 : une étoile au canton s. : au fr.-q. chargé d'une fasce, accompagnée de six (3, 3) besants, ou tourteaux. L. : . *Servae . . . n Ewaer . .* (Ibid., N° 7175) (voir **Doella[er]t. Gruter. Rijcke**).

Le seigneur de EXAERDE : de gueulle, à troes lyons d'or, lampassé et armé d'argent.

Le seigneur d'ESTRUDT : pareilles, et crye : Lydequerque ! Lydequerque (Corn. Gailliard, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Expoele (Rogier van), échevin de Malines, 1518 : une fasce surmontée de trois maillets (Mal.).

F

Faeijsen (Gauthier), échevin de Rotterdam, 1431 : six étoiles ; au fr.-q. broch. chargé d'une merlette (U.).

FAGNUELLES (*Hues de*), chevaliers, sires de *Wiege*, décl. avoir rendu une rente au couvent d'Epinlieu, 1319 : un double trêcheur, fleuroné et contre-fleuronné, et un sautoir broch. (De ce sceau, fort endommagé, l'écu seul subsiste) (Mons, Abb. d'Epinlieu).

D'après l'armorial de la fin du XIV^e s., publié par **DOUET DARCO**, le sire d'*Estingotes* (mauvaise leçon) portait : *d'or à une fesse d'azur à un seuteur de gueules à un trancheur vert flourés* (sic).

Faijenhoven (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 1502 : un lion (Mal.).

Faille (Georges della), bailli du Vieux-Bourg à Gand,

tient, du château d'*illec*, la sgrie de *Riede*, à *Maijghem* (Meijgem), 1616 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard bouclée. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis (Fiefs, N° 3215) (voir **Nevele**).

Faille (Jean della), échevin d'Anvers 1619 : mêmes écu et C. (114 lettres scab.).

Faily (Ferry de), sgr. de ce lieu, d'*Aultreycourt* (Autrécourt), d'*Espiece* (Espiez), etc., demeurant à Marville, sc. un acte de son cousin Hubert de *Moytrey*, 1573 : un houx et une bordure dentée. C. : le houx. L. : *S Ferry de Falli* (Lorr., *Briey*, B, 593, Nos 51-60) (voir **Cocquiel**).

Faimes, voir **FERME**.

Faing (Jean du), écuyer, sgr. de Dampicourt, en partie (prévôté de Virton), remet au roi de France le dénombrement de ce fief, 1681 : une aigle. L'écu cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) C. C. B., 45713^a).

— (Mathieu du), écuyer, sgr. d'Aigremont, Mathen, Houdrigny, Rouvroy, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs, 1681 : une aigle. L'écu, ovale, sommé d'une cour, à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713^b).

— (Charles-Philippe du), comte de *Hasselt*, baron de Jamoigne, tient, du roi de France, un château au lieu dit *le Faing* (district de Chiny, diocèse de Trèves), le titre de baron et la baronnie de Jamoigne, s'étendant aux villages du Faing, de Valansart, Prouvy, Romponcel et des Bulles, 1681 : une aigle. Le haut du cachet, en cire rouge, indistinct (Ibid.).

— (Georges-Florent du), écuyer, sgr. en partie de Termes, Frenoy et du Menil, et *sieur* des fiefs de Florenville, de Pin (prévôté de Chiny) et du fief de Torgny (prévôté de Saint-Mard), remet au roi de France, le dénombrement de ses dits fiefs, 1681 : une aigle. Cq. cour. C. indistinct (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713^c).

— (Marie Aldegonde du), dame de la sgrie *tresfonciere* de Flamisoul (prévôté de Bastogne), dont elle remet le dénombrement audit roi, 1683 : une aigle. Cq. cour. C. : une main ouverte (!) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713^a).

FAIT (*Thoma de*), *armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, chargées, chacune, d'une merlette. L. : ★ *S' Thomas de Fay* (B., N° 507) (Pl. 6, fig. 146).

Terra Gheldoniensis = terroir de Jodoigne.

— Henri du *Fayt*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1399 : une étoile. T. : un ange. L. : *S Henry d . . .* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

Facuwez. Gérard de *Faucuvelx*, h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Engnien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1453, 4 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gerart de Faqve* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— Jean de *Faques*, sc. pour son frère, Etienne, qui tient un fief du comte de Saint-Pol, connétable de France, du chef de sa terre de Bornival, 1470 : un lion (Av. et dén., reg. 576).

Falize. *Liebert delle Fallize*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 : trois lions naiss., surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Lieber de le Falisei* (Nam., N° 218).

Falize. Laurent *van der Falizien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 20 mont., 1374 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une étoile ; au fr.-q. (gravé en creux), chargé de quatre buquets contournés. L. : ★ *S Loren del Falise* (B.) (Pl. 6, fig. 147).

Falkenstein. *Cune von Valkensteyn, dumprobst und furmunder* de l'évêché de Mayence, 1352 : plain ; au chef chargé à d. de . . . C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque assis, accosté de chaque côté de deux bannières adossées. L'écu accompagné à d. d'un dragon contourné. L. : ✠ *S' sec Cvois jvois d' Valk' dni i mizeb* (junioris) (Duss., *Jul-Berg*, N° 534^e).

— (Philippe, sire de) et de *Mintzenberg* (Menzenberg?), et sa femme, Margerite *van der Margke* (Mark), fille du comte Englebert, 1395 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une roue ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef de quartier plain. C. : un chapeau de tournoi, entouré d'une couronne et sommé d'un chien braque assis, entre deux (!) bannières, la 1^{re} à la roue, la 2^{de}, à un plain ; au chef plain. L. : *Sig Phil dni in Valkes et Mintzenb'g* (Duss., *Col.*, N° 1179) (voir *Pijlijzer*).

D'après GELRE, de *here van Valkensteyn*, h. de l'« évêque » de Trèves, portait : d'or au chef de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'hermine, sommé d'une cour. d'or et d'un chien braque d'argent, langué de gueules, assis entre deux bannières, la 1^{re}, d'azur à la roue de . . . (Inachevé), la 2^e de l'écu.

Falcon (Godefroid *del*), échevin de Liège, 1280 (*Goffin li Oveiz*, parmi les hommes *delle cise Dieu*, 1269) : d'hermine au léopard en arrêt. L. : *S Godefridi dei Loveit scabini leod* (C. de B.) (voir *Fexhe*).

Fallais. Adrien *van Phalijs*, échevin de Gorssum, 1675 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis (Ord.) (voir *Celles*, *Peveréal*).

FALLOISE (Jean *delle*), échevin de Liège, vers 1465 : deux léopards, 1 en chef à d., 1 en pointe ; au fr.-q. sen., chargé d'un lion. C. : une tête et col de coq. L. : *S Io Falloi . .* (C. de B.)

Familleus. *Le saial segnor Nicholon dou Famelleus rues, chevalier*, est appendu à un arbitrage entre celui-ci et l'abbaye de Bonne-Espérance, 1245 : un coupé-enclavé ; au 1^{er} chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2^d, plain. L. : ✠ *S' Domini Nichol Bos* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Colars dou Famil[eus] Rues* (Familleureux) décl. n'avoir nul droit de *faire chemin ne voie ne devise . . . ou terroit de Courrières* (Courrière) et veut que l'abbaye de Bonne-Espérance jouisse paisiblement des chemins et voies *illec*, 1276 : trois (2, 1) mar-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XLIV.

Fig. 1. Guillaume de Glimes de Jodoigne-Souveraine

Fig. 2. Daniel Grijf

Fig. 3. Guillaume de Grimberghen

Fig. 4. Gérard de Hannut

Fig. 5. Robert de *Harnelly* (*Harnilhy*) (?)

Fig. 6. Gayfier de Hazebrouck

Combattant, tous,
à Bäsweiler, dans
l'armée brabançonne
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Faint, illegible text impressions are visible at the bottom of the page, likely from the reverse side of the leaf. The text is too light to be transcribed accurately.

teaux. L. : ✠ S' Colart le Familleus (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Familleus. Nicholes, sires dou Famill[eus] Rues, donné un acte analogue, 1276; Nicholes, chevaliers, sires dou Familleus Rues, avec Nicholes, son fils aîné, donne un acte en faveur de ladite abbaye, 1281 : un coupé-enclavé; au 1^{er}, chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce; au 2^d, plain. L. : ✠ S' Nicholai li Famill' militis (Ibid.).

— Nicholes li Fameleus, chevaliers, sires de Fameleus Rues, 1295 : même écu, brisé d'un bâton. le 1^{er} maillet penché broch. sur le bâton. L. : ✠ S' Nicolai le Famillers milit (Fl., N° 761).

— (Gérard le), Famelleuz et Famelleux, échevin de Jodoigne, 1369; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck; i. t. : 82 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton, le 2^d brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ S' Geraet li Familleus (Mons, Abb. d'Épinlieu et B.) (voir **Familleureux**).

HEMERICOURT cite un Chevalier de Hottelberge nomeis ly Famelleurs (édit. SALBRAY, p. 136). Les F. semblent donc être des Huldenberg; comp. les armes.

Familleureux. Colart van Famelleroes, chev., prisonnier à Bäsweiler, sous Ose de Wedergrate; i. t. : 730 mout., 1374 : même écu, mais sans l'étoile. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté. L. : S' Colart sires dou Familleus Rvets (B.) (voir **Bois, Boule, Familleus et Huldenberg**).

— Gérard van Famelleureux, dit van Geldenaken (Jodoigne), tient, du Brabant, un fief à Duysbourg, 1440 : plain; au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Cq. cour. C. cassé. T. d. : une d^{lle} (Av. et dén., reg. 360).

Fanson. Hubin van Fanchon, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1719 mout., 1374; reçoit, avec Rasse de Waroux, chev., une indemnité pour Marie de Warnant, veuve de sire Arnould de Warnant, chev., du chef de la même bataille, 1374 : un burelé, chargé en chef à d. d'un écu, fascé et de deux manches mal taillées, 1 en chef à s., 1 en pointe. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête de Midas, barbue. L. : S' Hobbies de Fanchon militis (B.) (Pl. 6, fig. 148).

Ces deux personnages sc. aussi, en 1374, pour Jean de Liège, une quittance relative à ladite bataille; Hubin sc., seul, en 1374; un acte analogue pour Juwette, veuve d'Amaury de Warnant, remariée à Arnould van Gujgoven (B.).

— Jean le Fanchon (?), prisonnier illec, sous la bannière de Warnant; i. t. : 60 mout., 1374 : un fascé et un crancelin, posé en barre, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq. L. : S' Iohans de Fanchon (B.).

Fanson. Hennekin, le bâtard de Fanchon, prisonnier illec, sous Louis de Namur; i. t. : 84 mout., 1374 : plain; au fr.-q. burelé, chargé d'une manche mal taillée broch. et d'un bâton broch. sur le quartier. L. : ✠ S' Hankin de Fanchon (B.).

— Hubions, et Hubins de Fanchons, chev., échevin de Huy, 1381 : un burelé, chargé de trois manches mal taillées, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un buste imberbe, vêtu d'hermine, coiffé d'un chapeau, garni de deux longues plumes. L. : S' Hubin de Fanson chl'r (B.).

— Gilles de Fanchon, échevin de Liège, vers 1450 : de . . . à trois fascés et au crancelin, posé en bande, broch. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : S' Gille d'Fanchon (C. de B.).

VOIR HEMERICOURT, Miroir des Nobles de Hasbaye.

Farchis (Lambiers les), échevin de Namur, 1392; écuyer, vassal du comte de Namur, 1396, 7; maires établis de part Massart Colle, maires et eskevin de Namur, 1399 : un lion naiss. en chef à d. et deux huchets contournés, 1 en chef à s., 1 en pointe. Ecuss. en cœur, à trois aiguères (Nam., Nos 1220, 1262, 7, 91) (Pl. 6, fig. 149).

Farcy (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583, 4, 5, 6, 1620 : deux demi-membres d'aigle, passés en sautoir, les serres en haut. S. s. : un griffon. Le sceau porte : Farci (Mons, H. de fief).

Farciennes. Thieris de Faurechines figure parmi les franc home et gentil et aloier du Hainaut, 1278 n. st.) : une aigle et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : ✠ S' Tierri de Walencourt chevalier C.-sc. : même écu. L. : ✠ Contre scel Tierri (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Roeulx, Walcourt**).

Faucompierre. Arnould, sire de Faconpiere et de Noufchastel, tient, du comte de Luxembourg, mon chastel Faconpiere, le fourburch, la ville et toutes les appendizes, 1278 : trois pals; au chef d'hermine. L. : ✠ S' Arnoldi de Male : R. (!) (Lux., c. II, l. VII, N° 20).

— Jean, sire de Faukonpiere, sc. un acte de Ferry de Cronenburg, écuyer, 1332; Jean, sire de Falkenstein, chev., témoin à l'échange de Jean, sire de Reifferscheid, et du roi de Bohême, 1341; sc. un acquit de Gérard, voué de Hunolstein, pour le même roi, 1341; Nobilis et strenuus vir dominus Johannes de Valkensteyn sc. un acte de Conrard, sire de Schleiden, 1342 : d'hermine à l'écuss. plain. L. 1342 : ✠ S' Iohanis de Falkinsten (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 67; c. I, l. IV; c. II, l. VIII, N° 10; c. IV, l. XVI, N° 20).

Faucon (Jehan dou), h. de fief du Hainaut, 1397 : trois mains droites ouvertes, accompagnées de sept

- croisettes; rangées en orle, et un bâton broch. (Nam., N° 1263) (voir **Falcon, Fexhe**).
- Fauconnier.** *Henri li Faconniers*, échevin de *Goulesines* (Golzinne), 1385 (n. st.) : un faucon (Nam., N° 1173).
- (*Jehan le*), fils de Louis, h. de fief d'Enghien, 1437 : parti; au 1^{er}, un lion, la queue passée par-dessus la tête; au 2^d, une anille en chef et une demi-anille, mouvant du parti, en pointe. C. : une tête et col de lion entre un vol. T. d. . une d^{lle}. L. : *S' Jehan le F. . . nier* (Abb. de W.-B. c. 4008).
- Jean le *Faulconnier*, h. de fief de Charles, baron de Trazegnies et de Silly, pair de Hainaut, etc., à cause de la *principaulté des francs fiefs de Rougnons*, 1609 : parti; au 1^{er}, un lion cour.; au 2^d, une fasce, accompagnée d'une demi-anille, mouvant du parti, et d'une anille entière, rangées en chef, et d'une croisette ancrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, en pointe. L. : *S Ian le Faulconnier* (M. Fern. Hanon de Louvet).
- FAULS** (Henri de) (Faulx-les-Tombes?), h. du comte de Namur, 1362 : trois lames de faux, l'une en pointe, le tranchant en bas, posée en fasce, soutenant les 2 autres, posées en pal, les tranchants à d., accompagnées en cœur d'une coquille. L. : *★ H. . . . on de Favs* (Nam., N° 926) (Pl. 6, fig. 130).
- Fauquemont.** *Vir nobilis Walramus, dominus de Monioie* (Montjoie) et de *Valkenborch*, sc. un acte de *Henricus dictus de Schenne*, qui vend, à *Renerus dictus Hun, miles*, sa *curia de Suekhavsen*, avec les mansionnaires, 66 bonniers de terre et une forêt, 1208 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un lion cour., à la queue fourchée. C. : un éventail (endommagé). L. : *S' V. . . rami dni de Monyoie et de Valkenborg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 9).
- *Walramus, dominus de Falkenberg* (*Valkinburg, Valkenborg*), arbitre entre Henri, sire de Montfort, jadis évêque de Liège, et Thierry, sire de Heinsberg, 1276; sgr. de Fauquemont et Montjoie, 1276 : un lion contourné (queue simple) et un semé de billetes. L. : *✠ S Wallerami filii dni de Faconnmont* (Duss., *Ibid.*, Nos 71, 72; Duss., *Ballei Altenbiesen*, N° 15).
- *Philippa*, femme dudit *Walramus*, 1276 : type équestre, à s.; la dame, portant sur le poing gauche un faucon, accostée, dans le haut, de deux petits écus, un peu frustes, chacun à un lion; un chien passant dans le bas du sceau. L. : *★ S' Philippe dne de Valkenborg et de Monioie* (Duss., *Bailliage d'Altenbiesen*, N° 15).
- Waleran, sire de *Fauquemont* et de *Mon[t]joie*, est investi, par Gui, comte de Flandre, et marquis de Namur, de biens *qui estoient nos frans alues*, 1283 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse, au lion, à la queue fourchée (qui semble être couronné sur l'écu du contre-scel). C. et sur le chanfrein : un écran échancré (Nam., N° 161).
- Fauquemont.** *Renardus, dominus de Monyoie et de Falkenberg*, 1306 : un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 170).
- *Reynoldus, dominus de Monyoie et de Falkenborgh*, 1309 : type équestre; petit module, le bouclier et la housse aux mêmes armes. C. : un écran, fruste (*Ibid.*, N° 193).
- *Johannes de Valkenberg* sc. un acte de Godefroid, sire de Heinsberg, 1326 : un lion cour., au lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *Sig' secr. . . mei* (*Ibid.*, N° 314).
- (Thierry, sire de Montjoie et de), 1342 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion cour., à la queue fourchée. C. : un dragon entre deux plumes. Sur le chanfrein : un dragon (sans les plumes). L. : *Sigillum Theoderici domini enborch* (*Ibid.*, N° 454).
- (Sire Jean de), oncle de Thierry, sire de Montjoie, etc., 1342; Jean de F., sire de *Borne* (Born) et de *Zyrtart* (Sittard), chev., parent (*neve*) et tuteur de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch. L. : *S' . . in Ioh' de Valkēch dni d' Borne* \sphericalangle (*Ibid.*, Nos 454 et 500).
- (Jean de), sire de *Bo[e]dekenbach* (Bütgenbach) sc. un acte dudit Thierry, 1342 : même écu que Jean susdit (avec lambel). Volet d'hermine. C. : une tête de lièvre. L. : *S' Ioh de Valkenborch dni de Bvtgibah* (*Ibid.*, N° 454).
- (Waleran de), sire de Harpen, promet de rendre indemne Godefroid de *Dalenbroich* (Dahlenbroek), chev., du chef d'une obligation, 1350 : même écu (avec lambel). L. : *S' Dni Walr de . . l . pmog dni* (= *primogeniti*) (*Ibid.*, N° 532).
- (Philippine, dame de Montjoie et de), femme de Henri de Flandre, 1353 : dans le champ du sceau, deux écus, suspendus à un arbre; A, un lion et une cotice broch., chargée de quatre besants, ou tourteaux; B, un lion cour., à la queue fourchée. L. : *. . helippe dame de Monioie et de Fa* (*Ibid.*, N° 560).
- La cotice, chargée de quatre besants, ou tourteaux, doit, sans doute, représenter une cotice *componée*. Comp. le sceau de Henri de Flandre.
- (Michel, bâtard de) et Francon van *Leiden*, prêtre, reçoivent, du Brabant, un acompte pour le sire de Brederode (du chef de la guerre de Flandre), 1357 :

un lion cour., à la queue fourchée, et un bâton broch., chargé en cœur d'un losange, posé dans le sens de la bande. L. : . Michaiel ver . (B., N° 1301).

Fauquemont. Conrard van *Valkenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 179 mout., 1374 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : . . . o t . . *Valkenborch* (B.).

— (Renaud de), sire de *Borne* et de *Zittert*, 1378; reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1390, 4, 6 (n. st.); reçoit du comte Adolphe de Clèves un acompte sur les 7000 flor. de Holl., dot de sa femme Elisabeth, fille dudit comte, 1394; reçoit de ladite duchesse une somme *van dat wij met onsen ghesellen hare nu ghedient hebben in den orloghe ieghen den hertoghe van Gelre, van dat wij laghen met tuchondert ene ghelaive, elke met twe perden, vive ende veertich daghe lanc ende met achtentwintech scutteren tseventech daghe lanc over Mase*, 13 . . : un lion cour., à la queue fourchée. L., 1378 : *S' Reini d' Valkenborg dni de Born* Σ *de Sittar* (B.; Duss., *Clèves-Mark*, N° 378, et B.).

— *Schepenen ende wethouders der stat Valkenburch*, 1349 : un lion, à la queue fourchée. T. : une femme et un h. (fruste) (*Afflig.*) (voir **Buren**, **Salm**).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Valkenborch*, h. du duc de Brabant : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, cour. du même, lamp. d'azur. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un lion léopardé de l'écu (entier), posé devant un écran arrondi, d'argent, bordé de deux tires d'yeux de plumes de paon. Ce sont ces armes que GELRE a peintes aussi dans l'éloge de *Reynout van Valkenboireh*.

Die here van Borne, h. dudit duc, portait : d'après GELRE : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée. Le cq. d'or. Volet de l'écu. Cour. de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules, le col garni de deux tires d'yeux de plumes de paon.

FAUZ (*Corbeaux de*) reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 28 juillet : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : *S Tomas Corbia* [. *vs-nelva?*] (B., N° 1307).

— *Corbaut van Faus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 690 mout., 1374 : trois lions et un lambel broch. L. : Σ *S' Tomas Corbia* (B.).

Faust d'Aschaffenburg (Philippe-Jacques), sgr. foncier de Dockendorf (prévôté de Bitburg), pour un quart, dont il remet de dénombrement au roi de France, 1683 : un poing. Cq. cour. C. : un aigle iss., chaque aile chargée d'un poing. Le cq. accosté des lettres : P I F et V A (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **Warsberg**).

Fauve. Gilles *le Fave*, et *Gillion le Valewe*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois losanges. L. : Σ *S' Gillis le Valewe* (Fl.) (voir **Valve**).

L'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre (N° 1651) l'appelle, à tort : *de Valewer*.

Fauvius (Gilles), h. de fief de Jehan Sausseis, sire de Bousoit, 1303 : une croix ancrée et un bâton broch. L. : Σ *S' Gilles Favviav* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Favarque (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1660, à Lens : un cœur, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas. S. s. : un griffon. L. : *S Jean Favarque* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Fave (Parent) « bailli de l'eau », en Flandre, 1435 : une échelle, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : *S' Parent Fave* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 80-81).

Favelly (Jean), échevin de Namur, 1549 : trois faucilles dentelées, les deux premières affrontées, et en cœur une tête de mouton, posée de face. C. : une tête et col de mouton (*Mélanges*, 156).

Febure, voir **Fevre**.

Fechères. Jean van *Flekiere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 32 mout., 1374 : une aigle, chargée en cœur d'un anneau. L. : \star *S' Johan de Fehire* (B.).

Feele (Henri van den), vassal d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc. du chef de la *sgrie* de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : une rose (Els.).

Feij[e] (Gisbert) (voir **Duijst**) 1376 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un anneau; au fr.-q. broch., chargé d'un poisson, posé en bande (**Moliaert?**) (*Geld.*).

Feijcop (Baudouin), échevin du métier de Hulst, 1396 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 161).

FEYT (**Feix?**) (*Cholet du*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair au sautoir, accompagné de deux petites roses, l'une entre les deux bras supérieurs, l'autre entre les deux bras inférieurs, toutes deux à sen. L. : . . *Colet Drif?* . . . (B.).

FEIX (**Fexhe**) (*Rygaut van*) reçoit du Brabant, un acompte du chef de son frère *Masschereel* van F., tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 160 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants ou tourteaux, et une bordure. L. : Σ *Si Rica . . . e Fche* (B.) (voir **Fexhe**, **Masschereel**) (Pl. 7, fig. 151).

Comp. HENRICOURT, éd. SALBRAY, p. 47.

Fecht (Hubert van der) jadis prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 180 mout., 1374 : de vair en pal, au bâton, accompagné en chef à s. d'un écu, plain, au chef plain. L. : ✠ *S Hvbarris Wi. embarstasveltore* (?); au dessus de l'écu : o. e., à d., de l'écu : un e, à s. : un h (*quid* ?) (B.) (Pl. 7, fig. 152).

Fellen, voir **Vaucherois**.

Feller (Suzanne) tient, du roi de France, la *mairie foncière de Helliguen* (Helling), relevant de Rodemack, 1681 : une fasce, soutenant une vergette, accostée de deux étoiles, ladite fasce accompagnée en pointe d'un croissant. C. : une étoile (?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Felleries (Charles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles. Le bas de l'écu et le reste du sceau sont cassés (Baron de Loë).

Fellignies (La sgrie de), en Neufvilles, près de Soignies, 1672; la sgrie de Fellignies et de Godimont, 1681 : un lion; à la bordure chargée de douze étoiles. C. : un lion iss. entre un vol (**Steenhault**). L. : *Seel o . t . . Noevville* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Feltz (van der), voir **Rochette**.

Feluy. Godefroid, sgr. de *Fellui*, chev., prend, avec l'abbaye de Bonne-Espérance, un arrangement au sujet de la juridiction sur les biens qu'elle possède à Feluy, 1273 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une molette. L. : *defridi militis dni de Fellu*. (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Annees de Felluy*, dame de *Verteyn* (Vertain) et de *Remeries* (Romeries), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 2170 vieux écus, sur la somme de 3189, que *feu nous sire et conthoral sire Anseaul de la Haye avoit deservie en leur guerres encontre le conte de Flandres*, 1358, 31 mai : parti; au 1^{er}, une croix et un lambel broch. (**Bousies-Vertain**); au 2^d, une bande de six losanges. L. : *S Anies de Felvi dame d rie . .* (B., N° 1610).

— (Noble homme Jean, sgr. de) (voir **Arquennes**), 1318 : une bande de cinq losanges. L. : ✠ *S de Felvy* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Les échevins de), trois sceaux; 1^o, du temps de René de Renesse, vicomte de Montenaeken, fin du xv^e s. : parti; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (sic! qui représente **Renesse**); aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées (**Hamal**). Sur le tout : un écu, à trois chevrons (**Masny**); B, une croix (**Bousies**). L. : ✠ *Seel eschevinal de Felvy 1548*. II^o, xviii^e s. : écu ovale, coupé; A, parti; au 1^{er}, un lion (le champ

hachuré de lignes horizontales); au 2^d, d'or à trois pals de gueules; B, de sinople à trois macles. S. : deux lions regardants. Manteau, sommé d'une cour, à cinq fleurons (**Berges**). L. : *Cachet eschevinal de Felvy*. III^o, du temps de Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'Uzendoorn à Blois, fin du xviii^e s. : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. L'écu, ovale, sommé d'une cour, à cinq fleurons et entouré de feuillage et d'ornements. L. : *Cachet eschevinal de Felvy* (M. de Lalieux, à Brux.).

Fenal. Henri de *Fenaul*, échevin de Feix, 1331 : plain; au chef denché, chargé d'un lambel (?). L. : ✠ *S Henris de Fenavl* (*Nam.*, N° 523).

— Henri de *Fenaul*, h. du comte de Namur, 1338, 52; échevin de Namur, 1354, 5, 6 : plain; au chef denché, chargé de trois coquilles. L. : *S Henrici de Fenal* (*Ibid.*, N°s 391, 774, 787, 9, 810).

— (Henri de), échevin de Namur, 1392; vassal dudit comte, 1396, 7 : trois piles, la 1^{re} chargée d'un oiseau (*Ibid.*, N°s 1220, 1262 et 7).

Fénétrange. *Nobilis vir Hugelmannus, dominus in Vinstinga*, sc. un acte d'Agnès de Lichtenberg, comtesse de Deux-Ponts, 1339 : une fasce (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 8).

— Ulric, sire de *Finstinghen*, chev. (et *Ulrec van Veinsteringhen*), reçoit, du Brabant, des acomptes de 1000 et de 3112 1/2 vieux écus, pour ses services dans la guerre entre le comte de Flandre, 23 avril et 15 juillet 1357; deux sceaux différents : A, une fasce. C. : une tête et col de chien braque de l'écu. L. : *S Ul . . . dni de Vinstinga*. B, même écu sans timbre. L. : *S Vlrici in Uinstinga* (B., N°s 984 et 1256).

Voici, d'après GELRE, les armes d'un (N. von) *Vinstingen*, h. de l'évêque de Cologne : d'azur à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque de l'écu, langué de gueules.

— Ulric, sire de *Fenestranghe*, reçoit, du Brabant, une indemnité de 11069 mout., du chef de la bataille de Basweiler, pour lui-même, ses compagnons, respectivement les héritiers de ceux-ci, 1374; noble homme sire Ulric de *Fenestranghe* sc. un acte de Thierry *Huysman van dem Vytinchoyve*, 1376 : mêmes écu et C. qu'en 1357. L. 1374 : *S Olrici dmi de Vinstinga* (B. et Duss., *Col.*, N° 977).

— Jean, sire de *Fenestranghe*, maréchal de Lorraine, sc. pour Marquet de Baldech, 1448 : une fasce. C. : un cygne essorant, iss. S. : deux léopards (Lorr., *Neuschâteau*, B, 833, N° 61) (voir **Esch, Pet-tanges**).

Fenno (André), échevin de Fumal, 1336 : dans le champ du sceau, une force renversée, accostée de deux étoiles (*Nam.*, N° 805).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLV.

- Fig. 1. Jean Heijms
- Fig. 2. Godefroid van den Hove
- Fig. 3. Thomas van den Hove
- Fig. 4. Henri van Hofstade
- Fig. 5. Jean de Julémont

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Feraguc. *Gerardus Farraguc*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : dans le champ du sceau, un lion. L. : *S' Gerardi Feraguc* (B., N° 131).

Ferdin (Guillaume), religieux, « procureur » de l'abbaye de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une rose; aux 2^e et 3^e, dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés, aboutés, et au lambel broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

FERME (Guillaume de) (= **Faimes**), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 650 mout., 1374 : un croissant, accompagné de sept (4, 3) mouchetures d'hermine (champ d'hermine). L. : *S' Villeame de Ferme* (B.) (voir **Poullet**).

Voir sur les Ferme, HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

Fermont, voir **FIERMONT**.

Fernandez, voir **Eede**.

Fernelmont. Thibaut de *Frenemont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 37 mout., 1378 : plain; au chef denché, chargé à d. d'une rose. L. : *S Tibav de Loncan* (Longchamps) (B.).

Ferooz. *Wilhames de Ferou[t]*, h. du marquis de Namur, 1290 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Wilhi militis de Buzee* (Nam., N° 223).

Buzee = Beuzet, province de Namur, localité dont *Ferooz* constitue un des hameaux.

— *Libert van Ferout*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 163 mout., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce. L. : *S Libiert vo[ici?] et de Fo* (voué de *Ferooz?*) (B.).

— *Guillaume van Feerout*, fils dudit feu *Libert*, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de son père (Bäsweiler), 1378 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Vilam de Fero* (B.).

Ferquenoit (Janin du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : un cerf élané, surmonté à s. d'une étoile à cinq rais. S. : un aigle (Mons, Ste-Waudru, c. II).

Ferrière (ou **Frayère?**). *Col[?]art de Frieres* reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1476. 93, 94 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S Colart de Frieres* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688).

L'acte de 1493 le dit résidant à *Merbes le Castiel*, celui de 1494 à *Merbez* (Merbes-le-Château). Dans le premier de ces deux documents, il déclare recevoir la rente pour lui, Guillaume et *Colinet*, ses fils, dans la seconde quittance, pour lui et son fils Guillaume.

FERRIERES (*Henris de*), chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, 1339, à Bruxelles; sc. une obligation du roi au duc, à *Espinleu*, près de Mons, 1339 : sept (3, 3, 1) macles. L. : *Sigillum Henrici de Ferrers* (B., Nos 530 et 545).

Ferté (Jean van der), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 219 1/3 mout., 1374 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Jehan . . l. Fer . . .* (B.).

— (Jean-Bapt. de le), h. de fief du Hainaut de la cour de Mons, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'une rose et en pointe d'un arbre terrassé (M. Paris).

FERTIN (Jehan de) (et *Fretin*; serait-ce *Fréthun?*), écuyer, 1437; écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, 1438; écuyer, huissier d'armes, dudit duc 1436, 43; capitaine de Tournehem, 1454-1467, reçoit, avec sa femme, dudit duc, une pension annuelle de 430 livres, sur l'espier de Furnes : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (corbeau, faucon?) entre un vol. L. : *Seel Jehan de Fertin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96, 377, 339, 401) (voir **PRELLES**).

Des actes de 1436, 7, 8, 44, 5, 56, 67, appellent sa femme : *JEANNE la Maresse, la et le Mairesse*; d'autres, de 1446, 54, 5, 60, etc. : *MARIE la Mairesse*.

Fervesti (Guillaume), bourgeois de Tournai, reçoit, du domaine de Courtrai, des rentes viagères pour lui, sa femme, Jeanne de Thouart, son beau-frère, Jérôme de Thouart, Catherine Fervesti, sa fille, et Jean Deswez, 1 . . . : une tête de more. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *Fe* (Ibid.. l. 391) (voir **Cot[t]riel**).

Festiaus (Jean), h. de fief du comte de Hainaut, 1366 : un oiseau essorant, regardant. L. : *Jehan Fes* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

Festraets (Maître Guillaume), licencié-ès-lois, échevin de Tirlemont, 1649 : écartelé; tous les quartiers plains; une coquille broch. en cœur sur le tout. C. : une coquille (Gr. scab., c. 5645).

Feuillette, voir **LOROIT**.

Fevre. *Stievne li Feves*, h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, à s., une éclume, surmontée (!) d'un fer à cheval, renversé, et accompagnée à d. d'un dextrochère, tenant un marteau et mouvant de l'encadrement (*Nam.*, N° 263).

— *Jean li Feves*, prêtre, receveur du chapitre de Notre-Dame, à Termonde, 1390 : un sautoir, chargé en cœur d'un anneau et accompagné de deux marteaux, 1 en chef, 1 en pointe, de . . . (une merlette

- contournée, surmontée d'un besant, ou tourteau ?), au flanc d., et de . . . (cassé) au flanc s. (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70-71).
- Fevre** (Jean le), h. de la châtellenie de Gand, 1397 : deux cotices engrêlées, accompagnées au canton s. d'un écuiss., chargé d'un marteau, lesdites cotices accompagnées en pointe à d. d'une coquille (*Ibid.*, l. 111).
- (Marguerite, veuve de *Colaerd* le), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1443, 5 : parti ; au 1^{er}, un glaive, posé en barre, la pointe en haut, accompagné de deux aigles ; au 2^d, d'hermine à la bande. T. : un ange. L. : *aerts Feuers* (*Ibid.*, l. 113 et 378).
- (Jean le), dit *Males*, h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux chartreux du Mont-S'-André-lez-Tournai, 1463 : une aigle éployée, accostée en chef de deux massues et accompagnée en pointe d'une 3^e massue, accostée de deux étoiles. C. : une tête et col d'éléphant (Tournai, Chartreux, c. IV).
- (Benoit le), tient un fief du sgr. de Braine-l'Alleud, 1470 : un équerre contourné, mouvant du bord s. et de la pointe (Av. et dén., N° 1710).
- (Roland le), conseiller du duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., receveur général de Flandre et d'Artois, 1480, 2 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : un oiseau. L. : *S Roland le Feure* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 137, 224).
- (Roland le), conseiller du duc, etc., receveur général de Flandre, 1482 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagné de deux (?) aigles (celle de d. est cassé). C. : une aigle, iss. d'un panier. L. : *S Roland . . . eure* (*Ibid.*, l. 391).
- (Jean le), dit *Boussart*, h. de fief d'Engnien, 1500 : une marteau accostée de deux étoiles. L. : *le Feure* (Abb. de W.-B., c. 4008).
- (Jean le), même qualité, 1500 : un chevron. S. s. : un lion accroupi. L. : *le Feure* (*Ibid.*).
- Jacques le *Febure*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560, 2 : un arbre, accosté de deux coquilles. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).
- (Jacques le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580 : une branche à trois rameaux secs, celui du milieu sommé d'un gland (feuille ?), accostée en chef de deux croisettes potencées, ladite branche posée sur une terrasse (Mons, S^{te}-Waudru, c. 1).
- Adrien le *Febure*, même qualité, 1591 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).
- Febvre**, Jean le *Febure*, demeurant à Bruxelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un chevron, accompagné de trois têtes et col de licorne contournés. S. d. : une licorne saillante. L. : *S Ian le Febvre* (Gr. scab. de Bruxelles, A. G. B.).
- Jean-Gilles le *Febure*, tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693, 8, 1704, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un marteau. L'écu entouré d'un cartouche. Sans L. (C. C. B., c. 53) (voir **Knibbe, Looz**).
- Fexhe** (Abraham de), dit de *Falcon*, échevin de Liège, vers 1450 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un croissant, surmonté d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois coquilles. T. : un ange. L. : *S Abraham de Fexhe* (C. de B.) (voir **FEIX**).
- Fief** (Jean du), même qualité, 1602 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tête et col de bouc, surmontée d'une étoile et accostée en pointe de deux autres étoiles ; aux 2^e et 3^e, une barre, chargée de trois croisettes. C. : une étoile (Mons, H. de fief).
- Fiefve** (Grégoire) (Fiefvé = Fiévet ?), à Flobecq, tient, par achat de Jean le Clercq, fils de feu Jean, un fief du château de Flobecq, 1562 : un cor de chasse contourné, surmonté de deux quartefeuilles (Fefs, N° 10333).
- FIENLLES** (Fiennes ?) (*Willame sires de*), chevaliers, 1293 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : . . . *Gvillermi domini de Fient . . . militis*. C.-sc. : écu au lion. L. : ✠ *Sigillum secreti mei* (Fl.) (voir **Fiennes, Haverskerque, LYAUNE, PLANCHE**).
- Voir *Invent. analyt.*, N° 700.
- Fiennes** (Robert, sire de), connétable de France, 1366 : un lion. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons accroupis. L. : *rt sire de Fien . . .* (Arch. commun. à Gand) (voir **FIENLLES, Luxembourg**).
- Dans l'Inventaire, par MM. PR. VAN DUYSSE et E. DE BUSSCHER, il est appelé, abusivement : sire de FIEULES. D'après l'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, le sire de *Fiennes* portait : *d'argent à un lion noir rampant*.
- Fierens**, etc. *Walter Fierijs*, échevin d'Anvers, 1398 : trois pals ; au chef chargé d'une aigle (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 6-10) (voir **Otte**).
- Nicolas *Fierin* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, héritée de feu sa mère, veuve de Jacques [de ?] Zwertvagher, rente inscrite sur la vie de Madeleine, femme de Jean van *Scoresse* (Escornaix), chev., sgr. de *Haissene*, et sur la vie de Marguerite, femme de Nicolas *uten Hove*, toutes

deux filles de feu Georges *Fierin* et sœurs dudit Nicolas, 1462 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux crocs (?), adossés, passés en sautoir, et un semé de billettes; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un poisson engoulant le cq. L. : *S Claeis Fierins* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 391).

Fierens, etc. Simon *Fierins*, amman et geôlier (*vangheneshaudere*) du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1471 : coupé; au 1^{er}, cinq pointes flamboyantes (flammes), iss. du coupé; au 2^d, plain. L. : *Fierins* (Ibid., l. 157).

— Guillaume *Fierens*, lieutenant de la cour féodale du damoiseau Jean van *Bailleth*, à Neerlinter, 1524 : un lion (assez fruste) (Diest, liasse de Neerlinter).

Fierlant (Ferdinand-François de), écuyer, licenciés-droits, échevin de Bruxelles, 1753, 65, 73 : parti d'argent et de gueules, à la rose broch., de l'un en l'autre. C. : une rose entre une ramure de cerf (E. G., 326; M. van der Elst et Ord.).

FIERMONT (*Fermont*?) (Nicolas van et *dou*), reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 226 francs (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : trois roses à six feuilles. L. : *S Colart dafiermont* (B.).

Par suite d'une erreur du scribe, une des quittances, relative au deuxième sixième, est datée du 20 août 1366; lisez : 1396.

En 1397, il reçoit le troisième sixième, qui parfait la moitié des 226 francs; cette moitié s'élève à 93 vieux écus et 15 gros de Flandre.

FYES (Fy?) (*Johan de*), cousin de *Libyers*, *fus Johan d'Oley*, manans a *Dolhem* (Dalhem) sc., pour celui-ci, avec *Giley de Bryamont*, pour une rente qu'il reçoit du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de vair de deux tires (assez fruste) (B.).

— Jean *Fijes*, et *Fijts*, échevin de la haute justice de Verte (à St-Trond), 1524; tenancier de Jean van *Hinnisdael*, dans sa cour de Borlo, 1534 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile (Ord. et S.-T., c. 13).

Fiévet. Nicaise le *Fivet*, h. de fief de l'abbaye de Wauthier-Braine, 1472 : un arbre terrassé. L. : *S Ni le Fievat* (Abb. de W.-B., c. 4009).

— Jacques *Fiefvet*, h. de fief de Flobecq et Lessines, 1546 : une herse de labour triangulaire. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10282).

— Nicolas *Fievat*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1548 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef de deux roses. Le bas de l'écu et le C. sont cassés (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Philippe le *Fiefvet*, même qualité, 1550 : un chevron d'hermine, accompagné en chef de deux trèfles et en

pointe d'une étoile à cinq rais. T. : un saint, portant de la main droite un glaive (?) et de la gauche un livre ouvert (Fiefs, N° 10468).

Fiévet. Jacques *Fiefvet*, même qualité, 1585; sc. à Avesnes, 1592 : trois roses à six feuilles, accompagnées en cœur d'une abeille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Jacques Fiefvet* (Mons, H. de fief, et Mons, Gr. scab. d'Avesnes) (voir **Fiefve**, **Lourdo**, **MAREZ**).

Fikere (Laurent de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 431 mout., 1374 : une fasce échiquetée, surmontée à d. d'une étoile, et un lambel. L. : *S Laurentii Fikere* (B.).

— (Nicolas de), prisonnier *illec*, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 232 mout. et un gros de Fl., 1374 : diapré, à la fasce échiquetée, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Nicolaus (!) de Fikere* (B.).

Il est probablement ce *Cole Fiker* que le compte de la Saint-Jean 1370-la Saint-Jean 1371 mentionne comme maieur de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

Fijck (*Boudijn*) (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1476 : trois feuilles de tilleul, sans tige, renversées, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un vol (U.).

— (Adrien) van *Hove*, échevin *illec*, 1490 : même écu. C. cassé (U.).

— (Josse et Adrien), tous deux fils de Thierry et échevins *illec*, 1538, respectivement 1541 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. de Josse : une aigle iss. C. d'Adrien cassé (U.) (voir **Birgel**).

Fimal, voir **Coene**.

Fines (Jehan de), maieur de Mons, h. de fief de la cour d'*illec*, 1523 : une gerbe; au chef chargé d'une rose. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

Finet (Luc), tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1597 : cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. L. : *S Lucas Finet 159[1?]* (C. C. B., c. 48).

— (Luc), même qualité, 1627, 9, 32 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois houppes; au chef de quartier chargé d'un renard élané; aux 2^e et 3^e, cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. C. : un buste imberbe, coiffé d'un bonnet. L. : *S Lucas Finet* (C. C. B., c. 47 et 48) (voir **Cuijermans**, **Robeerts**).

Fiquelmont (Robert de) tient du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, un fief à Fiquelmont, etc., 1456 : trois pals. C. : deux cornes de bœuf (Lorr., *Briey*, B., 592, N° 232).

— *Waultrin de Fiquelmont*, écuyer, prévôt de Briey, tient du duc de Lorraine, etc., du chef de la châtellenie

lenie de Briey, la moitié de la sgr^{ie} de Remonville-lez-Villers, devant Rombay, dont Nicole Roussel (Roucel), chev., citain de Metz, tient l'autre moitié. etc., 1534 : trois pals, au pied fiché. Même C. L. : *S Watri de Fiqlmot* (Ibid., B., 593, Nos 68, 71, 76).

Fiquelmont. *Honoré seigneur Robert de Fiquelmont*, écuyer, sgr. d'Andreny (Anderny), en partie, sc. un acte de Nicolas des Aincherins, écuyer, sgr. de Joudreville, en partie, 1536 : coupé, au 1^{er}, un loup passant ; au 2^d, trois pals. Même C. L. : *Robert de Fiquemont* (Ibid., N° 75) (voir **Clémery**, **Landres**, **VIENNE**).

Fisenne. *Anseal de Fiesines*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 90 mout. et 6 vieux gros, 1374 : une aigle, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Ansial de Fisine* (B.).

— *Pierart van Phiesimes*, prisonnier illec, sous Robert de Namur ; i. t. : 64 1/3 mout., 1374 : une aigle, un bâton en barre broch. et un lambel, broch. en cœur sur le tout. L. : ✠ *S Pirar de Fssin* (B.).

Fischbach. Jean van *Visbach* (fils de Georges), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 480 mout., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisettes, au pied fiché. C. : deux poissons, couchés l'un sur l'autre, sommés d'un plumeau (formé d'un panache de plumes de coq, attaché sur une boule, soutenue d'une tige). L. : *S Iohann van Uisbach* (B.).

— *Robijn van Vispach*, jadis prisonnier illec, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 2/3 mout., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés de huit croisettes, au pied fiché, rangés en pals, 2, 3, 2. L. : *S Robyn van isbach* (B.).

Fischenich. *Winricus de Vischenich et Winricus, filius eius, milites*, se portent cautions. envers la ville de Cologne, pour *dominus Henricus de Ossendorp* (Ossendorf), *miles de Bunna*, ainsi qu'ils l'ont dit dans un acte spécial ; 16 août 1288 ; sceau du père : un semé de fleurs de lis et une fasce broch. L. : ✠ *S W de Visschenich milit'* (Ville de Cologne, N° 523).

Ossendorf avait été fait prisonnier, à Worringen, par ceux de Cologne, d'après un autre acte, du 20 du même mois (Ibid., N° 524).

— *Coyntzo de Vysschenich, filius quondam domini Coyntzonis de V., militis*, tient, de l'église de Cologne, *castrum seu mansionem in Vysschenich*, dont *Goydchim de Byntzfelt*, sa mère, possède l'usufruit, 1371 : une fasce, surmontée à d. d'un poisson, posé en croissant versé. L. : ✠ *S Coyntze van Fischenich* (Duss., Col., N° 914).

Fischmarkt, voir **COLEN**.

Flameng (Jean le), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Haquinet de Touwart*, 1463 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois lions ; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis florencée (**Aubremont** ?) Très cassé ; l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., Acquis de Lille, I. 391).

— Jean le *Flameng* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Hacquinet de Touwart*, son frère, 1477 : trois écus, frustes, accompagnés au pointe du chef d'un anneau, et un bâton en barre (non broch.). L. : *I seel Iehan le Flamen* (Ibid., I. 391).

— *Maistre Guillamme le Flameng*, licencié-ès-droits, sgr. de Houtain (-le-Mont) et de *Noefvilles-lez-Sougnies* (Neufvilles-lez-Soignies), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1530 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (V^{te}-Desmaisières) (voir **Hulin**).

— Pierre *Flameng* (sic !), h. de fief du Hainaut, 1573, à Bavay : un *agnus Dei*, regardant, passant sur une terrasse. T. s. : une femme nue, agenouillée. L. : *Piere le Flameng* (Mons, Gr. scab. de Bavay) (voir **Flamens**).

La mayson surnomé le FLAMENG : d'asur, au sautoir d'or, semez sur l'asur de croes crosez, pomelés à pointes fycés tout d'or.

La mayson surnomé le FLAMENG DE GAND : d'or, à troes bendes d'asur, à la bordure de gueulle, et crye : Sysoing ! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la conté de Flandres*).

Flamengrie (Les échevins de la), 1566, 74 : un bandé (**Roisin**). L'écu entouré d'une guirlande de raisins et de pampres. L. : ✠ *S' eschal de la ville de Flamengrie* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

Flamens (*Reniers li*), changeur et bourgeois de Paris, 1289 (n. st.) : une bande, accompagnée de trois croisettes ancrées, 1 en chef à s., 2 à d., celles-ci rangées en bande. L. : ✠ *Ren* (Fl.) (voir **Flameng**).

Voir *Invent. analyt.*, N° 480.

Flandre (Philippe, comte de), 1162 : type équestre ; l'écu à un lion. Le comte est coiffé d'un chapeau de fer cylindrique, à nasal ; sur le côté latéral de ce chapeau figure un lion naissant. L. : ✠ *Sigillum Philippi comitis Flandrie*. C.-sc. : type équestre, à dextre ; l'écu et la bannière, barlongue, à un lion. Chapeau avec lion naissant comme sur le grand sceau. L. : ✠ *et Viromandie* (=Vermandois) (grand Séminaire de Bruges ; Abb. des Dunes).

C'est là le sceau armorié le plus ancien connu.

— Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Termonde, 1272 : type équestre ; le bouclier à un lion et à un lambel

à cinq pendants L. : ✠ *S' Roberti primogeniti comi ndrie*. C.-sc. à l'écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Secretvm Roberti de Flandria*.

Flandre. *Robertus, primogenitus comitis flandrensis, comes nivernensis, dominus Betunie et Terremonde*, 1275; assiste, comme pair du sire de Gysoing, lors de la cession, au comte de Flandre, du château de Peteghem, 1286 : type équestre; le bouclier et la housse au lion et au lambel à trois pendants broch. Sans C. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : ✠ *S' Roberti primogeniti comitis Flandrie comitis nivernē*. C.-sc. : écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Secretvm Rob'ti comitis nivernē* (Fl. et Nam., N° 198).

— *Phelippes, chevaliers, fus monsieur Guy, conte de Flandres*, 1284 : type équestre; le bouclier, la housse et l'ailette au lion et au bâton broch., chargé de trois coquilles. C. et ornement du chanfrein : un éventail garni de fleurs de lis (très cassé). C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretvm Philippi filii comitis Flandrie* (Fl.).

— *Willaumes de Flandres*, fils du comte Guy, chev., 1285, 6 : type équestre; le bouclier et la housse au lion et au bâton broch. L. : ✠ *Sigillo mitis Flan C.-sc.* : écu aux mêmes armes. L. : ☉ *ts G filii comit . . Flandrie* (Baudeloo; Nam., N° 198).

— Le même, 1291 (n. st.) : type armorial; même écu (Ibid., N° 229).

— *Bauduins de Flandres*, chev., fils du comte Guy, 1285 : type équestre; le bouclier et la housse au lion et à la bordure engrêlée. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Baldo . . . filii is Flandrie*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretvm mevm michi* (Baudeloo).

— (Isabelle, comtesse de) et de Namur, 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis et accostée deux écus; A, un lion; B, un burelé et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' Elyzabeth comitisse namvcensis*. Contre-scel : un écu au lion (Nam., N° 229).

— (*Noble homme me sire Guys de*), chev., frere a men signeur le conte (Jean de Namur), 1300 : type équestre, petit module; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du contre-scel, au lion et au bâton engrêlé broch. C. cassé. Sur le chanfrein : un écran échancré. L. : *S' Geidonis fillii (!) comitis Flan* (Ibid., N° 305).

— *Mahaus, fille au conte de Flandres*, 1314 : un lion. L'écu entouré de quatre petits écus, chacun à trois bandes et à la bordure engrêlée, ces écus en-

tourés de branches de chêne. Sans L. (Fl., N°s 1291, 5, 6, 9).

Flandre. *Jehans de Flandres, seigneur de Neele et de Terremonde*, donne quittance au sire de Malines, 1324 : type équestre; le bouclier, l'ailette et l'écu du contre-scel, au lion et à la cotice broch. C. et sur le chanfrein : un lion assis. L. : *S' Iohis de Flandr' milit dni de Nigella z de Crepi o* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 292).

— (La comtesse de), 1361 : parti; A, un lion; B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion, aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée (**Brabant-Limbourg**). Sans légende (B.).

— (Henri de) et Philippine, sgr. et dame de Montjoie et de Fauquemont, chargent sire Renier de *Schoynouwen*, sgr. de *Schoynvorst*, de garder Bütgenbach, Sanct-Vith et Euskirchen, *ind in dem selven slossen* (sic!) *amplude ze setzen ind wutzetsen*, et de négocier *mit unsen susteren, der abdisen van Mabutge* (Maubeuge), *der vrouwen van Breyderode, der vrouwen van Schoynecghen* (Schönecken) *ind mit unser suster van Riginsleyne*, 1353 (le sceau de Henri est tombé); il sc. un traité entre Wenceslas et Jeanne de Brabant et Louis de Male et sa femme (ces deux derniers l'appellent : *onse lieve neve*), 1361 : un lion cour. et une cotice componée, broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux léopards lionnés accroupis, chacun monté par un h. sauv., brandissant un fleau. Sans légende (Duss., *Jul.-Berg.* N° 360, et B.).

Comp. H. GROTE, *Stammtafeln*, p. 267. Cette vaste compilation généalogique confectionnée, d'ailleurs, sans prétentions scientifiques, ne doit être consultée qu'avec la plus grande circonspection.

GUILLE. GUIART, *Branche des royaux lignages* (comm. du XIV^e s.) blasonne Flandre :

De fin cental à or semblable | A un lyon rampant de sable (v. 8074-5).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Henric van Vlaenderen*, h. du roi de France : d'or au lion de sable, armé, lamp. et cour. de gueules; au bâton, composé d'argent et de gueules, broch. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : une tête et col de lion d'argent (non colorié!) lamp. de gueules, entre un vol de sable.

GELRE donne ainsi les armes d'un vassal brabançon, nommé *die Haze van Vlaenderen* : d'argent plain; au fr.-q. d'or, chargé d'un lion de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent. Cour. d'azur. C. : une tête et col de lièvre d'argent entre un vol d'azur, semé de feuilles de tilleul renversées, sans tiges, d'argent.

Il attribue, enfin, à *Lodewyc die bastert*, sans indication de nom de famille, ni de nationalité : le même écu qu'audit *Haze*, le lion lamp. de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un cygne (entier) d'argent, becqué de gueules, entre un vol d'azur.

— (Sœur Gertrude, fille naturelle de messire Baudouin, bâtard de), religieuse au couvent de *Nuefpos*, ou *Niewen Bossche*, près de Gand, reçoit une rente viagère sur le domaine de Termonde, 1390, 1408, 24 : plain; au fr.-q. chargé d'un lion (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70, 71).

Flandre (Guy, fils de messire Guy, bâtard de), reçoit une rente annuelle de 300 livres parisis, sur les *briefs* d'Assenede, 1390, 4 : même écu. T. : un personnage (indistinct) (Ibid., l. 222).

— (Guillaume de), comte de Namur, sire de Béthune, 1392 : un lion cour. Le volet semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. C. : un vol. Le timbre accompagné de cinq feuilles dentelées, l'une au-dessus et deux de chaque côté, rangées en fasce, ces dernières quatre accompagnées de quatre lettres *r*, deux de chaque côté, l'une au-dessus, l'autre au-dessous (Nam., N° 1219).

— (Marguerite, fille de messire Guy, fils de messire Guy, jadis bâtard de), femme de Louis de *Theimseke*, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1401 : plain ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *Margriete van Temseke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (Guy, fils de messire Guy de), 1409 (n. st.), 13, 20, 22, 3 : même écu. G. : un vol, chargé d'une croix. L. : *Sigillum Ghy* (Ibid., l. 222).

L'acte de 1409 (n. st.) le dit fils de messire Guy de Flandre, fils de messire Guy, bâtard de Flandre. En 1413, il figure comme second tuteur de Daniel de *Theimseke*, fils de Louis ; le premier est Michel de *Theimseke* (Ibid.).

— Le même, 1424 : mêmes écu et C. S. : un lion à d. et un . . . (cassé) à s. L. : [*de Voets?*] (Ibid., l. 222).

— (Louis de), écuyer, conseiller du duc de Bourgogne et son bailli du pays de Waes, 1453 : même écu, un bâton broch. sur le fr.-q. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S Loys de Flanders b* (= bâtard) (Ibid., l. 240).

— (Louis de), sgr. de Praet, époux de Jossine van Praet, tient, de la sgr^{ie} de Wesseghem, six fiefs à Knesselaere, 1517 : très fruste ; un chevron . . . C. : un vol (Fiefs, N° 10881).

— (Josse de), écuyer, dit de Praet, sgr. de *Oenlede* (Onlede), Beveren, etc., sc. un acte, à Bruges, 1523 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion à la queue fourchée. Sur le tout ; parti ; *a*, un chevron ; *b*, . . . C. : un buste entre un vol (*Deijnze*, c. L.).

Voir sur lui aux noms de *Hulstere*, *Capelle*, *Ostin*, *Zuudt*, *Tornout*.

— (Philippe de) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Nazareth, 1384 : un lion (cour.?) (Fiefs, N° 3219) (voir **Bauwens**, **Béthune**, **Bortoen**, **Bourgogne**, **Dongelberg**, **Dringham**, **Esnès**, **Fauquemont**, **Gueldre**, **Hautem**, **Croy**, **Vos**).

Flandroy (Jérôme), h. de fief du Hainaut, 1305, à Braine-le-Comte : un chevron, chargé d'un point, ou petite boule, et accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une lettre *p*. T. : un ange. L. : *S Jerome Flandroy* (Braine-le-Comte, Arch. de Pégli.).

Flecken (?) voir **Harscheidt**.

Flecko (*Henricus dictus*), miles, h. de Guillaume, comte de Berg, 1303 : une fasce bretessée et contre-bretessée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 154) (voir **Schinnen**).

Flémalle (Thierry de), souverain maieur de Liège, 1265 : une fasce de cinq fusées. L. : *S Theoderici de Lemalle villi . . . eodiensis* (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illeg*, vers 1320 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S Wilhi domicelli S leod'* (Ibid.).

— Gossuin de *Flemale*, un des *hommes delle cyese Dieu*, appelleis *alluens*, jugant entre *Sainte Marie et Saint Lambert*, eglises de Liège, 1391 : un sautoir, accompagné en chef d'un macla. L. : *S Goscwin* (Duss., *Stav.-Malm.*, N° 105).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Flenques (Jehan de), h. de la châtellenie de Courtrai, 1421, 6, 37 : une bande, chargée de trois . . . (coquilles?) et accompagnée de six roses, rangées en orle. S. : deux griffons. L. : *S Ian . . . lenken* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53, 6, 7, 8).

Fléron (Thierry de) reçoit de la duchesse de Brabant des acomptes sur sa créance de 200 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1396 (2 actes) : un burelé et un lion cour. broch. L. : *S * Tiri de Fleron* (B.).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Un tiers de ces 200 fl. s'élève à 41 vieux écus, 2 escallins, 9 deniers, 1 *inghels* de Flandre.

Flerzheim. *Jacob von Flersheim*, *eyn wolgeborn knecht*, déclare avoir été fait homme du comté de Luxembourg, par Charles, roi des Romains, de Bohême, etc., 1349 : une fasce, surmontée à senestre d'une étoile. L. : *S Jacobi armigi v Flersh* (!) (Lux., c. II, l. VIII, N° 7).

Fleurs (Jean), appelé, dans un autre acte : *Jan Lemssoene*, échevin de Kieldrecht, 1446 : une ancre. L. : *S Ian Lems . ene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

Fliesteden *Raboyde der Scheyle van Vlyssteden*, chev., fait savoir que *her Johan, wanne here zu Riverscheit, anige heren Johans, nu des heren van Riverscheit*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat vurburghen van der bourg zu Beibur* (Bedbur), *in den zyden dat id gemaicht wart*, 1341 :

un fascé de six pièces, la 2^e chargée à d. d'une étoile. L. : † S Rob de olde militis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 440).

Flingern. *Haye de Vlingherin* vend une rente à l'église Saint-Lambert, à Dusseldorf, 1353; *Haik van Vlyngeren et Ayleyt*, sa femme, ont vendu à un homme discret (*eme bescheiden manne*) *Ailv Brugmans soyne*, bourgeois de Dusseldorf, une rente sur un bien situé hors la porte de Ratingen, 1365; il scelle en 1377: deux crocs, passés en sautoir, munis au bas de poignées en guise d'anneaux. L. : *S Hak van Wlirien* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, Nos 30, 38, 50).

— *Godert Haeck van Vlyngeren* décl. avoir été satisfait, par *Gobel Eyfeler*, en ce qui concerne un bien sis *tusschen der walckmoelen ind myr*, 1393: même écu, mais les crocs arrondis, et brisé au point du chef d'une étoile. L. : * *S' Godart Hack van VVlynmryn* (Ibid., N° 75^{bis}).

Floers, voir **Dinther**.

Floyon (Mgr. Jean, sgr. de), chev., h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354: fascé de vair et de . . . de six pièces, les 2^e, 4^e et 6^e chargées de sept, respectivement 3, 3 et 1 coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux lions (entiers) affrontés. L. : *Iehan* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— (Jean, sgr. de) et de *Thier-le-Chastel*, et sa femme, *Phelippe de Werchin*, dame desdits lieux, ratifient une donation, faite, il y a environ un an, par leur *sœur*, Jeanne de Werchin, sénéchale de Hainaut et *baronnesse* de Flandre, aux Chartreux de Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1428: fascé de vair et de . . . de six pièces, la 2^e chargée de deux coquilles (Tournai, Chartreux, c. 1) (voir **Werchin**).

Voir HEMRICOURT, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

D'après GELBE, *die here van Floyon*, h. du «duc» de Hollande (de Hainaut, etc.), portait: fascé de vair et de gueules de six pièces, les pièces de gueules chargées de six (3, 2, 1) coquilles d'or.

L'armorial du xiv^e s., publié par DOUET DARCO, M. (Mgr.?) de Fleon portait: *fessé de vj pièces de vair et de gueules sur les fesses iij coquilles d'or* (sic!).

Flokias (*Counars*), échevin de Namur, 1354; h. du comte, 1356: trois losanges; au fr.-q. broch., plain; au chef de quartier denché. L. : * *S Covnar Flokia* (Nam., Nos 787 et 814).

Flocket, voir **Oupeye**.

Florange. Philippe, sire de *Floryanges*, chev., donne un acte à l'abbé d'*Orvaus* (Orval), 1280: un lion et une bordure (simple). L. : . . . *Philip* i d en . . . (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 57).

Cet acte fut scellé par *Colars de Floryanges*, sires de *Neirey*, chev.; son sceau est tombé.

Florence (Gérard de) sergent et receveur du comte de Flandre, 1292 (n. st.), 92: diapré à un chat passant. L. : *S Gherart . . Florence recevev nte de Fl* (Fl., Nos 618 et 647) (voir **Renesse**).

Florens (Arnould), h. de fief de Jean van *Kerckeem* (l'acte a trait à un cens a *Hochscheem* = Hoxem), 1371: d'hermine, au chef chargé de trois pals. L. : * *S' A' nold . . filius Walteri* (!) (S.-G.).

Florenville (Gérard de), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366: trois bandes et une bordure engrêlée. T. d. : un chevalier, armé, appuyant son glaive sur l'épaule droite, le casque cimé de deux pattes de lion, ledit chevalier iss. derrière un léopard couché. L. : . . . *art de Florenville* (Lux., c. IV, l. XVIII, N° 9).

— (Rasse de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 143 1/3 mout., 1374: un bandé et une bordure engrêlée. C. : une tête de léopard entre deux pattes de lion recourbées, affrontées. L. : *S Rasse de Floreincville* (B.).

Sire Jean van *Orgo* garantit l'authenticité de son sceau, envoyé à Bruxelles *ad hoc*.

— (Gérard de), reçoit, de la duchesse de Brabant, etc., un acompte sur 600 francs (guerre de Gueldre), 1396: un barré et une bordure engrêlée. T. d. : un chev., iss. derrière un lion couché, tenant son glaive de la main droite, le casque cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gerart de Floreincville* (B.) (Pl. 7, fig. 153).

Un barré, et non trois barres, comme sur la planche.

— (Noble seigneur René de) écuyer, sgr. de Fains, sc. un acte de Nicole Roucel, sgr. de *Marcey*, 1499: un lion et trois bandes broch. (bordure?) C. : deux pattes de lion, en chevron renversé. L. : *S Rene de Flora . ville* (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 25) (voir **Heneko. Trazegnies**).

Le lion est fortement en relief. Ce n'est pas une « ombre » de lion.

Floridas, voir **Lannoy**.

Florin (Jean), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403: une croix ancrée (Tournai, Chartreux, c. IV).

Flormanni. *Godefridus, filius Floirmanni*, échevin de Maestricht, 1287: une croix de dix besants, ou tourteaux. L. : † *S' Godefridi Flormanni scab traieet* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 23).

Florzée. Everard van *Florezeze*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 732 mout., 1374: une fasce, chargée d'un anneau et accompagnée de trois (2, 1) losanges. L. : *S Ev . . . rd de Flor . . .* (B.).

Floverich. Johan van *Vloverke*, chev., sc. un acte de Jean van dem Forst, 1345: un lion et un lambel broch. Cq. cour. C. : un membre d'aigle, la serre

en haut. L. : ✠ *S' Iohannis d' Vloverich milex* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 489).

FOEL (Folx ?) (Jean de) (fils de Robert), appelé aussi Jean *Maghijns* (fils de Robert), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 60 mout., 1374, 3 : un losange, chargé d'une étoile à cinq rais, en chef à d., et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S' Iehans li fis Robier Magi* (B.) (Pl. 7, fig. 134).

Foet (Jean), échevin de Tirlemont, 1418; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : parti; au 1^{er}, une bande; au 2^d, trois maillets penchés et un chef chargé de trois pals. L., 1421 : ✠ *Sigillum Iohannis Foet* (Gr. scab., Louvain, c. 5643, et S.-G.) (Pl. 7, fig. 153).

Fogelwayder (Maitre Jean-Bapt.), échevin de Bruxelles, 1627 : une bande, chargée de quatre étoiles. Cq. cour. C. : un homme iss. (?) (Brux.).

Focaert (Henri), échevin de Tervueren, 1333 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' H i dcī Fokaert* (S.-G.).

— (Jean), échevin *illeg*, 1333, 8, 63 : même écu. L. : ✠ *Sigil' Iohannis dcī Fokaert* (S.-G.).

Fol (Jean le), bailli de *Broucbourc* (Bourbourg), donne une charte, avec les h. de fief de Cassel, 1397 : trois roses. L. : *S' I . . . de Fol* (C. C. B., Acquits de Lille, 188).

Folie (*Raulins*, et *Rauvelin* de la), écuyer (*van der Folien*), jadis prisonnier à Bâweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 84 mout., 1374, 8; 2 sceaux; 1374 : plain; au chef chargé de trois annelets, celui du milieu entourant une roue, les deux autres, chacun, un annelet. L. : ✠ *S Mahiev de War . . . (gini?)* (Pl. 7, fig. 156); 1378 : plain; au chef chargé de trois annelets (!). L. : ✠ *Ravlin de V* (B.).

Raulin de la Folie, tout en disant sceller de son propre sceau, se sert donc, en 1374, du sceau d'un autre, sans doute un de ses plus proches parents (son père?).

Follebarbe (Frère Thomas), commandeur de Chantraine, reçoit un acompte du chef de Jean *Velrous*, tué à Bâweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine; i. t. : 98 mout., 1374 : une croix. L. : ✠ *S frere Thomas Folebarbe* (B.).

Follers (Gauthier), échevin de l'empereur, dans sa cour de Landen, 1529 : un mortier, à deux anses carrées. L. : *Follers* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Folmariet (Jehan dit), h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354 : trois (2, 4) hures de sanglier et trois maillets, posés en fasce et rangés en pal, 1 en chef, 1 en cœur, 1 en pointe. L. : ✠ *Saiiel Iehan . . . m . rics* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Fologne, voir **BOLOGNE**, **Velroux**.

Folx. Scel ordinaire de la cour de *Foulx*, 1721 : un chevron, accompagné de trois coqs, les 2 du chef affrontés (**Cottereau**). L'écu sommé d'une couronne et entouré de deux palmes, les tiges passées en sautoir. L. : *Javche et Mont a Javche* (Gr. scab. *Jauche*, N° 4363) (voir **FOEL**).

Fons, voir **Boneffe**.

Fontaine (Gauthier de), h. du comte de Flandre et de Hainaut, 1213; *Walterus, dominus de Fontanis*, décl. avoir donné à l'abbaye de Bonne-Espérance : *totam eam decimam quam contra Godefridum de Requennies* (Requignies) *in parochia de Forcies* (Forchies, canton de Fontaine-l'Évêque) *tenebam*, 1213; *Watiers, sires de Fontn*, 1227 : une aigle et une cotice broch. L. : ✠ *S Walteri de Fontanis*. C.-sc., 1227 : même écu. L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Sainte-Waudru; Abb. de Bonne-Espérance; Fl.).

— *Bauduins, sires de Fontaines*, h. du comte de Hainaut, 1295; type équestre, le bouclier et la housse à la bande (fort endommagé) (*Nam.*, N° 272).

— Mgr. Baudouin de *Fontain[n]es, sires de Sebourck* (Sebourg), sc. pour *Gierlart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Wareme (voir **Celles**); 1356; sire de *Sebourch*, chev., reçoit de la ville de Nivelles, un paiement pour les dépenses qu'il y avait faites pendant la guerre du duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1356, le lundi, avant la Saint-Thomas; sire de *Sebourck et de la Marche*, reçoit, du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1364, 5; B. *van Fonteijnes*, chev., jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Montigny; i. t. : 3096 mout., 1374; sc. pour *Casijn Morijs*, prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 186 2/3 mout., 1374 : écartelé; au 1^{er}, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion cour., broch.; au 4^e, une bande (hachurée de traits verticaux). L. : *S Baudvin de Fontaines* (B., Nos 840, 856, 1929, 1934, 1982, etc.) (Pl. 7, fig. 157).

— *Mon seigneur Bauduins, sires de Fontaines, de Sebourch, de Melin* (Mellet) *et de le March et advoez de Souvry* (Souvret), et *Bauduins, ses aineis fuis, chevaliers*, sc. un acte de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1396 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande (?); aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion cour., broch. Volet aux armes des 2^e et 3^e quartiers de l'écu. Cq. cour. C. : un léopard lionné, cour., en arrêt. L. : *S' Baldvini de Fontaines dni de Sebovrk* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Bauduin, seigneur de Fontaines et de Melent* (Mellet), a joui, de par ses prédécesseurs, de temps



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVI.

- Fig. 1. Godefroid de Jupleux
- Fig. 2. Arnould Cache de Nivelles
- Fig. 3. Jean van den Calsteren, chevalier
- Fig. 4. Guillaume die Closser
- Fig. 5. Ivain de Cortils

Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



immémorial, de toute tel hauteur, justice, seigneurie, terre, rentes, possessions, droitures et revenues que je ay et puis avoir en le ville et terre de Souvrey, comme sires et hauls voes dicelle, sans de ce avoir fait aucun relief a men tres redouble seigneur . . . le duc de Brabant; en 1413, sire Henri de Berghes, sénéchal de Brabant, a voulu le contraindre a serviches et droitures, du chef de Souvry, au même titre que les autres villes du Brabant, sous prétexte que lui et ses prédécesseurs l'avaient fourcelée et soustraite hors doudit pays de Brabant, et a saisi Souvry et la sgr^{ie} de Melen; alors, Bauduin a exhibé, devant ledit sénéchal et le conseil du duc, des lettres anciennes en datte de sys vings ans et plus, établissant comment ladite terre a été et doit être tenue; après enquête du sénéchal, le conseil ordonna main-levée; mais, depuis, cette sentence a été mise à néant, parmi tant que devens le jours de pasques communiiaux prochain ensuivant apries celui appointment qui fu fais en fevrier mil quatre cens et quinze je seroie tenu de le dite terre de Sovvrey relever a men . . . seigneur . . . de Brabant. En conséquence de quoi, il décl. l'avoir relevé, ce jour, date de l'acte, et en tenir reservet ce que je en tieng dou pays de Haynnav; le dimenche, vingt deusysme jour dou mois de march, 1415: même écu, la bande non chargée. Cq. cour. C.: une tête et col de lion cour. S.: deux griffons accroupis. L.: S Baudvin seigneur de Fo Melent (B.).

HEMICOURT cite: Mons. Badewien Saingnor de Fontaines et delle Marche en Haynau (édition SALBRAY p. 71).

Voici, d'après GELRE, le blason de Her Boudewin de Fonteynis, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.): écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à la bande d'or; aux 2^e et 3^e, fascé d'argent et d'azur (de 8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch.

Fontaine (Philippe-François, chevalier, vicomte de la) et de Harnoncourt, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs: « ledit vicomté, terre et sgr^{ie} de Harnoncourt et des fiefs de Grier et Radru, deppandances dudit Harnoncourt », relevant, « de toute ancienneté » de la châtellenie de Virton, 1681: deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une coquille. L'écu sommé d'une cour. à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Il signe: Phylipe François visconte de La Fontayne. Voir: HUBERT GRAF D'HARNONCOURT JUNIOR, *Gesamm. Nachr. über die Familie der Grafen de la F.-d'H.-Unverzagt* (Vienne, 1894).

Fontenelles-lez-Valenciennes (Hélène, abbesse de l'église N.-D. de), 1554: deux bandes, accostant deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (et un petit besant, ou tourteau, en cœur?). L'écu posé sur une crose (Tournai, Quitt.).

FONTENIERS. Guillaume de (!) Fontenirs, maieur

de l'abbé d'Heijlisssem, dans ses cours de Noduwez, 1542, 4, et de Pellaines, 1549: trois forces (les pointes en haut); au fr.-q. broch. chargé d'un étrier. L.: S Willam Fonteniers (Heijl.).

Fontoy (Evrard de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t.: 5799 1/3 mout., 1374; sire de Fontoy, sc. un acte avec Gilles, sire de Rodemack, et Hughes, sire d'Autel, 1374: trois tours. C.: un vol de l'écu. L.: S Er. i. de Fotoix s'd Mōktili (?) (B.) (Pl. 7, fig. 158).

Les tours sont représentées absolument comme celles des armes de Bouquemont, Dole, Tour, La Vaulx, Vizin.

Fooz. Wautier de Fols, vassal du comte de Namur, 1420: trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. Cq. cour. C. fruste (Nam., N° 1349).

— Gilles de Foul, à Mehagne, vend un bien au couvent de Salzinne, 1381: même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (Nam., Sals., c. 516).

FORAMINE (Mathias de), échevin de Saint-Trond, 1350, t.: un chevron, accompagné de trois étoiles (S.-T., c. 5^{bis} et 7).

Fordes (Guillaume de), 1330: trois lions; au fr.-q. broch., chargé d'une molette. L.: S' Willelmi de Fordes militis (Mons, Hainaut).

D'après l'Armorial de la fin du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, Mgr. Guill. de Foire portait: d'argent à III lionceaux de gueules rampans à l. lambel de gueules.

Foreeste (Adrien van den), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1519, 22: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un bâton, accompagné de six roses, rangées en orle; aux 2^e et 3^e, quatre chevrons. C.: une queue de paon. S.: deux lions. L.: van de Foreeste (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117).

D'après GELRE, Willem van Foreest, vassal du « duc » de Hollande, portait: d'argent à la fasce vivrée de gueules.

Forge (Germain de le), h. de fief du Hainaut, 1539, à Condé: une éclume, accompagnée en chef de deux marteaux et en pointe . . . (cassé). C.: une jambe humaine, le pied en bas. L.: S Germain de le Forge (Mons, Gr. scab. de Condé).

Forges (Jean de), écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t.: 665 1/3 mout., 1374: un lion cour. Cq. cour. C.: un lion cour., iss. L.: S Jehan de Fories (B.).

Il reçoit un acompte par le lieutenant du duché de Luxembourg.

FORO (*Henricus de*), échevin de Saint-Trond, 1265: trois roses (S.-T., c. 3).

Forron (P.), échevin d'Arlon, 1790: un senestrochère (non mouvant du bord), la main brandissant une

épée, accompagné de trois (2, 1) roses. G. : le senestrochère de l'écu (cachet en cire rouge) (Acquits de Brabant, N° 2987, A. G. B.).

Forst et Vorst. *Hermannus de Vorste, miles*, sc. l'acte de *Theodericus, advocatus de Ruremunde, miles*, qui se réconcilie avec ceux de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Würinc* (Worringen), où il avait été fait prisonnier; 1288. 21 juin : type seutiforme; trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Hermannii militis de Foresto* (Ville de Cologne, N° 500).

— *Johan van deym Vorste* décl. tenir de Guillaume, margrave de Juliers, le château de *Luytzhym* (Lûxheim), 1345; il lui inféode son bien *d'Aldenhoven*, 1345 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. C. : une aigle iss. L. : *S' Iohannis de Foresto* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 489 et 492).

— Jean van den Vorste est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli *zu der Hart* (Haardt), 1364; sc. un acte dudit, 1364; chev., vassal de l'abbé de Prüm, 1368; sc. des actes du duc de Juliers (1) et d'Adam de Husen (Hausen), 1374 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. (1368) : ✠ *S' Iohannis de Foresto milit* (Duss., *Col.*, N°s 831, 9; *Jul.-Berg*, N° 809; *Col.*, N°s 899, 940) (2).

(1) Cette charte est très importante pour l'histoire des *Rolman vom Thoirne* (*Col.*, N° 899).

(2) Deux personnages distincts?

— Hermann van dem Voerste reçoit une rente du comte de Berg, 1373 : un gironné de douze pièces; écu. en cœur plain. L. : *S' He Vorste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 898).

SELRE donne aux *Vuerste*, h. du duc de Berg : gironné d'or et de gueules de douze pièces; à l'écuss. en cœur de sable plain.

— *Ailf van deme Vorste* et Catherine, sa femme, cèdent au duc et à la duchesse de Berg leur maison *zom Vorste*, avec appartenances, en échange du *huys zo Modelchoiven* et du *hoff zor Straissen*, à Gerresheim, 1392; *Alef van dem Vorste, knecht* (voir *Elverfeld*), 1401 : plain; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en bande. L. : *S' Adolphi de Foresto* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 36 et 101).

— *Bernt van der Voirst* se déclare indemnisé, par le comte de Clèves et de la Mark, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1415 : plain, à la bordure componée. L. : *Sigillum Bernardis* (!) *de Voerste* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 732).

— Herman van den Voerste, drossard de *Huerde* (Hörde) (Mark), 1417; H. van den Voirste, h. du comte de la Mark, 1418 : même écu qu'Herman, 1373. L. : *S' Hermani de Vorste* (Ibid., N°s 746 et 765).

Forst et Vorst. Bernard van den Vorst sc. un acte de Thierry de Limbourg, 1423 : un gironné de dix pièces; écu. en cœur plain (Duss., *Werden*, N° 165).

— Jean van der Vorst, abbé de Saint-Pantaléon, a Cologne, 1449, 51 : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, un prélat, en pied, tenant de la main droite un livre et de la gauche une crosse; dans le bas, un écu comme celui d'Hermann, 1373 (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Der eyrbaire Tylman van der Vorst*, échevin *zer Banck* (*im Lande zur Heyden*), 1456 : une croix et un lambel broch. L. : *Varst* (1) (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 50) (voir *Rolmann*).

Forstbach. Othon van Vorsbach (!) reçoit, de *Gobel van Homborch* (de la part du duc de Brabant), 25 moutons, pour un cheval usé (au service du duc), et 10 florins pour frais, 1363; donne décharge au receveur du Brabant, 1365 : un sautoir et un lambel broch.; écu. en cœur chargé de trois annelets. L. : ✠ *S Otte van Vorstbach* (B., N°s 1788, 1967).

Dans l'acte de 1365, le nom est orthographié abusivement : *van Voirsberch*.

— *Ri[c]kolt van Voerstbach* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg, 1377, 9; 1377 : un sautoir; écu. en cœur, à trois annelets. L. : . . . *Rikalt van . . . rstbach*; 1379 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir; aux 2^e et 3^e, trois annelets. L. : . . . *Rikalt van* (B.).

Forstum. Paul van Voirstheim sc. un acte d'Ailart van Gruinsselt, 1377 : d'hermine (?) à la bande. L. : . . . *Pavvelst van Vo* (B.).

Il est possible que ce que je blasonne « d'hermine » doive représenter un semé de billettes. S'il en est ainsi, je ferai remarquer que les billettes sont pointues vers la base et, en partie, légèrement recourbées vers la dextre.

— Henri van Vorstheim, écuyer, ayant été fait prisonnier devant Cologne, au service du duc de Luxembourg, etc., reçoit, par Jean, sgr. de Gronsveld, 65 *sware gulden*, pour sa rançon, etc., 1377 : une bande, chargée en cœur d'une étoile et accostée d'un semé de billettes. L. : . . . *eyndrich van Vors* (B.).

Son frère, Paul van Vorstheim, sc. le même acte; le sceau est tombé.

Fortin de LOBES (Lobbes) (*Jehan, dit*), alleutier du Hainaut, 1443 : une couronne de feuillage, fleurie de quatre roses (Enghien).

Forvie. *Scotsart* (*Scotsard*) de *Fourvy*, chev., h. de fief de la duchesse de Brabant, 1391 (n. st.), 5 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals. L. : ✠ *S' Scotsar de Forvies* (B.).

HEMRICOURT cite : *dame Johanne sereur de Monss*.

Stochair de Forvie . . . , et on ancien et vaillant escuier nommeit Stochar de Forvie, dont il fut mess. Stochar de Forvie . . . , mort sans hoirs. De celui-ci, il fait un pompeux éloge (édition SALBRAY, p. 18 et 83).

Forvie (Henri de), bailli de Wasseiges, h. du comte de Namur, 1410 : même écu, les losanges accolés. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. Le sceau porte : *Forvies (Nam., N° 1392)*.

L'inventaire imprimé fait de *Henry de Forvie bailliv* : « Henri de Forville », en supprimant sa qualité de bailli de Wasseiges !

— Jacques de *Forvye*, échevin de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour à Merdorp, 1533 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés); écuss, en cœur plain, au chef denché. Même C. L. : *S Ia . . . de Forvie (Heijl.)*.

— François de *Forvye*, même qualité, 1533 : même écu, sans l'écuss, en cœur, les losanges surmontés d'un lambel. Même C. L. : *S Franch . . . de Forvie (Ibid.)*.

Fosse (Henri de le), h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, un dextrochère, mouvant de l'encadrement, la main, gantée, soutenant un faucon contourné, ledit dextrochère surmonté à d. d'une étoile. L. : *i del Fosse (Nam., N° 263)*.

— Henri van der *Fossen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 30 mout., 1374, 84 (tombé); 1374 : une fasce, accompagnée en chef de trois coquilles, surmontées d'un lambel, et un bâton broch. L. : *S Iehan de le Fose (B.)* (voir *Dru[v]art*, note).

Fosseroulle, voir **Villers**.

FOSSET (Jean du), h. de Philippe de Clèves et de la Marck, sgr. de Ravenstein, Enghien, Aulnoy-lez-Valenciennes, etc., dans la sgrie d'Asnoit (Aulnoy), 1504 : une ancre, accostée de deux poissons, celui de d. posé en bande, celui de s. en barre. T. : un ange. L. : *Seel Iehan du Fosse (V^{ie} Desmazières)*.

— (Jean de!), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 76; greffier des *massars* de la ville de Mons, 1585, 6 : un *Agnus Dei*, avec auréole, regardant. T. : un ange (Mons, H. de fief).

— (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1591 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une hure de sanglier; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : un h. iss., tenant de la main droite une masse à picotons (?) (il y a une tige légèrement courbée, sommée d'une étoile à cinq rais), appuyée sur l'épaule gauche (Ibid.).

— (Nicolas du), même qualité, 1591 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant et en pointe d'une hure de sanglier. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue dans le bras gauche (Ibid.).

Nicolas et Jean du Fosset, 1591, sont frères et fils de Jean du Fosset, qui scelle la même charte, mais dont le sceau est tombé.

FOSSET (Charles et Gilles du), frères, même qualité, 1618; le sceau de Gilles est tombé; Charles : une hure de sanglier. Le bas de l'écu est cassé; il ne semble, toutefois, pas que la hure ait été accompagnée en pointe d'un autre meuble. T. : un ange (?), portant de la main gauche un rameau (palme) (Ibid.).

Fosseux. *Ijsenbeele van Fosseus*, femme de *Lode-wijc van Reinghervliete, heere van den lande van Boelaer ende van Scendelbeke*, 1390 : parti; au 1^{er}, une croix engrêlée (**Reigersvliet**); au 2^d, trois jumelles (*Ninove*).

— (Jean, sgr. de) et du pays de Nevele, 1395, 1407 : trois jumelles. C. : une tête et col de chèvre. L. 1407 : *S Iehan sgr d Fosseus* (Els. et C. C. B., Acquits de Lille, l. 114) (voir **Hembise**).

— (Baudouin de), prévôt de Papingloo, 1443, 5, 6 : trois jumelles. T. : un ange. L. : *S sier Bavdvin de Fosseux* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 378).

Fossier, voir **Douillet**.

Fou (Lambert le), échevin de Liège, 1268, 70 : un léopard cour. L. : *S Lambert scabin leodiensis* (C. de B.).

Foubert (Jean), bailli de l'abbesse de Messines, dans sa sgrie de *Deuwelsmond*, 1417 : un **A**, surmonté d'une étoile. L. : *Foube . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91-2).

— (Guillaume), échevin de ladite abbesse, 1417 : même écu. L. : *S Willeme Foubert* (Ibid.).

Fony (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : deux roses en chef; le reste fruste. T. : un ange (Mons, H. de fief).

Fouckart (Jacques), même qualité, 1552 : une bande, chargée de trois étoiles. S. s. : un aigle (Mons, Abb. de Ghislenghien, 5804).

Foul, voir **Pontillas**.

Foukaut, voir **François**.

FOULLOY (*Robers de*), *clerc monsg. de Saint Pol*, sc. du sceau de son *capelain*, 1306 : une rose; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Iohis de Ma . . . llo dci de Gan . ino (quid?) pbi* (Tournai, Chartrier).

Foulon (le), voir **Volder**.

Fourbisseur (Nicaise), bourgeois de Lessines, tient un fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1579; h. de fief d'icelles, 1583, 5; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif

au fief de *Ghameraiges*, à Flobecq, 1584 : une fasce, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. s. : un griffon (Fiefs, Nos 10343, 10408, 10456-7).

Fourmens, voir **Toillier[s]**.

Fourment (Josse), h. de la baronnie de Silly, 1661 : un chevron, accompagné de trois épis. S. s. : un griffon. L. : *S Joo[ss]e Fovrment* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Fourneau (Jean), clerc du bailliage du Hainaut et h. de fief de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux... (têtes de lion affrontées?) et en pointe d'un membre d'aigle, la serre en bas. T. d. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— (Jean), chev., sgr. de *Bagenrieu* (Bajenrieux), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 3 : même écu, en chef deux têtes de lion affrontées. C. : un membre d'aigle entre un vol (Ibid., c. I et II).

— (Philippe), échevin de Malines, 1586 : même écu (Mal.) (voir **Bajenrieux**).

Fournier (Jean), procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, etc., 1470, 2, 7, 83 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : un vol. T. d. : un h. sauv., sans massue. L. : *S Iehan Fournier* (Tournai, Chartrier).

Fouron, voir **Voeren**.

Fraen (*Jan Willems zoen die men heijt*), juge à *Meduwen* (Meeuwen), 1468 : trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'une rose (Mal.).

Fraijbaert (Jean), échevin de Bruxelles, 1348, 9 : trois fleurs de lis, p. c.; écu. en cœur à trois maillets penchés. Cq. cour. C. : deux queues de poisson en chevron renversé. L. : *Sigi Iohanes dict Fraijbaerts* (Brux.).

— (*Johannes dictus*), *filii quondam Francisci dicti Fraijbaert*, même qualité, 1365 : une cotice onnée, chargée en chef de..., et un semé de billettes. L. : *S Iohannis Fraijbaert* (Brux.).

— *Henricus dictus Fraijba[er]t*, (*Fraibart*), même qualité, 1366, 76, 84, 90 : même écu, la cotice non chargée. Cq. cour. C. : une tête et col d'autruche, tenant du bec un fer à cheval. L. : *S Henrici dci Fraicbaert* (Brux., B. et Mal.) (voir **Koekelberg**).

Fraije (Jacques de), maître-charpentier de la ville d'Ypres, 1437 : une bande, chargée de trois roses et accompagnée de six croisettes, rangées en orle. L. : *S Iacob ie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

Fraijenhoven (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 1503 : un lion (Mal.).

Frayère (?), voir **Ferrière**.

Fraipont (Jacques de), chev., reçoit une rente, par le receveur de Limbourg, 1361, 3, 6 (n. st.); *Jakemes de Fraipont*, chev.; le duc de Brabant étant redevable, du chef du siège de *Schalgny* (Chaligny), de diverses sommes à lui-même et à plusieurs autres *qui avec moy furent en siege devantdit*, entre autres, de 83 moutons, *envers homme hon[norable] messire Henry, seigneur de Halendas*, reconnaît que celui-ci a été indemnisé; 1365, 15 novembre : un lion (l'épaule chargée d'une étoile?) et un semé de billettes. L. : *S Iacomini d' Frepvn* (!) (B.).

— Guillaume van *Frepont*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 786 mout., 1374 : même écu, l'épaule du lion chargée d'une rose. L. : *S Wilheame de Frepon* (B.).

Voir **HENRICOURT**, *Miroir des Nobles, passim*.

— Tristram, sgr. de *Frepont*, chev., fait sa soumission au duc de Brabant, du chef d'un méfait commis contre sa juridiction et jure de ne jamais lui occasionner de dommage par son château de *Frepont*, qui sera *ouvert* à ce prince; 18 octobre 1416, à Bruxelles : un lion et un semé de croisettes (!). C. : une tête et col de lion, terminé en volet, celui-ci semé de croisettes. L. : . . . *ristran de Frapon* (B.).

Frays, voir **Colpach**.

FRAISNE, voir **Brouthières**.

Fraiture (*Jakemins de*), *maistre varles de la bonne ville de Huy et borgoy*, 1383 : une aigle et un lambel broch. L. : *S Iacobi de Frai . . . e* (B.).

Frambalch (*Wynmarus dictus*), *miles, strenuus vir*, sc. un acte d'*Andreas de Molendino, miles*, 1346 : une fasce bretessée et contre-bretessée (*Lux.*, c. III, l. XI, N° 22).

Framerics (*Hues de*), h. de fief du chapitre de Ste-Waudru, à Mons, 1322 : une cotice, accostée de six merlettes, rangées en orle. L. : *S Hvon de Frameries* (Mons, St-Waudru, fonds de *Hal*).

Frammel, voir **Birgel**.

France, voir **Evreux**.

FRANCIA (*Paulus de*), échevin de Zalt-Bommel, 1324 : trois pals de vair; au chef chargé d'une aigle éployée, iss. (Mal.).

François. *Andrieus Franchois*, h. du comte de Namur, 1337; échevin de Namur, 1338, 9 (n. st.), 40 : un cor de chasse en chef à d. et deux lions naiss., 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : . . . *Andrin* (!) *Francois* (*Nam.*, Nos 383, 91, 3, 6, 604, 13).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVII.

Fig. 1. Gérard *Maelgrapp* de Cortils

Fig. 2. Arnould de Crainhem, chevalier

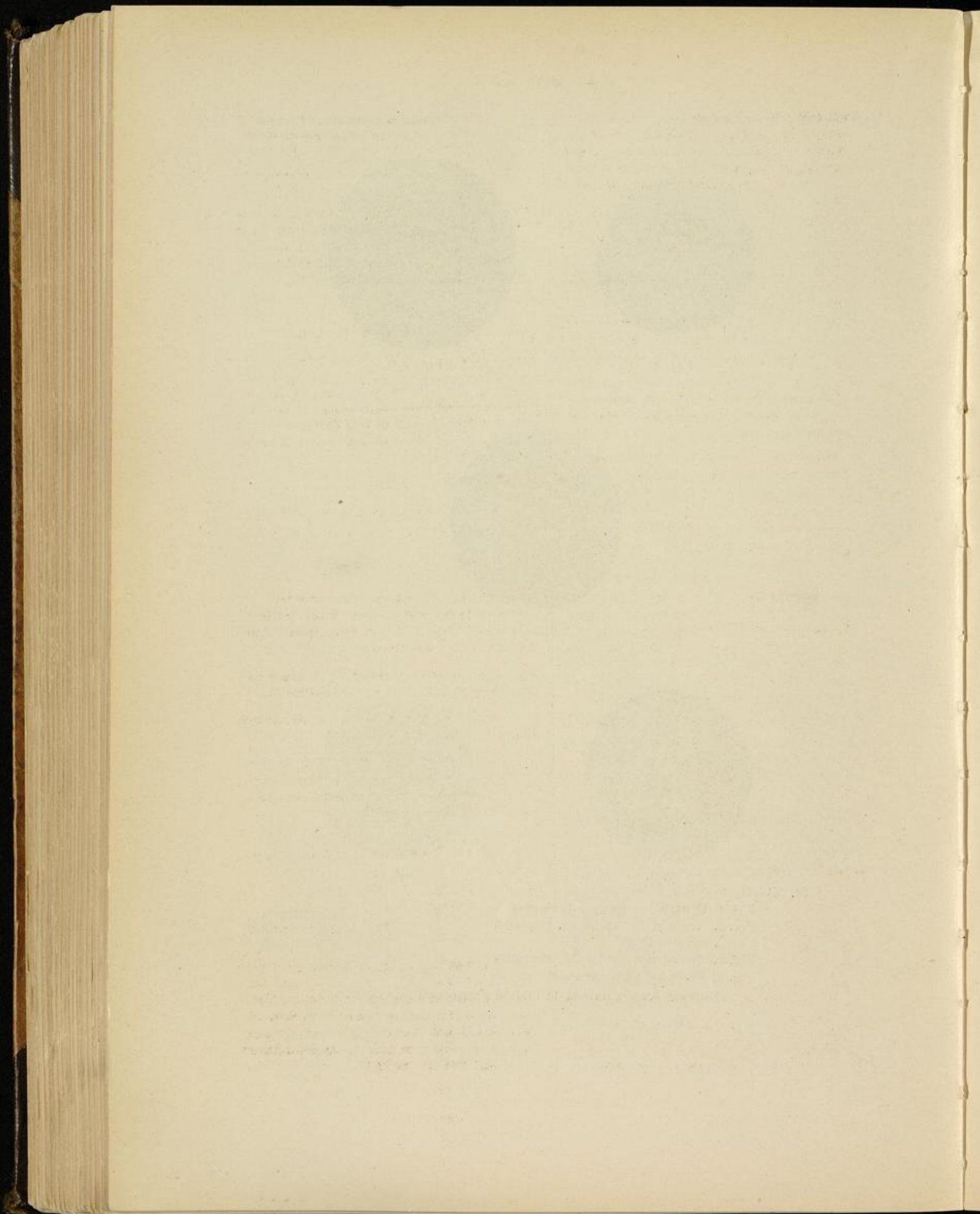
Fig. 3. Jean de Cuijk

Fig. 4. Pierre von der Leyen, chevalier

Fig. 5. *Forchy* de Longavesnes

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



François. *Willaumes Franchois*, h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : une triangle engrêlée, surmontée de deux aigles et soutenue d'un chevron, accompagné en pointe d'une molette. L. : *S' Will . . . me Foukaut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

— *Pierart Franchois*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa franchise de Genappe. 1452, 3 : de . . . à l'écuss. plain, surmonté d'un lambel; au fr.-q. broch., chargé d'une tête de more (non tortillée). L. : *S' Pirart Franchois* (B.).

— *Nicoll Fransoy*, abbé de Saint-Vincent, à Metz, sc. un acte de Jean Papperel, 1468 : un losangé; au chef chargé de trois roses (Lorr., *Briey*, B, 592, No 251).

— *Jean Franchois*, proviseur de la confrérie de N.-D. au couvent des Récollets, à Bruxelles, 1454 : trois roses et un lambel (E. G., I, 224).

— (Jean), receveur d'Arlon, 1538 : trois étoiles. L. : *Iohan Franchois* (Abb. de Clairfontaine).

— *Pierre Franchois*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1611 : une grappe de raisin, sans feuilles. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, H. de fief).

— *Charles Franchois*, lieutenant du prévôt des fiefs de Gommegnies, appartenant à noble homme Philippe *Frasneau*, baron de Gommegnies, sgr. de Hyon, Blaregnies, *Noefville* (Neufvilles), des Sartis, 1661 : une grappe de raisin, pamprée de deux pièces, accompagnée de trois étoiles, 1 au point du chef, deux en pointe. L'écu dans un cartouche. L. : *S Charles Francho . . .* (M. de Latre du Bosqueau).

Franeau (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560-2, 4, 6-8, 70-21 qualifié maître, 1564, et seigneur de *Gaillart* (Gaillard), 1568, 70, 2 : un frêne terrassé. S. s. : une licorne, émergeant derrière l'écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils dudit Claude, sc. un acte avec son père, 1561 : une licorne assise. C. : une corne de licorne (Ibid.).

— (Adrien), 1567, 8 : une licorne assise, portant à la corne un fragment de chaîne, de deux chaînons. C. : une tête et col de licorne (Ibid.).

— (Hermès), 1567, 71 : une licorne assise et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de licorne entre un vol (Ibid.).

Adrien, 1567-8, et Hermès Franeau sont frères de Jean et fils de Claude susmentionnés. Tous, ils scellent en qualité d'hommes de fief.

Voilà donc des fils qui scellent d'autres blasons que leur père ! Comp. l'article *Franeau*, dans *La Belgique néraldique*, par Ch. POPLMONT, où on lit (T. IV., p. 278) : « Les armes de Franeau, . . . n'ont jamais varié.

Telles qu'elles étaient dans le principe, telles sont elles encore. » La valeur de cette vaste compilation généalogique est suffisamment caractérisée par cette citation — la seule que nous lui empruntons. Voir, sur les Franeau, *Annales du Cercle archéol. de Mons*, 1896, p. 250 et suiv.

Franeau (Adrien), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1626 : une licorne assise, surmontée à s. d'une étoile à cinq rais, et une bordure (composée?). C. : une licorne iss. (Baron de Loe) (voir **François**).

Franens, voir **Janssone**.

Franc, voir **Drion**, **Franck**, **Francq**.

Frankenberg. *Jean van Frankenberch*, et *Vrankenberch*, reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1363, 71 ; deux sceaux (?), 1363 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une rose (?), et un lambel broch.; 1371 : même écu, mais en cœur une molette à sept rais. L., 1371 : $\text{✠ S Iohannis de Frankenberch}$ (B.) (voir **Merode**).

Franchomme, voir **Hognoul**.

Franck (Wolff), échevin de Helmond, 1588 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Helmond).

Frankrijk (?), voir **FRANCIA**.

Francq (Colart le), avocat en la cour de Mons, h. de fief du Hainaut, 1495 : quatre cotices; au fr.-q. chargé d'un lion. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— (Hombert le), 1533 : trois bandes; au fr.-q. *senestre*, chargé d'un lion. S. s. : un griffon (Ibid., c. II).

— (Louis le), 1550, 60-6, 8, 70-2, 5, 6, 9, 81 : mêmes écu et S. s. (Ibid., I, II et H. de fief).

— (Jean le), fils dudit Louis, 1561-3, 7, 8, 71, 5, 6, 9, 83, 4 : trois bandes, accompagnées en chef à s. d'un croissant; au fr.-q. (*dextre*) chargé d'un lion. Même S. s. : (Mons, H. de fief).

— (François le), 1575, 6 : même écu que ledit Jean, son frère, mais une étoile à la place du croissant. T. s. : un chev. marin, le haume cimé d'un panache de plumes d'autruche, brandissant son glaive de la main droite (Ibid.).

Hombert, Louis, Jean et François le Franq sc. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— (Jacques **DE**), écuyer, sgr. de Rouvrois, pour 1/4, de Gommery, pour 1/36, et d'un fief à Lamorteau, en remet le dénombrement au roi de France, 1681 : une fasce frettée, accompagnée de 6 croisettes tréflées, au pied fiché, 3 en chef, 3 en pointe, posées en bande et rangées en fasce. C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Franco (Pierre-François le), licencié-ès-lois, h. de fief du Hainaut et de Crépin, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une ruche. C. : un lion iss. (M. L. Paris).

— (Jean-Charles le), licencié en médecine, sc. avec le précédent; même qualité, 1696 : même écu, mais le chevron abaissé, et les étoiles à six rais. Même C. L. : *S Charles le Franco* (Ibid.).

Le Vicomte Alb. Desmaisières possède un acte donné, à Valenciennes, en 1692, et scellé par les deux mêmes personnages cités en dernier lieu. Cette chartre ne donne au second que le prénom de Charles.

FRANOY (*Gerardin* de), h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1366 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile; les 3 autres cassés ou frustes (*Lux.*, c. IV, l. XVII, N° 9) (voir **Frasnoy**).

Franquenée. *Johans de Frankengnies, escucier*, échevin de la cour d'Evrar de Jupleu, *escucier, signeur de casteal de Bonneffe, jugante a dit lieu*, 1409 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une rose; aux 2^e et 3^e frustes (*Afflig.*).

— *Gobinet, le bastar de Frankengnies*, échevin de ladite cour, 1409 : trois roses et un bâton broch. (Ibid.).

Fransman (Christophe), bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Beaufort, à *Baersele* (Basel), au pays de Waes, 1438 : un chevron, accompagné de trois corneilles. C. : une aigle (corneille essorante?) iss. S. : deux lions. L. : *S' Kersstoffel man* comp. les armes de **Cauwere**) (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Frasnes. *Scabini oppidi de Frane*, 1292 : une fasce (*Afflig.*).

Frasnoy (Les échevins de la ville de), 1535, 96 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un éléphant contourné, soulevant de ses défenses un tronc d'arbre arraché; au 2^d, une cotice écotée en bande; au 3^e, une cotice écotée en barre. L. : *S' eschevimal (sic!) de Frasno*. (Mons, Gr. scab. de Frasnoy) (voir **FRANOY**).

Fraula, voir **Broechem**.

Frederix. *Jacob haren (heren) Vredrix zoen*, bourgeois d'Utrecht, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : un fascé de huit pièces, les 2^e, 4^e, 6^e et 8^e chargées de dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis. L. : *i fil Frederici* (Holl.).

Fregon, voir **Bombaye**.

Frei. *Herman Vrye van Pasenauwe, et Passnange*, débiteur du duc de Luxembourg, 1381 : de menu vair à la fasce. C. : une boule entre deux cornes de bœuf, adossées. L. : *S' Hermani Frie van Pasinw* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 25) (voir **Knebil**).

Freialdenhoven. *Theodericus, filius quondam Bertrami, militis de Vridinaldenhoven, felicitis recordationis, nobilis viri*, décl. avoir donné une dime *in agro et campo de Vridinaldinhoven, in quinquaginta quatuor iurnalibus*, et la dime *in agro et curia de Ungershausen*, aux frères de l'hôpital de Sainte-Marie, de la Maison Teutonique à *Seyrstorph* (Siersdorf), pour le salut de son âme et à cause de l'amitié particulière qu'ils lui ont montrée, en la personne de son oncle, *dominus Rutcherus, miles de Bremth* (Brempt), frère de leur ordre, 1277 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : *S Theoderici de enhoven* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 22).

Freiheit *Gobelinus dictus Vriheit, miles*, échevin d'Andernach, 1353 : plain; au chef chargé de deux merlettes et au point du chef d'une étoile. L. : . . . *Gobelin* (Duss., *Stavelot*, N° 82).

— *Jacob Fryheit van Scheven, Ritter*, échevin illec, 1386 : plain; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

Le sceau de son frère, *Gobel Fryheit van Scheven*, également échevin d'Andernach, est tombé.

— *Jacob Vryheit van Scheyven, chev., greve* de Cologne, 1390 : coupé; au 1^{er}, deux merlettes; au 2^d, plain (Duss., *Col.*, N° 1134).

Frechen, voir **Merode**.

Frelenberg. *Vir discretus, noster consanguineus, dominus Gerardus de Vrelinberg, miles*, sc. un acte d'Arnould d'Eller, 1321 : trois pals; au fr.-q. plain. L. : *S' G de Vrelenberg mili* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 273).

Fremault. *Lottart Frumault*, le fils, changeur à Lille, 1419; membre de la Chambre des Comptes, illec, 1428, 30 : trois fermaux ronds, accompagnés au point du chef d'un maillet et en cœur d'un écu. à la fasce. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L. : *S Lotart Frumau*[f] (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 13-14, 55-56, 91-92).

Frenier (*Imbrecht*), échevin de Bruxelles, 1490, 6, 7, 1501 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : une aigle iss. (?) L., 1496 : *S Imbrecht Frenier* (E. G., l. 357, *Afflig.* et *Brux.*).

Frens. *Dominus Wiricus de Vrenze* sc. un acte de Jean de Burtscheid, qui l'appelle : *avunculus meus*, 1275; sc. un acte de Guillaume de Frenz, ci-dessous, 1277 : un lion et un semé de billettes; au lambel à cinq pendants, broch., et à la bordure (simple). L. : *S Wirici de Frenchse* (Ville de Cologne, Nos 414 et 434).

— *Wilhelmus de Vrenze, filius quondam domini Wilhelmi de Vrenze et Sophie, uxoris sue, de Hukenswage* (Hückeswagen), reçoit, de la ville de

Cologne, le capital d'une rente qu'il avait héritée de ses parents, seigneurs de Frens (*progenitores nostri, domini castri de Vrenze*), 1277, en août : type équestre ; le bouclier au lion et au semé de billettes. L. : ✠ *S' Willelmi dni de Vreinze* (Ibid., N° 434).

Il consent au rachat de cette rente sur le conseil dudit *dominus Wiricus de Vrenze, patruus noster, et de domina Sophia, mater nostra.*

Frens. Ladite dame Sophie, 1277 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, portant, sur la main gauche, un faucon, sans armoiries, sous un dais. L. : *Sigillu Sophie domine d' Frenz[e]* (Ibid.).

Frentzen (Bruen), écoutezte d'Adolphe, comte de Clèves, à Duisburg, 1387 : une église. L. : *S' Brvno* en (Duss., *Clèves-Mark*, N° 497).

Frères. *Maistre Johan de Freres*, h. de fief de mgr. Loui, sgr. de Seve (Saives), 1346 : une fasce, chargée d'un écus. au lion ; l'écu muni d'une bordure dentée. L. : ✠ *S Ian van . . . eren* (B.).

— Baudouin de *Frere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 400 mout., 1374 : un sautoir ; écus. en cœur au sautoir, cantonné de quatre cloches. L. : *S' Badvin de Freres* (B.) (Pl. 7, fig. 139).

— (Jean de), échevin de Liège, vers 1385 : un lambel à cinq pendans et une bordure (simple) L. : ✠ *S' Iohan de . . . eris* (C. de B.).

Cette bordure a été oubliée, à la p. 232, dans l'ouvrage qui reproduit ce sceau.

Freseken. Jean et Guillaume *Freyskeyn*, écuyers, décl. s'être faits varlets (*knechte*) de Guillaume de Juliers, comte de Berg, etc., qui ne leur doit plus rien, et promettent de le servir fidèlement *so Blanc kenberg syn orlogen*, 1366 ; tous deux : un renard sautoir. L. : 1° ✠ *S' Iohannis Freseken* ; 2° . . . illelmi *Freschin* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 790).

— (Guillaume), prévôt de Münster (Westph.), 1389 ; chanoine *illec*, conseiller de l'archevêque de Cologne, 1394 ; prévôt de l'église des Saints-Apôtres, 1395 : un renard sautoir. L. L. : 1389 : *S' Wilhelmi Fresekyn ppositi ecce monastien* ; 1394 : *S' Wilhelmi Fresek can ecce mon* (Duss., *Col.*, Nos 1131, 1174, 1183).

Fresin. Robert van *Fresin*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 516 mout., 1374 : deux fasces d'hermine. L. : *Si Robiert de Frehen* (le T du prénom est renversé : J) (B.).

— Josse van *Veerssen*, écoutezte de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1314 : même écu. C. : un renard assis (Ord.).

— Adam van *Verssen*, échevin du couvent du Val-

Sainte-Lucie, dans sa cour à *Wilre* (Wilderen), hors de Saint-Trond, 1329 : mêmes écu et C. L. : *van Vorssen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Fresin. Adam van *Vorssen*, échevin de sire Jean van Oijenbrugge, sgr. de Duras, Gorssum, etc. 1549 ; échevin de Saint-Trond, 1579-81 : mêmes écu et C. Le sceau porte : *van Vossen* (S.-T., c. 11 et 13).

Deux personnages ? D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ de l'écu est de gueules.

— Sire Adam van *Vorssen*, docteur ès deux droits, lieutenant des fiefs d'Hubert Germijs, abbé de Saint-Trond, 1637 : même écu. C. : on voit une partie d'un vol (S.-T., c. 14) (voir *Pincart, Vossem*).

Fresne, voir **Sainte-Livière**.

FRETIN, voir **FERTIN**.

Friart (Adrien), h. de fief de la baronnie de Silly, 1668 : un panier de brasseur, renversé, broch. sur deux fourches de brasseur, passées en sautoir (M. A. de Latre du Bosqueau)

Friemersheim. *Domicellus dictus Bove to Vrymershem* sc. un acte de son *consanguineus* Thierry Bake, 1336 : trois étoiles à cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S Bobonis de Frimersheym* (Duss., *Werden*, N° 104).

Comp. les armes de la famille Bake.

— *Dominus Wilhelmus, dictus Pastor de Vrymershem, et Suederus de Vrymershem, frater eius*, sc. un acte de leur *consanguineus* Th. Bake, 1336 ; tous deux : même écu que le précédent. L. : 1° ✠ *S Vilhelmi de Vrimershem* ; 2° ✠ *S' See . . . va Vrimershem* (Ibid.).

— (Les échevins de), 1336, 68, 81, 1448 : une rose. L. : *S' scabinorum de Vrimersheym* (Ibid., Nos 104, 147, et *Orange-Moers*, N° 29).

— *Bove* (et *Bove*), sgr. de *Vrimersheym*, chev., fait des obligations à Jean de Moers, 1367, 71 ; *Boeve*, sgr. de *Vrymersheim*, chev., ayant, jadis, engagé à Jean de Moers, chev., *sloss ind heerlicheit van Vrymersheim, umb kenlicher noede willen, dair mede ich beladen ind bevangen was*, cependant, avec cette réserve que ledit Moers ne pourrait y exécuter *ghey-nen buw noch zimmeringe*, dont la valeur dépasserait 200 vieux écus, et comme, par cette restriction, le château pourrait subir des dommages, il abolit cette clause et autorise Moers à faire faire toutes les constructions nécessaires, 1368 : un léopard (!) en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L'écu accosté de deux léopards, assis, adossés, un 3^e léopard émergeant derrière l'écu. L. : *S' Bovonis . . Vrimershem mils* (Duss., *Orange-Moers*, Nos 29 et 30).

D'après GELLE, *Her Bove van Vrimerssem*, h. du duc de Berg, portait : d'azur à trois roses d'argent, bouton-

nées de gueules; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules, armé d'azur et d'argent, lampassé d'azur. Capeline d'azur, chargée de roses de l'écu (2 visibles). C. : un lion léopardé de gueules, en arrêt, entre un vol d'or.

Friemersheim. Henri van *Vrimershem*, frère de sire *Bove*, décl., sous forme de promesse, que, s'il ne peut racheter *dat guet to Zeelst*, au pays de Moers, et d'autres biens, vendus par lui à *Ysbrand in ghen have*, sire Jean van *Muerse*, chev., les rachètera; 1368, le jour de Sainte-Lucie : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : . . *Hinrici . . Vrimerse . .* (Ibid., N° 30^b).

— Guillaume van *Vrimersheym*, fils de *Sweder*, décl. que Jean de Moers, chev., a racheté sa rente de 9 marcs sur Friemersheim, 1370; Guillaume van *Vrymersheym*, caution (de sa parente) Hedvige, veuve de Jean *Baeke*, 1374; Guillaume van *Vrymersheym* et Sophie, sa femme, décl. que le damoiseau comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, leur a donné, pour douze ans, une prairie, de 10 journaux, près d'*Oytvort* (Uffort), pour 132 marcs, d'argent courant à Moers, à eux dus du chef d'arrérages d'une rente sur la sgr^{ie} de Friemersheim et de prêts, 1375 : un lion léopardé, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Willem de Vrimersheim* (Ibid., Nos 31 et 41, et Duss., *Werden*, N° 147).

— Henri van *Vrymershem*, fils de sire *Bove*, sgr. de ce lieu, cède au comte de Moers ses droits sur certains vassaux (*enniche horiche lude*) que feu son père avait vendus à celui-ci ou qu'il lui avait cédés à titre d'échange, 1375 : un lion léopardé en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L. : ✠ *S' Heinrich van Vrimzeim* (Duss., *Orange-Moers*, N° 39).

— Jean van *Vrymershem*, fils de *Sweder*, décl. avoir vendu au comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, ses droits sur le fossé *op Vrymershem werden*, hérités de Guillaume van *Vrymershem*, son frère, qui le tenait du comte de Moers, 1384 : même écu. L. : ✠ . . . n de . . *imersheim* (Ibid., N° 45).

— Henri van *Vrymershem*, fils de sire *Bove*, prie l'abbé de *Werden* d'investir le comte Frédéric de Moers de sa part de Friemersheim qu'il lui a cédée (acte sans date); il décl. avoir cédé cette part, avec tous les droits, juridictions et les hommes suivants : sire *Wilhem van Eyle* (Eyll), chev., *Werner* et *Isbrant inghen have*, *Johan van Merwick* (Meerbeek), *Johan van Barle* (Baerl), *Rutger Tecger*, *Johan Kerle*, *Jacopp Kreytz soen van Crevelt* (Crefeld), *Goderts soen ter Neypen*, *Arnt van Wevort*, *Henrich van Galen*, *Herman van Hattorp*; 1392, le jour de la Saint-Martin; décl. avoir reçu, dudit comte, 50 fl. sur 300 fl. qu'il lui devait *van der erfnisse der herscap van Vrymershem*, 1393 : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. :

S' Henrich va Vrimersheim (Ibid., Nos 46 et 31) (voir **Berghe**).

FRIERES, voir **Ferrière**.

Friesheim. Hermann, chevalier, voué de *Vrysheim*, et sa femme, *Nese*, inféodent au margrave de Juliers leur château de Friesheim, avec ses fossés et le *vurburchge*, 1342 : le mari : trois coquilles. La femme : parti; au 1^{er}, trois coquilles; au 2^d, un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendans broch. L. : ✠ *Sigillum Neysa* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 432) (Pl. 7, fig. 160) (voir **Wichterich**).

Frison, voir **IJsebrant**.

La mayson surnomé FRYSON : de sable, au chief d'argent à trois merlettes d'azur, et crye son nom : Fryson! Fryson! Vylaeyn à Gand! (CORN. GAILLIARD, *L'Archienne noblesse de la conté de Flandres*).

Frognet, voir **Polarde**.

Froid, voir **Frois**.

Froidchappelle. *Jehans de Froicappielle*, h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : trois chevrons et une bordure engrêlée. L. : *S Jehan de Froika* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

Froidecour. Henri van *Froicourt*, jadis prisonnier à *Bäsweller*, sous Robert de Namur; i. t. : 166 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un huchet, et un lambel broch. L. : ✠ *S Henri de Froidecur* (B.) (Pl. 7, fig. 161).

HEMERICOURT cite : *Gaffen de Froidecour en Ardenne, qui portoit les armes de Vileir deleis Jupprelle* (Villers-l'Évêque), *assavoir d'or a une bande de gueules a un oirlet* (ourlet = bordure) *de gueules* (édition SALBRAY, p. 170).

Froidmont. *Grart de Fromont*, demeurant à *Bassilly*, tient, du château de *Termonde*, un fief à *Hamme*, 1430 : trois étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 3739).

— *Georget de Froimont*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533 : une étrille (?), accostée en pointe de deux fleurs de lis; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— Jacques de *Froymont*, h. de fief du Hainaut, 1602 : les lettres I et F, accompagnées de trois coquilles, 1 en chef à d., à la s. de l'I, 2 à s., dont l'une au flanc, l'autre en pointe. T. : un pèlerin, portant son bourdon de la main droite. L. : *S Jaques de Froymont*. C.-seel : une intaille antique, représentant une tête barbue, coiffée d'un casque, entourée (Hosp. de Soignies, à Soignies) (voir **Patoul**).

Frojere (Arnould de), reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386; *propre* seel : trois aigles. L. : *S Gerelmu dicti Froyere* (B.).

Frojere (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1412, 20, 8, 33 ; reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/4 fl. sur un jardin, englobé, naguère, dans le parc ducal, 5 sept. 1432 : trois aigles ; écus. en cœur à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : une aigle, iss. d'une cuve. T. : un h. sauv., portant sa massue de la main droite, et une femme sauv. L. : *S Iohānis dēi de Frojere* (Brux., B. et Ch. et doc. div., c. 1).

— (Henri de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le capital d'un cens de 1/2 fl. du Rhin, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison englobée dans le parc ducal à Bruxelles, 1432 : trois aigles, au bâton broch. L. : *S Henrici dic Frojere* (B.).

— (Nicolas de), représentant la mense des pauvres de la paroisse Saint-Géry, à Bruxelles, 1432 : trois aigles, la 1^{re} (seule) chargée d'un fragment de chaîne de deux chaînons. L. : *S' Claes de Frojere* (B.) (voir **Abcoude, Milburg**).

FROIGHTEN (*Roerich van*), échevin d'Andernach, 1360 : trois crampons ; au chef plain (?) (cassé à d.). L. : *S' Ror* (Duss., *Stavelot*, N° 82).

Frois (*Leonars li*), h. de fief du duché de Brabant, au *Roman Pays*, 1364 : trois meubles, un peu aplatis, colonnes ou rocs d'échiquier (?). L. : *S' Lionar li Froi* (B., N° 1892).

Froyten Scocte (*Godefridus*), échevin de Léau, 1353 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron ; aux 2^e et 3^e, trois besants, ou tourteaux (S.-T., c. 5^{bis}).

Froitzheim. Mathieu van *Vroirtzheim* reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc, 1379 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef à d. d'une merlette (?). C. : une tête barbeue, coiffée d'un casque. L. : *S This van Vroirhein* (!) (B.).

Frocourt. Jean *Ridelet van Froicourt*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 264 mout., 1374 : un losange en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ieh . . . Ridiel . . . er* (B.) (voir **Rideal**).

La charte ne lui donne pas de prénom. Un *Johannes Rideal de Froidecourt* relève, par suite d'achat, une rente de blé sur des biens sous Petit-Leez (compte de la S^{te}-Jean-B. 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, f° 297).

— *Noble homme messire Jehans Rideauls de Frocourt*, vassal du comte de Namur, 1397 : trois roses. C. : une tête et col de chien braque, colleté (*Nam.*, N° 1267).

Fromelles. *Symoē van Formelis*, conseiller du duc de Bourgogne (Conseil de Flandre), 1409 : coupé ; au 1^{er}, un échiquet ; au 2^d, plain. L'écu muni d'une

bordure engrêlée. S. : deux lions (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Le seigneur de FORMELLES : bendé d'argent et de gueulle, de six pièces (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiens noblesse de la conté de Flandres*).

Fronville, voir **Dommo**.

Frujtens (Renier), échevin de Léau, 1486, 93 : un lion et un bâton broch. L. : *S Reynei Frujtens scabini lewen* (M. Donnet et Heijl.).

— (Renier), même qualité, 1546 : un lion et une cotice broch. L. : . . . *eyneri Frujtens scab lewe . .* (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

Fruitier (Merlin le), h. de fief du bourg de Bruges, 1513 : un arbre, fruité de six pièces, surmonté à s. d'une étoile (Fiefs, N° 11225).

Fuyant (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447, 61 : trois croissants et une bordure engrêlée. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

D'après la quittance de 1447, cette rente était inscrite sur la vie de Jean Fuyant et sur la vie de sa femme, Catherine Cauliez.

Fuchs. *Fuches van Rudensheim* (Rüdesheim), chev., devient h. du duc de Luxembourg, du chef de 200 fl. de Mayence, assignés *off myne hofe Epesheid . . . by myner burge Luckemulen*, 1375, à *Rudensheim* : un demi-vol renversé. C. : *S' Seybert Fos Ritter von Rudes . .* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 8).

La charte ne lui donne pas de prénom.

— *Sander Vouss van Lechgenich* (Lechenich), *den men spricht Moynch*, bon ami de Baudouin de Birgel, 1448 : deux flèches, passées en sautoir. Cq. cour. C. : une tête et col de renard (Duss., *Regulierherren d'Aix-la-Chapelle*, N° 9) (voir **Gymnich**).

Fumal. *Jehans de Fumale*, h. du comte de Namur, 1354, 8 : cinq chevrons. L. : *S' Ioh^h chestelē de Fomal* (châtelain) (*Nam.*, N°s 784 et 830).

— (Guillaume de), échevin de Vieux-Waleffe, près de Fallais, 1499 : un lion en chef à s., une force, flanchis ou roc d'échiquier (?) en pointe, accompagnée d'un autre meuble analogue à d., placé un peu plus haut ; au fr.-q. chargé d'un étrier. L. : *S Wilam . de Fu . malle* (C. C. B., c. 108).

Fuschi d'AUTEM (Holtum?) *Jan Vos van Houthheim* et Léon van *Erpe* décl. que leur maître, le sire de Born, a dépensé au service du Brabant, dans la dernière guerre, 687 vieux écus, *die he verlaght ind betaelt heeft, overmits onse aenbrenghen* ; 28 septembre 1357 ; *Jan die Vos van Houthem* reçoit, dudit pays, 330 vieux écus, pour lui-même, et 50 vieux écus, pour Gisbert *Hack[en]*, soldes de

comptes, 14-mars 1362 (n. st.) : trois besants, ou tourteaux, le 3^e sommé d'un animal (renard?) (sans queue) iss. L. : ✠ S^{r} [H]annes Feschi davtem (B., Nos 1417, 1758) (Pl. 7, fig. 162).

Fuss, voir **Bettembourg**.

Fust (Jean). Son sceau est appendu à une charte de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, sur une

queue de parchemin portant le nom de *Dam Knebel*, chev., dont le sceau manque; Bacharach, 1368 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné au canton s. d'un anneau. L. : ✠ S^{r} Iohannis dei Fest (Duss., *Jul.-Berg*, N° 820).

C'est, peut-être, le sceau d'un Jean *Kamerer* (le chambellan?), chev., qui pourrait avoir apposé son sceau à une queue de parchemin destiné à un autre sceau.

G

Gaesbeek, voir **Abcoude**, **Borch**, **Heetvelde**, **Louvain**, **Putte**.

Voici comment s'exprime *De Grinbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) : *Die here van Gaesbeke ende sijn broeder, | Al eens gewapent van sable boude, | Met een geconden leuwe van goudé; | Die joncste broeder, Heinric, | Droech een motette ritelic | Vore 's leuws borst van lasuere* (II, v. 2187-92). Mais **GELRE**, dans les armes du sgr. de Gaesbeek, blasonne le lion d'argent, cour. d'or, ce qui est le plus correct.

GAFFENBERG, voir **Daun**.

Gay (Pierre le), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1394 : un sautoir, chargé en cœur d'un croissant et cantonné de quatre coquilles. L. : . . . *Pie* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 188).

Gaiffier (*Gillekin*), échevin de Namur, 1429 : une halberde en chef à d. et deux faucilles, 1 en chef à s., 1 en pointe; écus. en cœur fruste (plain?, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées (*Nam.*, N° 1370).

— (Jean), échevin de Namur, 1483, et de la haute cour du Feix, 1494 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une halberde, accostée de deux étoiles; aux 2^e et 3^e, une aigle éployée, accostée de deux faucilles et une 3^e faucille en pointe. Cq. cour. C. : un panache de plumes (?). L. : *S Jehan Goeffier* (*Nam.*, *Pauvres*, 1019, 1022-3).

— (*Godeffroy*), lieutenant de noble et puissant sgr. Mgr. de Berghes, etc., gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1525 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une pique, accostée de deux étoiles à cinq rais; aux 2^e et 3^e, trois aiguères, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. cour. C. fruste; un meuble conique (!). L. : *fro* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

L'acte a trait à un bien à Spy.

Gaijinc, voir **Ghellinck**.

Gaill[i]ard. Gérard *Gaillars*, à Cambrai, époux de Julienne de *Havraincourt*, fille de feu Jean, 1408 :

trois lions. C. : une tête et col de lévrier (?). L. : *S Gverart Gailla* . . (Tournai, *Quitt.*).

Une quittance, de 1407, l'appelle *Grars Gaillars, demourant a Grantcourt* (Grandcourt), *maris et espeux de Julienne de Havraincourt*, fille de feu Jean, jadis bourgeois de Tournai : même sceau. C. cassé (*Ibid.*).

Gaill[i]ard, *Jehan Gaillart*, h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : écartelé; au 1^{er}, un chevron, accompagné de trois étoiles; aux 2^e et 3^e, frustes; au 4^e, trois grappes de raisin. C. : une étoile (Mons, *Sainte-Waudru*, c. Q., 1. Quévy, 11-12).

— *Arnould Gaillart*, fils, même qualité, 1635 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une merlette. S. s. : un aigle (*Ibid.*).

Le seigneur de WAERTHEM : de sable, à la fesse et troes besans d'argent; leur surnom fut Gaelliaerd (Gaillard), *et crye : Waerthem!*

Le roi d'armes *Corn. Gaillard* portait : de sable à trois besans d'argent et à la bordure engrêlée d'or. Lambrequins : d'hermine et de sable. Cour. d'or. C. : une tête et col d'ours de sable, colleté de gueules, le collier bordé d'or, la tête soutenant un écus. d'argent à la croix de Jérusalem de gueules (*CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la conté de Flandres*).

Gal (*Benedic* du), marchand, à Paris, reçoit un paiement, du duc de Brabant, par le receveur de sa ville et terre de Coulommiers-en-Brie, 1383 : trois coqs. C. : un coq. S. : deux léopards. L. : ✠ S^{r} *Benedicti de Gallo* (B.).

Un acte de 1396 (n. st.) l'appelle : « *honorabile homme et sage sire Benedic du Gal, general maistre des monnoyes du Roy* » (B.).

Galehaut, voir **Morchies**.

Galen (Alexandre et Wenceslas van), frères, parmi les plus proches parents de Roger van der Horst in *dem Bruche*, 1349; les deux frères sc. en 1352; Alex. : trois crampons, les 2 du chef contournés. L. : \times *S Sanderi de Galen*. Wencesl. : trois crampons, les 1^{er} et 3^e contournés. L. : *S Wesseli de Galen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 525 et 561).

Galen (Bernard van), chev., caution de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : trois crampons, surmontés d'un lambel (*Wassenaer*).

— (Henri van) est convenu avec le comte de Clèves de lui céder, moyennant 600 vieux écus, le bien à *Wyssel* (Wissel), *dat to deser tyt Dideric van den Hovel bouwet, le moulin d'Apeldoren* (Appeldorn), *die eiven tienden, der eyn in Kierslaeck end die ander in Apeldorender Broeck gelegen* . . . qu'il a reçus de feu le comte Jean et dudit comte Adolphe; ni lui, ni ses hoirs, ni sa femme *Jutte* n'y auront plus de droits, après ce paiement; 1370 : trois crampons, le 2^d contourné. L. : . . . *nrici de G* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 390).

— (*Wessel*, Jean et Roger van), frères, parents de *Wessel van den Boetelaer*, du côté de son père, 1397; tous les trois : trois crampons (Ibid., N° 596).

— (Roger van), fils de *Sander*, et *Sander*, son fils, tiennent, de l'abbé de Werden, une ferme à Herten, 1407; le seau de Roger est tombé; le fils : trois crampons. L. : *vm Sanderi* (Duss., *Werden*, N° 108).

— (Bernard van) sc. le contrat de mariage de Guillaume van *Drueten*, fils d'*Heijmeric*, avec *Guedelt*, fille de feu sire *Steeffen van Brakel*, 1412; témoin et arbitre pour sa parente, Jeanne van Groesbeck, dame de Wijhe, au compromis qu'elle fait avec Othon van Wijhe, 1420 : trois crampons (*Wassenaer*).

— (Lubbert van), a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; *coekemeister* du duc de Clèves, 1418, 9; même écu. L., 1413 : *S Lubbert van Galen* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 722, 715-6, 773).

— (Johan van) a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; h. du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *Sigillum Iohannis de Galen* (Ibid., 719, 56, 65).

— (Johan van), drossard de Bochum (Mark), 1417 : même écu. L. : *Sigillum Iohan de Galen* (Ibid., N° 746).

— (Jean van), fils de Jean, tient, de l'abbaye de Werden, un fief à Recklinghausen, 1421 : trois crampons contournés (Duss., *Werden*, N° 108).

— (Roger van), dit Halstwich, juge à Essen, 1462 : trois crampons contournés (Duss., *Essen*, N° 148).

— (Henri van), échevin de Nimègue, 1503 : trois crampons. Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean van), échevin *illegitimus*, 1518 : même écu. Cq. cour. C. : un vol (*Geld*).

Galen (Corneille van), échevin de St-Geertruidenberg, 1532 : même écu, brisé en cœur d'un € (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsa rer. extraord.*) (voir *Friemersheim*).

Voici, d'après *GELNE*, les armes de trois Galen : 1° *Jan van Galen* h. du duc de Gueldre : de gueules à trois crampons d'argent. Le cq. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gu., retroussé d'arg., chargé(?) d'un crampon de l'écu et garni d'un vol de gu., chaque demi-vol chargé d'un crampon de l'écu. 2° *Bernt van Gael*, h. de l'évêque de Munster : d'or à trois crampons de gueules. 3° *Steen van Gael* (sans indication de nationalité) : même écu.

Galifort. Jean van *Galijvoert*, échevin du couvent de Tongerlo, 1425 : trois chevrons, accompagnés de trois (2, 1) étoiles à cinq rais (Mal.).

Gallant (Philippe), échevin de Loo (Flandre occid.), 1468 : un avant-bras, iss. d'une nue, mouvant du chef à s., la main tenant une hache, posée en bande. S. s. : un lion. L. : *Gallant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 132).

Galle (Guillaume) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1422 : un échiqueté; au chef chargé d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Willem Galle* (Fiefs, c. 887, N° 92).

Il semble y avoir, à d., en-dessous du lambel, un meuble (poisson, posé en bande, ou une merlette ?).

— (Louis) tient un fief de d^{lle} Catherine 's Vos, d^{lle} chef de sa sgr^{ie} de Wijngene, relevant, elle, d'Harlebeke, 1513 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un m. L. : *S Lodew . . . Gall* (Ibid., N° 10613) (Pl. 7, fig. 163).

La mayson surnomé GALLE : de sable à troes croissans d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Gallet (Simon), sgr. de *Rengyesdonne*, sc. un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1448 : écartelé (?); au 1^{er}, une couronne, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais; au 2^e, trois merlettes. Le bas est cassé. S. s. : un lévrier colleté, la tête sommée d'un bourlet, soutenant une étoile entre un vol (Tournai, Chartreux, c. IV).

Gallicus (= *Walsche*?) (*Gerardus dictus*), *scultetus in opido tungrensi* (Tongres), 1283 : de vair à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : . . *G . rar . . d . penige . ma* (?) (Duss., *Bailliage de Vieux-Jones*, N° 22).

Gallo, voir *Salamanca*.

Galois (*Willem opten*) sc. un acte d'André Pruijs, qui reçoit le capital d'un cens à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un bien englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une bande onnée, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Willem van [Wa?]sele* (B.) (voir *Ghinderover*).

Galon. Jean Gallon, père de Marie, dame d'Angre et de Ressaix, veuve de *Brigoen de Montignies*, garantit, au Brabant, que sa dite fille ne soulèvera plus de réclamations du chef de la bataille de Bäsweiler. 1374 : une bande, chargée de trois lions et accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S' Iohan dis Galon* (B.) (Pl. 7, fig. 164) (voir **Sart**).

Galopin (*Ghy*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1606 : un chevron, chargé de trois goblets et accompagné de trois tortues (B^{on} de Royer de Dour).

— (Jean), fils de Jean, même qualité, 1617 : même écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils de *Ghys*, 1617, sc., avec le précédent, la même charte, 1617 : même écu, brisé, sous la 3^e tortue, d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

Signeur Jehan Galopin, prêtre, et *Jakemart de le Tour*, exerçant, sous Godefroid de le Tour, l'office de receveur de Binche, sont cités dans un acte du 28 janvier 1376 (v. st.) (B.).

Galoppe. *Wijnken van Gulpen* reçoit des rentes sur les tonlieux de Rolduc et de Galoppe, 1366, 71 ; propre scel : une ancre renversée. L. : *S Willem van der Halle* (B.) (Pl. 7, fig. 163) (voir **Halle**).

— Lambert van *Gulpen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 114 mout., 1374 ; scelle du même sceau que le précédent, sans constatation d'emprunt (B.).

— Nicolas van *Gulpen*, jadis prisonnier *illeg*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 108 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Clais va Gulpen* (B.).

Gambier (*Jehan le*), *varlet de chambre et garde des vaisselle et tapisserie* du duc de Bourgogne, 1399 : un calice, accosté en chef de deux faucons, affrontés, buvant dans le calice. L. : *S Ioha* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 80-81).

Gand. Hugo, *castellanus Gandensis, dominus de Hosden* (Heusden), 1229 : type équestre ; le bouclier : plain ; au chef plain (fort endommagé). C.-sc. : écu aux mêmes armes, posé sur une aigle. L. : *Secret va* (Fl., N^o 35).

— *Sigerus, miles de Gandavo*, 1234 : parti ; au 1^{er}, deux demi-léopards, rangés en pal, la partie antérieure mouv. du parti ; au 2^d, trois demi- . . . , mouvant du parti et un . . . (entier), au flanc s. Un lambel, à sept pendants, broch. sur l'écu. L. : *✠ Sigillv vo* (Fl., N^o 49).

Cet écu constitue la réunion de deux écus : le 1^{er}, à deux (ou trois ?) léopards, le 2^d, à cinq . . . , rangés en croix. Ces derniers meubles affectent, plus ou moins, la forme de gerbes (?) (comp. p. 98).

Gand. *Johannes de Gandavo, miles*, 1248, à Bruges : plain ; au chef plain ; à la cotice broch. sur l'écu. L. : *✠ Sigillvm Iohannis . . . andavo* (Fl.).

Voir, sur ces trois personnages, *l'Incent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

Le viconte de GANDT : de sable au chief d'argent. Leur surnom fut Vilaeyn, et leur crye à la bataille : Vilain le noble à Gandt ! et le noble Vytaeyn de Gandt ! et à présent sont vicontes de Gandt seuz de Meluyn.

La mayson surnomé de GANDT : de sable, au chief d'argent à troes estoles de gueulle, et crye : Vilaeyn de Gandt le noble ! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*).

— (Les échevins et conseillers de la ville de), 1374 : dans le champ du sceau, un lion cour., colleté, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais (B.).

— (François de), doyen de l'église N.-D. de Courtrai, 1445 : une trangle vivrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. T. : un ange agenouillé. L. : *S Francis de Gandavo* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 378) (voir **Gent**, **Vilain**).

Gan . ino (?) (de), voir **FOULLOY**.

Ganne, voir **Corff**.

Garavin, voir **Hyon**.

Garcias. *Johannes Garsias, sanctae Romanae ecclesiae presbyter cardinalis*, 1609 : type armorial ; écartelé ; au 1^{er}, une aigle cour., au 2^d, . . . ; au 3^e, un dragon ; au 4^e, deux fascées ; au chef de quartier plain. L'écu sommé d'une croix de saint Lazare, soutenant le chapeau ecclésiastique (S.-T., c. 14).

Jean Garcias Mellini, Romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des quatre saints couronnés, puis de Saint-Laurent in Lucina, évêque d'Imola et de Frascati (MORERI, *Grand dictionn. histor.*, 1740, II, p. 139 ; voir *ad vocem* Mellini).

Gardin, voir **Jardin**.

Garet. *Richardus, lombardus, opidanus in Zyburg* (Siegburg), 1308 : cinq trangles vivrées. L'écu tenu à d. par un saint, à la dextre duquel est agenouillé un moine contourné. L. : *✠ S' Ricar Garet* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 186).

Gargatte (Jean), commissaire du roi pour recevoir les contrats, etc., qui se font, à Tournai, sous le scel royal, 1367 : un semé de fleurs de lis et un bâton broch. C. : un h. iss., tenant un chapelet des deux mains (Tournai, Chartrier).

GARC, voir **MAELGHEVE**.

Garnier, voir **Soillot**.

Garsilles (*Colins*), h. du comte de Namur, 1337 ; échevin de Namur, 1340 : trois étriers et un bâton broch. L. : *Colins Garsil . . .* (Nam., N^{os} 583 et 622).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVIII.

- Fig. 1. Guillaume, sire de Malberg
- Fig. 2. Jean van Marselaer
- Fig. 3. Henri van der Meeren
- Fig. 4. Rigaud de Melen
- Fig. 5. Henri Mergant (Margant)

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Garzweiler (Les échevins de), 1341 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, une tour, à la toiture aigüe. L. : ✠ *S' scabinor de Garswilre* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 433).

— Henri van *Garswilre* reçoit, du Brabant, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 43 vieux écus, à lui dus suivant l'obligation déliyrée, par le duc, à *Floerken van Sichte* (Sechtem) et à *Aernt van me Steyne* (Stein), 1357, 26 août : une fasce, surmontée de deux étoiles. L. : ★ *Heinrec va Garstwilere* (B., 1356).

Gaspard (Claude) décl. tenir, du roi de France : « quelque part et portion dans la terre et sgr^{ie} foncière de Gommery et un fief dit le Verly » (prévôté de Virton), 1681 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un cor de chasse ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Gassel (?). *Lenart Airts zoon van Gazel*, échevin de *St-Geertruidenberg*, 1352 : trois (2, 1) têtes humaines, posées de front, la 3^e accostée des lettres *£ A* (Anvers, *Chap. cap., rer. extraord.*).

Gast, voir **Saint-Mauris**.

Gastmolen. *Maes Gastmolders zoen*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 39 1/2 mout., 1374 : une croix engrêlée et un bâton broch., muni de cinq viroles (composé?). L. : ★ *S Moïs Gastmole* (!) ; Thomas *Gaestmolen* reçoit une indemnité, du chef de ladite bataille, pour lui-même et feu son père, Guillaume G., du temps que celui-ci était écoute de Bois-le-Duc, 1388 (n. st.) : une croix engrêlée et une aile de moulin à vent, broch., posée en bande, touchant aux bords de l'écu. L. : ✠ *S' Moïs Gastmolen* (B.).

Gaucheret (Jean-Baptiste), tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1701, 3, 4, 5 : sept étoiles, trois (2, 1) au canton s. et quatre (3, 1) en pointe (semé) ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *Sigillum I Baptista Gaucheret 1695* (C. C. B., c. 53).

Gauldour (Maitre Simon), prêtre, *curet propriétaire de le Croix empres Rouvroy* (Croix-lez-Rouvroy), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1357 : un soleil, accompagné de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Fiefs, N° 10530).

Gautier (Jehan), prêtre, chapelain, receveur de l'obédience de Saint-Donat, à Bruges, 1434, 5 : un chevron, chargé de trois... (?) et accompagné en pointe d'une rose (coquille?) L. : *S Gauti* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 377).

Gauselle, voir **Pliche**.

GAUWE (Tilman van), échevin de *Zulpich*, 1369, 70 : trois faucons (aigles au naturel?), accompagnés

au point du chef d'une étoile. L. : . . *Tilmanni scabini tolpeten* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 68).

Gauwere. *Hughe de Gaure, reddre*, 1309 : quatre burelles ondées, au lambel, à cinq pendants, broch. sur la 1^{re}. L. : ✠ *S' Hvggh Gavwere de Covdekerke milit'* (Fl., Nos 1200, 1).

— *Arnoud (de Gaure)*, fils dudit chev. Hughes, 1309 : trois trangles ondées, au bâton broch. L. : *S' Arnoldi de Covdekerke* (Ibid.).

VOIR, SUR EUX, *l'Invent. analyt., du BARON DE SAINT-GENOIS*, N° 1200 et 1201.

GAVIAUMES (Gilles de), h. de fief du comte de Hainaut, 1327 : plain ; au chef bandé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de cinq coquilles, respectivement 1, 2 et 2. L. : ✠ *S' Gilles de Ghaviaumes* (Mons, Abb. d'Epinielieu).

Gavre (Jean de), chev., 1279 : type scutiforme ; un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : ✠ *Secret Joh'is de Gavera milit'* (Prieuré d'Oignies).

— *Rasses, sires de Boulers* (Boulaere), h. du comte de Flandre, pair du sire de Cyssoing, lors de la vente du château de *Peteghem*, 1286 ; *Raso, dominus de Boenlar, filius domini Rasonis (de Gavera), maior natu*, ratifie un acte (ci-dessous) de son père, 1289 ; *Rasse van Liedekerke, sgr. de Bouleer, chev.*, 1297 (n. st.) : trois lions et un bâton (!) broch. L. (1286) : ✠ *S Rasonis filii dni de Lideker . . . primogeniti* (*Nam.*, N° 198 ; *Ninove* et *Els.*).

— *Me sires Rasses de Gavere, sires de Liedekerke*, 1270, 80 ; *Raso de Gavera*, sire de Liedekerke et de Bréda, décl. qu'*Arnoldus, miles de Lombecca Castellani* (Borch-Lombeek), et sa femme, *Machtildis*, ont fait une donation à l'abbaye de *Ninove*, 1289 ; *Rasso de Gavere, nobilis vir*, 1289 : type équestre ; le bouclier et la housse ornés de trois lions. L. (1270) : ✠ *S Rasonis de Gavre dni de Lie . e . erke*. Contre-scel, 1270, 80 : écu à trois lions. L., 1280 : ✠ *Secret Rason dni d' Liedekerke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 56 ; Mons, *Hainaut* ; *Ninove* ; P., c. III).

— *Rase*, sire de *Lidekerke*, de *Boular* et de Bréda et dame *Allise*, sa femme, vendent une terre à l'abbaye de *Ninove*, 1290 ; le mari : type équestre ; le bouclier à trois lions, la housse semée de lions. C. et ornement du chanfrein : un éventail. Contre-scel : écu parti ; au 1^{er}, trois lions ; au 2^d, trois flanchis (**Bréda**). La dame : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus : A, de . . . à l'écuss. plain ; B, trois lions (*Ninove*).

D'après *Les sceaux de la famille de Gavre, par le COMTE DE LIMBURG-STIRUM* (Bruxelles, 1891), le 1^{er} écu du sceau de la dame représente le blason de *Harnes*.

- Gavre** (*Jehan de*), sgr. de *Herimeis* (Herimetz), h. du marquis de Namur. 1291 (n. st.) : un lion cour. et une bordure engrêlée. L'écu, entouré de huit dragons ailés, dans une rose à huit feuilles. L. : $\text{✠ S' Joh' is de Gavvera (!) dni de Herimes militis (Nam., N° 228)}$.
- (*Rasses sires de*), h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois lions cour. C. et ornement du chanfrein : un éventail. Le cavalier accosté au haut des lettres S A (Cri?) . L. : *Sigillum*
. de *Gavere*. L'écu du c.-sc. accosté des lettres S A . L. du c.-sc. : $\text{✠ Secretv Rasonis de Gavere (Nam., N° 238)}$.
- *Rase van Gavere*, sgr. de Liedekerke et de Bréda, Jean van Liedekerke, sgr. *van den Eijghen*, Florent van *Barsele*, Jean, sgr. de *Cruninghe*, *Rasse van Barsele*, chevaliers, Gérard van Liedekerke, écuyer, cautions envers Jean, comte de Hollande, et Jean d'Àvesnes, comte de Hainaut, pour sire Jean van *Barsele* et pour Pierre, fils dudit Florent, en s'engageant à ramener ceux-ci, morts ou vivants, à la St-Jean *te midde zomere* prochaine, au plus tard, dans leur prison actuelle, faute de quoi ils s'y rendraient eux-mêmes, pour y rester jusqu'à leur arrivée ; 26 sept. 1299 : trois lions. L. : $\text{✠ Secretv Rasonis dni d' Liedekerke a. Breda (Zél.) (voir Borssele)}$.
- *Ernoultz de Gavres, sires de Gages*, chev., h. de fief du Hainaut, 1339, à Valenciennes ; *Mgr. Ernoult de Gavere, singneur de Gaigne* (Gages), chev., 1340 : un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : $\text{✠ S' Ernoult de Gavre (!) (B., Nos 535 et 566)}$.
- (Jean de), sgr. d'Aijshove, 1339 : même écu. L. : $\text{✠ S' Iohannis de Gavera dni de Ayshove (Fl.)}$
- (*Ernoult de*), *signeur de Raessegem* (Ressegem), de *Lens et de Liedekerke*, reçoit une rente de *Watier le Diin* (= de D[e]ijn), bailli et receveur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Crujibeke, 1407, 12 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux faucres. T. : une d^{lle} et un h. sauv., sans massue, iss. tous deux de l'encadrement du champ du sceau. L. :
kerke (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 65-66).
- (Philippe de), sgr. de Lens et de Liedekerke, reçoit une rente sur la sgrie de Crujibeke, 1414 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. L. : *S' Philips van Gauer* (Ibid.).
- *Arend van Gavere* — et *Arend van Gavere, gheseyt Deijmaer* — sgr. de *Raessegem* et de Liedekerke, reçoit une rente sur Crujibeke, 1417 : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : *S Aert* *die me heet Deymair* (Ibid.).
- Guillaume van den *Gavere*, échevin d'Anvers, 1418 : un fascé d'hermine et de . . . ; au fr.-q. chargé de trois queues de poissons, réunies en paire. L. : *S' Willem vā den Gauere* (B.).
- Gavre** (*Aerend van*), *die men noemt Deijmaer*, sgr. de *Raessegem* et de Liedekerke, 1421 (n. st.), 5 : un lion cour. et une bordure engrêlée (sans lambel). Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. d. : un léopard lionné, accroupi. L. :
va . . . re hen vā Raessegē en vā Liedekke (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 65-66).
- *Jehan du Gavere*, bailli de la Salle d'Ypres, décl. avoir été dispensé, par *Jehan de le Zipe*, écuyer, bailli de Gand, en vertu de lettres patentes du duc de Bourgogne, de 10 livres de gros de Flandre, auxquelles il avait été condamné, par les échevins de Gand, *pours certains messus (abus) de justice qu'ilz disoient par moi avoir este fais* ; 1440, 20 février (n. st.) : une bande et un semé de croisettes. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Ian van den Gauere* (Ibid., 1. 113).
- (*Jehan du*), h. de la chàtellenie de Courtrai, 1467 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef, de deux étoiles aux flancs, et de . . . (une coquille?) en pointe. T. s. : un ange agenouillé (Ibid., 1. 37-58).
- (Jacques de), sgr. de Fresin, d'Olligniey (Ollignies) etc., tient, du Brabant, la sgrie de Mont-à-Jauché, 1497 : un lion cour. et une bordure échancrée. C. cassé. T. d. : une d^{lle} (Av. et dén., N° 2741).
- (Jean van), évêque de Cambrai, sgr. de *Reeseghem* et de Liedekerke, 1537 (n. st.), *in onsen castele te Liedekerke* ; 1538 : dans le champ du sceau, rond, la Vierge, tenant l'Enfant, accostée de deux saints, tous trois iss. ; dans le bas, un prélat, agenouillé, contourné, accosté de deux écus ; A, trois lions (Cambrai) ; B, un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : *S Iohis dei gra epi camaresis Z comit'* (Ibid., 1. 65-66).
- (Charles de), sgr. de Fresin, chev., 1571 : un lion cour. et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, sommé (!) de deux gantelets. L. : *S Charles de* *aron sr de Fre* *ssain* .
Engies (Mons, S^{te}-Waudru) (voir **Berlo, Braine, Broeck, Ecaussinnes, Escornaix, Gheersdale, Clerc, Liedekerke, Lombeek, Piers, Pole, Zijpen, Schelden**).
- D'après GELLE, le sgr. de Lens, h. du comte de Flandre, portait : d'or au lion de gueules, armé, lampassé et cour. d'azur ; à la bordure échancrée de sable. Volet d'or, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux faucres d'argent, accostés. Dans le *Viel Rentier* d'Audenarde (f° 48 v°), on trouve, près d'une inscription relative à Dame *Aalts le Gousseline*, un écu d'or, au lion de gueules, cour. d'azur ; à la bordure engrêlée de sable (Bibl. royale à Bruxelles).
- L'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, donne

au sire de Gavre (tronqué par l'éditeur en *Gance*) : de gueules à III lions d'argent rampans.

Le seigneur de GAVRE : de gueulle à trois lyons d'argent, coroné, lampassé et armé d'or, et crye son nom : *Gavre!*

Le viconte de GAVRE : d'or au double tresoor fleurdelysé de synople, et erie : *Gavere! Gavere!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Geeben (Jean), échevin d'Aerschot, 1534 : cinq étoiles, celle du milieu accostée des lettres I et G. L. : *S Ioh^{an}es Gyeeben* (S.-G.).

Gheel. Jean van *Ghele*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1379 : trois feuilles de nénuphar ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : *Sigill . . Ioh de Ghele* (N.).

— (*Egidius de*), échevin de Bois-le-Duc, 1405 : trois fers de moulin (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— (*Arnoldus de*), *filiius Lamberti*, échevin illec, 1441, 7 : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées ; écus. en cœur, au lion. L. : *S Arnoldi de Gheel filij Lamb' i scabi in Busco d* (S.-G.).

Sur le sceau de 1441, l'écusson en cœur est fruste.

— (*Simon de*), échevin illec, 1457 : un lion cour. L. : *S abi buscoduc* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— Barthélemy van *Ghele*, échevin d'Aerschot, 1467, 9 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois trèfles. L. : *S B'tolmei de Ghele scab arscot* (S.-G.).

Gheenen sone (*Stefphaen*). échevin d'Emenisse (Eemnes), 1339 : une fleur de lis, accompagnée en chef à s. d'un losange. L. : *S Steven Genen soen* (Holl.).

Geeraert[s], **Gheerds**, **Gherijts**, etc., etc. *Heijnic, meester Gheraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1362 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tête de bœuf ; aux 2^e et 3^e, deux fascés (Mal.).

— Arnould *Gheerts*, Jean *Gheerts*, Arnould van den *Crujse*, Jean *Laureijns* et leurs compagnons (*ghesellen*) ont reçu, du Brabant, 37 1/2 petits florins, *van des greven weggen van Nassouwe*, 13 janvier 1366 (n. st.) ; Arnould *Gheerts* scelle seul : deux étoiles en chef et une fleur de lis en pointe. L. : *S Arnoldi Gerardi* (B., N° 2020).

— *Jacob Gheraerd*, échevin de Furnes, 1400 : trois têtes imberbes, chaperonnées, accompagnées au point du chef d'une coquille. L. : *S Iaco* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

— *Pieter, filiius Gheraerds*, échevin du métier de Hulst, 1404 : un blaireau rampant. L. : *S Pieter* (Ibid., l. 161).

Geeraert[s], **Gheerds**, **Gherijts**, etc., etc. *Jaque Gheraerd*, échevin de Furnes, 1404 : même écu qu'en 1400, mais posé sur une aigle (éployée?). L. : *er* (Ibid., l. 88).

— *Wouter Gheraet Wouters soens soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7, 13, 22 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion iss. (Mal.).

— Jean *Gheerts*, échevin de Louvain, 1413, 4 (n. st.) : une feuille de houx, la tige en haut ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Iohannis Ghe scabini lovan* (B. R., C. G., portef. 1873, et S.-G.).

— *Willem Gherijts sone*, échevin de St-Geertruidenberg, 1416 : une croix latine, soutenue par un petit chevron, accostée de deux étoiles (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.*) (Pl. 7, fig. 166).

— Barthélemy *Gerarts*, échevin de Saint-Trond, 1436, 33, 60, 1, 9 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une merlette. T. : un ange (S.-T., c. 6 et 9).

— Michel *Gheerds*, échevin de Malines, 1447, 33 : quatre pattes d'ours, réunies en sautoir, les 3^e et 4^e renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. 1447 : *S scabinatus Machielis Gheerds* (Ibid., c. 13, et Mal.).

— *Harper Gherijtsz*, échevin de Rotterdam, 1456 : une fasce vivrée, surmontée à d. d'une étoile, S. s. : un aigle (U.).

— *Josse Gheeraerts*, échevin d'Eecloo, 1468 : un triangle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82-83).

— *Willem, filiius Gheeraerds*, échevin de Saftingen, 1470 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quartefeilles. L. : *S Willē Scheep* (Ibid., l. 51-2).

— *Adrien Gheerds*, et *Gheerts*, échevin d'Anvers, 1481, 2 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé d'un lévrier passant. S. s. : un griffon accroupi (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— *Luc Gheeraert* tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1502 : deux mouchetures d'hermine en chef et une étoile et un cœur en pointe. T. d. : un h. sauv. (Fiefs, c. 887, N°s 151-201) (Pl. 7, fig. 167).

— *Maes Geritz*, échevin de Hedel (Gueldre), 1513 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (*Geld.*, liasse : « *na 1600* »).

— François *Gheerts*, échevin de Tirlemont, 1519 : trois oiseaux contournés. L. : *S Francisci G the (Heijlissen)* (voir **Gérard**).

Gheerboud, voir **Gherbout**.

Gheerems (Balthasar), tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1539, 60 : six (3, 2, 1)

étoiles. L. : *S Baltasari . . . er . . .* (Elseghem et C. C. B., c. 47).

Au bord supérieur de l'écu, on aperçoit une bordure dentée. Le sceau est mal gravé.

Geerincx (Jean), aussi : *Ghe[e]rincx*, échevin de Saint-Trond, qualifié, parfois, *maître*, 1476, 81, 3 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en pointe d'une rose (S.-T., c. 6, 8, 9) (voir **Tack**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est de gueules; les glaives sont d'argent, garnis d'or, et la rose est d'argent.

— Augustin *Gherinx*, écoutète et échevin du damoiseau Rasse de Gujgoven, dans sa sgr^{ie} de Gorssum, 1501 : même écu (Ibid. et c. 14).

— Augustin *Gherinx*, maître de la cour de Val-Sainte-Lucie, hors Saint-Trond, à *Wilre* (Wilderen), 1529 : même écu. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Augustin Gherin*. (Abb. d'Orient, c. 3, A. G. B.).

— (Jérôme), échevin de Saint-Trond, 1512, 9 : même écu, mais trois roses, 2 en chef, 1 en pointe. C. : une tête et col d'animal (chien ?) (Ibid., c. 11).

— Jérôme *Gheerincx*, échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour de Zepperen, 1588 : même écu, une seule rose, en pointe. C. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S Ieronimi Gherinx scabi Sci Trvdon* (Ibid., c. 13).

GHEERLINGHE, voir **DIFFERDANGE**.

G[h]eerlof, voir **Gerlof**.

Gheerlac (*Godefridus dictus*), échevin de Louvain, 1361 : trois roses; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S' Godefridi Gherlac scabi lov* (S.-G.).

GHEERSDALE, Jacques van *Gheesdale*, tuteur de son fils Jacques, qui tient, du damoiseau Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc., un fief, du chef de sa sgr^{ie} de ter Ruwen, 1512 : une rose en chef à d. et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnées en cœur d'une étoile (Els.).

— (Pierre van), père de *Hanneken*, qui, par la mort de sa mère, d^{lle} Catherine Losscharts, dite Lettweverex, tient, d'Adrien de Gavere, chev., sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, etc., un fief relevant de la sgr^{ie} de ten Doorne et sis à Elseghem, 1536 : deux merlettes en chef. Le bas et le G. sont cassés (Els.) (voir **Werniers**).

Gheerts, voir **Geeraert[s]**.

Geertzin (*Emerich van*), chev., sc. un acte de Godefroid Mohr van Elsig, 1351 : un senestrochère (non mouvant), paré d'une large manche, tenant une bague. L. : ✠ *S Americi militis d' Bvdisheyn* (Büdesheim) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 541).

Comp. les armes d'*Elsig* (Mohr van).

Geest, Guillaume van der *Gheest*, drossard de Henri de Boutersem et de sa femme Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wezel*, 1369 : trois (2, 1) flanchis et en cœur un mont (?) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III) (voir **Bruyère**).

— (Jean van der), échevin de Bierre, 1635 : un rencontre de cerf. C. : deux pattes de cerf, en chevron renversé (Mal.).

Gheete (Adrien van der), et *Gheet*, *Gheijt*, échevin de Saint-Trond, 1519, 33, 42, 58, 9 : trois paires de ciseaux, ouvertes, les pointes en haut. T. : un ange. Le sceau porte : *de Jacca* (Jauche) (S.-T., c. 11, 12, et Ord.) (voir **Gheijt**, **Gheten**, **Jauche**).

D'après l'armorial de Saint-Trond, van der *Geeten* portait : de sinople au chevron de . . . , accompagné de trois paires de ciseaux, ouvertes, de . . . , les pointes en haut.

GEETSEM (Guillaume van), figure parmi les conseillers et *amplitude* du duc de Bourgogne, 1397 : trois chèvres passantes. L'écu suspendu au col d'une chèvre, posée à s. de l'écu. L. : *S Guilhmi de Geetsem* (B.).

Gheeus (Laurent), échevin d'Eecloo, 1466 : un sautoir, accompagné en chef de . . . et en pointe d'une étoile (*Sainte-Agnès*).

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeuilles (S.-T., c. 6).

Gheijlaert, voir **Deijnze**, **Woelmont**.

Walterus Gheijlaert dictus Loenjs, filius quondam Henrici dicti Gheijlaert, pour lui et pour sa sœur, Catherine Gheijlaerts, dite Loenjs, cède, le 31 août 1429, un *domistadium*, à Bruxelles, *in vico dicto teleijnsteen streeken*, *inter bona Willemi Loenjs dicti van Coudenberge*, etc. (B.).

Geilenkirchen, *Theodericus de Geilinkirchin*, miles, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois (!) pals et une fasce broché. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 73).

— *Rutgerus*, miles de *Geylenkirghen*, sc. des actes de *Renardus Roysch de Hoynghe* et de *Harperus Mule de Lovinbergh*. 1323 : même écu. L. : ✠ *S' Rutgeri de Geylekirken milit* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 283 et 293).

— Jean van *Geillekirchen* reçoit, du burgrave de Dalhem, 40 mout., pour un cheval perdu à Basweiler, 1376 : deux poissons (?), passés en sautoir (tout aplatis) (B.).

HEMERICOURT cite : « *Monss. Johan de Geillekercke . . . manant a Treit* » (Maestricht) et : « *Johan de Gheylenkerke le joene*, » père de quatre filles, dont les trois aînées « ont petitement useit de conseilhe de leurs amis . . . » L'édition de SALBRAY leur attribue : d'argent à quatre pals d'azur et à la fasce de gueules bréché.

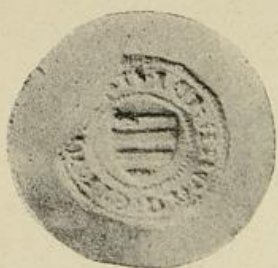


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLIX.

Fig. 1. Jean van Mersch

Fig. 2. Arnould de Morialsart, chevalier

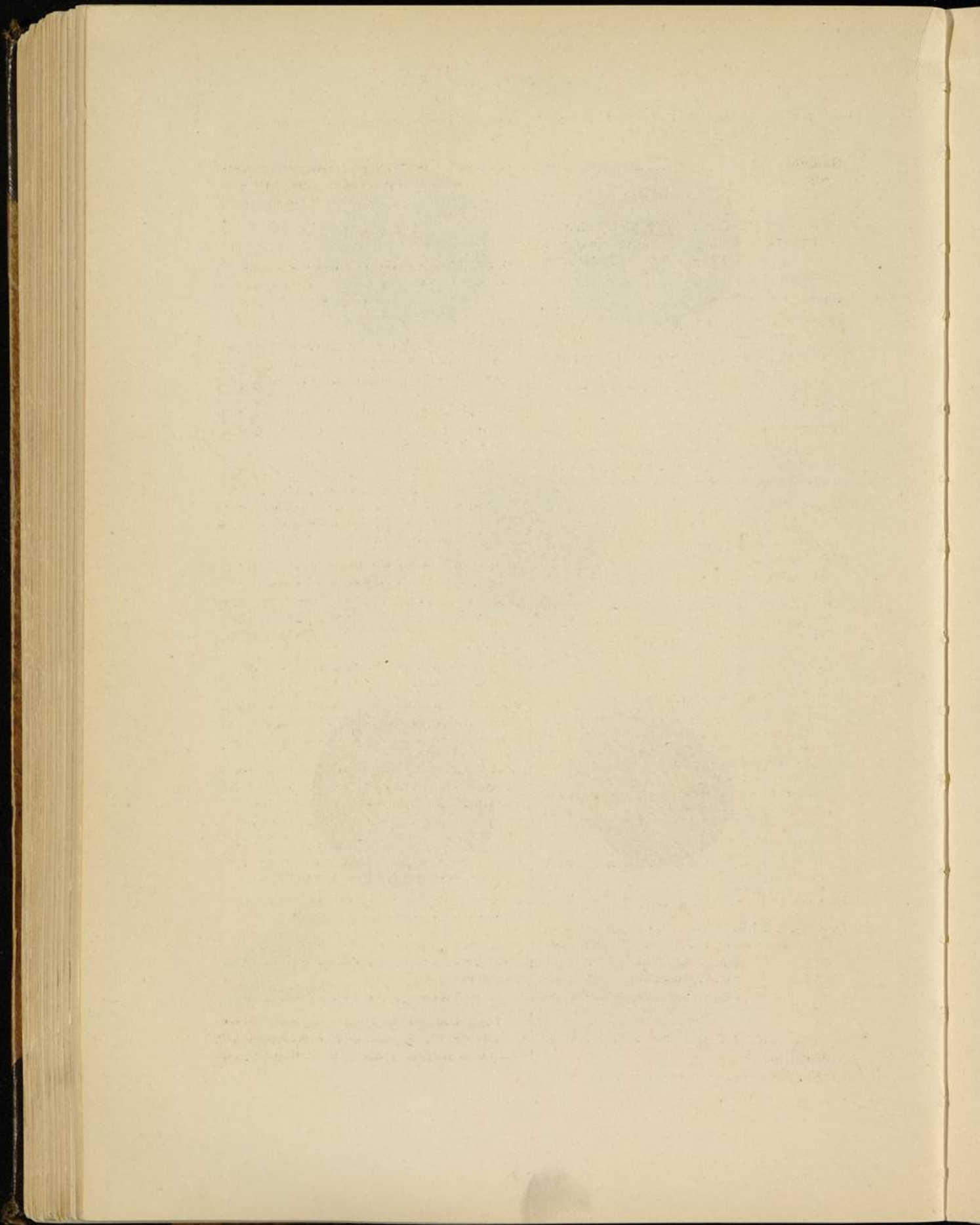
Fig. 3. Guillaume van der Motten

Fig. 4. Rycwyn de Müllenheim

Fig. 5. Sceijvaert van Musschenbroek, chevalier

Combattant,
tous, à Basweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



tandis que **GELRE** donne aux *Geylenkirke*, hommes de l'« évêque » de Cologne : d'argent à trois pals d'azur et à la fasce de gueules, broch.

Gheijmaer (Jean), échevin de Léau, 1376 : d'hermine, au chef denché, chargé à d. de . . . L. : . . . his *Geymar* s (Abb. d'Orient, A. G. B.).

— (*Robinus*), même qualité, 1417 (n. st.) : d'hermine à trois piles, celle du milieu chargée d'une étoile. L. : *eymar scab* (Abb. d'Op-linter, A. G. B.).

Geysn, voir **Opheim**.

Gheijs (Gaspard), h. de fief de la châtellenie de Courtraï, 1531 : un chevron, accompagné de trois molettes, celle de la pointe surmontant un croissant. T. : un ange. L. : *S Iasp* *Ghoys* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 61) (voir **Ghijs**, **HERTBOSCHE**).

GEYBUSSCHE (*Roilman vamme*) sc. un acte de Henri de Moers, 1423 : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Rolman va Geisbus* (Duss., *Orange-Moers*, N° 59).

Geysen (Jean-Bapt.), curé d'Altzingen, *Bezirk* d'Hesperingen et Mersch, diocèse de Trèves, 1788 (écu ovale) : un mouton passant, sur une terrasse, tenant du museau un trèfle. C. : un vol (cachet) (C. C. B., reg. 46580).

Gheijt (Nicolas van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 212 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *★ S Cl . . s de . . . c ivre* (?) (B.) (voir **Gheete**).

Geijter. Clément de *Gheijtre*, 1436, 9, 42, 4, 7 : trois têtes de chèvre ; écus. en cœur à six (3, 2, 1) croissants. C. : une tête barbue. Le cq. accosté des lettres g et m. L. : *S Clement de Ghe . tre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— Jacques de *Gheijtre*, 1459 (n. st.) : trois têtes de chèvre ; écus. en cœur plain, au chef plain. Même C. T. d. : une d^{lle}. L. : *S de Gheytre* (Ibid., l. 67-68).

Ces deux personnages scellent des quittances relatives à une rente sur la sg^{te} de Crujibeke.

Geldenaken, voir **Jodoigne**.

Geldrop. Jean van *Gheldorp*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 510 mout., 1374 ; sc. pour Jean, le bâtard de *Gheldorp*, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 130 mout., 1374 : un chevron. L. : *✠ S Iohis dni de Geldorp militis* (B.).

— (*Rutgerus* de), échevin de Bois-le-Duc, 1433 : un chevron, accompagné en pointe d'un ours passant (S.-T., c. 6 et 8).

Geldrop (Philippe, sgr. de), 1447 : un chevron. C. : un vol (Helmond).

Geldulphi (*Henricus, filius*), 1283 ; *filius quondam Geldulphi*, échevin de Bruxelles, 1299, 1300, 1, 8 : trois roses. L. : *✠ S Heinrici filii Geldulphi* (E. G., l. 337, et Brux.).

Geleins, voir **Boëyé**.

GHELIN (Ghlin?) (Antoine de), *chairrier* de Namur, échevin du monastère de Géronsart, dans sa cour à Erpent, 1529 : trois têtes de bélier. C. : une tête et col de bélier (Mélanges, c. 156) (voir **Ghlin**).

Gelinden. Sire Robert van *Ghelinden* scelle pour Herman van *Here*, qui reçoit, du Brabant, 16 vieux écus, acompte sur une indemnité pour ses services (dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 11 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S Roberti de Gelinven (!) milit'* (B., N° 1236).

— Arnould, le bâtard de *Ghelinden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 100 mout., 1374 : un lion cour., un bâton broch. et une coquille en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S Aert van Gelendē* (B.).

— Jean Bolle, bâtard de Gelinden, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 38 mout., 1374 : un lion cour., une cotice broch. et une étoile à cinq rais en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S Ian Bolle* (B.) (voir **NECKERTINGHEN**).

Dans la charte, il figure sans prénom : *Bolle de bastaert van Ghelinden*.

Gellick. André van *Gelke*, échevin de la cour de *Lenculen* (près de Maestricht), 1432 : plain ; au chef chargé de deux roses. L. : *S Andries van Gelck* (B.).

Ghellinck (1). *Der* (2) *Claus Gajlinc*, h. de Rasse de Liedekerke, sire de Boulaere, 1297 (n. st.) : trois chevrons (Els.) (voir **Hac**).

(1) Je réunis, au nom de Ghellinck, des personnages appelés *Gajlinc* et *Gheylinc*[k], mais je n'entends nullement affirmer qu'ils appartiennent, tous ou en partie, à la famille de Ghellinck, bien que ce soit probable.

(2) *Ler*, contraction de « de heer » = sire.

— Jean *Gajlinc*, h. du même, 1297 (n. st.) : trois chevrons et un lambel broch. (Ibid.).

— Gérard *Gajlinc*, même qualité, 1297 (n. st.) : fort endommagé ; on ne voit plus qu'un petit chevron, en pointe (Ibid.).

Les trois personnages cités scellent le même acte.

— Jean *Gajlinc* (fils de feu Jean), bourgeois de Grammont, 1333 : une bande, chargée de trois chevrons (?) et accompagnée au canton s. de . . . (fruste et cassé) (Ibid.).

Ghellinck. Jean *Gheijlinc*, h. de fief de Simon Souwen, dans sa sgr^{ie} de ten Brouke, à Lierde-S^t-Martin, 1419 : une bande, chargée de trois chevrons et accompagnée au canton s. de . . . C. : deux cornes de chèvre, soutenant ensemble un éventail de sept plumes de coq. T. : deux d^{ies}. L. : *S Iohannis Gheilinch* (Ibid.).

— Jean *Gheijlinc* sc. pour Michel van der Donct (fils de Corneille), prêtre, qui tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1513 (n. st.) : un meuble sous forme d'un triangle, dont la base est broch. sur une tige verticale, potencée au bas (lutrin?). S. : un aigle, assis sur le coin s. supérieur de l'écu, fortement penché (Fiefs, N° 3473) (voir **Massemen**).

Comp. le blason de Jean *Haec* (1562).

GHELMEN (Henri van), échevin de Léau, 1590, 1618 : (d'or) à trois quartefeuilles (de gueules, boutonées d'or) ; au chef (d'argent) chargé d'un lion léopardé (de sable, lampassé de gueules), contourné (Ord.).

L'armorial ms. de S^t-Trond, d'après lequel j'ai rempli les émaux de ce blason, représente un lion léopardé passant à dextre.

Gheluwe. Godefroid van *Geluevel* reçoit un paiement du receveur de Limbourg, 1379 : un sautoir. L. : *S Godert van Geluwe* (B.).

— Gilles van *Gheluwe*, échevin du duc de Bourgogne, à *Roeselaere* (Roulers) *up de Hazelt*, 1425, 35 : une lettre **G**. L. : *Ghelew*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

Gembloux. *Colars de Gemblues*, bourgeois de Mons et bailli du chapitre de Sainte-Waudru, 1411 : trois merlettes (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal).

Gemen. Herman van *Ghemen*, chev., sire d'*Aenolt* (Anholt), donne un acte en faveur du chapitre d'Emmerich, 1385 : une fasce, chargée de trois pals. L. : *S Hermani de Gemen militis* (Duss., *Emmerich*, N° 59).

— (Herman van), chev., sgr. d'Anholt, décl. avoir reçu, du duc de Gueldre, 500 vieux écus, *van sijnen wijmpel dat he mij bevalen hadde in der tijt dat he irst vur Gennep lach* ; 1386, *op sente Pouwels dach conversio* : même écu. L. : . . her Herman van Geme . . (Arnhem, *Rekenk.*, N° 609).

— Henri, sgr. de *Ghemene*, chev., sc. un acte de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, 1388 : même écu (Duss., *Col.*, N° 1418).

— Gossuin van *Ghemen*, dit van *Praistinck*, h. du comte de Clèves et de la Mark, 1414 : même écu. L. : *S Goswini de Ghemen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

Gemen. Jean, sgr. de *Ghemen*, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigl Ian Jonker te Gheme* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Jean, sgr. de *Ghemen*, sc. un acte de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonck, et de sa femme, qui l'appellent leur cher beau-frère, 1439 ; devient, pour l'archevêque de Cologne, bailli d'*Oede* (Oedt), à charge d'administrer les château, bailliage et pays d'Oedt, 1441 : même écu. C. : un vol. L. : 1439 : *Sigillum Johan heer* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549, et *Col.*, N° 938).

— Henri, sgr. de *Ghemen*, et Anne von Wevelinghofen, sa femme, ayant emprunté de l'argent sur leur engagère à *Berk* (Rheinberg) et *Lievendail*, promettent obéissance à l'archevêque de Cologne, quoique leur dite engagère ait été portée au nom des créanciers, 1462 : mêmes écu et C. (Duss., *Col.*, N° 1182) (voir **Pael**).

D'après **GELRE**, *die here van Ghemen*, h. de l'évêque de Munster, portait : d'or à la fasce de gueules, chargée de trois pals d'argent. Le çq. d'or. Capeline de sable. C. : un vol, coupé d'argent et de sable.

Gemert. Jean van *Gheemert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 632 mout., 1379 : trois coqs. L. : *Sigillum Iohannis . . . mert* (B.).

— Henri van *Ghemert*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7 : trois fers de moulin ; écu. en cœur à deux feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, posées en chef (Mal.) (voir **Pelser**).

Une famille van Gemert porte trois de ces feuilles (2, 1).

— (*Geerloch* van), écuyer, caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : trois coqs. L. : *Sigi va Ghemert* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

Genappe (?). *Cholaert Jan Abrijs sone van Genapie*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon, i. t. : 150 mout., 1374 de vair à trois pals ; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S Colars Abris* (B.) (comp. le blason de **Hériamont**).

Ghenard, voir **Chenard**.

Gendringen, voir **Hennenberg**.

Genen soen, voir **Gheenen sone**.

Genly. *Fastreyt*, et *Fastreet van Genlle*, et de Genly, jadis prisonnier à Basweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 230 mout., 1374, 5, 6 : diapré à la bande échiquetée. L'écu entouré de quatre dragons, non ailés. L. : *S Fastret de Genli* (B.).

Gennep. *Henricus, dominus de Geneppe, miles*, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 ; *Henricus, dominus de Ghenpia*, inféode au comte Adolphe de Berg des alleux *aput villam dictam Heyden . . . et apud villam dictam*

Ufel, 1288; écu pyriforme : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : 1286 : ✠ *Sigill' Henrici de Genepe* (Nam., N° 191, et Duss., *Jul-Berg*, N° 89).

Gennep. Marguerite, dame de Lienden, femme de Jean, sgr. de ce lieu, 1373 : parti ; au 1^{er}, une croix ; au 2^d, comme Henri, 1286. T. : deux h. sauv. assis. L'écu sommé d'un léopard. L. : *S' Margarete de Ghen . . . dn . . . e . e* (Duss., *Jul-Berg*, N° 894).

— (Jeanne, dame de), femme de Renaud, sire de Brederode, 1378 : deux écus accolés ; A, un lion et un lambel broch. ; écu. en cœur, broch. sur le tout, à un lion (!) ; B, parti ; au 1^{er}, comme Henri, 1286 ; au 2^d, trois plis (poissons) (Bot ?). T. : un ange. L'écu acosté de deux léopards lionnés assis, adossés et regardants (Duss., *Clèves-Mark*, N° 438) (voir **Brederode**, **Linden**, **Polanen**).

D'après **GELRE**, *die here van Gennip*, h. du duc de Gueldre, portait : d'or au sautoir, cantonné de quatre forces (!) renversées, le tout de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un huchet d'argent, enroulé de gueules, virolé et bouclé d'or, muni à d. c.-à-d. à sa partie inférieure d'une crête de sable, posé en pal.

Ghens. Jean *Giens*, h. de fief du bourg de Bruges, 1517, 24 : trois piles, accompagnées en pointe d'un croissant. T. s. : un h. d'armes agenouillé. L. : *S Ian Ghens* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 46).

Gent. Gauthier van *Ghent*, chev., échevin du Franc de Bruges, 1292 : un chevron (*Oost-Ecclou*).

— Henri van *Ghent*, chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix nillée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais et dans chacun de trois autres cantons d'une rose. L. : ✠ *S' Henri de Gant lostelier* (Fl.) (voir **Handzaeme**).

— *Henri die (le) Ghent*, h. de fief du comte de Flandre, 1330, 5 : un canard (Fl.).

— Gauthier van *Ghent*, chev., h. de fief dudit comte, 1331 : un chevron (Fl.).

— *Johannes dictus van Ghent, censualis seu mansionarius* de l'abbaye de St-Bernard (-sur-l'Escaut), de l'ordre de Cîteaux, 1344 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S' Iohannis dci de Gandago* (sic) (N.).

L'acte a trait à un bien à Nijlen.

— Guillaume van *Ghent*, chev., se. un acte du comte de Clèves, 1348 : une fasce frettée. L. : . . . *Wil . . . mi d Ghienc (!) mi . . .* (Duss., *Jul-Berg*, N° 509).

Voici, d'après **GELRE**, le blason de *her Willem van Ghent*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce de gueules, frettée d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un lévrier d'argent, langué de gueules, en arrêt.

Gent. Jean van *Ghent* a assisté, jadis, à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant son mariage avec Renaud de Fauquemont, 1393 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 370).

— Nicolas de *Gand* décl. avoir obtenu, du duc de Bourgogne, la rémission d'une amende de 60 livres parisis, à laquelle il avait été condamné pour avoir enlevé plusieurs meubles et *cateux*, à lui appartenant, saisis par l'écoutète de Courtrai, 1407 : un chevron, chargé d'une coquille (?) et accompagné de trois étoiles. S. : deux aigles. L. : *S Clais va . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 33-36).

— Guillaume de *Gand*, sgr. de Meerwijk, chev., écoutète de Bois-le-Duc, 1416 ; caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. S. d. : un lion accroupi, coiff. du cq. cimé comme ci-dessus. L. : *S Wilhelmi de Ghent milit' dns de Merwiic* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770, et B.).

— Gauthier van *Ghent*, fermier des tonlieux du duc de Clèves, 1418 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier. L. : *Sigillu Wolteri de Ghent* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— Jean van *Ghend*, bailli d'Oudenbourg, 1430 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une rose. C. : deux têtes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Ian van Ghent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 157) (comp. les armes de **Bonem**).

— *Vrou Gerit van Herlar van Ghent* et son fils, Guillaume van *Ghent*, doivent à Bertold van *Ghent*, sgr. de Loenen, 298 couronnes, 1437 ; la mère : parti ; au 1^{er}, une fasce frettée ; au 2^d, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Herlaer**) ; le fils : une fasce frettée (*Geld.*).

— Martin de *Gheent*, clerc du *sang*, en la ville de Gand, 1440, 1, 2, 3 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). C. : un lion iss. entre un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Martini de Gheent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113).

— Guillaume van *Gen[d]t*, et *Gheijnt*, échevin de Heusden (Brab.), 1470, 80, 1508 : une roue, accompagnée en chef à d. d'un flanchis (Mal.).

— Corneille de *Ghe[en]t*, mari de Catherine van der *Mote* (Motte) (fille de Gilles), qui tient, du damoiseau Adrien van Rokegem, du chef de sa sgr^{ie} de ter Ruwen, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1502 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée (**Gen**) ; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). Cq. cour. C. : une plume de paon entre deux têtes et cols de cygne, adossés (Els.).

Gent (Bertold van), sgr. de Loenen, bailli d'Overbetuwe, 1503 : une fasce frettée (*Geld.*).

— Henri van *Gendt*, sgr. de Gent, chambellan héréditaire de la principauté (!) de Gueldre, bailli, juge et dijkgrave d'Overbetuwe, 1534 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis. T. s. : une d^{lle} (*Geld.*).

— *Joncheere Phelips de Gheendt*, bourgmestre du roi, au métier de Bouchaute, 1560 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : . . . L. : *S Phl G . e . n . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 33-37).

— Henri van *Genth*, témoin au contrat de mariage de son frère (voir **Rossum**), 1563 : une fasce frettée. L. : ✠ *S Henrick van Gent* (S.-G.).

— Guillaume van *Ghendt*, sgr. de *Loijnen*, et Marguerite Leij, sa femme, vendent un bien à Herveld, 1565 : deux burelles vivrées entrelacées. C : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis (*Ibid.*).

Brisure ? Ou bien le graveur aurait-il simplement oublié la fasce ? Les deux burelles vivrées, posées sur une fasce, représenteraient, en effet, une fasce frettée Comp. le blason du fils, ci-dessous.

— *Bartholt van Ghendt*, emphytéote et *gerichtsman* en Overbetuwe, fils de Guillaume, sgr. de Loenen, et de Marg. Leij, 1565 : une fasce frettée. C. : comme son père (*Ibid.*) (voir **Gand, Leij, Vilain, VOERENSTEREN**).

Gentil (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Enghien, 1579 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois coquilles. C. cassé (Enghien).

George (Albert), h. de fief du Hainaut, 1609 : parti ; au 1^{er}, un pal de trois losanges ; au 2^d, une marque de marchand-monogramme, formée d'une sorte de 4, la traverse terminée à s. en croixette potencée, un G broch. sur la tige verticale dudit 4, laquelle tige est soutenue d'un A, sommé d'une tige horizontale potencée. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Albert George filz* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Gérard, *Gerardus* (sans nom de famille), échevin de Tongres, 1283 : de vair, à la fasce, chargée de trois coquilles (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 22).

— *Johans Gerar*, alleutier de la « ville » de Jandrainle-Grand, 1471 : trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontés d'un lambel. L. : *Iehan Gera.* (S.-G.).

— *Jehan Gerart*, échevin de la franche ville de Jauche, 1508 : une rose à six feuilles et une massue renversée (ou un battant de cloche ?), accostées. L. : . . *Iehan Gerart* (M. Vammerus) (voir **Geeraert[s]**).

Gerbehaye (Ernest de), à Haversin, décl. tenir, du roi de France, « certains héritages », à Verenne (prévôté de Marche), et relevant du comté de Laroche, etc., 1683 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^r, un lion ; aux 2^e et 3^e, indistincts (de vair, d'hermine, ou un semé de billettes ?). C. indistinct (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c).

Gherbode (Jean) donne une quittance au bailli de la Salle d'Ypres, 1394, 1404 : une triangle vivrée, accompagnée de trois têtes d'aigle. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189, 190).

— (Pierre), bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1400, 1, 4 : même écu. C. : une aigle iss. L. : *S Pieter Gherbode* (*Ibid.*, l. 78-9 ; 80-1).

Ce sont bien des têtes d'aigle, et non des têtes de griffon.

Gherbout, Alard *Ghe[er]boud*, concierge de l'hôtel du duc de Bourgogne, en sa ville de Bruges, 1396, 8, 9, 1401, 5, 6 : un chevron, chargé de trois roses. L. : *S' Alaert Gherboot* (*Ibid.*, l. 38 et 401).

Gerbrantsz (*Cornelis*), échevin de Rotterdam, 1440 : une marque de marchand (U.) (Fig. XX).

Gerelmi (*Johannes, filius quondam*), 1265 ; *filius Gerelmi*, 1272, 97, échevin de Bruxelles : dans le champ du sceau, un lion, accompagné de trois roses, 1 à d. en pointe, 2 à s., 1 au flanc, 1 en pointe. L., 1292-7 : ✠ *S' Iohis filii Gerelmi* (Brux.) (voir **Gheerems**).

Et non : *Gerelini*.

Gerimal (Catherine), fille de Renier et femme de Jean Geude, tient de mgr. de Beersel, du chef de sa sgrie de Braine-l'Alleud, un fief *illeg*, 1470 : plain ; au chef chargé de deux roses (Av. et dén., N° 576).

La légende est cassée. Je suis tenté de voir dans ces armoiries celles de Geude, et non pas l'écu de Gerimal. Comp. **Gheude**.

Gerimauz (Renier), alleutier du duc de Bourgogne, 1465 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (C. C. B., c. 36).

Gherin[c]x, voir **Gheerincx**.

Gherijts, voir **Geeraert[s]**.

Gherlac, voir **Gheerlac**.

Gerlache, voir **Anthises**.

Gerlande (Jean van den), conseiller du duc de Bourgogne, 1406, à Audenarde : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, au lambel broch. C. cassé. L. : . . *an van de Gerlande* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Gerlof, *Jean Gherloof*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1341 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . *han Ghe* (*Nam.*, N° 652).

Gerlof. Jean *Gheerlof*, jadis prisonnier à Bâsweller sous le sire de *Gruuthuise*; i. t. : 884 mout., 1374 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. L. : ✠ S *Ian Gherlof* (B.).

— Jean *Gherlof*, échevin de L'Ecluse, 1406 : même écu, mais le chevron coté de deux filets en chevron. C. : . . . (tête barbue?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Germain, voir **Middelborch**.

Germea, voir **Hannut**.

Germes. Baudouin de *Giermes*, et *Germez*, h. de fief du Hainaut, 1366, 8 : trois coquilles, surmontées d'un lambel. L. : *ns de Gie* (Mons, Abb. d'Épinlieu et Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

GERMINE, voir **Revigny**.

Germijs (Hubert), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1620, 34 : dans le bas du sceau, ogival, fort endommagé, un écu à la croix alésée, les bras découpés aux extrémités en forme de cœur, chargée d'un cœur en abîme; 1630 : type armorial, même écu, posé sur une crosse et sommé à d. d'une mitre (S-T., c. 14) (Pl. 7, fig. 168).

Ghernaïj (Gilles), tuteur de Jeannette Roegiers (fille de Josse), reçoit une rente sur la sgr^{ie} de Crujbeke, 1418 : une bande, accompagnée au canton s. d'une anille et à d. de trois trèfles, côtoyant le bord de l'écu. L. : *S Gillis Grinaï* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

— Gilles *Ghernaïj*, tuteur de Jeannette Roegers (Roegiers) (fille de Josse), reçoit une rente sur la sgr^{ie} de Crujbeke, 1420, 3 : une anille en cœur, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : *S Gi* *Ghernaï* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

Gerner. Albert van *Gherner* et Thierry, son frère, ont vendu au duc de Gueldre une serve et ses six enfants, 1382; Albert : un gonfanon. Thierry : même écu, brisé en pointe d'une étoile. L. : . . . *Dirk* (Aruhem, *Rekenk.*, N° 395).

Gernoet (*Johannes*), *vir discretus*, échevin de Saint-Trond, 1326 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour.; aux 2^e et 3^e, cinq besants, ou tourteaux (S-T., c. 3^{bis}) (Comp. les armes de **Biest**).

Gherolf. Jan, *filius Gherolfs*, h. de fief du comte de Flandre, 1322 : une croix millée, accompagnée au canton d'un oiseau. L. : ✠ S I f Gherolfs (Fl., N° 1394).

Il semble y avoir encore un oiseau au 2^e canton. Les cantons inférieurs sont plaines.

— (Jacques), échevin du métier d'Assenede, 1361 : dans le champ du sceau, une coquille (Saint-Bavon, fonds *van Lokeren*).

Gherolf. Clais *Gheerolf*, échevin du métier de Hulst, 1409 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *Gherol* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Daniel *Gheerolf*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1460 : deux bandes, chargées, chacune, de trois billettes vidées, et accompagnées au canton s. d'un écus. un peu fruste (une fasce et un lion iss., ou un lion entier?). C. : une tête et col de cheval bridé. T. d. : une d^{lle}. coiffée d'un bonnet pointu (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44) (voir **Henricx**).

GEROLTZECKE. Volmar, sire de *Groltzecke*, décl. n'avoir plus rien à réclamer au duc de Luxembourg, du chef de ses dommages, 1382 : un lion cour., à la queue fourchée, et un semé de billettes. L. : ✠ S *Volmari de Geroltzecke* (Lux., c. III, l. X. N° 18).

Gherot, voir **Bosch**.

Gersie, voir **Péronnes**.

Gersmeutere (André van den), tenancier juré de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, 1633, 4, 6 : parti; au 1^{er}, une fleur de lis (complète); au 2^d, un cygne. C. : une fleur de lis. L. : *Andries van den Gersmvetter* (C. C. B., c. 47, 48).

GERSTORP, voir **Berk**.

Gervais (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1449 : un chêne englanté. L. : *S Athoe Giervais* (Tournai, Chartreux, c. X).

Gerwen (Gérard van) (fils de Mathieu), échevin de Heusden (Brab.), 1539 : un fascé; au franc-canton chargé d'un fer de moulin (Mal.).

— Jean van *Gherwen*, échevin de Rotterdam, 1668 : même écu. C. cassé (U.).

Gheselle (Jean de), échevin du roi d'Angleterre, dans la sgr^{ie} d'Harlebeke (*van butten*) (Flandre), 1537 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile, à s. de . . . (indistinct) et en pointe d'un croissant. L. : *S I de Gheselle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

Gestel. *Willelmus de Ghestelle*, armiger, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis, bellicosis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 16 août 1338 : trois pals et un lambel à quatre pendans broch. L. : ✠ S^{f} *Willemi dic de Gestele* (B., N° 452).

Et non : de *Chastelle*.

Gestel. Francon van *Ghestelle* et Arnould van *Ose[n]* (*1^o loco*) reçoivent, du duc et de la duchesse du Brabant, pour eux-mêmes et leurs compagnons, 246 vieux écus qui leur revenaient, pour chevaux usés et d'autres pertes, subies dans la guerre de Flandre: *voer Assche, voer Bruessele ende anderswaer; 8 janvier 1359* (n. st.) : trois lions, au lambel broch. L. : ✠ *S' Frankonis de Gestel* (B., N° 1693).

— Jean van *Ghestel*, échevin de Bois-le-Duc, 1393 : trois coqs (Helmond) (comp. **Gemert**).

— Guillaume van *Ghestele*, échevin de Malines, 1419, 21, 3, 7, 8, 32, 7 : trois pals. L. : ✠ *S' Willem van Ghestele* (Mal.).

— Arnould van *Ghestel*, prêtre et chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, tenancier de Henri Tsmeijs, dit van *Bolenbeke*, 1423 : parti ; au 1^{er}, une tour, munie d'une tourelle crénelée ; au 2^d, deux hures de sanglier, rangées en pal. L. : ✠ *S' Aert van Ghestele p* (Brux.).

— (Pierre van), échevin de Bois-le-Duc, 1614 : trois lions (Helmond).

Gestelen (Arnould et Everard van), fils de feu Jean et d'Idé van *Heese* (Heeze), 1393 ; Arnould : une fleur de lis, accompagnée de quatre piles et de deux pointes, toutes flamboyantes. Everard : une fleur de lis, sommée à d. d'une croisette et surmontée d'un lambel à quatre pendants (Duss., *Clèves-Mark*, N° 562).

— (*Harman van*) donne à Hermanna van Heerde l'usufruit d'un fief, à Didam, dont il avait investi son mari, Corneille van *Delen* (Deelen), 1542 : une fleur de lis (*Geld.*).

Gesves. *Jehans de Geves*, échevin du Feix, 1344 : une bande, chargée de trois coquilles et accostée de deux roses. L. : . . . *Johan de . . .* (Nam., N° 697).

— Daniel van *Gevis*, ci-devant combattant sous Wenceslas, dans la guerre de Flandre, reçoit, de ce chef, un acompte de 34 vieux écus, 28 juillet 1357 : une croix, cantonnée de douze croisettes potencées, au pied fiché ; écus, en cœur à la fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Danae de Geeve* (B., N° 1298).

— Henri van *Jeve* reçoit, du Brabant, du chef de feu sire Jean van *Goule* (Goesnes), son beau-père (*zweer*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 960 mout., *alse sijn naeste oer ende erfghename van mijns wijfs weghe, sijnre dochter*, 1374 : même écu, mais les croisettes pattées, sans l'écuss, en cœur et brisé d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Henri de Geeve* (B.).

Gesves. *Juliane de Geve*, aussi de *Javenes*, veuve d'Evrard de *Boulant*, écuyer, reçoit, du Brabant, une pension de 100 livres tournois, sur Binche, 1374, 6, 8 : parti ; au 1^{er}, une fasce de trois (!) fusées, surmontée de deux merlettes ; au 2^d, une croix, cantonnée de vingt croisettes. L. : ✠ *S' Damoiselle Julian (!) de Jeve* (B.).

Voir HEMRICOURT, *passim*, et, plus haut, au nom de Bolland.

— Noble homme messires *Willeame, sires de Geyves*, h. du comte de Namur, 1384 : une croix, un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch., le 3^e pendant chargé de . . . (Nam., N° 1168).

— *Jehan de Geyves, fil messire Daneal de Geyves, seigneur de Gounes* (Goesnes), feudataire du comte de Namur, 1420 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch. (Ibid., N° 1349) (voir **Goesnes, Wari-soulx**).

Gheten (Denis van der), échevin de Léau, 1493 : parti ; au 1^{er}, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette ; au 2^d, plain, au chef émanché, chargé à d. d'une étoile. L. : *S' Dyonisy de . . . scabi lewen* (*Heijl.*).

Gheude (Renier), h. de fief d'Enghien, 1500 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : . . . *Renier Ghe . . .* (Abb. de W.-B., c. 4008) (voir **Gerimal**).

Ghevaert, voir **Pauwels**.

GEVER (Guillaume van), échevin de Heusden (Brab.), 1489 : une roue, surmontée à d. de . . . (Mal.).

Gevere (Jean), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, une poule essorante (Els.).

Ghibbin (Pierre), h. du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1396 : un échiqueté ; au chef . . . (fruste) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 88).

GIBECOURT (*Joffrois de*), écuyer, fait une déclaration, devant les officiaux de la cour de Verdun : il est père de d^{lle} Nicole, femme de Rogier de *Balercourt*, écuyer, laquelle « *fuit veve et dame de Ley* », étant tutrice de ses enfants : *Jehan, Joffroy, Othenin, Jacommin, Jehanne* et Marguerite, et qui tient, de Wenceslas, duc de Luxembourg, *la maison de Balercourt* (au dos de la charte : *de castro de Bellecourt*), 1353 : une fasce, surmontée de trois fermaux ronds (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 1).

— *Jehans dis li camus*, frère dudit *Joffrois de Gibecourt*, 1355 : petit sceau octogone ; même écu, la fasce chargée à d. d'un lion léopardé. L. : *S' Jehans de Gibecourt* (!) (Ibid.).

Gibecq. Jean de *Gibecque*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1515 : une arbalète, accompagnée de trois merlettes rangées en chef. T. : un ange (Mons, S^{te}-Waudru. c. Q, l. *Quévy*, 41-50) (voir **Ardembourg**).

Ghijben, voir **Bronkhorst**.

Gibons, voir **Buisseret**.

Giens, voir **Ghens**.

Ghyer (Arnould de), curé de Haaften (voir **Duijst**), 1376 : trois vautours cour. (*Geld.*) (comp. les armes de **Duijst** et **Maurissen zoen**).

Giesendorf. Henri van *Gisendorp* sc. un acte de Hildebrant van *Berendorp* (Barendorf), qui a reçu, du chapitre Essen, pour 12 ans, *den hof to Cutsde*, au pays de Juliers, 1376 une fasce, surmontée de trois merlettes (Duss., *Essen*, N° 148).

Giessen. Josse van *Gijessen*, fils aîné de *Marij* van Brakell, Jossine van *Ghjessen*, sœur dudit, consentent à ce que Gisbert, fils puîné (*middelste soene*) de ladite *Marij*, reçoive les dîmes de Vuren, relevant de Waardenburg, etc. ; 1364 ; *Josse* : deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, rangées en pal, au milieu de l'écu. C. : deux poissons, renversés, posés en chevron renversé. Jossine et une de ses sœurs cadettes, non citée nommément dans l'acte : deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes potencées (1), au pied fiché, rangées en pals (3, 3, 3). Ladite sœur porte sur son sceau : *Joffer Dierck v Ghiessie* (!) (*Geld.*)

— *Huges van Ghijessen*, témoin audit acte, 1564 : même écu que Jossine et Thierrette, mais les neuf croisettes *simples* (Ibid.).

GILBECOURT, voir **GIBECOURT**.

Gilbert (Jehan), h. de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, etc., dans sa cour de Tubize, 1456 : un bâton vivré, accompagné au canton s. d'une étoile ; au fr.-q. chargé d'une croix ancrée. L. : *S Jehan Gillebiert* (Abb. de W.-B., c. 4007) (Pl. 7, fig. 169) (voir **Ghillebert**).

Gillefoirt, voir **Sainte-Livière**.

Gillard. *Jehans Ghillars*, h. de la comtesse de Hainaut, 1346, à Mons : un lion et un chevron abaissé, brochant, la cime chargée d'un écu. fruste. L. : .. *Jehan . . illars* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— *Jehanne Gillarde* ; son sceau est employé, sans constatation d'emprunt, par Amaury le Herut, et van *Heruijt*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 600 mout., 1374, 5 : même écu, mais la cime du chevron chargée d'une rose (?). L. : *S Jehanne Gillarde* (B.) (voir **Biertrans**, **Hannequart**).

Ghillebert (*Pierart*) reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1445 : une lure de sanglier, accompagnée en chef à d. d'une étoile. L. : *Seel* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391) (voir **Gilbert**).

Gillemans (*Jehans*), *citain de Liège*, 1307 (n. st.) : dans le champ du sceau, un château. L. : *S Jehan li fis Gillekat* (B., N° 169).

— (*Giles*), *citain illec*, 1307 (n. st.) : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un filet brochant. L. : ... *Gilleman* .. (Ibid.).

Gilles, Gillis, Gilijs, etc. *Hughe Gillis Daens sone* et sa femme, Catherine van den *Wincle*, vendent à Jacques van *Bliagijes* une terre dans la paroisse de *Steelant* (Steenland) (Flandre), 1361 : une étoile ; au chef chargé de deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, renfermant une coquille (Saint-Bavon) (Pl. 7, fig. 170).

— Nicolas *Gilijs*, jadis prisonnier à Bâweiler ; i. t. : 68 mout., 1374 : un fermail en losange ; au chef plain. L. : *S' Clais Gielis* * *soen* (B.).

— Guillaume *Gielijs van Nedervinde* (Neerwinden), jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 130 mout., 1374 ; Guill. *Gielijs*, scelle une quittance pour son fils, Gauthier *Gielijs*, jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 113 mout., 1374 : un chevron abaissé et un lambel broch. L. : *S Willem Ghil . s* (B.).

Les trois *Gilijs* et *Gielijs* qui assistèrent à la bataille de Bâweiler combattirent parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant.

— Jan *Gillijs Wouters zons zone*, sgr. en *Vrasenen* (Vracene), 1403 : un chevron, chargé de deux rameaux et accompagné de deux étoiles en chef et d'un rameau en pointe (Sainte-Agnès).

Ce blason rappelle celui des barons Gillès de Péllichy qui portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^{es}, d'azur au chevron, accompagné de trois glands, tigés et feuillés, le tout d'or ; aux 2^{es} et 3^{es}, de sinople à la fasce d'argent, accompagnée de trois roses d'or, tigées et feuillées de sable, les deux en chef affrontées.

— *Gilijs Gilijs* (!), échevin de la franchise de Landen, 1406 : un chevron et un lambel broch. L. : ... *el* *is scabini de La* ... (S.-G.).

— *Wouter Gillis*, prêtre, receveur de la prévôté de N.-D., à Bruges, 1419, 20, 4 : trois étoiles ; au chef chargé de trois roses. L. : *S Walleri f Gi . . . s presbitri* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 412, 391, 376).

— *Wolfart Gillis zoen*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1450 : trois fascées ondées abaissées, surmontées d'un lambel. C. fruste (C. C. B., c. 463).

— *Cornelis Gillissone*, échevin de Saftingen, 1468 : un grand trèfle, attaché à un tronc d'arbre, mouvant

- de la pointe. L. : *S Cornelis Gielies sone* (C. C. B., Acquits de Lille, 51, 52).
- Gilles, Gillis, Gilijs**, etc. *Herman Gielis zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1480, 1504 : trois têtes de loup contournées, la 2^e surmontée d'une étoile. Sur un sceau de 1506, cette étoile semble faire défaut (Mal.).
- *Adriaen Gillis*, échevin de St-Annaland, 1494 : trois triangles ondes, abaissées, accompagnées en chef de trois pals retraités et en pointe d'une étoile. C. : trois pattes de lion. L. : *S Adriaen Gillis* (C. C. B., c. 465).
- Henri *Gilles*, bailli d'Enghien, établi par Henri, roi de Navarre, sgr. souverain de Béarn, etc., sgr. d'Enghien, 1574 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses et en pointe d'une étoile. C. cassé et fruste (Enghien) (voir **Coudenberg, Pleke**).
- Gillien** (Gilles), échevin de Furnes, 1397 : un chevron, accompagné de deux coquilles en chef et d'un poisson, posé en fasce, en pointe. L. : *S Gillys . illien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).
- Gillon**. *Wouter Gilloen*, échevin d'Ypres, 1440 ; h. de fief de la Salle d'Ypres, 1446 : deux lions adossés (cassé et indistinct). C. : un léopard assis. S. : deux aigles. L. : *S Wouter Gilloen* (Ibid., l. 192-3).
- (Jean-Philippe le) tient, du Brabant, par la mort de son père, Jean-Philippe, un fief à Petit-Leez, 1754 : de gueules à deux lions adossés, les queues entrelacées. C. : un lion iss. (Av. et dén., N° 7358) (voir **Berghe, Halewijn, Leene**).
- La mayson surnomé GILLYON : de gueulle, à deux lyons adossez, les queues en sautoir, d'or, lampassé et armé d'asur* (COEN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).
- G[h]ilsen** (Jean), échevin de Saint-Trond, 1478, 90 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre coquilles. S. s. : un léopard lionné accroupi (S.-T., c. 9, et Ord.).
- D'après l'armorial de Saint-Trond, le champ est d'or, la croix de sable ; les coquilles sont de gueules.
- Jean *Ghilsen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour à Zeperen, 1569 : même écu (S.-T., c. 13).
- Gymnich**. *Dominus Winemarus de Gimenig, consanguineus* de Jean de Burtscheid, 1275 ; dit sceller de son propre sceau : type scutiforme ; une croix échancrée. L. : *S Wille Gvemigin* (!) (Ville de Cologne, N° 414).
- *Arnoldus de Gimnich, consanguineus* de Henri, sgr. de *Schinna*, 1285 : une croix engrêlée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).
- Gymnich**. *Arnoldus de Ghymmenic* tient de Godefroid, sire de Heinsberg et de Blankenberg, *curiam meam, silam in Boyde iuxta Nideghen* (Nideggen), 1307 : une croix échancrée. L. : . . *Arnoldi de Gimnich* (Ibid., N° 476).
- *Vir discretus Arnoldus de Ghymmenigh, miles*, témoin à l'acte dudit Arnould, 1307 : même écu. L. : *S Ar de Giminig militis* (Ibid.).
- Sire Arnould *der Paffe van Gymnigh*, ami et parent d'Arnould, sire de Bachem, 1326 : une croix engrêlée. L. : . *igi . . . Arnard* (Ibid., N° 316 1/2).
- Arnould van *Gymmenich*, chev., reçoit, du Brabant, pour lui-même et ses compagnons, un acompte de 63 vieux écus sur son indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1357, 24 avril : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. : *S Arnoldi de Gimnich milit'* (B., N° 986).
- Pierre van *Gymmenich*, chev., arbitre entre l'archevêque de Trèves et le duc de Juliers, 1368 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *S Petri de Gimnich milit'* (Ibid., N° 815).
- Arnould van *Gemenych*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1902 mout., 1374 : mêmes écu et C. qu'Arnould, 1337. L. : *S Arnoldi de Gymnich* (B.).
- *Wenmaer van Ghemnich*, jadis prisonnier illec, dans la maisnie du duc Wenceslâs ; i. t. : 3100 1/3 mout., 1374 : mêmes écu et C. L. : *S Wynmar de Gimnich* (B.).
- Thierry van *Gymmenich*, chev., et Jeanne van *Eynenberg*, sa femme, ont à réclamer à l'archevêque de Cologne, du chef de feu Henri *Voys van Lechnich*, jadis mari de ladite Jeanne, 4000 fl., pour laquelle somme il a engagé les château, ville et bailliage d'*Are*, dont Thierry a été nommé bailli, après que Gérard van *Eynenberg*, chev., l'avait été pendant quelque temps, du chef de sa dite parente. 1389 ; chev., conseiller et ami de l'archevêque, 1393 ; figure dans un acte avec sa dite femme, antérieurement mariée à Henri *Voys van Lechnich*, 1394 : une croix engrêlée et une bordure (Duss., *Col.*, Nos 1129, 1168 et 1175) (Pl. 7, fig. 171) (voir **Fuchs**).
- Guillaume *Beysel van Gymmenich*, et *Gymnich*, chev., ami et conseiller dudit archevêque, 1393 ; qualifié *uns lieven neven ind swaiger*, il sc. des actes desdits époux Thierry de *Gymnich* et Jeanne, 1394, et de l'archevêque, 1395 : une croix engrêlée et un lambel broch. Le sceau de 1393 sans timbre. C. 1394-5 : un chapeau de tournoi, sommé d'un canard,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

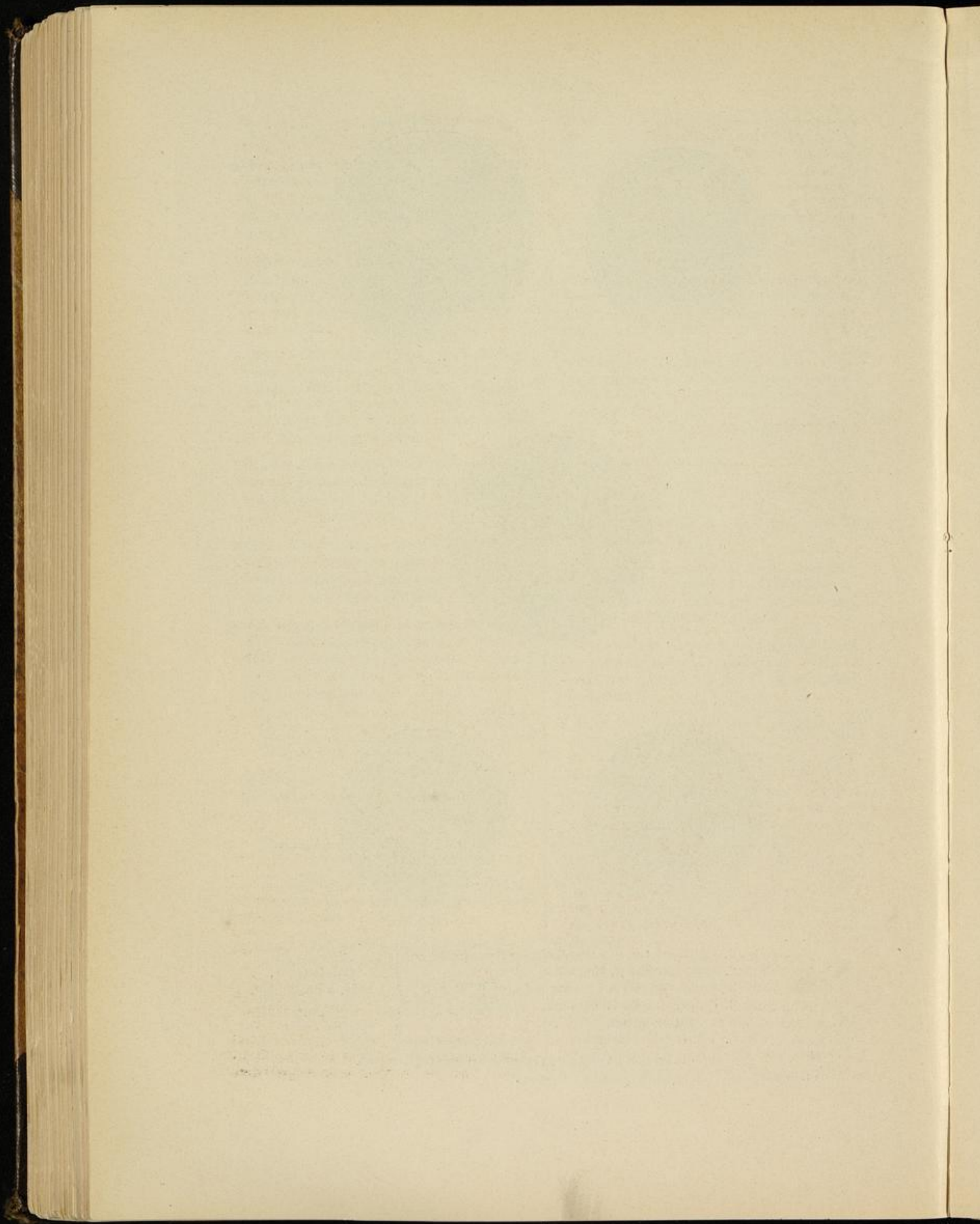
Pl. L.

- Fig. 1. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier
- Fig. 2. Jean van Ranst, chevalier
- Fig. 3. Rasse van Rivieren, sire de [Neer-]Linter (1)
- Fig. 4. Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché
de Luxembourg
- Fig. 5. Thierry die Rover

Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) Le sire de [Neer-]Linter commanda une rotte à Bäsweiler.



posé devant un panache de plumes de coq, soutenu d'un manche (Duss., *Col.*, Nos 1168, 75, 83) (voir **Broeck**, note, **Eynenburg**).

FANNE, *Coeln. Geschlechter*, renseigne comme cimier : un canard entouré de jones de sable (*im schwarzen Schilf*). Voici, d'après **GELRE**, le blason des *van Gymmenyeh* : d'argent à la croix engrêlée d'azur. Cq. d'or. Capeline d'argent, doublée de pourpre. C. : deux cornes de bouef d'argent, adossées, garnies, chacune, de trois boules de gueules.

Ghinderboven (Nicolas van), dit Cole, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc de Brabant, aux chapelains ordinaires de Sainte-Gudule, du chef d'une maison *achter den Ketel, buten sinte Goedelen poerte* (maison récemment englobée dans le parc ducal), 1432 : trois macles, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S' Nycholai de Ghinderbouen* (B.).

Ginderbuijten. Othon van *Ghinderbuten* sc. un acte de Francon van Kersbeek, 1339 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois macles ; au chef de quartier chargé de trois pals ; aux 2^e et 3^e, de vair. L. : *S' Otte van Ghinderbuten* (B., N° 498).

Ghinderover (Robert van), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1395 ; maire et semonceur de sire Jean van *Massewijne*, chev., dit le *Ghaloijs*, 1396 (n. st.) : un diapré, chargé en cœur d'une étoile, ou rose (quintefeuille). L. : ... *obrecht va Ghind'ove*. (sceau mal gravé) (*Zwijveke*).

G[h]inderta[e]len (Jean van) ; son sceau est appendu à plusieurs actes, sans constatation d'emprunt, par Luc Finet, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : une fasce, chargée d'un flanchis, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses, et en pointe d'une tour, accostée de deux losanges L. : *S Jan van Gindertale* (C. C. B., c. 47, 48).

— (Maître Jean van), échevin de Bruxelles, 1622 : cinq (3, 2) macles ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Ch. et doc. div., c. I).

— (Barbe van), célibataire, fait un testament olographe, 1659 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés en chef à d. d'une étoile ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Fonds des Jésuites, Collège de Bruxelles, N° 913-4).

Elle était fille de Lancelot van Gindertalen et d'Agnès de Hertoghe (enseignement dû à M. le Baron C. de Borrekens).

— (François van), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1699 : un château, accosté de deux losanges et surmonté d'une étoile, accostée de deux roses ; la pointe de l'écu est cassé. C. : un château (M. van der Elst).

Gyr, voir **Berg**.

Ghijs (Gauthier) reçoit, du Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 260 (guerre de Flandre), 1357, 20 août ; scelle pour Jean van *Velaer*, qui reçoit, du Brabant, 247 1/2 vieux écus, à lui dus, pour solde, sur 302 1/2, du chef de ses services et pertes (dans ladite guerre), à l'exception de deux chevaux usés et de 42 écus, pour lesquels il n'a pas encore reçu d'obligation, 1358, 8 juin ; il reçoit, lui-même, 200 vieux écus, pour le solde de ses pertes, etc., 1358, 4 juin : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Wovter Giisen* (B., Nos 1346, 1628, 1632).

— (Jacques), bourgmestre de *Lombardije*, 1414 ; a reçu de Pierre Ghijs, son fils, 200 livres parisis, en remboursement d'un prêt fait au duc de Bourgogne, *up die officie van der bailli van zierer stede van Lombardije*, 1429 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un oiseau. L. : *Sigilly Iacop Ghys* (C. C. B., Acquis de Lille, 1.131) (voir **Gheijs**).

Gijsbertsz, Gijsbrechts, Gisberts, etc. *Willem Ghisebrechts soen*, échevin de Rotterdam, 1367 : une tête et col d'âne, surmontée à d. d'une rose (?) et à s. d'un oiseau (U.).

— *Jan Gijsbrechtszoen*, receveur du duc de Brabant, à Bois-le-Duc, 1374 : deux fascas, surmontées à d. de ... (une étoile?) (S.-T., N° 5^{bis}).

— *Wigger Gijsberts soijn*, échevin de Ravestein, 1397 : trois fascas et un lion cour., à la queue fourchée, broch. L. : *S' Wigger Gisberts* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Claes Ghijsbrechts soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns genadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : à d. une rose ; à s. ... (fruste). S. s. : un aigle (Mal.).

— *Jacob Gijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1475 : une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (U.) (voir **Alphen**).

— *Pieter Ghijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1500 : une marque de marchand. C. : un vol (U.) (Fig. XXI).

— *Jacob Ghijsbrechts*, échevin de St-Geertruidenberg, 1501 : trois merlettes ; au chef chargé d'un marteau cour. (?). T. s. : un h. sauv., agenouillé, appuyant sa massue sur le sein gauche (N.-D., Anvers, *Chap., capsu rer. extraord.*).

Une famille Ghijsbrechts portait, d'après l'armorial ms. de St-Trond : d'argent à trois fleurs de lis de gueules, accompagnées en cœur d'un fer de moulin de sable.

— *Willem Ghijsbertsz*, écoutète de Sloten et d'Osdrorp, 1501 : un animal (mouton?) passant. S. s. : un aigle (Ibid., fonds des Chartreux de *ter Saligherhaven*).

Gijsbertsz. Gijsbrechts, Gisberts, etc. *Cornelis Ghijbertsz.*, échevin de Zuijlichem, 1592 : trois pals de vair ; au chef . . . (cassé). L. :
. *soen* (Arnhem, *Rekenk.*, 2161).

— *Antonis Ghijbertsz.*, échevin illec, 1612 : une roue, accompagnée de cinq billettes, deux aux cantons et trois (2, 1) en pointe. L. : *S Antonis Ghisbertso* (Ibid., N° 2667) (voir **Putzeijs**).

Gijsegem. *Jehan de Ghuseghem*, échevin de Termonde, 1408 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois roses. L. : *S' Ian van Ghuseghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— Jean van *Ghuseghem*, h. de la cour de Termonde, 1416 : même écu, sans la coquille (Ibid., l. 394).

— Pierre van *Ghuseghem* tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles. 1430 ; sc. pour son fils Daniel, feudataire, du même château, à Appels, 1430 : trois têtes et cols d'oiseau (Fiefs, N°s 3466 et 4374) (voir **Kale**).

— Pierre de *Ghuseghem*, échevin de Termonde, 1439 : même écu. T. : un ange. L. : *S Pieter van Ghuseghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Ces deux derniers sceaux sont assez mal gravés. Les têtes d'oiseau ne ressemblent guère à des têtes de coq ; ce sont plutôt des têtes de bécasse.

— Edouard van *Ghuseghem*, fils de Goïdefroid, tient, dudit château, un fief à Termonde, appelé *Craijenem* et s'étendant jusqu'à *Zwijveke*, 1513 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois têtes et cols d'oiseau, accompagnés en cœur d'un croissant ; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 4143).

G[h]iselin. *Pierar Guisselins*, h. du comte de Namur, 1354, 5 (n. st.) : dix billettes, rangées en orle, et une coquille en cœur. L. : *Si Pierat Giselin* (*Nam.*, N°s 784, 9).

— Jacques *Ghiselin*, échevin d'Ostende, 1398 : une coquille, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *S Jacop Ghiselin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Antoine *Ghis[s]elin* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 6, 7, 42, 3, 4, 5 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Anthonis Ghiselin* (Ibid., l. 43, 377 et 378).

— Claire *Ghiselin*, fille d'Antoine et veuve de Jacques Breijdel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1474 : même écu. L. : *S Clare Ghiselins* (Ibid., l. 379) (voir **Breijdel**).

— Gérard *Ghiselin*, échevin de la haute cour du Feix, 1468 : trois faucilles ; écu. en cœur, à l'aigle éployée, chargée d'un écu. à trois piles (**Bossimé**). Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Girart Ghiselin* (*Nam.*, Pauvres, 1018).

G[h]iselin. Thierry *Ghiselin*, fils de Jean, tient un fief du château de Furnes, 1423 (n. st.) : une bande, accompagnée (!) de trois coquilles, 2 en chef à s., accostées, 1 en pointe à d. C. : deux pattes d'ours (Fiefs, c. 887, l. 219-54).

Ghisels, dit van Liere (Jean), tient, du Brabant, un fief à *Craendonk*, 1497 (n. st.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée. C. : une tête et col de paon. Le sceau porte : *Gisels* (Av. et dén., N° 2546).

Ghisen. Marie *Estienne*, veuve du sieur *Perpette* Jacquemin, dame de *Daverdit* (Daverdisse) et de *Vervoz*, pour un quart et demi, remet au roi de France, le dénombrement de ces fiefs, relevant du comté de Chiny ; elle signe : « Marie Ghisen » ; 1682 : trois fers à cheval. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

Ghislain, voir **G[h]iselin**.

Ghislenghien, voir **Zwarte, Vilain**.

Ghijsselen (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1500 : un animal (chèvre saillante ?), accompagné au canton s. d'une étoile (Mal).

Ghistelles. *W[alterus] de Ghistella* sc. un acte, *apud Ghistellam*, 1229 : type équestre ; fort cassé. C.-sc. : un écu au chevron. L. : *etvm mevm* (Fl., N° 34).

— *Johans de Ghistele, cevalirs, sire de Formenseles* (Voormezele), 1239 : type équestre ; le bouclier à un chevron. L. : *dmi For*
. . . . C.-sc. : un écu au chevron (Fl., N° 105).

— *Jehans de Ghistiele, sires de le Wastine*, chev., h. du comte de Flandre, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine. Une couverture flottante, attachée au haut du cq. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : ✠ *S' Iohis de Ghistell' dni . Formisella ✠ de Gastina tis* .
C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contrasigilvm credendvm* (*Baudeloo*).

— *Rogiers de Ghistiele*, chev., frère dudit Jean, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine et au lambel broch. L. : ✠ *Sigill histella militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contra sigillvm Rogeri de Ghist'la* (Ibid.).

— *Rogier de Ghistiele*, chev., h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : un chevron d'hermine et un lambel broch. (*Nam.*, N° 259).

— Marguerite (de Ghistelles ?), femme de Robert, chev., sire de Nevele et châtelain de Courtrai, 1314 : type ogival ; dame debout, tenant un faucon

sur la main gauche et accostée de deux écus : A, une croix (**Nevele**); B, un chevron d'hermine. L. : *Margar.....l. et castellani cortrac* (!) (Ibid., N° 41).

Ghistelles. *Jehan de Ghistelle*, chev., fait une promesse au comte de Flandre, 1335 : un chevron d'hermine (Fl., N° 1673).

— *Ghemeene zeghel van der poort van Ghistele*, 1333 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion à d., accompagné à s. d'un écu au chevron d'hermine. L. : ✠ *Sigillum ville de Ghistella* (Fl.).

— *Jaquemars de Guistelle*, chanoine de Saint-Aubain, à Namur, h. du comte, 1359 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un bonnet d'hermine. T. : deux êtres chimériques, formés du dessus d'un corps de femme, aux cheveux flottants, et du dessous d'un lion ailé. L. : *S.....e Gvistella* (Nam., N° 839).

— *Oulfars de Ghistielle*, chev., reçoit une pension par le châtelain de Raimes, 1366; sire de *Wan[u?]-dunprayel*, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron d'hermine; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion (cour. ?) broch. (**Luxembourg**). L. : ✠ *Sigillum W...di de Gistela* (B.).

M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, dans *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles* (p. 135), dit *Waudinprael*. J'ignore la forme courante de ce nom.

— *Marie van Ghistele*, dame de Lilloo, reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, par l'abbé de Tongerlo, 1385; *Marie de Ghistelle*, dame de Lillo, et *Jehan de Halen*, chev., son fils, déclarent avoir acquis, de la duchesse de Bourgogne, une rente sur le tonlieu de Bruges, 1404 : parti; au 1^{er}, un lion cour. (**Halen**); au 2^d, un chevron d'hermine. Derrière l'écu émerge un h. sauv. S. : deux griffons cour. En dessous de l'écu, deux léopards lionnés, accroupis, adossés. L., 1383 : ✠ *Sigillum Marie de Ghistelle..... de Lillo* (B. et C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

Sur ma fiche relative au sceau de 1404, je n'ai pas annoté les deux griffons cour. comme supports. Serait-ce un oubli ? L., 1404 : ✠ *Sigillum Marie de Ghi.....*

— *Louis de Ghistielle*, écuyer, reçoit, du Brabant, une rente sur Aymeries et Raimes, 1386 : même écu écartelé qu'*Oulfars*, 1366. L'écu posé sur une aigle, coiffée d'un casque, cimé de deux cornes de bœuf. L. : *S' Loys de Ghistelle* (B.).

— *Loys de Ghistelle*, chev., sgr. de *Wulfincle*, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçoit une pension annuelle de 300 francs sur les *briefs* d'Assenede et des Quatre-Métiers, 1413, 4, 5 : un chevron d'hermine et un lambel broch. Cq. cour. C. : une tête et col de ... (animal) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Loys de Ghistele s de Wulf[u]cle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

Ghistelles. *Jean van Ghistele*, sgr. de Dudzele et de Straten, reçoit une rente sur la sgrie de Guines, 1420 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron d'hermine, accompagné en chef à d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (?) (un peu fruste); aux 2^e et 3^e, un chevron (**Dudzele**). C. : une tête et col de chèvre entre un vol. L. : *S' Ian van Ghistele ruddere* (Ibid., l. 190).

— *Gui van Ghistele*, chev., sgr. d'*Azele* (Axel) et de *Wachael*, feudataire, du château de Termonde, à Schellebelle et Wanzele, 1430 : un chevron d'hermine, accompagné au canton s. d'un écus. au lion. C. cassé; on ne voit qu'une tête de chèvre (Fiefs, N° 4436).

— (Isabelle, dame de) et d'Ingelmunster, etc., tient, du Bourg de Bruges, un fief à Varssewaere, 1430 : parti; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce (**Béthune**); aux 2^e et 3^e, un fascé de vair et de ... (**Coucy**); B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron d'hermine (**Ghistelles**); aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée (**Reigersvliet**). T. : un ange (fort endommagé) (Ibid., N° 11174).

Isabelle de G. était femme de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, dont la mère était une Coucy.

— (Damoiseau Jacques de) (fils de sire Arthus), sgr. d'*Appelsforde* (= voorde), haut-échevin du pays de Waes, 1638 : un chevron d'hermine. Cq. cour. C. : un bouc iss. (Ibid., N° 7233) (voir **Barré, Damme, Dhesius, Dringham, Dudzele, Escornaix, Massemen, Wallaert**).

D'après GELRE, *die here van Gistele*, h. du comte de Flandre, portait : de gueules au chevron d'hermine. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'hermine, languée de gueules, accornée d'or, entre un vol d'hermine. GELRE donne à *her Jan van Gistelles*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au chevron d'hermine; aux 2^e et 3^e, fascé d'argent et d'azur (8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch. (**Luxembourg**). Le cq. d'or. Volet parti d'argent et de gris. C. : un chapeau de tournoi, parti d'argent et de gris, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bœuf, la 1^{re} d'arg., la 2^{re} grise. Répétant, vers la fin de son armorial, le blason de Jean de Ghistelles, GELRE a omis le lion des 2^e et 3^e quartiers et peint en sable les parties du volet et du C. coloriées, d'abord, en gris. Il donne ainsi l'écu d'*Hekelsbeec* (Ghistelles, sgr. d'Esquelbecq) : de gueules au chevron d'hermine, accompagné de trois étoiles à cinq rais d'argent (ou d'or) (sans cq.). L'Armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, attribue au sire de *Gause-telle* (!) : de gueule à 1. *queoron d'ermine*.

La ville de *Ghystelles* porte : de gueulle, au chevron d'ermynes (CORN. GAILLIARD), *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*;

Le seigneur de *Ghystelles* : le même écu, et *crge son nom* (Ibid.).

Givet. *Nos jures de Giveit* scellent un acte d'Everard de la *Marck*, comte de Rochefort et de Montaigu, sgr. d'Agimont et de Durbuy, haut-voué héréditaire de Dinant, 1520 : dans le champ du sceau, une porte

de ville, hersée, accostée de deux écus, tous deux à un burelé et au lambel broch. (**Looz d'Agimont**). L. : ✠ *Sigillum irati de Givito*. G.-sc. : un écu comme ceux de la face. L. : ✠ *Contra sigillum* (Arlon, Abb. de Saint Hubert).

Glaadt, voir **CRONENBURG**.

GLABBAY (Henri van), *Henry de Gleway*, écuyer ; devient vassal du duc de Luxembourg, du chef de ses alleux à *Lynieres* (Linger) *deleis Cheraize* (Charage), prévôté de Luxembourg, 1381 ; tient de Wenceslas, duc de Luxembourg, *alles das gut das ich haldende bin zu Linre* (Linger) *by Petingen* (Pétange) *in der proibstien van Luccembourg*, à titre de *burchlehen* . . . , *rurrende van der Burgh van Arle* (Arlon), 13. 3 : un lion. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. : *S' Hanrich v* (*Lux.*, c. III, l. X, Nos 19 et 9).

La charte porte l'année 1303, ce qui est une erreur de scribe. Le duc Wenceslas 1^{er} régna dans le Luxembourg de 1353 à 1383. L'acte est probablement de 1353.

Glabbeek, voir **Berchman**.

Glabbach, voir **Vurre**.

Glaive (Jean), échevin de Malines, 1300, 9 : dans le champ du sceau, un épieu de chasse, muni, près de l'extrémité postérieure, d'une petite traverse, et accosté d'une quartefeuille et d'une croizette pattée. L. : *S' Iohannis* (Mal.).

Ce sceau a été reproduit peu exactement par A. VAN DEN EIJNDE.

Glarges (Pierre de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1363 : un burelé ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de bélier. C. : une tête et col d'oiseau (coq?) entre un vol (Mons, H. de fief).

Gleuel, *Conrardus*, *plebanus de Gluele*, sc. pour Werner de Burbach, qui se réconcilie avec les bourgeois de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Wirunc* (Worringen), *in quo captus fui ex parte civium predictorum* ; 1288, 15 juin ; dans le champ du sceau : une aigle. L. : ✠ *S' Cour' plebani i Gluele* (Ville de Cologne, N° 493).

GLEWAY, voir **GLABBAY**.

Glimbach, voir **Bongart**, **Wolf**.

Glimes (*Johannes, dominus de*), *miles*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum tribus viris, una nobiscum, pro bis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : un lion et un bâton broch., chargé de trois losanges. L. : ✠ *S' Iohannis Cordeken militis* (B., N° 442).

Glimes, Jean van *Glymes*, et *Ghelimis*, chev., jadis prisonnier à Bâsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 966 mout., 1374 ; héritier de Colard van *Molembayx*, tué *illeg*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 80 mout., 1374 ; sc. pour Lambert van der *Wastinen*, prisonnier *illeg*, sous ledit bailli ; i. t. : 12 mout., 1374 ; pour *Henneken*, bâtard de *Glymes*, et Lambert Stockoec, tous deux prisonniers, dans la maisnie du duc, 1374 : un lion et un bâton broch. ; écu. en cœur, à la bande ondée, accostée de trois billettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : ✠ *S Iohannis dei de Glims* (B.).

— Gauthier van *Opgheldenaken* (Jodoigne-Souveraine), prisonnier *illeg*, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 190 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un étrier, posé dans le sens de la bande, et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✠ *S' Watier de Glimes* (B.).

— *Jakemijn van Ghelimes*, prisonnier *illeg*, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 240 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écu. à la bande et à six billettes, rangées en orle. L. : ✠ *S Iakemien de Glimes* (B.).

— Guillaume van *Ghelimis van Opgheldenaken* (et *Ghelimis*, tout court), chev., prisonnier *illeg*, sous le sire de Banterssem ; i. t. : 1578 mout., 1374 : une bande accostée de six billettes, rangées en orle (sans lion). L. : *S Wilham de Glymes* (B.).

— Jean van *Glymes* sc. un acte Tristram, sgr. de Fraipont, 1416 : un lion et un bâton broch. ; écu. en cœur à la bande, accompagnée de deux billettes, en chef à s. (un semé?). Cq. cour. Cq. C. : deux cuissards. L. : *S Iohis de Glim . .* (B.).

— Philippe van *Glijmes*, sgr. de *Grijnbergen*, devenu majeur, ratifie une quittance, de 1439, relative à un rachat de rente sur le Brabant, scellée ; avec son frère aîné Jean, sgr. de Berg-op-Zoom et de *Glijmes* (qui l'appelle son *joncste broeder*), 8 mai 1443 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. à un lion. L'écu muni d'une bordure (simple). Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : un léopard lionné accroupi et un h. sauv., sans massue. L. : *S Philippi de Glimes dni de Grimbeghe* (B.).

— Philippe de *Glijmes*, chev., sgr. de Grimberghe, fait, par l'intervention de Philippe le Bon, avec Jean, comte de Nassau, un accord relatif au différend qu'ils ont eu, comme coseigneurs de Grimberghe, 1456 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L'écu muni d'une bordure. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. d. : un léopard lionné. T. s. : un



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LI.

Fig. 1. Thibaut Semal, sire de *Brousberg*

Fig. 2. Hugues de Schönberg

Fig. 3. Henri van Soetern

Fig. 4. Godefroid van den Torre, chevalier

Fig. 5. Othon de Trazegnies, le jeune, chevalier (1)

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) L'ombre de lion, gravée très finement, n'apparaît pas sur la reproduction, ci-dessus, du sceau d'Othon.



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

h. sauv., sans massue. L. : *S Philippi de Glimes dni de Grimbegh'e (B.)*.

Glimes. Jacques de *Glymes*, échevin de Jodoigne, 1461 : une bande et un semé de billettes. Cq. cour. C. : deux contres, à l'état normal, adossés (voir p. 82-8). L. : *Sigillū Iaco* (C. C. B., c. 36) (voir **Berghes, Boule, Nassau, Putte, Willebroeck**).

Voir **TARLIER** et **WALTERS**, *La Belgique anc. et mod., ad vocem Jodoigne, Glimes, etc.*

Les comtes de Glymes, en Belgique, portent : d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'un semé de billettes d'or.

Ghlin. Simon de *Ghel[I]in*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366, 8 : parti ; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2^d, un lambel. Un filet broch. sur l'écu. L. : *S Si e Gelin* (Mons, Abb. d'Épinlieu et Ste-Waudru, c. Q, l. Quévy) (voir **GHELIN**).

Glinde (Gérard et Godefroid van den), et d'autres, décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; Gérard : une barre. L. : . . . *eyrart van den Glin* . . . ; Godefroid : une bande, accompagnée à s. d'une rose (?) L. : . . . *Gotfr Glin* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'**EGHER, Gruter** et **Stegen**).

Glisuelle. Hues de le *Glisuele*, escuiers, prévôt de Beaumont, 1331 : plain ; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : * *S Hues izvele* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Huart de Glisuelle*, h. de fief du comte de Namur, 1379 : plain ; au chef chargé à d. d'une coquille (Nam., Nos 1128-9).

— *Colart de le Glisolle*, escuier, prête, au duc de Brabant, le serment de fidélité, en qualité de prévôt et « garde » de sa ville et forteresse de Beaumont, fonctions auxquelles ce prince l'a nommé le même jour, 1422, 29 novbr : même écu. C. : une tête de more. L. : *S Colart del Glisuelle (B.)*.

Glocester, voir **Hordin**.

Gluwel (Godefroid) reçoit un paiement du Brabant, 1386 : un sautoir. L. : *Gluwel (B.)*.

Gobelin, voir **Sanders**.

Goben (*Govert*), échevin de Helmond, 1386 : trois tierces abaissées, surmontées d'une roue, accostée de deux annelets (Helmond).

Gobers (et **Gobiert**) (Amand), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif à un bien à Rengies, 1440 ; scelle en 1441 : de . . . à quatre burelles et au chevron broch. (Tournai, Chartreux, c. I et II).

Gocheles, voir **Vinalmont**.

Godar (François), l'un des *hommes delle eyse Dieu*, appelleis alluens, jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert, eglises de Liege, 1373 : une croix (Duss., *Stav.-Malmédy*, N° 105).

Voir **ADOLF WOHLWILL**, *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich* (1867, p. 176-181).

Godefridi (*Johannes*), échevin d'Oisterwijk (Brabant sept.), 1334 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. L. : *filii G* (S.-G.).

Godefridus (sans autre nom), échevin de Tongres, 1283 : trois coquilles. L. : . . . *God . . . di tog* (Duss., Bailliage d'*Allenbiesen*, N° 22).

Go[e]defrijt (et **Godefrit**) (*Berndt*), écoute de Moers, 1473, 82 : une scie. L. : *S Bernt G . . . er* (Duss., *Orange-Moers*).

Ghodef[f]roy (Robert), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Beaumont, 1581 : un chevron, chargé de trois, ou cinq meubles (frustes), dont celui de la cime est un croissant, et accompagné de trois croisettes. C. cassé (Mons, H. de fief de Beaumont).

Godefroy (Georges), sgr. foncier de Roy, *Geuhey* (?) et *Ouvriette* et sgr. engagiste de Journal, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs, 1681 ; déclare seller du cachet de ses armes, mais se sert de celui de Louis Gougeon : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^e).

Godefroid. Michel *Godeffroit*, h. de fief du Hainaut, 1599, à Avesnes : une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une croisette. L. : . . *Michi . . Godefroid* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

Godekin. *Goffart Gheudekin* (*Gheutekin*), échevin de la ville et franchise de *Gres* (*Greux-Doiceau*), 1453, 60, 1 : une fourche, accostée de quatre roses, deux aux cantons, deux aux flancs. L. : *S Goffa . le fye Godekyn* (C. C. B., c. 36).

Godelief (Salomon), h. du comte de Flandre, dans la sgrie de Guines, 1420 (n. st.) : une fasce, accompagnée de six étoiles, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe, et d'un croissant, entre les 4^e et 5^e étoiles. L. : *S. Salemoen . . delief* (C. C. B. Acquis de Lille, l. 190).

Ghodemart (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1537, 8, 47, 9, 53, 62 ; h. de fief de la sgrie de Binche, 1547, 51 ; conseiller ordinaire du roi dans le Hainaut, 1555 : coupé ; au 1^{er}, une aigle ; au 2^d, plain. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II ; Fiefs, Nos 10491, 7, 9) (voir **Patoul**).

Godenards, *Henricus dictus Godenardi*, échevin de Louvain, 1305 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre étoiles. L. : *S Henrici Godenardi scabini lo* (S.-G.).

— *Symon Godenardi*, échevin illec, 1331 : un sautoir engrêlé. L. : *S Symonis Godenar lov* (S.-G.).

— *Dominus Symon Godenardi*, miles, échevin illec, 1333 : même écu. L. : *on' Godenard (!) mil scab lov* (S.-G.).

— *Simon Ghodenaert*, chev., délégué de la ville de Louvain, un acte du 1^{er} février 1335 (n. st.) : un sautoir engrêlé. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Sigi' Simonis Godenard militis* (B., Nos 342 et 343).

— *Jean Godenaerts*, chev., et *Lodic uten Lijminghen*, le jeune, reçoivent, du Brabant, 250 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, 18 octobre; *J. Godenarts*, chev., reçoit, de la ville d'Aerschot, *alse van der taxation weghen die ghedaen is in den lande van Brabant*, 250 *guldene penninghe mitten scilde*, 16 novembre 1357; se porte caution, pour le duc Wenceslas, envers Jean de Blois, sgr. de Schoonhoven et de la Goude, 1367 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne, d'hermine à l'int. L. : *S' Ioh'is Godenaert militis (!)* (B., Nos 1478 et 1508).

— *Jean Godenards*, chev., un des chefs de l'armée brabançonne, à la bataille de Basweiler, où il avait été fait prisonnier; i. t. : 3646 mout., 1374 : même écu. L. : *S' Iohannis Godenaerts milit* (B.).

Il était sénéchal du Brabant. GELRE a laissé en blanc l'écu de *her Jan Goedenarts*; il lui donne un cq. d'or, recouvert d'une capeline de sable et cimé de deux oreilles d'âne d'hermine. Tous les auteurs qui ont cité ce personnage ont tronqué son nom en *Godevaerts*, etc. *Jean Godenards*, chev., drossard de Brabant, transporte, devant Jean, sire de Rotselaer, et ses hommes, un fief, de 6 1/2 bonniers et 1 journal, à Werchter, entre de *eusele dit de Veldonc et de eusel* de Catherine *Scrijnmakers*, et le reçoit de nouveau à cens; cette formalité accomplie, il cède ce bien au couvent de S^{te}-Gertrude, à Louvain, le 9 novembre 1366 (S. G.).

Godenrot, voir **Cronenburg**.

Godertoij (Jean), échevin de Louvain, 1339, 46, 8, 51, 8, 60, 1407 : une aigle (l'écu non parti). L. : 1339 : *★ S' Iohis Godertoy lov*; 1346, 8 : *✠ S' Iohi's Godertoy scab' lov* L. : 1351, 8, 60, 1407 : *✠ S' Iohis dcī Godertoy scabini lovanien'* (S.-G. et M. Rouffart).

Plusieurs personnages distincts.

Dans les actes, ce nom est orthographié aussi : *Goedertoij*, *Godertoij*, etc.

Godevaerts, **Goderts**, etc. *Sijmoen Ghodevaerts soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1382 : un lion et une bordure engrêlée (Mal.).

Godevaerts, **Goderts**, etc. *Henricus, filius Godelfridi*, échevin de Tyla (Tiel), 1448 : une quarte-feuille (*Geld*).

— *Jacop Goderts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1515 : une roue, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (Mal.).

— *Gilles Goevarts*, vassal de d^{lle} Catherine van der Dilct, dans sa sgr^{ie} de *Vivere*, à Elversele, 1527 : une étoile en chef à d. et un trèfle en pointe. Le chef est cassé à s. (Fiefs, N° 6422).

— *Haubrecht Govarts*, écoute de l'abbé de Saint-Trond, 1638 : trois macles. C. : un h. sauv., iss., brandissant sa massue de la main gauche (Ord.) (voir **Miggherode**).

M. le commandant Gaëtan Hecq, à Bruxelles, possède un livre intitulé : *Nic. Machiavelli Florentini | Principes | Editio nova prioribus | Emendatior* (Leide, chez Jérôme de Vogel, 1643), dans une reliure en plein veau, sur laquelle on voit, au repoussé, dans un ovale, ce blason : un écu à trois macles. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite, et tenant, de la main gauche, une rondache aux armes de l'écu. Légende : *HYBERTVS GOVAERTS ICTVS (= jurisconsultus)* (XVII^e siècle).

Gödesheim, voir **Reel**.

Godgoels (Jean), échevin de Rosoux (*Roest*), 1333 : une charrue, surmontée d'une étoile à cinq rais (Ordange).

Godijn (Jean), échevin de Bruxelles, 1344 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec pointu. L. : *Sigillu Iohannis dcī Godini* (Brux.).

— (Gauthier), reçoit du Brabant 1505 livres, 5 escalins, 6 deniers, pour *coste ende there ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onser herberghe, op de scout diemen den porteren van Bruesele sculdich was* (guerre de Flandre?), 25 novembre 1357; même écu, le lion cour. et accompagné de cinq maillets (semé). L. : *S' Walteri Godiine* (B., N° 1547).

Godons (Jean), échevin de Liège, 1261, 8, 70 : une fleur de lis. L. : *S Iohas' Godos eskevis de Liege* (C. de B.).

Goedehere, voir **Boinsire**

Goedecost, voir **Calsteren**.

Goegnies, voir **Lattefœur**.

Goedereede (Guillaume van), fils d'Adrien, 1574 : une licorne, posée sur une terrasse et accompagnée de trois (?) trèfles, 1 en chef à d., 1 en pointe; celui du chef à s., est cassé. C. cassé (U.).

— (Docteur Pierre van) (fils de Guillaume), 1623 : une licorne. C. : une licorne saillante (entière), entre un vol. Le sceau porte : *Goeree* (U.).

Goedereede Guillaume van *Goereee*, 1646 : une licorne, accompagnée de trois trèfles. C. : une licorne iss. entre un vol (U.).

— Pierre van *Goeree*, 1639 : même écu, mais la licorne posée sur une terrasse. Même C. (U.).

Les quatre Goedereede scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Goedersheim, voir **Bongart**.

G[h]oey (Jean de), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.) ; mambour de Richard d'Atrive, 1337 : trois chevrons et une bordure engrelée. L. : ✠ S' *Iehans de Goey* (Nam., Nos 470, 497, 583).

Ghoeijs, voir **Gheijs**.

Goër — **Goor** : **Gohr**, etc. *Daniel de Gore*, miles, sc. pour *Albertus dictus Kineken, filius domini Henrici dicti Murlepas (!), militis*, qui a reçu un paiement du duc de Brabant, 1299 : deux huchets en chef et un cor de chasse en pointe, surmontés d'un lambel. L. : . . . *anielis de . . . re milil . .* (B., N° 137).

— *Godefridus de Ghore, vir honestus, miles, coheres de Agnes, domicella in Almelo*, et de ses enfants, 1338 : parti ; au 1^{er}, un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e, chargées de 2 1/2, 2, resp. 1 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti ; au 2^d, un lion cour., à la queue fourchée. L. : ✠ S' *Godefridi de Gore militis* (Duss., *Werden*, N° 107).

Comp. les armes d'*Almelo* et de *Grijmberghe*.

— *Daniel van Gore* (Goor), chev., h. du sire de Fauquemont, sc. un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un huchet (!). L. : *Sigill Daneli (!) de Gore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 500).

Un « *Ghoor* » (aux huchets), dont parle HEMRICOURT, était « *bon Chevalier* » *bin Gentilh-homme euzien al Saingnor de Horne, se demoroit a Ghore en la Cam pine*.

— *Hugho, dictus van me Goyre* (Gohr?), *famulus*, sc. un acte de *Johannes de Walenoye*, 1348 : une pointe (hachurée). L. : ✠ S' *Hegonis de Gare* (!) (Duss., *Werden*, N° 124).

— Lambert van *Goer* convient avec Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, *dat ich vertymbere sal aen oeren huijs tot Schinne* (Schinnen?) *als aen borghliken bouwe vijfhondert alde scilde*, 1367 : trois huchets, surmontés d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, N° 800).

— *Daniel van Goer* (sgr. de *Goer*), chev., frère dudit Lambert, 1367 : même écu, sans lambel. L. : . . . *Danielis dni de Gore mili* (Ibid.).

Goër — **Goor** : **Gohr**, etc. Guillaume van *Woufrade* (Wolfrath?) sc. l'acte dudit Lambert, 1367 : même écu, avec lambel. L. : . . . *Wi . . . de Goer* (Ibid., N° 800).

— Arnould van *Gore*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 972 mout., 1374 : reçoit, au nom et à cause de Mathieu van *Kessele*, prisonnier *illec*, un acompte sur une i. t. de 520 mout., 1374 : même écu, sans lambel, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ S' *Her Arnolt van Gor* (B.).

— Jean van *Go[e]re*, jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 852 mout., 1374, 9 (n. st.) : trois huchets contournés et une bordure dentée. L. : ✠ S' *Iohannis de Maloes* (B.).

— Florent van den *Staden* (*Scaden*?), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 1120 mout., 1374 : même écu, brisé en cœur d'une merlette. L. : S' *Florens van de Ghore* (B.) (Pl. 7, fig. 172).

— Thierry van dem *Gore*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : même écu que *Hugho*, 1348 (Duss., *Col.*, N° 1163) (voir **Bocholz**, **Gronsveld**, **Hülhoven**).

Goesnes. Lambert van *Goule*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 392 mout., 1374 ; sc. une quittance de Henri de Gesves, 1374 : une bande entre deux filets et un lambel broch., le 1^{er} pendant chargé d'une étoile. L. : ✠ S' *Lanbt' de Govnes chlr* (B.).

— Lambert van *Goulē*, écuyer, jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 302 mout., 1374 : même écu. L. : *Sigillum Lambert de Govne* (B.) (voir **Celles**, **Gesves**, **GONE**).

D'après HEMRICOURT, le *Saingnor de Gounes . . . issiz don des fretres de Bealfort* et portait : d'argent alle bende germelle et vermeille de geules ; il criait : *Beafor*.

Goeswijns (*Zeger*), échevin de Heusden (Brab.), 1464 : trois crabes (Mal.).

GOESWIJNTORNE (Jean van den), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) à Montnaeken, 1463 : une fleur de lis. L. : S' *Ian Houts ten G . . . s toren* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

Goetghebuer. Bernardine, abbesse du couvent de Sainte-Marguerite *an den groenen briel*, à Gand, 1503 : trois trèfles feuillés, penchés. L'écu posé sur une crosse en pal. L. : *Bnardie Goetghebs abbatisse de nou clastro* (C. C. B., *Aequits de Lille*, t. 73).

— (Gérard), fils de Pierre, donne quittance au couvent de Sainte-Marguerite, à Deijnze, pour la vente d'un demi-bonnier de terre, sis près de sa propriété

(*mijnen hove*), 1526 (n. st.) : une aigle éployée (*Deijnze*, c. L.).

Goethals (Baudouin), échevin (de Gand?), 1328 (n. st.); dans le champ du sceau : une fleur de lis florencée. L. : *oethals* (Fl. N° 1428).

— (Baudouin), h. de la châtellenie de Gand, 1397, 1402, 4, 6 : trois têtes et cols de femme, posés de fasce. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Bovdin Goetals* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 116, 394 et 391).

— (Paul), un des quatre sergents à masse, qui servent mgr. le duc (de Bourgogne) en sa ville de Gand, reçoit, du bailli de Gand, pour lui et ses compagnons, 29 livres 13 sols de gages annuels, 1438 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur une aigle. L. : *S Pauwels Goetals* (Ibid., l. 113).

— (Gilles), tuteur d'*Anneken* Goethals, qui tient, du château de Gand, un fief à Tronchiennes, 1502 : trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de fasce, accompagnés en cœur d'un fer à cheval (Fiefs, N° 11347).

— (Jacques) (fils de Jacques), tuteur de Pierre Goethals (fils de son frère Pierre), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Wondelgem, 1527 : en chef à s. une tête et col de femme, posée de fasce. Le reste du sceau est cassé (Ibid., N° 3427).

— (Luc), fils de Josse, tient de la sgrie de Schipdonck, un fief à Somergem, 1537 : une anille. Le haut du sceau est cassé. L. : *oetals* (Ibid., N° 11351).

Ernest-Marie-Antoine-Ghislain Goethals, né à Gand, qui obtint, du roi des Belges, concession de noblesse, le 28 février 1893, porte : de gueules à la tête de femme de carnation, de profil, tortillée d'or; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, barbées de sinople. C. : la tête de femme de l'écu. Devise : *En tout bien et tout droit*.

Les deux fils de Louis-Charles-Marie Goethals, anoblis, le 22 avril 1897, par le même monarque, portent : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, d'azur au cor de chasse d'or, lié de gueules, surmonté de deux étoiles d'or; aux 2^e et 3^e, d'argent, au chef de quartier émanché en fasce d'or et d'azur. C. : une tête et col de cerf au naturel entre un vol d'azur et d'or. Devise : *Per semitas justitiae*.

Gothem, voir **Boëye**.

GOETHUIJSEN (Florent van) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 250 vieux écus et 19 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1395, 6, 9 : deux fascés, surmontées de trois croisettes. C. : un animal (lévrier, porc), iss. d'une cuve. L. : *S Florys vā Goethesen* (B.).

— Gérard van den *Goethwijse*, h. de fief du sgr. de Budingen (un Meldert), 1433 : un fascé de six

pièces, la 1^{re} chargée de trois étoiles à cinq rais. C. : un animal (sans queue), iss. L. : *S Ger Goethouven* (S.-G.).

GOETHUIJSEN (*Stas* = Eustache van), échevin de Léau, 1449 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une oie. L. : *S Eu i i de thuse scabi lewen* (*Heijlissen*).

— (Florent van), même qualité, 1453 : deux fascés, surmontées de trois étoiles. L. : *S Florency Go abi lewen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (*Gerardus van*), même qualité, 1459 : même écu. L. : *Goethuyse scabi* (Ibid.).

— (Gérard van), même qualité, 1523 : même écu. L. : *i de Goethw . sen s* (Ibid.).

Gérard van *Gheijthusen* (!) et Albert van *Goijthusen* recevoient, en 1374, un premier acompte sur les indemnités du chef de la bataille de Bäsweiler, où ils avaient été faits prisonniers, dans la rotte du sire de [Neer-] Linter.

L'indemnité totale du premier s'élève à 434 mout., celle du second à 87 (B.).

Goetknecht, voir **Bonvarlet**.

Goffart (Gérard), échevin de Jodoigne, 1432 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses. L. : *Sigillum Gerardi Goffart* (B.).

Goffet (Gauthier), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 177 mout., 1374 : un griffon. L. : . . . *Wat* (B.).

— (Gérard), maire et échevin de la cour dite de *Perwees* (Perwez), jugeant à *Evernas le Baduyn* (Avernas-le-Bauduin), 1510 : une étoile en chef à s. et deux forces renversées en pointe; au fr.-q. chargé d'une manche mal-taillée, renversée. T. un ange. L. : *S d Goffet* (*Heijlissen*).

Gohr, voir **Goër**.

Goy (Jacques de), bourgeois de Douai, 1341 : un fascé-vivré et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux (Tournai, Chartrier) (Pl. 7, fig. 173).

Goidtsnoven, etc., voir **Gossoncourt**.

Goyer, voir **Jueck**.

Goirle. Gauthier van *Goerle*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 283 mout., 1374 : une fasce bretescée et contre-bretescée, surmontée d'un lambel. L. : *S Wouter van Ghoerle* (B.).

Ghoisset (*Hermant*), h. de fief du Hainaut, 1484 : une bande, accostée de deux étoiles à cinq rais; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. T. s. : un h. sauv., sans massue. L. : *ant Ghoisset* (Mons, S^{te}-Waudru, Chirographes, c. II).

Goch (Henri van), bourgmestre de Dusseldorf, 1529 : un fer à cheval, percé d'un grand clou. L. : *Hinrich von Goch* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 108).

— (Jacques van) (fils d'André), échevin de Rotterdam, 1623 : parti ; au 1^{er}, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses ; au 2^d, un chevron renversé (un chaussé ?). C. : une rose entre un vol (U.).

— (Henri van), échevin illec, 1640 : une fasce, accompagnée de trois roses. Même C. (U.).

Golardin, voir **Waroux**.

Golle (*Gelden*), *cousmakere*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 3 fl. sur un jardin, *metten wijngaerde daer opstaende* (récemment englobé dans le parc ducal), 1432 : une bande ondée, chargée au haut d'une étoile à cinq rais et accostée de deux poissons recourbés, posés dans le sens de la bande. L. : *S Gelden Gols* (B.).

Golnaen, voir **Nicools**.

Gommaers (Jean), échevin de Malines, 1647 : trois fers de moulin ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion (Mal.).

Deux sceaux, dont l'un a été apposé par l'échevin Guillaume de Zomere, sans constatation de l'emprunt.

Gommegnies, voir **Jauche**.

Gommer. Jean *Gommeir*, l'aîné (voir **Paeldinc**), 1460 : une fasce, accompagnée de douze billettes, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C. : une tête et col de chèvre. T. du cq. : deux d^les. L. : *S Jehan Gommer* (!) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 418).

— (Jean), écuyer, licencié-ès-lois, sgr. des Planques, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, etc., 1527 (n. st.) : une fasce, accompagnée de quatorze billettes, 7 (4, 3) en chef et 7 (4, 3) en pointe. C. cassé. T. : deux d^les (S^{ie}-Agnès).

La maeyson surnomé Gommer : de sable, à la fesse et dix huit billetes tout d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Gondelange, voir **Messancy**.

GONDERSTORFF. *Damme van Gunderstorff* reçoit une rente sur Bastogne, 1503 : deux fascées, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. C. : un vol (un peu fruste). L. : . . . *m van G. derstor*. (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 2049^{bis}).

— (François-Christophe de), sgr. de Linster, *marfogt* de Diekirch, 1598 : même écu. C. : un vol de l'écu (sceau sur hostie) (C. C. B., 15293).

— (Marie-Madeleine de), douairière de *Halley*, décl.

DE RAADT

tenir, du roi de France, en vertu d'une engagère accordée, par l'infante Isabelle, en 1633, la sgrie d'Erpeldange (prévôté de Diekirch), 1682 : parti ; au 1^{er}, trois forces renversées (**Hallet**) ; au 2^d, deux fascées, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. L'écu, ovale, cour. (cachet en cire noire) (C. C. B., 45713^a).

GONDONCOURT (*Cunigon, vesve de feu Guiot de*), *damoiselle* (!) reçoit, de la reine de Jérusalem et de Sicile, une indemnité du chef de son mari, tué dans la bataille de Bulgnéville, au service du roi de Jérusalem, etc., pour pertes de chevaux, harnais, rançon de ses hommes, etc., 1441 : petit sceau rond ; dame debout, tenant deux écus ; A. trois barres ; au chef chargé d'un lion issant ; B. une croix et un lambel brochant. L. : . *Cvenegonde Collot* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 833, N° 53).

GONE (*Huwet van*) (Goesnes?) jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 18 mout., 1374 : un cygne, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S Hewes de . . ne* (B.) (voir **Goesnes**).

Ghontier (Louis), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590 : une bande, chargée de trois roses (Mons, H. de fief).

Gooi. *Ghijsebrecht van den Goije*, chev., (voir **Abcoude**), 1298 : un fascé de vair et de . . . (Holl.) (voir **Vianen**).

Goor, voir **Goër**.

Goetegem. Jean van *Goeteghem*, h. de fief de la Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1365 : un arbre arraché, accompagné de trois étoiles, rangées en chef. L. : *Seghel Ian va Goeteghe* (*Afflig.*).

G[h]ootens (Grégoire), échevin de Malines, 1610, 3, 4, 9, 20, 5, 37 : écartelé ; au 1^{er}, un soleil ; aux 2^e et 3^e, trois pals ; au fr.-q. chargé d'un trèfle ; au 4^e fruste ; on ne voit qu'une bordure engrêlée. C. : une merlette entre un vol (Mal.).

Gorcy. Gérard de *Goussy*, écuyer, sgr. de Ville-sur-Iron et de Thuméréville, en partie, 1534 : quatre burelles, surmontées de trois annelets et accompagnées de six (3, 2, 1) demi-mouchetures d'hermine, défaillantes au haut. L. : *Gerard de Goxy* (Lorr., *Briey*, B., 590, N° 34).

— Jean de *Groxey*, écuyer, archer du corps du duc de Calabre, de Lorraine, etc., tient, de ce prince, à cause de la châtellenie de Briey, pour sa femme, d^lle Marguerite l'Escuyer, et comme *procureur* de noble homme Gérard l'Escuyer, écuyer, et notaire de l'évêque de Metz, son beau-frère, ainsi que comme tuteur de Didier d'Ouche et d'Agnès d'Ouche, frère et sœur de ladite Marguerite l'Escuyer, la moitié de l'avouerie d'Abouey (Auboué).

32

etc., 1536 : d'hermine à trois annelets, rangés en chef. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Iehan de Gorci*. Jean de *Gorcy*, écuyer, sgr. dudit lieu, sc. un acte de Claude des Armoises, sgr. de Fléville, 1551 : même sceau (Ibid., B., 393, Nos 81 et 98) (Pl. 7, fig. 174).

Gorcy. (Arnould de), écuyer, sgr. de Gorcy, en partie, prévôt et receveur de Longnyon, sc. un acte de son cousin Thomas de Croix, écuyer, sgr. de *Xorbey* (Sorbe) et de Bazeilles, en partie, 1536 : d'hermine, au chef chargé de trois annelets (!). L. : *S Arnov de Goss* . . (Ibid., N° 74).

Les comtes de *Gourcy* descendent de cette famille. Voici les armes des *Gourcy-Longnyon* : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or. Devise : *Malo mori quam foedari*.

D'autres branches ont adopté : d'hermine à trois fascées de gueules ; au chef du même, chargé de trois annelets d'or, armoiries que les comtes de *Gourcy-Serainchamps* portent parties de *Serainchamps* : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois quartefeuilles d'or.

Ghorem, voir Raimbaut.

GORGES (Antoine de) (fils de feu François), marchand de draps de soie, à Mons, fait dénombrement d'un fief, 1565 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois . . . (têtes d'aigle ?) ; au 2^d, gironné de dix pièces ; au 3^e, bandé de six pièces (Mons, Cour féod., reg. IV).

Gorinchem (Thierry van), clerc du duc et de la duchesse de Brabant (voir R. **Clutinck**), 1363 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S Theoderici de Gorinkem* (B., N° 1841).

L'acte l'appelle : *Didder die clerc*, sans nom de famille. L'épaulé du lion chargée d'une étoile ?

— *Didder van Ghorinke*, clerc du receveur du Brabant, 1367 (n. st.) : même écu (un peu fruste). L. : *S Theoderici dicti de Ghorinke* (B., N° 2100).

Gorins. Jean de *Ghorain*, franc alleutier à Hal, 1508 (n. st.) : gironné d'hermine (semé de croisettes ?) et de . . . de huit pièces. C. : une gerbe. L. : *Seel Iehan de Ghorain* (Abb. de W.-B., N° 4008).

— Renier de *Ghorain*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1541 : une croix pattée (gironné ?), accompagnée en chef de deux . . . Le bas de l'écu est cassé. Même C. (Mons, H. de fief).

Gorijs (Maître Jean). *ghesvoren molenslagher* de Bruxelles, 1429 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fer de moulin ; aux 2^e et 3^e, une cognée. L. : *S Ian* (Mons, Domaines de Hal, I).

— (Pierre) (et *Goeris*), échevin de Tirlemont, 1444, 6 : plain ; au fr.-q. chargé d'une feuille de tilleul renversée (*Heijlisse* et Gr. scab., *Louvain*, c. 5645).

— Melchior *Ghoris*, h. de fief du Hainaut, à Soignies,

1605 : les lettres M et G, en monogramme, accompagnées de deux étoiles, à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe. S. s. : un lion. L. : *S Melchior G . . ris* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

GORSEMEROEL (Henri van), échevin de Gorssum, 1411 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin. Le sceau porte : *van Gorssemorol* (S.-T., c. X).

Gorssum. *Walterus de Gorssem*, échevin de Saint-Trond, 1548 : trois chevrons, accompagnés de neuf (2, 3, 3, 1) merlettes (Ibid., c. 5^{bis}) (Pl. 7, fig. 175).

Gort (*Cholard le*), échevin de Bruges, 1329, 30 : dans le champ du sceau, une marque de marchand (Fl.) (Fig. XXII).

Gorttere (Adam de), échevin de Malines, 1399, 1402, 3, 6 : trois chevrons et un lambel broch. C. : une tête et col de licorne. S. du eq. : deux aigles. L. : . . . *gill' Adam de Gortre* (Mal. et B.).

Ghosseau (Jean), h. de fief du Hainaut, 1566, à Bavay : trois cosses tigées. S. s. : un griffon. L. : *Iehan Ghosseau* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

Gosseel (Olivier), receveur de la mense du St-Esprit, à Courtrai, 1404 : un chevron, chargé de trois croissants et accompagné de trois têtes de lion. L. : *Go* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-6).

Gosselies. *Giles, sires de Gocelliks*, 1246 : écu assez fruste ; on ne voit qu'une fasce haussée (*Afflig.*).

GOSSY (Jean van), h. du bourg de Bruges, 1517, 23 : trois aigles éployées, accompagnées en cœur d'une molette. C. : une tête et col d'animal (chien ?) entre un vol. L., 1517 : *S Ian van Gossi* ; 1523 : . . . *van Gossy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46 et 47).

Gossoncourt. Gossuin, sgr. de *Gotsencurt*, 1235 : un sautoir échiqueté (*Heijlisse*, N° 107) (voir **Monferrant, Schellekens**).

Les Gossoncourt au sautoir sont de la localité de ce nom près de Tirlemont ; ceux au lion, de Gossoncourt-lez-Looz. Voir **HEMERICOURT**.

— *Goesvinus et Godefridus de Goetsenhoven, fratres, milites*, s'engagent, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex ciris, una nobiscum ambobus, . . . cum galeis armatis et deceter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 5 juin 1339 ; Gossuin : un sautoir. L. : **✠ S' Gos' d'ni d Goetsenove milit.** Godefroid : même écu, brisé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, et sommé d'une touffe de plumes de coq. L. : *S Godefridi de Goss* (B., N° 527).

Gossoncourt. *Wautiers de Goconcourt* donne quit-
tance au duc de Brabant, pour 20 moutons d'or,
3 mai 1366 : un sautoir. L. : ✠ S W
. . . on (B., N° 2046).

— Jean van *Gu[e]ltscoven*, chev., jadis prisonnier à
Bäsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc Wenceslas ;
i. t. : 364 mout., 1374 ; se. pour Albert de Vologne
(i. t. : 1943 mout.) et Jean de Russon (i. t. : 22 mout.),
tous deux, prisonniers *illec*, parmi les gens (*beede*)
du duc, sous Brederode, 1374 ; deux sceaux ; A : un
lion, l'épaule chargée d'un anneau. C. : une tête et
col de lion (d'hermine?). L. : *S' Ioh de Goetchoue*
milit castellaï lou (châtelain de Louvain). B : dans
le champ du sceau, un cq., cimé d'une tête et col
de lion. L. : *S' Ioh de Goetscho . . . milit castellaï*
lou (B.).

— Les échevins de *Goetsenhoven*, 1438 : un sautoir
échiqueté (*Heijlisssem*).

— Jan van *Goetshoven*, sgr. de Fologne (*Volenen*),
1440 : un lion. C. : une tête et col d'animal (lion?).
T. : deux d^{ies} (?) (*Léau*, N° 83).

— Mathieu van *Goessenhoven*, échevin de St-Trond,
1476 : trois lions, 1 au 2^e quartier, 2 en pointe ;
au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S.-T.,
c. 9).

GHOTE (*Abraham de*), échevin de St-Trond, 1340,
7 : écartelé ; au 1^{er}, un lion ; aux 2^e, 3^e et 4^e,
plains. Un lambel broch. sur l'écu (Ibid., c. 3^{bis} et
7).

Gothem (Jacques de), chev., échevin de Liège, vers
1423 : plain ; au chef plain. C. : une poignée de
crosse épiscopale (?). T. : deux d^{ies}. L. : *S Jacobi*
de Gothen militis (C. de B.).

— Charles van *Goten*, échevin de St-Trond, 1490, 9 :
plain ; au chef plain. C. cassé (Ord. et S.-T. c. X).

Goten (Gérard van der) reçoit une rente sur l'espier
d'Alost, 1428, 31 : trois coqs, accompagnés en cœur
d'une lettre h (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 371).

— (Gérard van der), âgé d'environ 66 ans, reçoit
une rente sur ledit espier, 1468, 74 : trois merlettes
(sic). T. : un ange. L. : *S Gheert van der*
(Ibid., l. 371 et 372).

— Jacques van der *Gote*, h. de fief du bourg de Bruges,
1503 : une bande. S. s. : un griffon acroupi. L. :
S . . . op vader Gho . . . (Ibid., l. 46) (voir **Cou-**
denberg).

Gotthem. Everard van *Gotthem*, h. du comte de
Flandre, 1353, 8 : trois étoiles à cinq rais et un
bâton broch. (Fl., N° 1723).

— Jacques van *Goethem*, échevin du comte dans sa

vierschaer de Vracene et de Saint-Gilles (Waes),
1328 : dans le champ du sceau, une fleur de lis flo-
rencée. L. : *S Jacop vā Goetten f^s Gillis* (St-Agnès).

Götterswick. Here *Everwyn van Goeterswyc*,
chev., se. un acte du sgr. de Friemersheim, 1366 ;
sire *Everwyn*, sgr. de *Goitterswich*, se. un acte de
Thierry de Broiche, 1369 : vairé plain. L. : ✠ S'
Everwini de Goitterswic . militis (Duss., *Orange-*
Moers, N° 29, et *Jul.-Berg*, N° 822).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Eerwijn van*
Goterswic, h. de l'évêque de Munster : vairé de gueules
et d'or. Capeline de l'écu. C. : deux cornes de bœuf
d'argent, adossées.

— Arnould, écuyer, fils du précédent, 1369 : même
écu. L. : . . . *rnoldi de Goterswyc* (Duss., *Jul.-Berg*,
N° 822).

Gottignies (Jean van), échevin d'Anvers, 1514 :
trois maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ;
aux 1^{er} et 4^e, une fasce (**Béthune**) ; aux 2^e et 3^e,
. . . . (fascé de vair et de . . . ? = **Coucy**). Un
lambel broch. sur l'écu. C. cassé. L. : *S Ian van*
Go (M. Hulin, à Gand).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1519 : trois
maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ; aux
1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, frustes (Mal.).

Sauf celle de 1598, les chartes contiennent les ortho-
graphes : *Gottignys* et *Gottignys*.

— (Adrien van), échevin *illec*, 1573 : même écu ; aux
2^e et 3^e du fr.-q., fascé de vair et de . . . (**Coucy**).
Un lambel broch. sur l'écu. C. fruste (Mal.).

— Damoiseau Antoine van *Gottignyen*, sgr. de Neer-
Ijsche, Machelen, etc., échevin de Bruxelles, 1598 :
trois maillets penchés. C. fruste. T. d. : un h. sauv.,
armé d'une massue, appuyée sur l'épaule ; le côté s.
du sceau est cassé (E. G., l. 367, et Brux.).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1603, 4, 5, 11 :
trois maillets penchés. C. : une gerbe iss. d'une
cuve (Mal.).

Et non : un panache de plumes de coq, cimier donné par
RIETSTAP.

— (Les échevins de Lancelot-Ignace-Joseph, baron
de), du Saint-Empire et de Goijck, sgr. de Gestel,
etc., dans sa baronnie de Goijck, 1752 : trois mail-
lets penchés. L'écu, dans un cartouche, cour. T. :
deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur
l'épaule extérieure. L. : *scabinorum ba-*
ronates de Go . . . (M. Henri Cordemans, à Bru-
xelles).

Gottschalk. **Goitzschalck**, curé de Friemers-
heim, 1368 : d'hermine à la fasce, accompagnée de
trois (2, 1) étoiles (Duss., *Orange-Moers*, N° 30^a).

Goudacker. Renier *Gouda*[c]kere, échevin de Léau, 1430, 47 : parti ; au 1^{er}, trois piles ; au 2^d, six (2, 1, 2, 1) roses. L. : 1430 : . S R Go ni leven . . ; 1447 : S Reneri Goudacker sc ewen (Abb. d'Oplinter et Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Renier *Goutacker*, h. de fief de Libert, sgr. de Meldert, Budingén, etc., à Budingén, 1433 : parti ; au 1^{er}, coupé-émanché ; au 2^d, six (2, 1, 2, 1) roses. L. : ✠ S Reinervis Govdacke (Heijl.).

— Henri *Goutacker*, même qualité, 1433 : même écu, mais le 1^{er} : plain, au chef émanché. L. : ✠ S Henrici dicti Goudacker (Ibid.).

— (Henri), échevin de Léau, 1433 : même écu. L. : S Henrici Goudacker scab leven (Ibid.).

— Renier *Goudackere*, échevin de Léau, 1517 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois piles ; aux 2^e et 3^e, trois roses. L. : neri a . k s leve . (Ibid.).

Ghouden (Jean van der) (fils de Pierre), h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1433 : une marque de marchand, formée d'un crampon et d'une traverse. L. : S Ian van der Gouden (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

D'après GELRE, *Jan van der Goude*, h. du «duc» de Hollande, portait : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de six étoiles d'or, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe.

Gouderic (*Jakemes*), échevin de Bruges, 1329, 30 (n. st.) : un lion couronné. L. : deric (Fl.).

— *Gossin Goederic* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : un lion couronné. C. : une tête et col de léopard lionné, couronné. S. : deux griffons regardants. L. : S Go rds (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Gougeon (Louis), officier de la Chambre royale à Metz, 1681, 2 : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (plusieurs cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713 a, b et c).

Gouy. Guillaume de *Goye*, *famulus* de sire Nicolas, sgr. d'*Aleyne* (*Aleyve*?), reçoit, pour celui-ci, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1358, 16 octobre : un lion et un bâton broch., chargé de quatre coquilles (ou étoiles). L. : ✠ S VVillavme de Govi (B., N° 1681).

— Renier (?) (Gauthier?) de *Goui* ; son sceau est apposé, sans constatation de l'emprunt, à un acte, de 1587, par un h. de fief de Gertrude Donckerwolcke, dans sa cour féodale de *ten Sprit*, au pays de Grimberghe : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : eri . de Govi (Elseghem).

Gouy. Arnould de *Goy*, sgr. d'*Aubi* (Auby), conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, grand-bailli de Gand, 1454 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé de . . . et de . . . , au bâton engrêlé broch. (**Lens**?) ; aux 2^e et 3^e, une aigle éployée. C. : une aigle iss. T. d. : une d^{lle}, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : Goy (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

Goulart (Guy dit), sgr. de *Moy* et de *Chin*, chev., chambellan et conseiller du roi de France, grand-maitre d'hôtel de la reine, 1429 : un fretté. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Seel Guy de Moui chr* (Tournai, Chartrier).

Goulart pourrait être un autre prénom de Guy, sgr. de *Mouli*.

Goumeau, voir **Daval**.

Gourcy, voir **Gorcy**, **Roly**.

Gourdine (Gilles), échevin (?) de Tournai, 1268 (sc. un acte du chapitre N.-D., *illeg*) : un chevron et une bordure dentée. L. : ✠ S Egidî (!) *Govrdine* (Ibid.).

Goussy, voir **Gossy**, **Pillart**.

Goutdor, voir **Bosquet**.

Goutsmet. *Johannes Aurifaber*, échevin de Bruxelles, 1337 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un semé de billettes ; aux 2^e et 3^e, trois coupes couvertes. L. : ✠ S Iohannis dci Avriifaber (!).

Et non : trois *tours* ! Les trois coupes sont aussi les armes de la corporation des orfèvres de Bruxelles.

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1375, 6 : un lion cour., l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée, et accompagnée entre les pattes de devant d'une billette. L. : S Iohannes Avriifaber (!) (Brux. et B.).

— Barthélemy de *Goudtsmet* reçoit un paiement de sire Thierry van Gorinchem, clerc de la duchesse de Brabant, 1387 : un lion cour. et un semé de billettes. C. : une coupe couverte (B.).

Le 30 sept. 1383, le duc Wenceslas et ses cautions, Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles, Jean Clu[e]tinc, son maréchal d'hôtel, *Costijn* van Ranst et Nicolas *Chauvre* (Clavre), maître des monnaies de Brabant, reconnaissent devoir à Barthélemy de Goutsmet 3000 deniers d'or, dits *peters*, de la monnaie de Louvain (B.).

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1385 : un lion cour. (rien autre chose). L. : S Iohannes Avriifaber (Brux.) (voir **Ciavre**).

GOUVY (Laurent van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 230 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile et cantonnée de douze trèfles. L. : S Lavren vy . s (B.) (Pl. 7, fig. 176).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LII.

Fig. 1. Pierlot de Vinalmont

Fig. 2. Julio de Waha

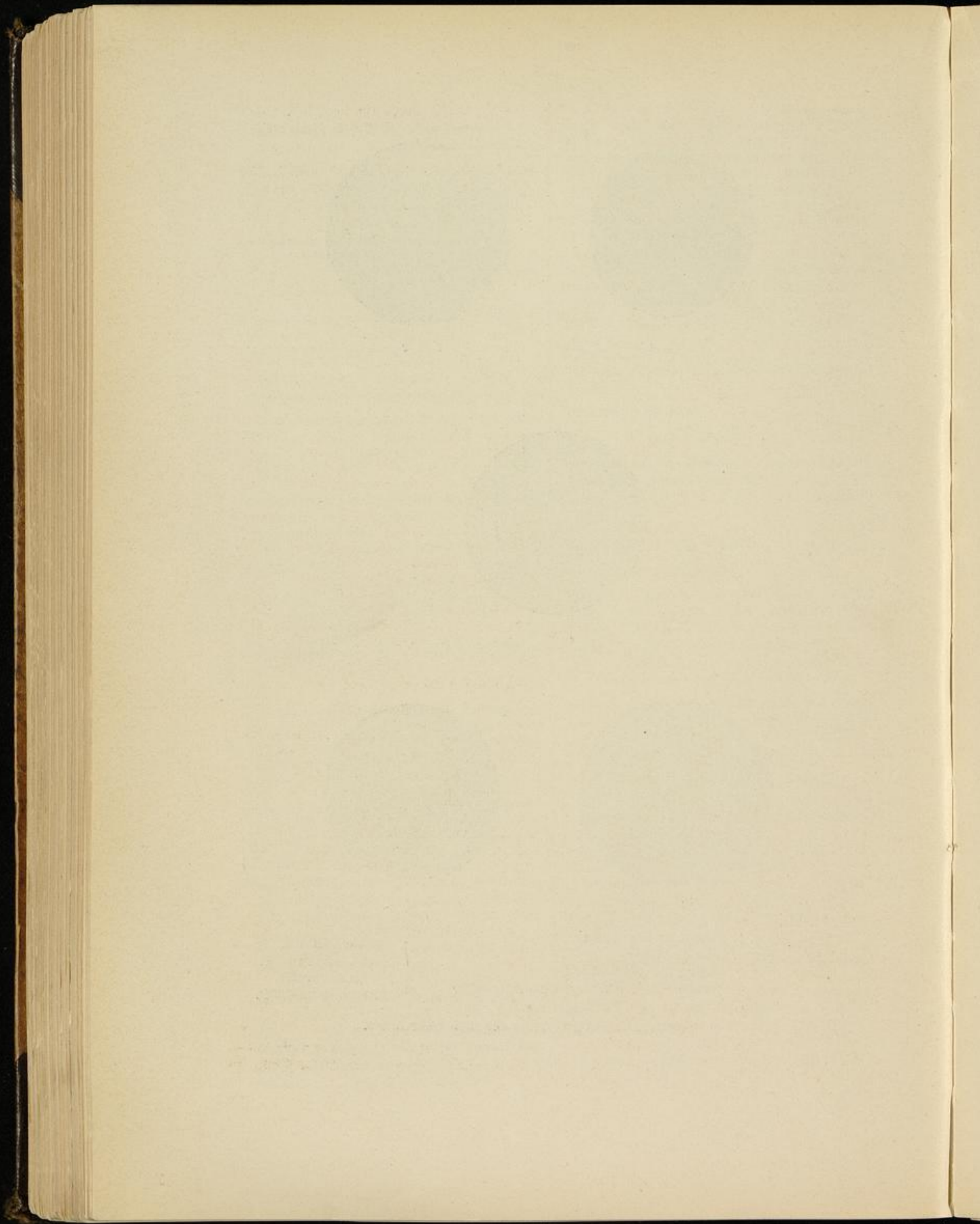
Fig. 3. Gérard van Wesembeek

Fig. 4. Antoine van der Weteringhen, chevalier

Fig. 5. Gilles van den Wouwere

} Combattant,
tous, à Bäsweiler,
dans l'armée
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Gouvion (Fastret), *cambier*, bourgeois de Mons, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, 1474, 6 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille et en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : S *Gouvyo'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— Guillaume *Ghouvion* reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour sa mère, d^{lle} Jeanne Bonnarde, veuve de Fastret *Ghouvion*, sa sœur, Jeanne *Ghouvion*, et son frère, *Ghuïs* (*Ghuys*), enfants de ladite d^{lle}, 1493, 4, 3 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille. T. : un ange. L. : S *Gouïo* (!) (Ibid., l. 1688).

— (*Ghuys*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : deux poissons adossés. T. s. : un h. . . . (endommagé) (Mons, H. de fief et Sainte-Waudru).

— André Gouvion, même qualité, 1570, 1 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, mêmes armes ; aux 2^e et 3^e, une ramure de cerf. T. s. : un saint André debout, portant de la main gauche un livre ouvert et broch. sur une grande croix de Saint-André (Ibid.).

— (Nicolas), même qualité, 1586, à Mons : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une tête et col d'aigle. C. : une aigle essorante, iss. L. : S *Nicolas Gouvion* (M. Hulin, à Gand).

Gouwe (Nicolas), échevin de Lille, ou bien échevin de l'abbaye du *Repos Nostre Dame de Marquette*, en toutes ses terres et sgr^{ies}, 1565 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut (V^{te} Desmairières).

Goux, voir **Pierre**.

Govaert[s]. Antoine *Govaerts*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1637, 9, 40, 52, 60 : un héron ; au chef parti ; au 1^{er}, deux pals ; au 2^d, trois (2, 1) roses, tigées et feuillées. Cq. sans C. L. : S *Anthony Govaerts* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Godevaerts**).

— Jean *Goijvoerts* (!), échevin de Tervueren, 1509 (n. st.) : un couteau. L. : *Ian Goyvaers* (S.-G.).

Grace. *Colaiez de Graz*, maire de Liège, 1261 : plain ; au chef chargé de trois losanges. L. : ✠ S *Nicolai de Gras villici leod* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 12).

— *Wyricus dictus de Graze*, *Johannes dictus de Canen* (1), *Arnoldus* et *Walterus de Tveenberghen*, *fratres*, *filii quondam Godefridi de Remst* (Riempst), *cives traieclenses* (de Maestricht), *armigeri*, s'engagent, chacun moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à cheval, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 8 mai 1339 : un

losangé ; au chef chargé d'un léopard. L. : ✠ S *Wieric van . . . ais* (B., N° 522) (Pl. 7, fig. 177).

(1) Et non : *Camen*.

Grace. Guillaume de *Graz*, changeur à Liège, se porte caution pour le comte de Namur, 1358 : même écu, l'épaulé du léopard chargée d'une étoile. L. : ★ S *Wilhemote de Graz* (Nam., N° 826).

Un Guillaume van *Graes* (Grace) fut fait prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye ; quittance de 1374 : le sceau est tombé (B.). *Ly ainsnée des filles de Mons. Wery de Preit* (Prez), dit HEMRICOURT, fut meire de Mons. *Wery de Graz Cheo* : qui prist les armes depart sadite meire, assavoir lozangiet d'argent et dazure a on comble (chef) de geules a on Lupa d'or passant en comble, et de ce Lupa ilh brisat depart son peire, quy estoit de linage de Graz deleis montengnée assavoir de Vellerous delle coistie des Allemans (édit. SALBRAY, p. 322).

GRADU (*Johannes, dictus de*) (**Stappen**, ou **Trappen** ?), échevin de Louvain, 1343 (n. st.), 9, 50 (n. st.), 7, 8 (n. st.) : un sautoir écheté, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée. L. : ✠ S *Iohis dicti de Gradu scab' lov* ; 1357, 8 : ✠ S *Iohis dci de Gradu scab' lov* (S.-G. et B., N° 1373, etc.).

Graeff (Guillaume van der), échevin de Rotterdam, 1640 : deux burelles, la première sommée de trois oiseaux, et accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un oiseau essorant (U.).

— Mathieu van der *Graef*, échevin *illec*, 1632 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, deux clefs, passées en sautoir, accostées de deux . . . et accompagnées en pointe d'un . . . C. : un lion iss. (U.).

GRAESDORPE, voir **Culenburg**.

GRAESEN, voir **GROSEN**.

Graeve[n]. Henri *die Greve*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i, t. : 232 mout., 1374, 5, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un arbre (?) (très mal gravé) ; au 2^e, une étoile ; au 3^e, plain. L. : ✠ S *Heinrics Graeven* (B.).

Grafschaft. *Strenuus vir Heynricus de Grafschaf*, *miles*, témoin d'Everard de Limburg, chev., 1333 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ S *Hynrici militis de Grascaf* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 370).

— *Her Jhan van Graesscap*, *ridder*, sc. un acte de son parent (*maghe*), *Berthout*, sgr. de *Büren* (*Büren*) et de *Daverenberch* (*Davensberg*), chev., 1340 : deux pals. L. : ✠ S *nobilis dñi de Graschaph* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 418).

— *Henricus de Graschaph*, *miles*, *strenuus vir*, sc. un acte d'*Andreas de Molendino*, *miles*, 1346 : type scutiforme ; un lion cour., à la queue fourchée, et

un lambel broch. L. : *S' Henrici de Gra . sca . militis* (Lux., c. III, l. XI, N° 22).

Graillier, voir **Clerc**.

Graindor (Yves), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1343 : un chevron, accompagné de trois panelles (?). S. s. : un lion (V^{te} Desmaisières).

Gracht. *Willelmus dictus de Fossa*, échevin de Vilvorde, 1329 : une anille, accompagnée de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe L. : *S Villem va der Graecht* (!) (Brux.) (voir **Coijghem**, **Liedekerke**, **Rokegem**, **Rutsche**, **Steen[e]**, 1402).

— (Jean van der) reçoit, du Brabant, 400 écus d'Anvers, aux quatre lions, *die her Jan de Boc van Mere ende her Jan van Broechusen in mire herberghen verteerden*, 1337, 2 septembre; 786 livres, 16 escalins, 6 deniers, *paijements : van coste ende van there ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onsser herberghen, op de scout die men den porteren van Bruesele sculdich was* (guerre de Flandre), 1337, 23 novembre : trois chevrons, le 1^{er} et le 3^e faillis à s., le 2^e failli à d. C. : un chapeau élevé, sommé d'un corbeau. L. : *S Johis dci de Fossa* (B., Nos 1366 et 1346).

— Henri van der *Grecht* donne une quittance à Gilles de Rike, maire de Louvain, 1368 : deux macles en chef et une étoile en pointe; au chef chargé de trois pals. L. : *... nrich v... r Grach*. (B., N° 2201) (voir **Coeman**).

— Gérard van der *Graght*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 170 mout., 1374 : une croix; écus. en cœur, bandé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e componées. L. : *S Ghe-raert v... r Gracht* (B.) (Pl. 7, fig. 178).

— Olivier, sire de *Fosse*, chevalier, *tayon* (aïeul) et *advoc* (tuteur) de *Jehan de Harzele*, fils de dame *Perrone de le Gracht*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 6 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. L. : *... vander ... va ... e-beke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— (Roland van der), échevin de Menin, 1423 : un chevron, chargé de trois aigles éployées et accompagné de trois merlettes (Ibid., l. 13-14).

— *Ghildolf*, sgr. de *le Fosse*, reçoit, pour *Jehan de Herzelle*, une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 8 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : comme Olivier. L. : *S Ghi... van der Gracht* (Ibid., l. 376).

— (Gerard *uter*) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc de Brabant,

du chef d'un bien récemment englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une croix; écus. en cœur bandé, ledit écus. muni d'une bordure componée (B.).

Gracht. *Ghildol*[l]f, sgr. de *le Fosse* (et du *Fosset*), chev., reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 5, 6, 7, 8, 9, 40 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux têtes et col de dragon (!). T. d. : une d^{lle}. L. : *S' Ghildol . h va de . Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377-8; 42 et 43) (comp. les armes de **Steen[e]**, 1402).

— *Willelmus uter Gracht*, échevin de Bruxelles, 1437, 44; *senior*, 1461 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un bandé et une bordure componée; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de lion. S. : un léopard lionné et un griffon accroupis. L. : *S Willem dci Vtergracht* (Brux.).

Ces armes ressemblent beaucoup à celles de Bourgogne. Comp. les sceaux de 1374 et de 1432.

— (Olivier van der), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, chargé d'un écus. au sautoir, surchargé de cinq coquilles, ledit chevron accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Olivier va der Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— (Damoiseau Martin van der), sgr. de *Moschere*, *Moscherambacht* et *Laerne*, époux de Jeanne van der *Oustreve* (fille de Josse), qui tient, du château de Termonde, les château et sgr^{ie} de *Laerne*, 1513 : écartelé; au 1^{er} fruste; au 2^e et 3^e, coupé; a, trois pals; b, plain; au 4^e, un chevron, accompagné... (fruste). C cassé (Fiefs, N° 3894).

— (Damoiseau François van der), sgr. de la *Maelstede*, tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1546 : écu cassé. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. Il signe : *Franchois de le Gracht* (Ibid., N° 2768).

— (Damoiseau Gauthier van der) tient, desdits château et Vieux-Bourg, le fief de la *Maelstede*, 1553 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Cq. cour. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. S. : deux griffons (Ibid., N° 2782).

Gramez, voir **Kerchove**.

Gramme (Pierre), échevin d'Anvers, 1481, 2 : une fleur de lis. S. s. : un aigle (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

Grammene (**Grammines**) (Eustache de), 1220 : type équestre; le bouclier fascé. L. : *S' Evstachii de Grammines camerarii Flandrie*. C.-sc : écu fascé (P.).

— *Eustachius, Flandrie camerarius, miles, dominus de Oudenborch* (-burg), 1258 : type équestre; le

bouclier et la housse, à un échiqueté. L. :
 de *Merkem* (Merckem). C.-sc. : écu
 échiqueté. L. : *Secretvm mevm* (!) (P., c. III).

Voir sur lui : TH., COMTE DE LIMBURG STIRUM, *Le cham-
 bellan de Flandre*, etc., et J.-TH. DE RAADT, *Egide
 Berthout I^{er}, dit A-la-Barbe*.

Le seigneur de GRAYVNE (lisez : GRAMMINE) près
 Deynze : d'argent, à quatre chevrons de gueulle, le
 premier coupé, à l'ombre du Lyon sur le tout, et crye :
Quinghyen ! Quinghyen le Courtraeyien (Quinghien
 = Coijghem) (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse
 de la conté de Flandres*).

Grammont. Les échevins et toute la communauté
 de la ville de *Graumont*, 1287 : un lion. L'écu
 sommé d'une croix de calvaire (les quatre marches
 formées de grands moellons) et accosté, au bas, de
 deux gros boutons de rose, tigés. L. : *S commvni-
 tatis G . . . di montis* (Fl., N° 460).

GRANDMONDT (ville fermée) : de gueulle, à une monte de
 tous coustez : de quatre degrez, et ysant hors ladicte
 monte, ung croes jusques au chief, tout d'argent (CORN.
 GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flan-
 dres*).

Le seigneur de GRANDMONT : d'argent au double croes
 de gueulle, pointot arricant, et crye son nom (Ibid.).

— (Claude-François de), baron de Chauvirey, colonel
 de cavalerie haut-allemande, 1644 : écartelé ; aux
 1^{er} et 4^e, un sautoir ; aux 2^e et 3^e, une aigle cour.
 Sur le tout : un écu, à trois bustes de femme cour.,
 posés de fasce. L'écu sommé d'une couronne à l'an-
 tique, à cinq pointes (Secrétairerie d'Etat allem.,
 Arch. génér. du roy., à Brux., N° 273, IV) (voir
GRANTMONT).

Grancey (*Eudes, sires de*) (et **Grancy**) se., avec
 la reine de Bohême, une charte du fils de celle-ci,
 le duc Wenceslas du Luxembourg, 1351 ; reçoit, de
 Wenceslas, des paiements *a cause de la cense
 du douaire de nostre tres chiere et tres amee suer
 la royne de Boesme, sa mere*, 1370 ; il l'appelle :
*nostre tres chiere et amee suer et compaigne la
 royne de Boemme*, 1371, 3, 4 ; *la royne de Boemme,
 nostre femme*, 1374 ; se qualifie : sire de *Grancy
 et de Creil* (Creil), 1373, 4 ; se. en 1375, 9 ; 1370 :
 type équestre : le bouclier et la housse, au lion. C. :
 un vol. L. : *Se id . . . s de Grancey ch*
 Deux sceaux, type armorial : dans le champ, un lion
 assis, portant au col un écu au lion, et coiffé d'un
 casque, cimé d'un vol. L., 1^o : *S Eudes sire de
 Grancy* ; 2^o *S Eude sire de Granci* (B.).

Grand. *Baducins li Grans, citain* de Liège, 1307
 (n. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée
 de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges.
 L. : *S Baldi de Sco S'vatio* (B., N° 169) (voir
Saint-Servais).

— *Jehans li Grans*, h. de fief du comte de Flandre,
 1329 : écartelé ; au 1^{er}, trois poissons, posés en
 bande et rangés en barre ; aux 2^e, 3^e et 4^e, plains
 (Fl.).

Grand. Jean le *Grant*, brasseur de *Solempines* (*Solempnics* ?), reçoit, de la ville de Tournai, une rente
 inscrite sur sa vie et celle de sa sœur, Agnès le
Grande, 1407, 8 : un *Agnus Dei*, passant à s.
 (Tournai, Quitt.).

— *Hoste le Grant*, h. de fief du Hainaut, 1475, à
 Binche : trois faucons (aigles au naturel ?), accom-
 pagnés au point du chef d'une étoile (à six rais), et
 une bordure engrêlée. L. : *S Os Gran*. (C. G.
 B., Acquits de Lille, l. 1683.)

— Michel le *Grant*, même qualité, à Binche, 1481, 2 :
 trois merlettes (!), accompagnées en cœur d'une
 étoile à cinq rais, et une bordure engrêlée. T. d. : un
 saint Michel, brandissant une longue épée, terras-
 sant le démon. L. : *S Michiel le Grant* (Ibid.,
 l. 1688).

Grandpré. *Gerard de Grant Prey, sires de Roucy*
 (Roussy), a reçu, du roi de Bohême, comte de Luxem-
 bourg, pour sa fille *Maha, femme jaidit messire
 Simonphilippe*, 4000 livres de tournois, pour le
 rachat de la terre de *Lomprey* (Lomprenz), que ce
 monarque avait engagée à son dit gendre et à *Maha*,
 1341 : un burelé et un lion cour. broch. L'écu posé
 sur une aigle. L. : *S' Gerart de Grant Pre chr
 sires de Rovchi* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 73).

Dans le même acte, le mari de *Maha* est aussi appelé :
Simonphilippe.

Jean, roi de Bohême, etc., donne en fief à *notre chier et
 feable chevalier Simon Ph^m de Pistoire*, pour des ser-
 vices rendus à son père, l'empereur Henri, le château
 de *Lonc Preit*, avec diverses mairies et des villes dans
 la prévôté de Poilvache, 1324 (Lux., Ibid., N° 73).

Grange (Jacques de le), h. de fief du Hainaut et de
 la cour de Mons, 1583 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois
 croissants ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés. S.
 s. : un aigle (griffon ?) (Mons, H. de fief).

Graniart (*Lambertus dictus*), miles : une ramure de
 cerf et un lambel broch. L. : *S Lamb'ti Griniart
 milit* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Granier, voir **Grenier**.

GRANTMONT (Jean de), h. de fief du Hainaut et
 de la cour de Mons, 1634 : un écu plain. S. s. : un
 lion (B^{on} de Royer de Dour).

Granvelle (le cardinal de), archevêque de Malines,
 1573 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion cour., enclos
 d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné ;
 aux 2^e et 3^e, trois bandes ; au chef de quartier,
 chargé d'une aigle éployée. L'écu posé sur une croix
 archiépiscopale, fleuroné, soutenant le chapeau de
 cardinal. Sous l'écu, sur un listel, la devise :
Durate. Le bas de l'écu accosté des lettres L O.
 L. : *S Antonii Perrenoti S R E presb' card Gran-
 vellani archiepi meclinien* (E. G.).

GRART (*Damp* Guillaume de), abbé de St-Pierre, à Broigne, reçoit une rente sur le domaine de Binche, 1481, 3 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé sous un dais ; au bas, cet écu : une crose d'abbé, contournée, et une bande broch., chargée de trois clefs, les pannetons en haut, posées dans le sens de la bande. L. : *S Will. ecclie et tri bronienis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687, 1688).

Le *Monasticon Belge* (1890) l'appelle Guillaume de *Graux* et le dit être mort en 1483.

Grauw (Rombaut de), échevin de Malines, 1638 : un fascé (Mal.).

— (François de), échevin *illeg*, 1646 : un bœuf passant (Mal.) (voir **Duijs**).

Grauwel (Gérard), échevin de Tirlemont, 1391 : une fasce, accompagnée de deux (trois?) coquilles, 1 en chef à s., 1 en pointe. Le canton d. cassé (Gr. scab., *Louvain*, c. 3643).

Graux (Jean de), échevin de la cour de St-Lambert, de Liège, jugeant à Flawinne, près de Namur, 1486 : trois étrières ; au fr.-q. brochant chargé de cinq fleurs de lis. C. : un vol. L. : *S Jehan de Gra (Nam., Pauvres, 1026)* (voir **GRART**).

Grave (Nicolas de) tient, du château de Courtrai, un fief à Belleghem, 1430 : trois trèfles, accompagnés au point du chef d'un anneaulet (Fiefs, N° 1265).

— (Corneille le), mari et tuteur de *Belote*, fille naturelle de feu maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, à Lille, 1439 : un chevron, chargé de deux filets vivrés en chevron et accompagné en chef à d. d'un cor de chasse. T. : un ange. L. : *S Cornelij* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

— (Pierre de), *mournaep* du duc de Bourgogne, dans ses marais (tourbières = *moure*), en Flandre, 1454, 5 : un fer de pelle, la pointe en haut. L. : *S Pieter de Graue* (ibid., l. 235) (voir **Graeve**, **Greve**).

Grave[n] = **Greuz**. *Gilbaut van Graven*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) : un fascé. C. : un éventail (B., N° 342).

D'après **GELRE**, *die here van Grave*, h. du duc de Brabant, portait : fascé de gueules et d'argent. Le eq. d'or. Volet de l'écu. C. : deux cuissards adossés, le 1^{er} de sable, doublé d'argent, garni de deux lanières du même, le 2^d d'argent.

— Rasse de *Greuz*, sgr. de Linter, 1339 : un fascé et un lambel broch. C. : deux jambières (grèves). L. : *S Rasonis de Graven militi'* (Fl.).

— Rasse de *Greuz*, sgr. de Malèves, prête, au duc de Limbourg, serment comme châtelain de Louvain, 22 juillet 1406 : un fascé, la 2^e pièce chargée d'un

annelet. C. : deux cuissards (ou grèves). T. : deux d^les. L. : *S Rasonis de Gravio dni de Ma* (B.).

Grave[n] = **Greuz**. Rasse de *Greuz*, sgr. de Malèves, conseiller du duc de Brabant, 1416 : même écu, sans l'annelet. Mêmes C. et T. L. : *S Rasois de Gravio dni de Malevien* (B.).

— *Raso de Gravio*, échevin de Louvain, 1410, 20, 4 : un fascé ; la 2^e pièce chargée d'un anneaulet. L. : *S' Rasonis de Gravio scabi . . lov* (S.-G. et *Afflig.*).

— *Balduinus de Gravio*, échevin *illeg*, 1426, 7, 30 : même écu, mais l'annelet chargeant la 2^e pièce à d. L. : *S' Balvini de Gravio scabini lov* (B. et S.-G.).

— Rasse van *Graven*, sgr. d'Héverlé et de Malèves, chambellan héréditaire de Brabant, 1433 : un fascé. C. : deux cuissards. T. : deux d^les. L. : *S Raso dni de Ma* (S.-G.).

— *Engelbijn van Graven*, h. de fief dudit Rasse, 1433 : un fascé, brisé d'un bâton (S.-G.).

— (Nicolas van), échevin de Louvain, 1508 : un fascé, la 4^e pièce chargée à s. d'un anneaulet (besant, tourteau?) (E. G., l. 358).

— *Nicolaus de Gravio* (van *Grave*), échevin *illeg*, 1509 (n. st.), 10, 2, 3, 37 : un fascé. L., 1509-13 : *S Nicolai de Gravo scabi louan'* (St-Pierre, A. G. B., c. II, et M. Donnet).

— *Corneille van Grave*, même qualité, 1553 : un fascé, la 1^{re} pièce chargée à d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige. L. : *S Corelij (!) de Gravio scabi lovani* (S.-G.).

Une famille de *Greuz* (Brab. sept.), anoblie en 1841, porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, fascé de gueules et d'argent ; aux 2^e et 3^e, d'azur à la fleur de lis d'argent (**INGENHOUSZ**). Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté, bouclé, entre un vol. S. d. ; un lion. T. s. : un h. sauv., armé d'une massue. Devise : *Utinam citius*. Une autre branche de cette famille, incorporée dans la noblesse néerlandaise, en 1880, porte : fascé de gueules et d'argent. C. : une tête et col de lévrier, colleté, entre un vol. S. d. : un lion regardant. T. s. : une d^le, coiffée d'un bonnet pointu.

GRAVEN (*Gerlach der Junche van dem*) (voir **BANSPAG**), 1361 : un demi-vol renversé (Duss., *Col.*, N° 846 1/2).

GRAVENDRIESSCHE (Daniel van den), échevin de Saint-Trond, 1405 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. fruste (S.-T., c. 9).

Gravenwesel (Les échevins de 's), 1522 : parti ; au 1^{er}, trois chevrons ; au 2^d, coupé ; *a*, écartelé : les quatre quartiers plains ; *b*, plain (Hôp. S.-Elis., *Büleng.*, c. I).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LIII.

Fig. 1. Guillaume de Jamblinne

Fig. 2. Gilles de Jamblinne

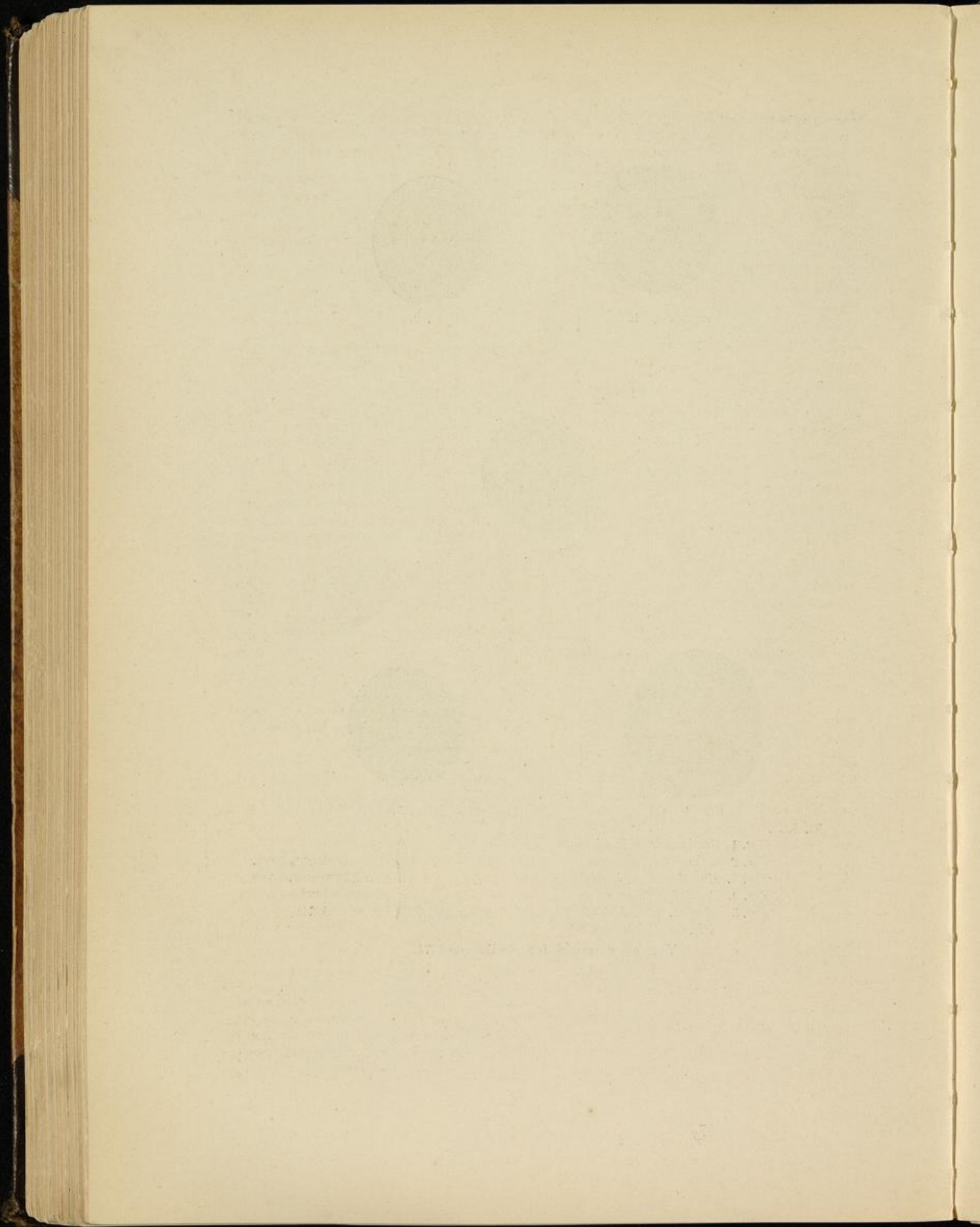
Fig. 3. *Hunstineel* de Jamblinne

Fig. 4. *Pierlot* de Thynes

Fig. 5. Gérard, le bâtard (de Thynes?), varlet dudit
Pierlot de Thynes

Combattant, tous,
à Bäsweiler, dans
l'armée brabançonne
(1371).

Tous ces sceaux datent de l'année 1374.



Gravenwesel (Les échevins de 's), 1732 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois têtes et col d'animal ; aux 2^e et 3^e, une roue. C. fruste (Ibid.).

Greifenstein (Kraft de), chev., 1299 : type scutiforme ; deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Sigillum Craftonis de Grifemsthein* (C. C. B.).

— *Johan van Grifenstein* vend à Godefroid de Juliers, sire de Bergheim, *myn gericht ze Verkenhoven*, sous réserve de rachat, 1333 : même écu. L. : ✠ *S' Iohānis de Gryfsteyn* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 369) (voir **Callmuth**, **Renneberg**).

Grembergen, voir **Grimberg[h]en**.

Grenet (Jean-François), h. de fief d'Enghien, 1692 : trois gerbes. C. : un cygne iss. (M. Matthien) (voir **Dansaert**)

Grenier. *Colars Graniers*, h. du comte de Namur, 1353 ; *Colars Grenier*, chanoine et chantre de Saint-Jean, à Liège, 1358 ; maître d'hôtel du comte de Namur, 1360 : un senestrochère, paré d'une large manche, mouvant du bord s. et accompagné au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Nicolai Grenier* (Nam., Nos 780, 826, 899).

Grensau. Thierry van *Grensauwe*, chev., a été investi, avec son parent (*neve*) Conrad *Hoilch van Lutzinck*, par le duc et la duchesse de Juliers, du bien, à Sinzig, que tenait feu sire Jean *der Goide*, 1373 : trois fusées, rangées en fasce. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol de l'écu, mais les fusées accolées. L. : S' *de Gresov* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 887).

FAHNE, *Coeln. Geschl.*, II, p. 49, donne de ce blason une variante, d'après le registre des vassaux de Cologne.

GREPPE (Alard de le), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1404 ; *Alart le Moisine*, échevin *illec*, 1407 : trois lions et une bordure (simple) ; écus. en cœur à la fasce bretessée et contre-bretessée. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Alaer* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 80-81).

GRETIMONT (*Girars de*), échevin de Jodoigne, 1342 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, et une bordure dentée. Le sceau porte : *de Gretinmont* (*Afflig.*).

Greve. *Johannes, filius quondam Hermannii Comitis*, échevin de Cologne, 1278, 85 : deux fasces, chargées de quatre, respectivement trois losanges et surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohannis filii comitis* (Ville de Cologne, Nos 438 et 480) (voir **Razo**, **SALICE**, **Schwarz**).

— (*Walter*), échevin de Saint-Trond, 1317, 21 : un lion (S.-T., c. 5^{bis}).

Greve (*Arnoldus*), *vir discretus*, échevin *illec*, 1332, 3, 4 : plain ; au chef plain ; une bande broch., chargée de trois coquilles (S.-T., c. 5^{bis} et 7).

— (Arnould), échevin *illec*, 1367, 8 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Arnoldi Greve scabi Sci Trev'* (Ibid., et c. 48).

— *Lermite de le (la) Greve*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont ; i. t. : 283 1/3 mout., 1374 : d'hermine à trois pals, le 1^{er} chargé en chef d'une étoile (?). L. : *S' Lermite d la Ge . e* (B.).

— (Gauthier) (Graaf), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Diest ; i. t. : 252 mout., 1374 : trois roses à six feuilles et une bordure engrêlée. L. : *S . . . teri Comes* (!) (B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422 ; échevin de la cour de tenanciers de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1425 ; vassal du château de Duras, 1425 : même écu qu'Arnould, 1367-8. Volet de l'écu. C. : un vol (S.-T., c. 9).

— (*Johan*), échevin, de Wesel (Prov. Rhén.), 1416 : une croix tréflée, cantonnée de quatre trèfles. L. : *Sigillum Iohannis Greven* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 736).

— (Jean die), échevin d'Aerschot, 1434 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une lettre i. L. : *Iohⁿ de Greue scab arscot* (S.-G.) (voir **Graeve**, **Grave**, **Looz**, **Quatermart**).

— (*France de*), échevin de Malines, 1550 : trois macles ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion (S.-T., c. 13).

— (Cornelle de), échevin *illec*, 1553 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un renard élané (Mal.).

GREVENSTEIN, voir **Lenhausen**.

Greze, voir **Grave[n]**.

GRIEKEN (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 140 mout., 1374 : trois pals retraits, chacun chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Ian va : Griene : berge* (B.).

Griethuizen, voir **Gruithuijs** (note).

Grijf (Daniel), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 411 1/2 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une patte de lion (membre de griffon, c.-à-d. d'aigle?) et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Danielis Griffie* (B.).

— *Andries Griff*, *grietman*, pour Sa Majesté, dans la *grietenije de Wüngeradeel* (Uttingeradeel), dans la Frise Occidentale, 1550 : un griffon regardant. C. : une tête et col de griffon contournée, entre un vol. L. : *S' Andreae Gryphü* (Frise).

Griffon. Henri *Griffons*, chev., h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un lion. L. : *S' Henri Griffon chevalier* (Nam., N° 383) (voir **Masnuy**).

Grignart, voir **Pecq**, **Daunoit**.

Grimberg[h]e[n]. Oda de *Grimbergis*, quondam uxor viri nobilis domini Walteri de A, dote l'abbaye de Zwijske, 1236; sc. en 1235 : type équestre, à dextre, la dame portant sur la main gauche un épervier. L. : *S' Ode domine de A et de Pollar* (**Pol-laere**). C.-sc. : un écu au sautoir (**Aa**). L. : *Secretum meum michi* (Zwijske).

— *Godefridus, dominus de Grimbergis et de Perweis* (Perwez), 1240 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel : à la fasce. *Aleidis, uxor eius*, 1240 : contre-scel, écu à la fasce (*Afflig.*).

— *Dominus Willelmus de Grenberghe*, garant de *Leonius de A*, 1256; sc. l'acte analysé au nom de **Wavrin** (Robert), 1256; type équestre; très cassé; le bouclier et la housse à une fasce et au sautoir broch. L. : *S' Will' mi* *Asscha*. C.-sc. : un écu aux mêmes armes. L. : *Secretum Will' i dni de Asscha* (Zwijske et Trés. des chartes des comtes de Hainaut).

— *Godefridus, dominus de Perweis, et Gerardus, filius eius primogenitus*, 1257; Godefroid : mêmes sceau et c.-sc.; Gérard : une fasce; c.-sc. : écu à la fasce (Ibid.).

— *Gerardus, dominus de Grimbergis*, 1257 : une fasce (Ibid.).

— *Robbertus de Grimbergis, dominus de Asscha*, dote sa fille Isabelle et son mari, Renier, fils de Renier *Egloij*, de terres à Assche, à tenir de lui en fief, 9 nov. 1296; le sceau est tombé (B., N° 131).

Parmi ses hommes de fiefs, il cite : *Johannes [de Asscha], dominus de Molnem* (Molhem), *noster avunculus*, et *Henricus de Morseke* (Moorzeke), *noster consanguineus, milites*.

— *Egbertus de Grijmberghe, famulus, coheres d'Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : parti; au 1^{er}, comme le 1^{er} de l'écu de cette dernière; au 2^d, une demi-rose, mouvante du parti. L. : *S' Egberti de Grimberghe* (Duss., *Werden*, N° 107) (Pl. 7, fig. 179) (voir **Almelo**).

Grimberg, en Over-IJssel. Comp. les armes d'Almelo et Goer (*Gore*), 1338.

— Jean van *Grenberghe*, sgr. d'Assche, chev., h. de fief du comte de Flandre, 1335 : une fasce et un sautoir broch. C. : un vol. L'écu accosté de deux arbres (Fl.).

— Guillaume van *Grimberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair à la fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Will' de Grimberghe* (B.).

Grimberg[h]e[n]. Sire Jean van *Grimbergen*, prêtre, et *Aleijd*, sa sœur, *heren Philips kinder, van Voorburch* (Voorburg), transportent une rente, devant l'écoutète du métier de Wateringen, 1375 : deux croissants en chef, une étoile en pointe et un bâton sur lequel brochent le 1^{er} croissant et l'étoile. L'écu accosté de deux léopards lionnés assis. L. : *S' Iohis de Grimberghen psbri* (Holl.).

— Jean van *Grijmbergen*, sgr. d'Assche, chev., h. du duc de Brabant, 1411 : une fasce et un sautoir broch. C. : deux pieds de cerf d'hermine. S. : deux chiens braques. L. : *S' Ioh'is de Griberg' dni de Asscha milit'* (B.).

— *Costen van Grembergen, heere tot Aa ende te Hooghesteine*, etc., 1429 : un sautoir. C. cassé (Ch. et doc. div., c. I)

L'acte a trait à la vente d'un cens sur une terre sous Kesterbeek et Sollemborg et d'une terre à Huijssinghen.

— *Jehan de Grymbergues*, sgr. d'Assche, mambour de son tres chier nepveu damoiseau *Jaques, seigneur de Jausche, de Hierges et de Bioul*, 1465 : dans le champ du sceau, à d., un écu à la fasce et au sautoir broch. C. : une tête de cheval, accompagnée à s. d'un listel montant, portant des lettres . . . (cri?); à s., un homme appuyant la main gauche sur le pommeau de son glaive et tenant de la droite une bannière, écartelée, chaque quartier à un lion, aux 2^e et 3^e à la queue fourchée (**Brabant**). L. : *S' . . . s de Grymbergis dni de Asscha et de Hamme* (Gr. sc., *Jauche*, c. 4363).

Les sires d'Assche étaient guidons du duché de Brabant.

— Antoine van *Grijmbergen*, dit van *Assche*, échevin de Bruxelles, 1492 : même écu C fruste (*Afflig.*).

— Jacques van *Grimberghen*, fils de Thierry, tient, du château de Termonde, des fiefs de Lebbeke, 1513, 49 : un gland (Fiefs Nos 3990 et 4030).

Grembergen, près de Termonde.

Le seigneur de GRAEMSBERGHE-LEZ-DERMONDE : de gueulle au sautoir d'argent, et erpe : *Helpt synt Jan Graemsberghe!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*).

— Antoine van *Grimbergen*, dit van *Assche*, chev., échevin de Bruxelles, 1530 : une fasce et un sautoir broch. C. : une tête d'âne engoulant le cq. L. : *S' Antony de Gri dci de A* (Brux.).

— (Le vicomte de), sgr. de Borgh, Ter-Tommen, etc., 1729 : parti; au 1^{er}, fascé de huit pièces, la 1^{re} chargée d'un lion léopardé (**Dijcke**); au 2^d, trois coqs (**Kerrenbroeck**). L'écu sommé d'une cour. à 9 perles. S. : deux lions (?), tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} aux armes du 1^{er}, la 2^{de} fruste (M. van der Elst) (voir **Aa Blicck**, **Eechoute**, **Grijesperre**, **Limburg**, **Zelck**).

Grimde (Everard van), Rodolphe uten *Lijeminghe* (1^o loco; son sceau est tombé) et Hanneman, le jeune, tous bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 643 vieux écus, qu'ils ont dû payer à sire Everard *sher Claus* ('t Serclaes), chev., *als van coste dien hi ende noch sijn ghesellen ghedaen hadden te Bruessele op den greve van Loen* (Looz) *bi ghebreke van haerre liftochten, voer de welke vors. coste de greve van Loen vors. ons, Rolof, Everaert ende Hanneman ende noch andere ghesellen porteren van Loeneve tot drie ende twintich personen toe ghevanghen hielt boven de effeninghe die mijn here ende mijn vrouwe van Brabant metten vors. greve van Loen ghemaect hadden*; 26 décembre 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus, à trois pals, ledit écus, au chef chargé de deux étoiles. L. : ★ *S' Everardi de Grimde* (B., N^o 1690) (Pl. 7, fig. 180) (voir **Hanneman, Limminghen**).

Grijm]maer (-air). Thierry *Gr^mmaer*, bourgeois de Malines, 1356 : deux léopards lionnés adossés, les queues entrelacées, n'ayant, ensemble, qu'une seule tête (Fl.).

— (Louis), échevin *illec*, 1395, 6, 9, 1403, 4, 11, 2 : même écu, le 1^{er} des deux léopards lionnés chargé d'un écus, à trois pals. S. : deux griffons accroupis. L. : *Sigil Ledovici Grimmder* (Mal.).

A. VAN DEN ENDE reproduit un sceau de Louis « *Grummaer* », de 1395, sans l'écus, à trois pals. Voir aussi *Monatsblatt der K.-K. herald. Ges.* « **ADLER** », Vienne I, p. 46 : *Ein heraldisches Unicum*.

Grinai, voir **Ghernaij**.

GRINDBERG, voir **Altenbochum**.

Griniart, voir **Graniart**.

Grinsven (Roger van), échevin de Bois-le-Duc, 1608 : trois lions (Mal.).

Grijpskerke (Adrien, fils de Henri van), h. du comte de Zélande, 1453 : neuf (3, 3, 2, 1) étoiles. S. s. : un lion (C. C. B., c. 113).

— Jacques van *Grijpskercke* (fils de Guillaume), même qualité, 1487 : neuf (3, 3, 3) fleurs de lis. C. cassé (Ibid.).

— Jean van *Grijpskercke* (fils de Simon), même qualité, 1504 : même écu qu'Adrien, 1453. C. : une tête et col d'aigle (Ibid., c. 107).

Grijesperre. Jean van *Grijspe[er]*, chev., reçoit une rente pour sa femme, Marguerite de Grijesperre (*Grijspeere*), fille de Guillaume *Langhe Gheraerds*, 1415, 16 ; reçoit, pour sa fille, Jacqueline, une rente sur la sgr^{ie} de Guines, rente à elle échue par son frère Jean, 1420 ; sc. en 1425 : trois chevrons. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. :

S Jehan de Griesperre (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 376).

Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Jan Grijsperen*, h. du comte de Flandre : d'argent à trois chevrons de sable. *Le seigneur de GRYSPERRE et de HEGHEM* (Eeghem) : d'argent, à trois chevrons de sable, et leur surnom est de GRYSPERRE (CORN. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la conté de Flandres*).

— Jacqueline de *Grijspere*, dame de *Baseroode*, veuve de messire Gérard van Maldeghem, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1429 : parti ; au 1^{er}, une croix, cantonnée de douze merlettes contournées, rangées en pal (**Maldeghem**) ; écus. en cœur à la fasce et au sautoir broch. (**Moerzeke-Grimberghe**) ; au 2^d, trois chevrons. T. : un ange. L. : *S lakemine van Grijspere vrouwe van Scoude* (Ibid., l. 378).

M. ALPH. DE VLAMINCK, *La seigneurie de Moerzeke* (Anvers, 1895), cite ce Gérard de Maldeghem comme sgr. de Scoude et de Baesrode, sans mentionner son alliance.

— (Josse de), sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1453, 6, 7, 8, 60, 4 : trois chevrons et un bâton broch. C. : comme Jean. T. d. : une d^{lle}. L. : *Ioës van Grispeer* (Ibid., l. 109, 116, 113).

— Guillaume van *Grijspere* (fils de messire Guillaume) tient de Roland, sgr. de Pouques, du chef de sa sgr^{ie} de Wijngene, dite *Sinte Amansche* (relevant de l'abbaye de St-Amand, à *Pevele*), une *vierscare*, avec bailli et sept échevins, à *Heedeghem* (Eeghem), 1502 ; chevalier, sgr. de *Heedeghem*, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, la sgr^{ie} de *te Strijpmeersch*, à Pitthem, 1514 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une coquille. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. S. d. : un lion (Fiefs, N^{os} 10590 et 10631).

— (Arnould van), fils de Guillaume, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, le bien de *ten Rije* (21 bonniers), à Meijghem, 1550 : trois chevrons. C. : une hure de sanglier entre un vol (Ibid., N^o 3203).

GRO[E]NENDAEL. *Reijnout Hol van Gruenendale* et *Willem van Kelchem* reçoivent, du Brabant, 64 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 11 avril 1357 ; de . . . à six burelles ; au fr.-q. (dextre) chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *Reinout . . . Groenè d . . .* (B., N^o 976) (voir **LEFVINICH**).

— *Arnt der Hol van Gronendale* reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 147 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 24 avril 1357, à Bruxelles : un burelé de douze pièces, la 5^e chargée en cœur de . . . (une coquille?) ; au fr.-q. senestre chargé d'une étoile à cinq rais (B., N^o 1005).

Groeneveld, *Philips van Gruonevelde*, écuyer, se. un acte du comte de Hollande, 1293; Ph. van *Gronenvelde* décl. : *dat ic hebbe genomen dat hoes ter Hurst* (Hurst), par la volonté de l'évêque d'Utrecht, *des maerscale ic bin*, pour garder ce château au profit de Florent, comte de Hollande et de Zélande, jusqu'à ce que celui-ci soit remboursé de 2000 livres, qu'il a prêtées audit prélat, 1296 : type sentiforme; trois croissants. L. : ✠ *S Philpi de Gronenvelt* (Holl., et Utrecht).

Her Jan van Groenevelt, h. du «duc» de Hollande, portait, d'après GELRE : de sinople à trois croissants d'argent.

Groenewoud, Guillaume van *Groenevoude*, reçoit, du chef de la bataille de Bäsweiler, un acompte sur une i. t. de 340 mont., 1380 : trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une couronne. L. : ✠ *S Willā van Groenēvoude* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Jacop van Groenewoude*, h. de l'évêque d'Utrecht : d'or à trois coqs (!), crêtés et barbés de gueules. Volet de de sable. Cour. d'argent. C. : une tête et col du coq de l'écu, entre deux oreilles d'âne, de gueules à l'int., d'or à l'ext.

— Jacques van *Groenewoude*, arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : trois coqs. Cq. cour. C. : un coq iss., essorant. S. : deux léopards lionnés. L. : *Groenewoud*. (Arnhem, *Rekenk.*, N° 797).

Groenhout (Adrien van) (fils de Gossuin), échevin de Rotterdam, 1341 : une croix et un lambel broch. C. cassé (U.).

— (Gossuin van) (fils d'Adrien), même qualité, 1379 : même écu. C. : une croix (U.).

Groeninckx, Catherine *Groeninchs*, veuve de *Jake-min le Bateur*, demeurant à Lille, reçoit une rente viagère du duc de Bourgogne, 1461, 2 : une trangle, surmontée de deux merlettes. L. : *S Celine Groeninckx* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Groeninckx (Gilles) (fils de Marin), 1613, et Marin Gr. 1666, échevins de Rotterdam; tous deux : trois olives, tigées et feuillées. C. : une olive de l'écu entre un vol (U.).

Groesbeek (Jean van) (*-beke*) reçoit une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1338, 7 août : une fasce onnée (!), surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Ioh de Groesbeke* (B., N° 1676).

Il reçoit 137 1/2 vieux écus qui lui étaient dus pour deux obligations, l'une de 112 1/2 vieux écus, l'autre de 25.

— *Tijlmannus de Gruijsbeke*, échevin de Nimègue, 1382 : une fasce entée (*Geld.*).

— Segher van *Groisbeke*, sgr. de *Hoemen* (Heumen), chev., se. un acte du duc de Gueldre et de Juliers, 1393 : même écu. C. : une tête et col de chien braque de l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Groesbeek (Dame Jeanne van) (*-beek*), dame de Wijhe, fait un compromis avec Othon van Wijhe, au sujet de biens en Nederbetuwe, à lui échus par la mort de sa sœur, d^{lle} Agnès van Wijhe, 1420 : parti; au 1^{er}, un lion cour. naiss. (*Wijhe*); au 2^d, une fasce entée (*Wassenaer*).

— (Jean van) (*-beek*), chev., mambour de ladite dame Jeanne, 1420 : mêmes écu et C. que Segher (1393). S. : deux chiens braques colletés (*Ibid.*).

— (Rodolphe van) (*-beke*), bâtard, juge à Groesbeek, 1431 : même écu, brisé d'un filet en barre, broch. (*Geld.*).

— Gérard de *Groisbeek*, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, etc., 1374 : type ogival, fortement endommagé; au bas, un écu, à la fasce entée (S.-T., c. 13).

— *Noble et honnorez seigneur Jan de Groisbeek, chevallire*, gouverneur du château de Huy, 1601 : même écu. C. cassé (*Ibid.*, c. 16) (comp. les armes de *Hautart. Lawick*; voir *Broekhuizen, Galen, Hautart, IJzendoorn, Kessel*).

Comp. *Geldersche Volksalmanak*, 1888, p. 112.

Voici d'après GELRE, le blason de *her Zeger van Groesbeke*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce entée de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien (loup) d'argent, lamp. de gueules, le col chargé d'une fasce entée de gueules.

GROES[S]EN, GROESSEL, voir **GROSEN**.

Groll (Herman van), chanoine de Xanten, 1393 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de trois (2, 1) billettes (Duss., *Clèves-Mark*, N° 566) (voir Pl. 8, fig. 181).

Gronsveld, *Henricus de Vronsele* (!, miles, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec quatre écuyers montés, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : trois tourteaux. L. : ✠ *S' Henrici dñi de Groselt milicis* (!) (N° 416).

Groules en la terre de Lemborch, dit HEMRICOURT.

D'après GELRE, le sgr. de Gronsveld, h. du duc de Brabant, portait : d'argent à trois tourteaux de gueules. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournol d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une grosse boule de gueules.

— Henri van *Gronssent*, chev., se. un acte de son parent (*neere*), Lambert van Goer, 1367; se porte caution pour le duc de Brabant, 1371 : même écu L. (1367) : ✠ *S' Henrici de Grontscēit* (!) *militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 800, et B.).

— Jean van *Gron[s]elt*, chev., promet de rendre indemne le sgr. de Heinsberg, son répondant, 1369 : reçoit du Brabant une rente sur Fauquemont, 1373 : 4 : trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. : *S Her Johan van Gronsell* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 824, et B.).

Gronsveld, Henri, sgr. de *Gronsselt*, chev., drossard de Limbourg, sc. une obligation du duc de Brabant, 1371 : trois tourteaux. L. : ✠ *S' Henrici de Gros . . . t militis* (B.).

— Jean van *Gronsselt*, chev., jadis prisonnier à Bâsweller, sous la bannière de Gronsveld; i. t. : 1600 mout., 1374 : trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Dni Iohis d Gronsit militis* (B.).

— Jean, sire de *Gronsselt*, promet de restituer au duc de Brabant les château (*slot*), ville et pays de Wassenberg, avec le château (*borch*) d'*Elshem* (Elsum), qu'il lui avait cédés, sa vie durant, aussitôt qu'il lui en fera la demande, et après remboursement de sa créance et des frais de construction qu'il pourrait y faire, 24 mars 1376 (n. st.) : trois tourteaux. L. : *S' Ian here te Gronsell* (B.).

— Henri van *Gronsselt*, chev., sgr. de *Renberch* (Rimburg), reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1384 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (B.).

Voir E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, II, p. 179, etc.

— Henri, sire de *Gronsselt* et de la Heyden, et Marguerite van *Merode*, dame de *Gronsselt*, veuve de sire Jean, sire de ce lieu, décl. que la duchesse de Luxembourg, etc., a donné à Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, l'autorisation de racheter d'eux les château, ville et pays de Limbourg et de Rolduc que feu Jean van Gr., frère dudit Henri, avait reçus en gage, de ladite princesse, pour 15294 vieux écus, et les château et pays de Wassenberg, engagés au même, pour 425 doubles moutons. Ils cèdent au duc de Bourgogne ces biens et le château de *Spremont* (Sprimont), 26 mai 1387; il reçoit une rente sur Maestricht, 1388 : trois tourteaux. L. 1387 : *S' Henrici dni de Gronsell* (B.).

— Henri, sgr. de *Gronsselt* et de *Herstall*, prête serment de fidélité, au duc de Brabant, en qualité de châtelain, drossard, seigneur et receveur de ses château, ville et pays de Limbourg, 1429, 8 août : même écu. L. : *S Heinric v . . Gronsell* (B.).

Il prête ce serment entre les mains de maître *Gillein van der Sart*, doyen de St-Denis, à Liège, chancelier, de frère *Emont van Emijcoen* (Emmikhoven), maître de Chantraine, de l'ordre de Rhodes, et du sire de *Donglebert* (Dongleberg), chev.

— Henri, sgr. de *Grousfelt*, *Ringberch* et *Harstel*, burgrave et drossard de Limbourg, h. du duc de Brabant, 1431 : même écu (B.).

— (Henri, sire de) et de *Rynberg*, 1446 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

— Henri van *Gronsselt*, écuyer, sc. un acte parlant

d'un moulin à eau, à Rolduc, qu'il a pris en amodiation de Maximilien et Marie, duc et duchesse de Brabant, 1479 : mêmes écu et C. (C. C. B., c. 107).

Gronsveld, Roland van *Gronsfelt*, bailli de Wijnendale Flandre), 1334 : un tourteau au flanc s., surmonté d'un lambel; le flanc d. et la pointe cassés. C. cassé. L. : *Grons* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis) (voir **GRUINSELT**, **Gueldre**, **Heijden**).

Groot, Henri *die Grote*, échevin du Franc de Bruges, 1295 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle (*Oost-Eecloo*).

La maeyson surnommé de GROOTE : d'asur, à la croeis et douze merlettes à l'ourelet tout d'argent Conn. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*.

— *Watier le Grant*, échevin de l'Ecluse (Flandre zéland.), 1399 : une aigle éployée et une bordure (simple). L'écu sommé d'un léopard couché et accosté de deux léopards adossés. L. : *Sig ovt* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 80-81).

— Philippe de *Grote*, *advoc* (tuteur) de Wulf, fils de Jean Snibbel, reçoit une rente sur l'espiers de Bruges, 1423. 5, 8, 32, 4, 5 : même écu, mais sans bordure. Cq. cour. C. : une aigle (simple) iss. S. : deux aigles. L. : *Sigillum Philippi de Grote* (Ibid., I, 376, 377 et 378).

— *Gautier le Grand*, 1432; *Wouter de Grote*, 1434, h. du duc de Bourgogne, à l'Ecluse : même écu, mais avec bordure (simple). C. cassé (on voit une partie d'un vol). L. : *e Groet f [Jan ?]* (Ibid., I, 80 et 81).

— Jean de *Grote*, liencié-ès-lois, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée, cantonnée de huit billettes, 4 en cœur, 4 dans les coins. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Iohannis de Grote* (B.).

— (Henri die), receveur du roi, sc. un acte de Thierry van Malburch, fils d'Othon, 1560 : un lion et une fasce broch. Cq. cour. C. : un lion iss. (*Geld*).

— Paul de *Groote*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1622, à Ath : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile à cinq rais. L. : *de . ro* (M. Hulin, à Gand).

Voici, d'après GELRE, le blason d'*Ywen die Groet*, *Gueldrois* : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or, chargé d'un fleur de lis de gu., issante. Violet de gu. Cour. d'or. C. : une tête et col de lion de gueules, muni de deux oreilles d'âne.

Grootloo (Les échevins de) (hameau de Schrieck), 1436, 96, 1502, 32 : trois pals (Mal.).

Gros (Jeanne de), dame de *Maingny* (Magny), tient, du Brabant, des fiefs à Jauche et à Walhain, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) flanchis (Av. et dén., N° 4226).

GROSEN. Jean van *Groes[s]en*, *Groessel*, *Graesen*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services, frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : trois dagues. L. : ✠ *S' Iohanes* (!) *de Grosen* (B., Nos 996, 997, 1302, 1311) (Pl. 8, fig. 182) (voir **Woude**).

Il reçoit les acomptes suivants : le 24 avril 1357, 628 vieux écus ; le 28 juillet suivant, 305 1/2 vieux écus ; le 30 du même mois, 25 vieux écus. Enfin, le 28 juillet 1358, on lui paie 845 vieux écus : *van allen zaken, coste, scade ende verlies*.

Jean van *Groessen* sc. pour Jean van der *Woude*, qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 142 1/2 vieux écus, pour ses services dans la même guerre ; 24 avril 1357 (B., N° 997).

Gross. Everard, dit *Groisse van Bacharach*, h. de l'archevêque de Cologne, 1371 : une bande, accostée de deux bâtons (Duss., *Col.*, N° 913).

GROSTEIN (Nicolas van), chev., voué (*landfoidt*) d'Alsace, 1381 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'un buste barbu, coiffé d'un chapeau, sommé d'une boule. Ledit casque accosté de deux écus, chacun : au chevron, chargé de trois aigles. L. : *S Nicolai de Groste mill scvleti argn* (écoutète de Strasbourg) (B.).

Voir J. KINDLER VON KNOBLOCH, *Das goldene Buch von Strassburg (Jahrbuch der K.-K. herald. Ges. « Adler » in Wien, 1884)*.

Grotart, voir **Os**.

Grotentraeck (Tilman van den), échevin de Zeppe-
ren, 1490 : un dragon contourné (S.-T., c. X).

Groul (Sohier), bourgeois de Tournai, reçoit, de la ville, une rente inscrite sur sa vie et celles de Jaquette Hupilonne (fille de feu Jean), de *Sohellet* au Toupet et de Jeanne au Toupet, femme dudit Sohier. Groul, 1407 : un chevron, accompagné de trois trèfles. T. : un h. sauv. ; l'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : .. *Sohier Grou* . . (Tournai, Quitt.).

Groullart, voir **Waha**.

Grove (*Bernardus*) sc. un acte de Wenemar de *Liethen*, 1348 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : .. *Bernardi dic* *ven* (Duss., *Werden*, N° 122).

— *Arnd den Grove, dey Jonge*, reçoit en fief, du comte Adolphe de Clèves, etc., son alleu : *myn hus geheiten ter Hasselle*, dont le comte pourra s'aider contre ses ennemis, sauf contre l'archevêque de Cologne, 1409 : cinq roses, 3 en chef, 2 en pointe. L. : *S* *dicti Grove* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 684).

GRUENENDALE, voir **Daun**, **GRO[E]-NENDAEL**.

GRUINSELT (*Ailart van*), écuyer, ayant été fait prisonnier, au service du duc de Luxembourg, au siège de Cologne (*zur Coellene*), reçoit par Jean, sire de Gronsveld, 40 *swaire gulden*, pour sa rançon, 1377 : écartelé ; au 1^{er}, une merlette ; aux 2^e, 3^e et 4^e, plains. L. : *S Ollaf van G. [e]llfit* . (?) (B.).

Gruijthuijs (Henri van den) sc. un acte du comte de Clèves, 1348 : une fasce, surmontée de trois têtes d'aigle (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— Othon van den *Gruithuse*, chev., témoin à l'acte de Thierry van den *Berghe*, relatif à son mariage avec Elisabeth de *Friemersheim*, 1363 : même écu (Duss., *Orange-Moers*, N° 26).

— Jean *Gruithuis*, le vieux, h. de fief du duc de Brabant, dans sa sgrie de Fauquemont, 1433 : un lion (C. C. B., N° 113) (voir **Aa**, **MONEMENT**).

Die van den Gruuthuse, h. du comte de Clèves, portaient, d'après **GELRE** : d'argent à la fasce, surmontée de trois têtes et cols d'aigle, le tout de gueules. **GELRE** donne ainsi le blason d'*Arnt van Gruithuse*, *Gueldrois* : d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur, chargée d'un écu. d'argent, à la fasce d'azur. Le cq. d'or. C. : une aigle iss. de l'écu (*Griethuizen*). Le seigneur de *LA GRUTHUSE*, à *Bruges* : d'or, à la croix de sable ; et sont surnomés de *BRUGES, yssuys hoers la famille MARLE des chastelains de Bruges ; mais, à présent, il porte écartelé de gueulle au sautoir d'argent, et crye à la bataille : Bruges la noble de saint Maurys!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres.*)

Grumeau (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1370 : une grue avec sa vigilance. T. s. : un pèlerin, portant de la main gauche son bourdon et sa besace (Mons, *Sainte-Waudru*, c. II).

Grum[m]elscheid. Godefroid van *Gruemelscheyt*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 288 mout., 1374 : de . . . à l'écuss., chargé d'une aigle. L. : ✠ *S Goidevert* de *or* . (B.).

— *Giltz van Grymmelscheit* prête serment au duc Antoine de Brabant, comme burgrave et *amptman* de son château et pays de *Boulongien*, 23 avril 1415 : une aigle (fruste). L. : ✠ *S Egidü* *melscheit* (B.).

Grünewald. *Gerlach Gronewalt*, 1390 : trois arbres, sur une terrasse. L. : *S Girlach Groinvalt'* (Duss., *Chap. de Dusseldorf*).

— *Johannes Groenwalt*, 1400 : même écu. L. : *S Iohannes* *walt* (Ibid., N° 100).

— *Hannes Groenwalt*, 1420 : même écu. L. : *Sigilvm Iohanes Groewalt* (Ibid., N° 104).

Ces personnages scellent en qualité d'échevins de *Dusseldorf*.

- Grutepot** (Jean), échevin de *Stuus* (Sluijs = L'Ecluse, dans la Flandre zéland.), 1394 : une croix, chargée en cœur de . . . (une étoile?), accompagnée, aux 1^{er} et 4^e cantons, d'un pot à panse arrondie, et aux 2^e et 3^e, d'une coquille (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).
- Gruter[e], Grueter[e], Grutere**, etc. *Jehans li Grutres*, bourgeois à Gand, 1294 : trois jumelles et un bâton broch. L. : ✠ *S Ian de Grvter* (Fl.).
- *Jehan li Grutres, li jouenes*, bourgeois de Gand, prochain ami, du côté maternel, de *Gillekin de Rosnaix* (Renaix), 1294 : parti; au 1^{er}, trois jumelles; au 2^d, trois annelets, rangés en pal. L. : ✠ *S Jehan li Grutres* (Nam., N° 265) (Pl. 8, fig. 183).
- Henri le *Grutere*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois jumelles et un lambel broch. L. : ✠ *S Henrici dicti Grutre* (Fl.).
- *Gherardus Gruter* fait avec Thierry, sgr. de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une rose en chef à d. et deux colonnes (*zuilen*), 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : ✠ *Sigillum Ger . . . Gruter* (Geld.).
- Godefroid die *Gruter*, et d'autres, décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 : une bande, accompagnée au canton s. d'un meuble affectant quelque peu la forme d'une manche mal taillée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'EGHER, Glinde et Steghe).
- Jean de *Grutere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rike, 1374 : trois pals; au chef chargé de trois fleurs de chardon (?). L. : ✠ *S Iohis det . . . e* (B.).
- *Gerardus dictus Grutere*, échevin de Louvain, 1379, 88, 1400 : coupé; au 1^{er}, trois pals; au 2^d, un mortier, à deux anses carrées. L. : ✠ *S Gerardi dci Grvtere scabi lovan* (M. Rouffart, B. et S.-G., ad annum 1367).
- *Steven Gruter* transporte à Adolphe, comte de Clèves, *alsulche husinge ind erfnijs geheiten dat Tolhues, gelegen toe Huessen* (Huissen) *op der stat muren op den Rijn*, 1409 : même écu que *Gherardus* (1347). L. : *S Steph . . . Gruter* (Duss., Clèves-Mark, N° 680).
- Gérard de *Gruijtere*, marchand de la duchesse de Brabant, dans la chambre des tonlieux, à Louvain, 1422 : coupé; au 1^{er}, trois pals; au 2^d, un mortier, à deux anses carrées. L. : ✠ *Sigillum Gerardi dci Grvtere* (B.).
- Thierry *Gruetere*, échevin de la cour de tenanciers de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1423, 39 : un léopard. C. : un lion assis, de face (S.-T., c. 9, 10).
- Gruter[e], Grueter[e], Grutere**, etc. Thierry *Gruter*, de *Bruggen*, sc. un acte avec *Arnd Speede* (voir *Spee*), 1427 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, surmontés de quatre (2, 2) billettes (?). L. : *S Diederik Grvter* (Duss., *Orange-Moers*, N° 60).
- Liévin de *Grutere* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois jumelles, surmontées à d. d'un annelet. C. : un buste iss. d'une cuve. T. : deux d^{les} (Fiefs, N° 3732).
- Libert *Gruijters*, échevin de Saint-Trond, 1436, 52, 8 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. S. s. : un griffon accroupi. L. : *ers* (Abb. d'Orient A. G. B.; Ord. et S.-T., c. 10).
- Jean de *Gruutere*, h. du château de Gand, 1477 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écu. fruste. C. : . . . S. du cq. : . . . L. : *S Ieha* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1477).
- Henri de *Gruijtere*, échevin de Tirlemont, 1492 : trois têtes de taureau, de profil; au fr.-q. broch., chargé de trois huchets. Un lambel broch. sur l'écu. L. : . *Henrici de Gruter scabi thie* (S.-G.).
- Jean de *Gruijthere*, même qualité, 1498 : même écu, mais les huchets contournés. L. : . *ohis de Gruter sc . . . thenen* (S.-G.).
- Henri de *Gruijthere*, même qualité, 1505 : même écu. L. : *S Henrici de Gruter scabi thienen* (S.-G.).
- Jean *Gruijter*, échevin d'Arnhem, 1506 : deux colonnes (*zuilen*), 1 en chef à d., 1 en pointe, et une rose en chef à s. C. : une bourse (N.-D., Anvers, *Chap., Capsa rer. extraord.*).
- Henri de *Grutere*, échevin de Tirlemont, 1518 : même écu que Henri, en 1492. L. : *S Henrici de Grutere scabi the* (*Heijlisse*).
- Jean de *Gruutheere*, dit van Exaerde, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *bij den hove van Vaernewijc*, etc., 1529 : écartelé; au 1^{er}, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**); au 4^e, cassé. Sur le tout, un écu. (?). C. : un buste, chargé d'un sautoir (Fiefs, N° 3338).
- Jean de *Gruutere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1543 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écu. fruste. C. : un buste, chargé d'un sautoir, iss. d'une cuve, garnie d'un vol. S. : une licorne et un lion. L. : *S Ian de Grvtere f Ioos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).
- Jean de *Grutere* (fils de Giselbert), tuteur de dame Gertrude van *Ijedeghem*, veuve de sire Giselbert de

Grutere, laquelle tient 1/3 de la grande dime d'Alost, dont les autres tiers appartiennent aux convents d'Allighem et de Forest, 1546 : trois jumelles, surmontées à d. d'une rose (Ibid., N° 4736) (voir **Cortewille**).

Les barons de Grutere d'Ideghem portent : de sable à trois jumelles d'or.

Grutersen, voir **Zwane**.

GRUUTHUSE, voir **Aa, Gruijthuijs**.

Gruwel (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 420 mont., 1374 : dit se servir de son propre seel : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écus., coupé ; au 1^{er}, trois pals ; au 2^d, plain. L. : *Sig Simonis dicti Gruce* (!) (B.).

Guedens (Jean), échevin d'Aerschot, 1493 : une pelle de boulanger, accostée de deux grands hérons. L. : *S Iohis Gueens (!) scabi arscoten* (S.-G.).

Guegnies, voir **GUIGNIES**.

Gueldre. *Otto, comes gelrensis*, 1247 : type équestre ; le bouclier et la bannière, à un lion (queue simple?) et à un semé de billettes. Le c.-sc. est semblable à la face, mais d'un plus petit module, et le comte y tient de la droite un glaive, au lieu de la bannière (Duss., *Jul.-Berg*, N° 27).

— (Henri de) se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : un lion (queue simple), un semé de billettes et une cotice broch. L. : *S Henrici militis fris comitis gelrensis*. C.-sc. : même écu (Nam., N° 191).

— *Henricus Karle de Ghelre*, chev., caution pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant à l'exécution des conventions faites à l'occasion de son mariage avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : plain, diapré ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Henrici militis de Gelren* (Nam., N° 191).

— (Renaud, comte de) sc. un acte de *Gyselbertus, dominus de Brunchorst*, qui tient, de l'abbé de Werden, une *curtis* à Halle, 1294 : type équestre à dextre ; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du c.-sc., au lion (queue simple) et au semé de billettes (Duss., *Werden*, N° 73).

— (Marguerite, comtesse de), 1309 : type ogival ; dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion et un semé de billettes. B, un lion (**Flandre**) (B.).

— (Renaud, comte de) et de Zutphen, 1332 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion (queue simple) et au semé de billettes. C. et ornement du chanfrein : un écran semi-circulaire, au lion contourné, iss. de la pointe, et au semé de bil-

lettes, ledit écran garni de plumes de paon. C.-sc. : type équestre, petit module, semblable à la face (Nam., N°s 533 et 9).

Gueldre (Marguerite, fille aînée de Renaud, comte de), 1335 : dans le champ du sceau, ogival, la d^{lle} debout, tenant deux écus : A, un lion (!) et un semé de billettes ; B, trois pals (**Berthout**). L. : *Margarete primog tis ghelren et s* (B.).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1339 : un lion cour., à la queue fourchée (sans billettes). L. : *S Reynaldi dei grā ducis g et comitis s en* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 424).

— (Mathilde de), dame de Malines et de *Eijke op die Mase* (Maeseijck), reconnaît, devant son parent (*neve*), Jean, sire de Montjoie, Fauquemont, etc., avoir reçu l'investiture de *Chiny*, 1347 : parti ; au 1^{er}, un lion (cour.?), à la queue fourchée ; au 2^d, trois pals (**Berthout**). L. : *Mechtelidis de Ghelria dne de Mechlinia et de E . . .* (Ibid., N° 500).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1356 : un lion cour., à la queue fourchée (B.).

— (Edouard, duc de), comte de Zutphen, 1367 : même écu. L. : *S Edwardi dei gra' dvc' ghelren' et comit' zvtphan'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 802).

— Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, dame du pays de Malines, 1371 : type ogival ; dame debout, sous un édicule, accostée de deux écus : A, de . . . à l'écuss. plain et à l'escarboucle broch. (**Clèves**) ; B, parti ; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée ; au 2^d, trois pals. Chacun des deux écus tenu par un h. barbu et, chacun, accompagné en pointe d'un aigle essorant, le 2^d contourné (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves et de Zutphen, 1372 : parti ; au 1^{er}, de . . . à l'écuss. plain et à l'escarboucle broch. ; au 2^d, coupé ; a, un lion cour., à la queue fourchée ; b, trois pals (B.).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Blois et de Zutphen, 1374 : parti ; au 1^{er}, coupé ; a, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**) ; b, quatre lions et un lambel broch. (**Hainaut**) ; au 2^d, un lion cour., à la queue fourchée. L. (1374) : *Mechtilid dei gr'a duxisse gelr' Z cometisse (!) svtph . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 901).

— (Guillaume de Juliers, duc de), comte de Zutphen, décl. à sa chère cousine, la duchesse de Brabant, que les représentants de celle-ci, sire Henri, sire de Gronsveld, et sire Jean, sire de Wittem, ont remis, le jour de la Saint-Séverin, à ses chers cousins et conseillers, sire Henri van Steenberg,

prévôt d'*Aldemunster*, à Utrecht, et sire Jean van den Velde, chevalier, 12000 vieux écus d'or et 2000 francs que la duchesse lui devait, 1390 : un lion (cour.?) à la queue fourchée (B.).

Gueuldre. *Johan van Gelre, bastart*, curé de *Boislar*, parent (*neve*), conseiller et ami du duc de Juliers et de Renaud de Gueuldre, etc., 1410 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : *Sigillum Ian* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

Boislar semble être *Boslar*, au pays de Juliers.

— *Johan van Gelre*, bâtard, varlet (*knecht*) du pays de la *Veluwe*, sc. le traité des nobles et des villes de la Gueuldre, 1418 : écu cassé. C. : deux pattes de lion. L. : en (*Arnhem, Rekenk.*).

— (Arnould, duc de) et de Juliers, comte de Zutphen, 1446 : dans le champ du sceau, rond, deux blasons affrontés : I, un lion, à la queue fourchée, contourné. Cq. cour. C. : un écran rond, orné de plumes de paon. II, un lion. C. : une tête de lévrier, colleté, entre un vol (B.).

— La duchesse de Gueuldre et de Juliers, comtesse de Zutphen, etc. (Catherine de Clèves), 1436 : parti ; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée, et un lion (simple), le col entouré d'une cour., accostés ; au 2^d, coupé ; *a*, un écu, et une escarboucle broch., *b*, une fasce échiquetée, de trois tires. T. : un ange. L. : *S Kat* *dvessa Gelrie* *cmïss Jv* (Duss., *Orange-Moers*, N° 75) (voir Angleterre, **Beeck, Berthout, Brabant, Fauquemont, Juliers**).

Guerlange, voir **Differdange**.

Gueux. Baudouin van *Gouys*, chev., jadis prisonnier à *Basweiler*, sous Louis de Namur, i. t. : 778 mout., 1374 : trois manches mal taillées et un bâton broch. C. : une tête et col d'homme barbu. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Baudon de Gueux* (B.).

Guydechon, voir **Sneppe**.

GUIGNIES (Guegnies) (Pierre de), chev., decl. avoir donné à sa *sereur Hediart*, à son mariage, vingt livres de tournois, sur la moitié des prés, pâturages, aunaies, jardins, rentes, et du manoir qu'il tient, du sire de Mortagne, à *Huenevaing* (Honnevain), *dehuers tel pont de le Mote*, 1262 : de vair ; au chef plain (Tournai, Chartrier, B.).

Guijgoven. Arnould van *Guchoven* sc. pour sa femme, *Juvelte*, jadis femme d'*Amelij*s de Warnant, qui avait été fait prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de Warnant ; i. t. : 1600 mout., 1374 : une fasce ; écus. en cœur, broch., à la bande. L. : * *vdehove* (B.).

Guijgoven. *Arnouls de Guchoven, escuiers, sires de Merres*, renonce à la restitution de toutes pertes, du chef de ladite bataille, pour sa femme, *Juette*, auparavant femme a honorable escuier *Ameile*, jadis fis a monsseigneur *Arnoul de Warnant*, chevalier, et décl. qu'en vertu du testament dudit *Ameile* le remboursement devra se faire a honorable dame ma chiere et ameie cusine dame *Maroie de Haute-penne*, veuve dudit chev. Arnould et exécutrice du testament dudit *Ameile*, 1385 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une bande. C. : un léopard en arrêt. L. : *S' Arnoldi de Guedeghoeuen* (B) (voir **Bollis, Fanson, Cole, Sanders**).

Comp. **HEMRCOURT**, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

Guillaume (H . . .), curé de *Braz* (Bras), terre de Saint-Hubert, paroisse composée de la *Haute et Basse-Braz* et du village de *Seviscourt*, 178. : parti ; au 1^{er}, coupé ; *a*, de gueules à une rose à six feuilles ; *b*, de sinople à une merlette ; au 2^d, d'argent au lion (écu ovale). C. : une rose à six feuilles. Dans le haut du cachet, les lettres : H G, dans le bas, les lettres : C B (deux cachets) (C. C. B., reg. N° 46381).

Guillemoix de Thouelalon (Jehans), écuyer, reçoit, de Thierry Jehel, prévôt du duc de Brabant, à *Ivoix*, 80 frans de France, pour une *grise haquene*, vendue à sire *Clingnet* de Brabant, chev., 1374 ; J. Guillemoix (tout court), jadis prisonnier à *Basweiler*, dans l'armée brabançonne, 1374 ; le prévôt de *Montmédy* sc. pour lui une quittance y relative, 1378 ; le sceau est tombé ; 1374 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *Seel Iehans Gvilmois* (B.).

Guillemot (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : un cerf saillant. T. s. : un saint Jean, tenant une croix de la main gauche, accompagné à s. d'un agneau regardant, passant à s. (Mons, H. de fief).

GUYRZE, voir **GURZE**.

Guirsch. Jean van *Ghyers*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 128 mout., 1374 : un lion cour., contourné. L. : . . . *Johan von* . . . (B.).

Guispeau (Jacques), fils d'Antoine, tient, du château de *Termonde*, un fief à *Berlaere*, 1590 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets, ou croissants ; aux 2^e et 3^e, une croix. C. : un vol. Le sceau porte : *Coespeau* (Fiefs, N° 3560) (voir **Cospeau**).

Gulpen, voir **Galoppe**.

Gunter[e]. Jean *die Gontere*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Rike* ; i. t. : 243 mout., 1374, 9 : trois pals ; au chef chargé de trois têtes de léopard (?). L. : *S Iohis dei Centre* (B.).

GU[Y]RZE (Simon van), chev., sc. un acte de Herman van *Bokinowe*, 1340 : deux bandes crénelées. L. : ✠ *S' Simonis de Slidese dicti de Gvrz* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 429) (Pl. 8, fig. 184) (voir **BOEKE-NAU**).

Gürzenich, voir **Vinke**.

GHUSE (Pierre van), échevin de Termonde, 1371 : une hure de sanglier, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. : ✠ *S' Pieter* (*Zwijveke*).

Ghuste (*Jehan de le*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif aux chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1551 : un chevron, accompagné de trois étoiles et sommé d'une

divise, soutenant trois barres. S. d. : un griffon (Tournai, Chartreux, c. IV).

Güsten, voir **Buffel**.

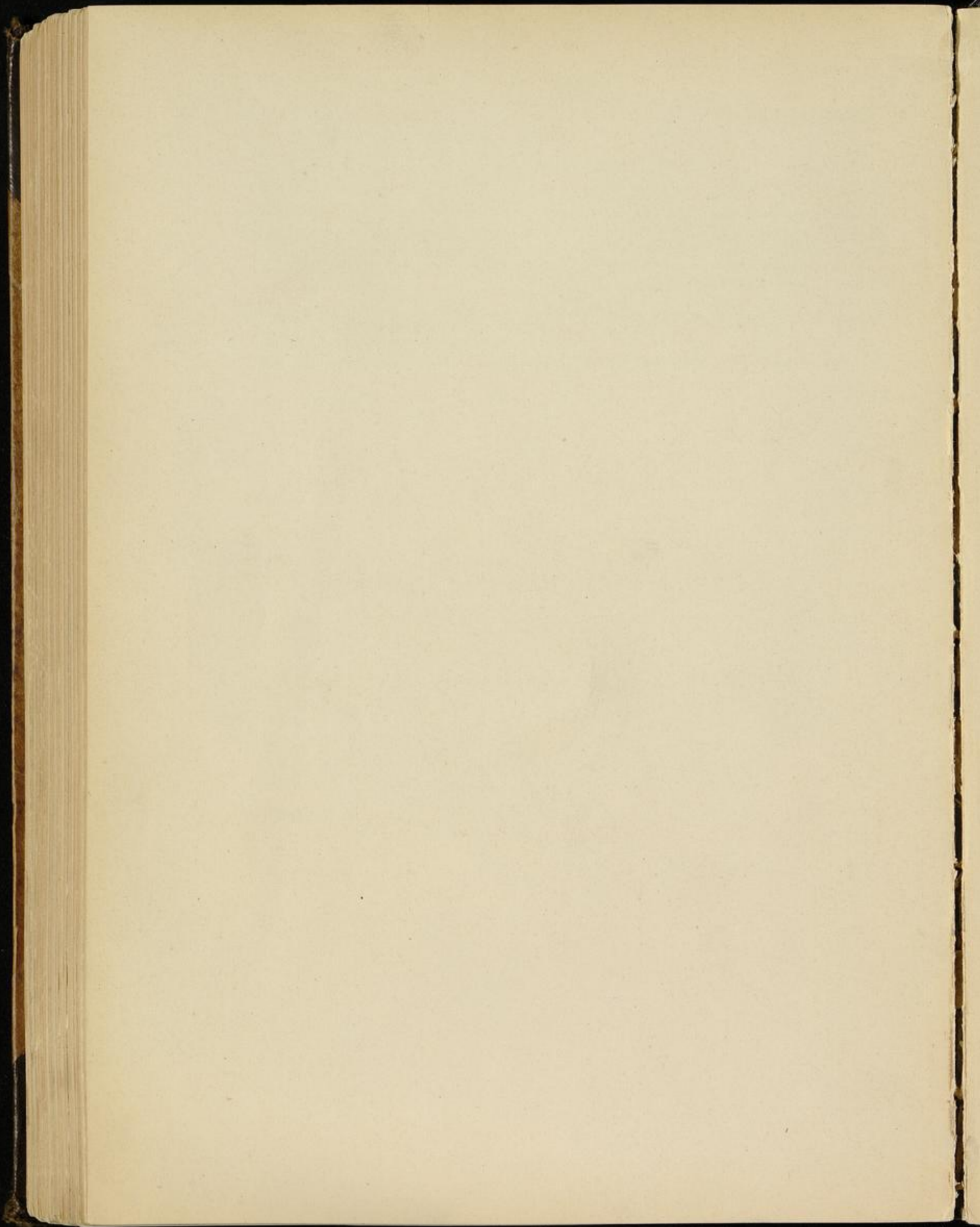
Gut, voir **Grensau**.

Guttehoven. *Johannes de Guttichoven, dictus de Bergen*, sgr. de Stavele et de Droogenbosch, échevin de Bruxelles, 1462 : une croix alésée, les bras terminés, chacun, en deux têtes de dragon (!). C. : deux têtes de dragon, aux cols allongés, accostées (Brux.).

On blasonne généralement : d'azur à la croix gringolée d'or.

GUTTERS WIJCK, voir **Götterswick**.





CODICE HÉRALDIQUE

PLANCHES

DE

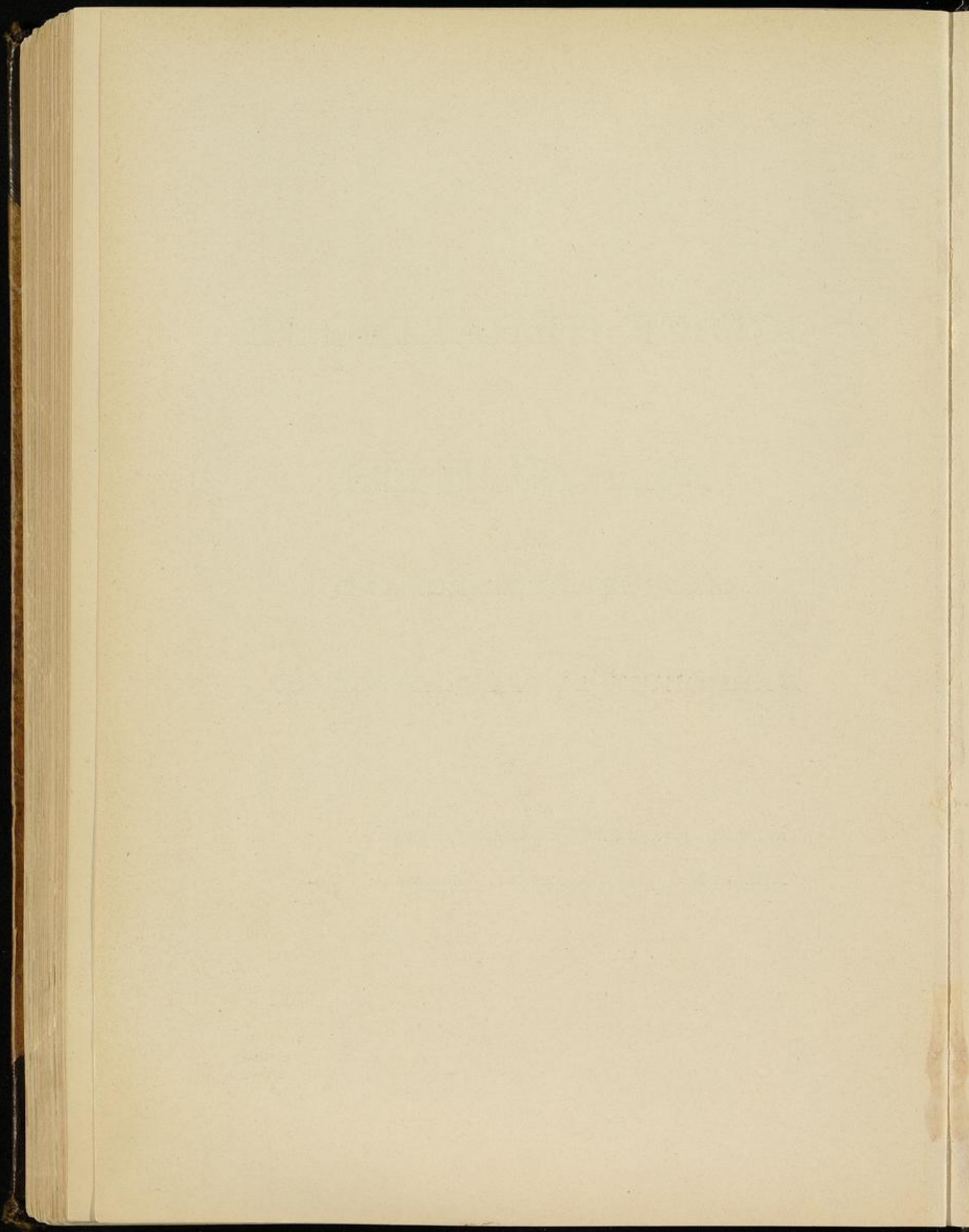
MARQUES DE MARCHAND

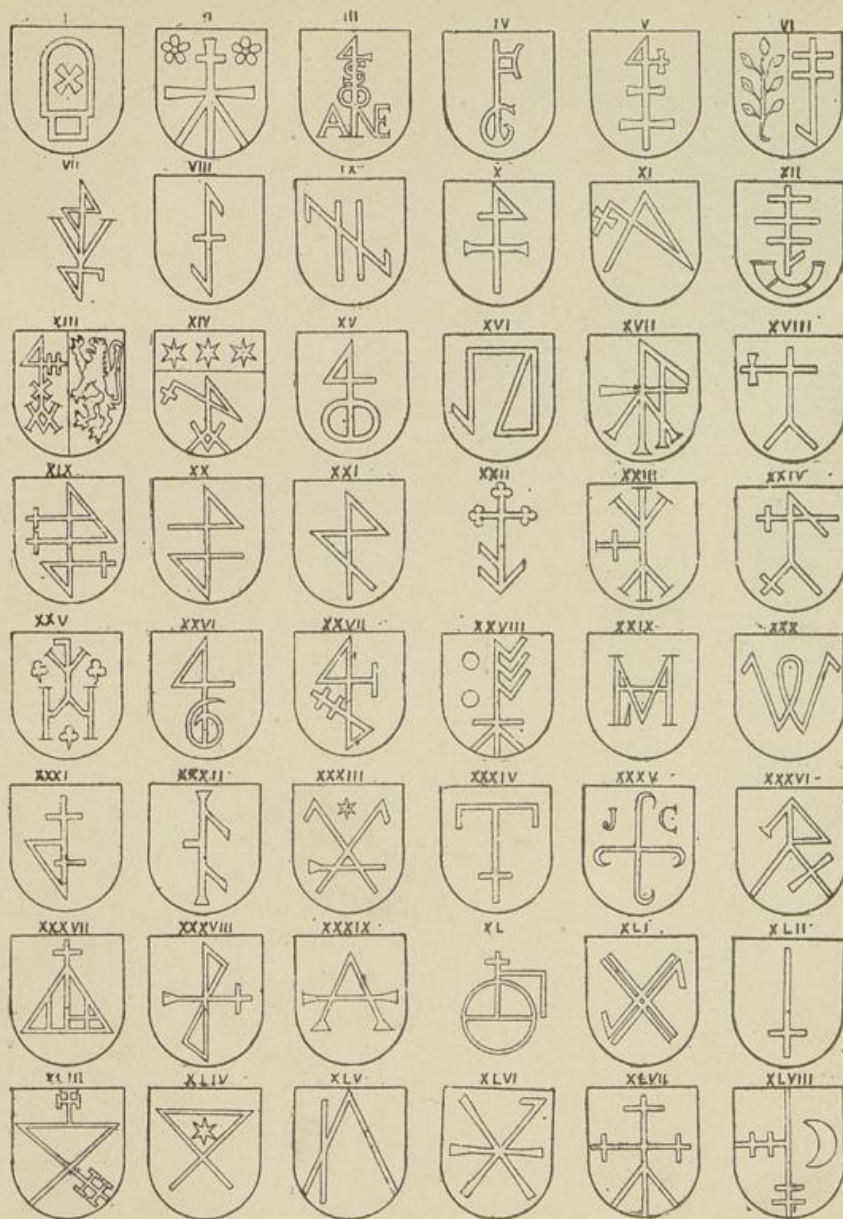
ET

D'ARMOIRIES D'APRÈS LES SCEAUX

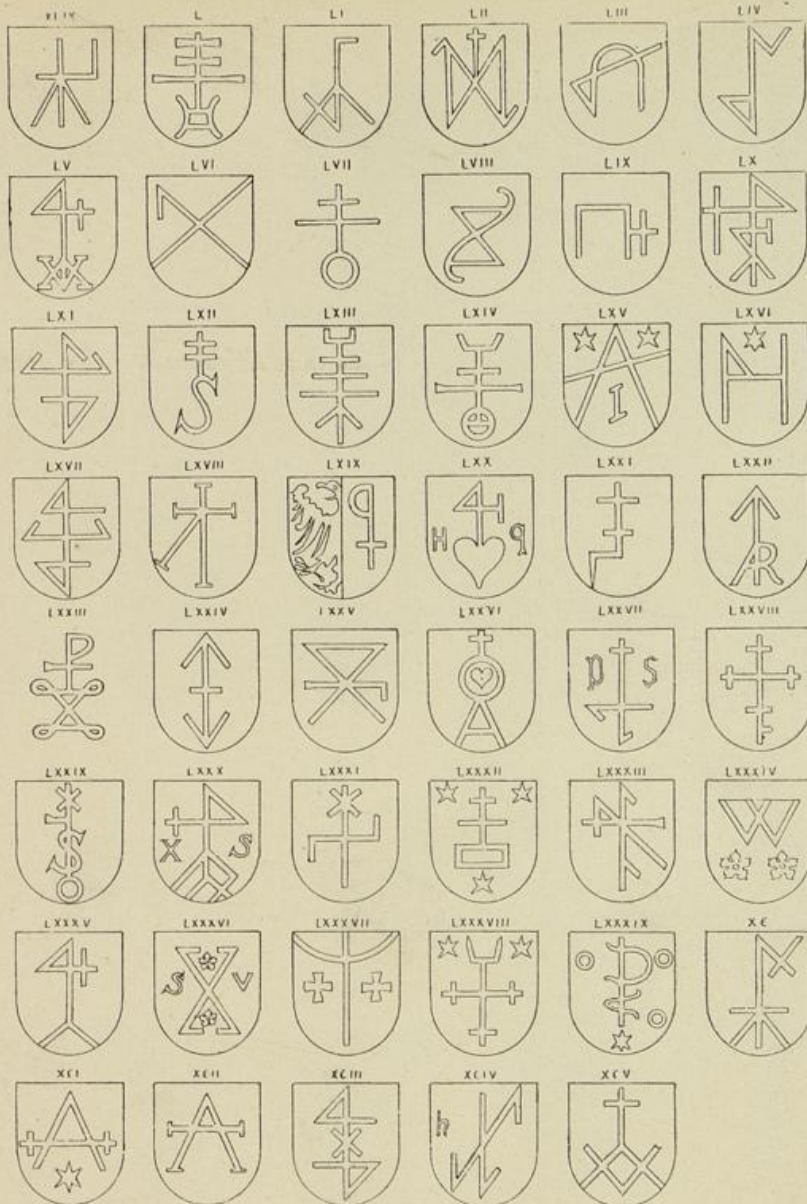
Marques de Marchand : planches 1 et 2.

Armoiries d'après les sceaux : planches 1 à 14.



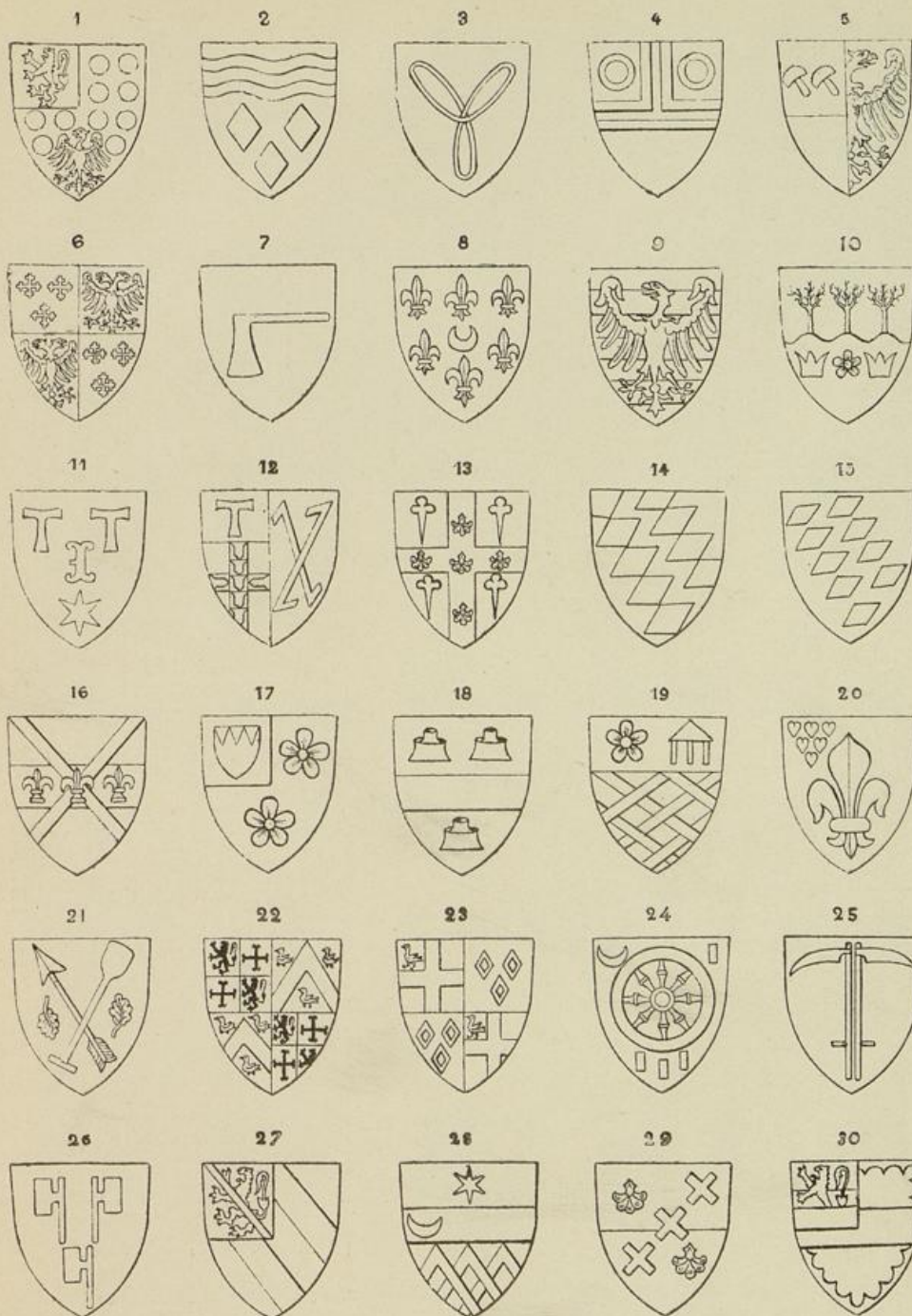


I. Aecken (1553). II. Achterline (1428). III. Anne (1618). IV. Berckman (1472). V. Bisscop (1515). VI. Boom (1430). VII. Bortel (1626). VIII. Brauweiler (1397). IX. Bruggen, dit Metten Ghelde (1474). X. *Danielsz* (1506). XI. *Dircx zoen* (1458). XII. *Dierkijns sone* (1361). XIII. Dillen (1565). XIV. Dolrechies (1524). XV. Duc (1642). XVI. Düsseldorf (1416). XVII. *Duven zoon* (1547). XVIII. Eijken (1469). XIX. ENTBRORCK (1541). XX. *Gerbrantz* (1440). XXI. *Ghijbsbrechtsz* (1500). XXII. Gort (1329). XXIII. Haenewijk (1377). XXIV. Haren (1535). XXV. Hecke (1638). XXVI. Hellenfort (1549). XXVII. Hove (1607). XXVIII. Hofstaden (1440). XXIX. Huerne (1545). XXX. Immerseel (1587). XXXI. *Jacobs zoen* (1458). XXXII. *Jan Hugens zoon* (1454). XXXIII. *Jansz* (1457). XXXIV. Jordens (1533). XXXV. Cambe (1600). XXXVI. Kanis (1598). XXXVII. Kegel (1482). XXXVIII. Coortbeemde (1490). XXXIX. *Cornelis zoon* (1547). XL. Costere (1488). XLI. Couvreur (1529). XLII. LEEUWE (1457). XLIII. Leijdecker (1575). XLIV. Lemmens (1421). XLV et XLVI. Lujex (1515 et 1531). XLVII. Male (1430). XLVIII. Markijer (1523).



XLIX. Maertins. L. Meeren. (Pierre van) (1640). LI. *Meeus zoon* (1538). LII. Moens (Henri) (1517). LIII. Moleman. LIV. Moortere. LV. Mortelmans. LVI. Musschensele. LVII. *Nicholas*. LVIII. Oekel. LIX. Opeman. LX. Oudermaecoc. LXI. Paesschen (Gauthier van) (1454). LXII. Pansaertz. LXIII. Pape (Adrien de) (1514). LXIV. Pape (Jean de) (1533). LXV. Pape (Jean de) (1541). LXVI. *Pieter soen (Arent)* (1502). LXVII. Persant. LXVIII. Proveneers. LXIX. Putte (Henri van den) (1356). LXX. Quesnoit (Henri du) (1587). LXXI. Queval. LXXII. Rademaeker. LXXIII. *Rougehuys (Jakemes du)* (1329). LXXIV. Sidenhaer. LXXV. *Stijmons z (Heinric)* (1430). LXXVI. Schlechtendaill. LXXVII. Schore (Paul van) (1509). LXXVIII. Smed (Laurent) (1437). LXXIX. Smet (Josse de) (1559). LXXX. *Steenssele*. LXXXI. Steffen. LXXXII. Straten (Henri van der) (1426). LXXXIII. *Susersz (Dirc)* (1469). LXXXIV. Tijecken. LXXXV. Tramasure. LXXXVI. Ulens (Stas) (1589). LXXXVII. Vekene (1404). LXXXVIII. Vetteken. LXXXIX. Vos (Pierre de) (1514). XC. Wairden. XCI. Walbeek. XCII. Walle (Josse van den) (1570). XCIII. *Willemsz (meester Cornelis)* (1529). XCIV. Willemaerts, dit Conijn. XCV. Wouters (Georges) (1502).

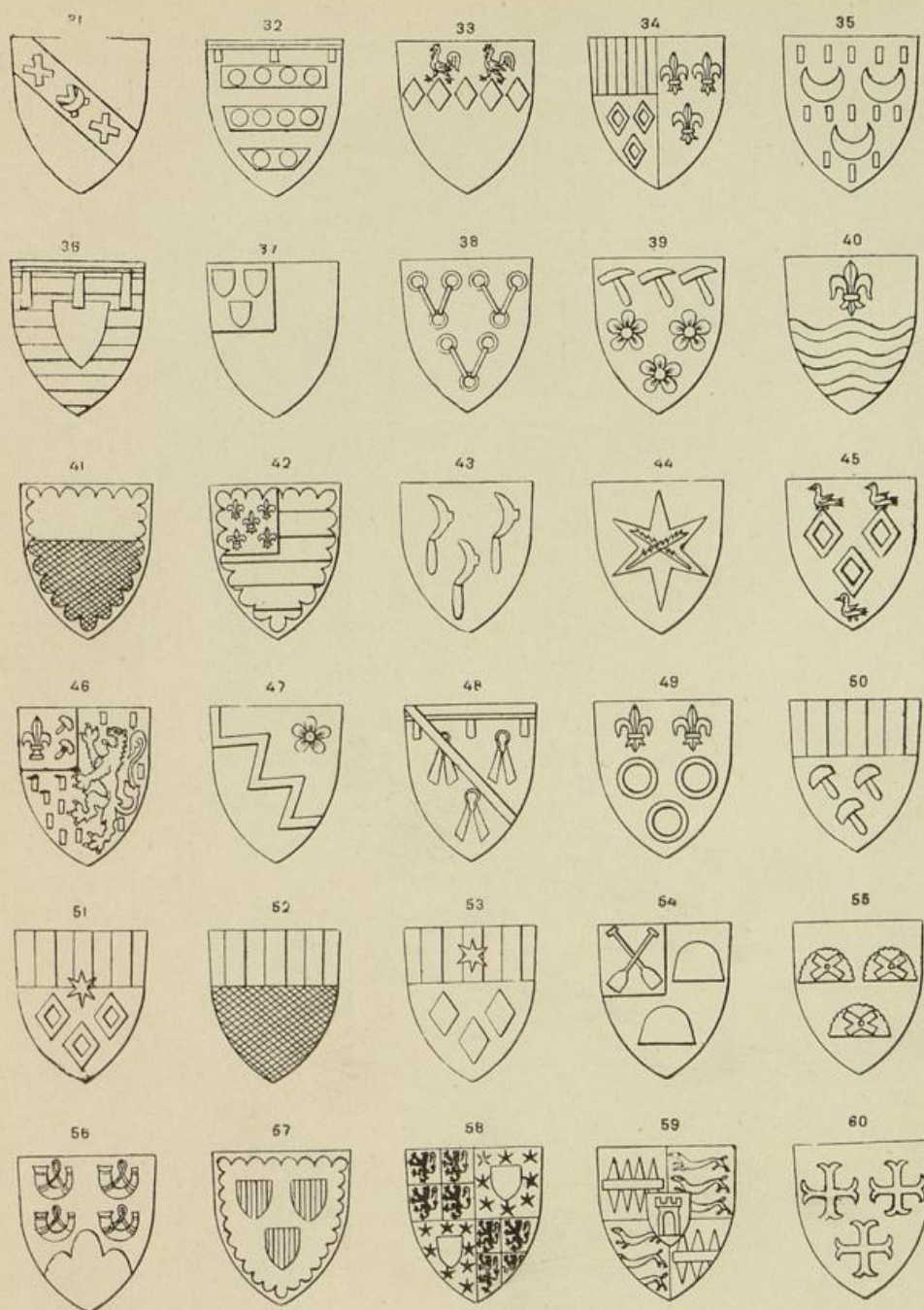
[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



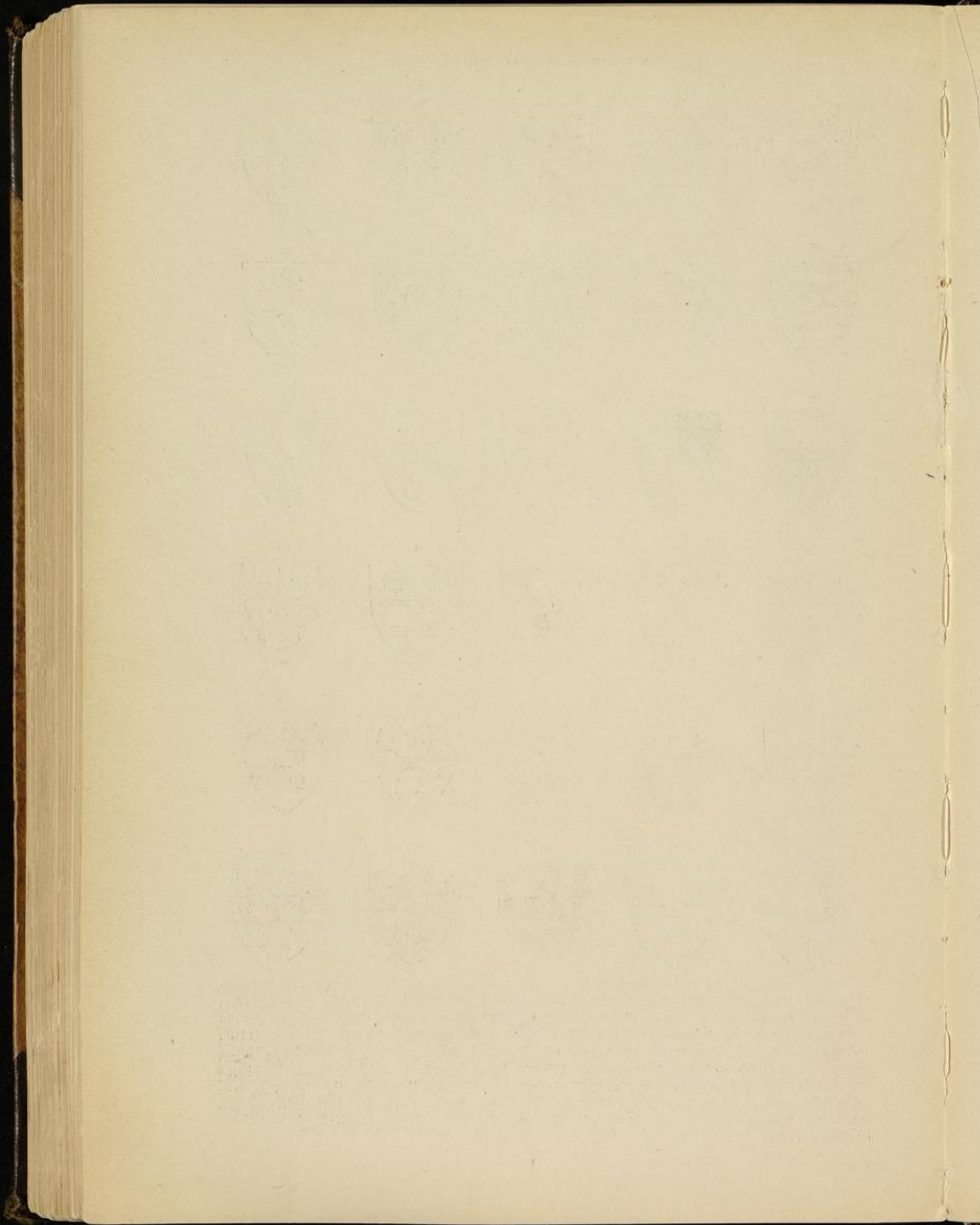
1. Ab[b]ertijns (Adam). 2. *Aernts sone* (Pieter). 3. d'Aix (Gérard). 4. Alistoc (*Bettin*). 5. Allemans
 6. Amendeau (Henri). 7. Amelrecx. 8. *Andries sone* (*Gillis*) (1420). 9. Anglais (L'). 10. Anseau
 (Jehan) (1566). 11. Anthoine (Josse). 12. Anthony. 13. Argenteau (1339). 14 et 15. Asbeck. 16. Assche
 (1309). 17. Assesse. 18. Bachelier (Gillon). 19. Badrion. 20. Bake (1357). 21. Bake (Baeck) (1484).
 22. Baccart (1640). 23. Balct (1513). 24. Baningen. 25. Bannoise (Banvoise?). 26. Bardone. 27. Barre
 (Jean de la) (1374). 28. Barre (1571). 29. Baten. 30. Battel (1371).

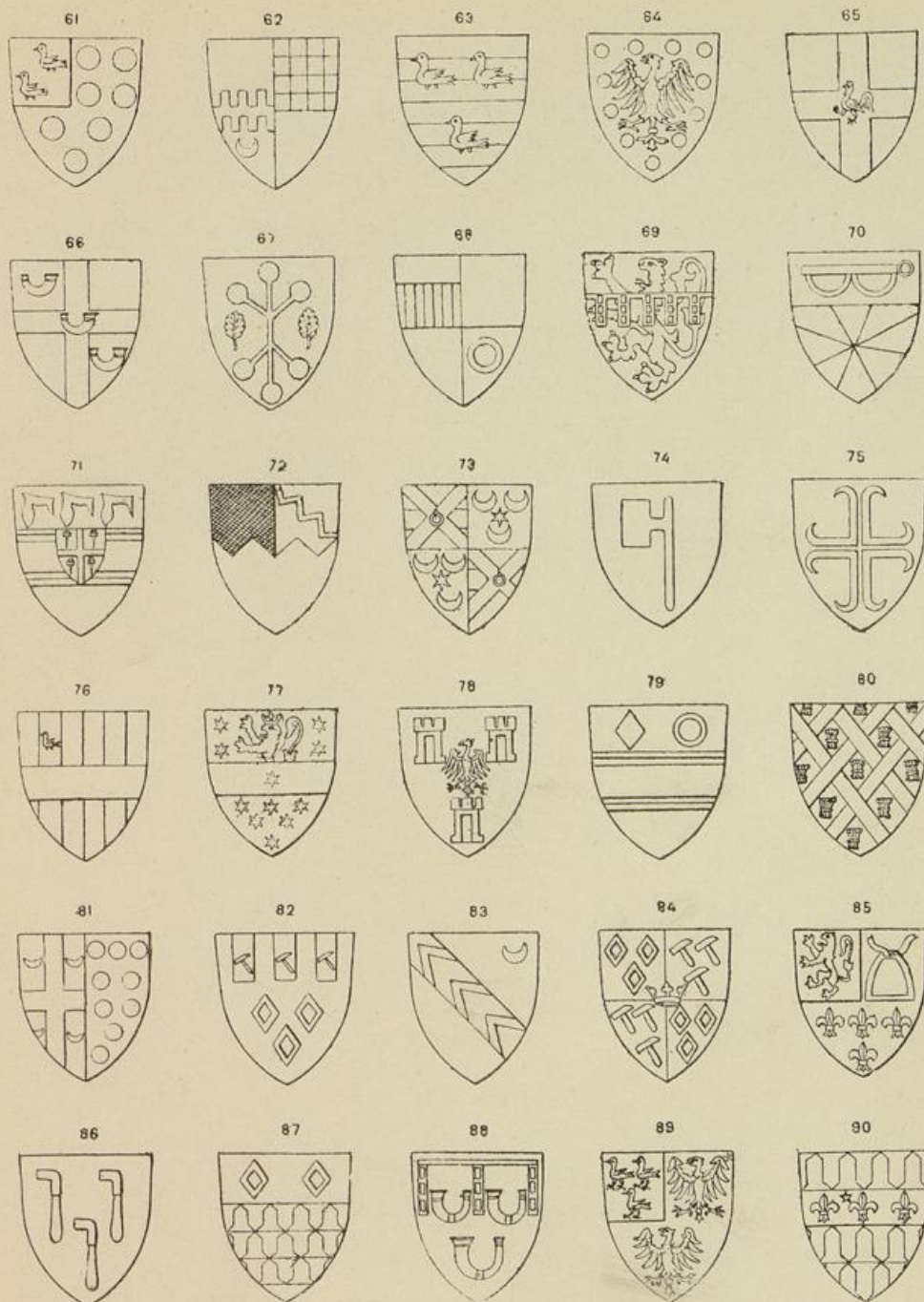
Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.





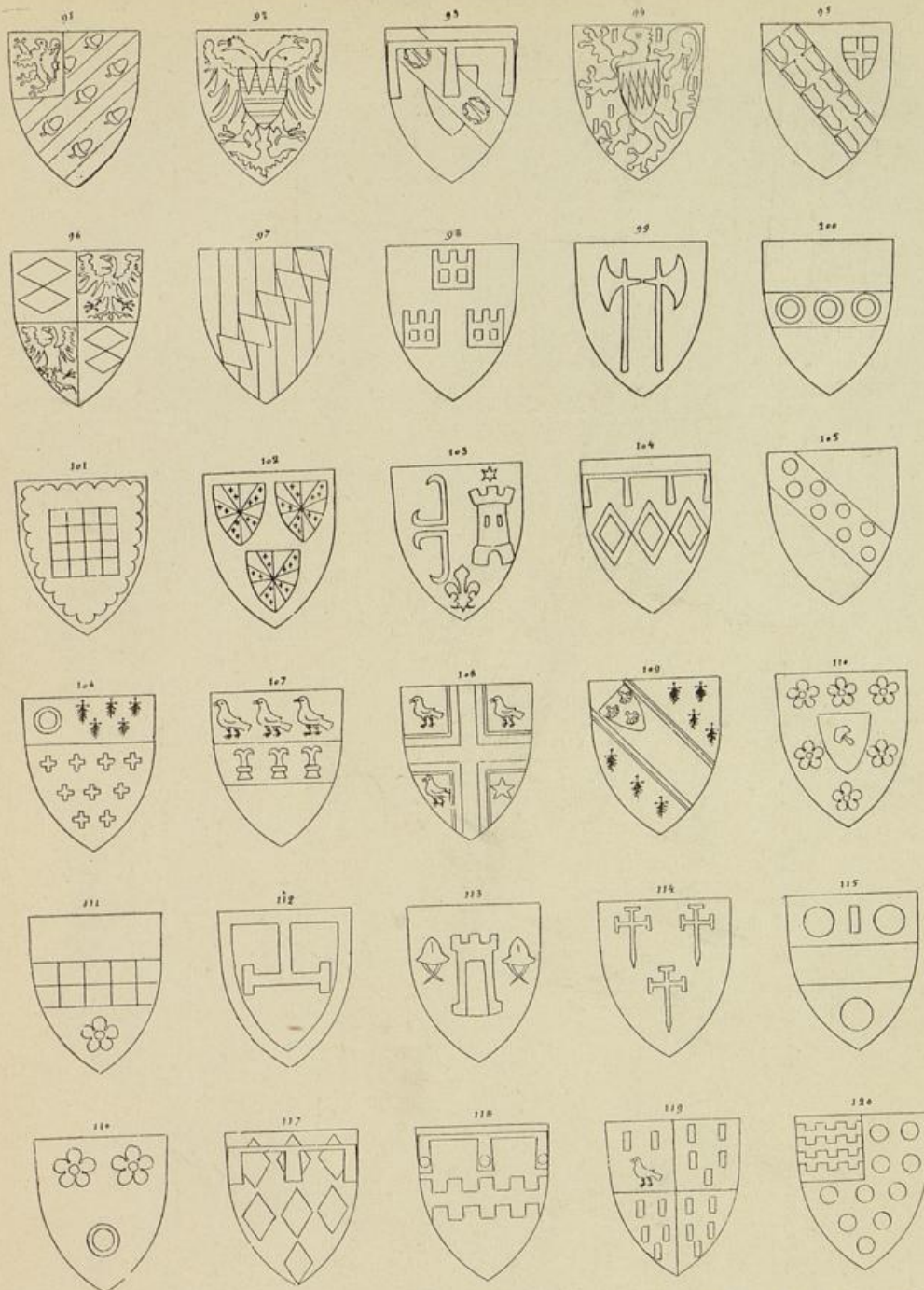
31. Bau (Arnould) (1374). 32. Baudrenghien (Charles de) (1516). 33. BAUZELE (1339). 34. Bautersem-Wesemael (1369). 35. BEAUDIGNIES (1421). 36. Beaufeaux (1294). 37. Beaufort (Jacques de) (1381, n. st.). 38. Beed (1324). 39. Beecq (*Franco de Rivo*, 1342). 40. Beecq (Godefroid van *Beke*, 1374). 41. Beerte (1388). 42. Behault (1499). 43. Belart (1374). 44. BELVA (1374). 45. Belvaux, (1448). 46. Berghe (Ghy van den) (1379). 47. Berghe (Hughes de la Roche) (1374). 48. Berghe de Hallet (Jean van den) (1374). 49. Berge (Jean van den) (1556). 50. Berg[h]en (*Henricus de*) (1339). 51. Berg[h]en (Gérard van) (1372). 52. Bergen (-op-Zoom) (Henri, sire de) (1374). 53. Berg[h]en (Gérard van) (1374). 54. Berg[h]en (Guillaume van) (1373). 55. Berg[h]en (Jean van) (1374). 56. Berg[h]en (Gérard van) (1642). 57. Berchem (Gilles van) (1311). 58. Bernaert (1374). 59. Berthem (1518). 60. Berthout (Gauthier) (1335).



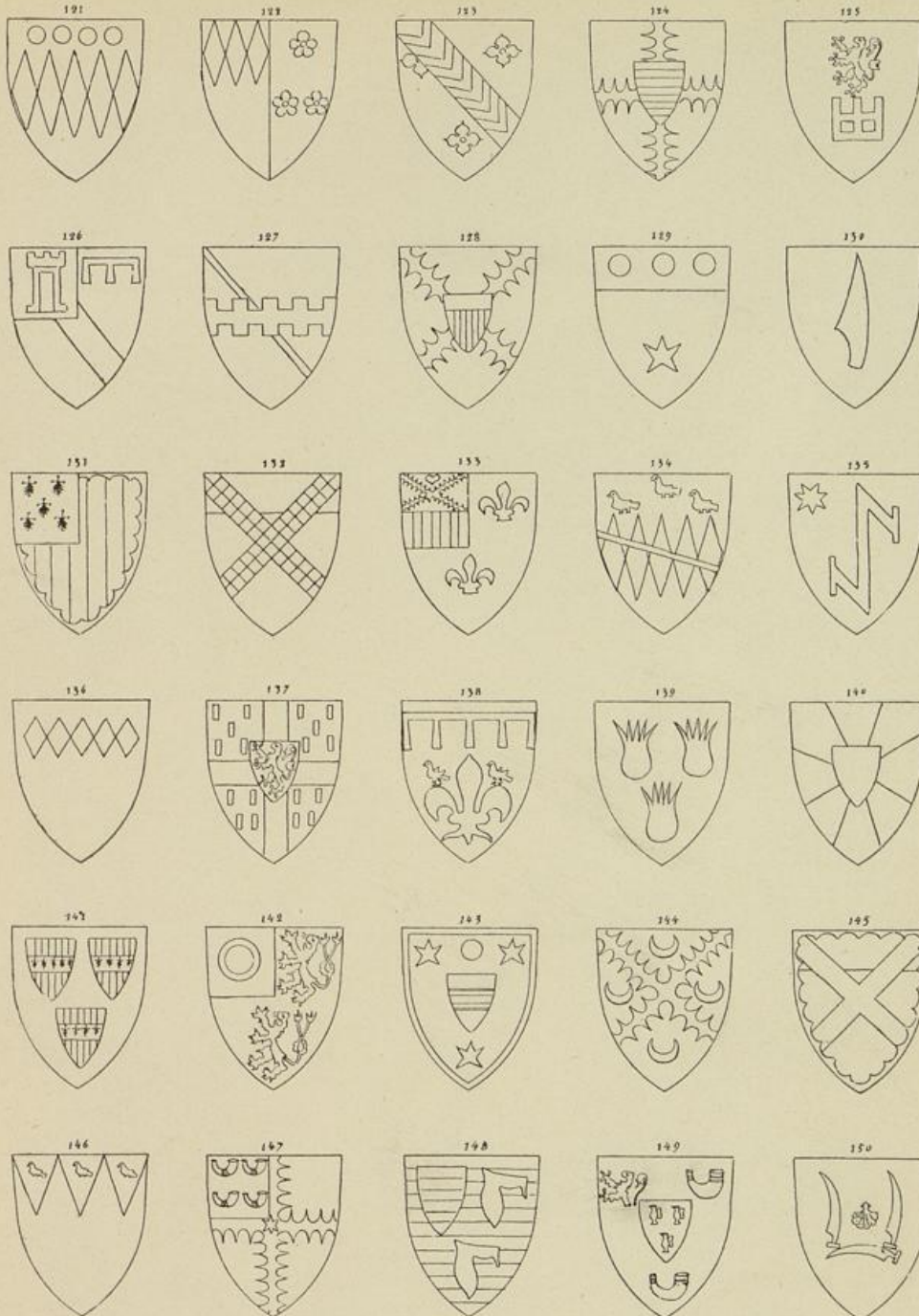


61. Bevere. 62. Bije (Jan de) (1480-2). 63. *Biecht*. 64. Biest (Chrétien van der) (1374). 65. Bijlandt (Thierry van) (1360). 66. Bijlandt (Jean van) (1447). 67. Bisschop (1495). 68. Blancart (1365). 69. Blankenheim (Gérard, sire de) (1343). 70. Blankenstein (1365). 71. Blehen (Jean de) (1374). 72. Blitterswijk (Henri van) (1374). 73. Bloc dit Coman (Jean de) (1430). 74. Block (1492). 75. *Boijegheem*. 76. Bo[e]kel (1383). 77. Bombaye (Renier de) (1374). 78. Bogaerden (Arnould van) (1378). 79. Boneffe (1409). 80. Bonin (Lambert) (1331). 81. Bont (Jacques de) (1386). 82. Borch (Gérard van der) (1374). 83. Borch (Gommaire van der) (1467). 84. Borchoven (Gauthier van) (1374). 85. Borlez (Jean de) (1458). 86. Bornecolve (Paul) (1282-1311). 87. Bornival (Roland de) (1374). 88. *Buscho* (*Gerlacus de*) (1321) (voir Bosch). 89. Bossche (Guillaume van den) (1374). 90. Bossche (Guillaume van den) (1380).

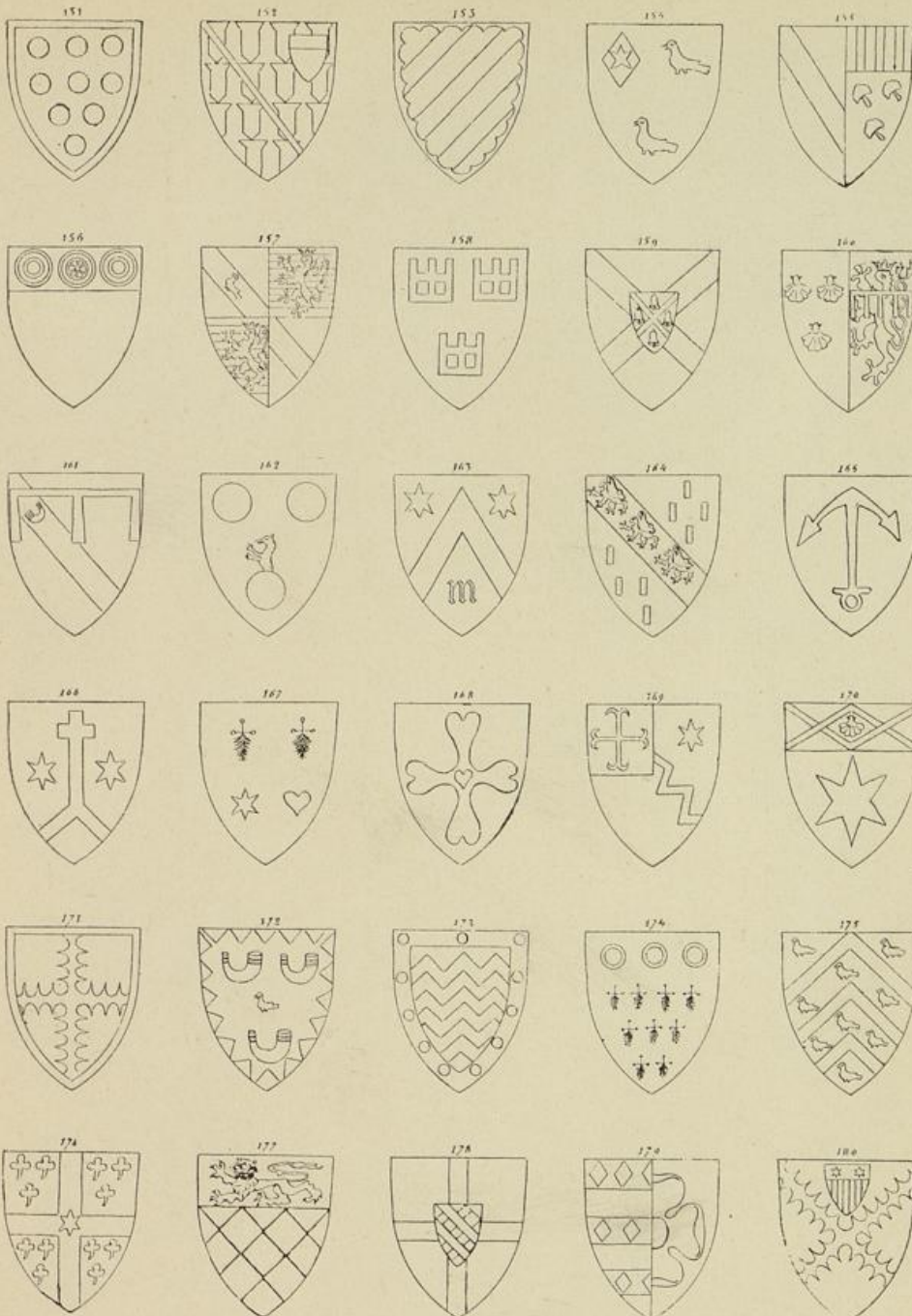
Faint, illegible text visible at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



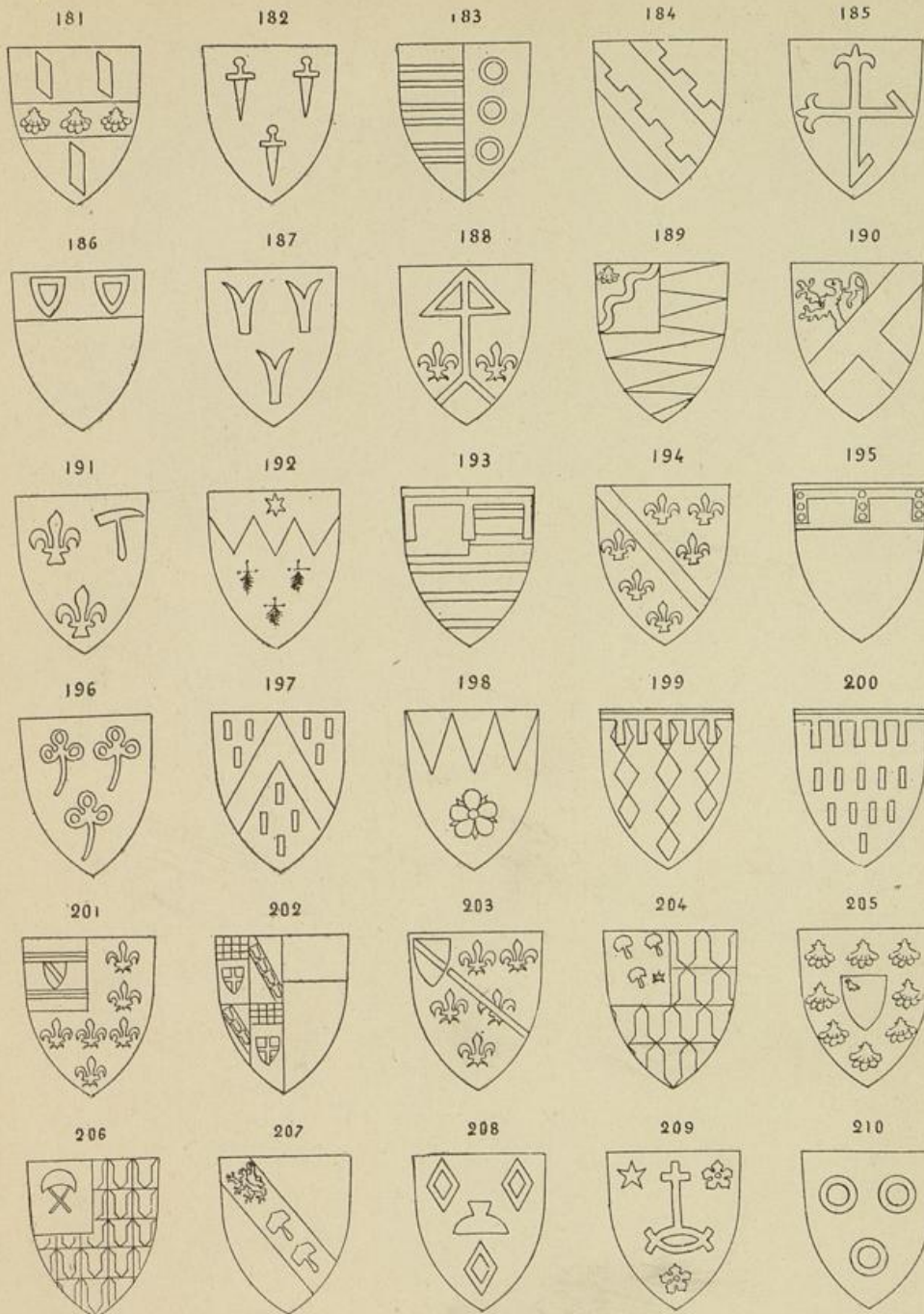
91. Bossche (Arnould van den) (1452). 92. Bossimé (Jacques de) (1338). 93. Bossut (1374). 94. Bottaert. 95. Bottier. 96. Bouchout, dit *Lauvereis* (Hughes de) (1429). 97. Boulange. 98. Bouquemont. 99. Boutellier. 100. Boville. 101. Braem (1392). 102. Braine (1290). 103. Brantin[s] (1392). 104. Braunsberg. 105. Brenner. 106. Broekhuizen (1357). 107. Bruijne (1430). 108. Buntinex. 109. Celles (1360). 110. Chastre. 111. *Daems soen*. 112. Dale (1347). 113. Damman (1387). 114. Daniel (1294). 115. Deijn (Henri de) (1374). 116. Decker (Martin de) (1596). 117. Diepenbeek (Louis, sgr. de) (1338). 118. Diepenbeke (Jacques van) (1374). 119. Diest (Gauthier van) (1361). 120. *Dike* (*Henricus dictus de*) (1320).



121. *Dijke* (Arnould van den) (1374). 122. Dillen. 123. Dinther (Thierry Floers, dit de) (1339). 124. Doenraad (Gossuin van) (1374). 125. Dole. 126. Dommo. 127. Donc (Jean van der) (1386). 128. Dormael (Nicolas van) (1363). 129. Doux (Jean le) (1354). 130. Drion (Jean) (1512). 131. Duffel (Henri van) (1374). 132. Dussen (Arnould van der) (1374). 133. Edelhere (Francon) (1374). 134. *Eintbroeck*. 135. Echernach. 136. Elderen (Jean van) (1374). 137. Elle. 138. Elmpt. 139. Elst (Guillaume van der) (1330). 140. Enghien (Englebert, seigneur de) (1230). 141. Ere (Jean, sire d') (1274). 142. Erpe (Gossuin, sire d') (1226). 143. Erpent. 144. Essars. 145. Eure (Guillaume d') (1329). 146. *Fait* (Thoma de) (1339). 147. Falize. 148. Fanson (Hubin de) (1374). *Farchis* (*Lambiers tes*) (1392). 160. *Fauls* (Henri de) (1362).

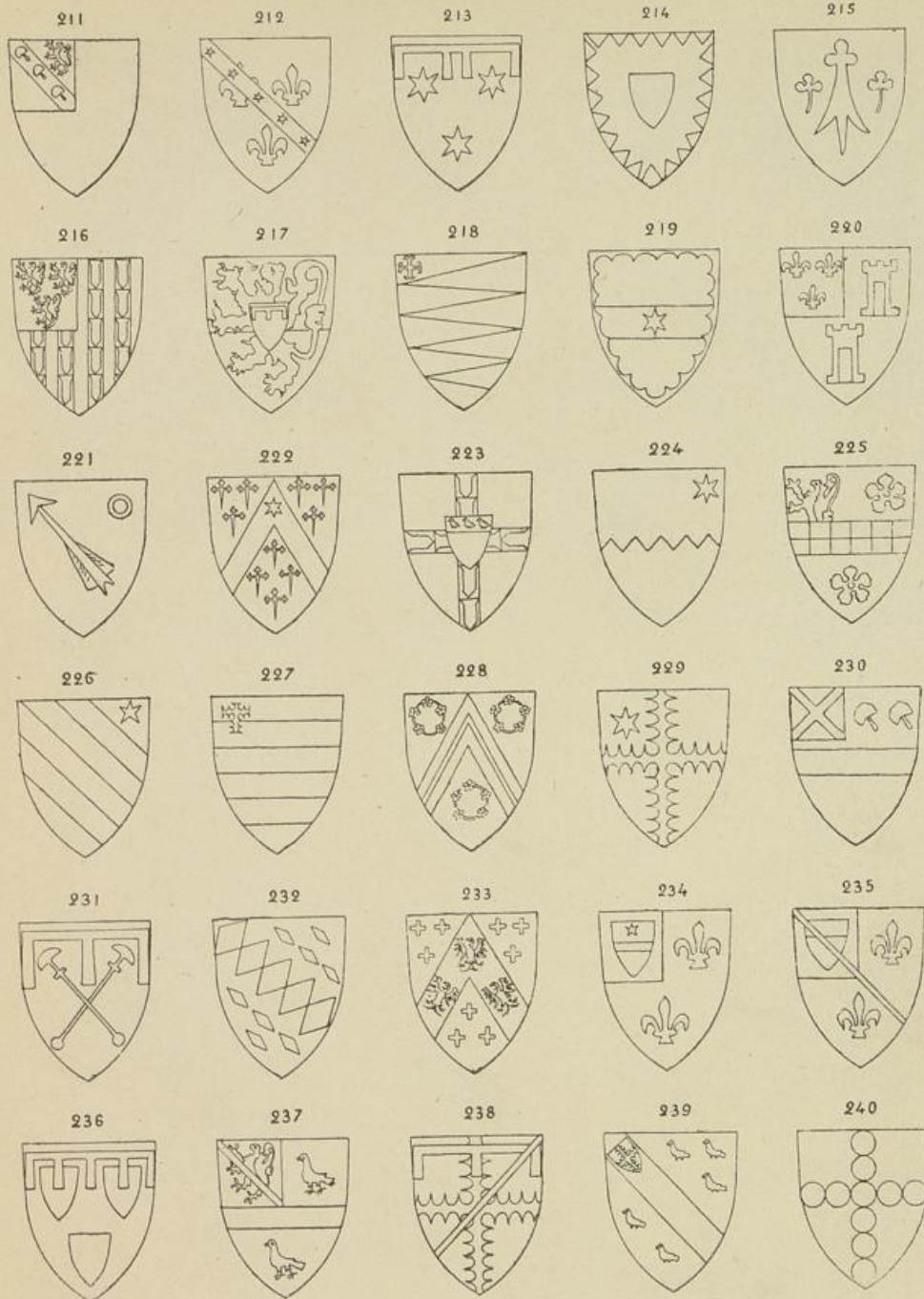


151. *Feix*. 152. *Fecht*. 153. *Florenville* (Gérard de) (1396). 154. *Foel*. 155. *Foet*. 156. *Folie*. 157. *Fontaine* (Baudouin de) (1374). 158. *Fontoy*. 159. *Frères*. 160. *Friesheim* (*Nese*, femme de Herman, voué de) (1342). 161. *Froidecour*. 162. *Fuschi d'Autem* (Jean) (1357). 163. *Galle*. 164. *Galon*. 165. *Galoppe* (*Wijnken* de) (1366). 166. *Geeraert[s]* (*Willem Gherijts soene*) (1416). 167. *Gheeraert* (Luc) (1502). 168. *Germijs*. 169. *Gilbert*. 170. *Gillis Daens soene* (*Hughe*) (1361). 171. *Gymnich* (Thierry van) (1389). 172. *Goer* (Florent van) (1374). 173. *Goy*. 174. *Gorey* (Jean de) (1536). 175. *Gorssum*, 176. *Gouvy*. 177. *Grace*. 178. *Gracht* (Gérard van der) (1374). 179. *Grimberg* (Egbert de) (1338). 180. *Grimde*.

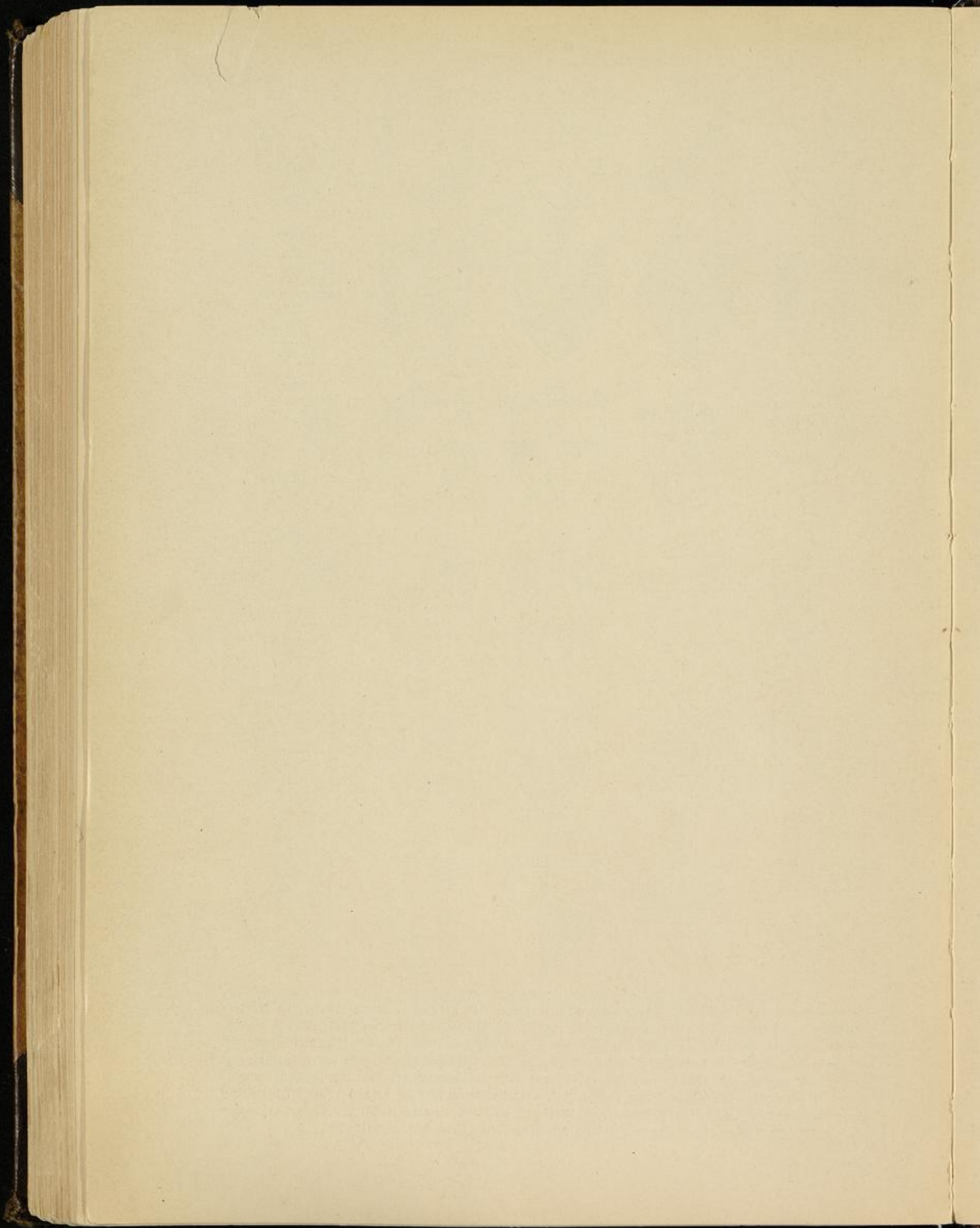


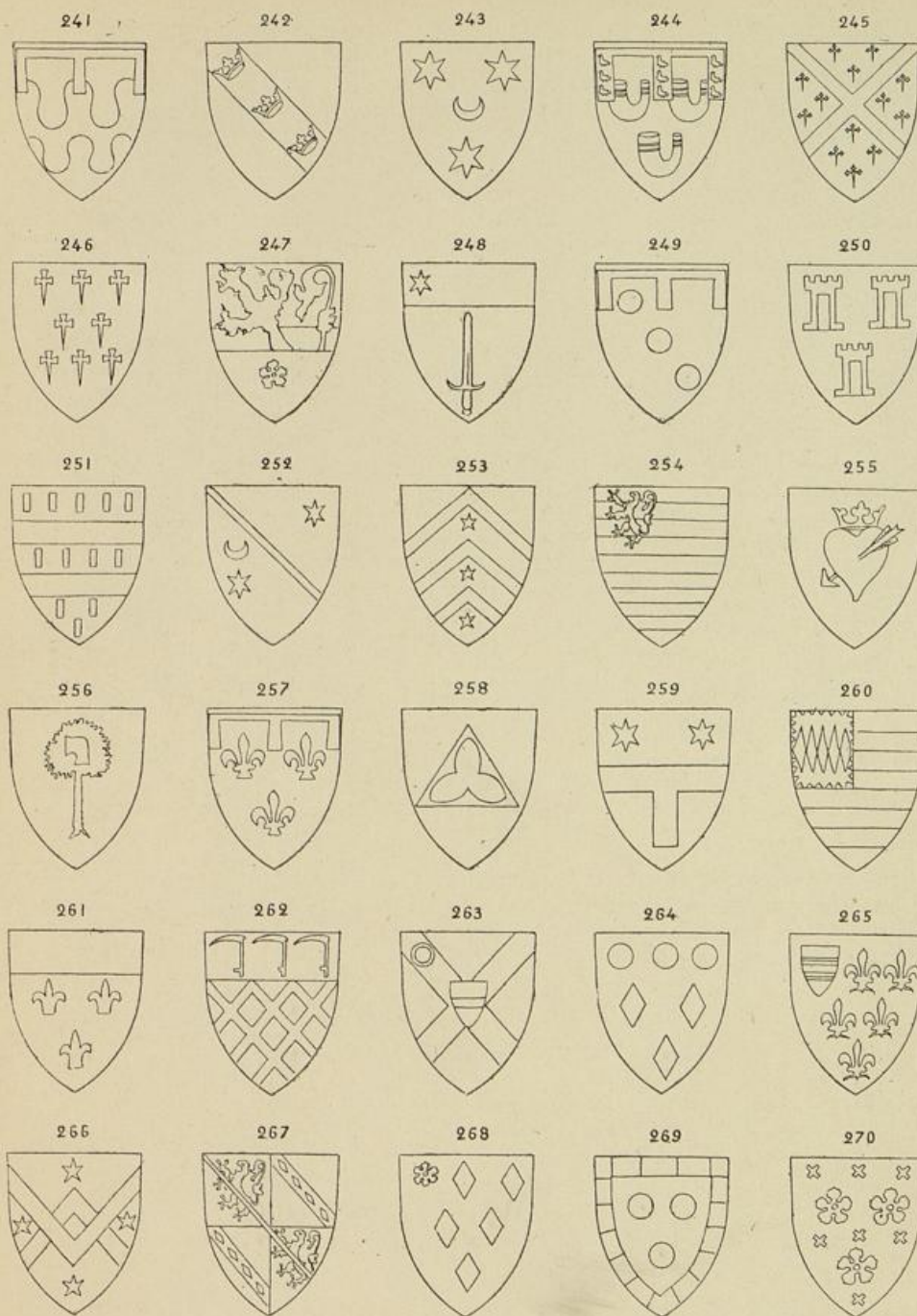
181. Groll. 182. Grosen. 183. Grutere (*Jehans li Grutres*) (1294). 184. *Gu[y]rse*. 185. Haardt. 186. Haye (*Jehans de le*) (1286). 187. Haghen (Adam van der) (1374). 188. Haec (Jean) (1562). 189. Halfhuijs (Guillaume) (1357). 190. Halijng. 191. Hamers. 192. Hannesche (*Jehans de Hanech*) (1354). 193. Harchies. 194. Haren (Gérard van) (1374). 195. Harf (Rover de) (1370). 196. Haze (Henri de) (1489). 197. Hasselholz. 198. Hasselt (Arnould van) (1474). 199. Haudion (Mgr. Jean de) (1289). 200. Haudion (Mathieu de) (1306). 201. *Hauchery*. 202. Haulchin (Les échevins de) (1592). 203. Haultepenne (Lambert, bâtard de) (1374). 204. Hautem (Renier van *Houthem*) (1374). 205. Heer (Jean van *Here*) (1374). 206. Hees (Gérard van *Hese*) (1357). 207. Heetvelde (Zeger van den) (1378). 208. Heijden (Jean van der) (1374). 209. Heijden (Jean van der) (1390). 210. Heijvaert (Jean) (1540).

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

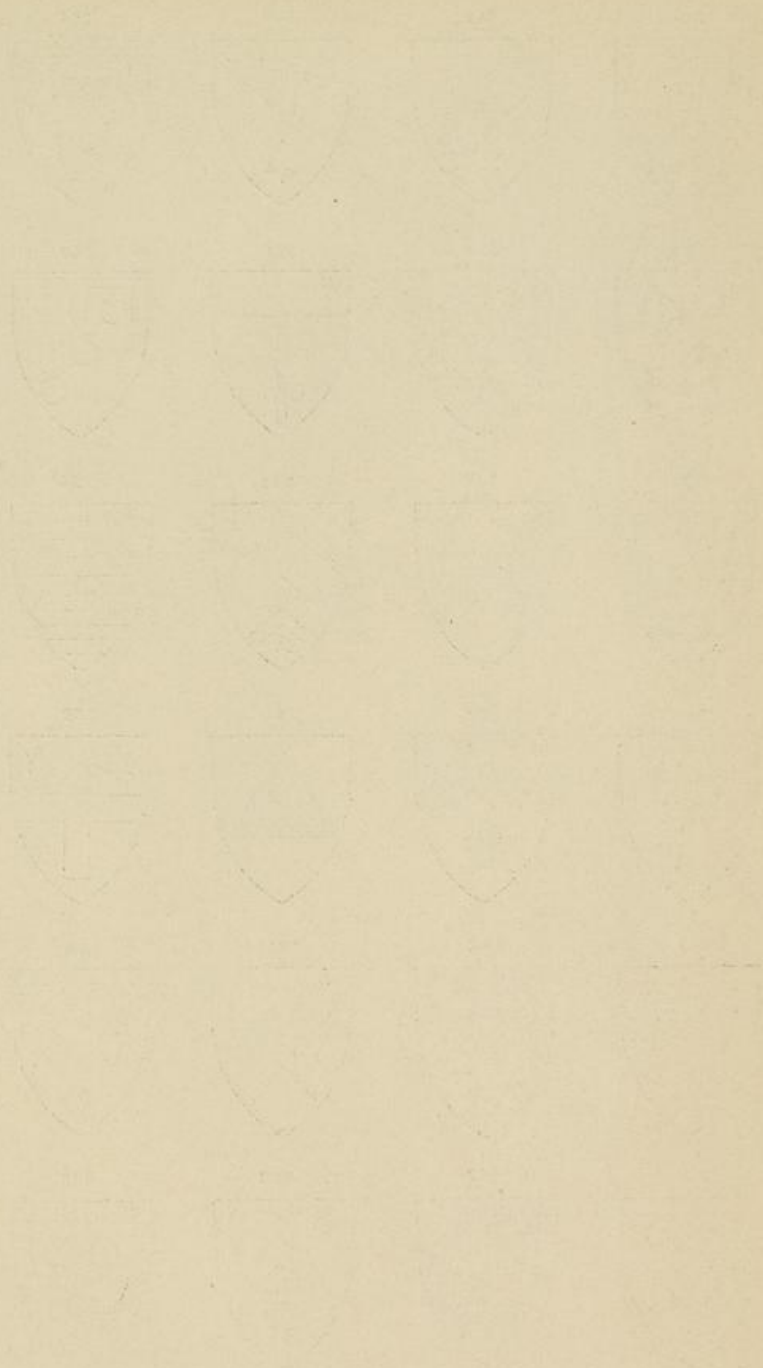


211. Hellebeck (Jean van) (1374). 212. Hellicht (Louis uter) (1374). 213. Henle. 214. Hennenberg. 215. Henriex (Jean) (1549). 216. Hériamont. 217. Hermée. 218. Herteken (Jean) (1364). 219. Herten (*Zijlman* van) (1369). 220. Hertoghe (Jean de) (1437). 221. Heusch (Simon de) (1447). 222. Hierlant. 223. Hinnisdael (Robert van) (1482). 224. *Hyrnen*. 225. Hoboken (Nicolas van) (1325). 226. Hodenpijl (Thierry van) (1374). 227. *Hodiere, dit du Chasteau*. 228. Hoedemakere. 229. Hove (André van den) (1374). 230. Hove (Francon van den) (1374). 231. Hoven (Jean van) (1379). 232. Hove (François de le) (1552). 233. Hoffjstede (Jean van) (1331). 234. Hofstade (Francon van) (1374). 235. Hofstad (Jean van der) (1422). 236. Hole (Gérard der) (1344). 237. Hollant (Renier) (1374). 238. Holset (Macaire van) (1374). 239. Holset (Marcelle van) (1505). 240. Holzheim (*Heitghin* van) (1395).

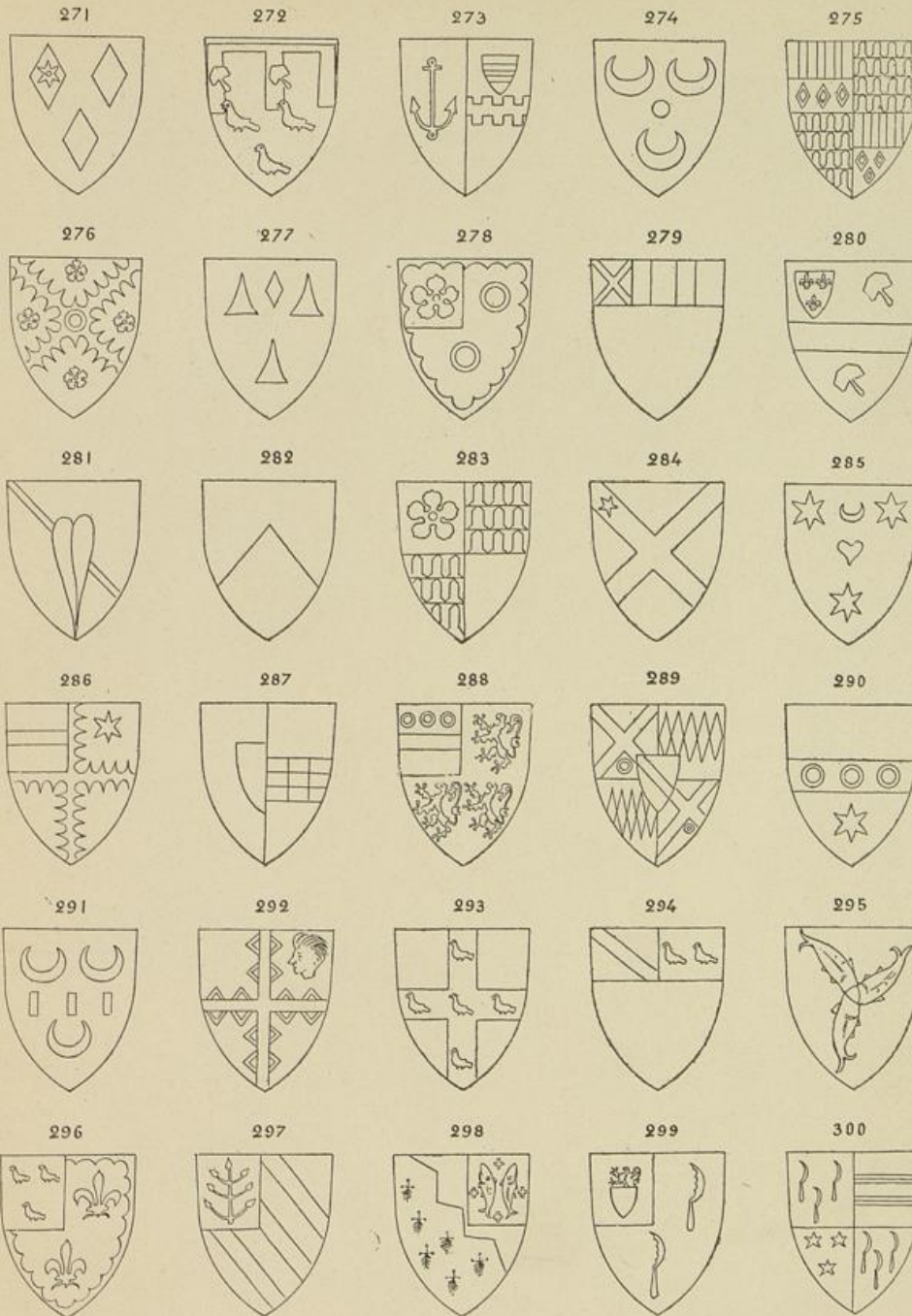




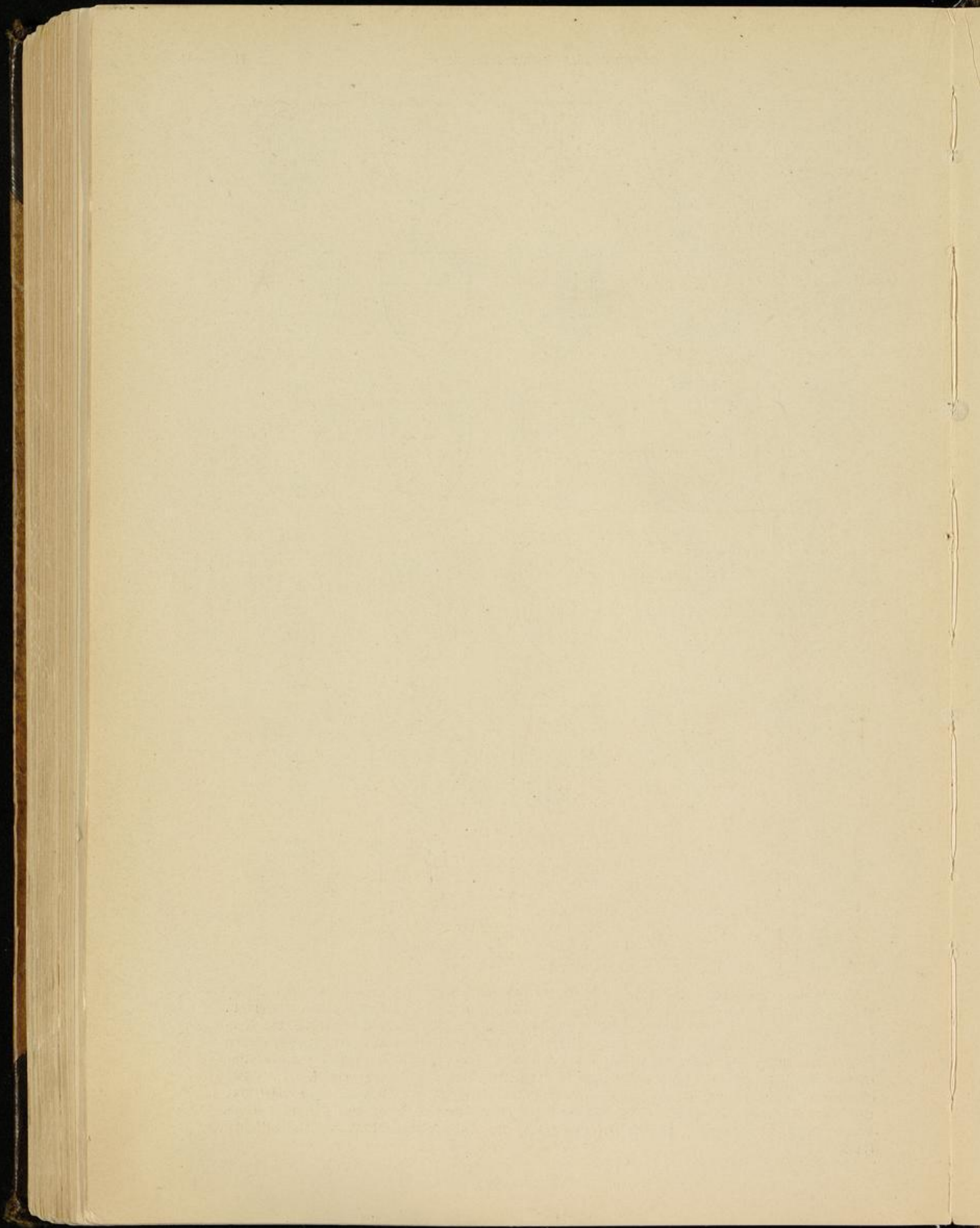
241. Homoet (Henri van) (1365). 242. Hooge (Jean de Hoghe) (1430). 243. Hoop (Jacques de) (1523). 244. Hornes (Godefroid de) (1350). 245. Horrig (Renier van den) (1384). 246. Houffalize (Henri Baudisson de) (1374). 247. Houlz. 248. Huye zone (Willem) (1484). 249. Hulsberg (Jean van) (1380). 250. Hungres. 251. Hunolstein (Jean, voué de) (1311). 252. Hurtefale. 253. Ieuwcn. 254. Ihren. 255. Ilias. 256. Ymer. 257. Immerseel (Guillaume van) (1524). 258. Impe. 259. Ingelram. 260. Ijzeren (*Herbers d'*) (1364). 261. Jamerloe. 262. Jamblinne (Guillaume de) (1374). 263. Jauche (Gérard le Borgne de) (1374). 264. Jauche (*Gilson van Ghete*) (1374). 265. Jemeppc. 266. Jeumont (Jean de) (1555). 267. Jodoigne (Jean de) (1374). 268. Jonghe (*Heinrich Jonghe Jans sone*) (1378). 269. Jeuck (= Goyer) (Robert van) (1594). 270. Juliers (Henri van Gulke) (1374).

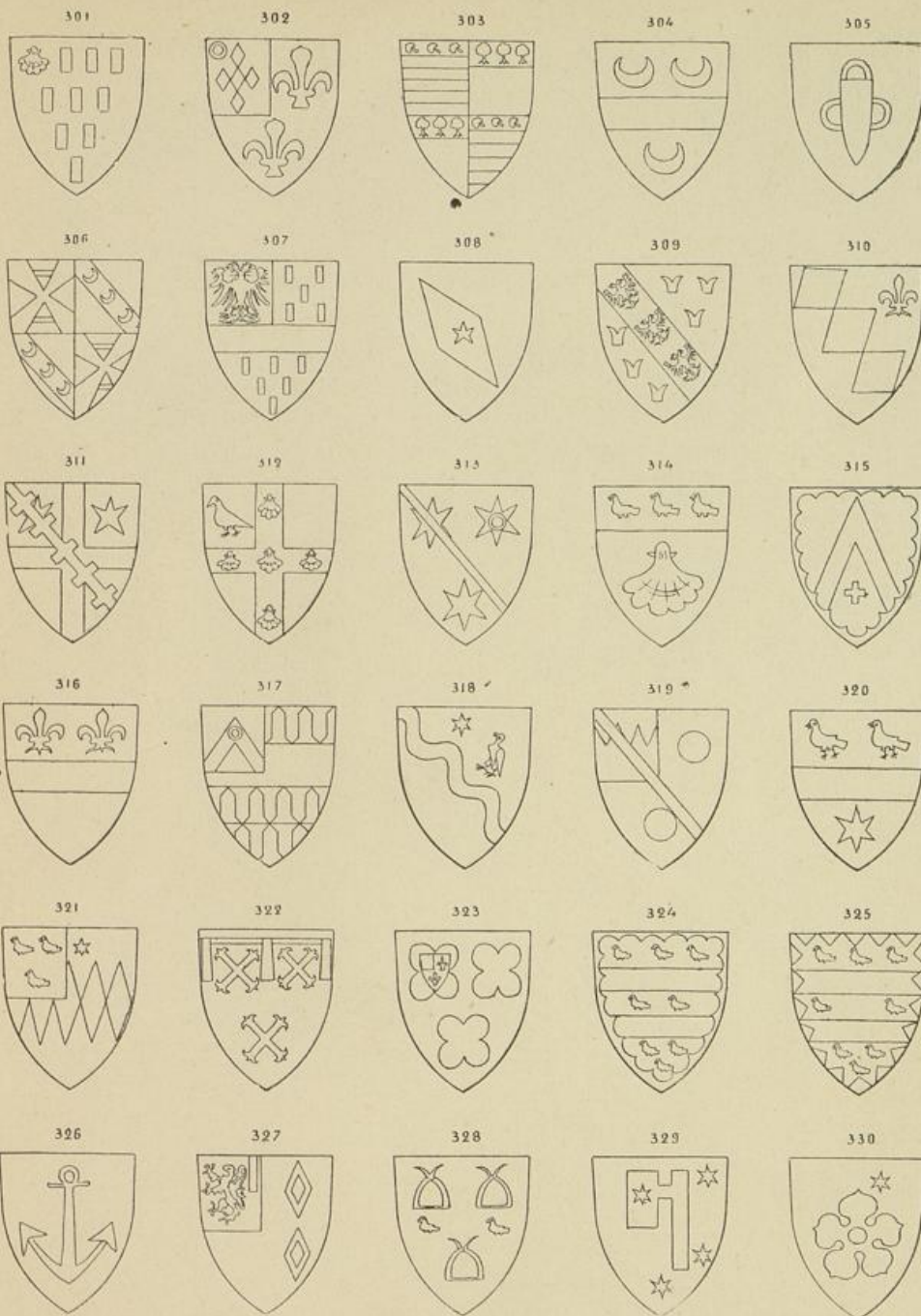


Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side or a very light print. The text appears to be organized into several lines, possibly a list or a table of entries.

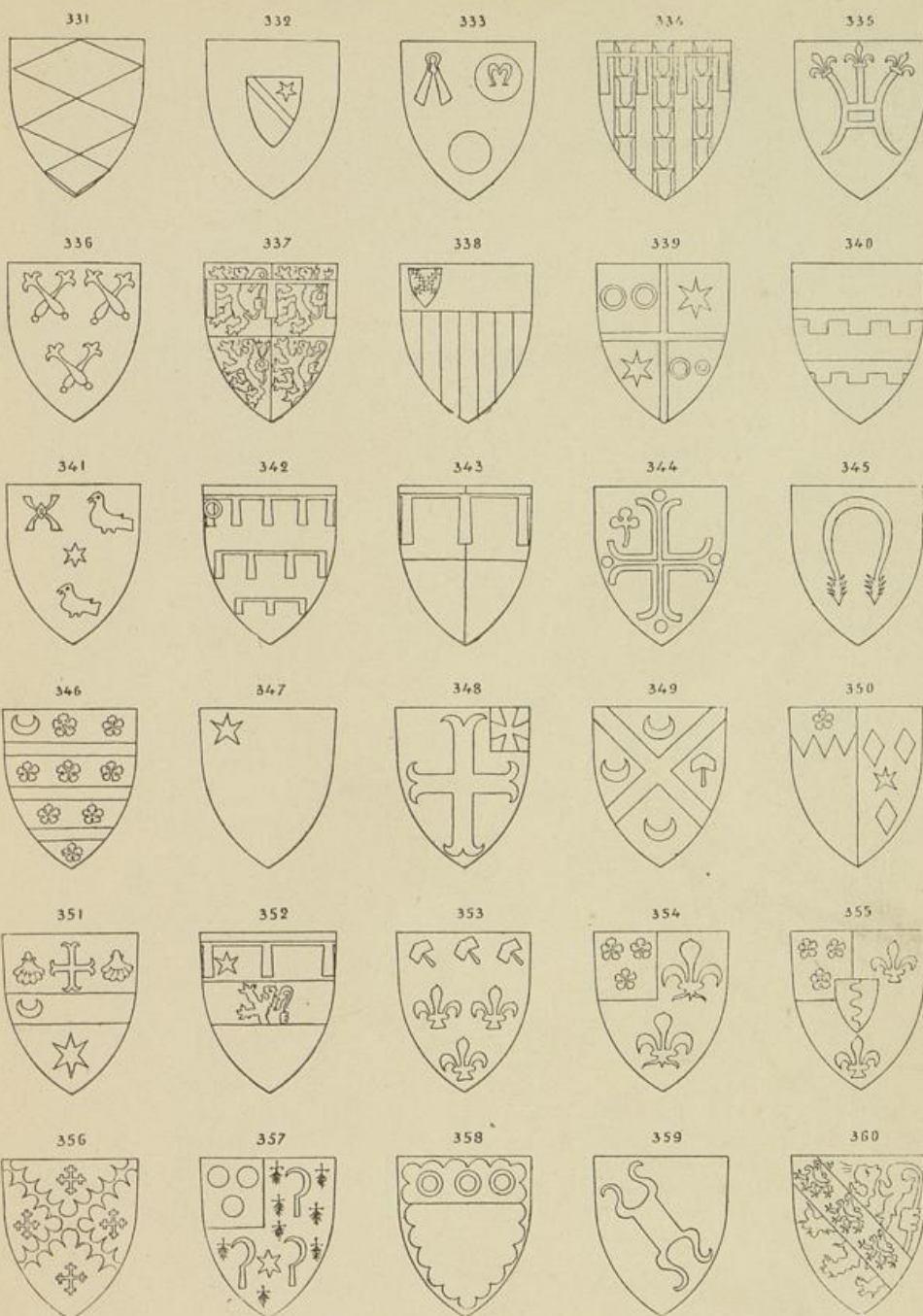


271. Jupleux (Godefroid de) (1374). 272. Cache (Arnould) (1374). 273. Cant (Adrien) (1502). 274. Cappaert. 275. *Carlewijch*. 276. Catthem (Nicolas de) (1434). 277. Keghel (Jean de) (1374). 278. Keijser (Adam de) (1430). 279. Kelbergen. 280. Kele. 281. Kemp (Godefroid die) (1374). 282. *Kerbix* (Cörbitz?). 283. Kerchove (Renier van den) (1374). 284. Cleijem (Guillaume van) (1331). 285. Clercq (Adrien de) (1572). 286. Clermont (Henri de) (1374). 287. Clèves (Thierry de) (1392). 288. Clockier (*Gilhon le*) (1374). 289. Clockier (Guillaume le) (1458). 290. Klopper (Thierry) (1481). 291. Closser (Guillaume die) (1374). 292. *Coelgrove* (*Wilhelmus dictus de*) (1338). 293. *Coelrets* (Jean van) (1374). 295. Colen (*Dominus Johannes de Colonia, dictus de Foro Piscium*) (1350). 296. Colibrant (Guillaume) (1374). 297. Colignon. 298. Colin (Jean) (1441). 299. Colle (*Colins*) (1326). 300. Colle (Henri) (1498).

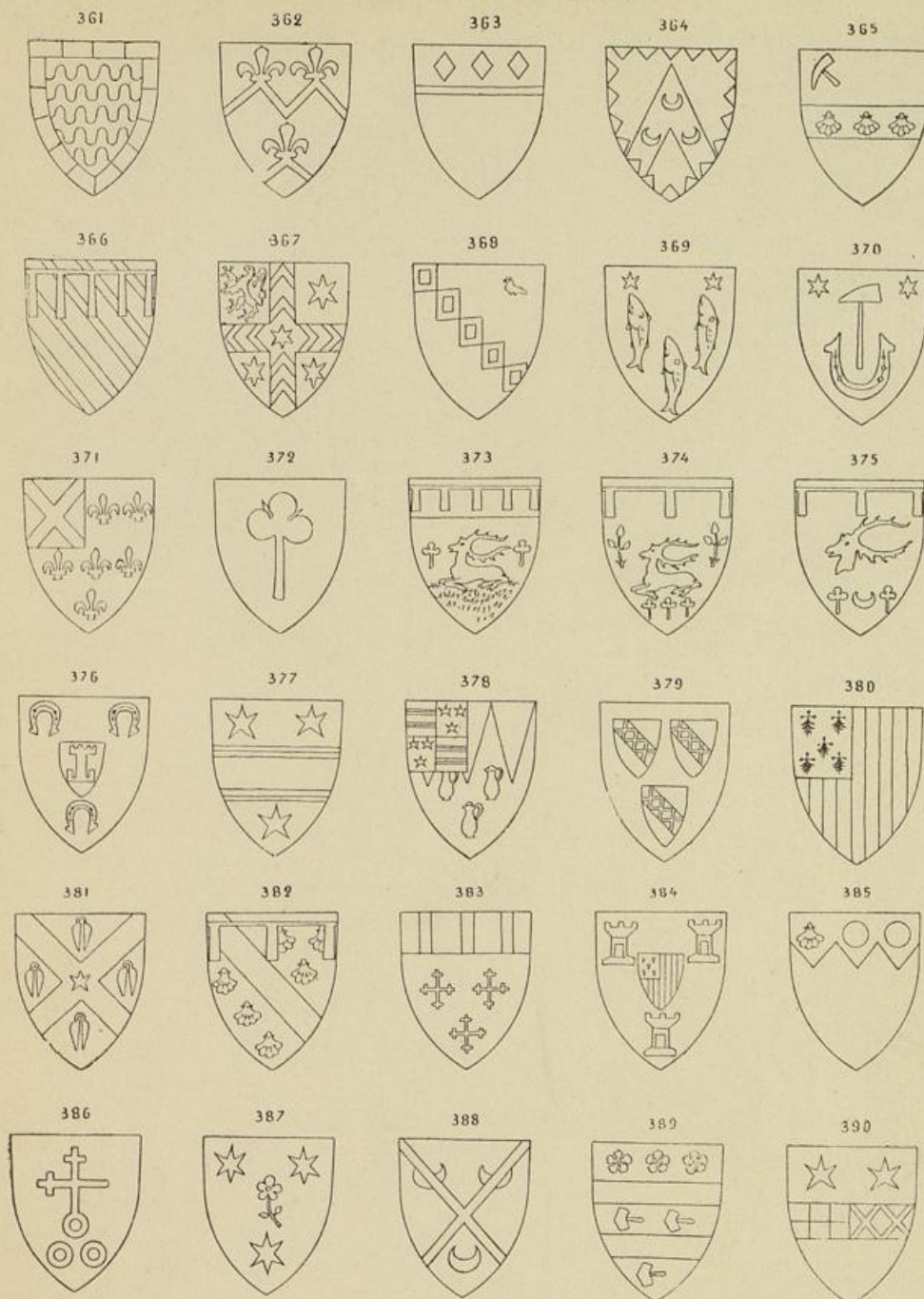




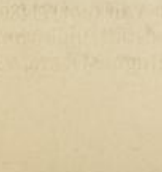
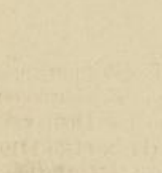
301. Conine (Gérard de) (1376). 302. Koningsloo (Henri van) (1470). 303. *Coelem* (Henri van) (1374) (voir *Coolthem*). 304. Coppins (Nicaise) (1502). 305. Coppin (Antoine) (1556). 306. *Coroit* (Jean du) (1455). 307. *Cosselaer* (Francon van) (1357). 308. Custere (*Ijngel de*) (1374) (voir *Coster[e]*). 309. Cottriel (Jacques) (1407). 310. Coudenhove (Guillaume van) (1347). 311. Cousin (Jacques) (1374). 312. Crainhem, chevalier (Léon de) (1335). 313. Craspournient (Jean) (1374). 314. Creeft (Jean van den) (1384). 315. Creeminek. 316. Krop (Thierry) (1336) (voir *Croep*). 317. Cromme (Jean) (1374). 318. Cronenburg (Antoine van) (1374). 319. Crotte (*Henekars de*) (1354). 320. Crude (Daniel van den) (1430). 321. Cru[ij]ce (Guillaume van den) (1374). 322. Cru[ij]pelant (Godefroid) (1339). 323. Cru[ij]pelant (Jean) (1357). 324. Cuijk (*Otto dictus de Mierhope*) (1367). 325. Cuijk (Jean van) (1366). 326. *Laho* Jean de) (1470). 327. *Lansackere* (1374). 328. Lathuy. 329. Lateur (Nicolas le) (1546). 330. Lede (Gauthier van) (1374).

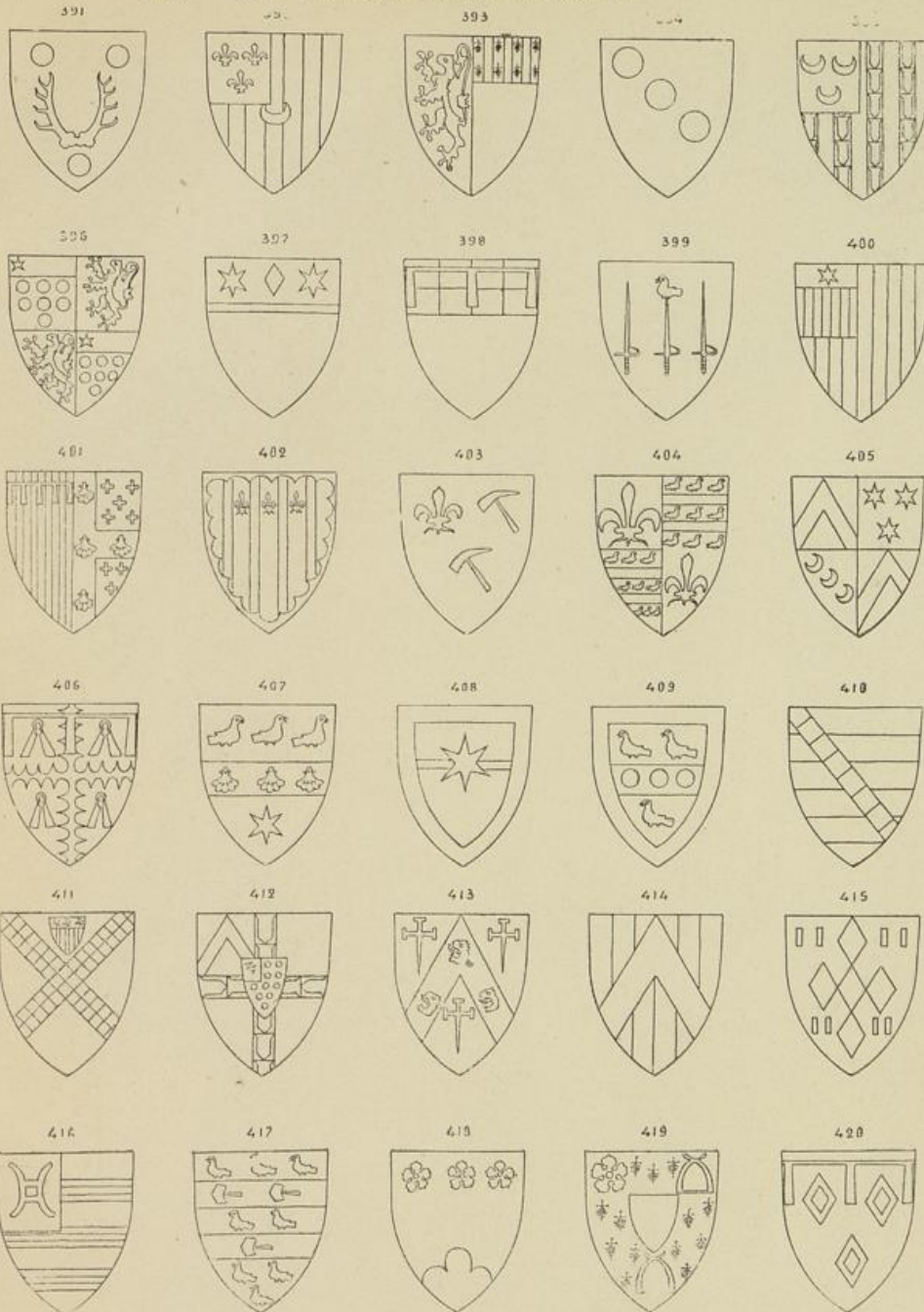


331. Ledeberg (1267). 332. *Leijs* (1374). 333. Lens (*Pierlot de*) (1374). 334. Lent (Thierry van) (1349)
 335. *Lierke* (1488). 336. Lieten (1351). 337. Limbourg (Henri de) (1389). 338. Limminghen (Godefroid
uten) (1374). 339. *Lijnen* (Gauthier van) (1397). 340. *Lippe* (Jean et *Reyneken van der*) (1446). 341.
 Lijscap van Helmond (1374). 342. *Lyiskirchen* (Constantin van) (1382) (n. st.). 343. List (Arnould
 van der) (1467). 344. *Ludovici* (*Wolterus, filius*) (1372) (voir Lodewijcx). 345. Loë (Henri van dem)
 (1411). 346. Loherains, dit de Blaton (Jean) (1467). 347. Loyers (Gauthier de) (1289). 348. Lombeek
 (Jean van) (1374). 349. Lomel (Jean de) (1451). 350. Longchamps (Agnès de) (1375). 351. Longhet.
 352. *Lonoet*. 353. Loen (Adam de) (1374) (voir Looz). 354. Loze (Gilles de) (1372). 355. Loze (Gilles de)
 (1386). 356. Loste (*Colart*) (1470). 357. Louvignies (1405). 358. Luzy (Guillaume de) (1374). 359. *Lustat*
 360. Magherman, chevalier (Jean) (1338).

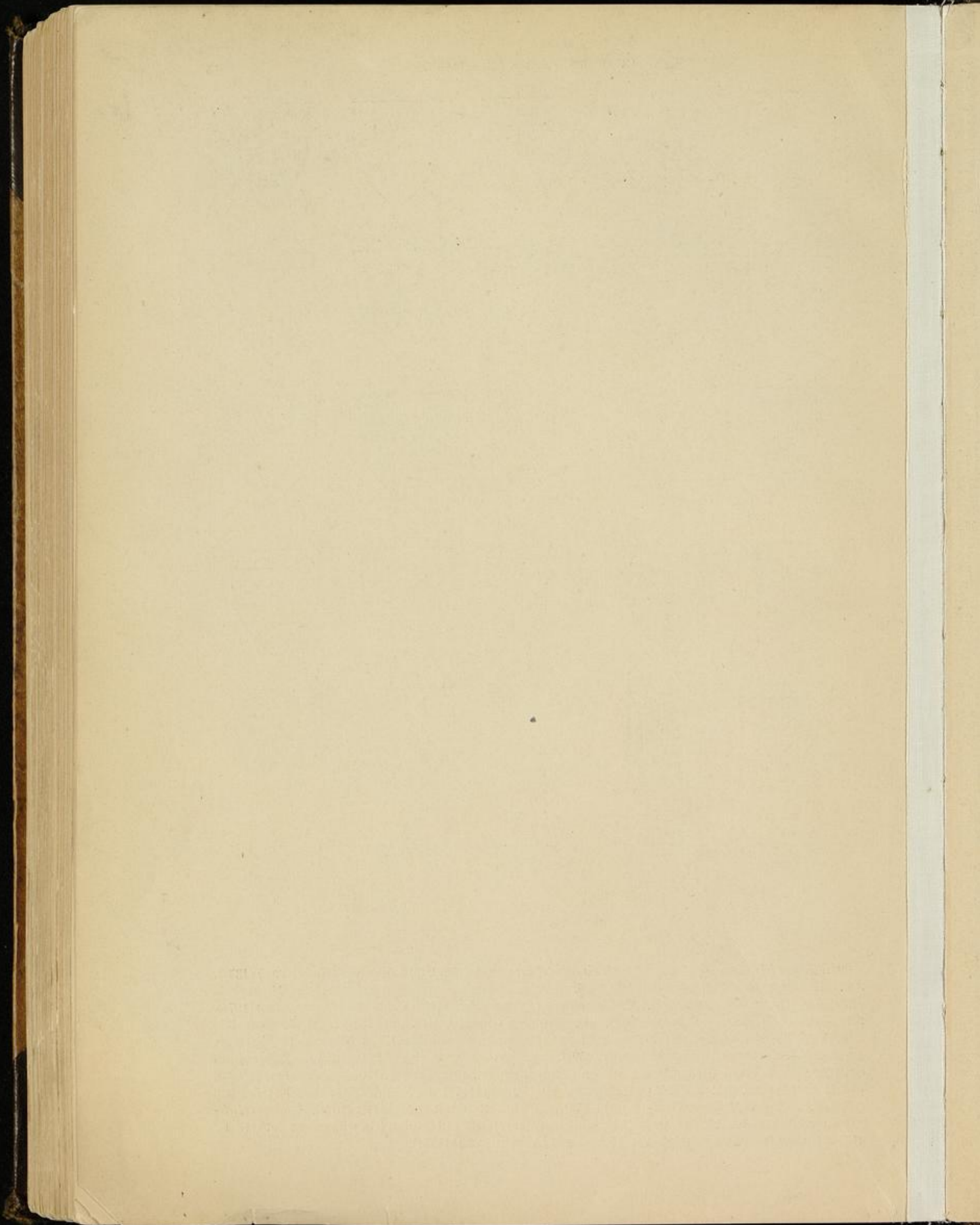


361. Mailly. 362. *Maysières* (Thierry de) (1374). 363. Malden. 364. Malfait. 365. Malgherappe
 366. Marche (*Bernechon* de) (1377). 367. *Lambines* (*Lambier*) (1374) (voir *Marchin*). 368. Marselaer
 (Jean van) (1374). 369. Marscalc, chevalier (Robert de) (1374). 370. Marisal (Jean le) (1403) (voir
 Marschalk). 371. Marteau, chevalier (Henri) (1374). 372-375. Martre (Philippe du) (1412, 1415, 1419,
 1423). 376. Masen (Guillaume van der) (1385). 377. Masson (Maitre Guillaume) (1360). 378. Mathieu
 (*Jaquemin*) (1468). 379. Maulde (Marie de) (1445). 380. Mausbach, chevalier (Guillaume de) (1376).
 381. Meeckeren (*Ude* van) (1342). 382. Meensel (Henri van) (1374). 383. Meeren (Jean van (der) (1489)
 384. Meeren (Jean van der) (1557). 385. Meerhout (Henri van) (1374). 386. Meerten (Guillaume van.
 (1519). 387. Meesens. 388. Meester-Willems (Guillaume) (1274). 389. Meijdoghen (Hughes) (1375, n.
 st.). 390. Meijere (Pierre de) (1387).





391. Meijer (Guillaume) (1374). 392. Mechelen (Henri van) (1507). 393. Meldert (Henri van) (1374). 394. Meldert (Les échevins de) (1665). 395. *Melijn*, chevalier (Arnould van) (1374). 396. Melun, chevalier (Henri de) (1392). 397. *Membrechoen* (*Despeer van*) (1374). 398. Mennen (Gilles) (1374). 399. Merllo (*Ghion*, dit Pierre) (1373). 400. Rimbürg (Gérard, sgr. de) (1338) (voir Merode). 401. Rimbürg (Aleydis, dame de) (1377). 402. Merode (Guillaume van) (1391). 403. Mertens (Jean) (1389, n. st.). 404. Meteren (Guillaume van) (1597). 405. Metten Erve (Henri) (1461). 406. Middachten (Everard van) (1446). 407. Govaert, dit van *Mig[gh]erode*. 408. Mignon. 409. Michiel (Jean) (1366). 410. Milbürg (Jean, sgr. de) (1305). 411. Minnemoen (Simon) (1377). 412. Mobbe. 413. Moenen (Hugues) (1348, n. st.). 414. *Moytrey* (Hubert de) (1573). 415. Mol (Rodolphe de) (1314). 416. *Molendino* (*Baldewinus de*) (1268). 417. Mo[e]len (Arnould van der) (1358). 418. Molen (Gauthier van der) (1451). 419. Molembais (Jean de) (1338). 420. Molenbeek (Arnould van) (1374).



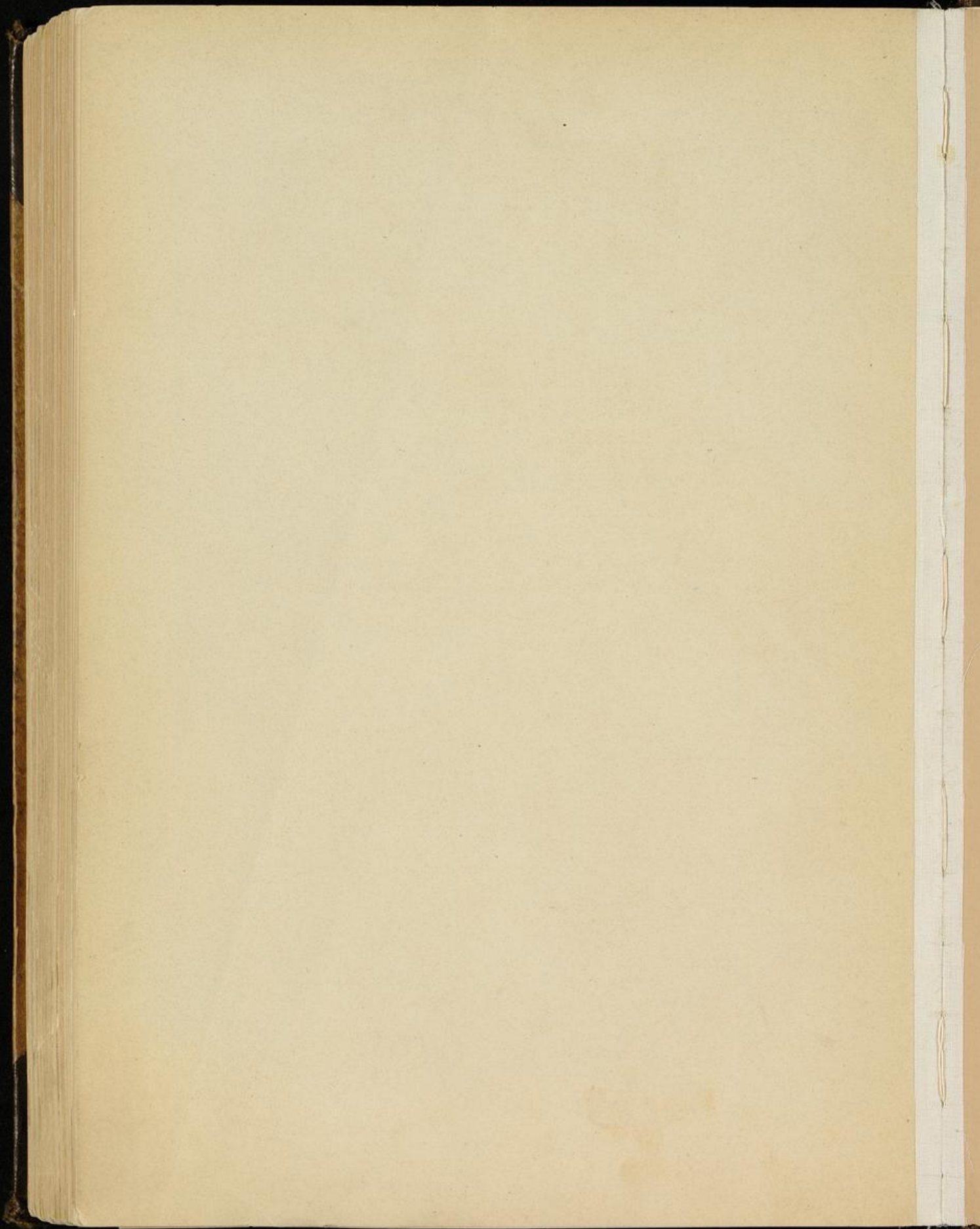
104

624

119

762







EN VENTE A LA MEME LIBRAIRIE

DICTIONNAIRE DES FIGURES HÉRALDIQUES

PAR le Comte TH. DE RENESSE

Tomes parus : I, II, III et fasc. I, II et III du tome IV.

PRIX } Par tome : 24 fr.
 } Par fasc. : 4 fr.

L'ouvrage paraît en fascicules. — 6 fascicules forment 1 tome.

LÉGISLATION HÉRALDIQUE DE LA BELGIQUE 1595-1895

JURISPRUDENCE DU CONSEIL HÉRALDIQUE
1844-1895

PAR L. ARENDT et A. DE RIDDER

Un beau volume gr. in-8° de viii-462 pages. — Prix : 10 fr.

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

J. B. RIETSTAP

CONTENANT LA DESCRIPTION DE 105,000 ARMOIRIES

PRÉCÉDÉ D'UN Dictionnaire des Termes du Blason.

Deuxième édition, refondue et augmentée.

2 volumes gr. in-8° de 1150 et 1316 pages. — Prix : 100 fr.

LES ROMANS DU MOYEN AGE

BERTE AUX GRANDS PIEDS

par ADENET LE ROY (xiii^e siècle)

Traduction de Gaëtan HECQ

1 volume in-18 de 166 pages. — Prix : 1 fr. 25

AUCASSIN ET NICOLETTE

FABLIAU ANONYME DU XII^e SIÈCLE

SUIVI DE

LE JEU DE ROBIN ET DE MARION

par ADAM DE LA HALLE (xiii^e siècle)

Traduction d'Arthur BOVY

1 volume in-18 de 140 pages. — Prix : 1 fr. 25

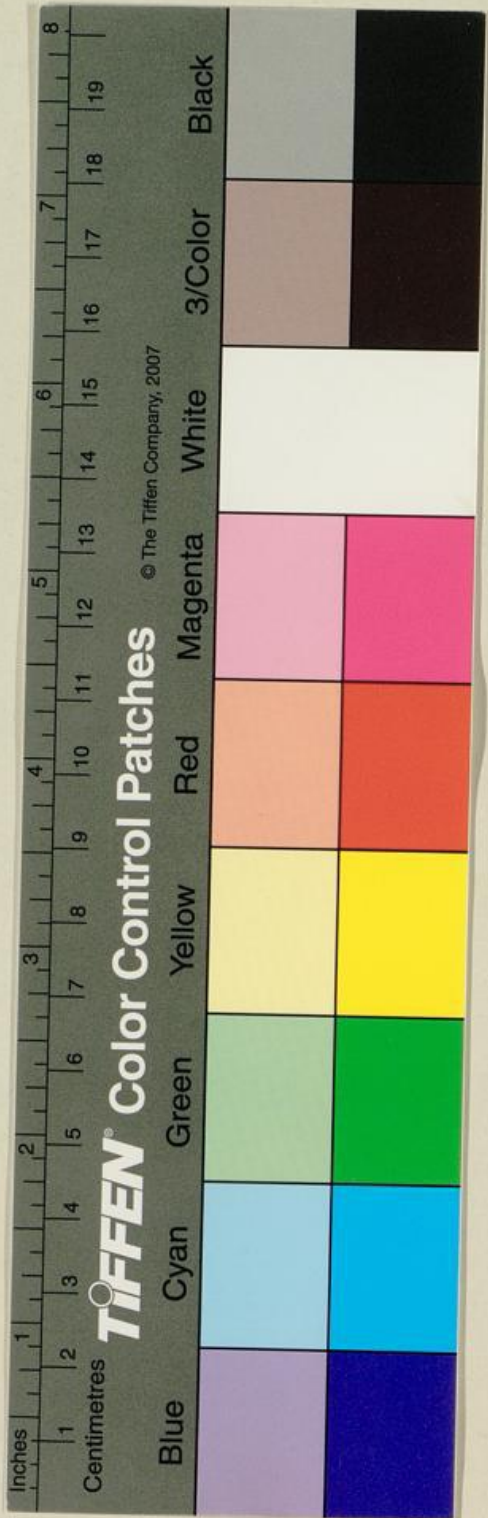


437/37 III 37 2/3 3,75
2. 02.

41-

437/37 III 37 by 3,75
1. 11.

41-



STÄDT. BUCHBINDER
DÜSSELDORF



